RECUEIL

DES

PRINCIPÀLES CIRCULAIRES

DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

TOME TROISIÈME

PARIS
TYPOGRAPHIE GEORGES CHAMEROT
19, rue des Saints-Pères, 19

1880

RECUEIL
DES
PRINCIPALES CIRCULAIRES DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX
DE LA CONGRÉGATION

M. ÉTIENNE

(1843 - 1874)

M. Jean-Baptiste Étienne naquit à Longeville-lez-Metz, le 10 août 1801, d'une famille très-chrétienne. Par une remarquable coïncidence, il reçut le baptême des mains d'un prêtre de la Mission (1).

Son père, Charles Étienne, qui ne voulait confier ses enfants qu'à des maîtres chrétiens, le fit entrer au petit séminaire au moment où Louis, son frère aîné, venait de le quitter pour commencer ses études ecclésiastiques. Mais en 1817, devenu chef de famille par la mort de son père, Louis vint prendre la direction de la maison, et Jean-Baptiste alla le remplacer au grand Séminaire.

D'une santé fort délicate, il était quelquefois obligé d'aller à l'hôpital, où les filles de la Charité donnaient leurs soins aux séminaristes malades. C'est là qu'il apprit à connaître saint Vincent dont les sœurs lui firent lire la vie écrite par Collet. Cette lecture le remplit d'admiration pour notre saint Fondateur et lui donna la pensée de devenir son enfant. L'année suivante (octobre 1820), sa détermination était prise et il arrivait à Paris, âgé de dix-neuf ans, désireux de se donner à une congrégation qui sortait à peine de ses ruines, et dont il devait devenir le restaurateur.

Les missionnaires, dispersés par la tourmente révolutionnaire, commençaient à se réunir, mais en bien petit nombre ; et c'est à peine s'ils avaient alors en France trois ou quatre maisons. Celle qui servait de maison-mère, donnée

……

(1) M. Jacques-Philippe Morel, qui avait appartenu à la mission de Metz avant la révolution, et était alors curé de Sainte-Rufine. [2]

……..

par le gouvernement à la Congrégation, en 1817, offrait à peine un modeste logement pour douze personnes.

C'est à ces humbles commencements du nouveau Saint-Lazare qu'assista M. Étienne, formé aux vertus sacerdotales et religieuses par le vénérable M. Le Go, alors directeur du séminaire interne. Faisant concevoir à tous pour l'avenir de la Compagnie les plus belles espérances, il fut admis aux saints vœux qu'il prononça le 18 octobre 1822, dans la chapelle des filles de la Charité, et reçut la prêtrise trois ans après, le 24 septembre 1825.

Le manque de sujets et aussi la confiance qu'inspirait sa précoce sagesse le firent appliquer aussitôt à la direction des filles de la Charité. Remplissant en même temps les fonctions de secrétaire et de procureur de la Congrégation, il rendit dès lors les plus grands services dans la Compagnie, et rien ne se fit depuis sans qu'il y prit une part active et efficace.

Les ravages que fit à Paris le choléra de 1831 lui donnèrent l'occasion de faire son apprentissage des œuvres de charité, auxquelles il devait donner plus tard une si heureuse extension. Mgr de Quélen, ouvrant des asiles aux enfants que le fléau avait rendus orphelins, fut en effet heureux de trouver en lui un zélé coopérateur.

Ainsi mis en rapport par sa position avec les personnes du dehors, il fut bientôt apprécié de tous ; et lorsque, après nos premières victoires en Afrique, on demanda, pour organiser le culte en ce pays, un enfant de saint Vincent, c'est sur M. Étienne que le gouvernement jeta les yeux ; il fut proposé pour être vicaire apostolique de l'Algérie. Mais le Saint-Siège et le gouvernement français durent prendre d'autres arrangements, et la Congrégation conserva M. Étienne.

Quelques années après, des honneurs d'un autre genre, qui vinrent le chercher dans sa retraite, ne purent le séduire. La reine Marie-Amélie voulait le donner pour précepteur à son petit-fils, le comte de Paris ; mais M. Étienne, faisant observer à la reine qu'il était entré dans la famille de saint Vincent pour se donner à des œuvres plus modestes, tout en la remerciant de ce témoignage de haute confiance, la supplia de le laisser à ses humbles occupations.

Sur ces entrefaites, de graves difficultés ayant été soulevées pour la convocation d'une assemblée générale, le conseil dut envoyer à Rome deux députés chargés de traiter avec la Sacrée-Congrégation des Réguliers ; et M. l'Internonce exigea que l'un des deux députés fût Etienne, qui, accompagné de M. Aladel, partit pour Rome au mois de janvier 1843. Son habitude des affaires, sa sagesse et sa perspicacité hâtèrent le succès de la négociation, et bientôt toutes les difficultés furent aplanies. Les deux missionnaires étaient de retour à Paris le 18 mars, et le lendemain, 19, sous la protection de saint Joseph, partaient les lettres de convocation pour l'assemblée générale dans laquelle M. Jean-Baptiste Étienne fut élu Supérieur général (4 août 1843). [3]

M. ÉTIEINNE.

par le gouvernement à la Congrégation, en 1817, offrait à peine un modeste logement pour douze personnes.

C'est à ces humbles commencements du nouveau Saint-Lazare qu'assista M. Étienne, formé aux vertus sacerdotales et religieuses par le vénérable M. Le Go, alors directeur du séminaire interne. Faisant concevoir à tous pour l'avenir de la Compagnie les plus belles espérances, il fut admis aux saints vœux qu'il prononça le 18 octobre 1822, dans la chapelle des filles de la Charité, et reçut la prêtrise trois ans après, le 24 septembre 1825.

Le manque de sujets et aussi la confiance qu'inspirait sa précoce sagesse le firent appliquer aussitôt à la direction des filles de la Charité. Remplissant en même temps les fonctions de secrétaire et de procureur de la Congrégation, il rendit dès lors les plus grands services dans la Compagnie, et rien ne se fit depuis sans qu'il y prit une part active et efficace.

Les ravages que fit à Paris le choléra de 183l lui donnèrent l'occasion de faire son apprentissage des œuvres de charité, auxquelles il devait donner plus tard une si heureuse extension. Mgr de Quélen, ouvrant des asiles aux enfants que le fléau avait rendus orphelins, fut en effet heureux de trouver en lui un zélé coopérateur.

Ainsi mis en rapport par sa position avec les personnes du dehors, il fut bientôt apprécié de tous ; et lorsque, après nos premières victoires en Afrique, on demanda pour organiser le culte en ce pays, un enfant de saint Vincent, c'est sur M. Étienne que le gouvernement jeta les yeux ; il fut proposé

pour être vicaire apostolique de l'Algérie. Mais le Saint-Siège et le gouvernement français durent prendre d'autres arrangements, et la Congrégation conserva M. Étienne.

Quelques années après, des honneurs d'un autre genre, qui vinrent le chercher dans sa retraite, ne purent le séduire. La reine Marie-Amélie voulait le donner pour précepteur à son petit-fils, le comte de Paris ; mais M. Étienne, faisant observer à la reine qu'il était entré dans la famille de saint Vincent pour se donner à des œuvres plus modestes, tout en la remerciant de ce témoignage de haute confiance, la supplia de le laisser à ses humbles occupations.

Sur ces entrefaites, de graves difficultés ayant été soulevées pour la convocation d'une assemblée générale, le conseil dut envoyer à Rome deux députés chargés de traiter avec la Sacrée-Congrégation des Réguliers ; et M. l'Internonce exigea que l'un des deux députés fût M. Etienne, qui, accompagné de M. Aladel, partit pour Rome au mois de janvier 1843. Son habitude des affaires, sa sagesse et sa perspicacité hâtèrent le succès de la négociation, et bientôt toutes les difficultés furent aplanies. Les deux missionnaires étaient de retour à Paris le 18 mars, et le lendemain, 19, sous la protection de saint Joseph, partaient les lettres de convocation pour l'assemblée générale dans laquelle M. Jean-Baptiste Étienne fut élu Supérieur général (4 août 1843). [3]

Cette élection, accueillie partout avec bonheur, fut 1e présage de jours meilleurs pour la famille de saint Vincent, qui, depuis près d'un demi-siècle, était en butte à toutes sortes d'épreuves.

Ces espérances ne tardèrent pas à se réaliser.

Peu à peu, sous son habile et paternelle administration, la petite Compagnie se vit renaître, et l'extension qu'elle prit dès lors fut si grande et si rapide, qu'on a pu dire de M. Étienne, qu'il fut le second fondateur de la Congrégation de la Mission.

L'histoire de son généralat se trouve en grande partie dans ses circulaires, où son cœur se révèle tout entier. On y voit un véritable père faisant connaître aussitôt à sa famille les faits importants qui se passaient dans la Compagnie, et aussi se plaisant à leur faire part des sentiments dont il se sentait successivement animé : les peines et les joies du présent, comme les craintes et les espérances de l'avenir. Mais, il faut bien le dire, c'est ce dernier sentiment de confiance en la divine Providence qui dominait partout, et ce digne successeur de saint Vincent aimait toujours *à loger*, avec tous les siens, *à l'enseigne de la confiance en Dieu*.

Les circulaires que l'on va lire donnant donc une idée suffisante des actes de ce généralat, le plus long et le plus fécond que l'on ait vu depuis saint Vincent, nous nous croyons dispensé d'en faire ici une énumération complète. Qu'il nous suffise d'en signaler les principaux :

La rédaction des règles d'office et des directoires pour grands et petits séminaires ; le retour au véritable esprit de saint Vincent, tant recommandé par l'assemblée générale de 1688 ; le rétablissement de la liturgie romaine ; l'approbation du scapulaire rouge et la propagation de la dévotion à la Passion de Notre-Seigneur ; l'érection d'un monument au berceau de Saint-Vincent, autour duquel sont venues se grouper toutes les œuvres chères au cœur du saint fondateur ; enfin, la magnifique profession de foi à l'infaillibilité pontificale adressée, au nom de toute la Compagnie, à N. S. Père le Pape Pie IX, plusieurs mois avant la définition dogmatique ; tels sont les traits saillants d'une administration qui fait époque dans l'existence de la petite Compagnie.

Les dernières années de la vie de M. Étienne furent attristées par les souffrances d'une bien cruelle maladie, qui servit à augmenter ses mérites devant Dieu, et à faire ressortir aux yeux des hommes la grandeur de sa vertu.

Il succomba le 12 mars 1874, regretté de tous, dans la soixante-treizième année de son âge et la cinquante-quatrième de sa vocation, après avoir gouverné la compagnie pendant près de trente et un ans.

En 1843, quand M. Étienne fut élu supérieur général, le nombre de nos maisons en France et en Algérie était de 14, avec un personnel de 166 missionnaires, et au mois de mars 1874, lorsque Dieu rappela son serviteur pour le récompenser, on y comptait 69 maisons et 660 missionnaires. Quant aux maisons [4] fondées hors de France durant cet espace de trente ans, elles s'élèvent au nombre de 98.

Ces chiffres sont le plus éloquent témoignage de ce qu'a fait M. Étienne pour la restauration de la Compagnie (1- La vie de M. Etienne est sous presse : elle donnera les détails que nous avons omis dans cette courte notice).

Suivent les tableaux des assemblées générales et des maisons fondées :

DIX-NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 31 membres ; commencée le 1er août 1843, et terminée le 14 août, à la 13° session.

NOMS DES MEMBRES.		Province
MM. POUSSOU, Marc-Antoine.	Vicaire général	
LE GO, Pierre	1er assistant	
GRAPPIN, Jean	2e assistant	
ALADEL Jean	3e assistant	
STURCHI, Pierre-Paul	4e assistant	
REDON, Louis-Michel	Supérieur de Tours, Visiteur	Ile de France.
BOURY, Joseph	Supérieur de Carcassonne, Visiteur	Aquitaine.
FABRE, Jean-Baptiste	Supérieur de Saint-Flour, Visiteur	Lyon.
BRIOUDE, Jean	Supérieur d'Amiens, Visiteur	Picardie.
CREMISINI, Antoine	Supérieur de Monte-Citorio	Rome.
DURANDO, Marc-Antoine	Supérieur de Turin	Lombardie.
FIORILLO, Pascal	Supérieur, Visiteur	Naples.
LELEU, Louis-Florent	Supérieur, Visiteur	Constantinople.
TIMON, Jean	Supérieur, Visiteur	Etats-Unis D'Amérique.
ÉTIENNE, Jean-Baptiste	Procureur général et secrétaire général De la Congrégation (élu Supérieur Général dans cette assemblée)	
FLAGEL, Antoine	Supérieur de Sens	Ile de France.
MARTIN, Pierre-Jean	Directeur du séminaire interne	Ile de France.
LE GUENNEC, François	Supérieur de Cahors	Aquitaine.
DENIS, Pierre-Urbin	Supérieur de Carcassonne	Aquitaine.
LUGAN, Jean-Baptiste	Supérieur de Valfleury.	Lyon.
PEYRAC, Antoine-François-Xavier		Lyon.
MARTIN, Nicolas	Supérieur de Montdidier	Picardie.
GIRARD, Joseph		Picardie.
UGO, Simon	Supérieur de Saint-Sylvestre	Rome.
GUARINI, Vite		Rome.
VILLAVECCHIA, Jules-César.	Supérieur de Gènes.	Lombardie.
TORRIELLI, Joachim		Lombardie.

[5]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1849.

MM. SPACCAPIETRA, Vincent		Naples.
SCOMMEGNA, Roger		Naples.
ARMENGOL, Bonaventure.		Etats-Unis.
BOUILLER, Jean.		Etats-Unis.

VINGTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 39 membres ; commencée le 30 juillet 1819 et terminée le 11 août, à la 16e session.

NOMS DES MEMBRES.		PROVINCES.
MM. ÉTIENNE, Jean-Baptiste	Supérieur général	
POUSSOU, Marc-Antoine.	1er assistant	
ALADEL, Jean	2e assistant	
STURCHI, Pierre-Paul	3e assistant	
MARTIN, Nicolas	4e assistant	
REDON, Louis	Visiteur	France.
BRIOUDE, Jean	Visiteur	Picardie.
DENIS, Pierre-Urbin	Visiteur	Aquitaine.
FABRE, Firmin	Visiteur	Lyon.
DURANDO, Marc-Antoine.	Visiteur	Lombardie.
SPACCAPIETRA, Vincent	Visiteur	Naples.
MAGALHAÈS (DE), Joseph-Antoine	Visiteur	Portugal.
SANTASUZANNA, Ignace	Visiteur	Espagne.
LYNCH, Jacques	Substitut du Visiteur	Irlande.
DOUMERQ, Joseph	Visiteur	Constantinople.
LEROY, François	Visiteur	Syrie.
MALLER, Marien	Visiteur	Etats-Unis.
ARMENGOL, Bonaventure.	Visiteur	Mexique.
SALVAYRE, Philémon-Médard	Secrétaire de la Congrégation	
VIALLIER, François-Alphonse	Procureur de la Congrégation	
CHOSSAT, Jean-François.	Supérieur d'Evreux	France.
DUHIREL, Marie-Jacques.	Supérieur de Sainte-Anne, Amiens	Picardie.
VICART, Eugène,	Supérieur de Châlons	Picardie.
BAUDREZ, Amand	Supérieur de Cahors	Aquitaine.
BOURDARIE, Pierre.	Supérieur d'Albi	Lyon.
PEYRAC, Xavier	Supérieur de Montpellier.	Lyon.
SCOMMEGNA, Roger .	Supérieur de Bari.	Naples.
MAC-NAMARA, Thomas	Supérieur de Phibsboroug, Dublin	Irlande.
KICKHAM, Roger	Supérieur de Cork.	Irlande.
LECHARTIER, Jean-Louis.	Supérieur du collège de Smyrne	Constantinople.
DESCAMPS, Louis.	Supérieur de la mission de Smyrne	Constantinople.
CROS, Antoine.	Supérieur du collège d'Antoura	Syrie.
AMAT, Thaddée	Supérieur de Philadelphie	Etats-Unis.
LYNCH, Jean	Supérieur de Barrens	Etats-Unis. [6]
MM. MARTIN, Pierre	France.	
TRUQUET, Nicolas-Antoine.	Aquitaine.	
FERRARIS,	Lombardie.	
VILLAVECCHIA, Jules-César.	Lombardie.	
BRUNI, Ferdinand	Naples.	

VINGT ET UNIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 60 membres ; commencée le 27 juillet 1861 et terminée le 4 août, à la 9e session.

NOMS DES MEMBRES.	PROVINCES	
MM. ÉTIENNE, Jean-Baptiste	Supérieur général	
ALADEL, Jean	1er assistant	
STURCHI, Pierre-Paul	2e assistant	
MARTIN, Nicolas	3e assistant	
DENIS, Pierre-Urbain	Visiteur	France.
GAILLARD, Pierre-Julien.	Visiteur	Picardie.
FABRE, Jean-Baptiste	Visiteur	Aquitaine.
BOURDARIE, Pierre	Visiteur	Lyon.
GIRARD, Joseph	Visiteur	Algérie.
DURANDO, Marc-Antoine	Visiteur	Lombardie.
LITTARDI, Étienne	Visiteur	Rome.
SCOMMENGA, Roger	Visiteur	Naples.
DMOCHOWSKI, Jean	Visiteur	Pologne.
MASNOU, Jean	Visiteur	Espagne.
FOUGERAY, François	Visiteur	Portugal.
DOWLEY, Philippe	Visiteur	Irlande.
MUNGERSDORF, Guillaume.	Visiteur	Prusse.
SCHLICK, Dominique	Visiteur	Autriche.
BORÉ, Eugène	Visiteur	Constantinople.
BEL, Louis	Visiteur	Syrie.
MOULY, Joseph-	Visiteur	Pékin.
RYAN, Étienne	Visiteur	Etats-Unis.
SANZ, Raymond	Visiteur	Mexique.
LAMANT, Aimé-Joseph	Visiteur	Brésil.
DEVIN, Jean-Auguste	Secrétaire de la Congrégation.	
SALVAYRE, Médard-Philémon	Procureur de la Congrégation.	
LACARÈRE, Hubert		France.
CHINCHON, Auguste		France.
VICART, Ernest	Supérieur de Montdidier	Picardie.
VAYRIÈRES, Jean-Pierre.	Supérieur du Grand Sém. de Soisson	Picardie.
VICART, Eugène	Supérieur de Carcassonne	Aquitaine.
DELTEIL, Guillaume.	Supérieur de La Rochelle	Aquitaine.
PEYRAC, Xavier	Sup. du Grand Sém. de Montpellier	Lyon.
PÉREYMOND, Antoine	Supérieur du Petit Sém. de St Flour	Lyon.
DOUMERQ,	Supérieur d'Alger.	Algérie. [7]

ASSEMBLEE GENERALE DE 1867.

MM. ALAUZET, Marin		Algérie.
VILLAVECCHIA, Jules-César	Supérieur de Gênes	Lombardie.
TORRE, Jean	Supérieur de Sarzane	Lombardie.
GUARINI, Jean	Procureur général près le Saint-Siège	Rome.
MASSUCCO, Claude	Supérieur de Florence	Rome.
SANCTIS (DE) Raphael	Supérieur de Monopoli	Naples.
NARDELLI, Vincent		Naples.

PAWLICKI, Joseph		Pologne.
SANTASUZANNA, Ignace.		Espagne.
PEREGRI, Michel		Espagne.
HENRIQUEZ, Dominique-Joseph		Portugal.
LYNCH, Jacques	Supérieur du séminaire	Irlande.
MAC-NAMARA,Thomas	Supérieur de Dublin	Irlande.
MARCUS, Henri		Prusse.
STROEVER, Conrad	Supérieur de Culm	Prusse.
KLINGER, Étienne	Supérieur de Cracovie	Autriche.
DERLER, Martin	Supérieur de Vienne	Autriche.
REGNIER, Jean		Constantinople.
HEURTEUX, Antoine	Supérieur de Smyrne	Constantinople.
DEPEYRE, Étienne	Supérieur d'Antoura	Syrie.
NAJEAN, Jean-Baptiste	Substitut	Syrie.
BURLANDO, François	Supérieur d'Emmitsburg	Etats-Unis.
O'REILLY, Jean	Supérieur de Niagara	Etats-Unis.
LAURENT, Jean-Baptiste.	Supérieur de Bahia	Brésil.
MALLER, Marien	Supérieur de Caraça	Brésil.

VINGT-DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 65 membres ; commencée le 27 juillet 1867 et terminée le 4 août, à la 9e session.

MM.	ÉTIENNE, Jean-Baptiste.	Supérieur général	
	MARTIN, Nicolas	1er assistant	
	VICART, Eugène	2e assistant	
	PEYRAC, Antoine-Xavier.	3e assistant	
	STELLA, Sauveur	4e assistant	
	DENIS, Pierre-Urbain	Visiteur	France.
	SUDRE, Auguste	Visiteur	Picardie.
	BOURDARIE, Pierre	Visiteur	Aquitaine.
	FABRE, Jean-Baptiste	Visiteur	Languedoc.
	GAILLARD, Pierre	Visiteur	Lyon.
	BERNARD, Charles	Visiteur	Touraine.
	GIRARD, Joseph	Visiteur	Algérie.
	TORNATORE, Dominique.	Visiteur	Rome.
	DURANDO, Marc-Antoine.	Visiteur	Lombardie.
	NARDELLI, Vincent	Visiteur	Naples.
	DMOCHOWSKI, Valentin	Visiteur	Pologne. [8]
MM.	MALLER, Marien	Visiteur	Espagne.
	DUFF, Pierre	Visiteur	Irlande.
	MARCUS, Henri	Visiteur	Prusse.
	MUNGERSDORF, Guillaume	Visiteur	Autriche.
	SOUBIEILLE, Pierre	Visiteur	Cracovie.
	DEVIN, Jean-Auguste	Visiteur	Constantinople.
	BAGET, Jean	Visiteur	Syrie.
	RYAN, Étienne	Visiteur	Etats-Unis
	BÉNIT, Pierre	Visiteur	Brésil.
	BÉNECH, Claude	Visiteur	Chili.
	BORE, Eugène	Secrétaire de la Congrégation	
	SALVAYRE, Médard-Philémon	Procureur de la Congrégation	

PERBOYRE, Gabriel	Assistant de la maison-mère	France.
CHINCHON, Jules-Auguste	Directeur du séminaire interne	France.
VICART, Ernest	Supérieur du Montdidier	Picardie.
AUBERT, Pierre-Charles.	Supérieur de Sainte-Anne d'Amiens	Picardie.
LAURENT, Jean-Baptiste.	Supérieur du petit séminaire de St Flour	Aquitaine.
DELTEIL, Guillaume	Supérieur de Cahors	Aquitaine.
CORBY, Narcisse	Sup. du petit séminaire de Montpellier	Languedoc.
LAPLAGNE, François	Sup. du grand séminaire de Montpellier	Languedoc.
NICOLLE, Antoine	Supérieur de Valfleury	Lyon.
GADRAT, Guillaume	Supérieur de Lyon	Lyon.
HUSSON, Étienne	Supérieur du petit séminaire de Tours	Touraine.
BAUDIER, François-Alexis.	Supérieur du grand séminaire de Tours	Touraine.
DOUMERQ, Joseph	Supérieur d'Alger	Algérie.
LUGAN, Jean-Baptiste		Algérie.
CASALEGNO, Antoine	Supérieur de Savone	Lombardie.
BURONI, Joseph	Substitut	Lombardie. .
GUARINI, Vite	Supérieur de Florence	Rome.
GAGGIA, François	Supérieur de Plaisance	Rome.
ARNAIZ, Nicolas	Supérieur de Badajoz	Espagne.
GOMEZ, Innocent		Espagne.
DIXON, Jacques	Supérieur de Dublin	Irlande.
MAC-CABE, Nil	Supérieur de Cork	Irlande.
RICHEN, Henri		Prusse.
KELTZ, Jean		Prusse.
DERLER, Martin	Supérieur de Vienne	Autriche.
FRECSKA, Louis		Autriche.
KLINGER, Étienne	Supérieur de Stradom	Cracovie.
RADEMACHER, Valentin		Cracovie.
LE PAVEC, Joseph	Supérieur de Monastyr	Constantinople.
BONNIEU, Jean-Baptiste	Supérieur de Salonique	Constantinople.
HEURTEUX, Antoine	Supérieur d'Alexandrie	Syrie.
REYGASSE, Marc-Antoine	Supérieur de Tripoli	Syrie.
HENNESSY, Edmond		Etats-Unis.
HAYDEN, Jean	Supérieur de la Nouvelle-Orléans	Etats-Unis.
SIPOLIS, Michel	Supérieur de Caraça	Brésil.
CALMON, Louis	Supérieur de Pernambuco	Brésil. [9]

MAISONS FONDÉES FONDÉES SOUS LE GÉNÉRALAT DE M. ÉTIENNE, de 1843 à 1874.

	MAISONS.	PROVINCES.	FONCTIONS PRINCIPALES.		ANNÉEES
1	MONTPELLIER	Provence		Gd Sémin	1844
2	BEYROUTH	Syrie	Missions		1844
3	ALEXANDRIE	Syrie	id.		1844
4	MEXICO	Mexique	id.	Sémin. int	1844
5	MONTPELLIER	Provence		Petit Sémin .	1845
6	DAX	Aquitaine	Missions .		1845
7	NING-PO	Tché-Kiang	id.	Ste-Enfance. Hôpital	1845
8	SMYRNE	Constantinople.	Collège		1845
9	PUEBLA	Mexique	Missions		1845

10	SAVONE	Lombardie	Collège			1846
11	ÉVREUX	Touraine		Gd Sémin		1846
12	CORK	Irlande	Collège			1846
13	SCARNAFIGI	Lombardie	Missions			1846
14	LA HAVANE	Espagne	Id.			1846
15	KOUBA	Algérie		Gd Sémin	Paroisse.	1848
16	TOURS	Touraine		Id.		1850
17	BALTIMORE	États-Unis	Missions .		Paroisse.	1850
18	EMMITSBURG	États-Unis	Id. (1)		Paroisse.	1850
19	LA ROCHELLE	Aquitaine		Gd Sémin		1851
20	COLOGNE	Prusse	Missions .			1851
21	NEUSS	Prusse				1851
22	FINALE MARINA	Lombardie		Collège		1851
23	TURSI	Naples	Missions .			1851
24	GRATZ	Autriche	Id. (2)			1852
25	MARIANNA	Brésil		Séminaire		1852
26	RIO-JANEIRO	Brésil	Missions.	Hôpitaux		1852
27	CARACA	Brésil	id.	Colge-Sémin .		1852
28	CAMPO-BELLO	Brésil	Id.	Collège		1852
29	BAHIA	Brésil	Id.	Hôpitaux		1853
30	SANTIAGO	Chili	Id.	Hôpitaux		1853
31	CILLI	Autriche	Id.			1853
32	MARIENTHAL	Prusse	Id.	Retraites		1853
33	SHEFFIELD	Irlande	Id.			1853
34	NEUDORF	Autriche	Id.			1854
35	VIENNE	Autriche	Id.			1855
36	CARCASSONNE	Languedoc	Id.			1856
37	ANGOULEME	Touraine		Gd sémin		1856
38	EVREUX	Touraine	Missions .	..		1856
39	SIENNE	Rome	Id.			1856
40	MUNSTEREIFEL	Prusse		Petit Sémin .		1856
41	MONASTYR	Constantinople	Missions.	École		1856
42	CAMBRAI	Picardie		Gd Sémin		1857
43	LOOS-LEZ-LILLE	Picardie	Missions .		Paroisse.	1857
[10]						
44	SAINTES	Aquitaine	Missions			1857
45	LIMA (Pérou)	Amér. centr	Id.	Hôpitaux		1857
46	PERNAMBUCO	Brésil	Id.	Id.		1857
47	LISBONNE .	Portugal	Id.	id. 1		1857
48	CHANG-HAI	Chine	Procure .			1857
49	TOURS	Touraine -.		Petit Sémin .		1858
50	SOISSONS	Picardie		Gd Sémin,		1858
51	VICHY	Lyon	Missions			1858
52	IRLANDAIS-PARIS	Irlande		Gd Sémin.		1858
53	NOUVELLE~ORLÉANS	États-Uni,	Missions	Paroisse.		1858
54	SOISSONS	Picardie		Petit Sémin .		1859
55	BUENOS-AYRES	Rép. Argent	Missions.	Hôpitaux		1859
56	LANARK	Irlande	Id.			1859
57	BADAJOZ	Espagne		Séminaire		1859
58	MONTEREY	Mexique	Missions .			1859
59	SALTILLO	Mexique	Id.	Collège		1860
60	ANGERS	Touraine	Id.			1860

61	TCHE-LY OCCIDENTAL.	Chine	Id.	Séminaire.	Paroisse.	1860
62	TIEN-TSIN	Pékin	Id.	Ste-Enfance.	Hospice.	1860
63	SAINTE-ROSALIE	France	Id.			1861
64	LYON	Lyon	Id.			1861
65	ARMAGH	Irlande		Séminaire		1861
66	CRACIVIE	Autriche	Missions.			1861
67	FUNCHAL	Portugal	Id.	Hospice		1861
68	RIO JANEIRO-St-JOSEPH	Brésil	Id.	Hôpitaux		1861
69	MEAUX	Champagne		Gd Sémin		1862
70	MEAUX	Champagne		Petit Sémin .		1862
71	SAINT-FLOUR	Lyon	Id.			1862
72	MARSEILLE	Provence	Missions			1862
73	MARSEILLE	Provence		Gd Sémin		1862
74	MANILLE	Manille		Séminaire		1862
75	TÉHERAN	Perse	Missions			1862
76	GUATEMALA	Amér. Centr	Id.	Hôpitaux		1862
77	ÉVREUX	Touraine		Petit Sémin.		1863
78	LA TEPPE	Lyon	Missions			1863
79	RICHELIEU	Touraine			Paroisse.	1863
80	MALMÉDY	Prusse	Missions .			1863
81	HILDESHEIM	Prusse		Petit Sémin.		1863
82	BERCEAU St-V.DE PAUL	Aquitaine	Missions .			1864
83	MARSEILLE	Provence		Petit Sémin.		1864
84	SOISSONS	Picardie	Missions .			1864
85	FORTALEZA	Brésil	Id.	Séminaire		1864
86	GUANAJUATO	Mexique		Collège		1864
87	SAINT-PONS	Provence		Petit Sémin.		1865
88	NUEVA CACERES	Manille		Séminaire		1865
89	LOS ANGELES	États-Unis	Missions.	École		1865
90	LORETTE	Aquitaine	Id.		Paroisse.	1866
91	VICHY	Lyon	Id.		Id. St-Louis.	1866
92	NICE	Provence		Petit Sémin .		1866
93	CEBU	Manille		Séminaire		1866
[11]						
94	REIMS	Champagne	Missions			1867
95	MONTEREY	Mexique	.	Séminaire		1867
96	BUENOS-AYRES	Rép. Argent.	Missions.	Hôpital		1867
97	DIAMANTINA	Brésil		Séminaire		1867
98	SAINT-PAUL	Ile Bourbon		Petit Sémin.		1867
99	LEOPOL	Cracovie	Mission			1867
100	BROOKLYN	États-Unis		Collège	Paroisse.	1867
101	LA ROCHE	Lyon	Missions .			1868
102	NICE	Provence		Gd Sémin		1868
103	SAINT-VALFROY	Champagne	Missions .			1868
104	SANTA-QUITERIA	Portugal	Id.	Écoles		1868
105	HEILIGENSTAD	Prusse		Petit Sémin.		1868
106	FOLLEVILLE	Picardie			Paroisse.	1869
107	ORLÉANS	Touraine	Missions .	.		1869
108	PERIGUEUX	Aquitaine .	Id.			1869
109	CADOUIN	Aquitaine	Id.		Paroisse.	1869
110	ORAN	Algérie		Gd Sémin		1869
111	CONSTANTINE	Algérie		Id.		1869

112	FERENTINO	Rome	Missions	Retraites		1869
113	BEDBURG	Prusse	.	Petit Sémin .		1869
114	JARO (Iles Philippines)	Manille		Séminaire		1869
115	RIO-JANEIRO	Brésil. .. ~		Gd Sémin		1869
116	HARO	Espagne	Missions.	.		1869
117	MILAGROS	Espagne	Id.	Collège		1869
118	PUEBLA	Mexique	Id.			1870
119	MONTOLIEU	Languedoc	Id.	Retraites		1871
120	MADERE	Portugal	Id.	Hospice		1871
121	LUJAN	Rép. Argent.	Id.	Id.		1871
122	GUAYAQUIL (Équateur)	Amér. Centr.	Id.	Hôpital		1871
123	QUITO (Équateur)	Amér. Centr	Id.	Id.		1871
124	QUITO (Équateur)	Amér. Centr		Séminaire		1871
125	BELLEGARDE	Provence	Missions.			1872
126	AREQUIPA (Pérou)	Amér. Centr	Id.	Hôpital		1872
127	BUENOS-AYRES	Rép. Argent.	Id.	Hôpital St-Louis .		1872
128	MISSION INDIENNE	Rép. Argent	id.			1873
129	RIO-JANEIRO	Brésil		Petit Sémin.		1873
130	MARVILLE	Portugal		Id.		1873
131	BLACK-ROCK	Irlande	Missions.	Sémin. In.		1873
132	MARTELANGE	Prusse			Paroisse.	1873
133	LIMOUX	Languedoc	Missions.	Pèlerinage ..		l873
134	LES PAILLES	France	Id.		Paroisse.	1873
135	LES BAMBOUX	France	Id.		Id.	1874
136	MADRID	France	St-Louis des Français..		Id.	1874

(1) Maison centrale des Soeurs de la Charité unies à celles de France en 1850.

(2) Maison centrale des Soeurs de la Charité unies à celles de France en 1852. [12]

M. ETIENNE.

I

Annonce de son élection. - Devoir d'écrire aux supérieurs, surtout au Général, comme le prescrivent les règles. - Prières pour la béatification des vénérables martyrs François-Régis Clet, et Jean-Gabriel Perboyre.

Paris, le 8 septembre 1843.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

Il tardait bien à mon cœur de pouvoir s'épancher dans les vôtres et de vous dire tout ce qu'il éprouve d'affection et de dévouement, depuis que la nouvelle position, que la Providence vient de me faire, m'unit à vous par des liens si doux et si sacrés. Dès le moment où les desseins de Dieu se manifestèrent sur moi par les suffrages de l'Assemblée générale, je sentis mes entrailles s'émouvoir, mon coeur se dilater, et j'éprouvai ce qu'éprouvait le grand apôtre, quand il disait aux fidèles de Corinthe que c'était une jouissance pour lui de se dévouer pour le salut de leurs âmes : *Ego autem libentissime impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris* (II Cor. XII). Ne pouvant tous vous serrer dans mes bras, j'étais impatient de vous faire parvenir l'expression de mes sentiments sur tous les points du monde où le zèle de la gloire de Dieu vous tient dispersés. Il n'a

fallu rien moins que les embarras qui ont absorbé les commencements de mon généralat, pour me faire différer jusqu'à ce jour la jouissance de m'entretenir avec vous.

Des évènements bien graves viennent de s'accomplir ; évènements sans exemple dans les deux siècles d'existence de notre Compagnie, et qui sont féconds en instructions salutaires et en consolantes réflexions. Il n'y avait que quelques années que nous avions vu, par un miracle sensible de la Providence, la famille de saint Vincent sortir des ruines de la plus effroyable des révolutions. L'édifice reconstruit par les mains défaillantes des anciens de la tribu dispersée, échappés à d'affreux désastres et marqués du sceau auguste et vénérable de la persécution, s'était élevé péniblement, entouré d'obstacles de tout genre et de difficultés sans cesse renaissantes. Des larmes aussi amères qu'abondantes coulaient de bien des yeux, quand on le comparait au temple antique et majestueux qu'avait construit notre bienheureux Père. Cependant on bénissait Dieu d'avoir fait sortir du tronc de l'arbre abattu une tige nouvelle, qui, quoique frêle et pliant au gré des vents, annonçait devoir dans l'avenir acquérir une vigueur féconde, et porter au loin ses rameaux chargés de fruits de salut, [13] arrosée qu'elle était par les bénédictions du Ciel. Une parole descendue du haut de la Chaire de saint Pierre avait rapproché tous les membres épars de la famille, et les avait réunis en un seul corps sous l'autorité d'un même chef. Dès lors la joie et l'espérance dilatèrent et réjouirent tous les cœurs, et il semblait passé pour toujours le temps des angoisses et des tribulations. Bientôt après Dieu avait suscité un Père digne d'occuper la place de saint Vincent, parce qu'il en possédait l'esprit et qu'il en retraçait toutes les vertus. Il lui avait réservé l'honorable mission de ramener au milieu de nous et de replacer sur nos autels, avec une pompe à jamais mémorable, les restes précieux de notre bienheureux Père. Elles ont laissé de profonds et d'ineffaçables souvenirs dans mon âme, les six années qu'il a gouverné la Compagnie, et pendant lesquelles semblait s'achever sa laborieuse restauration. Affaissé sous le poids des années et de douloureuses infirmités, il voulut remettre à des mains plus robustes le gouvernail qu'il dirigeait avec tant de sagesse, et terminer l'exercice de son autorité, en mettant le dernier trait qui manquait à la copie si fidèle qu'il retraçait de la vie de notre saint fondateur. Cette édifiante démission qu'il remit avec tant d'empressement et dont l'acceptation lui causa tant de joie, ce touchant et sublime exemple d'humilité qu'il donna à la Compagnie, était un dernier trait de lumière qui ne devait briller sur nous que pour nous plonger aussitôt dans une nuit profonde et dans de désastreuses ténèbres. On ne tarda pas à voir un orage effrayant se former, qui ne devait éclater que pour produire une catastrophe et nous entraîner dans une longue suite de calamités.

Je n'entreprendrai pas de vous retracer toutes les phases de cette désolante crise qui, durant la longue période de près de huit années, a agité la Compagnie et l'a menacée d'une ruine entière. Toutes les puissances de l'enfer semblaient s'être déchaînées contre elle et avoir conjuré sa perte. Battue de toutes parts, au dedans et au dehors, par les vents et les tempêtes, la barque de saint Vincent semblait devoir inévitablement se briser contre les écueils dont elle était environnée. Notre divin Sauveur paraissait y dormir : et elle allait être engloutie sous les flots mais, touché de nos prières et de nos vœux, il s'éveilla*, il commanda aux vents et à la mer et il se fit aussitôt un grand calme*. *Imperavit ventis et mari, et facta est tranquillitas magna* (Matth. VIII)

Il est bien consolant, au milieu de cette désolante agitation des esprits, de voir la Compagnie conduite par la Providence, grandir dans l'Église de Dieu et poursuivre ses sublimes destinées !

Quel incompréhensible contraste de confusion et de gloire, d'infirmité et de force, de défaites et de, triomphes ! Ah! le Dieu de saint Vincent a voulu nous manifester que *c'est lui qui blesse et qui guérit, qui conduit aux portes de la mort et qui en retire* (Job. V.) ! Il a voulu nous manifester que les mains des hommes, comme les fureurs de l'enfer, sont impuissantes contre les desseins de sa miséricorde [14] ; et, par un mystère d'amour pour nous, il s'est servi de nos humiliations et de nos malheurs pour nous dévoiler la solidité des fondements sur lesquels il a établi notre Compagnie, et toute la puissance de la protection dont il l'honore. Oui, nous devons le dire avec le prophète : si nous avons échappé à tant de désastres, c'est à la miséricorde du Seigneur que nous en sommes redevables, *misericordiæ Domini, quia non sumus consumpti* (Jer. III). Comment expliquer autrement cette union si intime qui s'établit, en un instant, entre des esprits auparavant si profondément divisés ? Comment expliquer autrement cette tranquillité si parfaite qui succède, sans

transition aucune, aux plus grandes fureurs de la tempête ? Comment expliquer autrement cette dilatation instantanée de tous les cœurs si froissés, et si dévorés d'amertumes il n'y a qu'un instant ?

C'est là cependant le beau spectacle que nous avons eu sous les yeux dans la mémorable Assemblée générale qui vient de terminer ses travaux. Nous avons vu aussitôt nos plaies si profondes entièrement cicatrisées, la joie succéder aux larmes, la plus douce paix aux dissensions, la plus ferme confiance à toutes les alarmes. Oh! que nous éprouvions d'une manière sensible la vérité de la promesse du divin Maître : toutes les fois que deux ou trois seront réunis en mon nom, je serai au milieu d'eux, *ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum* (Matth. XVIII). Comme nous avons vu l'esprit de Dieu, après avoir dirigé et réuni les esprits et les cœurs dans ce nouveau cénacle, répandre sa bénigne influence dans toutes les maisons de la Compagnie, pour y faire éclater la joie la plus pure et l'allégresse d'une sainte délivrance ! *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris* (Ps. CXVII)! Oui. C'est là l'ouvrage de Dieu, et nous ne pouvons nous lasser d'admirer les desseins de son ineffable bonté envers les enfants de saint Vincent.

Messieurs les visiteurs et députés ont pu vous raconter avec quelle édification tout s'est passé dans cette assemblée générale, quelle était l'union d'esprit et de cœur de tous ceux qui la composaient, quelle odeur de vertu on y respirait, et comme la présence du Saint-Esprit s'y faisait sentir. Comme les intentions de chacun étaient pures ! Comme on voyait la sagesse et la piété présider à toutes les opérations ! Il est de mon devoir de vous signaler en particulier les beaux exemples de vertu qu'y donna M. le Vicaire-général. Après avoir montré son dévouement pour la Compagnie, en consentant dans des circonstances aussi graves à prendre les rênes du gouvernement, en faisant tête à l'orage sans aucune considération humaine, en supportant avec courage pendant près de deux années tout ce que l'agitation et la division des esprits lui suscitèrent de peines, de difficultés et d'amertumes ; heureux de voir la Congrégation représentée comme le veulent nos Constitutions, et en pouvoir de se donner un chef et de mettre un terme à ses malheurs, il combla la mesure de son dévouement en dirigeant l'Assemblée avec sagesse, en éloignant de lui les suffrages par la plus [15] édifiante humilité, et en manifestant la joie la plus vraie de les voir tomber sur un autre. De tels exemples sont bien consolants, surtout lorsqu'ils sont donnés dans de semblables circonstances. Aussi il m'a été bien doux de voir l'assemblée les apprécier à leur juste valeur en donnant à M. Pousson l'unanimité des suffrages, pour l'établir mon premier assistant. Par là elle a fait preuve du bon esprit qui l'animait.

J'ai eu à me féliciter aussi de l'heureuse pensée qu'elle a eue de nommer mes assistants et admoniteur ceux-là même qui composaient l'ancienne administration de la Congrégation. Elle a compris qu'elle devait leur donner ce témoignage de confiance en reconnaissance des services importants qu'ils avaient rendus au sein de la crise dont ils avaient supporté toute la violence. Elle a compris aussi qu'elle devait donner cette approbation solennelle à leur conduite, que la malignité ou l'ignorance des faits avait cherché a couvrir d'insinuations calomnieuses. Elle a compris encore qu'elle pouvait sans crainte confier les intérêts et l'honneur de la Compagnie à des hommes qui avaient su déjà si bien les défendre. Elle a compris enfin qu'elle remplissait les vœux de mon cœur, en m'entourant de conseillers qui ont mon estime et mon affection, et dont les lumières me seront si utiles pour remplir la mission importante qui m'est confiée.

Tant de circonstances consolantes sont bien propres à soutenir mon âme et à alléger le redoutable fardeau qui m'a été imposé. Elles sont une garantie, ce me semble, que l'auteur de tout don qui a commencé si heureusement cette œuvre de restauration de la Compagnie, saura l'achever el la conduire à sa perfection, *qui cœpit opus bonum, ipse perficiet* (Philip. I). J'ai assisté à la nouvelle naissance de la Congrégation ; j'ai observé toutes les phases par lesquelles elle a passé ; j'ai suivi tous ses développements ; j'ai assisté à tous ses combats ; et j'ai pu me convaincre que si nous la voyons aujourd'hui dans une voie de prospérité si manifeste, si nous lui connaissons de si belles destinées dans l'Eglise, les homme n'y sont pour rien ; c'est Dieu qui a tout fait. Il continuera, j'en ai la confiance, à accomplir ses desseins sur nous, malgré la faiblesse et l'infirmité de l'instrument qu'il a choisi. Il se souviendra de celui dont j'ai l'honneur d'occuper la place malgré mon indignité, et en mémoire de ses mérites il répandra ses bénédictions sur ses enfants. Ne suis-je pas autorisé aussi à

avoir confiance dans l'auguste et immaculée Marie, qui depuis quelque temps déploie sur nous de si grandes richesses de protection ? C'est le mérite de ses douleurs, n'en doutons pas qui a mis fin à nos maux, et ce sera sa puissante intervention qui nous obtiendra la grâce de conserver la paix qui nous a été rendue. J'ai vu avec bonheur que notre Assemblée générale a été close le jour de la fête de sa glorieuse Assomption. C'est dans son coeur si saint et si aimant que nous avons déposé toutes ses résolutions et toutes ses espérances. Il me serait impossible [16] de vous dire quelles délices inondaient mon âme, au moment où je voyais prosternés à ses pieds tous les représentants de la Congrégation pour confondre leurs actions de grâce et leurs prières, et les offrir au nom de toutes nos provinces, comme un holocauste en son honneur, en prononçant ensemble l'acte de consécration en usage dans la Compagnie.

C'est aussi avec consolation que j'adore les desseins mystérieux de la Providence dans le voyage si imprévu que je fis à Rome au commencement de cette année. En collant mes lèvres et mon cœur sur les restes précieux du Prince des apôtres, en offrant avec tant de jouissances sur son tombeau le divin sacrifice, en lui recommandant la Compagnie dont les intérêts m'avaient amené dans la ville éternelle, j'implorais, sans le savoir, sa protection pour la haute et importante mission qui devait bientôt m'être confiée. En déposant aux pieds du vicaire de Jésus-Christ l'hommage de ma vénération, de mon dévouement et de ma reconnaissance, en recevant avec tant de bonheur l'accueil si tendre et si paternel qu'il daigna me faire, et en recueillant sa bénédiction apostolique, je ne pensais pas que la Providence me faisait resserrer les liens sacrés qui ont toujours uni la Congrégation à la Chaire de saint Pierre ; et que de même que saint Vincent alla recevoir cette précieuse bénédiction avant de fonder notre Compagnie, de même je devais en être gratifié avant que d'en prendre le gouvernement.

C'est donc sous d'heureux auspices que j'entre dans la carrière nouvelle que la volonté divine vient d'ouvrir devant moi. Mon cœur me dit aussi que je trouverai en vous la docilité et la confiance qui peuvent seules rendre facile l'exercice de l'autorité qui m'est confiée. L'accueil si empressé que mon élection a trouvé près de vous, les témoignages de satisfaction et de bonheur que l'on m'a donnés aussitôt autour de moi, et qui me sont parvenus ensuite de toutes nos maisons, en sont les sûrs garants. J'aime à voir que vous me comprenez, que vous croyez avoir en moi, non pas un supérieur, mais bien plutôt un père ; non pas un maître, mais bien plutôt un ami dévoué. Oui, c'est là ce que je veux être au milieu de vous, et l'autorité que j'ai à exercer ne m'est chère, que parce qu'elle me met à même d'entretenir avec vous des relations plus intimes, de vous donner plus de preuves de mon affection et de mon dévouement. Désormais ma vie est identifiée avec la vôtre ; je ne serai heureux que de votre bonheur ; vos chagrins seront mes chagrins, comme vos consolations seront mes consolations. Ce sera une jouissance pour moi de vous encourager dans vos travaux, de vous consoler dans vos peines, de vous suivre dans l'exercice de vos fonctions, et surtout de penser à vous devant le Seigneur, et de solliciter en votre faveur les bénédictions du Ciel. De l'éminence où la divine Providence m'a élevé, j'aimerai à contempler les efforts de votre zèle pour travailler à la gloire de Dieu et au salut des peuples ; je serai de cœur et d'esprit avec vous dans tous les lieux où vous *combattrez les combats du Seigneur*. Tout en donnant assidûment les soins de ma sollicitude aux œuvres auxquelles vous vous [17] consacrez

DEVOIR DES SUPERIEURS D'ECRIRE AU VISITEUR

au sein de la catholicité avec tant de succès et d'édification, je porterai l'intérêt particulier que portait saint Vincent à ces entreprises si admirablement apostoliques, qui font une des plus belles gloires de notre Compagnie, auxquelles vous vous dévouez d'une manière si touchante sur les plages lointaines. Je vous accompagnerai de mes voeux et de mes encouragements dans vos courses évangéliques au sein des nations infidèles. Je vous contemplerai avec bonheur traversant les mers et vous exposant à toutes sortes de dangers et de privations ; parcourant dans tous les sens le vaste empire de la Chine, et l'arrosant de vos sueurs et de votre sang, pénétrant dans les plaines de la Tartarie et travaillant à la conquête des peuples nomades qui l'habitent ; portant dans le nouveau monde l'ardeur de votre zèle, pour y faire fleurir les Institutions de notre État, et pour ramener au

giron de l'Église les nombreuses victimes de l'hérésie ; manifestant sur tous les points du monde, en Afrique, en Abyssinie, en Algérie, en Syrie, en Perse, en Turquie, en Grèce, pour dissiper l'erreur et l'infidélité, toutes les splendeurs de la vraie foi et toutes les richesses de la charité chrétienne ; répandant partout la bonne odeur de Jésus-Christ ; procurant la grâce de la réconciliation et du salut à une multitude d'âmes, qui sans vous seraient demeurées ensevelies dans les ombres du péché et de la mort éternelle. Il y a longtemps que je suis accoutumé à admirer la magnifique place que vous occupez dans l'Église de Dieu, et la belle portion de la vigne du Seigneur qui vous est échue en héritage. Il y a longtemps aussi que j'apprécie avec quelle complaisance saint Vincent vous contemple du haut du Ciel, el quelles consolations vous procurez au cœur du Vicaire de Jésus-Christ.

C'est assez vous dire avec quel intérêt je recevrai les détails que vous me donnerez sur vos travaux et vos succès dans la belle carrière que vous parcourez, et quel sera mon empressement à seconder vos efforts. Jusqu'à présent on n'a pas eu assez de soin d'observer l'antique usage de la Compagnie d'envoyer au Supérieur-Général des relations sur les missions qui se font dans nos diverses provinces. Je recommande instamment qu'on y soit fidèle à l'avenir, et j'ai la confiance que vous ne me refuserez pas cette jouissance. Je recommande également à MM. les visiteurs, supérieurs locaux, directeurs des séminaires internes, assistants, admoniteurs et consulteurs, d'écrire aussi au Supérieur-Général, comme le prescrivent les règles de leurs offices. C'est un point de règle de la plus haute importance pour le bon gouvernement de la Compagnie, parce que c'est par là que le Supérieur-Général peut avoir une connaissance exacte de l'état de chaque maison, du bien qui s'y fait, de celui qui pourrait s'y faire encore, des dispositions des sujets et de la manière dont ils s'acquittent des fonctions de notre Institut. Il est facile de comprendre combien cette correspondance peut éclairer la sollicitude du Supérieur-Général, et lui indiquer les moyens de procurer le bien de toute la Compagnie, et l'avancement de chacun de ses membres. D'ailleurs c'est cette correspondance qui entretiendra et [18] étendra les rapports intimes que je désire avoir avec chacun de vous : c'est par là que les distances se rapprocheront et que nous pourrons, pour notre édification mutuelle et notre commune consolation, nous communiquer nos pensées et nos sentiments.

Je n'ai voulu aujourd'hui que vous ouvrir mon coeur, pour vous y faire apercevoir la tendre affection qu'il vous porte ; que vous exciter à l'admiration, à la reconnaissance en présence des graves évènements qui viennent de s'accomplir. Je réserve pour une autre circonstance de vous entretenir des importantes résolutions qui ont été adoptées dans l'Assemblée générale pour ranimer parmi nous l'esprit de notre état, et mettre notre Compagnie à même de remplir ses hautes destinées. Mais je me sens pressé de vous dire que, dans l'exercice de l'autorité qui m'est confiée. je n'aurai d'autre but que de faire revivre parmi nous l'esprit primitif de la Mission, et de remettre en honneur les pieuses et saintes traditions de nos pères. Je m'estime heureux d'avoir été élevé dans la Congrégation par nos vénérables anciens, d'avoir été favorisé de leurs leçons, et surtout d'avoir été témoin de leurs beaux exemples de vertu. J'ai appris à leur école que c'est la simplicité qui fut toujours le caractère distinctif des vrais missionnaires ; que c'est cette vertu qui fut le principe de tout le bien qu'ils firent dans l'Église de Dieu ; et l'expérience que j'ai acquise m'a profondément convaincu que c'est encore la simplicité qui fera tout le succès de nos fonctions, et la prospérité de la Compagnie dans le siècle présent. Aujourd'hui, comme par le passé, c'est par la simplicité que nous serons encore *en spectacle* d'édification *au monde, aux anges et aux hommes*. Aussi je vous conjure de fuir toute nouveauté, et de vous attacher du fond de vos entrailles aux antiques et vénérables maximes que nos pères nous ont transmises. N'ayons jamais la pensée de faire de l'éclat, de nous distinguer, d'attirer sur nous l'attention des hommes. Cherchons à briller dans l'Église de Dieu, non par *une science qui enfle*, mais bien par *des œuvres qui portent ceux qui en sont témoins à glorifier notre Père qui est aux cieux*. Demeurons dans la voie battue par nos devanciers, et craignons, si nous la quittions, de nous égarer et de nous perdre. Ah! que les circonstances par lesquelles nous venons de passer nous soient une instruction salutaire ! Elles nous ont démontré tout le néant de l'esprit humain et toute la solidité des principes de la foi. Elles nous ont manifesté toute la sagesse de nos règles, et elles nous ont montré dans nos constitutions un rempart inexpugnable

qui sauvera toujours la Compagnie au jour du danger, si nous savons nous y renfermer avec une fidélité inviolable. Nous avions peut-être besoin de passer par ce creuset de tribulations pour purifier nos pensées et nos sentiments à cet égard, et pour nous dépouiller de bien des illusions dangereuses. N'ayons pas la présomption de mettre nos pensées à la place de celles de Dieu, et de lui tracer la route qu'il doit suivre pour arriver à l'accomplissement de ses desseins sur nous. Abandonnons-nous au contraire, à l'exemple de saint Vincent, à la conduite de cette providence paternelle qui s'est manifestée si visiblement sur [19]

nous, persuadés que moins il y aura du nôtre dans nos entreprises, plus il y aura de garanties de succès. Qu'une seule pensée nous occupe, celle de bien nous remplir de l'esprit de notre état, et de devenir par là, entre les mains de Dieu, des instruments propres à toute sorte de bien. Grâces en soient rendues au Dieu de toute consolation ! C'est là l'esprit que je vois animer en général tous les membres de la Compagnie. Je le vois dans nos vénérables anciens, qui ont eu mission de nous le transmettre. Je le vois dans ceux qui doivent porter avec moi le fardeau qui m'a été imposé, et avec qui j'ai la jouissance de ne faire qu'un cœur et qu'une âme. Je le vois dans tous ceux qui sont les dépositaires de mon autorité, dans les visiteurs et supérieurs locaux. Je le vois dans le séminaire interne de notre maison de Paris, et dans les séminaires internes des autres provinces. Je le vois dans tous mes chers confrères et dans nos chers frères coadjuteurs. Je le dis dans l'effusion de mon âme, je suis édifié de l'amour que tous témoignent pour nos saintes règles et pour nos pieux usages, et de l'ardeur qui se manifeste de toutes parts pour en rétablir la pratique. C'est là, à mes yeux, la preuve la plus évidente que le Saint-Esprit répand l'onction de sa grâce dans tous les cœurs, et qu'il met la dernière main à la reconstruction de l'œuvre de saint Vincent.

Persévérons tous ensemble dans ces heureuses dispositions ; conservons avec soin les dons de Dieu : demeurons dans une sainte union par le *lien de la paix* ; que nos rapports soient des rapports de charité, nous rappelant sans cesse, que *celui qui demeure dans la charité, demeure en Dieu, et Dieu en lui* (I Joan. IV.). Alors l'autorité que j'exercerai sur vous vous paraîtra remplie de douceur, et l'obéissance sera rendue aimable par la piété filiale. C'est là tout le voeu de mon cœur, celui qu'exprime le grand Apôtre dans son épître aux Philippiens : *Que votre charité devienne de plus en plus abondante en toute science* de salut, *et en tout sentiment* de bonheur (Phil. I.). Demandez la même grâce pour moi à Notre-Seigneur, c'est là le premier acte d'obéissance que je réclame de vous; obtenez-moi les lumières dont j'ai besoin pour vous conduire avec sagesse dans la voie de votre vocation ; un cœur docile, qui ne suive que les inspirations du Saint-Esprit ; une générosité d'âme qui me tienne toujours prêt a faire tous les sacrifices que demanderont de moi, et le bien général de la Compagnie, et le bien particulier de chacun de vous.

Je terminerai cette lettre, en vous priant d'unir vos vœux aux miens pour solliciter de la bonté divine de mettre le comble à tous ses bienfaits, en nous accordant la faveur de voir bientôt élevés sur les autels et entourés des hommages de notre amour et de notre culte, nos vénérables confrères, les serviteurs de Dieu, Jean-Francois-Régis Clet et Jean-Gabriel Perboyre, qui, après avoir donné tant de beaux exemples de vertu, ont si généreusement versé leur sang pour la confession de la Foi. J'ai la confiance que nous jouirons bientôt [20] de cette consolation qui sera précieuse pour tous les enfants de saint Vincent.

Je suis bien affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos saints sacrifices et prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,

I.p. d. l. C. d. l. M., Sup.-Gén.

II

Tenir les conseils de Province et de Maisons. - Surveiller très-exactement la correspondance. - Ne pas demander à aller voir sa famille. - Notices sur les confrères défunts et rapports sur les travaux des Missions.

Paris, le 1er novembre 1843.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

Le but de la lettre que je vous ai adressée le 8 septembre dernier, était de vous communiquer les sentiments que le Seigneur avait fait naître dans mon cœur au moment même où il m'avait placé à la tête de la Compagnie, et de vous exprimer la tendre affection et l'entier dévouement dont je suis pénétré pour chacun de vous. Elle m'a procuré de bien douces consolations, la manière dont vous y avez répondu. Elle m'a prouvé que vous me compreniez, et que l'autorité que je suis appelé à exercer sur vous me prépare de bien précieuses jouissances. Une même pensée nous occupe, celle de resserrer les liens qui nous unissent, de travailler de concert à ranimer parmi nous l'esprit de saint Vincent, et par là d'assurer à notre chère Congrégation les bénédictions du Ciel, qui la féconderont et feront prospérer ses œuvres. Je dois vous le dire à la gloire de Dieu, *de qui descend tout don parfait*, je ne m'attendais pas à voir une si édifiante unanimité de sentiment, et je ne puis expliquer que par une protection toute particulière du Seigneur l'élan qui s'est manifesté dans tous les cœurs pour marcher avec zèle dans la voie de la perfection de notre état. Aussi j'éprouve ce qu'éprouvait le grand apôtre : *je bénis le Seigneur, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation, qui a rempli mon cœur de consolation* au sortir des angoisses qui nous ont affligés, *afin que je puisse moi-même consoler ceux qui ont eu part à nos afflictions : benedictus Deus, Pater* [21]

CONSEIL DE PROVINCE. - RÉSIDENCE DU VISITEUR.

misericordiarum et Deus totius consolationis, qui consolatur nos in omni tribulatione nostrâ, ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressurâ sunt (II Cor. I.)

Cette heureuse disposition des esprits et des cœurs m'inspire une grande confiance pour remplir un devoir dont j'ai à m'acquitter envers vous, celui de vous notifier les résolutions adoptées par la dernière Assemblée générale. Messieurs les visiteurs adresseront à chacune des maisons de leurs provinces respectives les décrets arrêtés par elle. Mais elle m'a confié le soin de vous faire connaître l'esprit dans lequel elle les a faits. De plus, elle m'a chargé de vous donner certains avis, de vous recommander l'observance de certaines pratiques, qu'elle a jugés de nature à favoriser grandement l'avancement spirituel de chacun de vous. C'est dans le but de remplir ces intentions que je vous fais cette lettre.

1° Cette mémorable Assemblée a compris toute l'importance de la haute mission qu'elle avait à remplir. Il ne s'agissait pas seulement de relever l'édifice que la fureur des vents et des tempêtes avait presque renversé ; il fallait encore l'asseoir sur des bases solides qui pussent rassurer contre de nouveaux orages. En constatant les maux qu'avait soufferts notre chère Congrégation, il fallait en rechercher le principe et y appliquer les remèdes qui devaient en prévenir le retour.

C'est dans cette vue qu'elle porta son attention d'abord sur l'état de l'administration de nos provinces. Il lui fut facile d'apercevoir que le défaut d'ensemble et d'union, que l'on a malheureusement observé, dans ces derniers temps surtout, entre les divers membres qui composent la Congrégation, devait être attribué principalement au défaut d'ensemble et d'union entre les divers anneaux de la hiérarchie de l'autorité, que les relations entre le Supérieur général et les visiteurs et supérieurs locaux avaient beaucoup laissé à désirer pour être conformes à ce que prescrivent les règles, que les visiteurs n'avaient pas toujours été entourés suffisamment des lumières de leurs consulteurs pour diriger leurs provinces avec sagesse, que les supérieurs locaux n'avaient pas régulièrement réuni et consulté leurs conseils, que les admoniteurs n'avaient pas assez bien compris l'importance de leur office et n'en avaient pas exactement rempli les devoirs. Ces désordres ne pouvaient qu'affaiblir la puissance de l'autorité, la dépouiller de tout ce qui doit la rendre

respectable aux yeux des inférieurs, et lui faire perdre l'estime et la confiance, conditions essentielles à son action et sans lesquelles elle doit nécessairement se compromettre et périr. Il est impossible d'attribuer à une autre cause la facilité avec laquelle on a vu souvent les inférieurs, oubliant non-seulement les défenses de nos règles communes et les obligations du vœu d'obéissance, mais même les principes les plus sacrés de la charité, se permettre de censurer l'administration de leurs [22] supérieurs, juger sévèrement les moindres circonstances de leur conduite, et condamner sans les connaître les motifs qui les faisaient agir. De là sont nées des antipathies, des susceptibilités fâcheuses qui ont refroidi la charité et relâché les liens de la discipline, qui ont détruit la piété dans les cœurs, qui ont entraîné les esprits dans de dangereuses illusions, et qui ont fini par porter la division dans les maisons et ensuite dans quelques provinces, au grand détriment du principe de l'autorité et de l'obligation de l'obéissance, et par conséquent au détriment de la prospérité de la Compagnie et du succès de ses fonctions.

Nous devons l'avouer, malgré toute la confusion qui en retombe sur nous, nous sommes loin du respect pour l'autorité et pour les supérieurs que professaient nos pères ; et il est rare aujourd'hui de rencontrer celte obéissance simple, aveugle. sanctifiée par la foi, que prescrivent nos saintes règles. Nous avons lieu de craindre que nous ne participions, sans nous en douter, à l'esprit de ce siècle, esprit raisonneur qui veut avoir raison de tout, prononcer magistralement sur tout, esprit impatient de tout joug, et qui n'est amateur des nouveautés que pour s'affranchir de la vérité et de la vertu. Mais il nous faudra avouer également que les dépositaires de l'autorité ne comprennent pas toujours assez l'importance de la sollicitude qui leur est confiée ; qu'il leur arrive de n'attacher à leur office que l'idée du pouvoir qu'ils exercent, et qu'ils oublient les obligations d'humilité et de charité qu'il leur impose ; qu'ils ne se rappellent pas assez ces maximes du Sauveur, qu'*il n'est pas venu pour être servi, mais bien pour servir* (Matth. XX.), *que celui qui veut être le premier, doit être le serviteur de tous* (*Ibid*.). et qu'il ne doit pas être *parmi nous comme parmi les nations où ceux qui ont le pouvoir en main* ne savent en faire *qu'un moyen de dominer sur les autres : non ita erit inter vos*. Et c'est cet oubli des devoirs du côté des supérieurs et du côté des inférieurs, qui est le principe de tous les désordres dans une communauté.

Cette plaie dangereuse, qui afflige la Compagnie, l'Assemblée générale l'a sondée ; elle a cru pouvoir la guérir en adoptant des mesures propres à ramener l'exercice de l'autorité dans une voie de prudence et de sagesse qui conduira infailliblement, nous en avons la confiance, à l'estime et au respect des inférieurs pour les supérieurs, et qui rendra inexcusables les résistances de l'amour-propre et les murmures de l'esprit d'indépendance. C'est dans cette pensée qu'elle a apporté quelques modifications à l'administration des provinces.

Jusqu'à présent le visiteur n'avait pas de lieu de résidence fixe. Il a été reconnu qu'aujourd'hui il est indispensable, lorsqu'une province se compose de toutes les maisons qui sont établies dans un État ou royaume, que le chef-lieu de la province soit la capitale de l'État ou du royaume. Les rapports [23]

CONSEIL DE PROVINCE. - RÉSIDENCE DU VISITEUR.

nécessaires avec l'autorité civile réclamaient évidemment cette mesure ; la nécessité sentie de tout temps d'établir dans ces mêmes provinces des archives qui pussent éclairer l'administration et lui donner une forme régulière, la réclamait également. Il a donc été statué par ces motifs : 1° que désormais la résidence du visiteur de la province romaine sera fixée à Rome, celle du visiteur de Lombardie, à Turin, celle du visiteur de la province napolitaine, à Naples, celle du visiteur d'Espagne, à Madrid, celle du visiteur du Portugal, à Lisbonne ; 2° que dans ces mêmes résidences seront établies les archives de chaque province ; 3° qu'il y sera établi également un registre des délibérations où seront transcrits les procès-verbaux de toutes les séances du Conseil de la province.

Par cette dernière mesure il sera facile de constater si le visiteur réunit exactement ses consulteurs, s'il prend leurs avis sur les affaires et l'administration de sa province, et dans quels termes auront été prises les résolutions de son conseil.

Pour rendre complète l'organisation du conseil de la province et en assurer le succès, il devenait nécessaire d'éviter que les consulteurs, comme il s'est pratiqué jusqu'à présent, se trouvassent placés à des distances éloignées de la résidence du visiteur ; ce qui donnait lieu à bien des inconvénients, dont le moindre était qu'ils n'étaient presque jamais consultés, ou qu'ils ne l'étaient que d'une manière très-imparfaite, ne pouvant avoir une connaissance suffisante des matières sur lesquelles ils étaient invités à donner leur avis ; appelés à l'aider de leurs lumières et à le seconder dans son administration, il importe qu'il puisse les réunir toutes les fois que la gravité des affaires le réclame. Or c'est dans ce but que l'Assemblée générale a statué que tous les consulteurs de la province devront à l'avenir être placés dans la maison même où se trouve le visiteur, ou du moins qu'ils seront placés à une distance telle de lui, qu'ils puissent facilement se rendre auprès de sa personne toutes les fois qu'ils y seront appelés.

De plus, quand même aucune affaire urgente ne demanderait de les réunir, il est recommandé au visiteur de ne pas passer l'espace d'un mois sans tenir le conseil de la province, et que deux ou trois consulteurs y soient toujours présents.

Il vous est facile de comprendre combien l'application de ces mesures sera propre à rendre régulière et uniforme l'administration de chaque province, à imprimer aux résolutions qu'elle adoptera un caractère de maturité et sagesse, qui éloignera désormais tout prétexte à l'esprit de censure et d'insubordination.

Mais vous comprendrez aussi que les consulteurs doivent, pour ainsi dire, ne faire avec le visiteur qu'une seule et même personne, soutenir son autorité, n'avoir avec lui qu'une seule pensée, et l'aider de tout leur pouvoir dans l'exercice des pénibles fonctions qu'il a à remplir ; qu'ils doivent l'entourer de [24] respect et de confiance, et être des modèles de soumission et d'obéissance au moindre signe de sa volonté ; qu'ils doivent surtout observer un secret inviolable sur tout ce qui se passe dans les délibérations, et procurer avec zèle l'exécution des mesures qu'ils ne croiraient même pas personnellement devoir approuver, quand une fois elles ont été arrêtées. Ils ne doivent pas oublier particulièrement qu'ils ne sont que consulteurs, qu'ils doivent donner leur avis et non l'imposer au visiteur, et que s'il ne juge pas à propos de le suivre, ils doivent bien se garder d'en témoigner du mécontentement ni le moindre blâme. C'est par cet esprit d'union et d'ensemble dans l'administration que l'autorité marchera d'un pas assuré vers la fin qu'elle doit toujours avoir en vue, le bien général de la province, le succès des fonctions, et l'avancement de chacun dans la vertu et la perfection de notre Institut.

Or ces principes d'une bonne administration ne s'appliquent pas seulement au visiteur et à son conseil ; ils sont les mêmes et doivent recevoir leur application dans chaque maison de la Compagnie. L'Assemblée générale m'a chargé de recommander avec instances aux supérieurs locaux, de suivre dans leurs familles respectives la même conduite que doit suivre le visiteur dans l'administration de sa province, c'est-à-dire de vivre en bonne harmonie avec leurs consulteurs, de leur témoigner de la confiance et de tenir exactement leur conseil comme le prescrivent les règles de leur office. L'ordre et la paix régneront toujours dans une maison, tant qu'on y sera gouverné par une autorité sage et régulière ; mais l'arbitraire et le caprice froissent les amours-propres, excitent les susceptibilités, agitent les esprits et jettent les cœurs dans un malaise qui est une source de divisions et de troubles.

Les maisons se trouvant ainsi gouvernées avec sagesse, l'esprit de Dieu y résidera, et toute la province sera en paix. Oh! alors le poids de la sollicitude du visiteur sera léger, et la conduite de la Compagnie tout entière sera facile ! Sans doute la misère humaine se manifestera toujours par quelque endroit : il y aura toujours des défauts à corriger, des imperfections à réformer, des faibles à soutenir, des pusillanimes à encourager, des illusions à dissiper, des esprits à éclairer ; mais ce sera pour les supérieurs l'objet d'une sollicitude douce et paternelle, et non pas un sujet d'affliction et de douleur.

Convaincu moi-même des immenses avantages que peuvent procurer à la Compagnie des visiteurs et supérieurs qui se conduiront d'après ces sages maximes, et de l'effrayante responsabilité qui pèserait sur leur conscience devant Dieu. s'ils s'en écartaient, à cause des abus et des désordres auxquels ils donneraient lieu, je les conjure par la charité de Jésus-Christ d'y apporter une grande

fidélité. Qu'ils se rappellent qu'ils sont placés à la tête de leurs confrères pour les éclairer de leurs bons exemples, et pour les conduire dans les voies de la perfection ; qu'ils s'efforcent par tous les moyens de se placer au milieu d'eux comme un centre vers lequel doivent converger toutes leurs [25] DEVOIRS RÉCIPROQUES ENTRE SUPÉRIEURS ET lNFÉRIEURS.

affections, et qu'ils sachent, selon l'avis de l'Apôtre (Coloss. III.), *se revêtir des entrailles de la miséricorde et de la bénignité*. Ils rendront par là *le joug du Seigneur doux et léger* (Matth. XI.), ils exerceront la plus suave comme la plus puissante domination sur les esprits et sur les cœurs.

Appréciant aussi le devoir que m'impose ma charge de veiller à ce que toutes les maisons de la compagnie soient gouvernées selon nos règles et dans l'esprit de notre institut, je porterai une attention singulière sur cette partie si importante de la mission qui m'est confiée. Les visiteurs et supérieurs locaux, dépositaires d'une portion de mon autorité, me représentent dans leur administration particulière, comme je représente moi-même saint Vincent dans l'administration générale. Nous devons donc avoir la même pensée, les mêmes intentions, les mêmes règles de conduite, tendre au même but, agir par conséquent dans une harmonie parfaite. Je veux leur donner une confiance entière, soutenir leur autorité, et exiger qu'ils soient environnés du respect et des égards qui sont dus à la place qu'ils occupent. Je comprends que l'autorité supérieure ne sera respectée elle-même qu'autant qu'elle mettra la leur à l'abri de toute atteinte. Mais c'est précisément parce que je tiens à ce qu'ils obtiennent des inférieurs la soumission entière qui leur est due, que j'ai le droit d'attendre d'eux qu'ils auront soin de se tenir strictement dans les limites du pouvoir qui leur est délégué, qu'ils prendront exactement l'avis de leurs consulteurs, qu'ils s'attacheront eux-mêmes à faire aimer et respecter l'autorité supérieure qu'ils représentent, et qu'ils lui donneront en toute circonstance des témoignages exemplaires de leur soumission et de leur confiance.

Or c'est pour éclairer ma sollicitude sur ces divers points et mettre ma conscience à l'abri de tout reproche, et en même temps pour maintenir et favoriser cette harmonie qui doit exister entre nous, que je renouvelle la recommandation que j'ai déjà faite, dans ma lettre circulaire du 8 septembre dernier, à tous les officiers de chaque province et de chaque maison, d'écrire au Supérieur général aussi souvent que le prescrivent les règles de leurs offices et de lui rendre un compte exact et consciencieux de la partie de l'administration qui leur est confiée.

Mais aussi, autant je tiens à ce que les supérieurs occupent dignement la place qui leur est assignée, autant j'ai lieu d'exiger des inférieurs une obéissance parfaite, et telle que la prescrivent nos saintes règles. C'est surtout en vous tenant entre les mains de vos supérieurs *comme la lime entre les mains de l'ouvrier*, que vous marcherez dignement dans la voie de votre vocation ; parce que c'est dans cette disposition que vous pratiquerez l'abnégation de vous-mêmes, le renoncement à votre jugement et à votre volonté, en un mot l'humilité qui est le fondement de toute vertu et de la perfection. Gardez-vous d'exiger que vos supérieurs n'aient pas de défauts, puisque vous voulez qu'ils soient [26] obligés de supporter les vôtres. En recevant l'autorité ils n'ont pas changé de nature, et par conséquent ils n'ont point été dépouillés des droits qu'ils avaient à votre support et à votre charité. Au contraire, ils y ont acquis de nouveaux titres, en contractant envers vous des obligations plus graves et une plus grande responsabilité devant Dieu. Sachez vous rappeler que c'est dans les circonstances où le commandement paraît le moins raisonnable, que l'obéissance est plus parfaite et plus méritoire ; puisque c'est alors qu'elle exige un plus grand sacrifice de vous-mêmes. Mais surtout défiez-vous de ce zèle amer, inquiet et remuant, qui, sous prétexte d'amour de la règle, n'écoute que les inspirations de l'amour-propre, et d'un attachement déréglé à ses propres pensées, et qui ne sait porter que le trouble dans les maisons et l'amertume dans le cœur des supérieurs. Contentez-vous de vous amender vous-mêmes, tant que vous n'êtes pas chargé de procurer l'amendement des autres.

Vous l'avez compris, l'objet de tous mes vœux, c'est que la charité et la charité la plus tendre soit le mobile des supérieurs, dans leur conduite envers les inférieurs. Ils doivent en être les vrais pères. Mais aussi je désire de toute mon âme que les inférieurs se conduisent à l'égard des supérieurs avec une charité filiale ; et je vous déclare que ce qui sera toujours le plus pénible pour moi, ce sera quand je verrai que l'on agit par d'autres inspirations. Oui, mon cœur est ouvert à toutes les peines,

pour y puiser leur consolation, à tous les chagrins pour y être adoucis, à toutes les tentations pour y être dissipées, à tous les combats pour y être soutenus : chacun de vous, depuis le visiteur jusqu'au simple frère coadjuteur, me trouvera prêt à l'aider de mes conseils, à l'encourager dans ses faiblesses, à ranimer son courage dans l'accomplissement de ses devoirs, et à dissiper ses inquiétudes. Ce sera une jouissance pour moi de lui rendre les devoirs d'une charité toute fraternelle. Mais je vous déclare que je n'accueillerai pas légèrement ce que l'on croira devoir m'écrire sur le compte des autres, quand on ne sera pas obligé par office de me le faire connaître ; et que je répondrai énergiquement à ceux qui chercheraient *à répandre la discorde parmi leurs frères* (Prov. VI.) et qui se permettraient gratuitement de porter un jugement sévère sur leur conduite. Je crois qu'un grand défaut qui existe parmi nous, c'est de ne pas assez nous estimer les uns les autres, et de déprécier les vertus ou les talents de nos confrères, et c'est un abus que je chercherai par tous les moyens en mon pouvoir à détruire dans la Compagnie, parce qu'il est essentiellement destructif de la charité. Avant donc d'exprimer aucune plainte, de faire aucune réclamation, de communiquer aucun mécontentement, ayez soin de bien apprécier devant Dieu dans l'oraison les intentions qui vous animent, *et d'où vient l'esprit* qui vous inspire, *si c'est de Dieu* (I Joan. IV.) ou bien si ce n'est pas une de ces mille illusions de l'amour-propre [27]

CORRESPONDANCE. - VISITE A LA FAMILLE.

auxquelles il est si facile de se laisser entraîner, souvent sans s'en apercevoir.

2°' L'Assemblée m'a signalé un autre désordre auquel elle m'a chargé de porter remède ; c'est la négligence à laquelle se laissent aller les supérieurs par rapport à la surveillance qu'ils doivent exercer sur la correspondance de leurs inférieurs. Malgré les prescriptions contraires de nos règles communes et de celles du supérieur local, l'abus s'est introduit de ne point lire les lettres qu'ils écrivent, non plus que celles qu'ils reçoivent. De là sont nés bien des inconvénients graves auxquels il importe de porter remède. La correspondance en est devenue en effet, très-multipliée ; et, outre le temps perdu à écrire des lettres inutiles, et les dépenses de la poste qui sont des violations du vœu de pauvreté, l'expérience nous a fourni bien des preuves que c'est surtout dans ces lettres que l'on s'occupe de censurer la conduite des supérieurs, que l'on se communique ses manières de penser, ses mécontentements et les jugements que l'on porte sur ses confrères ; de sorte que si ce désordre n'était pas promptement réprimé, on verrait disparaître bientôt tout respect pour les supérieurs ainsi que la charité fraternelle. Je passe sous silence bien d'autres inconvénients non moins graves. Je dirai seulement que, sans cette négligence des supérieurs, on n'aurait pas eu à gémir sur la division des esprits que la correspondance fomentait dans ces derniers temps, et qui a exposé la Congrégation aux plus grands dangers.

Il me semble qu'il suffit de signaler ces désordres pour faire comprendre l'importance que les supérieurs doivent attacher à l'observation de cette règle, et l'obligation où ils sont d'en arrêter le cours. Je les prie en conséquence d'y appliquer toute leur sollicitude, et de ne pas exposer leur conscience à la responsabilité que peut faire retomber sur eux leur négligence à cet égard.

3° L'Assemblée générale a grandement gémi aussi sur l'extrême facilité avec laquelle on demande la permission d'aller voir ses parents. Ces demandes sont chaque année très-nombreuses, et elles indiquent que l'on a peu à cœur de suivre l'exemple que nous a donné saint Vincent sur ce sujet, et que l'on a oublié les maximes du deuxième chapitre de nos règles communes, sur le détachement dans lequel nous devons vivre à l'égard de ceux que nous avons quittés pour embrasser notre vocation. Il est facile de se convaincre que ces demandes ne viennent pas ordinairement de ceux qui sont les plus fervents et les plus réguliers ; ce qui donne à penser qu'elles ont pour but de pouvoir vivre en liberté, plutôt que le plaisir de revoir sa famille. D'ailleurs, qui ne voit les graves atteintes que reçoit l'esprit intérieur dans ces sortes de voyages ? Outre la dissipation qui les accompagne toujours, outre les affections naturelles qu'ils réveillent, il est bien à présumer que l'oraison est négligée, que les exercices spirituels sont omis en grande partie ou sont faits à la hâte ; on n'observe plus de règles, et cette satisfaction que l'on accorde à la nature coûte souvent bien cher à la vie spirituelle, si elle n'ébranle pas même la vocation. Il n'est aucun de [28] nous qui ne sache

que tous les maîtres de la vie spirituelle considèrent l'attachement désordonné aux parents et le désir de les voir, comme un des plus grands obstacles à l'esprit intérieur, et qu'ils déclarent tous qu'il est impossible d'être entièrement à Dieu, si on ne sait pas s'en dépouiller généreusement. Les exemples ne manquent pas, pour nous démontrer à quelles funestes conséquenses on se laisse entraîner, quand on est dominé par ces sentiments naturels. C'est sans doute par ces motifs que déjà deux assemblées générales avaient instamment recommandé au Supérieur général de n'accorder jamais ces sortes de permissions que pour des motifs très-graves. La nouvelle recommandation que cette nouvelle Assemblée vient de m'en faire ajoute encore à la gravité de l'obligation où je suis de rejeter les demandes de cette nature qui me seraient adressées sans motifs sérieusement légitimes.

Autant j'éprouve de satisfaction à me rendre aux désirs qui me sont manifestés par mes confrères, autant j'éprouve de peine lorsque je me trouve dans la triste nécessité de rejeter leurs demandes. Je vous conjure donc de m'éviter le chagrin de vous rappeler les devoirs qui me sont imposés sur ce sujet, et de ne jamais me témoigner le désir d'aller dans vos familles, que lorsqu'une impérieuse nécessité vous y appelle. Je prie aussi les supérieurs locaux de procurer à leurs inférieurs, pendant le temps des vacances, des délassements qui, sans nuire à la vie intérieure, aident cependant au rétablissement des forces que le travail a épuisées dans les fonctions de notre institut. Je leur recommande également de ne rien négliger pour soulager leurs inférieurs malades, afin qu'ils n'aient point la pensée d'aller respirer l'air natal, moyen souvent imaginaire inventé dans ces derniers temps pour charmer les ennuis de la maladie plutôt que pour la guérir.

N'oublions pas que les mêmes motifs qui nous ont engagés à quitter nos familles, à rompre les liens de la chair et du sang, doivent nous faire éviter de renouer des rapports trop intimes avec nos parents. N'oublions pas non plus que nous nous sommes mis à la suite d'un Dieu qui a dit anathème au monde, et dont la doctrine nous commande de nous éloigner autant qu'il est en notre pouvoir. N'oublions pas surtout que nous devons mener une vie apostolique, être les modèles du clergé ; et que pour être *des lumières dans le monde* (Matth. V.) et *le sel de la terre* (*Ibid*.), nous devons nous dépouiller de toute affection terrestre et ne nous occuper qu'à devenir *parfaits, comme notre Père céleste est parfait* (*Ibid*.).

4° L'Assemblée générale m'a exprimé encore le désir de voir rétablir le pieux usage de faire chaque année et d'envoyer à toutes nos maisons une notice sur les Confrères décédés. C'est un moyen efficace de conserver le souvenir des vertus dont ils ont donné l'exemple pendant leur vie, et d'exciter le zèle à marcher dans la voie de la perfection et à se ranimer de plus en plus dans l'esprit [29]

de notre vocation. On est grandement édifié, quand on lit les notices de ce genre qui ont été publiées autrefois ; et nous avons lieu d'espérer d'heureux fruits du rétablissement de cet usage que nos pères avaient introduit. Je me conformerai avec empressement à ce pieux désir de l'Assemblée. Mais il faut que messieurs les visiteurs aient soin de m'envoyer les matériaux nécessaires pour ce travail ; en conséquence, je les prie, toutes les fois qu'ils m'annonceront le décès d'un sujet de leurs provinces respectives, de m'adresser des notes qui puissent me faire connaître la vie édifiante qu'il a menée.

5° L'Assemblée a encore jugé qu'il ne serait pas moins important, pour l'édification de la Compagnie, de rappeler à messieurs les visiteurs l'obligation, qui leur est imposée par leurs instructions, d'envoyer chaque année, à la fin du mois de juin, au Supérieur général, un rapport sur les fruits spirituels obtenus dans les missions, les retraites et les autres fonctions de notre institut. Jusqu'à présent, il n'a guère été possible de faire connaître à la Congrégation, et encore imparfaitement, que les succès obtenus dans les missions étrangères : on ne pouvait donner une égale connaissance de ceux obtenus dans les fonctions exercées en Europe, parce qu'on manquait des éléments nécessaires à cet effet. Je recommande donc à messieurs les visiteurs de prendre leurs mesures pour obtenir ces renseignements des diverses maisons, et de me les transmettre avec exactitude chaque année. J'attends un grand bien pour la Compagnie de cette communication des

succès obtenus sur tous les points du monde. Elle excitera dans tous les cœurs des sentiments de reconnaissance pour les bénédictions qu'il plaît au Seigneur de répandre sur nos travaux : elle apprendra à chacun de nous le bien qu'il nous est possible d'opérer pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes, si nous sommes bien remplis de l'esprit de notre vocation ; elle montrera à nos jeunes missionnaires le vaste et magnifique champ du père de famille qu'ils sont appelés à cultiver et la riche moisson qu'ils peuvent recueillir ; elle inspirera surtout d'adresser des prières ferventes, d'élever des mains suppliantes vers le Ciel pour en faire descendre des grâces abondantes sur tant de généreux apôtres qui combattent dans la plaine.

Je ne m'étendrai pas davantage sur les travaux de cette mémorable assemblée générale. Je n'ai touché que les principales résolutions qu'elle a adoptées, et elles indiquent bien suffisamment l'esprit dont elle était animée, et le désir qu'elle éprouvait de nous voir tous embrasser avec ardeur la pratique de nos règles et des maximes de notre bienheureux Père. Elle ne s'est pas contentée de porter son attention sur l'ensemble de l'administration de la Compagnie ; elle en a parcouru tous les détails, pour apprécier les modifications à apporter aux règles des divers offices, et surtout pour rétablir et faire régner partout la simplicité et l'uniformité ; elle s'est également occupée des moyens à prendre pour procurer plus efficacement l'avancement spirituel de nos frères coadjuteurs. Elle a compris toute l'importance des services qu'ils sont appelés à [30] rendre à la Congrégation. s'ils sont bien remplis de l’esprit de notre état, et s'ils sont bien dirigés dans la vie intérieure et dans les emplois qui leur sont confiés. Elle est descendue enfin jusqu'aux pratiques les plus communes de la vie ; parce qu'elle était bien convaincue qu'il y a dans tous les usages, dans toutes les pratiques de la vie de communauté une liaison étroite avec les principes sur lesquels reposent l'existence et la prospérité de la Communauté elle-même, et qu'on ne peut jamais les négliger impunément. En un mot elle a exploré, depuis les fondements jusqu'au faîte, toutes les parties de l'édifice de la Compagnie, afin d'en constater et d'en fortifier la solidité et de le rendre semblable à la maison de l'Évangile, qui, bâtie sur le roc, n'offre aucune prise à la fureur des vents et des tempêtes. Elle m'a chargé du soin de réaliser ses pieuses intentions et de faire l’application des mesures suggérées par sa sagesse à cet effet. Elle m'a imposé par là une tâche immense, mais aussi qui sera glorieuse pour la Compagnie, si je suis fidèle à la remplir, parce qu'elle ne peut que nous amener tous à bien nous animer de l’esprit primitif, et faire revivre les beaux jours de la ferveur de nos pères.

Vous comprenez maintenant que cette Assemblée générale a admirablement rempli la mission que la Providence lui avait confiée, et qu'elle a dignement répondu à votre attente. Mais vous comprenez aussi que l'esprit de Dieu était avec elle. Lui seul en effet a pu lui communiquer tant de lumières, tant de bonne volonté, et si bien diriger les esprits et les cœurs vers un même but, celui de restaurer la Compagnie dans son esprit, après avoir écarté les dangers qui menaçaient son corps. Je dois vous le dire ce qui lui a inspiré un zèle si ardent pour ramener la Compagnie à l’observance et à la ferveur primitives, c'est la considération des merveilles opérées en sa faveur, par la bonté divine, spécialement depuis quelques années, et qui annoncent qu'un bel avenir s'ouvre devant elle, et qu'elle est chère au cœur du Dieu de saint Vincent. Elle s'est convaincue aussi que tant de bienfaits nous étaient venus par l'auguste et immaculée Marie ; elle s'est attendrie surtout en voyant que c'est parmi les enfants de saint Vincent qu'elle a daigné se choisir l'instrument dont elle voulait se servir pour propager jusqu'aux extrémités du monde le culte et la croyance de sa conception pure et sans tache. Dans les transports de sa reconnaissance, elle a cru qu'elle devait couronner son œuvre en élevant un monument qui perpétuerait à jamais le souvenir de cette incomparable et si puissante protection de la reine des anges et des hommes, dans ces derniers temps ; et à l'unanimité la plus touchante, et avec une joie qui faisait couler de tous les yeux les plus douces larmes, elle a statué qu'à l'avenir, le 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception, chaque année, dans toutes les maisons de la Compagnie, il sera fait un acte de consécration à la sainte Vierge, de la même manière qu'il se pratique le jour de sa glorieuse Assomption.

Il me serait impossible de vous dire la joie qui inondait mon cœur dans cette circonstance, dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire. Je bénissais [31]

NOUVEL ACTE DE CONGRÉGATION A LA SAINTE VIERGE.

mille fois le Seigneur, et je ne cesserai de l'en bénir jusqu'à mon dernier soupir, de ce qu'il daignait m'appeler à renouveler dans la Compagnie ce que fit autrefois le plus vénérable et le plus digne des successeurs de notre bienheureux père. C'était au sortir de son berceau, et au moment où elle entrait dans la belle carrière qui lui était ouverte dans l'Église, que M. Alméras consacra à l'auguste Marie cette chère famille de saint Vincent. C'est au moment où elle vient de renaître et de prendre une nouvelle vie, au moment où les desseins de Dieu se manifestent sur elle, qu'il m'était réservé de la placer de nouveau dans son cœur immaculé et de la confier à sa tendre et maternelle sollicitude. Cette faveur insigne, je ne la méritais pas ; mais j'y attache un prix infini, et elle sera toute ma vie le soutien de ma faiblesse, le motif de ma confiance, ma consolation la plus douce, le principe de ma joie et de mon bonheur.

Avant de terminer cette lettre, je dois notifier à la Compagnie la composition actuelle de l'administration à la tête de laquelle je me trouve placé.

L'assemblée générale a nommé :

1er assistant, M. Antoine POUSSOU.

2e assistant, M. Jean GRAPPIN.

3e assistant, M. Jean ALADEL.

4e assistant, Pierre-Paul STURCHI.

Admoniteur du Supérieur général, M. Pierre LE GO.

En vertu des qualités que me confèrent les constitutions, j'ai nommé :

Secrétaire général, M. Médard-Philémon SALVAYRE.

Procureur général, M. François-Alphonse VIALLIER, qui était précédemment Supérieur de notre Mission d'Alger.

Le Souverain Pontife ayant décrété qu'à l'avenir il y aura un procureur général de la Congrégation près le Saint-Siège, à l'instar des procureurs généraux des autres Congrégations, mais qui cependant ne jouira d'aucune exemption, ni prééminence, ni autorité, l'assemblée générale a statué que ce nouveau procureur général sera établi sans délai, mais qu'il n'aura point part en cette qualité aux assemblées de la Compagnie, et elle m'a confié le soin de rédiger les instructions qu'il devra suivre, lesquelles devront être communiquées à messieurs les visiteurs, afin qu'ils aient connaissance des pouvoirs qui lui seront conférés. Ces pouvoirs du reste ne seront autres que ceux qu'exerçait précédemment notre Procureur français à Rome ; mais ils devront être bien définis et précisés, afin qu'ils ne donnent lieu à aucune mauvaise interprétation, et qu'ils ne puissent entraver en aucune manière l'exercice des pouvoirs ordinaires des visiteurs.

J'ai, en conséquence, nommé procureur général près le Saint-Siège, M. Simon UGO, supérieur de notre maison de Saint-Sylvestre à Rome.

Il ne me reste plus qu'à réclamer le secours de vos prières pour obtenir la grâce de porter dignement le fardeau de la sollicitude qui m'a été imposée. J'ai pleine confiance dans votre charité pour en attendre ce service. De mon côté, je [32] ne cesserai de prier le Seigneur de vous donner un cœur docile pour mettre en pratique les avis que je vous adresse au nom de l'assemblée, dont je ne suis que l'organe, et pour qu'en les observant vous recueilliez les bénédictions qui y sont attachées. *Quicumque hanc regulum secuti fuerint, pax super illos et misericordia* (Galat. VI.).

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers Frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I.p. d. l. C. d. l. M. Sup.-Gén.

III

Communication du bref de Grégoire XVI, félicitant le Supérieur général et approuvant les travaux de l'Assemblée générale,

Paris, le 21 novembre 1843.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

C'est une jouissance et un devoir pour mon cœur de vous donner connaissance d'une bien grande consolation dont le Seigneur vient de me gratifier. En vous en faisant part, je sais qu'elle va porter la joie dans vos âmes et redoubler vos actions de grâces pour tant de bénédictions que le Ciel a répandues cette année sur la petite Compagnie.

Peu de temps après mon élection, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'informer le Souverain Pontife de la manière édifiante dont avaient été dirigées les opérations de notre assemblée générale, de l'esprit d'union et de piété qui y avait présidé, des beaux sentiments qu'avaient manifestés tous ceux qui en faisaient partie, et des résultats qui l'avaient couronnée. C'était aussi un bonheur, et le premier devoir pour mon cœur, de déposer aux pieds de Sa Sainteté l'hommage de mon souverain respect et de ma profonde soumission. Je ne voulais mettre aucun délai à lui témoigner que celle des vertus du grand Saint, dont je suis appelé à occuper la place, que je tenais plus particulièrement à [33] BREF DE GRÉGOIRE XVI, 18-13.

imiter, était son amour et son attachement dévoué à la chaire de saint Pierre. Je sentais d'ailleurs combien j'avais besoin de sa bénédiction paternelle et apostolique pour encourager ma faiblesse dans la tâche si importante et si difficile qui m'était imposée. Il me semblait aussi que le premier acte de mon administration devait être d'exprimer au Vicaire de Jésus-Christ de quelle sincère et inaltérable affection, et de quel dévouement sont animées pour le Saint-Siège et pour le vénérable Pontife qui l'occupe en ce moment, les deux familles de saint Vincent confiées à ma sollicitude.

La réponse à cette respectueuse communication vient de me parvenir. J'en suis profondément touché. J'avoue que je ne m'attendais pas à tant de bontés. Lorsque j'eus le bonheur de baiser les pieds du Souverain Pontife pendant mon court séjour à Rome, j'eus bien lieu de comprendre tout ce que son cœur nourrissait de sentiments paternels et de tendre affection pour tous les enfants de saint Vincent ; et jamais je ne perdrai le souvenir du bienveillant et affectueux accueil dont il daigna m'honorer. Mais les sentiments contenus dans la lettre qu'il vient de m'écrire surpassent de beaucoup encore ceux qu'il m'avait exprimés de vive voix. Si je n'ai pu lire ce qui m'est personnel dans cette lettre sans éprouver de la confusion de mériter si peu les éloges qu'elle m'adresse. d'un autre côté j'ai versé des larmes de joie et de consolation, j'ai répandu mon âme en actions de grâces devant le Seigneur, en voyant le successeur de saint Pierre porter un si touchant intérêt à notre chétive et petite Compagnie, et lui assurer sa puissante et paternelle protection.

Je vous envoie cette lettre, en vous rappelant les circonstances par lesquelles nous venons de passer : vous y verrez, je n'en doute pas, le gage le plus assuré du consolant avenir qui nous est réservé, et un effet bien sensible et bien admirable de la Providence qui veille sur nous. Ce fut une parole du Vicaire de Jésus-Christ qui conjura l'orage qui nous menaçait d'une perte irréparable, et qui nous fit concevoir une pensée d'espérance. C'est encore sa parole qui vient répandre un baume salutaire sur toutes nos plaies, et nous annoncer que désormais les miséricordes du Seigneur seront notre partage.

Et qu'elle est douce au cœur cette parole paternelle ! qu'elle nous inspire de confiance pour marcher dans la voie de notre vocation et accomplir les desseins de Dieu sur nous ! Au sein des difficultés et des obstacles qui entourent partout le ministère dont nous sommes revêtus, au milieu des combats que nous avons à soutenir contre les ennemis de la foi que nous devons prêcher, et sous le poids des travaux que nous avons à supporter pour cultiver dignement la portion du champ du père de famille confié à notre zèle, qu'il est consolant de penser que le père commun des fidèles, que le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre porte sur nous et sur nos oeuvres des regards de complaisance, qu'il bénit nos efforts et nos entreprises pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ! Quelle assurance pour nous que les bénédictions du Ciel nous accompagnent et que le succès couronnera nos travaux ! [34]

Je n'ai pas besoin de vous exciter à répondre à cette sollicitude paternelle du Souverain Pontife par un dévouement sans bornes. Je sais quelles sont vos dispositions à cet égard et combien vous sont chères les obligations que nos saintes règles nous imposent envers la chaire de saint Pierre. Je n'ignore pas que ce sont pour vous les plus douces à remplir.

Mais je vous recommande de ne pas oublier, à cette époque de restauration de notre Compagnie, que le vénérable et saint Pontife Grégoire XVI a des droits tout particuliers à notre reconnaissance et à notre amour. Ce n'est que sous son glorieux pontificat que s'est réellement et admirablement ouverte devant nous la belle et sublime carrière des missions étrangères ; c'est lui qui a confié à notre zèle les immenses contrées de l'Abyssinie et de l'Éthiopie en Afrique, les peuples sauvages du Texas en Amérique, et la vaste étendue de la Tartarie mongole en Asie. C'est lui encore qui va nous introduire à Alexandrie et qui nous appelle à réunir sur la terre d'Égypte les efforts de nos deux familles pour y déployer toutes leurs ressources et faire des conquêtes à l'Évangile. C'est lui aussi qui a donné à nos missions de la Chine une organisation propre à en assurer la prospérité par la création de Vicariats apostoliques, à la tête desquels il a daigné placer des membres de notre Compagnie. C'est lui enfin qui, dans les temps fâcheux par lesquels nous venons de passer, a mis fin à nos inquiétudes, a dissipé toutes nos alarmes en repoussant toutes les tentatives que faisait l'esprit de nouveauté pour ébranler l'édifice bâti par saint Vincent, et en l'affermissant sur les bases antiques et vénérables sur lesquelles il avait été primitivement placé.

La reconnaissance nous fait donc un devoir de conserver sa mémoire en vénération, de transmettre le souvenir de ses bontés à ceux qui viendront après nous, de ne rien négliger pour nous rendre dignes de la paternelle affection qu'il nous porte, et surtout d'adresser des vœux ardents au Ciel pour obtenir que le Seigneur lui accorde encore de longues années, et qu'il récompense abondamment dans ce monde et dans l'éternité les bienfaits que nous tenons de sa bienveillante sollicitude.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers Frères,

Votre très-humble et affectionné serviteur,

ÉTIENNE,

I. p. d. l. C. d. 1. M. Sup.-Gén. [35]

BREF DE GRÉGOIRE XVI, 1843.

Epistola summi Pontificis.

GREGORIUS P. P. XVI.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Vehementer nos delectârunt tuæ litteræ die 27 proximi mensis septembris ad nos datæ, atque omni pietatis, venerationis, et officii sensu exaratæ. Nam ex illis cum summa lætitia cognovimus mense augusto generalem conventum Lutetiæ Parisiorum singulari omnium consensione ex vestræ Congregationis constitutionibus habitum esse, atque in ipso non solùm Italos et Gallos, verùm etiam deputatos Americanæ provinciæ, ac Præfectum, itemque visitatorem Constantinopoli morantem adfuisse. Neque minori gaudio accepimus omnes in eo conventu concordissimis animis et studiis idipsum invicem sentientes nihil aliud spectasse, nisi ut illustri S. Vincentii à Paulo Instituto supremus præficeretur moderator, qui ex ipsius Instituti legibus binas Congregationes tùm Presbyterorum Missionis, tùm Puellarum Caritatis providè, sapienterque regendas susciperet. Tibi autem summoperè gratulamur, quod ità divinâ Providentiâ disponente, cunctis ferè suffragiis Superior generalis renunciatus ad tàm præclari Instituti regimen fueris electus, ac tuam animi humilitatem in Domino commendantes, non dubitamus quin cœlestis gratiæ ope innixus insignia S. Vincentii vestigia sectari, omnesque demandati muneris partes pro majore Dei gloriâ et animarum

salute studiosissimè implere contendas. Nos scimus enim quæ tua sit pietas, religio, et quæ reverentia, atque observantia ergà hanc Petri Cathedram, ejusque auctoritatem quam summoperè vereri, ac pro viribus defendere vel maximè gloriaris. Nec ignoramus quantùm curæ, industriæ, laboris semper impenderis, ut de Instituto, cui nunc præes, egregiè posses mereri. Equidem nos singulari S. Vincentii à Paulo familiam atque Institutum studio et benevolentiâ prosequentes quidquid ad majorem illius utititatem in Domino conducere duxerimus, alacri libentique animo præstare haud omittemus.

Jàm verô debitas tibi agimus gratias pro tabulâ, quam Nobis dono à te missam libentissimè excepimus, cùm fortissimi illius Christi Athletæ V. Jnis Glis Perboyre imaginem referat. qui in Sinarum imperio Missionarii munere strenuè functus, ac tot labores, pericula, certamina pro catholicâ fide fortiter, constanterque perpessus obitâ morte effusoque sanguine martyrii palmam obtinuit. Quod vero attinet ad illius Canonisationem quam enixis votis, ac precibus efflagitas, nos certè omnem de illâ curam habebimus ad Apostolicarum Constitutionum normam.

Deniquè propensissimæ, Nostræ in te voluntatis pignus, ac cœlestium omnium munerum auspicem accipe Apostolicam Benedictionem quam toto cordis affectu tibi, dilecte Fili, atque omnibus S. Vincentii à Paulo alumnis peramanter impertimur.

Datum Romæ apud S. Petrum die 21 Octobris 1843.

Pontificatûs nostri anno XIII.

GREGRIUS P. P. XVI. [36]

IV

Les Supérieurs doivent travailler à développer l'esprit d'oraison. - Répétition de l'oraison obligatoire. - Conférences spirituelles obligatoires. - Il ne suffit pas de lire des conférences de Saint-Vincent.

Paris, le 1er janvier 1844.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

L'année qui vient de s'écouler sera bien mémorable dans les annales de notre Congrégation ; elle a été signalée par de graves et consolants évènements, dont le souvenir doit être conservé, jusqu'à la dernière génération des enfants de saint Vincent, comme un motif toujours présent de témoigner leur reconnaissance à la divine Providence, qui les a favorisés d'une protection aussi visible que puissante. En disparaissant, comme tant d'autres, dans le gouffre de l'éternité, elle ne doit pas emporter avec elle les sentiments qu'elle a vus naître dans nos cœurs : au contraire, elle doit les léguer à la nouvelle année qui commence, comme pour nous indiquer comment nous devons envisager et parcourir la carrière qui s'ouvre devant nous. Ainsi, à la vue des merveilles de grâce et de miséricorde, opérées en notre faveur, en contemplant cette paix si profonde et si douce qui s'est rétablie au milieu de nous, et cette union si cordiale qui règne maintenant parmi tous les membres de la petite Compagnie, dans cette circonstance où je dois vous exprimer les vœux que je forme pour vous, je me sens pressé de vous adresser les mêmes paroles que le grand Apôtre adressait aux fidèles de Corinthe ; elles nous sont applicables à la lettre, à l'époque où nous sommes arrivés : Si *mon cœur est dilaté* par la reconnaissance envers le Seigneur, *que les vôtres se dilatent aussi par le même sentiment* (1). *Je vous exhorte* de toute mon âme *à ne point recevoir en vain la grâce de Dieu*, qui s'est si admirablement répandue sur nous (2). *Le moment est arrivé* de faire fructifier les talents qui nous ont été confiés, et d'accomplir les desseins de la Providence ; car elle a eu ses vues en manifestant envers nous ses ineffables miséricordes. Cette belle union des esprits et des cœurs est son ouvrage, et elle doit tourner à sa gloire (3). Or, cette correspondance aux desseins de Dieu nous est indiquée par le même apôtre ; elle demande que nous honorions le ministère qui nous est confié, que nous remplissions les fonctions de notre vocation de manière à rendre notre con-

……

(1) *Eamdem habentes remunerationem, tanquam filiis dico, dilatamini et vos*. II Cor., VI.
(2) *Exhortamur ne in vacuum gratiam Dei recipiatis*. II Cor., VI.
(3) *Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis*. Ibid. [37]

……..

duite irréprochable (1) ; que nous sachions *nous montrer partout comme de dignes ministres de Dieu* (2), prêts à embrasser avec courage les travaux, les difficultés, les privations, les persécutions même qui se présentent à chaque pas dans la sainte carrière que nous avons à parcourir (3), manifestant en toute rencontre *une vertu* que l'éloignement du monde mette à l'abri de toute atteinte du poison de ses maximes, *une science* qui soit de Dieu, *une longanimité* qui sache tout souffrir, *une douceur* qui gagne par ses charmes les cœurs les plus endurcis, enfin *une charité* surtout véritable et tendre, qui ne connaisse aucun sacrifice impossible, lorsqu'il s'agit de procurer la gloire de Dieu et le salut du prochain (4). C'est ainsi que, selon l'expression du même apôtre, notre Compagnie, *édifiée en Jésus-Christ, deviendra un temple spirituel* où le Seigneur placera ses complaisances et où il manifestera sa gloire (5).

Il me semble que ce sont là les pensées qui doivent nous occuper tous en entrant dans la nouvelle année qui s'ouvre devant nous, et que c'est le moyen infaillible d'en faire une année pleine de fruits de salut. Ce sont là les armes de la justice, avec lesquelles nous sommes assurés de combattre avec succès les combats du Seigneur. Mais, pour entrer dans ces dispositions, il faut, comme nous en avertit le grand Apôtre, *dégager notre cœur de tous les liens de la chair et de l'esprit, et travailler sans relâche à notre perfection* (6). *Celui qui est de la terre ne peut parler qu'un langage terrestre* (7). Ses pensées, ses vues, ses affections, et, par conséquent, toutes ses œuvres, sont marquées au coin de l'impuissance et de la faiblesse dans le service de Dieu. Il n'y a que *celui qui est du ciel*, C'est-à-dire qui sait affranchir son esprit et son cœur de tout lien de la nature et des maximes du monde, qui puisse recevoir ses inspirations du Saint-Esprit, *porter l'image de l'homme céleste*, *s'approprier le langage de Dieu*, et exercer sa souveraine puissance sur les hommes, pour les conduire au salut (8). Voilà en deux mots tout le mystère du principe, de la vertu, de l'onction, des victoires et des conquêtes de l'esprit apostolique. Nous ne sommes dans notre vocation que *des branches de l'arbre* divin, qui est Jésus-Christ (9) ; nous ne pouvons fleurir et porter des fruits qu'autant que nous serons unis à lui, que nous recevrons de lui la sève féconde de son esprit et de sa grâce.

Or, voilà pourquoi saint Vincent a placé en tête de toutes les obligations de notre saint état celle de travailler à l'oeuvre de notre perfection. C'est là le

……..

(1) *Nomini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum*. II Cor., VI.
(2) *In omnibus exhibeamus nosmetipsos sicut Dei ministros*. Ibid.
(3) Ibid.
(4) *In castitate, in scientiâ, in longanimitate, in suavitate, in charitate non field*. Ibid.
(5) *Onmis ædificatio constructa in Christo Jesu, crescit in templum sanctum in Domino*. Ephes. II.
(6) *Mundemus nos ab omni inquinamento carnis et spiritâs, perficientes scanctificationem in timore Dei*. II Cor., VII.
(7) *Qui est de terrâ, de terrâ loquitur, Joan*., III.
(8) *Quem misit Deus, verba Dei loquitur ; non enim ad mensuram dat Deus spiritum*. Ibid.
(9) *Ego sum vitis, vos palmites*. Joan., VX. [38]

……..

principe d'où doivent découler sur toutes nos fonctions, sur toutes nos oeuvres, l'esprit vivifiant de la grâce, toutes les bénédictions du Ciel. C'est en nous dégageant de tout ce qui est humain et terrestre, et en nous nourrissant l'esprit et le cœur des pensées et des maximes de la foi, que nous deviendrons *des hommes de Dieu, propres à toute sorte de bien* (1), et que nous serons unis à l'arbre divin qui doit nous féconder.

Aussi, et je vous le dis, le cœur inondé de consolation, depuis la fin de la crise que nous avons subie, je vois que cette pensée occupe généralement tous les esprits, comme elle occupait tous les membres de la dernière assemblée générale. C'est avec un véritable enthousiasme, dont j'ai été profondément touché, que l'on a accueilli partout la nouvelle pratique de dévotion envers la très-

sainte Vierge, qui aura lieu désormais le jour de son Immaculée Conception, et qui promet tant de bénédictions à la Compagnie. De toutes parts il y a un élan de zèle pour embrasser tous les moyens propres à ranimer parmi nous l'esprit intérieur, à procurer notre avancement spirituel, et à faire fleurir la piété dans toutes nos maisons. Chacun comprend que c'est dans cette vue que la Providence nous a favorisés de tant de grâces ; que ce n'est que par là que nous deviendrons de vrais missionnaires utiles à l'Église, de dignes enfants de saint Vincent, remplis de son esprit et propres à continuer ses œuvres, et que nous ferons revivre les plus beaux jours de la Congrégation, ceux qui ont été les plus abondants en fruits de salut. C'est là le résumé de toute la correspondance que j*ai reçue de nos diverses provinces, depuis que je suis à la tête de la Compagnie. C'est avec bonheur que j'en rends à Dieu, tous les jours, de vives actions de grâces, parce que j'y vois le signe le plus certain du consolant avenir qui semble nous être réservé.

Tout en obéissant à l'inspiration de mon cœur. je ne ferai donc qu'interpréter la pensée de la Congrégation tout entière, en vous rappelant avec le grand Apôtre que *la piété est utile à tout* ; que non-seulement elle assure le bonheur de la vie future, en imprimant à toutes nos œuvres, à tous nos combats, à tous nos sacrifices, un caractère divin qui les rend méritoires pour le ciel ; mais que, même dans ce monde, elle fait le bonheur de chacun de nous, en établissant dans nos âmes la paix intérieure, qui est le plus riche de tous les trésors, et une source abondante des plus pures jouissances. C'est elle aussi qui, en nous unissant à Dieu et en nous mettant en communication avec lui, fait découler en nous cette onction sainte qui adoucit toutes les amertumes, qui ôte aux misères de la vie présente ce qu'elles ont de pénible à supporter, qui éteint toutes les répugnances que la nature oppose à la pratique de la vertu, et qui rend tout facile dans le travail de la perfection. C'est elle encore qui allume dans nos âmes la flamme divine que notre divin Sauveur a apportée sur la terre, qui nous embrase d'une sainte ardeur pour procurer la gloire de Dieu, et

……

(1)*Homo Dei, ad omne opus bonum instructus*. II Tim., III. [39]

……..

qui, nous affranchissant de toute affection de ce monde, nous fait franchir avec bonheur l'immensité des mers, et affronter tous les périls pour aller gagner des âmes à Jésus-Christ. C'est elle enfin qui, selon la belle expression de saint Vincent, fait de la vie commune un paradis sur la terre, en y faisant régner le support mutuel, le zèle du bon exemple, l'amour de la régularité et une charité cordiale qui fait de tous les cœurs un seul cœur, de toutes les âmes une seule âme. *Pietas ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ* (I Tim., IV).

Je crois devoir vous rappeler qu'un des moyens les plus efficaces pour entretenir et augmenter en nous la piété, c'est la fidélité à la sainte pratique de l'oraison. Vous n'ignorez pas que c'est là la véritable école de la vertu, où notre âme apprend à se dépouiller de tous les sentiments naturels, et à entrer en communication avec Dieu. C'est, selon la pensée de notre saint fondateur, l'arsenal où le missionnaire se revêt de l'armure qui est propre à la milice sainte dans laquelle il est engagé et avec laquelle il lui sera toujours facile de triompher de toutes les puissances de l'enfer. Aussi je recommande instamment à messieurs les directeurs de nos séminaires internes d'user de tous les moyens pour former nos séminaristes à cette précieuse pratique. et pour en faire des hommes d'oraison. Par là ils prépareront à l'Église et à la Compagnie des générations d'hommes apostoliques capables de travailler avec fruit dans la vigne du Seigneur, et d'être entre les mains de Dieu de dignes instruments de sa miséricorde. Je leur recommande encore, ainsi qu'à messieurs les supérieurs locaux, chacun en ce qui les concerne, d'exercer à cette pratique, comme aux autres exercices de piété qui leur sont propres, nos chers frères coadjuteurs ; qu'ils se persuadent bien qu'ils seront d'autant plus zélés à remplir les devoirs de leurs offices, et qu'ils seront d'autant plus en état de rendre des services à la Compagnie, qu'ils seront plus intérieurs et plus fervents. Que chacun de nous ait donc soin, à l'imitation de saint Vincent, d'aller chaque jour puiser à cette source divine les dons de l'Esprit saint qui lui sont nécessaires pour remplir dignement les devoirs de sa vocation. Gardons-nous bien de cette illusion, malheureusement trop commune, qui, sous prétexte de rendre

service au prochain, nous porterait à nous négliger nous-mêmes. N'oublions pas que nous ne pouvons exercer d'autre puissance sur les pécheurs que celle que nous empruntons à Dieu, et que nous ne pouvons verser sur les peuples que les dons que nous avons puisés dans nos communications avec lui. L'oraison est l'aliment nécessaire à l'entretien de la vie spirituelle et à ses progrès, comme la nourriture matérielle est indispensable pour soutenir la vie du corps.

Un autre moyen, non moins efficace pour alimenter et favoriser la piété parmi nous, c'est la pratique si édifiante de la répétition d'oraison, par laquelle, en nous communiquant les uns aux autres les bonnes pensées et les [40] pieux sentiments que la grâce nous inspire, nous rendons commun à tous ce que le Saint-Esprit opère dans chacun de nous. Si elle se fait, comme saint Vincent voulait qu'elle se fit, avec simplicité et dans la pensée de procurer notre mutuelle édification, il est impossible qu'une maison ne soit pas en peu de temps animée de la plus grande ferveur, et que tous les membres qui la composent ne fassent pas de grands progrès dans la vie intérieure et ne répandent pas partout la bonne odeur de Jésus-Christ.

J'en dis autant de la pratique salutaire des conférences spirituelles, où nous sommes dans l'occasion de nous remettre devant les yeux les importants devoirs que nous impose notre vocation, les vertus sublimes qui nous sont nécessaires pour les remplir avec fidélité, et les règles sages qui doivent diriger toute notre conduite dans les diverses circonstances de la vie apostolique qui nous est propre. C'est dans cet exercice que nous pouvons apprécier à leur juste valeur tous les moyens que nous avons en main pour travailler à l'oeuvre de notre perfection, et que nous sommes à même de remarquer les manquements intérieurs ou extérieurs qui paralysent leur efficacité et nous empêchent de faire des progrès dans la vertu. Mais, pour que cette pratique produise en nous ses fruits, il faut qu'on y apporte tout le soin qu'elle réclame. J'ai appris que, dans certaines maisons, on néglige de s'y préparer et de méditer les matières qui doivent y être traitées. J'en ai été contristé, parce que c'est, à mes yeux, un signe certain que, dans ces maisons, l'esprit intérieur doit souffrir beaucoup sous bien d'autres rapports. Je prie instamment messieurs les supérieurs locaux de considérer cette pratique comme étant de la plus grande importance pour ranimer la piété dans leurs familles, et d'en faire l'objet d'une sollicitude particulière. J'ai appris également que, dans quelques maisons, on se contente de lire une conférence de saint Vincent : ce n'est pas non plus remplir le but de cet exercice. Sans doute, cette lecture est très-propre à nous édifier, et je suis loin de prétendre que tout ce que nous pouvons dire nous-mêmes puisse être comparé aux propres paroles de notre saint Instituteur. Certainement, nous ne pouvons en retirer qu'une impression salutaire ; mais, répétée souvent, elle aurait l'inconvénient de perdre insensiblement de son onction et de son efficacité sur nous. Cette lecture peut aussi, bien souvent, ne point présenter les détails et les considérations que réclameraient les besoins de nos âmes pour procurer notre avancement spirituel, non plus que les défauts qui nuisent au succès de nos fonctions dans les circonstances où nous nous trouvons placés. D'ailleurs, ce n'est pas ainsi qu'on est dans l'usage, dans la Compagnie, de faire cet exercice. Si, dans de rares occasions, on peut croire qu'il serait avantageux de faire la lecture d'une conférence de saint Vincent, il serait toujours nécessaire d'y ajouter des réflexions qui fissent l'application des principes qu'elle renferme aux besoins actuels de nos âmes.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet important. Il me semble que vous comprenez comme moi que toute notre vie doit être une vie de piété ; que [41] c'est dans ce but que nous avons quitté le monde et renoncé à ses maximes, et que c'est le moyen de parcourir dignement la sainte carrière de notre vocation, et d'en recueillir les magnifiques récompenses. Vous appréciez aussi, je n'en doute pas, combien sont efficaces, pour l'entretenir en nous, les pratiques qui sont recommandées dans nos saintes règles. Je n'ai voulu que vous communiquer les sentiments de mon cœur et vous témoigner le désir qu'il éprouve de procurer votre véritable bonheur. Efforçons-nous donc de nous *revêtir de l'homme nouveau qui a été créé selon Dieu, dans la justice et dans la véritable sainteté* (1). *Vivons de la foi*, afin de devenir, comme le voulait notre saint Fondateur, des chartreux à la maison, par notre régularité et notre union avec Dieu, et des apôtres au milieu du monde, pour l'édifier, le toucher et le convertir. C'est en nous tenant sans cesse en communication avec la lumière divine que nous serons de vrais flambeaux parmi les pécheurs et les infidèles, que nous

dissiperons leurs ténèbres, que nous les conduirons dans la voie de la vérité et que nous les introduirons dans les tabernacles éternels.

Vous trouverez, j'en ai la confiance, un encouragement pour vous affectionner à la piété, dans l'exposé succinct que je vais vous faire des bénédictions qu'il a plu à la bonté divine de répandre sur les travaux de la Compagnie, pendant l'année qui vient de s'écouler. Vous serez grandement consolés en voyant que les difficultés si graves dont elle était entourée ne l'ont point empêchée de remplir avec succès la tâche qui lui est confiée dans la vigne du Seigneur.

Dans nos provinces de France, il n'existe plus, grâce à Dieu, aucune trace des tribulations dont les avait affligés la terrible crise que nous avons subie. Tout y est dans le calme le plus parfait, et, parmi nos missionnaires, il n'y a qu'un cœur et qu'une âme. Je suis étonné de la confiance qu'ils me témoignent et de la soumission édifiante avec laquelle ils accueillent les moindres signes de ma volonté. J'ai visité moi-même quelques-unes de nos maisons, et j'ai fait visiter presque toutes les autres par un de mes assistants ; et ces visites m'ont convaincu que partout il y a amour de la règle, zèle pour l'avancement dans la perfection de notre état et fidélité généreuse pour en bien remplir les fonctions, soit dans les séminaires, soit dans les missions, soit dans les collèges. Je suis singulièrement touché de voir dans tous mes confrères un si grand empressement à entrer dans mes vues et à m'éviter les moindres peines. Je bénis le Seigneur de si heureuses dispositions, et j'y vois la garantie d'un avenir bien consolant pour l'Église et pour la Compagnie.

Si nos provinces d'Italie ont été tourmentées d'une certaine agitation, j'ai la jouissance de pouvoir vous annoncer qu'il y règne maintenant une paix profonde et l'union la plus édifiante. Sur tous les points, nos confrères ont l'estime et la confiance des peuples, comme du clergé. Les missions, les retraites et les autres fonctions de notre Institut se font avec grand zèle et grands fruits. Dans

……

(1) *Induite novum hominem, qui secundùm Deum creatus est in justitia et sanctitate veritatis*. Eph.,IV. [42]

……..

certaines missions, on a vu le même concours des peuples et les mêmes succès que nous représente l'histoire des temps les plus florissants de nos pères, lorsque des provinces entières étaient remuées et renouvelées par les effets de leur zèle. Les conférences ecclésiastiques ont été également suivies avec ardeur et avec empressement. On y a remarqué, surtout à Rome, des cardinaux, des évêques, des personnages des plus distingués parmi les prélats, venant entendre les discours d'un pauvre et humble missionnaire. Dans le Piémoin, la Compagnie acquiert même une importance qu'elle n'avait pas eue jusqu'à présent : deux nouvelles fondations y ont été offertes et acceptées. La communauté des filles de la Charité y a pris des développements qui tiennent du prodige : aujourd'hui elle y compte déjà vingt-trois établissements qui déploient d'une manière admirable les trésors de la charité, et qui répandent partout la vénération pour le nom de saint Vincent. Un établissement du même genre vient de se former à Naples, à la demande du roi et au grand applaudissement de toute la ville : et tout annonce que ce n'est que le commencement d'une œuvre immense confiée aux enfants de saint Vincent dans ce royaume.

En Portugal, nous avons quelque espoir de voir réussir certains efforts que font nos confrères pour relever la Compagnie de ses ruines. Si les résultats ne sont pas encore très-rassurants, nous devons espérer cependant que le Seigneur bénira le zèle de ceux qui se dévouent à cette œuvre difficile.

L'état de convulsion où se trouve l'Espagne ne permet pas encore de concevoir l'espérance d'y voir bientôt se rétablir la Congrégation : mais nous avons bien des motifs de croire qu'un avenir consolant nous est réservé dans ce malheureux pays. La communauté des filles de la Charité y est florissante, et compte en ce moment quarante-cinq établissements : elle y a un séminaire nombreux et fervent : des propositions lui sont faites même pour traverser les mers et aller former une maison au Mexique. Cinq confrères réunis à Madrid, et vivant en communauté selon nos règles, dirigent cette oeuvre importante.

Depuis la révolution qui sépara le Brésil du Portugal, nos confrères qui travaillent dans cette contrée se sont trouvés dans des circonstances très-difficiles. Les lois du pays semblaient les avoir mis dans l'impossibilité de conserver aucun rapport avec le Supérieur général de la Congrégation.

Des mesures avaient été prises pour assurer leur tranquillité. mais qui auraient eu pour effet de consommer leur séparation et de les établir dans un état de schisme. J'ai la consolation de vous annoncer que ces mesures n'ont point reçu leur exécution. Nos confrères du Brésil viennent de m'écrire pour protester de leur union avec la Compagnie et de leur parfaite obéissance à mon autorité. J'ai été singulièrement touché des sentiments qu'ils m'ont exprimés et du zèle qu'ils mettent à se conserver dans l'esprit de notre état et dans l'observance de nos règles. Je n'ai pas été moins édifié, vu leur petit nombre (ils sont réduits à neuf prêtres, à deux étudiants et à quatre frères coadjuteurs, répartis dans trois établissements), de voir avec quel dévouement ils conservent et continuent les œuvres [43]

de la Congrégation, qui leur sont restées entre les mains, et avec quelles bénédictions ils se livrent aux fonctions de notre Institut. Ils soupirent après le moment où il me sera possible de leur envoyer quelques collaborateurs pour recueillir la riche et abondante moisson qui se présente à eux. Des démarches que j'ai tentées me donnent tout lieu d'espérer que le gouvernement brésilien laissera nos confrères parfaitement libres de correspondre avec moi, et qu'il verra même avec plaisir que je prenne des mesures pour développer et multiplier les établissements de notre Congrégation au Brésil. D'après les renseignements que mes confrères m'ont envoyés, je puis juger qu'une belle et immense porte est ouverte à l'Évangile dans ce pays, et que la Compagnie peut y faire un grand bien.

Notre province de Pologne subsiste toujours, mais dans une position incertaine et précaire qui nous inspire les plus vives inquiétudes. Son sort est celui de la religion elle-même, et nous avons besoin de bien prier le Seigneur pour qu'il la soutienne et la protège contre les dangers qui la menacent.

Nos missions étrangères continuent à prospérer et à nous donner de grandes consolations. M. Timon, visiteur de notre province d'Amérique, qui se trouvait dernière assemblée générale, nous a donné les détails les plus intéressants sur les développements que prennent nos œuvres dans le nouveau monde, et sur le bien qu'y opèrent nos missionnaires. A son retour, il a emmené des collaborateurs qui lui permettront de faire encore de nouvelles entreprises pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Cinq nouveaux confrères et quatre frères coadjuteurs, presque tous venus de notre séminaire de Rome et de celui de Gènes, se sont embarqués avec lui le 15 octobre dernier. Nous avons la confiance qu'en ce montent ils sont arrivés heureusement à leur destination.

Nous avons reçu aussi des détails bien intéressants de notre mission d'Abyssynie. M. de Jacobis, préfet apostolique, par sa modestie et sa grande vertu, parvient à vaincre les difficultés nombreuses dont elle est environnée : il a acquis un tel ascendant sur les esprits, qu'il a rendu sans effet tous les efforts de l'évêque hérétique envoyé du Caire pour s'opposer à ses succès. Aujourd'hui il se trouve au sein d'une chrétienté fervente, pour laquelle il lui a été permis de construire une église catholique. Un naturaliste allemand, qu'il a rencontré voyageant dans l'intérêt de la science, et qui était protestant, touché par la force de son exemple et l'édification de sa conduite, plus encore que par ses raisonnements, a abjuré ses erreurs et est rentré dans la voie de la vérité. Tout annonce que la semence divine, arrosée de tant de sueurs, va enfin croître et porter des fruits abondants de salut dans cette contrée.

M. Montuori s'est fixé à Kartoun, dans le Sennaar. Sa petite chrétienté naissante a pris certains développements. Il a ouvert un petit collège qui lui donne déjà beaucoup de consolations. Nous venons de faire partir, pour se rendre [44] auprès de lui, un missionnaire, M. Sérao, de Naples, avec un frère coadjuteur de Rome.

Nos missions de Chine et de Tartarie continuent à prospérer. Nous avons deux missionnaires qui doivent s'y rendre prochainement. Ce sont MM. Ysabel et Jandard. Ils s'embarqueront sous peu de jours à Brest, à bord d'un bâtiment de l'État.

Notre mission d'Alger, qui compte à peine une année d'existence, obtient les plus beaux succès. Une mosquée, convertie en église, a été mise à la disposition de nos missionnaires pour y exercer les fonctions du saint ministère. Le peuple s'y rend en foule pour entendre la parole de Dieu et participer aux sacrements. Ces commencements heureux indiquent que la Providence a des desseins

sur la Compagnie dans cette contrée, et que de grandes consolations nous y sont réservées. Les deux maisons de filles de la Charité, qui y sont établies, y obtiennent les mêmes succès. Elles ont été à même déjà d'opérer des conversions, et de nombreuses jeunes filles, qui sont confiées à leur sollicitude, promettent les plus belles espérances à la religion.

Aucun incident nouveau n'a été signalé, pendant l'année qui vient de s'écouler, dans nos missions de Syrie et de Grèce. Nos fonctions s'y exercent toujours avec le même zèle et le même succès. Notre collège d'Antoura, en Syrie, jouit d'une prospérité toujours croissante. Celui de Naxie prend aussi des développements, et, à Santorin, les filles de la Charité étonnent les schismatiques par le dévouement qu'elles déploient. De toutes les îles environnantes, les pauvres et les malades accourent en foule pour participer à leurs bienfaits. Le bruit de leurs bonnes œuvres retentit partout, et jusque dans la capitale de la Grèce ; elles exercent une grande influence sur les esprits pour les disposer favorablement envers le catholicisme.

Notre mission de Smyrne est dans l'état le plus florissant. Les écoles des Frères des écoles chrétiennes et des filles de la Charité réunissent ensemble près de 700 enfants qui, par leurs bonnes dispositions et leurs progrès, dans la vertu, font la consolation et la joie de nos missionnaires.

Notre mission de Constantinople ne nous donne pas moins de consolation. Les écoles des Frères des écoles chrétiennes réunissent plus de 300 élèves, parmi lesquels on compte un certain nombre de musulmans et d'hérétiques. Le collège de Bébek compte 50 élèves des familles distinguées de la ville. Une décision récente du ministre de l'instruction publique l'a déclaré collège de plein exercice: de sorte que les élèves qui en sortiront pourront venir en France se présenter pour recevoir les grades universitaires et suivre les cours publics. Pour favoriser encore ses succès, M. le ministre des affaires étrangères vient d'y fonder six bourses aux frais de son département. Les écoles des filles de la Charité réunissent plus de 400 élèves, dont 100 internes. On compte parmi elles des musulmanes, des hérétiques, des schismatiques et même des juives. Des conversions nombreuses sont le fruit des

efforts et du zèle de ces généreuses filles, dont le ministère devient véritablement apostolique.

Cette mission vient de voir se former, par les soins de nos missionnaires, une nouvelle oeuvre qui promet un bien bel avenir à la religion. C'est un vaste établissement de l'autre côté du Bosphore, sur la terre d'Asie, pour y réunir des orphelins recueillis dans la ville, et les hérétiques et infidèles convertis qui auraient à redouter la persécution de leurs anciens coreligionnaires, s'ils restaient à Constantinople. Il est facile de prévoir les services qu'un semblable établissement est destiné à rendre à l'Église, au moment où il se fait, dans les esprits orientaux, un grand mouvement en faveur du catholicisme.

Nos missionnaires de Constantinople ont compris qu'un grand bien restait à faire, pour développer encore les progrès de la religion en Orient. C'était de rendre inutiles tous les efforts que tentent les protestants pour faire des prosélytes parmi les populations hérétiques, en les empêchant de répandre le poison des mauvais livres. Pour cela il fallait pouvoir en répandre de bons, nourrir par ce moyen la piété des fidèles et éclairer les victimes de l'erreur et de l'infidélité. Ils ont pu arriver à ce résultat, et aujourd'hui les presses établies dans notre maison à Constantinople sont en pleine activité et fournissent un grand nombre de livres imprimés dans les diverses langues orientales, qui se répandent sur tous les points de la Turquie et de la Grèce.

Pour seconder nos confrères dans ces divers travaux, et suffire à cette immense sollicitude, nous leur avons envoyé cette année trois nouveaux missionnaires, MM. Sarrans, Régnier et Fougeray.

Nos missionnaires de la Perse nous présentent le beau et touchant tableau d'hommes apostoliques se dévouant avec la plus édifiante générosité à l'oeuvre difficile qui leur est confiée. Destitués de toute protection humaine et sans autre appui que leur zèle, ils luttent, avec autant de succès que de courage, contre les efforts réunis du clergé hérétique et des protestants. Malgré tout l'or répandu par ces derniers, et les calomnies qu'ils inventent pour les rendre odieux et attirer sur eux la haine et la persécution des peuples infidèles, ils persévèrent avec la même intrépidité dans la sainte carrière qu'ils ont embrassée. Le Seigneur se plaît à les consoler par les bénédictions qu'il répand sur leurs travaux. De nombreuses conversions ont lieu. Les hérétiques même, qui, par crainte de la

persécution, n'osent embrasser la vraie foi, veulent du moins que leurs enfants reçoivent le baptême des mains des missionnaires. Leur simplicité et leur dévouement leur ont acquis un tel ascendant sur les esprits, que les autorités musulmanes mêmes les prennent sous leur protection et les défendent contre leurs ennemis. C'est un consolant spectacle de voir deux pauvres missionnaires résister à tant d'efforts réunis, vaincre tant de difficultés et obtenir de si beaux succès. La moisson est abondante et mûre ; ils réclament de nouveaux ouvriers pour les aider à la recueillir. Nous venons de leur envoyer [46] un nouveau missionnaire, M. Rouge. Nous avons la confiance qu'en ce moment il est arrivé près d'eux.

Une nouvelle carrière apostolique s'ouvre à la Compagnie : depuis plusieurs années. le Saint-Siège nous presse de porter les efforts de notre zèle sur la terre d'Égypte, et d'y former des établissements semblables à ceux que nous avons déjà fondés à Constantinople et à Smyrne. La voix des peuples s'est unie à celle du Saint-Siège, et nous avons cru ne pas devoir tarder davantage de nous engager dans cette vaste entreprise. Il y a à Alexandrie un hôpital fondé par les nations européennes ; sept filles de la Charité s'embarqueront sous peu de jours pour aller s'y établir et en prendre la direction. Elles y organiseront, provisoirement, des classes pour les jeunes filles, en attendant qu'une maison vaste et appropriée à leurs fonctions soit construite. M. Pousson, mon premier assistant, veut bien se charger de conduire cette pieuse colonie à Alexandrie. Il y arrêtera l'acquisition d'un terrain, la construction d'une église et des bâtiments nécessaires pour la formation des établissement, qui composent cette mission. Je recommande cette œuvre nouvelle à vos prières. Elle peut devenir de la plus grande importance pour l'avenir de la religion en Égypte, et rendre d'immenses services à nos missions de Syrie et d'Abyssinie, et même à celles de la Chine.

Je terminerai ce court aperçu de l'état de notre Congrégation sur tous les points du monde par quelques mots sur notre maison d'Irlande. Toutes les lettres qui nous viennent de cette maison nous portent à bénir le Seigneur d'avoir bien voulu choisir la petite Compagnie pour servir utilement l'Église sur cette terre à laquelle saint Vincent avait voué une si tendre affection, et où nos pères ont donné de si beaux exemples de vertu. Déjà le nombre de nos confrères y est devenu assez considérable pour qu'ils puissent se livrer aux fonctions des missions et des retraites au clergé, sans que pour cela la direction de leur collège et de leur paroisse du Dublin doive en souffrir. J'ai recueilli de la bouche même de M. Dowley, supérieur de cette maison, qui a fait récemment le voyage de Paris, des détails bien consolants sur les développements que prend cette œuvre naissante, et qui annoncent que de belles destinées lui sont réservées.

Ainsi, ce grain de sénevé, arrosé par les bénédictions du ciel, a déjà poussé des racines profondes. Il commence à étendre ses rameaux bienfaisants, et la beauté de ses premiers fruits nous autorise à concevoir les plus belles espérances pour son avenir. Les mêmes moyens doivent produire les mêmes résultats. Or nos confrères d'lrlande procèdent comme ont procédé nos pères, comme a procédé saint Vincent, avec simplicité, avec une fidélité inviolable aux pieuses pratiques recommandées par nos saintes règles, avec une humilité, profonde et l'éloignement de tout éclat et de toute considération humaine : nous ne pouvons donc douter que de grands succès leur soient assurés, et que Dieu se serve de leur ministère pour manifester ses desseins de miséricorde. [47]

NOUVELLES DE LA COMPAGNIE. - 1844.

Je dois vous le dire, mon coeur est profondément attendri quand je considère que la Compagnie occupe une si belle place dans l'Église. Mon âme se répand en actions de grâces devant le Seigneur, et j'éprouve une consolation ineffable ! L'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, voilà le champ ouvert à notre zèle, le théâtre de nos travaux apostoliques ! Quelle gloire nous sommes destinés à procurer à Dieu ! que d'âmes nous sommes chargés d'introduire dans les tabernacles éternels ! quelle riche moisson de bonnes œuvres et de mérites nous sommes appelés à recueillir ! Jamais aucune époque de l'histoire de notre Congrégation ne s'est présentée si belle ni si glorieuse ! Efforçons-nous donc de nous élever à la hauteur de la mission qui nous est confiée, de nous rendre dignes des desseins de Dieu sur nous. Pour cela remplissons-nous de plus en plus de l'esprit de notre saint Instituteur, et nourrissons-nous de ses sublimes enseignements. Nous serons capables des plus grandes œuvres de la foi, si nous sommes des hommes de foi, dégagés de toute influence terrestre et

de toute affection de ce monde. Unissons étroitement nos coeurs et nos âmes par les liens sacrés de la charité, afin que nous soyons *un*, comme le Père céleste et Notre-Seigneur sont *un* (*Ut sint unum sicut et nos unim sumus)*. Alors, selon l'expression de l'écriture, *nous serons plus forts que la mort, nous vaincrons le monde, nous serons établis sur le roc* de l'Evangile, inébranlables au sein des orages et des tribulations que l'enfer pourra susciter contre nous, et les plus belles victoires seront le fruit de nos combats.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers Frères,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d, 1. C. d. l. M., Sup. gén. [48]

V.

Prière aux supérieurs locaux de dire la messe pour leur maison. - Surveiller la manière dont on célèbre la sainte messe. - Obligation de la Retraite annuelle qu'il ne faut pas faire en dehors de la maison. - Obligation de la communication. - Nécessité de la confession hebdomadaire. - Facilité que les supérieurs doivent donner pour la confession et la communication.

Paris, le 21 avril 1844 (1).

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

Dès l'instant où je fus placé à la tête de la Compagnie, le Seigneur me fit la grâce de comprendre qu'une tâche immense m'était imposée, celle de faire refleurir parmi nous l'esprit dont saint Vincent anima le corps dont nous sommes les membres, et de lui faire reprendre sa ferveur première. Devenir *le pasteur de vos âmes*, j'ai eu aussitôt devant les yeux *le compte que j'aurai à rendre* un jour au souverain Pasteur, et l'obligation par conséquent où je me trouve de procurer de tout mon pouvoir votre sanctification et votre avancement spirituel. Une pensée n'a cessé de m'occuper depuis ; c'est que nous ne serons capables de continuer la mission qui fut confiée à notre saint Instituteur et qu'il nous a transmise comme un précieux héritage, qu'autant que nous saurons nous inspirer de ses sentiments, et marcher dans la voie de perfection qu'il nous a tracée. Et cette pensée, elle préoccupait aussi vivement la dernière assemblée générale. Elle y voyait le seul moyen efficace de cicatriser toutes les plaies de nos douleurs passées, et d'assurer l'avenir de notre Compagnie. Je conserve précieusement le souvenir des beaux sentiments qu'elle exprima sur ce point, et des vœux édifiants qu'elle forma de voir rétablir dans nos maisons l'observance exacte de nos saintes règles, y remettre en vigueur les pieuses pratiques qui nourrissaient la piété de nos pères, et par là faire revivre les beaux jours des temps primitifs de notre chère Congrégation. Je n'ai pas tardé à reconnaître que telle était également la pensée de tous les vrais missionnaires, et que le Seigneur avait mis dans tous la bonne volonté d'aller puiser à la source des enseignements de saint Vincent et des premiers disciples formés à son école les moyens de remplir dignement les fonctions de notre Institut. Je dois vous le dire, parce que vous partagerez avec moi cette consolation, cette considération

(1) 21 avril 1844. - Lettre aux supérieurs des séminaires relative au directoire des grands séminaires. [49]

dilate mon coeur de la joie la plus pure et allège sensiblement le poids de la sollicitude qui m'est confiée.

Aussi, l'empressement avec lequel vous avez accueilli l'expression de mes intentions à cet égard, consignées dans mes précédentes lettres-circulaires, m'a engagé à ne pas tarder d'ajouter à mes premières insinuations de nouveaux avis propres à les développer et à en favoriser l'application. D'un autre côté, la discrétion ne me permettant pas de tout dire dans une lettre adressée à tous les membres de la Congrégation, j'ai cru plus convenable d'en adresser une spéciale à MM. les prêtres, qui renfermât certains avis qui les regardent plus particulièrement. J'ai la confiance que vous les recevrez avec la même docilité, et que vous apporterez le même zèle à les mettre en pratique, les considérant comme dictés par les intentions les plus pures et par l'affection la plus tendre.

1° La dernière assemblée générale, comprenant la nécessité d'appeler les bénédictions du Ciel sur nos maisons pour qu'elles pussent s'établir et se maintenir dans l'observance et dans la charité, et répandre au dehors la bonne odeur de toutes les vertus, m'a recommandé de rappeler à MM. Les supérieurs locaux le devoir que leur imposent les règles de leur office, d'user de tous les moyens pour obtenir du Seigneur toutes les grâces propres à procurer la sanctification des membres de leurs familles. Comme il leur est prescrit d'offrir à cet effet le saint sacrifice de la Messe, et que cependant la règle ne dit pas à quelle époque ils y sont tenus, dans la crainte qu'il ne se glissât quelque négligence sur ce point, elle avait eu la pensée d'établir quelque chose de fixe à cet égard. Mais, par respect pour la sagesse qui a présidé à l'établissement de cette règle, et ne voulant pas faire un décret qui pût faire supposer qu'on y avait été infidèle par le passé, elle s'est contentée de confier à ma sollicitude le soin de recommander à MM. les supérieurs locaux de remplir ce devoir aussi souvent qu'il leur sera possible, et que le leur permettront les obligations de leurs maisons.

Il me semble que les supérieurs sont assez intéressés eux-mêmes à l'observance de cette règle, pour qu'il suffise de la rappeler à leur attention. Ils savent apprécier la responsabilité que l'autorité qu'ils exercent fait peser sur leur conscience ; ils comprennent encore mieux combien ils sont capables par eux-mêmes d'y suffire sans le secours de la grâce ; enfin ils n'ignorent pas que le succès des fonctions, comme l'union des esprits et des coeurs, que la paix, la bonne intelligence et la ferveur, sont le fruit des dons que le Saint-Esprit répand dans leurs maisons. Ce sont là des motifs bien puissants pour eux de vivre dans une grande union avec Dieu, et de se tenir sans cesse en communication avec *le Père des lumières, de qui descend tout don parfait*. Et quel moyen plus puissant pour en obtenir des secours et des bienfaits, que l'offrande de la victime sainte, que le divin sacrifice de celui qui est notre avocat et *notre médiateur*, auprès de Dieu, qui *sans* [50] *cesse intercède pour nous*, et qui par ses mérites infinis a toujours le droit *d'être exaucé* ? Je les supplie donc par les entrailles de la charité, par l'amour qu'ils portent à la Compagnie, de ne jamais perdre de vue ce devoir sacré, qui doit leur être si doux à remplir. Je le leur demande comme un service qu'ils me rendront à moi-même ; parce que plus les grâces qu'ils obtiendront du Ciel seront abondantes, plus ils apporteront de soulagement à la responsabilité qui pèse sur moi.

2° La même assemblée m'a recommandé également d'éveiller l'attention de MM. les supérieurs locaux sur la manière dont se célèbre dans leurs maisons le divin sacrifice de la messe. Si nous devons en tout être les modèles des prêtres, si par état nous devons leur montrer dans notre conduite l'exemple de toutes les vertus ecclésiastiques. si enfin nous sommes appelés par notre vocation à former nous-mêmes de dignes ministres du sanctuaire, nous devons comprendre que c'est de nous surtout qu'ils doivent apprendre à bien célébrer les divins mystères. C'est d'ailleurs un devoir pour nous de perpétuer l'édification que procurait aux fidèles notre saint Instituteur dans cette sainte action ; et le souvenir doit en être toujours présent à notre esprit. Cependant, il paraît qu'il s'est glissé une certaine négligence à cet égard dans la Compagnie, et que plusieurs de MM. les prêtres ont quelque reproche à se faire sur ce point important. Je dois vous le dire, mon cœur serait profondément contristé, s'il m'était fait quelque plainte sur cette matière. Je ne pourrais m'empêcher de trembler sur les dispositions d'un confrère, qui monterait au saint autel sans une préparation sérieuse, qui ne s'y montrerait pas profondément pénétré des redoutables mystères qu'il traite, et qui ne porterait pas une grande attention à faire les cérémonies de la sainte messe non-seulement avec exactitude, mais encore avec cette piété édifiante et cette touchante dignité qui conviennent si bien à

un enfant de saint Vincent. Je le regarderais comme bien peu propre à prêcher saintement la parole de Dieu et à faire du fruit dans les âmes. Je prie donc MM. les supérieurs locaux d'exercer sur ce point leur sollicitude, de surveiller avec soin la conduite de leurs confrères, de reprendre avec zèle les manquements dont ils pourraient se rendre coupables, et de tenir fortement la main à ce que tout ce qui touche aux divins offices et à la célébration des saints mystères se fasse dans leurs maisons de manière à édifier les peuples qui y assistent.

3° A ces deux avis que l'assemblée générale m'a chargé de vous adresser, je crois devoir en ajouter quelques autres, que mon zèle pour votre sanctification me fait considérer comme très-importants. Et d'abord, vous n'ignorez pas avec quelle sollicitude, de tout temps, les assemblées, comme les Supérieurs généraux, ont recommandé la fidélité à celle de nos saintes règles qui nous prescrit de vaquer chaque année aux exercices de la retraite. Il est inutile que je m'étende sur les avantages qui en découlent, et sur la nécessité de cette pratique pour avancer dans le chemin de la vertu, pour conserver même l'esprit de la [51]

vocation, et pour en remplir les fonctions avec succès. Votre propre expérience doit suffire pour vous en convaincre. Or j'ai lieu de craindre que quelques missionnaires ne négligent cette pratique ; certains même, sous prétexte de répondre aux besoins des peuples qu'ils évangélisent, emportés par un zèle qui n'est pas *selon la science*, oublient que, tout en se dévouant au salut des autres, ils s'exposent à se perdre eux-mêmes, en se privant de l'aliment spirituel qui doit nourrir leur âme et soutenir leur ferveur. Gardons-nous bien de cette funeste illusion ; rappelons-nous que la fin première de notre Institut, c'est notre propre sanctification, et que celle des autres ne vient qu'après ; rappelons-nous aussi que notre divin Sauveur avait soin, dans le cours de son ministère apostolique, de se retirer de temps en temps dans la solitude, et qu'il y conduisait ses disciples, pour y vaquer à l'oraison ; rappelons-nous enfin la fidélité avec laquelle saint Vincent vaquait chaque année aux exercices de la retraite, quoiqu'il fût accablé de tant et de si saintes occupations. J'ajouterai encore l'exemple des bons missionnaires, qui de tout temps ont apporté une grande exactitude à faire leur retraite annuelle. Je suis bien édifié, lorsque je considère que nos confrères, qui sont dispersés et fort éloignés les uns des autres dans nos vastes missions de la Chine, et exposés aux recherches et aux poursuites des persécuteurs, savent cependant, dans cette position si difficile, se réunir chaque année pour vaquer ensemble aux exercices de la retraite. Ce seul fait me prouve combien ils sont fidèles à conserver l'esprit de saint Vincent dans leurs cœurs. Ces considérations nous convaincront qu'un missionnaire n'a plus l'esprit de son état, et que son salut court un grand danger, dès lors qu'il néglige de faire sa retraite annuelle, et de la bien faire. Aussi je crois que la conscience d'un supérieur est grandement coupable devant Dieu, s'il n'a pas soin de veiller à ce que tous les membres de sa famille soient fidèles à cette pratique. Pour en rendre les exercices plus salutaires, je désire que, suivant les usages de la Compagnie, la retraite se fasse en commun, autant qu'il est possible ; et le supérieur devant apporter tous ses soins à ce que chacun en profite, il importe qu'il la fasse séparément à une autre époque, afin qu'il puisse s'occuper des besoins spirituels de ses confrères, et les aider de ses conseils dans cette action importante.

Vous comprendrez sans peine que je désapprouverais beaucoup un missionnaire qui voudrait aller faire sa retraite hors de sa maison, ou dans une autre communauté. Un missionnaire, qui aurait cette pensée, ne pourrait avoir que des raisons peu rassurantes sur l'état de son âme. Je sais tous les inconvénients graves qui peuvent résulter de cette conduite, et les fruits amers que produisent ordinairement ces retraites, faites d'une manière si peu conforme aux usages de la Compagnie. On ne peut aller faire sa retraite dans une autre maison sans une permission expresse du visiteur, qui ne doit l'accorder que pour des motifs légitimes. Mais je me réserve à moi-même la faculté de permettre d'aller la faire dans une autre communauté ; et je déclare que je ne le permettrai jamais [52] que pour des raisons très-graves ; et, en cela, je m'appuierai sur les maximes et sur les exemples de saint Vincent.

4° En vous parlant de la retraite, je suis amené tout naturellement à vous recommander une autre pratique qui n'est pas moins importante et qui ne nous est pas moins fortement recommandée : c'est la communication intérieure ; il est facile d'en apprécier le but et les avantages. Jamais un

missionnaire ne parviendra à se corriger de ses défauts, et par conséquent à acquérir les vertus de son état, s'il n'a pas soin de dévoiler les faiblesses et les misères de soit âme au médecin chargé d'y appliquer les remèdes ; jamais il ne pourra éviter efficacement les pièges dont le tentateur l'environne, s'il ne va pas chercher les lumières qui l'aideront à les découvrir ; jamais il ne fera de progrès dans la vie intérieure, s'il ne se conduit que par son propre esprit, et s'il n'a soin de se confier à un guide sage et éclairé. C'est lorsque l'on veut être son propre guide, que l'on s'expose à tomber dans des illusions dangereuses. 0r, c'est par ces motifs que saint Vincent nous a recommandé de faire à certaines époques de l'année communication de notre intérieur *au supérieur ou à celui qu'il aura député à cet effet ;* et nos Règles communes veulent qu'elle ait lieu au moins tous les trois mois.

Si je crois devoir vous recommander la fidélité à cette pratique, c'est que j'ai la conviction que, pour un grand nombre de missionnaires, ou elle n'est pas observée, ou bien elle l'est fort mal. Je suis intimement persuadé que, si la communication intérieure était ce qu'elle doit être, soit de la part de celui qui la fait, soit de la part de celui qui la reçoit, elle opérerait des fruits merveilleux, et qu'elle ferait disparaître des misères sans nombre qui troublent la paix, qui altèrent l'obéissance, et qui compromettent la charité. Ce serait dans cette circonstance qu'il serait facile de faire efficacement reconnaître à un missionnaire les défauts qui dans sa conduite malédifient le prochain, lui font transgresser ses devoirs, et troublent l'harmonie de la famille ; et les avis d'un zèle tendre et affectueux, donnés dans l'intimité d'une ouverture de cœur, produiraient certainement les plus heureux effets. D'un autre côté, si cette communication se faisait avec simplicité, avec un vrai désir de se corriger de ses défauts et de s'avancer dans le chemin de la perfection, Dieu bénirait ces heureuses dispositions, les peines de l'âme seraient soulagées, les illusions seraient facilement dissipées, les tentations disparaîtraient, ou bien cesseraient bientôt d'être dangereuses, les obstacles à la ferveur seraient détruits, les répugnances pour la vertu seraient atténuées, le cœur enfin serait dilaté par le zèle de la perfection, et par l'amour des obligations de notre état.

Vous voyez combien cette pratique serait efficace pour faire de nous des hommes d'oraison, des hommes apostoliques capables de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Mais vous comprenez aussi la charité et le zèle qu'elle réclame des supérieurs, et la confiance et la docilité qu'elle commande à inférieur. Aussi, si je recommande instamment aux sujets de ne point manquer [53]

à cette pratique, je ne recommande pas moins à messieurs les supérieurs locaux de s'y prêter avec empressement, et d'y apporter une attention sérieuse : c'est un des devoirs les plus sacrés de la charge qui leur est confiée. Il importe beaucoup qu'ils fassent abnégation d'eux-mêmes, qu'ils se dépouillent de toute susceptibilité et de tout sentiment naturel, pour n'envisager que le bien de chaque sujet, et celui de la Compagnie en général. Ils prendraient sur eux une effrayante responsabilité, s'ils tenaient à ce que cette communication se fît à eux-mêmes personnellement, parce qu'ils s'exposeraient par là à en paralyser tout l'effet. Pour que cette pratique produise ses fruits, il faut qu'il y ait confiance, ouverture de cœur de la part du sujet. Or quel est le Supérieur qui puisse, qui doive présumer qu'il possède sans exception cette confiance, cette ouverture de cœur de la part de tous ses confrères, lors même qu'il est certain d'avoir leur estime et leur affection ? La confiance s'inspire, mais ne se commande pas. Il est donc nécessaire qu'il désigne un autre missionnaire à qui on puisse s'adresser pour faire cette communication, et la règle l'y autorise expressément. Il est même nécessaire qu'il témoigne un grand désir que l'on s'adresse à ce missionnaire, plutôt qu'à lui-même. Je dis plus, dans les maisons nombreuses, la prudence demande que le supérieur désigne plusieurs missionnaires respectables, parmi lesquels chacun puisse choisir celui à qui il se sent le plus porté à ouvrir l'intérieur de son âme.

5° Enfin je regarde aussi comme d'une très-grande importance pour notre avancement spirituel et pour nous rendre propres à remplir les fonctions de notre Institut, la fidélité à la règle qui nous prescrit de nous approcher du tribunal de la pénitence *au moins une fois chaque semaine*. J'ai la confiance que personne ne se dispense de cette pratique ; la négligence sur ce point aurait les

conséquences les plus graves ; il est facile de le comprendre. C'est par ce motif que je me sens pressé de prier MM. les supérieurs locaux de veiller à ce que chacun s'acquitte de ce devoir avec exactitude. Je crois aussi devoir rappeler aux sujets qu'ils doivent s'adresser pour la confession à celui des missionnaires désigné à cet effet par le supérieur, et qu'il leur est absolument interdit de s'adresser à un prêtre externe. Mais j'applique à la pratique de la confession les mêmes observations que j'ai faites sur la communication intérieure. Le supérieur doit avoir grand soin d'éviter toute susceptibilité par rapport à la confiance de ses confrères. Il doit sincèrement désirer qu'il s'adressent pour la confession à celui qu'il a désigné, plutôt qu'à lui-même ; et il doit leur exprimer ce désir, afin de donner une liberté entière à leur conscience. Dans les maisons nombreuses, je suis d'avis également qu'il est prudent de désigner plusieurs confesseurs. Mais il importe grandement que ces confesseurs soient bien éclairés sur les devoirs que leur impose cette fonction. Ils ne doivent pas oublier que par leur ministère ils sont chargés des intérêts les plus chers de la compagnie, et que c'est d'eux , que dépendent [54] en grande partie l'observance des règles et la conservation de l'esprit de la vocation, et par conséquent le salut des missionnaires, dont la direction leur est confiée. Je dis plus, ils sont responsables du salut de bien des âmes, dont le sort éternel est attaché au ministère de ceux qu'ils dirigent. C'est donc une obligation bien grave pour eux d'user de toute l'autorité de leur ministère dans cette direction, et d'y employer toute la puissance de leur zèle. Nous possédons sur cette matière un document bien précieux, qui nous a été transmis par ceux de nos pères qui avaient vécu avec saint Vincent, et qui avaient été formés à son école. Je crois remplir les vues de votre piété en le joignant à cette lettre, pour le porter à votre connaissance, si vous l'ignorez, ou pour le rappeler à votre attention, si vous le possédez déjà ; ce sont les *Avis aux Confesseurs des personnes de la Congrégation, dressés par l'assemblée générale de l'année* 1673 (1). Ils renferment des règles de conduite dont la sagesse m'a grandement frappé, et auxquelles je ne crois pas qu'il y ait rien à ajouter. Je vous les transmets tels qu'ils ont été envoyés à toutes nos maisons par un de mes vénérables prédécesseurs, M. Jolly, dont la mémoire sera toujours en grande vénération dans la Compagnie. Je prie messieurs les confesseurs de les lire, de les méditer souvent, et de s'appliquer à les suivre avec exactitude dans l'exercice de leur important ministère. Ce sera pour eux un moyen efficace d'éclairer leur conduite et de soulager leur responsabilité.

En terminant cette lettre, je vous rappellerai l'avis du grand Apôtre, que je voudrais voir gravé profondément dans vos cœurs, et être le mobile de toute votre conduite, surtout dans l'application des avis que je viens de vous tracer : *Omnia vestra in caritate fiant* (2). Oh! alors le *joug* de la règle vous paraîtrait *bien doux et bien léger* ; vous trouveriez dans toutes les pratiques et dans tous les usages de la Compagnie une onction et une jouissance qui vous les rendraient aimables ; ils seraient pour vous ce qu'ils étaient pour nos pères, un moyen puissant de faire des progrès dans le chemin de la perfection, et de devenir des missionnaires, selon le coeur de saint Vincent, propres à opérer I'œuvre de Dieu. La charité serait le lieu de tous les cœurs comme de tous les esprits ; elle ferait qu'il n'y aurait parmi vous qu'une même pensée, qu'une même manière d'envisager les choses ; elle vous rendrait enfin *unanimes*, n'ayant qu'*une* même *voix pour honorer Dieu*, qu'un même zèle pour procurer le salut des âmes. C'est là l'objet de tous mes vœux, ce que je ne cesse de demander avec de vives instances au Seigneur, et ce que j'attends de sa grâce, comme de votre amour pour notre chère Congrégation. Et, puisque je vous parle de la charité, permettez-moi de vous recommander particulièrement de vous pénétrer d'une véritable estime les uns pour les autres, d'interpréter toujours favorablement

……

(1) Ces avis se trouvent à leur place dans le premier volume des *Circulaires*, p. 145.

(2) 1 Cor., 16, 14. [55]

……

la conduite de vos confrères, de les aimer cordialement en Notre-Seigneur, et par conséquent de compatir à leurs misères et de supporter leurs imperfections avec patience ; je crois avoir quelques motifs de vous faire cette recommandation. Imitons notre divin Maître : *n'écrasons pas le roseau à*

demi brisé, et *n'éteignons pas la mèche qui fume encore*. La douceur et la longanimité sont des remèdes qui ont la puissance de guérir bien des maux. C'est une leçon que nous a donnée saint Vincent, et qu'il avait apprise lui-même à l'école de sa longue expérience. J'aimerai à vous la répéter souvent, parce que, si nous savons la réduire en pratique, elle contribuera beaucoup à notre bonheur commun et au succès de nos fonctions.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, et en l'union de vos prières,

Messieurs et très-chers confrères,

Votre très-humble et très-affectionné serviteur,

ÉTIENNE
I.P. d. l. C. d. l. M. Sup. gén.

VI

Mission de la Congrégation et conduite des missionnaires à l'égard des filles de la Charité.

Paris, le 26 mai 1844.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRERES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujourss avec nous.

Parmi tous les objets sur lesquels doit s'exercer ma sollicitude depuis que la divine Providence m'a appelé à occuper au milieu de vous la place de saint Vincent, il en est un que je crois de nature à fixer mon attention d'une manière particulière, et sur lequel il est de mon devoir d'attirer la vôtre. C'est la conduite de la communauté des filles de la Charité. Depuis le moment où j'ai été en position de connaître cette intéressante Institution, que j'ai pu saisir la connexion intime et nécessaire qu'il y a entre ses fonctions et les nôtres, dont elles ne sont que le complément, et que j'ai compris l'identité de son esprit avec celui de notre Compagnie, qui fait qu'en réalité les deux familles de saint Vincent n'en forment qu'une seule, sous une même autorité et dans un même but, qui est la gloire de Dieu et le salut des pauvres, j'ai éprouvé pour elle l'affection la plus tendre. Le Seigneur, en m'inspirant pour elle ce sentiment, préparait [56] sans doute mon cœur à exercer dans la suite envers elle le dévouement dont la tendresse paternelle devait me faire un devoir. Aussi l'obligation où je suis de diriger l'importante mission qui lui est confiée dans l'Église de Dieu, est bien douce à remplir. J'y trouve une vraie jouissance. Mais cette affection même que je lui porte, tout en me rendant bien chers les liens qui m'attachent désormais à elle, ne me fait qu'apprécier davantage la responsabilité que m'impose la direction qui m'en est confiée.

Il ne nous est pas permis d'envisager comme une œuvre de surérogation les soins que nous donnons à la communauté des filles de la Charité. Il existe à cet égard chez un certain nombre de missionnaires une illusion que ma conscience me commande de dissiper. C'est un devoir pour moi de les éclairer sur un des points essentiels de la mission confiée par la Providence à notre Compagnie. La direction de cette communauté est une des fonctions de notre Congrégation : aux termes de nos règles communes, *elle a été députée pour la diriger. Dieu a coutume*, dit saint Vincent, *de se servir pour conserver ses œuvres des mêmes moyens dont il a usé pour les créer ; et comme il s'est servi de notre Compagnie pour donner naissance à celle des filles de la Charité, c'est elle aussi qui est appelée à lai soutenir et à l'aider à remplir les desseins de la Providence sur elle*. C'est en conséquence de cette pensée que le Saint-Siège, dans l'approbation apostolique qu'il en a faite, l'a placée sous la conduite du Supérieur général de la Congrégation de la Mission, auquel les filles de la Charité font vœu d'obéissance comme tous les missionnaires. C'est par ce motif que mes prédécesseurs ont toujours considéré la conduite de cette Communauté comme une partie essentielle de leur charge et de leur administration. D'un autre côté, sa prospérité et le succès de ses fonctions ont toujours été en proportion de sa fidélité à se tenir dans la dépendance de notre Compagnie et de son union avec elle, comme une branche au tronc de l'arbre, et aussi en proportion des soins qu'elle en a reçus. L'expérience de deux siècles, et plus particulièrement celle des quarante dernières années, a démontré ce fait jusqu'à l'évidence. D'ailleurs les développements

prodigieux qu'elle acquiert depuis quelque temps, et qui visiblement ne tendent qu'à s'accroître encore ; l'immense étendue que la Providence donne au champ de ses travaux, et dont les bornes semblent ne devoir être autres que celles du monde entier ; la belle part qu'elle prend même au ministère apostolique de notre Compagnie dans les missions étrangères, au-delà des mers et chez les peuples infidèles, et les abondantes bénédictions dont le Ciel favorise partout ses œuvres et les entreprises de son zèle ; tout cela lui fait occuper dans l'Eglise une place bien distinguée, où, en procurant la gloire de Dieu et le salut des âmes, elle fait grand honneur à notre Congrégation partout où elle exerce sa charité envers les pauvres. Il ne faut au reste qu'observer attentivement le caractère qui se manifeste dans les moyens qui réussissent le mieux à la religion, au temps où nous vivons, pour rétablir son influence sur les esprits et sur les coeurs, pour demeurer convaincu que les œuvres de la charité sont celles [57] CONDUITE A L'ÉGARD DES FILLES DE LA CHARITÉ. – 1844. qui partout sont les plus efficaces, et que par conséquent la communauté des filles de la Charité se trouve providentiellement dans nos mains pour prêter un secours puissant à notre Congrégation dans l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle. Désormais ses destinées semblent se confondre avec les nôtres, et elles se présentent bien consolantes dans l'avenir, si nous savons lui donner une direction propre à les lui faire atteindre. Telle était aussi la pensée de saint Vincent ; et c'est en cela que se manifeste toute la puissance du don de Dieu qui était en lui. En étudiant cette institution, on y aperçoit le caractère qui distingue toutes ses œuvres ; on voit qu'il en a si bien disposé les bases et la destination, qu'elle semble avoir été adaptée aux besoins de l'Église dans les siècles qui devaient venir après lui, plus encore que dans celui où il vivait.

Nous devons conclure de ces considérations que travailler à la prospérité de la communauté des filles de la Charité, c'est travailler à la prospérité de notre Compagnie et fournir à nos fonctions un puissant élément de succès. Il viendra peut-être un temps, et ce temps pourrait bien ne pas être éloigné, où les deux familles de saint Vincent, par un secret admirable de la Providence, seront mutuellement l'unique appui de leur existence, où comme toujours la compagnie des filles de la Charité puisera son principe de vie dans la nôtre. et où en même temps il ne sera permis à notre Congrégation de se livrer aux fonctions de son Institut qu'à l'ombre et comme sous la protection des œuvres des filles de la Charité. J'ajoute que jamais cette communauté ne se trouva placée dans des conditions plus favorables à l'exercice de notre zèle pour la diriger dans la voie de sa vocation. Elle est unie à notre Congrégation plus étroitement que jamais. A aucune époque elle n'a compris comme aujourd'hui que toute son existence repose sur la nôtre, et que c'est de nous seuls qu'elle peut recevoir les inspirations qui doivent la mettre à même de remplir la mission importante qui lui est confiée dans l'Église. Sa confiance est sans borne et sa docilité sans réserve, et par conséquent elle nous offre une terre facile à cultiver et que nous pouvons sans peine rendre féconde en fruits de bénédiction. C'est une belle mission confiée à la Compagnie, que celle d'exercer son zèle en faveur de plus de cinq mille filles de saint Vincent, répandues sur tant de points de l'Europe et du monde, dispersées dans près de cinq cents établissements, d'où sortent en abondance les eaux bienfaisantes de la charité qui vont dans tous les cœurs brisés et souffrants porter le rafraîchissement aux angoisses et des adoucissements à la douleur ! Il est consolant pour elle d'être appelée à entretenir par ses enseignements et sa sollicitude ces sources précieuses de la miséricorde, à alimenter et à conserver toujours ardente la flamme céleste qui ne brûle dans ces cœurs compatissants que pour communiquer la chaleur et la vie à toutes les misères et à toutes les faiblesses de l'humanité.

La nature de la direction que nous sommes chargés de donner à la compagnie des filles de la Charité nous est bien connue. Elle n'a d'autre objet que de conserver dans son sein l'esprit qu'y a déposé saint Vincent, et de favoriser [58] la pratique des vertus qui le composent. Pour le faire efficacement, il ne suffit pas de conserver l'esprit primitif de cette Compagnie dans la Maison-Mère, d'y maintenir la pratique constante de pieux usages établis par le fondateur. C'est là notre occupation de tous les jours et de tous les instants ; mais notre zèle doit étendre plus loin son action. Les sujets qui sortent du Séminaire, et qui sont envoyés dans les divers établissements, ne tarderaient pas à voir leur ferveur se ralentir, cesseraient bientôt d'être capables de remplir avec succès les fonctions de leur vocation et de vivre dans la régularité, s'ils n'étaient partout favorisés des effets de notre sollicitude, et s'ils n'en ressentaient pas sans cesse la salutaire influence. Or, le

moyen le plus puissant de maintenir dans toutes les maisons la pratique des règles, l'amour de la vocation, et par conséquent l'esprit primitif de la Compagnie, c'est sans contredit la retraite annuelle. L'expérience qui en a été faite jusqu'à présent, en donne la plus parfaite conviction. C'est dans cette vue que j'ai résolu d'appeler chaque année un certain nombre des supérieures des maisons éloignées de Paris à la Maison-Mère, pour y vaquer aux exercices de la retraite, et se retremper dans l'esprit de leur état à la source même où elles l'ont primitivement puisé. Cette retraite a eu lieu pour la première fois cette année avec grande édification, et elle a eu tout le succès que je pouvais en attendre. Mon intention est de procurer le même secours de la retraite à toutes les maisons de cette Compagnie ; et j'ai besoin que tous mes confrères me prêtent leur concours charitable pour réaliser cette pensée. Je sais que je puis compter sur votre zèle à remplir mes vues à cet égard. Vous partagez tous mon affection pour cette seconde famille de saint Vincent, et vous appréciez les services que vous rendrez à 1'Eglise, en travaillant à la maintenir dans l'esprit de sa vocation.

Mais plus la retraite est efficace, pour atteindre le but que nous nous proposons, plus il est important que ceux qui sont chargés d'en diriger les exercices chez les filles de la Charité, prennent les moyens qui doivent en rendre les résultats salutaires. Cet objet n'a point échappé à ma sollicitude, et j'ai dû penser devant Dieu à l'obligation qu'elle m'impose de donner à votre zèle des règles de conduite propres à le diriger clans cette bonne œuvre. Je la remplis aujourd'hui en vous adressant des avis qui m'ont paru devoir fixer votre attention dans cette matière. J'ai la confiance que vous les accueillerez avec docilité, et que vous ferez tout ce qui est en votre pouvoir pour les mettre en pratique. Par là votre conduite sera partout uniforme, et Dieu y donnera sa bénédiction.

Et d'abord, 1° le missionnaire qui se propose de donner les exercices de la retraite aux filles de la Charité devra se rappeler qu'il doit recevoir mission légitime pour remplir ce ministère avec fruit. Ce n'est qu'autant qu'il est envoyé de Dieu, qu'il peut compter sur le secours et les bénédictions du Ciel. Les règles communes des filles de la Charité leur prescrivent de faire *désigner par le Supérieur général* celui qui devra leur donner la retraite annuelle. Il devra donc être *envoyé par lui*, ou du moins s'assurer qu'il a été *désigné par lui* [59] pour remplir cette fonction. Sans cette précaution, il s'exposerait à en compromettre le succès.

Cet avis regarde également les missionnaires qui se trouvent dans le cas de confesser les filles de la Charité. Les mêmes règles communes leur défendent de s'adresser pour la confession à tout autre qu'à *celui qui est désigné par le Supérieur général*. Il ne suffit donc pas d'être missionnaire pour pouvoir entendre la confession d'une fille de la Charité ; il faut encore être autorisé ou désigné à cet effet par le Supérieur-général. Je vous recommande instamment de ne point négliger ce point essentiel des règles des filles de la Charité, afin d'éviter de donner lieu à de graves abus qu'il importe grandement de prévenir.

2° Il devra se rappeler qu'il ne doit paraître dans une maison de filles de la Charité qu'en vrai missionnaire, pour y donner bon exemple et montrer dans toute sa conduite les vertus de saint Vincent. C'est là la clef qui lui ouvrira les cœurs ; c'est par ce moyen qu'il gagnera la confiance, et qu'il donnera à sa parole et à sa direction toute la puissance nécessaire pour faire le bien. Il devra donc y paraître avec la gravité qui convient à un ministre du Seigneur, et en même temps avec la modestie et la simplicité que nous recommandent nos saintes règles. La légèreté compromettrait le succès de son ministère. Il n'édifierait pas, si, devant s'occuper de ranimer l'amour de la régularité, il occasionnait lui-même la violation des règles. Ses avis seraient sans autorité, si, prêchant le recueillement et l'esprit d'oraison, il portait à la dissipation par sa conduite. Il devra donc exercer sur lui-même une grande vigilance, éviter avec soin tout rapport inutile avec les sœurs qui font la retraite, et plus encore les conversations qui seraient étrangères au ministère qu'il exerce.

Ce que je recommande ici à ceux qui sont appelés à donner la retraite aux filles de la Charité, s'applique à tous les missionnaires qui sont dans le cas de leur faire des visites ou d'avoir des relations avec elles hors le temps des retraites. Si nous voulons conserver la confiance qu'elles ont naturellement en nous, et leur faire tout le bien que par notre vocation nous sommes appelés à leur procurer, il est indispensable qu'elles voient en nous de vrais enfants de saint Vincent, animés de son esprit, et donnant en toute rencontre l'exemple de ses vertus. Pour remplir efficacement la

mission que Dieu nous a confiée près d'elles, il faut, avant tout, que nous méritions leur estime, et qu'elles comprennent qu'elles ont en nous des guides sages et éclairés. Il sera facile d'obtenir ce résultat si les visites sont rares, si elles ont toujours un but utile, si elles ont lieu selon les règles, c'est-à-dire avec la permission du supérieur, et si elles se font avec les précautions qui doivent toujours accompagner un missionnaire lorsqu'il converse avec les personnes du sexe. Je prie instamment les supérieurs locaux de veiller à ce que leurs confrères ne s'écartent pas de ces règles de conduite.

3° Il aura soin également de prendre connaissance des *Avis aux Confesseurs* [60] *des filles de la Charité*, dont une copie se trouve entre les mains de la supérieure de chaque maison. Ils indiquent la direction qui est propre à ces filles, et la manière dont il convient de conduire leurs consciences, soit par rapport à la vie spirituelle, soit par rapport à la vie commune, soit par rapport aux obligations de leur vocation. S'écarter de la vole tracée par ces avis, ce serait s'exposer à leur donner une direction fausse ou téméraire, et à rendre nul le fruit de la retraite. Si le plus grand bien de notre Compagnie demande que nous suivions scrupuleusement les avis qui nous ont été tracés par nos pères dans la direction des personnes qui la composent ; par le même motif nous devons, dans la direction des filles de la Charité, suivre également ceux qui concernent leur direction. Ils viennent de la même source ; ils ont le même caractère d'autorité ; ils ont la même importance pour conduire ces filles à leur perfection et au plus grand bien de leur Communauté. D'un autre côté, en suivant exactement ces avis, la direction sera partout uniforme, et on ne sera point exposé à l'inconvénient de donner des décisions contradictoires ; chaque missionnaire dirigeant dans le même esprit, appliquant de la même manière les principes de la conscience, indiquant les mêmes moyens de pratiquer la vertu, et de remplir les devoirs de l'état, la confiance sera partout la même, le relâchement ne rencontrera point d'appui, et le ferveur ne trouvera nulle part une porte ouverte à l'exagération ou au dérèglement.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet article. Il me semble qu'il suffit de vous l'indiquer, pour vous en faire apprécier l'importance. Vous comprenez aussi que ce n'est pas seulement, lorsqu"il s'agit de donner la retraite aux filles de la Charité, que les *Avis aux Confesseurs* doivent être suivis, mais bien en tout temps et par tous ceux qui sont chargés de la direction de ces filles. Il est facile de juger à quelles funestes conséquences on pourrait donner lieu, si, dans une matière de cette gravité, on ne voulait suivre que ses propres idées, et que l'on préférât son propre jugement à ces sages règlements dictés par la maturité et l'expérience de nos pères, et adaptés aux besoins et à la nature même de la Communauté des filles de la Charité. Ce serait se charger bien gratuitement d'une effrayante responsabilité, et dénaturer la fin du ministère que nous sommes chargés d'exercer, qui n'est autre que la conservation de l'esprit de cette institution si utile à l'Église.

Je ne dois pas omettre de vous indiquer à cette occasion un point des règles des filles de la Charité qui est de la plus haute importance : c'est celui qui leur interdit de recevoir ou d'écrire aucune lettre, sans qu'elle passe par les mains et sous les yeux de la sœur servante. Il n'y a qu'une seule exception ; c'est lorsqu'elles écrivent au Supérieur Général, au Directeur, et à la Supérieure Générale, ou lorsqu'elles reçoivent des lettres de leur part. L'exception ne s'étend pas plus loin. Il ne leur est donc pas permis d'écrire, même à un missionnaire, quel qu'il soit, sans remettre leurs lettres ouvertes à la sœur servante. Par une conséquence nécessaire, il ne doit donc exister entre elles et [61] les missionnaires aucune correspondance secrète, même pour des affaires de conscience. Autoriser cette correspondance prohibée, ce serait donc autoriser la violation des règles, et se mettre en opposition avec l'esprit de l'état. Si le Supérieur Général ou le Directeur juge nécessaire une correspondance pour affaires de conscience entre un Confesseur et une fille de la Charité, elle devrait avoir lieu sous son couvert, afin de maintenir l'observation de la règle. Je vous recommande instamment de respecter et d'observer cette prescription de saint Vincent. Si les visites inutiles offrent des dangers, la correspondance a aussi les siens, et qui ne sont pas moins redoutables ; vous les pressentez assez ; je n'ai pas besoin de les signaler en détail.

4° Cette recommandation m'amène tout naturellement à vous donner un autre avis que je regarde aussi comme essentiel. C'est d'éviter, dans les retraites, d'avoir des rapports avec les filles de la Charité ailleurs qu'au confessionnal pour traiter des besoins de leurs consciences. En général, au

tribunal de la pénitence elles sont bien libres pour ouvrir leur cœur et exposer leurs difficultés ; ailleurs elles se trouveraient très-gênées, du moins le plus grand nombre d'entre elles, parce qu'elle ne considèrent plus alors leurs communications, comme garanties par le sceau du secret de la confession. Le confesseur lui-même a plus d'assurance d'être assisté des lumières du Ciel, et a plus de liberté pour user de toute l'autorité de son ministère, lorsque dans l'exercice de ses fonctions il occupe la place de Jésus-Christ. Cependant dans certaines maisons il existe comme un usage de faire ce qu'on appelle *la direction*, et elle a lieu lorsqu'on a terminé les confessions. Or cette *direction*, le Supérieur Général seul, ou le Directeur, a droit de la faire d'après la règle. Je vous prie donc de ne point vous conformer à cet usage abusivement introduit, et de vous refuser à recevoir aucune de ces communications, ou à donner des conseils, ailleurs qu'au confessionnal. -

5° Un point de conduite qu'il n'est pas moins important d'observer dans les retraites données aux filles de la Charité, c'est que le missionnaire ne se mêle en aucune manière de ce qui regarde l'administration des maisons, le placement et le déplacement des soeurs dans les divers offices, en un mot de tout ce qui tient à l'ordre extérieur des services de la communauté. Il n'a pas mission pour s'occuper de ces objets. Le but qu'il doit avoir uniquement en vue, c'est de procurer le renouvellement de chacune des sœurs dans l'esprit de la vocation, d'éclaircir ses doutes de conscience, de lui indiquer les moyens à prendre pour avancer dans le chemin de la perfection, et pour bien remplir ses devoirs, de pourvoir enfin aux besoins spirituels de chacune en particulier, et par là de ranimer la ferveur et l'amour de la régularité dans toutes. Mais là doit se borner son action. Il n'est pas établi juge de l'administration d'une maison, du plus ou moins de sagesse qui y préside ; il est encore moins chargé d'en opérer la réforme, ni de régler l'exercice de l'autorité qui la gouverne. S'il a la prétention de s'occuper de ces matières, le moindre inconvénient qui en [62] résultera sera celui de rendre son ministère odieux, et de provoquer le trouble et la désunion là où il n'avait mission que d'apporter la paix et de resserrer les liens de la charité. Toute la tâche qu'il a à remplir doit donc se renfermer uniquement dans le for intérieur. Tout ce qu'il pourrait faire pour ce qu'il regarde l'administration extérieure, ce serait tout au plus de se charger de transmettre au Supérieur-Général les renseignements qui lui seraient confiés *à cet effet*, pour le plus grand bien de la maison où il a été appelé à exercer son zèle. C'est en effet l'autorité supérieure seule qui a grâce et mission pour régler toutes choses en cette manière.

Par les mêmes motifs, cette conduite que doit tenir le missionnaire chargé de donner la retraite à une maison de filles de la Charité, celui qui en est le confesseur ordinaire doit la tenir également. S'il s'en écartait, il ne tarderait pas à voir son ministère paralysé et compromis ; ce n'est qu'autant qu'il se tiendra entièrement étranger à tout ce qui regarde le gouvernement de la maison. Qu'il pourra conserver la confiance et maintenir la paix dans la famille. Il ne faut qu'un peu de réflexion et d'expérience pour s'en convaincre.

6° Vous n'ignorez pas, que le principe de l'ordre, de la régularité dans une maison de filles de la Charité, c'est l'obéissance des compagnes pour leur supérieure. C'est l'altération de ce principe qui donne naissance aux abus, qui détruit l'ensemble et l'harmonie dans les divers services, qui relâche la discipline, et qui détruit l'union et la bonne intelligence. Il importe donc que vous ayez soin, soit dans les instructions, soit au tribunal de la pénitence, d'avoir toujours pour but de faire respecter l'autorité, d'en soutenir les droits et l'action, et de réprimer, avec toute la fermeté de votre ministère. tout ce qui dans les caractères comme dans les volontés se trouverait en opposition avec elle. L'esprit de soumission et d'obéissance, le renoncement à son propre jugement et à ses idées particulières, la sainte indifférence pour les emplois comme pour la manière de les remplir, une dépendance absolue semblable à la flexibilité de l'argile entre les mains du potier, voilà des points sur lesquels il importe d'insister, et auxquels il faut amener les esprits et les cœurs, comme aux liens qui doivent les rattacher à la supérieure dans l'unité de pensée, de vue et de conduite. Les concessions ou les dispenses en cette matière pourraient avoir les suites les plus funestes, parce qu'elles pourraient compromettre non-seulement le bon ordre, mais même aussi la justice. D'ailleurs il n'est pas au pouvoir du missionnaire qui donne la retraite, ou qui dirige les filles de la Charité, de donner une permission particulière, ou de dispenser en quoi que ce soit de l'obéissance. C'est à l'autorité supérieure seule qu'il appartient d'accorder des concessions ou des dispenses de cette

nature, s'il y a nécessité ; comme c'est aussi à elle seule à réformer ce qu'il y aurait de défectueux dans l'exercice de l'autorité de la sœur servante. Le missionnaire évitera donc avec soin de donner par lui-même aucune décision qui aurait pour but de dispenser les sœurs de l'obéissance due à la supérieure. Si des cas se présentaient qui parussent [63] exiger une dispense, il renverra à la sagesse et à l'autorité du Supérieur général pour y pouvoir.

7° Il est facile de comprendre de quelle importance seront dans une retraite les instructions que fera le missionnaire. Les sujets à traiter, la manière de les présenter, le style et la forme des discours, tout cela doit être l'objet de son attention particulière ; parce que le succès de son ministère en dépend en très grande partie. Il me semble inutile d'observer que le style doit être simple. La simplicité ici plus encore que partout ailleurs est le propre du missionnaire. S'il veut parler dans un style trop élevé, il parlera un langage qui ne sera pas compris, et qui, par conséquent, ne produira aucun effet. Il importe aussi qu'il s'efforce de rendre sensibles les vérités qu'il prêchera, en multipliant les applications, et en les puisant dans la conduite ordinaire des filles de la Charité. On sait par expérience que ce qui frappe davantage l'esprit de ces filles, et que ce qu'elles retiennent avec plus de facilité et de fruit, ce sont ces applications de détail. Comme l'esprit de leur état est identique avec le nôtre, il s'ensuit qu'il sera très-facile à un missionnaire qui connaît bien nos saintes règles, et qui en fait une étude approfondie, de leur faire des instructions bien adaptées aux besoins de leurs âmes et bien nourries des maximes et des exemples de saint Vincent, conditions essentielles pour faire une impression salutaire et produire les fruits de la retraite. Pour qu'il y ait uniformité dans les discours, j'ai réglé qu'il n'y en aura que deux par jour. Les sujets en seront ainsi divisés :

La veille de la retraite, le soir, quelques avis sur l'importance de la retraite et sur la manière de la bien faire.

Le 1er *jour*. Le matin, sur le Salut, ou la Sainteté, ou la Perfection ;
Le soir, sur la Fin de la Vocation.

Le 2e *jour*. Le matin, sur le Péché ;
Le soir, sur la Tiédeur ou la Négligence des petites choses.

Le 3e *jour*. Le matin, sur l'une des Fins dernières ;
Le soir, sur la Confession, ses défauts, ses avantages, ses qualités.

Le 4e *jour*. Le matin, sur la Contrition, l'esprit de pénitence, la confiance en Dieu ;
Le soir, sur la sainte Communion.

Le 5e *jour*. Le matin, sur la Pauvreté
Le soir, sur la Chasteté.

Le 6e *jour*. Le matin, sur l'obéissance ;
Le soir, sur le Service des Pauvres.

Le 7e *jour*. Le matin, sur l'Esprit de l'état, ou l'Observance des Règles ;
Le soir, sur la Cordialité.

Le 8e *jour*. Le matin, sur l'Humilité, ou sur la Simplicité ;
Le soir, sur la Persévérance, la Dévotion à la sainte Vierge ou à saint Vincent. [64]

Chacun demeurera libre de traiter ces différents sujets selon qu'il le jugera plus propre au succès de la retraite. Chacun pourra également, s'il était gêné pour parler sur un de ces sujets, en adopter un autre qui rentrerait dans la même nature de pensée.

J'ai le projet de faire imprimer bientôt et d'envoyer dans chacune des maisons des filles de la Charité les méditations et considérations dont elles devront faire usage dans la retraite annuelle. Le plan qui en est dressé se trouve en rapport avec les sujets désignés ci-dessus pour les instructions de chaque jour.

8° Enfin, en vous rappelant l'avis de l'apôtre, je vous recommanderai de rendre votre conduite telle en toutes choses, que ceux qui n'appartiennent point à la famille de saint Vincent n'y trouvent rien de répréhensible. Si nous devons être en tout temps *l'exemple des fidèles*, *des lumières dans le monde* et *le sel de la terre*, nous y sommes obligés bien plus particulièrement quand nous nous trouvons dans le cas de remplir nos fonctions chez les filles de la Charité. Notre position alors est délicate. Bien des yeux du dehors comme du dedans sont ouverts sur nous. Notre propre

considération, comme l'honneur de notre Compagnie, demande que nous sachions en tout être irréprochables. Dans cette vue je vous prie de faire attention à deux points de conduite que je considère comme essentiels. Le premier, c'est de n'entendre les confessions que dans les confessionnaux convenablement et canoniquement placés. Il serait facheux qu'on eût à nous reprocher sur cet article des infractions à la discipline ecclésiastique que nous devons par état commander dans les autres. Le second, c'est que vous preniez vos mesures pour que l'appartement qui vous sera affecté soit situé à une distance telle de celui occupé par les sœurs, que la malignité la plus soupçonneuse ne puisse y trouver matière à censure. J'ajoute que vous devez également éviter de prendre vos repas avec elles. Outre qu'il y aurait inconvenance à le faire durant la retraite, ce serait, comme en tout autre temps, une violation formelle de leurs règles, qui leur défendent expressément d'admettre à leur table aucun externe, spécialement aucun ecclésiastique. Il importe que vous imprimiez à cette prohibition l'autorité de votre exemple ; car la moindre infraction dans cette matière pourrait amener des suites funestes ; et c'est pour les prévenir que plusieurs circulaires ont été adressés à toutes les missions des filles de la Charité pour en recommander la rigoureuse observation.

Je confie à votre piété et à votre zèle ces avis que m'a dictés ma tendre sollicitude pour les deux familles, si chères au cœur de saint Vincent, à la garde et à la conduite desquelles la divine providence m'a placé, et à la prospérité desquelles il m'est si doux de consacrer ma vie tout entière. Je serais cependant affligé que l'on crût y voir la pensée de signaler et de réprimer des abus existants. Ce serait dénaturer mes intentions ; car je déclare bien qu'il n'est parvenu à ma connaissance aucun fait qui ait pu y donner lieu. Le seul but que j'aie en [65] vue, c'est de vous tracer la marche que vous avez à suivre pour remplir dignement la mission confiée à notre Compagnie dans la direction de la communauté des filles de la Charité, et de vous indiquer les précautions dont vous devez vous entourer, ainsi que les écueils que vous devez éviter, pour assurer le succès de vos efforts dans cette tâche importante. J'ai cru en le faisant seconder vos désirs et remplir vos propres intentions. Plaise au Seigneur que ces avis obtiennent le seul résultat qui me préoccupe, celui de voir nos deux familles de plus en plus étroitement unies par les liens de la charité, marchant avec ardeur et d'un pas égal dans la voie de la perfection, s'animant tous les jours davantage de l'esprit que notre saint Fondateur a déposé dans leur sein, s'excitant par une mutuelle édification à mériter toujours une plus grande abondance des bénédictions du ciel, se prêtant l'une à l'autre le puissant concours de la prière, du zèle et du bon exemple pour se rendre entre les mains de la divine Providence des instruments propres à l'accomplissement de ses desseins sur elles, pour occuper glorieusement la belle place qui leur est assignée dans l'Église, et pour atteindre les consolantes destinées qui leur sont réservées dans l'avenir ! C'est là le vœu le plus ardent de mon cœur, et, je puis le dire, la pensée qui domine et qui absorbe tous mes sentiments.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, et en l'union de vos prières,

Messieurs et très-chers Confrères,

Votre très-humble et tout affectionné serviteur,

ÉTIENNE,

I.p. d. 1. C. d. l. M. , Sup. gén.

VII

Simplicité et humilité, conditions d'existence et de prospérité pour la Compagnie. Éviter l'esprit de critique, les relations fréquentes et inutiles avec le grand monde. - Lire les avis laissés par le Visiteur, les circulaires des Supérieurs généraux, etc. - Avis aux Supérieurs de lire les lettres de leurs inférieurs. - Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le ler janvier 1845.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit toujours avec nous.

L'époque du renouvellement de l'année vient m'apporter une jouissance à laquelle j'attache le plus grand prix, en me fournissant l'occasion de m'entretenir avec vous et de vous exprimer les sentiments de mon cœur. [66]

J'éprouve une bien grande consolation à vous dire que j'acquiers tous les jours de plus en plus la conviction que tous les membres de la Congrégation partagent ces sentiments, et sont animés d'un désir sincère de marcher avec ardeur dans la voie tracée par notre saint Fondateur. Ils sont tous dans la persuasion que les maximes qu'ils nous a léguées sont aujourd'hui, comme dans le temps où il vivait, le vrai moyen de faire des progrès dans le chemin de la perfection, et de faire prospérer les œuvres qui nous sont confiées. C'est ce que, je remarque dans la correspondance qui m'arrive de tous les points du monde où ils se trouvent dispersés. J'en rends grâces à celui *de qui descend tout doit parfait* ; et le voeu le plus ardent de mon cœur, c'est de voir ces heureuses dispositions se maintenir et se développer de plus en plus ; parce que j'y vois la garantie d'un bel avenir pour la Compagnie, et du bonheur de chacun de vous.

C'est dans la pensée d'atteindre ce but que je crois devoir profiter de cette circonstance pour vous rappeler que, lorsque notre Congrégation fit soit apparition dans l'Église, ce fut avec un caractère particulier que lui imprima saint Vincent lui-même, dont toutes ses fonctions, toutes ses œuvres devaient porter l'empreinte, auquel paraissaient attachés et les succès qu'elle devait obtenir dans la mission qui lui était confiée, et la conservation de l'esprit de son saint Fondateur. Ce caractère, c'est la simplicité et l'humilité. Ces deux vertus sont comme le fondement sur lequel repose son existence; elles sont aussi comme l'élément déposé dans son sein pour le féconder. Il fut toujours essentiel à la nature de sa mission d'éviter le bruit et l'éclat, de ne se montrer partout que sous les dehors de la simplicité et de la modestie, de s'éloigner de tout ce qui pourrait lui donner une importance purement humaine. Si elle dut se distinguer en quelque chose, ce ne fut que par l'amour de l'obscurité et par l'odeur des vertus que devaient respirer tous ceux qui se mettaient en communication avec elle.

Telle fut notre Compagnie à sa naissance, telle elle devait être dans la suite des temps qu'elle était appelée à parcourir pour remplir sa destinée dans l'Eglise, et telle elle doit être encore aujourd'hui. Oui, sans doute, nous devons nourrir dans nos cœurs une tendre affection pour notre vocation ; nous devons la chérir plus que la vie, mais notre amour pour elle doit être puisé à la même source que celui que lui portait notre saint Fondateur, être inspiré par les mêmes motifs, opérer les mêmes effets, et, en usant des mêmes moyens, nous devons désirer que notre Compagnie devienne entre les mains de Dieu de plus en plus propre à l'accomplissement de ses desseins de miséricorde sur les peuples ; par conséquent que l'esprit de Notre-Seigneur s'y développe, s'y perfectionne et s'y dégage de toutes les influences des pensées humaines capables de l'altérer.

Nous devons aspirer à ce qu'elle occupe dignement la place qui lui est assignée dans l'Église ; c'est-à-dire, à ce qu'elle édifie par les exemples de toutes les vertus, et à ce que par là elle exerce un grand empire sur les esprits et sur [67]

les cœurs pour les gagner à Dieu. Nous devons souhaiter enfin qu'elle puisse travailler puissamment à procurer la gloire du Seigneur dans l'exercice des fonctions qui lui sont propres ; mais ce ne doit jamais être pour qu'elle acquière de la considération aux yeux des hommes, pour qu'elle en retire d'autres avantages que les bénédictions du Ciel, qui sont toujours la récompense d'un zèle pur et désintéressé.

Ainsi nous devons comprendre que nos œuvres ne sont pas à nous, elles sont les œuvres de Dieu. Nous devons *planter et arroser* le champ que le père de famille nous a confié ; mais c'est à lui de *donner l'accroissement* à la divine semence ; c'est à lui aussi, selon qu'il le juge expédient dans sa sagesse, d'ouvrir la voie que nous avons à parcourir, d'assigner la portion de son héritage que nous devons cultiver ; c'est à lui, en un mot, qu'il appartient de diriger nos travaux et nos efforts dans la carrière de notre vocation. Toute la vie de notre saint Fondateur atteste que c'était là le principe qui présidait à toutes ses entreprises. Il consultait, non les inspirations de la prudence humaine, mais bien les indices des desseins de la Providence ; il se déterminait, non d'après des calculs et des considérations que présentait l'esprit de 1'homme, mais uniquement d'après des motifs puisés dans

les enseignements de la foi. Il considérait notre Compagnie elle-même comme étant l'œuvre de la seule Providence ; il ne lui promettait de voir son existence se perpétuer, ses œuvres se multiplier et ses entreprises prospérer, qu'autant qu'elle demeurerait humblement docile entre ses mains, et fidèle à ne suivre d'autre route que celle qu'elle lui aurait tracée.

Ainsi, notre Compagnie étant instituée pour évangéliser le pauvre peuple, ce serait la détourner de sa destination, et la priver des bénédictions promises à ses travaux, que d'accepter des fonctions qui la mettraient à même d'exercer le ministère en faveur des grands et des riches. Il ne lui sied nullement de paraître sur le théâtre des grandes villes ; elle s'y trouve déplacée, et elle ne peut y monter sans exposer à un grand détriment et son esprit de simplicité et son amour pour l'humilité.

Ainsi, établie entre les mains de la Providence comme un instrument docile pour l'accomplissement de ses desseins, elle doit éviter grand soin de chercher par l'appui des grands, par l'emploi des moyens humains, à étendre le cercle de ses travaux apostoliques, à se procurer de nouvelles fondations, à se faire attribuer des œuvres que l'on serait disposé à confier à d'autres. Car, en agissant de la sorte, elle mettrait ses pensées à la place de celles de Dieu, et, sous le prétexte spécieux de rendre plus de services à l'Église, elle ne ferait que favoriser les intérêts d'une vaine et funeste ambition. Une seule circonstance peut lui permettre d'invoquer le secours des hommes, c'est lorsque ce secours lui est visiblement offert par la Providence, et encore lorsqu'il s'agit seulement de conserver, de développer et de soutenir des œuvres que Dieu lui a confiées et qui n'ont pour but que sa gloire. Les hommes qui alors peuvent [68] nous venir en aide sont providentiellement placés dans les positions qu'ils occupent pour servir les intérêts que nous défendons. Ce ne fut jamais que dans ce cas que saint Vincent usa de l'appui et de l'autorité des hommes dans les œuvres de Dieu.

Je sais bien qu'en se renfermant strictement dans ces maximes de l'Évangile, la Compagnie, ainsi dépourvue du prestige qui frappe les regards des hommes, pourra également se voir privée souvent de leur concours ou de leur considération ; mais je sais aussi que ce qui est *faible aux yeux des hommes* devient par cela même *fort aux yeux de Dieu*, et que les instruments les plus vils selon la pensée du monde sont précisément ceux clin conviennent à la Providence pour accomplir ses desseins ; mais je sais aussi que saint Vincent nous a assurés que *moins il y aurait de l'homme dans nos œuvres, plus il y aurait de Dieu*. D'ailleurs, l'expérience prouve même tous les jours que ceux qui font beaucoup de frais pour acquérir l'appui et la considération des hommes, sont souvent trompés dans leur attente. Sans doute aussi la Compagnie, ainsi isolée de tout ce qui est humain, pourra, en certaines circonstances, être en butte aux préventions et à la calomnie, souffrir persécution, devenir même victime des intrigues de l'esprit du monde. Mais je sais aussi que Notre-Seigneur déclare *bienheureux ceux qui sont persécutés pour la justice* (Matth. V.), et que, étant les Disciples de notre divin Maître, il est tout naturel que nous ne soyons pas mieux traités que lui ; mais je sais aussi que le grand Apôtre nous assure que les tribulations et les obstacles deviennent entre les mains de Dieu des éléments de prospérité et de succès. Il faut que le grain de froment pourrisse dans la terre, pour qu'il puisse ensuite pousser une tige majestueuse et produire au centuple. Nous avons le témoignage de l'Esprit saint pour nous rassurer : *Dieu résiste aux superbes*, *mais il accorde sa grâce aux humbles* (Jac. IV.) ; et les tribulations et les épreuves sont l'école de l'humilité, et le creuset qui épure les intentions.

Nous avons d'ailleurs, pour nous déterminer à nous établir solidement sur ces principes de conduite, un motif qui doit avoir une grande puissance sur nous ; c'est le tableau que nous avons devant les yeux de la longue et si belle vie de saint Vincent, qui n'a été si riche en bonnes œuvres, si magnifique par les fruits de ses travaux, et par ses succès dans la carrière évangélique, que parce qu'elle a été fécondée par les eaux de la calomnie et des humiliations. Nous avons encore derrière nous les deux siècles d'expérience qu'a traversés la Congrégation, qui n'ont rendu si glorieuse la mémoire de nos pères que par les difficultés qui ont entouré leurs entreprises, par les obstacles qu'ils ont vaincus, par les souffrances qu'ils ont endurées, par les tribulations de tout genre qu'ils ont supportées dans l'accomplissement de leur importante mission. Or, c'est par les deux armes que leur fournissait la foi qu'ils ont triomphé, comme saint [69]

Vincent, du monde et de l'enfer, la simplicité et l'humilité. *Hæc est victoria quæ vincit mundum, fides nostra* (I Joann. IV.).

A Dieu ne plaise donc que nous nous écartions jamais de cette voie si sûre, dans laquelle a été placée la Compagnie par la Providence, et qu'elle a toujours suivie avec tant de bonheur ! A Dieu ne plaise que nous nous laissions égarer par ces illusions dangereuses, si communes aujourd'hui, et à l'empire desquelles n'échappent pas toujours les hommes même les mieux intentionnés qui, sous prétexte de nous faire combattre plus efficacement l'esprit de ce siècle, nous engageraient à revêtir ses formes, à nous approprier sa manière de traiter des choses de la religion, à adopter ses allures et son langage ! Nous courrions le risque, en croyant servir les intérêts de Dieu, de ne favoriser que ceux de l'orgueil, et en paraissant vouloir nous *faire tout à tous* (I Cor. IX.), de ne devenir que des *ennemis de la croix de Jésus-Christ* (Philipp. III.).

Cependant, je ne dois pas vous le dissimuler, nous avons grand besoin de nous prémunir contre ces illusions dans le temps où nous vivons. Elles n'ont pas encore pénétré dans la Compagnie. J'en rends grâces au Seigneur et je le conjure de ne pas permettre qu'elles y pénètrent jamais. Mais j'ai eu lieu de remarquer, dans la conduite d'un certain nombre de missionnaires, bien des germes de ces illusions qui pourraient se développer, si on n'avait soin de les étouffer à leur naissance, qui altéreraient insensiblement l'esprit de notre vocation, et qui finiraient par amener son entière destruction. Vous me permettrez, dans celte circonstance, de vous ouvrir mon cœur ; il n'en sortira que des avis paternels, dictés par l'affection que je vous porte, et qu'un même sentiment, j'en ai la confiance, vous fera accueillir avec une soumission toute filiale.

1° Une disposition que j'ai rencontrée assez souvent, c'est la facilité avec laquelle les inférieurs se permettent de juger et de censurer la conduite ou les actes d'administration des supérieurs. Quel en est le principe ? Il est facile de le reconnaître ; elle ne peut être reproduite que par l'orgueil. Il n'y a en effet que les illusions qu'il engendre qui puissent aveugler un missionnaire, d'ailleurs vertueux, souvent même austère, au point de lui faire oublier le respect et la vénération qu'il doit toujours professer pour ceux qui à ses yeux tiennent la place de Dieu, et sont revêtus de son autorité. Il ne voit pas qu'il agit à leur égard comme il agirait à l'égard de tout autre homme, et qu'il perd de vue le caractère qui les distingue. C'est là précisément ce qui caractérise l'esprit du monde, qui mesure sa soumission et son respect pour l'autorité sur le degré du mérite de celui qui en est revêtu, et qui ne s'élève pas jusqu'au principe même de l'autorité. De plus, sur quoi établit-il ses jugements ? Où peut-il puiser ses motifs, puisqu'il ignore les mille circonstances secrètes qui ont pu provoquer les mesures adoptées, les décisions prises par les supérieurs ? Il ne viole donc pas seulement les devoirs que lui impose la soumission aux supérieurs commandée [70] par la règle ; il blesse même les justes raisonnements de la plus saine raison. Et si, avec cela, il va jusqu'à communiquer à d'autres ses jugements et ses plaintes, de combien de fautes, dont il n'appréciera pas la gravité, ne chargera-t-il pas sa conscience devant Dieu ? Et bientôt sera-t-il possible de retrouver dans ce missionnaire la moindre trace de l'humilité qui est le caractère distinctif de notre vocation ?

2° Ce que je dis des illusions auxquelles on se laisse aller dans les jugements que l'on porte sur la conduite de ses supérieurs, je le dis également de celles qui se rencontrent dans les manquements dont on se rend coupable envers des confrères. Je vous le déclare en gémissant, il y a bon nombre de missionnaires qui ont grandement à se reprocher de pas assez d'estime de leurs confrères, qui conçoivent sur eux des idées désavantageuses, qui prononcent sans se gêner sur leurs qualités personnelles, qui les déprécient aux yeux des autres, qui censurent avec une sévérité injuste leur manière de remplir les fonctions qui leur sont confiées, et qui ne balancent pas à les représenter comme incapables d'occuper les emplois de la Compagnie. Or, quel est le principe de pareils jugements ? N'est-ce point encore l'orgueil ? Ne voit-on pas là le fruit de la suffisance, de la confiance dans son propre jugement, peut-être même d'une secrète jalousie ? Et ce n'est plus seulement l'humilité qui est atteinte par ce désordre ; c'est comme une contagion qui se communique à tous les cœurs pour y étendre la charité, et par là détruire la bonne harmonie dans une maison.

3° Il y a aussi dans la Compagnie quelques missionnaires, mais heureusement ils sont en petit nombre, qui, oubliant la fin principale de leur vocation, conservent des relations fréquentes avec le

monde, qui aiment à se mettre en rapport avec les grands, qui leur consacrent beaucoup trop de leur temps, soit par la correspondance qu'ils entretiennent avec eux, soit par la direction de leurs consciences, soit par les visites actives et passives. Je suppose que leurs intentions sont pures, et qu'ils n'ont d'autres pensées que celle de procurer leur salut. Cependant, je n'en gémis pas moins sur les illusions qui les aveuglent. Car c'est au salut des pauvres qu'ils se sont engagés par vœu à travailler, et ils ont promis d'y consacrer tout le temps de leur vie, *toto vitæ tempore* (Formule des vœux). Ils ne sont pas *redevables* de leur ministère aux riches ; mais ils le sont aux pauvres : on ne leur demandera pas compte des âmes des riches, mais bien des âmes des pauvres. Et puis, l'amour-propre ne trouve-t-il pas sa satisfaction bien souvent dans ces sortes de relations avec les gens du monde, et ne se cache-t-il pas sous les dehors du zèle du salut de leurs âmes ? Et est-il possible, en les fréquentant, d'éviter toutes les atteintes de l'esprit du monde, et de conserver l'amour de la simplicité de notre état ? Oh! qu'il est difficile, lorsqu'on se répand dans le monde, de ne pas perdre le tendre amour, la profonde estime qu'un missionnaire doit toujours porter dans son cœur pour les pauvres ! Qu'il lui est difficile [71] de conserver de l'affection pour la modestie et la vie cachée, et par conséquent quel écueil dangereux pour sa vocation !

Il vous est facile de comprendre les maux affreux que pourraient produire dans la Compagnie ces trois sortes d'illusions, si elles venaient à s'y propager. Elles sont comme les trois avenues par lesquelles l'esprit du siècle peut y pénétrer et y exercer sa funeste influence. Otez de son sein ces trois vertus : la soumission simple et filiale aux supérieurs, la charité cordiale pour les confrères, la fuite et le détachement du monde, vous lui ôtez son principe de vie et d'action, vous en détruisez entièrement l'esprit ; ce ne sera plus la Compagnie de saint Vincent ; elle n'en aura plus l'âme, le langage, le caractère.

Oh! je vous en conjure par les entrailles de Jésus-Christ, et par l'amour qui vous anime pour notre chère vocation, usez de tous les moyens que nous fournissent nos règles pour préserver, la Compagnie de ces funestes illusions, et pour lui conserver les deux belles vertus de simplicité et d'humilité qui sont sa propriété inaliénable et son plus bel ornement aux yeux de Dieu, aux yeux même des hommes ! Que les supérieurs n'oublient pas qu'ils doivent à leurs inférieurs l'exemple de la simplicité dans toute leur conduite. Qu'ils sachent aussi se former de l'autorité l'idée que s'en formait notre divin Sauveur ; qu'ils l'envisagent comme leur donnant le droit non pas *d'être servis*, mais de *servir* les autres ; et que, pour être dignement *les premiers*, ils doivent se considérer comme les *serviteurs* de tous. Que les inférieurs se rappellent aussi que le vrai missionnaire aime la solitude, et qu'il ne sait en sortir que pour se dévouer à la sanctification des pauvres ; que les fonctions les plus humbles aux yeux du monde sont celles qu'il préfère ; qu'il est sourd à toute autre voix qu'à celle de l'obéissance ; qu'il ne s'occupe que de bien remplir les emplois qui lui sont confiés, et qu'il laisse à ceux qui sont en charge le soin de surveiller, d'examiner et de juger la conduite des autres. Quand tous, supérieurs et inférieurs, se conduiront d'après ces maximes, la Compagnie sera telle que l'a établie saint Vincent, et ma sollicitude pour elle cessera d'être un fardeau pour devenir une source de consolation et de jouissances.

Je vous l'ai dit, les illusions que je vous signale n'existent qu'en germe, et seulement dans quelques membres de la Compagnie. Il sera facile aux supérieurs d'empêcher leur développement, de les détruire même. Un moyen efficace pour y arriver, c'est la fidélité à lire les avis laissés par MM. les visiteurs dans chaque maison. Ces avis sont fondés sur la connaissance de certains manquements auxquels ils ont pour but de remédier. Il y a d'ailleurs une grâce attachée à ces avis donnés par l'autorité envoyée de Dieu pour visiter les maisons, et cette grâce leur assure une efficacité salutaire. Je crois savoir que dans certaines provinces on a négligé d'en faire la lecture. J'ajouterai encore un second moyen qui m'a été suggéré par un visiteur rempli de zèle pour l'observance ; c'est de faire, chaque année, la lecture des circulaires du supérieur général, qui renferment des instructions et des recommandations sur [72] l'accomplissement des obligations de notre état, ou sur les décrets de nos assemblées ; ce qui pourrait avoir lieu facilement pendant la retraite annuelle. Déjà un de mes prédécesseurs de précieuse et vénérable mémoire, M. Bonnet, avait prescrit de lire ces circulaires chaque année. On comprend facilement tous les bons effets que peut produire cette lecture, pour maintenir la régularité et conserver parmi nous l'esprit de notre

vocation. Un dernier moyen, c'est le zèle que les supérieurs locaux doivent mettre à observer le décret de notre dernière assemblée, qui leur recommande de voir les lettres qu'écrivent leurs inférieurs et celles qu'ils reçoivent. C'est une mesure qui aura pour résultat de supprimer les correspondances inutiles, de surveiller celles qui ont une utilité réelle, et de prévenir une multitude d'abus et d'inconvénients graves. Je sais que quelques missionnaires ont éprouvé de la peine à voir mettre en vigueur ce décret. Je n'ignore pas que leur répugnance à cet égard peut avoir quelque fondement légitime. Mais je leur rappellerai que cette mesure a été écrite en toutes lettres par saint Vincent, dans nos règles communes, et que dès lors nous devons penser qu'il la jugeait appuyée sur des motifs graves. Je leur rappellerai encore que cette mesure a été insérée dans les règles du supérieur local, au chapitre V, § 11, en termes tellement impératifs, qu'il lui est ordonné, si ses occupations ne lui permettaient pas de l'exécuter lui-même, d'en charger un de ses confrères. Quand après des autorités si respectables et si expresses nous voyons plusieurs assemblées générales recommander instamment aux supérieurs locaux l'exécution de cette mesure, nous devons en inférer que ces assemblées ont balancé les avantages et les inconvénients que présente cette prescription, et qu'elles ont jugé que les inconvénients qui peuvent résulter de son exécution ne peuvent point être comparés aux avantages qu'elle a eu pour but d'assurer à la Compagnie. Cependant, en vue même de ces inconvénients que j'apprécie, je recommande à MM. les supérieurs locaux d'apporter dans l'exécution de cette mesure toute la discrétion que réclame une telle matière. Une imprudence de leur part pourrait, en certains cas, avoir des conséquences très-fâcheuses. Aussi, autant je me crois obligé, par devoir de conscience, à tenir la main à ce que cette règle soit observée, autant je me croirais tenu de sévir contre la moindre indiscrétion dont un supérieur local se rendrait coupable sur ce point.

Après vous avoir signalé les quelques manquements que j'ai remarqués dans la Compagnie comme pouvant produire de l'altération dans son esprit, et qui par ce motif préoccupent vivement ma sollicitude, je me fais un devoir de vous communiquer aussi les sujets de consolations qui me sont fournis par toutes nos provinces et toutes les œuvres qui nous sont confiées.

Un décret de la dernière assemblée générale ayant établi que les maisons, dont MM. les visiteurs sont supérieurs locaux, devraient désormais être visitées par les soins du Supérieur général, je résolus de me charger moi-même en personne de faire la visite de notre maison de Turin. C'était une heureuse [73] occasion de satisfaire le désir que j'éprouvais de me mettre en communication plus intime avec une province que je considérais comme faisant grand honneur à la Compagnie, et comme devant beaucoup contribuer à ses succès dans l'avenir. J'aime à vous dire que les jours que j'y ai passés ont été vraiment des jours remplis de jouissances. Il m'a été bien doux de recueillir de la bouche même du roi de Sardaigne l'expression de l'estime et de l'affection que ce monarque, si pieux et en même temps si juste appréciateur des choses de la religion, porte à nos confrères, et l'éloge qu'il me faisait de leur conduite. J'ai pu me convaincre que ses sentiments à cet égard sont généralement partagés par le clergé comme par le peuple. Mais j'ai pu aussi acquérir là certitude que la considération dont jouissent les missionnaires à Turin, ne peut être attribuée qu'a leur régularité exemplaire, à leur éloignement du monde, et à la fidélité avec laquelle ils conservent les traditions de simplicité et de zèle, qui ont toujours fait considérer la Compagnie dans cette province. Il m'a été bien plus doux encore de voir de mes propres yeux la sainte union qui règne dans cette maison et qui en fait un séjour de bonheur pour tous ceux qui l'habitent, par l'odeur de la ferveur et de la charité que l'on y respire. Nos deux maisons de Plaisance et de Gênes, où j'ai pu passer quelques instants qui m'ont paru bien courts, ont laissé dans mon cœur un souvenir bien précieux, par le bon esprit que j'y ai remarqué et par le succès qu'y obtiennent les fonctions de notre Institut. Mes rapports avec les supérieurs et avec plusieurs confrères des autres maisons qui sont venus à ma rencontre sur ces trois points ; en ajoutant à mes jouissances, m'ont convaincu que ce bon esprit est général et qu'un bel avenir est réservé à cette province. Le Seigneur y répand visiblement ses bénédictions. Les sujets y sont nombreux et capables : on y compte trente-neuf étudiants et vingt séminaristes, tous d'une consolante espérance. On y a fait dans le cours de cette année vingt-quatre missions ; on y a donné onze retraites pastorales, quatorze dans les séminaires, dix-neuf aux ordinands et neuf aux séculiers; et ces diverses fonctions ont eu tout le succès qu'on pouvait désirer.

Aussi le champ ouvert à nos travaux dans cette province va recevoir une plus grande extension. Une nouvelle maison s'ouvrira sous peu de mois à Ivrée. Monseigneur l'évêque de cette ville fait tous les frais de la fondation, et il lui tarde de voir nos missionnaires travailler dans son diocèse. Pendant que j'étais à Turin, Monseigneur l'évêque de Saluces vint m'y trouver pour me proposer de former également une maison dans son diocèse. Je ne pus qu'accueillir avec reconnaissance des propositions qu'il me faisait avec l'expression de la plus tendre affection pour les enfants de saint Vincent. Cette nouvelle fondation aura pour fonction la direction de son séminaire diocésain, et il est convenu que nos missionnaires s'y établiront dans le courant de l'année qui commence. Ce sera le premier séminaire diocésain qui sera confié à la Congrégation en Italie ; tout annonce que l'exemple donné par Monseigneur l'évêque de Saluces aura des imitateurs, et que cette seconde fonction de notre Institut s'y [74] développera comme la première. Ces développements de notre province de Lombardie sont d'autant plus consolants, que tous les missionnaires ne voient dans cette prospérité qu'un motif de s'animer de plus en plus de l'esprit de notre saint Fondateur, et de s'attacher invariablement à ses maximes. J'aime à leur rendre ce témoignage, qui n'est que l'expression des sentiments que j'ai éprouvés tout le temps que j'ai passé au milieu d'eux.

En exécution du même décret de la dernière assemblée générale, M. Pousson, mon premier assistant, fut délégué pour faire la visite des maisons des trois visiteurs des provinces constantinopolitaine, napolitaine et romaine. Ces visites ont produit les plus heureux effets, et elles ont constaté que, à part les petites misères inséparables de l'humanité, il y règne une paix édifiante, une grande union entre les confrères, l'amour de l'observance, et surtout une grande docilité à recevoir les avis des supérieurs. Les rapports qui m'en ont été faits contenaient des détails aussi touchants que pleins d'intérêt.

Dans nos deux provinces de Naples et de Rome les sujets deviennent plus nombreux, et on remarque généralement en eux d'heureuses dispositions pour la science et pour la vertu. Les missions se font partout avec autant de succès que de zèle, et il est visible que le Seigneur répand toujours d'abondantes bénédictions sur ce genre de ministère. Des populations entières sont renouvelées, les mœurs s'améliorent, les scandales disparaissent, la foi se ranime, et les associations de charité que les missionnaires ont soin d'établir partout où les ressources des localités le permettent, sont un puissant moyen de conserver le fruit des missions. Dans toutes les maisons on s'applique avec zèle au ministère des retraites pour le clergé, pour les ordinands et pour les laïques La précieuse institution des conférences spirituelles pour les ecclésiastiques, à laquelle saint Vincent attachait tant d'importance, se continue avec fruit dans plusieurs maisons ; et particulièrement à Rome on les voit fréquentées assidûment par des évêques et même par des cardinaux, dont plusieurs portent le zèle jusqu'à prêcher eux-mêmes. Ils y font des dissertations savantes sur des points de liturgie, dont un résumé se publie chaque année dans les *Annales ecclésiastiques* de Rome. A Naples, elles réunissent jusqu'à huit cents jeunes clercs qui viennent, chaque dimanche, y puiser l'esprit ecclésiastique et y apprendre à devenir de dignes ministres des autels. Ces conférences au clergé contribuent grandement à conserver à la Compagnie l'estime et la considération dont elle jouit en Italie. Dans la province de Naples, on a fait dans le cours de cette année vingt-trois missions ; on a donné vingt-trois retraites dans les séminaires diocésains, vingt-cinq au clergé, dix-sept aux ordinands et six aux séculiers.

Nos maisons de France continuent aussi à prospérer et à me donner toute la consolation que je puis désirer. Toutes les fonctions y sont remplies avec autant de zèle que de succès. Nosseigneurs les évêques saisissent toutes les occasions de m'en témoigner leur satisfaction. Quoique l'œuvre des missions rencontre des obstacles et des difficultés qu'elle ne trouve pas en d'autres contrées, [75] elle ne laisse pas de prospérer et de produire de grands fruits. Malgré l'indifférence et l'esprit d'incrédulité qui règne dans le diocèse de Tours, une mission faite dans ce diocèse a obtenu que sur sept cents habitants adultes plus de six cents se sont réconciliés avec Dieu et se sont approchés de la table sainte ; et dans les autres diocèses où nos confrères se livrent au ministère des missions, ils obtiennent des succès non moins satisfaisants.

La Providence nous a appelés à former, cette année, un nouvel établissement qui aura une grande importance pour la Compagnie. Il se compose du grand et du petit séminaire de Montpellier.

Monseigneur l'évêque de cette ville, qui a toujours porté une vive affection aux enfants de saint Vincent, désirait depuis longtemps mettre cet établissement sous la direction des missionnaires. Peu de jours après mon élection au Généralat, il m'écrivit pour m'informer qu'il croyait le moment arrivé de réaliser cette pensée, et pour me demander les sujets nécessaires à cet effet. Nous avons pu cette année remplir ses bienveillantes intentions. Depuis le mois d'octobre, cet établissement est en activité, et la manière dont nos confrères ont débuté et les premiers succès qu'ils ont obtenus nous donnent grand espoir qu'il fera honneur à la Compagnie. D'autres propositions de cette nature m'ont été faites ; mais le manque de sujets ne m'a pas encore permis de les accepter. J'ai été obligé de les renvoyer à un autre temps.

La paix la plus douce, la régularité la plus édifiante, la plus tendre cordialité, font de notre maison-mère un séjour de délices pour mon cœur J'y goûte tous les jours de nouvelles consolations en voyant avec quelle ardeur tous, prêtres, étudiants, séminaristes et frères coadjuteurs, s'appliquent à faire des progrès dans la perfection, et à se remplir de l'esprit de notre saint Fondateur. La ferveur que je remarque dans tous, la belle simplicité qui éclate dans leur conduite, leur amour pour les pieuses pratiques de la Congrégation, leur empressement aussi respectueux que sincère à obéir au moindre signe de la volonté des supérieurs, me font concevoir les plus consolantes espérances pour l'avenir qui nous est réservé. J'aime à répandre mon âme en actions de grâces devant le Seigneur, lorsque je considère de si heureuses dispositions, et j'y vois l'indice des desseins de la divine Providence sur la Compagnie. Et ce qui met le comble à ma joie, c'est que ce bon esprit de la maison-mère se communique à toutes nos maisons de France, pour porter le bonheur dans les cœurs de tous mes confrères et pour féconder leurs travaux.

Ainsi toutes nos provinces constituées d'Europe se trouvent dans un véritable état de prospérité, tant pour le succès des fonctions de notre Institut que pour l'avancement dans l'esprit de la vocation. Après Dieu, dont les bénédictions se manifestent bien visiblement, nous devons 1'attribuer aux soins que les MM. visiteurs et MM. les supérieurs locaux ont mis à régulariser leur administration conformément aux règles si sagement posées par nos pères. En effet, depuis, qu'ils se sont exactement environnés des lumières et de l'expérience de [76] leurs consulteurs, l'esprit de Dieu a présidé à leurs délibérations, les mesures ont pu être discutées avec plus de maturité, exécutées avec plus de sagesse, et la grâce leur a donné des résultats heureux. Je ne puis donc trop les encourager à persévérer dans cette pratique ; par là leur administration pèsera moins sur leur conscience, elle produira des effets de plus en plus salutaires, et, en procurant le bonheur de leurs inférieurs, ils se prépareront à eux-mêmes d'abondantes consolations. Par là aussi ils soulageront ma propre sollicitude, qui, se trouvant convenablement éclairée sur le véritable état des choses, s'exercera avec plus de confiance, et marchera d'un pas plus assuré vers le bien général de la Compagnie.

Il me serait bien agréable de pouvoir vous donner des nouvelles aussi satisfaisantes sur nos autres provinces d'Europe. J'éprouve au contraire la douleur d'être obligé de vous dire que la divine Providence les tient toujours dans le creuset des tribulations.

La province de Portugal n'existe réellement plus ; je puis dire qu'il n'en reste plus même des débris qui puissent nous laisser l'espoir de la voir se rétablir un jour. Le Visiteur, missionnaire respectable à tous égards, verse des larmes amères sur son isolement, et il ne voit d'autre ressource, pour faire revivre la Compagnie, dans sa malheureuse patrie, que d'adresser au Seigneur, dans ce but, ses vœux et ses prières.

La province d'Espagne se présente sous un aspect beaucoup plus consolant. Si les missionnaires. qui s'y trouvent en grand nombre, n'ont pu encore, à cause de l'état politique du pays, se réunir et former des établissements, ils n'en conservent pas moins un ardent amour pour la Congrégation. et en observent les Règles, autant que leur position le leur permet. Ils sont en relation fréquente avec leur visiteur, qui est à Madrid, prennent ses conseils et ses ordres, et se tiennent prêts à se remettre dans la vie commune, aussitôt qu'il leur manifestera sa volonté à cet égard. En attendant ce moment, qu'ils appellent de tous leurs vœux, ils se livrent aux travaux du ministère avec grand succès, et s'exercent dans les fonctions de notre Institut, de manière à mériter l'estime et la considération du clergé et des peuples.

De nos deux provinces de Pologne, l'une a cessé depuis longtemps d'exister, c'est celle de Lithuanie. Cependant, dans des vues sans doute providentielles, le Seigneur a permis qu'un missionnaire de cette province se rappelât qu'à Paris il y avait une maison-mère, où il avait tout lieu d'espérer qu'il serait accueilli comme dans les bras de saint Vincent. Pressé par son amour pour sa vocation, et par le désir d'en observer les règles, quoique dénué de toutes ressources, il ne tint aucun compte de tout ce qu'il y avait de téméraire, humainement parlant, dans sa démarche, et il prit généreusement la résolution de se rendre à Paris. Le Ciel bénit ses édifiantes intentions, il échappa heureusement à tous les dangers qui le menaçaient dans l'exécution de cette périlleuse entreprise, et il arriva plein de joie au terme de ses désirs, au mois de juillet [77] dernier, deux jours avant la fête de saint Vincent. Depuis cette époque, il demeure au milieu de nous, nous édifiant par une conduite exemplaire, priant sans cesse le Seigneur de faire à ses confrères de Lithuanie la même grâce qu'il lui a accordée à lui-même, et faisant des voeux pour le rétablissement de la Congrégation, dans sa malheureuse patrie. Peu de jours après lui, arrivèrent quatre filles de la Charité, venant aussi de la Lithuanie et poussées, comme lui, par un mouvement secret et sans doute divin, de se rendre à leur maison-mère de Paris. Elles y furent aussi accueillies comme elles le désiraient ; elles y donnent le même exemple d'édification, et y font les mêmes voeux. Nous pouvons légitimement penser que dans ces deux évènements si extraordinaires, il se trouve caché un dessein mystérieux du Ciel, que la Providence nous dévoilera un jour, pour le bonheur du catholicisme en Pologne, et pour la consolation de la Compagnie.

Notre Congrégation est encore debout dans la province de Varsovie, au milieu des ruines qui l'entourent. Le mot fatal de sa destruction n'a pas encore été prononcé par le Gouvernement. Mais elle n'a plus qu'une existence qui se trouve comme suspendue par un fil qui peut, à chaque instant, être rompu. Nos missionnaires savent profiter de leur position pour faire tout le bien que les circonstances rendent encore possible. Il m'est parvenu des détails bien consolants sur une mission que quatre d'entre eux ont pu faire à Wolborz, diocèse de Kalisz, et qui a été un vrai triomphe pour le catholicisme. Plus de quinze mille personnes, qui avaient profité de la mission, reçurent le sacrement de confirmation, avec les sentiments de la piété la plus touchante. Après la cérémonie, l'Évêque les exhorta à donner un témoignage public de leur attachement à la vraie foi. Tous, avec l'accent du plus ardent enthousiasme, s'écrièrent qu'ils étaient prêts à tout souffrir, et même à verser leur sang pour elle. Touchés de ce spectacle, quatre protestants abjurèrent leurs erreurs, et une femme juive demanda et reçut le baptême. Aussi, nos missionnaires sont-ils constamment accusés auprès du gouvernement, *à cause de leur grand zèle pour la foi romaine, et de leurs communications avec le Saint-Siège*. On les regarde comme le plus grand obstacle qui s'oppose à ce que les populations catholiques cèdent aux moyens employés pour les entraîner dans le schisme. D'un autre côté les catholiques regardent comme miraculeux qu'on n'ait pas encore prononcé leur suppression ; ils tremblent tous les jours de voir adopter cette désastreuse mesure, car ils les considèrent comme le plus ferme soutien du catholicisme en Pologne, et comme la seule ressource qui puisse assurer la conservation de la foi dans cette contrée malheureuse.

Si ces provinces, si intéressantes dans l'histoire de la Congrégation, sont affligées de tant de désastres et de dangers, la Providence semble vouloir nous en consoler un peu par les bénédictions qu'elle répand sur notre colonie naissante de l'Irlande. Elle a pris une consistance et des développements qui ont paru nous indiquer que le moment était venu d'y établir un séminaire interne. [78] Nous avons réalisé cette mesure, cette année, et les commencements en sont si heureux. que nous avons pleine confiance que, dans peu, il deviendra un des plus intéressants de la Compagnie.

Maintenant, je dois vous dire encore un mot sur l'état où se trouvent nos missions étrangères.

Je ne vous apprendrai rien de nouveau sur celles des États-Unis et du Texas. Elles se sont renfermées dans les œuvres dont je vous ai entretenus l'année dernière. Mais nos confrères ont continué à édifier par leur bonne conduite, à ramener bon nombre d'hérétiques au sein de 1'unité, et à faire un grand bien parmi les *domestiques de la foi*.

La position de la Compagnie dans la Chine et la Tartarie Mongole a reçu quelques modifications dans le cours de cette année, qui sont de nature à faire prospérer nos missions dans ces contrées.

Le Saint-Siège nous a confié la province entière du Ho-Nan, et en a nommé Vicaire Apostolique, avec le caractère d'évêque *in partibus*, notre cher Confrère M. Baldus.

Le Saint-Siège, pour procurer la sécurité à notre vicariat apostolique du Tché-Kiang et du Kiang-Si, a jugé également expédient de donner à Mgr Rameaux un coadjuteur, et à cet effet il a jeté les yeux sur M. Laribe, qu'il a nommé aussi évêque *in partibus*.

Par le même motif, il a autorisé Mgr Mouly, Vicaire Apostolique de la Tartarie Mongole, à se choisir lui-même un coadjuteur parmi nos missionnaires, et il lui a adressé les bulles qui instituent évêque *in partibus* celui de nos confrères qu'il aura choisi.

Par suite de ces dispositions, qui fixent d'une manière définitive et stable la position de notre Congrégation en Chine, nous avons jugé qu'une conséquence qui devait s'ensuivre était la suppression de notre séminaire de Macao, et l'établissement du séminaire dans chacun des vicariats apostoliques. Un grand nombre de motifs graves demandaient depuis longtemps l'application de cette mesure. Mais le défaut de fixité dans l'état de nos missions nous avait empêchés de la réaliser jusqu'à présent. Les choses ayant changé, nous nous sommes empressés de l'adopter, et dans ce moment elle est en voie d'exécution. Nous avons tout lieu d'espérer que nos missions en retireront de grands avantages. Désormais il n'y aura plus à Macao que quatre missionnaires qui géreront toutes les affaires de la procure de nos missions de Chine et de Tartarie.

Notre mission d'Abyssinie n'a pas fait de progrès sensibles, malgré le dévouement de M. de Jacobis, qui en est préfet apostolique. Il jouit cependant dans le pays d'une considération qui augmente tous les jours et qui donne lieu d'espérer que ses travaux et ses sueurs ne seront pas sans succès.

Notre mission de Perse est toujours en butte aux persécutions des ennemis de la vraie foi et d'une politique hétérodoxe. Nos missionnaires ont eu le [79] bonheur de souffrir pour Jésus-Christ de mauvais traitements de tous genres, et même l'un d'eux a goûté des horreurs de la prison. Mais ils ont été grandement consolés par les conversions nombreuses qu'ils ont opérées parmi les hérétiques. Les infidèles eux-mêmes ne peuvent s'empêcher d'admirer leur conduite. Ils sèment dans les tribulations et dans les larmes. Espérons qu'un jour ils recueilleront dans la joie une abondante moisson.

Aucune circonstance remarquable n'est à signaler dans l'état de nos missions de la Grèce. Elles continuent, comme par le passé, à soutenir et à mettre en honneur le catholicisme dans cette contrée livrée presque entièrement à l'esprit de schisme.

Nos missions de Syrie malgré les calamités de tout genre qui affligent les populations au milieu desquelles elles se trouvent placées, nous ont offert leur bonne part de consolation. Non-seulement notre collège d'Antoura se soutient dans un état de prospérité, mais encore nos missionnaires ont pu Commencer à exercer une fonction inconnue jusqu'alors au clergé indigène. Ils ont donné une retraite ecclésiastique aux prêtres, qui a eu tout le succès qu'ils pouvaient désirer, et qui a même été remarquable par les touchantes dispositions qu'ont manifestées ceux qui y ont participé. Ils ont aussi donné quelques retraites aux séculiers.

Les écoles établies et dirigées à Damas par les missionnaires sont florissantes. Un certain nombre de musulmans même les fréquentent avec assiduité.

Notre mission d'Alexandrie d'Égypte n'est encore qu'en voie d'exécution. Mais le succès déjà obtenu par le moyen des sœurs de la Charité est tel, que l'on peut lui promettre un avenir consolant.

Nos missions de Smyrne et de Constantinople sont toujours une véritable gloire du catholicisme en Turquie. Dans cette dernière ville particulièrement, des conversions nombreuses se succèdent sans interruption parmi les hérétiques, et même parmi les infidèles. Ce ne sont pas seulement des individus, mais souvent ce sont des familles entières qui embrassent la vraie foi. Nos missionnaires voient des bénédictions de tout genre couronner leurs travaux. Le collège qu'ils ont établi à Bébek sur le Bosphore jouit d'une prospérité qu'il n'avait jamais connue. On s'occupe en ce moment d'en augmenter les bâtiments, afin qu'il puisse recevoir tous les élèves qui se présentent.

Enfin, notre mission d'Alger marche lentement sans doute, mais avec progrès cependant, vers l'avenir que la Providence lui prépare. Le séminaire externe établi dans notre maison se développe

graduellement et promet de devenir important. Un établissement nouveau même est en projet dans ce moment.

Je me borne à ces simples indications sur nos Missions étrangères. Les *Annales de la Congrégation*, qui maintenant sont envoyées à toutes les maisons, vous donnent des renseignements propres à vous en faire connaître les développements, et à vous apprendre tout le détail du bien qui s'y fait. [80]

En terminant cette lettre, je vous exprimerai le même vœu que le grand Apôtre adressait à ses bien-aimés fidèles de Philippes ; c'est le vœu que je forme tous les jours pour vous auprès des précieux restes de notre bienheureux Père : *Vous qui êtes ma joie et ma couronne, continuez d'être attachés au Seigneur* (Ad Philipp. IV.). Rappelez-vous souvent les engagements que vous avez contractés envers lui, et le dévouement avec lequel vous êtes tenus de travailler à votre propre perfection et au salut des peuples, afin de procurer sa gloire et d'accomplir ses desseins sur la Compagnie. Mais surtout *que votre modestie soit connue de tous les hommes* (*ibid*.), et que dans toute votre conduite, comme dans les fonctions de notre Institut, vous vous montriez les fidèles imitateurs de la simplicité et de l'humilité qui de tout temps ont distingué ceux qui nous ont précédés dans la carrière de notre vocation, et qui les ont rendus recommandables aux yeux du clergé et des peuples. *Ne vous inquiétez de rien ; mais en toutes choses présentez à Dieu vos demandes par des prières et par des supplications accompagnées d'actions de grâces* (*ibid*.). C'est lui qui a posé les fondements de notre chère Congrégation, qui l'a fait grandir dans son Église, qui a béni ses travaux ; c'est lui aussi qui lui a préparé l'avenir qui nous est réservé, et qui répandra sur nous de nouvelles bénédictions, si nous savons ne mettre notre confiance qu'en lui, et nous laisser conduire par sa Providence. Les évènements de ce monde comme la malice des hommes sont impuissants à atteindre les œuvres qui sont placées sous sa protection. Seulement *que la paix de Dieu qui est au-dessus de toutes nos pensées, garde vos cœurs et vos esprits en Jésus-Christ* (*Ibid*.). Oui, que cette paix du Seigneur, qui est le fruit précieux de la charité, habite dans toutes nos maisons ; qu'elle fasse de tous les cœurs un seul cœur, de toutes les âmes une seule âme en Notre Seigneur, par les inspirations de la foi, par un même zèle pour la pratique de nos saintes règles, et par un même amour de notre vocation. C'est ainsi que nous ne ferons qu'un avec Jésus-Christ, comme il ne fait qu'un lui-même avec son Père céleste, et que, tout en possédant le bonheur que nous procurera cette sainte union dans le temps, nous nous rendrons dignes de celui qui nous est destiné dans les *années éternelles*.

Je me recommande instamment à vos prières, et je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers Frères,

Votre très-humble et bien dévoué serviteur,

ÉTIENNE,

I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [81]

ESPRIT DE FOI. – 1846

VIII

L'Esprit de foi, nécessaire pour notre avancement spirituel et pour le succès de nos fonctions. - Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1846.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Une nouvelle année s'ouvre devant nous. Je ne vous dirai pas qu'elle me fournit l'occasion d'offrir au Ciel pour vous d'autres vœux que ceux que je lui adresse chaque jour pour toute la Compagnie et pour chacun de vous en particulier. Car ils sont inspirés par la plus tendre affection et

par un dévouement qui ne connaît pas de bornes. C'est une jouissance pour moi de m'occuper sans cesse de votre bonheur auprès de Dieu, et de lui redire souvent tout le désir que j"éprouve de voir se répandre sur vous avec abondance ses bénédictions et ses grâces. Tout ce que je puis donc ajouter aujourd'hui, c'est de lui demander de rendre mes vœux plus agréables à ses yeux et plus dignes d'être exaucés. Mais le renouvellement de l'année m'offre un avantage auquel j'attache un grand prix, celui de m'entretenir avec vous et de vous communiquer les pensées qui préoccupent mon cœur, dans le but de procurer votre plus grand bien et la prospérité de notre chère Congrégation.

Un vœu que je dépose tous les jours avec amour aux pieds du Seigneur, est celui que l'Apôtre saint Paul exprimait aux Romains ; c'est *que Dieu vous fasse la grâce de trouver une sainte joie et une douce paix dans la foi, afin que la confiance et la vertu de l'Esprit saint rendent abondants* (Rom. XV, 13.) les fruits de vos travaux dans la carrière sublime que nous avez embrassée. Ce n'est point l'esprit du monde, vous le savez, qui peut produire en nous une joie véritable et une paix salutaire, parce qu'il ne peut nous offrir que les fruits amers de la triple concupiscence, qui lui ont mérité l'anathème de notre divin Sauveur. Ce ne sont pas non plus les pensées de sa sagesse, qui ont la vertu de donner à nos efforts des succès consolants ; car il est écrit que *la sagesse de ce monde est ennemi de Dieu*(Rom. VIII, 7). Il faut donc nous élever au-dessus de la terre, il faut nous mettre en communication avec le Ciel, puiser là toutes nos inspirations et tous nos enseignements, tous nos moyens d'action et tous nos éléments de succès, si nous voulons trouver *une paix intérieure qui surpasse tout* [82] *sentiments* (Philip. IV, 7.) si nous voulons assurer à nos travaux apostoliques une moisson abondante en fruits de bénédiction.

Pour répondre aux dessins de Dieu et atteindre ce double objet de nos désirs, il importe que nous ne perdions jamais de vue, soit dans le travail de la vie intérieure, soit dans les fonctions et les œuvres de notre sainte vocation, la pensée de l'Apôtre, que le caractère qui distingue les hommes de Dieu, les hommes propres à procurer sa gloire et à être des instruments utiles dans le travail de la sanctification des âmes, c'est qu'*ils sont conduits et dirigés par l'esprit de Dieu: Quicumque enim spiritu Dei aguntur, ii sunt filii Dei* (Rom. VIII, 14). L'évidence de cette vérité, personne ne la conteste dans la théorie ; mais on l'oublie bien souvent dans la pratique, et elles sont nombreuses, surtout au temps où nous vivons, les illusions auxquelles on se laisse aller sur cette matière. Ma conscience s'en préoccupe vivement, et j'apprécie l'obligation où je suis de vous exhorter à ne rien négliger pour vous prémunir contre elles. Votre propre bonheur et la prospérité de notre Compagnie sont grandement intéressés.

Nous ne sommes plus du monde (I Joann.XV, 19), le Seigneur nous en a séparés par une grâce de prédilection : et c'est précisément à cause de cette vocation que *nous n'avons pas reçu l'esprit du monde, mais bien un esprit qui est de Dieu* (I Corinth. II, 12). Nous ne devons donc pas être de ces *hommes charnels, qui,* selon l'Apôtre, *n'ont pas l'intelligence des choses de Dieu,* mais bien des *hommes spirituels qui n'avons pas ici-bas de demeure permanente, et qui en cherchons une meilleure dans le royaume à venir* (Hebr. XIII, 14). 0r cette grâce de Dieu sur nous nous impose deux obligations : celle de construire l'œuvre de notre propre perfection. et celle de procurer le salut des âmes. Aussi ce sont là les deux objets qui constituent la double fin de notre vocation ; c'est vers ce terme que tendent tous les devoirs de notre état, toutes les règles que nous avons à observer, toutes les vertus que nous avons à pratiquer, toutes les fonctions que nous avons à remplir. Pour atteindre cette double fin, ce ne sont pas les inspirations de la nature que nous devons écouter, ni les conseils de la sagesse humaine que nous devons suivre ; saint Vincent nous en avertit. Il veut au contraire que nous n'ayons d'autre code de doctrine, que celui des enseignements de l'Évangile dans toute leur pureté, que nous ne nous proposions d'autre modèle que Jésus-Christ même, que nous sachions en toute circonstance nous approprier ses pensées et ses jugements, non-seulement sur les choses passagères de ce monde, mais encore sur la voie la plus certaine pour arriver à notre perfection, et sur la nature des œuvres de Dieu et la manière d'y travailler avec succès.

Or, c'est quand on perd de vue ces maximes fondamentales de notre vocation, que l'on s'égare et que l'on tombe dans les plus funestes illusions. C'est [83] quand on n'a pas soin d'*éprouver les esprits*, et de se rendre compte *s'ils viennent de Dieu* (Joann. IV, 1.), que l'on prend les ténèbres pour la lumière, les sentiments de la nature pour les inspirations de la grâce. On croit suivre les élans d'un

beau zèle, quand en réalité on ne suit que la fougue d'une imagination exaltée ; on se croit animé par le plus pur amour de la vertu et de la vérité, quand en effet on est entraîné par les écarts d'une aveugle témérité. On appelle faiblesse les précautions de la prudence et les tempéraments de la charité ; on donne le nom de fermeté à ce qui n'est au fond que la satisfaction de l'amour-propre, ou l'effet d'un caractère mal réglé. Et de là, que de ,jugements précipités et téméraires, que de résolutions imprudentes, que de mesures mal concertées, que de paroles peu discrètes, que d'actions, que d'entreprises que n'inspire pas la sagesse chrétienne ! Tout autant d'illusions qui seraient facilement évitées, si on n'avait d'autre guide que les enseignements de la foi ; si on vivait dans une défiance continuelle de soi-même ; si on savait se dégager des maximes et des impressions de la nature et du monde, pour n'écouter en tout que les inspirations de l'esprit de Dieu.

Nous ne pouvons voir que là la source de tous les désordres et de tous les abus qui peuvent troubler l'union, refroidir la ferveur et compromettre la prospérité d'une Communauté. D'où proviennent en effet l'attachement à ses propres pensées, l'estime de son jugement particulier, le défaut de soumission et d'obéissance aux Supérieurs, sinon de ce que l'on oublie que *toute autorité vient de Dieu, et que celui qui résiste à l'autorité, résiste à Dieu lui-même* (Rom. XIII, 1.) ? D'où procèdent les jugements et les censures que l'on se permet sur les actes d'administration de ceux qui sont chargés de la conduite des autres, sinon de ce qu'au lieu de se conformer aux recommandations de notre divin Sauveur, qui nous défend de *juger* (Matth. VII, 1.), qui nous prescrit de *nous renoncer nous-même*, ou s'abandonne à une vaine confiance dans sa propre supériorité, ou à tous les raisonnements d'une inexpérience prétentieuse et irréfléchie ? Sans s'en douter, on se range au nombre de ces esprits *impatients de tout joug*, dont parle le grand Apôtre, *qui ne sont amateurs que d'eux-mêmes, qui ont l'apparence de la piété, mais qui en rejettent la vertu, qui prétendent pénétrer dans les trésors de la science, et qui ne parviennent jamais à la connaissance de la vérité, parce qu'ils lui résistent sans cesse, qu'ils sont corrompus dans l'esprit, et réprouvés en ce qui regarde la foi* (II Tim. III, 2.) ; on se laisse dominer à son insu par les maximes des hommes de ce siècle, qui discutent beaucoup sur les devoirs, dans le seul but de s'en affranchir, qui ne raisonnent sur l'autorité, qui ne contrôlent ses actes, qui ne dissertent sur ses droits, que pour arriver à se soustraire entièrement à son action légitime. [84]

Aussi, cet oubli des enseignements de la foi devient le plus grand obstacle à notre avancement spirituel. Notre vie tout entière ne doit être qu'un travail de tous les jours et de tous les instants, dans le but de nous dépouiller du vieil homme, et de nous revêtir de l'homme nouveau. Ce travail exige que nous ayons sans cesse devant les yeux l'*homme céleste*, dont nous devons prendre toutes les formes et devenir des *images* parfaites autant que le comporte la faiblesse de notre nature. C'est la ce qui constitue l'œuvre de notre perfection ; mais aussi c'est ce qui donne lieu au-dedans de nous-mêmes à une lutte perpétuelle des sentiment naturels contre l'action de la grâce. Or, c'est dans cette voie de combats que nous avons besoin de ne marcher qu'à la lueur des lumières de la foi, si nous ne voulons pas nous laisser aveugler par les ténèbres des illusions. Nous ne devons pas nous étonner d'éprouver en nous des répugnances pour la pratique de la vertu, puisque le règne de la vertu ne peut s'établir que sur les ruines de la nature ; puisqu'il est écrit que *le royaume des cieux souffre violence,* et *qu'il n'y a que ceux qui se font violence qui pourront l'obtenir* (Matth. XI, 12.)

Ainsi, les sacrifices que commande la soumission du jugement et de la volonté, les difficultés que l'on rencontre pour s'acquitter de ses devoirs, les peines que donne à supporter la différence des caractères et des humeurs, les dégoûts que l'on éprouve dans les fonctions que l'on a à remplir, les mille circonstances qui à chaque instant contrarient notre nature corrompue dans le travail de la perfection, tout cela nous met dans la nécessité, de*nous renoncer nous-même, de nous faire violence,* et de *porter notre croix*. Or, cette nécessité, il ne nous est pas donné de l'éviter. C'est dans cette voie que marchent tous les élus de Dieu pour arriver au salut ; parce qu'*il n'y aura de couronné dans l'éternité que celui qui aura légitimement combattu* (II Tim. II, 5.) sur la terre. Le missionnaire qui vit de la foi a la conviction de cette vérité ; il sait faire de toutes ces circonstances des moyens de pratiquer la vertu, d'affaiblir l'empire de la nature et de la réduire sous le joug de l'esprit de Dieu, et tous les combats deviennent des occasions d'autant de victoires qui préparent son triomphe dans le Ciel. Il trouve en même temps dans l'esprit de foi la paix d'une bonne conscience

et la joie des vrais enfants de Dieu. Le missionnaire, au contraire, qui n'envisage point ces circonstances à la lumière du flambeau divin, tourne en autant de poisons qui donnent la mort à son âme tous ces éléments d'une vie spirituelle et digne ; il s'irrite des combats ; les dégoûts le découragent, les difficultés le déconcertent, les peines l'abattent, les répugnances renversent sa faible vertu ; et, aveuglé par les illusions de la nature corrompue, il marche de faute en faute dans une voie qui devait le conduire à la plus [85] sublime perfection, et qui n'aboutira qu'à sa perte. Il voit se réaliser en lui la pensée de l'Apôtre ; en ne voulant pas résister aux suggestions de la nature, il en devient l'esclave ; il ne recueillera que ce qu'il aura semé : des troubles intérieurs, les agitations d'une âme inquiète, qui ne seront que le prélude de maux plus grands encore pour le temps et pour l'éternité.

C'est donc avec raison que saint Vincent nous prescrit *avant toutes choses d'agir toujours d'après les maximes de Jésus-Christ et jamais d'après celles du monde, nous assurant que la doctrine de Jésus-Christ est semblable à un édifice établi sur la pierre solide, tandis que celle du monde est semblable à une maison établie sur le sable*. (Reg. Com. II, 1.). Cette règle de conduite doit être invariable dans la Compagnie, comme elle le fut dans toute la vie de saint Vincent lui-même. Ce fut parce qu'il se laissa toujours guider par les lumières de la foi, qu'il fut entre les mains de la Providence un instrument propre à toute sorte de bien ; et le soin qu'il mit à purifier ses intentions, à s'élever au-dessus de la nature, et à se dégager de toutes les pensées humaines, fut le principe de toutes les merveilles de grâce et de charité qu'il opéra. Il vit s'accomplir en sa faveur la promesse du Sauveur : *Celui qui croit en moi non-seulement opérera les merveilles que j'ai opérées moi-même, mais en opérera de plus grandes encore* (Joann. XIV, 12.) Nous ne pourrons nous-mêmes continuer son œuvre et obtenir les mêmes bénédictions du Ciel pour nos travaux et nos entreprises, qu'autant que nous nous laisserons guider par le même principe. Comme lui, nous n'avons d'autre modèle à suivre dans notre ministère, comme dans le travail de la perfection, que le divin Maître, dont toute l'attention était d'observer et d'accomplir la volonté de son Père céleste, *quæ placita sunt ei, facio semper* (Joann. VIII, 29.). Nous sommes des ouvriers envoyés par le Maître, pour travailler à sa vigne ; c'est à lui seul qu'il appartient de nous désigner le lieu où nous devons exercer notre zèle. Nous livrer à des travaux qu'il ne nous commanderait pas par la voix des supérieurs ; nous introduire de nous-mêmes dans une carrière qu'il ne nous a pas ouverte ; occuper dans le champ de son Église une place qu'il ne nous a pas destinée ; ne donner à nos travaux et à notre zèle que l'étendue et la direction que leur assigne notre propre esprit, sans prendre conseil de sa Providence ni étudier ses desseins ; ce serait mettre nos pensées à la place des siennes ; ce serait priver notre ministère de sa protection et de son secours. Oh ! Messieurs et mes chers Frères, que nous devons prendre garde de nous laisser aller à une illusion, bien commune de nos jours, qui a pour objet d'oublier que nous ne sommes point des ouvriers véritables, mais seulement des instruments dont l'Ouvrier suprême doit user selon les pensées de sa sagesse ; qui prétend assujettir l'action mystérieuse de la grâce aux misérables calculs et aux superbes raisonnements de notre faible et aveugle intelligence ! Ayons soin de nous rappeler que le Seigneur a déclaré *qu'il perdra la sagesse des sages, et qu'il réprouvera la prudence* (86) *des prudents du siècle* (Corinth. I, 19.). Ne soyons pas insensés au point de vouloir réduire les choses du Ciel aux mesquines proportions des pensées de la terre. Au contraire, semblables à un sage pilote, dans le voyage que nous faisons sur la mer de ce monde, étudions attentivement la direction du vent de la divine Providence, et présentons-lui les voiles de notre barque, de manière qu'il la conduise doucement à travers les écueils et les rochers, jusqu'à ce qu'il la fasse arriver heureusement au port vers lequel nous soupirons.

Un grand obstacle au succès des œuvres de Dieu, qui échappe bien souvent à l'attention des hommes apostoliques les mieux intentionnés, et qui provient de la même source, c'est la précipitation. Notre impatience naturelle s'irrite de ne pouvoir recueillir une moisson abondante, aussitôt après avoir confié à la terre la divine semence. Ici encore, sans nous en douter, nous fermons les yeux à la lumière de la foi, pour nous laisser aller aux impressions de l'esprit du monde. Préoccupés de l'activité que l'industrie humaine donne à la marche des entreprises de la terre, et désirant obtenir les mêmes progrès pour les œuvres du Ciel, nous perdons de vue que l'*accroissement* et la maturité ne sont point notre ouvrage, que nous sommes établis pour *planter* et

arroser, mais que c'est à Dieu qu'il appartient de fixer l'époque où il sera donné de recueillir les fruits de nos travaux. L'homme est impatient, parce que son existence n'est que d'un moment ; *Dieu*, au contraire, *est patient, parce qu'il est éternel*. Le grain de froment doit pourrir d'abord dans la terre il pousse ensuite lentement sa tige, et ce n'est qu'au terme des saisons qu'il offre au laboureur l'épi qui est la récompense de son travail et de sa sollicitude. Le monde moral a ses lois comme le monde physique, mais le secret n'en est connu que de Dieu seul, et c'est à sa sagesse qu'il appartient d'en préparer et d'en diriger les résultats dans la grande œuvre du salut du monde. Le ministère apostolique demeure toujours dans son unité d'existence et d'action ; mais les générations d'Apôtres se succèdent ; les uns *plantent*, d'autres *arrosent* la divine semence ; d'autres souvent recueillent dans la joie ce que leurs devanciers ont semé dans les larmes ; et ainsi s'accomplit la parole du Sauveur, que nous profitons du fruit des travaux de ceux qui ont parcouru avant nous la carrière apostolique.

Ainsi en est-il de l'œuvre que doit accomplir notre petite Compagnie durant le cours de la carrière qu'elle a à fournir dans la suite des siècles. Elle ne forme qu'un corps dont tous les membres doivent agir dans un but commun, celui de procurer à Dieu la portion de gloire qu'il attend de son ministère, et de sanctifier les âmes dont le salut est confié à son zèle. Nous avons tous notre part d'action dans ces destinées de la Compagnie, selon les desseins que Dieu a formés sur chacun de nous et selon la mesure de grâce qu'il lui a départie. Les premiers ouvriers, qui ont, avec saint Vincent, posé les fondements de l'édifice, n'ont point été ceux qui ont mis la dernière main à sa construction. Ceux qui [87] ont commencé à travailler le champ qui lui était assigné dans l'Église de Dieu, n'ont point pu mesurer jusqu'où il devait s'étendre, ni prévoir la riche moisson qu'il devait produire. C'était pour eux, comme c'est encore pour nous, le secret de Dieu. Comme eux aussi, nous devons suivre la voie que nous trace la divine Providence, nous laisser guider par elle, sans vouloir prévenir ses moments, persuadés que notre précipitation serait plus nuisible qu'utile à l'accomplissement de ses desseins. Persuadons-nous aussi que les lenteurs que nous remarquons dans la marche des œuvres de Dieu ne sont qu'apparentes, et qu'elles nous dissimulent une activité toute puissante dont on ne tarde pas à reconnaître les merveilleux effets, quand ou sait en attendre et en étudier les progrès. C'est la le mystère par lequel la Providence veut rendre méritoires notre confiance et le renoncement à nos propres pensées. Saint Vincent était grandement accusé de lenteur, lorsqu'il s'agissait d'arrêter une résolution et de suivre une entreprise de charité ; cependant quelle vie a été plus riche et plus pleine de bonnes oeuvres que la sienne ?

Je ne saurais donc trop vous recommander, messieurs et mes chers frères, de prendre garde de vous laisser aller à cette précipitation, qui est le défaut qui caractérise particulièrement notre siècle. Elle donne lieu souvent à des jugement bien téméraires et peu propres à maintenir parmi nous l'union des esprits et des cœurs, qui doit faire l'objet de tous nos vœux et elle n'est pas moins nuisible au succès du ministère qui nous est confié. Un missionnaire chargé d'une œuvre voudrait tout aussitôt lui donner des développements qu'elle ne doit avoir que dans un temps plus éloigné. Il est impatient d'obtenir un nombre de collaborateurs qui réponde à l'étendue de ses projets, et des ressources propres à en assurer l'exécution. Il ne consulte que l'ardeur de son zèle, et, si on ne répond point à ses désirs, il se répand en plaintes contre l'indifférence ou le peu de sollicitude des supérieurs à le seconder. Au lieu de se rappeler la parole de Notre-Seigneur, qui est applicable à tous les temps : *La moisson est grande, et le nombre des ouvriers petit* ; au lieu de *prier le maître de la moisson d'y envoyer des ouvriers* (Matth. IX, 37.) : au lieu d'élever ses pensées vers celui de qui procèdent tous les biens, et de hâter par sa confiance, par ses vœux et par ses prières le moment de ses miséricordes, il se livre à de vaines inquiétudes, il se laisse aller aux agitations d'un esprit mécontent ; il sollicite, il presse, il importune, il use de tous les moyens humains pour obtenir l'accomplissement de ses désirs ; mais souvent, par là, loin de faire aller plus vite l'oeuvre de Dieu, il entrave sa marche et compromet son avenir, tout en affligeant les supérieurs, et en portant la gêne et l'embarras dans l'administration générale de la Compagnie. Sa conduite serait bien plus conforme aux maximes de la foi, elle serait bien plus propre à attirer les bénédictions du Ciel sur ses travaux, si, se confiant à la sagesse de ses supérieurs et s'abandonnant à leur direction, il se contentait [88] de

les éclairer en toute simplicité sur la marche et les besoins de l'œuvre qu'il a à conduire, remettant à la Providence le soin de réaliser ses vœux et de donner à ses efforts le succès qu'il en attend.

Si les bornes d'une circulaire me le permettaient, messieurs et mes chers frères, je vous signalerais encore d'autres écarts, auquel donne lieu la précipitation des jugements dans la conduite des œuvres de Dieu. Je vous parlerais de la facilité avec laquelle on attribue à l'imprudence d'un confrère certains incidents fâcheux, un défaut de réussite dans les fonctions de notre Institut, dont la responsabilité ne doit aucunement retomber sur lui, et qui souvent lui assurent plus d'estime de la part de ses supérieurs, et plus de mérite devant Dieu. Je vous parlerais du désir immodéré que l'on éprouve de voir nos œuvres s'étendre et se multiplier, nos maisons croître en considération aux yeux des hommes, et nos fonctions se remplir avec un certain éclat qui mette la Compagnie en honneur dans l'Église, désir qui n'a point sa source dans la foi, qui est en opposition avec l'esprit de saint Vincent, et qui, nous faisant envisager notre ministère avec les yeux de la nature, en éloigne les bénédictions du Ciel. Je vous parlerais surtout de l'impression si peu chrétienne que font sur nous, hélas ! trop souvent, les peines, les difficultés et les obstacles, que nous rencontrons dans l'accomplissement de nos devoirs. A la manière dont nous les considérons, au découragement et à la grande inquiétude que nous en éprouvons, il semblerait que nous avons oublié que notre ministère est le ministère même de Jésus-Christ, et que le caractère qui le distingue, c"est qu'il doit être en butte aux attaques du monde et de l'enfer. Ce divin Sauveur ne nous a-t-il pas avertis que l'esprit du *monde nous poursuit de sa haine, parce qu'il le hait lui-même* (Joann. XV, 18.) ? -N'est-il pas écrit que ceux qui *veulent vivre dans la piété et* en faire les œuvres, *doivent s'attendre à subir la persécution* (II Tim. III, 12.) ? Ne savons-nous que *si nous sommes accusés faussement et persécutés à cause de l'Evangile, c'est alors que nous devons nous considérer comme bienheureux* (I Petr. III, 14.) Avons-nous oublié que ce sont les eaux des tribulations qui fécondent les œuvres de Dieu ? D'où vient donc notre affliction quand la contradiction nous atteint, quand la milice du siècle nous poursuit, quand quelque circonstance déconcerte nos projets, renverse nos espérances ? De ce que nous ne sommes pas dégagés des pensées de la terre et de ce que nous envisageons notre existence et nos œuvres au point de vue humain.

Oh! Messieurs et mes chers frères, puissions-nous, comme nous y invite le grand Apôtre, n'avoir d'autres sentiments sur notre sanctification et sur les fonctions de notre ministère, que ceux qui animaient le cœur de Jésus-Christ même ! Voyons tout à la lueur de sa divine lumière ; jugeons et agissons comme il l'a fait lui-même : *Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu* (Philipp. II, 5.) Élevons nos pensées à la hauteur de nos destinées. Enrôlés dans la milice du Sauveur, [89] soutenons dignement les combats de l'Évangile, et *soyons de bons soldats de Jésus-Christ* (Philipp. II, 16.). Soyons assurés *que notre course n'est point incertaine, que nos travaux ne seront pas sans fruits*, si la foi nous guide dans la sainte carrière que nous avons embrassée. De grandes consolations nous sont réservées, même pour ce monde, si nous fermons les yeux aux considérations de la nature et de la terre, pour nous laisser conduire par la Providence dans l'accomplissement de ses desseins sur nous. Du poste éminent où il a plu à Dieu de m'élever, portant ma sollicitude sur tous les points du monde où le Père de famille a placé les enfants de saint Vincent, il m'est donné de contempler les miséricordes que le Seigneur daigne répandre sur leurs travaux, et d'apprécier le bel avenir qui s'ouvre devant notre Compagnie, si elle sait conserver avec soin et ranimer de plus en plus dans son sein l'esprit divin que notre glorieux Fondateur y a déposé. Cet avenir consolant se manifeste déjà par les évènements heureux qui ont marqué l'année qui vient de s'écouler, et qu'il m'est bien doux de porter à votre connaissance.

Je vous ai annoncé l'arrivée au Mexique de deux missionnaires et de onze filles de la Charité, pour établir dans cette contrée nouvelle les œuvres de saint Vincent. Depuis cette époque, la fondation s'est consolidée ; les Chambres ont adopté une loi qui donne une existence définitivement légale à nos deux familles, et qui leur permet de se développer librement et de s'étendre sur tous les points de la république. Une conséquence immédiate de cette mesure importante a été la donation, faite à la Congrégation par Monseigeur l'archevêque de Mexico, d'une belle et vaste maison avec une église publique et des revenus considérables, qui mettront nos missionnaires à même d'entreprendre et de remplir dans le pays toutes les fonctions de la Compagnie. Dans le but d'assurer

l'exécution des bienveillantes intentions du vénérable prélat, j'ai destiné à cet établissement deux nouveaux missionnaires espagnols, qui travaillaient précédemment dans notre mission des États-Unis. D'autres évêques demandent avec instances que de semblables établissements se forment dans leurs diocèses, et offrent à cet effet de riches donations. Nous nous rendrons à leurs vœux aussitôt que nous pourrons avoir à notre disposition les sujets nécessaires à cet effet. Tout annonce qu'une riche moisson se présente à nos deux familles dans cette partie du monde, qui nous était inconnue jusqu'à présent.

Vous attendiez, comme moi, avec impatience le résultat des négociations que j'avais entamées dans le but de rattacher au tronc de la Compagnie la branche du Brésil, qui en avait été malheureusement séparée. Grâces en soient rendues au Seigneur, cet heureux résultat est maintenant obtenu. Nos chers confrères de cette contrée ont été autorisés par le gouvernement du pays à rétablir leurs relations avec leur Supérieur général. Les circonstances m'ont paru demander que j'érigeasse le Brésil en province de la Congrégation, et j'ai [90] nommé visiteur M. Moraes-Torres, missionnaire respectable, qui a su, dans des temps difficiles, soutenir le dernier souffle de vie que la Compagnie conservait encore dans cette contrée, et qui, par le bon esprit qui l'anime autant que par son zèle et son expérience, est appelé visiblement de Dieu à travailler à sa restauration complète et à l'établir dans une voie de grande prospérité. Nous avons tout lieu d'espérer que là aussi un beau et vaste champ sera ouvert à nos travaux. Déjà un évêque du pays m'a écrit pour me supplier de lui envoyer quatre missionnaires pour prendre la direction de son séminaire. Son exemple serait bientôt suivi par d'autres prélats, si nous pouvions nous rendre à ses désirs. Mais la prudence veut que nous attendions, pour le faire, que la Congrégation puisse suffire à la direction des œuvres dont elle est déjà chargée dans le pays. Nos chers confrères du Brésil se trouvent réduits à un très-petit nombre, et m'ayant exprimé le désir de recevoir du secours d'Europe, deux missionnaires de notre province de Naples, et un frère coadjuteur de notre province de Lombardie, doivent s'embarquer sous peu pour aller se joindre à eux et partager leurs travaux.

Si je ne puis pas vous annoncer que nos missions des États-Unis d'Amérique ont pris de nouveaux développements, j'ai toujours la consolation de pouvoir vous dire qu'elles obtiennent de beaux succès, que des conversions nombreuses s'y opèrent, et qu'elles concourent efficacement à procurer la gloire de notre sainte religion dans le nouveau monde. Un missionnaire français et un irlandais ont été destinés à ces missions dans le cours de l'année qui vient de s'écouler.

L'Asie aussi nous a apporté sa part de consolations. Les résolutions arrêtées l'année dernière pour une nouvelle organisation de nos missions de la Chine, sont en voie d'exécution et promettent de produire les heureux effets que nous en avons prévus. Nos missionnaires envoyés dans la Tartarie Mongole ont déjà parcouru une grande partie de ce vaste pays, et l'accueil qu'ils ont reçu de la part des infidèles leur fait concevoir les plus belles espérances pour l'avenir de cette mission naissante. Une ère nouvelle et féconde en fruits de bénédiction semble s'ouvrir pour la Chine comme pour la Tartarie. Il ne manque que des ouvriers pour cultiver cette vaste portion de la vigne du Seigneur. Cependant nous avons pu encore cette année y envoyer deux missionnaires français, qui, à l'heure qu'il est, doivent être parvenus à Macao.

Le vent de la persécution n'a point renversé notre mission de Perse. Au contraire, nos missionnaires ont puisé dans les eaux de la tribulation une nouvelle ardeur pour travailler à l'œuvre importante qui leur est confiée. Ils jouissent en ce moment d'un calme qu'ils savent employer à faire de nouvelles conquêtes à l'Église.

Si la Providence a voulu éprouver notre mission de Smyrne, en la faisant participer aux désastres d'un furieux incendie, il semble qu'elle n'ait eu en vue que de provoquer une occasion de manifester d'une manière sensible la protection [91] particulière dont elle la favorise, et les desseins de miséricorde qu'elle a sur elle. Une maison, affectée à l'éducation de pauvres orphelines et consacrée à l'auguste et immaculée Marie, est demeurée intacte, quoique environnée des flammes, et est restée seule debout au milieu des ruines de tout le quartier incendié. Aussi, à peine osons-nous déplorer les pertes que cette mission a eu à supporter, quand nous envisageons la manière admirable dont elles ont été compensées.

Au moment même où l'incendie exerçait ses ravages, nos missionnaires prenaient possession d'un nouvel et important établissement sur un autre point de la même ville. Monseigneur l'archevêque de Smyrne qui s'est plu toujours à honorer nos missionnaires de sa confiance et à protéger leurs œuvres, a voulu mettre entre leurs mains le collège qu'il dirigeait auparavant lui-même. Après que la Propagande eut approuvé les conventions que j'avais arrêtées avec lui, nos missionnaires en prirent possession le 2 juillet dernier. Un missionnaire et deux frères coadjuteurs français furent envoyés à cette époque pour travailler dans cet établissement. La Providence a béni cette œuvre dès son début ; car déjà plus de cent quarante élèves y sont réunis, et le bon esprit qui les anime présage de beaux succès.

Il n'est pas en mon pouvoir de vous donner des nouvelles aussi consolantes de nos missions de la Syrie. Les maux cruels qui pèsent sur les malheureux habitants de cette contrée ne permettent à nos missionnaires que d'adoucir par l'aumône, autant qu'il leur est possible, l'amertume de leurs lamentables douleurs. Un moment même ils furent en butte à la proscription, et furent contraints d'évacuer notre collège d'Antoura, et de se retirer à Beyrouth. Cependant ils ne tardèrent pas à être rétablis dans leur maison et à rappeler leurs élèves ; mais nous n'osons espérer qu'ils jouissent longtemps de 1a tranquillité qui leur a été rendue. Au reste, nos missionnaires n'ont été inquiétés que dans le Liban ; ceux qui travaillent à Damas et à Alep ont pu continuer, comme par le passé, à se livrer librement aux fonctions du saint ministère. La malheureuse position des catholiques de la Syrie demande que nous adressions d'instantes prières au Ciel en leur faveur, pour obtenir du Seigneur qu'il mette fin à leur infortune, et qu'il soutienne cette pauvre Église, si gravement menacée d'une ruine entière.

5° Je n'ai rien de particulier à vous annoncer au sujet de nos missions d'Afrique. La mission d'Abyssinie est demeurée dans l'état où elle était précédemment. Celle d'Alexandrie d'Égypte se consolide de plus en plus et promet beaucoup pour l'avenir. Celle de l'Algérie a pris de nouveaux développements. Nous y avons fondé une seconde maison de la Congrégation, composée de trois missionnaires, et une troisième maison de filles de la Charité, composée de douze sœurs. Pour organiser la nouvelle maison de la Congrégation et subvenir aux nécessités de la première, nous avons envoyé à Alger quatre missionnaires et deux frères coadjuteurs français. [92]

Maintenant il me reste à vous entretenir de nos provinces d'Europe qui me donnent bien des sujets de rendre grâces au Seigneur des bénédictions qu'il lui plaît de répandre sur les travaux de la Compagnie.

Notre mission de Constantinople occupe toujours dignement le poste important qui lui est confié dans l'intérêt de l'Eglise et fait grand honneur à la Compagnie. Toutes les œuvres qu'elle a fondées jouissent d'une prospérité de plus en plus croissante. Notre collège de Bebek surtout a désormais acquis une importance que nous n'eussions jamais osé espérer. L'affluence des élèves a réclamé impérieusement l'agrandissement du local destiné à les recevoir, et aujourd'hui il contient cent pensionnaires, animés du meilleur esprit, et sur tout d'une piété qui dénote qu'il entre dans les desseins de la Providence de se servir de cet établissement pour préparer l'avenir réservé au catholicisme en Orient. Je n'entreprendrai pas ici de vous dire le bien immense qui s'opère par le moyen de la Compagnie dans cette capitale de l'islamisme. Les *Annales de la Congrégation* vous en font connaître le détail, en vous transmettant la correspondance qui nous vient de cette contrée. Je vous dirai seulement que j'en éprouve une consolation inexprimable, et que je ne cesse de bénir le Seigneur d'avoir voulu se servir des enfants de saint Vincent pour procurer tant de gloire à la religion dans un pays où depuis tant de siècles elle était en butte à l'insulte et à la persécution des infidèles.

Par le même motif je m'abstiendrai de vous entretenir de notre Mission de Santorin, qui aussi fait grand honneur à la vraie foi, et qui est comme un flambeau placé au milieu du royaume de la Grèce schismatique, destiné à dissiper les ténèbres dans lesquelles gémissent tant d'âmes éloignées de la voie du salut.

Il me serait bien doux de pouvoir vous annoncer la fin prochaine des tribulations qui affligent notre infortunée province de Pologne. Je suis obligé au contraire de vous déclarer que le moment des miséricordes divines n'est point encore arrivé pour elle. Cependant son existence seule, si

inexplicable, vu l'état d'oppression où se trouve la religion dans cette contrée, me semble un motif bien fondé de croire qu'un bel avenir lui est réservé, au temps où le jour de la délivrance se lèvera sur cette portion si intéressante de la catholicité. La tendre affection que saint Vincent lui portait a passé dans mon cœur ; et je fais des vœux d'autant plus ardents pour elle, qu'elle me semble destinée par la Providence à être un des plus fermes soutiens et un des plus puissants instruments de la foi catholique dans le nord de l'Europe. Les intérêts de l'Église, autant que ceux de la Compagnie, nous font un devoir de prier pour que l'esprit de saint Vincent se conserve dans son sein et qu'il se purifie au creuset des tribulations, afin qu'elle se trouve prête, quand le moment sera venu, à remplir ses hautes destinées, et à redevenir une des branches les plus fécondes de notre chère Congrégation.

Nos provinces d'Italie se présentent sous un aspect bien consolant. [93] L'estime dont y jouissent nos confrères, soit parmi le clergé, soit parmi les peuples, ne fait que croître avec les années. Partout ils sont demandés avec instance pour donner des missions et des retraites ecclésiastiques. Je dois dire aussi qu'ils répondent à la confiance générale d'une manière bien édifiante et qu'ils se livrent aux fonctions de notre Institut avec un zèle infatigable. Aussi les fruits que produisent leurs travaux sont-ils aussi admirables qu'abondants.

La province de Lombardie a donné, dans le cours de l'année, soixante-et-onze missions ou retraites au peuple, seize retraites ecclésiastiques, et trente-deux retraites aux ordinands.

La province de Rome a donné trente-neuf missions ou retraites au peuple, dix retraites ecclésiastiques, et quarante-trois retraites aux ordinands ou aux clercs.

La province de Naples a donné trente-deux missions ou retraites au peuple, trente et une retraites ecclésiastiques et quarante-cinq retraites aux ordinands ou aux clercs.

Notre province de Portugal demeure toujours dans la position fâcheuse où elle était l'année dernière, et aucune circonstance ne m'autorise encore à espérer qu'elle sera prochainement améliorée. Cependant je sais qu'on désire généralement en Portugal voir se former dans le pays quelques maisons de filles de la Charité ; on m'a déjà fait des ouvertures et des propositions dans ce but. Et, comme on sait que l'établissement des filles de la Charité entraîne nécessairement celui des missionnaires pour les diriger, je ne serais pas surpris que, dans un temps peu éloigné, la Congrégation fût autorisée à sortir de ses ruines dans une contrée où elle a laissé de si intéressants souvenirs par le bien qu'elle y a fait.

Mais la Providence nous dédommage d'un autre côté par l'abondance des bénédictions qu'elle répand sur notre établissement naissant de l'Irlande.

La confiance générale acquise à nos Missionnaires et les succès qui couronnent leurs travaux sont des indices bien évidents des destinées qu'ils ont à remplir dans les desseins de miséricorde que la Providence manifeste en ce moment sur l'Angleterre. Les commencements de cette œuvre sont bien marqués au coin des oeuvres de Dieu. Ses développements et les fruits de bénédiction qu'elle a déjà produits portent le même caractère, et, ce qui est plus consolant encore, l'esprit qui anime les premiers ouvriers de l'Irlande est précisément le même esprit qui animait ceux qui, avec saint Vincent, ont ouvert la carrière de la Compagnie. Comment pourrions-nous ne pas apercevoir un nouveau et vaste champ qui s'ouvre à notre zèle et qui nous promet une riche moisson dans les Iles Britanniques ?

Mon âme se répand bien souvent en actions de grâces devant le Seigneur à la vue de l'état si consolant et si prospère de nos maisons de France. Toutes joignent à une régularité exemplaire des succès dans les fonctions de notre Institut, que je ne devais pas espérer si tôt, et qui sont une preuve sensible que [94] la divine Providence les favorise d'une protection particulière. A l'exception d'une seule, toutes les missions ont produit des fruits vraiment extraordinaires, et cependant, dans le cours de l'année, il en a été donné trente-huit. Les retraites au peuple ont obtenu les mêmes bénédictions du Ciel. Pour vous en donner une idée, je vous en citerai seulement deux données à la maison Fontevrault, l'une au quartier des hommes, renfermant douze cents condamnés pour toutes sortes de crimes, durant laquelle, à la communion générale, on en vit onze cents s'approcher de la sainte table, et donner des signes non équivoques de la plus sincère conversion. Mgr l'évêque d'Angers, qui voulut lui-même présider à la clôture de cette retraite et administrer le sacrement de la Confirmation à quatre cent cinquante d'entre eux qui ne l'avaient pas encore reçu, fut attendri

jusqu'aux larmes à la vue du spectacle touchant que présentait cette prison où la grâce avait opéré des effets si merveilleux sur tant de cœurs endurcis. Il m'écrivit aussitôt après pour me faire part de la grande consolation qu'il en éprouvait, et pour me témoigner combien il avait admiré la rare sagesse et le zèle édifiant qu'avaient manifestés dans cette circonstance les trois confrères que j'avais envoyés pour faire cette bonne œuvre. Dans son enthousiasme, il eût publié dans les feuilles publiques des résultats qui, à ses yeux, étaient si extraordinaires, s'il n'en avait été empêché par le Directeur de cette retraite qui lui fit observer qu'une telle publication était contraire à l'esprit de notre Compagnie, et que j'en serais grandement affligé. La retraite du quartier des femmes, qui eut lieu peu de mois après, eut un succès non moins remarquable. Sur cinq cents détenues, six seulement manquaient à la sainte table, le jour de la communion générale ; mais il n'en manqua aucune au tribunal de la pénitence. Et ce qui témoigne de la sincérité de ces conversions, c'est que, depuis que ces retraites ont eu lieu, chaque dimanche on a vu bon nombre de prisonniers à la sainte table. Le jour de l'Assomption de la sainte Vierge, on en comptait six cents, et le jour de la Toussaint neuf cents.

Outre les retraites aux ordinands et aux clercs, données dans tous les séminaires placés sous la direction de la Compagnie, celles données au peuple ont été au nombre de trente-quatre, et celles données aux diverses communautés se sont montées à soixante-douze.

Mais je dois particulièrement vous signaler notre maison de Paris comme faisant ma joie et ma consolation par le bon esprit qui règne et par la régularité qui y fleurit, elle est digne d'être appelée la mère et la maîtresse de toutes les maisons de la Compagnie. Je ne pense pas que la maison de Saint-Lazare, même sous les yeux de saint Vincent, ait jamais présenté une plus grande union des esprits et des cœurs, ni un plus grand amour de nos saintes règles, soit parmi messieurs les prêtres, soit parmi nos chers étudiants et séminaristes, soit parmi nos chers frères-coadjuteurs. Aussi je puis dire qu'elle est pour moi un délicieux séjour dont je ne m'éloigne jamais qu'à regret, et où il tarde toujours à mon cœur de rentrer. [95]

Le Seigneur m'avait réservé une faveur qui est d'un grand prix à mes yeux, celle de former une maison de la Compagnie au lieu même qui fut le berceau de saint Vincent. Une pieuse dame plus respectable encore par sa vertu que par sa naissance, et qui professe une grande dévotion envers notre saint Fondateur, a été l'instrument dont la Providence a voulu se servir pour donner cette grande consolation à la Compagnie. Restée seule de sa famille et sans enfants, elle eut la pensée de remplacer sa famille par celle de saint Vincent, et de l'établir dans la résidence qu'avaient occupée ses ancêtres et qu'elle avait occupée elle-même, et, à cet effet, elle en fit donation à la Congrégation. Cette donation fut approuvée par le Gouvernement, en vertu d'une ordonnance royale du 17 mai dernier ; et, le 21 novembre, j'ai installé mes confrères dans ce nouvel établissement et j'en ai béni la chapelle. La cérémonie fut touchante, surtout par le concours empressé du peuple de Dax et par les sentiments qu'il manifesta. Il semblait que nous nous trouvions au sein d'une famille dont nous possédions toutes les affections. Tout le clergé et toutes les autorités de la ville se firent un devoir d'y assister, ainsi qu'un grand nombre de prêtres des environs ; 'et tous nous témoignèrent la joie qu'ils éprouvaient de voir les enfants de saint Vincent rétablis au milieu d'eux. Les revenus de cette maison ne sont pas encore considérables, elle ne se compose pour le moment que de deux prêtres et de deux frères-coadjuteurs ; mais j'ai tout lieu de croire que ce nombre ne tardera pas à augmenter, tant on semble porter intérêt à cette fondation.

7° Une circonstance inattendue vint ajouter de nouvelles émotions à celles que me faisait éprouver cette consolante cérémonie ; ce fut l'arrivée de trois filles de la Charité espagnoles, qui vinrent y prendre part et me prier d'aller visiter leurs maisons d'Espagne les plus rapprochées de la frontière, m'assurant que M. Codina, visiteur de cette province, avait déjà quitté Madrid pour venir m'y joindre. Je crus qu'il entrait dans les desseins de la Providence que je me rendisse à leurs désirs, et je pénétrai en Espagne jusqu'à Tolosa et Saint-Sébastien. Ce fut dans cette dernière ville que M. Codina vint me trouver en compagnie des trois sœurs supérieures des filles de la Charité de Pampelune et de celle de la maison de Vittoria. Il m'a été bien doux d'embrasser ce cher et respectable confrère et d'apprendre de lui les espérances qu'il conçoit pour son intéressante province. Il y a tout lieu de croire que dans peu le Gouvernement espagnol permettra le

rétablissement de la Congrégation ; et la confiance que les peuples conservent pour les missionnaires, ainsi que l'estime générale qui leur est assurée dans le pays, sont de justes motifs d'espérer que cette province, une fois rétablie, deviendra plus florissante qu'elle ne le fut jamais. En attendant une décision définitive du Gouvernement, nos confrères espagnols travaillent avec autant de succès que de zèle à donner des missions et des retraites, et la haute bienveillance dont les honorent Nosseigneurs les évêques les met à même de faire beaucoup de bien. Vous comprenez facilement combien ces détails m'ont intéressé et ont réjoui mon coeur. Il n'a pas été moins [96] consolant pour moi d'observer l'excellent esprit qui règne parmi nos sœurs de la Charité espagnoles, leur zèle pour l'observance de leurs règles, et l'affection qu'elles portent à leur maison-mère de Paris.

Vous voyez qu'à part quelques ombres, que la bonté divine saura, j'en ai la confiance, effacer bientôt, le tableau que présente l'état de la Congrégation au commencement de cette nouvelle année est de nature à porter la joie dans nos âmes et nous autorise à juger qu'un bel avenir lui est réservé, et que d'abondantes bénédictions doivent féconder son ministère.

Mais aussi ces destinées qui nous attendent nous imposent d'importants devoirs. Nous ne devons pas oublier que ce n'est point à nous que ces destinées sont réservées, mais bien à l'esprit que saint Vincent a déposé dans le sein de la Compagnie, que c'est là l'élément de tous nos succès, et que nous ne remplirons les desseins de Dieu qu'autant qu'il animera tous nos pas et toutes nos démarches dans la consolante carrière ouverte devant nous. Il importe donc que ce précieux dépôt se conserve entre nos mains sans altération ; car nous compromettrions notre avenir si nous négligions de ranimer sans cesse en nous cet esprit, si nous manquions de le prendre pour conseil et pour guide dans la conduite de toutes nos oeuvres et dans toutes les fonctions de notre Institut. Suivons donc l'avis de l'Apôtre, resserrons de plus en plus les liens qui nous unissent : *soyons unanimes* (Philopp. II, 2.), n'avons qu'un même langage, qu'un même esprit, qu'une même pensée ; et que ce soient le langage, l'esprit, la pensée de saint Vincent ; par là nous serons assurés de voir se lever de beaux jours sur la Compagnie, et nous lui préparerons une prospérité incomparable.

Je terminerai cette lettre en vous faisant dans toute l'effusion de mon âme le salut que le même Apôtre adressait aux fidèles : *La charité de Jésus-Christ nous presse* (II Corinth. V, 14.); *que tout ce que vous faites se fasse dans cette céleste vertu* (I Corinth. XVI, 16.) ; *elle est le lien de la perfection* (Coloss. III, 14.). En dilatant vos cœurs, elle les remplira de l'esprit et des sentiments qui animaient le coeur de notre saint Fondateur, et vous rendra capables de continuer dignement la mission qu'il vous a transmise ; elle vous rendra comme lui puissants en oeuvres et en paroles ; elle fera votre bonheur sur la terre, et elle vous couronnera de gloire dans le ciel.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur, et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
L p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [97]

DIRECTOIRE DES GRANDS SÉMINAIRES. - 1846.

IX

Projet de Directoire pour les grands séminaires.

Paris, le 27 septembre 1846.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur, soit avec vous pour jamais.

Dès l'instant où je fus appelé à occuper au milieu de vous la place de saint Vincent, je dus comprendre, et je compris en effet, que la tâche qui m'était imposée, et qui devait fixer toute mon attention, était de rendre la Compagnie capable de répondre aux desseins de Dieu sur elle, en la rendant propre à remplir la mission qui lui est confiée dans l'Église. Il ne suffisait pas, pour atteindre ce but, de m'occuper de faire régner dans son sein l'exercice des vertus qui font le vrai missionnaire, d'y faire fleurir les maximes et l'esprit de notre saint Fondateur, d'y rappeler et de faire apprécier les pieux usages des temps primitifs. C'était beaucoup sans doute; c'était à mes veux le principal objet de ma sollicitude ; car c'est là le fondement de l'édifice de sa perfection, l'élément indispensable de sa fin qu'elle est appelée à remplir. Saint Vincent a aussi commencé par là son œuvre, par le moyen des règles communes et des saintes pratiques qu'il a introduites dans la Compagnie. Mais il n'ont pas seulement en vue de donner à l'Église des hommes d'oraison, des prêtres simples, doux, humbles, mortifiés et remplis de zèle pour la gloire de Dieu ; il voulut encore que ces prêtres dirigeassent l'exercice des Vertus vers le but spécial de leur vocation, qu'ils fussent propres à faire avec succès les missions des campagnes, et à former de dignes ministres des autels, parce que dans sa pensée c'était pour cette double fin que Dieu avait suscité la Compagnie. Voilà pourquoi, outre les règles communes qui doivent diriger la vie des missionnaires sur tous les points du monde, il a établi qu'il y aurait des règles spéciales, et pour ceux qui seraient appliqués à l'œuvre des missions, et pour ceux qui seraient employés à la direction des séminaires.

J'ai cru, Messieurs, que pour répondre aux desseins de Dieu sur moi, je devais procéder comme il l'a fait lui-même, et que tout en m'occupant d'entretenir, et de rappeler même, autant qu'il en était besoin, la pratique des vertus de notre état, et la régularité primitive, je devais m'appliquer à rendre la Compagnie capable, au temps où nous vivons, comme au temps de sa première institution, de s'employer avec fruit à la double fonction des missions dans les campagnes et de la direction des séminaires. D'ailleurs, une considération grave m'a fait un devoir de donner tous mes soins à cet objet déjà si important en lui-même : c'est la nécessité d'établir dans l'exercice de ces fonctions de la Compagnie l'uniformité, si fortement recommandée par saint Vincent, [98] non-seulement dans la manière de vivre, mais aussi dans celle *de penser, de dire et de faire*. Une Communauté, dont tous les mouvements et toutes les actions sont dirigés par l'uniformité, nous représente *l'armée rangée en bataille* dont parle l'Écriture, qui ne combat que pour vaincre, et qu'aucun ennemi ne peut surprendre. D'un autre côté, je sais que cette uniformité dans les fonctions de notre Institut, tous les missionnaires la désirent et l'appellent de tous leurs vœux. Ils en apprécient tous les avantages; ils ont appris par l'expérience que l'absence de cette uniformité les livre à l'arbitraire, qu'ils ne travaillent plus alors selon l'esprit de la Compagnie, mais selon les inspirations plus ou moins sages de celui qui est établi pour les conduire. Les œuvres en souffrent souvent, et l'union des esprits et des cœurs en est altérée plus souvent encore. C'est parce qu'elle était bien convaincue de la gravité de cette considération, que la dernière assemblée générale a confié à ma sollicitude le soin de revoir toutes les règles des divers emplois de la Compagnie, et d'en faire tous les changements que je croirais légitimement motivés par la différence des temps et des circonstances. Si elle pensait que des modifications étaient indispensables aux anciennes règles des offices et des fonctions de notre Institut, elle comprenait aussi que la Congrégation ne sera réellement capable de fournir la carrière ouverte devant elle, et d'occuper dignement la place qui lui est assignée dans l'Église de Dieu, qu'autant que tous les membres qui la composent seront soumis à une direction uniforme dans l'exercice du ministère qui leur est confié, et qu'il y aura unité dans leur action comme dans l'esprit qui doit les animer.

La direction des séminaires m'a paru devoir tout d'abord fixer mon attention et réclamer la priorité dans ma sollicitude ; et cela pour bien des motifs qu'il nous est facile de pressentir, mais surtout parce que la succession des temps a placé la direction des séminaires dans des conditions nouvelles qui commandent impérieusement des modifications aux règles anciennes, et parce que la confiance nécessaire à la Compagnie pour faire le bien, et le succès de ses travaux, sont grandement intéressés à ce que sa manière de diriger les séminaires soit fixée sans délai, et appropriée aux besoins actuels de cette importante fonction.

Avant de m'occuper sérieusement de ce travail, Messieurs, j'ai du méditer sur la responsabilité qu'il m'imposait, et sur les grands intérêts qu'il a pour but d'assurer. J'ai apprécié tout ce qui doit revenir de gloire à Dieu, d'édification à l'Église, et de fruits de salut aux peuples, si la Compagnie s'acquitte comme elle le doit de la mission qui lui est confiée de former de dignes ministres des autels, si elle y apporte tout le zèle que commande un ministère aussi sublime, et si elle emploie les moyens propres à en procurer la salutaire influence. J'ai compris que cette responsabilité m'imposait le devoir de m'entourer de toutes les lumières capables d'éclairer convenablement une matière en même temps si ardue et d'une importance si grave, et d'appeler à mon aide tous les résultats [99] de l'expérience des âges qui nous ont précédés, et ceux obtenus au temps où nous vivons. Ce devoir devenait d'autant plus impérieux pour moi, que mes antécédents dans la congrégation m'avant toujours éloigné de la direction des séminaires et de toutes les fonctions qui s'y rattachent, je me trouvais entièrement dépourvu des connaissances que la pratique et l'observation peuvent seules donner, et qui cependant me devenaient indispensables pour traiter convenablement cette matière. Dans ce but, je réunis dans notre maison de Paris, pendant les vacances de l'année 1844, MM. les supérieurs des séminaires dirigés par la Congrégation en France. J'appelai à cette réunion plusieurs des supérieurs de nos autres maisons, ainsi que les missionnaires de notre maison de Paris les plus expérimentés dans tout ce qui regarde la direction des séminaires, et dont la sagesse, la maturité et la capacité pouvaient m'offrir de précieuses ressources. Des conférences eurent lieu, que je présidai toutes moi-même, et auxquelles MM. les assistants prirent une part aussi active qu'efficace. Les archives de la Compagnie furent compulsées ; les procès-verbaux de toutes les assemblées générales, depuis saint Vincent jusqu'à nos jours, furent dépouillés, pour en extraire et en réunir tout ce qui, dans la suite des temps, avait été statué sur la matière, et tout fut soumis à un examen approfondi et à une sérieuse discussion. Les avis furent recueillis à la majorité sur toutes les questions, et consignés dans un procès-verbal.

A ce premier travail en succéda un second. Je nommai une commission, qui fut chargée de soumettre à une nouvelle discussion les avis arrêtés dans les conférences précédentes, y faire les modifications qui seraient jugées nécessaires, et en préparer la rédaction selon l'ordre naturel des matières. Pendant près de deux années, cette commission s'est occupée avec tout le zèle que je pouvais désirer, de remplir la mission que je lui avais confiée, et elle y a apporté un soin consciencieux et une attention soutenue, dignes de tout éloge et de la reconnaissance de la Congrégation.

Les avis de cette commission passèrent ensuite successivement à l'examen et à l'appréciation de mon conseil, pour y être ou admis ou réformés, et définitivement arrêtés. La rédaction de l'ensemble du travail n'eut lieu qu'après qu'il eut subi toutes ces épreuves diverses.

C'est ce travail, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous adresser. Je ne vous le présente pas encore comme définitif et obligatoire. Je désire, au contraire, qu'on n'en fasse l'application que par manière d'essai, et qu'il subisse l'épreuve de l'expérience avant de lui imprimer le caractère d'une règle adoptée pour toute la Congrégation. A cet effet, vous observerez que l'impression en a été faite avec de larges marges, afin que chacun puisse y noter toutes les observations qu'il croira devoir y faire. Plus tard, l'ouvrage avec ces notes sera soumis à l'examen et au jugement d'une assemblée générale, qui lui donnera la sanction de son autorité, et qui par là fixera le plan de conduite que la Compagnie devra suivre [100] désormais uniformément dans la direction des séminaires qui lui sont ou qui lui seront confiés.

Pour ne rien négliger, et pour rendre parfaite cette œuvre, qui est toute pleine d'avenir pour la Compagnie, mon intention est que chacun des missionnaires employés dans les séminaires ait entre les mains un exemplaire de ce *Directoire*, afin qu'il puisse à loisir le méditer, l'étudier, et fournir sa part de lumières à l'examen ultérieur et final auquel il sera soumis.

Maintenant, Messieurs, je me félicite d'avoir pu remplir un voeu qui vous est cher à tous. J'attends de votre amour pour la Compagnie, de votre zèle pour l'avancement du Clergé et de votre dévouement pour l'Église, que vous me donnerez la consolation de vous voir associer vos efforts aux miens, dans le but de compléter l'œuvre que j'ai entreprise pour notre bien commun, et pour la gloire de Dieu. Au reste, cette œuvre, je vous prie de le croire, intéresse à un haut degré, non-

seulement l'honneur de notre Congrégation, mais encore l'avenir de la religion elle-même en France et dans le monde entier. Dans un temps où l'esprit d'indépendance envahit comme un torrent tous les rangs de la société, et semble déjà pénétrer dans le Sanctuaire et prêt à y opérer de grands ravages, c'est un devoir rigoureux pour nous d'environner les jeunes lévites d'une sollicitude qui les préserve de la contagion des mauvais principes et de la funeste influence des nouveautés en tous genres, qui, en dominant la génération présente, menacent d'altérer profondément dans le clergé le respect de l'autorité et l'amour d'une sainte subordination à ceux que *le Saint-Esprit a préposés au gouvernement de l'Église de Dieu*. Si la science ecclésiastique est moins rare à notre époque qu'à celle de saint Vincent, sous d'autres rapports, le sacerdoce ne réclame pas moins impérieusement qu'alors tout le dévouement de notre zèle, et la mission de la Compagnie à cet égard est loin d'avoir perdu de son importance. Aux yeux de quiconque sait apprécier les tendances de notre siècle, elle est appelée encore à rendre d'immenses services, et il est grandement à désirer qu'elle se rende capable de donner aux élèves du sanctuaire une éducation appropriée aux besoins actuels de leur état, et une direction qui les mette à même de faire face aux nécessités que font naître les conditions nouvelles dans lesquelles la Religion se trouve placée. Votre expérience doit avoir établi dans vos esprits la conviction de cette vérité ; aussi, je me contente de l'indiquer à vos méditations, persuadé qu'il serait inutile de lui donner plus de développement.

Je suis bien affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur, et en l'union de vos prières,

Messieurs et chers Confrères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,

I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. gén. [101]

EXALTATION DU PAPE PIE IX. - 1846.

X

Exaltation du pape Pie IX et lettre du nouveau pontife.

Paris, le 29 septembre 1846.

MESSIEURS ET CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Dès le moment où j'eus connaissance de l'exaltation du vénérable pontife Pie IX sur la chaire de saint Pierre, je compris que j'avais un devoir sacré à remplir en votre nom et au mien, celui de déposer aussitôt à ses pieds l'hommage de la vénération profonde, de l'entier et affectueux dévouement du successeur de saint Vincent et de ses deux chères familles. Ce devoir, vous le comprenez, était bien doux à mon cœur, et j'avoue que j'étais heureux en ce moment du poste éminent que j'occupe à la tête de nos deux Compagnies, puisqu'il me procurait l'insigne honneur d'être l'interprète de leurs sentiments pour le Vicaire de Jésus-Christ, et d'exprimer combien leur sont chers les liens d'obéissance et d'amour qui les unissent à lui.

J'éprouve une bien grande consolation à vous communiquer la réponse que Sa Sainteté a daigné faire à la lettre que je lui ai adressée. Vous partagerez, je n'en doute pas, l'émotion profonde que j'ai ressentie moi-même, en voyant de quelle *singulière bienveillance* elle honore notre Institut, quelle estime elle en a conçue, quel prix elle attache à nos petits travaux, et enfin quelle place distinguée elle veut bien nous donner dans son cœur. Vous vous associerez à la vive reconnaissance qui pénètre mon âme ; vous bénirez avec moi le Dieu de saint Vincent de la tendre affection qu'il a inspirée à ce vénérable pontife pour nos deux familles, et vous adresserez au Ciel des vœux ardents pour que d'abondantes bénédictions viennent rendre glorieux et prospère un pontificat, qui apparaît

si visiblement comme ouvrant une ère nouvelle de joie et de bonheur pour toute l'Église, et dont la bienveillante influence promet de féconder admirablement les œuvres qui nous sont confiées.

Mais aussi, j'en ai la confiance, vous verrez dans les sentiments si honorables qu'exprime le Saint-Père pour les enfants de saint Vincent, non-seulement un sujet de grande consolation, mais encore une obligation rigoureuse de vous animer de plus en plus de l'esprit de notre Institut ; vous réaliserez ses espérances, en vous efforçant de marcher avec ardeur sur les traces de notre bienheureux Père, et en vous rendant ses fidèles imitateurs. C'est sur ce fondement, comme il ne manque pas de l'insinuer, que repose à ses yeux tout l'avenir de nos œuvres. C'est par là aussi que nous conserverons sa bienveillance, [102] et que nous mériterons que du haut de la chaire pontificale il abaisse toujours sur nous des regards de complaisance, qu'il accompagne toujours nos faibles efforts de sa bénédiction apostolique, qui sera pour nous *le gage de toutes les faveurs du Ciel*.

Je dois vous le dire, messieurs et mes chers frères, cette lettre du Souverain Pontife fait une vive impression sur mon cœur ; elle soulage ma faiblesse et allège beaucoup le fardeau de la responsabilité qui pèse sur moi. Je me sens fortifié au milieu de toutes mes sollicitudes, par la pensée que nos deux familles sont chères au Vicaire de Jésus-Christ, et qu'elles sont honorées de son affection. Tout un avenir nouveau se présente devant moi, et mon âme se repose dans une douce confiance. Car tout ce qui fait époque dans l'histoire de la restauration de notre Institut, rappelle le souvenir de bienfaits insignes dont le Saint-Siège l'a gratifié. Le pape Pie VII, se trouvant en France au milieu des ruines encore fumantes qu'avait faites la plus épouvantable des révolutions, et absorbé par les graves préoccupations que lui occasionnaient les malheurs de l'Église, songea à notre Compagnie, sollicita vivement et obtint son établissement en France. Une belle et vaste carrière apostolique était ouverte devant elle, et déjà elle commençait à recueillir la riche moisson de fruits de salut que la Providence lui présentait, lorsqu'une furieuse tempête vint porter la désolation dans son sein et l'ébranler jusque dans les fondements de son existence. Ce fut encore le Saint-Siège qui la sauva des dangers qui la menaçaient, et une seule parole du pape Grégoire XVI suffit pour dissiper les nuages amoncelés sur elle, calmer toutes les agitations qui l'affligeaient, lui rendre une douce paix et lui assurer un avenir de prospérité. Aujourd'hui, c'est un pape dont l'exaltation porte tous les caractères d'une intervention extraordinairement divine, et dont le nom seul répand dans toute l'Église l'allégresse et l'espérance, qui entoure d'estime, de confiance et de tendresse les enfants de saint Vincent, et qui déclare *qu'il sera heureux de trouver des occasions* de leur donner des preuves de son affection et *d'augmenter la gloire de notre* petite *Compagnie*. Ne semble-t-il pas que ces sentiments si honorables du pape Pie IX nous annoncent que son pontificat est l'époque fixée dans les secrets de Dieu pour l'accomplissement de ses desseins de miséricorde sur nous, et que notre glorieux Fondateur va réaliser les grands biens qu'il avait mission d'opérer pour la consolation de 1'Eglise dans les siècles qui devaient venir après lui ?

Aussi, plaise au Seigneur de faire la grâce à tous les enfants de saint Vincent d'apprécier à sa juste valeur cet heureux événement ! Plaise au Seigneur que tous sachent répondre à la *confiance du saint Pontife*, en ne cherchant le moyen d'atteindre la fin de notre Institut et de remplir sa mission dans l'Église, que *dans l'imitation des admirables exemples* de leur glorieux Père ! Plaise surtout au Seigneur de resserrer de plus en plus les liens qui les unissent au Siège apostolique, qu'ils aient toujours leurs regards et leurs cœurs tournés vers lui, pour recevoir de lui et la lumière qui doit les guider dans la carrière de leur [103] sainte vocation, et les inspirations de la charité qu'ils doivent exercer sur tous les points du monde pour la gloire de Jésus-Christ et pour le salut des âmes !

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre dévoué serviteur,

ÉTIENNE

I. p. d. 1. C. d. 1. m., Sup. gén.

COPIE DE LA LETTRE DE SA SAINTETÉ PIE IX.

DILECTO FILIO PRESBYTERO ÉTIEINNE,

SUPERIOR GENERALI CONGREGATIONIS ET PUELLARUM CARITATIS.

PIUS P. P.IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem.

Pergratæ Nobis fuerunt obsequentissimæ Litteræ, quas, dilecte Fili, utriusque etiam S. Vincentii a Paulo familiæ nomine, ad Nos dare properasti, ubi arcano divinæ, Providentiæ consilio ad summum Ecelesiæ pontificatum, licet immerentes, evecti fuimus. Summa enim animi nostri consolatione in ipsis Litteris perspeximus eximiam tuam, ac totius Instituti erga Nos pietatem et observantiam, atque egregiam in hanc Petri Cathedram fidem, amorem et venerationem. Et quoniam singulari prorsus benevolentia illustre istud Institutum prosequimur, ex quo, divina adspirante gratia, tot ac tanta in universum, qua late patet, catholicum orbem bona redundant, idcirco tibi persuadeas velimus nihil Nobis gratius, nihil optabilius futurum, quam ut opportunæ dentur occasiones, in quibus majori ipsius Instituti splendori consulere possimus. Non dubitamus autem quin omnes ejusdem Instituti alumni, Deo bene juvante, insignia sancti sui Fundatoris exempla æmulantes, vestigia sectantes, alacriori usque curâ et studio de Catholica Ecclesia, deque hac apostolica Sede in dies magis magisque optime mereri glorientur. Interim vero cœlestium omnium munerum auspicem, et studiosissimæ nostræ voluntatis testem apostolicam benedictionem ex imo corde profectam, tibi ipsi, dilecte Fili, atque omnibus S. Vincentii a Paulo alumnis peramenter impertimur.

Datum Romæ, apud S. Mariam Majorem, die 26 Augusti. anno 1846, pontiricatûs nostri anno primo.

Pius P. P. IX. [104]

XI

Avis sur les exercices spirituels : oraisons, conférences, Bréviaire en commun. - Assister aux exercices communs de la maison où l'on passe en voyage. - Visite des parents. -Mortification, pauvreté, obéissance.

Paris, le ler janvier 1847.

MESSIEURS ET CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Une nouvelle année commence aujourd'hui. Elle surprend mon coeur encore douloureusement affecté des afflictions que lui a apportées celle qui vient de finir. Outre qu'elle a été loin d'alléger le poids de la sollicitude ordinaire attachée à la place que j'occupe au milieu vous, elle a de plus imposé à mon affection paternelle et à la Compagnie tout entière des sacrifices qui ont été bien pénibles à l'une et à l'autre. La mort est venue, comme par le passé, faire dans nos rangs de nombreuses victimes ; mais cette fois par le choix qu'elle en a fait, plus encore que par leur nombre, ses ravages sont devenus une véritable calamité. Nous avons eu la douleur de la voir frapper coup sur coup ceux qui étaient les plus fermes soutiens de nos œuvres, dont les services paraissaient devoir longtemps encore nous être nécessaires, et à qui tout présageait et une carrière de longue durée, et des succès aussi consolants pour nous que glorieux à l'Église. Après avoir, pour ainsi dire, blessé au cœur nos chères missions de la Chine, en leur enlevant Mgr Rameaux, vicaire apostolique, au moment même où une ère nouvelle et riche d'espérance s'ouvrait à son zèle et à ses travaux, elle a été ravir à l'Orient M. Leleu, préfet apostolique, qui était comme la colonne sur laquelle reposaient la prospérité et l'avenir de nos intéressantes missions de la Turquie et de la Grèce. Non

contente d'avoir brisé les branches les plus vigoureuses et les plus fécondes, elle a voulu encore attaquer le tronc même de l'arbre de la Compagnie ; et j'ai vu tomber à mes côtés, sous ses coups, un de mes assistants, M. Grappin, à qui ses travaux, ses combats et ses vertus avaient si justement acquis votre estime, votre confiance et votre considération, et qui, outre la part qu'il prenait au gouvernement de notre grande famille, me secondait encore, me remplaçait même dans la conduite de celle des filles de la Charité.

La Compagnie, malgré toutes les autres épreuves par lesquelles il a plu à Dieu de la faire passer dans ces derniers temps, avait peut-être encore besoin de celle qui vient de l'affliger pour compléter son instruction. Sans doute, notre Seigneur ne la trouvait pas encore assez dégagée des illusions de l'esprit [105] Humain,ni assez convaincue de la nullité de ses ressources pour créer et soutenir les oeuvres de Dieu ; elle plaçait peut-être encore un peu trop sa confiance pour ses succès et sa prospérité, dans les qualités de l'esprit et du cœur dont peuvent être doués les hommes à qui ses destinées et sa direction sont confiées. En lui enlevant ceux dont le mérite, la considération et la vertu lui semblaient un appui nécessaire et un élément essentiel de fécondité, il a voulu purifier ses vues, élever plus haut ses pensées, et lui montrer dans Dieu seul le principe de l'*être*, du *mouvement* et de la *vie* dans l'ordre de la grâce, comme dans celui de la nature. Dès lors elle se trouve forcée, à l'exemple de saint Vincent, de lui rapporter toute la gloire du bien qu'elle opère, d'attendre de lui seul les moyens de fournir dignement sa carrière dans l'Église, et de confier à sa miséricordieuse Providence tout l'avenir qui lui est réservé.

Ces considérations m'amènent naturellement, messieurs et mes chers frères, à vous rappeler que la fin principale de notre Institut, c'est de travailler à notre propre perfection, et que nous ne pouvons être vraiment missionnaires qu'autant que nous ne négligerons aucun effort pour la remplir. En effet, ce n'est que par ce moyen que nous saurons juger tous les évènements d'après les enseignements de la foi, et que nous comprendrons combien les pensées des hommes sont différentes des pensées de Dieu. C'est cette perfection de notre état qui constitue, à proprement parler, l'esprit qui doit animer tout le corps de la Compagnie ; elle est comme la sève qui doit circuler du tronc dans les branches de l'arbre et produire les fruits de sa fécondité. Par conséquent c'est par elle que nous devenons des *hommes de Dieu préparés à toute sorte de bien*. Sans elle les dons les plus précieux de la nature sont des obstacles plutôt que des moyens de faire prospérer les fonctions et les oeuvres de notre vocation, parce qu'ils ne sont alors qu'un funeste aliment de l'orgueil et de la suffisance. Avec elle au contraire nous possédons les trésors de la science et de la sagesse divine, les bénédictions du Ciel nous accompagnent dans toutes nos entreprises, nous supportons avec avantage toutes les épreuves, et *nous sommes dignes de souffrir pour le nom et pour l'amour de Jésus-Christ* (Act. V, 41.).

C'est un besoin pour mon cœur de vous dire que le grand nombre de la Compagnie marche avec zèle et avec bonheur dans cette voie de la perfection de notre état. Chaque année m'apporte des preuves sensibles d'un progrès réel dans la science des saints et dans les enseignements que nous a légués notre saint Fondateur. Cependant ma sollicitude pour le salut de tous m'impose le devoir de vous signaler certains manquements qui indiquent que quelques-uns n'apprécient pas, comme ils le devraient, leurs devoirs à cet égard.

Ainsi 1° j'ai lieu d'être édifié sans doute de l'ardeur avec laquelle on se livre aux travaux apostoliques, et aux fonctions qui ont pour objet de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. Mais je m'aperçois qu'on oublie quelquefois [106] qu'on peut travailler beaucoup sans rien faire en réalité ; semer beaucoup sans espoir de rien recueillir ; faire beaucoup de bruit, et ne rendre qu'un vain son qui se perd inutilement dans les airs ; et que cela arrive, quand on n'a pas soin de puiser dans l'oraison et les autres exercices spirituels la vertu divine qui peut seule donner de l'efficacité à notre ministère. Cependant que de prétextes illusoires portent à se dispenser de faire exactement son oraison et sa lecture spirituelle chaque jour, à s'absenter de la répétition de l'oraison, de la conférence, des offices de l'Église et de la récitation du bréviaire en commun ! Or, croyez-vous que l'on travaille sérieusement à sa perfection, quand on se prive de cet aliment essentiel de la vie intérieure, de ces moyens de communication avec Dieu ? Et qu'on ne prétende pas que le soin des âmes réclame tout le temps dont ou peut disposer, qu'on ne doit pas laisser échapper l'occasion de

leur être utile et d'empêcher leur perte. Car que peut-on espérer d'un travail qui est frappé de stérilité par cela seul qu'il n'est pas dans l'ordre de la Providence, et qui par conséquent est privé des bénédictions du Ciel ? Ne savons-nous pas d'ailleurs que, par nos exercices spirituels et par notre union avec Dieu, nous pouvons procurer la conversion des pécheurs et le salut des âmes souvent beaucoup plus efficacement que par nos prédications et par les autres fonctions du ministère ? *Nous sommes le sel de la terre* : mais *le sel affadi a perdu toute sa vertu. Nous sommes la lumière du monde* (Matth. V, 13.) : mais la lumière une fois éteinte ne peut plus éclairer.

2° A ce sujet je dois vous dire qu'il existe un abus assez grave pour qu'il ait fixé mon attention. Certains missionnaires, parce qu'ils ne sont qu'en passant dans une maison, croient pouvoir se dispenser d'assister aux exercices communs de cette maison. Vous avouerez que le motif est trop grossièrement illusoire pour que je prenne la peine de combattre. Comment en effet peut-on se dissimuler que l'observance de la règle est un devoir sacré qui oblige le missionnaire, partout où il n'y a pas impossibilité réelle de l'accomplir, et que sous ce rapport il fait partie de la maison où il se trouve momentanément ? Bien plus, il n'a droit aux avantages de l'hospitalité qu'il y reçoit, que sous la condition de l'édifier par sa régularité et ses bons exemples.

3° Je regrette beaucoup, messieurs et mes chers frères, d'être obligé de vous parler encore du danger qu'il y a pour un missionnaire de se trouver au milieu de ses parents. Je le dois cependant, pour vous prémunir contre la contagion du mauvais exemple. Cette tentation est malheureusement celle à laquelle on résiste le moins ; et cependant il n'en est pas de plus funeste dans ses conséquences. La perte de l'esprit de l'état, la porte même de la vocation, voilà ce que plusieurs ont recueilli tout récemment encore, en Italie, de leur séjour au sein de leurs familles. Juste châtiment de l'oubli des maximes de l'Évangile et des enseignements de saint Vincent ! Aussi nous remarquons que ce ne sont [107]

pas les missionnaires fervents et réguliers qui sont tentés de revoir leurs parents et de s'occuper de leurs affaires temporelles, mais bien ceux qui ont peu de zèle pour leur perfection, et qui sont bien aises d'user de ce moyen de s'affranchir pour un temps des obligations de la vie commune et des devoirs de la règle. Il n'est pas étonnant, dès lors, que, se laissant diriger par des sentiments si contraires à la sainteté de leur vocation, ils aboutissent à un abîme.

4° Plusieurs bons missionnaires, pleins de zèle pour l'avancement spirituel de la Compagnie, m'ont fait observer qu'il serait aussi à désirer que l'on vit parmi nous plus d'amour pour la pauvreté et pour la mortification. On s'aperçoit en effet qu'on recherche trop les commodités et les satisfactions de la nature. Non-seulement on ne supporte pas volontiers les privations ; mais encore il n'est pas rare qu'on se laisse aller aux plaintes et aux murmures, pour peu que la sensualité soit contrariée dans ses désirs. J'avoue que je suis profondément humilié que l'on rencontre de telles misères dans des hommes qui ont tout quitté pour Dieu, et qui se sont consacrés à une vie tout apostolique. On oublie donc l'anathème du grand Apôtre : *Si vous vivez selon la nature, vous mourrez* (Rom. VIII, 14.) ! 0n oublie donc que la mortification est la substance qui nourrit l'esprit intérieur ! On oublie donc que non-seulement le missiolinaire, mais même le simple fidèle, s'il veut arriver au salut, doit *être toujours comme environné de la mortification de Jésus-Christ* ! On oublie donc que l'*homme animal ne comprend que les choses de la nature*, et qu'il n'y a que l'*homme spirituel* qui *pénètre les mystères de l'esprit de Dieu* (I Corinth. II, 14.)! On oublie donc enfin le mot de saint Vincent : qu'*un missionnaire immortifié n'est plus qu'un fantôme de missionnaire*! Oh! messieurs et mes chers frères, je vous en conjure, épargnez à la Compagnie cette humiliation déshonorante! Occupez-vous de *rechercher sur la terre*. Ne vous laissez pas mettre au nombre de ceux dont parle saint Paul, *qui regardent la piété comme un grain* sordide, qui*courent après leurs propres intérêts*, *et non point après ceux de Jésus-Christ*. Notre vocation nous commande des sentiments plus élevés, et notre saint Fondateur nous a laissé des exemples plus dignes d'être suivis.

A ces manquements que je viens de vous signaler, je pourrais en ajouter quelques autres qui ne méritent pas moins votre attention, à cause de l'altération qu'ils peuvent occasionner dans l'esprit de la Compagnie. Ainsi l'obéissance à la volonté des supérieurs n'est pas toujours ce que la veulent nos saintes règles. Les avis, les ordres même de l'autorité n'obtiennent pas toujours l'acquiescement du

jugement, le renoncement à ses propres pensées, que commande la perfection de notre état. Si on fait des observations, si on expose ses répugnances, ce n'est pas toujours avec cette simplicité du coeur qui indique un pur amour du bien et l'oubli de soi-même. [108]

Je voudrais aussi voir pratiquer plus fidèlement la sainte indifférence pour les emplois et pour les placements, de manière que les sujets soient toujours, selon l'expression de la règle, à la disposition des supérieurs *comme la lime entre les mains de l'ouvrier*, ne voyant dans leur volonté que celle de la Providence dont ils sont les organes. Mais surtout je voudrais que, si on n'approuve pas les déterminations et les désirs des supérieurs, du moins on évitât de s'en entretenir et de se communiquer les sentiments que l'on éprouve à cet égard. La charité y gagnerait beaucoup, et on préviendrait une multitude de fautes, souvent plus graves qu'on ne pense, contre l'estime des confrères et contre le respect dû aux supérieurs.

Enfin il est à désirer encore que la correspondance des missionnaires entre eux soit plus prudente. plus discrète et plus charitable. Nos rapports doivent tendre à procurer notre édification mutuelle, à sanctifier les liens qui unissent les membres d'un même corps, à faire goûter les avantages et les consolations d'une vie saintement commune. Nous devons donc bannir de ces rapports tout ce qui ne tendrait qu'à contrister et à malédifier ceux qui ont l'esprit de notre état, comme la détraction, le récit de faits scandaleux, les nouvelles peu édifiantes, la légèreté du style et des pensées, et surtout tout ce qui a trait à l'esprit du monde, aux idées nouvelles et aux évènements politiques. Notre conversation, dit saint Paul, doit être dans le ciel : *nostra conversatio in cœlis est* (Philipp. III, 20.). Notre correspondance doit donc respirer toujours l'onction de la charité, la gravité du caractère dont nous sommes revêtus, l'estime que nous faisons de la grâce de la vocation, elle doit être telle, en un mot, qu'elle puisse, comme celle de saint Vincent, inspirer l'amour de la piété et de la vertu.

Il est bien loin de ma pensée, messieurs et mes chers frères, de donner aux manquements que je viens de signaler un caractère de généralité. Je dois au contraire à ma conscience de vous répéter qu'ils n'ont été remarqués que dans un très-petit nombre de missionnaires. Mais c'est précisément parce qu'ils ne constituent que des exceptions, qu'ils sont plus remarqués et qu'ils affectent plus péniblement ceux qui sont à même de les observer. Je conjure donc les supérieurs locaux d'user de tous les moyens que leur sollicitude leur met en main, pour faire disparaître ces taches qui ternissent l'éclat de l'esprit de la Compagnie ; pour détruire ces germes contagieux si capables d'altérer la vie divine que saint Vincent lui a communiquée ; pour écarter en un mot ces obstacles à sa perfection qui peuvent l'empêcher d'atteindre ses sublimes et consolantes destinées. Qu'ils n'oublient pas que leur premier devoir est de veiller à la garde du dépôt sacré de l'esprit de la vocation, et d'éloigner tout ce qui peut nuire à l'avancement spirituel de la famille qui leur est confiée. Pour seconder leur zèle et les aider à remplir ce devoir, je m'occupe de mettre la dernière main à la révision de toutes les règles des divers offices, conformément au désir [109] qu'en a manifesté la dernière assemblée générale. Ce travail sera bientôt achevé, et j'espère que sous peu de temps je pourrai l'adresser à toutes nos maisons. J'ai la confiance que, favorisé par les bénédictions du Ciel, il servira grandement à donner à tous les officiers de la Compagnie une juste idée de l'importance qu'ils doivent attacher aux obligations de leurs offices, et à les faire concourir avec ardeur à la conservation et, s'il est besoin, à la restauration de l'esprit primitif qui doit féconder les fonctions de notre Institut. Ces règles, renfermant chacun des officiers dans les limites de ses attributions, et lui commandant le respect pour celles des autres, établiront une harmonie parfaite dans la Compagnie. Alors tous les missionnaires marchant avec ensemble, et se prêtant un mutuel secours, il y aura parmi nous cette unité d'action qui assure le succès.

Je dois vous faire observer cependant que cette révision des règles des offices ne sera pas encore définitive. La prochaine assemblée générale devra lui donner la sanction de son autorité, pour qu'elle soit irrévocable ; mais provisoirement on sera tenu de s'y conformer ; et je prie tous les officiers de la Compagnie de mettre par écrit les modifications qu'ils jugeraient nécessaire d'y apporter, afin que l'assemblée générale les apprécie et y trouve les moyens de s'éclairer dans le jugement qu'elle devra en porter.

Je ne vous entretiendrai pas en détail cette fois de l'état de nos provinces et de nos œuvres. Je ne pourrais guère que vous répéter ce que je vous ai dit l'année dernière. La protection du Ciel se manifeste toujours sur tous les points du monde où nous nous livrons à nos petits travaux, par des succès heureux. Je me bornerai à vous signaler deux grandes consolations qu'il a plu à Notre-Seigneur de m'accorder, et qui ont grandement tempéré l'amertume de mes chagrins. La première, c'est le grand nombre de vocations dont il nous a favorisés en France. Notre maison-mère compte en ce moment vingt étudiants et trente-trois séminaristes. J'étais loin de m'attendre à me voir si tôt entouré d'une telle abondance de sujets. Cependant plusieurs autres postulants se présentent encore. Il est devenu urgent de *dilater nos tentes*, et de faire des agrandissements à notre maison. Et ce qui rend cette consolation plus grande encore, c'est *que la famille ne se multiplie qu'en augmentant ma joie*, par le bon esprit, la piété fervente et la sainte union qui règnent dans cette nombreuse jeunesse, et qui me procurent les plus douces jouissances.

La seconde consolation que le Seigneur m'a accordée durant l'année qui vient de finir, a été celle de visiter l'œuvre naissante de notre maison d'Irlande. Il me serait impossible de vous rendre les émotions que j'ai éprouvées durant le court séjour que j'ai fait sur cette terre si riche des souvenirs qu'y ont laissés saint Vincent et la Compagnie, et au sein de cette intéressante famille qui nous offre de si beaux succès et de si magnifiques espérances ! Je vous dirai seulement que j'ai eu là sous les yeux le même spectacle que présentait la Compagnie elle-même à son berceau, lorsqu'elle venait de sortir des mains de notre [110] saint Fondateur : même esprit, même ferveur ferveur. même simplicité, même union, même zèle pour le salut des pauvres gens des champs, et aussi même odeur de vertu qui se répand au loin et qui porte partout l'édification et l'amour du nom de saint Vincent.

Je dois vous informer que je me suis empressé d'exécuter les prescriptions indiquées dans nos constitutions pour procéder au remplacement de M. Grappin, deuxième assistant de la Congrégation, que la mort nous a enlevé. Dans ce cas, il est prescrit au Supérieur général de consulter, outre son conseil, tous les visiteurs d'Europe. C'est une consolation pour moi de vous annoncer que les suffrages se sont réunis à l'unanimité sur M. Nicolas Martin, supérieur de notre maison de Montdidier. Ce choix, je n'en doute pas, obtiendra aussi l'assentiment de toute la Compagnie, car il ne pouvait tomber sur un missionnaire plus digne à tous égards de la représenter, plus à même d'obtenir sa confiance, ni plus capable de la servir avec dévouement et avec succès. Il ne pouvait tomber non plus sur un missionnaire qui possédât davantage mes affections, dont les lumières, la sagesse et l'expérience m'offrissent plus de ressources, et que je fusse plus heureux de voir siéger à mes côtés et prendre part à ma sollicitude.

Maintenant, à l'exemple du grand Apôtre, *je fléchis les genoux devant le Père de notre Seigneur Jésus-Christ*, el devant les restes précieux de saint Vincent, pour adorer la volonté divine dans les épreuves et les consolations qu'il lui a plu de nous envoyer. Je demande avec instance à celui *de qui procède toute paternité au ciel et sur la terre, de vous faire la grâce, selon les richesses de sa gloire, de vous fortifier dans la vertu par son divin esprit, pour devenir des hommes intérieurs, pour que Jésus-Christ habite par la foi dans vos cœurs ; et que, fondés et enracinés dans la charité, vous soyez remplis de la plénitude de Dieu* (Ephes. III, 14.). C'est là l'objet des vœux que je forme pour vous en commençant cette nouvelle année. S'ils sont exaucés, il ne manquera rien à votre bonheur, et la prospérité de notre chère Congrégation sera assurée. Je les dépose dans le cœur sacré de celui qui peut nous accorder au-delà non-seulement de ce que nous lui demandons, mais encore. au-delà même de ce que peut embrasser notre faible intelligence, *Qui potens est omnia facere superabundanter quam petimus, at intelligimus* (Ephes. III, 20.)

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur, et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. gén.

AVIS.

XII

Avis : Politique. - Rapports avec les externes. -Amour de la solitude.

Paris, le 15 Août 1817.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

J'ai rempli un vœu que forma mon cœur, dès le moment où je fus appelé à occuper la place de saint Vincent, en allant en personne visiter nos provinces d'Italie. Je devais leur donner cette preuve de ma tendresse paternelle ; et c'était un besoin pour moi de montrer combien me sont chers les lieux où s'exercèrent les premiers missionnaires formés à l'école de notre bienheureux Père. Il m'eût été bien doux de pouvoir visiter chacune des maisons de ces provinces, et de m'entretenir avec chacun des missionnaires qui les composent. Mais les devoirs de la sollicitude générale de toute la Compagnie ne me permettaient pas de disposer de tout le temps qui m'eût été nécessaire à cet effet. J'ai dû me borner à visiter seulement les maisons qui se trouvent au chef-lieu de chaque province, et particulièrement celles où sont réunis et formés nos chers étudiants et séminaristes, qui sont la consolation des temps présents, et l'espoir des temps à venir. Je ne vous dirai pas les émotions que j'ai éprouvées durant les courts instants que j'ai passés au milieu de vous ; la langue humaine manque d'expressions pour les rendre. Je me contente de vous assurer que les jouissances qu'ils m'ont procurées ne s'effaceront jamais de mon souvenir.

Mon but, dans ces visites, était sans doute de resserrer de plus en plus les liens de famille qui nous unissent, de vous exprimer de vive voix les sentiments d'affection et de dévouement qui m'animent, de vous donner un témoignage sensible de l'intérêt que je prends à votre bonheur et à la prospérité des œuvres qui vous sont confiées. Mais vous avez dû comprendre qu'une autre pensée me préoccupait encore : celle d'apprécier par moi-même l'esprit qui règne dans vos provinces, et la nature des circonstances au milieu desquelles elles se trouvent placées, de réunir en un mot tous les renseignements propres à éclairer la direction que je suis chargé de vous donner. Ce but de mes visites était important, surtout au temps où nous vivons, et il me semblait impérieusement commandé par la responsabilité qui pèse sur moi. Vous avez donc pensé aussi que le séjour que j'ai fait au milieu de vous ne demeurerait pas stérile, et qu'il aurait nécessairement pour résultat, de ma part, de vous adresser des observations et des avis que devait m'inspirer la connaissance que [112] je voulais acquérir des hommes et des choses. Plusieurs d'entre vous m'en ont exprimé le désir que je me plais à remplir aujourd'hui. En cela je ne ferai que suivre l'exemple de mon véritable prédécesseur, M. Salhorgne, qui dans des circonstances analogues adressa des avis à tous les missionnaires de nos provinces de France.

Vous remarquerez, comme moi, qu'il s'opère en ce moment dans les esprits qui vous entourent un grand travail qui recèle tout un avenir. Il ne faut qu'un peu d'observation pour se convaincre qu'il existe dans toute l'Italie une sourde agitation, un amour vague des nouveautés, comme une espèce de besoin de changement, qui présagent des évènements dont il est difficile de pressentir et le caractère et la portée. Mais ces évènements, quels qu'il soient, étant de nature à exercer une influence sur les destinées de la Compagnie dans vos contrées, il importe grandement d'étudier par quels moyens nous pouvons empêcher que cette influence soit funeste. J'ai acquis la conviction que tous les bons missionnaires sont préoccupés de cette considération, comme j'en suis préoccupé moi-même.

Or, ces moyens, ils nous sont indiqués dans les paragraphes 15 et 16 du huitième chapitre de nos règles communes. Ce sont ceux que notre saint Fondateur a mis en usage lui-même, et dont l'efficacité est admirablement constatée par l'expérience qu'il en a faite, et que la Compagnie en a faite après lui jusqu'à nos jours.

Par notre vocation, en effet, nous devons demeurer entièrement étrangers à tous les mouvements de la politique, à toutes les transformations qui s'opèrent dans l'ordre social. Placés par l'esprit de notre Institut au-dessus des intérêts de ce monde, et uniquement employés à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes, nous ne devons avoir en vue, dans tous les temps et dans toutes les circonstances, que de remplir dignement les fonctions de notre état, que de travailler à faire prospérer les œuvres qui nous sont confiées. D'ailleurs, formés à l'école de saint Vincent et imbus de ses maximes, nous avons dû apprendre qu'une puissance supérieure domine toutes les entreprises des hommes, que les agitations qui se manifestent chez les peuples les conduisent toujours, sans qu'ils s'en doutent, vers l'accomplissement des desseins d'une providence qui règle les destinées des nations comme celles de chaque individu, et qui sait faire servir à la gloire de la religion les évènements même qui paraissent n'avoir pour but que de la combattre et de l'anéantir. Cette Providence n'est point aveugle ; elle a pour guide la *lumière inaccessible* de la sagesse éternelle : elle sait, au milieu des évènements les plus graves, discerner et protéger contre les coups qui pourraient les frapper les institutions qui, par leur fidélité à la grâce de leur vocation, se rendent dignes des faveurs du Ciel. Saint Vincent a assuré bien souvent que l'origine de la Compagnie est l'œuvre de la Providence ; que sa conservation et sa perpétuité sont également son ouvrage, et que, si nous avons quelque chose à craindre, ce n'est pas des [113] évènements qui peuvent bouleverser le monde, mais bien de nos infidélités et de l'oubli des vertus et de l'esprit de notre état. Il ne veut pas que l'on attribue à la malice des hommes les malheureux qui amènent la destruction d'une Communauté, mais bien à l'altération et à la perte de l'esprit de cette même Communauté. Voulez-vous donc vivre sans crainte et sans appréhension au milieu de toutes les inquiétudes qui se manifestent autour de vous, ranimez-vous dans l'esprit de votre vocation, observez fidèlement nos saintes règles, et ne pratiquez d'autres maximes que celles qui sont renfermées dans les enseignements de saint Vincent.

1° En conséquence, je considère comme un devoir grave pour messieurs les Supérieurs locaux, de tenir la main à ce que l'on évite le plus possible, dans les récréations, de s'entretenir des affaires du temps et des débats de la politique, et à ce que chacun se contente de prier pour la paix des peuples et pour les besoins de l'Église. La même circonspection doit s'observer dans la correspondance par lettres, soit avec les externes, soit avec les confrères, comme le porte la règle citée plus haut.

2° Je recommande bien instamment surtout à tous d'éviter avec le plus grand soin de converser avec les externes sur ces sortes de matières, et d'agir toujours avec eux comme s'ils ignoraient entièrement ce qui se passe dans le monde. Les rapports fréquents que vous avez avec les externes, et particulièrement avec messieurs les ecclésiastiques, vous commandent sur ce point une grande réserve et une sage discrétion, afin de conserver à la Compagnie l'estime de tous, qui lui est nécessaire pour faire le bien.

3° Je recommande bien plus instamment encore à tous de ne jamais prendre part à aucune publication qui aurait trait à la politique ou à d'autres discussions qui agitent et divisent les esprits. Si, en tout temps, il est absolument interdit de publier aucun écrit sans la permission du Supérieur-Général, il doit l'être surtout dans des circonstances où la moindre publication pourrait compromettre la considération et l'existence même de la Compagnie. Je confie cette recommandation à messieurs les visiteurs et supérieurs locaux ; je les prie d'en faire l'objet d'une sollicitude particulière, et de me dénoncer aussitôt la moindre infraction dont on se rendrait coupable sur ce point, afin que je puisse prendre les mesures propres à en prévenir le retour et les suites fâcheuses.

4° Il importe aussi que tous vivent, autant que possible, éloignés du monde, évitant avec soin les visites inutiles et toute relation non nécessaire avec les externes. Messieurs les supérieurs locaux doivent, à cet égard, exercer une consciencieuse vigilance. Mais il est bien plus important encore d'éloigner nos chers étudiants et séminaristes de toute atteinte de la contagion de l'esprit du siècle, de les environner de soins particuliers, et de bien les former aux vertus de notre état et à la vie intérieure. Tout l'avenir de la Compagnie repose sur eux, et c'est un devoir pour nous de les rendre capables de porter le poids des jours mauvais, et de transmettre aux générations futures l'esprit de la

mission [114] dans toute sa pureté primitive. Ne permettons pas surtout qu'ils se laissent entraîner vers les idées nouvelles, et qu'ils s'écartent le moins du monde des règles de conduite tracées par nos pères pour remplir avec succès les fonctions de notre Institut.

5° Enfin je recommande à messieurs les visiteurs et supérieurs locaux d'user de toute sorte de moyens pour faire fleurir partout dans vos provinces l'amour de la solitude, l'assiduité à l'oraison et aux exercices communs, l'esprit d'humilité et de modestie, la pratique exacte de l'obéissance et de la pauvreté. Je les conjure particulièrement *par les entrailles de Jésus-Christ*, de faire leurs efforts pour faire régner dans toutes les maisons une tendre charité, une grande union des esprits et des cœurs ; afin que tous soient *unanimes* dans leurs sentiment, qu'ils n'aient qu'*un langage pour glorifier Dieu*, et qu'ils soient, par la pureté de leur vertu, le *sel de la terre*, pour conserver pures les âmes vertueuses au sein de la corruption, et des *lumières au milieu de ce monde* agité par les tempêtes, pour indiquer aux pécheurs égarés la voie qui conduit au salut.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières.

Messieurs et mes chers Frères,

Votre dévoué serviteur,

ÉTIENNE,

I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. gén.

XIII

Indulgence plénière pour visite à la maison-mère. - Pouvoir pour le scapulaire du Mont-Carmel et de la Passion. - Esprit de foi. - Mortification. - Obéissance. - 15 octobre 1847, annonce de l'encyclique du Souverain Pontife aux ordres religieux.

Paris, le 1er Janvier 1848.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

L'année qui vient de finir m'a encore apporté, comme la précédente, sa part de douleur et d'amertume. Elle a ravi à mes affections les trois édifiants vieillards que toute notre maison-mère environnait de vénération, et qu'elle considérait avec bonheur comme des monuments vivants de la simplicité et de la régularité de l'ancien Saint-Lazare, où ils avaient été formés à l'esprit de notre Institut. Leur fin a dignement couronné leur longue carrière de vertu et d'édification, et, jusqu'à leur dernier soupir, ils ont rempli avec fidélité la mission qui [115] leur était confiée, de transmettre aux générations nouvelles les beaux exemples et les pieuses traditions de celles qui les ont précédées, depuis l'origine de la Compagnie jusqu'à nos jours. Leur vie nous a prouvé que l'esprit de saint Vincent s'est perpétué dans toute son intégrité chez les vrais missionnaires ; et que sans doute le Ciel ne leur a accordé de passer de longues années parmi nous et d'être les derniers des générations éteintes, que pour nous montrer dans leurs personnes les vrais modèles que nous devons nous efforcer d'imiter. Daigne le Seigneur conserver longtemps dans notre maison-mère le souvenir de ces dignes enfants de saint Vincent ! et que, du fond de leur tombeau, ils continuent à nous édifier, en perpétuant la bonne odeur de vertu qu'ils ont su répandre au milieu de nous !

L'un de ces trois vénérables missionnaires, M. Le Go, m'était particulièrement cher. Il était directeur du séminaire interne, lorsque j'entrai dans la Compagnie. Non-seulement il me prodigua des soins véritablement paternels, comme il fit à tant d'autres qui ne cesseront de bénir sa mémoire ; mais encore il eut toujours pour moi une tendresse qui fit le bonheur de ma vie dans la Congrégation. La Providence voulut me la rendre plus précieuse encore, et resserrer d'avantage les liens d'affection qui l'unissaient à moi, en me le donnant pour admoniteur, lorsque je fus placé à la tête des deux familles de saint Vincent. C'est depuis cette époque surtout que j'ai pu apprécier en lui un véritable père et un ami aussi sincère que dévoué. Aussi sa mort laisse dans mon cœur un vide qui s'y fera longtemps sentir.

Pour me conformer aux prescriptions de nos constitutions, el plus encore, pour pourvoir aux besoins de mon âme, j'ai cherché autour de moi un successeur qui voulût bien exercer à mon égard la même charité. Il m'a semblé que la divine Providence m'avait préparé un cœur bien capable de remplacer le sien près de moi, un ami aussi sincère et aussi dévoué que lui ; et, après avoir pris l'avis de mes assistants, et obtenu le suffrage unanime de MM. les visiteurs des provinces, c'est avec bonheur que je vous annonce que M. Joseph Escarra est désigné pour remplir les fonctions d'admoniteur du Supérieur général, jusqu'à la prochaine assemblée. Sa longue expérience, son amour pour la Congrégation, au sein de laquelle il a voulu demeurer, préférant l'exil loin de sa patrie à une séparation qui eût trop coûté à son cœur, sa profonde connaissance de l'esprit, des règles et des pieux usages de notre Institut, lui assurent la confiance de tous les missionnaires aussi bien que la mienne.

Une bien douce consolation est venue tempérer la douleur que m'ont causée des pertes aussi sensibles ; ce fut celle de baiser les pieds et de recevoir la bénédiction du Souverain Pontife qui venait de monter sur le siège de saint Pierre. J'avais compris que c'était un devoir pour moi, après avoir reçu de sa part une lettre qui témoignait si bien de sa bienveillance pour les enfants de saint Vincent, d'aller en personne lui offrir l'hommage de la profonde vénération et de l'entière obéissance de nos deux familles. Je ne vous dirai pas quelles furent [116] les émotions de mon cœur, lorsque je me trouvai en présence du Vicaire de Jésus-Christ, lorsque je recueillis les paroles qui sortaient de sa bouche vénérable, et qui exprimaient ses sentiments affectueux et paternels pour notre petite Compagnie. La langue humaine est impuissante à les rendre. Mais c'était une jouissance bien grande pour moi d'entendre le Père commun des fidèles déclarer que *notre Congrégation rend d'importants services à l'Eglise, et qu'il a pour elle une affection particulière*. J'étais bien attendri surtout en l'entendant raconter jusqu'aux plus petits détails des relations qu'il a eues avec elle avant son élévation au souverain Pontificat, et dont il conserve un souvenir bien honorable pour nous. Mais rien n'égale le bonheur que j'éprouvai quand, à la dernière audience, au moment où, prosterné à genoux en lui demandant sa bénédiction apostolique pour vous et pour moi, je le priai de donner à ma faiblesse et à mon insuffisance les avis nécessaires pour gouverner sagement les deux familles de saint Vincent, je l'entendis m'adresser cette réponse : *Tout mon désir est que vous conserviez vos deux familles dans l'esprit qui les anime ; car c'est bien celui de saint Vincent*. Ces dernières paroles ont pénétré trop profondément dans mon coeur, pour que jamais elles s'effacent de ma mémoire. En vous les transmettant, je suis heureux de penser qu'elles produiront dans vos âmes la même joie qu'elles ont produite dans la mienne, et qu'elles vous inspireront comme a moi une vive reconnaissance pour la bienveillance dont ce vénérable Pontife daigne nous honorer, et un désir ardent de faire tout ce qui sera en votre pouvoir pour vous en rendre dignes.

Je n'ai pas quitté Sa Sainteté sans emporter avec moi des effets de sa bonté, qui seront à jamais des témoignages de son affection pour les enfants de saint Vincent. Outre des grâces nombreuses qu'Elle m'a accordées en faveur des filles de la Charité, elle a aussi enrichi notre Congrégation de trois faveurs particulières.

1° Une indulgence plénière et quotidienne est accordée à tous les fidèles qui, après s'être confessés et avoir communié, visiteront la chapelle de la maison-mère de la Compagnie, où reposent les restes précieux de saint Vincent.

2° Je suis autorisé à donner à tous mes confrères la faculté de bénir et de distribuer aux fidèles le scapulaire du Mont-Carmel.

3° Ayant profité de l'occasion de ce voyage à Rome pour donner connaissance au pape Pie IX, et soumettre à sa sagesse certaines faveurs spirituelles dont une fille de la Charité est douée depuis quelques années, et qui portent des caractères d'une grâce surnaturelle et extraordinaire, le Souverain Pontife a jugé ces faveurs dignes de son attention, et par un rescrit du 25 juin il en a approuvé l'objet. Il m'a autorisé à établir un nouveau Scapulaire, de couleur écarlate, appelé *Scapulaire de la Passion de Notre-Seigneur et des sacrés Cœurs de Jésus et de Marie*, auquel il a bien voulu attacher diverses indulgences ; et, par le même rescrit, il a donné faculté à tous les missionnaires de le bénir et de le distribuer aux fidèles. [117]

Je ne crois pas devoir m'étendre davantage sur l'origine de cette nouvelle dévotion qui, par une disposition de la divine Providence, prend naissance au milieu de nous, de la même manière que, il y a dix-sept ans, se révéla la Médaille, dite Miraculeuse, de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. On en a fait une petite notice, qui vous sera communiquée pour votre édification. Je vous dirai seulement que j'ai été frappé de la facilité avec laquelle cette nouvelle dévotion a reçu l'approbation du Souverain Pontife, et que j'y ai vu la preuve la plus sensible de l'intervention divine dans les circonstances qui y ont donné lieu.

Mais je me sens pressé de puiser dans cette faveur nouvelle les considérations qui doivent être l'objet des vœux que je forme pour vous à l'ouverture de cette nouvelle année. Il me semble que saint Vincent y verrait un enseignement que Notre-Seigneur veut nous donner, et qui doit grandement servir à nous rendre capables de répondre à ses desseins. C'est en effet, comme une lumière qui s'élève au milieu des illusions qui nous entourent, pour nous indiquer la route que nous devons suivre, soit pour éviter de nous égarer parmi tant de questions vaines qui agitent le monde, et tant d'aberrations de l'esprit humain, qui, au temps où nous vivons, tendent à obscurcir et à altérer les vrais principes de l'Évangile. soit pour nous faire chercher à leur véritable source les moyens d'arriver à la perfection de notre état.

Notre saint Fondateur vivait à une époque qui ressemblait beaucoup à la nôtre. Il voyait aussi la foi s'éteindre et de grands maux affliger l'Église. Mais on ne le vit jamais attribuer ces malheurs aux combinaisons de la politique, non plus qu'aux efforts tentés par les ennemis de la religion pour détruire son empire sur les peuples. Il n'en voyait d'autre cause que les iniquités qui couvrent la terre et qui provoquent la justice divine. Aussi il ne croyait pas qu'il fût possible de les conjurer par les ressources que fournit la sagesse humaine. A l'exemple des saints de tous les temps, il ne voyait que dans la prière et la pénitence le moyen d'apaiser la colère de Dieu et d'obtenir ses miséricordes. Accoutumé à élever son esprit au-dessus des discussions des partis qui agitent le monde, c'était du point de vue de la foi qu'il envisageait les évènements qui se passaient sous ses yeux. Il savait que celui qui a posé à la mer des bornes que ses flots doivent toujours respecter, a aussi déterminé où doit s'arrêter la puissance de l'enfer qui s'oppose à sa gloire ; et que même, par un secret de son admirable sagesse, il sait faire servir au triomphe de la religion les plus violentes attaques dirigées contre elle. Voilà pourquoi on le vit toujours éviter de se mêler aux questions qui agitent la société au sein de laquelle il vivait. Voilà pourquoi aussi pendant que toutes les institutions tombaient en ruines autour de lui, il bâtissait sur le roc l'édifice de ses deux familles, qui devait traverser les siècles et survivre à tous les bouleversements de l'ordre social.

Mais aussi quel est le point d'appui qu'il a donné à son œuvre ? La doctrine de l'Évangile. Quels sont les principes qui doivent la faire prospérer ? Les [118] principes de la foi. Et sa prospérité ne doit grandir qu'à proportion qu'elle se dégagera de plus en plus de toutes les pensées et de toutes les considérations humaines. Le fondement sur lequel elle repose étant dans le Ciel, c'est là aussi que se trouvent les éléments de sa conservation, de son développement et de sa fécondité. Les moyens humains, loin de la fortifier, ne peuvent donc que l'affaiblir et la dénaturer.

Une illusion assez généralement répandue, contre laquelle il importe de nous prémunir, c'est celle qui a pour objet de ne juger des dangers qui menacent les œuvres de Dieu, que d'après les circonstances difficiles au milieu desquelles elles se trouvent placées. L'effet de cette illusion est de ne voir d'autres moyens de s'y soustraire que ceux que nous fournit la sagesse humaine. Ainsi, veut-on employer la violence pour les détruire ? on se croit autorisé à employer la force pour repousser la violence. Les plaintes et récriminations, le bruit et l'éclat paraissent légitimes pour soutenir une telle cause. En un mot, dans la lutte on croit pouvoir user des mêmes armes dont se servent nos ennemis. Ce n'était pas là la pensée de saint Vincent. Ayant appris à l'école de notre divin Sauveur les maximes qu'il nous a enseignées et dont il a composé l'esprit de notre état, il veut que nous considérions les mépris et les humiliations qui arrivent à la Compagnie, comme des bienfaits du Ciel et comme des sujets de rendre grâces à Dieu ; il veut que nous nous regardions comme bien heureux, quand nous sommes en butte à la calomnie et à la persécution, à cause de la ressemblance que nous avons alors avec notre divin Maître ; que nous ne reconnaissions comme véritablement

œuvres de Dieu que celles qui sont traversées par les contradictions et par les difficultés, parce que c'est là la preuve que l'ennemi du genre humain les redoute.

Je dois vous le dire, nous sommes loin généralement d'adopter ces maximes de perfection, du moins dans la pratique. Les contradictions nous déconcertent bien souvent, les humiliations nous effrayent et les difficultés rebutent notre zèle. Bien des fois nous envisageons humainement et les circonstances difficiles au milieu desquelles la Compagnie se trouve placée, et les positions pénibles dans lesquelles nous nous rencontrons parfois dans les fonctions qui nous sont confiées. Notre divin Sauveur, en nous rappelant le souvenir de sa vie si laborieuse et de sa douloureuse Passion, ne semble-t-il pas avoir en vue de nous exciter à nous revêtir plus efficacement de son esprit, afin que nous devenions plus propres à l'exécution de ses desseins sur nous ? Ne veut-il pas nous préparer, comme il fit à l'égard de ses apôtres, à parcourir généreusement la carrière des peines, des difficultés et des tribulations que le malheur des temps où nous vivons nous réserve ? Mais certainement son but est d'établir en nous la conviction que les armes dont nous devons faire usage dans les combats du Seigneur sont la patience, l'humilité, la douceur, la charité, la conformité à sa sainte volonté et l'abandon à sa miséricordieuse Providence, et qu'avec ces armes nous sommes assurés de triompher toujours des puissances de l'enfer. [119]

J'ai été frappé d'une réflexion que fit saint Vincent dans une de ses Conférences. De même qu'il attribuait aux péchés des peuples les calamités qui les affligeaient, il attribuait également la destruction des communautés aux abus qui s'y étaient glissés, à l'altération de l'esprit qui devait les animer. Que sont les communautés en effet ? Ce sont des institutions suscitées de Dieu pour servir l'Église, chacune par un esprit qui lui est propre. Cet esprit est l'âme qui anime le corps, et qui dirige efficacement tous ses mouvements ; c'est la sève qui nourrit l'arbre et qui le féconde. Si l'esprit de l'état se conserve dans toute sa pureté dans une communauté, son existence est en sûreté ; elle résistera à la violence de tous les efforts tentés pour la détruire, parce que la gloire de Dieu est intéressée à sa conservation. Dès qu'elle remplit la destination qui lui a été donnée, la même puissance qui l'a suscitée a toujours les mêmes motifs de veiller à sa conservation et de la protéger contre tous les coups qui la menacent. Mais si son esprit s'altère, si, par suite du relâchement dans la pratique de la Règle et de l'oubli des vertus qui forment comme sa substance, cette communauté cesse d'être propre à la fin pour laquelle elle a reçu l'existence, pourquoi dès lors *occuperait-elle une place dans la terre* de l'Église ? quel intérêt trouverait la gloire de Dieu à sa conservation ? Des évènements surviennent, une tempête éclate ; et après, il ne reste plus de cette institution que de tristes ruines, qui, au lieu d'attester seulement la malice des hommes, comme on le croit ordinairement, attestent encore plus un juste châtiment du Ciel, dont les hommes n'ont été que les instruments. Saint Vincent confirme cette manière d'expliquer la destruction des Communautés, par plusieurs faits dont il entretenait ses premiers enfants, et qui concernaient des institutions infiniment respectables, qui avaient produit de grands saints, qui avaient rendu d'immenses services à l'Église, et dont la ruine à jamais déplorable avait eu pour cause les abus qui s'y étaient introduits.

Je désire bien vivement que cette réflexion de notre saint Fondateur fasse sur vous tous l'impression qu'elle a faite sur moi, et qu'elle vous inspire la généreuse résolution de faire disparaître du sein de la Compagnie tout ce qui serait de nature à altérer son esprit, tous les usages que la Règle n'autorise point, et que la ferveur des premiers missionnaires réprouverait. Je bénis le Seigneur de ce que ces abus contre la régularité n'existent pas généralement dans toutes les provinces. Ce ne sont que des exceptions, qui, je l'espère de la miséricorde divine, s'effaceront avec le temps et par le soin des supérieurs qui partagent ma sollicitude.

Une autre leçon que nous donne notre divin Sauveur, et qui n'est pas moins importante, est celle que nous prêche le grand Apôtre, quand il nous dit que ceux *qui sont à Jésus-Christ ont crucifié leur chair avec ses vices et ses convoitises*. Il nous rappelle que toute la science du vrai missionnaire consiste à bien *connaître Jésus, et Jésus crucifié*, et que cette science, il ne la possédera bien que lorsque, à l'exemple du grand Apôtre, il saura *s'attacher lui-même à* [120] *la croix avec Jésus-Christ, et porter dans son corps la mortification* de ce Dieu sauveur. Si la régularité est l'ornement d'une Communauté, on peut dire que la mortification en est l'âme et la vie. C'est par elle qu'elle préserve son esprit de toute *altération dans la piété*, et qu'elle se prémunit

contre les *funestes désirs* et contre les dangereuses illusions *du monde*. C'est par elle qu'elle *se dépouille de l'homme terrestre*, et qu'elle *revêt la forme de l'homme céleste, qui a été créé dans la justice et dans la sainteté*, et qu'elle devient *un vase d'élection pour porter le nom du Seigneur jusqu'aux extrémités de la terre*. C'est par elle, enfin, qu'elle devient dans l'Église un foyer de lumière et de chaleur pour éclairer les âmes égarées et réchauffer les cœurs engourdis et glacés. Aussi a-t-on toujours compris qu'embrasser la vie de communauté, c'est rompre avec les désirs de la nature aussi bien qu'avec les vanités du monde, et s'engager dans la voie de l'abnégation, de la pauvreté et de l'esprit de sacrifice. L'expérience aussi a toujours démontré que tant qu'une Communauté persévère dans cette voie, elle exerce une grande puissance en œuvre et en parole, et opère un bien immense pour la gloire de Dieu ; et qu'au contraire le relâchement sur ce point est comme une maladie intérieure qui engourdit ses facultés, qui l'affaiblit insensiblement, et qui finit par atteindre le principe de vie qui l'anime, et par la réduire à une humiliante stérilité.

Saint Vincent appréciait toute l'influence qu'exerce la mortification pour procurer la prospérité d'une Communauté. Il avait appris de saint Ambroise qu'elle est comme l'aliment de l'esprit d'oraison, de l'humilité, de la simplicité, de la douceur, du zèle, de la ferveur et de toutes les vertus qui forment *l'homme de Dieu, propre à toute sorte de bien*. Aussi n'a-t-il rien négligé pour établir solidement son empire dans la Compagnie, et pour la prémunir contre les suggestions d'une nature toujours impatiente de tout joug, et toujours habile à trouver des moyens de se soustraire aux exigences de la vertu.

Cette pensée de notre saint Fondateur, que je me fais un devoir de vous rappeler, je voudrais pouvoir vous assurer que tous la comprennent et la réduisent en pratique. Mais je ne puis avoir encore cette confiance. Si généralement j'ai la consolation de voir que l'esprit de la Compagnie s'améliore sous ce rapport, j'ai la douleur de voir aussi des missionnaires que l'on peut ranger au nombre de ceux que le grand Apôtre appelle *les ennemis de la croix de Jésus-Christ*, qui ne recherchent que leur propre satisfaction et leur bien-être dans une vocation qui ne leur prêche qu'abnégation et esprit de sacrifice ; qui ne se font aucun scrupule d'abandonner les fonctions qui leur sont confiées, pour donner à des indispositions, souvent plus imaginaires que réelles, des soins qu'une nature molle et sensuelle juge à propos d'appeler nécessaires ; qui, sous de vains prétextes, se laissent aller à la tentation de reparaître au sein de leurs familles, de se préoccuper de leurs affaires temporelles pendant des mois et des années, au risque d'y perdre le peu qu'ils ont encore de l'esprit de leur état, et contre les avis et les recommandations les plus [121]

formelles de saint Vincent ; qui, en un mot, selon la pensée du même Apôtre, *poursuivent leurs propres intérêts, et non point ceux de Jésus-Christ*. Je le dis en gémissant ; mais le bien de la Compagnie me l'inspire, comme le bien de l'Église l'inspirait à ce Docteur des nations. Plaise au Seigneur que ces missionnaires, qui sont si dépourvus de l'esprit de leur état, qui comprennent si peu l'importance de leurs obligations, se séparent d'une société à laquelle ils ne peuvent qu'être grandement nuisibles par leurs funestes exemples : *utinam abscindantur, qui vos conturbant !* Saint Vincent considérait comme une faveur du Ciel, comme une preuve de la protection de la Providence sur la Compagnie, quand il voyait se détacher d'elle des sujets dont la conduite n'était pas de nature à l'édifier. A ses yeux, *c'étaient de mauvaises humeurs qui, en sortant du corps, ne pouvaient qu'en consolider la santé et en développer les forces*. Il ajoutait *qu'il ne pouvait qu'être avantageux de couper un membre gangrené, qui était capable de communiquer aux autres la contagion dont il était atteint*. Il comprenait comme saint Paul, qu'il suffit d'un peu de mauvais levain pour corrompre toute une masse de pâte, *modicum fermentum totam massam corrumpit*.

Mais en vous parlant de la mortification, messieurs et mes très-chers frères, je ne puis omettre de vous signaler une infraction à cette vertu, à mes yeux la plus grave et la plus funeste dans ses conséquences ; c'est celle qui a pour objet l'obéissance. Le fondement sur lequel repose tout l'édifice de la vie spirituelle, c'est le renoncement au jugement propre et à la propre volonté. Si vous bâtissez en dehors de ce fondement, vous bâtissez sur le sable, et vous ne réaliserez que des ruines. Aussi saint Vincent regarde-t-il l'obéissance comme la clef de voûte de la Compagnie, de laquelle dépend toute sa solidité, comme la seule garantie de sa durée et de la conservation de son esprit. Dans sa

pensée, pour qu'elle remplisse dignement ses destinées et qu'elle réponde aux desseins de Dieu, il faut que chaque missionnaire soit entre les mains de ses supérieurs *comme la lime entre les mains de l'ouvrier*, qu'il s'établisse dans un état habituel de sainte indifférence, qui le rende docile à exécuter, sans délai, leurs moindres désirs, qu'il réponde par une obéissance aveugle au premier signe de leur volonté. C'est en agissant ainsi qu'il imite parfaitement l'obéissance du divin Sauveur, qui n'était occupé, pendant tout le cours de sa vie mortelle, que *de rechercher le bon plaisir de son Père céleste*, et qui *faisait sa nourriture de l'accomplissement de sa volonté*. Et de même que le salut du monde et sa gloire immortelle ont été le fruit de l'obéissance du Fils de Dieu jusqu'à la mort, et à la mort de la croix ; ainsi l'obéissance parfaite devient, pour le missionnaire, le principe de tous ses succès dans les fonctions qui lui sont confiées, et de la magnifique récompense qui doit les couronner dans le ciel.

Quel beau spectacle, messieurs et mes très-chers frères, que celui que présente une communauté dont l'obéissance constitue l'âme et la vie, dont [122] les supérieurs dirigent les volontés et les mouvements, comme Dieu même conduit tous les êtres qui composent l'univers ! Quel beau triomphe pour la grâce divine qui en est le principe, surtout dans un temps où tout ce qui nous entoure ne rêve que l'indépendance, où tous les esprits semblent comme enveloppés dans une atmosphère où ils ne respirent qu'un air de liberté ! Ce spectacle touchant et digne de l'admiration des anges aussi bien que des hommes, j'ai la douce consolation de le contempler dans une partie de la famille de saint Vincent. Huit mille filles de la Charité, dispersées sur presque tous les points du monde et dans près de six cents établissements, donnent l'exemple, peut-être unique dans l'histoire, d'une obéissance généreuse, d'une docilité sans réserve, d'une soumission empressée au moindre signe de la volonté des supérieurs, que l'on jugerait impossible de réaliser sur la terre, s'il ne nous était pas donné de le voir de nos propres yeux. Aussi quelle profusion de grâces se répand sur cette édifiante communauté ! quels prodigieux développements elle acquiert tous les jours ! quel bien immense elle opère dans l'Église ! quelle richesse de bonnes œuvres elle verse dans le sein des pauvres ! quel honneur elle fait au nom de saint Vincent ! quelle gloire elle procure à Dieu !

Ce beau spectacle, je le contemple encore tous les jours dans notre chère maison-mère, où un si grand nombre de volontés viennent se confondre amoureusement dans la mienne, ou plutôt dans celle de Dieu, que la foi leur montre dans celle que j'exprime. Comme mon âme se couvre de confusion, comme elle se répand en actions de grâces devant le Seigneur, quand je considère l'obéissance si vraie, si simple, si cordiale et si respectueuse qui m'entoure ! Comme mon cœur se dilate dans cette édifiante maison, où il ne respire que le doux parfum d'une piété toute filiale ! Comme le séjour m'en paraît délicieux, et comme j'aime à y placer toutes mes affections, autant qu'à y trouver toutes mes jouissances ! La parole de saint Vincent y est accomplie à la lettre : *c'est un petit paradis sur la terre*. L'Esprit de Dieu y réside avec les trésors de son amour.

Notre maison-mère n'est pas la seule qui me présente ce spectacle et qui me procure cette douce consolation. Généralement je puis rendre le même témoignage de presque toutes les maisons de la Compagnie. J'aime à le rendre en particulier des supérieurs, qui, dans cette matière, donnent un exemple que je sais apprécier. Il n'y a que quelques exceptions qui forment ombre dans ce beau tableau. Je le déplore profondément, mais je dois le dire pour servir d'avertissement à ceux qui sont désignés dans ces exceptions ; je dois le dire aussi pour prévenir la Compagnie, afin qu'elle sache plus tard à quelle cause elle devra attribuer le châtiment du Ciel qui viendra les frapper, s'ils persévèrent dans des sentiments si peu conformes à l'esprit de notre état. Oui, il y a quelques missionnaires qui vivent dans l'oubli des vrais principes de l'obéissance qu'ils ont vouée ; qui ne portent pas dans le coeur un [123]

amour sincère des supérieurs ; qui s'érigent en juges et en censeurs des mesures qu'ils croient devoir prendre ; qui osent mettre en question les actes de leur autorité, poser les limites au-delà desquelles elle ne doit pas s'étendre, et lui opposer de prétendus droits, là où ils ne devraient que remplir des devoirs. Je plains amèrement ces pauvres missionnaires, que saint Vincent appellerait des *fantômes de missionnaires* ; je gémis sur leur aveuglement, et je conjure le Seigneur d'avoir compassion de ses enfants, qui me sont toujours chers, malgré leur indocilité. Je me contenterai de leur dire que

Dieu résiste aux superbes, et qu'il n'accorde sa grâce qu'aux humbles ; que ce n'est pas l'esprit de saint Vincent qui les anime ; et que, s'ils ne rentrent pas au plus tôt dans la voie de la vertu dont ils se sont écartés, ils ne tarderont pas à subir les tristes conséquences de leur conduite insensée et coupable ; que peut-être, sans s'en douter, ils causeront la ruine des maisons qu'ils auront imbues de leurs fausses maximes et égarées par leurs funestes exemples, et qu'une effrayante responsabilité pèse sur leur conscience.

Oh! sachons bien nous approprier, comme nous y exhorte l'Apôtre, les sentiments qui animaient le coeur de notre divin Sauveur : *Hoc sentite in vobis, quod et in Christo Jesu !* Sachons répondre à l'appel qu'il nous fait par la nouvelle faveur qu'il vient de nous accorder. En commençant l'année qui s'ouvre devant nous, *purifions nos âmes du vieux levain* de la nature, *afin que*, remplis de son esprit, *nous devenions de nouvelles créatures*, des hommes nouveaux dignes de servir d'instruments à l'accomplissement de ses desseins de miséricorde. S'il donne aujourd'hui ses enseignements à la Compagnie d'une manière mystérieuse, c'est parce qu'il lui prépare un avenir riche en grâces et en bénédictions, et qu'il veut la rendre digne de le recueillir ; c'est que, dans des temps si semblables à tous égards à ceux où l'œuvre de saint Vincent prit naissance, et où elle eut de si belles destinées à remplir, il veut renouveler les merveilles de bonté et de protection qu'il opéra en sa faveur. Unissons donc nos vœux pour obtenir qu'il ressuscite aussi en nous l'esprit qui animait les premiers missionnaires ; et, pour que nos prières soient exaucées, renouvelons-nous nous-mêmes dans l'amour des règles et des pieuses traditions qu'ils nous ont laissées, afin que, comme eux, nous soyons dignes de la mission qui nous est confiée.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE.

I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

P. S. Mgr Girardi, évêque de Nardo, ancien missionnaire de la province de [124] Naples, m'ayant demandé avec beaucoup d'instance la faveur de continuer à faire partie de la Congrégation et de jouir de ses suffrages après sa mort, j'ai cru devoir le lui accorder, parce qu'il a été promu à l'épiscopat avant le décret de la dernière assemblée générale, et que, depuis sa promotion, il s'est toujours montré très-dévoué à la Compagnie et qu'il lui a rendu d'importants services.

XIV

Confiance en la Providence. - Nouvelles de la Compagnie. - Le scapulaire de la Passion. - Exhortations. - Prier pour le Souverain Pontife exilé.

Paris, le 1er janvier 1849 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Si tous les jours c'est un besoin pour mon coeur de diriger vers *le trône de la miséricorde* des vœux et des prières en votre faveur, jamais ce besoin ne s'est fait si vivement sentir à mon âme qu'au moment où nous entrons dans une nouvelle année, qui s'ouvre au milieu de circonstances si graves sous tous les rapports. Nous marchons sur des débris de trônes renversés ; nous entendons le craquement d'autres trônes qui chancellent et qui menacent de s'écrouler nous voyons des convulsions profondes agiter tous les peuples, et presque l'Europe entière ébranlée jusque dans ses fondements ; la ville éternelle elle-même, si puissamment protégée par sa foi antique, si visiblement favorisée dans tous les temps des secours du Ciel, et qui, possédant dans son sein le phare lumineux placé par la sagesse divine pour éclairer tous les naufrages des nations sur la mer orageuse de ce monde, semblait être à l'abri de la fureur des flots, Rome elle-même est envahie par le torrent révolutionnaire, et le Vicaire de Jésus-Christ a pris le chemin de l'exil (2).

Vers quel avenir nous conduisent ces ébranlements de la société ? Dieu seul le sait ; parce que lui seul tient le fil de tous les évènements qui se succèdent dans ce monde et qui en composent l'histoire. Est-ce un ouragan furieux, envoyé par la vengeance divine, pour désoler les peuples et les ensevelir sous des ruines ? Ou bien est-ce une de ces tempêtes bienfaisantes dirigées par une main miséricordieuse, qui, après avoir fait trembler les hommes par le bruit de la foudre, ne laissent d'autres traces de leur passage que les riches moissons

……

(1) 4 avril 1848, relative au scapulaire de la Passion.

(2) 24 juin 1848, aux missionnaires italiens. [125]

……

que leurs eaux ont fécondées ? C'est le secret de cette sage et puissante Providence, *qui blesse et qui guérit, qui conduit aux portes de la mort et qui ramène à la vie, et qui a fait toutes les nations guérissables*. Ce qu il y a de certain, et ce qui doit soutenir notre confiance en présence des catastrophes dont nous sommes les témoins, c'est que les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes, et que ses voies sont toujours mystérieuses. Ce qui n'est pas moins indubitable, c'est que *tous les événements tournent à l'avantage de ceux qui aiment Dieu*, et que les épreuves qui semblent ébranler l'Église jusque dans ses fondements n'ont servi dans tous les temps qu'à en affermir les bases, et à déposer dans son sein les éléments d'une plus grande fécondité. Que *l'homme charnel*, en contemplant ces effroyables bouleversements, s'émeuve, s'effraie et désespère, nous ne devons pas nous eu étonner ; il ne pénètre pas les choses de Dieu ; il n'a que la terre pour appui, et il sent qu'elle tremble sous ses pieds. Mais *l'homme spirituel*, qui *voit jusque dans les profondeurs des secrets de Dieu*, ne se trouble pas du bruit qui retentit autour de lui, ni des ébranlements que subit l'ordre social, parce qu'il envisage toutes les choses d'ici bas du point de vue de la foi. Il ne voit dans les agitations du monde que le fruit de la triple concupiscence qui le déchire, que le produit des aberrations de l'esprit, des égarements du cœur, qui le plongent dans un abîme d'illusions et de malheurs. Il sait que si les pouvoirs du monde sont la maison élevée sur le sable, que le moindre vent renverse, que la première lame de la mer mine et fait tomber en ruines, les œuvres de Dieu, au contraire, sont la maison construite sur le roc, qui résiste à la violence des tempêtes, et que la fureur des flots ne peut ébranler. Il sait aussi que *celui qui s'est placé sous l'égide du Très-Haut jouira toujours de la protection du Dieu du Ciel* ; que *sa vérité le couvrira comme d'un bouclier ;* qu*'il n'aura pas plus à craindre de la flèche qui vole dans le jour, que des embûches dressées durant la nui ;* que *mille peuvent tomber à sa gauche et dix mille à sa droite, sans qu'il cesse d'être à l'abri de tout danger*.

Au reste, ces évènements graves ne sont pas fortuits ni sans but. Ils font suite à cette longue chaîne de perturbations qui ont commencé au berceau du monde, et qui doivent se succéder jusqu'à son dernier jour, que la Providence réserve dans les trésors de sa sagesse ; qui éclatent de loin en loin sur les peuples, soit pour les réveiller de leur assoupissement, en brisant les liens des intérêts terrestres dont ils sont enlacés, et en leur rendant sensibles les intérêts éternels qu'il oublient ; soit pour leur faire expier leurs iniquités et en arrêter le cours en faisant des tribulations publiques un moyen de conversion et de retour dans la voie du salut. Et toujours ces bouleversements de l'ordre social manifestent une opération secrète et mystérieuse de la sagesse divine, qui a pour but de transformer les nations, de les épurer au creuset de l'épreuve, et de les rendre dignes des éternelles miséricordes du Seigneur. Ce sont les flots qui battent sans cesse la barque de l'Église, mais qui, loin de la faire sombrer, [126] favorisent au contraire sa course sur la mer de ce monde et la poussent plus heureusement vers le port de l'éternité.

Ces considérations soulagent mon âme et la prémunissent contre les appréhensions que ces circonstances extraordinaires sont de nature à inspirer. Chargé de diriger le vaisseau de la Compagnie au sein de cette tempête désastreuse, j'ai besoin de me rappeler que c'est la Providence qui tient en main son gouvernail ; cette pensée m'inspire la confiance qu'il sera préservé du naufrage dont il est menacé. S'il est vrai que *tout arbre que le Père céleste n'a pas planté ne peut manquer d'être déraciné* par la tourmente, il est vrai aussi que *toute construction qui s'élève dans Jésus-*

Christ, bien loin d'être renversée par la violence des évènements humains, *se développe* au contraire avec plus de puissance au milieu de ces évènements, et *qu'elle atteint* même *les proportions d'un temple sanctifié par le Seigneur*. Or, nous savons tous que ce n'est pas la main de l'homme qui a placé l'arbre de la Compagnie dans la terre de l'Eglise ; c'est le Père céleste qui l'a planté, c'est lui qui l'a arrosé de ses bénédictions et de ses grâces ; c'est de lui qu'il tient son accroissement et sa fécondité. C'est au milieu des perturbations profondes de la société que saint Vincent a posé les fondements de son édifice d'après le plan tracé par le divin Architecte. Non-seulement les calamités publiques n'en ont point arrêté la construction, mais au contraire elles ont grandement concouru à en faire un vaste temple de la charité, où toutes les misères et toutes les infirmités trouvèrent un asile, une consolation, un soulagement.

Ainsi, non-seulement je ne crains pas que les évènements qui se passent sous nos yeux et épouvantent le monde, menacent en aucune manière l'existence de notre petite Compagnie ; mais, au contraire, je crois que semblable à l'arbrisseau qui n'est courbé sous la violence de la tempête, que pour pousser ensuite des racines plus profondes et acquérir une plus grande fécondité ; ainsi, quoique en apparence ébranlée par la part qu'elle aura aux afflictions communes, elle n'en sera que plus affermie sur ses bases, et qu'elle y trouvera même les éléments d'une plus grande *puissance en œuvres et en parole*. En 1830, une commotion non moins violente ébranla l'ordre social ; des appréhensions, en apparence aussi légitimement fondées, nous préoccupèrent vivement. Et cependant cette ère nouvelle qui s'ouvrait, et qui semblait ne devoir être qu'une ère de désastre pour notre Compagnie et pour nos œuvres, devint au contraire l'ère d'une admirable prospérité et d'un prodigieux développement. J'aime à espérer de la bonté divine qu'il en sera pour nous de la révolution de 1848, comme il en a été de celle de l830. La protection dont nous favorise la Providence est trop manifeste, pour que nos âmes puissent être accessibles à la moindre inquiétude. Sans doute nos maisons d'Italie se sentent menacées d'être atteintes par la lave brûlante que verse le volcan révolutionnaire ; mais enfin, jusqu'à présent, elle n'a pas dirigé son cours vers elles ; et pourquoi ne concevrions-nous pas la confiance qu'elles seront préservées de ses désastreux [127] débordements ? Non-seulement, malgré l'agitation qui règne dans ces contrées, les fonctions de notre Institut n'ont pas cessé de s'exercer, mais encore elles continuent à obtenir des succès pour la gloire de Dieu et pour le salut des peuples. Une nouvelle maison même a été fondée cette année dans la province du Piémont, à Scarnafigi. Sur les autres points de l'Europe, notre Compagnie ne se montre pas plus menacée ; au contraire, un avenir tout plein de consolation semble s'offrir à elle. En Irlande, les succès et l'accroissement rapide de nos œuvres, l'augmentation toujours croissante des vocations et la fondation d'une nouvelle maison à Cork, nous ont permis, dès le commencement de l'année qui vient de s'écouler, d'ériger cette partie si intéressante de la famille de saint Vincent en province de la Compagnie, et nous lui avons donné pour visiteur le vénérable M. Dowley. En Espagne, il est grandement question en ce moment du rétablissement de notre Congrégation, et j'ai tout lieu de croire qu'il me sera donné de voir cette intéressante province sortir de sa ruine, et reparaître toute pleine de vie pour entrer dans une carrière autrement importante et autrement glorieuse pour l'Église, que celle qu'elle a parcourue par le passé. Une aurore consolante semble aussi se lever sur nos provinces de Pologne, et nous annoncer que bientôt nous y verrons refleurir et redevenir féconde cette branche de la Compagnie, si chère au cœur de saint Vincent. Au milieu même du chaos dans lequel nous avaient jetés les évènements de février, j'ai vu se renouveler, sous mes yeux, ce qui se passa lors de la fondation de nos deux familles dans cette contrée ; quatre filles de la Charité, sous la conduite d'un missionnaire, reprirent la route si longtemps ignorée de la Pologne ; depuis, trois autres filles de la Charité sont allées partager les travaux de restauration entrepris par les premières ; déjà six postulantes de Posen viennent d'arriver à la maison-mère de Paris ; et d'autres ne tarderont pas à les suivre pour puiser, comme elles, à sa source, l'esprit de notre bienheureux Père, et retourner ensuite produire des merveilles de charité, et faire revivre les temps heureux de l'entrée des enfants de saint Vincent, en Pologne. L'Afrique nous a apporté sa part de consolation, par la création d'une troisième maison en Algérie. En Asie, un nouveau Vicariat Apostolique a été érigé et confié par le Saint-Siège à notre Congrégation, dans la partie du Thibet, qui est limitrophe avec la Tartarie Mongole.

Mais c'est en Amérique, particulièrement, que se manifestent des desseins de miséricorde divine sur la Compagnie. Le moment est enfin arrivé où notre province du Brésil va reparaître toute pleine de vie. Un jeune et édifiant missionnaire, envoyé par les quelques confrères qui ont survécu à la ruine presque totale de cette province, nous est arrivé, au milieu même des convulsions de la France causées par la révolution de février, dans le but d'obtenir des ouvriers pour relever cette mission intéressante, et des filles de la Charité, pour les aider à recueillir la riche moisson qu'elle présente, et à profiter des heureuses circonstances où se trouve le pays, pour y travailler à la gloire de [128]

Dieu et à la conquête des âmes. Son arrivée si peu attendue, et dans des conjonctures aussi graves, nous a paru ménagée par la Providence, tout exprès pour nous rassurer contre un avenir qui se montrait menaçant, et pour nous indiquer que, loin de voir notre Compagnie arrêtée dans le cours de la mission par les évènements qui se passaient sous nos yeux, nous allions, au contraire, la voir rentrer dans une nouvelle et vaste carrière de bonnes œuvres, et joindre, à ses succès passés, des succès plus consolants encore. Nous n'avons pas hésité à nous rendre à cette manifestation de la Providence : quatre missionnaires de notre maison de Paris, un missionnaire de Naples, deux frères coadjuteurs de Rome et un de Turin, et, de plus, douze filles de la Charité, ont été appelés à composer cette nouvelle colonie, que notre Congrégation devait envoyer sur cette terre étrangère. L'embarquement a eu lieu au Havre, le 28 novembre dernier ; et bientôt, j'en ai la confiance, le navire qui porte cette édifiante portion de nos deux familles, atteindra heureusement la terre du Brésil, et y déposera ce grain de sénevé qui, favorisé de la rosée céleste, est destiné à devenir un grand arbre, et à produire des fruits abondants de bénédiction.

Vous le voyez, si l'année qui vient de s'écouler a été féconde en sujets d'inquiétude, elle ne l'a pas moins été en motifs de consolation et d'espérance pour notre Compagnie. Nous voyons toujours cette même Providence qui l'a fondée, veiller à sa conservation, et la conduire vers l'accomplissement des destinées qu'elle lui réserve au milieu des perturbations de la société, comme dans le calme et la paix. Et, comme si ces preuves de protection ne suffisaient pas encore pour rassurer notre faiblesse, elle y ajoute des marques extraordinaires de son intervention et de son amour. En 1830, elle nous donna le signe de l'auguste et immaculée Marie ; et, en 1848, elle nous donne le signe de la Passion de notre divin Sauveur. Ce fut par nos deux familles que se développa et se répandit par tout l'univers la dévotion au mystère de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. C'est encore par nos deux familles qu'elle développe et répand sur tous les points du monde en ce moment la dévotion aux souffrances de Jésus-Christ, dévotion si touchante et si féconde en grâces et en divines consolations.

Ainsi, la protection du Ciel est acquise à la Compagnie; si nous savons nous en rendre dignes, ses destinées sont remises entre nos mains. Elles s'accompliront, malgré tous les bouleversements du monde, si nous savons nous-mêmes répondre aux desseins de Dieu. Saint Vincent n'a jamais songé que l'existence de notre Compagnie pût être menacée par des dangers extérieurs. Il n'a redouté que ceux qu'elle pouvait se créer elle-même, en s'écartant de la voie qui lui a été tracée, en laissant altérer l'esprit divin qui a été déposé dans son sein, et qui est son principe de vie. Il n'a redouté que nos péchés, nos égarements, nos illusions, nos infidélités aux devoirs que nous impose notre vocation. Il l'a dit, il l'a écrit à la fin de la préface placée en tête du livre de nos [129]
EXHORTATION. -- 1849.
Règles communes ; et deux siècles d'expérience sont venu confirmer sa parole : « Si vous gardez ces Règles, ayez pour certain qu'elles-mêmes vous « garderont. » *Pro certo habentes, quod si illas servaveritis, ilpæ vos servabunt*. Voilà le vrai motif de notre confiance au milieu des agitations que nous remarquons autour de nous ; voilà la boussole que nous devons consulter pour nous diriger au sein de la tempête. Si nous conservons précieusement les traditions que nos Pères nous ont transmises ; si nous faisons des maximes de saint Vincent les sujets de nos méditations, le principe de nos jugements, de nos résolutions, et le mobile de toute notre conduite ; si nous aimons nos saintes règles, si nous les observons avec fidélité, sans jamais permettre qu'une prétendue nécessité des circonstances, ou des usages amenés plutôt par une nature impatiente de tout joug, que par une saine appréciation du progrès des temps et des idées, y fassent la moindre dérogation ; nous pouvons défier le monde et l'enfer non-seulement de jamais détruire, mais même d'ébranler l'édifice

de notre Compagnie ; et elle poursuivra heureusement sa carrière sans avoir rien à redouter des orages qui éclateront autour d'elle.

Les révolutions ne sont à mes veux que de vastes creusets par lesquels la Providence fait passer toutes les institutions ; la paille s'y consume et ne reparaît plus ; l'or seul y résiste à l'ardeur du feu et n'en sort que plus pur et plus précieux.

Placés au milieu de circonstances aussi graves, nous devons nous appliquer l'avis que l'Apôtre donnait aux fidèles : *Dirigez votre conduite avec la plus grande sagesse* ; n'imitez pas la folie des mondains qui ne puisent leurs conseils que dans les trésors d'une prudence tout humaine ; imitez au contraire les vrais sages de tous les temps, qui, persuadés que le *monde passe avec tout ce qu'il renferme*, vont chercher an Ciel leurs inspirations pour traverser sans crainte *jours mauvais*. *Videte quomodo cautè ambuletis, non quasi insipientes, sed ut sapientes ; quoniam dies mali sunt*. Cessons de considérer ce qui se passe autour de nous, pour retourner nos regards au-dedans de nous-mêmes ; purifions l'esprit de notre état de la rouille et des souillures qu'il a pu contracter de nos imperfections et de nos inobservances. et efforçons-nous de lui rendre tout son éclat primitif. Au lieu de trouver dans les perturbations du monde des sujets de crainte , n'y voyons que des motifs de réveiller notre foi, de ranimer notre ferveur, et d'épurer nos intentions dans la conduite de nos œuvres et dans l'accomplissement de nos devoirs. Si nous agissons ainsi, nous sommes assurés que les révolutions, loin de nuire à notre Compagnie, ne feront que lui donner une vigueur nouvelle et une plus consolante fécondité.

Ne nous contentons pas de travailler à rendre notre Compagnie digne de la protection du Ciel. Adressons-nous à l'Auteur de tout bien, pour en obtenir les lumières et les grâces qui peuvent seules assurer à nos efforts le succès que nous désirons. Plaçons notre confiance dans le *Père des lumières, de qui descend tout don parfait*. Demandons-lui qu'il nous remplisse de l'esprit de [130] notre bienheureux Père, qu'il soutienne et qu'il fasse prospérer les œuvres qu'il nous a confiées, et qu'il environne notre petite Compagnie de l'ombre de sa miséricorde et de son amour. Demandons-lui qu'il fasse de nous des hommes d'oraison, uniquement occupés des intérêts de sa gloire, *irréprochables* même aux yeux des ennemis de la religion ; afin que nous devenions puissants en œuvres et en parole, et que nous remplissions dignement la belle mission dont il nous a honorés.

Mais, en priant pour notre Compagnie, prions aussi pour 1'Eglise entière qui a un si pressant besoin du secours du Ciel. Que nos cœurs se tournent souvent vers notre vénérable et immortel Pontife, qui, dans l'exil, porte sous la tiare une couronne d'épines bien douloureuse. Aimons à déposer en esprit, à ses pieds, 1'hommage de notre reconnaissance et de notre amour. C'est en le voyant aux prises avec la tribulation et abreuvé d'amertumes, que nous devons sentir se réveiller en nous le souvenir de sa tendre dévotion envers saint Vincent, et des bienfaits sans nombre dont il a comblé ses deux familles. Prions *le Dieu de toute consolation*, dont il occupe si dignement la place sur la terre, de rendre doux et léger le pressoir de douleur qui pèse sur son âme, d'adoucir tout ce qu'il y a de pénible et d'affligeant dans les cruelles épreuves qu'il a à subir, et de le faire reparaître bientôt glorieux et triomphant au sein de la capitale du monde chrétien, pour l'humiliation de ses ennemis, pour la confusion de l'Enfer, pour la gloire de Jésus-Christ, et pour le bonheur de tous les peuples !

Et moi, prosterné auprès des restes précieux de notre bien-aimé Père, j'élève en ce moment mon âme vers le trône de sa gloire pour déposer dans son cœur les vœux ardents que je forme pour vous. Oh ! c'est surtout en vous voyant exposés au milieu de la tempête, que je sens que sa paternelle affection pour vous a passé dans mon âme, quand j'ai été appelé à occuper sa place à la tête de la Compagnie ! Aussi j'ai la confiance qu'il exaucera mes prières, qu'il fera croître en vous la charité dont il était embrasé ; qu'il vous obtiendra *la paix* du Seigneur, promise *aux hommes de bonne volonté* ; qu'il écartera les dangers qui peuvent vous menacer, et que, par sa puissante intervention, cette nouvelle année, qui se présente sous un si triste aspect, sera pour vous tous une année pleine de consolation, de grâces, de bonnes œuvres et de mérites pour le Ciel.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. gén. [131]

VINGTIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. - 1849.

XV

Compte-rendu des opérations et décisions de la vingtième Assemblée générale - Ne rien innover dans les règles communes et constitutions. - Décisions concernant les élections politiques, les assemblées et comités politiques, la lecture des journaux. – Approbation des règles des offices. - Certains abus. - Moyens pour conserver l'esprit primitif. - Rapports avec les filles de la charité - Rôles des Assemblées générales. - Adresse à Pie IX, exilé à Gaëte.

Paris, le 1er Novembre 1849 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Un fait d'une haute importance vient de s'accomplir au sein de la Compagnie. Une Assemblée générale a eu lieu dans notre maison-mère ; et par les circonstances dans lesquelles elle a été convoquée, et par les éléments dont elle était composée, et par les travaux auxquels elle s'est livrée, elle occupera, je n'en doute pas, une des plus belles pages de notre histoire, comme elle doit être à nos yeux une consolante manifestation des desseins de la Providence sur notre chère Congrégation.

1° Ce fut pendant que toute l'Europe était bouleversée jusque dans ses fondements ; pendant que la société s'agitait dans des convulsions effrayantes ; pendant que les trônes chancelaient et menaçaient de s'écrouler avec fracas ; pendant que les peuples se voyaient menacés des plus grandes catastrophes ; pendant que la ville éternelle elle-même était ensevelie dans les horreurs de l'anarchie et dans le sang des plus saintes victimes de la persécution, et que le Pontife romain gémissait de l'exil le plus douloureux ; ce fut, dis-je, au milieu de ces graves circonstances que se présentait devant nous le moment fixé par nos constitutions pour réunir une assemblée. La prudence humaine eût vu dans ces circonstances des motifs bien légitimes de retarder au moins l'exécution d'une mesure, dont rien ne paraissait exiger impérieusement l'accomplissement. Nous avons su que plusieurs missionnaires, qui n'envisageaient qu'à ce point de vue les évènements qui agitaient le monde, en avaient jugé ainsi. Mais nous comprimes que nous devions suivre les inspirations d'une autre prudence, de celle qui dirigeait saint Vincent ; nous comprîmes avec lui que *les pensées* de Dieu *ne sont pas les pensées* des hommes. Appuyés sur la parole de ce bienheureux Père, que *celui qui se confie au secours du Seigneur jouira*

……

(1) 15 octobre 1848. Aux missionnaires italiens. [132]

……..

de la protection du Dieu du ciel ; que *les obstacles* changent de nature, et *deviennent des moyens entre les mains de Dieu* ; que, *lorsque tout semble perdu, c'est alors que tout va bien* ; forts de la promesse qu'il nous a faite, *que nous serons certainement protégés par la providence, dès lors que nous ne recherchons que le royaume de Dieu et sa justice* ; nous crûmes que les considérations qui eussent arrêté la prudence humaine, ne faisaient que rendre plus belle l'occasion qui se présentait, de donner à la Compagnie l'exemple de notre scrupuleuse fidélité à nos constitutions, et de la confiance que, *si nous les observons, elles seront elles-mêmes notre sauvegarde*. Nous avions dans le cœur la conviction que notre démarche ne tentait pas Dieu, et qu'au contraire il la bénirait comme un témoignage de notre foi et de la simplicité de nos intentions. Nos espérances n'ont point été trompées. Notre Assemblée générale s'est ouverte au milieu du calme le plus parfait ; elle a pu à loisir se livrer à ses travaux, sans qu'aucune inquiétude vînt troubler la paix qui régnait dans son sein ; et son histoire sera pour la postérité une preuve nouvelle de la bienveillante protection, dont la Providence sait toujours favoriser la famille de saint Vincent, dès lors qu'elle n'a en vue que

d'observer les règles qu'il lui a données, de ne point s'écarter de la ligne de conduite qu'il lui a tracée dans nos constitutions, et de se ranimer dans l'esprit qu'il lui a inspiré.

Oserais-je ne pas vous signaler une autre preuve non moins admirable de cette protection divine, dont le souvenir pénètre mon âme de la plus vive reconnaissance ? A peine la convocation de cette assemblée était-elle consommée, qu'une effrayante épidémie éclata tout à coup dans la capitale même où elle devait s'ouvrir. Ses ravages étaient affreux : des milliers de victimes tombaient chaque jour sous ses coups ; et rien n'annonçait qu'ils dussent avoir bientôt un terme. La contagion entourait de tous côtés notre maison-mère ; à deux pas d'elle elle décimait celle des filles de la Charité, qui fut cruellement éprouvée. Nous ne crûmes pas que cette nouvelle circonstance dût altérer notre confiance, ni faire changer notre détermination. Et Dieu, qui ne voulait pas que nous pussions nous repentir d'avoir tant compté sur sa miséricordieuse bonté, exauça nos vœux ; le choléra suspendit ses ravages tout juste pendant le temps que dura notre assemblée ; et, aussitôt qu'elle eut terminé ses travaux, il recommença à exercer ses fureurs avec une nouvelle violence, mais en épargnant toujours notre maison-mère. Bénissons le Seigneur, de ce témoignage éclatant de la protection du Ciel sur l'œuvre de saint Vincent ; et sachons y voir une touchante leçon qui nous a été donnée, pour nous apprendre quelle fut la source où notre bienheureux Père puisa sa grande confiance dans le Seigneur, et quelle est la puissance de cette confiance sur le cœur de Dieu, quand on la possède au degré où il la possédait.

2° Si nous ne savions pas combien les voies de Dieu sur la Compagnie sont mystérieuses, nous aurions lieu aujourd'hui d'en être bien convaincus. C'est en effet un fait bien extraordinaire que, au milieu de semblables circonstances, [133] une Assemblée générale ait pu se réunir, et une Assemblée générale, la plus nombreuse et la plus remarquable qui ait eu lieu depuis l'origine de la Congrégation. L'Europe, l'Asie, l'Afrique et l'Amérique s'y trouvaient représentées pour la première fois. Trois provinces seulement n'avaient pu y envoyer leurs députés : celle de Rome, à cause de la révolution et de la guerre qui désolaient les États pontificaux ; celle de Varsovie, à raison des difficultés et de la persécution qui pèsent sur la Pologne ; et celle du Brésil, parce que, commençant seulement à se rétablir, elle ne se trouvait pas encore organisée suffisamment pour s'y faire représenter. Mais nous avions la consolation d'y voir figurer, d'une manière aussi édifiante que digne, les prémices de notre intéressante province d'Irlande. C'était un spectacle bien touchant que de voir ces respectables missionnaires s'arrachant à leurs nobles fonctions, méprisant les périls et les fatigues, et venant de tous les points du monde se réunir autour des restes précieux de saint Vincent ; mettant en commun et les leçons de leur expérience, et les inspirations de leur zèle, pour s'occuper des intérêts et de l'avenir de la Congrégation. Aussi indifférents aux agitations et aux déchirements des peuples excités par les divisions politiques, qu'insensibles aux dangers de la contagion dont les ravages se montraient partout sur leur passage, un seul sentiment pénétrait leur âme, le sentiment du bonheur de se trouver dans la chère maison-mère. objet de leurs affections les plus tendres ; une seule pensée les occupait, celle de travailler à la prospérité de l'œuvre de saint Vincent. Je ne saurais vous dire les émotions qui agitaient mon cœur, lorsque je me vis entouré de ce que la famille de notre bienheureux Père possède de plus vénérable par les lumières, par la vertu, par le mérite et par la gloire des services rendus à la cause de Dieu ! Vous comprenez quelles jouissances je dus goûter en me voyant comme entouré, dans leurs personnes, de toutes les oeuvres de la Compagnie dispersées dans tout l'Univers ! Mais ce qui était plus consolant encore, c'était de voir ces missionnaires, ainsi rassemblés de toutes les contrées de la terre, ne former tous ensemble qu'un même esprit et qu'une même âme ; ne parler qu'un même langage, celui de saint Vincent ; ne tendre qu'à un même but, celui de faire refleurir dans toute la Congrégation la régularité primitive, de la préserver de toutes les atteintes de l'esprit du monde, de l'affermir sur les bases posées par son glorieux Fondateur, d'y ranimer le principe de vie qui doit la féconder, et assurer le succès de ses travaux et de ses entreprises. Il était édifiant de les contempler dans ce nouveau cénacle, tous pénétrés de la haute mission qu'ils avaient à remplir ; prosternés aux pieds des autels, pour en recevoir l'intelligence des graves questions qu'ils avaient à résoudre ; n'entrant jamais dans la salle des délibérations qu'après avoir été, auprès du corps de saint Vincent, puiser des lumières et des inspirations ; et n'en sortant jamais que pour aller déposer dans son cœur et confier à sa protection

les décisions qu'ils avaient prises. Aussi on sentait que notre glorieux Père présidait lui-même cette assemblée générale ; son esprit s'y manifestait, [134] et par la paix qui y régnait, et par le calme et la modération qui en dirigeaient toutes les discussions, et par l'unanimité des suffrages qui en consacraient toutes les décisions.

3° Une assemblée générale s'ouvrant sous de si heureux auspices promettait les résultats les plus consolants. Il était évident que Dieu avait des desseins sur elle, et qu'elle recélait dans son sein tout un avenir pour la Compagnie. Et en effet il suffira, pour vous en convaincre, de vous faire connaître la suite de ses travaux. C'est la tache qui m'est imposée, et qu'il me sera bien doux de remplir.

1° Son premier soin fut de compléter mon conseil, en nommant un assistant pour remplacer M. Grappin, que la mort avait enlevé depuis la dernière assemblée générale. Elle fit choix de M. Nicolas Martin, qui déjà avait occupé sa place, en qualité de substitut

Elle élut pareillement M. Pierre Martin, en qualité d'admoniteur du Supérieur Général, en remplacement de M. Le Go, également décédé.

2° Après ces opérations, elle prit connaissance des importantes questions qu'elle était appelée à résoudre. Et la plus grave qui lui fut soumise, fut celle qui avait pour objet de rétablir la paix et la concorde dans une province, que le malheur du temps avait livrée au trouble et à la division. Quelques esprits ardents, entraînés par le torrent des idées nouvelles, s'étaient persuadés que la Congrégation devait suivre les progrès des sociétés humaines, et pour cela subir une transformation qui la mit en rapport avec les prétendus besoins des temps modernes. Emportés par les illusions d'une effervescence insensée, ils oublièrent que les œuvres de Dieu ne participent pas de la fragilité et de la faiblesse des institutions humaines, et que leurs véritables progrès se font en sens inverse des leurs, en remontant toujours à leur source primitive. Dans leur pensée, il fallait opérer une réforme radicale dans nos constitutions et dans nos règles communes, et introduire une espèce de souveraineté du peuple dans le gouvernement de la Compagnie, à l'instar de celle que l'on cherche à introduire aujourd'hui dans le gouvernement des nations. L'agitation, excitée par ces idées, ne s'étendit pas cependant au-delà des limites de la province où elle avait pris naissance ; et grâce à Dieu, quoiqu'elle y ait fait des ravages, ils n'ont pas eu la gravité et l'importance qu'elle pouvait faire justement redouter.

Cette entreprise audacieuse était pour mon cœur une source d'amertume et de douleur. Je déplorais surtout qu'elle eût été portée à la connaissance du Saint-Siège par ceux-là même qui en étaient les auteurs, et qui concevaient le fol espoir d'en obtenir l'approbation de leurs projets scandaleux. Je ne redoutais pas les suites de leur recours au Souverain Pontife. J'avais foi à l'Esprit de sagesse qui inspire les décisions qui descendent de la chaire de saint Pierre. J'étais d'ailleurs autorisé à croire qu'aucun changement à nos constitutions ou à nos règles ne serait autorisé, qu'après avoir préalablement pris l'avis d'une [135] assemblée générale de la Congrégation. Néanmoins j'étais, je l'avoue, profondément humilié que le Souverain Pontife sût que les enfants de saint Vincent eussent pu concevoir des pensées si opposées à l'esprit de leur vocation. Mais, ayant appris de notre bienheureux Père que souvent entre les mains de Dieu les dangers que courent ses œuvres se transforment en moyens de les faire prosp'rer, j'aimais à me persuader que la Providence n'avait permis ce scandale dans la Compagnie, que pour lui fournir l'occasion de témoigner, par une manifestation solennelle, de son attachement inviolable aux règles et aux constitutions données par saint Vincent, et de son zèle à conserver sans altération le dépôt précieux de son esprit. Et en effet mes espérances se sont réalisées d'une manière bien consolante. Au seuil exposé de cette triste affaire, l'Assemblée répondit par des expressions non équivoques de la plus profonde douleur. S'élevant à la hauteur de la mission qu'elle avait à remplir, elle comprit que cet incident malheureux la mettait dans la nécessité de montrer à la Compagnie la route qu'elle doit suivre, pour parcourir dignement sa carrière au milieu de toutes les aberrations et de toutes les vicissitudes des temps où nous vivons. Se souvenant de la parole de saint Vincent *que nos règles ne sont point la production de l'esprit humain, mais bien la production de l'esprit de Dieu, de qui tout bien procède,* elle sentit que la nature de la Compagnie ne pouvait être soumise aux changements et aux alternatives que subissent les institutions que la main de l'homme a formées ; que nos règles *nous conduisant à la pratique des maximes évangéliques*, elles devaient participer en quelque sorte de l'immutabilité de

l'Évangile lui-même. Pour flétrir comme elle le méritait la téméraire tentative qui avait eu lieu, et, en même temps, pour empêcher qu'elle pût jamais se renouveler dans l'avenir, elle exprima sa pensée avec une énergique et édifiante unanimité dans la déclaration suivante :

« 1° Qu'il n'y a pas lieu à introduire le moindre changement à nos règles et à nos constitutions, attendu qu'elles peuvent être observées avec le même fruit et avec la même fidélité, dans le temps présent, que dans les siècles passés ;

« 2° Que le plus petit changement introduit dans nos règles et constitutions altérerait l'esprit de notre bienheureux Père saint Vincent dans la Congrégation, et que, insensiblement, elle l'exposerait au danger d'une extinction entière. En conséquence, elle supplie avec instance le Supérieur général d'user de toute son autorité pour réprimer toutes les tentatives de nouveautés, d'en punir sévèrement les auteurs, et même, s'il en était besoin, de les retrancher du sein de la Compagnie.

« 3° Si quelques missionnaires, impatients de secouer le joug doux et aimable des constitutions et des règles communes, osaient se permettre, de s'adresser au Saint-Siège, dans le but d'obtenir qu'il y fût apporté quelque changement, l'Assemblée prie le Supérieur général de porter à la connaissance du Souverain Pontife le sentiment de la Congrégation tout entière, exprimé ci-dessus, et de lui donner l'assurance formelle, que non-seulement [136] elle ne juge pas qu'il soit expédient d'introduire aucune modification dans nos constitutions ou dans nos règles communes mais encore qu'elle s'y opposerait de toutes ses forces.

« 4° Enfin, l'Assemblée prescrit aux visiteurs et aux supérieurs locaux, dans le cas où un missionnaire, soit en secret, soit en public, soit par écrit, soit de vive voix, ferait quelque intrigue dans ce but, de le dénoncer aussitôt au Supérieur général, afin qu'il lui inflige le châtiment qu'il aura mérité. »

Elle fut grande pour moi, vous le comprenez, la consolation que cette manifestation apporta à mon cœur. Aussi, tout en déplorant le scandale qui a donné lieu à cette manifestation, je ne pouvais m'empêcher de rendre grâces à Dieu d'avoir permis cette *espèce d'hérésie* dans la Congrégation, puisqu'elle n'a servi qu'à manifester d'une manière si consolante l'esprit qui anime toutes ses provinces, à ranimer dans tous les cœurs l'amour de nos règles et de nos constitutions, et à leur donner comme une nouvelle et solennelle consécration.

3° Une autre question attira une attention sérieuse de la part de l'Assemblée ; ce fut celle qui avait pour objet de tracer à la Compagnie la ligne de conduite qu'elle doit suivre, pour éviter de s'engager au sein des démêlés et des conflits des opinions politiques. Le mouvement qui agite l'Europe en ce moment, et qui doit si profondément changer les conditions d'existence de tous les peuples, porte comme invinciblement tous les esprits à se mêler aux discussions de la politique ; la liberté de la presse en a fait pénétrer la polémique dans tous les rangs de la société, et en a fait comme un élément nécessaire aux habitudes de la vie. Nous ne sommes pas tellement éloignés du monde, que notre solitude puisse être entièrement à l'abri de ce genre de préoccupation. La nature de nos fonctions et nos rapports forcés avec la société ne permettent guère que nous y demeurions entièrement étrangers. Contrairement à la conduite de nos pères, et même aux recommandations faites anciennement par les Supérieurs généraux, les feuilles publiques ont pénétré partout dans nos maisons, et elles fournissent bien souvent la matière des conversations des missionnaires. Ma sollicitude s'en était justement alarmée, et l'Assemblée a partagé mes inquiétudes. Elle a compris combien ce genre de préoccupation peut affaiblir en nous l'amour et la pratique des maximes de saint Vincent, et nuire à la piété et à l'esprit intérieur. Elle n'a pu se dissimuler que les esprits peuvent en ressentir des impressions funestes, qui auraient évidemment pour effet de porter de rudes atteintes à la simplicité de la foi, à l'abandon entre les mains de la divine Providence, et à la fidélité, tant recommandée par saint Vincent, *à juger des choses, non pas comme en juge le monde mais bien comme en jugeait Notre-Seigneur*. Elle ne pouvait manquer d'apprécier aussi combien ces impressions peuvent exercer une influence fâcheuse, soit sur la conduite personnelle des missionnaires, soit sur la direction qu'ils doivent donner aux œuvres de notre vocation. Il était d'ailleurs bien manifeste à ses yeux que les dissensions qui ont si gravement troublé la paix dans notre province du Piémont, avaient pris leur source dans ce genre [137] de préoccupation ; et par ce seul fait elle pouvait déjà mesurer l'étendue du mal qui pourrait en résulter pour la Compagnie tout

entière, si de sages mesures n'étaient pas prises pour en prévenir les ravages. Pénétrée de l'importance qu'il y a de conserver à la Compagnie le caractère qui la rend surtout recommandable aux peuples et qui la met à même de faire le bien, celui *d'étrangère à toute forme et à toute question politique*, caractère qui, lui conciliant la bienveillance de tous les partis, parce qu'elle n'en embrasse aucun, a été jusqu'à présent sa sauvegarde au milieu de tous les évènements qui ont bouleversé le monde et renversé tant d'institutions, elle se persuada facilement que les conditions de l'existence de la Compagnie étant nouvelles sous ce rapport, il devenait nécessaire de lui tracer une ligne de conduite, dans laquelle elle pût être à l'abri des dangers d'une position à la fois inévitable et grandement périlleuse.

S'appuyant sur le chapitre 8, §§ 14, 15 et 16 de nos règles communes, dont elle me pria de recommander la lecture et la pratique, elle décréta les dispositions suivantes :

I. Généralement les missionnaires doivent s'abstenir de prendre aucune part aux élections politiques. Si cependant des circonstances graves faisaient comme une nécessité d'y prendre part, il ne sera permis de le faire qu'après en avoir obtenu la permission du Supérieur général, ou du moins, si le temps manquait pour s'adresser à lui, celle du visiteur.

II. Il est interdit à tout missionnaire de jamais accepter la députation à une assemblée politique. Dans le cas où une urgente nécessité semblerait exiger qu'on l'acceptât, on ne pourra y consentir qu'après en avoir obtenu l'autorisation formelle du Supérieur général.

III. Il est également interdit à tout missionnaire de faire partie d'un comité politique, sous quelque dénomination qu'il soit désigné, d'y assister et d'y prendre la parole. Quant aux comités ou cercles littéraires, il faudra recourir au Supérieur général.

IV. Quant à la lecture des journaux, l'Assemblée, appréciant tous les dangers et les abus qui peuvent s'ensuivre, a confié au Supérieur général le soin d'employer les moyens qu'il jugera dans sa sagesse les plus efficaces, tant pour réprimer les abus déjà existants, que pour en préserver la Compagnie dans l'avenir.

Dans une matière en même temps aussi grave et aussi délicate, je n'ai voulu adopter aucune résolution, sans qu'elle eût obtenu son assentiment unanime. Je lui ai donc communiqué les mesures que je me proposais de prendre, et c'est avec son approbation que je prescris les dispositions suivantes :

1° Puisqu'il est reconnu qu'au temps où nous vivons, c'est une triste mais inévitable nécessité d'autoriser la lecture des journaux dans nos maisons, elle est et demeure permise.

2° Mais cette lecture est permise à messieurs les prêtres seulement. Il est absolument interdit aux étudiants, séminaristes et frères coadjuteurs de lire [138] aucun journal. Je recommande à messieurs les supérieur locaux de veiller à ce que cette défense soit exactement observée.

3° Il est également interdit de communiquer des journaux, ou aucune publication en matière politique, aux séminaristes externes, aux convicteurs, aux élèves et à toutes autres personnes qui habitent dans nos maisons.

4° Il n'entrera dans nos maisons qu'un seul journal, au choix du supérieur local, et aux frais de la maison. Dans les maisons nombreuses où un seul journal paraîtrait insuffisant, je me réserve de permettre qu'il y en ait plusieurs. Mais je prie messieurs les supérieurs locaux d'apporter une grande attention au choix du journal qu'ils croiront devoir admettre dans leurs maisons. Ils compromettraient grandement leur conscience devant Dieu, s'ils mettaient aux mains de leurs confrères des publications écrites dans un mauvais esprit.

5° Il est interdit à tout missionnaire de s'abonner à un journal, ou à tout écrit politique, et même à toute publication littéraire, sans une permission expresse du Supérieur général.

6° Je recommande avec instances, à MM. les supérieurs locaux, d'exercer une grande surveillance sur les conversations des nôtres, afin d'empêcher, autant qu'il est possible, qu'elles s'écartent de la pratique et des règles que saint Vincent a introduites parmi nous, et surtout qu'elles roulent sur les matières de la politique.

7° Enfin, je leur recommande également d'user de tous les moyens en leur pouvoir, pour persuader à tous les missionnaires placés sous leur conduite, de mettre la plus grande prudence dans leurs conversations avec les personnes du dehors, de se montrer toujours à leurs yeux étrangers à

toute opinion politique, et surtout de se montrer tels dans leurs prédications au peuple, évitant toute allusion et toute insinuation en pareille matière.

Toutes ces dispositions paraîtront justement motivées, aux yeux des missionnaires qui sont affectionnés à notre vocation. J'aime à penser que tous s'y conformeront non-seulement sans répugnance, mais même avec bonheur, et que Dieu y donnera bénédiction. Et, si elles sont fidèlement observées, mon coeur sera soulagé d'un poids énorme de sollicitude ; je serai entièrement rassuré sur l'avenir de la Compagnie, parce que je le serai sur la conservation de son esprit.

V. Un troisième et important objet devint encore la matière des travaux de l'Assemblée : ce fut de mettre la dernière main et de donner la sanction de son autorité aux règles des divers offices et des diverses fonctions de notre Institut. La dernière Assemblée générale m'avait confié le soin de revoir ces règles, et d'y faire les modifications dont la différence des temps et des circonstances faisait sentir la nécessité, pour les accommoder aux besoins actuels de la Congrégation. Ces diverses règles sont d'une grande importance, pour assurer le bon ordre dans les maisons, pour procurer l'observance exacte des règles communes, pour établir l'uniformité dans l'exercice de nos fonctions, et pour fixer [139] d'une manière précise les rapports des inférieurs avec ceux qui occupent les divers degrés de la hiérarchie de l'autorité, ainsi que les devoirs des uns et des autres. Les règles communes demeurent toujours les mêmes ; il est de leur nature qu'elles soient invariables, et qu'elles puissent être observées dans tous les temps et dans toutes les circonstances ; et c'est ce qui en démontre la haute sagesse. Mais il n'en est pas de même des règles des offices, qui n'en sont que l'application et le développement. Jamais une assemblée générale ne s'est crue autorisée à apporter aucune modification aux premières, taudis que bien des fois elle s'est reconnu et a exercé le pouvoir de faire aux secondes les changements, dont des conjonctures nouvelles lui faisaient reconnaître le besoin. Or le travail préparatoire était terminé ; je l'avais communiqué à toutes les maisons de la Compagnie, dans le but de provoquer des observations propres à éclairer la matière qui en fait l'objet. L'assemblée a apporté à l'examen de ce travail toute l'attention, toute la sollicitude que réclamait la haute importance de ces règles, pour la conservation de l'esprit de notre Institut. Elle savait que tous les bons missionnaires faisaient des vœux depuis longtemps, pour que enfin on fit cesser l'état d'incertitude dans lequel ils se trouvaient, par rapport aux obligations que leur imposaient les règles anciennes, et pour que leur conscience fût fixée sur ce point. Elle savait aussi combien il importe au succès de nos fonctions, que ces règles soient partout uniformément observées, et que désormais chaque missionnaire sache d'une manière claire et précise quelles sont les obligations imposées à sa conscience dans les divers emplois qu'il peut être appelé à remplir. Maintenant cette lacune qui existait encore dans la restauration de la Congrégation se trouve remplie. L'assemblée de 1843 a rendu l'immense service de fixer la jurisprudence de notre Institut dans la matière des décrets des assemblées générales, et des prescriptions et ordonnances des supérieurs généraux ; celle de 1849 a mis la dernière main à la reconstruction de l'édifice de saint Vincent, en fixant celle des règles, des offices et des fonctions de la Compagnie. Vous recevrez ces règles peu de temps après la présente circulaire. Elles seront la preuve la plus authentique à vos yeux que l'esprit, qui a présidé dès le commencement à la conduite de notre chère congrégation, continue à la diriger dans la carrière qu'elle a à parcourir, et que les pieux usages et les respectables traditions, transmis par les premiers missionnaires, y sont conservés avec vénération et avec amour.

Je ne m'étendrai pas sur les autres questions d'une importance secondaire, qui ont été successivement soumises à l'examen de l'assemblée, et qui ont été résolues par elle. Vous les connaîtrez par la lecture des décrets qu'elle a formulés, et que j'ai l'honneur de vous transmettre. Mais, par ces principaux traits que je viens de vous tracer, vous jugerez de l'esprit qui a dirigé l'ensemble et tous les détails du tableau qu'elle a présenté à la Compagnie vous comprendrez que la pensée qui dominait dans tous ses travaux était celle de rendre la [140] famille de saint Vincent aussi digne des complaisances et des bénédictions du ciel, aussi capable de procurer la gloire de Dieu et l'édification de l'Église, qu'elle l'était au moment même où elle sortit des mains de son fondateur. Aussi, placée au milieu des graves circonstances qui nous entourent, et en face d'un avenir qui doit exercer une grande influence sur les destinées de la Compagnie, elle ne se borna pas

à lui indiquer la route a suivre à travers tous les évènements qui pourront s'accomplir ; elle comprit qu'elle avait un autre devoir à remplir, celui d'indiquer les moyens à prendre pour lui faire éviter les écueils et les écarts qui pourraient compromettre son esprit et le succès de ses fonctions. À cet effet, portant ses investigations les plus sérieuses sur toute l'étendue du corps, pour en sonder les plaies, pour en reconnaître les parties faibles, afin de lui communiquer, en guérissant les unes et fortifiant les autres, une force et une vigueur capables de lui faire fournir heureusement sa course, elle m'a chargé de vous signaler quelques abus qu'elle a envisagés comme devant attirer d'une manière particulière votre attention, et de vous exhorter à la pratique fidèle de certains points de nos règles, dont l'inobservance pourrait particulièrement préjudicier à l'esprit de la Compagnie.

Elle a cru remarquer que, assez généralement, on participe souvent sans s'en douter à l'esprit qui caractérise particulièrement notre époque, et qui est aussi la source de tous les malheurs qui pèsent sur elle, l'esprit d'indépendance et de censure vis-à-vis de l'autorité. On ne peut se dissimuler que, depuis les régions les plus élevées jusqu'aux degrés les plus infimes de l'échelle qu'elle parcourt, elle se trouve malheureusement trop souvent en butte au contrôle, aux interprétations fausses, aux préventions injustes. C'est là la condition d'existence aujourd'hui de l'autorité dans le monde ; et cette atmosphère empoisonnée au milieu de laquelle elle est obligée de vivre, elle est exposée plus ou moins à la respirer aussi dans les communautés. Oh ! qu'il est rare aujourd'hui de rencontrer des missionnaires qui n'envisagent que Dieu dans les supérieurs, que sa volonté dans la leur, qui reçoivent, comme venant du ciel, leurs avis, leurs observations et leurs conseils de sagesse et de prudence ; qui portent dans leurs coeurs ces sentiments de confiance filiale, cet esprit de famille, que la vertu sait si bien inspirer ; qui, en un mot, se tiennent amoureusement entre leurs mains, *comme la lime entre les mains de l'ouvrier,* et dans l'état de sainte indifférence que saint Vincent demande de ses enfants ! Combien au contraire se croient permis d'analyser leur conduite, de s'entretenir de leurs défauts. de blâmer les mesures qu'ils prennent, de critiquer leur administration ! Je ne dois pas vous le cacher : on rencontre presque partout une susceptibilité telle, que les avertissements deviennent souvent impossibles, que toute sollicitude paternelle est paralysée, et que les supérieurs impuissants à appliquer des remèdes, sans s'appliquer à aigrir le mal et à en précipiter les progrès, n'ont d'autre parti à prendre que de gémir devant Dieu, et d'attendre de l'action de sa grâce le redressement des défauts qu'ils sont dans l'impossibilité [141] même de signaler. Or quel est le principe de ces dispositions si opposées à l'esprit de notre état ? C'est le même principe qui agite les peuples, qui amène les catastrophes dans le monde, c'est-à-dire l'orgueil et l'esprit d'indépendance. La cause de toutes les révolutions, qui renversent les trônes et bouleversent les empires, se trouve dans ce seul mot que l'Écriture met dans la bouche de l'impie : *non serviam, je ne me soumettrai pas*. Cette même cause, si elle exerce son influence dans une communauté, ne peut qu'y porter le relâchement de la discipline, 1'altération de la piété, et tous les désordres que le mépris de l'autorité ne peut manquer d'enfanter. La base sur laquelle repose l'ordre social, c'est le respect de l'autorité ; de même le principe de vie d'une communauté, c'est l'esprit d'obéissance. Je vous en conjure donc, messieurs et mes très-chers frères, par votre amour pour la compagnie, efforcez-vous de faire fleurir dans son sein le respect filial pour les supérieurs. Bannissez de vos conversations toute parole qui tendrait à censurer leur conduite ou leur administration ; préservez même vos esprits et vos cœurs de toute pensée, de tout jugement, de toute réflexion, qui auraient pour objet de blâmer l'exercice de leur autorité ! Persuadez-vous, comme vous y exhorte saint Vincent, que *Dieu donne aux supérieurs des grâces pour juger et conduire ;* et que, n'ayant pas ces mêmes grâces, vous devenez téméraires en condamnant ce que vous ne pouvez pas raisonnablement apprécier. Vous verrez alors, je vous en donne l'assurance, les liens de la charité fraternelle se resserrer, le joug du Seigneur devenir doux et léger, *le Dieu de la paix habiter parmi vous*, et le bonheur dilater vos cœurs ! L'humilité de saint Vincent, voilà le remède efficace pour guérir cette plaie si dangereuse.

Mais il est à présumer aussi que certains supérieurs peuvent contribuer, beaucoup plus qu'ils ne pensent, à entretenir dans les inférieurs ces dispositions contraires à l'autorité : 1° lorsqu'eux-mêmes ne respectent pas, comme ils le doivent, les supérieurs qui sont placés au-dessus d'eux. Il est assez ordinaire que Dieu punisse les fautes commises, par des fautes du même genre, qu'ont à souffrir

ceux qui s'en sont rendus coupables : *Si vous méprisez vos supérieurs,* dit saint Augustin,*vous serez traités de même par vos inférieurs*. Et l'expérience prouve au contraire, que ceux qui savent pratiquer l'obéissance envers l'autorité supérieure obtiennent toujours la soumission de la part de ceux qui sont placés sous leur conduite : 2° lorsqu'ils négligent d'observer les règles qui doivent diriger leur administration ; c'est-à-dire lorsqu'ils omettent de tenir exactement leur conseil, et de prendre l'avis de ceux que la Providence a députés pour les éclairer de leurs lumières ; ou bien lorsque, tenant leur conseil, ils se bornent à s'y occuper de choses temporelles ou indifférentes, sans y conférer de ce qui regarde l'avancement dans la perfection, la régularité et la pratique des vertus de l'état, choses d'une importance beaucoup plus grave ; 3° lorsqu'enfin ils ne savent pas eux-mêmes inspirer le respect pour l'autorité dont ils sont revêtus, par la douceur des formes, la délicatesse des égards, la sincérité des sentiments [142] les preuves d'une affection paternelle, le support envers les imparfaits, la condescendance envers les faibles, l'exemple d'une conduite irréprochable envers tous. Sans doute, toutes ces circonstances n'excusent pas les fautes des inférieurs, qui oublient leur devoir envers les dépositaires de l'autorité ; mais les supérieurs n'ont pas moins leur part de responsabilité dans le scandale auquel ils ont fourni l'occasion ; et les uns et les autres deviennent les auteurs de l'altération de la charité, et de tous les désordres qui en sont la suite ; et les uns et les autres se font également les destructeurs du respect dû à l'autorité, et par là même de l'esprit de la Compagnie. Le respect de l'autorité étant la base sur laquelle repose l'édifice de saint Vincent, il importe donc, que les uns et les autres réunissent leurs efforts communs pour empêcher qu'elle soit ébranlée. Il importe donc que les uns se rappellent *qu'en méprisant leurs supérieurs, ils méprisent Jésus-Christ même* ; et que les autres n'oublient pas non plus qu'ils sont constitués en autorité *non pour détruire, mais pour édifier ;non pour dominer, mais pour se dévouer ; non pour être servis, mais pour être les serviteurs de tous*. C"est par le concours de ces dispositions réciproques que l'autorité se verra toujours entourée du respect qui lui est dû, et qu'elle se conservera en même temps puissante et salutaire. Que les uns et les autres sachent donc lire souvent, méditer et mettre en pratique et le chapitre cinquième de nos règles communes, et les règles particulières du supérieur local; ils y trouveront les moyens infaillibles d'amener cet important résultat.

Les circonstances au milieu desquelles nous vivons ont fourni l'occasion de signaler un abus qui, grâces à Dieu, n'a été remarqué que dans une province, mais qu'il importe de ne pas laisser se communiquer à d'autres. Quelques missionnaires voyageant, soit pour aller dans leurs familles, soit pour toute autre fin, se sont permis de quitter leur habit et de se vêtir presque à la façon des séculiers. Ils s'autorisaient, pour agir ainsi, du danger qu'ils pouvaient courir au milieu des troubles politiques. Mais ce motif n'a pu être en réalité qu'un prétexte ; car, outre que dans cette province les ecclésiastiques n'ont point été exposés aux insultes des peuples, leur devoir était toujours de ne point se permettre cette infraction aux usages de la Compagnie, sans en avoir obtenu la permission de leur visiteur. L'Assemblée a cru devoir formuler un décret sur cette matière, afin d'empêcher que cet abus puisse se renouveler.

Je crois devoir vous avertir que je n'entends pas appliquer cette observation à la province romaine. Chacun sait à quelles insultes et à quels dangers se sont trouvés exposés tout récemment ceux qui portaient l'habit ecclésiastique dans les États pontificaux, et de quelles précautions ils devaient user pour s'y soustraire. Au reste, même dans cette province, aucun missionnaire ne s'est déterminé à se travestir, qu'après y avoir été légitimement autorisé.

Voici maintenant les moyens que l'Assemblée générale m'a chargé de vous indiquer, comme les plus propres à assurer l'observance de nos règles et la conservation de l'esprit de la Compagnie. [143]

1° Se reportant à une époque d'heureuse mémoire, où une assemblée, réunie après la mort de saint Vincent, tout émue encore de la perte douloureuse que la Congrégation venait de faire, ne trouvant de consolation dans sa douleur, qu'en s'occupant de rechercher des moyens efficaces pour soutenir l'œuvre qu'il avait fondée, et pour conserver dans son sein le précieux dépôt de son esprit et de ses maximes, qu'il lui avait légué, traça ces avis si sages et si salutaires, qu'elle chargea M. Alméras, premier successeur de ce saint Fondateur, de publier et de faire exécuter ; notre

Assemblée de l849 médita ces précieux avis avec édification, elle les jugea aussi opportuns dans le temps où nous vivons., qu'au temps où ils furent adressés à la Compagnie. Se considérant dans la même situation où cette assemblée se trouva placée alors, et se voyant chargée comme elle de préparer tout un avenir à la Congrégation, elle jugea que des moyens, qui n'étaient autres que ceux employés par saint Vincent lui-même, et qui avaient eu la puissance de la soutenir et de la faire prospérer pendant les deux siècles de son existence, ne pouvaient manquer d'avoir la même efficacité pour assurer ses succès dans les siècles à venir. C'est donc en son nom que je vous en recommande la lecture et la pratique. Je prie messieurs les supérieurs locaux de les lire on de les faire lire à leur famille pendant la retraite annuelle. Comme plusieurs maisons ne possèdent pas ces avis, je les placerai à la fin de cette circulaire. Ces avis précieux sont l'expression fidèle des sentiments qui animaient les premiers missionnaires formés à l'école de saint Vincent, et comme l'abrégé de tous les enseignements qu'ils avaient recueillis de sa bouche. Il est beau, deux siècles après, de voir une autre assemblée, qui a mission de consommer l'œuvre de la restauration de la Compagnie, se les approprier, leur donner une nouvelle promulgation, et les présenter comme les liens qui doivent rattacher l'époque où nous vivons avec les temps primitifs ! Elle ne pouvait donner une preuve plus évidente que l'esprit qui la présidait était celui-là même qui présida à la création de la Congrégation. Plaise au Seigneur que tous les missionnaires de notre temps comprennent sa pensée, réalisent ses vœux, et s'empressent de marcher avec ferveur dans la voie qu'elle leur a tracée !

2° Un second moyen, non moins efficace, qui a fixé l'attention de l'Assemblée, serait de rendre plus familières dans la Compagnie et la méditation et la pratique des maximes évangéliques contenues dans le deuxième chapitre de nos règles communes. On ne peut se dissimuler, en effet, que ces maximes font souvent contraste avec la conduite de certains missionnaires ; et on ne peut douter non plus que les écarts auxquels ils peuvent se laisser entraîner ne doivent s'attribuer qu'à l'oubli de ces maximes. *La Congrégation*, dit saint Vincent, *avant tout s'établira dans la pratique de cette vérité, que la doctrine de Jésus-Christ ne peut jamais nous tromper, et que celle du monde au contraire n'enseigne que l'illusion et le mensonge. En conséquence, elle fera profession d'agir d'après tous les enseignements de Jésus-Christ, et jamais d'après ceux du monde….. elle saura* donc *tout souffrir, la pauvreté, l'infamie, les tourments,* [144] *la mort même, plutôt de se séparer de la vérité de Jésus-Christ. Elle évitera* donc *de se préoccuper des biens temporels ; elle mettra sa confiance dans le Seigneur, tenant pour certain que, tant qu'elle sera enracinée dans cette charité, elle sera toujours pourvue de toute sorte de biens, quand même elle penserait que tout est perdu pour elle….. Elle mettra* donc *tous ses soins à acquérir l'humilité que Jésus-Christ recommande ; et, ç cet effet, elle se persuadera en toute sincérité qu'elle est digne de toute sorte de mépris de la part des hommes ; elle se réjouira que les autres voient nos imperfections, et en prennent occasion de nous mépriser ; elle se dissimulera à elle-même le bien que le Seigneur ferait pour nous ; et, si elle ne le peut, elle l'attribuera tout entier à sa miséricorde et au mérite des autres….. Si la divine Providence permet que la calomnie et la persécution viennent l'attaquer, soit dans le corps entier, soit dans un de ses membres, soit dans une de ses maisons, elle évitera avec grand soin de s'en plaindre; bien plus elle en louera Dieu ; elle l'en bénira ; elle lui en rendra grâce avec joie, comme d'un bien qui lui vient de la part du Père des lumières.*

Nous savons tous la bonne odeur d'édification que la Compagnie répandrait dans l'Église, la puissance qu'elle exercerait en œuvre et en parole, les grands fruits de salut qu'elle produirait, et en conséquence les développements qu'elle prendrait, les vocations qu'elle attirerait à elle, la prospérité enfin dont elle jouirait, si ces maximes étaient pratiquées avec zèle, si elles étaient consultées dans toutes ses entreprises, si elles formaient les règles de son administration, si elles dirigeaient en un mot tous les esprits et tous les cœurs. Nous sommes, hélas ! bien loin de cet état de perfection, messieurs et très-chers frères ; que nos pensées sont loin d'avoir cette élévation, nos sentiments cette sublimité de la foi ! Que de circonstances dans notre conduite, qui dénotent l'action de la prudence humaine ! Que de préoccupations terrestres ! Que de soins pour être bien dans l'esprit du public ! Quelle sensibilité au moindre blâme. à la désapprobation des créatures ! Quelle disposition à envisager les évènements au point de vue de la sagesse de ce monde ! Quelle facilité même à

condamner ceux qui, fidèles aux enseignements de saint Vincent, savent se dégager de toutes ces considérations terrestres pour aller placer leur point de vue dans le ciel, y puiser leurs lumières et leurs inspirations ! Qu'ils sont rares les missionnaires qui comprennent bien la parole mystérieuse de Jésus-Christ: Que *le grain de froment*, pour devenir fertile, *doit être caché et mourir dans la terre* ! Ils sont plus rares encore, ceux qui savent se persuader que le sol de l'humilité est le seul où les œuvres de saint Vincent puissent prendre racine, croître et devenir fécondes ; et que l'estime et la considération des créatures forment une atmosphère empoisonnée où elles ne peuvent que se dénaturer et périr ! Mais je crois, avec l'Assemblée, que, secondés par la grâce divine, nous pourrons conduire la Compagnie à cette perfection de vertu, si nous faisons de ces maximes la nourriture de nos âmes, si nous nous efforçons de les mettre en honneur par le soin que nous apporterons à les exprimer dans nos conversations et dans [145] toute notre conduite. A cet effet je recommande à messieurs les supérieurs locaux d'en faire souvent le sujet de la conférence spirituelle. Je leur recommande également de veiller à ce que chacun soit fidèle à vaquer aux exercices de piété prescrits par la règle ; car c'est là le canal par lequel viennent du ciel l'intelligence et l'onction des maximes évangéliques.

3° Une pratique qui serait grandement salutaire aussi pour atteindre ce but, serait que, au moins une fois dans 1'année, le supérieur fît faire dans son conseil la lecture de toutes les règles des divers offices, afin qu'il devint plus facile de remarquer les infractions qui y seraient faites et de les faire cesser.

4° L'Assemblée m'a chargé aussi de recommander aux supérieurs locaux de veiller avec une scrupuleuse attention à ce que chaque missionnaire se confesse exactement tous les huit jours, et fasse sa communication intérieure tous les trois mois. Ces deux actions, surtout si elles se font conformément aux règles qui les concernent, ne peuvent manquer de contribuer grandement à notre avancement spirituel, et à favoriser la dévotion et la ferveur dans tous les missionnaires.

5° Elle a témoigné désirer grandement aussi que les supérieurs locaux apportent un soin particulier à l'exercice de la retraite annuelle. A cet effet, je les prie de se rappeler et de mettre en pratique les avis sur cette matière contenus dans ma lettre circulaire du 21 avril 1844.

6° Un moyen puissant pour maintenir la régularité dans nos maisons et pour y entretenir l'esprit de notre état, celui dont l'efficacité est infaillible aux yeux de saint Vincent, c'est la visite qui doit y être faite par le visiteur. L'Assemblée a apprécié tout le bien qui en doit nécessairement résulter, quand elle est faite selon les règles tracées à cet effet. Mais elle a remarqué que ces règles sont assez généralement mal observées, que l'on ne met pas à faire la visite tout le temps prescrit, et que dès lors elle ne se fait que d'une manière superficielle et avec peu de fruit. Pour que messieurs les visiteurs, embarrassés des soins nombreux de l'administration de leurs provinces, surtout dans le temps où nous vivons, puissent n'être point empêchés de remplir ce devoir, et de le remplir avec tout le soin qu'il réclame, elle a décidé que la visite, qui devait se faire chaque année, n'aura plus lieu désormais que tous les deux ans. Mais elle m'a chargé de tenir la main à ce que messieurs les visiteurs soient exacts à s'acquitter de cette fonction importante, et à me rendre un compte fidèle de leurs visites, afin de m'assurer que toutes les règles y ont été observées. Je prie donc messieurs les visiteurs de se conformer à cette recommandation de l'Assemblée, et de m'adresser à l'avenir, après chaque visite, un rapport détaillé sur le bien qui en sera résulté, et sur l'état des maisons qu'ils auront visitées, afin que ma sollicitude soit éclairée sur les dispositions et les besoins de leurs provinces respectives.

7° L'Assemblée a cru nécessaire aussi de rappeler le soin que l'on doit mettre [146] à n'admettre dans la Compagnie que des sujets capables par leur talent et leur vertu de remplir les fonctions de notre Institut. Le manque de sujets a plusieurs fois donné lieu à ce qu'on admît des postulants, que l'on a regretté ensuite d'avoir introduits dans la Congrégation, parce qu'ils étaient incapables soit de l'édifier, soit de lui rendre service. Il importe donc de n'admettre dans nos séminaires internes que les jeunes gens en qui on remarquera des dispositions soit sous le rapport de la piété, soit sous celui de l'intelligence, qui indiquent une vocation qui vient de Dieu. A cet effet je recommande que l'on soit fidèle à les soumettre à l'examen des *Examinateurs des Postulants*, et que ceux-ci observent exactement, pour bien former leur jugement sur eux, les règles spéciales qui leur ont été tracées

dans ce but. Les bons sujets ne nous manqueront pas, si nous possédons bien l'esprit de notre état. Dieu se plaira à multiplier notre famille, si elle est digne de ses complaisances, et si elle est entre ses mains un instrument propre à procurer sa gloire. Une Communauté ne s'éteint, faute de sujets, que lorsque déjà s'est éteint en elle l'esprit de son institution. Lorsque, au contraire, il y est plein de vie, il a une puissance secrète qui attire les esprits et les cœurs qui veulent sincèrement se donner à Dieu, parce qu'il est de la nature de l'Esprit divin *d'attirer tout à lui*.

VI. Enfin l'Assemblée m'a chargé de vous rappeler les prescriptions qui se trouvent dans nos règles communes, soit dans ma circulaire du 26 mai1844, qui regardent les rapports des missionnaires avec les filles de la Charité . *La Providence a voulu*, dit saint Vincent *se servir de notre petite Compagnie pour donner naissance à la leur*. C'est dans la nôtre qu'elle reçoit et l'esprit de son institution. et les enseignements qui doivent l'entretenir et le développer dans son sein. Elle est, en quelque sorte, le complément de la nôtre dans le soin qu'elle doit prendre du pauvre peuple. Et comme, selon la pensée de notre bienheureux Père, *Dieu se sert ordinairement pour conserver ses œuvres des mêmes instruments dont il s'est servi pour leur donner l'être* ; il veut encore aujourd'hui, comme il l'a voulu depuis deux siècles, se servir de nous pour conduire cette communauté dans la magnifique carrière qu'elle est appelée à parcourir pour sa gloire et pour l'édification de l'Église. C'est un privilège bien précieux pour nous, mais aussi ce privilège attaché à notre Compagnie nous impose de graves devoirs. Si c'est de nous qu'elles doivent recevoir la lumière qui doit les guider dans leur carrière, c'est une obligation pour nous d'être au milieu d'elles des flambeaux, non-seulement par nos enseignements, mais encore, et surtout, par nos exemples. Elles doivent apprendre de nous, plus encore par notre conduite que par nos conseils, la voie qu'elles doivent suivre pour accomplir leurs sublimes destinées. Elles doivent voir toujours en nous des hommes de Dieu, de véritables enfants de saint Vincent qu'elles puissent imiter. Tous nos rapports avec elles doivent donc avoir pour effet d'édifier leur piété, de fortifier leur vertu, d'affermir leur zèle, dans l'observance de leurs règles, et de leur faire aimer et chérir leur sainte vocation. Tous autres rapports [147] ne pourraient que nuire à leur perfection, *affadir ce précieux sel de la terre,* nous faire perdre leur estime, leur confiance, rendre notre ministère stérile au milieu d'elles ; et bientôt notre Compagnie, au lieu d'être pour la leur une source de vie spirituelle, deviendrait une source empoisonnée qui ne verserait dans son sein que des eaux malfaisantes.

Je prie donc instamment messieurs les visiteurs et supérieurs locaux d'exercer une grande vigilance sur les rapports des missionnaires avec les filles de la Charité, de rappeler souvent la règle commune qui les concerne, et les avis contenus dans ma circulaire citée plus haut. Je me confie à leur sagesse pour adopter toutes les mesures nécessaires, afin que ces rapports soient toujours en même temps et avantageux pour le bien spirituel des filles de la Charité, et édifiants pour le public. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrons dignement remplir notre mission envers elles.

Voilà l'ensemble des travaux auxquels s'est livrée l'Assemblée générale. J'ai la confiance que tous vous applaudirez aux résolutions qu'elle a adoptées, et à l'esprit dont elle était animée. Vous reconnaîtrez avec consolation qu'elle a noblement rempli sa tâche, et réalisé le but qu'elle avait mission d'atteindre. Dans la pensée de saint Vincent. ces réunions périodiques de la Congrégation tout entière, représentée par ses envoyés, sont un moyen efficace ménagé par la divine Providence, pour réunir comme dans un seul faisceau toutes les lumières qui peuvent éclairer le Supérieur général sur la situation véritable où se trouvent toutes les provinces de la Compagnie ; pour prêter à son autorité tout l'appui dont il peut avoir besoin, tant pour redresser les abus qui peuvent s'y être glissés, que pour y procurer une parfaite observance des règles et y conserver sans altération l'esprit de notre Institut. Ce sont des circonstances solennelles qui remuent la Congrégation tout entière jusque dans ses fondements, qui, mettant en action tous les membres qui la composent, donnent lieu à la révélation de ce qui se passe dans les esprits et dans les cœurs, et par là même à apprécier l'état de l'âme qui anime tout le corps. Ce sont comme des crises salutaires qui n'excitent de l'agitation dans le malade que pour le délivrer des humeurs funestes qu'il renferme dans son sein, et lui rendre une santé parfaite. Sans doute aussi, ces graves événements s'accomplissent sur la terre, et par conséquent ils ne peuvent être entièrement à l'abri des influences et des faiblesses inhérentes à notre nature. Les petites passions humaines peuvent prendre leur part dans ce mouvement universel de

tout le corps, et y jeter des pensées, des opinions, des jugements qui ne sont pas du Ciel. Mais ce sont des nuages qui ne subsistent qu'à la superficie de l'opération de la grâce divine, qui ne servent qu'à faire briller avec plus d'éclat la lumière de l'esprit de Dieu qui y préside ; et qui ne deviennent par là même qu'une démonstration plus manifeste, que le résultat qu'elle produit est l'ouvrage de l'intervention de la Providence. De même que l'or en passant par le feu s'y dégage de tout alliage et n'en sort que plus brillant et plus pur ; ainsi l'esprit de [148] notre Institut se dépouille, dans cette épreuve de la discussion, de tout ce qui pouvait ternir son éclat, et sort du creuset avec sa pureté primitive. Au reste ces influences de l'esprit de l'homme n'ont jamais été si peu sensibles à aucune autre époque, qu'elles ne l'ont été cette année. Il demeurera bien prouvé à vos yeux que cette Assemblée générale sera mémorable dans l'histoire de la Compagnie. Les générations qui viendront après nous apprendront avec grande édification que, au milieu de l'anarchie la plus profonde des intelligences, pendant que les bases de la société étaient ébranlées, pendant que tant d'institutions humaines s'écroulaient avec fracas, elle s'occupait paisiblement à affermir les fondements de l'édifice de la Congrégation, et à assurer tout son avenir.

Tous les missionnaires qui la composaient se séparèrent pour aller reprendre leurs saintes fonctions ; mais en emportant avec eux le témoignage d'une conscience heureuse d'avoir travaillé à conserver, à ranimer l'esprit de saint Vincent parmi nous ; mais se sentant le cœur réchauffé aux ardeurs de ce foyer, des pensées et des sentiments de ce bienheureux Père ; mais ayant l'âme tout embaumée de bons exemples qu'ils avaient eus sous les yeux, de l'onction divine qui les avait pénétrés. Ils se séparèrent, mais comme autant de rayons de lumière et de chaleur, pour aller communiquer à toute la Compagnie le feu dont ils se sentaient embrasés ; pour aller répandre sur tous les points du monde la semence céleste qu'ils avaient recueillie, et préparer aux temps futurs une riche moisson de fruits de salut.

Mais ils étaient trop remplis de l'esprit de Dieu, pour que leur pensée ne se portât pas vers ce point de l'Europe bouleversée, où gémissait dans le plus douloureux exil un glorieux Pontife. Ils se sentaient pressés de déposer à ses pieds un hommage qui pût faire monter à son cœur navré une consolation qui adoucit l'amertume de ses souffrances. Ils comprenaient aussi que la circonstance leur faisait un devoir de manifester d'une manière authentique, que la Compagnie conserve toujours pour le Saint-Siège les sentiments de tendre piété et de sincère dévouement, dont saint Vincent était animé, et que c'est de toutes les traditions qu'il lui a laissées celle qui lui est la plus chère. Ils ne pouvaient couronner d'une manière plus digne leurs nobles travaux. Ils voulurent en même temps, et faire parvenir à Gaële l'expression de leurs sentiments, et les transmettre à la postérité de la Compagnie, par un décret solennel qui termine leurs procès-verbaux, et qu'ils me chargèrent d'adresser au saint Pape Pie IX.

Et moi, je demeurai attendri de reconnaissance, en voyant si heureusement accompli un évènement qui manifeste d'une manière si éclatante la protection de la divine Providence sur notre petite Compagnie. J'avais le cœur bien ému, en voyant s'éloigner de moi ceux que j'avais eu tant de bonheur à serrer dans mes bras. *J'élevais les mains au ciel* pour en faire descendre des bénédictions sur eux, pendant qu'ils retournaient continuer *les combats dans la* [149] *plaine* ; et je faisais des vœux pour que Dieu leur rendît au centuple tout le bien qu'ils venaient de faire à la Congrégation tout entière. Ces voeux, mon cœur les renouvelle tous les jours, pour que leurs travaux produisent les fruits que nous devons en attendre. Car *ils ont planté*, sans doute, ils ont arrosé ; *mais c'est Dieu seul qui peut donner l'accroissement* et la fécondité. Je les renouvelle aussi tous les jours pour vous, afin que la grâce dilate vos cœurs, pour embrasser avec empressement et exécuter avec ardeur les résolutions que j'ai été chargé de vous transmettre. Daigne le Seigneur vous donner abondamment l'intelligence *de sa croix*, *de sa douloureuse passion*, afin qu'elle vous inspire la générosité de faire les sacrifices qu'elles peuvent réclamer de vous ! Daigne aussi le Seigneur vous embraser de sa céleste charité, pour que ce *joug soit* pour vous *doux et léger*, et pour que vous le portiez avec bonheur !

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. M., Sup. gén.

P. S. Le respectable M. Ugo se trouvant, à causes de ses infirmités, dans l'impossibilité de continuer à remplir les fonctions de Procureur général de la Congrégation près le Saint-Siège, m'a demandé avec instance de le remplacer dans cet office important. Quoique à grand regret, j'ai été obligé de céder à ses désirs et d'accepter sa démission. Je conserverai précieusement, ainsi que la Compagnie, le souvenir des longs et nombreux services qu'il a rendus, avec un dévouement si sincère et un zèle si persévérant, tant que ses forces ont répondu à la générosité de son cœur. J'aime à lui rendre le témoignage qu'il a dignement représenté le Supérieur général auprès du Souverain Pontife. J'ai lieu de me féliciter de l'avoir choisi pour premier Procureur -général près le Saint-Siège : car ses successeurs n'auront qu'à suivre ses exemples pour remplir cet office avec succès. J'ai confié ce poste important à M. Littardi, de notre maison de Monte-Citorio. Personne ne pouvait, mieux que lui, marcher sur les traces de M. Ugo, ni mériter davantage ma confiance et celle de la Compagnie. [150]

XVI

Humilité : - dans les Supérieurs, - dans les Inférieurs, - dans les habitudes de la vie commune, - dans les fonctions de notre état, - dans les œuvres de Dieu, qui nous sont confiées, - dans notre amour pour la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1850.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il ne faut pas avoir une longue expérience des hommes et des choses, pour bien comprendre que le principe de tous les abus et de tous les désordres qui se manifestent dans une communauté, c'est l'orgueil. C'est par ce vice que le péché a fait son entrée dans le monde et qu'il a consommé la perte de tout le genre humain. Tous les maux qui affligent les peuples, qui bouleversent les États, qui jettent les sociétés dans le gouffre des révolutions, viennent de la même source. Aussi le signe du salut n'est autre que l'humilité du divin Rédempteur, qui, pour sauver tous les hommes, a dû *s'anéantir jusqu'à la mort de la Croix*. Et par là il est devenu le *second Adam*, dont nous devons revêtir la forme et prendre l'esprit pour arriver à la perfection et au bonheur éternel. Dans l'œuvre de la rédemption, l'humilité est devenue la racine de toutes les vertus et le principe de tout bien ; comme l'orgueil a été dans le vieil Adam la source de tous les vices et de tous les malheurs qui ont désolé et qui désolent le monde. C'est sur cette doctrine que saint Vincent a établi son œuvre ; c'est à cette source qu'il veut qu'elle puise toute sa fécondité ; c'est à ce caractère qu'il a attaché toutes les bénédictions que le Ciel lui réserve. Suscité de Dieu pour fonder notre Compagnie et pour lui communiquer l'esprit qui doit l'animer, il a été lui-même le plus parfait imitateur d'un Dieu humilié et anéanti pour le salut du monde, et sa vie n'a été si admirablement riche en œuvres de charité, que parce qu'elle a été, d'une manière admirable, une pratique constante de la plus profonde humilité ; de sorte qu'il est devenu une preuve sensible et irrécusable de la vérité de la parole de l'apôtre saint Jacques : *Dieu résiste aux superbes, mais il accorde sa grâce aux humbles*.

Mais aussi, la mission que saint Vincent était appelé à remplir ne devait point finir avec sa vie. Il devait confier le soin de la continuer à la famille qu'il avait fondée. Il devait aussi transmettre à cette famille l'esprit qui avait été en lui le principe de toutes les œuvres, et qui devait la rendre capable de remplir sa destination. Voilà pourquoi les règles qu'il nous a données ont pour objet principal de nous conduire à la pratique de l'humilité la plus [151] profonde, et par là de nous communiquer toute sa *puissance en œuvres et en parole*. C'est là ce qui constitue essentiellement

l'esprit de notre Compagnie ; de sorte que sa prospérité ou son affaiblissement indiquent toujours dans son sein le progrès ou l'altération de la vertu d'humilité. La science la plus profonde de l'administration, les mesures le plus savamment combinées, les moyens humains le plus habilement mis en usage ne pourront empêcher sa ruine, si l'esprit d'humilité s'éteint en elle. Ainsi, tous les dangers extérieurs, toutes les machinations de l'enfer, toute la malice des hommes, aussi bien que tous les bouleversements du monde, seront impuissants à la renverser, si elle est pleine de la vie de l'humilité.

C'était cette pensée qui me préoccupait, lorsqu'il y a deux ans, prévoyant les graves évènements qui allaient éclater en Europe, je vous exhortais à chercher tout votre appui, contre les dangers qui pouvaient nous menacer, dans l'esprit de notre Institut. Mes prévisions se sont réalisées ; mais, en se réalisant, elles ont apporté à mon cœur la plus douce des consolations, en me fournissant la preuve que cet esprit réside encore au cœur des missionnaires. Comment expliquer autrement que toutes nos maisons d'Italie soient restées debout an milieu de tant de ruines ? Comment expliquer qu'elles aient été non-seulement préservées d'une destruction qui paraissait inévitable ; mais encore qu'elles n'aient aucunement souffert au sein de si effroyables tempêtes ? Comment expliquer qu'au milieu d'agitations si violentes, de convulsions si profondes, elles aient pu paisiblement, comme dans les temps les plus calmes, vaquer à nos fonctions, donner les exercices de la retraite aux ordinands, aux ecclésiastiques et aux laïques, et faire mission dans les campagnes ? Comment expliquer que nos deux maisons de Rome, surtout, placées au sein de l'anarchie la plus désastreuse, exposées à toutes les fureurs de la révolution la plus impie et la plus tyrannique, aient été respectées par ce débordement de scandales, de persécutions et d'horreurs ? *Le doigt de Dieu est là*, et il nous indique tout l'avenir qui nous est réservé, si nous conservons le principe de vie que saint Vincent a déposé dans le sein de la Compagnie. Quel puissant motif de répandre nos âmes en actions de grâces devant le Seigneur ! Mais aussi quel motif de sécurité et de confiance pour les temps orageux que nous avons encore à traverser ! Il semble qu'ils n'ont plus rien qui doive nous effrayer, si nous sommes fidèles a bien faire fleurir parmi nous l'humilité de saint Vincent qui, depuis deux siècles, a obtenu à notre Compagnie les grâces et la protection du Ciel.

Aussi, le vœu que je forme pour vous, en commençant cette nouvelle année, c'est que vous mettiez tous vos soins à établir solidement dans vos coeurs, à exprimer dans toutes les circonstances de votre conduite, cette précieuse vertu. Ce voeu, qui résume tous les désirs de ma sollicitude, et que j'adresse au Ciel dans toute l'effusion de mon âme, je le confie à votre amour pour cette Compagnie qui vous est si chère, et à laquelle vous avez uni et consacré tout votre être. [152]

Humilité donc : 1° dans les supérieurs. Qu'ils se rappellent et qu'ils méditent souvent ces paroles de notre saint Fondateur : *Les supérieurs qui aiment les contradictions et les mépris ne rencontrent pas de grands obstacles dans l'exercice de leur autorité. Ils se considèrent comme les serviteurs des autres ; ils ont toujours les yeux de leur esprit fixés sur leur modèle, Jésus-Christ, qui supportait si patiemment les grossièretés, la jalousie, le peu de foi et les autres défauts de ses disciples*. Qu'ils se rappellent qu'ils tiennent la place de Notre-Seigneur ; que l'autorité dont ils sont revêtus, ils la tiennent de lui, et qu'il ne leur est permis d'en user que comme il en a usé lui-même, c'est-à-dire pour donner à leurs inférieurs l'exemple de la plus profonde humilité, et pour *se faire tout à tous*, comme l'Apôtre, *afin de les gagner tous à Jésus-Christ*, et de les rendre tous de dignes enfants de saint Vincent. Oh ! que *le joug* de l'obéissance deviendrait *doux et léger*, s'il était imposé toujours par la main de l'humilité ! Que la pratique de la règle, deviendrait aimable, que les sacrifices seraient faciles, s'ils étaient commandés par l'humilité ! Que l'autorité, enfin, obtiendrait facilement le respect, la confiance, l'amour, si elle n'apparaissait jamais que sous les formes séduisantes de l'humilité !

2° *Humilité* dans les inférieurs. Qu'ils obéissent avec esprit de foi ; qu'ils pèsent devant le Seigneur tout le poids de la responsabilité que l'autorité impose aux supérieurs ; qu'ils apprécient toute l'importance du compte qu'ils auront à rendre un jour devant le souverain Juge de leurs intérêts et de leurs personnes ; qu'ils comprennent aussi que les supérieurs sont les pilotes du navire qui les porte vers le port de l'Éternité, et que, s'ils ne s'unissent pas à eux dans le but de le diriger dans la route qu'il doit parcourir, de manière à lui faire éviter les écueils et les dangers, il ne pourra

manquer de sombrer et de périr. Ils seront convaincus alors que le renoncement à leur jugement et à leur volonté, le généreux sacrifice de leurs répugnances et de leurs goûts, une sainte indifférence enfin, une entière abnégation d'eux-mêmes, et par conséquent une profonde humilité, peuvent seuls rendre l'autorité puissante et efficace pour le bien. Qu'ils méditent aussi cette parole de saint Vincent : *De tous les moyens de conserver l'union et la charité, le plus efficace et le meilleur, c'est la sainte humilié : c'est de se mettre au-dessous de tout le monde, et de se regarder comme le plus méchant et le plus vil de tous. Quand l'humilité,* dit-il encore, *est bannie d'une communauté, chacun s'occupe de son avantage personnel, et de là naissent les partialités, les schismes, les divisions*. Oh ! que toutes les maisons seraient calmes et tranquilles, que la vie y serait douce et heureuse, que la régularité serait édifiante, que de bénédictions du Ciel y descendraient, si tous ceux qui les composent étaient *humbles de cœur*, comme le veut Notre-Seigneur !

3° *Humilité* dans les habitudes de la vie commune ; en nous *prévenant d'honneur les uns les autres*, comme nous y exhorte l'Apôtre ; en observant les règles d'une charité sincère et cordiale ; en ne nous occupant que de l'emploi qui [153] nous est confié, évitant avec soin d'examiner et de censurer la conduite des autres. Le missionnaire humble se renferme toujours dans son intérieur et ne s'occupe que de la tâche qu'il a à remplir. Il n'y a que l'orgueil qui le fasse sortir de lui-même, pour observer ceux qui sont au-dessus ou au-dessous de lui, et qui le porte à juger et à condamner tout ce que ses regards peuvent atteindre. Il n'y a que l'orgueil qui lui inspire le sentiment de son propre mérite, et qui fasse naître dans son cœur le désir de quitter le poste que la Providence lui a confié, pour aspirer à un emploi plus élevé. Il oublie alors la pensée de saint Vincent : *Il n 'y a que ceux qui ont une humilité profonde et un sincère mépris d'eux-mêmes, qui puissent être propres aux œuvres de Dieu*.

4° *Humilité* dans les fonctions de notre état. Il est rare que l'on comprenne bien que le principe de nos succès en travaillant au salut des âmes, n'est autre que l'humilité qui réside dans notre cœur. *Celui qui prêche,* dit saint Vincent, *pour se faire applaudir, louer, estimer, faire parler de soi, que fait-il autre chose qu'un sacrilège ? Eh quoi ! n'est-ce pas un sacrilège, que de se servir de la parole de Dieu, pour acquérir de l'honneur et de la réputation ?* Et néanmoins qu'il est difficile de se préserver entièrement des atteintes de l'orgueil, et de dégager ses intentions de tous les nuages et de toutes les illusions de l'amour-propre ! Aussi, quel découragement, quand on n'obtient pas dans les fonctions le succès que l'on se promettait ! quelle agitation pénible dans le cœur ! que d'inquiétudes, que de préoccupations dans l'esprit ! On ne pense alors qu'à quitter un emploi dans lequel on ne réussit pas, qu'à abandonner une mission qui semble résister aux efforts du zèle le plus ardent; et on ne fait pas attention que le véritable obstacle au succès n'est autre que l'absence de l'humilité. On s'appuie sur des talents supérieurs, sur les ressources de l'expérience, sur les dons de la nature dont on est favorisé, pour faire impression sur les esprits et sur les cœurs : et on perd de vue que ces moyens d'action sont impuissants par eux-mêmes pour procurer la gloire de Dieu, et qu'ils ne deviennent efficaces que par la vertu des bénédictions que la *prière de l'âme humble, qui pénètre les nues*, fait descendre du sein même du *Père des lumières*. L'humilité, quand une fois elle pénètre le cœur du missionnaire, lui donne l'intelligence du mystère des opérations de la grâce, et lui fait comprendre que la mortification, la pauvreté, l'amour de l'obscurité et de l'abjection, sont les éléments de sa force et de sa puissance sur les âmes. Elle communique à ses pensées la sublimité des inspirations du Ciel, à ses sentiments la chaleur et la force des dons de l'Esprit saint, et à sa parole une onction divine qui triomphe de toutes les résistances. Il sent alors, comme saint Paul, que le succès de son ministère sera toujours proportionné à la profondeur de son humilité : *cum infirmor, tunc potens sum*.

5° *Humilité* dans les œuvres de Dieu qui nous sont confiées. *Moins il y a de l'homme dans nos œuvres,* disait saint Vincent, *plus il y a de Dieu*. Une illusion malheureusement bien commune est celle qui nous porte à agir, dans nos [154] entreprises, comme si nous en étions les auteurs. De là notre disposition à consulter pour notre conduite les règles de la sagesse humaine, et à placer notre confiance pour le succès dans les créatures qui peuvent nous aider de leur appui. De là aussi notre facilité à désespérer de réussir, tout aussitôt que nous rencontrons des difficultés et des obstacles : deux causes funestes, qui entravent l'accomplissement des desseins de Dieu, et qui peuvent faire

échouer les plus belles entreprises. Le missionnaire, qui est éclairé des lumières de l'humilité, a grand soin d'éviter ces dangereux écueils. Il sait que la *prudence humaine est réprouvée de Dieu*, que *autant le ciel est éloigné de la terre, autant ses pensées sont différentes des pensées des hommes*. C'est donc la prudence de la foi qui devient sa conseillère ; il juge des choses, non comme en juge le monde, mais comme en jugeait Jésus-Christ. Dès lors c'est en Dieu seul qu'il place le fondement de ses espérances, parce que c'est lui seul qu'il reconnaît pour l'auteur des œuvres qu'il entreprend. Dès lors aussi, les tribulations et les contrariétés qui les environnent, il ne les envisage plus comme des obstacles : mais au contraire comme les caractères auxquels on doit les reconnaître pour inspirées par sa grâce et favorisées de ses bénédictions, et comme des garanties de la prospérité, qui leur est réservée. Dès lors, enfin, il se persuade, comme saint Vincent, que, *lorsque tout semble perdu, c'est alors que tout va bien ; parce que, lorsque l'homme ne peut plus rien dans les œuvres, c'est alors que Dieu y met la main*. Mais, si j'ai la consolation de compter des missionnaires qui jugent ainsi les choses au point de vue de la foi, j'ai la douleur de voir qu'un bon nombre d'autres n'envisagent pas ainsi les œuvres qui leur sont confiées. Que je gémis profondément, lorsque je vois des hommes apostoliques qui, après avoir su se dévouer tout entiers à la conquête des âmes, mettent obstacle eux-mêmes aux succès qu'ils ont en vue, par leur infidélité à s'appuyer uniquement sur Dieu, et à ne se confier qu'en sa Providence ! A leurs yeux il n'y a pas de bien possible à opérer, si ou ne leur met pas en main de grandes ressources en argent et en missionnaires. Oh ! saint Paul ne pensait pas ainsi, lui qui se glorifiait de son indigence et de sa pauvreté, lui qui travaillait de ses propres mains pour gagner sa nourriture de chaque jour ! Et cependant, quelle belle carrière apostolique n'a-t-il pas parcourue ! Le grand saint François-Xavier ne pensait pas ainsi, lui qui, en montant sur le navire qui devait le conduire aux Indes, refusait même toute provision pour le voyage ! Aussi quelle riche moisson de fruits de salut ne lui valut pas sa confiance et son abandon dans la Providence ! Ainsi pensaient tous les hommes de Dieu qui se sont distingués dans tous les temps, en parcourant la carrière apostolique. Ils étaient heureux de pouvoir ressembler en tout au Pontife éternel, au Prince des Prêtres, à Jésus-Christ qui *n'avait où reposer la tête*, et qui ne vivait que d'aumônes. Ils comprenaient que, comme l'Apôtre des nations, ils ne pouvaient procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes qu'en soufflant *le froid et le chaud, la faim et la soif*, en s'exposant à des dangers de toute nature, [155] en faisant généreusement tous les sacrifices, en supportant toutes les peines et toutes les privations, en *se glorifiant de leurs infirmités*, en trouvant des sujets *de joie* et de bonheur *dans les plus grandes tribulations*.

L'absence de cette confiance entière en Dieu et de cette abnégation de soi-même, voilà, croyez-le bien, le véritable obstacle au succès des œuvres qui nous sont confiées ; voilà ce qui empêche les bénédictions du Ciel de descendre abondantes et de féconder nos travaux. Or, disait saint Vincent, *il n'y a qu'une profonde humilité qui puisse nous faire profiter parfaitement des grâces que Dieu daigne nous accorder ; mais il faut y joindre un détachement parfait de tout ce que nous sommes, et de tout ce que nous pouvons faire de nous-mêmes*. Etablissons-nous dans cette disposition de vertu, et nous procurerons à nos œuvres une prospérité incomparable. Elevons nos pensées à la hauteur de la mission qui nous est confiée ; considérons-nous comme des ouvriers chargés de travailler, non pas a une œuvre humaine, mais à l'œuvre de l'Evangile ; *nous plantons* la divine semence par nos travaux ; *nous l'arrosons* de nos sacrifices, de nos mortifications et de notre dévouement ; c'est Dieu qui, par sa grâce et ses bénédictions, lui *donne l'accroissement* et la fécondité. Alors, comme saint Vincent, nous comprendrons que les moyens humains nuisent plus qu'ils ne sont utiles aux œuvres de Dieu, quand on lui attribue une importance qu'ils n'ont pas, et que leur absence ne manifeste que mieux la puissance et la protection de la Providence.

6° Enfin, *humilité* dans notre amour pour la Compagnie. On comprend assez que chaque missionnaire soit tenu, en son particulier, de s'appliquer à la pratique de l'humilité. Mais ce que l'on comprend rarement, et surtout dans la pratique, c'est la nécessité de cette vertu à l'égard du corps même de la Congrégation. On se résout encore, comme individu, à accepter l'humiliation et le mépris ; mais que la Compagnie elle-même soit en butte aux contradictions, à la calomnie, et que nous devions nous en réjouir, comme d'une faveur que le Ciel lui accorde ; que, tout en l'aimant du fond de nos entrailles, nous la considérions comme une *petite et chétive Compagnie, bien au*

dessous de toutes les autres qui travaillent dans l'Eglise de Dieu ; que nous n'envisagions sincèrement tous les missionnaires que comme de *pauvres petits glaneurs appelés à recueilli quelques épis, à la suite des grands moissonneurs qui les ont devancés dans le champs du père de famille ;* que nous nous envisagions nous-mêmes comme *des ignorants,* comme *des avortons, bien indignes d'être choisis de Dieu pour travailler au salut des pauvres gens des champs* ; oh ! je l'avoue, voilà une perfection de vertu bien peu commune de nos jours. Cependant saint Vincent veut que nous fassions tous nos efforts pour arriver jusque-là ; et il ne voit notre Congrégation capable de remplir les desseins de Dieu sur elle, qu'autant que l'humilité y sera portée à ce degré de vertu. C'était à ses yeux le *grain de froment* de l'Evangile, qui ne peut produire son épi qu'après avoir été *caché et consumé dans la terre* ; c'était la Rédemption du monde, qui [156] n'a été le fruit que des humiliations et de l'anéantissement du Sauveur ; c'était le complément de saint Paul, avec lequel nous devons *suppléer ce qui manque à la passion de Jésus-Christ, pour participer* à son sacerdoce rédempteur. Il ne veut pas qu'elle brille dans l'Église par la richesse de la sagesse et de la science des hommes, mais bien par la modestie, la simplicité et toutes les vertus propres à répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Il ne veut pour elle d'autre éclat que celui des *bonnes œuvres qui font glorifier le Père céleste*. En un mot, il ne veut pour elle que la confusion, l'oubli et le mépris du monde ; et pour Dieu seul, le fruit et la gloire de ses travaux et de ses conquêtes. Elle doit, non pas faire du fruit, mais beaucoup de bien ; non pas chercher à s'attirer la considération des hommes, quels qu'ils soient, mais s'effacer au contraire entièrement et se cacher, au point de ne laisser paraître que les dons de Dieu qui produisent par elle les œuvres de sa vocation.

Ainsi, devons-nous nous trouver heureux de la petite place que la Providence a assignée à notre Compagnie parmi les ouvriers évangéliques, et éviter de porter envie à d'autres qui occuperaient des positions plus élevées, et qui jouiraient d'une plus grande considération de la part des hommes. Ainsi, nous devons supporter sans murmure que d'autres Institutions soient préférées à la nôtre, pour être chargées d'une œuvre que l'on juge à propos de leur confier. Ainsi, nous devons regarder comme téméraire et offensant pour la Providence, de nous ingérer de nous-mêmes dans aucune entreprise, qu'un zèle mal entendu nous représenterait comme pouvant procurer la gloire de Dieu, mais à laquelle nous ne serions pas appelés. Ainsi. non-seulement nous ne devons pas chercher à détruire des calomnies, des impressions défavorables que l'on répandrait dans les esprits contre la Congrégation ; mais au contraire rendre grâces à Dieu de ces humiliations et les envisager comme le gage assuré d'un dessein de sa Providence sur elle. Ainsi, loin de nous laisser abattre par les contradictions, les évènements fâcheux qui pourraient lui arriver, nous devons avoir pour certain qu'elle puisera, dans ces circonstances malheureuses aux yeux de la nature, une force nouvelle, une plus grande prospérité, si l'humilité est sa substance et sa vie.

Quel bel avenir nous pourrions nous promettre, que de conquêtes évangéliques nous nous préparerions, si nous savions faire fleurir dans la Compagnie ces maximes, qui ne sont que l'expression de la vie même de Notre-Seigneur ! Ce furent ces maximes qui rendirent les premiers missionnaires si puissants pour guérir les maux qui affligeaient l'Église au temps où vivait saint Vincent. Notre époque a bien des traits de ressemblance avec la leur. Les causes qui perdent les âmes, quoique sous des noms différents, dérivent de la même source impie, et exercent des ravages non moins effrayants. La même carrière est donc ouverte devant nous, et les mêmes succès nous sont assurés, si nous savons user, pour la parcourir, des mêmes moyens qui leur ont si bien réussi. [157] L'orgueil est la vraie maladie de notre siècle ; le remède infaillible pour la guérir, c'est l'humilité.

Puisse cette année qui commence nous voir tous faire des progrès dans cette vertu, qui était si chère au cœur de saint Vincent ; afin que nous puissions posséder la paix de nos âmes au milieu des vicissitudes qui nous entourent, et que nous soyons sans crainte aucune en face d'un avenir si incertain et si chargé de nuages qui se présente devant nous ! Permettez-moi d'espérer que tous, supérieurs et inférieurs, prêtres, clercs et frères coadjuteurs, vous vous donnerez tout de bon à Notre-Seigneur, pour réunir vos efforts et vos volontés dans ce but si désirable. Permettez-moi aussi d'emprunter la parole de l'Apôtre, et de terminer cette lettre par les avis qu'il adressait à ses chers fidèles de Philippes : Déjà vous avez procuré à mon cœur bien des consolations, depuis que la

Providence vous a confiés à ma sollicitude. Aujourd'hui, *rendez ma joie complète,* et concourez tous à opérer une union parfaite, *en marchant d'un même pas dans la joie de la sagesse, en possédant la même charité, en vous rendant unanimes dans vos pensées et dans vos sentiments. Ne faites rien par esprit de contention, ni par vaine gloire ; mais que tout,* dans votre conduite, soit inspiré *par l'humilité agissant les uns envers les autres avec une édifiante condescendance. Que chacun de vous oublie ses propres intérêts pour servir ceux des autres.* En un mot, *ayez tous dans le cœur les sentiments du Seigneur Jésus, qui, quoique étant le Fils éternel de Dieu, a bien voulu s'anéantir, prendre la forme d'un esclave, et se réduire à la vile condition du dernier des hommes.* Et c'est *en s'humiliant* ainsi, et *en se faisant obéissant jusqu'à la mort de la Croix* aux ordres de son Père céleste, qu'il a mérité *d'être* admirablement *exalté*, et de voir *tout genou fléchir devant lui, au ciel, sur la terre et dans les enfers.* Nous mériterons de partager son triomphe, si nous savons participer à ses humiliations et à son anéantissement.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et affectionné serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [158]

XVII

Sur le mandement de Mgr d'Aire relativement à un monument à la mémoire de saint Vincent.

Paris, le 27 Septembre 1850.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

En 1830, un vénérable pontife, dont le nom sera à jamais cher à nos deux familles, dont la dévotion envers saint Vincent s'exprimait par la plus tendre affection envers ses enfants, et par une fidèle imitation de ses vertus, entreprit d'environner d'une nouvelle gloire ce grand serviteur de Dieu. Tout occupé de la pensée que la capitale de la France avait été le principal théâtre de ses travaux et des merveilles de sa charité ; que ce fut de cette ville, comme d'un vaste foyer, que rayonna sur tous les points de l'Europe et du monde son étonnant génie de zèle et de bienfaisance ; que ce fut de là, comme d'un centre de miséricorde, qu'il imprima à son siècle l'élan régénérateur et salutaire qui transforma notre patrie, et qui, en quelque sorte, fit sortir de son sol tous les genres de soulagement et de consolation pour les diverses misères de l'humanité souffrante ; Paris devait,selon lui, posséder dans son sein un monument destiné à conserver la mémoire de ses bienfaits et de la magnifique carrière de bonnes œuvres qu'il avait parcourue. Son diocèse avait été comme sa terre d'adoption ; il avait eu l'insigne honneur de recevoir son dernier soupir et de lui fournir un tombeau ; il conservait, comme un riche trésor, les restes précieux de cet homme incomparable, confiés à la garde de la double famille chargée de perpétuer son esprit et ses œuvres ; ce saint pontife voulut glorifier ce tombeau si plein de souvenirs, environner d'une vénération digne de sa piété ces restes précieux. Il est encore présent à la mémoire de beaucoup d'entre vous ; il l'est surtout à mon cœur, le souvenir de cette solennelle translation des reliques de saint Vincent de Paul, qui réunit tout ce qu'il y a de pompe dans l'Église à ce qu'il y a de plus touchant dans les démonstrations de la foi des peuples, pour offrir dans la capitale le plus beau spectacle que la Religion ait jamais donné au monde. Il nous semble voir encore l'immortel Mgr de Quelen, aux traits si nobles et si dignes, respirant la joie et le bonheur, environné de l'élite de l'épiscopat français, de tout le clergé de la capitale et de la foule des fidèles accourus à son appel, donnant les

honneurs d'un triomphe à l'humble Vincent de Paul, et lui faisant traverser avec majesté ces mêmes rues de l'immense cité, que, pendant trente années de si vie, il avait autrefois *traversées modestement en faisant le bien*. Nous contemplons encore [159] tous les jours, avec une saine complaisance, cette brillante châsse, fruit de sa munificence, où l'art le dispute à la richesse, et où il plaça de ses mains bénies le corps de ce *pauvre* Prêtre, pour y être exposé à la vénération de tous les peuples.

Ce pontife vénérable n'avait en vue que d'accomplir un vœu de son éminente piété ; et, sans s'en douter, il donnait un grand enseignement au monde, et il découvrait l'horizon de tout un avenir nouveau, en replaçant sur les autels les restes précieux de saint Vincent de Paul, à la veille d'une catastrophe qui allait bouleverser l'Europe et rouvrir l'ère des révolutions. Il élevait comme un drapeau autour duquel viendraient s'abriter les générations croyantes, pour échapper aux nouveaux dangers qu'elles allaient courir ; il indiquait que les armes de la charité étaient celles qui devaient assurer la victoire à la Religion dans les combats que des doctrines impies et désorganisatrices allaient désormais lui livrer ; il annonçait enfin qu'à notre époque comme à celle de ce grand saint, ce serait par des œuvres de miséricorde que *la foi opérerait*, et qu'elle guérirait les plaies profondes du corps social. Aussi son cœur ne forma qu'une prière dans cette mémorable solennité, et ce fut pour qu'il plût au Seigneur de *réveiller la charité que respiraient encore ces cendres vénérées*, et que *la vertu* de saint Vincent de Paul *se répandit dans toutes les âmes*.

Et avec quelle abondance de grâces et de bénédictions le vœu du saint pontife ne fut-il pas exaucé ! Lui-même s'engagea le premier et marcha noblement dans cette carrière nouvelle qu'il venait d'ouvrir. Onze cents orphelins, tristes victimes du terrible fléau qui dévasta la France en 1832, l'appelèrent bientôt du doux nom de père, et furent appelés par lui *orphelins de saint Vincent de Paul*. N'est-ce pas de cette époque que datent presque toutes les œuvres charitables, qui sous tant de formes diverses vont à la recherche de toutes les misères humaines pour les adoucir et les soulager ? Quelle ville, je dirais presque quelle bourgade n'a pas ressenti la salutaire influence de ce réveil de la charité dans notre France ? Mais surtout, que s'est-il passé au sein de nos deux familles, depuis que les reliques vénérables de notre saint Fondateur furent replacées an milieu de nous ? Il semble que ce grand Saint ne reparut alors au milieu de nous avec ses ossements desséchés, que pour communiquer à ses deux familles une vie toute nouvelle ; ou plutôt la gloire terrestre, dont il reçut alors les honneurs, n'était que le signe de nouveaux prodiges de charité qu'il allait opérer, d'une nouvelle mission qu'il allait remplir, d'une immense puissance de miséricorde qu'il allait exercer au milieu de ses enfants.

Elle sera donc toujours en bénédiction au milieu de nous, la mémoire de ce vénérable et immortel Pontife, qui nous a rouvert le trésor des anciennes miséricordes du Seigneur ! Ce que fit l'illustre Mgr de Gondy pour la création de nos deux familles, Mgr de Quelen l'a fait pour leur restauration ; et ces deux noms bénis seront désormais inséparables de celui de saint Vincent [160] de Paul, et ils seront associés à sa gloire jusqu'à la dernière génération de ses enfants.

Un autre pontife entreprend en ce moment d'ajouter un nouveau fleuron à la couronne glorieuse de saint Vincent. Mgr l'évêque d'Aire, heureux de posséder dans son diocèse l'humble hameau qui lui a donné le jour, nourrissait dans son coeur la pensée d'entourer son berceau des mêmes splendeurs dont Mgr de Quelen avait glorifié son tombeau. Il lui tardait de voir arriver le moment où il lui serait donné de reprendre et d'exécuter le projet conçu dans ce but par son vénérable prédécesseur, Mgr Savy, dont les sentiments de tendre affection pour nos deux familles ont laissé des souvenirs impérissables parmi nous. Ce moment tant désiré, il lui semble qu'il est enfin arrivé ; et par un mandement qu'il adresse à tout le monde catholique, et que vous recevrez avec cette circulaire. il fait appel à la générosité des fidèles, pour l'aider dans l'exécution de cette pieuse et si intéressante entreprise.

Je ne saurais vous dire quelle douce consolation a pénétré mon âme, quand j'ai appris que bientôt il me serait donné de voir s'élever un monument sur le lieu même où naquit notre bienheureux Père. Je ne pouvais comprendre que l'on érigeât des statues, que l'on consacrât de magnifiques édifices à la mémoire de grands hommes qui, après tout, ne se sont signalés que par des batailles gagnées, par quelques productions littéraires, par des inventions d'industrie ou d'agriculture , et que depuis deux

siècles on eût laissé dans l'obscurité et dans un honteux délaissement le lieu qui a vu naître saint Vincent de Paul, l'homme le plus célèbre de son temps, qui est une des plus grandes gloire de la France, dont le génie a été si beau et si sublime ; dont la carrière a été si richement et si noblement remplie ; dont les institutions, si chères à l'humanité, si sagement conçues, si fortement constituées, ont survécu à tous les orages, à toutes les révolutions ; et dont la mémoire, qui est en vénération dans tout l'univers, semble grandir davantage, à mesure que nous nous éloignons de l'époque qu'il a illustrée. Aujourd'hui, mon étonnement se change en actions de grâces, puisqu'il était réservé à mon généralat de voir s'accomplir un évènement qui sera le sujet d'une si grande joie pour tous les enfants de saint Vincent.

Mais ce monument, comme vous le fait remarquer le mandement de Mgr l'évêque d'Aire, ne ressemblera pas à ceux que le monde érige en l'honneur des hommes qu'il admire. Ce sera un monument chrétien, dont le plan, inspiré par la foi, sera lui-même un enseignement de la religion. C'est sur l'autel qu'ont été déposés les restes précieux de saint Vincent de Paul, afin d'attester que l'âme si riche en vertu qui l'anima, il l'avait reçue de Dieu, qui est la source de toute sainteté, de toute charité ; ainsi son berceau sera renfermé dans une chapelle, afin de rappeler à tous les âges que *Dieu* seul *est admirable dans les saints*, que c'est lui qui sait, avec les instruments les plus faibles, opérer les plus grandes merveilles ; et que de même qu'il prit autrefois [161] David à la suite des troupeaux de son père, pour le faire monter sur le trône d'Israël, de même il a été chercher au milieu des landes, dans la condition la plus obscure, celui qu'il destinait à être une lumière éclatante dans son Église, et qui devait fournir une si magnifique carrière.

Je ne sais si ce monument, qui va s'élever en l'honneur de notre glorieux Père, sera encore le signe de nouvelles grâces, de nouvelles bénédictions que le Ciel nous réserve. Toujours est-il certain qu'il devra être le signe de notre reconnaissance envers la bonté divine, et que le moment est bien choisi pour l'ériger, lorsque nous recevons tant de faveurs de la Providence, lorsque nous voyons nos œuvres si prospères, lorsque les institutions de saint Vincent déploient toute leur puissance de charité, et étendent leur salutaire influence jusqu'aux extrémités de l'univers, lorsque enfin toutes les entreprises de la piété chrétienne, invoquant à l'envi le patronage de ce grand Saint, viennent s'abriter à l'ombre de sa protection, et semblent emprunter à son nom vénéré toutes leurs espérances et toute leur fécondité.

Ce monument sera surtout une consolation pour nos cœurs, un encouragement pour notre faiblesse dans la sainte carrière que nous avons embrassée. Il sera bien doux pour nous de voir l'humble chaumière où naquit saint Vincent, transformée en un sanctuaire consacré au Dieu trois fois saint. et ouvert à la vénération des peuples. Nos âmes seront émues, et remplies d'un bonheur ineffable, en voyant glorifié par la Religion le vieux chêne, dans le creux duquel ce grand Saint, encore enfant, se mettait en communication avec le Ciel, et qui fut le témoin solitaire des mystères divins par lesquels la grâce préparait ce jeune berger aux grandes choses qu'il devait accomplir pour la gloire de Dieu, pour le soulagement et le salut des pauvres.

Ce monument enfin sera lui-même un enseignement précieux pour notre vertu. En nous montrant l'obscurité du point de départ de l'homme de Dieu, qui a fourni une si belle carrière, il nous prêchera la vérité de l'Apôtre, qu'il n'y a en nous qu'insuffisance pour faire le bien ; que c'est du Ciel que nous viennent la lumière et la grâce qui nous rendent capables de faire les œuvres de Dieu ; que plus nous nous sentons petits et misérables, plus nous grandissons en force et en puissance ; que nous devenons des instruments propres à remplir les desseins de la miséricorde divine, à proportion que nous descendons davantage dans notre néant. Depuis la chaumière où il naquit, jusqu'au tombeau qui est devenu si glorieux, sa vie se déroule à nos regards avec une grande magnificence de bonnes œuvres ; mais en même temps elle nous dit que sa vertu n'a été héroïque, que parce qu'il a eu de grandes luttes à soutenir, d'amères tribulations à dévorer, de rudes travaux à embrasser, de pénibles sacrifices à faire, de profondes humiliations à supporter ; que c'est parce que son dévouement a été nourri de toutes les épreuves de ce monde, qu'il a su enfanter des merveilles ; et qu'enfin il n'a été capable de grandes choses, que parce qu'il a été un grand saint. [162]

En contemplant donc ce monument que la piété aura érigé, dans ce monde, notre pensée s'élèvera vers le Ciel, et nous admirerons le trône de gloire qu'occupe celui qu'on veut honorer sur

la terre. Nous comprendrons que Dieu, en *le couronnant, a couronné ses propres dons*. Nous comprendrons aussi qu'engagés dans la carrière qu'il a ouverte devant nous, si nous sommes destinés à partager un jour sa récompense, nous devons ici-bas imiter son dévouement, et que nous ne perpétuerons ses oeuvres, qu'autant que nous perpétuerons en nous son esprit et sa vertu. La vue de ce monument matériel érigé en son honneur, et qui sera confié à notre garde, nous rappellera le monument spirituel qu'il a bâti lui-même au milieu de nous, qui se compose de ses maximes, de ses règles, qui est sa véritable gloire dans ce monde, et que nous sommes chargés de transmettre aux générations qui viendront après nous.

Il convient que chacun de vous, autant qu'il lui est possible., mette une pierre au monument que Mgr l'Évêque d'Aire a le projet d'ériger ; c'est-à-dire, que vous coopériez à cette bonne œuvre selon vos moyens.

Ce vénérable prélat désire aussi que vous engagiez les âmes pieuses et dévotes à saint Vincent, à y contribuer. Ce désir est trop conforme au sentiment de vos cœurs, pour que j'aie besoin de vous exhorter à le réaliser. Votre amour pour saint Vincent vous fera éprouver une vraie jouissance à faire quelque chose pour le glorifier sur la terre. Mais voici à cet égard ce que je crois devoir vous recommander :

1° Chaque supérieur transmettra à la maison-mère le montant des souscriptions qu'il aura recueillies, soit des membres de sa maison, soit des personnes charitables.

2° Le supérieur, en transmettant ces souscriptions, aura soin de bien distinguer celles qui proviennent des missionnaires, de celles qui proviennent des fidèles.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I.p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [163]

AVIS. - 1851.

XVIII

Nouvelles de la Compagnie. - Respect pour l'autorité. - Avis aux Supérieurs, aux Inférieurs. - Àvis aux Consulteurs.

Paris, le 1er janvier 1851.

MESSIEURS ET CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Une année encore vient de terminer sa course rapide. Elle a eu, comme toutes celles que nous passons dans cette vallée de larmes, ses jours bons et ses jours mauvais, ses consolations et ses épreuves. Dans les circonstances critiques où nous vivons ; en présence de tous les graves évènements qui s'accomplissent autour de nous ; et au milieu de l'agitation qui tourmente les esprits sur tous les points de l'Europe ; c'est une jouissance pour mon cœur de porter ma pensée au sein de la famille, et d'exprimer à tous ceux qui la composent, à cette époque du renouvellement de l'année, les vœux ardents que j'adresse au Seigneur pour le bonheur de chacun d'eux. C'est aussi une jouissance pour moi de m'entretenir dans l'intimité avec vous, de nos communs intérêts ; de communiquer à vos âmes, si dévouées à notre chère Congrégation, mes craintes et mes espérances ; de vous faire partager mes sollicitudes et ma juste confiance ; persuadé que cette communication intime ne peut que resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent, exciter votre zèle pour travailler avec générosité à la prospérité des œuvres qui nous sont confiées, et réunir tous vos

efforts dans le but de préserver la Compagnie des dangers qu'elle peut courir au milieu des secousses et des ébranlements qu'éprouve la société tout entière.

La tempête révolutionnaire qui a éclaté sur toute l'Italie avait, par une protection spéciale de la Providence, préservé toutes nos maisons de ses affreux ravages. Mais il entrait dans les vues de Dieu que la Compagnie dans cette contrée eût sa part des épreuves que la religion y a à subir. Après avoir échappé aux dangers qui les menaçaient de la part de la révolution, nos maisons de Plaisance et de Bédonia étaient loin de penser qu'elles étaient destinées à être frappées par le pouvoir légitime, après son rétablissement dans le pays. L'expulsion des Bénédictins de Parme nous avait bien inspiré quelques craintes ; mais j'aimais à me persuader qu'elles n'étaient pas fondées. Cependant, ayant appris qu'un envoyé de Parme et Plaisance était à Rome, el qu'il avait à remplir auprès du Saint-Siège une mission qui concernait notre maison de Plaisance, je crus qu'il était de mon devoir de saisir cette occasion de prouver mon dévouement à notre chère province du Piémont. Je partis moi-même pour [164] Rome, dans 1e but d'éclairer le Saint-Siège, et de m'opposer à des desseins injustes qui pouvaient être funestes la Compagnie. J'eus le bonheur de réussir ; et un concordat fut signé au nom et par le délégué du prince parmesan et par moi. Les dispositions que renfermait ce concordat étaient de nature et à dissiper toutes les préventions fâcheuses qui avaient donné lieu à cette négociation, et à me rassurer pleinement sur l'avenir de notre maison de Plaisance ; mais, contre mon attente et au grand déplaisir du Saint-Siège, à peine ce concordat eut-il été revêtu de la sanction du Souverain-Pontife et envoyé aux deux parties contractantes, que le duc de Parme et Plaisance crut devoir expulser de ses États par la force armée, non-seulement nos confrères de Plaisance, mais encore ceux de Bédonia, contre lesquels aucune prévention n'avait été articulée.

Nos confrères, victimes de cet inqualifiable traitement, montrèrent dans ces circonstances malheureuses, par leur conduite sage et prudente, qu'ils étaient animés de l'esprit de saint Vincent. Pendant que les journaux inspirés par le pouvoir répandaient partout contre eux les imputations des plus calomnieuses, ils surent garder le silence et laisser à la Providence le soin de leur justification, ne pensant qu'à bénir sa main paternelle qui les frappait, et à faire un saint usage de la cruelle épreuve qu'ils avaient à subir.

J'ai cru devoir porter les détails de cet évènement à votre connaissance. La publicité qui lui a été donnée vous l'ayant appris, il m'a paru nécessaire de vous le présenter dans toute sa vérité, pour l'honneur des missionnaires contre lesquels la persécution a été dirigée, et pour celui de la Compagnie elle-même. Je l'ai cru nécessaire aussi pour dissiper les fâcheuses impressions qu'ont pu laisser dans vos esprits les récits mensongers qui ont été répandus dans le public sur cet évènement.

Je suis heureux de pouvoir ajouter que le Souverain-Pontife s'est empressé de faire connaître au prince parmesan combien il blâmait les procédés dont il avait usé envers nos confrères. Il a évoqué l'affaire à Rome ; et j'ai tout lieu d'espérer que justice sera rendue à notre Congrégation.

La Providence aussi n'a pas tardé de nous donner, en Italie même, une consolation bien capable d'adoucir l'amertume de cette tribulation : Mgr l'Evêque de Livourne, ayant formé le projet d'ériger un Séminaire dans sa ville épiscopale, me témoigna le désir d'en confier la direction à la Compagnie. Il agréa avec une pleine confiance les conditions d'acceptation que j'eus l'honneur de lui soumettre, et le 21 novembre dernier, l'établissement fut ouvert, et nos confrères y furent installés. Depuis, j'ai eu la consolation d'apprendre que le grand-duc de Toscane, ainsi que son ministre, ont spontanément exprimé à ce digne prélat combien ils avaient pour agréable cette mesure qu'il avait adoptée dans sa sagesse. Le Souverain -Pontife lui-même ne s'est pas borné à en témoigner sa satisfaction, il a encore fait savoir à d'autres Évêques qu'il serait heureux de les voir suivre l'exemple de celui de Livourne. [165]

J'ai tout lieu de penser que nous n'avons pas à redouter que la catastrophe qui a frappé nos deux maisons du duché de Parme et Plaisance, se renouvelle sur les autres points de l'Italie. J'ai profité de l'occasion de mon voyage à Rome pour visiter toutes les maisons de notre province romaine. Mon cœur me faisait un devoir de donner un témoignage de satisfaction aux missionnaires de ces maisons, pour la conduite édifiante qu'ils ont tenue, et le dévouement, qu'ils ont montré pour la Congrégation, au milieu des évènements à jamais déplorables qui ont désolé les Etats pontificaux dans ces derniers temps. Si j'ai été singulièrement consolé de l'union cordiale, de la régularité

exemplaire et du bon esprit que j'ai remarqués dans ces maisons, il ne m'a pas été moins doux de recueillir de la bouche des cardinaux, des évêques et des autorités pontificales des villes où nos confrères travaillent, l'éloge de l'édification qu'ils répandent, de l'estime dont ils jouissent parmi les peuples, et du zèle avec lequel ils remplissent partout les fonctions de notre Institut.

Dans le Piémont même, où en ce moment la position des institutions religieuses semble si périlleuse, j'aime à concevoir l'espérance que la Compagnie pourra traverser heureusement les épreuves qui menacent d'y affliger l'Eglise. Le motif de ma confiance se trouve dans l'amélioration sensible qui se manifeste dans l'esprit des missionnaires de cette province, qui s'étaient laissés égarer par l'entraînement et les illusions des opinions nouvelles. Éclairés par l'expérience et par la direction qu'ont prise les évènements, ils comprennent maintenant que le salut de la Compagnie ne se trouve que dans la voie tracée par nos saintes règles, et par les enseignements de saint Vincent ; et comme ils lui sont attachés de cœur, ils n'ont pas hésité à lui sacrifier des idées et des sentiments qu'ils ne pourraient conserver sans compromettre son avenir. Je dois même rendre ce témoignage à notre province du Piémont, qu'elle me donne en ce moment des consolations bien capables de me faire oublier mes sollicitudes passées. Il s'y opère une si grande union des cœurs ; il s'y déclare un retour si marqué à la simplicité et aux maximes de l'esprit primitif ; il s'y manifeste une affection si sincère pour la Congrégation, que je ne puis ne pas y voir une preuve évidente que la Providence veille sur cette province, et qu'elle a sur elle des desseins de miséricorde. Des propositions dans le but de confier à la Compagnie de nouvelles œuvres dans cette province, viennent déjà la consoler de la perte des deux maisons de Plaisance et de Bédonia, et la rassurer sur son avenir.

La situation de notre province de Naples continue à être rassurante, et à me donner lieu de rendre des actions de grâces au Seigneur, pour le bien qui s'y fait et pour le bon esprit qui y règne.

Notre province d'Espagne voit apparaître le jour de sa restauration. Le concordat conclu entre le Saint-Siège et le Gouvernement espagnol stipule le rétablissement de la Congrégation. Je fais des voeux pour que cette stipulation reçoive bientôt son accomplissement. Car ce sera une consolation bien grande [166] pour moi de voir reparaître cette branche de l'arbre de la Compagnie, autrefois si vigoureuse et si féconde en fruits de salut.

Des jours moins sombres semblent se lever sur notre province de Pologne. Les renseignements qui me sont parvenus sur sa situation présente sont de nature à me convaincre que le feu sacré de l'esprit de la Compagnie s'y conserve, et qu'elle renferme des éléments de prospérité, que la Providence semble y entretenir pour servir à l'exécution de desseins qui s'accompliront dans un avenir plus ou moins éloigné.

Notre chère et jeune province d'Irlande fait toujours ma joie et ma consolation. Elle s'avance dans la carrière ouverte devant elle, avec une ferveur qui atteste qu'elle est digne des destinées que Dieu lui réserve. Il est rare de voir dans toute une province une si belle unanimité de pensées et de sentiments, un attachement si cordial et si universel aux pieux usages, aux saintes pratiques et aux maximes de la Congrégation. Il est rare aussi de voir des succès si beaux et si persévérants, des développements en même temps si solides et si consolants. On voit en elle un rayon qui a toute la pureté et tout I"éclat de la lumière primitive, un ruisseau dont les eaux ont toute la limpidité que possèdent celles qui s'échappent de la source. Aussi, cette province ne sait pas me donner sa part de sollicitude ; mon cœur est accoutumé à ne recevoir d'elle qu'une large part de consolation. Vous en verrez la preuve dans ces quelques lignes que je viens de recevoir de M. le visiteur de cette province, et que je me fais un vrai plaisir de vous communiquer :

« Vous avez en ce moment, Monsieur et très-honoré Père, trente-neuf enfants Irlandais, et c'est pour moi un devoir bien doux devant Dieu de vous dire, qu'à l'exception d'un seul, ils sont tous distingués par une vertu tendre et docile, une grande piété, un amour profond de leur saint état, et un zèle qui demande, comme j'ai déjà eu le bonheur de vous le dire, la vigilance et l'autorité des supérieurs, pour le retenir dans les bornes de la discrétion. *Celui-là qui seul fait exception est un peu vieux et un peu infirme*. Cette circonstance, heureusement pour la cause de Dieu, a, jusqu'à présent, empêché qu'il soit un sujet de scandale. Vous serez bien aise d'apprendre que l'autorité qu'il exerce sur ses confrères produit, par la miséricorde divine, les effets les plus salutaires et les plus consolants. »

Ces quelques mots suffiront pour vous donner une idée de l'état florissant de cette province, et de l'avenir qui lui est réservé. Il vous est facile de comprendre de quelle *puissance en œuvre et en parole* elle est douée, quelle confiance elle inspire aux pasteurs, quels succès elle obtient dans les fonctions de l'Institut, quels fruits spirituels elle produit parmi les peuples qu'elle évangélise, que de conversions elle opère parmi les pécheurs et les hérétiques. Les détails qui m'en sont transmis me donnent lieu bien souvent de répandre mon âme en actions de grâces devant le Seigneur, et de penser que saint [167] Vincent, du haut du Ciel, doit considérer avec grande complaisance des enfants si dignes de lui.

Je ne dois pas omettre de vous dire que, cette année, cette province a fourni un missionnaire à nos missions de la Chine ; c'est M. Dowling.

En France, et dans l'Algérie, les bénédictions du Ciel sur la Compagnie ne sont pas moins abondantes. Le calme qu'elle possède au milieu de l'agitation générale des esprits, l'union des cœurs qui y règne, la bonne odeur d'édification qu'elle répand autour d'elle, sont le fruit de son éloignement pour toutes les questions irritantes qui agitent le monde ; du soin qu'elle met à demeurer étrangère à tout esprit de parti ; et de sa fidélité à se renfermer entièrement dans la pratique des vertus et dans l'exercice des fonctions de notre Institut. Aussi, dans le silence de sa modestie, et à l'ombre de sa simplicité, elle voit ses œuvres grandir, et les vocations se multiplier dans son sein. Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, elle a formé deux nouveaux établissements, l'un à Tours, où Mgr l'archevêque lui a confié la direction de son grand séminaire, et l'autre à Grégy, dans le diocèse de Meaux. Ces nouvelles œuvres ne l'ont pas empêchée d'envoyer encore un missionnaire en Perse, M. Terral ; un autre à Constantinople, M. Illinich ; un troisième à Smyrne, M. Montagneux ; un quatrième en Syrie, M. Baget ; et un cinquième en Chine, M. Montels, avec un frère coadjuteur, le frère Fournier. Nous pouvons aussi concevoir pour l'avenir des espérances bien consolantes, en voyant la famille se multiplier comme elle ne l'avait jamais fait ; puisque dans ce moment notre maison-mère compte trente-quatre étudiants et trente séminaristes. Et ces espérances sont d'autant mieux fondées, que notre jeunesse, *en se multipliant, augmente notre joie*, par son bon esprit, et par son zèle à se nourrir des enseignements de saint Vincent.

Je m'abstiens de vous donner des détails sur la situation de nos missions étrangères, parce qu'ils vous sont amplement communiqués dans les *Annales de la Congrégation*. Vous y voyez des preuves bien sensibles d'une admirable protection de la divine Providence sur ces œuvres intéressantes, et de la prospérité toujours croissante dont elle les favorise. Vous voyez aussi comme, à travers les tempêtes et les bouleversements du monde. la Compagnie poursuit tranquillement sa carrière et réalise les desseins de Dieu sur elle. Quel encouragement pour notre faiblesse ! Quel motif de confiance aussi en présence d'un avenir qui se montre enveloppé de tant d'incertitudes !

Je ne dois pas vous le dissimuler : du point de vue élevé où il a plu à la Providence de me placer, embrassant dans leur ensemble les situations diverses des œuvres de la Compagnie, j'ai acquis la conviction que leurs succès sont toujours en proportion de la mesure plus ou moins grande de l'esprit de saint Vincent dans les missionnaires qui en sont chargés. Et s'il est vrai qu'elles sont exposées, comme tout ce qui appartient au domaine de la Religion, aux épreuves et aux combats que livre l'esprit du monde à l'esprit [168] de Dieu, il est vrai aussi que souvent ce que l'on appelle épreuve n'est autre chose, au fond, que le signe de l'absence de l'esprit de force que communique la vertu, ou le châtiment des infidélités dont on se rend coupable. Car les œuvres fécondées par l'esprit de Dieu ne combattent que pour triompher ; l'épreuve n'est, pour elles, que le creuset où elles s'épurent, se retrempent ; et elles n'en sortent que revêtues d'une puissance nouvelle pour remplir leurs destinées et obtenir une prospérité plus glorieuse. La parole du Sauveur ne peut manquer d'avoir son accomplissement : *si nous sommes unis* l'arbre divin, *nous porterons beaucoup de fruits*. Si nous avons une foi vive, *non-seulement nous ferons les œuvres qu'il a faites lui-même, mais nous en ferons de plus grandes encore*. Aussi, partout où je vois les missionnaires recueillir une riche moisson de fruits de salut, il ne m'est pas difficile de constater que *les cinq vertus qui sont comme les facultés de l'âme de la Compagnie* y sont en honneur parmi eux, et qu'ils les pratiquent avec zèle et générosité. Là, au contraire, où je vois la stérilité de leurs travaux et l'inutilité de leurs efforts pour procurer la gloire de Dieu et le salut des peuples, je reconnais facilement aussi que ces

facultés de la Compagnie y sont affaiblies et paralysées, que la sève manque à ces branches de l'arbre divin pour produire leurs fruits.

0n oublie malheureusement trop souvent, messieurs et mes chers frères, la source ou nous devons puiser le principe du succès dans nos fonctions. Les illusions de l'esprit du siècle, la confiance dans son propre mérite ou dans des moyens trop humains, l'attachement à son jugement particulier, le défaut d'abnégation et de l'esprit de sacrifice, sont autant d'éléments funestes qui altèrent, dénaturent, et souvent détruisent le véritable esprit apostolique, et qui réduitsent le missionnaire à la triste condition de n'être plus qu'*un airain sonnant et une cymbale retentissante*. Les œuvres languissent entre des mains si peu propres à les faire prospérer ; la rosée céleste ne descend plus, ou tombe sans efficacité sur une terre si mal cultivée ; et la semence du salut, privée du suc divin qui fait sa nourriture, ne peut que tromper les espérances du Père de famille. « Il n'y a que les *hommes d'oraison*, les missionnaires élevés au-dessus de toutes les considérations humaines et dégagés des liens de la nature qui comprennent, avec le grand Apôtre, que toute *leur puissance réside dans leur infirmité,* qui sachent comme lui *être dans l'abondance et souffrir les privations,* qui, comme lui, puissent défier *la faim, la soif, la nudité, la mort, d'éteindre la charité de Jésus-Christ* dans leurs cœurs, et d'enchaîner l'ardeur de leur zèle. Or ce sont de tels missionnaires que réclament les temps malheureux où nous vivons, plus encore que ceux où vivait saint Vincent; ce sont des hommes ainsi trempés dans la vertu, et remplis de l'esprit de Dieu, qui sont capables de soutenir la Compagnie contre les ébranlements de l'ordre social, de faire prospérer ses oeuvres au milieu des secousses et des catastrophes, et, comme aux premiers jours de son existence, de faire [169] servir les malheurs publics au succès de ses entreprises pour la gloire de Dieu et pour le salut des peuples. » Plaise tu ciel que tous les missionnaires deviennent *ainsi des hommes spirituels*, capables *de tout comprendre, de tout pénétrer, même les secrets de Dieu* ! Plaise au ciel que tous deviennent ainsi des *hommes de Dieu formés à toute sorte de biens, des lumières dans ce monde*, pour éclairer les peuples égarés et les conduire dans la voie du salut ! C'est là le vœu le plus ardent de mon cœur. C'est à la sollicitude de messieurs les supérieurs locaux et de messieurs les directeurs de nos séminaires internes qu'il appartient de le réaliser. Ils y parviendront, s'ils sont vigilants à conserver les pieuses traditions de la Compagnie, à nourrir les cœurs de ses enseignements et de ses maximes, à éloigner toutes les influences funestes qui pourraient en altérer l'esprit, et à maintenir l'observance exacte de nos saintes règles.

Les circonstances qui nous entourent, et, je pourrais dire, l'atmosphère dans laquelle nous vivons, semblent m'imposer aussi le devoir d'attirer votre attention sur la nécessité de respecter et de faire respecter l'autorité, qui est la base sur laquelle repose tout l'édifice de la Compagnie. La maladie de notre siècle, la plaie qui ronge le corps social, c'est l'esprit d'indépendance, l'impatience de tout joug, l'amour désordonné de la liberté. Il semble que nous soyons arrivés à ces *tristes temps* prédits par l'Apôtre, *où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine ; où, enflés d'orgueil et de cupidité, inspirés par l'égoïsme, livrés à l'indépendance et entraînés par leurs mauvais penchants ; où, sans affection, et semant partout la discorde, ne connaissant que le blasphème et la trahison, ils substitueront l'amour d'eux-mêmes à l'amour de Dieu*. Quelle est la cause des vives inquiétudes qui préoccupent tous les esprits sérieux, et qui leur font redouter dans un avenir prochain les plus grands malheurs pour la société ? C'est la déconsidération où est tombée l'autorité ; c'est le mépris que l'on a pour elle. Étant la clef de voûte de l'ordre social et se trouvant ébranlée, on a de justes raisons de prévoir la ruine totale de l'édifice.

Or. comme autrefois, quand les hordes des barbares du Nord firent irruption en Europe, et portèrent partout la dévastation et la mort, les sciences et la civilisation trouvèrent un refuge dans les nombreux monastères que la Providence avait préparés, comme autant d'arches, où devaient être sauvés de ce déluge d'un nouveau genre, et d'où devaient sortir plus tard les éléments de vie qui devaient servir à la restauration de la société ; ainsi, aujourd'hui, que le principe constitutif de la société humaine, le respect de l'autorité, semble devoir périr au milieu du conflit des opinions, des déchirements des partis et des combats à mort que lui livrent une orgueilleuse raison et un amour effréné de l'indépendance : c'est encore dans les communautés que doit se réfugier ce principe de la

vie sociale, pour en sortir un jour dans le but de cicatriser toutes les plaies, de guérir tous les maux, de réparer tous les malheurs, de relever toutes les ruines, en reprenant son empire sur les peuples.

Mais qu'il est difficile d'échapper entièrement à l'influence funeste de cet [170] esprit destructeur qui agite et bouleverse le monde ! Il faut user de vigilance et de précautions, pour éviter de respirer cet air pestilentiel qui nous entoure de toutes parts. Aussi, en envisageant ce qui se passe dans les maisons de la Compagnie, je ne puis me dissimuler que le respect pour l'autorité n'est pas partout tel que le voulait saint Vincent, tel que le prescrivent nos saintes règles. On voit au contraire dans certains missionnaires une grande facilité à critiquer les supérieurs, à blâmer les actes de leur administration, à relever leurs moindres défauts. Il semble qu'à leurs yeux l'autorité n'est respectable, ne commande l'estime et la soumission, que selon la mesure du mérite de celui dans lequel elle réside. Ces missionnaires perdent de vue la parole du Sauveur : *Celui qui vous méprise, me méprise ;* et cette autre du grand Apôtre : *Toute autorité est de Dieu, et celui qui résiste à l'autorité, résiste à Dieu même*. La parole et les actes de l'autorité ne sont plus à leurs yeux que la parole et les actes de l'homme qui en est revêtu. Et dès lors ne sont-ils pas sous l'influence du mal qui tourmente la société ? Ne sont-ils pas jusqu'à un certain point capables de troubler l'ordre, la paix et l'harmonie de la Compagnie, et de semer dans son sein des germes de division et de ruine, comme le font, dans le monde les apôtres des doctrines antisociales, les ennemis de toute autorité ? Ne sont-ce pas des esprits inquiets et mécontents, qui ne trouvent bien que ce qu'ils font ; qui n'approuvent que ce qui est conforme à leur jugement plus ou moins éclairé ; qui veulent en quelque sorte que les supérieurs agissent selon les inspirations de leurs caprices, et dans l'ordre des idées de leur imagination malade ? et dès lors ne peuvent-ils pas, par leurs discours, altérer grandement l'esprit d'obéissance et le respect de l'autorité, et, par suite, porter un grand préjudice à l'esprit et à la prospérité de la Congrégation ?

Prenons-y garde, il est bien facile de se laisser aller à des illusions, qui semblent n'être plus ni aussi dangereuses, ni aussi profondes, quand une fois elles sont devenues générales, et qu'elles ont, pour ainsi dire, passé dans les mœurs de notre époque. Notre contact avec le monde, les occasions si fréquentes que nous avons, soit d'entendre parler de ce qui s'y passe, soit de prendre connaissance de la marche que suivent les événements politiques, nous exposent beaucoup à subir des impressions qui, sans que nous y pensions même, peuvent laisser des traces funestes dans notre esprit et affaiblir notre vertu. Pour nous prémunir contre ces dangers toujours présents, il importe que nous ayons sans cesse devant les yeux les devoirs que nous imposent le voeu et les prescriptions de l'obéissance, que nous en fassions souvent le sujet de nos méditations, que nous nous exercions à la pratique de la défiance de nous-mêmes, et du renoncement à notre volonté et à notre jugement. Il sera utile aussi de nous rappeler souvent ces paroles que saint Vincent adressait à un de ses enfants, en l'entretenant précisément du même sujet : *Il y a cette différence entre les vues d'un particulier et celles du supérieur, que le premier ne voit que les choses qui lui sont commises, et n'a grâce déterminée que pour* [171] *cela, et que la bonté de Dieu en donne au supérieur en l'étendue de ses fonctions. Ce n'est pas que le particulier ne voie les mêmes choses que le supérieur, et peut-être davantage ; mais son humilité lui en doit donner de la défiance… Ce n'est pas non plus que le supérieur ne se puisse tromper, et que l'inférieur ne puisse peut-être mieux rencontrer ; mais celui-ci ne doit pas présumer cela, ni tenir ferme contre ce que le supérieur pense le meilleur devant Dieu*. Un autre moyen non moins efficace pour préserver la Compagnie des illusions du monde, et y tenir en honneur le principe de l'autorité, c'est l'observance exacte des règles prescrites et aux supérieurs et aux inférieurs. Les supérieurs ne doivent pas oublier que l'autorité dont ils sont revêtus, ils ne doivent pas l'employer à *exercer une domination* sur leurs confrères, *comme le pratiquent les princes des nations*, mais qu'au contraire elle ne doit, leur servir qu'à se dévouer pour leur bonheur et pour le bien de la Compagnie, *de même que le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et sacrifier sa vie pour tous*. S'ils sont placés à la tête des autres, ils doivent se rappeler que ce n'est que pour les conduire avec sa 'gosse dans la voie de la perfection, et de l'accomplissement des devoirs de notre état, par leurs bons exemples, par leurs conseils, leurs exhortations et tous les moyens que leur fournit une tendre et cordiale charité ; s'ils doivent *tendre à leur but avec fermeté*, comme la Providence dont ils sont les instruments et les

organes, ils doivent aussi comme elle *disposer* à cet effet *toutes choses avec suavité*. Ils ne doivent jamais oublier surtout que l'autorité qui réside en eux ne les affranchit pas des misères de notre pauvre humanité, qu'elle ne fait au contraire que les rendre plus manifestes et plus préjudiciables au bien. Mais de même que les inférieurs ne peuvent pas légitimement s'en prévaloir pour leur refuser le respect et l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, qu'ils représentent ; ainsi eux aussi sont dans l'obligation rigoureuse d'empêcher que leurs défauts obscurcissent l'éclat de l'autorité qui leur a été confiée, et paralysent l'influence salutaire qu'elle doit exercer; et par conséquent ils doivent travailler sans relâche à leur avancement spirituel, être intimement unis à Dieu et s'exercer à purifier dans la prière et l'oraison leurs pensées, leurs sentiments et les motifs de leur conduite.

Les consulteurs se rappelleront aussi qu'ils sont placés auprès des supérieurs comme les soutiens, les défenseurs et les protecteurs de leur autorité. lis ont mission de les éclairer de leurs lumières et de les encourager de leur concours. Mais ils ne doivent pas oublier qu'ils sont appelés à leur donner, et non à leur imposer leurs avis ; qu'ils ne partagent pas leur autorité ; mais qu'ils doivent seulement en fortifier et en faciliter l'exercice. Ils doivent donc les entourer de leur respect, se montrer en toute rencontre les fidèles gardiens de l'honneur qui leur est dû, être des modèles de soumission et d'obéissance pour exécuter leurs intentions. Pour cela, ils garderont le plus grand secret sur ce qui s'est passé dans les délibérations auxquelles ils ont eu part ; ils seront les défenseurs zélés des mesures qui ont été prises, quand bien même [172] elles seraient opposées à leur manière de voir ; la réserve, la prudence et la charité accompagneront toujours leurs discours, toutes les fois qu'il s'agira de s'entretenir de l'autorité ou de ceux en qui elle réside. J'ai eu lieu de remarquer, messieurs et mes chers frères, que les consulteurs ne sont pas toujours fidèles observateurs de ces règles de conduite, et que c'est par là que la bonne harmonie a cessé d'exister dans certaines maisons, que l'union des cœurs y a été grandement altérée, et que l'autorité s'est vu ravir la confiance, l'estime, et le respect dont elle y jouissait. Je recommande à tous ceux à qui cet office est confié d'en considérer l'importance devant Dieu, d'apprécier toutes les conséquences funestes que peut produire pour la Compagnie l'oubli des devoirs qu'il leur impose, et la terrible responsabilité qui peut en retomber sur leur conscience.

Les inférieurs, de leur côté, ne doivent pas perdre de vue qu'ils forment un corps, dont le supérieur est le chef ; que, si tous les membres reçoivent de la tête le principe de vie qui doit diriger leurs mouvements, ces mouvements aussi ne seront réguliers qu'autant que les membres seront dans un état parfait de dépendance et de soumission vis-à-vis de la tête. S'il est vrai que, selon la pensée du grand Apôtre, *lorsque la tête est malade, tout le corps est dans la souffrance* ; il n'est pas moins incontestable, selon le témoignage du même Apôtre, qu'*un peu de levain suffit pour corrompre toute une masse ;* que *l'infirmité d'un* seul *membre répand la douleur dans tous les autres ;* qu'elle suffit pour détruire toute l'harmonie du corps ; que même, malgré que la tête soit saine, un membre peut se gangrener, communiquer la contagion et amener inévitablement la mort. C'est-à-dire que, s'il y a des devoirs à remplir de la part du supérieur pour rendre son autorité respectable et salutaire, les inférieurs aussi ont les leurs, chacun dans le poste que la Providence lui a assigné dans la Compagnie, pour lui faire obtenir le but qu'elle doit atteindre. Or, le plus important de ces devoirs, c'est que chacun se persuade bien qu'il n'a grâce et lumière, que pour juger et agir dans le cercle que lui ont tracé et les règles communes et les règles spéciales de son office ; qu'il sache comprendre que, de même que dans le corps humain, un membre ne s'ingère pas dans les fonctions d'un autre, il ne se plaint point de la place qu'il occupe, il fait avec une soumission aveugle les mouvements que lui commande la tête ; ainsi il doit se renfermer rigoureusement dans le cercle que la Providence, par l'organe de son supérieur, lui a tracé, et y concentrer ses pensées, ses jugements et toutes ses actions. Il ne peut en sortir sans s'exposer à porter le trouble et le désordre partout où il voudra s'ingérer. Et qu'il ne s'autorise pas des défauts de son supérieur pour justifier sa conduite ; malgré les nuages qui enveloppent quelquefois le soleil, les astres du firmament n'en font pas moins régulièrement leur révolution autour de lui, sans rien perdre de la chaleur et de la lumière qu'il leur communique. Ainsi, malgré ses défauts et ses imperfections, le supérieur tient toujours la place de Dieu, et l'autorité qui réside en lui sera toujours efficace et bienfaisante pour [173] le missionnaire

qui saura la respecter, et suivre avec simplicité la direction qu'il en recevra. Il éprouvera certainement la vérité de la parole du Sauveur : *Celui qui vous écoute, m'écoute*.

Vous voyez comme les devoirs des Supérieurs et ceux des inférieurs concourent ensemble à établir une harmonie parfaite dans la Compagnie, à réaliser les desseins de Dieu sur elle, et à attirer les bénédictions du Ciel sur toutes ses œuvres.Vous devez comprendre aussi que c'est l'accomplissement fidèle de ces devoirs des uns et des autres, qui nous fera traverser heureusement les temps mauvais qui se présentent devant nous, et qui fera grandir et prospérer notre chère Congrégation au milieu des bouleversements et des agitations du monde, comme on l'a vu à l'époque où vivait notre saint Fondateur. Je dirai donc aux Supérieurs, avec l'Apôtre des Gentils : Soyez au sein de vos familles *comme des pères* au milieu de leurs enfants ; que votre autorité se présente partout sous les formes gracieuses de la charité ; que vos avis, que vos reproches même descendent dans les cœurs toujours accompagnés des charmes de l'onction délicieuse de la douceur évangélique. Rappelez-vous toujours que l'autorité qui vous est confiée vous vient de ce *bon Pasteur qui a donné sa vie pour ses brebis*, et qu'il ne l'a remise entre les mains du Prince des apôtres, et dans sa personne à tous les supérieurs, qu'après avoir obtenu de lui, par trois fois, l'assurance que son cœur était tout plein de charité. Je dirai également aux inférieurs :*Obéissez à vos supérieurs, et respectez leur autorité ; car ils auront à rendre un jour un compte bien sévère de la sollicitude qu'ils exercent sur vous. Faites qu'ils vous gouvernent avec joie et consolation, et non dans la douleur et dans les larmes*. Car ce sont vos plus chers intérêts qui leur sont confiés ; c'est votre bonheur dans le temps et dans l'éternité. Que la sainte union de l'autorité et de l'obéissance enfin attire sur la Compagnie les complaisances du Ciel, et que chacune de nos maisons, selon l'expression de saint Vincent, devienne par là *un petit paradis sur la terre*.

J'ajouterai avec le même Apôtre, *Priez pour moi*. Placé tu gouvernail du vaisseau de la Compagnie, enveloppé de tant de ténèbres, au milieu de si furieuses tempêtes, et une mer hérissée de tant d'écueils, oh! que je sens le besoin que j'ai, non-seulement de votre soumission et de votre obéissance, mais encore de vos prières, afin d'obtenir du Ciel lumière et intelligence, pour ne point vous égarer, et pour vous conduire sûrement vers vos destinées dans ce monde et dans l'autre !

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères ,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE

I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [174]

XIX

Uniformité. – Pauvreté

Paris, le 8 avril 1851.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

La dernière assemblée générale a confié à ma sollicitude l'accomplissement d'un vœu, dont l'objet intéresse trop grandement la conservation de l'esprit de la Congrégation, pour que ma conscience ne s'en soit pas vivement préoccupée. Son désir était de voir rétablir dans nos diverses provinces 1'uniformité tant recommandée dans nos saintes règles, et la pratique plus exacte de la pauvreté, qui fait partie des sacrés engagements que nous avons contractés au pied des autels. Les graves obligations que m'impose le gouvernement de la Compagnie, ne m'ont point fait perdre de vue cette tâche si importante que j'avais à remplir. Mais, tout en appréciant la gravité du devoir

qu'elle m'imposait, je ne devais procéder en pareille matière qu'après mûres réflexions, et après m'être rendu compte de la disposition générale des esprits à entrer dans les pieuses intentions qu'il s'agissait de réaliser ; maintenant que j'ai acquis la conviction, que généralement les missionnaires verront avec joie nos provinces de France, de l'Algérie et du Levant, adopter des mesures qui ont pour but de détruire les derniers usages qui étaient parmi nous en opposition avec ceux que saint Vincent avait établis, je viens avec confiance vous communiquer les résolutions que j'ai arrêtées de l'avis de mes assistants.

§ I. En ce qui regarde l'uniformité.

Me conformant aux dispositions communiquées par un de mes vénérables prédécesseurs, M. Salhorgne, dans sa circulaire du 20 octobre 1833, je recommande :

1° De n'employer pour les vêtements à notre usage que du drap, dont le prix ne dépasse pas 12 ou 14 francs le mètre.

2° De faire en sorte que nos soutanes aillent presque jusqu'à terre, sans cependant y toucher.

3° Si on se sert de soutanes d'été, elles seront toujours d'étoffe assez commune. J'autorise 1'usage du *mérinos*, mais de qualité inférieure ; parce que le teint de cette étoffe est le plus solide. Je recommande à MM. les supérieurs locaux de ne jamais accepter eux-mêmes, et de ne point autoriser leurs confrères [175] à accepter du drap ou des étoffes qui seraient d'une qualité, supérieure, dans le cas où des personnes étrangères les leur offriraient en présent.

4° Le collet blanc, signe distinctif du missionnaire, sera toujours apparent c'est-à-dire, que le collet de la soutane ne montera pas de manière à le cacher.

5° La calotte sera toujours de drap ; la ceinture, qui sera de laine, n'aura qu'une largeur de cinq ou six pouces. Celles qui seraient offertes en présent, et qui seraient ou d'une matière plus précieuse, ou plus large, ne devront pas être acceptées ni portées.

6° Le vêtement d'hiver, qui a succédé à celui appelé autrefois *simarre*, et qu'on appelle *houppelande* ou *douillette*, sera conservé. Nous permettons qu'il soit fait de *mérinos*, mais de la même qualité que celui de la soutane. Nous défendons absolument qu'on y emploie la soie, soit pour doublure, soit pour boutons, soit pour collet, etc. Je recommande à MM. les supérieurs locaux de tenir la main à ce que la forme en soit simple, et à ce que la façon n'en soit pas recherchée. Nous ne devons pas perdre de vue que notre tenue extérieure aussi bien que la régularité de notre conduite doit servir de modèle aux prêtres séculiers.

7° Dans les voyages, à moins qu'il n'ait obtenu nue permission expresse du Supérieur Général de prendre un autre vêtement, le missionnaire portera toujours la soutane, sauf les cas d'urgence ou de force majeure, dans lesquels le supérieur local pourra autoriser l'usage d'un autre vêtement.

8° Il portera, même en voyage, le chapeau ecclésiastique usité dans le diocèse où il se trouve. Ce chapeau sera de la même forme pour tous les prêtres de la même maison.

9° Je recommande à MM. les supérieurs locaux de veiller à ce que les missionnaires n'aient pas leur linge de corps en propre, à moins que, pour des raison de santé, ils ne jugent à propos de le leur accorder. Dans le cas où du linge leur serait offert en présent, il devra être immédiatement mis à l'usage commun.

10° Lorsqu'un missionnaire doit passer d'une maison dans une autre, il ne doit emporter que les vêtements et les gilets de flanelle à son usage. Quant au linge de corps, il n'en emportera que la quantité nécessaire pour le temps du voyage ; à moins qu'il ne soit dans le cas exceptionnel prévu au n° 8, auquel cas il pourra emporter tout celui qui est à son usage.

II. *En ce qui regarde la pauvreté.*

Mes prédécesseurs ont eu soin de rappeler que l'autorisation accordée de retenir les honoraires des messes, n'était qu'*une concession, qui peut être modifiée ou révoquée par le Supérieur-Général ; que la deuxième assemblée générale, qui a expliqué le vœu de pauvreté, a déclaré que l'on pèche contre ce vœu, et que l'on se rend coupable d'injustice envers la Congrégation, lorsqu'on*

s'approprie [176] *l'honoraire des messes*. Personne n'ignore la jurisprudence de la Compagnie en cette matière, et la pratique constante des provinces étrangères à la France, sur ce point, établit entre elles et nous un contraste peu édifiant à leurs yeux. Dans les diverses assemblées générales qui se sont tenues depuis la restauration de la Congrégation, les missionnaires étrangers ont toujours exprimé, d'une manière peu honorable pour nous, leur désapprobation à cet égard ; et notamment dans la dernière, ils ont assez vivement témoigné leur étonnement de ce que je n'avais pas encore fait disparaître ce point de difformité qui existe entre eux et nos missionnaires français. D'ailleurs, je dois vous avouer que souvent ma conscience s'est grandement préoccupée devant Dieu, et des manquements contre l'uniformité qu'occasionne parmi nous la concession faite jusqu'à présent en cette matière, et de ceux plus graves encore auxquels elle donne lieu contre la pauvreté. Pressé par ces considérations, et craignant que Dieu ne me reproche un jour ma négligence à faire cesser un usage aussi nuisible à l'esprit de la Compagnie. à son avancement dans la perfection qui lui est propre et au succès de ses œuvres, j'ai résolu de révoquer toutes les concessions accordées par mes prédécesseurs en cette matière ; et en cela je crois répondre au désir de tous les missionnaires français, qui sont sincèrement attachés à la Congrégation, et qui ont à cœur de la voir digne des complaisances de saint Vincent, et de sa protection dans le ciel.

Ainsi : l° A dater du 27 septembre prochain, jour anniversaire de la mort de saint Vincent. la concession accordée par mes prédécesseurs, de retenir l'honoraire des messes, est et demeure définitivement révoquée pour tous les missionnaires qui l'avaient précédemment obtenue, soit par mesure générale, soit par faveur particulière.

2° Ceux des missionnaires qui auraient contracté des engagements, ou entrepris des œuvres pies, en faveur de leurs familles, en comptant, pour y faire face, sur leurs honoraires de messes, voudront bien m'en donner connaissance. Je me ferai un devoir d'apprécier ces circonstances, et d'accorder, pour ces cas, une nouvelle concession.

3° J'accorde à chaque missionnaire la jouissance de dix intentions de messes par mois, soit pour qu'il puisse satisfaire sa dévotion, soit pour se procurer les moyens de faire quelques aumônes ou œuvres pies.

Dans ce nombre de dix intentions de messes ne sont comprises, ni la messe de chaque mois, qui doit se dire pour tous les défunts de la Congrégation en général, ni celle qui est due à chaque missionnaire, aussitôt après son décès. Ces deux obligations demeureront à la charge des maisons. MM. les supérieurs locaux veilleront à ce qu'elles soient exactement remplies.

4° Dans le cas où un missionnaire recevrait des honoraires pour les dix intentions qui lui sont concédées, il ne pourra retenir pour chaque messe, que l'honoraire fixe d'un franc. Le surplus, s'il y en a, devra être versé dans la caisse de la maison. De plus. l'emploi de dix honoraires de un franc est [177] soumis aux règles ordinaires du voeu de pauvreté, c'est-à-dire qu'il doit être autorisé par le supérieur.

Je saisirai cette circonstance pour rappeler à MM. les supérieurs l'obligation que leur imposent les règles de leur office, d'offrir de temps en temps, et de faire offrir le saint sacrifice de la messe pour la conservation de l'esprit primitif dans la Compagnie. Je désirerais que cela se fît surtout à l'époque des deux fêtes annuelles de saint Vincent.

5° J'ai acquis la conviction que les présents, que les filles de la Charité jugent à propos de faire, pour reconnaître les services qui leur sont rendus, soit en les confessant, soit en leur donnant les exercices de la retraite, fournissent malheureusement quelquefois, soit de leur part, soit de la part des missionnaires qui les reçoivent, l'occasion de faire des manquements assez graves contre le voeu de pauvreté. Je pourrais signaler des abus de plus d'un genre, qui souvent m'ont donné sujet de gémir. Pour faire disparaître ces abus, j'ai résolu que dorénavant les missionnaires employés à rendre ces services aux filles de la Charité devront s'abstenir de rien recevoir de leur part. Les frais de voyages devront se faire sur l'argent de la maison à laquelle ils appartiennent. MM. les supérieurs locaux voudront bien pourvoir convenablement à ces sortes de frais.

La Supérieure générale des filles de la Charité fera connaître, par une circulaire, aux soeurs-servantes la conduite qu'elles devront tenir à l'avenir en cette matière, et le mode qu'elles devront adopter pour reconnaître les services qui leur sont rendus par la Congrégation. J'ai d'ailleurs tout

lieu de croire que cette manière d'agir mettra les missionnaires à même d'édifier beaucoup les filles de la Charité, et de remplir leur ministère avec une indépendance plus salutaire.

6° Mais, si c'est un devoir de conscience pour les missionnaires de pratiquer le voeu de pauvreté selon toutes ses prescriptions et selon les règles que nous a tracées saint Vincent sur cette matière, c'est aussi un devoir pour la Congrégation de pourvoir à tous leurs besoins. Aussi, mon intention est-elle que le supérieur local se considère comme le père de la famille, et qu'il procure, à tous ceux qui en font partie, non-seulement le nécessaire, mais encore cette aisance simple et honnête, qui doit concilier les exigences de la vertu avec les convenances du caractère et de la position de ses inférieurs. Un cour vraiment paternel et guidé par les inspirations d'une sincère et tendre amitié comprendra toujours que non-seulement il doit accorder volontiers tout ce qu'une conscience éclairée autorise, mais encore qu'il doit aller jusqu'à prévenir les désirs. Il comprendra aussi que la charité, qui sait tempérer les exigences du devoir, par ménagement pour les faiblesses de l'humanité, est bien plus agréable à Dieu, tend bien plus efficacement à la fin de notre vocation, qu'une fermeté austère, qu'une rigoureuse régularité, qui envisagerait la lettre plutôt que l'esprit de nos obligations. [178]

Ainsi, je recommande à MM. les supérieurs locaux d'établir dans leurs maisons respectives, si déjà il n'y est en pratique, l'usage de demander chaque semaine, à tous leurs confrères, de faire connaître leurs besoins personnels ; ce dont est chargé ordinairement l'assistant, ou le procureur. Je leur recommande aussi de se faire présenter la note des demandes exprimées, de l'approuver, et de veiller à ce qu'elle soit promptement et fidèlement exécutée par le procureur.

7° Les missionnaires n'ayant plus l'usage de leurs honoraires de messes, la maison où ils se trouvent placés est chargée de leur fournir, non-seulement les vêtements et le linge, mais encore les objets de bureau et de toilette, le tabac, et généralement tout ce dont ils peuvent avoir besoin ; le tout cependant conforme à la simplicité de notre état. Elle doit également faire les frais de voyages pour cause de santé, ou d'une récréation légitimement motivée, mais non point pour ceux qui ont lieu dans des intérêts de famille.

8° L'esprit de pauvreté doit aussi s'étendre à la nourriture. Elle doit être également simple et exclure tout ce qui indiquerait la recherche et la sensualité. Nous devons en ce point, comme dans les autres, être des modèles de la vie ecclésiastique. Autant que possible, je recommande que, sur cet article, on se conforme à la pratique de la maison-mère. On ne doit se permettre quelque chose d'extraordinaire, que dans les cas prévus et indiqués dans les décrets de nos assemblées. Par la même raison, nous ne devons faire usage que de vins ordinaires et dont le prix, selon la diversité des lieux, soit en rapport avec la simplicité de notre état.

9° Dans les séminaires, où les missionnaires sont nourris aux frais des établissements qu'ils dirigent, ils ne doivent pas oublier les devoirs que leur impose en cette matière l'esprit de pauvreté. L'administration de ces maisons, qui leur est confiée, ne les autorise pas à s'écarter de nos usages. Ils doivent, là comme ailleurs, vivre en vrais missionnaires. Ils doivent même se rappeler que le bien des séminaires est un bien sacré, dont ils ne peuvent user qu'avec grande discrétion et délicatesse de conscience, surtout en ce qui les concerne. Je conjure MM. les supérieurs de ces établissements de mettre tous leurs soins à bien remplir en ce point le double devoir qui leur est imposé. celui de maintenir parmi les missionnaires nos usages simples et modestes. et celui de ne point laisser abuser d'un bien qui ne nous appartient pas, et qui est le patrimoine de l'Église.

[180]

XX

Confiance en la Providence. - Nouvelles de la Compagnie.

Maintenant j'ai accompli un devoir qui pesait d'un poids bien lourd sur ma conscience. Peut-être quelques-uns d'entre vous éprouveront-ils de la répugnance à se soumettre aux dispositions que je viens de vous communiquer, contre lesquelles un long usage semblait avoir prescrit. Cette circonstance me préoccupait vivement et me faisait hésiter à vous demander les sacrifices qu'elles imposent. Mais, considérant l'attachement que vous manifestez tous pour l'observance de nos saintes règles, pour les enseignements de saint Vincent [179] cent, il m'a semblé que je pouvais sans crainte faire appel à votre piété et à votre zèle, pour remettre en vigueur des pratiques qui intéressent si grandement et votre propre perfection et la prospérité de la Compagnie. Vous n'ignorez pas combien l'uniformité extérieure est efficace pour établir dans une communauté l'union des esprits et des cours, et pour y produire l'unité des pensées, des sentiments et des volontés. Vous n'ignorez pas non plus que l'esprit de propriété ne peut y exister que comme un élément de division et de discorde. Vous savez enfin que la pauvreté, selon la pensée de saint Ignace et de tous les maîtres de la vie spirituelle, est son mur de défense, et que les moindres brèches que l'on y pratique ouvrent une porte à une infinité d'abus et de désordres. C'est par là que, au dire de saint Vincent, beaucoup de communautés ont péri. Aussi nous assure-t-il que, tant que nous vivrons dans la pauvreté, nous serons à l'abri de tous dangers, et qu'au contraire l'abondance et les richesses ne

Paris, le 1er janvier 1852 (1)

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

L'année qui vient de finir n'a pas vu encore le dernier des jours mauvais que nous devons traverser. Celle qui commence nous apportera aussi ses sollicitudes et ses angoisses. Elle s'ouvre au milieu de circonstances bien graves. Elle nous montre la société tout entière comme suspendue sur un abîme prêt à l'engloutir. Ceux qui, pour se rassurer, ne cherchent que dans les ressources de la sagesse humaine les moyens de raffermir le sol qui tremble sous leurs pieds, et de se prémunir contre un avenir tout plein d'orages et de tempêtes, sont en proie aux plus vives angoisses, et toute espérance semble fuir loin d'eux. Une commotion, succédant à une autre commotion, ne fait qu'augmenter leurs terreurs, et le bruit d'une nouvelle catastrophe leur parait comme le son de la dernière heure de l'existence du monde.

Messieurs et très-chers

Votre très-humble et dévoué

ÉTIE

I. p. d. l. C. d. l M.,

Nous ne partageons pas ces appréhensions et ce découragement, parce que nous envisageons d'un autre point de vue tous les événements qui agitent, déchirent et affligent le genre humain. Nous ne nous étonnons pas de voir le monde comme suspendu sur un abîme. Il en a toujours été ainsi, depuis qu'il est sorti du néant. Le fil qui le soutient est dans la main de Dieu ; et il n'est pas au pouvoir des hommes ni de l'enfer de le rompre. Et celui qui a *posé les fondements* du monde matériel, est aussi le créateur de la société humaine ; il en a également réglé les conditions d'existence, qu'aucune puissance ne pourra jamais changer. De même qu'il n'est pas possible à l'homme *d'ajouter une coudée à sa nature, ni même de changer la couleur* d'un *seul de ses cheveux* ; ainsi, est-il impuissant à ébranler les bases sur lesquelles repose l'ordre social. L'histoire du monde

ne nous présente qu'un immense tableau de luttes et de combats ; de chutes des trônes et de renversements des grandeurs humaines ; de commotions parmi les peuples, et d'anéantissements des empires. Tout l'univers ne nous apparaît, depuis le commencement, que comme une vaste arène, où toutes les passions se déchaînent, où toutes les ambitions se poursuivent

……

(1) 1er novembre 1851. - Rétablissement de la liturgie romaine. [181]

……

et se livrent une guerre acharnée. Mais, au milieu de ces agitations des hommes, la foi nous montre la Providence, marchant imperturbablement à la réalisation de ses desseins de miséricorde sur les peuples ; faisant servir même à leur salut les calamités qui pèsent le plus cruellement sur eux. C'est une vallée de larmes, que les élus doivent traverser avec courage pour arriver heureusement aux portes de la félicité éternelle. C'est une mer orageuse sur laquelle vogue la barque de la Religion, dont elle affronte les flots en courroux, et dont les tempêtes et les écueils ne servent qu'à révéler la divine puissance qui la dirige et qui la conduit au port. Oh! comme la lumière de la foi jette un vif éclat au milieu de ces ombres et de ces ténèbres du monde ! Quels magnifiques et salutaires enseignements prêchent aux hommes ces transformations successives qu'il subit tour à tour, ces violentes perturbations qui le mettent sans cesse en péril, sans pourtant jamais ébranler les bases que la main de Dieu a posées et qui soutiennent l'édifice ! Quelle démonstration plus manifeste du néant de l'homme, que ces évènements imprévus, qui, en un instant, détruisent ses combinaisons les plus laborieusement conçues, qui font avorter ses projets les mieux concertés, et qui renversent ses plans les plus mûrement réfléchis et les plus habilement dressés !

Il y a dans l'Évangile une pensée bien capable de nous rassurer au milieu des graves circonstances qui nous entourent ; c'est que ces tempêtes que nous voyons éclater ne peuvent arracher que *les arbres que le Père céleste n'a pas plantés* ; c'est que, si elles peuvent *renverser l'édifice construit sur le sable mouvant de l'esprit de l'homme*, toutes leurs fureurs viennent expirer au pied de *celui qui est établi sur le roc* divin de la foi. Loin de nuire aux oeuvres de Dieu, les commotions sociales concourent, au contraire, à les faire prospérer. Elles les délivrent souvent des entraves qui faisaient obstacle à leurs développements ; elles servent à révéler des maux profonds, dont seules elles possèdent le remède ; et, en dissipant les illusions, elles ouvrent une carrière plus large et plus facile à leur salutaire influence sur les peuples.

Saint Vincent a vu des temps aussi malheureux que les nôtres. 0r, non-seulement il n'en concevait aucun effroi, mais encore il y trouvait des motifs d'exciter sa confiance dans le Seigneur. Aussi, pendant qu'il se voyait comme entouré de ruines, il ne pensait qu'à construire l'édifice de notre Compagnie. Établi sur ce fondement inébranlable de l'abandon à la Providence, les calamités publiques, loin de nuire à sa solidité, furent des moyens d'en affermir les fondements et d'en développer les proportions. A ses yeux, les institutions de la Religion sont comme l'âme qui entretient la vie dans le corps social. Non-seulement elles n'ont rien à redouter des commotions qu'il subit, mais encore ce sont elles qui le soutiennent et qui arrêtent sa ruine. Elles ne sont exposées à être emportées par le torrent des agitations de la terre, que lorsqu'elles sont dépourvues de l'esprit de Dieu, qui peut seul lui opposer une digue invincible. [182]

[180]

XX

Confiance en la Providence. - Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1852 (1)

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

L'année qui vient de finir n'a pas vu encore le dernier des jours mauvais que nous devons traverser. Celle qui commence nous apportera aussi ses sollicitudes et ses angoisses. Elle s'ouvre au milieu de circonstances bien graves. Elle nous montre la société tout entière comme suspendue sur un abîme prêt à l'engloutir. Ceux qui, pour se rassurer, ne cherchent que dans les ressources de la sagesse humaine les moyens de raffermir le sol qui tremble sous leurs pieds, et de se prémunir contre un avenir tout plein d'orages et de tempêtes, sont en proie aux plus vives angoisses, et toute espérance semble fuir loin d'eux. Une commotion, succédant à une autre commotion, ne fait qu'augmenter leurs terreurs, et le bruit d'une nouvelle catastrophe leur parait comme le son de la dernière heure de l'existence du monde.

Nous ne partageons pas ces appréhensions et ce découragement, parce que nous envisageons d'un autre point de vue tous les événements qui agitent, déchirent et affligent le genre humain. Nous ne nous étonnons pas de voir le monde comme suspendu sur un abîme. Il en a toujours été ainsi, depuis qu'il est sorti du néant. Le fil qui le soutient est dans la main de Dieu ; et il n'est pas au pouvoir des hommes ni de l'enfer de le rompre. Et celui qui a *posé les fondements* du monde matériel, est aussi le créateur de la société humaine ; il en a également réglé les conditions d'existence, qu'aucune puissance ne pourra jamais changer. De même qu'il n'est pas possible à l'homme *d'ajouter une coudée à sa nature, ni même de changer la couleur* d'un *seul de ses cheveux* ; ainsi, est-il impuissant à ébranler les bases sur lesquelles repose l'ordre social. L'histoire du monde ne nous présente qu'un immense tableau de luttes et de combats ; de chutes des trônes et de renversements des grandeurs humaines ; de commotions parmi les peuples, et d'anéantissements des empires. Tout l'univers ne nous apparaît, depuis le commencement, que comme une vaste arène, où toutes les passions se déchaînent, où toutes les ambitions se poursuivent

……

(1) 1er novembre 1851. - Rétablissement de la liturgie romaine. [181]

……

et se livrent une guerre acharnée. Mais, au milieu de ces agitations des hommes, la foi nous montre la Providence, marchant imperturbablement à la réalisation de ses desseins de miséricorde sur les peuples ; faisant servir même à leur salut les calamités qui pèsent le plus cruellement sur eux. C'est une vallée de larmes, que les élus doivent traverser avec courage pour arriver heureusement aux portes de la félicité éternelle. C'est une mer orageuse sur laquelle vogue la barque de la Religion, dont elle affronte les flots en courroux, et dont les tempêtes et les écueils ne servent qu'à révéler la divine puissance qui la dirige et qui la conduit au port. Oh! comme la lumière de la foi jette un vif éclat au milieu de ces ombres et de ces ténèbres du monde ! Quels magnifiques et salutaires enseignements prêchent aux hommes ces transformations successives qu'il subit tour à tour, ces violentes perturbations qui le mettent sans cesse en péril, sans pourtant jamais ébranler les bases que la main de Dieu a posées et qui soutiennent l'édifice ! Quelle démonstration plus manifeste du néant de l'homme, que ces évènements imprévus, qui, en un instant, détruisent ses combinaisons les plus laborieusement conçues, qui font avorter ses projets les mieux concertés, et qui renversent ses plans les plus mûrement réfléchis et les plus habilement dressés !

Il y a dans l'Évangile une pensée bien capable de nous rassurer au milieu des graves circonstances qui nous entourent ; c'est que ces tempêtes que nous voyons éclater ne peuvent arracher que *les arbres que le Père céleste n'a pas plantés* ; c'est que, si elles peuvent *renverser l'édifice construit sur le sable mouvant de l'esprit de l'homme*, toutes leurs fureurs viennent expirer au pied de *celui qui est établi sur le roc* divin de la foi. Loin de nuire aux oeuvres de Dieu, les commotions sociales concourent, au contraire, à les faire prospérer. Elles les délivrent souvent des entraves qui faisaient obstacle à leurs développements ; elles servent à révéler des maux profonds, dont seules elles possèdent le remède ; et, en dissipant les illusions, elles ouvrent une carrière plus large et plus facile à leur salutaire influence sur les peuples.

Saint Vincent a vu des temps aussi malheureux que les nôtres. 0r, non-seulement il n'en concevait aucun effroi, mais encore il y trouvait des motifs d'exciter sa confiance dans le Seigneur. Aussi, pendant qu'il se voyait comme entouré de ruines, il ne pensait qu'à construire l'édifice de notre Compagnie. Établi sur ce fondement inébranlable de l'abandon à la Providence, les calamités

publiques, loin de nuire à sa solidité, furent des moyens d'en affermir les fondements et d'en développer les proportions. A ses yeux, les institutions de la Religion sont comme l'âme qui entretient la vie dans le corps social. Non-seulement elles n'ont rien à redouter des commotions qu'il subit, mais encore ce sont elles qui le soutiennent et qui arrêtent sa ruine. Elles ne sont exposées à être emportées par le torrent des agitations de la terre, que lorsqu'elles sont dépourvues de l'esprit de Dieu, qui peut seul lui opposer une digue invincible. [182] Voilà pourquoi saint Vincent ne connaissait, pour la Compagnie, d'autre préservatif contre les malheurs publics, que la fidélité à conserver l'esprit de son institution et la pratique exacte et constante de sa règle. Et il ne craignait pas de nous donner l'assurance que notre régularité sera toujours un rempart qui nous mettra en sûreté contre tous les maux qui pourraient nous menacer, *pro certo habentes, quod si illas servaveritis, ipsæ vos servabunt*.

Je dois vous l'avouer, cette pensée apporte à mon âme une bien douce consolation au milieu de conjectures si menaçantes, et en présence d'un avenir si incertain. Depuis quatre années, des secousses bien violentes ont ébranlé l'Europe jusque dans ses fondements, et bien des ruines ont été amoncelées. Et cependant, quand je promène mes regards sur toutes nos maisons, j'ai la joie de les voir toutes immobiles au sein de toutes ces commotions, et ayant échappé à tous les dangers. Il me semble voir la divine Providence étendre sur elles son égide miséricordieuse pour les préserver des maux qui affligent les peuples. Mais aussi, je le comprends, cette protection du Ciel ne serait pas aussi manifeste ni aussi touchante, si le feu sacré de l'esprit de saint Vincent y était éteint, si ses précieux enseignements y étaient oubliés, si les fonctions de la Compagnie n'y étaient pas remplies avec succès pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Les maximes et les doctrines funestes du monde n'y ont pas pénétré ; et dès lors elles n'ont pas pu y déposer le poison destructeur qui fait, dans la société de notre époque, de si affreux ravages. Quel motif de reconnaissance envers la bonté divine ! Mais quel motif aussi de nous affectionner de plus en plus à l'esprit de notre état, de nous exciter à la pratique fidèle de nos saintes règles, et de nous prémunir contre les illusions et les égarements de notre malheureux siècle !

Et non-seulement notre Compagnie a pu traverser, jusqu'à présent, ces temps mauvais sans voir aucune de ses oeuvres atteinte par les malheurs qui affligent si sensiblement l'Église ; mais encore il a plu au Seigneur de la favoriser d'une admirable fécondité. Jamais elle n'avait été appelé à fonder aucune maison en Allemagne, et bien des obstacles semblaient lui en fermer à jamais l'entrée. Et voilà que la révolution elle-même renverse ces obstacles et lui ouvre, dans cette contrée, une large porte pour y aller évangéliser les peuples. Cinq jeunes prêtres de Cologne ont la pensée de venir se former dans la Compagnie au ministère de l'apostolat en faveur des pauvres gens de la campagne. Ils demandent au vénérable cardinal, leur archevêque, l'autorisation de se rendre dans notre séminaire interne de Paris, et ensuite de prendre le titre de missionnaires. Non-seulement cet éminent pontife donne volontiers les mains à la réalisation de leur désir ; mais encore il veut bien prendre lui-même des mesures pour leur préparer un établissement et les ressources nécessaires pour le soutenir ; et, au mois de mai dernier, ils partent de notre maison-mère, sous la conduite de M. Hirl, venu de notre province de Rome, pour aller déposer dans la terre de la Prusse un grain de sénevé, qui, j'en ai la confiance, [183] poussera en grand arbre, qui portera des fruits abondants de salut. Leur début a été béni du Ciel et couronné du plus heureux succès.

Une seconde porte vient de s'ouvrir à la Compagnie sur un autre point de l'Allemagne. L'Autriche devait lui présenter aussi sa moisson à recueillir. Une communauté de religieuses hospitalières se sentit inspirée, l'année dernière, de demander à être incorporée à la compagnie des filles de la Charité. La fondatrice et supérieure de cette communauté se trouvait, par sa famille, avoir des liens qui l'unissaient à celle de saint Vincent. Sa grand'tante, Mme la comtesse de Brandis, fut, dans le siècle dernier, une insigne bienfaitrice de notre maison principale de Naples et elle obtint, par ce motif, la sépulture dans l'église de cette maison. La sœur de Brandis vint elle-même, avec une de ses compagnes, passer près d'une année dans la maison-mère des filles de la Charité de Paris, pour s'y nourrir des enseignements de saint Vincent et y puiser son esprit. Maintenant elle est de retour au sein de sa communauté, où toutes ses soeurs ont revêtu avec elle le costume et adopté les règles et les usages des filles de la Charité, et, du consentement de l'Ordinaire, Mgr l'évêque de

Gratz, elles se sont placées sous l'autorité et la direction du successeur de saint Vincent. C'était là, dans les desseins de la Providence, le moyen qui devait conduire notre compagnie en Autriche. Les missionnaires devaient suivre bientôt les filles de la Charité. M. le comte de Brandis, frère de la supérieure des sœurs de Gratz, était l'instrument dont Dieu voulait se servir pour concevoir et réaliser cette pieuse entreprise. Plein de zèle pour les intérêts de la gloire de Dieu, il voulut que l'œuvre de saint Vincent pût se compléter à Gratz. Il ouvrit une souscription à l'effet de recueillir les ressources nécessaires à l'exécution de son projet. Le succès répondit à son attente, et, dans ce moment, nous possédons, dans notre séminaire interne de Paris, trois prêtres autrichiens qui nous procurent une grande édification, et qui nous paraissent visiblement suscités par la Providence pour être les pierres fondamentales d'un vaste édifice, qu'elle veut élever à la Compagnie dans cette contrée de l'Allemagne.

Je ne dois pas omettre un autre fait non moins consolant. Une communauté des États-Unis d'Amérique, qui compte près de quatre cents sœurs et trente-quatre maisons, a demandé également à être incorporée à la Compagnie des filles de la Charité, et à être placée sous l'autorité et la direction du successeur de saint Vincent. Nosseigneurs les évêques de cette contrée applaudirent à ce projet, et l'un d'eux, venu en Europe, se chargea d'en solliciter près de moi la réalisation. Sur le désir que j'en exprimai, quatre sœurs traversèrent les mers pour se rendre à la maison-mère de Paris. Bientôt après, la supérieure elle-même les suivit avec une de ses compagnes, pour consommer l'incorporation et recevoir tous les enseignements qui devaient communiquer à la branche nouvelle la sève de l'arbre. L'union est maintenant opérée; les règles et les usages des filles de la Charité ont été dans toutes les maisons acceptés avec [184] empressement ; et, le 8 décembre dernier, toutes les nouvelles filles de la Charité des États-Unis d'Amérique ont revêtu le costume donné par saint Vincent. J'ai conféré à notre cher confrère M. Maller le titre et les pouvoirs de directeur, pour gouverner en mon nom cette nombreuse et bien-aimée famille.

Un autre évènement d'une haute importance pour toute la Compagnie, et qui a été pour moi une bien grande consolation, s'est accompli pendant l'année qui vient de finir ; c'est le rétablissement de notre province d'Espagne, qui avait été supprimée, il y a dix-sept ans. Par une insigne faveur du Souverain-Pontife, notre Congrégation se trouve nommée dans le concordat conclu entre le Saint-Siège et la reine d'Espagne de sorte qu'elle se trouve en ce moment reconnue et approuvée par les deux pouvoirs dans ce pays. La même faveur a été accordée à la compagnie des filles de la Charité, et elle y est, en termes exprès, placée sous la conduite de notre Compagnie. A la première nouvelle de la conclusion de ce concordat, je m'empressai de députer notre vénérable confrère M. Escarra, avec les pouvoirs de commissaire extraordinaire, à l'effet de travailler de concert avec le visiteur, pour amener l'exécution de cette clause du concordat, et prendre toutes les mesures que réclameraient les circonstances, dans le but de hâter la restauration tant désirée de cette intéressante province. J'ai tout lieu d'espérer que cette importante affaire sera dans peu arrivée à bon terme, et que bientôt il nous sera donné de voir cette province reprendre la belle place qu'elle a toujours si dignement occupée dans la famille de saint Vincent.

Ce n'est pas tout encore. Durant l'anée qui vient de s'écouler, trois nouvelles maisons se sont ouvertes au zèle et aux travaux de la Compagnie : le collège de Finale, dans notre province du Piémont ; la mission de Tursi, dans notre province de Naples ; le grand séminaire de La Rochelle, en France. Ces trois établissements nouveaux sont entièrement organisés, et tout nous fait espérer qu'ils seront grandement utiles à l'Église.

Enfin, il y a un an, je vous ai dit mes douleurs au sujet de notre maison de Plaisance ; je dois à votre amour pour la Compagnie de vous dire aujourd'hui mes consolations. Le Souverain-Pontife a daigné prendre lui-même en mains les intérêts de cet établissement, et, à la suite de négociations entamées avec S. A. R. le duc de Parme, un décret du Saint-Siège a replacé cette maison sous la direction de la Congrégation, et a déterminé les hases sur lesquelles doit s'opérer sa réorganisation. Nous nous occupons en ce moment de réaliser cette importante mesure.

Mon coeur me presse de vous parler aussi de la protection dont il a plu au Seigneur de favoriser mon premier assistant, M. Poussou, durant le voyage si long et si périlleux que son zèle pour la gloire de Dieu, et son amour pour la Compagnie, lui ont fait entreprendre. Nos missions les plus

lointaines devaient recevoir un témoignage du tendre intérêt que je leur ai toujours porté ; et leurs [185] besoins ne devaient pas échapper à ma sollicitude. La distance qui nous sépare ne me permettait pas d'aller les visiter moi-même, et de prendre une connaissance exacte de leur situation et de leurs nécessités. J'ai cru qu'un autre que moi-même devait me remplacer dans cette importante fonction. Je n'ai eu besoin que d'émettre ma pensée ; et aussitôt tous les membres de mon conseil se sont offerts pour aller la remplir. Tous revendiquaient l'honneur et la consolation de donner cet exemple de dévouement à la Compagnie. Mon choix devait se fixer sur un seul ; et j'ai dû donner la préférence à mon premier assistant. Sa longue expérience des missions et la sagesse de son esprit le rendaient d'ailleurs propre, plus que tout autre, à se charger d'une aussi grave et aussi délicate mission. Il nous quitta donc au mois de mars dernier. Il se rendit à Rome, désirant que le Souverain Pontife bénît son voyage. De là il s'embarqua pour l'Égypte, et ensuite il s'achemina vers la Chine, où il arriva heureusement à la fin de juin. II devait présider à Nym-Po une réunion de nos vicaires apostoliques et de nos chefs de missions. Elle avait pour but de traiter tout ce qui touche à la situation actuelle et à l'avenir de nos missions en Chine. L'ouverture en était fixée au 11 août. Elle n'a pu avoir lieu que le 8 septembre suivant. Je ne connais pas encore le détail de ce qui s'y est passé. Mais une lettre de M. Poussou, datée d'Aden, m'annonce que le but que je m'étais proposé a été rempli à sa grande satisfaction, et qu'il a pu effectuer son retour à la fin d'octobre. M. de Jacobis, vicaire apostolique de notre mission d'Abyssinie, ayant témoigné le désir que M. Poussou visitât aussi sa mission à son retour de la Chine, j'y ai consenti d'autant plus volontiers, que cette visite pouvait avoir aussi des résultats très-importants sous plusieurs rapports. M. Poussou est donc en ce moment en Abyssinie. De là il ira visiter notre mission d'Alexandrie d'Égypte et celles de la Syrie, avant de rentrer en France. Il se montre profondément touché de la protection dont le favorise la Providence, et surtout de la manière dont sa délicate santé se soutient, malgré la variété des températures qu'il traverse, et les fatigues inévitables d'un si long et si périlleux voyage.

Je m'abstiens de donner des détails sur la situation de nos diverses provinces et sur le bien qui s'y opère. Il me suffit de vous dire que, dans toutes, nos fonctions se remplissent avec succès et dans la plus parfaite tranquillité.

3° Il est beau de voir ainsi la petite Compagnie parcourir paisiblement la route que lui a tracée la divine Providence, à travers toutes les agitations et tous les bouleversements de ce monde, et marcher vers l'accomplissement de ses destinées, sans que les graves évènements qui s'accomplissent puissent même ralentir sa course, ni arrêter ses développements et le succès de ses oeuvres. Qui pourrait ne pas voir une intervention manifeste du Dieu de saint Vincent, dans une prospérité qui grandit au milieu des secousses qui font chanceler l'ordre social, au milieu des déchirements des partis et de ces luttes [186] incessantes qui entraînent tous les esprits vers une désastreuse anarchie ? N'est-ce pas là l'accomplissement de l'oracle du Prophète royal : *C'est Dieu qui est notre refuge, notre force et notre soutien au sein des tribulations. Par conséquent, notre âme demeurera inébranlable au milieu des commotions de la terre. Que les montagnes se meuvent et se précipitent dans les flots de la mer ; que les peuples s'agitent ; que les trônes s'ébranlent et s'inclinent vers l'abîme ; le Dieu des vertus est avec nous ; le lieu de sa demeure sera respecté ; un fleuve* de grâces et de bénédictions *y coulera délicieusement*, pendant que toute la terre sera dans les pleurs et la désolation ? N'est-ce pas là encore l'accomplissement de la promesse mystérieuse, qui nous annonça *: que les deux familles de saint Vincent ne périraient pas au milieu des malheurs qui devaient éclater sur la France, et que Dieu se servirait d'elles pour ranimer la foi* ? Et dès lors, ne serions-nous pas grandement coupables, si nous nous laissions aller à de vaines terreurs, et si nous prenions les conseils de la prudence humaine, pour nous diriger dans les circonstances qui nous entourent ?

Mais cette protection si sensible et si touchante nous impose des devoirs qu'il importe de ne pas oublier. Si la Providence veille sur la petite Compagnie, c'est qu'elle a des desseins sur elle, que nous devons nous rendre capables de remplir. Si Dieu ne permet pas à la puissance de l'homme de toucher aux fondements sur lesquels il a placé l'édifice de la société humaine, c'est qu'*il a fait les nations guérissables*. La vérité fait sortir sa lumière des calamités *de la terre*, pendant que *la justice du Ciel* exerce ses rigueurs ; et le fleuve de la miséricorde divine répand ses eaux bienfaisantes sur

les maux qui affligent les peuples pour cicatriser les blessures que leur font les traits de la colère céleste ; et ainsi, *la justice et la paix* se rencontrent dans cette vallée de larmes, pour y travailler de concert à la sanctification des peuples. Or, si la Providence protège la Compagnie, c'est qu'elle veut en faire un instrument de sa bonté et de son amour pour les hommes ; c'est qu'elle la destine, comme au temps de saint Vincent, à consoler les âmes souffrantes, à réchauffer les coeurs glacés, à dissiper les illusions qui égarent, à combattre les doctrines funestes qui divisent, à faire rentrer, en un mot, dans ce corps si malade de la société, la vie divine qui lui échappe, et qui peut seule lui rendre une force réelle et une paix durable.

Pour répondre à ses desseins, il faut que nous *soyons des lumières au milieu de ce monde* d'erreurs et d'égarements. Si nous voulons être puissants contre les doctrines mauvaises qui le perdent, il est nécessaire que nous sachions nous en garantir nous-mêmes ; que nous nous tenions en garde contre tout esprit de contention et de parti ; que nous demeurions étrangers aux idées nouvelles et aux opinions politiques qui agitent si malheureusement les peuples de nos jours. Si nous nous sommes séparés des hommes pour embrasser notre sainte vocation, c'est précisément pour éviter de nous occuper des intérêts et des choses de ce monde. Nous ne devons plus connaître d'autres intérêts que ceux [187] de la gloire de Dieu et du salut des âmes ; et notre occupation de tous les jours doit être de travailler à l'œuvre de notre propre perfection et à l'acquisition de toutes les vertus qui font les vrais missionnaires. C'est par là que nous pouvons devenir des *lumières au milieu du monde, des hommes de Dieu, formés à toute sorte de bien*.

Le mal qui dévore la société, c'est la division des esprits et des cœurs. Le remède qui peut seul guérir ce mal désastreux, c'est la charité. C'est cette vertu qui fait le bonheur du Ciel ; elle seule a le secret de consoler la terre. Elle possède la puissance d'adoucir tous les genres d'amertume, de dissiper toutes les préventions, de calmer toutes les aigreurs, d'apaiser toutes les dissensions et de rapprocher les hommes en apparence les plus profondément divisés. Le terrain de la charité est celui où se rencontrent et fraternisent toutes les opinions et tous les partis. Ce sera donc aussi par cette vertu que nous serons *le sel de la terre*. Toutes nos maisons doivent être autant de foyers de charité dispersés parmi les peuples divers de l'Europe et du monde, pour que tous les hommes en ressentent cette douce chaleur du Ciel qui fait tant de bien aux âmes, cette suave onction divine qui ne se répand jamais dans les cœurs sans les rendre meilleurs. Mais les missionnaires ne posséderont la puissance de la charité, ils n'exerceront avec succès sa divine influence sur les peuples qu'autant que leurs cours seront tout pleins de cette vertu. Ils doivent donc en puiser les ardeurs à leur véritable source, dans le cœur de celui qui *est la charité* même ; par leur fidélité à se tenir sans cesse unis à Dieu par l'esprit d'oraison et de piété. Ils doivent encore s'exercer à la pratique de cette vertu, en faisant fleurir dans toutes nos maisons la cordialité qui en fait la joie et le bonheur, en bannissant tout blâme et toute censure de la conduite du prochain ; en s'estimant, en se respectant, en *se prévenant d'honneur* les uns les autres.

Enfin, ce qui agite profondément la société aujourd'hui, et ce qui la menace des plus grands malheurs : c'est l'esprit de licence et d'insubordination ; c'est un amour effréné de la liberté, et par conséquent le mépris de toute autorité. Le pouvoir, cette clef de voûte de l'ordre social, est tous les jours soumis à une analyse haineuse et insultante, dans le but, non pas de constater ses droits, mais de contester les devoirs qu'il impose. Toutes les ressources de l'esprit humain se réunissent et prennent toutes les formes pour l'attaquer et l'anéantir. On resserre son action dans les limites les plus étroites, afin de le rendre de plus en plus impuissant à empêcher le mal et à faire le bien. On l'enserre, on le comprime, jusqu'à ce qu'enfin il fasse explosion et occasionne des catastrophes qui font la désolation des peuples, en même temps qu'elles sont le châtiment de leur orgueil. C'est toujours le mot de l'impie, qui, depuis le commencement du monde, fait le malheur de toutes les générations : *non serviam*, je n'obéirai pas. C'est aussi le mot de l'apôtre saint Jacques : *Deus superbis resistit*, Dieu résiste aux superbes. Le jour où reparaîtra le respect pour l'autorité, [188] ce jour-là, la société sera sauvée ; et ce jour est-il encore bien éloigné ? Nous avons tout lieu de le craindre. Cependant, c'est la Religion qui a enseigné aux hommes que *toute puissance vient de Dieu ; que celui qui lui résiste se révolte contre Dieu lui-même* ; qu'il *doit lui obéir, non pas seulement pour se soustraire à ses rigueurs, mais bien par un principe de conscience*. Cette doctrine peut

encore reprendre son empire sur les esprits et sur les cœurs ; les maux même que souffre la société, pour l'avoir oubliée, ne pourront que favoriser son réveil et préparer son triomphe. Or, la Compagnie est appelée à concourir puissamment à ce beau mais pénible travail de régénération. Pour obtenir ce succès, il faut que les missionnaires soient eux-mêmes des enfants d'obéissance ; il faut qu'à l'exemple de leur divin Maître, ils fassent de cette vertu *la nourriture* de leurs âmes. Ils ne prêcheront efficacement aux peuples le retour à la soumission, le respect des distinctions sociales et des droits de chacun, que lorsqu'eux-mêmes feront de cette doctrine la pratique de toute leur vie. On n'enseigne bien aux autres que ce que l'on a appris soi-même avec soin ; et l'on ne peut inspirer l'amour de l'autorité, que lorsque l'on porte cet amour dans son propre cœur. Je ne saurais donc trop vous recommander de travailler tous de concert à mettre l'autorité en honneur dans toutes nos maisons : les supérieurs, en se rappelant sans cesse la source divine d'où découle l'autorité dont ils sont revêtus ; en la tenant toujours sous la sauvegarde de l'humilité ; en lui donnant la sagesse pour guide ; en ne lui permettant jamais de puiser ses inspirations ailleurs que dans une sincère et tendre charité ; en la soumettant enfin à la règle suivie et dictée par la sagesse divine : de *tendre toujours vers la fin avec constance et fermeté*, mais d'*y conduire toujours par les moyens de la douceur et de la suavité;* les inférieurs, de leur côté, en renonçant aux raisonnements de leur propre esprit ; en réprimant les répugnances de leur nature ; en se dégageant de leurs désirs et de leurs inclinations, pour aller à la recherche du bon plaisir de Dieu ; en envisageant en toute rencontre l'autorité avec les yeux de la foi ; en ne considérant dans les supérieurs que les représentants de celui qui a dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute moi-même, et celui qui vous méprise, me méprise aussi moi-même*.

Quels voeux ardents je forme en ce moment pour que vous deveniez tous des *lumières au milieu du monde*, par votre éloignement pour les funestes doctrines qui le désolent ; pour que vous deveniez *le sel de la terre* par la bonne odeur de votre vertu et par l'édification de toute votre conduite, et pour que votre *obéissance* vous fasse *triompher* de l'esprit de révolte contre toute autorité, qui fait tant de ravages chez le pauvre peuple ! C'est dans le cœur de Notre-Seigneur que je dépose ces voeux que m'inspire ma tendre affection pour vous. J'espère de son infinie bonté qu'il voudra bien les exaucer, et que, par votre fidélité à répondre à ses desseins, vous deviendrez *ma joie et ma couronne*, en devenant *de dignes ministres de Jésus-Christ* et de fidèles *dispensateurs des mystères de Dieu*. J'espère aussi que *sa paix, qui surpasse tout sentiment*, [189] *conservera vos cœurs et vos esprits*, et qu'elle sera votre sauvegarde au milieu des circonstances périlleuses que nous pourrions avoir encore à traverser.

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère,

Messieurs et chers Confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I.p. d. l. C. d. l M., Sup. Gén.

XXI

Tenir aux règles, surtout aux exercices spirituels. - Observance de la pauvreté et de la mortification. - Notre mission à l'égard des filles de la Charité et nos rapports avec elles. - Charité mutuelle.

Paris, le 1er novembre 1852.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Je viens de terminer ma retraite annuelle. En entrant dans la solitude, j'ai compris que je n'y serais pas seul, et que toute la Compagnie devait m'y accompagner ; que je devais m'y occuper avec Dieu, non-seulement des intérêts de mon salut, mais aussi de tous ceux de la nombreuse famille confiée à ma sollicitude. Ses besoins se trouvaient confondus avec les miens, comme ses destinées sont identifiées avec les miennes. Je sentais vivement que si c'est un devoir rigoureux pour moi de *me sanctifier moi-même*, c'est *afin que* tous les enfants de saint Vincent *soient sanctifiés aussi dans la vérité*. Cette pensée pénétrait vivement mon âme. De cette solitude profonde, où devaient se retremper aux sources des grandes vérités du salut, et ma tendre affection pour la Compagnie, et mon zèle pour conserver dans son sein le dépôt précieux de l'esprit de saint Vincent, et mon dévouement pour la rendre capable de remplir les desseins de Dieu sur elle, mes regards se sont portés sur tous les points du monde où se trouvent dispersés les membres de notre grande famille, tous occupés à cultiver la portion du champ de l'Église confiée à leur zèle. Ils étaient bien ardents, les voeux que j'adressais au Seigneur pour qu'il bénît leurs travaux, et pour qu'il [190] leur fit la grâce de recueillir une riche moisson de fruits de salut. Toutes leurs œuvres m'apparaissaient comme autant *d'arbres plantés le long des eaux* de la miséricorde divine, *et destinés à se couvrir dans leur temps d'une magnifique fécondité*. Cette vue faisait ma joie et ma consolation ; c'était à mes veux la preuve que Notre-Seigneur veut se servir encore de la petite Compagnie pour procurer sa gloire et étendre son royaume. Mais en même temps que de sérieuses réflexions venaient préoccuper mon cœur sur la nécessité de répondre aux desseins de la Providence sur nous et sur les moyens de porter dignement la grande responsabilité qu'elle nous impose !

Votre province avait une large part dans ces préoccupations de ma solitude. Mon cœur se tournait souvent vers vous, et vos destinées, comme vos besoins, se présentaient sans cesse à mon esprit. J'ai cédé à ce sentiment qui me semblait venir du Ciel. Il était d'ailleurs trop en harmonie avec l'affection que je vous porte, pour que je fusse tenté de lui résister. Il me semblait que Dieu demandait de moi, non-seulement de prier pour vous, mais encore de m'occuper d'une manière spéciale de l'importance de la mission qui vous est confiée, de vos besoins particuliers, des causes qui arrêtent le succès de vos travaux et le développement de vos œuvres ; et ensuite de vous communiquer mes impressions, et de vous indiquer les moyens à prendre pour procurer à votre province la prospérité dont elle est appelée à jouir, et pour la rendre capable de fournir la belle carrière de bonnes oeuvres ouverte devant elle.

C'est pour obéir à cette inspiration que j'ai résolu de vous adresser cette lettre, comme un témoignage de mon intérêt et de ma sollicitude.

Plus de trente années se sont déjà écoulées depuis que la Compagnie alla s'établir aux États-Unis. Sans doute, elle y fut conduite par la Providence, qui voulait se servir d'elle pour rendre des services à l'Eglise. Cependant toute son histoire, pendant cette longue suite d'années, est loin de nous présenter les résultats consolants auxquels on devait s'attendre. Si ce tableau offre quelques traits que l'on envisage avec bonheur, il offre aussi bien des ombres qui affligent et attristent les regards. Quelle suite de vicissitudes malheureuses, de projets avortés, de combinaisons stériles, d'entreprises manquées, d'espérances déçues, et par conséquent que de sacrifices de tous genres, que de travaux, que de sollicitudes, qui sont demeurés presque sans fruit ! Il n'est pas difficile de signaler la cause de ce défaut de succès. Elle doit paraître bien évidente aujourd'hui aux yeux de tous. Sans vouloir méconnaître la pureté et la droiture des intentions qui ont présidé aux premiers efforts, c'est que bien souvent on n'a consulté que les inspirations de la prudence humaine, au lieu d'écouter celles de la foi ; c'est qu'on a voulu bâtir avant que d'avoir bien établi les fondements de l'édifice ; on a prétendu faire surgir une moisson mûre et abondante avant d'avoir cultivé la semence confiée à la terre ; c'est que, par un zèle peu éclairé, on a voulu beaucoup entreprendre sans avoir auparavant mesuré ses forces, calculé ses ressources, et surtout sans [191] examiner si on suivait la Providence dans sa marche, et si l'on n'*enjambait* pas sur elle. De là les mécomptes, l'incertitude des mesures, la mobilité des pensées et des projets, l'insuccès des efforts et des entreprises. On a mis sa confiance dans la puissance de la sagesse humaine ; et, en définitive, on n'a eu qu'à constater sa faiblesse et son impuissance, quand il s'agit des oeuvres de Dieu.

Cependant la Providence n'a pas moins persévéré dans son dessein de se servir de la Compagnie pour procurer sa gloire aux États-Unis. Elle a permis les fautes passées, j'en ai la confiance, pour qu'elles servent de préservatif dans l'avenir contre de nouvelles erreurs. Aujourd'hui plus que jamais nous avons les preuves les plus sensibles de la bonté divine envers vous, et dans la situation présente de votre Province, et dans l'union qui vient de s'opérer entre les sœurs de la Charité américaines et la maison-mère de filles de la Charité : union importante pour vous, puisque, en se plaçant sous la direction de la Compagnie, elles deviennent, entre vos mains, un instrument puissant pour faire le bien, et comme le complément de vos moyens d'action sur les peuples, pour gagner et sauver les âmes. Ce dernier fait seul est le signe qu'une ère nouvelle s'ouvre pour votre province ; et quand je vois coïncider avec cet évènement, d'un côté, la présence à la tète de cette Compagnie, d'un directeur si visiblement suscité de Dieu pour la conduire à l'accomplissement de ses belles destinées ; et de l'autre, la présence à votre tête d'un visiteur si dévoué à vos oeuvres, si capable de leur donner une direction sage et prudente, et si rempli de l'esprit de saint Vincent, je prévois que de beaux succès vous sont réservés, si vous savez prendre les moyens propres à les obtenir. Ces moyens, je vais vous les indiquer. Je les ai médités devant Dieu. Ils me semblent de nature à porter remède à un certain malaise qui tourmente les esprits et les cœurs depuis longtemps, et qui empêche votre province de marcher d'un pas ferme et assuré vers l'accomplissement de ses destinées.

1° Le premier moyen, c'est d'établir dans toutes les maisons une régularité exemplaire, et la fidélité aux exercices de la vie spirituelle et intérieure. L'esprit de Dieu. voilà l'élément véritable du succès de vos travaux. On ne peut être *apôtre au milieu des peuples*, qu'à la condition d'être *Chartreux à la maison*. La parole du missionnaire emprunte toute sa puissance, et son ministère toute son efficacité, des grâces et des bénédictions du Ciel qui l'accompagnent dans l'exercice de ses fonctions. Or, la source où il doit puiser ces dons célestes, c'est l'oraison, ce sont ses communications intimes et continuelles avec Dieu. S'il ne puise pas à cette source, il ne sera inévitablement qu'*un airain sonnant et qu'une cymbale retentissante*, et non-seulement alors il n'opérera aucun bien, mais encore il trouvera sa propre perte au milieu des peuples qu'il devait évangéliser et sauver. Une malheureuse expérience a rendu cette vérité bien évidente pour vous. Les missionnaires qui se sont perdus dans vos missions eussent été des saints, ils eussent opéré un grand bien, s'ils eussent été des hommes d'oraison et de règle. [192]

On se fait bien souvent illusion sur ce point essentiel de la vie du missionnaire. Sous prétexte qu'une multitude de personnes réclament les soins de notre ministère, et qu'on ne peut suffisamment leur rendre service, si on emploie à ses exercices de piété tout le temps prescrit par la règle ; ou bien encore parce qu'il faut aller à la recherche de peuples dispersés et privés de secours, qu'on ne peut ramener à Dieu qu'en s'y employant tout entier et sans se réserver un moment pour le soin de son propre intérieur ; on se néglige soi-même, pour ainsi dire sans s'en douter ; on use peu à peu les forces de l'âme ; on s'attiédit ; insensiblement, on perd le goût des choses de Dieu, et on finit par tomber dans un relâchement qui a toujours les suites les plus déplorables.

Pour prévenir un mal aussi funeste, il faut admettre en principe la vérité de la sainte Écriture : que l'on ne peut être bon et utile pour les autres, qu'autant que l'on s'exerce à être bon envers soi-même. Il faut se persuader de cette autre vérité, que nous ne sommes redevables vis-à-vis des autres, qu'après avoir acquitté la dette dont nous sommes chargés envers notre propre sanctification. Ensuite, il faut n'entreprendre les œuvres que dans des conditions qui nous permettent de satisfaire aux devoirs qu'impose la vie de communauté. Dieu ne nous en demande pas davantage. Il n'exige pas que nous nous négligions nous-mêmes, pour rendre plus de services au prochain. Par conséquent, il faut limiter le nombre de maisons au nombre de sujets qui peuvent y vivre en commun et observer nos saintes règles. Nous ne sommes pas appelés à travailler en général au salut des âmes ; mais nous sommes appelés y travailler comme enfants de saint Vincent, en conservant un esprit, en observant des règles qui nous sont propres, et qui seules garantissent le succès de notre ministère. Ce serait chose bien lamentable que des hommes destinés à mener une vie apostolique, à paraître au milieu des peuples *comme le sel de la terre, comme des lumières dans le monde*, fussent moins pieux, moins intérieurs, moins unis à Dieu, que ceux qui ne sont point favorisés d'une vocation aussi sublime ! Serait-il étonnant alors qu'ils n'eussent aucun succès dans leur ministère, et

qu'au lieu d'édifier par leurs bons exemples, ils fussent un sujet de scandale et de perte pour les âmes ? C'est ce qui arrive malheureusement trop souvent. Or, c'est aux supérieurs des missions à prévenir ces désordres, en tenant fortement la main à ce que nos maisons ne soient pas moins régulières sur la terre étrangère que ne le sont celles de l'Europe. à ce que tous les exercices de la vie commune y soient remplis, à ce que la retraite annuelle et la communication intérieure se fassent aux époques fixées par la règle. De cette manière, les missionnaires qui vont travailler dans ces régions lointaines, pour procurer plus efficacement la gloire de Dieu, y trouveront les ressources nécessaires à leur faiblesse, et ils ne courront pas le risque de se perdre en se consacrant au salut des autres.

2° Si ce premier moyen est bien employé, le second, qui en est la conséquence, sera mis en pratique avec une grande facilité : je veux parler de l'esprit [193] de pauvreté et de mortification. Le caractère qui distingue les hommes apostoliques, et la disposition qui les rend puissants en œuvre et en parole, c'est leur esprit d'abnégation et de détachement. Leur pensée, en se dévouant aux missions étrangères, c'est d'avoir de plus grands sacrifices à offrir à Dieu, de supporter plus de privations, de se livrer à de plus rudes travaux, et par conséquent de s'exposer à un plus grand dénûment des choses de ce monde et des commodités de la vie. L'esprit apostolique suppose nécessairement cette disposition. Aussi ce qui attire l'estime et la confiance des peuples, ce qui confond les esprits hostiles à la vraie foi, ce qui triomphe de la résistance et de l'obstination des pécheurs, ce qui touche et convertit efficacement les cœurs égarés, c'est moins la parole du missionnaire, que l'exemple qu'il donne du désintéressement, de l'abnégation et d'une vie pauvre et mortifiée. L'esprit de pauvreté et de mortification est d'ailleurs la clef qui ouvre la source de la miséricorde divine, et qui en fait découler les grâces de conversion et de salut sur les peuples.

Or, cette doctrine n'a pas été assez étudiée ni assez mise en pratique parmi vous. J'ai acquis la conviction que, sous ce rapport, on n'observe pas les règles que doit se prescrire la conscience d'un bon missionnaire. Sous prétexte que l'esprit du pays a des exigences auxquelles ou n'est pas soumis ailleurs, on adopte une manière de vivre qui diffère peu de la vie mondaine. Soit dans les habits, et dans les objets à son usage, soit dans la nourriture et la boisson, on prend des habitudes qui ne peuvent pas plus se concilier avec la modestie et la pauvreté que nous commandent nos saintes règles, qu'avec l'édification que nous devons répandre parmi les peuples pour les gagner à Dieu.

Il est bien important que les supérieurs ne négligent aucun moyen de déraciner ces désordres, et d'établir dans leurs maisons ces usages simples et modestes que nos pères nous ont transmis, et qui partout sont d'une si grande utilité pour assurer à la Compagnie la considération et l'estime dont elle a besoin pour faire le bien.

Il n'est pas moins important de veiller à ce que chaque missionnaire verse dans la caisse de la maison à laquelle il appartient les aumônes, casuels, honoraires de messes, et tout autre don qu'il reçoit dans l'exercice de ses fonctions. S'en approprier la moindre chose, sans permission, ce serait pécher contre le vœu de pauvreté.

Je recommande aussi à messieurs les supérieurs locaux et à messieurs les procureurs d'observer fidèlement les règles de leurs offices, en ce qui touche l'administration temporelle de leurs maisons, et d'éviter surtout d'entreprendre des réparations importantes, ou des constructions, sans en avoir obtenu préalablement l'autorisation du visiteur, s'ils ne peuvent attendre la mienne. Il est arrivé bien souvent que, par des travaux inconsidérément entrepris, ou par des acquisitions intempestivement faites, des supérieurs ont laissé [194] à leurs Successeurs de grands embarras, et des dettes qui ont absorbé des ressources qui eussent été bien mieux employées à subvenir aux besoins personnels des missionnaires, ou au développement de leurs oeuvres.

Je prie encore messieurs les supérieurs locaux d'envoyer exactement chaque année, au visiteur, le compte de la recette et de la dépense de leurs maisons respectives ; et ceux qui travaillent dans des maisons qui n'appartiennent pas à la Congrégation, d'envoyer à la caisse centrale de la province ce qui leur est resté des traitements qui leur sont fournis, après leurs dépenses couvertes, pour être employé par le visiteur aux divers besoins de la province. Qu'ils aient soin de tenir en règle les titres des propriétés de leurs maisons et d'en envoyer une copie au procureur de la province, afin de prévenir des difficultés auxquelles pourrait donner lieu la transmission de ces propriétés.

3° Un autre moyen sera la garantie du succès des deux premiers, c'est l'union des esprits, la fusion des coeurs dans l'amour de la même vocation, et dans l'accomplissement des mêmes devoirs. La charité mutuelle, vous le savez, est le fruit de l'union avec Dieu, le gage de la paix de l'âme. Elle dilate le cœur, et y produit le zèle du salut des âmes. Elle répand le bonheur dans la vie commune, et elle fait d'une communauté une image du Ciel. Il est facile de comprendre tout le bien que peut faire une maison, par cela seul qu'elle possède la charité. C'est comme un foyer du feu divin, dont tous ceux qui en approchent ressentent les ardeurs. C'est un séjour délicieux, où croissent toutes les vertus, et d'où s'exhale un parfum de sainteté qui répand au loin la bonne odeur de l'édification. Elle offre enfin un spectacle qui attire les complaisances de Dieu, des anges et des hommes.

Aussi, le vœu le plus ardent que je forme tous les jours, c'est de voir cette céleste vertu dominer dans toutes nos maisons, et faire de tous nos cœurs un seul cœur, de toutes nos âmes une seule âme ; et, si je le désire si ardemment, c'est parce que je sais toute la gloire qui peut en revenir à Dieu, et tout le bonheur qui peut en résulter pour tous les missionnaires.

Vous me permettez de vous le dire sans détour si votre province n'a pas prospéré, si elle n'a pas été à édification jusqu'à présent, comme on avait lieu de s'y attendre, la raison en est surtout que la charité ne régnait pas dans vos maisons, que l'union n'y existait pas. J'ai su la douleur qu'en éprouvaient beaucoup d'entre vous, leurs gémissements à ce sujet ont retenti bien souvent jusque dans mon cœur. On a assigné à ce défaut d'union bien des causes ; mais la véritable à mes yeux, c'est l'absence d'une charité puisée à sa véritable source, dans la piété et la régularité. Quelle facilité à juger défavorablement le prochain ! quelle liberté on a laissé prendre à sa langue, pour censurer, blâmer, condamner sa conduite ! On ne s'est pas borné à manquer de charité vis-à-vis de ses égaux ; combien de fois les oreilles des bons missionnaires ont été offensées des discours qu'ils entendaient sur la conduite même des supérieurs, [195]de la licence avec laquelle on se permettait de contrôler leurs moindres actes et les mesures de leur administration ! De pareilles conversations ne pouvaient partir de cœurs habités par la charité. Aussi je ne puis vous dire tout ce que mon âme en a éprouvé de douleur et d'affliction. Je ne pouvais espérer les bénédictions du Ciel pour les travaux de missionnaires livrés à un tel désordre. Je ne pouvais m'attendre à voir prospérer une province au sein de laquelle n'habitait pas le Dieu de paix et d'amour.

Je n'ignore pas que dans ce moment il y a généralement parmi vous une disposition plus consolante sous ce rapport ; des liens de charité se forment et nous donnent lieu d'espérer que les cœurs vont s'unir étroitement, de manière à ne plus laisser aucune trace des illusions auxquelles on s'était laissé aller en cette matière. Mon âme est grandement soulagée de cette pensée, et elle l'envisage comme l'aurore des beaux jours que Dieu va faire lever sur vous. Je vous conjure par les entrailles de Jésus-Christ de seconder cette grâce de miséricorde, et de favoriser de tout votre pouvoir ce retour à l'union et à la charité qui se manifeste dans tous les esprits. Soyez tous *uniformes*, comme le veut saint Vincent ; n'ayez qu'une même manière de penser, de juger, de parler, d'agir ; que tout parmi vous, selon la parole de l'Apôtre, se fasse dans la charité : *Omnia vestra in charitate fiant*.

Mais, pour rendre cette union parfaite, il importe que vous ne perdiez pas de vue que le devoir des membres du corps est de se montrer dociles à la direction que leur donne la tête, et que par conséquent vous devez vous mettre entre les mains de vos supérieurs comme la lime entre les mains de l'ouvrier ; vous tenant dans la sainte indifférence pour les lieux et les emplois ; vous montrant disposés à faire généreusement le sacrifice de vos attraits et de vos répugnances, pour vous consacrer à la pratique de l'obéissance, telle que vous la commande le vœu que vous en avez fait. C'est ainsi que vous prouverez votre amour pour votre vocation, pour votre province, pour la Compagnie, pour vos supérieurs, pour Dieu.

Il me reste un dernier avis à vous donner, et qui intéresse à un haut degré l'avenir de votre province ; il a pour objet vos rapports avec les filles de la Charité. Elles sont entre les mains de la Compagnie un moyen puissant de faire le bien aux Etats-Unis ; leurs œuvres ont un langage bien puissant sur l'esprit des hérétiques, plus puissant même souvent que la prédication de la parole divine. Elles sont visiblement destinées à être une prédication incessante, dont les succès seront immenses, si elles savent posséder et conserver l'esprit de leur vocation. Or c'est la mission des

missionnaires de leur inspirer cet esprit et de le maintenir parmi elles dans toute sa ferveur primitive. Mais, pour qu'ils remplissent bien cette mission, il faut : 1° qu'ils possèdent bien eux-mêmes l'esprit de saint Vincent qu'ils doivent leur communiquer ; 2° il faut que, dans leurs rapports avec elles, ils se présentent comme des modèles d'édification, inspirant par leur modestie, par leur réserve, par leur piété, la confiance nécessaire [196] pour leur faire du bien ; 3° il faut que dans leurs discours ils les portent à l'observance de leurs règles et de tous les usages de leur Compagnie ; 4° il faut enfin que tous leurs rapports avec elles portent l'édification dans leur intérieur, et qu'ils ne fournissent jamais prétexte à la malveillance de l'extérieur. Vous ne manquerez à aucune de ces précautions, si vous savez vous conformer avec exactitude aux règles de conduite que j'ai tracées sur cette matière dans ma circulaire du 4 août 1844. Je vous recommande instamment de ne point vous en écarter. Je compte sur le zèle de MM. les supérieurs locaux pour veiller à ce qu'on les observe fidèlement. Ils doivent comprendre comme moi que, si on se laissait aller au relâchement en ce point, les missionnaires, au lieu d'être pour les filles de la Charité des directeurs sages et utiles, deviendraient bientôt pour elles des pierres d'achoppement et de scandale.

Tels sont les avis que j'ai cru devoir vous adresser. Je les ai puisés dans la solitude, au pied de la croix. Ils sortent d'un cœur qui vous est bien dévoué, et qui désire vivement le bonheur de chacun de vous. Je les confie aussi à vos cœurs et à votre amour pour votre sainte vocation. Je vous demande de les recevoir avec une affection semblable à celle qui me les a dictés, et de les observer avec l'esprit de foi qui me les a inspirés. Je vous le demande, au nom de la gloire de Dieu que vous êtes appelés à procurer et à étendre ; au nom de la Compagnie, dont vous êtes chargés de soutenir l'honneur et de faire prospérer les œuvres ; au nom des âmes nombreuses dont le salut est attaché à votre ministère ; au nom de la riche moisson de fruits de salut que vous êtes destinés à recueillir ; au nom enfin de l'amour que je vous porte, et qui m'inspire un si grand intérêt pour votre mission. J'y attends de vous cette consolation, qui, je vous l'assure, sera bien douce pour mon coeur.

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur.

Messieurs et mes chers frères.

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [197]

XXII

Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1853.

1'UESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FBÈRFS.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Une nouvelle année commence aujourd'hui. Cette circonstance me procure la jouissance de vous exprimer tout ce qu'il y a d'affection dans les vœux que j'adresse pour vous au Seigneur. C'est un devoir cher à mon cœur, et qu'il m'est bien doux de remplir. Il n'en est pas des liens qui nous unissent, comme de ceux formés par la chair et le sang ; le temps en s'écoulant n'a la puissance ni de les briser ni de les affaiblir. C'est une union qui a son fondement dans le sein même de Dieu et qui est cimentée par la charité. Les années *passent* avec *le monde*, dont elles ne font qu'indiquer les vicissitudes et que composer l'histoire de sa vanité et de *sa concupiscence*. Mais *la charité demeure* éternellement, et les sentiments dont elle est la source participent de sa constance divine et de sa perpétuelle fécondité. Aussi les voeux que je viens vous offrir à l'occasion du renouvellement de

l'année ne sont pas nouveaux. Ils ne sont, et ils ne peuvent être, que ceux que je dépose tous les jours aux pieds du Seigneur, depuis que, dans les décrets impénétrables de sa Providence, il m'a appelé à occuper au milieu de vous la place de saint Vincent. Seulement, comme il est de la nature de *la charité d'abonder de plus en plus en tous sens*, ainsi le désir que j'ai de votre bonheur et la tendresse de mon cœur pour vous me semblent croître tous les jours par l'effet des bénédictions que le Ciel répand sur la Compagnie, et des consolations que me procure chacun des membres qui la composent.

L'année qui vient de finir a débuté au milieu de circonstances bien graves. J'étais loin de m'attendre à ce qu'elle fût remplie de faits, qui lui feront occuper une des plus riches et une des plus belles pages de notre histoire. Aussi, c'est le cœur tout pénétré de reconnaissance envers la bonté divine, que je viens vous entretenir, bien persuadé que vous unirez vos actions de grâces aux miennes, et que vous verrez dans l'admirable conduite de la Providence sur nous un nouveau motif de mettre en elle toute votre confiance, et de vous affectionner de plus en plus à une vocation que le Ciel gratifie manifestement de ses faveurs et de sa prédilection.

Et d'abord, c'est un besoin pour moi de vous parler de l'heureux retour de M. Poussou, mon premier assistant, après avoir rempli l'importante et périlleuse [198] mission qui lui avait été confiée. Il est peut-être inouï qu'un voyage aussi long et aussi pénible, dans un état de santé si peu rassurant, se soit jamais accompli ainsi sans aucun incident fâcheux, sans la moindre indisposition, et avec un succès aussi complet. Ce fait seul suffit pour rendre manifeste la protection du Ciel sur la Compagnie. M. Poussou a pu arriver jusqu'en Chine, y séjourner pendant le temps nécessaire pour prendre une connaissance exacte de la situation, des besoins et des intérêts de nos missions dans cette contrée, réunir tous nos vicaires apostoliques et se concerter avec eux sur les moyens à prendre pour rendre efficaces leurs efforts et leurs travaux. Vous comprendrez facilement la consolation qu'ont dû éprouver nos missionnaires d'une visite si inattendue. C'était la première fois depuis l'ouverture de ces missions lointaines. qu'on y voyait arriver un représentant du Supérieur général, venant leur prouver la grande part qu'ils ont dans ses sollicitudes, et l'intérêt qu'ils inspirent à toute la famille de saint Vincent. Le choix de ce représentant les avait encore profondément touchés. Ils connaissaient sa longue expérience des œuvres apostoliques, et la tendre affection qu'il conserve aux missions étrangères auxquelles il a consacré les plus belles années de sa vie ; sa seule présence au milieu d'eux était un bienfait du Ciel, qui leur annonçait tout un avenir de consolation et de succès. De son côté, M. Poussou a pu constater le bon esprit qui anime nos missionnaires de la Chine, le grand bien qu'ils opèrent, l'amour qui les unit à la grande famille, malgré les distances qui les en séparent, l'honneur qu'ils lui procurent, malgré les difficultés de tout genre qui les entourent, et la fidélité qu'ils conservent à nos saintes règles, malgré les obstacles que semblent opposer les circonstances extraordinaires au milieu desquelles ils se trouvent placés. Cette visite a parfaitement rempli le but que je m'étais proposé, et tout annonce que les résultats en seront aussi satisfaisants que je pouvais le désirer, pour la gloire de Dieu et pour la prospérité de nos œuvres dans l'immense empire de la Chine.

Après avoir quitté la Chine, M. Poussou a voulu visiter aussi notre intéressante mission d'Abyssinie, et procurer à nos missionnaires qui y travaillent la consolation de le posséder quelques jours au milieu d'eux. Son dévouement ne s'est pas laissé arrêter par les fatigues et les nouveaux dangers qu'il lui fallait traverser pour arriver jusqu'à eux. Il m'a rapporté les détails les plus touchants sur le zèle qui les anime, et sur la persévérance avec laquelle ils s'épuisent depuis si longtemps à cultiver cette terre si rebelle à leurs travaux et si avare de fruits de salut. J'ai la confiance cependant que cette visite était, dans les desseins de la Providence, le moment fixé où de douces consolations devaient venir récompenser leur constance, et réjouir leur amour pour les peuples qu'ils sont appelés à évangéliser ; car, depuis que M. Poussou les a quittés, une lettre de Mgr de Jacobis est venue nous apporter la bonne nouvelle qu'il a baptisé six cents adultes, et qu'il a ordonné un prêtre, deux diacres, un sous-diacre et un acolyte. Elle a eu aussi le grand avantage de me procurer [199] les renseignements les plus édifiants sur la confiance générale qu'a su inspirer la haute vertu de ce vénérable et saint prélat, sur l'estime et la considération qu'inspire à tous sa vie si apostolique ; la bonne odeur que répandent et sa charité si tendre, et son zèle si dévoué, et son

amour si extraordinaire pour la pauvreté et la mortification, ne peut que préparer à l'évangile les plus consolantes conquêtes. Il était visiblement l'homme de Dieu destiné à rendre à la vie cette terre désolée, et à l'arracher du sein des ténèbres dans lesquelles elle est plongée.

L'heureux retour de M. Poussou devait être suivi, pendant l'année qui vient de finir, de bien d'autres bienfaits de la divine Providence en faveur de la Compagnie. Vous savez quelle plaie profonde avait faite à mon cœur l'acte d'autorité qui, au mois d'août 1850, expulsa nos missionnaires de notre maison de Plaisance. Cette plaie ne devait pas tarder à être cicatrisée. En effet, le Souverain Pontife prit sous sa bienveillante protection la cause de notre Congrégation ; des négociations s'ouvrirent entre le Saint-Siège et le Gouvernement de Parme; et le 28 mars dernier notre Compagnie fut remise en possession et reprit la direction de cet important établissement, qu'elle avait honorablement dirigé depuis plus d'un siècle. Le rétablissement des missionnaires dans cette maison eut lieu à la grande satisfaction du clergé et du peuple de Plaisance ; tout annonce que désormais ils pourront en paix y exercer les fonctions de la Compagnie, et y continuer le cours des services si importants qu'ils y rendent à 1'Eglise.

La même année vit s'accomplir un autre évènement bien mémorable pour la Compagnie, et qui était depuis longtemps l'objet de tous mes vœux : ce fut la restauration de notre chère province d'Espagne. Depuis dix-sept ans cette province avait été révolutionnairement supprimée ; tous les membres en avaient été dispersés ; beaucoup d'entre eux étaient morts dans l'exil ; et ceux qui restaient encore avaient la douleur de penser que le terme de leur carrière arriverait sans qu'ils pussent voir l'édifice de la Congrégation se relever dans leur patrie. Mais le saint Pontife Pie IX se préoccupait des destinées de la petite Compagnie. Il fit pour elle en Espagne ce que Pie VII, de sainte mémoire, avait fait en France. Un article fut inséré par ses soins, dans le concordat qu'il fit avec la reine des Asturies, dont l'objet était le rétablissement de la double famille de saint Vincent dans ses États. Son Excellence le nonce de sa Sainteté, en Espagne, déploya toutes les ressources du zèle le plus actif et le plus intelligent pour amener la réalisation des intentions bienveillantes du Saint-Père. Notre vénérable confrère, M. Escara, qui faisait la joie et l'édification de notre maison-mère, et qu'il m'était si doux de posséder près de moi, n'hésita pas, malgré son grand âge et ses infirmités, à entreprendre le voyage de Madrid, muni de tous mes pouvoirs, pour faire arriver à bonne fin une entreprise aussi importante, et qui intéressait si vivement son cour. Enfin un décret de la reine, en date du 23 juillet 1852, rendit à notre Congrégation son [200] existence légale en Espagne. Les dispositions contenues dans ce décret sont on ne peut plus honorables pour la Compagnie, et elles témoignent de l'estime et de la confiance que nosseigneurs les évêques, aussi bien que le gouvernement, lui ont conservées. Par ordre de la reine, une maison vaste et convenable fut aussitôt affectée à l'établissement du séminaire interne et de l'administration centrale de la province, avec des ressources suffisantes pour en faire les frais ; et, le 26 septembre dernier, veille du jour anniversaire de la mort de saint Vincent, Son Eminence le cardinal archevêque de Tolède fit solennellement l'installation de nos confrères dans ce nouveau berceau de la province. Ce vénérable prélat, qui avait puissamment concouru à la réalisation de cette oeuvre importante, donna dans cette circonstance des preuves insignes de son affection pour la Compagnie, et des espérances qu'il a placées dans son avenir, qui devront à jamais lui assurer la reconnaissance la plus vive de tous les missionnaires espagnols. Déjà on compte onze missionnaires et six frères coadjuteurs dans cette maison ; trois postulants ont été admis au séminaire ; bon nombre d'autres s'annoncent encore. Il y a lieu d'espérer que les membres de cette petite famille vont se multiplier, de manière à pouvoir répondre à toutes les demandes que font déjà nosseigneurs les évêques, et que cette province deviendra plus prospère et plus riche en sujets et en maisons, qu'elle ne le fut jamais.

Au moment même où je trace ces lignes, je reçois de Madrid communication d'un nouveau décret de S. M. la Reine d'Espagne, qui est un témoignage bien consolant pour nous de la considération dont elle veut bien honorer notre Compagnie. En voici le texte : *Décret royal. Moi, la Reine, considérant les services que, dès leur fondation, les prêtres de la Congrégation de saint Vincent de Paul ont rendus à l'Église, et que leur règle les oblige non-seulement à se consacrer à l'éducation des élèves qui aspirent aux sublimes fonctions du sacerdoce, mais encore à faire des missions et à remplir d'autres emplois que les évêques trouvent bon de leur confier dans les*

diocèses où ils sont établis ; j'ai ordonné qu'on érige deux maisons de cette Congrégation : une dans la ville de Saint-Jacques, et une autre dans la ville de la Havane, dans l'ile de Cuba, et qu'on affecte à cette destination deux des anciens couvents qui ont été supprimés.

Cet évènement si consolant coïncidait avec un autre non moins providentiel, qui s'accomplissait le même jour à une autre extrémité de l'Europe. Ce fut aussi le 26 septembre qu'une maison de la Compagnie s'ouvrait à Cilli, dans la Styrie, province des États autrichiens d'Allemagne. Mgr l'évêque de Lavante, par les soins duquel cette maison avait été préparée, y installait solennellement lui-même trois missionnaires autrichiens, sortis de notre séminaire de Paris. M. Hirl, supérieur de notre maison de Cologne, a été chargé provisoirement de la conduite de cette maison, dans le but d'y établir les observances de la Congrégation, et de diriger les premiers travaux de nos missionnaires [201] Lorsqu'il aura rempli cette mission, il retournera au sein de sa chère famille de la Prusse. Cette maison de la Styrie s'est ouverte aussi sous les plus heureux auspices ; la haute et bienveillante protection de M l'évêque du diocèse, l'esprit si édifiant qui anime les missionnaires chargés de fonder cette oeuvre nouvelle, et le généreux concours de fidèles pour la faire prospérer, sont de justes motifs d'espérer que la Providence lui réserve un consolant avenir.

Pendant que M. Hirl travaille en Autriche, sa maison de Cologne continue à produire de grands fruits pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Le nombre des missionnaires s'y est accru de deux prêtres formés à notre séminaire de Paris, et qui sont allés partager leurs travaux. Leurs missions sont toujours favorisées des mêmes bénédictions du Ciel. Son Em. le cardinal archevêque de Cologne, qui les environne des plus touchants témoignages de son estime et de son affection, vient de leur donner une preuve sensible de la confiance qu'il a placée dans la petite Compagnie. Ayant fondé un séminaire diocésain à Neuss, ville située à peu de distance de la ville métropolitaine, il a voulu leur en confier la direction ; et il a installé lui-même deux missionnaires dans ce nouvel établissement.

Je ne quittais Cologne que pour venir en France jouir d'une autre bien douce consolation que la providence me réservait. C'était celle que devait me procurer le départ d'une nombreuse colonie de missionnaires et de filles de la Charité qui allaient s'embarquer pour le Brésil. Pendant que notre cher confrère, M. Monteil, commissaire extraordinaire, s'occupait modestement, avec le vénérable visiteur, de relever et de réorganiser les maisons de cette province, un ordre de l'empereur du Brésil l'appela à Rio-Janeiro, pour recevoir de sa part la commission de se rendre en France et de m'exprimer le désir qu'il avait de voir les filles de la Charité chargées de diriger les établissements charitables de sa capitale. Il le chargea de ses instructions pour son ministre près le gouvernement français, dans le but de traiter des conditions qui devaient assurer l'exécution de son pieux projet. En même temps notre vénérable confrère, Mgr l'évêque de Mariana, lui donna commission de me demander des missionnaires pour diriger un séminaire externe qu'il désirait fonder dans son diocèse. La Providence a disposé toutes choses pour que nous pussions répondre au désir de Sa Majesté l'empereur du Brésil, et à celui de Mgr l'évêque de Mariana et, le 31 juillet dernier, le vaisseau nommé la *Ville de Paris* partait du Havre et emportait au Brésil cinq missionnaires, deux frères coadjuteurs et trente-trois filles de la Charité. Cette colonie, si chère à mon cour, après cinquante-six jours de traversée, aborda heureusement à Rio-Janeiro, où elle fut accueillie avec des démonstrations et dans des circonstances qui ne permettent pas de douter que Dieu bénisse cette entreprise, et qu'il la fasse servir au salut des peuples et à la régénération du clergé. Des négociations sont entamées et des engagements sont déjà pris, pour faire plusieurs autres établissements de même nature sur d'autres points de l'Amérique du [202] Sud dans le courant de l'année qui commence. La Providence semblait manifester qu'elle a dessein de se servir des enfants de saint Vincent pour ranimer la foi et l'esprit ecclésiastique dans cette partie du monde, où le nom de notre bienheureux Père n'était pas connu, et où, dans ce moment, il est dans toutes les bouches comme dans tous les cœurs.

Ce ne sont pas là les seules œuvres nouvelles entreprises par notre maison-mère dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Depuis longtemps, en Égypte, on réclamait avec de vives instances la formation d'un collège, où la jeunesse catholique pût recevoir une éducation appropriée à ses besoins, et où les jeunes hérétiques pussent puiser les éléments de la vraie foi, en recevant les

bienfaits de l'enseignement humain. La sacrée congrégation de la Propagande nous avait recommandé de former un établissement de cette nature, dès le moment où elle nous confia la mission d'Alexandrie. Depuis cette époque, elle nous témoigna à plusieurs reprises combien elle tenait à ce que ses intentions à cet égard fussent remplies. Enfin il nous a été donné de pouvoir réaliser son désir, et le 1er octobre dernier le collège fut ouvert, et fourni des directeurs nécessaires, envoyés de Paris à cet effet.

Dans l'intérieur de la France nous venons de former encore une nouvelle maison. Pour répondre à la confiance de Mgr l'évêque d'Orléans, trois missionnaires viennent de se rendre dans son diocèse, pour y être employés à évangéliser les peuples de la campagne. Ce vénérable prélat, qui porte un tendre intérêt à notre Compagnie, s'est chargé de faire tous les frais de cet établissement, qui se compose de trois missionnaires et de deux frères coadjuteurs, et dont le personnel devra augmenter en nombre l'année prochaine.

Le tendre intérêt que je porte à notre chère province d'Irlande, ma porté à aller moi-même faire la visite de la maison de Castleknock, où réside le visiteur. Je tenais à donner cette preuve d'affection à nos confrères irlandais, en retour des grandes consolations qu'ils me procurent par leur conduite édifiante et par les beaux succès qui couronnent leurs travaux. J'éprouvais une bien douce jouissance au milieu d'eux, me voyant entouré de trente-cinq missionnaires et de douze frères coadjuteurs, tous unis par les liens de la plus cordiale charité, tous remplis de l'esprit de notre vocation, et observateurs zélés de nos saintes règles. Ce spectacle attendrissait profondément mon âme. Je n'étais pas moins touché au récit de tout le bien qu'ils opèrent au milieu des peuples de la campagne, dans les retraites ecclésiastiques, dans les prisons et dans les autres œuvres dont ils sont chargés. Partout on voit que le Seigneur est avec eux, et que sa bénédiction les accompagne dans leurs fonctions.

Nos provinces d'Italie nous ont aussi apporté leur grande part de consolation durant l'année qui vient de s'écouler. Nos missionnaires ont travaillé avec zèle, et leurs travaux ont obtenu de beaux succès. Dans la seule province de Rome ils ont fait cinquante missions proprement dites, et autant de retraites soit ecclésiastiques, soit laïques. Plusieurs de ces fonctions ont été remarquables [203] par des conversions extraordinaires et publiques, qui ont produit la plus profonde sensation sur les peuples. Des circonstances frappantes indiquaient l'effet produit sur les esprits et sur les cœurs. Ainsi la ville de Livourne, où nos missionnaires ont prêché le Jubilé, en forme de mission, a été presque entièrement renouvelée. A Plaisance, le concours et l'entraînement des fidèles furent tels, que toutes les boutiques étaient fermées aux heures où se faisaient les instructions ; les magistrats devancèrent les heures des séances des tribunaux, afin de pouvoir assister aux exercices de la mission ; et, lorsqu'elle fut terminée, le peuple adressa de vifs remerciements à l'évêque pour lui avoir procuré le bonheur d'entendre les missionnaires. A Udine, dans le Frioul, où nous eûmes une maison de la Congrégation avant la grande révolution, un de nos missionnaires prêcha deux retraites ecclésiastiques, auxquelles huit cents prêtres participèrent. Les fruits en furent extrêmement touchants ; et, à la fin de ces exercices, une pétition fut signée avec enthousiasme et adressée à Mgr l'archevêque de cette ville, dans le but de provoquer le rétablissement d'une maison de missionnaires dans le diocèse.

Notre province de Naples vient de prendre possession de la Sicile, et d'y ouvrir un nouveau champ au zèle de la Congrégation, par la formation d'une maison à Syracuse. C'est pour répondre au désir du Souverain Pontife et du roi de Naples que cet établissement a été fondé. Il y a à peine quelques mois que trois missionnaires occupent cette maison, et déjà ils ont travaillé avec un succès qui nous fait concevoir les plus belles espérances pour l'avenir. Ils ont donné une retraite aux ecclésiastiques, une autre aux ordinands, et ils font dans leur église comme une mission continuelle. Le bien qu'ils ont opéré a déjà inspiré à plusieurs autres villes de l'île de demander pour elles la formation de semblables établissements. On fait les mêmes instances pour obtenir des filles de la Charité ; et la disposition des esprits annonce que la Providence prépare aux enfants de saint Vincent, dans cette contrée, une riche moisson à recueillir.

Dans la province, nos missionnaires ont donné trente missions et soixante-dix retraites. Toutes ces fonctions ont été bénies de Dieu, et NN. SS. les évêques ont témoigné combien ils étaient satisfaits des résultats obtenus.

Vous savez combien les circonstances au milieu desquelles se trouve placée notre province du Piémont rendent sa situation critique et inquiétante. L'avenir qui lui est réservé me préoccupe bien souvent devant Dieu, et mon cœur flotte sans cesse entre la crainte et l'espérance. Cependant, en voyant tout le bien que font nos missionnaires, mon âme ne peut s'empêcher de s'ouvrir à la confiance. Partout ils travaillent avec zèle, et ils obtiennent des succès surprenants ; leurs missions se font avec la même tranquillité que dans les temps les plus prospères. Un très-grand nombre de retraites ont eu lieu avec consolation ; quinze retraites ecclésiastiques ont été données dans le seul temps des vacances dernières dans plusieurs diocèses. Dans notre seule maison de Gênes il y en a eu trois ; et les prêtres y sont venus en si grand nombre, que beaucoup [204] n'ont pu y être admis, la place manquant pour les loger. Cette circonstance a déterminé l'autorité ecclésiastique à établir que désormais, au lieu de deux retraites, il y en aurait quatre chaque année dans cette maison. Les collèges de Savone, de Sarzane et de Finale sont fréquentés par un grand nombre de jeunes gens internes et externes ; les parents et les autorités de ces villes témoignent leur satisfaction de l'enseignement qui y est donné, aussi bien que de la piété et du bon esprit des élèves.

Il est à remarquer que, quoique le pays se trouve agité par les partis, et travaillé par l'esprit d'impiété et par la propagande protestante, d'une manière si déplorable, nos confrères ne rencontrent aucune difficulté et ne sont exposés à aucune opposition hostile dans l'exercice de leurs fonctions publiques. Je ne puis attribuer la tranquillité dont ils jouissent qu'à une protection bien visible du Ciel, et je ne puis m'empêcher de penser que la Providence ne préserve ainsi les enfants de saint Vincent des maux qui affligent l'Église dans cette contrée, que parce qu'elle veut se servir d'eux un jour pour concourir à cicatriser les plaies de l'impiété, et à ranimer la foi chez un peuple que son ancien attachement à la Religion rend si digne des miséricordes du Seigneur. Je dois dire aussi que cette tranquillité est due en grande partie à la rare prudence du visiteur de cette province, qui, ne suivant que les inspirations de son dévouement à la Compagnie, et ne s'appuyant que sur le secours d'en haut, ne pense qu'à bien diriger la barque dont il tient le gouvernail, à travers les écueils qui l'environnent, comme il a su déjà la préserver du naufrage au milieu de la tempête, sans se laisser préoccuper des jugements des hommes, et sans subir les influences des opinions et de l'esprit de parti. J'ai la confiance que, protégé par le Ciel et soutenu par sa vertu, il prépare à sa province, au milieu des inquiétudes et des anxiétés présentes, une prospérité dans l'avenir, qui sera le finit de sa sagesse et de la droiture de ses intentions.

La longueur de cette lettre ne me permet pas de vous signaler en détail le bien qui s'opère dans notre province des États-Unis d'Amérique, dans celle de Mexico, dans nos intéressantes missions de la Turquie, de la Perse et de la Syrie. Je ne puis m'empêcher cependant de les nommer, et de vous dire que toutes nos œuvres y sont toujours prospères, que nos missionnaires travaillent avec autant de succès que de dévouement, et qu'elles me fournissent aussi leur bonne part de consolation. Par le même motif, j'omets de vous parler de notre province de la Pologne. Si elle ne prospère pas par le progrès des œuvres, parce que ce progrès est impossible dans les circonstances où elle se trouve placée, c'est un grand mérite pour elle de soutenir une existence si constamment menacée, d'espérer contre l'espérance même, de conserver et de ranimer dans son sein l'esprit de la Compagnie. Il y a dans cette conduite une garantie d'avenir, qui est bien consolante, et que nous devons après Dieu à la sagesse du visiteur actuel. Cette province, tout en gémissant sous le pressoir de la tribulation, remplit une grande mission par les services éminents qu'elle [205] rend au catholicisme dans ce pays désolé. Tout le monde lui attribue la gloire d'y entretenir la piété et l'attachement à la vraie foi, autant par l'exemple des vertus, que par la prudence et le dévouement de son zèle.

Cet ensemble de faits, accomplis dans une seule année, nous présente un tableau bien digne de notre admiration et de nos actions de grâces ! Il faudrait se faire une bien monstrueuse illusion, pour y voir autre chose que l'accomplissement de la promesse mystérieuse que la Providence a faite à la Compagnie, il y a vingt-deux ans, de *se servir d'elle pour ranimer la foi*. Nous avons de justes motifs de répéter la parole de saint Vincent : *Appellera-t-on ouvrage de l'homme ce à quoi l'homme*

n'a jamais pensé, ce qu'il n'a pu ni prévoir ni même imaginer ? Aurions-nous jamais espéré que Dieu opérât de tels prodiges de bonté et de miséricorde en notre faveur ? Est-ce à la sagesse de l'homme que nous pouvons attribuer cette admirable tranquillité dont jouissent toutes nos maisons, pendant que de toute part les esprits sont travaillés par les inquiétudes et les appréhensions ? Est-ce à la pensée humaine que nous sommes redevables de voir notre petite Compagnie marcher en paix vers ses destinées, élargir toujours sa carrière, développer et multiplier ses œuvres, grandir en prospérité, au milieu d'un monde battu pur tant d'orages, ébranlé par tant de secousses, et menacé par tant d'éléments de destruction ! Oh ! non. C'est la rosée du Ciel ; ce sont les eaux merveilleuses de la grâce, qui fournissent à l'arbre planté par saint Vincent une si admirable fécondité. C'est là la source d'où lui vient cette sève vigoureuse qui multiplie ses rameaux bienfaisants, qui les étend jusqu'aux extrémités du monde, et qui les couvre de si abondants et de si beaux fruits de salut.

En considérant ces richesses de bénédictions que la Providence a versées dans le sein de la Compagnie durant l'année qui vient de s'écouler, nous devons ouvrir nos âmes à la reconnaissance envers celui de qui nous avons reçu tant de bienfaits. Nous devons aussi voir, dans la protection si manifeste dont il nous favorise, un motif de confiance pour l'avenir. Mais nous devons surtout y puiser une instruction salutaire, dans le but de nous rendre capables de répondre à ses desseins. Je dois vous le dire ; préposé à la garde de cet arbre que saint Vincent a *planté le long des eaux de la grâce*, il m'est facile de distinguer les branches stériles au milieu de celles qui sont fécondes ; et parmi celles-ci d'apprécier la mesure de fécondité de chacune. Je n'aperçois pas dans toutes nos provinces la même fertilité ; et même, dans chacune des maisons des provinces prospères, je ne vois pas la même *puissance en œuvre et en parole*. Or, quelle est la cause de cette différence ? Nous ne pouvons la méconnaître ; c'est le plus ou le moins de fidélité à la pratique des vertus qui composent la perfection de nos saintes règles ; c'est le plus ou le moins d'attachement aux maximes et aux enseignements de saint Vincent ; c'est le plus ou le moins de zèle pour la pratique des vertus qui composent la perfection de notre état. Notre saint fondateur nous a trop bien instruits sur ce qui doit être le principe de notre prospérité [206] ou de notre décadence, l'expérience est venue trop visiblement confirmer ses assertions à cet égard, pour que nous puissions nous faire illusion sur cette vérité. Oui, il doit être évident pour nous que Dieu a de grands desseins sur la Compagnie, mais il n'est pas moins évident qu'ils ne pourront se réaliser qu'autant que nous saurons faire fleurir parmi nous l'esprit de saint Vincent. La considération de ces desseins doit donc exciter en nous le zèle de la régularité, non pas d'une régularité purement extérieure et comme matérielle, mais de cette régularité spirituelle qui a pour objet la pratique de la perfection, qui fait de nous des hommes d'oraison, des missionnaires fervents, mortifiés, morts au monde et à ses convoitises, des apôtres animés d'une foi vive et d'une ardente charité. C'est cette régularité qui nourrit la sève de l'arbre de la Compagnie, et qui en développe toute la puissance. C'est elle qui fait, des missionnaires. des *hommes de Dieu, propres à toute sorte de bien*.

Je dois porter à votre connaissance que, m'étant trouvé dans la nécessité d'éloigner de notre maison de Paris M. Pierre Martin, que la dernière assemblée générale m'avait donné pour admoniteur, aux termes de nos constitutions, j'ai dû m'occuper de lui substituer un autre missionnaire pour remplir cet office. De l'avis et du consentement de mes assistants et de MM. les visiteurs, j'ai confié cet emploi si important pour moi et pour toute la Compagnie à M. Jean Aladel, mon deuxième assistant.

Dans le but de rendre plus facile l'accomplissement des obligations dont nos maisons sont chargées, j'ai demandé au Souverain Pontife qu'il nous fût permis de chanter la messe de *Requiem*, même les jours de rit double. Par un rescrit du 7 mai dernier, Sa Sainteté nous a accordé la faveur de le faire deux fois chaque semaine. Cette grâce est accordée à perpétuité.

Ayant reconnu aussi combien il est nécessaire à un grand nombre de missionnaires de pouvoir lire les livres qui sont mis à l'index, j'ai également sollicité la faveur de pouvoir accorder cette autorisation à tous ceux qui auraient de justes motifs de lire ces livres. Le Souverain Pontife a daigné se rendre à mes désirs : cette concession est faite pour trois années. En conséquence j'autorise à lire les livres défendus ceux de nos confrères auxquels MM. les supérieurs locaux jugeront dans leur sagesse devoir le permettre (1)

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur, et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

……..

(I) Le Bref de Sa Sainteté met à la concession la restriction suivante unique : *Exceptis tamen de obscenis ex professo tractantibus*. [207]

……

SCAPULAIRE DE LA PASSION. - 1853.

XXIII

Scapulaire de la Passion. - Chapelle de la Passion dans nos maisons.

Paris, le 21 novembre 1853 (1)

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Vous avez conservé le précieux souvenir de la faveur insigne que le ciel daigna, il a vingt-trois ans, accorder aux enfants de saint Vincent, en faisant apparaître au monde par l'organe d'une fille de la Charité la médaille de l'Immaculée-Conception, appelée si justement *miraculeuse*. C'était au moment même où de graves évènements révolutionnaires ébranlaient tonte l'Europe et présageaient de grands malheurs à l'Église. Vous savez qu'elle fut le signe par lequel la bonté divine nous fit connaître que *nos deux familles ne périraient pas au milieu de ces malheurs, et que Dieu se sertirait d'elles pour ranimer la foi*. Vous savez aussi avec quelle prodigieuse rapidité elle se multiplia et se répandit parmi tous les peuples, et jusqu'aux extrémités de l'univers, manifestant partout la vertu divine dont elle était accompagnée. Les fruits spirituels qu'elle était destinée à produire dans les âmes, sans parler des guérisons dont elle a été l'occasion dans les corps, attestent assez qu'elle fut *un don parfait descendant du Père des lumières*, destiné à devenir, entre les mains des enfants de saint Vincent, un élément puissant pour procurer la gloire de Dieu, le salut des peuples et l'édification de l'Église. N'est-ce pas en effet depuis l'apparition de cette médaille que s'est révélée d'une manière toute particulière parmi les fidèles la dévotion à l'Immaculée Conception de l'auguste Mère de Dieu, que le Vicaire de Jésus-Christ lui-même s'est vivement préoccupé de ce mouvement des esprits, et qu'il a appelé les Evêques du monde entier à émettre leurs avis sur la pensée de déclarer dogme de la foi catholique cette ineffable prérogative de la reine des anges et des hommes ? N'est-ce pas depuis cette même époque que s'est établi de toutes parts, pour la consolation des âmes pieuses, pour la conversion d'une multitude de pécheurs, l'exercice si touchant du mois de Marie ? Et que de richesses spirituelles n'a pas apportées ce don céleste à la Compagnie des filles de la Charité ! Non-seulement il fut le signal d'un retour empressé a l'esprit primitif de son Institut ; non-seulement il fut comme un trait de l'amour divin, lancé du ciel pour blesser tous les cœurs, comme une flamme destinée à les embraser ; mais encore il devait faire de la communauté tout

……

(1) 27 septembre 1853, aux missionnaires de Naples [208]

……

entière comme un vaste foyer de charité, destiné à porter la chaleur et la vie à tous les peuples du monde. Comment expliquer autrement le fait extraordinaire de ces phalanges nombreuses de filles de toute langue, de toute nation, qui se succèdent, qui se pressent dans le sanctuaire où fut révélée la médaille miraculeuse, pour se disperser ensuite dans les bourgs et les villages, dans les villes et les

campagnes, exerçant partout une puissance mystérieuse sur les esprits et sur les cœurs ; portant partout une âme de feu, qui touche, qui console, qui convertit; répandant partout un parfum de vertu qui leur gagne l'estime et la confiance des riches, qui fait la joie et le bonheur des pauvres, qui inspire aux uns et aux autres des pensées de salut et des sentiments d'édification ? Comment expliquer autrement ces vocations qui naissent en foule dans tous les rangs de la société et qu'on ne compte plus que par milliers, ces développements extraordinaires et inattendus que prennent les œuvres qui leur sont confiées, ces fondations nombreuses qui se font pour ainsi dire en moins de temps qu'il n'en faut pour les compter ? Et que dirons-nous de ce prodige nouveau réservé à nos jours, après deux siècles d'existence de cette communauté, qui présente à l'Église étonnée un spectacle qu'elle n'avait jamais vu, c'est-à-dire des légions de filles, oubliant la faiblesse et la timidité de leur sexe, revêtant l'esprit et la générosité des ouvriers apostoliques, s'élançant à travers les mers, bravant les flots et les tempêtes, allant planter leur tente au milieu des peuples hérétiques, infidèles et barbares, pour les gagner plus efficacement à la vérité, en la leur montrant ornée de toutes les suavités et de toutes les grâces de la charité ? Ce n'est pas tout encore ; qu'est-ce que ce cri des peuples d'au-delà des mers, qui appellent les filles de la Charité dans leurs régions éloignées ? Ces évêques, cet empereur, ces républiques qui s'agitent pour les attirer à eux, qui se disputent le bonheur de les posséder, qui se montrent prêts à tous les sacrifices pour les déterminer à se rendre à leurs vœux ? Qu'est-ce que ce mouvement dans des communautés entières au nord de l'Europe, et jusque dans l'Amérique septentrionale, pour obtenir la faveur d'être incorporées à la famille de saint Vincent, et de jouir des faveurs du Ciel qui sont son héritage ? Qui pourrait ne pas voir là *le doigt de Dieu*, un grand dessein de la Providence qui s'accomplit au sein de la famille de saint Vincent ?

Or cette prospérité incomparable, ces développements si extraordinaires de la Compagnie des filles de la Charité, dont il est impossible de prévoir le terme dans l'avenir, ont pour point de départ l'apparition dans son sein de la médaille miraculeuse. Ce fut une source de grâces et de bénédictions ouverte au milieu d'elles. Ce fut un trésor d'où sont sorties déjà d'immenses richesses de bonnes œuvres, et qui en recèle bien d'autres encore pour un temps futur. C'est l'accomplissement de la prophétie de saint Vincent : *Oh! mes filles, si vous êtes fidèles à la grâce de votre vocation, je ne sais pas ce que Dieu fera de vous. Vous irez partout, aux armées, en Afrique, aux Indes.*

Si je vous ai présenté ce tableau de la prospérité de la Compagnie des filles [209] de la Charité depuis l'apparition dans son sein de la médaille miraculeuse, c'est pour attirer votre attention sur une faveur de la bonté divine, qui a pour but de produire la même merveille de grâce dans notre Compagnie. En 1846, à la veille d'une autre catastrophe, qui devait ébranler les trônes, bouleverser le monde jusque dans ses fondements, et le livrer à la fureur des doctrines les plus anarchiques et les plus funestes à l'ordre social, un autre signe du Ciel nous est donné encore par l'organe d'une fille de la Charité : c'est celui du *Scapulaire de la Passion de Jésus-Christ et de la Compassion de son immaculée Mère*. Comme il arrive d'ordinaire dans ces communications mystérieuses, aucune circonstance n'en faisait pressentir le but ; les évènements qui devaient éclater étaient encore cachés dans le secret de Dieu. En 1847, je fis le voyage de Rome pour déposer les hommages et les vœux de nos deux familles aux pieds du souverain pontife Pie IX, nouvellement élevé sur la chaire de saint Pierre. Sans que j'en eusse eu la pensée, et par une disposition que je ne pus considérer que comme providentielle, je fus amené à donner connaissance des communications qui m'avaient été faites relativement à cette dévotion et, à mon grand étonnement, sans qu'aucune demande eût été présentée de ma part, le saint Pape l'approuva avec empressement. Par son rescrit du 5 juin 1847, il m'autorisa à l'établir, et confia aux prêtres de la Mission le soin de la répandre parmi les peuples.

J'adorai cette disposition de la Providence dont le secret m'était encore inconnu, et j'apportai de Rome cette faveur du Saint-Siège, sans en connaître la nature ni la portée. Le mois de février suivant devait m'en dévoiler le mystère. Pour ainsi dire à mon insu, les peuples, frappés des graves évènements qui s'accomplissaient, et cherchant à calmer leur effroi en se tournant du côté de la religion, se montrèrent empressés à se couvrir du signe de la Passion du Sauveur, dans le but d'obtenir la protection du Ciel, et de se préserver des malheurs qui menaçaient la société. Bientôt des prêtres de localités où il ne se trouvait aucun missionnaire, exprimèrent leur regret de voir privés des avantages de cette dévotion des peuples qui témoignaient un grand désir d'y participer. Je

demandai alors au Souverain Pontife de désigner quelqu'un qui pût communiquer à tout prêtre, soit régulier, soit séculier, le pouvoir de bénir et d'imposer le *scapulaire de la Passion* aux fidèles ; Sa Sainteté daigna immédiatement répondre à ma demande et me désigna, ainsi que mes successeurs, pour conférer cette faculté avec toutes les grâces qui sont attachées à cette dévotion. En même temps le saint Pape accordait une indulgence plénière à gagner, le vendredi de chaque semaine, pour toutes les personnes revêtues de ce scapulaire, qui rempliraient les conditions requises ordinairement pour gagner cette indulgence. Cette dernière grâce fut accordée sur l'observation que tel était le désir de la fille de la Charité qui avait provoqué l'établissement de cotte dévotion. Incontinent après, une multitude de prêtres, soit réguliers, soit séculiers, et même des évêques, s'adressèrent à moi pour réclamer la [210] faveur de participer au pouvoir qui m'avait été conféré. Ce furent d'abord des centaines, et puis ensuite des milliers de patentes, que je dus adresser sur tous les points de l'Europe et du monde, pour répondre à la piété des nombreux fidèles qui demandaient à être enrôlés sous l'étendard de la Croix. Ce qui augmenta encore l'élan des prêtres et des peuples pour embrasser cette dévotion, ce fut quand on apprit que le Souverain Pontife, du fond de son exil de Gaëte, exhortait des évêques et des prêtres à ne rien négliger pour la répandre et la mettre en honneur. Ce mouvement est allé toujours se développant davantage, et bientôt il en sera du scapulaire de la Passion comme de la médaille miraculeuse.

Je me garderai bien de me prononcer sur la nature des communications qui ont donné lieu à la naissance de cette dévotion nouvelle. Dieu est le maître de choisir les voies et les moyens par lesquels il veut répandre ses miséricordes et réveiller la foi des peuples. Il en sera des communications comme de celles qui firent apparaître la médaille miraculeuse, c'est-à-dire qu'elles donneront le secret de Dieu. Il doit naturellement en être ainsi de toutes les faveurs que le ciel daigne accorder aux enfants de saint Vincent ; elles doivent toujours porter le sceau de l'esprit de l'humilité, qui est l'esprit propre de leur état. Mais l'observation des faits n'a pas tardé à me faire voir dans cette dévotion, que notre Compagnie a mission d'établir et de répandre, un signe sensible de la protection dont Dieu la favorise et des destinées qu'il lui réserve. J'ai compris bientôt qu'elle nous appelait à *puiser* abondamment *dans les sources du Sauveur des eaux* de grâces et de *salut* qui devaient produire la prospérité de nos oeuvres, et nous préparer une riche moisson de fruits de bénédictions.

1° Nous l'avons vu, cette protection s'exerça sur nous d'une manière manifeste, quand le torrent révolutionnaire, portant ses ravages sur tous les points de l'Italie, forçant le chef de l'Église de s'éloigner de la ville éternelle, toutes nos maisons furent préservées du désastre dont il affligeait les peuples et l'Église ; quand, même au milieu de la tourmente et des bouleversements qu'il produisait partout, nos missionnaires continuèrent paisiblement leur ministère, se livrèrent à l'œuvre des missions et des retraites, sans rencontrer d'obstacle et sans être en butte à aucune hostilité.

Du poste élevé où la divine Providence m'a placé, j'ai pu suivre ces détails, cette action de la bonté divine qui s'exerçait sur la Compagnie ; j'ai pu constater l'accomplissement des promesses qui avaient accompagné la naissance du *scapulaire de la passion de Jésus-Christ*. J'ai vu le flot révolutionnaire respecter nos maisons, non-seulement en Italie, mais aussi en France, et partout où il s'en rencontrait sur son passage.

Un effet sensible de cette protection divine, c'est celui qui s'est manifesté dans le sein même de la Compagnie ; c'est une amélioration remarquable dans l'esprit qui l'anime ; c'est un zèle touchant pour revenir à la régularité primitive ; c'est un progrès admirable dans la pratique des vertus de notre saint état ; c'est [211] enfin une vie de famille, que j'appelais de tous mes vœux, et qui fait le bonheur de tous les missionnaires.

Et pourrais-je ne pas signaler comme un bienfait inestimable du Ciel le retour de nos maisons de France à la liturgie Romaine, et les bénédictions qui en ont été la suite ? Personne ne peut, comme moi, apprécier la salutaire influence qu'il y a exercée pour l'avancement spirituel, et pour le renouvellement dans la piété et dans la vie intérieure. Mon âme en est profondément touchée, et tous le jours j'aime à en rendre mes actions de grâces au Seigneur.

2° Contemplez maintenant les développements aussi merveilleux qu'inattendus que la Compagnie a reçus depuis l'apparition de cette nouvelle dévotion ! C'est au moment même où

éclatent les graves évènements de 1848, qu'on vient me demander des missionnaires et des filles de la Charité pour le Brésil. Peu après une colonie d'enfants de saint Vincent s'embarque pour cette contrée éloignée. Elle est bientôt suivie de plusieurs autres ; et une immense carrière s'ouvre sur ce nouveau point du monde, au zèle et aux travaux de nos deux familles. L'œuvre des séminaires, si essentielle pour régénérer le clergé, y a été tentée avec succès. Un établissement y est déjà en plein exercice, et cet heureux résultat excite le désir de voir la même entreprise se réaliser dans tous les diocèses de cet empire. Dans le même temps l'Allemagne, qui n'avait pas encore entendu prononcer le nom de saint Vincent, ni vu aucun de ses enfants, s'émeut tout à coup ; une communauté hospitalière de filles demande et obtient d'être incorporée à celle des filles de la Charité ; des deux points extrêmes de cet immense pays, des prêtres se sentent pressés par la grâce de venir puiser à sa source l'esprit de notre bienheureux Père, et de s'enrôler sous sa bannière, pour aller ensuite combattre l'hérésie et l'ignorance sous lesquelles gémissent ces intéressantes et si vastes contrées. La Prusse et la Styrie recueillent les fruits de leur zèle, les reçoivent avec bonheur, et les succès de leurs travaux apostoliques dans ces contrées nouvelles nous présentent une abondance de fruits de salut, que la Compagnie n'avait jamais vus dans ses missions des campagnes. La capitale même de l'Autriche réclame aussi des ouvriers évangéliques formés à l'école de saint Vincent et remplis de son esprit ; et tout annonce que dans ces régions, où la Congrégation n'avait jamais pénétré, la Providence lui réserve de grandes destinées à remplir pour la gloire de l'Eglise et pour le salut des peuples. Dans un autre hémisphère, le Chili a eu connaissance du bien opéré par nos deux familles dans le Brésil. L'autorité ecclésiastique, de concert avec le gouvernement, réclame les mêmes moyens de régénération pour le clergé et les peuples. Pendant que je vous écris ces lignes, une colonie nouvelle se rassemble ; et dans peu de jours elle voguera sur l'Océan pour aller aborder à ce nouveau champ ouvert à nos travaux. Notre Compagnie aussi va se mêler au mouvement qui agite l'Angleterre pour ramener cette nation au catholicisme. Un vénérable prélat anglais vient de l'appeler dans son diocèse pour y exercer son zèle. Notre province d'Irlande a répondu [212] à cet appel, et elle va introduire sous peu les enfants de saint Vincent dans cette terre encore nouvelle pour eux.

J'omets bien des traits que je pourrais ajouter encore à ce tableau. J'aurais à citer bien des faits particuliers qui se passent dans nos établissements déjà existants, et qui dénotent la prospérité la plus consolante de nos oeuvres. Mais je dois mettre des bornes à ces détails.

Or, tous ces faits ne sont-ils pas la preuve d'une action puissante de la Providence dans la conduite de la Compagnie ? Ne sont-ce pas les premiers pas vers un immense avenir qu'elle nous réserve ? Et cependant tout cela date de l'époque où la dévotion du *Scapulaire de la passion de Jésus-Christ* a pris naissance parmi nous. N'est-ce pas une preuve bien sensible que cette dévotion a été véritablement destinée à devenir *le trésor de la Compagnie, pour l'enrichir de tous les dons de la grâce, et pour la mettre à même de répandre par toute la terre les miséricordes et les mérites infinis de la Passion du Sauveur ?*

Au reste, cette arme puissante pour combattre les ennemis du genre humain n'est pas étrangère à la Compagnie. Saint Vincent en connaissait toute l'efficacité. Cette dévotion qui semble nouvelle, il l'a lui-même établie parmi nous. Seulement c'était comme un trésor caché, dont on paraissait ignorer les richesses, comme un livre fermé dont on semblait n'avoir point l'intelligence. Car n'a-t-il pas établi, chez les filles de la Charité, une pratique qui a pour objet, tous les jours, à trois heures, de penser à la mort du Sauveur sur la croix, et d'adorer les plaies sacrées, qui sont autant de sources de miséricorde et de salut ? N'a-t-il pas établi chez nous comme chez elles, que tous les vendredis de l'année le sujet d'oraison doit être la passion de Jésus-Christ ? Chez nous comme chez elles le signe qu'il nous a donné de notre consécration, le mémorial de nos vœux, n'est-ce pas la croix de Jésus-Christ ? Le modèle qu'il a offert à ces deux familles, sur lesquelles il a copié toutes leurs règles, n'est-ce pas Jésus-Christ conversant avec les hommes, vivant, travaillant, et souffrant pour leur salut ? Et n'est-ce pas dans cette pensée qu'il a voulu que nos deux familles n'en fissent qu'une, qu'elles confondissent leur zèle et leurs travaux pour procurer la gloire de Dieu, et faire la conquête des âmes ? Et la mission qui leur est confiée, n'est-ce pas celle de continuer le dévouement et l'immolation du Sauveur, d'exercer partout son immense charité, et d'appliquer à la sanctification

des peuples ses mérites infinis ? Eu faisant naître parmi nous la dévotion du *Scapulaire de la Passion de Jésus-Christ*, Dieu n'a donc eu en vue que de nous donner l'intelligence de la grâce de notre sainte vocation ; de nous en révéler l'esprit, l'objet et la fin ; de nous dévoiler tout le mystère des enseignements de saint Vincent. Je l'ai compris avec consolation, depuis que je vois se répandre dans nos deux familles ces impressions. Je vois les intelligences s'ouvrir aux lumières de cette céleste et touchante doctrine, les cours se nourrir des inspirations saintes de l'humiliation et de l'anéantissement du [213] Sauveur. Je vois que tous les regards se portent comme instinctivement et avec amour vers le bois mystérieux de la croix, et qu'il en découle dans les âmes une vertu divine qui guérit bien des misères spirituelles, qui corrige bien des défauts, qui fait faire bien des progrès dans la perfection. De là, ces tendances prononcées qui se manifestent, pour pratiquer avec plus de ferveur la mortification, la vie cachée, la sainte indifférence ; pour envisager à leur vrai point de vue les peines, les salutaires difficultés, les contradictions des hommes, les souffrances de toute nature, que l'on rencontre dans la route de la vertu ; pour comprendre enfin avec l'Apôtre que *tout est avantageux à ceux qui aiment Dieu, et que la couronne n'est destinée qu'à ceux qui auront légitimement combattu*. Et n'est-ce pas là un travail secret de la grâce qui prépare nos deux familles à l'accomplissement des desseins de Dieu sur elles ? N'est-ce pas le moyen par lequel elle les dispose à se dépouiller du vieil homme, à rompre entièrement avec toutes les pensées terrestres, à renoncer à toutes les industries de la prudence humaine pour faire le bien, à s'environner de la mortification de Jésus-Christ et à pouvoir dire comme saint Paul, qu'il n'y a qu'une seule science précieuse et efficace à leurs yeux, qu'elles n'en veulent plus aucune autre, celle de *Jésus* et de *Jésus crucifié* ? Oh ! quand nous serons bien remplis de cette science des saints ; quand nous comprendrons bien que *Jésus-Christ crucifié, c'est la vertu et la sagesse de Dieu* ; quand nous serons bien pénétrés de la pensée, que *le disciple n'est pas de meilleure condition que son maître* ; que nous devons nous réjouir des contradictions, des calomnies, des persécutions même ; quand enfin nous *serons attachés* de cœur et d'effet *à la croix avec Jésus-Christ* ; nous serons alors de dignes instruments entre les mains de la Providence Nous serons vraiment alors des hommes apostoliques ; nous serons *des hommes de Dieu, propres à toute sorte de bien* ; nous serons *le sel de la terre, et la lumière du monde* ; nous serons en mesure enfin de *dispenser* largement *les mystères de Dieu*, de répandre efficacement la semence de sa parole par toute la terre, et de recueillir ensuite une abondante moisson de fruits de salut.

Ce seront là, je n'en doute pas, les heureux effets que produira parmi nous la dévotion du *Scapulaire de la Passion*. Je ne suis pas le seul à avoir cette douce espérance. Plusieurs missionnaires, remplis de l'esprit de saint Vincent, la partagent avec moi. J'ai reçu de leur part, sur ce point, des communications qui ont été pour moi le sujet d'une bien grande édification. J'en ai éprouvé un sensible soulagement au milieu de toutes mes sollicitudes, et j'ai senti s'alléger le poids de la responsabilité qui pèse sur moi. La pensée que Notre-Seigneur veut répandre dans la Compagnie la connaissance et l'amour de sa croix, et qu'il veut lui confier le trésor des mérites de sa passion pour en répandre les richesses parmi les peuples, est un puissant motif pour moi d'espérer pour elle de grands progrès dans l'esprit de notre état, et de beaux succès dans ses travaux apostoliques. [214]

Je ne dois pas vous le dissimuler, si je vous écris cette lettre, si je viens vous exhorter à apprécier la faveur que le ciel a bien voulu accorder à la Compagnie, c'est pour répondre aux instances de ces dignes enfants de saint Vincent. Leur longue expérience, leur zèle éclairé, leur amour sincère et éprouvé de notre Institut, me faisaient un devoir d'y avoir égard. Ils m'ont entretenu de cette dévotion avec une confiance si grande dans ses heureux effets ; ils m'ont exprimé une conviction si profonde des bénédictions que Dieu y a attachées pour le succès de nos fonctions, si nous savons nous y affectionner nous-mêmes, et nous en servir pour ramener à Dieu les pécheurs, les hérétiques et les infidèles, que j'aurais cru résister à ma conscience, et blesser gravement vos intérêts et ceux de la gloire de Dieu, en gardant plus longtemps sur cette matière un silence qui pesait péniblement sur mon cœur.

Si j'attendais une occasion favorable, et une impulsion autre que celle de mes propres sentiments, pour vous entretenir de la dévotion du *Scapulaire de la Passion de Jésus-Christ*, je ne m'abstenais

pas pour cela d'en faire l'objet de mes plus douces préoccupations. Persuadé que cette grâce particulière du Ciel accordée à notre Compagnie était, dans les desseins de la Providence, l'occasion de bénédictions singulières, et qu'elle serait une époque d'où daterait pour elle une ère nouvelle de succès et de prospérité, j'ai cru qu'il était important d'en transmettre le souvenir aux générations qui viendront après nous, par un monument capable de leur rappeler le prix que nous y attachons. À cet effet, secondé par la libéralité d'une personne charitable et bien affectionnée à la Compagnie. j'ai érigé, près de l'église de notre maison-mère, une chapelle spécialement consacrée à la dévotion de la passion de Jésus-Christ. J'ai eu le bonheur de pouvoir y déposer une relique bien précieuse : *une fiole, qui contient du sang précieux que notre divin Sauveur a versé sur le Calcaire*. J'ai obtenu du S. Pape Pie IX, pour cette chapelle, de riches indulgences, et le privilège insigne *que l'on puisse y dire la messe de la Passion chaque jour de l'année*. Les seuls jours exceptés sont ceux où l'on célèbre une fête du rite double de première ou de deuxième classe. Ce privilège a été accordé de la propre main du Souverain Pontife.

Ce fut le 14 septembre dernier que j'eus le bonheur d'inaugurer cette chapelle. Je ne vous dirai pas les émotions qui agitèrent mon cœur dans le moment où je voyais accomplir le plus ardent de mes voeux, et s'ouvrir sous mes yeux une source abondante de grâces et de bénédictions pour la Compagnie. J'éprouve une bien douce jouissance à vous annoncer que désormais tous les missionnaires pourront y satisfaire leur dévotion. Un sanctuaire, consacré à la mémoire de la passion du Sauveur, et à côté, celui où reposent les restes précieux de saint Vincent : quels trésors de richesses spirituelles ! quelle nourriture substantielle nous pouvons y trouver pour la piété et la ferveur ! quels moyens puissants d'entretenir et de ranimer l'esprit de votre sainte vocation ! Dans l'un et dans l'autre, le missionnaire pourra comprendre la valeur des âmes, au salut [215] desquelles il doit travailler ; dans l'un et dans l'autre, il sentira son cœur se dilater et s'embraser du beau feu de la charité ; dans l'un et dans l'autre, il apprendra à travailler, à se dévouer, à souffrir, à mourir pour la gloire de Dieu et pour le salut de ses frères.

Une autre pensée m!a encore été suggérée : c'est celle de publier un recueil de méditations et de prières, qui auraient pour objet la passion de Notre-Seigneur. On m'a témoigné le regret qu'il n'existât pas un moyen aussi efficace de favoriser la piété des fidèles et de les aider à retirer des fruits salutaires de la pieuse association du Scapulaire, qui en est le signe et le symbole. On a observé aussi qu'un recueil de cette nature, répandu parmi les peuples dans les missions et les retraites, servirait beaucoup à en augmenter le succès, et à ranimer la foi. Ces observations m'ont paru fondées et dignes d'une attention sérieuse de ma part. J'ai prié quelques pieux et fervents confrères de s'occuper de ce travail. Ils y ont mis un zèle aussi louable qu'empressé ; et j'ai la consolation de vous annoncer qu'il est achevé et imprimé en ce moment. J'ai la confiance que Dieu y donnera sa bénédiction, et que non-seulement il servira à réveiller la foi des peuples, mais encore qu'il sera un aliment précieux pour entretenir et pour développer la vraie et solide piété parmi les membres des deux familles de saint Vincent.

Après les détails et les considérations que je viens de vous présenter, il me semble superflu de vous exhorter à attacher un grand prix au privilège que Notre-Seigneur a accordé à la Compagnie, en lui confiant la mission particulière de répandre sur tous les points du monde la dévotion à sa sainte et douloureuse passion. Je sais que ce privilège fait votre joie et votre consolation, et que c'est pour vous un motif de plus de vous affectionner à une vocation si visiblement favorisée du Ciel. Ce que je désire, et ce qui est l'objet de mes voeux les plus ardents, c'est que vous persévériez dans vos efforts pour marcher dans la voie de perfection que cette dévotion a ouverte au sein de la Compagnie ; c'est que vous cherchiez dans les enseignements de la passion du Sauveur les leçons de vertu que vous devez appliquer à votre conduite ; c'est que vous y puisiez les inspirations qui doivent vous animer et vous diriger dans les fonctions diverses que vous avez à remplir ; c'est que vous consultiez enfin les lumières de la croix pour apprécier à leur juste valeur, et les violences que vous avez à vous faire, et les privations que vous avez à vous imposer, et les obstacles que vous avez à vaincre, et les combats que vous avez à soutenir, et les contradictions que vous avez à supporter, et i *nombreuses tribulations, en un mot, que vous avez à traverser*, pour faire le bien, et *pour arriver au royaume de Dieu*. Vous ne tarderez pas à comprendre que, *s'il a fallu que le Christ*

souffrît, et qu'il entrât ainsi clans sa gloire, les peines et les difficultés que nous pouvons éprouver dans les oeuvres de notre état, loin de nous décourager et de nous abattre, doivent nous réjouir et enflammer notre zèle. Alors les amertumes pour vous se changeront en douceurs, les souffrances en [216] consolations, les humiliations en gloire ; et vous direz, comme le grand Apôtre, que *vivre pour vous, c'est Jésus-Christ, et que mourir, c'est un gain* : *mihi vivere Christus est, et mori lucrum*. Comme lui, *vous surabonderez de joie au milieu des plus grandes tribulations* ; comme lui enfin, vous puiserez de la générosité et de la confiance dans la pensée *que toutes les tribulations et les souffrances de ce monde ne sont rien, en comparaison du poids immense de gloire qui nous est réservé pour le jour des révélations*.

Ces enseignements consolants que nous donne la croix de Jésus-Christ, le pauvre peuple en a aussi grand besoin durant le temps de son pèlerinage dans cette vallée de larmes ; mais ils lui sont particulièrement salutaires au temps où nous vivons. Les calamités qui pèsent sur lui, et qui menacent de prendre de désastreux développements, demandent qu'il soit soutenu par la foi, pour qu'il supporte avec patience et avec mérite les maux qui l'affligent. Il importe beaucoup qu'il comprenne que le bras de la justice divine ne s'appesantit sur les hommes que pour punir le péché, et que c'est par la soumission et la pénitence que l'on peut apaiser la colère de Dieu et obtenir miséricorde. Il importe qu'il sache bien que les hommes sont impuissants à arrêter le cours des malheurs publics et à guérir les maladies cruelles qui mettent en péril la vie de la société, et que les moyens efficaces pour y porter remède, c'est un retour sincère aux pratiques de la religion, c'est une participation abondante au trésor des mérites *de la Passion du Sauveur*, soit dans les missions, soit dans les autres fonctions de notre Institut. C'est, je ne puis en douter, dans le but de réveiller ces pensées de la foi que Dieu a suscité la dévotion du *Scapulaire de la passion de Jésus-Christ* dans les circonstances présentes. Aussi devons-nous nous appliquer à seconder ce dessein de la Providence, en travaillant à répandre cette dévotion et à en bien faire connaître l'esprit. Je vous exhorte donc à vous y appliquer de tout votre pouvoir. Aujourd'hui comme dans tous les temps, c'est en contemplant la croix de Jésus-Christ qu'il obtiendra du soulagement dans les maux qu'il endure, qu'il revivra à la paix et au salut, de même que les Juifs dans le désert échappaient à la mort par la vue du serpent d'airain exposé à leurs regards. Je désire aussi, autant que les circonstances peuvent le permettre, qu'il y ait dans chacune des églises de la Congrégation un autel dédié au mystère de la passion de la croix du Sauveur, et que l'on introduise l'usage d'y célébrer la sainte messe tous les vendredis de l'année. Ce sera un moyen toujours subsistant d'entretenir dans la Compagnie une dévotion particulière au mystère de la passion de Jésus-Christ, et d'y perpétuer le souvenir du privilège précieux dont il plut à Dieu de la favoriser.

En vous entretenant d'une dévotion qui est à mes yeux le fait qui honorera le plus mon généralat, j'ai satisfait en même temps et ma conscience et mon cœur. J'aime à croire que j'ai rempli aussi les désirs de votre piété. Daigne le Seigneur en tirer sa gloire et le plus grand bien de la Compagnie !

Puissions-nous faire l'objet de nos plus sérieuses méditations, et la règle de [217] ÉPREUVES. - 1854.

notre conduite, de cette parole de saint Vincent : *Si nous pouvions voir les tribulations avec des yeux vraiment chrétiens, et si notre esprit était débarrassé de certaines maximes du monde, qui s'opposent, ainsi que de sombres nuages, aux rayons de la foi, et qui ne laissent pas pénétrer cette lumière céleste jusqu'au fond de nos âmes, nous nous estimerions très-heureux d'être calomniés, d'être regardés non-seulement comme des hommes oisifs et inutiles, mais encore comme des méchants et des vicieux* ! Puissions-nous enfin, dans l'intérêt de notre salut et de celui des âmes, ne jamais perdre de vue, que *c'est en l'attachant à la croix que Jésus-Christ a effacé l'arrêt de notre réprobation, et que s'il a souffert ce n'a été que pour nous donner l'exemple, afin que nous marchions sur ses traces, passus et pro nobis, vobis relinquens exemplum, ut sequamini vestigia ejus !*

Je suis affectueusement en son amour et en celui de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

XXIV

Détails sur les Missions, principalement sur celles d'Allemagne.

Paris, le 1er janvier 1854.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Une année encore vient de terminer son cours. Elle nous laisse le souvenir de bien des sacrifices. Elle se présentera dans l'histoire de notre Compagnie comme couverte d'un voile funèbre. Il semble, en effet, qu'elle ait été désignée dans les desseins de Dieu comme devant être pour nous une année de douloureuses épreuves, tant sont nombreuses les victimes que la mort nous a ravies, tant sont grandes les pertes que nous avons faites ! Presque toutes nos provinces ont payé un lourd tribut à la mort, et des oeuvres naissantes même ont vu tout à coup enlever ceux qui étaient leur appui et en qui semblaient reposer [218] toutes leurs espérances. Ainsi, à Rio de Janeiro, M. Monteil, que la Providence semblait avoir suscité pour établir les œuvres les plus intéressantes de notre saint fondateur dans le vaste empire du Brésil, meurt un mois après y avoir amené d'Europe les missionnaires et les filles de la Charité, qui devaient, sous sa conduite, ouvrir à nos deux familles une belle et riche carrière de bonnes œuvres. Ainsi, en Styrie, M. Klaischer, que tout indiquait comme appelé de Dieu à les introduire dans les immenses contrées soumises au sceptre de l'Autriche, à peine arrivé avec quatre autres missionnaires, pour y former une maison de la Congrégation et prendre la direction d'une Communauté de filles nouvellement incorporée à la Compagnie des filles de la Charité, est enlevé subitement, et trouve son tombeau auprès du berceau de cette oeuvre qui devait, ce semble, ne prospérer que par l'ascendant de sa vertu, et ne se développer qu'à l'ombre de l'influence de sa sagesse et à l'aide de sa longue et précieuse expérience.

Dieu a voulu, en nous faisant subir ces douloureuses épreuves, manifester à nos yeux, une fois de plus, que nos œuvres sont les siennes ; que les instruments qu'il emploie peuvent se briser, sans que rien manque à l'accomplissement de ses desseins ; et que les hommes dont il se sert pour les réaliser, en disparaissant, ne font que dévoiler davantage les ressorts de sa sagesse, la vraie source d'où découle la fécondité qui produit le succès de nos entreprises. Ces épreuves sont efficaces pour nous convaincre de la fragilité et de la faiblesse des moyens humains ; pour nous indiquer la mesure d'importance que nous devons leur attribuer ; pour dégager notre confiance des illusions de la pensée de l'homme, pour la placer tout entière dans *le Père des lumières, de qui descend tout don parfait* ; pour nous démontrer enfin la vérité de l'Apôtre*, que ce n'est pas celui qui plante ou qui arrose, qui est quelque chose, mais bien celui qui donne l'accroissement.*

En voyant ainsi les années s'écouler et emporter avec elles les hommes qui semblaient être l'appui de nos oeuvres et le fondement de leur avenir, sans que pour cela leur existence soit menacée, ou leur développement ralenti, les enseignements de la foi nous apparaissent dans toute leur vérité ; nous comprenons quelle est notre véritable destinée dans le pèlerinage de cette vie, et quelle est la part réelle que nous avons à l'accomplissement des desseins de Dieu dans l'ordre de la grâce.

Le monde passe, et nous passons avec lui ; nos années ne servent qu'à marquer les instants de notre course sur la terre. Cette vie passagère nous est donnée pour être employée à élever l'édifice de notre sanctification ; les matériaux qui doivent entrer dans la construction de cet édifice, ce sont les bonnes oeuvres et les actes de toutes les vertus : les peines et les tribulations, les épreuves et les sacrifices composent le ciment qui doit les unir, et qui doit leur donner une solidité éternelle. Nous sommes nous-mêmes des pierres destinées à entrer dans la construction de la Jérusalem céleste ; les années que nous [219] passons ici-bas doivent servir à tailler et à polir ces pierres, c'est-à-dire à purifier nos facultés et les puissances de notre âme, à édifier l'œuvre de notre perfection, de manière qu'elle puisse occuper la place qui leur est destinée. Peu importe les emplois que nous aurons gérés, les fonctions que nous aurons remplies pendant la vie présente. Ce qui est essentiel pour nous, c'est que nous ayons travaillé à notre sanctification ; c'est que nous ayons géré ces emplois, rempli ces fonctions, comme le serviteur fidèle de l'Évangile, et que nous ayons accompli la volonté et mérité les récompenses de notre maître qui est au ciel. En un mot, selon la pensée de l'Apôtre, toute notre occupation doit être de répandre dans cette vallée de larmes une semence de justice et de bénédiction, qui puisse nous produire une riche moisson de vie éternelle ; et c'est ainsi qu'à la suite du Sauveur, nous ne ferons que *traverser ce monde en faisant le bien*.

Mais, tout en nous occupant de nous dégager des illusions de la terre, pour travailler uniquement à la pratique de la vertu et à notre sanctification, par un secret mystérieux de la sagesse de Dieu, nous sommes appelés à concourir à l'exécution de ses desseins de miséricorde sur les hommes. C'est de lui que viennent l'être, le mouvement et la vie dans l'ordre de la grâce, comme dans l'ordre de la nature. Il a donné à chacun de nous une place à occuper, une destination à remplir dans l'économie de son Église, comme il l'a fait pour tous les êtres qui concourent à l'harmonie du monde matériel. Et de même que ceux-ci ne disparaissent que pour laisser leur place à d'autres, qui les suivent sans que rien soit changé dans les lois qui régissent l'univers, non plus que dans les effets qu'elles doivent produire ; ainsi, en disparaissant nous-mêmes, notre mort indique seulement que notre tâche est remplie, et qu'après avoir mis notre pierre à l'édifice spirituel que Dieu nous construit sur la terre, nous allons comme des pierres vivantes occuper la place qui nous est destinée dans l'édifice du ciel. Tout au plus nous pouvons laisser après nous *une odeur de vie*, que les générations qui nous suivront, pourront respirer avec édification, pour s'animer à suivre nos bons exemples. Mais l'ouvre à laquelle nous avons travaillé est *une construction dans Jésus-Christ* ; elle continuera sans nous *à s'élever, et à devenir un temple saint dans le Seigneur*, pour retentir de ses louanges, et procurer sa gloire. Bien plus encore' en quittant la terre, nous ne nous séparons pas de l'œuvre à laquelle nous avons été destinés à travailler ici-bas ; au contraire, les liens qui nous unissent à elle se resserrent tellement dans le séjour de la charité parfaite, que désormais ils ne peuvent plus être brisés ; et nous n'entrons dans un monde meilleur, que pour favoriser ses succès et sa prospérité avec plus de puissance et plus d'amour.

Ainsi saint Vincent envisageait-il la destinée des hommes appelés à travailler aux œuvres de Dieu. Voilà pourquoi les pertes les plus sensibles, qui déchiraient son coeur, ne pouvaient altérer sa confiance dans le succès des entreprises confiées par la Providence à son zèle et à sa charité. Il est dit de lui, [220] comme du père des croyants, qu'il *espérait contre l'espérance* même ; et si son âme demeurait calme au milieu des plus rudes épreuves, c'est qu'il n'y voyait que la garantie d'une prospérité future. Il savait que Dieu ne *blesse* que pour guérir, qu'il *n'afflige* que pour *consoler*. Il aimait aussi à ne voir dans les membres des ses deux familles que Dieu appelait à lui, que des protecteurs puissants qu'elles acquéraient dans le ciel ; et bien des fois il se plaisait à leur attribuer le bien qu'il opérait et les développements que prenaient ses œuvres. Aussi ne voyait-il descendre dans la tombe des enfants dignes d'occuper un trône dans le ciel, que comme une semence qui devait multiplier les missionnaires sur la terre.

L'année qui vient de s'écouler nous présente une suite de faits bien capables de donner une grande puissance de vérité à ces enseignements de saint Vincent. Nous n'avions pas vu encore une année aussi désastreuse ; nous n'avions pas vu encore la mort éclaircir ainsi nos rangs, frapper des victimes si nombreuses, et en apparence aussi nécessaires au soutien et au développement de nos œuvres. Et cependant aucune des années que nous avons vues ne nous a encore présenté un tableau

aussi consolant, soit par le nombre des vocations qui se sont présentées, soit par l'extension qu'a prise la Compagnie, soit par les succès de nos fonctions.

C'est dans nos provinces de France surtout que la mort a fait le plus de vides. Or, notre maison-mère de Paris n'a jamais vu réunie dans son sein une jeunesse aussi nombreuse ni aussi pleine d'avenir. Nous y comptons en ce moment quarante-un étudiants et trente-cinq séminaristes, parmi lesquels il y a douze prêtres. Et cependant, dans le cours de l'année qui vient de finir, nous avons envoyé de notre maison de Paris douze prêtres et six frères coadjuteurs dans les missions étrangères, savoir : trois prêtres et deux frères au Brésil, deux prêtres en Chine, deux prêtres et un frère au Chili, deux prêtres à Alexandrie d'Égypte, deux prêtres et un frère à Smyrne, un prêtre et un frère en Syrie, et un frère à Santorin, en Grèce.

En ajoutant deux prêtres partis d'Italie pour notre mission d'Amérique, la Congrégation se trouve avoir fourni aux missions étrangères quatorze prêtres, bien qu'elle ait été obligé de remplacer ceux qui lui ont été enlevés par la mort. Aucune des années précédentes ne nous l'avait montrée encore aussi fertile en ouvriers apostoliques. Il semble donc que, de même que l'arbre ne voit tomber ses branches sous la serpe du jardinier que pour se voir ensuite nourri d'une sève plus abondante et plus vigoureuse, ainsi, par la miséricorde de Dieu et par une protection bien visible du ciel, la Compagnie n'a subi une rude épreuve que pour y puiser une plus grande puissance de fécondité.

Cette même bénédiction du Seigneur, qui s'est manifestée eu France, s'est étendue aussi aux provinces des autres contrées. Ainsi, le séminaire de Rome, qui ne comptait l'année dernière que cinq ou six séminaristes, en compte [221] en ce moment dix-huit, parmi lesquels il y a cinq prêtres, et plusieurs autres y sont incessamment attendus. Celui de Naples en renferme dix. Celui de Gênes, qui n'en comptait aucun l'année dernière, en a cinq en ce moment. Celui même de sainte-Marie des Barrens, en Amérique, en compte treize.

Cette année, si tristement mémorable par les sacrifices qu'elle nous a imposés, n'a pas été moins remarquable par les développements qu'a pris la Compagnie.

Ainsi notre oeuvre naissante de Cologne, qui ne compte que deux années d'existence, puissamment protégée par son Eminence le cardinal-archevêque de cette ville, vient d'ouvrir une troisième maison à Marienthal, à qui la Providence semble réserver les destinées les plus consolantes. Les missionnaires qui y travaillent sont déjà au nombre de douze. Cinq prêtres, qui sont en ce moment dans notre séminaire de Paris, ne tarderont pas à aller partager leurs travaux et leurs succès. Aussi, pour répondre aux desseins de la miséricorde divine, si manifestes sur cette intéressante mission, j'ai cru devoir l'ériger en province de la Congrégation, et en nommer visiteur le respectable M. Hirl, que Dieu a visiblement appelé à fonder cette oeuvre et à introduire la Compagnie dans la belle carrière qui s'ouvre devant elle en Allemagne. La province de Prusse se compose de quatre maisons, savoir : celle de Cologne, celle de Neuss, celle ce Marienthal et celle de Posen.

La nécessité de donner à la maison centrale des filles de la Charité, établie en Styrie, une direction en harmonie avec ses besoins, a donné lieu aussi à la formation d'une maison de la Congrégation à Gratz. La situation difficile où se trouve notre maison de Cracovie, qui rend impossibles ses communications avec Varsovie, l'importance que commence à prendre notre maison de Cilli, et les dispositions favorables que manifestent pour la Compagnie le gouvernement et nosseigneurs les évêques d'Autriche, m'ont déterminé à former aussi une province autrichienne. J'en ai établi visiteur M. Schlick, supérieur de la maison de Gratz et directeur des filles de la Charité. Ainsi cette province se compose dès ce moment de trois maisons, savoir : celle de Cracovie, celle de Cilli et celle de Gratz.

Notre province d'Irlande, en fondant une quatrième maison, a réalisé un vœu bien ardent de mon cœur. Je formais souvent le désir devant Dieu, que notre petite Compagnie eût son petit coin à cultiver dans le vaste champ que présente en ce moment l'Angleterre au zèle des ouvriers évangéliques. Il me semblait que ce devait être là un but que la Providence s'était proposé en établissant les enfants de saint Vincent en Irlande, et il me tardait de le voir atteint. C'est à Mgr Brigs, évêque de Berverley, que la Providence avait réservé la mission de les introduire dans cette contrée, où une si riche moisson se présente à recueillir. Elle avait disposé ce vénérable pontife à

l'exécution de ce dessein, en lui inspirant pour notre Congrégation le plus [222] bienveillant intérêt, et il soupirait lui-même après le moment où il aurait la consolation de la voir établie dans son diocèse. C'est à Sheffields que s'est ouverte notre première maison en Angleterre. Cette ville contient 440, 000 habitants, parmi lesquels il se trouve 10, 000 catholiques. Trois missionnaires viennent de s'y fixer, sans aucunes ressources assurées, s'abandonnant en aveugles aux soins de la bonne Providence, qui sait nourrir les oiseaux du Ciel sans qu'ils sèment ni qu'ils moissonnent. Ils ont été accueillis avec les manifestations de la joie la plus sincère, non-seulement de la part des catholiques, mais encore de celle des protestants.

Sur un autre point du monde, au Brésil, depuis longtemps Mgr l'archevêque de Bahia désirait, avant de mourir, de pouvoir établir au milieu de son troupeau les deux familles de saint Vincent. Nous avons pu enfin répondre à ses vives instances, et au mois d août il a eu la consolation de voir entrer dans sa ville archiépiscopale deux missionnaires et douze filles de la Charité. Il les a accueillis avec les démonstrations d'une tendresse vraiment paternelle. Tout le peuple partageait sa joie et son bonheur, et il s'est empressé de mettre leur zèle à profit pour procurer les secours spirituels et corporels à tous les pauvres de son peuple, qui sont en grand nombre.

Enfin le Chili devait aussi être compté parmi les contrées évangélisées par la Compagnie. Mgr l'archevêque de Santiago, de concert avec le gouvernement du pays, non content de nous avoir sollicité par écrit et par l'intervention des agents diplomatiques de lui envoyer des missionnaires et des filles de la Charité, se détermina, pour assurer plus efficacement le succès de ses instances, à nous envoyer son grand vicaire, pour nous presser de nous rendre à ses désirs. Nous avons cru que nous ne pouvions retarder davantage de réaliser ses vœux, sans manquer à des desseins bien marqués de la Providence ; et, au mois de novembre dernier, trente filles de la Charité, deux missionnaires et un frère coadjuteur s'embarquèrent à Bordeaux pour aller établir les œuvres de saint Vincent sur cette nouvelle terre, si bien préparée à produire des fruits de bénédiction.

3° Ces nouvelles œuvres fondées par la Compagnie, loin de l'affaiblir, ne servent qu'à manifester davantage la puissance de fécondité que Dieu a déposée dans son sein. Ce sont de nouvelles branches qui apparaissent chargées de fruits, mais qui ne font qu'attester la grande fertilité de l'arbre. Sur tous les points du monde, nos maisons sont en paix, et possèdent la sympathie des peuples et du clergé. Dans toutes les fonctions de notre Institut se remplissent avec zèle, et sont favorisées de la protection du Ciel.

En France, nos séminaires et nos maisons d'éducation sont dans l'état le plus prospère. Nos maisons consacrées aux retraites et aux missions dans les campagnes nous donnent de douces consolations par le bien qu'elles opèrent. Je n'en nommerai qu'une seule, dont je regrette de n'avoir pas parlé dans mes circulaires précédentes, parce que ses fonctions, pour s'accomplir sans bruit et [223] dans la simplicité, n'en procurent que plus de gloire à Dieu et de bien aux âmes. C'est celle de Valfleury. Dans la seule année qui vient de finir, il s'y est donné huit retraites nombreuses, et onze dans les paroisses environnantes. On y a entendu douze mille confessions, et on y a administré vingt mille communions. Environ cinquante prêtres y ont été faire leur retraite annuelle.

En Italie, c'est le même zèle dans les missionnaires, et ce sont les mêmes bénédictions qui les accompagnent partout dans leurs travaux. Et si les succès ont des bornes, c'est parce que le nombre des ouvriers n'est pas en proportion avec l'étendue de la moisson à recueillir. Vous regretteriez, je n'en doute pas, que je ne vous parlasse pas en particulier de la province du Piémont, à cause de la position si difficile et si périlleuse dans laquelle elle se trouve. Or toutes les maisons de cette province continuent à remplir avec grand succès les fonctions de la Compagnie. Je citerai en particulier la maison nouvelle de Finale, dont le début a dépassé toutes nos espérances, et qui jouit d'une prospérité bien avantageuse à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Je citerai encore celle de Gênes, qui, dans quatre retraites ecclésiastiques, a vu se réunir dans son sein tous les prêtres du diocèse, ayant à leur tête, pour leur donner l'exemple, le vénérable archevêque de cette ville. Je ferais violence à mon cœur si je ne vous nommais pas la province de Naples, au sein de laquelle j'ai eu la consolation de faire un petit séjour au mois de février dernier. Si elle a été sensible au témoignage d'affection que je lui ai donné dans cette circonstance, de mon côté j'y ai goûté des consolations dont je conserve précieusement le souvenir. J'étais heureux de voir de quelle estime et

de quelle considération les missionnaires y sont entourés, et la facilité avec laquelle ils opèrent le bien parmi les peuples. Mais surtout j'ai été touché du zèle dont plusieurs sont animés, et qui les porte non-seulement à se dévouer à l'œuvre des missions, mais encore à l'œuvre de la régénération du clergé, œuvre de surérogation pour eux, mais en même temps œuvre si importante pour le bien de la religion dans cette contrée ! Je ne nommerai que la nouvelle maison de Syracuse, en Sicile, où les missionnaires, trop peu nombreux pour suffire aux besoins du peuple, savent cependant se gêner et se multiplier pour commencer un séminaire externe dans leur propre maison, tant ils comprennent la nécessité d'un semblable établissement pour le pays !

Il m'a été donné aussi de passer quelques moments bien doux au milieu de mes chers confrères de Cologne. Les détails qu'ils m'ont donnés sur les bénédictions que Dieu répand sur leurs travaux m'ont attendri jusqu'aux larmes. Les succès de cette oeuvre naissante ont quelque chose qui tient du prodige. Le vénérable cardinal-archevêque de cette ville le reconnaît lui-même, et il s'en est expliqué avec moi dans des termes bien honorables pour la Congrégation.

De Cologne je me rendis dans notre maison naissante de Cilli. Là de nouvelles consolations m'attendaient. C'était une bien douce jouissance pour moi de contempler ce petit grain de sénevé que Dieu a planté dans la terre de la [224] Styrie, et de constater le développement qu'il avait acquis en si peu de temps. Une belle église, dédiée à saint Joseph, patron de toute la contrée, fréquentée par une multitude de fidèles qui y vont en pèlerinage, qui y purifient leurs âmes aux sources de la vie éternelle, et qui s'y nourrissent des enseignements de la foi ! Quatre missionnaires, encore novices, pleins de ferveur, devenus par leur simplicité, par leur pauvreté, par leur zèle ardent pour le salut des peuples, un objet de vénération pour tous, répandant une odeur d'édification qui attire la confiance de tous, exerçant enfin sur tous une puissance de vertu à laquelle rien ne résiste ! Une première mission, qui présente un nombre de dix mille pénitents réconciliés avec Dieu et assis à la table sainte ! Une première retraite ecclésiastique, qui étonne, qui remplit d'admiration les hommes les plus éminents en science et en autorité, et qui produit les fruits les plus merveilleux de la grâce ! Voilà le tableau que présente la Compagnie encore dans son berceau en Autriche. Il m'était difficile, dans l'émotion qu'il me faisait éprouver, de ne pas lui appliquer la parole prononcée sur le berceau du saint précurseur : *Quis, putas, puer iste erit ? Etenim manus Domini erat cum illo*. L'esprit de Dieu est manifestement là. Ce petit arbrisseau, sortant de terre à l'ombre d'une protection si sensible du ciel, sera certainement un jour un grand arbre, chargé de fruits de bénédiction.

Je pourrais ajouter d'autres faits non moins édifiants, et en bien grand nombre, si je voulais vous mettre sous les yeux le tableau des beaux succès de nos oeuvres en Irlande, au Mexique, aux États-Unis, au Brésil, en Chine, en Turquie, en Grèce, en Egypte, en Syrie, en Abyssinie, en Perse. Partout vous verriez quels effets de la miséricorde divine produisent les travaux de nos ouvriers apostoliques ; partout vous compteriez de nombreux hérétiques et infidèles éclairés, des multitudes de pécheurs convertis, bien des âmes enfin retirées de la voie de la perdition, et introduites dans les sentiers du salut. Mais ces détails m'entraîneraient trop loin. J'ai voulu seulement attirer votre attention sur les succès prodigieux dont Dieu favorise nos œuvres naissantes, et qui prouvent si bien que son bras n'est pas raccourci, et que le trésor de ses miséricordes sur nous est loin d'être épuisé. Quand nous voyons l'arbre de la Compagnie, après deux siècles de fécondité, non-seulement porter des fruits si beaux, mais encore produire des rejetons qui naissent si vigoureux et ornés d'une si admirable fertilité, nous pouvons en conclure qu'elle est encore bien riche et bien puissante, la sève que le Père céleste a déposée dans son sein.

Quand nous voyons ces missions nouvelles reproduire sous nos yeux le touchant spectacle que présentaient sous les yeux de saint Vincent les œuvres qu'il avait fondées, nous comprenons que la grâce de la vocation dont nous sommes favorisés est encore aussi efficace que dans les temps primitifs pour procurer la gloire de Dieu, et que la Providence nous réserve encore un bel avenir, si nous savons répondre fidèlement à ses desseins.

Mais, je ne dois pas vous le laisser ignorer, ces magnifiques effets de la [225] grâce divine ne se manifestent que là où les missionnaires se montrent semblables aux premiers enfants de saint Vincent ; s'ils voient leur parole faire couler d'abondantes larmes des yeux des peuples, ce n'est qu'après que les leurs ont mouillé les pieds de leur crucifix. S'ils entendent les soupirs et les sanglots

répondre aux efforts de leur zèle, ce n'est qu'après qu'ils ont soupiré et sangloté eux-mêmes sur les degrés de l'autel en faveur des pécheurs ; si leur voix porte une onction si pénétrante au fond des cours les plus endurcis, ce n'est qu'après avoir puisé cette onction dans des oraisons ferventes, dans une humble et sainte union avec Dieu, dans une sévère et généreuse mortification. En un mot, s'ils opèrent des prodiges de conversion et de salut, c'est qu'ils sont de saints missionnaires. J'ai pu le constater de mes yeux, si les peuples les aiment et les vénèrent ; s'ils les entourent de leur respect et de leur admiration ; s'ils accourent avec tant d'ardeur à leurs enseignements, s'ils se montrent si dociles à leurs exhortations, c'est qu'ils voient en eu des hommes de Dieu, qui ne connaissent pas le monde, qui aiment la pauvreté et le dénuement, qui ne reculent devant aucun sacrifice de leur repos, de leur santé, de leur vie même, lorsqu'il s'agit de réconcilier des âmes, de les arracher à l'empire du péché et de les faire rentrer en grâce avec Dieu.

Aussi le succès de ces œuvres nouvelles de la Compagnie devient un enseignement bien éloquent que Dieu donne aux anciennes, qui ne jouissent pas de la même prospérité. Puisse cet enseignement être bien compris, et éclairer tous les missionnaires sur la vraie source où ils doivent puiser les inspirations et l'efficacité de leur zèle dans les fonctions qui leur sont confiées ! Puisse-t-il redonner la vie aux ossements qui sont desséchés, ranimer le feu sacré dans les cours où il s'est éteint, et faire redevenir prospère des œuvres qui languissent et qui semblent condamnées à une désolante stérilité ! C'est un vœu que je forme bien souvent et que je dépose auprès des précieux restes de notre saint fondateur. Plus je vois s'élargir la carrière apostolique ouverte devant nous, plus je vois grandir les destinées qui nous sont réservées, plus aussi ce vœu devient ardent dans mon cœur, et plus je désire que nous parcourions dignement cette carrière, que nous remplissions fidèlement ces destinées, qui se montrent si belles et si consolantes.

Ce vœu sera rempli, si nous savons, à ce renouvellement de l'année, nous renouveler nous-mêmes dans l'esprit de notre vocation ; si nous nous donnons bien à Dieu, pour travailler avec zèle à acquérir les vertus qui font les missionnaires. Une plus grande exactitude à l'observance de nos saintes règles nous conduira bientôt à la perfection qui fera de nous des instruments propres à toute sorte de bien. Elle nous détachera du monde et de nous-mêmes ; elle brisera les liens de la nature qui nous tiennent dans la captivité de nos misères et de nos imperfections; elle nous introduira dans les voies de la vie intérieure ; elle ouvrira notre intelligence à la connaissance des choses de Dieu, et nos cours aux aspirations et à l'onction de sa grâce. A mesure que nous nous [226] dépouillerons du vieil homme, nous nous revêtirons de l'homme nouveau ; la vie spirituelle succédera en nous à une vie sensible et naturelle ; bientôt nous ressentirons les ardeurs de l'amour divin, qui produira dans nos âmes le zèle pour la gloire de Dieu ; et enfin nous deviendrons de *dignes ministres de Jésus-Christ* et de *sages dispensateurs de ses mystères*.

Plaise au Seigneur que ce travail de renouvellement s'accomplisse dans tous les Membres de notre grande famille ! Je lui demande avec instance cette grâce pur vous. Demandez-la-lui aussi pour moi, qui suis bien affectueusement en son amour,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ETIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. gén.

XXV

Définition du dogme de l'Immaculée Conception, devoirs qu'elle impose à la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1855.

MESSIEURS ET MES CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Si chaque année à pareille époque j'éprouve une grande jouissance à vous exprimer les sentiments de mon coeur, les voeux qu'il adresse au ciel pour votre bonheur, aujourd'hui cette douce satisfaction répand dans mon âme un sentiment particulier de consolation qu'aucune expression ne pourrait rendre. La nouvelle année qui commence s'ouvre en effet sous des auspices bien consolants et bien capables de m'inspirer les plus belles espérances pour l'avenir de notre petite Compagnie. Le grand évènement qui vient de s'accomplir à Rome, et qui est dans le monde entier le sujet d'une si vive allégresse, en nous montrant la source des bénédictions que le ciel a répandues avec tant d'abondance sur nos œuvres par le passé, nous révèle en même temps les magnifiques destinées qui lui sont réservées.

Il nous est facile d'apercevoir le point de départ de la carrière si riche en fruits de salut que la Providence a ouverte devant nous dans ces derniers temps. La Compagnie, péniblement relevée de ses ruines, n'avait qu'une bien faible et stérile existence, et elle avait bien peu d'espoir de jamais reprendre [227] la belle place qu'elle avait occupée autrefois dans l'Église, lorsqu'une voix mystérieuse lui annonça que *Dieu se servirait des deux familles de saint Vincent pour ranimer la foi*. Peu après eut lieu, dans la chapelle de la maison-mère des filles de la Charité, l'apparition de Marie Immaculée, qui donna naissance à la médaille dite miraculeuse. Cet évènement eut lieu en 1830. Ce fut alors que commença une ère nouvelle pour la Compagnie. Pendant quatorze ans, malgré de grands efforts, malgré un dévouement constant de la part des anciens missionnaires pour restaurer l'ouvre de saint Vincent, malgré des sympathies et un concours généreux de la part du gouvernement et de l'autorité ecclésiastique, elle paraissait toujours impuissante à se relever, et ne plus conserver de son ancienne vie qu'une dernière lueur, qui semblait devoir bientôt s'éteindre. Les vocations étaient rares et inconstantes ; elle ne comptait en France que quelques maisons languissantes, et, dans les pays lointains, que quelques missions délaissées, dans lesquelles d'anciens missionnaires achevaient tristement une carrière apostolique, qui n'avait été remplie que de larmes et de douleurs, sans même qu'elles eussent pu être adoucies par la consolation de l'espérance. Mais, après cette apparition de l'Immaculée Marie, tout changea de face : la vie sembla renaître dans son sein. Dès 1831, des colonies de missionnaires animés du zèle le plus pur et le plus ardent traversèrent les mers, et allèrent dans le Levant et dans la Chine renouer avec nos missions étrangères la chaîne des générations que la révolution avait rompue. D'autres hommes apostoliques suivirent successivement les premiers, pour partager leurs travaux et leur succès, et les aider à développer leurs œuvres. Les ouvriers évangéliques se multiplièrent, et bientôt ce ne furent plus seulement le Levant et la Chine qui furent le théâtre de leur zèle ; mais on les vit paraître dans le nord et dans le midi de l'Afrique, en Algérie, en Égypte, en Abyssinie. Les deux Amériques leur ouvrirent aussi leurs portes, et les États-Unis et le Mexique, le Brésil et le Chili, leur offrirent une riche moisson de fruits de salut. Le même mouvement de prospérité et de développement se communiqua aussi à l'Europe ; non-seulement le nombre des maisons s'accrut en France ; mais l'Irlande, où depuis deux siècles on n'avait plus connu le zèle des missionnaires, les vit paraître et se multiplier au point de constituer une province de la Congrégation, et de se former une maison, même en Angleterre. L'Allemagne, où l'on avait à peine connu le nom de saint Vincent, ouvrit aussi dans son sein une large carrière de bonnes œuvres à ses enfants. La Prusse est devenue également une province qui compte quatre maisons ; l'Autriche, par suite de la fondation d'une maison à Neudorf, qui eut lieu le 26 juillet dernier, et dont nous sommes redevables à la libéralité du vénérable archevêque de Vienne, a été de même érigée en province, et compte un pareil nombre d'établissements.

Or, tout cela s'est fait durant les vingt-quatre années, qui nous séparent de l'apparition de l'immaculée Marie. Qui ne verrait pas là une intervention [228] merveilleuse du ciel ? Qui n'éprouverait pas le sentiment d'admiration qu'éprouvait saint Vincent, et ne dirait pas avec lui: *Le*

doigt de Dieu est là ! Appellera-t-on ouvrage de l'homme ce que l'homme n'a pu ni prévoir ni même imaginer ?

Que cette considération est consolante pour nous ! quel bel avenir elle découvre à notre Compagnie ! Ne semble-t-il pas que nos deux familles ne soient qu'au début de la carrière qu'elles ont à parcourir, que nos oeuvres existantes ne soient que des grains de sénevé, qui doivent un jour produire autant de grands arbres qui abriteront les peuples divers et qui les nourriront des enseignements de la foi ! Si la Providence a tant fait pour nous, lorsqu'il ne s'agissait que de préparer les voies à la glorieuse manifestation du mystère de l'Immaculée Conception de Marie, que ne fera-t-elle pas, lorsqu'il s'agira de faire entrer toutes les nations en participation des fruits et des richesses spirituelles de cet ineffable mystère !

J'ai donc grandement raison de vous dire que cette nouvelle année commence pour nous sous de bien heureux auspices, et que nos cœurs peuvent s'ouvrit aux plus douces espérances. Nos destinées futures reposent sur un passé trop manifestement providentiel, pour qu'il nous soit permis de laisser pénétrer dans nos âmes aucune appréhension. Sans doute, trois de nos provinces se trouvent placées au milieu d'évènements menaçants qui entourent leur existence de difficultés et de périls ce sont nos provinces de l'Espagne, de la Pologne et du Piémont. Mais je dois vous le dire, leur sort à venir m'inspire peu d'inquiétude. Elles pourront peut-être passer encore par le creuset de grandes tribulations ; elles pourront être battues par la tempête des évènements humains ; elles pourront se sentir comme ébranlées par les agitations des peuples qui les entourent ; mais toutes ces circonstances, en apparence pleines de dangers pour elles, ne serviront qu'à rendre plus manifeste la protection divine sous la sauvegarde de laquelle elles se trouvent placées. Se rappelant la parole de saint Vincent, que *quand tout semble perdu, c'est alors que tout va bien ; parce que quand la main de l'homme n'a plus de puissance, c'est alors que Dieu pose la sienne sur son oeuvre pour la sauver* ; elles puiseront, par la confiance dans le secours du ciel, une force divine qui les préservera des dangers présents et qui assurera leur avenir. D'ailleurs, qu'elles soient encore debout, après tant d'oscillations, tant de secousses, tant d'orages, c'est à mes yeux un premier miracle de providence, qui autorise à en attendre bien d'autres. Le Dieu de saint Vincent ne peut manquer de protéger des missionnaires qui, dans des conjonctures aussi critiques, se livrent aux fonctions de notre Institut avec le même zèle et avec le même succès que s'ils se trouvaient dans une position paisible et prospère. Je vous demande cependant de prier le Seigneur de soutenir le courage de ces dignes enfants de saint Vincent, de les consoler au milieu de leurs épreuves, et de couronner leurs espérances, en faisant lever sur eux des jours plus heureux. [229]

Je ne dois pas omettre de vous dire que déjà nous avons de justes motifs d'espérer un consolant avenir pour ces provinces éprouvées. Les derniers évènements qui ont bouleversé l'Espagne, loin de porter aucun préjudice à l'existence des deux familles de saint Vincent dans ce royaume, ont eu pour résultat au contraire de la fortifier davantage. Un décret de la reine, du 9 novembre, leur procure de grands moyens de prospérité, en assurant à nos deux maisons centrales d'abondantes ressources, pour soutenir et développer leurs séminaires. Des nouvelles récentes que j'ai reçues de Varsovie m'ont donné également la certitude que cette province voit s'opérer dans ce moment une grande amélioration dans sa position, et qu'elle se trouve dans des circonstances très-rassurantes. Quant à la province du Piémont, dont l'existence semble la plus menacée, nous avons lieu de croire qu'elle aussi jouira de la même protection du Ciel. Il est surprenant, en effet, que, précisément au moment où dans ce pays les communautés religieuses sont à la veille de subir une désolante suppression, on fait les préparatifs de l'installation d'une œuvre nouvelle et importante dans notre maison de Gênes. M. le marquis de Brignole-Sales, qui honore notre Compagnie d'une bienveillance particulière, a résolu d'y fonder un séminaire, où seront formés, à perpétuité, vingt-quatre missionnaires séculiers qui, après avoir reçu le sacerdoce, seront mis à la disposition de la sacrée congrégation de la propagande. Cette fondation, autorisée par un bref du souverain pontife Pie IX, a été approuvée par le gouvernement sarde. Je me propose d'assister moi-même, avec le noble et généreux fondateur, à l'ouverture de ce séminaire, qui est fixée au 2 février prochain. Ces faits ne sont-ils pas de nature à nous rassurer, et n'annoncent-ils pas que le calme des jours prospères succédera bientôt à ces temps orageux ? L'Immaculée Marie veille sur ces provinces

comme sur les autres portions de la famille de saint Vincent : elles lui devront aussi leur salut et leur future prospérité. De plus, les filles de la Charité grandissent et multiplient leurs œuvres dans les mêmes contrées. Or, ce fleuve de miséricorde ne grossirait pas ainsi, si la source qui le produit devait bientôt tarir.

Vous comprendrez avec moi qu'une protection aussi manifeste et aussi riche en biens spirituels de la part de l'immaculée Vierge nous impose des devoirs dont l'accomplissement doit rendre la Compagnie digne des grandes destinées qu'elle lui réserve. Il appartient à ma sollicitude de vous les faire connaître et de vous exhorter à les remplir avec fidélité.

1° Le premier de ces devoirs, c'est celui d'une vive reconnaissance et d'un ardent amour pour cette divine Mère. Le culte du mystère de son Immaculée Conception doit être désormais le culte de notre prédilection ; nous devons en faire une pratique essentielle et constante de notre piété, et le considérer comme une source de bénédictions et de grâces pour les fonctions que nous avons à remplir. Déjà l'assemblée générale de l843, profondément convaincue que la Compagnie devait tout ce qu'elle avait reçu de Dieu à l'intervention de [230] Marie Immaculée, décréta par acclamation, dans un élan simultané de reconnaissance et de ferveur, que, pour en conserver un éternel souvenir, toutes nos maisons prononceraient un acte de consécration à son service, au beau jour où l'Église célèbre la fête de ce mystère glorieux. Mais il me semble que cela ne peut désormais suffire à notre piété. Puisqu'il nous était réservé d'entendre proclamer du haut de la chaire de saint Pierre le dogme de l'Immaculée Conception de Marie, et de constater la part que nos deux familles ont été appelées à prendre dans la préparation de ce grand évènement, il m'a semblé qu'il devait être introduit dans la Compagnie un usage nouveau, qui en même temps fût une consécration perpétuelle de ses œuvres à ce mystère, et un monument indestructible qui transmit aux générations qui viendront après nous le souvenir des sentiments qui nous animent en présence de cette solennité mémorable. A cet effet, j'établis que, à tous les exercices de communauté, immédiatement après le *Veni sancte Spiritus*, on récitera trois fois l'invocation *Regina sine labe concepta, ora pro nobis*. Cette même invocation se répétera également trois fois après le *Veni sancte Spiritus*, qui précède la classe des étudiants et les exercices communs du séminaire. J'exhorte tous les missionnaires à pratiquer le même usage avant chacun de leurs exercices particuliers, et avant chacune des fonctions qu'ils ont à remplir. Je considère comme une insigne faveur du Ciel et la plus douce de mes jouissances d'avoir été destiné à introduire cette pratique dans la Compagnie. Elle sera, j'en ai la confiance, un sceau de bénédiction attaché à mon généralat, et une protection constante pour tous les enfants de saint Vincent.

De plus, j'autorise messieurs les étudiants et séminaristes, ainsi que nos frères coadjuteurs qui ont fait les vœux, à faire la sainte Communion le 8 de chaque mois, en l'honneur du mystère de l'Immaculée Conception.

2° Un autre devoir que nous impose la reconnaissance, c'est de travailler de toute l'ardeur de notre âme à étendre le culte de Marie Immaculée. La mission que nous avons reçue du ciel dans ce but ne nous permet pas de douter que de beaux succès nous sont réservés, toutes les fois que nous userons de ce moyen pour convertir les pécheurs, les hérétiques et les infidèles, pour conquérir enfin des âmes à Jésus-Christ. Ainsi nous devons mettre tous nos soins à répandre, autant qu'il nous est possible, la médaille dite miraculeuse. Elle a été l'occasion de grâces extraordinaires et de conversions prodigieuses, avant que le mystère de l'Immaculée Conception fût déclaré dogme de foi. Elle n'aura pas moins d'efficacité pour obtenir les effets de cette glorieuse manifestation.

3° Un troisième moyen d'étendre le culte de Marie Immaculée et d'en recueillir les fruits, c'est d'exercer notre zèle en faveur des Associations d'enfants de Marie, établies chez les filles de la Charité dans les classes, les ouvroirs, les orphelinats. Cette œuvre nous est particulièrement acquise. C'est la compagnie qui a reçu du Souverain Pontife la mission de l'établir et de la diriger. [231] Par son moyen, nous pouvons communiquer aux âmes d'immenses richesses spirituelles ; et l'expérience est venue nous apprendre le grand bien qu'elle est destinée à opérer. Les premiers succès qu'elle a déjà obtenus, soit au-delà des mers, soit en Europe, sont prodigieux. Je possède sur cette matière les détails les plus certains et les plus consolants. Cette institution de piété me parait manifestement appelée à être un des moyens les plus puissants dont Dieu veut se servir pour

régénérer les peuples. Par elle, une multitude de jeunes cœurs sont préservés de la corruption du siècle et maintenus dans la pratique de la vertu. Par elle, l'édification la plus efficace se répand au sein des familles, comme au sein des villes et des villages, où elle fait revivre les habitudes de la religion. Par elle aussi, naissent de nombreuses vocations à la vie religieuse dans des jeunes filles qui autrement auraient été victimes des séductions du monde. Diriger ces associations, leur donner les exercices de la retraite, c'est remplir un ministère en même temps très-consolant et très-utile à la gloire de Dieu et au salut des âmes. C'est aussi le plus bel hommage que nous puissions offrir à Marie et le plus sûr moyen d'obtenir ses faveurs.

4° Un devoir bien autrement important que nous imposent la grâce de notre vocation et la reconnaissance envers l'immaculée Vierge, c'est d'accomplir fidèlement la mission qui nous est confiée en faveur de la communauté des filles de la Charité. Il est évident, aux yeux de tous aujourd'hui, que cette institution a de grandes destinées à remplir dans le siècle où nous vivons, et qu'elle doit servir puissamment entre les mains de Dieu à l'exécution de ses desseins de miséricorde sur les peuples. L'affluence des vocations qui lui arrivent, la rapidité avec laquelle elle multiplie ses établissements et développe ses oeuvres, la prodigieuse extension qu'elle a prise depuis quelques années, les sympathies qu'elle rencontre partout, non-seulement de la part des catholiques, mais encore de la part des impies, des hérétiques et des infidèles ; tout cela annonce que la providence a des vues sur elle, et qu'elle lui prépare à recueillir une riche moisson. Ce n'est plus seulement en Europe qu'elle est appelée à s'exercer aux œuvres de la charité chrétienne, mais bien sur tous les points de la terre ; elle doit être donnée en spectacle aux anges, au monde et aux hommes, pour servir à ramener les pécheurs dans les sentiers de la justice ; pour rendre manifestes la stérilité et l'importance du schisme et de l'hérésie ; pour amener la conversion des infidèles par ce qu'il y a de plus sensible et de plus attrayant dans la vraie foi, les oeuvres de miséricorde ; pour procurer, en un mot, à l'Église le triomphe qui fera sa gloire du dix-neuvième siècle, celui de la Charité. Non, leur mission n'est plus seulement aujourd'hui de soulager les misères qui affligent les corps ; leur ministère s'élève à toute la hauteur de l'apostolat. Associées au divin sacerdoce de Jésus-Christ ce sont elles qui l'introduisent dans la demeure du pauvre et qui lui préparent un accueil salutaire ; ce sont elles qui lui gagnent le respect et la confiance des peuples qu'il faut ramener à la pratique de la religion ; ce sont elles qui le mettent en considération [232] et en estime aux yeux de ceux qui sont dans les ténèbres de l'hérésie et de l'infidélité ; partout, devant les charmes séduisants de la charité qu'elles portent avec elles, tombent tous les préjugés, se calment toutes les haines, s'ouvrent tous les cœurs à la douce influence des enseignements de la foi ; partout enfin leurs oeuvres deviennent autant de semences de salut, autant d'aimants qui attirent les âmes à l'Évangile.

Ce prodige de la grâce, saint Vincent l'avait prévu, annoncé. La médaille miraculeuse, en prenant naissance au sein de la Congrégation des filles de la Charité, a sonné l'heure où il devait déployer sa divine magnificence et nous donner la consolation de contempler ce mystère de Providence dans toute sa splendeur. Mais, si la médaille miraculeuse a pris naissance dans la Communauté des filles de la Charité, cette Communauté elle-même a pris naissance dans notre Compagnie. C'est d'elle qu'elle a reçu l'être et la vie de charité qu'elle possède. C'est dans son sein qu'elle puise depuis deux siècles le principe de sa fécondité, *sa puissance en œuvre et en parole*. Ainsi cette belle lumière que Dieu a allumée dans son église, elle brille avec éclat, si nous lui donnons avec abondance l'aliment de notre ministère : elle pâlit au contraire bientôt et finit par s'éteindre, si elle en est privée. L'expérience nous en fournit des preuves nombreuses. Si nous voyons aujourd'hui cette Communauté si prospère et rendre de si beaux services à la religion, cette prospérité ne date que de l'époque où notre Congrégation a pu lui prodiguer les soins d'une sollicitude incessante et dévouée. Saint Vincent l'a dit : *Dieu a coutume de se servir, pour soutenir et faire prospérer ses oeuvres, des mêmes moyens dont il s'est servi pour les créer*. Notre Compagnie, ayant servi d'instrument pour donner l'existence à celle des filles de la Charité, c'est à elle que le ciel a confié la mission d'entretenir dans son sein le feu sacré de l'esprit de sa vocation, et du zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Après Dieu, sa prospérité devient notre ouvrage, comme nous serions responsables de sa décadence, si elle manquait à ses destinées. En un mot, nos deux familles n'en font qu'une, nos mérites se confondent, et nous sommes solidaires devant l'Église de la double

vocation dont le Ciel nous a favorisés. Voilà pourquoi nous marchons toujours ensemble dans la carrière ouverte devant nous ; voilà pourquoi, sur tous les points du monde où Dieu nous conduit pour travailler à sa gloire, nous sommes toujours précédés ou suivis par les filles de la Charité.
Non-seulement c'est un devoir sacré pour nous d'entourer les filles de la Charité de tous les soins de notre sollicitude et de notre ministère, mais encore, en l'accomplissant, nous servons grandement les intérêts nos propres œuvres. Car la vie de charité que nous leur communiquons et que nous entretenons en elles, devient en grande partie comme le principe de la considération dont jouit notre Congrégation et des sympathies qu'elle rencontre aujourd'hui parmi les peuples. La gloire de leurs œuvres rejaillit sur nous et procure à nos fonctions une influence qui en assure le succès. C'est par elle que nos missions [233] de la Turquie, de la Grèce, de l'Égypte, de la Syrie et de l'Algérie ont acquis toute l'importance qu'elles possèdent. C'est par elle que nos provinces d'Italie et d'Espagne sont préservées des malheurs qui pourraient les menacer. C'est par elle qu'ont commencé nos œuvres du Brésil et du Chili. Ce sera par elle encore, je le prévois, que nos missions de la Chine prendront, dans un temps qui n'est pas éloigné, un essor qui sera glorieux pour l'Eglise et non moins glorieux pour notre Compagnie.

Ces considérations sont généralement comprises et appréciées par les missionnaires, et c'est un vrai bonheur pour moi de voir avec quel empressement ils se montrent prêts à rendre aux filles de la Charité tous les services qui dépendent de leur ministère. Aussi, si je vous entretiens des devoirs que notre vocation nous impose en cette matière, c'est uniquement parce que la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie vient ajouter un nouveau motif à ceux sur lesquels il repose. Cette divine Mère attend de nous un redoublement de zèle pour favoriser les succès d'une Communauté dans laquelle elle a si manifestement placé ses complaisances et dont elle veut se servir pour répandre par toute la terre les richesses et les effusions de sa tendresse pour les hommes. Ce quelle attend de nous surtout, c'est que nous ayons en vue dans tous les rapports que nous avons avec les filles de la Charité de les édifier et de procurer leur avancement spirituel. Nous sommes les gardiens du dépôt sacré de l'esprit de leur état. Nous avons mission de les maintenir telles que saint Vincent nous les a léguées, et de les transmettre à ceux qui viendront après nous, dans les mêmes conditions d'existence dans lesquelles ce saint fondateur les a placées. Nous devons donc veiller à ce que leurs règles soient fidèlement observées et à ce qu'il ne soit fait, sous quelque prétexte que ce soit, aucun changement dans leurs usages ou pieuses pratiques. Les regards de l'Immaculée Marie ne se sont abaissés sur elles avec tant d'amour, que lorsqu'elle les a vues animées d'une sainte ardeur pour faire revivre dans leur Compagnie l'observance et la ferveur des temps primitifs. Aussi la prospérité dont elles jouissent et les bénédictions qui les accompagnent dans la belle carrière qu'elles parcourent, dureront autant de temps qu'elles conserveront la même observance et la même ferveur. Il est donc bien important que nous mettions tous nos soins, soit par nos bons exemples, soit par nos enseignements, à ce qu'elles se conservent dignes de la magnifique protection du ciel dont elles sont favorisées.

5° Enfin, un dernier moyen de prouver notre reconnaissance à Marie et de lui offrir un culte digne d'elle, c'est de mettre en pratique les enseignements qu'elle nous donne dans le mystère caché de son Immaculée Conception. Selon la pensée de saint Bernard, si elle devait être immaculée, parce qu'elle devait enfanter le Saint des saints, toute sa vie devait être enveloppée dans les ombres de l'humilité, parce qu'elle devait être la Mère d'un Dieu humilié et anéanti, pour détruire l'orgueil des hommes, pour guérir tous les maux qui en découlent. [234]

Aussi le déclara-t-elle elle-même, que si Dieu *a fait de si grandes choses en elle*, c'est *parce qu'il a jeté les yeux sur l'humilité de sa servante*. Je n'hésite pas non plus à dire que, si elle a placé ses complaisances parmi les enfants de saint Vincent et si elle les favorise d'une protection aussi manifeste, c'est parce que le caractère distinctif de leur vocation, c'est la vertu d'humilité ; c'est parce que, dégagés de tous les intérêts de ce monde et de toutes les considérations humaines, ils doivent faire l'œuvre de Dieu sans bruit et sans éclat, et se renfermer toujours dans une vie simple et obscure. Et en effet, toutes les sympathies qu'ils rencontrent chez tous les peuples sont inspirées par la persuasion qu'ils ne cherchent pas leur propre gloire, mais bien celle de Dieu ; qu'ils fuient les grands théâtres, pour se renfermer dans les plus modestes fonctions ; qu'ils n'ont point en vue de se

produire, mais de se dévouer. Or, voilà ce qui édifie, ce qui ouvre les cœurs à la confiance et ce qui rend facile la conquête des âmes. Je suis à même de constater tous les jours combien de fruits spirituels recueillent les missionnaires qui travaillent dans cet esprit, et quels beaux succès ils obtiennent dans les entreprises de leur zèle. Je vois avec bonheur se réaliser en leur faveur la parole de l'apôtre saint Jacques, que si *Dieu résiste aux superbes*, *il* aime aussi à *accorder* abondamment *sa grâce aux humbles*.

Puissions-nous nous affectionner de plus en plus à ces enseignements que nous donne le mystère de l'Immaculée Conception de Marie, et dont saint Vincent a fait la substance de nos saintes règles et de l'esprit de notre institut ! C'est le vœu que forme mon cœur et que je dépose dans le sien au début de cette nouvelle année. Daigne cette divine Vierge, que nous aimons tous à appeler *notre Mère*, joindre à ses enseignements la grâce de les mettre en pratique ! Ce sera garantir l'accomplissement des destinées qu'elle nous réserve et nous donner le moyen de répondre à ses faveurs. Ce vœu que je forme en ce jour, je vous l'offre comme un gage de la tendre affection que je vous porte ; je le confie à votre piété, afin que vous vous unissiez à moi pour obtenir qu'il soit exaucé, et que notre petite Compagnie, toujours simple et toujours humble, parcoure sa carrière de charité et de dévouement, évitant de se mêler aux agitations de la terre et aux vaines opinions des hommes, n'ayant jamais qu'une pensée, celle de soulager et de sauver le pauvre peuple et de travailler à son bonheur pour le temps et pour l'éternité.

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

[235]

XXVI

Instructions sur les assembles sexennales.

Paris, le 7 avril 1855.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER CONFRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Les assemblées qui se tiennent périodiquement dans la Congrégation ont de tout temps été considérées comme d'une très-haute importance par nos pères. Comprenant la pensée de saint Vincent, ils les ont considérées comme un moyen aussi indispensable qu'efficace, et pour éclairer le Supérieur général sur la véritable situation des diverses maisons et des provinces de la Compagnie, et pour y maintenir ou y restaurer l'observance des règles et des pieux usages des temps primitifs, et, par conséquent, pour y conserver l'esprit de notre Institut et l'attachement aux enseignements de notre saint Fondateur. Ce sont ces assemblées qui, en réunissant à la maison-mère les représentants de toutes les provinces, opèrent comme une fusion des pensées et des sentiments de tous les missionnaires pour les diriger vers une même fin, et en font autant de liens qui tiennent étroitement attachés au corps de la Compagnie, à ses maximes, à la vie qui lui est propre, les membres qui en sont dispersés sur tous les points du monde, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiennent, quelles que soient les diverses circonstances au milieu desquelles ils se trouvent placés. Ainsi, semblables à l'église, qui, dans toutes les parties de l'univers, n'a qu'une même foi, qu'une même morale ; de même la famille de saint Vincent, par le moyen des assemblées, exprime les mêmes pensées dans toutes les langues, tient une même conduite, opère le bien de la même manière chez

toutes les nations du monde. Les assemblées sont encore comme un centre où viennent se réunir toutes les lumières de la réflexion, toutes les observations de l'expérience de chacune des provinces ; et ce centre devient, à son tour, comme un foyer qui, en leur envoyant la chaleur et la vie, procure le redressement des abus, un renouvellement dans la ferveur, et, par suite, la prospérité et le développement des œuvres de toute la Compagnie. La Providence, en déterminant à des époques fixes, par le moyen des constitutions, les assemblées qui doivent régler la marche de la Compagnie et la maintenir dans son esprit, a donc comme placé, de distance en distance, dans la carrière qu'elle a ouverte devant elle, des sources salutaires où elle puise la force et la fécondité qui doivent lui servir à remplir dignement ses destinées dans l'Église de Dieu. L'importance de ces réunions périodiques pour le bien général de la [236] Congrégation ne nous permet pas de douter que Dieu n'y ait attaché des grâces et des bénédictions abondantes pour en assurer le succès.

Nous devons conclure de ces considérations que, si l'observance des règles communes peut seule garantir le bonheur et le salut de chaque missionnaire ; que, si l'observance des règles particulières du visiteur et du supérieur local peut seule garantir la bonne direction des provinces et des maisons de la Compagnie ; l'observance des constitutions et des décrets qui en déterminent l'application peut seule promettre les heureux effets et les précieux avantages que doivent produire nos assemblées. Une autre conclusion, non moins évidente, c'est que la négligence à observer fidèlement ces constitutions et ces décrets aurait les conséquences les plus désastreuses pour la même Compagnie, en paralysant ces assemblées et en les rendant incapables de jouir des grâces divines qui leur sont destinées, comme d'opérer le bien qui doit être le fruit de leurs travaux. Cette négligence, en effet, aurait pour résultat de priver ceux qui en font partie du véritable esprit qui doit les animer, et de faire de ces assemblées des réunions semblables à celles du monde, où s'agitent les passions humaines, où les intentions sont intéressées, où, par conséquent, ne peut pénétrer la lumière divine pour diriger les pensées et les sentiments de tous vers la même fin que chacun doit se proposer. L'expérience pourrait être facilement invoquée en preuve de cette vérité.

Or, les assemblées de la Compagnie ne peuvent être constituées et fonctionner selon les dispositions indiquées dans nos constitutions, qu'autant que les assemblées provinciales et domestiques auront été tenues et dirigées selon les règles qui ont été établies pour leur être spécialement appliquées ; puisque ces assemblées ne se composent que des députés que leur envoient les assemblées provinciales ; et que ces dernières, de leur côté, ne sont composées que des éléments que leur fournissent les assemblées domestiques. Le même esprit doit donc diriger les unes et les autres, la même fidélité aux règles doit être rigoureusement observée dans toutes, sous peine d'en empêcher le résultat salutaire.

C'est parce que je suis profondément préoccupé de ces pensées, que je n'ai pas cru devoir cette fois me borner à convoquer l'assemblée sexennale qui doit avoir lieu cette année. Il m'a semblé que ma sollicitude me commandait d'éveiller votre attention sur la nécessité de donner tous vos soins, dans la mesure de votre pouvoir, pour que les assemblées provinciales et domestiques de votre province soient aussi régulières que le mérite la fin qu'elles ont pour but d'atteindre. De plus, comme depuis quelques années il s'est formé un certain nombre de provinces nouvelles, qui n'ont aucun antécédent, aucune tradition à consulter, il m'a paru qu'il leur serait difficile, pour ne pas dire impossible, de bien observer toutes les règles qui regardent les assemblées, si je ne leur donnais pas quelques indications propres à les diriger dans ce genre d'opération. C'est ce que j'ai intention de faire par la présente lettre. [237]

Ces indications regardent soit les assemblées domestiques, soit les assemblées provinciales.

Assemblées domestiques.

1° Je recommande à messieurs les supérieurs locaux de lire attentivement et de bien méditer tout le chapitre VII des *Règles du supérieur local*, qui traite de ces assemblées, afin qu'ils puissent bien les diriger, et de mettre tous leurs soins à ce qu'on observe rigoureusement toutes les prescriptions qui y sont contenues. Je leur recommande également de lire avec la même attention les décrets de

nos assemblées générales sur la matière des élections. Ces décrets sont importants pour donner l'intelligence des règles et pour aider à les observer fidèlement.

2° Toute maison de la Congrégation a le droit d'envoyer un député à l'assemblée provinciale, dès qu'elle a un supérieur légitimement institué par le Supérieur général, et il n'est permis à personne de lui enlever ce droit, ni de l'empêcher d'en jouir.

3° Dans une maison où il n'y aurait que deux prêtres, il n'y a pas lieu à faire l'élection ni à tenir l'assemblée ; de plein droit tous deux font partie de l'assemblée provinciale, pourvu qu'ils soient dans les conditions exigées par les règles pour représenter la maison ; c'est-à-dire que le supérieur soit légitimement constitué supérieur local ou bien vice-supérieur, quoiqu'il n'ait pas accompli six ans après les vœux, et que le second ait passé six ans après les vœux émis dans la Congrégation. Si la nécessité de la maison exige que l'un des deux se dispense de se rendre à l'assemblée provinciale, il ne peut y être forcé ; mais dans ce cas il renonce spontanément à son droit. Il le fera par écrit, et cet écrit doit être envoyé au visiteur ; de plus, si le visiteur peut suppléer dans cette maison celui qui pourrait aller à l'assemblée provinciale, il devrait le faire.

4° Tous les prêtres d'une maison, qui ont fait les vœux, ont un droit strict à assister à l'assemblée domestique ; aussi le supérieur local doit-il les avertir du jour où elle doit avoir lieu, et leur donner la liberté de jouir de leur droit ; il doit par conséquent éviter de les appliquer à des fonctions qui les éloigneraient de la maison à l'époque indiquée. Il doit également faire connaître à ceux qui sont absents le jour où cette assemblée doit tenir ses séances. Mais aussi chacun d'eux conserve la liberté de renoncer à son droit, et cette renonciation doit être faite par écrit et être consignée dans le procès-verbal de l'assemblée.

5° Si aucun des prêtres d'une maison ne réunit les conditions requises pour être élu député à l'assemblée provinciale, c'est-à-dire, si aucun ne compte six années de vocation après les vœux, dans ce cas le supérieur seul de cette [238] maison doit se rendre à l'assemblée provinciale. L'assemblée domestique alors ne fait pas d'élection, mais elle constate dans son procès-verbal qu'elle n'était pas en mesure de la faire, faute de sujets éligibles.

6° S'il ne se trouve qu'un seul confrère éligible dans la maison. L'assemblée, également dans ce cas, ne fait pas d'élection ; mais elle constate dans son procès-verbal que, sans être élu, ce confrère est de droit député à l'assemblée provinciale ; et celui-ci doit se munir de l'instrument de sa députation, signé du supérieur et du plus ancien confrère ayant fait les vœux.

L'assemblée domestique n'élit qu'un seul député et point de substitut. Elle ne délibère sur aucune matière ; et le supérieur doit s'opposer à ce qu'elle fasse autre chose que d'élire son député.

7° Le supérieur local, dans le cas où un empêchement grave ne lui permettrait pas de présider lui-même l'assemblée domestique, peut se faire remplacer par un confrère de sa maison, à son choix, pourvu que ce confrère ait terminé ses six ans après l'émission des vœux. Il peut se faire remplacer de la même manière, dans le même cas, à l'assemblée provinciale.

Assemblées provinciales.

l° Le visiteur, devant présider l'assemblée de sa province et en diriger toutes les opérations, doit posséder le plus complètement possible la connaissance des constitutions et des décrets qui regardent l'assemblée provinciale. La négligence en cette matière serait grandement coupable, parce qu'elle pourrait donner lieu à des infractions ou omissions qui seraient de nature à vicier les élections du député de sa province, par conséquent à l'empêcher d'être admis dans l'assemblée sexennale, et à rendre nulles et non recevables les autres opérations de l'assemblée provinciale. Je recommande donc à messieurs les visiteurs de lire avec attention et d'étudier avec soin tout le chapitre X des constitutions, ainsi que les décrets des assemblées générales qui ont eu pour objet de les interpréter. Je les prie également de donner leurs soins à ce que l'acte de députation du député de chacune de leurs provinces soit rédigé en bonne et due forme. Je les préviens que mon conseil, qui est constitué juge en cette matière, est décidé à user en ce point de toute la sévérité que commandent et la conscience et le zèle pour l'observance des règles établies pour assurer le bon succès des assemblées de la Congrégation.

2° Comme le député de chaque province à l'assemblée sexennale a besoin lui-même, pour remplir consciencieusement son mandat, de bien connaître les devoirs qu'il lui impose, le visiteur aura soin de lui communiquer les constitutions, et de l'aider à en acquérir l'intelligence qui lui est nécessaire.

3° L'assemblée provinciale se tient toujours de la manière prescrite par le chapitre X des Constitutions, soit qu'elle ait en vue une assemblée générale, [239] soit une assemblée sexennale. Il n'y a, quand il s'agit d'une assemblée sexennale, que les différences suivantes :

1° L'assemblée provinciale n'élit qu'un seul député et un seul substitut ;

2° Dans le cas où le député et le substitut seraient tous deux empêchés de se rendre à l'assemblée, le plus ancien en vocation des supérieurs de la province, est de droit député à leur place, sans qu'il soit besoin de l'élire ;

3° Le visiteur n'a pas le droit de siéger à l'assemblée sexennale il ne peut pas davantage être élu ni comme député, ni comme substitut ;

4° Les questions sur lesquelles l'assemblée provinciale a délibéré, et les vœux qu'elle a formulés, ne sont point adressés à l'assemblée sexennale, mais bien au Supérieur général ;

5° Le visiteur doit veiller à ce que le député de sa province ne se rende à l'assemblée sexennale que muni de l'instrument de son élection et des procès-verbaux *integra et probata* de toutes les séances de l'assemblée provinciale ; parce que, s'il était dépourvu de son acte de députation, il serait exposé à n'être pas admis à l'assemblée sexennale, bien que l'on fût d'ailleurs certain de son droit à y siéger.

6° Le visiteur ne devra pas non plus perdre de vue que l'assemblée provinciale doit avoir terminé toutes les opérations dans l'espace de huit jours, et qu'il est interdit d'en prolonger au delà la durée.

En convoquant l'assemblée provinciale, le visiteur doit rappeler à toutes les maisons et leur ordonner de lire le décret troisième de la sixième session de la dixième assemblée générale.

Une dernière recommandation que je crois devoir adresser à messieurs les visiteurs et supérieurs locaux, c'est d'insister beaucoup auprès des membres des assemblées soit provinciales, soit domestiques, pour que chacun d'eux ne consulte que les inspirations de sa conscience et de son zèle pour le bien de la Compagnie dans la part qu'il est appelé à y prendre ; et surtout pour que le secret tant recommandé par les constitutions et par les règles, au sujet des informations prises sur les missionnaires éligibles, soit fidèlement observé. Ce dernier point est de la plus haute importance. Il est bien évident que les missionnaires d'une conscience délicate, qui ne compteraient pas sur la discrétion de ceux auxquels ils auraient à fournir des renseignements, croiront pouvoir, et même devoir s'abstenir de répondre aux questions qui leur seraient adressées ; et cela à cause des fâcheuses suites que pourraient avoir les révélations qu'ils seraient dans le cas de faire, au point de vue de la charité et de l'union dans la Compagnie.

Telles sont les observations que ma sollicitude m'a fait un devoir de vous adresser, au moment où vont s'ouvrir les assemblées qui doivent avoir lieu dans votre province. Je les confie à votre zèle et à votre sagesse. Vous pourrez, si vous le jugez à propos, en donner communication aux missionnaires de votre maison. Mais une prière instante que je vous adresse, c'est d'intéresser la [240] bonté divine en faveur de notre assemblée sexennale, et de lui adresser des vœux ardents, pour qu'elle dispose les esprits et les cœurs à obéir aux inspirations de sa grâce dans les opérations qui doivent la précéder, afin que le Saint-Esprit y préside lui-même et que les résultats en soient tels que nous les désirons, pour la gloire de Dieu et pour le plus grand bien de la Compagnie.

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère,

Monsieur et cher confrère,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ETIENNE,
I. p. d. l. C. d. 1. M., Sup. Gén.

XXVII

Sur la manière de tenir les conseils.

Paris, le 1er novembre 1855.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Je viens de terminer ma retraite annuelle, et j'éprouve le besoin de venir m'entretenir avec vous d'une pensée qui m'y a grandement préoccupé devant Dieu. En entrant dans la solitude, je ne m'y suis pas trouvé seul ; vous m'y avez tous suivi. La place que chacun de vous occupe dans mon cour vous donnait droit à une large part dans mes méditations et dans mes prières. Les liens qui m'unissent à vous ne me permettent plus de séparer votre salut du mien propre, et les besoins de vos âmes forment une grande portion de l'immense responsabilité qui pèse sur la mienne. D'ailleurs j'aime trop la Compagnie pour ne m'être pas occupé particulièrement d'elle pendant des jours où je pouvais espérer pour elle comme pour moi une mesure de grâces plus abondante ; et le bonheur de chacun de vous m'est trop cher, pour qu'il ne m'ait pas inspiré des vœux ardents dans une circonstance où il m'était donné de m'unir avec Dieu d'une manière plus intime.

Au milieu des sérieuses réflexions que j'ai faites sur les destinées que la Compagnie est appelée à remplir dans l'Église, et sur les moyens dont elle doit user pour répondre dignement aux desseins de Dieu, mon esprit s'est presque constamment et comme forcément porté à s'occuper d'un point de nos règles, qui [241] m'apparaissait, comme devant être la plus forte garantie de la sagesse de son administration et du succès de ses travaux. Ce point de nos règles, c'est celui qui regarde les conseils qui doivent se tenir soit par les visiteurs, soit par les supérieurs locaux. Il m'a semblé que généralement, dans la Compagnie, on ne donne pas à ce point de nos règles l'importance qu'on devrait lui attribuer. De là la négligence à tenir régulièrement le Conseil ; de là aussi, bien des illusions auxquelles on se laisse aller, soit sur la nature du conseil, sur l'esprit qui doit y présider, soit sur la manière dont doivent s'y comporter ceux qui en font partie. L'oubli de ces devoirs peut donner naissance à une multitude de désordres qui altèrent l'esprit de la Compagnie, qui empêchent son avancement spirituel, qui troublent la paix et la bonne harmonie dans les diverses maisons qui la composent, et qui par conséquent mettent obstacle au bien qu'elle est appelée à opérer.

J'ai cru que Dieu demandait de moi que j'attirasse votre attention sur cette matière importante, et ce qui m'a encouragé à suivre cette pensée, c'est la conviction que j'ai acquise pendant les douze années que j'ai passées à la tête de l'administration de la Compagnie, que le conseil bien compris, bien tenu, préviendrait une multitude de fautes de la part des inférieurs, de fausses mesures de la part des supérieurs, et qu'il serait le souverain remède à une infinité de misères qui relâchent les liens de la charité et de l'observance, et qui ôtent à l'autorité toute l'influence salutaire qu'elle devait exercer pour le bonheur et le salut de tous.

Pour bien comprendre ce que c'est que le conseil dans le gouvernement de la Compagnie, il faut se former une juste idée de l'autorité. Nous la trouvons parfaitement et clairement définie dans ces paroles de Notre-Seigneur *: Principes gentium dominantur eorum, et qui majores sunt, potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos. Qui voluerit primus esse, erit omnium servus ; sicut Filius hominis non venit ministrari, sed ministrare, et dare animam suam pro multis.* L'origine de l'autorité, c'est Dieu même ; c'est une participation au pouvoir qu'il exerce sur la terre. Les hommes en qui elle repose sont des instruments dont il se sert pour gouverner les choses de ce monde. S'ils sont dignes du respect de la part des inférieurs, c'est parce que l'autorité qu'ils exercent vient de Dieu ; c'est parce qu'ils tiennent la place de Dieu ; c'est par conséquent pour cela que *ceux qui les écoutent écoutent Dieu, et que ceux qui les méprisent, méprisent Dieu.*

L'autorité dans les supérieurs n'est donc pas leur propriété ; c'est un don qu'ils ont reçu et qu'ils doivent employer selon la volonté et, par conséquent, dans l'esprit de Dieu. Et comme Dieu est charité, et que la conduite de sa Providence sur les hommes est une conduite d'amour; ainsi les supérieurs ne doivent voir dans l'autorité dont ils sont revêtus que la sollicitude du père, qui maintient l'ordre et l'harmonie dans la famille, comme Dieu le fait dans l'univers, avec fermeté sans doute, mais toujours par des moyens de douceur. [242]

L'autorité confère seulement le droit de commander dans l'ordre de la fin pour laquelle elle a été accordée aux supérieurs ; car le vœu d'obéissance ne se fait que conformément aux règles et aux constitutions. Elle leur impose aussi le devoir de donner l'exemple, en observant eux-mêmes ce qu'ils exigent des autres, et en usant de toutes les ressources que peut leur fournir la charité pour les conduire à l'accomplissement des obligations qu'il ont à remplir. Aussi l'autorité devient-elle pour les supérieurs une nécessité de se dévouer pour le bonheur et le salut des inférieurs, à l'imitation du Sauveur, *qui est venu, non pour être servi, mais pour servir et pour donner sa vie en faveur des hommes*.

Enfin l'autorité est conférée dans un but déterminé et dans des conditions qui doivent assurer l'efficacité de son action. Elle a sa mesure, sa hiérarchie dans les divers supérieurs, et sa spécialité dans les moyens de s'exercer. Ainsi, dans la Compagnie, elle a ses degrés différents dans le Supérieur général, dans les visiteurs et dans les supérieurs locaux. Elle a sa nature déterminée dans sa fin et dans son exercice par les règles de ces divers offices. Si elle s'en écarte, elle tombe dans le désordre et fait le mal, au lieu d'opérer le bien ; ce qui faisait dire à saint Vincent que *généralement, quand une maison va mal, on doit l'attribuer à la faute du supérieur*. La raison est que l'autorité a pour but essentiel de maintenir l'ordre et l'harmonie, et que si elle n'atteint pas ce but, c'est parce que, ou elle ne s'exerce pas, ou elle s'exerce mal.

Or, une des conditions essentielles pour assurer un légitime et salutaire exercice de l'autorité, c'est le conseil. C'est Dieu sans doute qui conduit et gouverne la Compagnie. comme c'est lui qui l'a créée. Mais, de même qu'il s'est servi du saint fondateur pour lui donner l'être, il se sert également des supérieurs pour la maintenir dans son esprit, et pour la diriger vers l'accomplissement de sa destinée. Et comme, en recevant l'autorité dont ils sont revêtus, les supérieurs ne se dépouillent pas de la nature humaine, et qu'ils ne sont pas affranchis des faiblesses ni des illusions de l'humanité, il a établi autour d'eux des consulteurs qui doivent servir de lumière pour dissiper leurs illusions, et d'appui pour les soutenir contre leurs faiblesses. Il suit de là que les consulteurs ont leur place nécessaire dans l'ordre de la Providence pour la conduite de la Compagnie, qu'ils ont mission et grâce du Ciel pour éclairer et affermir l'exercice de l'autorité, et qu'ils sont, aux yeux des inférieurs, la garantie de la sagesse des mesures prises par les supérieurs dans la conduite des hommes et des choses de la Compagnie. Il suit de là aussi que le conseil est le fondement sur lequel repose toute la responsabilité des supérieurs et la sauvegarde de leur conscience pour la garantir contre les conséquences que peuvent avoir les actes de leur administration. Devant Dieu, comme devant les hommes, ils sont irréprochables, s'ils ont entouré l'exercice de leur autorité des lumières et de la sagesse de ceux qui leur ont été donnés du Ciel pour éclairer l'usage qu'ils en ont fait. De plus, saint Vincent nous assure que *Dieu se plait à bénir tout ce qu'un Supérieur fait de concert avec le Conseil*. Il ne peut [243] en être autrement ; car, en soumettant à ses consulteurs l'exercice de son autorité, il fait des actes de vertu qui ne peuvent qu'attirer ses bénédictions. Il pratique l'humilité en livrant ses pensées et ses jugements à l'appréciation de ses consulteurs. Il fait acte d'obéissance en renonçant à sa propre volonté pour adopter la résolution qu'ils lui suggèrent. Il donne l'exemple de la défiance de soi-même et de la condescendance aux avis des autres. En agissant ainsi, saint Vincent nous assure que, non-seulement il ne s'expose pas à ce que son autorité perde de sa dignité et de son influence, mais encore qu'elle n'en obtient de la part des inférieurs que plus d'estime, de respect et de soumission.

Mais pour qu'il en soit ainsi, et pour que l'ordre de la Providence soit bien observé, il devient nécessaire que les consulteurs sachent, de leur côté, ne pas oublier qu'ils ne sont pas des autorités placées à côté de celle des supérieurs pour la contredire ou s'imposer à elle, mais seulement des lumières pour l'éclairer, des appuis pour le soutenir et fortifier l'influence de son action. La règle

leur enseigne expressément que leur office est d'aider le supérieur de leurs conseils : *Attente considerent officium illud in eo consistere, ut suis consiliis Superiorem juvent in rebus tam spiritualibus quam temporalibus*. Elle leur dit aussi avec quelle modestie, avec quel respect, avec quelle humilité ils doivent remplir leur office, se considérant toujours comme inférieurs vis-à-vis des supérieurs : *Eâ modestiâ, reverentiâ et humilitate suum munus obibunt, quâ decet inferiores erga Superiorem*. Elle veut que, non-seulement ils ne se prévalent pas de leur emploi pour s'arroger une part dans l'administration, mais encore qu'ils soient pour les autres des modèles de soumission et de régularité : *Sicque in officio se gerent, ut nullam regiminis partem sibi arrogent ; sed potiùs aliis veræ submissions atque observantiæ exempla sese præbeant*.

Ainsi, la confiance, l'abandon, la condescendance de la part du supérieur ; et de la part des consulteurs, le respect, la simplicité et la soumission : voilà l'ordre établi de Dieu pour assurer au conseil un heureux succès, et aux maisons de la Compagnie une sage administration.

Saint Vincent comprenait admirablement ce que c'est qu'un conseil entourant le supérieur pour traiter des affaires de la Compagnie. Il le considérait comme l'organe par lequel s'exprime la volonté même de Dieu. Il était tellement pénétré de cette pensée, qu'il n'hésita pas à appliquer au conseil la parole de l'Évangile : *Ubi sunt duo vel tres congregati in nomine meo, ibi sum in medio eorum : Et Notre-Seigneur se trouve dans le conseil*, dit-il, *non pas comme une pierre inerte, mais bien illuminant les intelligences, inclinant les volontés, dirigeant les esprits et les cœurs vers l'accomplissement de ses desseins*. Et de ce principe, il conclut que, toutes les fois que les membres qui composent le conseil se laissent guider par les pensées de la foi, et qu'ils ont soin de se dépouiller de tout sentiment humain en y entrant, le succès des délibérations est infaillible. Il en conclut également que si l'on n'entre pas au conseil avec [244] cette disposition d'esprit et de cœur, on ne peut compter sur l'assistance de l'esprit de Dieu.

Or voici les conditions qu'il exige pour que l'on soit assuré de la présence et de l'assistance de Notre-Seigneur au sein du conseil.

1° Il veut qu'avant d'y entrer on se recommande instamment à Dieu et que l'on invoque ses lumières, pour n'agir que dans le but de connaître et d'accomplir sa sainte volonté.

2° Il veut que l'on ait soin de faire un retour sur soi-même, pour renoncer à ses propres sentiments comme à toute considération humaine dans les délibérations auxquelles on est appelé à prendre part.

3° Il veut que, si l'on a connaissance des matières qui doivent être traitées au conseil, on y pense sérieusement, mais que l'on ait soin de ne point former son opinion ni arrêter son avis, avant que d'avoir assisté à la discussion qui doit avoir lieu : *parce que*, dit-il, *hors du conseil, on n'a pas encore la grâce du conseil*.

4° Il voudrait même que l'on évitât, hors du conseil, de s'entretenir les uns avec les autres des questions qui devront y être discutées ; *de peur*, dit-il, *de recevoir ou de donner des impressions qui pourraient faire obstacle à l'action de la grâce du conseil*.

5° Il veut que dans le conseil on dise son avis avec simplicité et sans respect humain, mais en le motivant de raisons suggérées par l'esprit de foi et l'amour du bien. Selon lui, toute contestation doit être bannie du conseil, parce que la contestation est le fruit de l'orgueil et de l'attachement à ses propres pensées. Il va jusqu'à exiger *que l'on soit bien aise que l'avis des autres soit adopté, plutôt que le sien propre* ; parce que cette disposition serait bien capable d'attirer la bénédiction du ciel sur le conseil.

6° Il veut, qu'*après le conseil, on observe un religieux silence, non-seulement sur les résolutions adoptées, mais même sur tout ce qui s'est dit ou fait dans le conseil*. Il exige en cela *un secret, sans comparaison, comme celui de la confession*. Ce sont ses propres expressions ; parce que, dit-il, *le secret est l'âme des conseils, et que s'il n'est pas fidèlement observé, il s'ensuit les plus graves désordres*. Il va jusqu'à interdire aux membres du conseil de s'en entretenir entre eux.

7° Enfin, il veut qu'après le conseil, soit que le supérieur suive l'avis qu'on y a émis, soit qu'il adopte un avis contraire, on se conduise comme si l'on avait opiné dans son sens, et qu'on donne l'exemple de la soumission et de l'obéissance, sans se permettre la moindre réflexion contraire.

Il faut convenir que si ces règles, pour tenir le conseil, portent le caractère de la plus haute sagesse, elles commandent aussi à ceux qui y prennent part un grand oubli d'eux-mêmes, une perfection bien élevée dans leurs pensées et dans leurs sentiments. Or, tout cela se trouve dans les règles des consulteurs. Il n'y a qu'à lire attentivement les numéros 2 et 4, pour y découvrir [245] tous ces devoirs, dont l'accomplissement assure le succès des délibérations du conseil.

Je dois vous le dire, je recherche depuis longtemps, dans la Compagnie, un conseil où les choses se passent ainsi. Je ne l'ai pas encore trouvé. Je le cherche avec d'autant plus d'empressement, que je suis plus convaincu, comme l'était saint Vincent, que le conseil, c'est le cœur qui recèle toute la vie d'une maison, d'une province, de la Compagnie tout entière. S'il se rencontre quelque malaise, un défaut d'union et d'entente, des divergences dans la manière de penser et d'agir ; si nos œuvres n'obtiennent pas le succès que nous devrions en attendre ; si une maison parait comme paralysée dans son action ; si une province demeure stationnaire, ou même si elle s'affaiblit et s'étiole, en quelque sorte, au milieu de grands et de nombreux éléments de prospérité ; si, enfin, la Compagnie tout entière ne prend pas les développements, n'atteint pas les proportions que comportent les desseins de Dieu sur elle, pendant que tout semble concourir à en faciliter l'accomplissement ; je n'hésite pas à le déclarer, c'est que ce cœur du conseil n'est pas dans son état normal ; c'est qu'il ne remplit qu'imparfaitement ses fonctions ; c'est qu'il ne possède pas la chaleur de la vie spirituelle qu'il doit communiquer à tout le corps. Quelques observations, que me fournit l'expérience, vous en convaincront.

En effet, 1° quelle est la matière ordinaire des conseils ? Le plus souvent, si ce n'est toujours, ce sont des questions d'ordre extérieur ou domestique. On s'occupe de l'économie des choses temporelles, de la direction des études, de la bonne tenue d'une maison. Je suis loin de condamner ceux qui délibèrent, et même sérieusement, sur ces matières, dans un conseil. C'est même un devoir de le faire. Mais combien de fois, dans une année, délibère-t-on sur les moyens à prendre pour procurer l'avancement spirituel des missionnaires qui composent la famille ? Combien de fois pense-t-on à examiner dans le conseil s'il n'y a pas relâchement dans la régularité, si la ferveur ne se ralentit pas, si on ne laisse pas tomber en oubli les usages et pieuses pratiques de la Compagnie, en ce qui regarde la simplicité, la pauvreté, l'union des esprits et des cœurs ? On s'y occupera bien de tout ce qui peut donner de l'émulation aux élèves, par exemple, afin que les études soient fortes, et donnent de la considération aux maîtres de la part du clergé. On cherchera à prendre des mesures pour que les prédications soient plus soignées, pour que les diverses fonctions soient remplies de manière à soutenir ou à conquérir la confiance. Tout cela a son importance, sans doute. Mais fait-on attention, comme le dit saint Vincent, que, malgré toutes ces mesures, toutes ces sollicitudes, nous n'obtiendrons pas, ou nous ne conserverons pas cette considération, cette confiance, si nous ne possédons pas, si nous ne pratiquons pas les vertus qui font les vrais missionnaires ; et, qu'avec ces vertus, au contraire, nous ne manquerons jamais de faire tout ce qui est nécessaire pour nous en rendre dignes ? Il faut, dit-il avec Notre-Seigneur, que *notre lumière brille, pour que les hommes voient nos œuvres,* [246] *et en glorifient le Père céleste*. Si elles ne sont pas environnées des clartés de notre foi et de la perfection de notre état, elles demeureront dans l'obscurité et perdront toute leur valeur, même aux yeux des hommes. Or, il faut en convenir, cette grave considération, sur laquelle saint Vincent revenait sans cesse, fait rarement l'objet des préoccupations des conseils. On y est toujours disposé à traiter des affaires ; mais peu de l'esprit dans lequel on doit les faire. On fait de l'administration humaine, matérielle ; mais on y traite peu des intérêts de la gloire de Dieu. Saint Vincent fait, sur ce sujet, une réflexion bien digne de remarque. *Chaque communauté*, dit-il, *a son esprit. Il y en a qui, dans leurs conseils, examinent d'abord quel est l'intérêt de la communauté dans la question proposée. Ce n'est pas, sans doute, qu'elles séparent l'intérêt de Dieu de celui de la communauté ; mais il me semble qu'il vaut bien la peine d'être considéré d'abord tout seul. Celui de la communauté ne doit avoir que la seconde place dans les délibérations. Votre esprit exige de vous que vous ayez une autre manière de procéder. Vous devez, avant tout, considérer l'intérêt de la gloire de Dieu. Celui de la communauté ne doit être considéré qu'après*. Oh ! que les résultats des conseils seraient beaux et heureux, si l'on y suivait toujours cette règle de conduite !

Cette observation n'échappe pas à quelques missionnaires pieux et dévoués qui s'en sont ouverts à moi, et qui ont cru devoir attirer mon attention sur cette matière sérieuse qui intéresse à un si haut degré la Compagnie. Au reste, du vivant même de saint Vincent, on n'était pas tout à fait à l'abri de reproche sur ce point. Il dut bien des fois rappeler à certains missionnaires leurs devoirs à cet égard. L'un d'eux se donnant beaucoup de mouvement pour les affaires de la Congrégation, et se plaignant de ce que les établissements ne se multipliaient pas au gré de ses désirs, il lui fit cette énergique, mais bien juste réponse : *Si nous sommes bons, monsieur, les maisons ne nous manqueront pas ; la Providence saura nous en fournir. Et si nous ne le sommes pas, nous n'en avons déjà que trop. Au nom de Dieu*, écrivait-il à un autre, *ayons plus de soin d'étendre l'empire de Jésus-Christ que nos possessions. Faisons ses affaires il fera les nôtres.*

2° Quoique ce défaut soit bien grave, il n'est pas le seul qui se rencontre dans les conseils. Il est rare aussi qu'on y entre avec cette pureté de vue, cette indifférence pour ses pensées et ses opinions propres, que réclame saint Vincent. Combien de fois, au contraire, n'y apporte-t-on pas un avis arrêté d'avance, un parti pris de voter dans tel ou tel sens ! Combien de fois ne va-t-on pas jusqu'à chercher à persuader les autres de se ranger à son avis ! Combien de fois n'arrive-t-il pas qu'on soutient son opinion avec opiniâtreté, aux dépens de l'humilité et souvent de la charité ; qu'on s'efforce de faire prévaloir sa manière de voir sur celle des autres, afin d'arracher la décision que l'on veut obtenir ! Tout autant de fautes qui éloignent l'esprit de Dieu du conseil, et qui en font manquer le succès. Il est du devoir du supérieur de rappeler à la [247] modération un consulteur qui se laisserait aller à ces manquements dans la chaleur de la discussion. Mais il aura soin, de son côté, de ne pas oublier qu'il doit donner lui-même l'exemple de cette modération dans le conseil, qu'il doit éviter comme les consulteurs de prétendre faire dominer sa manière de voir, et qu'il manquerait essentiellement à sa propre dignité comme à celle de ses consulteurs, s'il ne laissait pas à ceux-ci une entière liberté d'exprimer leur avis et leur sentiment sur les sujets mis en délibération.

Je regrette d'être obligé de vous signaler une faiblesse, qui est à peine croyable de la part d'hommes sérieux et éclairés, et qui néanmoins se rencontre malheureusement trop souvent dans les conseils. C'est une affection désordonnée pour ses propres pénitents, et qui fait qu'on prend toujours leur défense, lorsqu'ils sont jugés répréhensibles par les autres, et qu'on ne supporte pas ou qu'ils soient retardés pour l'ordination, ou qu'ils soient même renvoyés d'un séminaire, malgré qu'on ait à leur reprocher des faits bien constatés, qui les rendent dignes de ces rigueurs. On serait sévère pour d'autres qui se trouveraient dans les mêmes cas. On n'a pas le courage de l'être pour ceux-là, et l'on s'aveugle jusqu'à taxer d'injustice la mesure dont on veut les frapper. J'ai lieu de craindre même qu'alors on ne respecte pas assez en conscience les règles prescrites par le secret de la confession. C'était pour éviter ce danger qu'autrefois nos anciens avaient pour règle de conduite de ne jamais prendre part à une délibération dans le conseil, ni d'y émettre un vote, lorsqu'elle concernait un de leurs pénitents. Je croirais fort à propos que nous imitassions en cela leur exemple. Les choses n'en iraient que mieux dans les conseils. Cet avis s'adresse également à ceux qui ont été chargés d'examiner on de traiter une affaire, et qui veulent que l'avis qu'ils ont émis sur cette affaire soit suivi, et qui se montrent blessés d'une décision contraire. Il s'adresse aussi à ceux auxquels on s'est recommandé pour obtenir du conseil une décision favorable. La pensée de faire plaisir, un sentiment d'intérêt inspiré par la confiance, le désir même de prouver l'influence qu'on exerce dans le conseil, tout cela peut les porter à soutenir avec chaleur une proposition, qu'ils eussent peut-être été d'avis de repousser, si elle eût été présentée par un autre.

3° Un troisième défaut que je dois signaler encore, c'est le peu de fidélité que l'on observe par rapport au secret du conseil. C'est sur ce secret que reposent la simplicité, la confiance et l'abandon avec lesquels chacun doit exprimer sa pensée. Si l'on a de justes raisons de craindre que ce qu'on aura dit dans le conseil sera communiqué au dehors, et aux personnes intéressées, quel est l'homme sage et prudent qui osera dire ce qu'il pense ? La charité même souvent l'obligera à garder le silence, lorsqu'il aurait pu très-utilement parler. Or, cependant, je sais que c'est à cause de l'infidélité de certains consulteurs à garder le secret du conseil, que, dans un bon nombre de maisons, le supérieur est obligé de s'abstenir de communiquer des renseignements qui, éclairerait [248] beaucoup de questions mises en délibération ; et même souvent il se croit dans la nécessité de

prendre des mesures, de décider seul des affaires qu'il eût été heureux de soumettre à l'avis de ses consulteurs, par le motif qu'il ne peut pas assez compter sur leur discrétion.

C'est sans doute en vue de ce danger que la règle a sagement statué que c'est à la prudence seule du supérieur qu'est laissé le soin de déterminer les questions qui devront être portées au conseil. C'est à lui qu'il appartient dans cette matière de concilier les devoirs de sa responsabilité avec ceux que la discrétion et la sagesse lui imposent. Dès lors, les consulteurs n'ont aucun droit de se plaindre, s'il a pris certaines résolutions sans leur demander avis. Il a pu avoir de justes motifs d'en agir ainsi ; et il est téméraire de le condamner, lorsqu'on les ignore. Il y a plus encore, la règle déclare qu'il peut prendre telle résolution qu'il jugera à propos, qu'elle soit ou non conforme à l'avis des consulteurs, que ceux-ci doivent non-seulement la respecter, quand bien même elle serait opposée à l'opinion qu'ils ont émise ; mais encore ils doivent religieusement concourir à son exécution, sans jamais laisser apercevoir qu'ils ne l'ont point approuvée (*n° 9 de la règle des consulteurs*). Il est vrai qu'un supérieur pourrait abuser de cette autorité discrétionnaire. Mais la règle a pourvu à cet inconvénient autant que possible, en établissant un admoniteur, par lequel les consulteurs peuvent lui faire donner des avertissements, et surtout en leur imposant à eux-mêmes l'obligation d'écrire chaque année au Supérieur général et au visiteur, pour leur donner connaissance de la situation de la maison, et de la manière dont se tiennent les conseils. Mais il arrive malheureusement trop souvent qu'ils négligent ces deux moyens si efficaces pour prévenir les abus et les écarts de l'autorité, et qu'ils tombent eux-mêmes dans un autre abus bien autrement grave, en portant atteinte en même temps et à la charité et à l'esprit d'obéissance, par les jugements qu'ils se permettent de porter sur la conduite du supérieur, lorsqu'il n'ont ni grâce, ni mission de le faire, et lorsqu'ils mettent au jour leur mécontentement à cet égard. De là naissent le plus souvent bien des embarras et bien des anxiétés pour le supérieur, dans son administration, et bien des germes de malaise et de désunion, qui détruisent l'harmonie et le bon ordre de la maison. Le conseil alors, au lieu d'être un appui pour l'autorité, devient le principe de la destruction et de l'anéantissement de son influence.

4° Enfin, un abus encore assez grave qui se glisse dans les conseils, c'est l'oubli que l'on fait du point de la règle qui prescrit aux consulteurs de n'y parler que lorsqu'ils sont interrogés, *non debent loqui, nisi à superiore interrogati*. Ce point de règle est de la plus haute sagesse, en ce qu'il maintient le droit du supérieur de déterminer la matière des délibérations, et aussi en ce qu'il évite qu'il soit exposé, sans avoir pu s'y préparer, à traiter des questions non suffisamment étudiées. La règle dit bien aussi qu'on peut lui demander de faire une proposition, si on la juge utile ; mais alors faut-il en obtenir de lui la [249] permission, et n'avoir pas la pensée de le surprendre ou de l'embarrasser. Il serait bien plus à propos de lui communiquer sa pensée en dehors du conseil, afin qu'il pût l'étudier d'avance et la mettre ensuite en délibération, s'il le juge à propos. On obvierait par là à des inconvénients que ne peut manquer de produire une discussion qui n'a pas été prévue. Le supérieur, de son côté, agira prudemment, dans le cas où il permettrait de faire une proposition, si elle est de quelque importance, d'en remettre l'examen à une autre séance, afin qu'il ait le temps de la méditer.

Ce sont là les principaux défauts qui se rencontrent dans la manière de tenir le conseil, que j'ai cru devoir vous signaler. Grâce à Dieu, il est rare qu'ils se manifestent tous dans une même maison ; mais les uns ou les autres s'observent presque partout. Plusieurs causes y donnent lieu : 1° le peu de soin que l'on met à se pénétrer de la différence qui doit exister entre l'administration des choses du monde et celle qui a pour objet les choses de Dieu. On s'abstient difficilement tout à fait d'envisager les affaires au point de vue humain, pour les considérer avec les yeux de la foi. On fait trop usage d'une prudence humaine là où l'on ne devrait consulter que la prudence chrétienne. On compte plus sur les ressources et l'expérience de l'esprit de l'homme que sur l'intervention d'une Providence qui cache toujours son action sous le voile du mystère ; qui veut avoir toute la gloire des bons succès, et qui a dit: Je perdrai la sagesse des sages et je réprouverai la prudence des prudents : *Perdam sapientiam sapientium, et prudentiam prudentium reprobabo*. 2° Le danger où nous sommes de confondre l'autorité avec celui qui en est revêtu, et qui fait que nous ne lui donnons d'autre valeur que celle du supérieur en qui elle repose. Il faut une foi vive, en effet, et une grande vertu, pour

percer l'enveloppe, souvent si misérable, de l'homme, et ne considérer que Dieu même dans celui qui tient sa place, et qui peut être sujet à de grandes misères. Il faut se rappeler alors que précisément, selon la pensée de l'Apôtre, Dieu aime à se servir des instruments les plus méprisables aux yeux des hommes, pour opérer ses oeuvres, afin qu'on ne puisse pas leur attribuer des résultats qui lui appartiennent tout entiers ; *Infirma mundi et contemptibilia elegit Deus ..... ut non glouretur omnis caro in conspectu ejus*. On oublie malheureusement trop souvent que le plus grand mérite de l'obéissance vient des plus grandes répugnances que l'on éprouve à soumettre son jugement et sa volonté. 3° Enfin, le temps où nous vivons, où l'on contracte, presque sans s'en douter l'habitude d'examiner, de discuter, de juger, de censurer les actes de l'autorité. C'est là le caractère de notre siècle ; on respire pour ainsi dire, avec l'air, une disposition à contredire l'autorité, même la plus raisonnable et la mieux établie. Cette disposition est générale dans le monde, où l'on parle sans cesse des devoirs de ceux qui sont revêtus du pouvoir, et presque jamais du droit qu'ils ont à la soumission et au respect des inférieurs. De là la facilité avec laquelle les peuples s'insurgent contre les gouvernements et renversent les trônes. Cet air empesté pénètre [250] aussi dans les communautés, quand l'esprit de foi ne les en préserve pas ; et d'ailleurs chacun de nous porte en soi-même un secret amour de l'indépendance, qui fait partie de notre nature corrompue, et qui produit ses funestes effets comme dans le monde, si la vertu ne sait pas les prévenir. De là vient une espèce de pondération de pouvoirs que l'on s'accoutume à voir entre les supérieurs et les consulteurs ; pensée fatale à l'autorité, qui la dépouille de son prestige, qui paralyse son action, et qui transforme en obstacles les moyens destinés à rendre son exercice plus sage, plus respectable et plus salutaire.

Telles sont les causes principales qui produisent les désordres qui se manifestent dans les conseils. Il me semble qu'il me suffit de vous les signaler, pour que je puisse espérer de vous voir les combattre avec zèle. Vous ne tarderez pas à les voir disparaître, si vous observez fidèlement le point de la règle des consulteurs, qui leur prescrit de veiller à la conservation de l'estime et de la considération des supérieurs, tant dans leur propre cœur que dans les autres, et de se montrer, en toute rencontre, les défenseurs de leur autorité. *Attendent ut superioris existimationem tâm in seipsis, quàm in ejus subditis foveant ; imô si quandô opus fuerit, apud alios tueri nitantur...* Un autre moyen, non moins efficace, c'est de prier le Seigneur de présider lui-même à tous les conseils de la Compagnie, d'y faire sentir l'effet de sa présence, d'en diriger toutes les opérations, et de ne pas permettre qu'il s'y prenne une seule résolution qui ne soit inspirée par son esprit. C'est la prière qui pénètre les nues, et qui fait descendre du ciel la grâce, l'onction et la lumière qui opèrent les œuvres de Dieu dans ce monde. Si les consulteurs tiennent partout cette conduite, je suis sans appréhension aucune sur l'avenir de la Compagnie. Ses maisons et ses provinces seront en paix ; ses œuvres seront prospères, et rien ne pourra l'empêcher de remplir les grandes destinées que la Providence lui réserve, parce que ce sera Notre-Seigneur lui-même qui la gouvernera, et qui la dirigera dans la carrière qu'il a ouverte devant elle.

J'ai la confiance que vous recevrez la communication que je vous fais dans l'esprit qui me l'a inspirée, et que vous n'y verrez qu'un témoignage de plus de ma tendre affection pour la Compagnie, et du désir qui m'anime de procurer son plus grand bien. En vous la faisant, j'ai cru remplir un devoir et en même temps répondre à un vœu formé par un grand nombre de missionnaires. Plaise au Seigneur d'y répandre sa bénédiction, et de la faire servir à sa plus grande gloire, en vous inspirant la disposition de l'esprit et du cœur à vous conformer aux avis qu'elle renferme La preuve que j'en attends de vous, c'est une plus grande fidélité de la part des visiteurs, supérieurs et consulteurs, à observer la règle qui leur prescrit d'écrire au Supérieur général. L'observation de cette règle sera pour moi la garantie de leur zèle à entrer dans mes vues, comme ce sera, pour mon cœur, une jouissance à laquelle j'attacherai un grand prix.[251]

Je recommande de lire la présente circulaire chaque année, dans la séance du conseil qui suivra immédiatement la retraite annuelle.

Je suis affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère,

Messieurs et chers confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ETIENNE,
1. p. d. 1. C. d. 1. m., Sup. Gén.

XXVIII.

Considérations sur la guerre d'Orient, et la mission providentielle des deux familles de saint Vincent. Nouvelles de la Compagnie ; progrès parallèle des deux familles. - Mission et devoirs envers les filles de la Charité. - Assemblée sexennale ; son esprit.

Paris. le 1er janvier 1856.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Une année vient encore de terminer son cours. Si elle a traversé de graves évènements, qui ont profondément ému et préoccupé toute l'Europe, elle a été admirablement féconde en consolations pour les deux familles de saint Vincent. Elle est venue leur révéler un grand dessein de la miséricorde divine sur elles, qui jusqu'à présent était demeuré enveloppé dans les ombres d'un mystère impénétrable de la Providence. Lorsqu'il y a près de quatre-vingts ans, le pape Pie VI, de si glorieuse mémoire, ouvrit à notre Compagnie les portes de l'Orient, et voulut, malgré ses hésitations et ses répugnances, qu'elle acceptât la mission difficile d'aller évangéliser les peuples chrétiens courbés sous le joug de l'empire de Mahomet et enveloppés dans les ténèbres de l'hérésie, elle était loin de prévoir l'avenir qui lui était réservé parmi les nations orientales ; elle ne voyait devant elle qu'une portion du champ du père de famille, dont la culture demandait de rudes labeurs et qui n'offrait que des chances bien incertaines de succès. Les missionnaires en effet qui se sont succédé dans les missions du Levant jusqu'à notre époque, s'ils ont recueilli quelques rares épis sur cette terre désolée et stérile, ce n'a été qu'après l'avoir péniblement travaillée, et qu'après avoir bien arrosé de leurs sueurs et de leurs larmes la [252] semence de salut qu'ils y répandaient ; et encore ont-ils dû les fruits humbles et obscurs de leurs travaux, plus à la puissance de leur vertu, à la générosité de leur dévouement, à la bonne odeur de leurs exemples d'édification, qu'à l'efficacité de leur parole et aux efforts de leur zèle. Mais ils ignoraient que, semblables aux ouvriers qui ne font que cacher profondément dans les entrailles de la terre les matériaux qui doivent servir à soutenir un grand édifice, eux aussi posaient, sans s'en douter, par des travaux aussi pénibles que modestes, les fondements d'une grande œuvre, qui était destinée à devenir la gloire de l'Eglise autant que de saint Vincent, à une époque qui était le secret de la sagesse divine.

Il nous était réservé de jouir du beau spectacle que les deux familles de notre saint fondateur devaient donner au monde, au sein des nations orientales, au temps où nous vivons, et de constater pourquoi la Providence avait voulu confier à notre Compagnie le soin des missions si intéressantes du Levant. Il fallait autre chose que le ministère de la parole pour détruire dans le musulman infidèle le souverain mépris qu'il professait pour le nom chrétien, pour apaiser et confondre dans le Grec schismatique sa haine invétérée pour la foi catholique, et par conséquent pour amener sur l'un et sur l'autre le triomphe de la vérité. Il fallait que la prédication évangélique revêtit une forme nouvelle, pour qu'elle pût rendre son action efficace sur des peuples si éloignés du royaume de Dieu. La charité était le moyen que Dieu réservait dans le trésor de sa miséricorde, pour dissiper les ténèbres de l'infidélité et guérir l'aveuglement de l'erreur. C'était elle qui devait rendre la vraie foi digne de respect et de vénération aux veux du musulman, et amollir par ses charmes et ses douceurs l'endurcissement des sectateurs du schisme et de l'hérésie. Dieu préparait de graves évènements qui devaient s'accomplir au sein des peuples orientaux, et au milieu desquels une expansion de la divine

charité devait en même temps jeter tout l'éclat de ses splendeurs et répandre toutes ses richesses de consolation et d'amour, pour vaincre tous les préjugés et gagner tous les cours.

Les hommes peuvent voir autre chose dans cette profonde commotion qui travaille, en ce moment, les contrées de l'Orient. Ils peuvent ne considérer ces graves évènements que comme le résultat de combinaisons politiques, dans le but d'arrêter les progrès d'une ambition envahissante, qui donnait de justes sujets d'alarmes aux puissances menacées d'être la proie de ses conquêtes ou de subir sa redoutable influence ; mais les pensées de Dieu ne sont pas les pensées des hommes. Pendant qu'ils s'agitent sur la surface de la terre, une force secrète dirige tous leurs mouvements, et les conduit à l'accomplissement des desseins que sa sagesse a conçus dans l'intérêt du salut des nations. Voyez quels incidents viennent se produire durant la marche de ces innombrables phalanges de l'Occident, qui vont se heurter contre les peuples du Nord ! Un cruel fléau s'abat tout-à-coup sur elles comme le vautour sur sa [253] proie de nombreuses victimes tombent sous ses coups ; ses ravages sont affreux, et la consternation est dans toutes les âmes. Bientôt la Charité apparaît ; elle vient planter son étendard au milieu de cette scène de désastres et de désolation. Le courage abattu se relève ; la confiance renaît dans les cœurs ; des instincts religieux se révèlent ; et aussitôt cette guerre n'est plus une guerre déclarée à une puissance envahissante ; elle se transforme en une guerre sainte, qui a pour objet de renverser les remparts inexpugnables, derrière lesquels s'abrite le plus redoutable ennemi de la vraie foi. La Charité a fait son apparition an milieu de ces guerriers valeureux ; incontinent elle en a fait autant de soldats chrétiens. Désormais elle les accompagne dans leurs marches victorieuses ; et ce sera pour faire tourner leurs triomphes au profit de la religion. Si le protestantisme veut prendre part à leurs combats, ce ne sera que pour servir d'ombre à ce magnifique tableau de leurs manifestations catholiques. Ce n'est pas tout ; cette guerre, à laquelle sont employées toutes les forces de l'Occident, est entreprise pour préserver l'empire de Mahomet des attaques dont le schisme moscovite le menaçait ; et voilà que, pendant que le colosse du Nord recule épouvanté devant la bravoure d'une aimée catholique. l'islamisme, à son tour, parait s'effacer devant l'éclat de sa foi et de ses pompes religieuses ; la Charité envahit sa capitale, pénètre dans tous ses palais, se montre en toute liberté sur ses places publiques, se pose partout comme dans un domaine qui lui est désormais acquis. L'antique et mémorable église de Sainte-Sophie elle-même, qui est comme le cœur de l'islamisme et comme le trône de Mahomet, se trouve en quelque sorte assiégée par elle ; tous les bâtiments qui en forment les dépendances sont déjà en son pouvoir ; de saints cantiques y retentissent ; le divin sacrifice y est offert tons les jours ; des prières ferventes et des vœux ardents s'y succèdent sans cesse, comme autant de coups redoublés, pour faire la brèche par où le culte du vrai Dieu doit entrer dans ce sanctuaire d'où, depuis tant de siècles, il a été banni.

Ainsi se lève peu à peu le voile qui cache aux yeux des hommes les vrais résultats de cette guerre si extraordinaire, qui pèse en ce moment de tout son poids sur les contrées de l'Orient. Ainsi se lève également pour nous le voile couvrait à nos yeux les destinées que la Providence nous réservait dans ces mêmes contrées. « *Pauvres avortons*, » comme nous appelait saint Vincent, nous sommes devenus, sans nous en douter, de grands moissonneurs dans ce vaste champ ouvert aux travaux apostoliques. Dieu a voulu une fois de plus prouver au monde que *les instruments les plus faibles et les plus méprisables* sont précisément ceux qu'il aime à employer pour accomplir les plus admirables desseins de sa miséricorde ; afin qu'*aucune chair ne puisse s'en glorifier à son détriment*, Elle est bien belle, la part que nous sommes appelés à prendre dans ce travail de régénération qui doit opérer le retour des peuples orientaux à l'unité catholique ! Ils sont bien consolants, les fruits de salut qu'il nous est déjà donné de recueillir ! D'un autre côté, c'est un touchant spectacle que [254] celui que présentent nos deux familles, placées par la Providence sur le même théâtre, unissant leurs forces, confondant leurs efforts, s'animant par l'exemple du même dévouement, agissant dans un même esprit ; n'ayant qu'une même ambition, celle de conquérir des âmes, de répandre partout la bonne odeur de Jésus-Christ et de hâter le triomphe de la vraie foi sur l'infidélité et sur l'erreur ! Je ne trouverais jamais d'expressions capables de vous dépeindre les ineffables consolations que m'ont procurés les détails édifiants que j'en ai reçus, et les beaux exemples de générosité et d'héroïsme qu'elles ont donnés, toutes les fois que le salut des âmes aussi bien que le soin des corps a fait appel à leur zèle. Je pourrais vous citer des faits non moins

mémorables que ceux qui ont fait la gloire des premiers enfants de saint Vincent, à la naissance de notre Compagnie. Les bornes dune lettre ne le permettent pas. Mais mon cœur les a recueillis, et j'en garderai le souvenir jusqu'à mon dernier soupir. Ils occuperont aussi, je l'espère, une des plus belles pages de notre histoire. Je ne dois pas omettre cependant de vous dire que, quoique absorbés par les mille sollicitudes que leur donnait un ministère en même temps pénible et si périlleux, au milieu de circonstances si graves et de perturbations si profondes, nos missionnaires ont su environner de leurs soins accoutumés toutes les œuvres établies dans les diverses missions, et que même leurs nombreuses écoles de Constantinople et les collèges de Bébek et de Smyrne ont grandi en prospérité au sein d'évènements qui paraissaient de nature à en suspendre les succès. Je ne dois pas omettre non plus de remarquer que ce ne sont pas seulement nos missionnaires et nos filles de la Charité de France, qui se sont distingués sur ce théâtre du zèle et du dévouement. Notre province de Rome a sa petite part dans le succès de cette belle mission, lui ayant fourni un missionnaire plein de jeunesse et d'ardeur, dont les services sont grandement appréciés. Mais c'est surtout notre province du Piémont, qui est noblement représentée dans cette œuvre si intéressante. Malgré l'état de gène où elle se trouve pour fournir toutes ses maisons des sujets nécessaires, elle a pu envoyer en Orient six missionnaires qui s'y distinguent autant par leur générosité que par les fruits de salut qu'ils recueillent. La Providence a voulu même leur réserver l'honneur d'être comme les sentinelles avancées de cette armée apostolique, et de pénétrer les premiers sur le territoire de l'empire moscovite. Suivis d'une nombreuse colonie de filles de la Charité italiennes, ils ont planté leurs tentes sur les plages rudes et stériles de la Crimée, établissant comme un point de départ, pour marcher ensuite à la conquête des peuples schismatiques de la Russie, lorsque l'heure de la miséricorde divine aura sonné pour eux.

Si je suis profondément touché de la faveur dont Dieu a gratifié notre Compagnie, en lui confiant une mission si belle, je ne le suis pas moins de la protection particulière dont il entoure nos missionnaires au milieu de leurs travaux. Quand je considère le grand nombre de victimes qui ont été ravagées [255] dans ces contrées par la contagion et les maladies ; quand je vois surtout que les prêtres séculiers attachés à l'armée ont été si cruellement décimés ; j'ai lieu d'admirer que, sans cesse placés au milieu des morts et des mourants, et exposés à tous les dangers comme à tous les genres de privations, tous aient échappé aux atteintes du fléau destructeur, comme à celles des maladies qui tour à tour out exercé autour d'eux de si affreux ravages. À mes yeux cette protection si extraordinaire a quelque chose de miraculeux, dont nous ne saurons jamais assez témoigner au Seigneur notre reconnaissance.

Cette belle carrière, que la Providence ouvre en ce moment à nos travaux apostoliques chez les nations orientales, vient donc aujourd'hui nous expliquer pourquoi, en 1872, notre Compagnie fut appelée à occuper les missions du Levant. C'était alors *le grain de froment* qui était *jeté* et caché *dans cette terre* stérile et désolée, pour *produire* à notre époque *une riche moisson* de fruits de salut. C'était alors l'arbre de saint Vincent planté dans un sol dévoré par l'erreur et l'infidélité, qui devait un jour pousser la branche vigoureuse et féconde des filles de la Charité, dont les œuvres touchantes, comme une pluie miséricordieuse et une rosée céleste, devaient faire germer la grâce dans les âmes, et répandre dans les cœurs une onction divine, pour préparer la régénération des peuples et leur retour à la vraie foi. Insensiblement, depuis quelques années. chacune de ces missions, comme un aimant mystérieux, attirait à elle une colonie de filles de la Charité ; et dès ce moment chacune aussi voyait tomber autour d'elle tous les préjugés hostiles, et disparaître les obstacles qui s'opposaient à l'influence et au progrès de la religion. Bientôt on avait vu les enfants nés dans l'erreur venir s'asseoir dans les mêmes écoles à côté des enfants catholiques, recevoir une même éducation chrétienne, puiser à la même source des enseignements divins ; bientôt encore chacune était devenue comme un sanctuaire de charité, où les pauvres de toute croyance trouvaient un secours pour leurs nécessités, des soins pour tous leurs maux, un soulagement pour toutes leurs misères. La charité fit plus encore : elle parcourut les rues et les places publiques ; elle pénétra dans la demeure de toutes les âmes souffrantes pour y porter des adoucissements et des consolations, et partout elle laissa une odeur d'édification qui devenait une semence de salut. Nous ne pouvons nous empêcher de voir un dessein bien manifeste de la Providence dans les circonstances qui ont conduit

successivement ainsi les filles de la Charité à Constantinople, à Smyrne, à Salonique, à Alexandrie, à Bayrouth, à Damas, à Santorin. C'est par là qu'aujourd'hui ces missions se montrent comme autant de foyers de charité destinés à répandre parmi tous les peuples de l'Orient la lumière, la chaleur et la vie de la vérité catholique ; comme autant de rayons du soleil de justice, qui doivent servir à dissiper toutes les ténèbres dont ils sont enveloppés et réchauffer leurs âmes aux ardeurs de la vraie Foi. Bientôt, j'en ai la confiance, notre mission de Perse verra aussi arriver dans son sein ce précieux auxiliaire. Nos missionnaires [256] l'appellent de tous leurs vœux ; et c'est avec son concours qu'ils espèrent triompher de tous les ennemis de la vérité, et ramener dans le giron de l'Église les nombreuses et intéressantes populations au sein desquelles ils ont déjà obtenu de si beaux succès.

C'est ainsi que la Providence procédait à la grande œuvre de miséricorde qui doit être le résultat des graves évènements qui commencent à s'accomplir en Orient. C'est ainsi que se préparait le déploiement de toutes les magnificences de la charité catholique qui se fait en ce moment pour le salut des nations orientales, au grand étonnement de l'infidèle musulman, comme des schismatiques et des hérétiques de toutes les sectes. Si donc c'était à notre Compagnie que devaient être confiées les missions du Levant, c'était parce que seule elle pouvait y conduire les filles de la Charité. C'est de son sein, comme le dit saint Vincent, qu'est sortie la Compagnie des filles de Charité ; c'est du lait de ses enseignements qu'elle se nourrit; c'est d'elle qu'elle emprunte toute sa fécondité, qu'elle tient toute sa puissance en œuvre et en parole ; c'est par elle qu'elle vit et qu'elle grandit dans 1'Eglise de Dieu ; c'est donc appuyée sur elle aussi qu'elle peut répandre, sur tous les points du monde, l'influence et l'efficacité de ses œuvres, pour préparer la conquête des âmes.

C'était à notre époque que la pensée de saint Vincent devait se montrer ainsi dans l'Eglise dans toute sa splendeur. Il avait prévu les temps où nous vivons. Les égarements de l'intelligence humaine et l'affaiblissement de la foi faisaient comprendre à son génie pénétrant toutes les ressources que la religion devait, de nos jours, puiser dans le trésor de la charité, pour remuer un monde enfoncé dans la matière et glacé par l'égoïsme et l'indifférence. Il comprenait aussi l'influence salutaire que ses œuvres seraient de nature à exercer sur les nations infidèles assises à l'ombre de la mort, comme sur les peuples chrétiens usés et abâtardis par une civilisation démoralisatrice. Et ce fut cette appréciation de l'avenir qui lui inspira la pensée de donner pour auxiliaire à notre Compagnie celle des filles de la Charité, qui devait assurer, développer, et perpétuer ses succès dans la carrière des travaux apostoliques. Ses prévisions se sont admirablement réalisées. Non-seulement elle est pour elle un auxiliaire puissant dans certaines contrées du monde ; mais encore elle est devenue dans d'autres, et même sur plusieurs points de l'Europe, comme le palladium sous lequel il lui est permis de s'y introduire, d'y faire avec fruit des missions pour le salut des peuples et d'y travailler à la réforme du clergé. La même Providence, et à la même époque, a voulu lui confier des missions dans l'empire et jusque dans la capitale de la Chine. Or, les mêmes vues de miséricorde qui s'accomplissent par elle avec tant d'éclat, en Orient, commencent déjà à se reproduire aussi dans cette contrée lointaine. Les filles de la Charité viennent d'y faire leur apparition, et les beaux succès qui ont couronné leurs premiers travaux permettent de concevoir les plus consolantes espérances pour l'avenir qui leur est réservé sur cette terre toujours si ingrate, qui a dévoré depuis des [257] siècles, avec si peu de succès pour la propagation de l'Évangile, tant d'hommes apostoliques, et qui a été abreuvée du sang de tant de martyrs !

C'est avec elle aussi et sous leurs auspices que se sont ouvertes nos missions du Chili et du Brésil, où déjà nos missionnaires ont recueilli des fruits abondants de salut. Il y a peu d'années, à leur arrivée à Rio-Janeiro, les ravages de la fièvre jaune leur procurèrent l'occasion de débuter, en manifestant toute l'ardeur de leur zèle et toute la générosité de leur dévouement au salut des âmes. Cette année, c'est à Bahia qu'ils ont donné le même spectacle d'édification, au milieu des désastres qu'y a exercés le choléra. Leur belle conduite dans cette circonstance leur a conquis l'estime et la confiance du gouvernement comme de toutes les classes de la société. Ils ont imprimé un élan de charité qui donne naissance aujourd'hui aux œuvres les plus glorieuses pour la religion ; et ils donnent maintenant aux peuples des missions qui sont accompagnées de riches bénédictions du Ciel.

Aux États-Unis et au Mexique, nos deux familles mettent également en honneur le nom de saint Vincent. Leurs succès dans ces contrées deviennent de plus en plus consolants, et leurs œuvres se développent à la faveur des sympathies générales dont elles sont entourées. Notre séminaire interne de Sainte-Marie des Barrens jouit en ce moment d'une prospérité qu'il n'a jamais connue, et qui promet à la province de nombreux et bons ouvriers.

Ainsi est-il manifeste aujourd'hui que, si la Providence a voulu, dans ces derniers temps, ouvrir à la Compagnie une nouvelle carrière apostolique qu'elle ne connaissait pas auparavant, en se servant d'elle pour porter la semence de l'Évangile au-delà des mers et sur les divers points du monde, c'était dans le but qu'elle y ouvrît des sources de charité pour la féconder et lui faire produire une riche moisson de fruits de salut. Et ce dessein mystérieux ne se montre pas d'une manière moins consolante en Europe.

Nos trois provinces d'Italie voient leur prospérité grandir. Les fonctions de notre institut s'y remplissent avec bénédictions. Nos deux séminaires internes de Rome et de Naples sont florissants, et par le nombre des sujets qui sont réunis, et par le bon esprit qui les anime. Celui de Naples même voit en ce moment son local insuffisant pour recevoir toutes les vocations qui s'y présentent. Celui de Turin, qui, par suite des évènements malheureux qui affligent le Piémont, était depuis plusieurs années comme frappé d'une complète stérilité, renaît en ce moment plein de vie ; et tout annonce qu'il ne tardera pas à posséder une fécondité qui consolera la province des rudes épreuves qu'elle a traversées. En même temps le fleuve de la charité grossit et étend ses eaux bienfaisantes sur tous les points de l'Italie. Les maisons des filles de la Charité s'y multiplient au-delà de toutes nos prévisions, entourées partout de la bienveillance de NN. SS. les évêques et de la confiance des peuples, exerçant partout une puissante et salutaire influence.

En Autriche, les filles de la Charité jouissent d'une prospérité qui tient du [258] prodige. Elles obtiennent de la part du gouvernement et des autorités ecclésiastiques les témoignages les plus touchants de confiance et de protection. La Compagnie y est en possession des mêmes avantages. Plusieurs missions données avec succès dans les environs de la capitale, et des retraites ecclésiastiques qui ont été visiblement bénies du Ciel, lui ont acquis les sympathies du clergé et des peuples. Aussi une nouvelle maison de missionnaires vient de s'établir à Vienne par la protection et la munificence de monseigneur l'archevêque de cette ville. L'installation de nos missionnaires s'y est faite le 8 décembre dernier, sous les auspices et l'invocation de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge. Nous sommes particulièrement redevables de la prospérité de la Compagnie en Autriche à Son Eminence le cardinal nonce du Saint-Siège près la cour de Vienne, qui daigne en toute rencontre témoigner la plus tendre affection pour les enfants de saint Vincent.

Notre province de Prusse continue à prospérer. Elle exerce toujours librement et avec un grand succès les fonctions de notre Compagnie, et elle jouit de plus en plus de la confiance des peuples. A la sollicitation de Mgr l'archevêque d'Osnahruck, elle a commencé l'établissement d'un séminaire externe à Meppen. Cette entreprise a rencontré à son début d'assez sérieuses difficultés. Mais nos missionnaires, par leur patience et leur simplicité, n'ont pas tardé à en triompher ; et aujourd'hui toutes les sympathies sont acquises à un établissement dont la nécessité se faisait grandement sentir pour opérer la régénération du clergé allemand. C'est un exemple donné par Mgr l'archevêque d'Osnabruck, qui, sans aucun doute, lui procurera des imitateurs. Les pressantes instances que nous a faites ce vénérable prélat, âgé de quatre-vingt-six ans, pour obtenir que cette œuvre si chère à son cœur fût fondée avant qu'il vit le terme de sa carrière, nous autorisent à penser que son désir venait de Dieu, et qu'il n'était que l'expression d'un dessein de sa miséricorde en faveur des églises catholiques d'Allemagne.

Les filles de la Charité n'ont pas tardé à suivie les premiers missionnaires qui allèrent s'établir en Prusse. Elles n'y sont encore qu'à l'état d'essai et dans une position fort modeste. Mais déjà des ouvertures sont faites, des désirs sont exprimés, qui indiquent que la Providence a des vues sur elles dans un avenir peu éloigné, pour faire servir leurs œuvres au progrès de la foi catholique dans les divers Etats protestants de l'Allemagne.

L'état prospère de notre province d'Irlande nous a donné aussi sa grande part de consolation. Le succès des missions et des retraites ecclésiastiques y va toujours croissant. La maison qu'elle a

fondée à Sheffield en Angleterre, obtient des résultats que nous étions loin d'espérer. La confiance qu'inspirent nos missionnaires les met à même d'attirer à la vraie foi un grand nombre de protestants. Chaque semaine ils ont le bonheur d'en réconcilier plusieurs avec l'Eglise. Dans une seule semaine, sept ont fait leur abjuration an mois de novembre dernier ; sept autres ont été admis à la même grâce de la réconciliation [259] le premier dimanche de l'Avent. Dans le cours de l'année, ils ont baptisé trois cent cinquante personnes, en y comprenant les enfants. On voit avec grand étonnement des mères protestantes vouloir que leurs enfants reçoivent le baptême des mains des missionnaires, afin qu'ils prennent place aussitôt parmi les catholiques. Les missionnaires de cette maison ne bornent pas leur zèle à la ville où ils sont établis. Ils ont essayé de faire des missions dans le diocèse d'York. Ils y ont obtenu les mêmes succès et ils y ont vu une même affluence de peuple que dans celles de l'Irlande.

Cette province sentait aussi le besoin du concours des filles de la Charité pour l'aider à recueillir la riche moisson qui lui est offerte. Elle les appelait de tous ses vieux ; mais elle ne pouvait espérer de longtemps de les voir se réaliser dans un pays où les lois proscrivent, sous les peines les plus sévères, tout signe extérieur de la foi catholique, et surtout tout costume religieux. Cependant cette heure de miséricorde divine si impatiemment attendue a enfin sonné. Mgr l'archevêque primat d'Irlande se sentit fortement pressé de tenter une entreprise que tout le monde considérait comme téméraire. Il demanda quatre filles de la Charité pour son diocèse. On répondit à son appel, et au mois de novembre dernier ces quatre filles de saint Vincent traversèrent toute l'Angleterre, portant courageusement leur saint habit, pour se rendre à leur destination. Non-seulement elles ne furent exposées à aucune insulte, mais encore partout elles furent l'objet de toutes sortes d'égards et d'attentions. Leur entrée dans la ville de Drogheda, où elles devaient résider, a été un vrai triomphe pour le catholicisme. Elles furent reçues à la cathédrale, au son de toutes les cloches de la ville, et au milieu d'un peuple immense ému et attendri. Mgr l'archevêque primat voulut faire lui-même, en habits pontificaux, la cérémonie de leur installation. Depuis ce moment, il ne cesse de les entourer de toutes sortes de témoignages de bienveillance et d'affection et elles-mêmes circulent librement dans la ville, portant des secours et des consolations aux pauvres malades, et recueillant partout des preuves non équivoques de sympathie et de respect. Il me serait difficile de rendre les sentiments de joie et de bonheur de nos missionnaires d'Irlande, lorsqu'ils virent apparaître au sein de leur province cette seconde branche de la famille de saint Vincent. Ils crurent voir comme l'aurore d'un beau jour qui se lève pour ses enfants sur le royaume d'Angleterre, et comme une large porte ouverte devant eux pour les introduire dans une carrière de consolations nouvelles et de nouveaux succès. Il faut bien, en effet, qu'il y ait dans ce fait un dessein caché de la Providence, pour que l'arrivée en Irlande de quatre pauvres filles à travers l'Angleterre prenne l'importance d'un événement. La charité sans doute doit servir d'instrument à la miséricorde divine pour combattre l'esprit de secte et réparer les ravages de l'hérésie dans un pays qui, autrefois, fut un des plus grandes gloires de l'Église, et qui, séparé de son sein depuis près de deux siècles, est devenu la proie de toutes les mauvaises passions, comme le foyer de toutes les erreurs. [260]

Le tableau que je viens de vous présenter de la situation présente de la Compagnie est bien capable de porter la consolation dans vos âmes et de vous encourager à répondre dignement aux desseins de Dieu sur elle. Il vous prouve une fois de plus qu'en effet *il veut se servir de nos deux familles pour ranimer la foi*. Il est beau de les voir ainsi marcher ensemble, sans bruit et sans éclat, à la conquête des âmes, à travers toutes les agitations et tous les bouleversements du monde, n'éprouvant aucune atteinte des évènements désastreux qui s'accomplissent autour d'elles, trouvant, au contraire, des éléments de prospérité et de succès dans les calamités qui affligent les peuples ; semblables à un fleuve tranquille qui parcourt paisiblement les provinces et les empires, ne recueillant des orages et des tempêtes que des eaux plus abondantes, qui élargissent son lit, qui précipitent son cours, et qui lui permettent d'étendre davantage et de porter à des contrées plus lointaines la richesse de fécondité qu'il porte dans son sein.

Mais aussi ces bénédictions qu'il plait au Seigneur de répandre sur nos deux familles imposent à notre Compagnie en particulier de graves obligations, qu'il est de mon devoir de vous signaler. S'il entre dans les desseins de la Providence, à notre époque, de faire servir celle des filles de la Charité

au progrès de l'Évangile et à la régénération des peuples, nous ne devons pas oublier que cette Compagnie n'est qu'une branche de la nôtre, et qu'elle ne peut, par conséquent, prospérer qu'autant qu'elle-même pourra posséder et lui communiquer le principe de sa fécondité. *Si radix sancta et rami* ; si, séparée du tronc de l'arbre, *cette branche est incapable de porter du fruit;* si, elle ne peut que *sedessécher et périr*, il n'est pas moins vrai que, *unie à lui*, elle ne peut être féconde qu'autant qu'il lui communiquera la sève qui doit la couvrir de fertilité. Or, ce principe de fécondité n'est autre que l'esprit même de saint Vincent, l'amour de ses maximes et un attachement inviolable à ses enseignements. Pour que la Compagnie des filles de la Charité marche et prospère dans cette voie qui lui a été tracée par le saint fondateur, il faut que la nôtre la précède et la dirige. Voilà pourquoi la grande prospérité dont elle jouit en ce moment ne date que de l'époque où elle s'est ranimée dans son esprit primitif, comme c'est de la même époque aussi que date le retour de la nôtre à l'observance exacte de nos saintes règles. Une fois la source rouverte et débarrassée des obstacles qui l'obstruaient, le fleuve de la charité a repris son cours. C'est là le fruit de tous les soins que nos missionnaires donnent aux filles de la Charité sur tous les points du monde ; et, d'un autre côté, ce fruit devient le patrimoine de notre Compagnie ; elle en partage tout le mérite devant Dieu, puisque c'est elle qui possède et leur communique le trésor de vie et de miséricorde qui nourrit et féconde leur vocation. Notre premier devoir est donc de leur donner l'exemple de toutes les vertus de notre état et d'accompagner près d'elles nos enseignements de l'édification de notre propre conduite, afin de les rendre par là efficaces et salutaires. Nous ne sommes [261] chargés de la belle mission de les conduire dans la carrière des bonnes œuvres ouverte devant elles, qu'à la condition d'être leurs modèles en même temps que leurs guides. Leur régularité ne doit être que l'imitation et comme la reproduction de la nôtre.

Un second et non moins important devoir que nous avons à remplir dans le même but, c'est de concourir autant que nous le pouvons, dans la mesure de nos fonctions, à la conservation parmi les filles de la Charité des pieux usages de leur Communauté et de ne jamais y favoriser ni autoriser aucune infraction, sous quelque prétexte que ce soit. Ce qui fait admirer leur institution, et ce qui en fait une gloire pour l'Église, c'est que, sur tous les points de l'univers, sous tous les climats, au sein de toutes les populations, elles peuvent porter le même habit, conserver le même genre de vie, observer les mêmes règles, faire les mêmes œuvres et agir dans le même esprit. Et c'est ce qui fait que partout elles obtiennent les mêmes succès et opèrent le même bien. Les moindres modifications qu'on voudrait y faire, même dans de louables intentions et dans la vue d'un plus grand bien, ne manqueraient pas d'amener une altération dans l'esprit de l'état, et par conséquent de produire un effet tout contraire à celui qu'on se proposerait d'obtenir. Ce qui dénote particulièrement la haute intelligence et la grande pénétration de saint Vincent, dans les règles et les pratiques des filles de la Charité, c'est que, sur tous les points du monde et dans tontes les circonstances, on peut les observer avec assurance du succès dans les œuvres, et de la conservation de l'esprit de leur vocation. Les dispenser donc de certains points de la règle, ou de quelqu'un de leurs usages, ou bien en tolérer l'inobservance, ce serait nuire essentiellement à leurs œuvres, et ouvrir la voie à une décadence inévitable. Si nous sommes leurs guides dans la carrière qu'elles ont à parcourir, nous sommes aussi les gardiens nés du talent précieux que Dieu leur a confié, et par conséquent il est de notre devoir de ne point les laisser s'écarter des conditions d'existence qui les mettent à même de bien l'exploiter pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Or, pour que nous soyons capables de remplir ce devoir, il est indispensable que nous ayons nous-mêmes pour nos règles et pour nos usages l'amour que nous avons mission de leur inspirer pour les leurs. Nous serons impuissants à les maintenir fidèles, si nous ne le sommes pas nous-mêmes. Nous ne saurons pas mettre de l'importance aux conséquences d'une irrégularité, si nous-mêmes nous nous en rendons coupables sans scrupule. Il est naturel à une fille de la Charité de s'en tenir avec confiance à une décision donnée par un missionnaire. Elle la suit dans la pratique avec une entière sécurité. Il importe donc en cette matière de ne rien décider légèrement, et de n'agir qu'avec grande délicatesse de conscience.

Il est aussi de la dernière importance que nous évitions de nous immiscer, chez les filles de la Charité, dans des détails de régime intérieur qui ne sont [262] pas de notre compétence, et que nous

sachions toujours respecter les limites que saint Vincent a posées à la direction qui nous est confiée sur elles et sur leurs œuvres. Nous posséderons toujours leur confiance et leur soumission si nous savons nous renfermer dans le cercle de nos attributions ; mais, si nous nous en écartons, nous nous apercevrons bientôt que notre ministère leur est plus nuisible qu'utile, et que nous compromettons le succès de leurs efforts, tout en voulant les favoriser. Aussi je vous recommande instamment d'observer fidèlement, dans vos rapports avec les filles (le la Charité, les instructions contenues dans ma lettre-circulaire dit 26 mai 1844. Plusieurs missionnaires, pour s'en être écartés, ont donné lieu à des incidents fort regrettables. Je prie MM. les supérieurs locaux de veiller à ce qu'on les observe avec une plus grande fidélité à l'avenir.

J'ai cru devoir m'étendre un peu sur les devoirs que nous impose la sollicitude que nous sommes appelés à exercer envers la communauté des filles de la Charité ; parce que cette sollicitude a pris de notre temps une importance qu'elle n'a jamais eue auparavant, et parce que la prospérité de notre Compagnie et de nos œuvres, sur tous les points du monde, est grandement intéressée aujourd'hui à ce que nous lui donnions une attention sérieuse. J'ai la confiance que vous apprécierez le motif qui m'y a déterminé.

Vous seriez surpris si je ne vous parlais pas, avant de terminer cette lettre, de la plus douce des consolations que m'a procurées l'année qui vient de finir. Je veux dire de celle que j'ai goûtée au sein de l'assemblée sexennale qui réunissait les députés des diverses provinces de la Compagnie. Mon cœur a bien joui en entendant tous les détails intéressants qu'ils m'ont apportés sur les œuvres diverses de la Compagnie, non-seulement dans nos provinces d'Europe, mais encore en Asie, en Afrique et en Amérique. Ce qui m'a surtout profondément touché, dans mes rapports avec eux, c'est l'excellent esprit dont je les voyais animés. Il était bien touchant, en effet, de voir des missionnaires si éloignés les uns des autres, occupés à des œuvres et à des fonctions si différentes, manifester tous la même simplicité, le même amour pour la vocation, pour ses règles, pour ses usages, et le même zèle pour l'avancement spirituel de la Compagnie. Aussi leurs opérations au sein de l'Assemblée ont-elles été remarquables par le calme et la piété qui y ont régné. On sentait que l'esprit de Dieu y présidait. Leurs exemples de régularité et la bonne odeur de leur vertu ont grandement édifié notre maison mère ; et elle conserve avec bonheur le souvenir du court séjour qu'ils y ont fait. Mais aussi je bénissais Dieu de la consolation qu'ils éprouvaient eux-mêmes en revoyant cette chère maison mère dans un état de prospérité dans lequel ils ne l'avaient jamais vue. Ils ont paru frappés singulièrement de la régularité, de la ferveur et de l'union qu'ils y ont remarquées. En se séparant d'elle, ils ont pu emporter avec eux la confiance qu'elle se rend digne, de plus en plus, de la place qu'elle occupe dans l'Église et des grandes destinées que Dieu lui réserve dans l'avenir. [263]

En effet, nous étions loin de nous attendre de voir sitôt notre maison mère devenir aussi florissante que l'était la maison de Saint-Lazare dans ses plus beaux jours, avant la révolution de 1789. Cependant, grâce à l'infinie bonté de Dieu, nous avons en ce moment ce fait sous les yeux. Nous y voyons réunis 27 prêtres, 50 étudiants, 35 séminaristes, parmi lesquels on compte 8 prêtres, et 35 frères coadjuteurs ; ce qui porte notre personnel à 149 personnes.

A aucune époque il ne nous a été donné non plus de voir partir de notre maison mère pour les missions étrangères un nombre de missionnaires aussi considérable que pendant l'année qui vient de finir. Il s'est élevé à 23 missionnaires et 8 frères coadjuteurs. Leurs départs ont en lieu dans l'ordre suivant :

1° Pour Constantinople, 11 missionnaires ;
2° Pour Smyrne, 1 missionnaire et 3 frères coadjuteurs ;
3° Pour Tripoli de Syrie, 1 missionnaire ;
4° Pour Alexandrie, 2 missionnaires et 1 frère coadjuteur ;
5° Pour la Chine, 3 missionnaires et 1 frère coadjuteur ;
6° Pour le Brésil, 4 missionnaires et 1 frère coadjuteur ;
7° Pour l'Algérie, 1 missionnaire et 2 frères coadjuteurs.

En présence d'une prospérité si consolante, vous sentirez comme moi le besoin de répandre vos âmes en actions de grâces devant le Seigneur, en protestant que c'est son ouvrage, et que nous ne pouvons assez admirer la protection si magnifique dont il favorise notre Compagnie. *A Domino*

factum est istud, et est mirabile in oculis nostris. Vous unirez vos prières aux miennes pour obtenir de sa bonté qu'il continue de nous combler de ses dons, et surtout qu'il nous fasse la grâce de répondre dignement à ses desseins sur nous. C'est là l'objet des vœux que je lui adresse au moment où s'ouvre une nouvelle année. Oh ! puissions-nous croître en amour pour lui, à mesure qu'il verse si abondamment le trésor de ses bénédictions ! Puissions-nous croître en humilité, à mesure qu'il fait grandir nos œuvres ! Puissions-nous croître en vertu, à mesure qu'il élargit la carrière de nos travaux apostoliques Puissions-nous enfin croître en dévouement pour Dieu et pour les pauvres, à mesure que nous avons plus d'âmes à sauver et plus de misères à soulager !

En vous offrant mes vœux et l'expression de ma bien vive affection, je réclame instamment le secours de vos prières pour moi-même. Plus la prospérité de notre Compagnie prend de l'accroissement, plus je sens mon insuffisance à porter le poids d'une si grande sollicitude, et, surtout, plus je redoute la responsabilité qu'elle fait peser sur ma conscience. C'est un besoin pour mon cœur de pouvoir m'appuyer sur le concours de chacun de vous, et d'avoir la confiance que vous m'aidez auprès de Dieu à obtenir les lumières et les grâces qui me sont nécessaires pour remplir la grande mission qui m'est confiée. Ce sont les consolations que vous m'avez données, et votre souvenir devant le [264] Seigneur, qui m'ont soutenu pendant les douze années que j'ai déjà passées à la tête de la Compagnie. Je compte sur le même secours de votre part pour occuper dignement la place de saint Vincent, jusqu'à ce que j'aie accompli la tâche importante que le ciel m'a imposée, malgré ma faiblesse et mon indignité.

Je dois vous donner avis que l'Assemblée sexennale a confirmé le choix que j'avais fait, conformément à nos constitutions, de M. Jean Aladel, pour mon admoniteur. Elle ne pouvait me donner un témoignage plus sensible de son affection et de son désir d'entrer dans mes vues. Ce choix, en effet, était bien celui de mon cœur.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères.

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ÉTIENNE,
I.p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

XXIX

Treizième anniversaire du généralat de M. Étienne. - Monument an berceau de saint Vincent.

Paris, le août 1856.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit arec vous pour jamais !

Le treizième anniversaire, que nous célébrons en ce jour, vient renouveler dans mon esprit des souvenirs, qui, en s'éloignant avec les années, n'en deviennent que de plus en plus chers à mon cœur. Il réveille les émotions bien profondes, et bien douces en même temps, au milieu desquelles se formèrent les liens sacrés qui devaient désormais m'unir à vous, et consacrer au bonheur de notre double famille ma vie tout entière. Je voudrais bien pouvoir me rendre le témoignage que mon dévouement a réalisé les espérances que vous avait fait concevoir mon élévation à la haute dignité de successeur de saint Vincent. Ce serait pour moi le suprême bonheur en ce monde, parce qu'il répondrait au vœu que je n'ai cessé de former depuis que j'occupe, à votre tête, le poste important qui m'a été confié. De mon côté, il m’est bien doux de [265] vous dire que vous avez rempli de consolations et de jouissances pour moi les treize années qui viennent de s'écouler, et qui, par là,

m'ont paru bien rapides. Tout ce que saint Paul demandait de ses chers enfants de Philippes, je l'ai obtenu de vous. *Vous avez rendu ma joie complète*, en vous appliquant *à posséder la même sagesse*, dans l'appréciation de vos destinées et des devoirs qu'elles vous imposent ; la même charité, qui vous remplit de zèle pour la gloire de Dieu, de dévouement pour le prochain, et qui produit au sein de nos deux familles une union délicieuse, source de la paix et de la prospérité de nos œuvres ; en vous rendant unanimes *dans les mêmes pensées et dans les mêmes sentiments*, puisés dans les exemples et dans les enseignements de saint Vincent ; de sorte que vous avez banni du milieu de vous *tout esprit de contention et de vaine gloire*, qui constitue l'esprit du monde, pour vous revêtir de *l'esprit d'humilité*, qui est l'esprit de Dieu, et qui vous assure les complaisances et les bénédictions du Ciel.

Ce beau travail de régénération et de renouvellement dans l'esprit de saint Vincent accompli dans nos deux familles, je l'ai contemplé avec bonheur ; j'en ai suivi les progrès et les développements avec une attention qui provoquaient en moi les plus vifs sentiments de reconnaissance envers l'auteur de tout bien, qui avait réservé à mon généralat la consolation de voir cette admirable et mystérieuse opération de la grâce divine. Je pressentais les fruits de bénédiction que devait produire pour la gloire de Dieu, pour l'édification de l'Église et pour le salut des peuples, ce retour si sincère et si généreux à l'esprit primitif de nos deux Compagnies. J'y voyais comme le principe d'une vie nouvelle et plus florissante que la première, que Dieu voulait leur communiquer. J'y voyais la source d'une prodigieuse effusion des trésors de la charité divine en leur faveur, dont elles devaient aller répandre les richesses de consolation et de salut jusqu'aux extrémités de l'univers. J'y voyais enfin une indication de magnifiques destinées que leur préparait la divine Providence, et dont l'accomplissement devait rendre bien lumineuse la place qu'elle occupe dans l'Eglise.

Les faits sont venus bientôt confirmer ces consolantes prévisions. Les évènements, qui se sont accomplis sous nos yeux durant cette période de treize années, nous offrent un tableau d'entreprises, de succès, de développements et de prospérité, que l'histoire des deux siècles d'existence de nos deux familles n'avait jamais présenté. Tout annonce que notre époque devait voir la mission providentielle de saint Vincent déployer toute sa puissance de fécondité; et ses merveilleuses inspirations, ainsi que ses sublimes et salutaires enseignements, rayonner sur le monde entier, pour le bonheur de toutes les nations de l'univers et pour la plus grande gloire de la Religion. D'un pôle à l'autre, saint Vincent jouit du respect et de la vénération de tous les peuples. Toutes les sympathies lui sont acquises. Son nom est sur toutes les lèvres, comme une parole de bénédiction ; dans tous les cœurs, comme un gage de consolation et de soulagement. Il est devenu comme le symbole de tout ce qui [266] est bon, de tout ce qui est bien ; comme la garantie du succès de toutes les œuvres ; comme la personnification enfin de la charité divine sur la terre. Non-seulement ses deux familles se dispersent sur tous les points du monde, attirées par les vœux et les sollicitations des gouvernements aussi bien que des peuples ; mais encore toutes les associations qui se forment partout dans le double but de régénérer et de soulager l'humanité, arborent sa bannière et n'attendent d'heureux résultats de leurs efforts, que de sa protection dans le Ciel, et de l'application de ses enseignements sur la terre. Aussi, nous ne pouvons en douter, l'histoire, qui imprime à chaque siècle son caractère, en lui donnant le nom de celui qui l'a illustré, et qui résume en lui seul toutes ses gloires, appellera-t-elle l'époque où nous vivons le siècle d saint Vincent-de-Paul.

Et nous, spectateurs étonnés de toutes les merveilles de grâce et de miséricorde que la Providence opère pour glorifier de plus en plus le nom de son humble et fidèle serviteur ; nous, à qui il a été donné d'être les instruments de la gloire dont il l'environne sur la terre ; nous les enfants de ce bienheureux Père, les gardiens de ses enseignements et les dépositaires de ses magnifiques destinées, n'avons-nous pas un devoir à remplir, en présence des grandes choses qui s'accomplissent sous nos yeux ? Devons-nous nous borner à jouir de la prospérité que nous possédons, à recueillir les grâces si abondantes qui nous sont départies ? Ne devons-nous pas laisser à la postérité des monuments qui attestent en même temps et notre amour pour saint Vincent, et notre reconnaissance pour les faveurs du Ciel, dont nos deux familles sont comblées an temps où nous vivons ?

Cette pensée n'a cessé de me préoccuper depuis le moment où j'ai vu se lever sur nos deux familles ce magnifique horizon, s'ouvrir devant elles la glorieuse carrière qu'elles parcourent. Mon

cœur sentait le besoin de faire quelque chose pour en perpétuer la mémoire au sein de nos deux familles. Il m'a semblé que notre piété filiale nous indiquait trois souvenirs de la belle vie de saint Vincent, comme devant être l'objet de notre amour et de notre vénération, et qu'il est de notre devoir de transformer en autant de monuments de sa gloire : sa naissance, à laquelle on peut à juste titre appliquer la parole prononcée sur le berceau du saint Précurseur : *Multi in nativitate ejus gaudebunt ; Beaucoup se réjouiront de sa naissance* ; sa première messe, qui fut le commencement de son apostolat, et qui le distingue des grands hommes, en le présentant comme un grand saint ; enfin, le terme de sa carrière, où, semblable au prophète Elie, en montant au ciel, il laissa tomber entre les mains de ses enfants l'enveloppe de sa belle âme, qui devait être peur eux en même temps et un précieux héritage et le gage de la perpétuité de son esprit, et de sa mission.

1° La Providence, dans les mystérieuses dispositions de sa protection sur nous, a su préserver des ravages du temps et des révolutions ces trois glorieux souvenirs. C'est à nous qu'il appartient de les environner d'une gloire qui attire les regards de la piété des générations contemporaines, et qui rappelle à [267] la postérité les faits merveilleux qui font l'admiration de notre siècle. Déjà le lieu retiré où l'humilité de saint Vincent dirigea ses pas pour célébrer sa première Messe, est bien connu. C'est une modeste chapelle dédiée à la très-sainte Vierge, au diocèse d'Albi. Elle est devenue un lieu de pèlerinage où de nombreux fidèles ne cessent d'aller déposer leurs hommages et leurs vœux aux pieds de notre bienheureux Père. Par les soins de plusieurs missionnaires et d'un grand nombre de filles de la Charité, cette chapelle a été restaurée et convenablement ornée. J'ai eu le bonheur moi-même de célébrer les saints mystères dans cet intéressant sanctuaire. Il me serait impossible de rendre les émotions qu'éprouva mon âme au souvenir de ce jour mémorable où saint Vincent offrit pour la première fois dans le même lieu, et sur le même autel, la divine Victime ; de ce jour où, s'immolant avec son Dieu, il consacra sa vie tout entière à son amour et à sa gloire. Ce fut là que s'alluma dans son cœur cette belle flamme de la charité, dont il devait porter partout les ardeurs et la bienfaisante influence, et qui, semblable à l'astre du jour, devait traverser tous les âges, en communiquant à tous et sa lumière et sa chaleur, pour les enrichir tous des fruits de sa divine fécondité.

2° Le *tombeau* de notre bienheureux Père devait aussi *être glorieux*. Sa gloire devait être comme le reflet de celle du sépulcre du Dieu, qui s'appelle la *charité même*. Un immortel pontife devait attacher son nom à l'œuvre de la restauration de nos deux familles, comme Mgr de Gondy avait attaché le sien à celle de leur fondation. En replaçant le corps de saint Vincent sur les autels, il devait l'environner d'une gloire nouvelle, qui annoncerait au monde les mystérieuses destinées qui nous étaient réservées. Il voulut associer tout son diocèse à sa grande et généreuse pensée. Il ouvrit une souscription dans le but, de faire faire une châsse dont la magnificence et la richesse répondissent à sa dévotion et à son amour pour le grand saint dont il voulait honorer la dépouille mortelle. Sa pieuse initiative trouva de l'écho dans tous les cœurs ; et bientôt l'immense capitale de la France vit porter en triomphe à travers ses places publiques les restes précieux du père des pauvres et du bienfaiteur de l'humanité, renfermés dans un somptueux reliquaire où l'on voyait l'éclat du luxe le disputer à la perfection du travail.

Ce fut dans la chapelle de notre nouvelle maison-mère que Mgr de Quélen déposa ce don magnifique de son cœur, ce monument de sa piété envers saint Vincent et de sa tendre affection pour ses enfants. Mais cette chapelle était dans un état de nudité qui s'alliait mal avec la richesse de ce trésor. Le cœur souffrait de voir si dépourvu de tout ornement un sanctuaire si cher à nos deux familles, où repose le corps de ce saint Patriarche, dont le nom honore si admirablement la religion, et qui est l'objet de la vénération de tout l'univers. La Providence avait fourni les moyens de le construire ; il fallait encore qu'elle fournit des ressources pour l'orner d'une manière digne en même temps et de tous les souvenirs qu'il rappelle et de la précieuse relique qu'il possède. Grâces [268] en soient rendues au Dieu de saint Vincent, ce vœu que je formais depuis vingt-cinq ans va être entièrement rempli. De riches ornements couvrent déjà en ce moment les murs de cette chapelle. Dans quelques jours on verra s'élever un ensemble de travail d'art qui renfermera en même temps et l'autel du Dieu qui *est admirable dans ses Saints*, et la châsse du Saint qui tient de sa munificence et tous ses mérites et toute sa gloire. Désormais les enfants de saint Vincent sentiront leurs cœurs se

dilater, quand ils viendront vénérer les restes mortels de leur bienheureux Père, et qu'ils les verront entourés comme d'un reflet des splendeurs du Ciel. Ils se sentiront excités à faire les œuvres, à posséder les vertus qui doivent les rendre capables de soutenir son honneur sur la terre, et dignes de partager un jour sa récompense dans l'éternité. Ceux qui sont étrangers à nos deux familles seront édifiés de voir des enfants honorer ainsi leur père, et donner un si beau témoignage du bonheur qu'ils éprouvent de posséder un si riche trésor.

3° Je n'ai pas fait appel à votre pieuse générosité pour m'aider à rendre *glorieux le tombeau* de saint Vincent. La Providence m'a procuré des ressources qui ont pu y suffire. J'ai réservé cet appel pour un autre monument qui s'élève sur le lieu même où naquit notre bienheureux Père, et sur lequel il sera permis d'écrire la parole prononcée prophétiquement au moment même de la naissance de saint Jean-Baptiste : *Quis, putas, puer iste erit ? Que pensez-vous que sera un jour cet enfant ?* Par votre concours, ce monument s'élève majestueusement au milieu des Landes où il reçut le jour, où il faisait paître son troupeau, près du chêne vénérable dans le creux duquel, encore enfant, il dirigeait vers le ciel sa solitaire et brûlante prière. Mais les ressources recueillies une première fois sont épuisées ; et les travaux sont au moment d'être forcément suspendus, si votre générosité ne fait pas un nouvel effort pour fournir les moyens de les continuer. Nos deux familles sont bien nombreuses. Si chacun des membres qui les composent veut bien contribuer à cette œuvre, nul doute que bientôt elle sera achevée, et que nous aurons la douce jouissance de rendre nos actions de grâces au Seigneur dans le lieu même où il donna à nos deux familles un père ; à l'Église, une grande gloire ; à l'humanité souffrante, un consolateur ; au monde entier, un bienfaiteur digne de l'admiration et de la reconnaissance de tous les siècles. Ce monument dira aux générations qui nous suivront toutes les faveurs dont le Ciel nous a comblés, toute la prospérité dont il nous a gratifiés. Il leur dira aussi le prix que nous avons attaché à tous ses bienfaits, et le soin que nous avons mis à transmettre à la postérité la plus reculée le témoignage de la reconnaissance que nous en avons reçue.

Je connais assez vos cœurs pour ne pas douter de votre empressement à me mettre à même de conduire à bonne fin une entreprise qui vous est aussi chère qu'à moi-même.

Je vous trace ces lignes pendant la convalescence d'une grave maladie, qui [269 menaçait de me conduire aux portes du tombeau. Vos prières ont arrêté le mal et m'ont rappelé à la vie et à la santé. J'ai été bien touché des témoignages d'attachement que j'ai reçus, dans cette circonstance, de votre part, et en particulier de la part de nos deux chères maisons-mères. Mon cœur en conservera un souvenir qui sera toujours pour lui une douce consolation. Je vous le dis dans toute la sincérité de mon âme, si j'attache du prix à la prolongation de ma carrière dans ce monde, c'est uniquement dans la pensée de travailler encore à votre bonheur, de faire fleurir de plus en plus au milieu de vous l'esprit de notre saint état, et de faire davantage encore prospérer nos oeuvres. Je sens, comme l'éprouvait le grand Apôtre, que *vivre* pour moi, ce doit être *Jésus-Christ*, et qu'autrement *la mort* ne peut être qu'*un gain*. Aussi, me trouvant aux prises avec la maladie, j'éprouvais dans mon âme le double désir du même Apôtre, celui d'aller me réunir à l'objet de tout notre amour, et celui de demeurer encore avec vous pour procurer de plus en plus le plus grand bien de nos deux chères familles. Ce retour à la vie coïncidant avec l'anniversaire de mon élection, j'ai vu dans cette circonstance une garantie de nouvelles bénédictions que le Ciel nous réserve, et comme un bienfait destiné à resserrer les liens qui nous unissent dans un même amour de notre sainte vocation, et dans un même zèle, pour glorifier le nom de saint Vincent par tous les moyens qui sont en notre pouvoir.

Je dois vous le dire aussi, si j'eusse dû quitter ce monde, j'en eusse emporté un regret : celui de n'avoir pu terminer le monument qui s'élève au lieu de la naissance de notre bienheureux Père ; parce que je le regarde comme un monument de la reconnaissance de nos deux familles. Aussi, j'ai hâte de le voir bientôt terminé. J'ai la confiance que je n'aurai pas compté en vain sur votre empressement à me procurer cette jouissance, qui en sera une bien douce aussi pour vous. Je vous prie donc de ne mettre aucun retard à nous envoyer votre aumône et celle des bonnes âmes que vous pourrez intéresser à cette œuvre. Je vous demande aussi de mettre dans votre don la générosité que mit saint Vincent lui-même, encore enfant, lorsqu'il puisa dans sa petite bourse le secours qu'il voulait donner à un pauvre. Je puis vous dire, avec le grand Apôtre, que votre offrande s'élèvera

vers le Ciel en odeur de suavité, qu'elle sera un holocauste accepté de Dieu et agréable à ses yeux *Odorem suavitatis, hostiam acceptam, placentem Deo*.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ÉTIENNE,
1. p. d. 1. C. d. l. M., Sup. gén.

[270]

XXX

Nouvelles de la Compagnie. – Esprit de charité.

Paris, le 1er janvier 1857.

MESSIEURS ET MES TRES-CHERS FRERES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

L'année qui vient de finir a eu, comme toutes celles que nous passons sur la terre, ses bons et ses mauvais jours, ses joies et ses amertumes. Elle a subi les vicissitudes inséparables de la vie présente. Mais, si elle a apporté à la petite Compagnie sa mesure de sollicitudes, elle lui a fourni aussi une mesure de consolations plus grande encore ; et la page qu'elle occupera dans son histoire ne sera pas la moins abondante en faits qui constatent une puissante et miséricordieuse protection de la bonté divine. Il me tardait de voir s'ouvrir celle qui commence, pour avoir l'occasion de vous exprimer la profonde reconnaissance que m'ont inspirée les témoignages d'intérêt et de filiale affection que j'ai reçus de vous, au moment où vous avez appris la douloureuse épreuve à laquelle j'ai été personnellement soumis. et qui a mis mes jours en danger. Quoique vous n'avez eu connaissance de la cruelle opération que j'ai subie, que lorsque déjà les suites n'en étaient plus redoutables, je n'ai pu qu'attribuer aux prières que vous offrez tous les jours pour moi au Seigneur, que ma guérison ait été si prompte et si complète. Je n'ai pu non plus expliquer autrement, qu'une position aussi grave n'ait pas suspendu un instant ni ma correspondance, ni mes sollicitudes ordinaires. Je suis demeuré profondément touché d'une faveur du ciel aussi signalée ; mais en même temps j'ai compris que je vous en étais redevable ; et elle est devenue un lien qui unit mon cœur et ma vie à la Compagnie plus étroitement que jamais. Je sens que je vous appartiens tout entier à un titre nouveau qui m'est bien cher ; et que plus que jamais je dois dévouer sans réserve à votre bonheur, à votre édification, et au plus grand bien de la petite Compagnie, les jours que la bonté divine m'a accordés encore à votre considération. J'ai la confiance aussi que vous voudrez bien unir vos actions de grâce aux miennes, pour remercier le Seigneur de cet insigne bienfait, et m'obtenir en même temps la grâce d'employer à sa plus grande gloire cette prolongation de mon pèlerinage dans ce monde.

Cette même année a vu la fin de la longue et belle mission de dévouement et de sacrifice que la Providence avait confiée à nos deux familles au milieu des batailles qui ont agité la terre d'Orient. Mais les derniers instants qui précédèrent [271] la paix devaient être les plus pénibles et les plus douloureux. Après avoir édifié les peuples par la générosité de leur zèle et par les œuvres touchantes de leur charité, il fallait que les enfants de saint Vincent couronnassent la noble carrière qu'ils avaient parcourue, en payant de leur vie l'honneur que le ciel leur avait fait, en les désignant pour être *en spectacle*, sur la terre étrangère, *à Dieu, aux anges et aux hommes*. Le typhus leur

réservait une épreuve plus cruelle que celle que les combats leur avaient fournies. Quatre missionnaires et trente filles de la Charité furent victimes de la contagion, et emportèrent glorieusement la palme du martyre de la charité. Leurs corps reposent dans cette terre sanctifiée par leurs exemples, comme une semence qui produira en son temps ses fruits de salut. Du sein de la gloire, ils feront descendre une rosée de bénédiction qui la rendra féconde. Ceux et celles qui ont eu la douleur de ne pouvoir partager leur couronne, après avoir eu part à leurs travaux et à leurs combats, étaient destinés par la Providence à ajouter un rayon de plus à l'auréole de saint Vincent, en unissant la gloire de l'humilité à celle du dévouement. A notre grande édification, ils sont rentrés dans la sainte obscurité de leur vocation, purs de toute distinction humaine, et heureux d'avoir pu rendre au monde de si éminents services, et n'en recueillir d'autre récompense que celle que leur réserve le Ciel.

Une autre épreuve devait signaler cette même année dans l'histoire de la Compagnie. Si je vous en donne connaissance, c'est dans le but de vous présenter un nouveau motif de reconnaissance envers la divine Providence, et de vous la montrer toujours veillant sur nos deux familles, et faisant tourner à leur avantage et à leur prospérité les événements même qui paraissent devoir compromettre leur existence et leur avenir. Notre province d'Espagne venait à peine de sortir des ruines d'une lamentable révolution, et elle se trouvait de nouveau exposée à périr victime d'un schisme qui la menaçait. Je dus me rendre à Madrid,

Il ne me fut donc pas difficile de cicatriser la plaie qui avait été faite à cette province. Je n'eus besoin que de relever le courage que la tempête avait comme abattu, et de ranimer la confiance qu'elle avait comme ébranlée. J'eus la consolation de retrouver dans tous les cœurs des deux familles la soumission la plus filiale, l'amour de la vocation le plus sincère, et l'attachement le plus dévoué aux règles et aux pieuses traditions de la Compagnie, qu'à toutes les époques cette province avait constamment professés. Aussi je ne pouvais que remercier la Providence d'une épreuve qui n'avait servi qu'à rendre plus manifeste le bon esprit qui l'anime, et qu'à resserrer plus étroitement les liens qui l'unissent au successeur de saint Vincent. J'ai quitté l'Espagne, le cœur plein de doux souvenirs que j'aimerai à conserver, et bénissant Dieu de m'avoir réservé la consolation de voir de mes yeux une province qu'aucun Supérieur général n'avait jamais pu visiter, et d'apprécier tous les éléments de prospérité au milieu desquels elle se trouve placée. La commotion qu'elle a [272] subie n'a fait qu'indiquer le bel avenir qui lui est réservé. *Parce qu'elle était agréable à Dieu, il fallait qu'elle fût éprouvée par la tentation.*

De l'Espagne. je dus immédiatement passer en Toscane pour recueillir un nouveau bienfait de la Providence en faveur de nos deux familles. Depuis trois ans le Grand-Duc m'avait témoigné le désir de voir dans son duché une maison centrale de filles de la Charité, qui pût comme rayonner sur les divers points de ses États, et procurer à tous ses peuples les consolations et les salutaires influences de la charité. Après plusieurs projets conçus dans le but de réaliser cette généreuse pensée, il fut arrêté que cette maison centrale serait placée à Sienne dans un établissement religieux, dont la propriété serait concédée à la communauté des filles de la Charité, avec des revenus suffisants pour pourvoir à tous ses besoins. De ce projet devait naître la nécessité de fonder dans la même ville une maison de missionnaires pour la direction de cette maison centrale. Le ministre Landucci, qui portait le plus vif intérêt à l'établissement de l'œuvre, se concerta avec Mgr l'archevêque de Sienne, pour remettre à cet effet entre les mains de la Compagnie une autre maison religieuse de la même ville avec des ressources convenables pour y établir trois missionnaires. Ce double projet fut soumis à l'approbation du Saint-Siège et adopté par lui, et, le 11 septembre dernier, les missionnaires et les filles de la Charité prirent possession de ces deux établissements. En allant les y installer, j'eus la consolation de pouvoir constater que les enfants de saint Vincent avaient une belle mission à remplir dans cette partie intéressante de l'Italie, et qu'ils étaient appelés à opérer un grand bien, pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes.

Sur un autre hémisphère, la Compagnie devait encore prendre de nouveaux développements. Mgr l'archevêque de Bahia, que nous devons considérer comme notre véritable fondateur au Brésil, avait conçu la pensée de confier à nos missionnaires la grande œuvre de la régénération du clergé de son diocèse. De grandes difficultés s'opposaient à la réalisation de cette pieuse pensée. Mais il

trouva dans l'ardeur et la persévérance de son zèle le moyen d'en triompher. Il sut si bien persuader le gouvernement brésilien de la nécessité de cette entreprise, qu'il dépassa de beaucoup ses désirs. Non-seulement il l'autorisa à exécuter son dessein ; mais encore il voulut qu'il s'étendit à tous les diocèses de l'empire ; et il sollicita dans ce but, de la part des chambres, une résolution qui devait en assurer les moyens d'exécution. En conséquence de cette résolution, le grand et le petit séminaire de Bahia furent confiés à la Congrégation, et deux missionnaires partirent immédiatement de Paris pour en prendre la direction, avec deux autres envoyés dans le cours de l'année dernière. En même temps deux autres missionnaires furent envoyés dans la même ville, pour commencer l'œuvre des missions dans les campagnes.

Enfin, peu après, quatre autres missionnaires se rendirent encore au Brésil, deux à Rio de Janeiro, deux à l'île de Sainte-Catherine, pour y former une [273] nouvelle maison. Ces diverses circonstances, jointes aux consolants résultats qu'obtient le zèle de nos missionnaires, et aux sympathies générales qu'ils rencontrent partout de la part des autorités comme de celle des populations, indiquent assez qu'un beau champ est ouvert à la Compagnie sur cette terre du Brésil, et qu'elle y est destinée à recueillir une riche moisson de fruits de salut.

Notre mission du Brésil n'a pas été la seule à recevoir de nouveaux ouvriers de notre maison-mère, pendant l'année qui vient de finir. Jamais encore je ne l'avais vue, aussi riche en sujets. Elle a pu également envoyer deux missionnaires en Chine, deux au Chili, deux à notre collège d'Anthoura, en Syrie, un à celui de Smyrne, un à celui d'Alexandrie d'Égypte, un à Constantinople, et enfin un à Salonique. Ce qui porte à seize le nombre des missionnaires que notre maison-mère a pu fournit dans une seule année à nos missions étrangères. Elle y a envoyé de plus cinq frères coadjuteurs. Cette année pourra être comptée parmi celles qui ont été le plus favorisées des bénédictions du ciel.

Cette abondance de secours envoyés à nos missions étrangères n'a pas épuisé notre maison-mère, et ne l'a pas empêchée de répondre aux desseins de Dieu sur elle dans l'intérieur de la France. Elle a pu encore y former de nouvelles œuvres. Ainsi, notre maison d'Angoulême, dont la Compagnie avait pris possession en 1704, et qu'elle avait été forcée de quitter au milieu des troubles de la grande révolution, vient de lui ouvrir de nouveau ses portes. l'évêque de cette ville, sur l'invitation du Souverain Pontife, m'a demandé qu'elle y rentrât et qu'elle prit la direction de son grand séminaire, établi dans cette même maison. Heureux de voir la petite Compagnie reparaître dans un diocèse où elle fit autrefois tant de bien, et dont les besoins aujourd'hui réclament si impérieusement son concours, je m'empressai d'accueillir une demande aussi honorable ; et au mois de septembre six missionnaires et deux frères coadjuteurs furent installés dans cette maison, à la grande satisfaction de tout le clergé du diocèse.

Une autre maison, à laquelle se rattachent des souvenirs plus chers encore, vient aussi de nous rouvrir ses portes. C'est celle de Saintes, fondée en 1644 par saint Vincent lui-même, Cette maison avait été aliénée pendant la grande révolution. Son Eminence, le cardinal Villecourt, alors évêque de la Rochelle, qui déjà nous avait appelés dans son diocèse pour prendre la direction de son grand séminaire, résolut de la racheter, et de la remettre de nouveau entre nos mains, pour y établir une compagnie de missionnaires chargés de faire des missions au peuple de la campagne. Il n'avait pu encore accomplir ce vœu de son cœur, lorsqu'il fit le voyage qui devait lui obtenir d'être revêtu de la pourpre et d'être fixé à Rome. Son vénérable successeur, non moins bienveillant que lui envers les enfants de saint Vincent, a voulu mettre la dernière main à l'exécution de ce pieux projet. Deux missionnaires y sont déjà installés, et leur nombre sera augmenté aussitôt qu'il me sera possible d'y envoyer quelques nouveaux ouvriers. Il sera doux à nos missionnaires de revoir [274] cette maison, de respirer la bonne odeur d'édification qu'y ont répandue des hommes apostoliques formés à l'école de notre saint Fondateur lui-même, et de se rappeler les beaux exemples de vertu qu'y ont donnés tant de missionnaires qui s'y sont succédé et qui y ont laissé des souvenirs encore vivants de leur ferveur et de leur dévouement pour le salut des âmes. Je fais des vœux bien ardents pour que les missionnaires, chargés de renouer dans cette maison la chaîne des générations de la Compagnie, se montrent dignes de leurs devanciers, et pour qu'ils soutiennent la réputation de vertu et de zèle qu'ils s'étaient si justement acquise.

Mgr l'évêque d'Evreux, qui ne cesse de donner à notre Compagnie des témoignages de son affection et de sa confiance, non content de voir sous sa direction son grand séminaire, a voulu aussi doter son diocèse d'une Compagnie de nos missionnaires pour évangéliser les *pauvres gens des champs*. J'ai pu entrer dans ses vues, et lui procurer trois missionnaires pour entreprendre cette nouvelle et si importante œuvre.

La même demande m'a été faite par l'évêque de Carcassonne. Je n'ai pu qu'en partie remplir ses vues à cet égard ; je lui ai assigné deux missionnaires, me réservant de compléter dans le cours de cette année le nombre d'ouvriers nécessaires pour réaliser ses pieuses intentions.

La maison-mère augmente en importance à mesure que grandissent les besoins auxquels elle est appelée à pourvoir. Ainsi, au moment où je trace ces lignes, le personnel de notre maison-mère s'élève au chiffre de 165 personnes, parmi lesquelles 33 prêtres, 51 étudiants, 37 séminaristes et 1 frères coadjuteurs.

Vous comprendrez la consolation qui doit dilater mon cœur, lorsque je contemple une si étonnante prospérité. Mais ce qui rend surtout ma joie ineffable, c'est de voir que l'esprit de cette chère famille va se perfectionnant, à mesure qu'elle augmente en nombre. Je ne crains pas de dire que, sous les yeux de saint Vincent, elle ne présentait pas un spectacle plus édifiant de ferveur, de régularité et d'union, que celui qu'elle présente aujourd'hui. *A Domino factum est istud*. Je ne cesse de répandre mon âme en actions de grâces devant le Seigneur, pour *un don* aussi *inénarrable* de sa bonté, et je ne lui demande que de conserver dans les cœurs des dispositions qui assurent à l'avenir de la Compagnie de magnifiques espérances.

Ce véritable esprit de l'état, qui se manifeste dans la maison-mère, je le vois fleurir également dans toutes nos maisons de la France, et de nos provinces étrangères. Sans doute quelques ombres se montrent bien parfois dans ce magnifique tableau ; la diversité des humeurs et des caractères, les faiblesses et les imperfections inhérentes à la pauvre humanité, laissent bien à désirer dans quelques Missionnaires plus de vertu et plus de générosité dans l'accomplissement de leurs devoirs. Mais, j'en ai la confiance, l'esprit de Dieu qui a tracé ce tableau et qui progressivement l'a orné de si belles couleurs, [275] saura bien, peu à peu, en faire disparaître ces ombres qui peuvent en ternir l'éclat. Ces ombres, d'ailleurs, ont un côté utile pour la gloire de Dieu ; elles fournissent et aux supérieurs et aux inférieurs une ample matière à la pratique de la vertu ; et par là, au lieu d'obscurcir ce tableau, elles ne font que contribuer à en rendre le coloris plus riche et plus brillant. Aussi le vœu que je veux vous exprimer en commençant cette nouvelle année, c'est que chacun de vous s'applique d'une manière plus particulière à la pratique du support et de l'indulgence, pour les défauts du prochain. C'est un moyen puissant d'obtenir de Dieu la grâce de vous corriger de vos propres défauts et d'avancer dans le chemin de la perfection. C'est le moyen d'entretenir dans les maisons la paix et la concorde qui en font le bonheur. C'est enfin le moyen d'alimenter et de développer la charité, qui produit le zèle, qui attire les bénédictions du Ciel, et qui, par conséquent, fait prospérer les œuvres de la Compagnie.

Dans ce but, je recommande à tous de bien surveiller les pensées et les jugements de l'esprit aussi bien que les sentiments du cœur à l'endroit du prochain, et de se rappeler que *la charité ne pense pas le mal*. Si nous devons surveiller même nos pensées, quelle plus grande vigilance ne devons-nous pas exercer sur nos paroles et sur nos correspondances ! Quel intérêt peut trouver la gloire de Dieu à ce qu'on s'entretienne des défauts du prochain, à ce qu'on blâme ses actions, à ce qu'on porte au loin par lettres la connaissance de ses fautes ou de ses insuccès ? Quelle édification peuvent retirer de ces communications ceux à qui on les fait ? Je suis à même de constater qu'au contraire il en résulte, pour ceux dont on s'entretient ainsi, bien des peines de cœur, bien des découragements, bien des tentations même contre la vocation. Ceux qui sont les auteurs de ces résultats funestes n'en ont sans doute pas la pensée ; ils en seraient même désolés, s'ils en avaient le moindre soupçon. Ils ne sont pas pour cela délivrés de la responsabilité devant Dieu du mauvais effet qu'ils produisent, pour n'être pas retenus, sages et prudents dans leurs paroles et dans leurs correspondances.

Cette charité dans les entretiens et dans les correspondances devient bien plus importante encore envers ceux qui sont constitués en autorité dans la Compagnie. Ils ont leurs défauts sans doute, parce qu'ils sont hommes, et en cette qualité ils ont droit à l'indulgence et à être jugés

charitablement. Mais aussi ils ont des grâces particulières, attachées à la mission qu'ils ont à remplir, et qui leur font envisager souvent les choses sous un point de vue bien différent de celui des inférieurs, qui n'ont ni les mêmes lumières de Dieu, ni les mêmes devoirs à observer. Combien de fois peut-il arriver que ce que l'on juge blâmable dans leur conduite est de leur part un acte de vertu, une obligation de conscience qu'ils remplissent ! Combien de fois l'expérience oblige à réformer ensuite de ces jugements que l'on avait crus auparavant bien fondés ! Qui peut jamais être bien instruit des motifs qui les font agir, lorsque souvent ces motifs sont de nature à demeurer secrets et à ne pouvoir être [276] communiqués ? D'ailleurs le respect de l'autorité est la clef de voûte qui conserve la solidité de l'édifice d'une communauté. On ne peut l'ébranler sans exposer l'édifice tout entier à une ruine certaine. Depuis que dans le monde on s'est accoutumé à censurer, à juger et à mettre en question l'autorité, on n'y voit plus de base pour l'ordre social ; on n'aperçoit plus que des secousses et des convulsions qui se succèdent les unes aux autres, et qui plongeraient à chaque instant la société dans une épouvantable anarchie, si la Providence, qui veille sur ses élus et sur les destinées de son Eglise, ne la tenait comme miraculeusement suspendue sur l'abîme. On ne peut éviter les mêmes dangers dans une communauté, que par le respect de l'autorité, par la fidélité à en considérer toujours l'origine céleste, et à l'apprécier toujours en dehors des imperfections de ceux en qui elle réside. C'est en cela d'ailleurs que se trouve le mérite de l'obéissance. Elle ne demanderait pour ainsi dire jamais le sacrifice du jugement et de la volonté, si les pensées et la manière de voir des supérieurs étaient toujours en parfaite conformité avec celles des inférieurs. Et puis quel droit ne leur donnent pas à l'indulgence et le poids des sollicitudes qui pèse sur eux et *le compte qu'ils devront rendre â Dieu de vos âmes !*

Je dépose dans vos cœurs ces pensées que m'inspirent le désir de votre bonheur et mon dévouement pour notre chère Congrégation ; et je vous dis avec le grand Apôtre : *Super omnia charitatem habete, quod est vinculum perfectionis* : « Par-dessus toutes choses, attachez-vous à la charité, qui est le lien de la perfection. » Ce qui a illustré saint Vincent, ce qui a rendu sa vie si pleine et si belle aux veux de Dieu et des hommes, c'est la charité qui dévorait son cœur. Ses enfants ne peuvent occuper dignement la place qui leur est assignée dans l'Eglise, ils ne peuvent répondre à la mission qui leur est confiée dans l'intérêt des âmes, qu'en se montrant remplis d'une ardente charité. Chacune de nos maisons doit être comme un foyer du feu de l'amour que Notre-Seigneur *est venu apporter sur la terre*. C'est la chaleur qui s'échappe de son intérieur qui doit répandre la vie de la grâce parmi les peuples. La puissance de ce feu divin au dehors ne peut donc être que proportionnée à celle qu'il exerce au dedans. Il suit de là aussi que plus la charité grandira dans l'intérieur de la Compagnie, plus elle possédera les complaisances et les bénédictions du Ciel, et plus elle obtiendra de développement et de succès sur la terre. Oh ! plaise au *Dieu,* qui *est la Charité même*, de resserrer de plus en plus les liens qui unissent vos âmes ! Plaise *au divin Esprit par lequel la charité de Dieu se répand dans les cœurs*, accorder à chacun de vous l'abondance de ses dons, afin que *les peuples voient en vous des hommes de Dieu, propres à toute sorte de bien ; des fidèles dispensateurs de ses mystères* ; et qu'en vous entendant, ils croient entendre la *parole de Dieu même* ! Je ne crois pas pouvoir vous faire de plus riches souhaits au commencement de cette nouvelle année. S'ils sont exaucés, elle sera pour vous heureuse et fertile en fruits [277] de bénédiction ; elle sera aussi féconde en consolations pour moi ; enfin elle ajoutera une belle page à l'histoire de la Compagnie, et surtout elle occupera une belle place dans le livre de vie pour la gloire de notre éternité.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ÉTIENNE.
I. p. d. 1. C. d. L. M., Sup. gén.

P. S. M. Doumerq ayant été nommé supérieur de notre maison d'Alger, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné pour l'office de Secrétaire général qu'il occupait, M. Joseph Wargnier.

XXXI

Réflexions pieuses. - Nouvelles de la Compagnie. - Restauration de la province de Portugal.

Paris, le 1er janvier 1858.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Le renouvellement de l'année est une époque bien chère à mon coeur. En me fournissant l'occasion de vous réitérer l'expression de la tendre affection que je porte à chacun de vous, et des vœux ardents que je forme pour votre bonheur, elle me procure la plus douce de toutes les jouissances, et elle resserre bien délicieusement les liens sacrés qui m'unissent à vous.

La succession des années se présente à nous sous des couleurs bien différentes de celles sous lesquelles l'envisage le monde. Pour celui-ci, ce n'est qu'une série de phases diverses, que chacun traverse plus ou moins heureusement ; ou dans l'éclat ou dans l'obscurité ; ou dans l'opulence ou dans la misère ; pour aboutir à un tombeau, où la vie s'éteint, et où s'ensevelissent toutes les existences et tous les souvenirs : ou bien encore, c'est une suite d'époques qui composent l'histoire de l'univers, auxquelles se rattachent les divers évènements dont il est le théâtre, et que l'orgueil humain entoure souvent d'une auréole de gloire, en dissimulant les désastres et les calamités dont ils ont [278] accablé les générations qui en furent les témoins. Aux yeux de la foi, au contraire, ce monde n'est qu'une *figure qui passe, avec toutes ses convoitises*. La succession des années, c'est une chaîne qui tient à notre berceau et qui ne se termine ici-bas à une tombe, que pour se rattacher à l'éternité. Selon la belle pensée de saint Augustin : *Tout l'univers ne forme qu'un immense atelier où se préparent, se taillent, se polissent les pierres qui doivent entrer dans la construction de la Jérusalem céleste*. Toutes les vicissitudes dont la vie présente est sans cesse agitée ne nous montrent que le travail mystérieux par lequel l'ouvrier divin accomplit l'œuvre de la sanctification de ses élus. Ou bien encore, dans la pensée du grand Apôtre, tous les instants de notre existence dans ce monde, avec toutes leurs amertumes, tous leurs sacrifices, toutes leurs souffrances, c'est une semence que nous jetons dans la terre, dont la germination s'opère sous la bienfaisante influence d'une rosée céleste, ou dans l'atmosphère empoisonnée de l'iniquité, pour produire dans l'éternité une abondante moisson, ou de joies ineffables, ou d'amers regrets et d'interminables malheurs.

Cette considération est consolante pour nous, elle répand sur ce monde visible une grande lumière qui nous en fait découvrir la vanité et les illusions ; elle nous fait apprécier à leur juste valeur ses biens, ses honneurs et ses plaisirs ; elle nous montre toute la fausseté de ses jugements et de ses maximes. Mais en même temps elle nous révèle le prix d'une vocation qui nous place à un point de vue d'où nous pouvons juger toutes choses dans leur vérité. La vie présente n'est plus à nos veux qu'un voyage qui nous mène à l'éternité ; et dès lors s'expliquent pour nous et ses misères et ses combats, et ses agitations et ses tourments. C'est le travail de la transformation qui s'accomplit en nous sur la terre, et qui doit nous revêtir de toute la gloire divine dans le ciel. De là la valeur infinie attachée à chacun des instants de notre existence ici-bas, puisque toutes nos actions, tous nos travaux et toutes nos sollicitudes sont écrits dans le livre de vie, et doivent nous servir de titres au bonheur éternel. Une nouvelle année, avec ses grâces et ses bénédictions célestes, est donc pour nous un nouveau don de la bonté divine, un moyen d'ajouter un fleuron à notre couronne et d'augmenter nos richesses pour l'éternité.

Dans cet ordre des pensées de la foi, le renouvellement de l'année nous présente une seconde consolation non moins douce que la première et c'est en nous manifestant les vues miséricordieuses de la Providence dans les destinées de la Compagnie. La succession des temps vient enlever peu à

peu le voile qui nous cache les mystérieuses opérations de sa grâce sur elle, et grandir sans cesse l'horizon de la carrière apostolique qu'elle est appelée à parcourir. Depuis qu'il a plu à Dieu de ressusciter en elle, dans toute sa ferveur primitive, l'esprit de saint Vincent, chaque année nouvelle lui apporte de nouvelles faveurs du Ciel, pour fortifier et développer ses œuvres ; pour reculer les limites du champ du père de famille confié à son zèle ; pour multiplier les vocations dans son sein et assurer de nouveaux succès à ses travaux. L'année qui vient [279] de terminer sa course n'a été ni moins riche en prospérité, ni moins féconde en progrès sous tous ces rapports, que celles qui l'ont précédée, et elle formera sans aucun doute un des plus beaux traits du tableau des desseins de Dieu sur nous. Le bonheur que j'éprouve en vous traçant un aperçu rapide de la situation de la Compagnie pendant le cours de cette année, vous le partagerez, j'en ai la confiance ; et vous unirez vos actions de grâces à celles que j'adresse moi-même au *Père des miséricordes et au Dieu de toute consolation*, pour la protection si manifeste et si puissante dont il nous favorise.

1° Je ne m'étendrai pas sur ce qui s'est passé dans nos provinces d'Italie. Je me contenterai de vous dire qu'elles continuent à remplir avec dévouement et avec succès les fonctions de notre Institut ; qu'elles répandent toujours la bonne odeur de l'édification parmi les peuples, et qu'elles contribuent, dans la mesure de leurs forces et de leurs moyens, à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Vous apprendrez avec grand intérêt que celle du Piémont en particulier. placée au milieu de circonstances si graves et si critiques, conserve néanmoins sa tranquillité et la liberté de faire le bien. La prudence et la sagesse dont savent user les missionnaires de cette province, les préservent de tout danger, et les mettent à l'abri de toutes les attaques que l'esprit d'impiété dirige sans cesse contre la religion. Il faut reconnaître une protection manifeste de la Providence sur eux, pour expliquer la paix dont ils jouissent, lorsque pourtant ils déploient un si grand zèle pour défendre les intérêts de l'Eglise, pour travailler à la réforme du clergé, et pour opérer le salut des peuples.

2° Je ne vous dirai aussi qu'un mot de notre province d'Espagne. Elle se relève lentement de ses ruines ; mais elle le fait dans un bon esprit, grâce au zèle et au dévouement de son nouveau visiteur, M, Masnou. Les vocations commencent à se présenter nombreuses, et tout nous fait espérer qu'elle ne tardera pas à être en état de reprendre les fonctions de notre vocation. Toutes les sympathies du pays lui sont acquises ; il ne lui faut que du temps pour devenir capable d'y répondre, et pour réparer les pertes que lui a causées la crise déplorable qu'elle a eu à subir. Déjà, outre la maison centrale de Madrid, elle en a une autre bien organisée dans l'île de Majorque, qui vient de donner avec succès une retraite ecclésiastique très-nombreuse, et qui travaille en ce moment à l'œuvre des missions dans les campagnes.

3° Une circonstance bien imprévue nous a révélé que le moment de la Providence était arrivé pour commencer l'œuvre de la restauration de notre province du Portugal, dont toute l'existence était réduite à la seule personne de son visiteur. Une princesse de la cour de Lisbonne m'ayant témoigné le désir de voir les filles de la Charité former un établissement sous ses auspices dans cette capitale, je dus lui répondre que je ne pouvais me rendre à sa demande qu'à deux conditions 1° que des missionnaires pourraient s'établir à Lisbonne en même temps que les filles de la Charité, comme mesure nécessaire à la conservation de l'esprit de leur vocation ; 2° qu'une autorisation officielle du [280] Gouvernement interviendrait pour garantir l'existence de uns et des autres dans le royaume.

Des circonstances aussi manifestement providentielles présageaient à mes yeux un bel avenir dans le royaume du Portugal. Les desseins de Dieu ne tardèrent pas à se révéler ; car quelques mois après éclata l'effroyable contagion qui a enlevé déjà de si nombreuses victimes dans cette capitale, et qui continue encore à la désoler. Ce fut au moment où elle sévissait le plus cruellement, que MM. Sipolis, supérieur de cette mission nouvelle, et Miel, s'embarquaient le 17 octobre dernier, avec cinq filles de la Charité. Aussitôt débarqués à Lisbonne, ils s'empressèrent d'offrir leurs services pour travailler au soulagement spirituel et corporel des pauvres et des malades. Le roi, qui a donné à son peuple dans ces tristes circonstances de si nobles preuves de son amour et de si beaux exemples de dévouement, ayant résolu de recueillir les orphelins et orphelines laissés par les victimes de l'épidémie, dans un palais offert généreusement par son illustre tante, afin d'y recevoir les soins que réclamait leur situation, il ordonna d'appeler six nouvelles filles de la Charité, qui se sont

embarquées le 15 décembre. Elles seront, sans aucun doute, suivies de bien d'autres, car le fléau n'a pas cessé de frapper ce malheureux pays, et, après que ce fleuve de désolation l'aura dévasté, il faudra bien qu'un fleuve de charité vienne réparer les maux qu'il aura causés.

4° J'ai pu aller moi-même, pendant l'année qui vient de s'écouler, faire la visite de la maison du visiteur de notre province d'Irlande. J'avais à cœur de donner aux trois autres maisons un témoignage de mon intérêt et de ma tendre affection, en leur faisant aussi une petite visite. Dans toutes j'ai constaté avec bonheur une régularité exemplaire, un zèle ardent pour la pratique des vertus de notre saint état et pour la conservation de son esprit. J'ai pu constater aussi dans toutes les plus beaux succès dans les fonctions de notre Institut. Mais ce qui m'a particulièrement consolé, c'est la fidélité avec laquelle les exercices spirituels se pratiquent en commun, malgré les immenses travaux auxquels tous les missionnaires se livrent pour procurer la gloire de Dieu et pour répondre à la confiance du clergé et des peuples. Une ferveur aussi soutenue et aussi unanime est l'indice des grandes bénédictions dont le Ciel favorise cette province, et la garantie de la glorieuse destinée qu'il lui réserve.

5° Il ma été donné aussi d'aller visiter notre province d'Autriche, et de voir de mes veux ses heureux progrès. Là, où quatre ans avant se formait le berceau de nos deux familles, j'ai trouvé des développements qui sembleraient avoir réclamé un demi-siècle d'efforts et de travaux. Trois cents filles de la Charité déjà sont sorties de la maison centrale de Gratz, et occupent, dans les diverses contrées de l'empire, des établissements qui font l'admiration de tous ceux qui en constatent la bonne tenue et le bien immense qui s'y opère. J'admirais moi-même comment une province naissante avait pu tenter avec un si beau succès des entreprises de charité capables d'effrayer une Compagnie accoutumée [281] depuis des siècles à réaliser les plus grandes choses en ce genre. Aussi le gouvernement autrichien, dont les vues sont si sages et si éminemment chrétiennes, accorde-t-il aux filles de la Charité une confiance illimitée, et désire-t-il qu'elles se multiplient de manière qu'il puisse leur confier le service de tous les établissements charitables de son empire. Après Dieu, cette belle position acquise aux filles de la Charité en Autriche est le fruit de la sagesse et du dévouement du visiteur de cette province, M. Schlick. Ses sollicitudes n'ont pas été moins heureuses en faveur des maisons de notre Compagnie. Je les ai trouvées prospères et jouissant de l'estime et de la confiance du clergé et des peuples. Notre maison de Vienne, se trouvant située dans un faubourg et dans un lieu peu fréquenté, n'était pas dans une position propre à faire le bien désirable. Grâce aux encouragements et au généreux concours de Son Eminence le cardinal-archevêque, nos missionnaires sont placés maintenant dans l'intérieur de la ville, et dans un local spacieux, qui leur permet d'y exercer facilement les fonctions de notre Institut. Les missions qu'ils font et les retraites qu'ils donnent produisent partout les fruits les plus heureux et les plus abondants. Les vocations aussi commencent à se présenter nombreuses. Nous avons déjà à Paris sept séminaristes, parmi lesquels trois prêtres, qui appartiennent à cette province. En un mot, tout annonce que le moment est proche où cette province va prendre les développements les plus honorables pour la Compagnie et les plus consolants pour la religion.

6° En quittant l'Autriche, j'ai eu la consolation de passer quelques instants dans notre maison de Posen, et de constater le bien qu'elle continue à opérer par la direction des filles de la Charité et de leurs œuvres. Certaines circonstances me donnent lieu d'espérer que dans cette contrée la Compagnie ne tardera pas à obtenir une position qui la mettra à même de s'occuper plus directement du salut des âmes.

Notre province de Prusse marche toujours vers de nouveaux progrès. Le nombre des vocations qui se présentent, la régularité et le bon esprit de tous nos missionnaires, annoncent que la Providence lui réserve des développements qui la mettront à même d'opérer un grand bien. L'état d'infirmité où se trouve malheureusement réduit en ce moment le vénérable M. Hirl, visiteur et fondateur de cette province, m'a mis dans la triste nécessité de le remplacer dans son office. Je lui ai donné pour successeur M. Mungersdorf, qui par sa vertu et sa sagesse occupera dignement ce poste important, et continuera le bien qu'il a si heureusement commencé.

7° Nos provinces de Constantinople et de Syrie, par suite de la fin de la guerre qui a agité l'Orient, sont rentrées dans leur calme ordinaire, et poursuivent avec succès l'accomplissement de

leurs destinées pour la gloire de Dieu et le progrès du catholicisme. Il ne s'y est passé, pendant l'année qui vient de finir, rien de remarquable que j'aie à vous signaler. Seulement notre province de Constantinople a ouvert deux missions nouvelles, l'une à [282] Scutari, et l'autre à Brousse, avec l'espoir d'opérer quelque bien dans ces deux localités.

Nos missions de la Perse et de l'Abyssinie continuent également leurs œuvres, en recueillant les mêmes fruits de bénédiction que par le passé.

8° Notre province des États-Unis est en notable progrès. Le moment est arrivé où elle va trouver dans son sein toutes les ressources nécessaires pour développer ses œuvres, sans avoir besoin désormais de réclamer le secours de l'Europe. Elle compte en ce moment vingt-trois étudiants et huit séminaristes, tous, sujets d'espérance par leur vertu et par leur capacité. Ayant à sa tête pour visiteur M. Ryan, né dans le pays, en connaissant bien l'esprit, en possédant parfaitement la langue, et ayant acquis la confiance de tous les missionnaires, nous ne pouvons douter qu'elle n'entre dans une ère nouvelle et riche de prospérité. Déjà elle vient de former un établissement nouveau et important dans le diocèse de Buffalo, qui donne de grandes consolations, et qui offre de beaux éléments d'avenir.

9° Notre province du Mexique n'est pas moins prospère. Il est remarquable que, pendant que le pays est perpétuellement agité par les révolutions, pendant que le gouvernement y persécute l'Église et la dépouille de ses biens, notre Compagnie y poursuit tranquillement sa marche et s'avance de progrès en progrès, sans rencontrer aucun obstacle. Dans l'espace de trois années, notre seule maison de Mexico a fait onze grandes missions qui toutes ont été couronnées des plus beaux succès. NN. SS. les évêques semblent placer toutes leurs espérances dans les enfants de saint Vincent. Tous les appellent dans leurs diocèses, soit pour y donner des missions ou des retraites, soit pour prendre la direction de leurs séminaires. Les filles de la Charité jouissent de la même faveur et de la même confiance. Et cette prospérité de nos deux familles dans le Mexique porte son influence salutaire jusque chez les nations voisines, qui réclament avec instance leurs secours, et qui se montrent disposées à s'imposer les plus grands sacrifices pour qu'elles viennent s'établir au milieu d'elles.

10° Si notre province du Brésil nous a affligés pendant cette année, par la mort de deux excellents missionnaires enlevés à la fleur de l'âge par la contagion de la fièvre jaune, elle nous a grandement consolés par les fruits de salut qu'elle a produits, et par le développement qu'ont pris ses œuvres. Notre maison de Rio-Janeiro a obtenu enfin dans cette ville un établissement stable et définitif par la générosité du gouvernement Brésilien. Une nouvelle maison s'est formée à Pernambouc, où deux missionnaires sont installés. A Bahia, les deux séminaires confiés à notre Congrégation par Monseigneur l'archevêque de cette ville produisent les résultats les plus satisfaisants. Les sujets que nos missionnaires out déjà présentés à l'imposition des mains montrent, par leur conduite édifiante, tout ce que l'on peut attendre de ces deux maisons pour la réforme et la régénération du Clergé de cet immense diocèse. L'autorité civile [283] elle-même, touchée de ces beaux résultats, prend l'initiative et offre les ressources nécessaires à l'agrandissement de ces deux établissements, et pour former une maison de missionnaires qui seraient chargés d'évangéliser les peuples de la campagne. Ces dispositions si favorables sont dues au bon esprit et au dévouement que montrent en toute rencontre, et dans l'exercice de leurs fonctions, les missionnaires du Brésil. De si heureux commencements sont de nature à nous inspirer de consolantes espérances pour l'avenir. J'ai pu envoyer dans le cours de l'année cinq missionnaires nouveaux à cette province.

11° Notre maison du Chili continue à nous donner sa part de consolation. Nos missionnaires y travaillent avec fruit. Déjà ils ont acquis suffisamment la connaissance de la langue du pays pour se livrer au ministère des missions des campagnes, et leurs premiers essais ont été assez heureux pour que nous n'ayons aucun doute sur le grand bien qu'ils opéreront, quand leur nombre pourra répondre aux besoins des peuples.

Une nouvelle porte a été ouverte cette année à nos deux familles dans l'Amérique du Sud, et tout annonce que ce ne sera pas la dernière dans cet immense pays, où les besoins spirituels du Clergé et du peuple sont si grands. La nouvelle contrée où la Providence vient de nous appeler, c'est le Pérou. Le gouvernement de ce pays et M l'archevêque de Lima, jaloux de partager les bienfaits que l'esprit de saint Vincent répand dans le Chili, ont fait appel à notre dévouement, dans le but de former dans

cette capitale une maison de nos missionnaires et trois maisons de filles de la Charité. Nous avons cru devoir y répondre comme à la voix de Dieu, et, le 16 septembre dernier, un beau navire décoré du nom de *Saint-Vincent-de-Paul* mettait à la voile pour porter dans ces parages cinquante filles de la Charité et deux missionnaires. De cette nombreuse colonie, cinq filles de la Charité devaient être déposées à Valparaiso pour former un établissement dans cette ville, et tout le reste devait se rendre à Lima. J'ai mis à la tête de cette nouvelle mission M. Demprunt, auparavant supérieur de notre maison de Mustapha, en Algérie, en lui adjoignant M. Teilhoud et le frère Deberle. J'ai eu la consolation d'assister à l'embarquement de ces zélés enfants de saint Vincent à Bordeaux. Je ne saurais rendre l'émotion qu'éprouvait mon âme en présence du calme si pieux, de la générosité si touchante et de l'ardeur si douce et si suave qui se reflétaient sur toutes les figures au moment solennel de consommer le sacrifice et de briser les liens de la patrie et de la famille, pour aller sur une terre lointaine se consumer au service de Dieu et des pauvres. Des larmes abondantes coulaient de tous les yeux ; mais c'étaient des larmes d'attendrissement et de bonheur. C'était la charité de Jésus-Christ qui les faisait couler. Plaise au Seigneur que cette arche flottante arrive heureusement au port, et qu'elle y dépose une semence de salut !

12° Je voudrais vous donner des nouvelles consolantes de nos missions de [284] la Chine. Mais au contraire il faut que je vous apprenne que cette terre infidèle, déjà abreuvée de tant de sang chrétien, vient encore d'être arrosée de celui d'un enfant de saint Vincent. Au milieu des convulsions que subit cet immense empire, M. Montels a été arrêté par des soldats et immédiatement décapité. Nous ignorons encore les détails de sa mort ; mais nous avons la certitude qu'elle a eu lieu. Nous ne plaignons pas le sort de ce généreux missionnaire, qui n'a fait que passer du supplice à la gloire céleste ; mais nous plaignons la mission qui a perdu en lui un ouvrier généreux et dévoué, dont l'âge peu avancé et le zèle infatigable promettaient encore de longs services et de nombreux succès. Nous ne sommes pas sans appréhension sur le sort de nos autres missionnaires, exposés à toute sorte de dangers, au milieu de circonstances où la fureur de la guerre réveille la fureur de la persécution. Néanmoins le bien se fait encore partout autant que le permettent les évènements qui bouleversent le pays. Espérons que ces évènements entrent dans les desseins de la Providence, pour préparer aux missionnaires de la Chine des temps meilleurs et des destinées plus consolantes.

13° Enfin, j'ai parcouru rapidement avec vous les diverses contrées du monde où s'étendent les branches de l'arbre de la Compagnie, pour vous faire contempler les beaux fruits quelles y produisent pour la gloire de Dieu et la consolation de 1'Eglise. Vous ne me pardonneriez pas, si je gardais le silence sur le tronc qui les porte et les féconde. Plus elles se multiplient, plus aussi ses racines doivent pénétrer et s'étendre dans le sol qui le soutient et le nourrit. Aussi la Providence qui conduit l'œuvre de saint Vincent, tout en répandant de larges bénédictions sur nos entreprises lointaines, sait en verser de non moins abondantes sur notre maison-mère et sur nos provinces de France chargées d'alimenter la source du zèle qu'elle recèle dans son sein, et d'où découle l'esprit de saint Vincent qui va porter ses bienfaits sur tous les points de l'univers.

En voyant les fruits, vous jugez l'arbre. En effet, toutes nos maisons de l'intérieur de la France ne me laissent rien à désirer pour l'édification et la régularité, Toutes possèdent la paix la plus douce et l'union la plus cordiale. Toutes aussi remplissent les fonctions de notre Institut avec autant de dévouement que de succès. J'ose le dire : exiger davantage serait de ma part méconnaître l'humanité. Aussi toutes nos maisons en France sont-elles entourées d'estime et de confiance. NN. SS. les évêques, sous l'autorité desquels elles sont placées, les honorent de leur bienveillance aussi bien que de leur protection. Ils sont satisfaits des travaux et des succès de nos missionnaires dans l'accomplissement de leurs pieuses intentions, soit dans l'œuvre des séminaires, soit dans celle des missions parmi les peuples de la campagne. Nous avons reçu cette année un témoignage bien manifeste de cette confiance de l'Épiscopat français dans la double détermination prise par M l'archevêque de Cambrai en notre faveur. Il daigna m'exprimer le désir de voir une maison de la Compagnie [285] dans son diocèse. Je me rendis à ses vœux avec empressement, et le premier dimanche de Carême nous prenions possession de la cure de Loos, qui est destinée à être en même temps une résidence de missionnaires pour des retraites et des missions. Peu après, ce vénérable

Prélat me révéla une autre pensée, celle de nous confier la direction de son grand séminaire. Ayant soumis cette pensée au Souverain Pontife pendant un séjour qu'il fit à Rome, et ayant obtenu son approbation, aussitôt après son retour il voulut la mettre à exécution ; et, le 13 septembre dernier, j'installais mes confrères dans ce magnifique établissement, où ils sont, de sa part, l'objet de la plus gracieuse et de la plus tendre sollicitude.

Cette prospérité de nos maisons de France vous dit assez quelle doit être celle de notre maison-mère. Elle est, en effet, bien consolante, et elle me fait éprouver souvent devant Dieu les plus douces émotions de reconnaissance. Après avoir constitué deux maisons nouvelles, complété les deux compagnies de missionnaires de Saintes, d'Evreux et de Carcassonne, et pourvu aux besoins du personnel de toutes les autres maisons en France, elle a pu envoyer encore neuf missionnaires dans nos missions étrangères : elle compte en ce moment 180 sujets parmi lesquels 33 prêtres, 61 étudiants, 11 séminaristes et 4 frères coadjuteurs.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée-Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

XXXII

Souhaits. – Nouvelles : décès. - Corps dc MM. Perboyre et Clet, retrouvés, etc. - Nouveaux établissements. - Exhortations et voeux.

Paris, le 1er janvier 1859 (l).

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

L'année qui vient de finir s'est montrée, appportant tour à tour à mon cœur de douces jouissances et de profondes et vives douleurs. Ces dernières, et en

……

(1) Novembre 1858. - Loterie pour l'asile des épileptiques à La Teppe. [286]

……

particulier celles qui m'étaient personnelles, ont été partagées par vous, et tempérées par des témoignages non équivoques de votre affection.

Je n'ai pu envisager comme une affliction la sédition soulevée à Bahia contre nos confrères et contre nos sœurs. Elle ne les a exposés au danger de la vie, et elle ne les a enveloppés un moment de toutes les fureurs de l'impiété, que pour faire éclater aux yeux de tous et leur admirable patience et leur invincible résolution de défendre, au prix de tous les sacrifices, les intérêts de Dieu et du salut des âmes. La générosité de leur vertu n'a pas tardé à recevoir sa récompense. Cette tempête qui menaçait de renverser leurs œuvres n'a eu d'autre effet que de les féconder, et aujourd'hui ils recueillent dans la joie la moisson abondante qu'ils ont arrosée de leurs larmes et de leurs souffrances. La charité semble s'être répandue dans tous les cœurs et avoir ouvert ses plus riches trésors en faveur de tous les besoins de l'humanité souffrante. D'un autre côté, le gouvernement de la province a décrété la fondation d'une maison de six missionnaires destinés à évangéliser les peuples de la campagne. Une maison et toutes les ressources nécessaires ont été assurées à cet effet, et déjà quatre missionnaires sont appliqués à faire des missions aux pauvres gens des champs, et obtiennent les plus consolants succès.

Je n'appellerai pas non plus du nom d'affliction la persécution violente qui est venue fondre sur nos confrères et nos sœurs de Lisbonne, après les démonstrations si extraordinairement sympathiques qui avaient signalé leur arrivée en Portugal, car elle leur fait trop d'honneur pour quelle excite nos regrets. Depuis que le Vicaire de Jésus-Christ a daigné abaisser ses regards bienveillants sur eux et les encourager à soutenir la lutte que leur a suscitée l'enfer, ils comprennent que ce n'est plus pour leur propre cause qu'ils combattent et qu'ils souffrent, mais bien pour celle de la religion ; et *ils sont pleins de joie* de ce qu'il *leur est donné*, non-seulement de travailler à la gloire de Dieu, mais encore *de souffrir pour son saint nom*. Ils n'ont pas oublié la parole du Sauveur : *Vous serez bienheureux lorsque, à cause de moi, les hommes diront toute sorte de mal contre vous. Réjouissez-vous et tressaillez d'allégresse, parce qu'une riche récompense vous est réservée dans le ciel*. Ils ont d'ailleurs des preuves trop évidentes de la protection divine pour ne pas être convaincus que les amertumes dont ils sont abreuvés présagent de grandes consolations, et que les eaux de la tribulation dont ils sont inondés déposeront sur la terre qu'ils cultivent si péniblement des germes de miséricorde qui bientôt offriront à nos deux familles des fruits abondants de salut.

Nos missionnaires de la Chine ont aussi leurs souffrances ; mais elles sont inhérentes au genre d'apostolat qui leur est confié ; comme le grand apôtre, ils savent qu'ils sont destinés à souffrir et à mourir pour les intérêts de la foi.

Grâce à Dieu, tous *sont pleins de joie an milieu de toutes leurs tribulations*. Pour eux, *vivre, c'est Jésus-Christ, et mourir, c'est un gain*. Tout annonce cependant que le moment de la miséricorde approche pour ces peuples, obstinés [287] depuis si longtemps à repousser le don de Dieu. Une ère nouvelle semble s'ouvrir pour ces missions, qui sera glorieuse pour la religion, et qui lui permettra de recueillir enfin le fruit des travaux, des larmes et du sang de tant d'ouvriers évangéliques qui s'y sont dévoués au salut des âmes. Tout semble annoncer aussi que nos deux familles auront leur bonne part dans le travail de transformation qui se prépare dans ce vaste empire.

Vous apprendrez avec grande consolation que le procès de la canonisation de nos deux vénérables martyrs Clet et Perboyre se poursuit avec autant de succès que d'activité. La Sacrée Congrégation de la Propagande a donné, sur ma demande, l'ordre à Mgr Delaplace d'aller à la recherche de leurs corps, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour constater leur identité ; après quoi, ils devront être transportés à Paris pour être déposés, selon les formes canoniques, dans notre maison-mère. Cette commission a été remplie avec un bonheur qui tient du prodige. M Delaplace n'a pu arriver dans la contrée où ils étaient ensevelis qu'à travers des périls auxquels il paraissait impossible qu'il échappât. Arrivé enfin sain et sauf au lieu où il devait les trouver, il apprit qu'il était au pouvoir des insurgés qui s'y étaient fortifiés, et qui avaient employé, à construire leurs fortifications, toutes les pierres tumulaires qu'ils y avaient rencontrées. Par une circonstance qu'on ne peut s'empêcher d'appeler miraculeuse, les recherches, faites avec le soin et le secret que commandait la situation des choses, eurent pour résultat de constater que toutes les pierres sépulcrales avaient disparu, à l'exception seulement de trois : et précisément ces trois étaient celles de M. Clet, de M. Perboyre et d'un prêtre chinois, ayant chacun leur inscription parfaitement conservée. L'exhumation canonique des deux corps a pu avoir lieu dans toutes les règles ; et Mgr Delaplace, ayant avec lui son précieux trésor, a pu effectuer son retour avec non moins de dangers, mais aussi avec autant de bonheur. Il a déposé les vénérables restes de nos martyrs dans notre maison de Nim-po. Ils y demeureront jusqu'au moment où celui de nos missionnaires qui devra les apporter en France aura été désigné par la Sacrée Congrégation de la Propagande. Cette désignation sera faite incessamment, et nous pouvons espérer que, dans quelques mois, il nous sera donné de les posséder au milieu de nous, et de les entourer de notre vénération et de notre amour, jusqu'à ce qu'il plaise à la bonté divine de nous permettre de les placer sur les autels, à côté des précieuses reliques de saint Vincent..

Il est bien difficile de ne pas voir dans la translation en France des restes précieux de nos deux martyrs, au moment précis où de si grandes choses se font et se préparent en Chine, un dessein caché de la Providence. Certainement ils seront comme un lien qui rattachera notre Compagnie à cette Église naissante, comme une révélation de la large part qu'elle doit avoir dans ses destinées futures.

Cette consolation n'est pas la seule qui soit venue, pendant l'année qui vient [288] de finir, tempérer l'amertume de nos communes épreuves, et soulager ma sollicitude. Je puis même et je dois dire que, là où a abondé la tristesse, les sujets de joie se sont présentés avec surabondance. Les travaux de tous nos missionnaires au milieu des infidèles et des hérétiques, en Abyssinie, aux États-Unis, en Orient, couronnés des plus beaux succès ; toutes les œuvres de la Compagnie augmentant en prospérité ; les missions et les retraites se faisant partout avec grand fruit pour les peuples et pour le clergé, en Espagne, en Irlande, eu Prusse, en Autriche, en Italie, même en Piémont, au Mexique et jusque dans le Chili ; toutes nos maisons enfin se maintenant dans la régularité, faisant de nouveaux progrès dans la pratique des vertus de notre saint état, animées du plus beau zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ; voilà certainement de douces et inappréciables consolations. Or, ce ne sont pas les seules qui soient venues attester la protection du Ciel sur notre Compagnie et sur nos œuvres, pendant cette année traversée par les épreuves. J'ai à vous signaler un fait qui en sera, à vos yeux, une preuve bien sensible, et qui excitera une bien grande joie dans vos âmes.

Vous savez tout le tendre intérêt que saint Vincent portait à l'Église d'Irlande et la générosité avec laquelle il vola à son secours, à l'époque où elle était en proie à la plus horrible et à la plus cruelle persécution. Au moment même où il accueillait si charitablement les catholiques irlandais réfugiés à Paris, où il envoyait d'abondantes aumônes à ceux qui gémissaient sous le poids des chaînes et des tourments, où il détachait de ses missionnaires pour aller consoler, soutenir et assister cette Eglise désolée, la reine Anne d'Autriche, et à sa suite les âmes généreuses associées à toutes ses œuvres, eurent la belle et religieuse pensée de fonder à Paris un séminaire destiné à entretenir des élèves de cette contrée malheureuse qui y recevraient une éducation cléricale, dans le but de perpétuer un sacerdoce qui menaçait de s'éteindre dans le sang des martyrs, et que l'absence de toute école ecclésiastique mettait dans l'impossibilité de se renouveler. Deux siècles se sont écoulés depuis que cette pensée s'est réalisée ; et malgré tous les temps mauvais qui ont ravagé la France et fait tomber en ruine tant d'institutions religieuses, durant cette longue période, le séminaire des Irlandais est demeuré debout, soutenu visiblement par la protection du Ciel. Or, cette année, par suite de circonstances fâcheuses qui mirent cet établissement en péril, il fut résolu qu'il serait évacué et sa direction réorganisée sur des bases nouvelles, qui pussent lui assurer un avenir prospère. Des négociations furent ouvertes dans ce but de la part de l'épiscopat irlandais avec le Saint-Siège et avec le gouvernement français. A la suite de ces négociations, intervint un décret de la sacrée Congrégation de la Propagande, accueilli avec acclamation unanime par les évêques d'Irlande, qui appelait notre petite Compagnie à prendre la direction de cet important établissement. Le gouvernement français, de son côté, ayant approuvé qu'il fût placé entre nos mains, le 14 de décembre dernier, sept missionnaires, dont [289] deux Français et cinq Irlandais, avec trois frères coadjuteurs, dont un irlandais et deux Français, en prirent possession. J'eus la consolation de les y installer moi-même en offrant le saint sacrifice dans la chapelle de l'établissement. Je ne vous dirai pas quelle douce émotion éprouvait mon âme en pénétrant dans cette maison au nom de saint Vincent. Vous n'aurez pas de peine à comprendre ce qui devait se passer en moi dans une circonstance qui rappelait si naturellement à mon esprit le souvenir de tout ce qu'avait fait notre bienheureux Père en faveur de la malheureuse Irlande. Sa charité a formé entre cette nation et notre Compagnie des liens d'affection que le temps, qui use tout, n'a pu briser.

Pendant que se négociait cette affaire importante, une autre création non moins intéressante par ses souvenirs et ses destinées s'accomplissait sur un autre point de l'Europe. Le duché de Posen, partie de la Pologne qui appartient aujourd'hui à la Prusse, possédait autrefois des maisons très-florissantes de notre Congrégation, dont l'origine remontait jusqu'à saint Vincent lui-même. Elles avaient disparu au milieu des ravages occasionnés par le torrent des révolutions. Il n'en était resté qu'un seul missionnaire, digne enfant de saint Vincent, qui s'était retiré chez les filles de la Charité de Posen. Il semblait être là conservé par la Providence, comme un souvenir du passé et un présage de l'avenir. En effet, avant qu'il descendit dans la tombe, il eut la consolation d'apprendre qu'une fille de la Charité polonaise, en mourant, avait consacré sa fortune à la fondation d'une maison de la Congrégation à Posen. Sa respectable famille, qui partageait ses pieux sentiments, s'empressa de réaliser ses bienfaisantes intentions, et, le 20 octobre dernier, la nouvelle maison fut bénite, et deux

missionnaires y furent installés par M l'archevêque de Posen, qui voulut donner à cette cérémonie une solennité qui fût un témoignage du bienveillant intérêt qu'il porte à notre Compagnie. Notre vénérable confrère, M. Grendzinski, fut atteint, dans le moment même, de la maladie qui devait l'emporter. Il vécut assez pour entendre le récit des détails de cette cérémonie, et pour exprimer tout le bonheur qu'il ressentait *de voir ce jour,* objet de tous ses vœux. Il versa des larmes de joie et rendit sa belle âme à Dieu.

Notre province de Naples, si rudement éprouvée par le tremblement de terre, devait aussi avoir sa consolation. Cet évènement révéla la cordialité et la sainte union des esprits et des cœurs qui existent chez nos missionnaires napolitains. Toutes les maisons s'empressèrent d'offrir leur concours pour relever les bâtiments et l'église de celle que le fléau avait renversée. On s'est mis à l'œuvre sans délai ; et dans peu notre maison de Tursi, relevée de ses ruines, aura oublié le désastre qu'elle a souffert. De plus, la Providence a suscité un bienfaiteur qui a voulu fonder une nouvelle maison de la Congrégation à Nicosie, en Sicile. Quatre missionnaires et deux frères coadjuteurs y ont été installés, et y exercent avec bénédiction les fonctions de notre Institut. C'est la seconde [290] maison de la Compagnie établie dans cette contrée, où le besoin d'ouvriers évangéliques est bien grand, et qui offre une moisson aussi facile qu'abondante à recueillir. Les filles de la Charité y ont suivi les missionnaires, et elles y travaillent avec le même succès. Déjà elles y ont formé trois maisons, et de nombreuses demandes prouvent qu'il entre dans les desseins de Dieu quelles s'y multiplient, et que leurs œuvres y prennent de grands développements.

Si notre province romaine n'a pas étendu le cercle de ses œuvres, elle a pu avoir les moyens de continuer à remplir avec succès les fonctions de notre Institut, et de fortifier le personnel qui y est appliqué dans toutes nos maisons. Une faveur inattendue a été le sujet d'une bien douce consolation pour toute cette province ; et toute la Congrégation partagera certainement avec elle. Le Souverain Pontife, toujours attentif à saisir les occasions de donner à notre Compagnie des témoignages de son paternel intérêt, a fait à nos missionnaires de Rome une gracieuseté à laquelle ils n'ont pu être que très-sensibles. Connaissant la pauvreté de notre maison de Saint-Sylvestre, et sachant qu'on y faisait des réparations qui étaient devenues urgentes, il a daigné envoyer à cette maison un subside pour l'aider à en supporter les frais. Un don qui descend de si haut, sans avoir été sollicité, et qui nous vient d'une main qui ne sait verser sur notre Compagnie que des bénédictions et des bienfaits, doit être bien cher au cœur de tout vrai missionnaire.

Notre province du Piémont, qui, à cause des graves circonstances dans lesquelles elle se trouve placée, excite à un si haut degré ma sollicitude et tout votre intérêt, conserve toujours la tranquillité qu'a su lui assurer la conduite sage et prudente de tous les missionnaires qui la composent. Ils savent mettre en pratique les maximes de saint Vincent, et supporter en silence la part qui leur advient dans les difficultés et les souffrances dont l'Eglise de ce royaume est affligée. Étrangers à tout esprit de parti, ils ne songent qu'à bien profiter de la liberté dont ils jouissent pour travailler avec zèle à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Aussi le Ciel bénit d'une manière bien visible leurs efforts et leur dévouement. Leurs missions et leurs retraites ecclésiastiques, qui se font comme au temps les plus prospères, obtiennent toujours les succès les plus consolants. Ce qui est même digne de remarque, c'est que, pendant que les vocations cessent dans les autres communautés religieuses, elles se présentent abondantes dans leur séminaire interne. Ainsi, dans ce moment, ils comptent dix-huit sujets, tant étudiants que séminaristes. Nous avons lieu de rendre mille actions de grâces au Seigneur pour une protection si admirable, dont il daigne favoriser cette province.

Notre province d'Espagne, encore au berceau de sa restauration, commence déjà à entrer dans la carrière ouverte devant elle. Notre maison de Madrid a repris la fonction des retraites des ordinands, qui se remplit avec bénédiction. Elle a aussi une compagnie de missionnaires qui évangélisent les gens de la campagne, au grand contentement du clergé et des peuples, et avec le succès [291] le plus complet. Les vocations y sont nombreuses, à ce point que le visiteur a pu répondre à la demande de M l'évêque de Badajoz, en formant une maison dans cette ville pour l'éducation et la direction des élèves du séminaire diocésain. Ces heureux commencements nous font entrevoir un bel avenir pour cette province, surtout quand nous considérons les vives sympathies qui se manifestent de toute part en Espagne en faveur de la Compagnie.

Je vous ai dit que notre maison-mère a été cruellement éprouvée pendant l'année qui vient de finir. Vous apprendrez avec bonheur que c'est à elle aussi que Notre-Seigneur réservait ses plus riches consolations. Connaissant la faiblesse de mon cœur, il a voulu le soutenir et le fortifier dans la lutte qu'il avait à subir. Il a voulu aussi nous montrer qu'il nous frappait en père plein de bonté et de miséricorde, afin de nous rendre dignes, par notre soumission à son bon plaisir, des grandes faveurs dont il voulait nous gratifier. En effet, il y a quelque chose de prodigieux dans ce qui s'est passé cette année sous nos yeux. Les faits que je vais vous signaler vous surprendront, et, en vous surprenant, ils vous feront comprendre avec quelle profusion la Providence a répandu parmi nous ses complaisances.

Dans le cours de cette année j'ai présenté à l'ordination de la prêtrise 27 étudiants : ce qui ne s'était jamais vu depuis l'origine de la Compagnie.

En ajoutant à ce chiffre 10 prêtres que j'ai employés après leur premiére année de séminaire, il résulte que, un seul sur ce nombre ayant été enlevé par la mort, j'ai pu appliquer trente-six prêtres aux diverses fonctions de la Compagnie.

Six de ces prêtres ont été envoyés dans nos missions étrangères. Les autres ont été répartis, soit dans nos maisons déjà existantes, soit dans celles nouvellement établies.

Aussi vous ne serez pas étonnés que cinq nouvelles œuvres soient venues augmenter le nombre de celles qui sont confiées en France à notre Congrégation :

1° Une mission à Châlons-sur-Marne, composée de deux missionnaires ;

2° Une maison de mission et de retraites à Marche-les-Dames, en Belgique, composée de trois prêtres et d'un frère coadjuteur ;

3° Le petit séminaire de Tours, où ont été placés cinq missionnaires et deux frères coadjuteurs ;

4 Le grand séminaire de Soissons, composé pour le moment de quatre missionnaires ;

5° Une maison de mission à Vichy, diocèse de Moulins, où ont été envoyés trois missionnaires et un frère coadjuteur.

Ces cinq nouvelles œuvres sont en pleine activité, et le succès qu'elles obtiennent à leur début est on ne peut plus satisfaisant.

Or, cette prospérité de notre maison-mère se montre toujours croissante. [292]

Nous ne pouvons en douter lorsque nous considérons sa situation au commencement de cette nouvelle année qui s'ouvre devant nous. Son personnel se compose, en ce moment, de 193 personnes, dont 31 prêtres, 60 étudiants, 58 séminaristes et 54 frères coadjuteurs.

En présence d'une situation si belle, nos regards mouillés de larmes de reconnaissance s'élèvent vers *le Père des lumières d'où descend tout don parfait*. Les expressions manquent pour exprimer les sentiments que nous inspirent les effets de sa bonté et de son amour pour notre petite Compagnie. Il nous est permis d'espérer que les développements obtenus iront toujours croissants, et que tant d'ouvriers ne nous arrivent que parce qu'une large portion nous est réservée dans la vigne du père de famille. Oh ! puissent-ils tous se remplir de l'esprit de notre bienheureux Père ! Puisse cet esprit croître et se perfectionner de plus en plus dans tous les missionnaires qui *combattent les combats du Seigneur* dans les diverses contrées de l'univers ! C'est là le vœu que forme mon cœur, et que je dépose auprès des restes précieux de saint Vincent au moment où s'ouvre cette nouvelle année. Il renferme tous ceux que je pourrais former pour votre bonheur et pour le succès de vos travaux. L'expérience ne me permet pas d'en douter, c'est par cet esprit que la paix règne dans nos maisons et que chacune d'elles devient une source d'édification et de bons exemples pour le clergé, et une source de bienfaits et de salut pour les peuples. C'est quand on possède cet esprit, et quand on en pratique les maximes, qu'on affectionne sa vocation, qu'on en observe les règles avec amour, et qu'on en exerce les fonctions avec zèle et avec bénédiction. Or, le moyen le plus efficace de croître dans cet esprit, celui que je recommande avec instance à votre piété, c'est la fidélité à la pratique de la charité fraternelle. Ce sont les fautes contraires à cette vertu qui l'altèrent, l'affaiblissent et finissent par l'éteindre. Car cet esprit de saint Vincent n'est autre que l'esprit de Dieu, et Dieu, c'est la charité, *Deus charitas est*. Ayons donc de l'estime les uns pour les autres, aimons-nous les uns les autres, et alors nos pensées, nos jugements seront charitables ; nos conversations, nos correspondances seront empreintes de la douceur et des saintes inspirations de la charité. Alors le

lien de la perfection unira nos esprits et nos cœurs. Les puissances de l'enfer pourront se soulever contre nous ; nous serons en force pour repousser leurs attaques et pour en triompher. Les tribulations pourront nous envelopper de leur amertume, nous posséderons en nous un baume divin capable de les adoucir et de les rendre précieuses et salutaires. Tous les genres d'épreuves pourront nous assaillir ; il y aura en nous la même foi qui faisait dire au grand Apôtre : *Surabundo gaudio in omni tribulatione nostra, - Je surabonde de joie au milieu de toutes mes tribulations*.

C'est la pensée que je dépose dans vos cœurs, pour qu'elle devienne le sujet de vos méditations durant le cours de cette nouvelle année. Je prie le *Dieu de toute consolation* de la féconder par sa grâce et d'en faire le principe de votre [293] bonheur. J'attends de votre affection de lui demander pour moi la même faveur, et je suis en son amour.

Messieurs et très-chers confrères.

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

ETIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

XXXIII

Habits et places de chanoines interdits aux confrères. - Obligation de porter la barrette. Conduite vis-à-vis des filles de Charité. - Occupations des missionnaires pendant les vacances. - Charité envers les confrères. - Ne pas dire : Administration de la Congrégation.

Paris, le 27 septembre 1859.

MESSIEURS ET CHERS CONFRERES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Au moment où dans la solitude vous vous occupez de réchauffer votre zèle, de retremper vos âmes dans l'esprit de votre sainte vocation, afin de voler à de nouveaux travaux, à de nouvelles fatigues, à de nouveaux succès dans la carrière qui s'ouvre à vos fonctions apostoliques, mon esprit et surtout mon cœur se portent vers vous, pour unir mes vœux à vos vœux, mes prières à vos prières. C'est dans ce moment que je sens vivement se révei1ler en moi, et la tendre affection que je porte à chacun de vous, et le désir qui me préoccupe sans cesse de voir chacune de nos maisons se rendre de plus en plus digne des bénédictions du Ciel et des complaisances de saint Vincent, afin que notre petite Compagnie remplisse fidèlement la belle mission que Notre-Seigneur lui a confiée.

Il m'a semblé que je devais profiter de ce moment favorable, pour vous donner communication d'une décision récemment prise dans mon Conseil, et y ajouter quelques avis qui s'adressent particulièrement à nos confrères de France. Les dispositions édifiantes dans lesquelles vous vivez habituellement ; l'intérêt que vous prenez à tout ce qui peut procurer le plus grand bien de la Compagnie ; et la ferveur qui vous anime au sortir de la retraite, me sont un sûr garant que vous recevrez cette décision et ces avis dans le même esprit dans lequel je vous les donne, et que vous serez heureux de vous y conformer. [294]

1° Vous savez que, lorsque l'assemblée générale de 1849 mit la dernière main et la sanction de son autorité au directoire qui devait désormais régir uniformément les grands séminaires confiés à notre Congrégation, elle s'était beaucoup préoccupée de la question des insignes de chanoine dont, par bienveillance et pour les honorer, NN. SS. les évêques autorisent à se revêtir nos missionnaires placés à la tête de ces établissements. Si, pour des motifs suggérés par une sage prudence, elle n'alla pas jusqu'à supprimer formellement cet usage qui s'était introduit par suite de diverses circonstances, elle manifesta suffisamment la persuasion où elle était qu'il est opposé à la vertu

d'uniformité tant recommandée par saint Vincent ; et elle le restreignit dans les limites les plus étroites, en exprimant le désir de voir arriver le moment où il serait possible de le faire cesser entièrement. Depuis cette époque, presque tous les missionnaires qui sont soumis à cet usage n'ont cessé de m'exprimer la souffrance qu'il leur occasionne et le désir d'en être affranchis. Cette souffrance est bien grande et ce désir bien ardent, surtout dans les localités où se trouvent plusieurs maisons de la Congrégation, et où l'on voit dans les cérémonies publiques les membres d'une même Congrégation portant un costume différent. Outre l'humiliation qu'ils en éprouvent, ils sont persuadés que le clergé et les fidèles sont frappés de cette différence, et qu'ils en sont peu édifiés. Je ne pouvais demeurer indifférent à cette situation des choses ; ma sollicitude me faisait un devoir d'y apporter un remède convenable. Déjà j'ai prescrit que cet usage n'existerait pas dans les grands séminaires récemment confiés à notre Congrégation. De plus, j'ai pris mes informations sur la disposition de NN. SS. les évêques sur cette question, et j'ai acquis la certitude que la plupart d'entre eux, tout en regrettant de ne point voir les directeurs de leurs grands séminaires revêtus des insignes des chanoines, respectent beaucoup les règles et l'esprit que nous a légués saint Vincent, et qu'ils ne s'opposent aucunement à ce qu'ils renoncent à cette faveur.

Cette situation des choses a été soumise à mon conseil. Il l'a prise en sérieuse considération, et, par suite de sa délibération du 10 de ce mois, j'ai résolu que l'usage pour les missionnaires employés dans les grands séminaires, comme pour tous autres, de porter les insignes des chanoines, cessera à dater du jour de la rentrée des élèves, cette année même l859. En portant cette décision à votre connaissance, j'en donne en même temps communication à NN. SS. les évêques qui nous ont confié la direction de leurs séminaires, et je les prie de trouver bon qu'elle soit immédiatement mise à exécution.

Désormais, en conséquence de cette mesure, nos missionnaires n'occuperont d'autre place soit au chœur, soit dans les cérémonies publiques, que celle qui leur appartient, c'est-à-dire qu'ils se placeront à la tête de leurs élèves et qu'ils n'en seront pas séparés.

2° La barrette fait partie du costume du missionnaire. Il doit la porter habituellement : c'est un usage fidèlement observé par nos séminaristes et nos [295] étudiants de notre maison-mère. Dans nos provinces étrangères, MM. les prêtres le suivent avec la même exactitude. Nous avons remarqué la même fidélité dans les vénérables anciens dont Dieu s'est servi pour restaurer la Compagnie, et pour nous en transmettre l'esprit et les traditions. Mais en France on s'en est généralement affranchi, et il n'est pas rare que des missionnaires, sans nécessité aucune, s'abstiennent de porter la barrette, même au réfectoire, et en allant dire la sainte messe. Il me semble, que la dignité du missionnaire, aussi bien que la fidélité aux pieuses observances de la Compagnie, demande que l'on revienne à cette pratique, et que désormais elle soit religieusement observée. Je prie MM. les supérieurs locaux de tenir la main à ce que cet usage soit rétabli ou maintenu dans leurs maisons. Ils auront soin, comme il se pratique ailleurs et comme il se pratiquait autrefois à Saint-Lazare, d'avoir toujours en réserve un certain nombre de barrettes, afin de pouvoir en munir un confrère étranger à la maison, qui viendrait leur faire visite. MM. les professeurs et prédicateurs auront soin aussi de s'en servir lorsqu'ils monteront en chaire, soit pour faire leur leçon, soit pour annoncer la parole de Dieu.

3° Je me sens pressé de vous rappeler les avis renfermés dans ma circulaire de 1844, relative à la direction des filles de la Charité, et à la conduite à tenir dans l'exercice de nos fonctions vis-à-vis d'elles. Je ne puis que louer le zèle avec lequel vous vous portez à leur rendre les services qu'elles réclament de votre ministère. Si leur Compagnie est devenue si prospère ; si elle acquiert de si admirables développements ; si elle procure tant de gloire à Dieu et le salut de tant d'âmes sur tous les points du monde ; si enfin elle fait tant d'honneur à saint Vincent, et si elle occupe une si belle place dans l'Église, certainement, après Dieu, elle est redevable à votre dévouement de tout le bien qu'elle opère. Elle n'exerce une si grande puissance en œuvre et en parole que parce que vous alimentez et rendez toujours de plus en plus ardent le feu sacré que notre saint Fondateur a allumé dans son sein. En travaillant à conserver et à ranimer l’esprit de cette si intéressante Institution, vous servez les intérêts de notre Compagnie, dont elle est la plus belle gloire. Je ne saurais donc trop vous exhorter à lui continuer les services que vous lui rendez avec tant d'édification. Mais le

moyen de rendre votre zèle efficace, c'est de l'entourer toujours de toutes les précautions de la sagesse et de la prudence que commande ce ministère, non moins délicat qu'honorable sous bien des rapports.

Ainsi 1°, je vous prie de ne pas perdre de vue que votre ministère chez les filles de la Charité n'a d'autre but que de maintenir ou de rétablir l'observance des règles, de procurer la paix des âmes et leur avancement dans le chemin de la perfection, et d'exciter le dévouement aux œuvres de leur état. Vouloir vous immiscer dans ce qui regarde la conduite d'une maison et la direction du service des pauvres, ce serait dépasser les limites de la mission que vous avez à remplir [296] et vous exposer à rendre votre zèle infructueux ; ce serait faire redouter plutôt que désirer les bienfaits de votre ministère. Si une âme a des peines ou des difficultés capables d'exposer son salut, et qui réclament ou un changement de maison, ou une décision des supérieurs majeurs, elle a, par ses règles, toute liberté de s'adresser à eux et, grâce à Dieu, leur sollicitude ne lui fera jamais défaut lorsqu'il s'agira de procurer son plus grand bien. Vous devez même, autant que possible, vous abstenir de vous charger de réclamer l'intervention de cette sollicitude, parce qu'il est difficile que vous le fassiez sans que la sœur servante en ait connaissance ; et alors votre ministère deviendrait en butte à des soupçons qui en paralyseraient toute l'efficacité.

Ainsi 2°, vous devez aussi vous rappeler que votre mission auprès des filles de la Charité ne vous autorise pas à leur donner des décisions dans des cas d'administration pour lesquels la règle leur prescrit de s'adresser aux supérieurs majeurs. Il faut pour décider en ces matières une expérience spéciale, une connaissance exacte des antécédents et des circonstances locales, qu'eux seuls peuvent avoir. Il nous est arrivé plusieurs fois de nous voir obligés de réformer certaines décisions ainsi irrégulièrement données. Il en est de même des permissions qu'elles peuvent demander. Beaucoup se persuadent que la qualité de missionnaire emporte avec elle le pouvoir de donner ces permissions. Il importe de ne point autoriser cette illusion, et de vous abstenir de donner aucune permission en matière de pauvreté, d'obéissance. de vœu ou de pénitences extraordinaires, à moins que vous n'ayez obtenu des pouvoirs spéciaux en ces points de la part du supérieur général. Lorsqu'elles font des demandes de cette nature, vous devez leur dire que ce ne n'est pas à vous quelles doivent les adresser, mais bien à leurs supérieurs majeurs, qui seuls ont qualité pour y répondre.

Ainsi 3°, il s'est glissé un abus qui peut avoir des suites graves, outre qu'il viole évidemment les recommandations de saint Vincent : c'est celui qui consiste en ce que des missionnaires se permettent, pendant les retraites, de recevoir dans une chambre les filles de la Charité qui désirent leur faire leur communication intérieure ou leur demander des conseils pour leur conscience. Il est facile de pressentir les inconvénients et les dangers que présente cette manière d'agir. La règle et les usages de la Communauté des filles de la Charité ne l'autorisent que pour le Supérieur général et le Directeur qui le remplace. Elle est interdite à tout autre. Le missionnaire qui donne la retraite aux filles de la Charité doit entendre les communications intérieures et donner ses conseils au confessionnal, et jamais ailleurs. II ne peut s'écarter de cette pratique sans occasionner du scandale ; car les sœurs servantes, ainsi que leurs compagnes, sont instruites de la manière dont elles doivent agir en cette matière.

Ainsi 4°, vous ne devez jamais oublier que c'est du sein de notre Compagnie qu'est sortie celle des filles de la Charité, et que c'est d'elle qu'elle reçoit la [297] vie de grâce et l'esprit de charité qui la rendent si prospère, et qui en font un objet d'admiration pour les anges comme pour les hommes. Aussi les filles de la Charité l'ont-elles en grande estime et vénération, et ont-elles une confiance sans bornes dans les missionnaires. Elles s'attendent toujours à recevoir de leur ministère, lumière, bénédiction, sage direction et puissants encouragements pour la pratique de la perfection. Pour les entretenir dans ces heureuses dispositions, il importe que les rapports des missionnaires avec elles, tout en conservant leur caractère de simplicité et d'affection de famille, ne s'écartent jamais des règles de la prudence, de la gravité, de la modestie et de l'édification dont ils sont obligés par état de leur donner l'exemple.

Si je me permets de vous rappeler ces règles de conduite, ce n'est pas que j'aie observé que beaucoup de missionnaires s'en soient écartés ; généralement au contraire j'ai des éloges à leur

donner pour leur zèle à rendre service aux filles de la Charité, et pour la sagesse dont sont empreints tous leurs rapports avec elles. Mais des infractions individuelles out eu lieu ; peut-être même ne doivent-elles être attribuées qu'à l'ignorance de nos usages et des règles de leur Communauté. En vous les donnant, je n'ai en vue que de prévenir les conséquences que cette ignorance pourrait produire. Il sera utile que MM. les supérieurs locaux en fassent de temps en temps la lecture à leurs confrères, ainsi que de la circulaire de 1844, citée plus haut.

4° Je ne crois pas moins utile de rappeler à nos missionnaires appliqués aux missions dans les campagnes, que le temps des vacances a non-seulement pour but de leur procurer le repos qui leur est nécessaire après des fatigues considérables et prolongées, mais encore de leur procurer le moyen, et de se retremper dans l'esprit intérieur, bien exposé à déchoir, lorsqu'ils sont tout entiers occupés du salut des autres, et de se livrer à l'étude à l'effet de se rendre de plus en plus capables de bien remplir les fonctions saintes de leur apostolat. Les jeunes missionnaires surtout ont grand besoin de ce temps des vacances, pour mûrir leur expérience en revoyant avec soin les principes de la théologie morale ; et pour rendre dans leur bouche la parole de Dieu plus nourrie et plus puissante sur les esprits et sur les cœurs, en retouchant leurs instructions, ou en en faisant de nouvelles. La négligence, en ce point peut faire avorter en eux un beau talent naissant, priver leurs facultés des éléments nécessaires à leur développement, et par là priver et la Compagnie et les âmes de précieux services qu'ils auraient pu leur rendre. Cet abandon de l'étude les met comme dans une espèce de nécessité de parler d'abondance, sans être suffisamment préparés ; et alors il faut que la présomption remplace la vraie capacité. J'exhorte messieurs les supérieurs locaux à exercer en ce point si important leur sollicitude, et à user de toute leur autorité pour amener nos jeunes missionnaires à employer le temps de leurs vacances à se rendre et plus vertueux et plus savants, dans le but de travailler plus efficacement à la gloire de Dieu. [298]

5° Enfin, un dernier avis que je me sens porté à vous donner, c'est celui que le grand Apôtre répétait sans cesse à ses chers fidèles *Super omnia charitatem habete, quod est vinculum perfectionis*. Mon cœur vous est si dévoué, et il éprouve tant de bonheur à vous aimer, qu'il désirerait vous voir tous étroitement unis par la charité, et trouver aussi dans cette union votre propre félicité. A Dieu ne plaise que j'ose mettre en doute l'affection que vous avez les uns pour les autres ! J'ai trop de preuves de cette affection mutuelle, pour que je vous fasse l'injure de vous reprocher de lui être infidèles. Mais je souffre de certaines infractions que quelques-uns se permettent contre la charité ; je vois avec peine qu'ils s'en rendent coupables avec une facilité qui indique que leur conscience n'en est aucunement alarmée ; et je crois remplir moi-même un devoir de charité en éveillant leur attention sur ce point. Ce devoir, je le considère comme sérieux, soit à l'égard de ceux qui se laissent aller à ces infractions, soit à l'égard de ceux qui en sont les victimes, et qui souvent en sont grandement affligés, soit à l'égard de la Compagnie, dont l'esprit peut en être gravement altéré.

Ces infractions ont lieu en particulier par les conversations, dans lesquelles on respecte trop peu l'estime et la considération qui sont dues à chacun des membres de la famille. On se fait peu de scrupule de parler de ses défauts vrais ou prétendus ; on relève ses fautes, on censure sa conduite ; on juge sévèrement la manière dont il remplit ses fonctions ; et cela au mépris des règles communes de la charité. Il semble que ces règles ne méritent plus d'être respectées, dès qu'il s'agit d'un confrère, et qu'on a le droit d'être plus sévère envers lui qu'à l'égard de tout autre. On ne pense pas que la facilité avec laquelle on exprime sa pensée, on manifeste son jugement, en porte aussi la connaissance à celui dont on parle. Et alors quelle peine n'en éprouve-t-il pas ! Que de sombres sentiments agitent son âme, et souvent quelle aigreur monte jusqu'au cœur ! J'ai été bien des fois le confident de ces agitations de l'âme, de ces tristesses de cœur qui donnent lieu à des souffrances souvent difficiles à apaiser, et qui vont jusqu'à ébranler la vocation ; et elles m'ont causé de bien grandes amertumes. Ceux qui se laissent ainsi aller à l'incontinence de la langue sont loin de se douter du mal qu'ils font.

Un confrère a-t-il son changement, revient-il d'une maison, on cherche la cause de ce changement, de ce retour ; on suppose, on fait des rapprochements, on devine ; puis on exprime son jugement comme s'il était fondé. L'estime de ce confrère se trouve compromise lorsque sa conduite

a été irréprochable, lorsqu'il se trouve plus digne d'éloge que de blâme, et lorsque son changement ou son retour entre tout simplement dans les intentions des supérieurs pour procurer un plus grand bien à la Compagnie.

Ce qui est plus grave encore c'est l'indiscrétion qui porte à communiquer à un supérieur ses impressions fâcheuses sur un confrère qui doit travailler sous sa conduite. Que de conséquences pénibles pour ce confrère ne produit pas [299] cette imprudente communication! Comment pourra-t-il obtenir de son supérieur la confiance qui lui est nécessaire pour faire le bien ! À combien de fausses interprétations ne verra-t-il pas exposées ses moindres démarches, ses actions les plus innocentes, et jusqu'à ses intentions les plus droites ! Quelle vie sera la sienne sous un supérieur prévenu, et qui n'aura pour lui que de la défiance ! Quel mal, en un mot, peut produire une indiscrétion aussi imprudente ! Comment serait-il possible de l'excuser ? ce n'est pas le désir du bien et du bonheur de ce confrère qui l'inspire. Dira-t-on que l'on a voulu avertit ce supérieur, afin qu'il se tint sur ses gardes ? Mais qui donc peut s'arroger le droit de donner des conseils et des renseignements à un supérieur local ? Qui a reçu mission et grâce pour le faire avec sagesse et succès ? Le Supérieur général seul, ou bien le visiteur, dans les provinces où celui-ci dispose lui-même de ses sujets. Personne autre n'a été constitué en autorité pour agir en cette manière. Dieu n'a promis à personne autre les lumières et la prudence qu'elle requiert. Voilà pourquoi les communications de ce genre, faites par qui de droit, produisent toujours de bons effets, tandis qu'elles ont les conséquences les plus funestes, quand elles sont le fait de ceux qui n'ont pas charge de remplir ce devoir. Je ne saurais trop vous recommander de vous abstenir de ces sortes de communications. Plus que personne, pendant ma longue expérience de la conduite de la Compagnie, j'ai pu apprécier les embarras occasionnés par les fâcheux effets que produisent ces infractions aux règles de la charité et à celles de notre Institut. Ne vous attribuez pas de gaieté de cœur un devoir si pénible à remplir pour le Supérieur général, et n'en prenez pas sur vous les conséquences sans motif.

Ce que je dis des conversations, je le dis avec autant de raison de la correspondance. La correspondance des missionnaires vertueux est toujours édifiante ; ils aiment à communiquer aux autres tout ce qui est propre à augmenter leur attachement à la vocation, tout ce qui peut ajouter à l'estime qu'ils ont conçue des confrères. Ils se taisent toujours sur les faits qui peuvent attrister quelqu'un de leurs confrères ; parce que le caractère de la vraie vertu, c'est la sagesse et sa discrétion. Mais tous ne sont pas vertueux jusque-là. Il y en a qui ont la malheureuse passion de parler de tout dans leurs lettres, pour qui c'est comme un besoin de porter à la connaissance des autres leurs jugements, leurs impressions sur la conduite des confrères ; mais rarement c'est pour en faire l'éloge, et presque toujours c'est pour manquer à la charité. J'avoue que je ne m'explique pas comment les supérieurs locaux tolèrent de semblables correspondances. Il faudrait admettre qu'ils y prennent part ; et ma conscience se refuse à le supposer. Je les conjure donc, par les intérêts les plus sacrés de la Compagnie, de se montrer aussi sévères contre un pareil abus, que nos saintes règles et l'esprit de saint Vincent les y autorisent, et de ne rien négliger pour rendre le plus édifiants, le plus charitables possible les rapports des missionnaires entre eux, en exerçant une surveillance zélée et sur leurs conversations et sur leurs correspondances. [300]

Le moyen de vous prémunir contre cet abus, c'est de vous rappeler souvent la pensée de saint Vincent, que nous devons grandement nous défier de notre jugement et de nos appréciations, surtout dans les choses que nous n'avons pas grâce de juger ni d'apprécier ; ou plutôt c'est de méditer sans cesse la vérité de l'Apôtre, que *la charité ne pense pas le mal, qu'elle interprète tout en bien, qu'elle souffre tout, qu'elle espère tout*... Prenant cette maxime pour règle de conduite, vous éviterez toute illusion en matière de charité, et l'union des esprits et des cœurs sera parfaite dans la Compagnie.

Dans plusieurs circonstances, j'ai entendu prononcer une expression qui tend à s'introduire dans le langage de la Compagnie, et qu'il importe de supprimer. C'est le terme d'*administration de la Congrégation*, en parlant des mesures ou des actes qui ont pour objet la conduite de la Compagnie ou des œuvres qui lui sont confiées. Cette locution est tout à fait contraire à la lettre et à l'esprit de nos Constitutions. Il n'y a rien, ni dans nos saintes règles, ni dans nos usages, qui l'autorise. Il y a un

Supérieur général, des Visiteurs et des supérieurs locaux, dans lesquels repose l'autorité. Ils ont des assistants et des consulteurs ; mais c'est dans eux seuls que se trouve la mission de conduire la Compagnie, les provinces et les maisons qui la composent ; c'est chez eux que se trouve le centre où tout doit venir se concentrer, comme c'est de leur sein que doivent partir la lumière et la direction qui donnent l'impulsion et tracent la ligne de conduite à suivre *aux hommes et aux choses d la Congrégation*. C'est à eux, à chacun dans la limite de ses pouvoirs, que doit arriver la connaissance de tous les besoins, parce que c'est à eux qu'il appartient de les satisfaire. C'est entre leurs mains que doit résider toute sollicitude, puisque c'est sur eux que repose toute responsabilité. Considérer ou appeler les choses autrement, ce serait dénaturer l'esprit de la Congrégation, fausser les idées et ouvrir la porte à tous les genres de confusion. Comme, au temps où nous vivons, les mots ont coutume d'emporter les choses, surtout en matière d'autorité, c'est un devoir pour nous de conserver, sans aucune modification, le langage de nos pères, qui ne fut jamais autre que celui de nos Constitutions, afin de conserver aussi leur respect pour l'autorité et leur fidélité à s'abandonner à sa conduite.

C'est à votre piété filiale envers saint Vincent que je confie ces avis. C'est auprès de ses restes précieux que je les ai conçus et médités. C'est au beau jour anniversaire de sa mort glorieuse que je vous les adresse. J'ai la confiance que sa bénédiction les accompagnera, et qu'il vous obtiendra la grâce de les mettre en pratique, non-seulement avec soumission, mais encore avec bonheur ; car je les crois bien inspirés par son esprit. Un motif qui doit vous y porter puissamment, c'est la considération des destinées que Dieu réserve à notre chère Congrégation, et qui reposent entre nos mains. Au milieu des évènements qui s'accomplissent autour de nous, et en présence de l'avenir mystérieux qui se dresse devant nous, tout nous annonce que nos deux familles sont [301] appelées à rendre de grands services à l'Église. C'est une seconde existence dont Dieu a gratifié notre Compagnie, et qui doit être plus belle et plus glorieuse que la première. Or, ce que nous avons vu est la garantie et le présage de plus grandes choses encore qui se réaliseront dans le cours des temps, si nous savons nous rendre de dignes instruments entre les mains de la Providence. Notre bienheureux Père rappelait sans cesse aux premiers missionnaires qu'ils étaient dépositaires des destinées de la Compagnie, et que leur fidélité assurerait celle des générations futures. Je crois être en droit de vous dire aussi que vous avez dans vos mains tout l'avenir de cette nouvelle vie de la Compagnie, et que c'est par votre zèle à faire fleurir parmi vous les vertus et les maximes de saint Vincent, ainsi que les pieuses traditions qu'il nous a léguées, que vous en garantirez la réalisation. Puissions-nous tous avoir cette pensée toujours présente à l'esprit ! Elle sera le principe d'une grande gloire pour Dieu, du salut d'une multitude d'âmes, et d'une bien riche récompense pour nous dans le ciel.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère.

Messieurs et chers confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ETIENNE,
l. p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

XXXIV

Ne pas se mêler de politique. - Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1860 (1)

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

L'année nouvelle qui commence s'ouvre au milieu de circonstances bien graves et en présence d'un avenir bien sombre, aux yeux de ceux qui envisagent au point de vue purement humain les évènements qui s'accomplissent autour de nous. Mais ceux qui traversent à la lumière du flambeau de la foi les ténèbres et les illusions de ce monde, sont accoutumés à voir au-dessus des

……

(1) Novembre, loterie en faveur du monument au berceau de saint Vincent. [302]

……

agitations des hommes et des bouleversements qu'ils tentent d'accomplir, une intelligence supérieure qui, par des moyens mystérieux, domine leurs desseins, et qui les mène souvent, sans qu'ils s'en doutent, à un but tout opposé à celui qu'ils veulent atteindre. Toute la nature trouve les éléments de sa fertilité dans la succession des saisons et dans les variations que présente l'atmosphère ; et souvent les ouragans et les tempêtes, qui sembleraient devoir anéantir toutes ses espérances, n'ont pour résultat que de rendre sa fécondité plus puissante et d'augmenter la richesse de ses produits. Ainsi en est-il dans l'ordre moral qui régit les choses de la société humaine. Toutes les tourmentes qui l'agitent et toutes les transformations qu'elle subit ont toujours pour solution dernière l'accomplissement de la vérité du grand Apôtre : *Omnia propter electos*. Il est écrit que *c'est par beaucoup de tribulations que l'on arrive au royaume de Dieu* ; et ces tribulations, au milieu desquelles les élus se sanctifient, se trouvent surtout dans les commotions qui travaillent le corps social. Ce n'est pas chose nouvelle que la barque de saint Pierre semble menacée par les flots de la mer agitée de ce monde ; depuis dix-huit siècles elle n'a cessé de voir s'élever devant elle des écueils contre lesquels on croyait quelle allait se briser, de subir tous les genres de tourmentes qui paraissaient devoir la faire sombrer ; et pourtant elle a continué paisiblement son cours à travers les temps et les générations. Jésus-Christ en est le pilote invisible ; et, s'il semble y dormir pendant qu'elle est battue par les vents et les flots, ce n'est que pour rendre sa puissance plus manifeste ; toujours il finit par *commander aux vents et à la mer, et il se fait un calme parfait*. L'histoire de l'Église, c'est l'histoire de ses luttes et de ses combats ; toujours ses victoires et ses triomphes sont venus successivement ajouter de nouveaux rayons à sa gloire.

Vous savez que ce fut dans ces considérations de la foi que saint Vincent puisa les règles de sa propre conduite au milieu des troubles et des commotions de l'ordre social dont il fut le témoin (car quel siècle en fut jamais exempt ?). Ce fut aussi de ces mêmes considérations qu'il s'inspira pour tracer à notre Compagnie la route qu'elle doit suivre dans l'accomplissement des destinées qui lui sont réservées. Son expérience personnelle avait été trop heureuse pour qu'il n'en fit pas la tradition et comme le principe de vie de sa famille. Nous ne pouvons posséder l'esprit de notre état, et travailler utilement à la gloire de Dieu et au salut des âmes, qu'à la condition que nous demeurerons étrangers aux pensées qui agitent les hommes et aux opinions qui les divisent. C'est à nous, aussi bien qu'aux apôtres, que s'adressent les paroles du Sauveur : *Vous n'êtes pas du monde, de mundo non estis*. Personne plus que nous, sans doute, ne doit prendre part aux douleurs qui affligent en ce moment le Vicaire de Jésus-Christ ; personne plus que nous ne doit être prêt à tout faire, et même à tout souffrir pour consoler son cœur et soutenir sa cause. Mais ses pensées nous sont connues : ce qu'il attend de notre affectueux dévouement, ce qu'il réclame comme le concours le plus manifeste de notre zèle et de [303] notre amour, c'est que nous nous bornions à adresser pour lui au Ciel les vœux les plus ardents, et que nous remplissions dignement la mission qui nous est confiée, dans l'intérêt de l'Église et du salut des peuples. C'est là aussi le secours le plus efficace que nous puissions offrir au Saint-Siège ; comme c'est celui qui peut le plus utilement servir ses intérêts dans les circonstances difficiles au milieu desquelles il se trouve placé.

Il semble que c'est aujourd'hui surtout que je dois vous rappeler les propres paroles de saint Vincent adressées à un de ses premiers enfants, dans le but de lui donner des conseils de prudence et de sagesse. Elles ont un caractère si manifeste d'actualité, qu'elles semblent avoir été providentiellement conservées, pour nous servir de règle de conduite au temps où nous vivons :

« Que vous dirai-je, Monsieur, de l'entretien que vous avez eu avec M. l'Ambassadeur, sinon que nous avons règle, et sommes en cette pratique exacte par la miséricorde de Dieu, de ne nous mêler

jamais des affaires d'État, non pas même d'en parler ; et cela, premièrement parce que *quod supra nos, nihil ad nos* ; 2° parce que ce n'est pas le fait de pauvres prêtres comme nous, de nous mêler ni de parler que des choses qui regardent notre vocation ; 3° que les affaires des princes sont des mystères que nous devons respecter, et non pas éplucher ; 4° que la plupart du monde offense Dieu, de porter jugement sur les choses que font les autres, notamment les grands, ne sachant pas les raisons pour lesquelles ils font ce qu'ils font ; car qui ignore les principes de quelque chose, quelles conclusions en peut-il tirer ? Toutes choses à faire sont problématiques, si ce n'est celles que la sainte Écriture détermine ; hors cela, nul n'a le don d'infaillibilité en ses jugements. Cela étant vrai, comme il est, n'y a-t-il pas témérité grande à juger des opinions et des actions d'autrui ? 5° Le Fils de Dieu, qui est le modèle sur lequel nous devons former notre vie, s'est toujours tu du gouvernement des princes, quoique païens et idolâtres. Pour toutes ces raisons, et une infinité d'autres, je vous en supplie, Monsieur, de vous conserver dans notre petite pratique, qui est de ne jamais s'entretenir, et moins de s'entremettre, ni de parole, ni par écrit, des affaires des princes…. Je vous supplie de demander à Dieu qu'il fasse la grâce à la Compagnie d'être toujours fidèle en l'observance de cette petite règle .....»

Ce que saint Vincent appelle *une petite règle* est un grand enseignement. Il révèle sa haute sagesse et sa juste appréciation des évènements qui s'accomplissent dans ce monde. Notre saint fondateur se donnait bien de garde d'attribuer aux hommes toute la part qu'on a coutume de leur donner dans les convulsions qui agitent les peuples. Il les considérait comme procédant d'un principe plus élevé. Il voyait dans les calamités qui répandent sur la terre le désordre, la souffrance et la douleur, les effets de la justice divine, qui punit l'oubli des devoirs de la religion, et les scandales qui en sont la suite. Aussi ce n'était pas du pouvoir ou du raisonnement des hommes, non plus que des [304] puissantes ressources de la diplomatie, qu'il attendait et réclamait le remède aux maux qui désolaient les peuples ; c'était dans les trésors de la miséricorde du Seigneur qu'il voulait qu'on allât le chercher ; et c'était par la prière et la pénitence qu'il croyait possible de l'obtenir. Il demandait à ses enfants de jeûner et de prier ; il faisait prêcher la pénitence pour obtenir la cessation des malheurs publics. Il jugeait avec raison que des soupirs fervents poussés vers le Ciel, que les gémissements d'un cœur contrit et humilié, ont plus de puissance pour apaiser la colère de Dieu, et pour *rapprocher la paix de la justice*, que les dissertations les plus savantes, que la polémique la plus solide et la plus triomphante.

C'est dans les mêmes considérations qu'il avait puisé la conviction profonde que les œuvres de Dieu, *établies sur le roc de l'Évangile*, n'ont rien à redouter des agitations des hommes non plus que des attaques de l'enfer, tant qu'elles sont entourées de l'enceinte des maximes de la foi. Il savait, comme le Prophète royal, *qu'habitant au sein même des secours du Très-Haut, elles demeurent inébranlables sous la protection du Dieu du ciel*. Ce n'est pas qu'il prétende qu'une œuvre de Dieu soit exempte de toute atteinte des maux que produisent les transformations de la société ; elle peut en souffrir, mais elle n'en périt pas. Au contraire, les tribulations qui lui en viennent deviennent pour elle des éléments de renouvellement et de plus grande fécondité. Nous sommes *des arbres plantés par la main du père céleste. Si nous portons des fruits, il nous émondera, afin, que nous en portions davantage*. Ce n'est que la *stérilité* qui nous fait mériter *d'être coupés et jetés au feu*.

Ces principes nous expliquent les traditions que saint Vincent nous a laissées, et les règles de conduite qu'il nous a tracées. Ils forment comme le caractère propre de notre Compagnie. Ses moyens, pour échapper aux vicissitudes humaines, et pour fournir heureusement sa course à travers les agitations de ce monde, ce sont la patience, la prière et le silence. Voilà le résumé de l'esprit de notre état ; voilà aussi le secret de demeurer debout au sein des tempêtes, et de nous consolider an milieu des ruines. Nous en avons pour garant la longue expérience qu'en a faite saint Vincent ; celle que nous faisons nous-mêmes en devient la confirmation.

4° Il y a un an, je vous entretenais des tribulations qu'avaient à subir nos deux familles dans la capitale du Portugal. II semblait impossible qu'elles pussent résister aux attaques qu'une presse impie dirigeait chaque jour contre elles. Que firent-elles pour les repousser ? *Elles pratiquèrent la patience* ; elles mirent leur confiance dans la protection du Ciel ; *elles prièrent* pour ceux qui les poursuivaient des traits les plus acérés de la calomnie ; *elles observèrent un silence rigoureux*, ne se

permettant pas même une parole de justification. Qu'en est-il advenu ? Aujourd'hui elles jouissent d'une paix profonde ; elles recueillent déjà les fruits de leur abandon à la Providence par un succès inespéré dans leurs œuvres. Nous n'avions alors qu'une maison de missionnaires à [305] Lisbonne. Depuis nous en avons formé une seconde, et toutes deux voient leurs travaux visiblement bénis du Ciel. Une troisième sera établie dans quelques mois dans l'île de Madère, que nous devrons à la munificence et à la haute piété de Sa Majesté l'Impératrice Douairière du Brésil. Cette auguste princesse fera tous les frais de cette fondation, à laquelle elle joindra la création d'un hôpital qui sera confié aux filles de la Charité.

2° Vous avez partagé l'effroi général qu'ont inspiré à toute l'Europe les profondes convulsions qui ont bouleversé naguère une grande partie de l'Italie et qui l'ont livrée à toutes les horreurs de la guerre. Vous avez partagé aussi les vives appréhensions qui agitaient mon âme en prévision des fâcheuses conséquences que de si graves évènements pouvaient produire. Cependant, non-seulement aucune de nos maisons n'a eu à souffrir de ces redoutables commotions, mais encore la divine Providence s'en est servie pour fournir aux deux familles de saint Vincent l'occasion de donner au monde un spectacle d'édification qui ne s'était jamais vu et qui a fait grand honneur à la religion. A la suite des phalanges armées qui s'approchaient pour se livrer la bataille, on les vit apparaître dans les deux camps opposés, parlant des langues diverses, mais animées d'un même esprit, mettre en commun leur zèle et leur dévouement pour la consolation et le soulagement de toutes les victimes de la guerre. Élevées par la charité au-dessus des dissensions humaines et des rivalités nationales, il n'y avait à leurs yeux ni ennemis ni amis, ni vaincus ni vainqueurs. Il n'y avait que des souffrances à soulager, des blessures à cicatriser, des âmes à sauver. Le fléau de la guerre qui a désolé les peuples a été pour elles une circonstance qui les a enrichies de mérites, et qui les a rendues recommandables aux yeux du Ciel et de la terre. Aussi le torrent révolutionnaire qui, dans ces contrées, a entraîné dans sa course désastreuse tant de choses et tant d'institutions, a-t-il respecté partout nos maisons et celles des filles de la Charité. Les fonctions de notre Institut s'y remplissent avec une entière liberté et avec grands fruits. *Jamais*, nous écrit le Visiteur de Turin, nos *missions dans les campagnes ne nous ont procuré les consolations que noue recueillons en ce moment. Les évènements de cette année*, nous écrit le supérieur de notre maison de Sarzanne, *ont passé, nous pouvons le dire, â côté de cette maison sans la toucher. Nous avons vu passer des troupes ; il y a eu des mouvements aux frontières, qui sont à deux pas de nous ; et nous avons, malgré cela, continué nos œuvres jusqu'à la fin ; et nous avons pu aussi faire des missions et donner des retraites avec la bénédiction de Notre-Seigneur ; et nous aurions pu en donner bien davantage, si nous avions eu plus d'ouvriers et de moyens ; car ce diocèse a grand besoin d'être travaillé par les ouvriers évangéliques.*

Cette tranquillité dont jouit notre province de Turin est la même dans nos maisons des États pontificaux. A Plaisance, notre magnifique collège Alberoni a été un moment menacé ; mais nos appréhensions n'ont pas tardé à se dissiper. A Bologne même, qui est devenue un foyer d'agitation, notre maison a été [306] respectée jusqu'ici, et elle conserve toute liberté de continuer les œuvres de notre vocation.

Il y a quelque chose de merveilleux dans une situation si calme et si consolante au milieu des agitations qui travaillent en ce moment ces pays désolés. Il serait difficile de ne pas y voir l'effet d'une protection particulière de la Providence. J'ai la confiance que nous la conserverons dans l'avenir ; et cette confiance, elle repose sur le bon esprit qui anime les missionnaires de nos provinces italiennes, sur leur fidélité à la pratique de nos saintes règles, et sur l'exactitude avec laquelle ils observent les maximes de saint Vincent, se tenant étrangers aux mouvements du monde, et se renfermant étroitement dans le cercle de leurs fonctions de charité et de zèle.

3° Notre province de Naples n'a pas eu jusqu'à présent à redouter les évènements qui ont eu lieu dans le nord de l'Italie. Dieu seul sait si l'avenir lui réserve aussi ses épreuves. Mais j'ai toute sorte de raisons de penser qu'elle serait favorisée de la même protection du Ciel. J'ai vu de mes veux, au commencement de l'année qui vient de finir, un bon nombre de maisons de cette province, et j'ai constaté avec grande consolation que l'esprit qui y règne, que l'attachement à nos règles et aux maximes de notre état, que le zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, ne laissent rien à

désirer. Aussi nos missionnaires, dans le royaume de Naples. sur le continent comme en Sicile, possèdent l'estime, les sympathies et la confiance des peuples aussi bien que de toutes les autorités, soit ecclésiastiques, soit séculières. Ils viennent de fonder une nouvelle maison à Roccasecca. M l'évêque de cette ville a pu enfin réaliser le projet qu'il avait formé depuis longtemps de mettre entre leurs mains le séminaire de son diocèse, et de leur couler le soin de l'éducation des élèves du sanctuaire. Ils en ont pris possession au mois de novembre dernier.

4° Au moment où la guerre allait éclater en Italie, je n'étais pas sans appréhensions sur la situation de notre province d'Autriche cependant, non-seulement j'ai pu bientôt me rassurer, mais encore j'ai eu la consolation de voir le gouvernement autrichien donner à nos deux familles la preuve la plus éclatante de sa bienveillance et de ses sympathies, en les appelant à la suite de son armée pour leur confier la belle mission d'exercer leur zèle et leur charité en faveur de ses soldats blessés et malades. Le succès a répondu à sa confiance ; et il a eu la bonté de manifester toute sa reconnaissance du dévouement avec lequel ses désirs avaient été remplis. J'ai été moi-même singulièrement édifié et consolé de tous les détails que j'ai reçus sur le succès qu'a eu cette mission honorable ; et j'ai tout lieu de concevoir les plus belles espérances d'une province qui, encore à son début, peut déjà se montrer si digne de la place qui lui est assignée dans la grande famille de saint Vincent.

5° Dans ce moment où les Espagnols sont en guerre avec le Maroc, des ambulances sont organisées sur le littoral de l'Espagne, où les blessés et les malades de l'armée doivent être amenés pour y recevoir les soins corporels et [307] spirituels que réclame leur état. Là aussi se trouvent nos missionnaires et nos filles de la Charité, appelés par le gouvernement pour rendre les mêmes services aux soldats ; et ils le font avec un zèle qui dénote que notre province espagnole possède aussi l'esprit et la charité de saint Vincent.

6° Et ce n'est pas seulement en Europe que nos deux familles sont appelées à remplir cette belle mission ; notre province du Mexique a eu aussi sa large part à ce ministère. Placée dans une contrée sans cesse bouleversée par les dissensions et les guerres civiles, elle n'a pas toujours été exempte des maux qui en sont la suite ; mais elle n'a rien perdu de l'estime et de la considération dont elle jouit de la part des peuples armés les uns contre les autres. Elle aussi a envoyé ses missionnaires et ses filles de la Charité secourir et consoler les blessés des partis qui se combattent, et, au milieu des perturbations de ce malheureux pays, elle poursuit tranquillement sa carrière charitable, elle développe ses œuvres, elle fait la mission avec un grand succès, et elle a la consolation de voir les vocations se multiplier dans son sein.

7° Le Chili a eu aussi sa guerre civile, qui a mis tout le pays en feu ; et, comme au Mexique, on a fait appel au dévouement de nos missionnaires et de nos soeurs pour porter secours aux victimes de ce fléau. Cet appel a été entendu avec bonheur, et on a répondu de manière à acquérir aux deux familles de saint Vincent l'estime et la reconnaissance de tout le pays.

8° Notre mission du Piémont s'est crue au moment d'être appelée à exercer le même dévouement, et dans les mêmes circonstances ; mais, la guerre civile n'ayant pas pris les mêmes proportions, elle n'a pu obtenir que le mérite de la bonne volonté. Du reste, elle remplit paisiblement ses fonctions, et grandit dans la confiance et dans la considération du pays.

9° Notre province du Brésil marche toujours de progrès en progrès dans la prospérité de ses œuvres. Les séminaires qu'elle dirige sont de plus en plus florissants. Les missions dans les campagnes que donne constamment notre maison de Bahia sont favorisées des plus manifestes bénédictions du Ciel, et sont partout couronnées des plus heureux succès. Tout annonce que la Providence veut se servir de la petite Compagnie pour recueillir la riche et abondante moisson de fruits de salut que présente cet immense pays, si dépourvu de secours spirituels, et qui cependant est si bien disposé à recevoir la semence de la parole divine et à la faire fructifier. Rien de plus touchant que les détails qui me sont transmis sur les heureuses dispositions de ces peuples abandonnés, et sur la vénération et la confiance dont ils entourent nos missionnaires. Daigne *le Maître de la moisson nous envoyer des ouvriers* en assez grand nombre pour répondre à tous leurs besoins !

10° La double famille de saint Vincent vient de fonder une mission nouvelle sur un autre point de l'Amérique du Sud. Depuis longtemps la république de Buénos-Ayres nous demandait avec de vives instances d'établir dans sa capitale les missionnaires et les filles de la Charité. C'est le gouvernement du pays qui [308] a traité avec nous pour réaliser ses désirs, et qui s'est chargé de fournir à tous les frais de l'entreprise. Nous avons pu enfin répondre à ses vœux, et au mois de septembre dernier, après cinquante-quatre jours d'une heureuse traversée, douze filles de la Charité et deux missionnaires abordèrent à Buénos-Ayres. Le jour de leur arrivée a été pour les autorités comme pour le peuple un vrai jour de fête. l'Évêque de la ville leur a fait une réception qui atteste sa bienveillance et son bon vouloir pour notre Compagnie. Déjà on réclame que le nombre et des missionnaires et des filles de Charité soit augmenté, tant la moisson qu'ils ont devant eux est vaste et prête à être recueillie.

11° Notre province des États-Unis a continué à nous apporter sa part de consolation. Mais, pendant l'année qui vient de finir, elle a entrepris une œuvre de la plus haute importance pour le bien de l'Église. Déjà elle avait rendu un immense service en faisant de son collège de Sainte-Marie des Barrens un petit séminaire, à l'effet de préparer de jeunes enfants à entrer dans la carrière ecclésiastique. Le succès obtenu inspira à plusieurs évêques le désir de voir notre Compagnie achever cette bonne œuvre, en formant également un grand séminaire, où pussent être reçus les élèves qui y seraient envoyés des divers diocèses. Ce désir vient de recevoir son accomplissement. Nous avons transformé en grand séminaire notre collège du Cap-Girardeau. Il est en pleine activité en ce moment, et il compte déjà 54 élèves de philosophie et de théologie. Il est dirigé selon le directoire de notre Congrégation ; et son début est on ne peut plus heureux. On peut prévoir le grand bien qu'est destiné à produire un établissement de cette nature, dans un pays où la science et les vertus ecclésiastiques sont si nécessaires et si efficaces pour exercer une influence salutaire sur les peuples, et pour mettre en honneur la vérité catholique au milieu des populations protestantes.

12° Je n'ai rien à signaler de nouveau dans nos missions d'Orient. Nos deux provinces de Constantinople et de Syrie poursuivent leur carrière dans un calme parfait, et maintiennent leurs œuvres dans un état consolant de prospérité. Quant à nos missions de la Chine, elles attendent les conséquences heureuses que pourront avoir les grands évènements qui vont s'accomplir dans ces lointaines contrées. Nous devons faire des vœux ardents pour le succès d'une entreprise qui doit avoir naturellement pour résultat d'assurer la liberté à la prédication de l'Évangile. Si elle réussit, c'est une ère nouvelle qui s'ouvrira pour la religion dans ces contrées : c'est une porte immense ouverte aux conquêtes des ouvriers apostoliques.

Une nouvelle de la Chine qui vous intéressera, c'est que les restes précieux de notre vénérable martyr, M. Perboyre, sont sur le point d'arriver à Paris, apportés par notre confrère Mgr Danicourt, vicaire apostolique du Kiang-si. Peut-être aurons-nous le bonheur de les vénérer avant que cette circulaire vous soit parvenue ; car nous attendons tous les jours à voir nous arriver ce précieux trésor, qui doit demeurer déposé dans notre maison-mère. [309]

13° En reportant votre attention sur l'Europe, je ne ferai que nommer notre province de Prusse, car rien de nouveau n'y a été fait. Mais mon cœur ne me pardonnerait pas si j'omettais de vous dire que cette province naissante ne me laisse rien à désirer en ce qui regarde les consolations que j'ai droit d'attendre d'elle. Au moment où la guerre a éclaté en Italie, une vague appréhension planait sur elle. Mais la conclusion de la paix l'a rendue immédiatement à sa tranquillité ordinaire. Cependant ses missions dans les campagnes n'ont pas été suspendues, et elles ont constamment produit les plus heureux fruits.

14° Notre province d'Irlande a aussi des droits particuliers à mon affection, et je suis heureux, en la nommant, de signaler une nouvelle œuvre qu'elle a entreprise. Il a un an, je vous annonçais qu'elle s'était enrichie du séminaire des Irlandais, établi à Paris. Aujourd'hui c'est avec une bien douce consolation que je vous annonce qu'elle a pris possession de la terre d'Ecosse. Cette contrée, qui occupe une si belle place dans la vie de saint Vincent, comme elle en occupait une si large dans son cœur, ne devait pas être privée plus longtemps de la présence de ses enfants. II était temps enfin de réveiller le souvenir de tout ce que ce grand Saint avait fait pour y conserver la foi catholique, et celui des travaux et des souffrances des missionnaires qu'il lui avait envoyés dans ce but. Une

respectable famille de protestants convertis a été l'instrument dont la Providence s'est servie pour réaliser cet ardent désir de mon âme. Elle fit les frais de la construction d'une église et d'une maison pour les missionnaires ; elle prépara également leurs moyens d'existence ; mais elle tenait à ce que ces missionnaires fussent des enfants de saint Vincent. Dieu voulait que notre maison-mère prit sa part d'une entreprise qui avait pour but d'aller recueillir une moisson de salut qu'elle avait semée il y a deux siècles. Notre province d'Irlande ne pouvant fournir qu'un seul missionnaire pour cette nouvelle mission, un autre de Paris alla se joindre à lui, et tous deux se rendirent au mois de septembre dernier à Lanark, où leur résidence était préparée. Le bon accueil qui leur fut fait, les sympathies qu'ils rencontrèrent de la part des catholiques, et même des protestants de cette ville, et les heureux effets que produisirent les premières prédications, sont de justes motifs d'espérer que ce grain de sénevé est destiné à devenir un grand arbre dont les rameaux bienfaisants couvriront de leur ombre salutaire ce vaste pays enveloppé dans les ténèbres de l'erreur.

15° Ce tableau général de la situation de notre Compagnie, au moment où s'ouvre une nouvelle année, serait bien incomplet, et votre attente serait loin d'être remplie, si j'omettais de vous parler de la chère maison-mère, vers laquelle vos regards et vos vœux se portent avec tant d'amour, et où moi-même je goûte tant de jouissances. C'est, d'ailleurs, un besoin pour mon cœur de vous dire qu'elle remplit dignement la mission que le Ciel lui a confiée. Aussi est-elle toujours admirablement féconde en bonnes œuvres et en vocations. [310]

Mgr l'Evêque de Soissons, satisfait du bien opéré par nos missionnaires dans son grand séminaire, voulut compléter son œuvre en plaçant aussi son petit séminaire sous la direction de notre Compagnie. Nous avons accepté l'honneur qu'il a daigné nous faire, et trois de nos prêtres prirent possession de ce nouvel établissement au mois de septembre dernier.

Huit autres prêtres sortis de notre maison-mère furent envoyés dans nos diverses maisons de France et d'Algérie, dans le but particulièrement d'augmenter le nombre des missionnaires affectés aux missions des campagnes.

Dix-sept prêtres ont été fournis par elle et dispersés sur les divers points du monde où se trouvent placées nos missions étrangères.

Ainsi, notre maison-mère dans une seule année a pu fournir à l'Église 28 bous ouvriers pour travailler à la conquête des âmes, et qui seront en même temps des instruments de prospérité pour les œuvres qui nous sont confiées. Offrons-en nos actions de grâces à Celui qui est l'auteur de tout bien, et de qui *descend tout don parfait*.

Il est bien consolant pour vous et pour moi de voir partout notre petite Compagnie faire paisiblement ses œuvres, et sa prospérité toujours grandir au milieu d'un monde en proie à tous les genres d'agitation, et profondément bouleversé par les plus graves évènements. *Le Doigt de Dieu est là*. Mais ne nous faisons pas illusion. C'est l'esprit de saint Vincent, son esprit de simplicité et d'humilité, qui nous protège. Si nous ne sommes pas atteints par les dissensions du monde c'est précisément parce que nous ne nous y mêlons pas ; si nous sommes à l'abri des effets désastreux des révolutions, c'est précisément parce que nous nous tenons éloignés des luttes et des conflits des passions humaines ; c'est parce que, élevés par les maximes de notre vocation au-dessus des intérêts et des ambitions de ce monde, nous n'établissons d'antagonisme avec aucun parti, nous ne faisons d'opposition à aucun pouvoir ; c'est enfin parce que, ayant toutes nos espérances et notre point d'appui dans le ciel, nous n'élevons d'autre prétention, au sein de tous les peuples, que celle de les édifier par notre vertu, et de leur faire le plus de bien possible. Là est le secret de la tranquillité dont nous jouissons, et de notre prospérité toujours croissante. Quel puissant motif pour nous de ne jamais nous écarter des maximes et des exemples en ce genre que nous a laissés notre bienheureux Père !

C'est là l'objet des vœux ardents que forme mon cœur pour vous au commencement de cette nouvelle année, comme c'est ma préoccupation de tous les jours auprès des restes précieux de saint Vincent. Mon grand désir est que, dans ces temps de troubles où nous vivons, tous nous sachions nous appliquer la parole du grand Apôtre : La calomnie vient-elle nous atteindre ? N'y répondons que par le silence et la prière. Sommes-nous en butte à la persécution ? Supportons-la avec patience et soumission aux dispositions de la Providence. Sommes-nous dans le mépris et l'abjection ? N'en

ayons pas de confusion : *Blasphemamur, et obsecramus ; persecutionem patimur, et sustinemus tanquam* [311] *purgamenta hujus mundi facti sumus. Non ut confundam vos hæc scribo, sed ut filios meos carissimos moneo*. Nous éprouverons alors la vérité de cette autre parole du même apôtre : C'est que tout cela devient profit, honneur et gloire pour ceux qui aiment Dieu : *Diligentibus Deum, omnia cooperantur in bonum*. En suivant cette règle de conduite, nous sommes assurés que *notre foi triomphera du monde*, que *nous serons* dans son sein *des lumières* pour en dissiper les ténèbres et pour lui faire admirer les beautés de la religion, et que, quels que soient les évènements que nous aurons encore à traverser, nous poursuivrons notre carrière apostolique avec autant de sécurité que de succès.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère.

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE.
I. p. d. l. C. d. l. M., .Sup. Gén.

XXXV

Deux-centième anniversaire de la mort de saint Vincent.

Paris, le 19 juillet 1860.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La sainte Écriture nous assure que toutes *les eaux* des tribulations *sont impuissantes à éteindre la charité*. Le saint Pape Pie IX vient de nous donner une preuve bien sensible de cette vérité. Du sein du déluge de douleurs et d'amertumes dont son âme est inondée, il a élevé une pensée d'amour vers saint Vincent, et porté sur ses deux familles une pensée de bonté et de tendresse, à laquelle nous devons attacher le plus grand prix. Il s'est souvenu que le 27 septembre prochain nous devons célébrer l'anniversaire deux fois séculaire de la mort de notre saint fondateur. Il n'a pas voulu que cette circonstance mémorable passât inaperçue, et sans qu'il lui imprimât le sceau de sa dévotion pour ce grand saint, et de sa haute bienveillance pour ses enfants. Par un bref, daté du 28 février dernier, il ouvre les trésors de l'Église, non-seulement en notre faveur, mais aussi en faveur de tous les fidèles, à l'occasion de ce mémorable [312] anniversaire. Je vous adresse une copie authentique de ce bref. Vous y verrez exprimées les dispositions suivantes :

1° Que tous les fidèles pourront gagner une indulgence plénière en visitant une de nos églises, et en y priant selon les intentions du Souverain Pontife, non-seulement le 27 septembre, mais encore l'un des neuf jours qui précèdent, ou l'un des sept qui suivent cet anniversaire ;

2° Que, pendant ces jours, les fidèles qui se confesseront dans une de nos églises pourront être absous des cas réservés au Saint-Siège, ainsi que de l'excommunication et des censures ou autres peines ecclésiastiques qu'ils auraient pu encourir ;

3° Que cette absolution ne pourra être donnée que par des prêtres députés par l'ordinaire pour entendre les confessions à cet effet, dans nos églises.

Pour manifester combien nous est chère cette faveur insigne qui vient de descendre sur nous du haut de la chaire de saint Pierre, nous avons résolu de célébrer ce précieux anniversaire avec toute la solennité dont il nous sera possible de l'entourer. Après avoir pris les ordres de S. Em. Mgr l'archevêque de Paris, nous avons résolu que dans l'église de notre maison-mère auront lieu les exercices suivants :

1° La châsse qui renferme le corps de saint Vincent sera exposée à la vénération des fidèles, non-seulement le 27 septembre, mais encore les neuf jours précédents et les sept qui suivront cette fête.

2° Le 18 septembre, à huit heures, aura lieu la messe de la communauté ; elle sera précédée de l'hymne *Veni, creator* avec les verset et oraison du Saint-Esprit. Après la messe on chantera l'hymne des II° vêpres de la fête de saint Vincent, suivie des verset et oraison de la même fête.

3° Tous les jours qui suivront jusqu'au 4 octobre inclusivement, à l'exception du 27, la messe de communauté aura lieu à la même heure et avec la même solennité.

4° Le soir des mêmes jours, à six heures, il y aura une courte instruction sur les vertus du saint. Elle sera précédée du chant de l'hymne des II° vêpres, et suivie du salut solennel.

5° Le 27 septembre, nous célébrerons solennellement la fête de saint Vincent. Il y aura grand'messe, vêpres, sermon et salut.

En vous donnant connaissance de ce que nous nous proposons de faire pour honorer la bienheureuse mort de notre saint fondateur cette année, je n'ai aucunement l'intention de vous obliger à faire les mêmes exercices dans votre église. Je laisse à la sagesse du supérieur local de chaque maison le soin de prendre à cet égard telles résolutions que paraîtront commander les circonstances. Il devra à cet effet se concerter avec l'évêque diocésain, et se conformer aux intentions qu'il voudra bien lui manifester.

Mais, ce qui peut et doit se faire dans toutes nos maisons, à la pensée des deux siècles qui se sont déjà écoulés depuis que saint Vincent a quitté la terre [313] pour aller jouir de la gloire qui a couronné ses vertus et ses œuvres, c'est de rendre de ferventes actions de grâces au Seigneur pour toutes les bénédictions qu'il a répandues sur la Compagnie pendant ce grand nombre d'années ; c'est de le remercier d'avoir si bien protégé la famille de ce grand saint et de l'avoir conservée dans son esprit et dans la pratique des règles qu'il lui a données ; c'est, en vue d'une protection si visible et si miséricordieuse, de se renouveler dans l'amour de la vocation et dans la pratique des vertus qui font les vrais missionnaires.

Dans le cours de ces deux siècles, que d'évènements ont bouleversé le monde ! Que d'institutions ont été renversées ! Comment se fait-il que notre Compagnie ait survécu à tant de ruines, qu'elle ait même pris des développements qu'elle n'avait jamais eus, et atteint un degré de prospérité qu'elle n'eût jamais osé espérer ? Ah! c'est qu'en montant au Ciel, saint Vincent ne s'est pas séparé de son œuvre de prédilection. En s'élevant dans la gloire, il n'en est devenu que plus puissant pour la protéger ; possédant la plénitude de la charité, son amour pour elle n'en est devenu que plus riche en grâces et en bénédictions. Nos constitutions et nos saintes règles, voilà le lien qui l'unit à son cœur, et le canal par lequel lui sont communiquées toutes les effusions de sa tendresse paternelle. Si la Compagnie se fût écartée de la route qu'il lui a tracée ; si elle eût admis des modifications aux maximes qu'il a établies dans son sein comme devant en être l'âme et la vie, ce lien se serait brisé, elle eut cessé d'être son œuvre elle fût devenue une œuvre humaine ; et alors elle eût subi les ravages du temps, et elle eût été emportée comme tant d'autres par le torrent des vicissitudes de ce monde.

C'est une belle gloire pour saint Vincent qu'après deux siècles d'existence, la Compagnie se trouve absolument ce qu'elle était lorsqu'elle sortit de ses mains et de son cœur ; qu'elle ait traversé les temps et les évènements sans en recevoir aucune altération, s'assimilant toutes les générations, se naturalisant chez tous les peuples, s'accommodant de tous les climats, s'adaptant à toutes les transformations sociales, conservant partout et toujours sa fécondité primitive, la même *puissance en œuvre et en parole* que lui avait communiquées son fondateur. Rien ne prouve d'une manière plus manifeste que ses règles *ne sont pas le produit de l'esprit de l'homme, mais bien de l'esprit de Dieu ; et qu'elles la conserveront tant qu'elle-même les observera fidèlement*. Les œuvres qui sont de Dieu ne vieillissent pas, ne s'usent pas. Elles conservent dans toute sa force, à travers les siècles, la vie qui leur a été communiquée du Ciel. Cette vie ne s'altère, ne s'affaiblit en elles, que lorsque l'homme ose y porter la main ; lorsqu'il se permet, quoique dans des intentions louables, d'y introduire des changements, soit dans la fin, soit dans l'esprit, soit dans les moyens de réaliser la pensée du fondateur.

C'est donc à nos devanciers dans la carrière de notre sainte vocation, c'est à leur attachement aux traditions reçues de saint Vincent, c'est à leur [314] zèle pour conserver intact le trésor des constitutions et des règles qu'il nous a données, que nous devons de voir notre Compagnie occuper si dignement la place qui lui est assignée dans l'Église, et procurer tant de gloire à Dieu et le salut de tant d'âmes sur tous les points du monde, Depuis deux siècles les générations se sont succédé ; mais l'esprit est demeuré le même dans notre grande famille, les observances y ont été religieusement gardées ; et voilà pourquoi les promesses de saint Vincent continuent à s'accomplir sur elles. Il en sera ainsi des siècles qui suivront, si nous savons marcher sur leurs traces, et donner aux générations qui viendront après nous les exemples édifiants que nous en avons reçus. Notre époque est le point de départ d'un siècle nouveau. C'est à nous qu'est confiée la mission d'en préparer les succès et la gloire pour saint Vincent. Il formera un fleuron de plus à sa couronne, si nous savons la remplir fidèlement. Il semble même que c'est dans ce siècle nouveau qui commence pour notre Compagnie, que l'esprit de saint Vincent est appelé à exercer sa plus grande influence, et que ses œuvres doivent atteindre leur plus haut degré d'expansion et de puissance charitable. A aucune autre époque les peuples n'ont eu un plus grand besoin de réclamer les bienfaits de sa charité ; à aucune autre époque non plus on ne s'est senti aussi généralement porté à se placer sous sa protection et à s'inspirer de ses pensées et de ses maximes, pour guérir les maux de la société et pour secourir l'Église dans ses douleurs et dans ses combats. Aussi de toutes parts on appelle ses enfants, afin que, tous les peuples puissent avoir part au précieux héritage qu'il leur a laissé, et recueillir les fruits de ses salutaires enseignements. Non, les desseins de Dieu sur la Compagnie n'ont pas encore reçu leur entier accomplissement. Il semble au contraire que son horizon prend de nos jours une extension incommensurable, et qu'on ne peut plus prévoir jusqu'où seront reculées les limites de la carrière ouverte devant elle par la Providence.

Un bel avenir se présente donc devant ce siècle nouveau qui commence. Nous en avons d'ailleurs pour garant la faveur insigne du Saint-Siège qui va en consacrer l'inauguration. L'immortel Pie IX lui imprime son caractère, et révèle les grandes destinées qui lui sont réservées. C'est à nous maintenant de lui donner l'impulsion qui doit le mettre à même de réaliser ses espérances, en montrant au monde qu'en effet la *piété et le zèle* que saint Vincent *a laissés pour héritage à ses enfants, n'ont pas encore défailli*. C'est à nous d'entretenir dans la Compagnie la grâce primitive de notre sainte vocation, en nous renouvelant dans la ferveur, et en prenant la généreuse résolution de nous appliquer à la pratique d'une régularité exemplaire. Nous tracerons ainsi la route que devront suivre les générations qui nous suivront; nous contribuerons, autant qu'il est en notre pouvoir, à perpétuer l'œuvre de saint Vincent ; et nous en assurerons les bienfaits aux âges futurs jusqu'à la fin des temps.

Pendant ces jours de grâce et de salut qui vont s'ouvrir à notre piété, adressons des vœux ardents à notre bienheureux Père, pour que du haut du [315] Ciel il continue à protéger et à conduire lui-même la Compagnie dans la carrière ouverte devant elle ; pour qu'il fasse fleurir toujours dans son sein les vertus d'humilité, de simplicité, de douceur, de mortification et de zèle qui composent son esprit ; et pour qu'il nous obtienne la grâce de répondre aux desseins de la Providence sur nous, au milieu des graves évènements qui s'accomplissent autour de nous. N'oublions pas surtout de prier pour le Souverain Pontife, qui vient de nous donner un témoignage si signalé de sa tendresse pour nous et de sa dévotion envers saint Vincent. La situation douloureuse où il se trouve nous dit assez ce qu'il attend de nous dans cette circonstance solennelle.

Je réclame aussi pour moi le suffrage de vos prières. Je sens tout le poids des sollicitudes qui pèsent sur moi ; et je compte sur votre affection pour m'obtenir les grâces dont j'ai besoin pour occuper une place dont je me reconnais si indigne, et qui m'impose une si grande responsabilité, surtout dans les temps difficiles on nous vivons.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère.

Messieurs et mes très-chers frères.

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

XXXVI

Nouvelles de la Compagnie. - Ne pas se mêler de politique. - Prier pour nos persécuteurs.

Paris. le 1er janvier 1861.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les années se succèdent dans ce monde ; et chacune porte avec elle ses vicissitudes. Toutes, selon l'expression de l'Écriture, ont *leurs jours bons et leurs jours mauvais*, leurs consolations et leurs douleurs. Celle qui vient de finir pour nous porte particulièrement ce double caractère. Dans l'histoire de notre Compagnie elle racontera des joies bien douées, mais aussi des afflictions bien profondes. Déjà vous avez appris les plaies douloureuses que la mort a faites à mon cœur, [316] et les vides immenses qu'elle a creusés dans nos rangs, et jusqu'à mes côtés. Il semble que la divine Providence ait voulu, à l'occasion du deux centième anniversaire de la mort de saint Vincent, nous faire ressentir quelque chose des grandes douleurs qu'éprouvèrent les premiers missionnaires, lorsque lui-même fut ravi à leur amour et à leur vénération. Il semble aussi quelle ait eu en vue de donner à notre famille du Ciel une part aux joies que cet anniversaire a causées à celle de la terre, en l'enrichissant de ce que nous avions de plus digne et de plus vénérable. Quelle perte, en effet, pour notre mission de Constantinople, que celle du si bon et si vertueux M. Gamba, enlevé à l'âge de quarante-six ans, lorsque, possédant la confiance et les sympathies de tous, il opérait un si grand bien, et avait devant lui un avenir qui promettait tant de gloire à Dieu et le salut de tant d'âmes ! Les regrets si touchants et si universels qui l'ont accompagné à sa tombe attestaient la profonde estime que sa vertu avait inspirée à tous les cœurs. Si sa carrière a été courte, elle n'en a pas moins été bien riche en mérites et bien féconde en édification. Sa piété si sincère et en même temps si simple et si douce ; son humilité si vraie et en même temps si admirable ; son amour si dévoué pour les œuvres de la Compagnie et en même temps pour ses règles et pour son esprit, ont laissé une *bonne odeur de Jésus-Christ* que l'on respirera longtemps dans la maison qu'il gouvernait avec tant de sagesse.

Une mort non moins sensible pour la Compagnie, ni moins précieuse devant Dieu, a été celle de Mgr de Jacobis, fondateur et vicaire apostolique de notre mission de l'Abvssinie. Elle a eu lieu dans les circonstances qui accompagnent la fin des hommes extraordinaires que Dieu destine à demeurer les modèles et les protecteurs des peuples qu'ils ont évangélisés : les vertus éminemment apostoliques qui ont marqué sa longue et riche carrière, et la manière si manifestement providentielle dont elle s'est terminée, indiquent la mort d'un saint que Dieu voudra sans doute un jour placer sur les autels, et donner pour patron à la nation Éthiopienne, à laquelle il a voué toute sa vie de missionnaire et toutes les affections de son cœur.

Vous avez partagé, je le sais, la profonde affliction que m'a causée en particulier la perte de M. Leroy, préfet apostolique et visiteur de notre mission de Syrie. La tendre amitié que les liens du sang et les relations de l'enfance m'avaient inspirée pour lui, ne put que s'accroître par notre réunion dans la même famille de saint Vincent, et par les rapports si consolants et si pleins de charmes que j'ai eus constamment avec lui pendant de longues années. Mais ce qui me le rendait plus cher encore, c'étaient les grands fruits de son zèle pour la gloire de Dieu, et les services signalés qu'il a rendus à la Compagnie pendant les trente-cinq années de son apostolat. Il lui est dû une belle place dans notre histoire, et un souvenir bien honorable dans nos annales. Il fut le restaurateur de nos missions de la Syrie, le créateur de notre intéressant collège d'Antoura, et le fondateur aussi bien

que l'organisateur de notre mission et de [317] nos beaux établissements de l'Égypte, justement considérés comme les plus magnifiques de tout l'Orient. Missionnaire, par la douceur de son caractère, le charme de ses manières et l'onction entraînante de sa parole, il sut triompher de tous les obstacles, s'attacher tous les cœurs, commander partout l'estime et la confiance, s'attirer même les sympathies et l'amitié des musulmans et des hérétiques, et par là gagner une multitude d'âmes à Dieu, en même temps qu'il rendit d'immenses services de tous genres aux Catholiques. Aussi sa mort fut une véritable calamité pour la Syrie. Les chrétiens de cette contrée la considérèrent comme plus désastreuse pour eux que tous les maux qu'ils avaient eu à souffrir de la part des Druses et des Turcs ; ils la pleurèrent comme la mort du plus tendre des pères et du plus insigne de leurs bienfaiteurs. Les malheurs qui ont désolé Damas, l'incendie de nos établissements de cette ville infortunée, qui lui avaient coûté tant de sollicitude et de travaux furent comme un glaive qui lui porta le coup de la mort. Ils eurent lieu au moment même où il mettait la dernière main à l'achèvement de l'église de cette mission si chère à son cœur. Il avait commencé là sa carrière d'apôtre ; là aussi elle devait trouver son terme. Mais elle devait être couronnée par un miracle de protection divine, et par un glorieux triomphe sur les ennemis du nom chrétien. Il lui fut donné de faire sortir des ruines encore fumantes de Damas ses confrères, ses frères et onze filles de la Charité, et de conduire sa double famille saine et sauve à Beyrouth, où elle fut à l'abri de tout danger. Son trésor une fois déposé en lieu de sûreté, il alla deux jours après rendre son âme à Dieu dans notre maison d'Antoura, théâtre de ses premiers travaux et de ses succès. Administrateur aussi éclairé que sage et prudent, il sut réaliser de grandes choses avec des ressources relativement minimes. Père plutôt que supérieur de ses confrères, il avait à sa disposition tous les cœurs et toutes les volontés ; sous sa douce conduite, la paix et l'union ne cessèrent pas un instant de régner dans toutes les maisons de sa province. Aussi, en emportant les regrets de tous, il laissa toutes leurs œuvres dans un état de prospérité incomparable. Une telle mort, après une telle vie, est bien désirable ; et, si elle fait couler des larmes de douleur, elle en fait bien couler aussi de douce consolation et d'actions de grâces.

La perte de M. Leroy était le dernier sacrifice que devait faire à Dieu le respectable M. Poussou, son premier assistant. Il avait partagé ses premiers travaux ; il l'avait même introduit dans la belle carrière qu'il a si glorieusement parcourue. Pendant quinze années il avait été son supérieur et son ami ; il lui fut constamment uni par les liens d'une sainte amitié. Ces deux amis ne devaient pas être séparés même dans la mort, *in inerte quoque non sunt divisi*. Ils devaient ensemble prendre leur essor vers la bienheureuse éternité. En effet, nous eûmes à répandre nos larmes sur les deux tombes en même temps. La nouvelle de la mort de M. Leroy eut à peine le temps d'arriver à Paris, avant que M. Poussou rendît le dernier soupir. Il vécut juste assez pour mêler [318] ses larmes aux nôtres, et pour ajouter ce dernier holocauste à tous ceux qu'il avait offerts au Seigneur pendant sa vie si édifiante et si pleine de mérites. Vous connaissez tous son dévouement constant pour la Compagnie et pour le succès de ses œuvres. Si la Providence voulut qu'il interrompit sa carrière apostolique en Syrie, ce fut parce qu'elle le destinait à rendre des services bien autrement importants en Europe. Il devait au milieu d'une tempête furieuse prendre en main le gouvernail de la barque de la Compagnie prête à sombrer. II devait, en qualité de Vicaire général, la préserver des graves dangers auxquels l'exposait une crise qui pouvait amener sa ruine entière. Il devait, enfin, la dégager des difficultés presque inextricables dans lesquelles elle se trouvait engagée, et préparer les circonstances qui devaient assurer son salut et sa prospérité future. Sa tâche ne se termina pas à la fin des deux années de ses pouvoirs intérimaires. La Providence devait lui faire occuper la première place dans mon Conseil, afin de mettre au profit de mon administration toutes les ressources de ses lumières, de son dévouement et de son expérience. Dès ce moment, ce ne fut plus seulement une mission qui devint l'objet de ses sollicitudes mais toutes nos missions étrangères virent leurs intérêts confiés à ses soins, et, pendant près de dix-huit années qu'il fut chargé de la procure de ces missions, il ne cessa de travailler de toutes ses forces à leur développement et à leurs succès. Les longues et cruelles souffrances qui amenèrent la fin de sa vie, n'arrêtèrent même pas son zèle et jusqu'au dernier soupir il continua à en suivre la correspondance et à pourvoir à tous leurs besoins. Ses travaux, ses vertus

et ses services, nous ne pouvons en douter, auront été couronnés par une riche récompense dans le Ciel.

De telles pertes sont cruelles ; elles ne peuvent être adoucies que par les souvenirs édifiants et par les beaux exemples qu'elles nous laissent pour notre consolation. Vous avez compris la pénible impression que mon âme en a éprouvée. Il m'a été bien doux de voir votre empressement à m'exprimer vos sentiments à cet égard. Cette circonstance m'a mis à même de constater combien l'esprit de famille unit étroitement vos cœurs, et combien vous vous intéressez à tout ce qui touche la petite Compagnie.

Aux douleurs causées par la mort sont venues se joindre les appréhensions inspirées par la maladie. Après m'avoir atteint moi-même sérieusement, elle a promené autour de moi ses malignes influences et agité mon cœur des plus vives inquiétudes sur la vie de confrères qui me sont d'autant plus chers qu'ils m'aident, avec un zèle aussi efficace que dévoué, à porter le poids de mes sollicitudes. Daigne le Seigneur, en achevant de dissiper mes alarmes, les conserver à mon affection et à la famille de saint Vincent, à laquelle ils rendent de si utiles services ! Je réclame à cet effet le secours de vos prières.

Si cette année devait être marquée ainsi par de grandes afflictions, c'est sans doute parce que, dans les desseins de Dieu, elle devait m'apporter aussi de bien douces jouissances. Et, en effet, je ne crois pas qu'aucune époque de [319] notre histoire nous présente des faits aussi consolants pour la Compagnie que ceux que j'ai à vous signaler.

Dès l'ouverture de cette année, le 6 janvier, la bonté divine a voulu réaliser notre vœu le plus cher et notre plus douce espérance. Ce jour, anniversaire de la naissance de notre vénérable martyr, M. Jean-Gabriel Perboyre, fut celui où nous eûmes le bonheur de voir entrer dans notre maison-mère son précieux corps, apporté de Chine par notre confrère Mgr Danicourt, vicaire apostolique de la province du Kiang-si. Il serait difficile de rendre l'émotion de tous les cœurs au moment où nous nous vîmes possesseurs d'un si riche trésor. A genoux autour de ce cercueil qui respirait la sainteté, avec quelle affectueuse vénération nous aimions à le couvrir de nos hommages ! Il nous semblait que du haut du Ciel il souriait à notre bonheur et répondait à notre accueil si pieusement et si amoureusement fraternel. Quelle joie pour tous de voir revenu au milieu de nous, entouré de l'auréole de l'apostolat et du martyre, celui que, vingt-cinq ans auparavant, nous avions vu sortir de cette même maison-mère, se diriger à travers les mers vers des plages lointaines, où il allait porter la bonne nouvelle du salut, parcourir une carrière de travaux, de privations et de souffrances pour le nom de Jésus-Christ, et sceller de son sang sa foi et son amour pour les âmes ! La présence de ce corps vénérable semblait être à nos yeux toute une manifestation des desseins de Dieu sur nous, une révélation de l'avenir qu'il réserve à la Compagnie chez ces peuples infidèles, au milieu desquels s'accomplissent, en ce moment, des évènements qui peuvent ouvrir chez eux une si large porte à la prédication de l'Évangile. Ancien directeur du Séminaire interne, après avoir montré aux générations nouvelles, par ses exemples comme par ses enseignements, ce que doit être le vrai missionnaire, il revenait leur apprendre comment il doit savoir souffrir et mourir pour la gloire de Dieu et le salut de ses frères.

Ce fut le 25 janvier, jour mémorable de la fondation de la Compagnie, que S. E. Mgr Morlot, archevêque de Paris, voulut bien désigner pour procéder à la reconnaissance canonique du corps de notre vénérable martyr, selon des instructions *ad hoc* envoyées de Rome. Il eut la bonté de présider lui-même cette touchante mais longue cérémonie : il nous exprima, dans cette circonstance, tout son bonheur de pouvoir donner à notre Congrégation ce nouveau témoignage de sa paternelle affection, et de s'associer à notre commune joie.

Après que l'identité du corps eut été canoniquement reconnue, il fut transporté dans notre chapelle et descendu dans un caveau préparé pour le recevoir, où il devra demeurer jusqu'à ce qu'il plaise à la bonté divine de nous permettre de le placer sur les autels, et de lui faire partager les honneurs et la gloire du corps de saint Vincent.

Vous serez consolés d'apprendre que le procès de la canonisation de notre vénérable martyr a fait quelques pas vers la solution que nous attendons tous avec une si grande impatience. Déjà tous les documents qui doivent servir à [320] l'obtenir ont été recueillis et mis en état. Une supplique a été

présentée au Souverain Pontife par l'avocat de la cause, à l'effet qu'il daignât nommer une Commission de trois Cardinaux qui auraient mission d'examiner la valeur des procès-verbaux, des témoignages, des écrits du Vénérable, et des miracles opérés par son intercession. Sa Sainteté a accueilli favorablement la supplique, et constitué la Commission demandée. La cause va donc suivre son cours, et nous avons lieu d'espérer qu'elle aboutira au résultat qui est l'objet de tous nos vœux. Ce sont nos prières surtout qui hâteront la conclusion de cette importante affaire. Elle intéresse trop la Compagnie et son avenir, pour que chacun de ses membres ne s'empresse de faire tout ce que sa piété peut lui inspirer, dans le but d'obtenir cette grande faveur du Ciel. Si quelque nouveau miracle pouvait s'opérer par l'intervention du Vénérable, il abrégerait beaucoup les lenteurs inséparables de ces sortes de procès. Je réclame votre concours pour profiter des occasions qui pourront se présenter de le solliciter. Je vous prie également de me donner connaissance des grâces particulières qui seraient obtenues en invoquant la protection de notre serviteur de Dieu, afin que je puisse en faire usage dans l'intérêt de la cause.

Une autre consolation bien douce à mon cœur fut celle de pouvoir enfin aller visiter notre chère maison de Varsovie. Depuis mon élévation au généralat, je désirais ardemment pouvoir fouler cette terre de Pologne, à laquelle saint Vincent portait un si tendre intérêt, et que ses premiers enfants avaient cultivée avec tant de dévouement et arrosée de tant de sueurs. Il me tardait de voir de mes yeux la situation de cette portion de la Compagnie qui, par la force des circonstances, s'en trouvait comme détachée depuis près d'un siècle. Mes désirs et mes démarches dans ce but avaient toujours été sans résultat. Enfin un dernier effort a réalisé mes désirs. J'ai pu franchir les frontières de la Russie qui m'avaient été fermées jusqu'alors, et arriver au sein de cette famille bien-aimée à laquelle je soupirais depuis si longtemps de donner un témoignage de mon affection et de ma sollicitude. Je ne vous dirai pas les émotions de mon âme, quand il me fut donné de serrer contre mon cœur des confrères si vénérables par les longues souffrances qu'ils ont endurées pour demeurer fidèles à leur foi et à leur vocation ; quand j'entrai dans cette maison centrale dont chaque pierre semblait me dire les noms des premiers missionnaires, envoyés par saint Vincent, qui l'ont édifiée ; quand je célébrai le saint sacrifice de la messe, entouré des deux séminaires et de tous les membres de nos deux familles, dans cette église de Sainte-Croix où reposent les restes de toutes les générations qu'elles ont fournies depuis plus de deux siècles ; aucune langue humaine ne peut rendre des sentiments de cette nature. Il me fut bien doux aussi de constater que le feu sacré de l'esprit de notre état n'est point éteint dans cette province. L'épanouissement de tous les cœurs à mon arrivée, et la joie générale qui se manifesta sur toutes les figures, me révélèrent aussitôt dans ces bons missionnaires de dignes enfants qui saluaient un père tendrement [321] aimé, qu'ils étaient heureux de posséder au milieu d'eux. Les démonstrations de respect et de sympathie, dont je me vis entouré de la part du peuple catholique de la ville, furent pour moi une preuve bien sensible de l'estime et de la considération dont ils jouissent et de la confiance qu'inspirent la bonne odeur de leur vertu et le bien qu'ils opèrent. Le Prince Gouverneur lui-même voulut bien prendre l'initiative vis-à-vis de moi, en m'invitant à l'honneur de lui offrir mes hommages et le gracieux accueil qu'il me fit a laissé dans mon cœur un souvenir de reconnaissance qui ne s'effacera jamais.

Je quittai Varsovie l'âme bien attendrie, et tout préoccupé de la pensée que cette apparition du successeur de saint Vincent en Pologne entrait dans les desseins mystérieux de la Providence sur nos deux familles, en vue d'un avenir qui semble devoir ouvrir devant elles une belle et large carrière de bonnes œuvres à parcourir.

A peine de retour de ce voyage, la catastrophe qui a ensanglanté la Syrie vint me saisir d'effroi et me jeter dans d'affreuses angoisses. Je savais les chrétiens de la ville de Damas livrés au meurtre et à l'incendie ; et dans cette ville désolée je comptais quatre missionnaires, cinq frères coadjuteurs et onze filles de la Charité, dont je dus ignorer le sort pendant trois longues semaines. Mais le Seigneur ne plongeait ainsi mon âme dans l'amertume que pour rendre plus délicieuse et plus enivrante de joie la nouvelle de leur miraculeuse délivrance. Fut-il jamais, en effet, protection du Ciel plus manifeste ? Pendant que toutes les autres Communautés ont des victimes à pleurer, seuls les enfants de saint Vincent sont tous préservés des fureurs de la brutalité musulmane ! Lorsque toute espérance de secours humain est évanouie pour eux, c'est un musulman qui devient

l'instrument dont Dieu se sert pour les sauver ! Sortis sains et saufs de cette ville infortunée, marchant dans le sang et à travers des ruines encore fumantes, c'est, protégés par une troupe de Turcs et de Druses, qu'ils font une route de trois longues journées, et arrivent enfin à Beyrouth, où sont hors de tout danger ! Le doigt de Dieu s'est-il montré jamais d'une manière aussi sensible ? Oh ! quelles douces larmes je versai quand je les sus en sûreté et que j'appris la manière dont ils avaient été préservés ! Que le souvenir de ce prodige de protection ne s'efface jamais de notre mémoire, et qu'il excite sans cesse les plus vives actions de grâces dans nos cœurs !

Cette grande consolation fut suivie bientôt de celles que me procura la manière touchante dont fut célébré, sur tous les points du monde, le deux centième anniversaire de la mort de notre bienheureux Père saint Vincent. A Paris, cette fête fut vraiment splendide ; notre maison-mère en conservera à jamais la mémoire. Le 27 septembre, S. Em. Mgr le Cardinal-Archevêque de Paris officia pontificalement toute la journée, entouré de sept autres Évêques qui ont daigné honorer la cérémonie de leur présence. Le sermon fut donné par Mgr Landriot, évêque de La Rochelle. Non-seulement ce jour-la, mais encore tous les jours indiqués par le Bref du Souverain Pontife pour [322] gagner l'indulgence plénière, une foule immense de fidèles remplissait notre église, qui, pendant ces jours de grâces, fut toujours insuffisante à contenir tous ceux qui voulaient satisfaire leur piété. Ce n'était plus une fête de famille c'était la fête de tout le diocèse de Paris qui voulut, dans cette circonstance, témoigner de sa dévotion pour le grand Saint qui en était l'objet. Ce qui contribua beaucoup à exciter cet élan de piété à Paris, ce fut la lettre circulaire que S. Em. le Cardinal-Archevêque adressa à tous les fidèles à cette occasion, et qui demeurera parmi nous comme un monument précieux de sa dévotion envers saint Vincent, et de sa tendre affection pour ses enfants.

Le même élan se manifesta dans les autres diocèses ; de sorte que cette fête ne fut pas seulement la fête de nos deux familles, mais bien de la France entière car presque partout où se trouvaient des églises des missionnaires ou des filles de la Charité, NN. SS. les évêques imitèrent l'exemple de S. Em. Mgr l'Archevêque de Paris, et leurs peuples répondirent à leur appel comme celui de la Capitale. Nos églises de la Prusse, de la Belgique, de l'Autriche, de la Pologne, du Portugal, de la Turquie, de l'Égypte, et même celles d'au-delà des mers, du Brésil, des Etats-Unis, du Mexique, du Chili et du Pérou, présentèrent le même spectacle d'édification et les mêmes fruits de salut.

Il y avait dans cette manifestation générale quelque chose de mystérieux qui augmente beaucoup la joie que nous en ressentions. Cette préoccupation de tous les fidèles qui se portait vers saint Vincent, dans les graves circonstances où se trouvait l'Église, se présentait à nous comme un appel à son intervention auprès de Dieu pour la secourir dans ses besoins et pour la protéger contre tous les dangers qui la menaçaient. La Providence indiquait par là que dans le Ciel il s'occupait de ses intérêts et de son avenir, avec plus d'efficacité encore qu'il ne le fit pendant qu'il était sur la terre. Nous ne pouvons pas douter qu'il n'ait répondu à cette confiance universelle, et les temps à venir nous apprendront, sans aucun doute, l'influence qu'il aura exercée par sa protection dans le Ciel, et par son esprit sur la terre, sur la marche des évènements qui s'accomplissent et qui s'accompliront dans la suite.

En ce qui nous regarde, ce pieux élan des fidèles, ces démonstrations si extraordinaires avaient une signification qui n'a pu vous échapper. Vous y avez vu comme moi, sans doute, un motif de confiance pour nos deux familles en présence de ce travail de transformation qui agite en ce moment toute l'Europe, et qui semble devoir s'étendre au monde entier. En 1830, à la veille d'une profonde commotion qui menaça la société et l'Église, le corps de saint Vincent reparut sur les autels, après quarante années d'absence. Il est porté en triomphe dans les rues de la capitale de la France, au milieu de l'enthousiasme général du clergé et du peuple. Ce n'était en apparence qu'une pieuse cérémonie mais, dans les desseins de Dieu, c'était comme un drapeau [323] autour duquel se rallieraient tous les amis de la religion en péril, et à l'ombre duquel ils défendraient ses intérêts et lui procureraient de glorieuses conquêtes. Ce fut alors que s'ouvrit cette belle carrière de charité, qui s'élargit tous les jours qui présente au monde de si nobles convictions, de si sublimes dévouements, de si magnifiques entreprises pour le soulagement de l'humanité souffrante, et pour la moralisation

des peuples, qui sont devenus de nos jours une des plus grandes gloires de la France et de l'Église, et qui promettent d'assurer à notre siècle le nom de *siècle de la charité*.

Pour nous, c'était un père qui revenait au milieu de ses enfants. C'était saint Vincent venant leur apporter les inspirations de son esprit et la flamme de son grand cœur. C'était une nouvelle vie qu'il allait communiquer à ses deux familles, pour reproduire toutes les merveilles de sa charité, non plus seulement dans les limites étroites de la France et de l'Europe, mais dans toutes les contrées de l'univers. Cette époque, en effet, qui semblait devoir anéantir toutes nos espérances et rendre inutiles les efforts tentés jusque-là pour restaurer notre Compagnie, fut au contraire le point de départ des grandes œuvres qu'il lui était réservé d'entreprendre, et d'une prospérité qu'elle n'avait jamais connue. C'est de cette révolution de 1830 que datent les développements et les succès de nos missions du Levant et de la Chine, et le bien immense qu'elles ont opéré pour le salut des âmes. C'est depuis cette époque que les vocations se sont multipliées, et que de nombreux ouvriers évangéliques ont pu y aller recueillir les riches moissons de fruits de salut qu'elles présentaient.

En 1848, de nouvelles commotions bouleversèrent la France, et menacèrent la société et l'Église. L'action de saint Vincent se fit sentir encore pour rassurer ses deux familles. Des miracles s'opérèrent par un effet manifeste de sa protection, en preuve de l'assistance dont il les favorisait au milieu de ces graves évènements. Ce fut au milieu de ces circonstances qui effrayaient l'Europe entière, que sortirent de leur sein les colonies de missionnaires et de filles de la Charité, qui allèrent ouvrir nos missions du Brésil aujourd'hui si florissantes. Bientôt après, les terres lointaines du Chili et du Pérou appelèrent aussi nos deux familles à opérer chez elles le même bien qu'elles opéraient au Brésil. En Europe, la Belgique, la Prusse, l'Autriche, le Portugal, leur ouvrirent aussi leurs portes, et leurs établissements se multiplièrent de toutes parts d'une manière prodigieuse.

La manifestation de la gloire et de la protection de saint Vincent, à l'occasion du deux centième anniversaire de sa mort, ne recélait-elle pas aussi un dessein de la Providence sur nous ? N'a-t-elle pas eu lieu également en vue de dissiper nos craintes et de fortifier notre confiance sur les suites que peuvent avoir pour nos deux familles les évènements qui s'accomplissent sous nos yeux ? Ne nous indique-t-elle pas une carrière plus large encore de bonnes œuvres qu'il nous sera donné de parcourir ? Ne nous annonce-t-elle pas que c'est surtout au milieu de cette transformation de l'Europe et du monde qui s'opère, [324] que *Dieu veut se servir de nous pour ranimer la foi* ? Ne nous dit-elle pas, enfin, que l'esprit de saint Vincent plane sur tous ces mouvements des peuples, et que c'est à l'influence de sa charité qu'il est réservé de les exploiter au profit de la gloire de Dieu et du salut des âmes ? Il est difficile d'expliquer autrement comment, dans l'Italie en feu, toutes nos maisons sont demeurées debout au milieu de tant de ruines ; comment, au Mexique en proie à toutes les horreurs de la guerre civile, nos deux familles remplissent leur mission avec une parfaite sécurité ; comment partout les divers partis qui se combattent se réunissent à leur égard dans un même sentiment d'estime et de sympathie.

Il y a, dans cette situation si extraordinaire et si consolante en même temps, un grand enseignement qu'il importe pour nous de bien méditer. Saint Vincent nous protège de toute la puissance de son intercession dans le Ciel. Mais sa protection ne sera efficace pour nous qu'en proportion de notre fidélité à conserver son esprit et à ne nous inspirer que de ses maximes. Elle cesserait de se faire sentir dès l'instant qu'elle ne devrait s'exercer que pour nous sauver des suites de notre témérité et de nos imprudences. Cette protection nous accompagnera toujours si nous marchons dans la route qu'il nous a tracée. Mais elle nous délaisserait, dès lors que nous nous en écarterions. Tenons-nous entre les mains de la Providence, *avec la confiance de l'enfant dans les bras de sa nourrice*, et *ne redoutons*, comme saint Vincent, *que nos péchés*, et nos infidélités aux maximes et aux règles de notre État. C'est là le seul vrai danger que nous avons à courir. En un mot. selon son expression familière, *faisons bien les affaires de Dieu, et lui fera les nôtres*.

Nos maisons du Piémont sont tranquilles, et nos missionnaires y vaquent paisiblement aux œuvres des missions et des retraites avec succès. Celles de la Toscane ont été également respectées. Dans la province de Rome, celle de Pérouse est la seule menacée en ce moment: mais j'ai la confiance que le danger auquel elle est exposée sera détourné. Celles de la province de Naples, je l'espère, jouiront de la même protection.

Mais, quoi qu'il arrive, nous ne devons pas perdre de vue la condition des œuvres de Dieu sur cette terre. Elles sont exposées à souffrir des effets que produisent toujours les transformations sociales et les luttes des partis qui se disputent l'empire des choses de ce monde ; mais les tribulations, quand elles sont bien reçues, deviennent pour elles des éléments de fécondité et de développements nouveaux. C'est Dieu qui blesse pour guérir ; qui conduit aux portes de la mort, pour ramener ensuite à la vie ; qui éprouve enfin, parce qu'il aime. Nous sommes *des branches de l'arbre divin*, qui est Jésus-Christ, et, quoique par sa grâce *nous portions des fruits, le Père céleste*, dans les vues de sa sagesse, peut vouloir nous émonder, afin de nous communiquer *une plus grande puissance de fertilité*. D'ailleurs il ne serait pas dans l'ordre de la Providence que nous fussions entièrement affranchis d'une souffrance qui pèse sur l'Église entière, et qui est un moyen d'apaiser le Ciel et d'attirer ses miséricordes. La [325] part qui peut nous advenir sera, j'en ai la confiance, un mérite aux yeux de Dieu, pour obtenir de nouvelles faveurs.

Nous avons toutes sortes de motifs de nous rassurer sur l'avenir qui nous est réservé, et de nous abandonner à la confiance dans le Seigneur. Contentons-nous, comme nous y exhorte saint Vincent, de chercher uniquement le royaume de Dieu et sa justice et nous verrons, selon sa promesse, que nous serons en sûreté, quand bien même tout nous semblerait perdu. Et s'il arrive que quelqu'une de nos maisons, sans y avoir donné lieu, vienne à se trouver en butte à la persécution, gardons-nous, comme il nous le recommande, *d'exprimer la moindre plainte, et de concevoir le moindre ressentiment contre ceux qui en seraient les auteurs ; bien plus, ne songeons qu'à prier pour eux de tout notre cœur, et à saisir toutes les occasions de leur faire du bien ; nous ressouvenant que Notre-Seigneur nous ordonne d'aimer nos ennemis, de faire du bien à ceux qui nous haïssent, et de prier pour ceux qui nous persécutent et nous calomnient*. En agissant ainsi, le grand Apôtre nous assure que nous *triompherons du mal par le bien*.

Je n'ai rien de bien particulier à vous signaler sur la situation de nos autres provinces, soit de l'Europe, soit des autres parties du monde. Elles poursuivent tranquillement leur carrière de charité, développant toujours leurs œuvres, recevant toujours du Ciel de nouvelles bénédictions, et multipliant de plus en plus le nombre des élus. Je ne forme qu'un vœu : c'est que les missionnaires qui y travaillent, conservent le bon esprit qui les anime ; ils ne pourront que réaliser des succès de plus en plus consolants, et mettre la Compagnie à même d'accomplir ses belles destinées.

Notre maison-mère est toujours la demeure de mes affections, et par l'esprit de vraie cordialité qui y règne, et par le zèle qu'elle respire pour l'observance de nos saintes règles, et par les bénédictions qu'il plaît au Seigneur d'y répandre.

Elle compte dans ce moment 40 Prêtres, 75 Étudiants, 39 Séminaristes et 42 Frères coadjuteurs.

En présence d'une situation aussi prospère, et qui est l'ouvrage de Dieu seul, vous comprenez que mon âme ne peut éprouver la moindre inquiétude sur l'avenir de la Compagnie. Elle ne peut que se répandre en actions de grâces devant le Seigneur, et qu'éprouver la plus douce et la plus inébranlable confiance. Aussi je ne réclame de vous que de m'aider à lui en témoigner ma reconnaissance, et de m'obtenir de sa bonté la grâce de ne pas gâter son œuvre et de me dévouer tout entier à l'accomplissement de ses desseins.

Mes vœux pour vous, vous les connaissez : ils sont de tous les jours et de tous les instants. Je les puise dans le cœur du grand Apôtre : c'est que *vous marchiez dignement dans la voie de la vocation dans laquelle vous avez été appelés ; en toute humilité, douceur et patience, n'étant préoccupés que d'une chose, de conserver l'unité de l'esprit dans le lien de la paix*. Si le Seigneur daigne les exaucer, [326] il remplira tous mes désirs, parce que par là il assurera votre félicité du temps et celle de l'éternité.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

ÉTIENNE,

XXXVII

Compte rendu de l'Assemblée générale de 1861. - Séminaires internes en diverses provinces. - Ne confesser ni prêcher dans les résidences. - Examen des sermons des jeunes missionnaires. - N'accepter ni insignes d'honneur, ni émoluments. Lever de 4 heures dans toutes les provinces. - Projet de directoire pour les petits séminaires. - Comptabilité des provinces et maisons particulières. -Régularisation des établissements de Chine, d'Abyssinie. - Interdiction du tabac à fumer. - Correspondances avec le Supérieur général et avec le Visiteur.

Paris. Le 1er novembre 1861.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

En venant vous rendre compte des travaux de notre dernière Assemblée générale et vous donner connaissance des résolutions qui en ont été le résultat, je me sens pressé de dire avec le grand Apôtre : *Hujus rei gratia flecto genua mea ad Patrem Domini nostri Jesu Christi, ex quo omnis paternitas in cœlis et in terra nominatur*. Mon âme se trouve encore sous l'empire des douces et ineffables impressions que j'ai éprouvées, en présence de l'édifiant spectacle que j'ai eu sous les yeux pendant tout le temps qu'a duré cette touchante réunion. Le bon esprit qui avait présidé aux assemblées domestiques et provinciales ; les choix si manifestement inspirés du Ciel pour représenter nos diverses provinces ; l'unanimité si complète des pensées et des sentiments de tant de missionnaires rassemblés des quatre coins du monde ; la cordialité si simple en même temps et si tendre qui les unissait tous dans une même affection pour la Compagnie, et dans un même zèle pour sa prospérité ; tout cela indiquait que saint Vincent lui-même, du sein de la gloire, avait composé cette assemblée, qu'il lui avait obtenu les complaisances du Ciel, et qu'une importante mission lui [327] était réservée en vue de l'avenir. Jamais, depuis l'origine de la Compagnie, aucune assemblée générale ne lui avait présenté pareil spectacle. A aucune époque elle n'avait vu le Portugal, l'Autriche, la Prusse, l'Algérie, le Mexique, le Brésil et la Chine, représentés dans ces mémorables réunions. La Pologne ensevelie, mais non étouffée, sous les ruines amoncelées par ses longs malheurs, n'avait pu depuis près d'un siècle occuper dans nos assemblées la belle place qui lui est si légitimement acquise. Elle y reparaissait comme renaissant de ses cendres. La vue de ses représentants y révélait comme l'aurore d'un jour nouveau, qui va se lever sur cette infortunée et si intéressante province. Saint Vincent écrivait un jour à un supérieur qu'*il sortait de sa maison comme d'une ruche d'abeilles un miel d'édification qui découlait jusque dans la maison de saint Lazare*. Ici, ce n'était plus seulement le *miel d'édification* d'une maison, mais bien de toutes les provinces et de toutes les maisons de la Compagnie, qui répandait dans notre maison-mère un parfum de vertu et de ferveur, qui produisait dans tous les cœurs la joie et le bonheur. Si cette Assemblée fut la plus nombreuse qui fût jamais, je ne crains pas de dire qu'il n'en fut jamais non plus de plus édifiante.

Ce qu'il y eut de remarquable dans cette assemblée, et qui la rendra mémorable dans les annales de la Compagnie, ce fut la présence d'un visiteur évêque, vicaire apostolique du diocèse de Pékin, de celui qui, après vingt-huit années d'un apostolat plein de dangers, de sacrifices, de travaux et de succès, eut l'insigne honneur de rouvrir les portes de la cathédrale antique de la capitale de l'empire chinois, d'entonner dans son sanctuaire, si longtemps voué au silence et à la ruine, l'hymne d'actions de grâces, et de replacer à son sommet, pour la confusion de l'erreur et de l'enfer, le signe auguste de notre salut. Le privilège d'introduire et de représenter pour la première fois les missions de la Chine et l'épiscopat missionnaire dans une assemblée générale, était justement dû à Mgr Mouly. En honorant les représentants de toutes les provinces de la Congrégation par la majesté du caractère auguste dont il était revêtu, la Providence avait voulu offrir à leur admiration par l'éclat de sa vertu un exemple d'édification, qui devenait une auréole de gloire pour l'esprit de saint Vincent. Mgr

Mouly, si vénérable à tant d'égards, voulut paraître au milieu de ses confrères comme l'un d'eux : parti de la Chine sans cortège, il entra dans l'assemblée sans aucun insigne de sa dignité, et ne consentit à se placer qu'à son rang de vocation ; en un mot il ne voulut paraître au sein de la famille réunie qu'en simple missionnaire. Ce qu'il fit dans l'Assemblée générale, il a continué à le faire dans notre maison-mère, à notre grande édification. A l'oraison du matin, comme à tous les autres exercices communs, même au chapitre, il est un modèle de régularité, et il prouve par toute sa conduite que ses vingt-huit années d'apostolat n'ont en lui changé en rien les habitudes du missionnaire. Voilà ce qui explique les beaux succès dont Dieu a couronné ses travaux, et la belle part qu'il lui assigne dans la grande œuvre de [328] sanctification qui va s'accomplir dans le vaste empire de la Chine. C'est la réalisation même dans ce monde de la promesse du Sauveur : *Qui se humiliat, exaltabitur*.

C'était la cinquième assemblée générale à laquelle j'avais l'honneur d'assister, et j'ai lieu de penser qu'elle sera la dernière. Je sens que les dix-huit années de mon généralat pèsent d'un poids bien lourd sur mes faibles épaules. Les deux graves opérations que j'ai subies depuis la dernière assemblée sexennale ne me laissaient guère l'espoir de voir ma carrière se prolonger jusqu'au moment où devait avoir lieu cette réunion générale. De semblables secousses sont de nature à ébranler la santé la plus robuste, à abréger le cours des années. Je bénis le Seigneur de la grande consolation qu'il m'a donnée, de voir encore une fois autour de moi les représentants de toute la famille de saint Vincent ; de pouvoir dans leurs personnes exprimer, à tous les membres qui la composent, les sentiments de mes tendres affections, et les vœux ardents que je forme pour leur bonheur.

Une Assemblée générale est et doit être toujours un grand événement. Saint Vincent, notre bienheureux Père, y a vu un puissant moyen de resserrer les liens de l'unité, de renouveler la ferveur, de maintenir ou de restaurer dans toutes les provinces de la Congrégation la régularité primitive, et de relier comme dans un seul faisceau tous les esprits et toutes les volontés, pour les faire rayonner uniformément sur tous les points du monde, tout en les dirigeant vers une même fin, qui est la gloire de Dieu et le salut des âmes, leur imprimant une même impulsion, leur faisant réaliser les mêmes effets d'édification, par l'emploi des mêmes moyens. La maison-mère est le centre où doivent venir se confondre, pour se régulariser ensuite, les pensées et les sentiments de tous les missionnaires. Elle est aussi la source d'où découle la grâce de la vocation, qui doit se répandre dans toutes les maisons pour les féconder ; un foyer de lumière, dont les rayons doivent éclairer les pas de chacun dans la carrière apostolique ouverte devant nous. Elle est enfin le siège de la mission et de l'autorité de saint Vincent, qui se perpétuent dans ses successeurs, pour se communiquer par leur organe à tous ceux qui partagent leurs sollicitudes et leur responsabilité. Or, c'est lorsqu'une assemblée générale s'ouvre, que cette pensée se révèle d'une manière manifeste et sensible. Les procès-verbaux de toutes ces grandes réunions depuis deux siècles la mettent admirablement en lumière.

La Compagnie, en effet, est destinée à traverser tous les temps et toutes les vicissitudes de ce monde ; elle doit exercer son ministère de zèle et de charité sur toutes les générations qui se succèdent ; elle est nécessairement en contact avec tous les évènements que subissent les peuples, avec toutes les transformations sociales ; et cependant elle doit toujours demeurer la même, résister à tous les entraînements, se tenir en garde contre les séductions de la nouveauté, conserver sans aucune altération le dépôt de l'esprit de sa vocation, [329] observer invariablement ses constitutions et ses règles, et assister aux variations incessantes des hommes et des choses sans en subir aucune influence, uniquement occupée à se tenir en dehors de tous les mouvements sociaux, à appliquer à toutes les circonstances l'action salutaire de son zèle et de son dévouement aux intérêts de Dieu et de son Église. La parole du supérieur général est puissante sans doute sur les esprits et sur les cœurs. J'en ai fait une bien douce expérience depuis dix-huit années. Mais j'ai acquis aussi la conviction qu'il est des conjonctures graves, où l'agitation est telle, où les esprits sont si violemment travaillés, que seule, ou bien elle n'est pas entendue, ou bien le son qu'elle rend est trop faible, pour dominer le bruit des passions, et pour arrêter une province qui marche vers sa ruine. Alors il appelle la Compagnie tout entière à lui prêter son concours, à protester avec lui contre l'esprit mauvais qui

fait irruption dans son sein, à opposer une digue au torrent des maximes funestes, qui menace de porter partout ses eaux empoisonnées, et de répandre la contagion du mépris des vrais principes et du mauvais exemple. Ainsi l'Assemblée générale de 1849 eut-elle pour mission d'aider le supérieur général à apaiser une horrible tempête qui s'était élevée dans notre province du Piémont, et qui menaçait d'en consommer la ruine, si le remède n'eût pas été appliqué au mal intérieur qui la travaillait. A sa voix imposante, les illusions se dissipèrent, les yeux des vrais enfants de la famille s'ouvrirent à la lumière, et le calme succéda immédiatement à l'orage. Cette épouvantable tourmente ne parut bientôt plus qu'une crise salutaire, que la Providence avait permise pour épurer l'esprit de cette province. Cette époque, qui semblait devoir être celle de sa ruine, devint comme le point de départ de sa régénération, et d'une vie nouvelle qui lui promet les plus heureuses et les plus consolantes destinées.

Ce n'est pas seulement dans des moments de crise violente que le supérieur général a besoin de s'entourer d'une assemblée générale pour l'aider à conduire la Compagnie vers l'accomplissement de ses destinées. Saint Vincent nous l'a dit : De même que le corps humain a ses moments de langueur, de défaillance et de maladie, qui réclament des spécifiques pour rétablir les forces et ramener la santé ; ainsi un corps moral, en traversant les âges et les vicissitudes humaines, est exposé à éprouver des moments d'atonie, de relâchement, et à contracter des infirmités qui peuvent compromettre son existence. L'œuvre de saint Vincent est bien une oeuvre de Dieu ; mais elle est confiée à des hommes, qui ont leurs passions, leurs faiblesses, leurs erreurs. Les circonstances et les évènements qu'ils traversent, exercent une influence plus ou moins sensible sur leurs appréciations des hommes et des choses, des dangers à éviter et des devoirs à remplir. Les principes les plus clairs et les mieux définis n'échappent pas toujours à cette influence ; et la fausse application que l'on peut en faire sous son empire, donne lieu à des interprétations défectueuses, à l'introduction d'usages nouveaux ou à l'abandon des anciens, à des nécessités prétendues, [330] enfin à des irrégularités qui deviennent des désordres, qui se généralisent, que l'habitude ensuite semble légitimer. Ce sont là autant d'éléments délétères, qui affaiblissent l'esprit de l'état, et qui enfin l'altèrent profondément, paralysent son action, et lui ôtent toute sa puissance et toute son efficacité. Et c'est ainsi qu'arrive d'ordinaire la décadence d'une congrégation, et qu'elle penche vers sa ruine. Or, il n'y a qu'une assemblée générale qui puisse sonder de telles plaies, arrêter les progrès du mal, et employer les moyens énergiques seuls capables de ramener la vie dans ce corps mourant, d'y ranimer la flamme de l'esprit de l'état prête à s'éteindre, de faire redevenir en un mot œuvre de Dieu une institution qui était descendue à l'état d'œuvre purement humaine, et de lui rendre sa vigueur et sa fécondité primitives. Ce sont tous les autres membres du corps qui s'unissent à la tête pour aller au secours de celui qui est malade. Chacune des provinces, par l'organe de ses représentants, apporte sa part de lumières, d'expérience et de zèle, au service de la mère commune ; et toutes ensemble protestent contre les innovations et les coutumes que les temps anciens eussent réprouvées ; elles brisent les liens qu'une longue habitude avait irrégulièrement formés ; et par là elles restaurent les observances de la règle, et font tout rentrer dans l'ordre. C'est en un mot le creuset où la Compagnie se dépouille de la rouille et de la scorie dont elle s'est couverte au contact des hommes et des choses, pour redevenir telle qu'elle était en sortant des mains de son fondateur. C'est ainsi que durant sa longue existence de deux siècles et demi, à travers tant d'évènements et de révolutions, qui ont remué le monde, elle n'a jamais eu besoin de réforme, parce qu'elle a eu soin de se réformer constamment elle-même.

Ce n'est pas tout. Ce monde est une mer orageuse : les commotions et les tempêtes s'y succèdent sans interruption, et forment comme les éléments de son histoire ; mais, en se succédant. elles revêtent des formes diverses, et présentent des phases nouvelles, qui mettent à découvert des écueils inconnus auparavant. Il importe d'indiquer à la barque de la Compagnie la direction à suivre, pour éviter ces écueils, et fournir sa course en s'éloignant de ces dangers nouveaux. Il faut fixer le point précis où sa boussole doit être constamment arrêtée, le mouvement invariable qui doit être imprimé à son gouvernail, la manœuvre qui doit être uniformément observée, pour que sa marche soit assurée au milieu de l'agitation des éléments, du bruit des vagues et des ténèbres de l'orage. Je veux dire que la société humaine ne change pas de nature ; mais qu'un travail se fait constamment dans

son sein, qui la remue jusque dans ses fondements, et qu'elle ne traverse les siècles qu'en subissant des transformations successives, que produisent comme nécessairement l'inconstance et la fragilité des choses de ce monde. Or la mission qu'ont à remplir nos assemblées générales périodiques, c'est de maintenir l'invariabilité des principes et des maximes de la Compagnie, malgré cette mobilité perpétuelle des pensées et des combinaisons des hommes, et par conséquent de lui tracer la ligne de conduite [331] qu'elle doit suivre, pour en éviter toutes les atteintes, et pour qu'elle puisse dignement remplir ses destinées dans tous les temps et au milieu de toutes les circonstances. Voilà pourquoi saint Vincent a voulu qu'après chaque période de douze années il se tînt une assemblée générale de toute la Congrégation.

Cette mission est importante en tout temps. Mais elle l'est d'une manière bien particulière au temps où nous vivons. Nous voyons s'accomplir sous nos yeux de bien graves évènements. Nous assistons à un travail social, qui semble devoir avoir pour résultat une transformation nouvelle du monde entier. L'Église, dont la mission sur la terre est de sanctifier toutes les générations qui se succèdent, et de reconnaître au milieu des bouleversements et des agitations excités par les pensées humaines, les élus qu'elle doit faire entrer dans les tabernacles éternels, aura sa part dans cette transformation des choses d'ici-bas. Dans quelles conditions s'achèvera-t-elle ? quelles nouvelles phases devra-t-elle traverser ? quels en seront les caractères définitifs ? L'avenir seul pourra nous l'apprendre. C'est le secret de la Providence, qui se révélera dans son temps. Depuis de longues années, Dieu m'avait fait la grâce de pressentir les grandes choses qui se réalisent aujourd'hui. Mais, en même temps, Dieu m'a donné la conviction profonde que le remède le plus efficace pour guérir les maux qui affligent l'Église au temps où nous vivons, c'est l'action salutaire et l'expansion de l'esprit de saint Vincent, et qu'en conséquence, une large part est réservée à notre Compagnie dans ce travail de transformation. Il est d'ailleurs manifeste aux yeux de tous, que les deux grands besoins de l'Église, à notre époque, sont la réforme du clergé et la régénération des peuples dans la foi. Or, les deux fins principales de notre institut répondent admirablement à ce double besoin. Aussi, au moment ou commença la première phase du grand travail qui s'opère dans le monde, une voix mystérieuse, que les faits nous permettent aujourd'hui d'appeler céleste, annonça *que les deux familles de saint Vincent ne périraient pas au milieu de ces malheurs, et que Dieu s'en servirait pour ranimer la foi*.

N'est-ce pas en effet une merveille inexplicable à l'esprit humain que le développement que notre Compagnie a acquis seulement depuis l'Assemblée générale de 1849, c'est-à-dire dans l'espace de douze années, au milieu de tant de perturbations qui ont agité le monde ? Sept nouvelles provinces ont été érigées ; cinquante-huit maisons nouvelles ont été fondées, et sept cents membres nouveaux se sont attachés par les vœux à la famille de saint Vincent. Or, cette extension de la Compagnie dans des temps aussi difficiles, et le calme avec lequel elle poursuit et élargit toujours sa carrière, au milieu de circonstances aussi périlleuses, attestent que Dieu a des vues sur elle, et qu'il lui a destiné une belle et noble mission à remplir, dans l'intérêt de sa gloire et du salut des peuples.

C'est sous l'empire de ces considérations et pénétrée de la pensée qu'elle avait une grande mission à remplir pour l'avenir de la Compagnie que notre [332] dernière Assemblée générale s'est ouverte, et qu'elle a commencé ses travaux. Elle a compris que son premier devoir devait être de prendre toutes les mesures nécessaires pour bien asseoir l'unité dans la Compagnie et pour en rattacher tous les membres à son chef, de manière qu'ils ne fassent qu'un avec lui. Saint Vincent nous donne pour modèle de cette unité, celle qui existe dans la sainte Trinité : diversité de personnes et unité de substance. Ainsi doit-il en être de la Compagnie : diversité de personnes, de maisons, de provinces, de nations ; mais unité d'esprit, d'usages, d'action, de fin, et par conséquent de moyens. Or, l'unité ne peut se réaliser ainsi que par l'uniformité. Aussi le saint fondateur en a-t-il fait une vertu qu'il a grandement recommandée à la Compagnie.

C'est dans la pensée de maintenir dans toute la Compagnie cette uniformité parfaite, que l'Assemblée a puisé la matière de ses délibérations, et qu'elle a pris les résolutions et formé les décrets qu'elle m'a chargé de vous transmettre. Je veux vous signaler seulement ceux de ces décrets dont l'objet lui a paru devoir attirer de sa part une attention plus sérieuse.

I. Sa sollicitude s'est tout d'abord portée sur la situation de nos séminaires internes, où se forment les générations de missionnaires qui se succèdent et qui doivent se transmettre fidèlement les traditions et l'esprit de la Compagnie. La difficulté de franchir les distances qui séparent certaines provinces de la maison-mère, a fait naître la nécessité d'en établir dans ces mêmes provinces. Mais ils ne sont qu'une expansion et comme des annexes de celui de Paris, à l'effet de le généraliser et d'en porter l'influence et les enseignements sur tous les points de la terre. Ils n'en doivent douc être que les copies fidèles, être soumis aux mêmes règles et établis dans les mêmes conditions. Il est à désirer même que la facilité des communications devienne telle, que tous les missionnaires puissent être formés dans un seul et unique séminaire : ce serait un moyen puissant de conserver l'uniformité dans la Compagnie. Au moins la direction ne devrait-elle en être confiée qu'à des missionnaires qui auraient passé quelque temps dans celui de Paris, comme il se pratique avec grand succès dans les provinces des filles de la Charité. Déjà les provinces du Portugal, de l'Irlande, de la Prusse et même de l'Autriche ont renoncé à avoir leurs séminaires internes propres. Elles envoient tous leurs postulants à celui de Paris, et elles ont lieu de s'en féliciter. L'Assemblée provinciale de l'Autriche a vu de si grands avantages dans cette mesure, qu'elle a cru devoir m'adresser la demande formelle, motivée par les considérations les plus graves, de ne jamais permettre qu'un séminaire interne s'établisse dans cette province. Cette demande était conçue dans des termes si édifiants, que j'ai cru devoir en donner communication à l'Assemblée générale, qui en a été singulièrement touchée.

Or, ayant constaté que plusieurs séminaires internes de nos provinces n'étaient pas dirigés avec tout le soin qu'ils réclament, que les séminaristes, au [333] lieu d'être uniquement appliqués à leurs exercices spéciaux, étaient employés, soit à enseigner dans des collèges, soit aux fonctions de clercs dans le service des paroisses ; que les étudiants se trouvaient également détournés de leurs études pour être appliqués aux mêmes services, l'Àssemblée générale a cru devoir réprimer cet abus, et exiger que dans ces provinces les règles des séminaristes et celles des étudiants fussent fidèlement remises en vigueur.

II. C'est une tradition établie par saint Vincent que dans nos Églises, si ce n'est dans celles où nous avons charge d'âmes, nous devons nous abstenir de toute prédication ordinaire, et même d'y exercer le ministère de la confession. Cette règle de conduite est fondée sur la nécessité où sont les missionnaires d'être toujours libres pour aller faire des missions ou donner des retraites au peuple. Les règles du visiteur mentionnent cette tradition, et un de ses premiers devoirs à remplir dans la visite des maisons, c'est de s'assurer si elle est fidèlement observée. D'ailleurs on ne peut révoquer en doute que, si de tout temps notre Compagnie a possédé la confiance et les sympathies du clergé séculier, elle en est en grande partie redevable à cette pratique, qui, tout en nous laissant le loisir de lui rendre nos services, nous empêche de porter notre faux dans sa moisson et de détourner les fidèles des offices et des instructions de leurs paroisses.

L'Assemblée générale ayant eu connaissance que dans plusieurs de nos maisons un usage contraire commençait à s'établir, elle a jugé devoir me recommander de réprimer cet abus, et de tenir la main à ce qu'il ne se renouvelle pas à l'avenir. En conséquence, je prie MM. les visiteurs et supérieurs locaux de m'aider à remplir ses intentions, dans une matière aussi importante, et pour conserver dans la Compagnie l'amour des missions et des retraites au pauvre peuple, et pour entretenir ses bonnes relations avec le clergé des paroisses.

III. L'exactitude des missionnaires à observer cette pratique, en leur ménageant du temps, fera disparaître un autre abus que l'assemblée a constaté, et auquel elle m'a recommandé de porter remède : c'est la négligence à surveiller le travail de nos jeunes missionnants dans la composition de leurs sermons. Il n'est pas rare d'en rencontrer qui, se confiant dans une grande facilité qu'ils ont pour la parole, répugnent à écrire leurs discours et à les apprendre par cœur. Emportés par la présomption, et souvent aussi voulant s'éviter la réflexion et la peine qu'impose toujours le travail de la composition, ils ne craignent pas de distribuer au peuple une abondance de paroles le plus souvent destituées du fond et de la forme nécessaire pour éclairer les esprits et toucher les cœurs. Cette manière de prêcher est plus commode sans doute ; mais il est facile de comprendre qu'elle produit pour l'ordinaire peu de fruits. C'est pour prévenir cet abus, et obliger nos jeunes missionnants à l'étude et au travail, que le directoire des missions prescrit au directeur de lire leurs

discours avant qu'ils [334] montent en chaire pour les prêcher. Cette précaution empêche aussi les jeunes prédicateurs de s'écarter de leur sujet, et de faire des allusions imprudentes ou intempestives, qui en les compromettant pourraient aussi compromettre la Compagnie. En conséquence, je recommande avec les plus vives instances à MM. les supérieurs locaux et directeurs de missions d'exercer en cette matière la plus consciencieuse sollicitude. Par là, tout en prévenant un abus sérieux, ils rendront un vrai service à la Congrégation, en lui préparant des ouvriers vraiment utiles.

L'examen de cette matière a amené l'Assemblée à porter son attention sur les discours publics qui ont lieu dans les gymnases ou lycées, à l'ouverture des cours, ou à l'occasion de la distribution des prix ; et elle a statué que ces discours doivent être supprimés, autant que possible ; et que, s'ils doivent avoir lieu, ils ne seront jamais prononcés sans qu'ils aient été préalablement soumis à l'examen du visiteur et approuvés par lui, qu'ils doivent ou non être livrés à l'impression. L'importance de cette mesure, dans les temps où nous vivons, n'échappera, j'en suis sûr, à aucun de vous.

IV. Dans ces derniers temps, en considération de services rendus avec dévouement, le gouvernement français, dans sa bienveillance pour notre Compagnie, avait eu la pensée d'accorder des décorations honorifiques à plusieurs de nos missionnaires. Tout en lui témoignant combien j'étais touché de cette honorable attention, j'ai sollicité et obtenu que cette pensée ne reçût pas son exécution. Il me semblait qu'il siérait mal à un missionnaire de porter aucun signe de distinction humaine, lorsque saint Vincent, son bienheureux Père, qui a fait des prodiges de charité et qui a rempli le monde du bruit de ses bienfaits, a voulu vivre et mourir dans sa belle et touchante simplicité. Cette considération a été comprise ; on a bien voulu céder à mes instances, et permettre que nous puissions toujours rendre des services sans en recevoir de récompense dans ce monde. Mais, comme l'occasion peut se représenter, soit en France soit dans d'autres pays, que de semblables honneurs fussent offerts aux missionnaires, j'ai cru important d'appeler l'Assemblée à exprimer sa pensée sur cette matière. Partageant entièrement mes convictions sur ce point, par respect pour l'exemple donné par notre saint fondateur, et voulant témoigner de son amour pour l'uniformité et de son zèle pour conserver parmi nous la vertu de simplicité, qui est comme le caractère propre de notre Congrégation, elle a exprimé ses sentiments en formulant les résolutions suivantes :

1° Il est interdit à tout missionnaire d'accepter aucune décoration ou distinction honorifique de la part de l'autorité civile, non-seulement en Europe, mais aussi dans les missions étrangères.

2° Il lui est également interdit d'accepter et de porter les insignes de chanoine, quelle que soit la position qu'il occupe dans le clergé.

3° Il lui est défendu aussi, à moins que ce ne soit pour une cause très-grave, et toujours avec une permission expresse du Supérieur général, d'accepter [335] soit de l'autorité ecclésiastique, soit de la part d'un gouvernement civil, soit d'une autorité municipale quelconque, aucun emploi public auquel soient attachés des émoluments. Dans le cas où le Supérieur général croirait devoir accorder la permission d'en accepter, les émoluments qui y seraient attachés deviendraient la propriété, non du titulaire, mais bien de la Congrégation.

V. Dans son zèle pour l'uniformité et pour la régularité primitive de la Compagnie, l'Assemblée n'a pu s'empêcher d'exprimer tous ses regrets de ce que, dans quelques-unes de nos provinces, l'usage s'est introduit depuis longtemps de changer les heures du lever et du coucher. Elle ne pouvait s'expliquer comment cet abus avait pu s'introduire sans aucune autorisation des supérieurs généraux, lorsque le texte de la règle du supérieur local est si formel sur ce point, et lorsque se trouve dans les mains de tous les missionnaires la lettre si belle et si touchante que saint Vincent lui-même a adressée à toutes les maisons de la Congrégation, pour recommander la fidélité au lever de quatre heures. Comprenant bien l'importance qu'il faut attacher aux moindres observances d'une congrégation, et la vérité des paroles du Sauveur, que *celui qui est infidèle dans les petites choses, le sera aussi dans les grandes* ; sachant, de plus, que cet abus a donné lieu à d'autres, comme l'habitude de reposer au milieu de la journée, de faire des promenades trop fréquentes, etc., au détriment de l'esprit de mortification et du temps consacré à l'étude, elle était disposée à user de son autorité pour le faire cesser, et pour formuler un décret dans ce sens. Mais, appréciant les

répugnances que rencontrait dans ces provinces le retour à la pratique généralement observée partout dans la Compagnie, et prévoyant que le remède appliqué au mal l'envenimerait peut-être au lieu de le guérir, elle a cru agir sagement en s'abstenant de formuler aucun décret impératif. Elle s'est contentée d'exprimer son désir, et de confier ses espérances à cet égard à la sollicitude des visiteurs de ses provinces et à celle du supérieur général qui, de concert avec eux, pourra disposer les esprits à accepter une réforme si désirable à tous égards. La Providence, j'en ai la confiance, amènera elle-même ce résultat. Elle a coutume de disposer les circonstances pour que les évènements réalisent ce que le zèle des supérieurs est impuissant à opérer. J'en ai fait maintes fois l'expérience. Il y a d'ailleurs dans ces provinces des éléments qui garantissent l'avenir. En France, ce fut la génération nouvelle qui imprima à nos provinces le mouvement de rénovation qui ramena et fit goûter la régularité primitive : il en sera de même dans celles dont je parle ; elles possèdent une jeunesse généreuse, qui est toute disposée à se dévouer à l'œuvre de saint Vincent, et à la replacer sur ses bases primitives, de manière à assurer l'accomplissement de ses destinées. Quand le moment sera venu, elle saura remplir dignement la mission qui lui est réservée. J'ai tout lieu de croire que Dieu exaucera mes prières et mes vœux, et qu'il m'accordera la consolation de voir ces provinces, après avoir passé par le creuset des épreuves, [336] redevenir exemplaires et capables de travailler utilement à sa gloire et au salut des peuples.

VI. Une œuvre fort intéressante, que la Providence semble vouloir confier à la Compagnie, a attiré encore l'attention de l'Assemblée : c'est celle des petits séminaires. Déjà nous dirigeons en France quatre établissements de cette nature. J'ai lieu de croire que d'autres ne tarderont pas à nous être confiés. Cette œuvre nous met à même de rendre de grands services à l'Eglise, en formant dès le bas âge aux vertus cléricales les jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique. Mais cette œuvre a besoin de sages règlements pour qu'elle produise d'heureux résultats. Or, jusqu'à présent, on s'est contenté de puiser dans le directoire des grands séminaires tout ce qui pouvait recevoir son application dans les petits. On a suppléé le reste comme on l'a pu. On réclame avec instance un directoire spécial pour ce genre d'établissements. L'Assemblée en a apprécié toute l'importance. Une commission prise dans son sein, profitant des matériaux qui avaient été préparés d'avance par MM. les supérieurs de nos petits séminaires, a fait un projet qui indique les bases sur lesquelles ce travail devra être établi. Ce projet a été adopté par elle, et elle s'en est remise aux soins du supérieur général pour en procurer l'achèvement et l'exécution, reconnaissant la nécessité de rendre la direction des petits séminaires uniforme, comme déjà il a été pratiqué avec grand avantage pour la direction des grands séminaires.

VII. L'extension prise par la Compagnie, son établissement dans les contrées du monde les plus éloignées, et par conséquent l'érection des provinces avec des séminaires internes dans des conditions nouvelles, c'est-à-dire sans fondations assurées, n'ayant que des revenus éventuels, réclamaient une organisation de comptabilité en rapport avec cette situation, qui pût assurer les ressources nécessaires pour subvenir aux frais d'une maison centrale, et de l'éducation des séminaristes et des étudiants de chaque province. L'Assemblée a apporté tous ses soins à l'examen de cette question importante, et elle a formulé un décret qui règle comment devra être tenu à l'avenir la comptabilité de chaque province et de chaque maison, pour obtenir l'ordre le plus satisfaisant dans cette matière, en répondant à tous les besoins.

VIII. L'Assemblée ayant le bonheur de voir au milieu d'elle un digne représentant de nos missions de la Chine, celui-là même qui a été l'instrument choisi de Dieu pour ouvrir une ère nouvelle, une ère de liberté, et par conséquent de conquête et de prospérité à ces missions, ne pouvait pas perdre de vue l'intérêt que nos missionnaires disséminés dans le vaste empire chinois doivent inspirer à toute la Congrégation. Elle a pensé que le moment était venu de régulariser leur situation, de manière que désormais ils pussent jouir comme partout ailleurs des avantages de la vie commune, et ne pas se dévouer au salut des autres sans avoir les moyens de se sanctifier eux-mêmes, et de soutenir leur vertu au milieu des travaux apostoliques. A cet effet, elle a statué qu'en Chine, [337] qu'en Abyssinie, comme partout ailleurs, il sera formé des maisons régulières de la Congrégation dans les mêmes conditions que celle d'Europe et que la vie commune y sera observée selon nos règles. Quant à la visite des chrétientés éloignées, elle devra être confiée à des missionnaires

séculiers indigènes. La liberté accordée à la religion en Chine permettant de créer des séminaires externes, NN. SS. les vicaires apostoliques seront invités à en établir, afin de former au plus tôt un clergé séculier assez nombreux pour que les missionnaires puissent se renfermer dans les seules attributions qui leur conviennent selon l'esprit de notre vocation. Ils devront être invités également à disposer toutes choses pour hâter le moment où, des évêchés pouvant être établis en Chine, la Congrégation pourra être déchargée du soin de fournir de son sein des vicaires apostoliques, et nos provinces se remettre dans les conditions de leur organisation normale comme sur tous les autres points du monde.

IX. L'Assemblée, ayant eu connaissance que l'usage de fumer le tabac commençait à s'introduire dans certaines provinces, a jugé important de le faire cesser sans délai : cet usage peu convenable à des ecclésiastiques et inconnu dans la Compagnie présente plusieurs inconvénients, qui doivent être éloignés. Cette défense s'applique aux missionnaires qui travaillent dans les missions étrangères comme à ceux d'Europe, pour les mêmes motifs, et parce que la nécessité de fumer n'existe pas plus pour les uns que pour les autres. MM. les visiteurs voudront bien apporter tous leurs soins à l'observation de ce décret. L'Assemblée m'a recommandé de leur rappeler aussi de tenir la main à l'exécution de la résolution prise par l'assemblée de 1849, relative à la lecture des journaux ou écrits périodiques. Il est de la dernière importance d'en surveiller l'observation. Qu'ils empêchent rigoureusement l'introduction dans leurs maisons de tout écrit de cette nature qu'ils n'auront pas autorisé, soit directement par l'abonnement, soit indirectement par des externes qui le communiqueraient. Les circonstances présentes ajoutent encore aux considérations qui ont motivé cette mesure. Chacun de vous doit comprendre le danger auquel pourraient donner lieu les infractions qu'on pourrait commettre en cette matière.

Vous avez déjà connaissance de l'heureux choix qu'a fait l'Assemblé générale pour remplir le vide qu'avait laissé à mes côtés la mort de mon premier assistant, M. Poussou. Mais j'ai besoin de vous dire toute la joie de mon cœur de compter parmi mes assistants un confrère qui possède si complètement et mon estime, et ma confiance, et mon amitié. Le dévouement qui m'est si bien connu de M. Vicart me procure une coopération aussi agréable qu'utile, et bien capable de soulager le poids de mes sollicitudes.

Je dois encore vous donner communication d'une mesure que je méditais depuis longtemps pour rendre plus active et plus régulière l'administration de la Compagnie. L'unité et par conséquent l'uniformité ne sont possibles que par des rapports incessants et périodiques de toutes ses provinces avec celui qui [338] a reçu mission de la conduire à l'accomplissement de ses destinées. Les visiteurs et les supérieurs locaux forment avec le Supérieur général comme un réseau de sollicitude qui enveloppe la Compagnie tout entière. Ils sont les organes par lesquels il transmet à tous les membres qui la composent, ainsi qu'à toutes leurs œuvres, les grâces et les bénédictions qui sont attachées à notre vocation. L'autorité est une : elle ne peut efficacement s'exercer que par l'unité de pensée et de direction, et par conséquent que par des rapports réguliers entre les dépositaires particuliers de l'autorité, avec celui en qui Dieu en a placé le centre et la plénitude. De là les règles qui définissent les attributions des visiteurs et des supérieurs locaux, et les conditions dans lesquelles ils doivent les exercer. Ainsi les mêmes règles ont-elles établi les relations périodiques que doivent avoir avec le Supérieur général MM. les visiteurs, supérieurs locaux, directeurs des séminaires internes, consulteurs et admoniteurs des provinces, et même de chaque maison. Or, ces correspondances ont laissé beaucoup à désirer par le passé. De là, comme il est facile de le comprendre, il est impossible au Supérieur général d'avoir une connaissance exacte de la situation des provinces et des maisons, et par suite d'exercer envers elles toute la sollicitude dont il serait heureux de les entourer. Je désire qu'il n'en soit pas ainsi à l'avenir. Dans un temps où les évènements se précipitent avec tant de rapidité, où les situations se transforment d'une manière aussi imprévue, et où dès lors on a sans cesse besoin de recevoir lumière, direction et secours de la part de l'autorité supérieure, il importe que les relations soient attentivement suivies et même multipliées. Il importe de faire face à ce besoin actuel de la Compagnie.

Quoique mes assistants soient pleins de zèle et de dévouement, et que leur concours me soit toujours offert avec l'empressement le plus cordial, la rapidité des communications et la

multiplication de nos provinces et de nos maisons sur tous les points du monde, ne permettent plus qu'ils puissent suffire à me prêter un concours tel que le réclame la situation actuelle de la Compagnie. Et puis, moi-même je vois les années s'accumuler sur ma tête ; mais, au lieu de croître avec leur nombre, mes forces ne peuvent tendre au contraire qu'à diminuer. Il y a donc nécessité de les suppléer, afin que l'œuvre de Dieu qui m'est confiée ne souffre pas de ma fragilité, et qu'elle suive invariablement et avec prospérité la belle carrière ouverte devant elle.

A cet effet, la mesure que j'ai communiquée à l'Assemblée, et qu'elle a unanimement approuvée, c'est de constituer près de moi des représentants de nos provinces éloignées, qui, comme le fait l'assistant italien pour les provinces italiennes, s'occupent de leurs intérêts, suivent exactement leur correspondance, et soient chargés particulièrement de traiter de leurs besoins et de l'expédition de leurs affaires, soit avec moi, soit avec la procure générale et le secrétariat de la Congrégation. J'ai immédiatement procédé à l'exécution de cette mesure, et j'ai statué les nominations suivantes : [339]

M. Sturchi, assistant, représentant de nos trois provinces d'Italie.

M. Vicart, assistant, représentant de toutes nos missions de la Chine et de la Mongolie.

M. Maller, ancien visiteur, représentant de la province des Etats-Unis, de celle d'Espagne, et de nos missions du Chili et du Pérou.

M. Lamant, ancien visiteur, représentant de la province du Portugal, de celle du Brésil et de nos missions de Buénos-Ayres.

M. Lechartier, ancien supérieur de Smyrne. représentant de la province de la Turquie, de la Grèce, de celle de la Syrie et de I'Egypte, et de celle de l'Abyssinie.

Cependant, pour conserver l'unité dans la correspondance et prévenir toute erreur, je recommande l'observation des deux dispositions suivantes :

1° Toutes les lettres qui seront écrites en conformité des prescriptions, des règles, des offices, seront toujours adressées au Supérieur général lui-même, et non aux représentants.

2° Toute décision donnée et toute permission accordée devront toujours être revêtues de l'approbation et de la signature du Supérieur général.

Ces deux dispositions garantiront la régularité dans l'expédition des affaires, et préviendront les abus qui pourraient s'y glisser.

Ainsi, comprendrez-vous, j'en ai la confiance, comme je l'avais tout d'abord compris moi-même, que cette dernière Assemblée avait dans les desseins de Dieu une grande et belle mission à remplir dans l'intérêt de l'avenir de la Compagnie. Elle a montré, dans ses résolutions comme dans ses discours, son attachement inviolable à l'esprit, aux maximes et aux enseignements de notre saint fondateur ; et par là elle a mérité d'occuper une noble place dans nos annales. Elle a indiqué aux générations suivantes la route à suivre et les moyens à prendre pour réaliser les promesses qui sont le patrimoine de notre vocation.

Maintenant je ne forme qu'un vœu : c'est que tous les missionnaires, s'associant aux sentiments qui animaient cette édifiante Assemblée, se pénètrent de respect pour les résolutions qu'elle a formulées, et se montrent zélés pour les mettre en pratique, Par là, ils assureront les heureux résultats qu'elles sont de nature à produire pour le bien de l'EgIise, et pour le bonheur de la grande famille de saint Vincent.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ETIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

[340]

XXXVIII

Nouvelles de la Compagnie. - Exhortation à la confiance en la Providence.

Paris, le 1er janvier 1862.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Une année vient encore de finir. Si elle a eu ses amertumes et ses appréhensions, comme toutes celles qui composent notre vie sur la terre, elle a eu aussi ses consolations et ses jouissances. Je place au premier rang celles que m'a procurées notre Assemblée générale. Une réunion de famille aussi nombreuse et aussi édifiante, dans les circonstances présentes, et au milieu d'évènements de nature à agir d'une manière aussi grave et aussi importante sur l'avenir de la Compagnie, était à elle seule une manifestation des desseins miséricordieux de la Providence sur elle. Le bonheur et la confiance qu'y ont puisés les missionnaires qui en faisaient partie, n'ont pas peu contribué à rassurer ma sollicitude et à fortifier mes espérances. Presque tous sont déjà de retour à leurs postes respectifs, et ont repris avec un nouveau courage le cours de leurs travaux.

Avant de retourner dans la capitale de la Chine, Mgr Mouly devait aller baiser les pieds du Souverain Pontife, lui rendre compte des évènements accomplis dans son diocèse de Pékin, et réclamer ses paternelles instructions dans le but de les faire tourner au plus grand bien de la religion. Maintenant qu'il a rempli ce devoir et qu'il a retrempé son zèle à la source de la foi catholique, il se prépare à reprendre dans peu de jours la route de l'extrême Orient. Il sera accompagné de plusieurs missionnaires et d'un bon nombre de filles de la Charité, qui l'aideront à recueillir les fruits de la victoire remportée sur l'infidélité, et la belle mission qu'elle offre en ce moment aux ouvriers apostoliques.

Les nouvelles qui nous viennent de tous les points de la Chine sont des plus consolantes. Tout annonce que l'Église va y déployer toute la puissance de sa fécondité, et montrer une fois de plus au monde que *le sang des martyrs est une semence de chrétiens*. Comme le disait saint Vincent de son temps, à la vue des ravages que l'hérésie faisait dans son sein, *elle va se dédommager des pertes qu'elle essuie en Europe, par de grandes conquêtes parmi les infidèles*. Déjà nos [341] missionnaires peuvent circuler en toute sécurité sur toute l'étendue de leur territoire ; déjà ils ont obtenu en plusieurs endroits la restitution des propriétés où autrefois étaient érigées des églises, confisquées et renversées ensuite par les persécuteurs. De plus, par les soins du gouvernement français, ils jouissent maintenant du droit d'acquérir des propriétés et de bâtir des chapelles, des séminaires et tous autres établissements religieux. Aussi un grand mouvement se remarque partout dans les esprits pour étudier la vraie foi. Des conversions semblent se préparer de toutes parts, et réclament des ouvriers en grand nombre pour exploiter cette disposition favorable des peuples. Nous avons la confiance que la Providence nous mettra à même de répondre à ce besoin, et de fournir convenablement d'ouvriers la portion qui nous est confiée de ce champ immense ouvert à l'Évangile.

Les graves évènements qui agitent en ce moment les peuples des États-Unis d'Amérique, n'ont point empêché les représentants de cette province de retourner dans leurs missions respectives. Ils y sont arrivés sans difficulté aucune, et ils nous apprennent par leurs lettres que les œuvres marchent et prospèrent comme dans les temps les plus tranquilles. Le soin qu'ils ont de se tenir tout à fait étrangers aux conflits politiques, de se renfermer étroitement dans le cercle de leurs fonctions, et de se montrer disposés à remplir les devoirs de la charité envers les différents partis qui se combattent, les fait respecter de tous, et leur assure leurs sympathies et leur confiance.

Les seuls représentants à l'Assemblée de la province du Mexique sont demeurés en Europe. Les bouleversements survenus dans cette contrée ont été jusqu'à présent un obstacle à leur retour. Ces troubles néanmoins n'ont point empêché que nos missionnaires n'aient travaillé avec zèle et succès au salut des âmes parmi les gens de la campagne. Mais ils se trouvent en ce moment dispersés par la tourmente révolutionnaire. Nous espérons que bientôt l'ordre se rétablira dans ce pays, et que la

famille de saint Vincent y reprendra la belle position qu'elle y a occupée par le passé, et qu'elle y trouvera encore de plus nombreux éléments de prospérité.

De nos trois provinces d'Italie, celles de Turin et de Rome conservent leur même situation. Si elles ne sont pas affranchies de toutes les appréhensions que sont de nature à leur inspirer les évènements qui s'accomplissent sous leurs yeux, pour le moment, du moins, elles ne paraissent menacées d'aucun danger imminent. Nos missionnaires de ces provinces se montrent grandement attachés à leur vocation et fidèles aux règles de conduite que nous a tracées notre saint Fondateur. Si quelques-uns parmi eux ont pu être soupçonnés ou accusés de se mêler aux partis politiques, ce n'a été que pour rendre plus manifeste combien ils sont irréprochables en cette matière, et avec quelle sagesse ils se tiennent étrangers aux opinions qui agitent les esprits. Nous n'avons de craintes sérieuses, dans ce moment, que pour notre province de Naples. Elle n'a pas été exceptée du décret royal qui supprime les communautés [342] religieuses du pays. Cependant nous avons un espoir assez fondé que l'intervention du gouvernement français détournera le coup qui semble l'avoir frappée. Je sais combien ces provinces d'Italie vous intéressent, non-seulement à cause des périlleuses et pénibles épreuves qu'elles ont à traverser, mais encore à cause du caractère respectable de leur origine, qui remonte jusqu'à saint Vincent lui-même. Ce fut lui en effet qui envoya en Italie des missionnaires formés à son école et qui y fonda nos premiers établissements. De plus, ces provinces occupèrent toujours dignement leur place dans la Compagnie, et depuis deux siècles, sans interruption, elles ont rendu de grands services à l'Église. Les témoignages universels de sympathie et d'affection dont nos missionnaires de Naples se voient entourés dans ce moment, où leur existence se trouve menacée, prouvent à quel degré ils possèdent l'estime et la considération du clergé et du peuple. Ils ont donc toutes sortes de titres à notre intérêt et à nos prières.

Notre province d'Espagne jouit de sa tranquillité ordinaire. Elle entreprend en ce moment une œuvre d'une grande importance pour le bien de la religion et pour l'extension de nos deux familles. A la demande et aux frais du gouvernement espagnol, elle va faire partir quatre missionnaires et douze filles de la Charité pour les îles Philippines. Cette mission nouvelle s'ouvre sous les plus heureux auspices, et elle offre un bien vaste champ aux travaux et au zèle de cette province. II y a là une riche moisson, qui est mûre, et il faudra pour la recueillir bien des missionnaires, et le nombreuses filles de la Charité. Nous avons la confiance que le Père de famille, qui nous confie cette intéressante portion de sa vigne à cultiver, suscitera aussi des vocations en nombre suffisant pour réaliser ses desseins de miséricorde.

Nos provinces du Levant sont tranquilles, et nos œuvres y sont prospères. Les craintes que nous avaient inspirées pour elles les troubles et les massacres de la Syrie, sont heureusement dissipées. Nous ignorons quel est l'avenir que Dieu réserve à des contrées où il existe tant de causes d'inquiétudes ; mais nous avons la confiance qu'il saura protéger contre tout évènement fâcheux des œuvres qui sont si utiles à sa gloire et au salut des âmes. La préservation si visiblement miraculeuse de nos confrères et de nos sœurs de Damas semble promettre, au besoin, à nos autres missions un semblable secours du Ciel. Nous aurions cru tenter Dieu que de restaurer sitôt nos œuvres détruites dans cette ville. Nous croyons que la prudence nous commande d'attendre, pour le faire, que la situation offre une garantie plus réelle de sécurité. Mais nous avons réorganisé notre mission d'Alep, qui était abandonnée depuis plusieurs années ; et le bien qui s'y opère nous donne lieu de nous en féliciter.

Grâces à Dieu, nos autres provinces, soit d'au-delà des mers, soit de l'intérieur de l'Europe, même celle du Portugal, sont dans un état de tranquillité qui leur permet de remplir avec autant de liberté que de succès les fonctions de [343] notre Institut. Il en est de même en France, où rien n'est venu interrompre le cours de nos œuvres. Au contraire, nous avons pu établir deux maisons nouvelles, l'une à Paris et l'autre à Lyon, à la demande de l'autorité ecclésiastique. Elles ont pour but d'évangéliser le pauvre peuple de ces deux grandes cités. Nous avons eu aussi la consolation de former une maison dans l'île Bourbon, et de renouer la chaîne des missionnaires qui pendant de si longues années ont évangélisé cette contrée. Nous venons encore de réaliser le projet formé, depuis plusieurs années, d'une maison dans l'île de Madère, fondée par S. M. l'Impératrice douairière du Brésil. Ce sont donc quatre nouvelles maisons formées dans le cours de l'année qui vient de finir.

De plus, les vocations se présentent nombreuses, et elles nous permettent d'espérer que l'année qui commence verra d'autres maisons se former, et d'autres œuvres venir s'ajouter à celles qui nous sont confiées.

Ainsi, la Providence accomplit-elle envers nous les promesses que nous a faites saint Vincent. Elle se réalise tous les jours sous nos yeux, l'assurance qu'il nous a donnée *que si, à l'exemple du divin sauveur, nous cherchons avant toute chose le royaume de Dieu et sa justice*; si nous savons donner la préférence aux choses spirituelles sur les choses temporelles, et à la gloire de Dieu sur la vanité du monde ; si même, *à l'exemple du grand Apôtre, nous avons la générosité de choisir la pauvreté, l'humiliation, les souffrances, et même la mort, plutôt que de nous voir séparé de la charité de Jésus-Christ* ; si enfin *nous faisons peu de cas des biens temporels, abandonnons tous nos intérêts aux soins du Seigneur, nous serons toujours sous la protection du Dieu du ciel ; qu'aucun mal réel ne nous* arrivera ; *qu'au contraire, nous ne serons privés d'aucun bien, quand même nous nous verrions à la veille de tout perdre*. Qui pourrait douter de l'accomplissement de cette promesse, après avoir considéré notre position présente au milieu des commotions qui agitent et tourmentent tous les peuples parmi lesquels nous nous trouvons placés, pour remplir la mission de charité qui nous est confiée ? Que de preuves n'avons-nous pas d'une protection particulière de la divine Providence sur nous ? Maintenant qu'en France et dans bien d'autres contrées nous ne possédons aucuns biens, occupons-nous une place moins belle dans l'Église que nous ne l'occupions autrefois, quand nous avions de grandes possessions ? Faisons-nous moins de bien pour la gloire de Dieu et sommes-nous moins utiles aux âmes ? Avons-nous manqué jusqu'ici des choses nécessaires et des ressources que réclament les œuvres qui nous sont confiées ? N'expérimentons-nous pas au contraire tous les jours que les trésors de la Providence sont inépuisables ? qu'elle a une puissance admirable pour faire jaillir une source nouvelle à côté d'une autre source qui vient à tarir ? *Est-ce que la terre n'est pas au Seigneur, ainsi que la plénitude* de ses richesses ? *Est-ce que Celui qui nourrit les oiseaux du ciel et qui donne au lis des champs* un si magnifique *ornement, ne sait pas que nous avons besoin des choses nécessaires à la vie* ? Est-ce qu'il nous laissera jamais manquer du pain [344] qui doit nous nourrir et du vêtement qui doit nous couvrir, si nous sommes des ouvriers fidèles et généreux dans sa vigne ? Les ouragans et les tempêtes peuvent bien emporter les riches moissons dont la nature est couverte, mais ils ne peuvent jamais détruire la puissance de fécondité que le Créateur a déposée dans son sein : ainsi les évènements de ce monde peuvent bien aussi nous dépouiller de ce que nous possédons, mais ils sont impuissants à appauvrir la Providence *qui donne la nourriture en temps opportun*.

Cette confiance, que saint Vincent nous recommande d'avoir dans le Seigneur en ce qui regarde les choses nécessaires à la vie temporelle, doit aussi s'étendre à la conservation des œuvres qui nous sont confiées. Quels nouveaux évènements l'année qui commence nous réserve-t-elle ? Dieu s'en réserve le secret. Il veut par là nous mettre dans la nécessité de nous abandonner aveuglément à sa conduite. Notre expérience du passé doit être pour nous un enseignement pour l'avenir. Nous avons vu la prospérité de la Compagnie grandir toujours, en traversant des évènements qui semblaient être pour elle des dangers menaçants. Nous avons vu nos maisons et nos provinces se multiplier, et nos œuvres se développer au milieu de circonstances qui paraissaient de nature à inspirer les plus vives appréhensions. Et quoi de plus propre à nous rassurer, que cette action si visible et si paternelle de la Providence, qui enveloppe notre Compagnie tout entière, et qui la conduit seule à l'accomplissement de ses destinées ? Est-il un seul point de la terre où elle se soit transportée de son propre mouvement? Est-il une seule de nos œuvres dont nous puissions revendiquer l'initiative ? Si nous nous trouvons placés aujourd'hui dans tant de contrées de l'univers n'est-ce pas cette même Providence qui nous y a appelés et conduits ? N'est-ce pas elle qui graduellement a élargi la carrière apostolique que nous parcourons, et éloigné les limites du champ ouvert à nos travaux et à notre zèle ? Et ces nombreuses vocations qui chaque année viennent grossir nos rangs et multiplier les ouvriers chargés de soutenir et de faire prospérer nos œuvres, qui les inspire, qui nous les amène, sinon cette même Providence, qui veille à la garde et au développement de la famille de saint Vincent ? Comment donc pourrait-il nous être permis de concevoir aucune crainte en présence d'une intervention aussi manifeste du Ciel ? Le Dieu qui construit l'édifice et qui sait l'élever dans

de si magnifiques proportions, serait-il impuissant à le soutenir et à le préserver des dangers auxquels les perturbations de ce monde pourraient l'exposer ?

Non! ne redoutons pas pour la Compagnie les évènements humains. Ne redoutons, comme saint Vincent, que nos péchés, nos infidélités à la grâce, l'oubli de l'esprit de notre état, et la violation de nos règles.

Sans doute, nous ne devons pas prétendre être plus privilégiés que saint Vincent ne l'a été lui-même. Il a eu sa part dans les épreuves que faisaient subir à l'Église les troubles qui agitèrent la société de son temps. Il a vu sa maison de Saint-Lazare ravagée trois fois par les armées, et ses possessions [345] dé vastées. Il s'est vu lui-même calomnié, poursuivi comme l'ennemi du peuple ; son œuvre n'en a que mieux prospéré, arrosée des eaux des tribulations. Pourrions-nous justement exiger d'être entièrement affranchis des maux qui pèsent sur tous ? Mais le rocher n'en reste pas moins immobile au sein de la mer, quoiqu'il soit battu par les flots et couvert de leur écume mugissante. La nature ne souffre pas des variations de la température ; un ciel constamment serein la dessécherait ; au contraire, les pluies et les orages favorisent l'abondance des moissons et la maturité des fruits de la terre. Cette part qui peut nous advenir des tribulations communes, deviendrait pour nous un grand enseignement, bien propre à dévoiler toute la fragilité et toute l'inconstance des choses d'ici-bas ; un creuset dans lequel se purifieraient nos intentions et nos pensées ; un riche aliment de mérites pour le ciel ; un motif puissant enfin de nous détacher de tout, de nous attacher davantage à Dieu seul et aux intérêts de sa gloire. *Si nous pouvions voir les tribulations avec des yeux vraiment chrétiens*, disait notre saint Fondateur, *et si notre esprit était débarrassé de certaines maximes du monde, qui s'opposent, ainsi que de sombres nuages, aux rayons de la foi, et qui ne laissent pas pénétrer cette lumière céleste jusqu'au fond de nos âmes, nous nous estimerions très-heureux d'être calomniés et d'être en butte aux afflictions de ce monde*.

Sachons donc, à l'exemple des disciples du Sauveur, *posséder nos âmes dans la patience et nous réjouir de souffrir*, s'il y a lieu, *pour le nom de Jésus-Christ*. Par là, nous ferons de nos épreuves et de nos tribulations une semence de nouveaux succès et d'une nouvelle prospérité pour]a Compagnie, parce que nous mériterons de nouvelles faveurs et de nouvelles bénédictions du Ciel. C'est là aussi le vœu le plus ardent que forme mon cœur pour vous. Je le dépose auprès des restes précieux de notre Bienheureux Père. C'est là que j'aime à penser à vous, à partager vos joies et vos douleurs. C'est là enfin que j'élève mes bras et mon âme tout entière vers le Ciel, pour en faire descendre sur chacun de vous les grâces et les secours dont vous avez tous besoin pour fournir dignement votre course, et mériter la riche récompense qui doit couronner vos travaux et votre dévouement à la cause de Dieu et des âmes.

Maintenant que je vous ai communiqué les sentiments de tendre affection que réveille dans mon âme la circonstance du renouvellement de l'année, permettez-moi de faire aussi appel à vos cœurs, et que je vous demande vos vœux et vos prières pour m'obtenir les grâces dont j'ai besoin moi-même. Oh! demandez au Seigneur qu'il me donne la sagesse dont il avait si abondamment pourvu saint Vincent ; que je possède la pénétration de son esprit, l'égalité de son âme, et surtout son abandon si admirable entre les mains de Dieu, afin que j'occupe dignement sa place et que je remplisse la grande tâche qui m'est imposée, devenue si difficile au temps où nous vivons, de manière à procurer le plus grand bien de la Compagnie et le bonheur de chacun de vous. [346]

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère.

Messieurs et mes très-chers Confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ETIENNE,
I. p. d. 1. C. d l. M., Sup. Gén.

XXXIX

Le missionnaire doit aimer l'oraison, le travail, et la mortification.

Paris, le 1er novembre 1862 (1).

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

C'est du fond de la solitude où je m'occupe de mes années éternelles, que je vous adresse les effusions de mon cœur. Quand je m'y suis renfermé, vous y êtes venus avec moi. Les intérêts de la Compagnie sont tellement identifiés avec les miens, et les sollicitudes qu'elle réclame de moi sont tellement unies à celle de mon propre salut, que je n'ai pu penser devant Dieu à mes besoins spirituels sans me préoccuper aussi des siens. Toutes ses œuvres étaient présentes à mon esprit, et étaient l'objet de mes réflexions comme de mes vœux. Celle à laquelle vous vous dévouez avec tant d'amour et d'édification, la mission aux pauvres gens des champs, devait être la première dans ma pensée, comme elle occupait la première place dans celle de saint Vincent. Je méditais avec bonheur sur son excellence, et sur les grands biens qu'elle est appelée à opérer pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Mou cœur se dilatait de consolation en voyant cette œuvre, spécialement confiée par la Providence à la Compagnie, s'étendre et reprendre parmi nous l'importance qu'elle avait aux yeux des premiers missionnaires. Je bénissais Dieu de l'estime que vous en faites, et de la préférence que vous lui donnez dans votre esprit sur toutes celles qui appartiennent à notre Institut. J'ai compris avec quel zèle je devais moi-même seconder de si heureuses dispositions, particulièrement dans un temps où il est si nécessaire de réveiller la foi dans les campagnes, et d'opposer la digue des enseignements de la religion et des travaux apostoliques au

……..

(1) Cette circulaire fut adressée aux missionnaires missionnants. [347]

……..

torrent des mauvaises doctrines, qui y exerce déjà tant de ravages et qui les menace d'une entière destruction. Et ce n'est pas seulement autour de nous que ces besoins des peuples sont pressants, c'est dans toute l'Europe et dans le monde entier. Dans les contrées lointaines où la Providence a appelé nos missionnaires, plus encore que sous nos yeux, on peut appliquer à une multitude de peuples la parole du prophète Jérémie : *Parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis*. Mais aussi la moisson est mûre, elle est abondante si nous sommes de dignes ouvriers, nous pouvons amasser de grandes richesses en fruits de salut.

J'ai compris aussi que si c'est un devoir pour moi d'encourager et de soutenir votre zèle dans cette belle carrière apostolique, je ne dois pas moins vous indiquer les moyens de la parcourir avec succès, et vous signaler les causes qui pourraient rendre vos travaux stériles et en paralyser l'efficacité. Car la négligence à employer ces moyens et l'oubli de ces causes funestes rendraient la Compagnie incapable de réussir dans cette œuvre si utile à l'Église, et impuissante à accomplir les destinées que Dieu lui réserve pour la régénération et le salut des peuples. Aussi j'ai pensé que j'entrerais dans les vues de votre piété, dans le but de vous faire participer aux fruits de ma retraite, si je vous communiquais les réflexions que j'ai faites, et les sentiments que Dieu m'a inspirés sur un sujet aussi important, pendant les jours que j'ai passés dans la solitude. Vous y verrez, je n'en doute pas, une preuve de l'intérêt que j'attache à vos succès et un témoignage de la tendre affection que je vous porte.

Trois éléments me semblent résumer tout l'apostolat de Notre-Seigneur : la prière, le travail et la souffrance. Ce sont aussi ces trois éléments qui constituent l'action du missionnaire et qui fécondent son ministère. Le succès sera d'autant plus certain et plus consolant, que ces trois éléments de *puissance en œuvre et en parole* se réuniront avec plus de perfection dans l'homme apostolique qui évangélise *les pauvres des champs*. Or, c'est sur ces trois qualités essentielles du missionnaire que je crois devoir appeler votre attention.

I. Et d'abord saint Vincent nous le déclare : le vrai missionnaire doit être *un homme d'oraison*. C'est *l'homme de Dieu* de saint Paul, *préparé à toute sorte de bien*. Ne pouvant rien de lui-même, il faut qu'il puise dans le cœur de Dieu la lumière qui doit éclairer les esprits, et l'onction qui doit toucher les cœurs et les convertir. S'il n'est pas fervent et bien uni à Dieu, sa parole sera le son d'une *cymbale retentissante* ; il ne sera lui-même qu'un *airain sonnant*, et non plus le *Ministre de Jésus-Christ et le dispensateur des mystères de Dieu*.

Il faut donc bien se prémunir contre une illusion qu'on adopte facilement, parce qu'elle satisfait l'amour-propre, et qui a pour objet d'attribuer l'insuccès d'une mission tout entier à l'endurcissement, à l'absence de foi et à l'insensibilité des peuples. Cela peut être vrai jusqu'à un certain point ; mais n'est-il pas à craindre que cet insuccès ne provienne aussi de ce que le missionnaire n'est pas assez fervent, assez uni à Dieu, assez zélé pour sa propre perfection ? Car [348] enfin *le bras de Dieu n'est pas raccourci* ; sa parole conserve dans toute sa force la toute-puissance qu'elle a toujours eue dans la bouche des Apôtres et des hommes vraiment apostoliques de tous les temps. Les trésors de la miséricorde divine sont toujours aussi riches et aussi ouverts, le sang de Jésus-Christ aussi efficace, et sa grâce aussi féconde en merveilles de conversion. *Dieu est aussi admirable dans ses saints* aujourd'hui, qu'il l'était au temps où vivait le saint Roi-Prophète.

Aussi, je ne saurais assez vous exhorter à ne pas oublier que le premier devoir du missionnaire, c'est de *se sanctifier lui-même*, à l'exemple du Sauveur, *afin que les peuples se sanctifient aussi dans la vérité*. Il est grandement à regretter que le malheur des temps empêche les missionnaires, comme autrefois, d'être toujours plusieurs ensemble pour donner la mission au peuple. C'est un moyen d'observer fidèlement nos saintes règles et de nourrir la piété par les exercices communs. Quand on est seul, on est facilement exposé à se relâcher et à omettre, sous divers prétextes qui peuvent paraître plausibles, des exercices de piété qui sont destinés à être la nourriture de l'âme, et des liens qui doivent tenir le missionnaire uni à Dieu et en communication habituelle avec lui. La communication intérieure, exactement et convenablement faite, est un préservatif contre ce danger de relâchement. Je vous exhorte donc à ne pas négliger cette pratique. Je vous prie aussi de faire tout ce qui dépend de vous auprès de qui de droit, pour obtenir que vous soyez au moins deux dans chaque mission. Déjà plusieurs de NN. SS. les évêques, sous l'autorité desquels la Compagnie travaille, en ont compris la nécessité.

Un autre moyen de se maintenir dans la ferveur, c'est de bien observer la recommandation de saint Vincent, qui veut que nous soyons *chartreux à la maison et apôtres â la campagne*. La piété se soutiendra bien, si, après sept ou huit mois d'absence pour vaquer au ministère des missions, on a soin de se retremper ensuite dans le recueillement de la solitude et dans la vie de famille. Mais je constate tous les jours que cette solitude pèse, et que l'on a peine à se résoudre à passer ainsi quelques mois occupé à l'étude et à la prière. On tend toujours à chercher du travail au dehors ; et cette disposition m'afflige parce que d'un côté elle nuit à l'avancement spirituel du missionnaire, et de l'autre elle est un obstacle à ce qu'il repasse les matières théologiques, et à ce qu'il prépare convenablement les sermons qu'il doit prêcher. Je recommande à MM. les supérieurs locaux de porter sur ce point une grande attention, et je les prie d'exiger qu'au moins pendant tout le mois de juillet, les missionnaires soient tous réunis à la maison et y pratiquent les exercices de la vie commune, et, de plus, que tous se trouvent également réunis à la fin des vacances pour faire la retraite annuelle.

II. La seconde qualité du vrai missionnaire, c'est le dévouement au travail. Ce dévouement doit être discret et inspiré par des motifs purs et surnaturels ; par conséquent il doit s'assujettir à l'obéissance et se laisser guider par les [349] règles en usage dans la Compagnie. Un missionnaire qui voudrait se choisir son auditoire et son peuple à évangéliser, chercherait sa propre satisfaction plutôt que la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il serait en opposition avec la conduite de Notre-Seigneur, le modèle des missionnaires, qui disait : *Quæ placita sunt ei facio semper,* et qui *faisait sa nourriture de la volonté de son Père céleste*. Sans doute, il y a des terres ingrates et stériles, qui promettent bien peu de fruits au travail du laboureur ; mais il ne laisse pas pour cela de les cultiver, et souvent il arrive qu'à force de soins et de fatigues. il finit par les rendre fertiles. Il y a des peuples difficiles à émouvoir et à ramener, qui offrent peu de consolation au missionnaire. Mais faut-il pour

cela les abandonner à leur malheureux sort ? Parce qu'ils sont plus éloignés du royaume de Dieu, sont-ils moins dignes de commisération et de pitié ? N'y aurait-il qu'une âme ramenée à Dieu dans le cours d'une mission, c'en serait assez pour que le ciel fût dans la joie. Pourquoi donc cela ne suffirait-il pas pour consoler le missionnaire et pour le récompenser de ses fatigues ? Notre-Seigneur a bien prêché pendant les trois années de sa vie publique ; il joignait même à la prédication l'éclat des miracles ; et cependant l'Évangile ne raconte pas qu'il ait opéré un grand nombre de conversions. Le missionnaire vraiment dévoué au salut des âmes ne se laisse pas arrêter ni décourager par cette considération. Il sait que moins il aura de consolation dans son ministère, plus son travail sera méritoire devant Dieu. Il sait que la parole évangélique est une semence qu'il lui faut le temps de germer avant de paraître et de porter son fruit. Il sait enfin que l'action de la grâce dans les âmes est mystérieuse, et qu'elle opère souvent dans le secret des effets merveilleux, auxquels on était loin de s'attendre. Combien de fois a-t-on constaté que la semence divine déposée le long des eaux de la grâce, est devenue, sans qu'on s'y fût attendu, un arbre couvert de fruits de salut ! Combien de fois, chez un peuple que l'on avait évangélisé sans succès, a-t-on trouvé plus tard une riche moisson à recueillir ! Il a fallu des siècles de travaux, de privations et de souffrances, pour préparer dans l'empire de la Chine la vaste et magnifique carrière qui s'ouvre aujourd'hui aux hommes apostoliques, pour conquérir des âmes à Jésus-Christ. *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei* !

III. Mais ce n'est pas assez d'être un homme de prière et de dévouement pour devenir l'instrument de la sanctification des peuples. Jésus-Christ y a ajouté l'amour de l'humiliation, de la contradiction et de la souffrance. C'est sa croix qui est devenue la source des miséricordes divines ; c'est la vertu de son sang qui féconde la semence de la parole et qui lui fait produire des fruits de salut. Il faut que le missionnaire *supplée ce qui manque à la Passion* du Sauveur, *qu'il sache s'envelopper de sa mortification*, s'il veut avoir part à l'efficacité de son ministère. Le laboureur sait affronter l'intempérie des saisons, s'épuiser de fatigues et de privations et arroser la terre de ses sueurs, pour se procurer et recueillir une moisson abondante ; ainsi le missionnaire ne peut [350] espérer produire du fruit dans les âmes s'il n'est pas mortifié ; s'il est accoutumé à jouir des aises et des commodités de la vie, il ne pourra se résoudre à s'en priver quand il ira en mission. Il voudra que rien ne lui manque ; il usera de tous les prétextes pour satisfaire sa sensualité, au scandale des curés chez qui il prendra son repos et ses repas, au scandale même des peuples, qui pourront en être témoins. Cela seul suffira pour faire manquer l'effet de la mission. Il aura beau avoir une parole éloquente et persuasive, de l'entraînement dans sa manière de prêcher : il ne parviendra pas à remuer son auditoire, il le verra insensible et immobile. Que manquera-t-il à sa parole pour le toucher, l'ébranler et le convertir ? La vertu divine, l'onction que produit l'esprit de mortification, et l'odeur d'édification qu'il répand.

Il importe donc grandement que cette vertu de mortification soit votre fidèle compagne toutes les fois que vous allez au milieu des peuples de la campagne pour les évangéliser. Pour cela, il faut en faire l'habitude de votre vie. La sobriété dans le boire et le manger, la simplicité dans les habits, l'ameublement et les usages de communauté, doivent être l'ornement de vos maisons. Dans ce but, je recommande à MM. les supérieurs locaux :

1° D'établir dans leurs maisons le même ordinaire de table qui est en usage dans la maison-mère ;

2° De ne permettre d'y ajouter de l'extraordinaire qu'aux jours indiqués pour cela dans les décrets de nos assemblées générales ;

3° De faire servir à chacun sa portion de vin et de nourriture, comme il a toujours été en usage dans la Congrégation. Cet usage est fondé sur de justes motifs, et on le voit pratiqué dans toutes les communautés bien réglées ;

4° De veiller à ce que la lecture se fasse tout le temps du repas, comme le prescrit la règle. Cela doit s'observer même quand un prêtre étranger, de quelque distinction qu'il soit, prendra son repas avec la communauté. Il ne pourra qu'en être édifié.

Il ne doit y avoir d'exception à cette règle que dans le cas où un évêque vous ferait l'honneur de manger à votre table.

C'est pour l'évêque seul qu'il sera permis d'ajouter quelques plats à ceux de la communauté, par honneur pour sa dignité. Mais, pour les simples prêtres, on n'ajoutera rien à l'ordinaire du service. Seulement on pourra offrir le café après le repas à un ecclésiastique distingué par sa position élevée dans la hiérarchie.

Le grand Apôtre recommande à son cher disciple Timothée d'être *l'exemple des fidèles, dans la parole, dans les conversations, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté : Exemplum esto fidelium*. Ce conseil s'adresse particulièrement à vous, qui êtes continuellement en rapport avec les gens de la campagne, sur l'esprit desquels l'exemple produit plus d'effet que la parole. Il faut donc que votre conduite soit irréprochable, et qu'elle ne donne aucune prise à la malignité. Il ne vous suffit pas d'être l'exemple des fidèles par votre vocation [351] vous devez l'être aussi des ecclésiastiques, curés ou autres, que vos fonctions vous mettent dans le cas de fréquenter, soit dans les missions, soit dans les retraites qu'ils viennent faire sous votre conduite. Or ce devoir vous met dans la nécessité d'être exemplaires en toutes choses. Pour cela, il faut que vous en contractiez l'habitude dans vos maisons ; que le recueillement et le silence y règnent, que les règles de la simplicité, autant que celles de l'ordre et de la décence, y soient fidèlement observées, qu'on ne puisse enfin jamais y entrer sans y respirer l'odeur de la vertu et le parfum de la vraie piété. Vous n'en sortirez alors vous-mêmes que pour être *la lumière du monde et le sel de la terre*.

Tels sont les considérations et les avis que, pendant ma retraite, je me suis senti pressé de vous adresser. Recevez-les comme un témoignage de ma tendre affection pour vous. Notre-Seigneur me les a inspirés pendant que je m'occupais de vous et de vos intérêts spirituels dans mes communications avec lui. En contemplant tant de pauvres peuples sur tous les points du monde, qui nous tendent les bras, qui nous appellent de leurs vœux, il me semblait entendre Notre-Seigneur me dire *que la moisson est bien grande, qu'elle est mûre*, et qu'elle n'attend que des ouvriers pour la recueillir ; je me sentais le cœur dans l'état où était celui de saint Paul lorsqu'il entra dans la ville d'Athènes. Je priais le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers en nombre suffisant pour faire tout le travail. Mais en même temps je me disais que peut-être, si nous étions bons missionnaires, nous obtiendrions du Ciel que les vocations fussent plus nombreuses. La sainte Écriture nous apprend que le Créateur a donné à chaque semence dans l'ordre de la nature la vertu de se multiplier. Il doit en être de même dans l'ordre de la grâce : c'était la pensée de S. Vincent. Plus nous nous rendrons dignes de notre vocation, plus aussi nous mériterons que les missionnaires se multiplient dans la Compagnie. C'est un vœu que j'ai formé, et que j'ai déposé dans le cœur de Notre-Seigneur, en réclamant pour vous de nouvelles et d'abondantes bénédictions pour la campagne qui va commencer.

Je suis en son amour, et en celui de son immaculée Mère.

Messieurs et mes chers Confrères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. gén.

P. S. L'expérience est venue me convaincre qu'il y a des ménagements à garder dans l'ordre de vos travaux pour soutenir les forces et conserver les santés. Il est nécessaire de distancer les missions et les retraites par des intervalles de repos ; autrement il en résulterait des inconvénients très-graves. [352] Pour s'être dispensés de cette précaution, nous avons vu plusieurs missionnaires très-robustes frappés tout à coup d'infirmités ou d'accidents qui les ont forcés d'abandonner tout à fait ce genre de ministère, où ils faisaient grand bien. Je prie MM. les supérieurs et directeurs de nos maisons de missions de ne jamais consentir à ce qu'un missionnaire entreprenne une nouvelle mission ou retraite, sans s'être reposé une semaine après la dernière.

XL

Exposé de la situation.

Paris, le 1er janvier 1863.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

C'est la vingtième fois qu'il m'est donné de vous exprimer mes vœux à l'époque du renouvellement de l'année. Je sens qu'ils sont aussi ardents aujourd'hui qu'au premier jour de mon généralat. Les liens qui unissent mon cœur aux vôtres ont été formés par celui qui ne change pas, et qui reste toujours dans son immutabilité, en présence de la succession des temps et de l'inconstance des choses humaines. Ce monde est *une figure qui passe* ; mais la charité demeure toujours immobile, pour la consolation de ceux qui sont au Seigneur : *Caritas nunquam excidit*. L'affection dont elle est la source ne vieillit pas, et les vicissitudes d'ici-bas, loin de lui faire subir aucune altération, deviennent au contraire un aliment qui la fortifie et qui rend ses épanchements de plus en plus intimes et de plus en plus doux. Dans le cours de ces vingt années, que d'évènements sont venus ébranler l'ordre social, renverser bien des grandeurs, ruiner bien des existences et répandre l'amertume et la désolation dans une multitude d'âmes ! Mais les nuages ne peuvent atteindre le soleil ; il plane au contraire sur les tempêtes. Il se conserve plein de lumière et de chaleur, pour réparer les ravages de la foudre et pour redonner la vie à une végétation écrasée. C'est ainsi que notre petite Compagnie, qui, par la pureté de son esprit et par l'élévation de ses maximes, a son point d'appui et le principe de sa fécondité dans le *Soleil de justice*, a été comme étrangère à toutes les agitations produites par les évènements de la terre, et à l'abri des résultats fâcheux qu'elle semblait devoir en redouter. Établie sur le roc de l'esprit de Dieu, elle a éprouvé la vérité des promesses de saint Vincent, *que tant qu'elle demeurera sur ce fondement divin, il ne lui arrivera aucun mal ; qu'aucun bien ne lui manquera, quand même elle aurait lieu penser que tout est perdu* [353] *pour elle* ; enfin, que *si elle garde ses règles, ses règles la garderont elle-même*.

Les évènements sont venus manifester toute la sagesse des règles de conduite que nous a tracées notre Bienheureux Père, et l'importance qu'il y a pour nous de ne nous en écarter jamais. Observant l'inconstance et les vicissitudes des choses humaines, saint Vincent se convainquit que c'était sagesse de se tenir à l'écart des partis, et de ne jamais se mêler aux conflits des opinions des hommes. Cette conviction chez lui était en harmonie avec les principes de sa foi, qui lui montraient constamment, au-dessus des mouvements de la terre, une intelligence supérieure, qui donne *l'être, le mouvement et la vie* à l'ordre moral de ce monde, comme à celui de la nature, et qui sait combiner les diverses phases que traverse son cours, vers un but unique et invariable, qui est la gloire de Dieu, le triomphe de la religion et le salut des âmes. Il savait aussi que les voies de Dieu sont mystérieuses, que *ses pensées ne sont pas nos pensées*, que les moyens dont il se sert pour accomplir ses desseins sont tout autres que ceux qu'indiquerait la faible et courte intelligence de l'homme ; et que dans ses mains ce qui nous paraît obstacle se transforme en élément de succès, de même que ce qui semble à nos veux de nature à affaiblir, à détruire même ses œuvres, devient souvent un moyen de les affermir et de développer leur puissance et leur fécondité.

L'année qui vient de finir est venue nous fournir de nouveaux et puissants motifs de nous affectionner de plus en plus à ces considérations de la foi. Elle a eu aussi ses vicissitudes ; mais, en somme, elle a été pour notre Compagnie l'une des plus consolantes de son histoire. Il est vrai que nous avons eu la douleur de voir disparaître notre province naissante du Portugal. Mais cet évènement a été entouré de circonstances si honorables pour les deux familles de saint Vincent, que cette défaite apparente qu'elles ont subie s'est en quelque sorte transformée en triomphe. Et puis la Providence a voulu nous donner un témoignage de l'avenir qu'elle nous réserve dans cette contrée.

Une maison de missionnaires et une de filles de la Charité y sont demeurées debout, abritées par le drapeau français, comme la garantie de nos destinées futures et le signe de la prospérité qui nous est réservée dans des temps meilleurs. Dieu se plait à déconcerter ainsi les combinaisons des hommes, à *perdre la sagesse des sages et à confondre la prudence des prudents du siècle*.

D'ailleurs à peine cet incident a-t-il été sensible, tant ont été abondantes les bénédictions que le Ciel s'est plu à répandre sur les œuvres de la Compagnie. Au moment même où la province du Portugal s'effaçait pour un temps, une nouvelle province était érigée en Perse par suite de la création d'une maison à Téhéran. Une autre, celle du Chili, prenait rang dans la Compagnie, par la formation d'un nouvel établissement. Six maisons nouvelles créées en France nous obligeaient à porter à six le nombre des provinces françaises : ce sont le grand et le petit séminaire de Meaux, le grand séminaire de Marseille ; le petit [354] séminaire de Saint-Flour ; une maison de mission à Tour-Sainte, au diocèse de Marseille ; et une autre à Rimont, au diocèse d'Autun. Notre province de Prusse a vu fonder la maison de Malmédy, par la libéralité d'une pieuse famille de la ville et avec la bienveillante intervention de S. E. Mgr le Cardinal Archevêque de Cologne.

Si notre province d'Autriche n'a pas fondé d'établissements nouveaux, elle n'en a pas moins eu sa part des faveurs de la Providence. Elle a vu grossir le nombre de ses ouvriers par de nouvelles et précieuses vocations. Elle a achevé l'établissement de sa maison centrale dans la ville de Vienne, et elle l'a placée dans des conditions qui lui assurent l'avenir le plus prospère. Son église, bâtie dans des proportions qui lui permettent de satisfaire aux besoins des populations nombreuses de pauvres et d'ouvriers du quartier où elle est située, est la première érigée dans l'empire sous le vocable de l'Immaculée-Conception de la Très-Sainte Vierge. La consécration solennelle en a été faite le 7 décembre dernier par S. E. le cardinal archevêque de Vienne ; et, le lendemain 8, S. Exc. le nonce apostolique du Saint-Siège y a officié pontificalement. Le même jour une mission y a été ouverte, â laquelle ont pris part, avec les missionnaires de Vienne, ceux de Gratz, de Cracovie et de Cologne, et qui a produit les fruits les plus consolants.

Notre province d'Irlande a été éprouvée par la maladie et affligée par la mort ; ce qui a opéré de grands vides dans les rangs de ses ouvriers. Cependant ses œuvres sont toujours dans un état de prospérité consolante. Elle a pu, sans nuire aux fonctions ordinaires de ses établissements, donner cinq grandes missions et sept retraites ecclésiastiques, qui ont eu les plus beaux succès. Les vocations s'y présentant plus nombreuses, elle a lieu d'espérer un avenir qui lui fera oublier ses épreuves présentes, et qui compensera les douloureux sacrifices que la Providence lui a imposés.

Notre province de Pologne est dans un état aussi satisfaisant que nous puissions l'espérer des circonstances où elle se trouve placée. La liberté de faire le bien lui est rendue ; un de nos missionnaires possédant la confiance et appuyé de l'autorité de Mgr l'archevêque de Varsovie, a tenté avec succès, par de nombreuses retraites ecclésiastiques, d'opérer la réforme du clergé. J'ai de justes raisons de croire que cet heureux succès amènera dans peu l'organisation de missions au peuple, et la création de séminaires capables de donner aux générations nouvelles une éducation cléricale en harmonie avec les besoins actuels de l'Église ; et que ces œuvres ouvriront à notre Compagnie une bien belle carrière à parcourir dans cette contrée, si chère au cœur de saint Vincent. La Providence manifestera alors dans quel dessein elle a conservé cette province au milieu de tant de ruines, et pourquoi elle l'a préservée des coups qui ont frappé et anéanti tant d'autres institutions religieuses. Le feu sacré de l'esprit de notre saint état s'y est heureusement conservé ; et l'attitude sage et prudente dans laquelle cette province s'est conservée pendant les jours mauvais, lui a acquis [355] une position qui la mettra à même désormais d'opérer un grand bien dans l'avenir qui s'ouvre à la religion en Pologne.

Je contristerais vos cœurs, je le sais, si je ne vous parlais pas de nos provinces d'Italie. Aussi, je suis heureux de pouvoir vous dire que leur situation, si elle ne s'est pas améliorée, n'a pas non plus empiré depuis l'année dernière. Elle demeure toujours la même : et c'est beaucoup, au milieu de circonstances aussi difficiles et aussi graves, qu'elles se soutiennent et qu'elles soient préservées des malheurs que tant d'autres communautés ont eu à subir. Il y a là une protection bien visible du Ciel. Mais aussi j'éprouve une bien douce consolation à leur rendre ce témoignage, elles savent se conserver dans l'esprit de saint Vincent, et ne s'occuper que de leurs œuvres, sans se mêler en rien à

l'agitation des esprits. Les missions se font dans les campagnes, les retraites ecclésiastiques se donnent, comme dans les temps les plus tranquilles, en Piémont en Toscane et même en Sicile. Mais ce qui est pour ces provinces une gloire en même temps qu'une consolation, c'est que tous les missionnaires, sans exception aucune, sont demeurés fidèles à leur vocation, et pleins de dévouement pour en faire les œuvres. Plusieurs de ceux de Naples, que les circonstances réduisaient à une oisiveté forcée, sont venus à Paris m'offrir leurs services pour travailler dans nos établissements de France. Ils occupent avec distinction des chaires dans nos grands séminaires, et sont heureux de s'exercer dans cette fonction si utile à l'Eglise et si honorable pour la Compagnie. Ils comprennent que par là ils se préparent à rendre un jour de grands services à leur patrie, en travaillant à la régénération et à la formation du clergé.

Je n'ai rien à vous signaler de particulier sur nos provinces de Constantinople et de la Syrie. Tous leurs établissements sont en paix et en grande prospérité ; même nos maisons de Santorin et de Naxie se sont à peine aperçues du changement survenu dans la situation politique de la Grèce. Le bruit public seul le leur a appris.

Vous apprendrez avec grand intérêt, et avec non moins d'étonnement, que nos missions des Etats-Unis d'Amérique n'ont aucunement souffert, jusqu'à présent, des ravages que fait partout la guerre civile qui désole le pays. Tous nos établissements y sont respectés, et nos œuvres y continuent le cours de leurs succès. Une circonstance même, bien inattendue dans ces contrées, y est venue jeter un grand éclat sur la famille de S. Vincent. C'est que les chefs des deux armées ennemies ont fait appel au dévouement des filles de la Charité, pour soigner leurs blessés et leurs malades. Elles y ont répondu de la manière la plus édifiante ; et on les voit avec grande admiration passer d'un camp à l'autre, se disperser au milieu des batailles, dans des ambulances flottantes, objet de la reconnaissance et de la vénération des deux partis belligérants, devenues partout par leur costume et par leurs œuvres la gloire de la religion et l'étendard de la charité de Jésus-Christ. [356]

Je n'ai pas moins de consolation à vous apprendre que notre province du Mexique demeure debout au milieu des ruines amoncelées autour d'elle par l'esprit d'impiété. Non-seulement toutes les institutions religieuses ont péri dans ce malheureux pays ; mais les églises pillées, dévastées et même démolies, le clergé poursuivi et persécuté, présentent le spectacle navrant de la destruction la plus lamentable. Cependant les missionnaires et les filles de la Charité ont échappé jusqu'ici à tant de désastres. Quel est le secret de Dieu dans cette préservation si évidemment miraculeuse ? Nous l'ignorons ; mais il y a là un dessein caché, qui se révélera un jour, et dont un nouvel incident ne nous permet pas de douter. L'armée française, qui va attaquer ce gouvernement persécuteur, dans le but de délivrer un peuple éminemment catholique de ses oppresseurs, veut aussi avoir au milieu d'elle les enfants de saint Vincent. Trois missionnaires et vingt filles de la Charité se sont embarqués à la suite de l'expédition. Ils ont abordé à la *Vera-Cruz*, pour de là pénétrer dans le pays avec l'armée. La fièvre jaune sévissait et faisait de nombreuses victimes au moment de leur arrivée ; les troupes de terre et de mer ont vu leurs rangs décimés par ce terrible fléau. Mais, par une protection spéciale du Ciel, il ne lui a pas été permis jusqu'à présent de toucher aucun des membres de notre double famille. Dieu s'est contenté de leur généreuse disposition à mourir pour sa gloire et pour le salut de leurs frères, et il a voulu qu'ils pussent réunir toutes les forces de leur charité, pour les consacrer au soulagement et à la consolation des victimes de la contagion. Oh! sans doute l'avenir nous apprendra pourquoi la Providence a voulu ainsi les mettre *en spectacle au monde, aux anges et aux hommes !*

Si nos missions du Brésil et du Pérou n'ont présenté aucun fait particulier pendant l'année qui vient de finir, j'ai du moins la consolation de vous dire que leurs œuvres produisent toujours beaucoup de fruits de salut, et qu'elles continuent à faire d'heureux progrès. Mais celles de Buénos-Ayres et du Chili en particulier ont aussi été un théâtre de dévouement, où nos missionnaires et les filles de la Charité ont pu déployer toute l'énergie et toutes les ressources de leur zèle, pendant les guerres qui ont désolé ces contrées. Là, comme ailleurs, la Providence n'a placé notre double famille sur les champs de bataille, que pour faire apprécier toutes les richesses de charité dont elle possède le trésor. C'est toujours le prélude d'une nouvelle carrière de bonnes œuvres qui s'ouvre devant elle. Et en effet, depuis le rétablissement de la paix sur ces deux points de l'Amérique du

Sud, de nouveaux établissements se présentent, et réclament des missionnaires et des filles de la Charité. Déjà vingt filles de la Charité, accompagnées de deux missionnaires, se sont embarquées tout récemment pour le Chili ; et nous sommes en négociations pour ouvrir de nouvelles missions dans d'autres républiques de cette même Amérique. Les sympathies sont décidément acquises aux enfants de saint Vincent dans toute cette partie du monde ; et tout annonce qu'ils sont appelés *à ranimer la foi* chez ces peuples [357] abandonnés, qui *demandent le pain* de l'Évangile et qui *n'ont personne pour le leur rompre*.

Mais la plus douce de nos consolations, celle qui fera une époque mémorable dans les annales de notre double famille, c'est l'heureuse arrivée de la nombreuse colonie qu'elle a envoyée à Pékin. Merveilleuse disposition de la Providence ! Il y avait à peine une année qu'un général français, à la tête d'une expédition guerrière, avait quitté le port de Toulon pour aller renverser les barrières qui fermaient le vaste empire de la Chine, porter dans les murs de sa capitale la gloire et le nom de la France, et conquérir à la civilisation ces nombreuses provinces enveloppées encore dans les ténèbres du paganisme et de la barbarie. Ce fut dans ce même port que s'embarqua une armée d'un autre genre, non moins courageuse que la première, ayant à sa tête un chef aussi intrépide, marchant à la conquête de la Chine, mais pour la soumettre à l'empire de Jésus-Christ ; allant planter dans sa capitale le drapeau de la charité, pour le faire rayonner sur tous les points de cette terre infidèle, et répandre sur ces peuples nombreux la lumière de la foi et la chaleur de l'amour divin. C'était Mgr Mouly, premier pasteur de la capitale de la Chine, avec quatre missionnaires, deux frères coadjuteurs et quatorze filles de la Charité. Cette armée apostolique devait recevoir une inauguration digne d'elle. La Providence lui préparait les voies à la conquête. Après une heureuse traversée, au moment où elle débarque pour prendre possession de la terre de Chine, le choléra éclate et exerce d'affreux ravages. L'occasion était belle pour user noblement de la liberté définitivement acquise à la religion ; il n'y eut pas de précaution à prendre pour montrer les insignes de la vraie foi ; l'habit des filles de la Charité devint aussitôt aux yeux de tous l'emblème du dévouement et de l'immolation pour le soulagement et le salut des peuples, et de ce moment il avait conquis leur respect et leur vénération. Aussi aujourd'hui, et le Vicaire apostolique, et les missionnaires, et les filles de la Charité circulent librement, revêtus de leur costume respectif dans les rues et sur les places publiques de Pékin !

Bénissons Dieu, *de qui descend tout don parfait*, de ces faveurs signalées dont il daigne nous gratifier. Qu'avons-nous fait pour mériter qu'il manifeste envers nous de si magnifiques miséricordes, pour que des miracles de grâce s'opèrent ainsi, pour ainsi dire, partout sous nos pas ? C'est bien le cas de dire avec saint Paul : « *Neque qui plantat, neque qui rigat, est aliquid, sed qui incrementum dat, Deus* : Ce n'est pas celui qui plante, ni celui qui arrose, qui est quelque chose ; mais bien celui qui donne l'accroissement, Dieu même ». Il était bien loin de notre pensée que de tels évènements s'accompliraient, que de si consolants résultats se réaliseraient dans le cours d'une année. *A Domino factum est istud*. Le tableau que je viens de vous présenter de la situation de la Compagnie au milieu de circonstances aussi graves, est bien de nature à pénétrer nos âmes d'admiration, et en même temps de reconnaissance envers l'auteur de tant de biens. Pendant que le sol s'ébranle de toutes parts, que les perturbations [358] les plus profondes mettent en péril l'ordre social, n'est-ce pas un fait bien prodigieux que notre petite Compagnie poursuive sa carrière évangélique avec tant de calme et de succès? Mais aussi, je dois le constater pour votre consolation, et je le dis le cœur profondément ému d'édification, nous ne voyons là que la réalisation de la pensée de saint Vincen t: *Si nous faisons bien les affaires de Dieu, lui fera les nôtres*. Sans doute c'est bien gratuitement que le Ciel nous accorde ainsi ses faveurs. Mais il est vrai aussi qu'il nous les accorde à titre de récompense pour notre zèle à conserver parmi nous l'esprit de notre vocation, et pour notre fidélité à pratiquer les enseignements de notre Bienheureux Père. Et en effet, si la Compagnie n'est pas entièrement exempte des faiblesses inhérentes à l'humanité, il a généralement chez tous ceux qui en font partie des dispositions de vertu, de zèle et de dévouement, qui sont bien capables d'attirer les bénédictions du Ciel. Dieu doit avoir pour agréable surtout leur éloignement du monde, leur zèle pour évangéliser les peuples de la campagne et former les élèves du sanctuaire, leur amour pour les pauvres et leur attachement aux moindres pratiques de la Congrégation. Voilà

le secret de la tranquillité dont nous jouissons et du succès toujours croissant de nos œuvres. Je dois rendre ce témoignage en particulier à notre chère maison-mère, au sein de laquelle je passe des années si douces, et qui me paraissent si courtes. Si Dieu y procure le bonheur à tous, c'est que tous aussi n'ont qu'une pensée, celle de vivre de la vie de saint Vincent. Aussi, quelle prospérité est la sienne ! Elle a vu, ce qui n'a pas d'exemple dans notre histoire, six essaims de missionnaires sortir de son sein dans une seule année, pour aller fonder six maisons nouvelles dans les diocèses de France. De plus, elle a pu fournir douze missionnaires et trois frères coadjuteurs à nos missions étrangères. Les vides qui s'y sont faits, par suite du départ d'un si nombreux personnel, n'ont pas tardé à être remplis, car dans ce moment elle compte 191 membres. parmi lesquels : 42 prêtres anciens, 77 étudiants, 32 séminaristes, 40 frères coadjuteurs.

Cette situation est prospère. Ce qui est plus consolant encore, c'est l'union des esprits et des cœurs, c'est l'exactitude aux exercices de la règle, qui y règnent ; c'est la bonne odeur d'édification qu'on y respire, et qui se répand au dehors. Je ne puis donc former qu'un vœu au commencement de cette nouvelle année, c'est que cette situation se maintienne, et que chacun des membres de la Compagnie persévère dans sa fidélité à sa vocation. Je dépose ce vœu de mon cœur auprès des restes précieux de saint Vincent, comme l'expression de ma tendre affection pour vous, et du désir que j'ai de vous savoir tous heureux dans la carrière sublime que vous avez embrassée. Je le confie aussi à votre piété filiale. Vous désirez mon bonheur, et vous savez qu'il ne se trouve que dans le vôtre et dans l'expansion de l'esprit et des œuvres du saint dont j'occupe la place. *Vous êtes ma joie*, et, je puis le dire aussi avec l'Apôtre, *ma gloire*. Puisse *votre charité croître de plus en plus, et en tout sens*, et faire de vous des modèles du clergé et du peuple ! Puissiez-vous par votre zèle *être la lumière du* [359] *monde*, pour répandre des flots de clarté évangélique, qui dissipent les ténèbres et les erreurs qui enveloppent partout l'univers ! Puissiez-vous par votre vertu *être le sel de la terre*, l'assaisonner du parfum de votre vertu, l'embaumer d'une odeur d'édification, qui inspire l'amour de la religion et qui attire les âmes à Jésus-Christ ! Puissé-je moi-même par mes exemples marcher dignement à votre tête dans cette voie de la perfection de notre saint état, afin de vous conduire heureusement au parfait accomplissement des destinées de la Compagnie ! Alors notre avenir sera beau sur la terre, et notre couronne sera magnifique dans le ciel.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère.

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et bien dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

XLI

Gratuité des Missions.

Paris, le 1er novembre 1863 (1)

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Déjà l'année dernière, au sortir de ma retraite annuelle. je vous adressais, dans une lettre-circulaire, des considérations et des avis que j'avais puisés dans le silence de la solitude sur celle des fonctions de notre Institut que nous devons considérer comme la première et la plus chère portion de l'héritage de saint Vincent je veux dire celle qui nous associe plus spécialement à la mission de

Jésus-Christ, *en nous appelant à évangéliser les pauvres gens des champs*. Durant ma retraite de cette année, j'ai pu répandre mon âme en actions de grâces devant le Seigneur, en constatant le pieux empressement avec lequel ces considérations et ces avis ont été accueillis et les fruits consolants qu'ils ont produits. L'*Œuvre des missions dans les campagnes* en a été mieux appréciée ; on en

……

(1) 1er novembre 1863. - Reconstruction de la basilique Saint-Martin à Tours. [360]

……..

a mieux compris l'esprit qui doit la féconder, et il en est résulté un grand profit pour les intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes. Mais en même temps je me suis aperçu que j'avais omis de vous entretenir d'une condition essentielle dans laquelle nous devons accomplir cette œuvre, condition formellement exprimée dans nos règles communes et à laquelle se rattachent particulièrement les bénédictions du Ciel qui lui sont destinées, et par conséquent les fruits de salut qu'elle doit produire : je veux dire, *la gratuité des missions*. Et j'ai résolu de le faire aujourd'hui, persuadé que par là je remplirai un des plus graves devoirs de ma sollicitude pour la conservation du dépôt sacré de l'esprit de notre saint état.

Saint Vincent le déclare expressément : Dans les missions nous ne devons être à charge à personne, nous remplirons toutes nos fonctions gratuitement : *Nos in missionibus nemini erimus oneri, sed omnia nostra exercitia peragemus gratis et absque ulla retributione*. Ce point de nos saintes règles était à ses yeux de la plus haute importance, jusque-là qu'il ne permettait pas même aux missionnaires de recevoir un honoraire de messe de la part du peuple qu'ils évangélisaient. Il voulait qu'ils acquittassent l'intention de celui qui l'offrait, et qu'ils lui indiquassent un pauvre malade auquel il devrait remettre l'honoraire. Non-seulement par cette conduite il voulait que les missionnaires imitassent le Fils de Dieu qui ne vivait que d'aumônes, et les apôtres qui, pour ne pas être à charge aux fidèles, vivaient du produit du travail de leurs mains mais encore son intention était qu'ils édifiassent les peuples par leur désintéressement, moyen de prédication souvent plus efficace que celui de la parole. Il voulait surtout que les paroisses pauvres et incapables de fournir aux frais d'une mission ne puissent pas, à raison de leur pauvreté, être privées de ce précieux moyen de conversion et de salut.

Cette pratique a été toujours en honneur et constamment observée, dans la Compagnie. Nos assemblées générales, consultées sur certains cas qui semblaient autoriser une dispense en cette matière, déclarèrent énergiquement que ce point de la règle ne pouvait souffrir aucune exception, et qu'il valait mieux s'abstenir de donner des missions que de consentir à ce que MM. les curés ou les peuples en supportassent les frais. Se confiant dans la Providence qui fournit *au renard sa tanière et à l'oiseau du ciel son nid*, elles demeurèrent convaincues qu'elle ne laisserait pas périr l'œuvre des missions, faute de ressources pour subvenir aux besoins des missionnaires, et qu'elle trouverait dans ses trésors de quoi remplacer les fondations supprimées et en susciter de nouvelles. Et, en effet, nous avons aujourd'hui en France seize compagnies de missionnaires missionnants, dont aucune n'est fondée : et cependant elles se livrent à l'exercice des missions dans leurs diocèses respectifs, sans qu'elles soient nulle part à charge aux peuples : et jusqu'à présent la Providence a pourvu abondamment à tous leurs besoins. Je pourrais citer également nos provinces d'Irlande, de Prusse et d'Autriche, qui se dévouent d'une manière [361] admirable à l'œuvre des missions dans les campagnes, et qui y recueillent de riches moissons de fruits de salut, et qui, pour ne posséder aucune fondation, n'en exercent pas moins gratuitement leurs fonctions auprès des peuples. A cette occasion, je me sens pressé de vous citer un fait qui m'a grandement édifié de la part d'un missionnaire, que j'envoyais fonder notre première maison de la Prusse, qui est aujourd'hui le siège de la province. C'était feu M. Hirl. Il avait habité notre maison de Rome, et il avait évangélisé les peuples de la Romagne pendant vingt-cinq années, aux frais de cette maison bien dotée pour ce genre de ministère, lorsque je l'appelai à Paris pour l'envoyer en Prusse.

Au moment de son départ, en me demandant ma bénédiction, il m'exprima toute sa reconnaissance de ce que j'avais pensé à lui pour une telle entreprise. *Savez-vous*, me disait-il, *ce qui surtout me fait apprécier ma destination ? C'est que la mission que vous me confiez est destituée*

de toutes ressources, et que je dois tout attendre de la Providence. Cette pensée me procure un bonheur inexprimable. Il emmenait avec lui cinq jeunes prêtres nouvellement entrés dans la Congrégation. Une maison plus que modeste fut louée avec le produit des aumônes des fidèles de Cologne. Un an après j'eus la consolation de dire dans cette obscure demeure la sainte messe, à laquelle les cinq jeunes missionnaires prononcèrent les saints vœux. Je ne saurais rendre les consolations qui mondaient mon cœur. Certainement ce jour fut des plus heureux de ma vie. Je voyais un petit grain de sénevé caché dans l'obscurité de la terre, qui devait produire plus tard un grand arbre chargé de fruits de bénédiction. De cette petite résidence, nos missionnaires passèrent bientôt à une autre beaucoup plus vaste, qui est aujourd'hui leur propriété et la maison centrale de la province. Qui leur a procuré les moyens de faire cette acquisition ? La Providence. Qui a fourni à leurs besoins, qui fait leurs frais aujourd'hui que leur nombre a considérablement augmenté ? C'est encore la Providence. Ils ont vu s'accomplir la promesse de saint Vincent : *Faisons bien les affaires de Notre-Seigneur, et lui fera les nôtres*. Malgré leur extrême pauvreté, ils furent fidèles à donner les missions gratuitement, sans jamais consentir à accepter ce que les peuples, les magistrats eux-mêmes, leur offraient spontanément, au moment où ils se séparaient d'eux. Un jour, dans une de leurs premières missions, le maire du bourg où elle avait eu lieu, en présence du peuple réuni, vint offrir en son nom à M. Hirl une somme d'environ 800 francs dans un plat d'argent. Celui-ci témoigna combien il était sensible à ce témoignage de reconnaissance, et il pria le magistrat et le peuple *de trouver bon qu'il refusât ce don si généreusement offert*, leur déclarant que les *missionnaires étaient venus seulement chercher des âmes, et qu'il leur était défendu par saint Vincent de rien recevoir des peuples qu'ils avaient le bonheur d'évangéliser*. Cet acte de désintéressement fut à grande édification ; et dès ce moment toutes les sympathies furent acquises aux missionnaires dans le diocèse et dans les pays d'alentour. La Providence avait [362] sans doute ménagé cette circonstance pour faire connaître dans cette contrée, où ils étaient arrivés tout récemment, quel est l'esprit de la Compagnie, et pour, mettre ses œuvres en considération.

Ce fait m'est venu à la mémoire en commençant cette lettre, et je n'ai pu résister à la pensée de vous le révéler. Il vous édifiera aussi, je n'en doute pas. Mais, de plus, il sera pour vous une leçon, que vous saurez mettre en pratique. Le désintéressement exerce une telle influence sur les esprits et sur les cœurs pour les gagner à Dieu, aujourd'hui où l'amour des richesses et du bien-être matériel est comme le caractère propre et le désordre universel de notre époque, qu'on est porté à croire que saint Vincent en avait la prévision et qu'il constituait son œuvre pour notre siècle plutôt que pour le sien. Il vivrait aujourd'hui, qu'il ne nous tracerait pas d'autres règles de conduite dans les missions que celles qu'il nous a laissées. Le clergé et les communautés elles-mêmes sont exposées à se laisser envahir par cette peste du temps où nous vivons. C'est une atmosphère qui les enveloppe et contre l'influence de laquelle il est difficile de se défendre. Le monde ne croit plus au désintéressement du prêtre et voilà pourquoi il s'étonne de voir des hommes apostoliques qui se dévouent, et qui sacrifient leur temps et leur vie au salut de leurs frères, sans attendre de leur part et sans vouloir accepter aucune rémunération de leurs travaux. Les peuples les admirent, et leur admiration devient le principe de leur conversion et de leur salut. C'est aujourd'hui le mobile le plus puissant pour remuer les âmes, précisément parce que c'est le vice contraire qui domine les générations actuelles.

Je me suis étendu plus que je ne le pensais sur cette matière. Je ne voulais vous adresser que quelques mots, pour vous prier de considérer comme de la plus haute importance la règle qui nous recommande de remplir nos fonctions *gratuitement* dans les missions chez les peuples de la campagne ; et cela, parce qu'il m'est revenu que dans certains cas plusieurs de nos missionnaires n'ont pas osé refuser des présents qui leur étaient faits, de peur de blesser les personnes qui les leur offraient en témoignage de leur reconnaissance. Je les exhorte à surmonter dorénavant cette pusillanimité, et à se montrer plus fidèles observateurs de la règle prescrite par saint Vincent. Leur refus, au lieu de blesser les âmes généreuses qui auront à le supporter, les édifiera au contraire, et ne pourra que les toucher et leur inspirer de l'estime pour l'esprit de notre Compagnie. Acceptez, puisque c'est une nécessité, le logement et la nourriture ; acceptez encore, si on vous l'offre, l'argent strictement nécessaire pour payer les frais du voyage. Mais refusez énergiquement toute offrande qui vous serait présentée, sous quelque forme et en quelques termes qu'elle vous soit faite. Ce sera

un grand sujet d'édification que vous laisserez partout où vous travaillerez à la sanctification des âmes. Ce sera aussi un service que vous rendrez à la Compagnie, en l'aidant de votre concours à conserver les pieuses et si salutaires traditions de saint Vincent. Dieu bénira votre ministère, [363] je vous en donne l'assurance, et votre zèle sera couronné des plus consolants succès.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et chers confrères.

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

ÉTIENNE,
1. p. d. 1. C. d. M., Sup. gén.

XLII

Projet de conférences aux filles de la Charité.

Paris, le 1er novembre 1863.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Je viens vous faire aujourd'hui une communication dont l'objet me préoccupe depuis longtemps. La Compagnie des filles de la Charité a ses droits à toute ma sollicitude, puisque j'en suis le supérieur. Chaque missionnaire lui porte naturellement intérêt et affection, puisque, d'un côté, elle a pris son origine dans la nôtre pour ne faire avec elle qu'une seule et même famille, et que, de l'autre, recevant de notre Compagnie tous les moyens de conserver son esprit de charité et d'alimenter son zèle, ses succès et sa fécondité deviennent son œuvre et sa gloire. Je ne saurais assez dire combien je suis touché du dévouement avec lequel mes confrères se prêtent à rendre service aux filles de la Charité, soit par le moyen des retraites spirituelles qu'ils donnent, soit par le concours qu'ils portent à leurs œuvres dans la mesure de leur ministère. Dans la position que j'occupe, je puis seul constater les progrès successifs que fait cette communauté et l'extension que prennent ses œuvres, au grand profit de la gloire de Dieu et du salut des âmes, par l'effet de ces secours spirituels qu'elle reçoit de nos missionnaires. Certainement ce sont en grande partie les bénédictions que le Ciel répand sur leurs travaux en ce genre qui multiplient d'une manière si admirable les vocations chez les filles de la Charité, qui donnent des succès si merveilleux à leurs œuvres, et qui élargissent tous les jours d'une manière si prodigieuse la belle carrière de charité qu'elles ont à parcourir chez tous les peuples de l'univers. Ce beau spectacle de nos deux familles [364] mettant en commun leurs vertus et leurs travaux, s'unissant dans un même but, celui d'envelopper tous les pauvres du monde dans leurs sollicitudes spirituelles et corporelles pour les soulager et les sauver tous, répandant ensemble, pour la gloire de la religion, la lumière et les ardeurs de la charité chez toutes les nations de la terre ; ce beau spectacle ne s'était jamais vu ; il n'a pu être imité : c'est la gloire de saint Vincent, et une gloire réservée à lui seul.

Mais aussi il est du devoir de notre Compagnie de soutenir et de développer encore cette gloire de notre Bienheureux Père, en ne négligeant aucun des moyens qui peuvent alimenter l'esprit de la vocation chez les filles de la Charité, leur faire faire des progrès dans la perfection de leur état et augmenter leur ferveur. La retraite annuelle, quoique salutaire et efficace dans ce but, ne suffit pas à l'atteindre autant qu'il serait désirable. La vie de Marthe, par ses préoccupations extérieures et par les mille détails de ses travaux et de ses obligations, les absorbant pendant toute une année, paralyse bien souvent la vie de Marie, embarrasse sa marche dans le chemin de la perfection et s'oppose à ce

qu'elle obtienne dans leurs pensées et leurs sentiments la part qui doit lui revenir, et qu'elle réclame impérieusement pour sanctifier et vivifier la première. Et c'est ainsi que, quelques mois après la retraite annuelle, c'est à peine si on conserve le souvenir des bons mouvements de la grâce qu'on y a ressentis, et des résolutions sérieuses qu'on a prises. Il est donc à désirer que, dans le cours de l'année, il se présente à elles de temps en temps une source d'eau vive, pour la vie éternelle, qui s'ouvre pour étancher la soif de leurs âmes ; qu'elles puissent rencontrer un foyer de ferveur où il leur soit donné de réchauffer leurs cœurs refroidis. Il y a là évidemment une lacune regrettable, qu'il importe de remplir. Or le moyen de le faire n'est pas à inventer ; il est tout indiqué dans ce qui se pratique à la maison-mère. Des conférences spirituelles s'y font périodiquement deux fois le mois. Chacune des maisons de Paris et des environs y envoie une députation, de manière que toutes, à tour de rôle, participent à ce bienfait. C'est à cela en grande partie que l'on doit attribuer la régularité, la ferveur, le zèle, qui se maintiennent dans ces maisons, pour le plus grand bien des pauvres et pour l'édification des fidèles,

Or il ma semblé que ce même moyen pourrait être employé dans une certaine mesure et avec le même avantage pour la Compagnie en faveur des maisons éloignées de la maison-mère ; et voici comment :

1° Le nombre de nos maisons étant devenu assez considérable en France maintenant, il serait possible d'indiquer divers centres, où se réuniraient des députations de chacune des maisons de la ville principale et des environs, dans chacun desquels un missionnaire se transporterait pour y faire une conférence spirituelle. La facilité que présentent les chemins de fer pour s'y rendre pourrait permettre de donner au rayonnement une certaine étendue, sans que pour cela on soit obligé de découcher. [365]

2° La conférence aurait lieu une fois chaque mois, à jour et à heure fixes, dans une maison déterminée *ad hoc* par les supérieurs. Les mêmes supérieurs donneraient avis aux diverses maisons désignées pour y prendre part, qu'elles sont autorisées à s'y rendre périodiquement.

3° La conférence n'aurait pas lieu pendant les mois de juillet, d'août et de septembre, ces mois étant employés aux retraites annuelles.

4° Le sujet de la conférence serait toujours le texte des règles communes des filles de la Charité, dans un ordre suivi sans interruption de paragraphe en paragraphe, depuis le commencement jusqu'à la fin. Par ce moyen la règle se maintiendrait toujours en vigueur, et les négligences et les illusions en cette matière seraient prévenues facilement ou corrigées.

5° Pour rendre la conférence utile, il est nécessaire que ce soit toujours le même missionnaire qui la donne. Il devra avoir entre les mains les règles communes des sœurs, leur catéchisme des vœux, et celui de communauté, pour y étudier les questions de détail de ses instructions, et pour qu'il ne soit pas exposé à émettre des propositions on à donner des décisions qui seraient en désaccord avec l'esprit et les usages de la Compagnie.

6° S'il se trouve empêché par maladie, ou par toute autre cause, il se fera remplacer par un de ses confrères. Dans ce cas, celui-ci ne devra pas traiter d'un sujet tiré de la règle, mais bien d'une vertu propre à l'état des filles de la Charité, dont il sera convenu avec lui.

7° Toutes les sœurs qui assisteraient à ces conférences, seraient par là même autorisées à faire telles communications qu'elles éprouveraient le besoin de faire, au missionnaire chargé de donner les conférences, afin d'en recevoir les avis qui pourraient leur être utiles. Ce serait un grand allégement à la sollicitude des supérieurs, et un moyen de les éclairer sur la situation des maisons, et par suite leur administration en serait soulagée et simplifiée. Les divers renseignements qu'il leur donnerait les mettraient à même d'adresser aux sœurs servantes des remontrances ou des conseils, qui préviendraient des accidents fâcheux, et qui mettraient fin à des abus et peut-être aussi à bien des illusions.

Voilà l'exposé de ma pensée tout entière. Vous en comprenez toute la portée, et tout le bien que notre Compagnie est appelée à faire aux filles de la Charité, si elle peut être réalisée. Il en résulterait un grand avantage à notre Compagnie elle-même : car le confrère chargé de faire cette conférence et d'entretenir des relations continues avec les filles de la Charité de sa circonscription, serait un surveillant-né des rapports que les missionnaires peuvent avoir avec elles, soit dans les retraites, soit

autrement, et il serait en position de me signaler tout ce qui dans ces rapports pourrait ne pas être conforme aux règles de sagesse, de prudence et d'édification recommandées par saint Vincent.

Vous le voyez : cette mesure présente de grands avantages. J'ajoute que je la considère comme une nécessité au temps où nous sommes arrivés, et à cause [366] des évènements qui agitent la société, et aussi à cause de la grande extension que prend la Compagnie des filles de la Charité, comme de la multiplicité de ses maisons et de ses œuvres. Le monde entier est en travail ; et, au milieu de cet ébranlement général des hommes et des choses, il faut soutenir l'édifice de cette Communauté et le maintenir sur ses bases, sans que les vicissitudes humaines puissent en affaiblir la solidité. Il faut qu'il soit toujours dans des conditions qui lui permettent d'abriter toutes les misères et toutes les souffrances, qu'amènent successivement après elles les discordes civiles et les transformations sociales. Les missionnaires chargés de cette nouvelle mission seront comme autant de colonnes placées de distance en distance pour en maintenir l'équilibre et prévenir toute secousse désastreuse. Ce seront autant de fils par lesquels il me sera possible d'envelopper toutes les filles de la Charité dans le réseau de ma sollicitude paternelle et de mon dévouement pour elles. Mon cœur sera soulagé et consolé de la distance qui les éloigne de moi, parce qu'elles auront près d'elles des interprètes de mes pensées et de mes affections.

J'adresse cette lettre à tous les supérieurs de nos maisons de France, dans le but de porter à leur connaissance le projet que j'ai formé d'adopter dans peu cette mesure. J'ai la confiance que chacun d'eux se montrera disposé à accepter la mission dont elle est l'objet, dès l'instant que je lui en témoignerai le désir. Il y trouvera des instructions qui devront le guider pour remplir dignement cette mission, et atteindre efficacement le but que je me propose.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et chers confrères,

Votre tout affectionné.

ETIENNE,
I.p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

[367]

ÉTAT DE LA COMPAGNIE. - 1864.

XLIII

Situation. - Œuvre de la Sainte-Agonie.

Paris, le 1er janvier 1864.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Au moment où une nouvelle année s'ouvre devant nous, le vœu le plus ardent que je forme pour qu'elle vous soit heureuse et prospère, c'est que vous teniez sans cesse vos pensées élevées au-dessus de ce monde, et que vous portiez sur toutes les transformations qu'il subit le jugement qu'en portait saint Vincent ; c'est que, comme il avait soin de le faire, vous ne perdiez pas de vue que les œuvres de Dieu n'ont rien à redouter des agitations des hommes ni de la malice de l'enfer, tant qu'elles se maintiennent sur les bases sur lesquelles il les a placées, et tant qu'elles conservent l'esprit de vie qu'il leur a communiqué.

Soyons ce que nous veut saint Vincent, animés de son esprit, attachés à ses maximes et fidèles aux règles qu'il nous a données. Ces moyens de défense rendront notre Institut inexpugnable et le maintiendront debout au milieu des ruines qui se feront autour de lui.

Cette pensée est passée en moi à l'état de conviction profonde ; et c'est le résultat de l'expérience des longues années que j'ai passées dans la Compagnie. J'ai assisté à son retour à la vie ; j'ai observé toutes les phases qu'a traversées sa nouvelle existence, et j'ai constaté qu'elle n'a grandi qu'en proportion des efforts qu'elle faisait pour reprendre son esprit primitif, et que ses développements et ses succès n'ont été que le fruit des bénédictions de la grâce qui accompagnaient ses progrès dans le rétablissement de la régularité et des pieux usages de l'Institut.

Cet arbre d'une charité tout apostolique demeurera donc debout, n'en doutez pas, au milieu des orages qui éclatent ou qui grondent ; il ne peut en tomber que des branches stériles et desséchées. *Omnis plantatio quam non plantavit Pater meus cœlestis eradicabitur*. Je ne prétends pas cependant garantir qu'aucune des branches même fertiles de l'arbre de la Compagnie ne reçoive pas quelque blessure au milieu de cette tourmente désastreuse ; mais ce sera pour en devenir ensuite plus vigoureuse.

Ainsi, nos trois provinces d'Italie demeurent toujours sous le pressoir de la tribulation et exposées à une ruine entière, à ne considérer qu'humainement les circonstances au milieu desquelles elles se trouvent placées. Mais la [368] sagesse qui les dirige, leur fidélité à se tenir étrangères à l'agitation des partis, l'attachement à la vocation et à l'esprit de l'état qui se maintiennent d'une manière si édifiante, l'estime et la confiance des gens de bien dont elles sont entourées, tout cela nous persuade qu'elles échapperont à la violence des tempêtes et qu'elles ne seront pas emportées par le torrent qui déjà a ravagé tant d'autres institutions sur le sol italien, et qui menace d'en faire disparaître bien d'autres. La Providence, j'aime à le croire, ne les fait passer par le creuset de ces *jours mauvais* que pour les purifier et leur communiquer une nouvelle vie, afin qu'elles puissent dignement remplir les belles destinées qu'elle leur réserve dans des temps meilleurs. Sur les ruines amoncelées de toutes parts par l'esprit révolutionnaire, nous voyons s'établir et se multiplier des maisons de filles de la Charité, entourées de la confiance et des sympathies des peuples italiens. Ce fait si extraordinaire est à lui seul la révélation de l'avenir réservé à la Compagnie. Cette seconde branche de la famille de saint Vincent garantit l'existence de la première qui la soutient et la nourrit de sa substance.

La situation de notre chère province de Varsovie est plus lamentable encore. Le cœur de saint Vincent était profondément ému lorsqu'il racontait les maux que la peste, la guerre et la famine lui faisaient éprouver de son temps ; il semblait impossible de rien ajouter à tant de souffrances. Quelle eût été son émotion s'il eût eu sous les yeux le tableau navrant de ses douleurs présentes ! Mon âme frissonne à la pensée des traitements cruels qu'elle endure, et des sinistres appréhensions dont elle est assaillie. Mais quel touchant spectacle que celui que présentent nos missionnaires polonais aux prises avec tant de genres de tribulations ! Quel calme et quelle simplicité se peignent dans le récit de leurs douleurs et de leurs dangers ! On croirait lire les lettres que les martyrs des premiers siècles de l'Église écrivaient du fond de leurs cachots, au moment de monter sur les échafauds. Comme ils se montrent dignes émules des premiers enfants de saint Vincent ! Toute amertume a fui loin de leurs cœurs ; la résignation et la confiance en Dieu font leur force et leur consolation. Ils subissent les rigueurs de la prison ; deux d'entre eux ont été condamnés à prendre le chemin de l'exil ; ils sont en butte aux violences d'une soldatesque barbare, et ils adorent la main de Dieu qui s'appesantit sur eux. Mais, ô gloire à jamais mémorable de cette province bien-aimée ! s'ils souffrent, c'est pour la justice. Ils défient leurs persécuteurs de leur imputer une seule parole inspirée par l'esprit de parti, de pouvoir les accuser d'avoir pris part en aucune manière aux agitations de la politique : leur fidélité aux maximes de leur état les a rendus irréprochables en cette matière. On n'a pu surprendre leur sagesse ; il a fallu pour les juger coupables attaquer leurs consciences. On a exigé d'eux qu'ils démentissent un fait odieux que leurs ennemis n'avaient pas eu horreur de commettre, et qui les couvrait de honte aux yeux de toute l'Europe. Ils leur ont refusé cette lâche complaisance ; ils ont mieux aimé s'exposer à tous les périls, à tous les genres de vexations, que de trahir la vérité par un mensonge. [369] 1TAT DE LA COMPAGNIE. - 1864.

Courage, dignes enfants de notre Bienheureux Père ! votre noble et généreuse conduite en face de vos persécuteurs est la garantie la plus certaine du bel avenir que la Providence vous réserve ! Vous semez dans les douleurs et dans les angoisses une magnifique moisson de fruits de salut ; et les larmes que vous versez pour la confession de la vérité ne seront pas moins fécondes que le sang des confesseurs de la foi.

Ce n'est pas seulement en Pologne que nos missionnaires passent par le creuset des épreuves et des tribulations. Les troubles et les combats du Mexique, et la cruelle guerre civile qui couvre les États-Unis de carnages, de dévastations et de ruines, ont fourni et fournissent encore à ceux qui travaillent dans ces contrées lointaines une ample matière à la souffrance, au sacrifice et au dévouement. Mais là aussi leur constance et leur fidélité sont à la hauteur de l'importante mission qu'ils ont à remplir au milieu des graves évènements qui agitent et transforment les peuples. Non-seulement leurs œuvres demeurent debout, abritées par une protection manifeste du Ciel ; mais encore elles prennent des développements nouveaux ; de nombreuses vocations viennent porter secours à ces digues ouvriers de l'Évangile, et tout annonce que les perturbations sociales dont ils sont témoins n'auront pour effet que d'élargir la carrière apostolique ouverte devant eux, et de rendre plus abondants et plus glorieux à Dieu les fruits de leur zèle et de leurs travaux.

Ce n'est que sur ces quelques points du monde que les œuvres de la Compagnie sont abreuvées des eaux de la tribulation ; mais ces eaux amères à la nature, loin de nuire à leur fécondité, en donnant une nouvelle vigueur à la vertu ne font que développer leur puissance bienfaisante et leur préparer de beaux succès dans l'avenir.

Nos missions de la Chine, à la faveur de la paix dont elles jouissent maintenant, voient leur prospérité grandir de jour en jour ; la moisson de chrétiens produite par le sang des martyrs, dont cette terre infidèle a été si longtemps abreuvée, est devenue si abondante, que les ouvriers évangéliques ne suffisent plus à la recueillir ; et, malgré que leurs rangs se grossissent, ils se voient toujours impuissants à remplir la tâche immense qui leur est confiée.

Celles du Chili, du Pérou, du Brésil et de Buenos-Ayres continuent à jouir de la même prospérité au sein de la paix. Nous avons lieu d'espérer que, dans un avenir peu éloigné, de nouvelles œuvres leur seront confiées, qui les mettront à même de rendre de grands services à l'Église dans ces régions si délaissées de l'Amérique du Sud.

Celles du Levant font des progrès et obtiennent des succès qui leur donnent une importance en rapport avec les grandes destinées que leur réserve l'élan de civilisation que l'Occident imprime en ce moment aux peuples orientaux. Nos œuvres de la Syrie et de l'Egypte jouissent d'une prospérité qu'elles n'avaient jamais connue. Quant à celles de la province de Constantinople, elles présentent par leurs développements le spectacle le plus consolant et le plus glorieux [370] à la religion. Il m'a été donné de visiter en personne celles établies dans la capitale de l'islamisme : il me serait impossible de rendre les douces émotions que j'éprouvais en comparant l'état où je les avais vues, il y a vingt-trois ans, avec l'état où elles se présentaient à mes regards. Alors ce n'était qu'un petit grain de sénevé planté dans un sol ingrat et stérile ; aujourd'hui c'est un grand arbre couvrant cette immense cité de son ombre salutaire, et offrant à tous les besoins de l'âme et du corps les fruits bienfaisants de sa fécondité. Depuis l'enfant abandonné jusqu'au vieillard courbé vers la tombe, tous les âges et toutes les conditions trouvent, dans la double famille de saint Vincent, et le soulagement pour tous les genres de souffrance, et les enseignements de la foi à tous les degrés et sous toutes les formes, et les sollicitudes les plus dévouées pour le salut des domestiques de la foi comme pour la conversion des hérétiques et des infidèles. Huit missionnaires se dévouent chaque jour à cultiver cette intéressante portion de la vigne du Seigneur et préparent, dans un petit séminaire, les prémices d'un clergé indigène. Huit autres cultivent dans un collège l'élite de la génération nouvelle, appelée à recueillir l'avenir qui s'ouvre à la vraie foi, appartenant à toutes les nationalités comme à toutes les croyances, enveloppée dans les mêmes sollicitudes d'une direction sage et éclairée, subissant la

même influence de l'action des lumières de la vérité catholique je voyais là comme un foyer de rayonnement de la religion, destiné à dissiper insensiblement les ténèbres qui couvrent les contrées orientales, à communiquer de toutes parts les sympathies pour la vérité, à inspirer à toutes les âmes des aspirations vers le centre de l'unité et du salut.

Il me semblait voir la charité de saint Vincent embrasser la ville de Mahomet, l'envelopper dans ses délicieuses étreintes, pour y étouffer par degrés la flamme empoisonnée de l'islamisme et gagner tous les cœurs à Jésus-Christ. Mais, en contemplant ces fruits merveilleux des travaux de notre double famille, il m'était bien doux de constater qu'après Dieu, c'est au bon esprit qui l'anime, à l'union des esprits et des cœurs, et à sa fervente régularité que je pouvais attribuer de si consolantes bénédictions du Ciel,

De Constantinople j'ai eu la consolation d'aller visiter les maisons de notre province d'Autriche. Nos missionnaires de Vienne possèdent maintenant une magnifique église, qui a les proportions et la majesté d'une grande basilique, où un grand concours de peuple se présente constamment à leurs travaux et à leur zèle. Ils se répandent sans interruption dans les campagnes pour évangéliser les peuples, et partout ils recueillent des succès dignes de l'ardeur qui les enflamme. Tout récemment ils ont donné une mission, qui a produit les plus beaux fruits de salut, dans la capitale de la Hongrie. Pour étendre les bienfaits de leur ministère à tout le peuple de la ville, il leur fallait prêcher en trois langues différentes. Aussi les effets ont dépassé leurs espérances, et ils n'ont quitté ce champ de leurs travaux que couverts des bénédictions de la multitude qu'ils avaient touchée et sanctifiée. [371]

À Gratz, une autre belle église a été également consacrée chez nos missionnaires. Cette cérémonie a été suivie immédiatement d'une mission, à laquelle toute la ville et tous les pays environnants ont voulu participer, et avec des succès non moins consolants. La table sainte a vu dix mille âmes converties et sanctifiées venir s'asseoir au sacré banquet du Sauveur.

Mais, si cette province naissante de la Compagnie voit de si abondantes bénédictions se répandre sur ses premiers travaux, je dois dire que c'est parce qu'elle sait se rendre digne des complaisances du Ciel. En voyant ces généreux et fervents ouvriers de l'Evangile, il me semblait me trouver avec les premiers enfants de saint Vincent. C'était la même simplicité, la même obéissance, la même régularité, le même esprit de foi, et le même dévouement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. De si heureuses dispositions présagent de bien belles espérances.

J'ai visité également nos maisons de Cracovie, de Culm et de Cologne. J'y ai goûté des consolations non moins douces et j'y ai observé les mêmes éléments d'un bel avenir pour la Compagnie. Il est beau de voir nos missionnaires au milieu des peuples travaillés par tant d'opinions menaçantes et agités par tant de partis hostiles à l'ordre social, placés comme sur des volcans prêts à vomir sur les peuples la lave brûlante de la révolution, conserver une placidité inaltérable et ne se préoccuper que des intérêts de Dieu et des âmes !

Dans la même année, j'ai eu aussi la consolation de parcourir toute notre province d'Irlande. J'ai fait la visite de la maison centrale de Castleknok. Là, entouré de tous les supérieurs des diverses maisons, il m'a été donné d'apprécier les résultats obtenus et les espérances que permet de concevoir le bon esprit de cette province naissante. Je désirais beaucoup contempler encore une fois les traits vénérables du fondateur et premier visiteur de cette intéressante portion de la Compagnie, et le presser une dernière fois sur mon cœur. II m'était bien doux de contempler la pieuse et profonde vénération dont environnent des confrères qu'il considère et qui se considèrent eux-mêmes comme ses enfants, et qui seraient prêts à tous les sacrifices pour obtenir de conserver de longues années encore un père qui possède toutes leurs affections et qui s'en est toujours montré si digne. Il me semblait avoir sous les yeux le touchant spectacle que donna notre Congrégation naissante au moment où saint Vincent touchait au terme de sa carrière. J'étais heureux de le voir se reproduire sur cette terre d'Irlande, si chère au cœur de notre bienheureux Père. C'était pour moi le gage de la prospérité et du développement futur de cette édifiante province. Ce vénérable missionnaire a la consolation de voir autour de lui une nombreuse jeunesse qui recueille ses exemples de vertu, qui s'inspire de ses pensées et de ses sentiments, et qui saura transmettre aux générations qui la suivront, comme un riche héritage, les précieuses traditions qu'il leur aura léguées. Les beaux

succès obtenus par nos maisons de l'Écosse et de l'Angleterre, [372] que j'ai pu constater de mes yeux, ouvrent à ses regards à demi éteints un horizon plein d'espérances, bien capable de réjouir son cœur.

Depuis mon retour, nous avons été menacés de perdre ce vénérable confrère : une maladie grave l'a conduit aux portes de la mort. Grâce à Dieu, ce danger a cessé, et nous avons l'espoir qu'il demeurera encore à la tendresse de sa famille et à l'affection de mon cœur. Ce que l'épuisement de ses forces ne lui permettra plus de faire sera surabondamment accompli par l'efficacité de ses prières et par la bonne odeur de ses vertus.

Après vous avoir parlé de toutes les branches de l'arbre de la Compagnie, et vous avoir dépeint la situation de chacune d'elles dans la grande œuvre que la divine Providence a confiée à ses travaux et à son zèle, il me reste à vous parler du tronc même de cet arbre planté par saint Vincent, et à vous dire les conditions dans lesquelles il se trouve placé, au milieu de ce travail social dont la France est comme le foyer, effrayant pour ceux qui ne considèrent les choses que du point de vue humain, et réellement consolant pour ceux qui les envisagent à la lumière du flambeau de la foi.

Nos maisons en France jouissent de la paix la plus profonde. Leur prospérité prend tous les jours de nouveaux développements. Leur nombre a encore augmenté pendant l'année qui vient de finir. Mgr l'évêque d'Evreux, qui honore la Compagnie d'une particulière bienveillance, a voulu compléter l'action salutaire qu'elle exerce dans son diocèse, en lui confiant son petit séminaire. Nous nous sommes rendus à ses désirs, et au mois d'octobre dernier nous avons pris possession de cet établissement.

Nous avons fondé une mission à La Teppe, au diocèse de Valence, au grand contentement de Mgr l'évêque de ce diocèse, qui depuis longtemps m'avait témoigné le désir de voir les enfants de saint Vincent s'y établir pour évangéliser les peuples de la campagne. Nos missionnaires sont au nombre de deux. Ce nombre sera successivement augmenté.

Une nouvelle maison se forme aussi en ce moment dans le canton de Genève, où nous appelaient et les vœux du vénérable premier pasteur de ce vaste diocèse, et les sympathies de tout le clergé, et les besoins des catholiques de cette partie de la Suisse. Un missionnaire s'y est établi, d'autres ne tarderont pas à aller partager ses travaux et ses consolations.

Enfin la maison de Richelieu, à laquelle se rattachent tant et de si précieux souvenirs des temps primitifs de la Compagnie que saint Vincent lui-même avait fondée et où il a séjourné en personne, vient de nous être rendue, et désormais nous pouvons y reprendre le cours des travaux de nos anciens missionnaires et recueillir les fruits que la bonne odeur de leurs vertus a semés. Nous devons cette restauration à la tendre affection dont Mgr l'archevêque de Tours daigne nous gratifier.Une occasion favorable de nous la rendre s'étant présentée, il eut la bonté de me l'offrir spontanément ; et, persuadé que cette pensée venait de Dieu, il sut persévérer dans sa résolution, malgré tous les [373] obstacles qu'il lui fallut surmonter ; et aujourd'hui nous avons la consolation de nous retrouver au milieu d'un peuple qui nous était cher, et qui a accueilli notre retour avec toutes les démonstrations de la joie la plus sincère.

Aussi la position de la Compagnie en France présente-t-elle l'aspect le plus satisfaisant ; et cette position, fruit des bénédictions du Ciel et de la fidélité à ne pas nous écarter de l'esprit de saint Vincent, devient un puissant motif de confiance pour l'avenir. D'ailleurs, Dieu semble multiplier les effets de sa bonté en notre faveur, dans le but de dissiper toute appréhension. L'œuvre de la Sainte-Trinité en faveur des âmes du Purgatoire, commencée dans l'église de notre maison-mère, dans la chapelle de la Passion, a acquis en peu de temps des proportions admirables ; et tous les jours elle prend des développements qui manifestent combien Notre-Seigneur l'a pour agréable. Elle avait été annoncée comme devant suivre l'établissement de la dévotion du scapulaire rouge de la Passion. Une dévotion nouvelle, qui fait le complément, vient de prendre naissance dans notre maison de Valfleury ; j'ai attendu, pour vous en donner connaissance, qu'elle fût revêtue de l'approbation du Souverain Pontife et qu'elle eût pris des caractères qui indiquassent qu'il entrait dans les desseins de la Providence que notre Compagnie fût chargée de la répandre sur tous les points de l'univers ; c'est la dévotion *à la Sainte-Agonie de Notre-Seigneur*. Elle se présente au monde comme une source de consolations qui doivent adoucir toutes ses amertumes, comme un remède destiné à guérir tous ses

maux, comme un enseignement propre à guider les élus dans le chemin de la vie et à les éclairer au milieu des illusions et des ténèbres qu'enfantent toutes les agitations des hommes et les partis qui tourmentent la société. Elle se présente surtout aux âmes fidèles comme une lumière qui les éclaire sur la nature des malheurs qui affligent l'Église ainsi que le Vicaire de Jésus-Christ, et comme un moyen de se fortifier dans la lutte engagée avec les ennemis de la vraie foi, et de porter avec soumission et avec mérite le poids des tribulations présentes et de celles que l'avenir réserve aux vrais disciples du Sauveur. Ce qui indique tout le bien que doit opérer *la dévotion à la Sainte-Agonie de Notre-Seigneur*, c'est la rapidité avec laquelle, quoique née d'hier, elle se répand de toutes parts, et l'empressement avec lequel elle est accueillie par les peuples chrétiens. Déjà, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, elle compte des multitudes innombrables d'associés. La ville de Lyon à elle seule en a déjà fait inscrire plus de vingt mille. Le cardinal archevêque de cette ville attache un grand prix à cette dévotion ; il l'a inaugurée tout récemment dans sa métropole avec une grande solennité ; un sermon y a été fait dans le but de la faire connaître et de la répandre. Un grand concours du clergé et du peuple attestait les sympathies qu'elle inspirait. Comme la dévotion à l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, elle a aussi sa médaille, dont on raconte des prodiges ; et tout annonce que nos deux familles sont choisies de Dieu pour répandre par tout le monde ce nouveau moyen de réveiller la foi et d'attirer la protection [374] du Ciel sur l'Eglise dans ces temps de souffrances et d'alarmes, comme elles le furent pour propager la médaille miraculeuse, à la suite des graves évènements qui suivirent la révolution de 1830. Rendons grâces au Dieu de saint Vincent de cette nouvelle faveur, et soyons empressés à répondre à ses desseins de miséricorde.

La nouvelle année qui s'ouvre aujourd'hui nous promet une autre consolation, qui sera bien douce à nos cœurs ; c'est la consécration de l'église bâtie sur le lieu même où prit naissance notre bienheureux Père. Vous savez que ce fut une de mes premières pensées, aussitôt que je me vis appelé à occuper sa place, de rendre son berceau glorieux, en faisant ériger un monument qui serait un témoignage solennel de l'amour de ses enfants et de la reconnaissance de tous les pauvres de l'univers. J'ai fait, à plusieurs reprises, à votre concours, un appel à cet effet, auquel vous avez généreusement répondu. Enfin mes vœux et les vôtres vont être remplis. Ce monument dira à la postérité de nos deux familles notre joie et notre bonheur d'avoir été choisies de Dieu pour entourer de gloire le lieu obscur d'où se leva sur le monde ce beau soleil d'amour et de miséricorde, dont les rayons bienfaisants répandirent et répandent encore tant de douceurs et de consolations sur toutes les misères de l'humanité. Il dira aussi toute notre reconnaissance envers Dieu, de ce qu'il a réservé à notre génération d'accomplir cet acte de piété filiale envers saint Vincent, et de ce qu'il a voulu par cet évènement rattacher la destinée ancienne de notre double famille à celle qu'il leur réserve dans l'avenir qui s'ouvre devant nous. La cérémonie est fixée au 24 avril prochain, jour où naquit saint Vincent.

Ces consolations sont des preuves bien sensibles de la protection divine et de puissants encouragements pour nous faire parcourir avec zèle et dévouement la carrière de notre sainte vocation. Mais j'éprouve le besoin de vous le dire, elles sont aussi la récompense de la fidélité avec laquelle vous vous attachez à l'esprit et aux enseignements de saint Vincent. C'est là la source de la sève puissante qui circule dans les branches de l'arbre de la Compagnie, et qui la rend si admirablement fertile. Mais cette sève elle-même, c'est la racine de l'arbre qui la communique aux branches : *Si radix sancta, et rami*. Aussi je ne saurais vous dire le bonheur que je goûte an sein de notre chère maison-mère, qui sait porter si dignement le titre de mère et de modèle de toutes les autres. Sa régularité exemplaire, sa piété si édifiante, son zèle ardent pour tout ce qui intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes, l'union et la paix qui y règnent, en font un séjour que saint Vincent appellerait et que j'aime à appeler avec lui *un petit paradis*. *Ce spectacle*, édifiant *aux anges et aux hommes*, attire les complaisances du Ciel, et attire des grâces qui développent sa fécondité et qui multiplient les vocations. Dans ce moment, son personnel se compose de 196 sujets, parmi lesquels 39 prêtres anciens.

En retour des vœux ardents que je forme en ce moment pour vous, je réclame vos prières pour moi-même. Maintenant une nouvelle année pour moi [375] est un pas de plus vers le terme d'une carrière qui désormais ne peut plus être bien longue. Je serais heureux de consacrer à notre chère

Compagnie tous les instants qui me séparent encore de la tombe. Mais obtenez-moi de ne pas mettre obstacle par ma misère à l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle, et de tenir toujours d'une main fidèle le gouvernail de cette barque qui poursuit si heureusement sa course à travers les écueils et les orages de la mer de ce monde.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

XLIV

Inauguration du monument élevé au berceau de saint Vincent. - Réflexions que cette manifestation suggère à M. Étienne. - Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1865 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Elle sera à jamais mémorable dans les annales de notre Compagnie, l'année qui vient de finir. L'inauguration d'un monument religieux au lieu même où naquit notre bienheureux Père, avec les circonstances qui l'ont accompagnée et les faits merveilleux qui l'ont suivie, en ont fait un évènement des plus remarquables. Les détails de cette solennité, que je vous ai transmis, ont dû vous démontrer que, dans les desseins de la Providence, cette fête de famille devait non-seulement se transformer en fête nationale, mais encore fixer l'attention, attirer l'intérêt de l'Europe entière et de toutes les contrées de l'univers. Elle empruntait encore aux graves évènements qui s'accomplissent sous nos yeux, et aux dangers qui menacent l'Église ainsi que le Vicaire de Jésus-Christ, un caractère mystérieux qui devait en faire le sujet de profondes méditations.

Le moment est venu de vous ouvrir mon âme tout entière et de vous

……

(1) août 1864. - Guérisons obtenues par l'intercession de saint Vincent. [376]

……..

révéler les impressions qu'elle a ressenties en présence de ce grand et consolant événement. Sans doute mon cœur jouissait, plus que je ne saurais vous le dire, en voyant réalisé un vœu que je formais depuis longues années, et qui avait été l'objet de mes plus ardentes prières. Mais surtout à mes yeux une grande lumière éclairait cette imposante solennité, et, en m'inspirant les plus douces espérances, me révélait un enseignement bien salutaire adressé par le Ciel à nos deux familles.

Ce point de départ de la prodigieuse vie de saint Vincent, entouré d'une telle gloire après trois siècles qui s'étaient écoulés, des députations de presque toutes les provinces de notre double famille, rassemblées autour de cette humble chaumière où naquit ce grand Saint, autour de ce chêne vénérable dans le creux duquel, encore enfant, il aimait à s'unir avec son Dieu ; en présence de l'ébranlement de toutes les nations et de la transformation qui s'opère chez tous les peuples d'où doit sortir comme un monde nouveau ; tout cela m'apparaissait comme le commencement d'une vie nouvelle de saint Vincent dans ses enfants, comme l'inauguration d'une carrière de charité qu'il allait parcourir de nouveau au milieu des ruines de la vieille société qui s'écroule ; dans le but de les éclairer de ses maximes et de son esprit, de les sanctifier par l'influence de ses institutions et de ses

œuvres, et par là de concourir à préparer à l'Église un avenir de consolation, de triomphe et de gloire. Ces mille filles de la Charité et ces nombreux missionnaires, réunis de tous les coins de l'univers autour de l'humble et obscur berceau de l'homme de Dieu, se présentaient à moi comme une génération suscitée par la Providence, pour le faire revivre et porter ses inspirations chez tous les peuples du monde, comme le remède à tous les maux qui les dévorent, comme l'antidote seul capable d'empêcher les effets funestes du poison révolutionnaire qui se mêle à toutes les agitations sociales, rattachant ainsi ses destinées à celles qu'il a lui-même remplies, recevant une même mission de miséricorde et de dévouement, au lieu même où l'esprit de Dieu avait formé son cœur et l'avait préparé aux grandes choses qu'il devait accomplir. Un mystère de grâce se manifestait en ce moment : l'avenir se confondait avec le passé *dans celui qui ne connaît pas le temps ; la charité, qui ne meurt jamais*, communiquait aux enfants la même flamme dont elle avait embrasé le père pour fournir la même carrière de bonnes œuvres, et rendre les mêmes services à la religion et à la société.

Au moment même où le berceau de saint Vincent est entouré d'une si grande gloire, ses ossements semblent se ranimer, et son *tombeau* devient *glorieux* aussi. De nombreux et éclatants miracles s'opèrent. C'est comme l'écho de Dax qui retentit à Paris ; c'est notre maison-mère et la pauvre chaumière des Landes qui sont enveloppées dans la même manifestation, qui s'unissent dans les mêmes destinées providentielles ; de sorte que, si on applique légitimement à ce grand imitateur de Jésus-Christ la parole de l'Écriture qui appartient à ce Dieu Sauveur : *Pertransiit benefaciendo*, il a passé en faisant le bien ; ainsi on [377]

Courage, dignes enfants de notre Bienheureux Père ! votre noble et généreuse conduite en face de vos persécuteurs est la garantie la plus certaine du bel avenir que la Providence vous réserve ! Vous semez dans les douleurs et dans les angoisses une magnifique moisson de fruits de salut ; et les larmes que vous versez pour la confession de la vérité ne seront pas moins fécondes que le sang des confesseurs de la foi.

Ce n'est pas seulement en Pologne que nos missionnaires passent par le creuset des épreuves et des tribulations. Les troubles et les combats du Mexique, et la cruelle guerre civile qui couvre les États-Unis de carnages, de dévastations et de ruines, ont fourni et fournissent encore à ceux qui travaillent dans ces contrées lointaines une ample matière à la souffrance, au sacrifice et au dévouement. Mais là aussi leur constance et leur fidélité sont à la hauteur de l'importante mission qu'ils ont à remplir au milieu des graves évènements qui agitent et transforment les peuples. Non-seulement leurs œuvres demeurent debout, abritées par une protection manifeste du Ciel ; mais encore elles prennent des développements nouveaux ; de nombreuses vocations viennent porter secours à ces dignes ouvriers de l'Évangile, et tout annonce que les perturbations sociales dont ils sont témoins n'auront pour effet que d'élargir la carrière apostolique ouverte devant eux, et de rendre plus abondants et plus glorieux à Dieu les fruits de leur zèle et de leurs travaux.

Ce n'est que sur ces quelques points du monde que les œuvres de la Compagnie sont abreuvées des eaux de la tribulation ; mais ces eaux amères à la nature, loin de nuire à leur fécondité, en donnant une nouvelle vigueur à la vertu ne font que développer leur puissance bienfaisante et leur préparer de beaux succès dans l'avenir.

Nos missions de la Chine, à la faveur de la paix dont elles jouissent maintenant, voient leur prospérité grandir de jour en jour ; la moisson de chrétiens produite par le sang des martyrs, dont cette terre infidèle a été si longtemps abreuvée, est devenue si abondante, que les ouvriers évangéliques ne suffisent plus à la recueillir ; et, malgré que leurs rangs se grossissent, ils se voient toujours impuissants à remplir la tâche immense qui leur est confiée.

Celles du Chili, du Pérou, du Brésil et de Buenos-Ayres continuent à jouir de la même prospérité au sein de la paix. Nous avons lieu d'espérer que, dans un avenir peu éloigné, de nouvelles œuvres

leur seront confiées, qui les mettront à même de rendre de grands services à l'Église dans ces régions si délaissées de l'Amérique du Sud.

Celles du Levant font des progrès et obtiennent des succès qui leur donnent une importance en rapport avec les grandes destinées que leur réserve l'élan de civilisation que l'Occident imprime en ce moment aux peuples orientaux. Nos œuvres de la Syrie et de l'Egypte jouissent d'une prospérité qu'elles n'avaient jamais connue. Quant à celles de la province de Constantinople, elles présentent par leurs développements le spectacle le plus consolant et le plus glorieux [370] à la religion. Il m'a été donné de visiter en personne celles établies dans la capitale de l'islamisme : il me serait impossible de rendre les douces émotions que j'éprouvais en comparant l'état où je les avais vues, il y a vingt-trois ans, avec l'état où elles se présentaient à mes regards. Alors ce n'était qu'un petit grain de sénevé planté dans un sol ingrat et stérile ; aujourd'hui c'est un grand arbre couvrant cette immense cité de son ombre salutaire, et offrant à tous les besoins de l'âme et du corps les fruits bienfaisants de sa fécondité. Depuis l'enfant abandonné jusqu'au vieillard courbé vers la tombe, tous les âges et toutes les conditions trouvent, dans la double famille de saint Vincent, et le soulagement pour tous les genres de souffrance, et les enseignements de la foi à tous les degrés et sous toutes les formes, et les sollicitudes les plus dévouées pour le salut des domestiques de la foi comme pour la conversion des hérétiques et des infidèles. Huit missionnaires se dévouent chaque jour à cultiver cette intéressante portion de la vigne du Seigneur et préparent, dans un petit séminaire, les prémices d'un clergé indigène. Huit autres cultivent dans un collège l'élite de la génération nouvelle, appelée à recueillir l'avenir qui s'ouvre à la vraie foi, appartenant à toutes les nationalités comme à toutes les croyances, enveloppée dans les mêmes sollicitudes d'une direction sage et éclairée, subissant la même influence de l'action des lumières de la vérité catholique je voyais là comme un foyer de rayonnement de la religion, destiné à dissiper insensiblement les ténèbres qui couvrent les contrées orientales, à communiquer de toutes parts les sympathies pour la vérité, à inspirer à toutes les âmes des aspirations vers le centre de l'unité et du salut.

Il me semblait voir la charité de saint Vincent embrasser la ville de Mahomet, l'envelopper dans ses délicieuses étreintes, pour y étouffer par degrés la flamme empoisonnée de l'islamisme et gagner tous les cœurs à Jésus-Christ. Mais, en contemplant ces fruits merveilleux des travaux de notre double famille, il m'était bien doux de constater qu'après Dieu, c'est au bon esprit qui l'anime, à l'union des esprits et des cœurs, et à sa fervente régularité que je pouvais attribuer de si consolantes bénédictions du Ciel,

De Constantinople j'ai eu la consolation d'aller visiter les maisons de notre province d'Autriche. Nos missionnaires de Vienne possèdent maintenant une magnifique église, qui a les proportions et la majesté d'une grande basilique, où un grand concours de peuple se présente constamment à leurs travaux et à leur zèle. Ils se répandent sans interruption dans les campagnes pour évangéliser les peuples, et partout ils recueillent des succès dignes de l'ardeur qui les enflamme. Tout récemment ils ont donné une mission, qui a produit les plus beaux fruits de salut, dans la capitale de la Hongrie. Pour étendre les bienfaits de leur ministère à tout le peuple de la ville, il leur fallait prêcher en trois langues différentes. Aussi les effets ont dépassé leurs espérances, et ils n'ont quitté ce champ de leurs travaux que couverts des bénédictions de la multitude qu'ils avaient touchée et sanctifiée. [371]

À Gratz, une autre belle église a été également consacrée chez nos missionnaires. Cette cérémonie a été suivie immédiatement d'une mission, à laquelle toute la ville et tous les pays environnants ont voulu participer, et avec des succès non moins consolants. La table sainte a vu dix mille âmes converties et sanctifiées venir s'asseoir au sacré banquet du Sauveur.

Mais, si cette province naissante de la Compagnie voit de si abondantes bénédictions se répandre sur ses premiers travaux, je dois dire que c'est parce qu'elle sait se rendre digne des complaisances du Ciel. En voyant ces généreux et fervents ouvriers de l'Evangile, il me semblait me trouver avec les premiers enfants de saint Vincent. C'était la même simplicité, la même obéissance, la même régularité, le même esprit de foi, et le même dévouement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. De si heureuses dispositions présagent de bien belles espérances.

J'ai visité également nos maisons de Cracovie, de Culm et de Cologne. J'y ai goûté des consolations non moins douces et j'y ai observé les mêmes éléments d'un bel avenir pour la Compagnie. Il est beau de voir nos missionnaires au milieu des peuples travaillés par tant d'opinions menaçantes et agités par tant de partis hostiles à l'ordre social, placés comme sur des volcans prêts à vomir sur les peuples la lave brûlante de la révolution, conserver une placidité inaltérable et ne se préoccuper que des intérêts de Dieu et des âmes !

Dans la même année, j'ai eu aussi la consolation de parcourir toute notre province d'Irlande. J'ai fait la visite de la maison centrale de Castleknok. Là, entouré de tous les supérieurs des diverses maisons, il m'a été donné d'apprécier les résultats obtenus et les espérances que permet de concevoir le bon esprit de cette province naissante. Je désirais beaucoup contempler encore une fois les traits vénérables du fondateur et premier visiteur de cette intéressante portion de la Compagnie, et le presser une dernière fois sur mon cœur. II m'était bien doux de contempler la pieuse et profonde vénération dont environnent des confrères qu'il considère et qui se considèrent eux-mêmes comme ses enfants, et qui seraient prêts à tous les sacrifices pour obtenir de conserver de longues années encore un père qui possède toutes leurs affections et qui s'en est toujours montré si digne. Il me semblait avoir sous les yeux le touchant spectacle que donna notre Congrégation naissante au moment où saint Vincent touchait au terme de sa carrière. J'étais heureux de le voir se reproduire sur cette terre d'Irlande, si chère au cœur de notre bienheureux Père. C'était pour moi le gage de la prospérité et du développement futur de cette édifiante province. Ce vénérable missionnaire a la consolation de voir autour de lui une nombreuse jeunesse qui recueille ses exemples de vertu, qui s'inspire de ses pensées et de ses sentiments, et qui saura transmettre aux générations qui la suivront, comme un riche héritage, les précieuses traditions qu'il leur aura léguées. Les beaux succès obtenus par nos maisons de l'Écosse et de l'Angleterre, [372] que j'ai pu constater de mes yeux, ouvrent à ses regards à demi éteints un horizon plein d'espérances, bien capable de réjouir son cœur.

Depuis mon retour, nous avons été menacés de perdre ce vénérable confrère : une maladie grave l'a conduit aux portes de la mort. Grâce à Dieu, ce danger a cessé, et nous avons l'espoir qu'il demeurera encore à la tendresse de sa famille et à l'affection de mon cœur. Ce que l'épuisement de ses forces ne lui permettra plus de faire sera surabondamment accompli par l'efficacité de ses prières et par la bonne odeur de ses vertus.

Après vous avoir parlé de toutes les branches de l'arbre de la Compagnie, et vous avoir dépeint la situation de chacune d'elles dans la grande œuvre que la divine Providence a confiée à ses travaux et à son zèle, il me reste à vous parler du tronc même de cet arbre planté par saint Vincent, et à vous dire les conditions dans lesquelles il se trouve placé, au milieu de ce travail social dont la France est comme le foyer, effrayant pour ceux qui ne considèrent les choses que du point de vue humain, et réellement consolant pour ceux qui les envisagent à la lumière du flambeau de la foi.

Nos maisons en France jouissent de la paix la plus profonde. Leur prospérité prend tous les jours de nouveaux développements. Leur nombre a encore augmenté pendant l'année qui vient de finir. Mgr l'évêque d'Evreux, qui honore la Compagnie d'une particulière bienveillance, a voulu compléter l'action salutaire qu'elle exerce dans son diocèse, en lui confiant son petit séminaire. Nous nous sommes rendus à ses désirs, et au mois d'octobre dernier nous avons pris possession de cet établissement.

Nous avons fondé une mission à La Teppe, au diocèse de Valence, au grand contentement de Mgr l'évêque de ce diocèse, qui depuis longtemps m'avait témoigné le désir de voir les enfants de saint Vincent s'y établir pour évangéliser les peuples de la campagne. Nos missionnaires sont au nombre de deux. Ce nombre sera successivement augmenté.

Une nouvelle maison se forme aussi en ce moment dans le canton de Genève, où nous appelaient et les vœux du vénérable premier pasteur de ce vaste diocèse, et les sympathies de tout le clergé, et les besoins des catholiques de cette partie de la Suisse. Un missionnaire s'y est établi, d'autres ne tarderont pas à aller partager ses travaux et ses consolations.

Enfin la maison de Richelieu, à laquelle se rattachent tant et de si précieux souvenirs des temps primitifs de la Compagnie que saint Vincent lui-même avait fondée et où il a séjourné en personne,

vient de nous être rendue, et désormais nous pouvons y reprendre le cours des travaux de nos anciens missionnaires et recueillir les fruits que la bonne odeur de leurs vertus a semés. Nous devons cette restauration à la tendre affection dont Mgr l'archevêque de Tours daigne nous gratifier.Une occasion favorable de nous la rendre s'étant présentée, il eut la bonté de me l'offrir spontanément ; et, persuadé que cette pensée venait de Dieu, il sut persévérer dans sa résolution, malgré tous les [373] obstacles qu'il lui fallut surmonter ; et aujourd'hui nous avons la consolation de nous retrouver au milieu d'un peuple qui nous était cher, et qui a accueilli notre retour avec toutes les démonstrations de la joie la plus sincère.

Aussi la position de la Compagnie en France présente-t-elle l'aspect le plus satisfaisant ; et cette position, fruit des bénédictions du Ciel et de la fidélité à ne pas nous écarter de l'esprit de saint Vincent, devient un puissant motif de confiance pour l'avenir. D'ailleurs, Dieu semble multiplier les effets de sa bonté en notre faveur, dans le but de dissiper toute appréhension. L'œuvre de la Sainte-Trinité en faveur des âmes du Purgatoire, commencée dans l'église de notre maison-mère, dans la chapelle de la Passion, a acquis en peu de temps des proportions admirables ; et tous les jours elle prend des développements qui manifestent combien Notre-Seigneur l'a pour agréable. Elle avait été annoncée comme devant suivre l'établissement de la dévotion du scapulaire rouge de la Passion. Une dévotion nouvelle, qui fait le complément, vient de prendre naissance dans notre maison de Valfleury ; j'ai attendu, pour vous en donner connaissance, qu'elle fût revêtue de l'approbation du Souverain Pontife et qu'elle eût pris des caractères qui indiquassent qu'il entrait dans les desseins de la Providence que notre Compagnie fût chargée de la répandre sur tous les points de l'univers ; c'est la dévotion *à la Sainte-Agonie de Notre-Seigneur*. Elle se présente au monde comme une source de consolations qui doivent adoucir toutes ses amertumes, comme un remède destiné à guérir tous ses maux, comme un enseignement propre à guider les élus dans le chemin de la vie et à les éclairer au milieu des illusions et des ténèbres qu'enfantent toutes les agitations des hommes et les partis qui tourmentent la société. Elle se présente surtout aux âmes fidèles comme une lumière qui les éclaire sur la nature des malheurs qui affligent l'Église ainsi que le Vicaire de Jésus-Christ, et comme un moyen de se fortifier dans la lutte engagée avec les ennemis de la vraie foi, et de porter avec soumission et avec mérite le poids des tribulations présentes et de celles que l'avenir réserve aux vrais disciples du Sauveur. Ce qui indique tout le bien que doit opérer *la dévotion à la Sainte-Agonie de Notre-Seigneur*, c'est la rapidité avec laquelle, quoique née d'hier, elle se répand de toutes parts, et l'empressement avec lequel elle est accueillie par les peuples chrétiens. Déjà, dans le nouveau monde comme dans l'ancien, elle compte des multitudes innombrables d'associés. La ville de Lyon à elle seule en a déjà fait inscrire plus de vingt mille. Le cardinal archevêque de cette ville attache un grand prix à cette dévotion ; il l'a inaugurée tout récemment dans sa métropole avec une grande solennité ; un sermon y a été fait dans le but de la faire connaître et de la répandre. Un grand concours du clergé et du peuple attestait les sympathies qu'elle inspirait. Comme la dévotion à l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge, elle a aussi sa médaille, dont on raconte des prodiges ; et tout annonce que nos deux familles sont choisies de Dieu pour répandre par tout le monde ce nouveau moyen de réveiller la foi et d'attirer la protection [374] du Ciel sur l'Eglise dans ces temps de souffrances et d'alarmes, comme elles le furent pour propager la médaille miraculeuse, à la suite des graves évènements qui suivirent la révolution de 1830. Rendons grâces au Dieu de saint Vincent de cette nouvelle faveur, et soyons empressés à répondre à ses desseins de miséricorde.

La nouvelle année qui s'ouvre aujourd'hui nous promet une autre consolation, qui sera bien douce à nos cœurs ; c'est la consécration de l'église bâtie sur le lieu même où prit naissance notre bienheureux Père. Vous savez que ce fut une de mes premières pensées, aussitôt que je me vis appelé à occuper sa place, de rendre son berceau glorieux, en faisant ériger un monument qui serait un témoignage solennel de l'amour de ses enfants et de la reconnaissance de tous les pauvres de l'univers. J'ai fait, à plusieurs reprises, à votre concours, un appel à cet effet, auquel vous avez généreusement répondu. Enfin mes vœux et les vôtres vont être remplis. Ce monument dira à la postérité de nos deux familles notre joie et notre bonheur d'avoir été choisies de Dieu pour entourer de gloire le lieu obscur d'où se leva sur le monde ce beau soleil d'amour et de miséricorde, dont les rayons bienfaisants répandirent et répandent encore tant de douceurs et de consolations sur toutes

les misères de l'humanité. Il dira aussi toute notre reconnaissance envers Dieu, de ce qu'il a réservé à notre génération d'accomplir cet acte de piété filiale envers saint Vincent, et de ce qu'il a voulu par cet évènement rattacher la destinée ancienne de notre double famille à celle qu'il leur réserve dans l'avenir qui s'ouvre devant nous. La cérémonie est fixée au 24 avril prochain, jour où naquit saint Vincent.

Ces consolations sont des preuves bien sensibles de la protection divine et de puissants encouragements pour nous faire parcourir avec zèle et dévouement la carrière de notre sainte vocation. Mais j'éprouve le besoin de vous le dire, elles sont aussi la récompense de la fidélité avec laquelle vous vous attachez à l'esprit et aux enseignements de saint Vincent. C'est là la source de la sève puissante qui circule dans les branches de l'arbre de la Compagnie, et qui la rend si admirablement fertile. Mais cette sève elle-même, c'est la racine de l'arbre qui la communique aux branches : *Si radix sancta, et rami*. Aussi je ne saurais vous dire le bonheur que je goûte an sein de notre chère maison-mère, qui sait porter si dignement le titre de mère et de modèle de toutes les autres. Sa régularité exemplaire, sa piété si édifiante, son zèle ardent pour tout ce qui intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes, l'union et la paix qui y règnent, en font un séjour que saint Vincent appellerait et que j'aime à appeler avec lui *un petit paradis*. *Ce spectacle*, édifiant *aux anges et aux hommes*, attire les complaisances du Ciel, et attire des grâces qui développent sa fécondité et qui multiplient les vocations. Dans ce moment, son personnel se compose de 196 sujets, parmi lesquels 39 prêtres anciens.

En retour des vœux ardents que je forme en ce moment pour vous, je réclame vos prières pour moi-même. Maintenant une nouvelle année pour moi [375] est un pas de plus vers le terme d'une carrière qui désormais ne peut plus être bien longue. Je serais heureux de consacrer à notre chère Compagnie tous les instants qui me séparent encore de la tombe. Mais obtenez-moi de ne pas mettre obstacle par ma misère à l'accomplissement des desseins de Dieu sur elle, et de tenir toujours d'une main fidèle le gouvernail de cette barque qui poursuit si heureusement sa course à travers les écueils et les orages de la mer de ce monde.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. Gén.

XLIV

Inauguration du monument élevé au berceau de saint Vincent. - Réflexions que cette manifestation suggère à M. Étienne. - Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1865 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Elle sera à jamais mémorable dans les annales de notre Compagnie, l'année qui vient de finir. L'inauguration d'un monument religieux au lieu même où naquit notre bienheureux Père, avec les circonstances qui l'ont accompagnée et les faits merveilleux qui l'ont suivie, en ont fait un évènement des plus remarquables. Les détails de cette solennité, que je vous ai transmis, ont dû vous démontrer que, dans les desseins de la Providence, cette fête de famille devait non-seulement

se transformer en fête nationale, mais encore fixer l'attention, attirer l'intérêt de l'Europe entière et de toutes les contrées de l'univers. Elle empruntait encore aux graves évènements qui s'accomplissent sous nos yeux, et aux dangers qui menacent l'Église ainsi que le Vicaire de Jésus-Christ, un caractère mystérieux qui devait en faire le sujet de profondes méditations.

Le moment est venu de vous ouvrir mon âme tout entière et de vous

……

(1) août 1864. - Guérisons obtenues par l'intercession de saint Vincent. [376]

……..

révéler les impressions qu'elle a ressenties en présence de ce grand et consolant événement. Sans doute mon cœur jouissait, plus que je ne saurais vous le dire, en voyant réalisé un vœu que je formais depuis longues années, et qui avait été l'objet de mes plus ardentes prières. Mais surtout à mes yeux une grande lumière éclairait cette imposante solennité, et, en m'inspirant les plus douces espérances, me révélait un enseignement bien salutaire adressé par le Ciel à nos deux familles.

Ce point de départ de la prodigieuse vie de saint Vincent, entouré d'une telle gloire après trois siècles qui s'étaient écoulés, des députations de presque toutes les provinces de notre double famille, rassemblées autour de cette humble chaumière où naquit ce grand Saint, autour de ce chêne vénérable dans le creux duquel, encore enfant, il aimait à s'unir avec son Dieu ; en présence de l'ébranlement de toutes les nations et de la transformation qui s'opère chez tous les peuples d'où doit sortir comme un monde nouveau ; tout cela m'apparaissait comme le commencement d'une vie nouvelle de saint Vincent dans ses enfants, comme l'inauguration d'une carrière de charité qu'il allait parcourir de nouveau au milieu des ruines de la vieille société qui s'écroule ; dans le but de les éclairer de ses maximes et de son esprit, de les sanctifier par l'influence de ses institutions et de ses œuvres, et par là de concourir à préparer à l'Église un avenir de consolation, de triomphe et de gloire. Ces mille filles de la Charité et ces nombreux missionnaires, réunis de tous les coins de l'univers autour de l'humble et obscur berceau de l'homme de Dieu, se présentaient à moi comme une génération suscitée par la Providence, pour le faire revivre et porter ses inspirations chez tous les peuples du monde, comme le remède à tous les maux qui les dévorent, comme l'antidote seul capable d'empêcher les effets funestes du poison révolutionnaire qui se mêle à toutes les agitations sociales, rattachant ainsi ses destinées à celles qu'il a lui-même remplies, recevant une même mission de miséricorde et de dévouement, au lieu même où l'esprit de Dieu avait formé son cœur et l'avait préparé aux grandes choses qu'il devait accomplir. Un mystère de grâce se manifestait en ce moment : l'avenir se confondait avec le passé *dans celui qui ne connaît pas le temps ; la charité, qui ne meurt jamais*, communiquait aux enfants la même flamme dont elle avait embrasé le père pour fournir la même carrière de bonnes œuvres, et rendre les mêmes services à la religion et à la société. Au moment même où le berceau de saint Vincent est entouré d'une si grande gloire, ses ossements semblent se ranimer, et son *tombeau* devient *glorieux* aussi. De nombreux et éclatants miracles s'opèrent. C'est comme l'écho de Dax qui retentit à Paris ; c'est notre maison-mère et la pauvre chaumière des Landes qui sont enveloppées dans la même manifestation, qui s'unissent dans les mêmes destinées providentielles ; de sorte que, si on applique légitimement à ce grand imitateur de Jésus-Christ la parole de l'Écriture qui appartient à ce Dieu Sauveur : *Pertransiit benefaciendo*, il a passé en faisant le bien ; ainsi on [377] puisse dire aussi de lui, comme du divin Maître : *Heri, hodie, et in sæcula* : Il était hier, il est encore aujourd'hui, et il sera dans les siècles à venir.

Aussi, en voyant ces nombreux enfants de notre double famille, après avoir déposé leurs hommages dans ce lieu béni, et l'avoir arrosé de leurs douces et joyeuses larmes, s'en éloigner et se diriger vers les quatre parties du monde, qu'ils sont chargés de sanctifier par leurs travaux et leurs sacrifices, ils me semblaient sortir comme d'un cénacle où leurs âmes s'étaient embrasées au foyer de la divine charité, comme d'une source où ils s'étaient abreuvés des eaux de la céleste miséricorde et comme revêtus de la sublime mission de ce grand serviteur de Dieu, pour en porter et en faire fleurir les inspirations et les bienfaits dans tout l'univers.

La manifestation de Dax était donc, nous ne pouvons en douter, la révélation de l'avenir qui nous est réservé. Dès lors cet évènement avait pour but évidemment de dissiper les craintes et les appréhensions que sont de nature à nous inspirer les grandes commotions sociales qui agitent les

peuples au temps où nous vivons, et les graves conséquences qu'elles peuvent produire. Ce fut au sein de semblables évènements que saint Vincent vécut, et qu'il parcourut sa carrière de charité ; et même ils furent l'occasion de ses plus grandes œuvres. Ce fut au milieu des ruines de l'ordre social qu'il avait sous les yeux, qu'il entreprit d'édifier le magnifique édifice de zèle et de bienfaisance qu'il éleva pendant sa vie à la gloire de Dieu et à l'honneur de la religion. Tout annonce que c'est dans les mêmes circonstances et dans le même but que doit se poursuivre aujourd'hui la restauration de ce même édifice, et que doivent disparaître les dégradations que les temps lui ont fait subir dans nos diverses provinces. C'est pour nous donner l'intelligence de ce grand dessein providentiel, que Dieu a réuni des députés de ces mêmes provinces auprès du berceau de notre bienheureux Père. C'était pour nous faire comprendre que le point de départ de la nouvelle carrière ouverte devant nous est le même que celui de la première, c'est-à-dire le même mystère de la Providence enveloppé dans les ombres de l'humilité ; que la mission qui nous est confiée dans l'intérêt de l'Église et de la société, n'est que la continuation de celle qui fut inaugurée dans ce lieu obscur il y a près de trois siècles, et que par conséquent, pour en réaliser les destinées, il est indispensable que nous soyons animés du même esprit qui fut alors communiqué du Ciel à saint Vincent.

Et en effet ce sont les mêmes maux qui tourmentent et qui affligent l'Église et la société, et par conséquent ils réclament les mêmes remèdes. C'est *le sel de la terre*, qui *s'est affadi* ; et c'est ce qui le *fait rejeter et fouler aux pieds par les hommes*. *Si sal evanuerit, ad nihil valet ultra, nisi ut mittatur foras et conculcetur ab hominibus*. Mon âme n'est pas moins douloureusement affectée que l'était celle de saint Vincent, quand je considère le triste état du clergé, et par conséquent l'ignorance et la corruption du peuple, presque sur tous les points de notre Europe et de tout l'univers. Dans la situation où je me trouve placé et [378] par une expérience de près d'un demi-siècle, je suis à même de sonder la profondeur de la plaie et de mesurer l'étendue du mal. C'est là ce qui rend faciles les conquêtes de l'enfer, et ce qui laisse un libre cours aux eaux empoisonnées des mauvaises doctrines, qui sont le fléau des nations. Or saint Vincent eut principalement pour mission de régénérer le clergé et de ranimer dans le sanctuaire le feu sacré de l'esprit sacerdotal et ce fut par ses succès dans cette noble entreprise qu'il contribua si puissamment à la restauration de la société et qu'il rendit de si grands services à l'Église. Aujourd'hui c'est la même mission que nous avons à remplir. Nous ne pouvons plus méconnaître les desseins de Dieu à cet égard, depuis qu'un si grand nombre de grands et petits séminaires nous ont été confiés en France. Pendant l'année qui vient de finir, le petit séminaire de Marseille est venu l'augmenter encore. En le plaçant sous la direction de notre Compagnie, M l'Evêque de cette ville a voulu lui donner ce nouveau témoignage de la confiance et de l'affection dont il daigne l'honorer. La lumière commence à se faire partout sur ce besoin de l'Église et de la société. Un séminaire est ouvert déjà dans notre maison de Constantinople et dans celle d'Alexandrie. Mgr l'Évêque nouvellement élu de Véra-Cruz au Mexique n'a voulu aller prendre possession de son diocèse qu'accompagné de deux missionnaires de Mexico, chargés d'ériger et de diriger son séminaire diocésain. Mgr l'Évêque de Chioggia dans la Vénétie a confié aussi son grand séminaire à notre Congrégation. Trois missionnaires de la province de Rome sont aujourd'hui placés à la tête de cet établissement. Quatre missionnaires, partis de Paris, viennent d'arriver heureusement au Cuzco. dans le Pérou, appelés par l'autorité diocésaine pour prendre la direction du séminaire de cette ville. Deux autres se sont rendus à Jujui dans la république Argentine, pour y commencer aussi un séminaire. Enfin, au Brésil, Mgr l'évêque de Céara a appelé également quatre de nos missionnaires dans le but de leur confier son séminaire. Il a été déterminé à prendre cette mesure par la connaissance qu'il avait du grand bien que font au diocèse de Mariana le grand et le petit séminaire que nos missionnaires dirigent depuis un bon nombre d'années dans cette contrée. Plusieurs autres évêques sont en instance pour obtenir que notre Compagnie procure le même avantage à leurs diocèses. L'année qui commence ne se terminera pas sans qu'il nous soit donné de réaliser leurs désirs.

Or, qui ne voit là un dessein marqué de la Providence de multiplier dans le monde entier ces établissements d'où sortiront de nouvelles générations de lévites, destinées à réveiller la foi et à réformer les mœurs, et qui feront rayonner partout l'esprit de saint Vincent, dans le but de susciter aujourd'hui chez tous les peuples les mêmes œuvres de charité qu'il produisit pendant sa vie en

France et en diverses parties de l'Europe ? Qui peut ne pas apercevoir là le commencement d'une transformation, qui s'opérera toute au profit de la gloire de l'Église et du salut des âmes ? Et n'en doutons pas, le même germe de régénération du clergé et du peuple par notre Compagnie se trouve caché [379] même sous les ruines de notre province de Pologne renversée, et au sein de la désolation de notre province d'Espagne, et au milieu des secousses qui ébranlent nos provinces de l'Italie. Nous en avons la garantie dans l'attachement que montrent les missionnaires de ces provinces éprouvées à leur vocation ; dans leur fidélité à se maintenir dans l'esprit de saint Vincent, et dans leur exactitude à se tenir en dehors de tous les partis qui agitent et tourmentent les peuples. Ils semblent se tenir comme en réserve et attendre le moment où ils devront s'engager dans la carrière nouvelle qui va bientôt s'ouvrir devant eux. On ne peut s'expliquer autrement le calme et la résignation qu'ils conservent en présence des afflictions qui les frappent ou qui les menacent. J'éprouvais un bonheur indicible lorsque, au mois de juin dernier, me trouvant aux pieds du Souverain Pontife, je pus lui adresser ces paroles : *Très-Saint Père, au milieu des évènements qui bouleversent l'Italie, toutes les Congrégations religieuses ont eu à déplorer des défections et des apostasies, mais aucun des enfants de saint Vincent n'a failli au devoir ; tous sont demeurés fidèles et au Saint-Siège et à leur vocation*. Le cœur du saint Pontife en fut profondément touché, et il m'en exprima une bien vive satisfaction.

L 'œuvre des missions dans les campagnes, si chère au cœur de saint Vincent, prospère et se développe dans la Compagnie, à l'égal de l'œuvre des séminaires. En France nous avons organisé tout récemment une mission dans le diocèse de Soissons, et d'autres sont en projet. Cette fonction de notre Institut est remplie avec une grande liberté et obtient les plus beaux succès en Algérie, en Prusse, en Autriche, au Mexique, au Brésil, au Chili et aux États-Unis. Même en Italie, malgré le malheur des temps, des missions ont eu lieu, et ont obtenu des résultats qu'on n'aurait osé espérer. Partout cette œuvre se montre comme l'œuvre propre de notre Congrégation, entourée de la sympathie des peuples et favorisée des bénédictions du Ciel.

Toutes nos provinces d'Europe, à l'exception de celles que j'ai nommées plus haut. et qui souffrent dans le creuset de l'épreuve, sont en prospérité. Leurs œuvres se développent et les vocations s'y multiplient.

Nos missions de la Chine profitent de la liberté accordée à la prédication de l'Évangile pour développer leurs œuvres et multiplier les conversions. D'après des arrangements récemment conclus avec la sacrée Congrégation de la Propagande, quatre provinces de ce vaste empire sont exclusivement confiées à notre Compagnie, dans le but d'y concentrer tous nos missionnaires et d'y fonder toutes les institutions propres à propager la foi et à exercer sur la génération naissante une influence utile à la religion. Déjà à Pékin les succès sont admirablement consolants. Le séminaire ayant été incendié, il a été reconstruit dans des proportions qui peuvent répondre aux besoins de la situation nouvelle où se trouve la mission de cette capitale. Il contient en ce moment 45 élèves, dont 15 théologiens. Des écoles de filles et de garçons y sont ouvertes et fréquentées par un grand nombre d'enfants. Un orphelinat de filles y [380] est en plein exercice, et un autre de garçons va s'ouvrir incessamment. Une maison de filles de la Charité y est installée avec son dispensaire, ses visites à domicile, sa pharmacie, ses écoles et son orphelinat. Tout récemment une retraite spirituelle y a été donnée avec grand succès à 70 jeunes filles, une première communion de 22 jeunes enfants y a eu lieu, et 7 filles païennes y ont été baptisées. Un séminaire de filles de la Charité y a même été ouvert le 23 janvier dernier. Déjà deux jeunes Chinoises y ont pris l'habit, et il s'y trouve en ce moment trois novices. De si beaux succès dès le début nous permettent d'espérer un consolant avenir pour cette mission importante.

Je ne dois pas omettre de vous rassurer sur la situation de nos maisons de la province des États-Unis. Elles jouissent toutes de la plus grande tranquillité, malgré que tout le pays soit désolé par la guerre civile, et les fonctions de notre institut sont remplies avec liberté et grand succès. Il serait bien difficile de méconnaître le doigt de Dieu dans une situation aussi calme et aussi consolante, au milieu de tant de bouleversements et de désastres.

En retour des vœux que je forme pour vous, j'attends de votre piété filiale que vous m'obtiendrez de Notre-Seigneur la grâce de ne pas être infidèle moi-même à la mission si importante qu'il m'a

confiée. Le poids de la sollicitude qu'elle m'impose ne pèse pas sur mon cœur, parce que les consolations que vous me procurez le rendent bien léger. Ma seule préoccupation, c'est mon insuffisance à porter celui de la responsabilité dont ma conscience se trouve chargée. Plus l'horizon qui se lève sur la Compagnie s'étend, plus cette insuffisance se fait sentir à mon âme, et plus je comprends ce que doit être et faire celui qui occupe au milieu de vous la place de saint Vincent. Une seule pensée soutient ma confiance, c'est que celui qui a donné l'être à notre Congrégation, c'est celui-là même qui la conduit à l'accomplissement de ses destinées, et qui dispose les évènements et les circonstances qui doivent en procurer la complète réalisation. Je ne puis avoir qu'une crainte, celle de *gâter son œuvre* et de ne pas seconder dignement ses desseins. C'est le secours de vos prières qui m'obtiendra la grâce de faire tout ce que demandent de moi, et le bien de l'Église, et l'honneur de la Compagnie, et le bonheur de chacun de vous.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ETIENNE,
I. p. d. 1. C. d. é. il., Sup. gén.

[381]

XLV

Mort de MM. Aladel, Sturchi et Schlick. - Choix de MM. Peyrac et Stella.
Autres nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1866.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

En vous offrant mes vœux au premier jour de l'année qui vient de finir, j'éprouvais de bien douces jouissances à vous raconter les bénédictions manifestes de la bonté divine dont la précédente avait été remplie. J'aimais à épancher les émotions de reconnaissance de mon cœur dans les vôtres, et je vous invitais à unir vos actions de grâces aux miennes pour remercier la divine Providence de ses tendres sollicitudes envers la famille de saint Vincent. Un secret pressentiment me portait cependant à croire que des faveurs aussi signalées seraient suivies de grandes épreuves. Ma joie n'en était pas troublée ; parce que je savais que *Dieu n'éprouve que ceux qu'il aime ; qu'il ne permet pas que l'épreuve soit au-dessus de nos forces, et qu'il la fait servir à notre plus grand bien*. Je savais aussi que saint Vincent considérait les afflictions comme des dons du Ciel, et comme la garantie de nouvelles faveurs et de grandes bénédictions qu'il réserve à ceux qu'il afflige. Ces pensées m'ont grandement aidé à accepter, avec soumission à son bon plaisir, les plaies profondes que la mort est venue faire à mon cœur. C'est à mes côtés qu'elle a choisi particulièrement ses victimes ; et il me serait impossible de vous dire la souffrance de mon âme, en la voyant briser impitoyablement les liens qui m'étaient les plus chers, lorsque je voyais coup sur coup descendre dans la tombe et mon vieil et fidèle ami de quarante-cinq années, mon premier assistant et mon admoniteur, M. Aladel ; et mon second assistant, le vénérable M. Sturchi, qui m'avait donné constamment les preuves du plus sincère attachement et du dévouement le plus cordial. Tous deux avaient porté généreusement avec moi pendant vingt-deux années le poids des sollicitudes de l'administration de la Compagnie ; ils m'avaient consolé dans mes peines ; ils avaient partagé mes douleurs aussi bien que mes consolations ; ils m'avaient soutenu au milieu des épreuves et des

difficultés inhérentes à la place que j'occupe, et aidé de leurs lumières et de leur expérience à diriger heureusement la barque de saint Vincent, à travers les écueils et les tourmentes de la mer orageuse sur laquelle elle parcourt sa course si difficile et si périlleuse au temps où nous vivons. Tous deux se sont [382] endormis dans le Seigneur, et ont obtenu, j'en ai l'intime confiance, la récompense de leurs travaux et de leurs vertus ; et, réunis à *notre grande famille du Ciel*, ils plaideront auprès de Dieu les intérêts de celle de la terre, qu'ils ont édifiée par leur vie exemplaire et qui conserve leur mémoire en bénédiction. Pendant que la mort faisait de tels vides autour de moi, j'étais moi-même arrêté en voyage par une sérieuse maladie, loin de la maison-mère si cruellement frappée. Il me fut donné cependant d'y rentrer à temps pour fermer les yeux à M. Sturchi. Mais j'étais encore convalescent, quand une nouvelle, tombe s'ouvrit devant moi, celle où descendit prématurément, à la fleur de l'âge, M. Schlick, visiteur et fondateur de notre province naissante d'Autriche. Ce fut encore une blessure faite à mon cœur qui me fut bien sensible. Car on peut lui appliquer la parole de la sainte Écriture : *Consummatus in brevi, explevit tempora multa*. La mission que la Providence lui avait confiée, il l'a remplie avec un succès que l'on peut appeler prodigieux. En moins de douze ans il fonda quatre maisons de missionnaires, il bâtit trois magnifiques églises ; il forma une maison centrale de filles de la Charité, qui comptait déjà au moment de sa mort vingt-cinq établissements et près de quatre cents sujets. Quoique arrêté au milieu de sa course à quarante-neuf ans, sa mort ne fut pas imprévue pour lui ; il sentait qu'il n'était destiné qu'à préparer un bel avenir à nos deux familles dans l'immense empire d'Autriche, et il ne négligea rien pour en réaliser l'accomplissement. Il donna à sa double province une organisation au temporel et au spirituel qui devait en garantir la prospérité. Il sut, par la sagesse de son administration, leur conquérir la confiance et la sympathie des peuples, du clergé et des autorités, et par là leur ouvrir une magnifique carrière de bonnes œuvres. Il couronna ses travaux et ses succès en leur obtenant du gouvernement l'existence légale dans tout l'empire d'Autriche. Avant de descendre dans la tombe, et au moment où de nombreuses années semblaient lui être encore assurées, il m'adressa le rescrit impérial qui consacrait cette faveur, me disant dans sa lettre d'envoi qu'*il croyait sa mission désormais remplie et qu'il n'avait plus qu'à mourir*. Cette pensée lui était familière. Depuis longtemps il pressentait que sa fin était prochaine. Quoique bien faible encore moi-même, je crus devoir voler au sein de cette double famille désolée, devenue si inopinément orpheline, pour mêler mes larmes aux siennes, consoler des cœurs si justement affligés, et raffermir sur ses bases un édifice qu'un pareil évènement me semblait avoir fortement ébranlé. Grâce à Dieu, je n'eus qu'à m'édifier à la vue du calme des esprits et de la pieuse résignation et des missionnaires et des filles de la Charité. M. Schlick les avait lui-même préparés au sacrifice que Dieu leur demandait. Il avait mis toutes les affaires dans l'ordre le plus parfait. Il avait porté la précaution jusqu'à me désigner celui qu'il croyait l'homme de la Providence destiné à recueillir son héritage, et à poursuivre la tâche qu'il avait si dignement commencée. *Sa mort* fut celle *du juste* ; quoique jeune encore, *il mourut plein de jours et de gloire*, et il a laissé dans le pays *une mémoire en* [383] *bénédiction*, qui est devenue un fondement solide de la province qu'il a créée, et la garantie du bel avenir qui lui est réservé.

Une dernière et non moins sensible perte devait encore affliger mon cœur. Ce fut celle de M. Villavecchia, emporté aussi par la mort d'une manière inattendue. Son dévouement à la Compagnie et les nombreux et importants services qu'il lui a rendus, lui avaient acquis toute mon estime et une large part dans mes affections. Supérieur de notre maison de Gènes, l'élévation de son esprit et la noblesse de ses sentiments, rehaussées par une vie exemplaire et par une vertu aussi aimable qu'elle était parfaite, et avec tout cela une capacité à la hauteur de toutes les circonstances, lui avaient acquis la confiance et la vénération de toute cette ville. Respecté même par la démagogie, toutes les opinions politiques s'inclinaient devant lui, et la considération dont tous les partis aimaient à l'entourer était devenue, au milieu des mouvements révolutionnaires qui agitent le pays, une protection puissante pour la maison intéressante qu'il dirigeait, et avait fait de lui une des plus fermes colonnes de l'édifice de notre province du Piémont, dont l'existence est si menacée aujourd'hui. Dieu a-t-il voulu, en l'appelant à lui, le mettre à même d'exercer avec plus d'efficacité encore son amour pour sa maison et pour sa province ? C'est un secret que lui seul possède ; mais cette pensée seule peut adoucir l'amertume de l'affliction que sa mort m'a causée.

Cette année qui vient de finir a été pour moi une année de deuil, et d'un deuil bien douloureux. Mais la mort n'a pas été la seule épreuve à laquelle mon âme devait être soumise. Il m'en était réservé une d'un autre genre, qui était de nature à plonger mon cœur dans une profonde amertume. C'est la suppression de notre chère province de Varsovie, fondée par saint Vincent lui-même et qui comptait plus de deux siècles de services rendus à l'Église ; c'est la dispersion par la violence de tous les membres de cette chère et bien-aimée famille ; c'est l'emprisonnement et l'exil de plusieurs d'entre eux, victimes d'une persécution aussi injuste qu'elle était cruelle. Une seule pensée a pu me consoler en présence d'un si affreux désastre, c'est que notre Compagnie n'a été frappée par le persécuteur de la Pologne que parce qu'elle était le plus grand obstacle qui pût s'opposer à l'exécution de ses desseins schismatiques ; c'est qu'il désespérait de pouvoir briser les liens qui l'attachaient à l'unité catholique et à l'unité de la famille de notre bienheureux Père. Ce fut là le seul crime reproché à nos missionnaires de Pologne, et ce crime fait leur honneur et leur gloire. Plusieurs d'entre eux ont pu s'échapper de cette terre vouée à l'oppression la plus tyrannique. Nous les avons accueillis avec vénération, voyant en eux des confesseurs de la foi et de dignes enfants de saint Vincent. Nous considérons comme une faveur du Ciel de posséder au sein de notre maison-mère le respectable visiteur de cette province, qui a porté les chaînes d'une dure captivité, et qui n'a pu s'acheminer vers la France qu'après avoir subi un emprisonnement de trois mois dans une citadelle. [384]

Ce qui nous édifie grandement dans ces missionnaires qui font tant d'honneur à la Congrégation. c'est la pieuse résignation qui se manifeste dans leurs paroles autant que dans leur conduite, c'est la douce paix qui s'épanouit sur leurs figures aussi bien que dans leurs âmes. Aussi, en les voyant, on se représente les martyrs et les confesseurs de la foi de la primitive Église. Comme autrefois les enfants d'Israël, ils semblent posséder dans l'exil les promesses de grandes destinées futures. Oh! non, ce ne sont pas là des débris d'un édifice tombé en ruine. Ce sont de précieux matériaux, dispersés violemment par une tempête, qui serviront un jour à la reconstruction d'une seconde maison de saint Vincent, dont la gloire surpassera celle de la première : *Magna erit gloria domus istuts plus quam primæ*. Si *le sang des martyrs est une semence de chrétiens*, les souffrances de nos généreux exilés seront aussi une semence de missionnaires, qui un jour embrasseront dans les ardeurs de leur zèle, non plus seulement tous les peuples de leur héroïque nation, mais encore tous ceux que renferme l'immense empire de leur cruel persécuteur. Ce moment est peut-être plus proche que ne le pense la politique des hommes. Hâtons-le autant qu'il est en notre pouvoir. Prions pour ces ennemis et ces persécuteurs ; c'est là la noble vengeance que nous devons exercer envers eux. La prière des victimes est toute-puissante sur le cœur de Dieu, pour obtenir le salut de leurs oppresseurs ; car c'est lui demander le triomphe de la vérité et la gloire de son saint nom.

Ainsi l'affliction a versé abondamment ses amertumes dans mon âme durant cette année qui vient de terminer son cours. Mais *le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation* ne s'est pas contenté de soutenir ma faiblesse ; il a voulu encore par des bienfaits signalés me forcer de dire comme le grand Apôtre : *Superabundo gaudio in omni tribulatione nostra*, je surabonde de joie au milieu de toutes mes tribulations. Un grand vide s'était fait dans mon cœur par la mort de mon assistant et admoniteur M. Aladel. Il l'a comblé en lui donnant pour successeur dans ces deux offices M. Antoine-François-Xavier Peyrac, visiteur de notre province de Tours et supérieur du grand séminaire de Montpellier. J'ai retrouvé abondamment en lui l'amitié sincère et le dévouement vrai que j'avais perdus. Ses sentiments élevés, son rare mérite et sa sagesse mûrie par une longue expérience me seront grandement utiles pour suffire aux nécessités de mes nombreuses sollicitudes.
Je n'ai pas été moins consolé par le choix que la Providence a fait pour occuper l'office d'assistant d'Italie, devenu vacant par la mort du vénérable M. Sturchi. Ce choix, elle l'a fixé sur M. Sauveur Stella, supérieur de notre maison de Sienne. Je considère ce choix comme une faveur insigne que j'ai reçue de la bonté divine. Ce cher confrère possédait toute mon estime et ma confiance entière. Je l'ai vu venir prendre place dans mon conseil avec, un vrai bonheur. Son mérite et son amour pour notre sainte vocation sont pour moi la garantie des services qu'il est appelé à rendre, à moi en particulier, et au bien [385] général de la Compagnie. De plus, sa vertu si aimable et sa modestie si édifiante seront d'une bonne odeur dans notre maison-mère, où déjà il a gagné l'affection de tous les

cœurs. Nos provinces d'Italie, dans la triste situation où elles se trouvent placées, avaient besoin d'un représentant près de moi, aussi intelligent et aussi dévoué, pour m'aider à les secourir et, en sauvegardant autant que possible leurs intérêts si menacés par les évènements, à préparer leur avenir.

Une autre consolation est venue soulager mon cœur. Notre mission d'Abyssinie, veuve de son chef et presque anéantie, vient de prendre une nouvelle vie, qui promet de beaux succès. M. Bel, préfet apostolique et visiteur de notre province de Syrie, en a été désigné vicaire apostolique par le Saint-Siège. Il a été sacré dans notre église de Paris le 22 octobre dernier. Il s'est rendu à Rome pour y recevoir la bénédiction et les ordres du Saint-Père ; puis il se dirigera vers sa destination, emmenant avec lui trois missionnaires et deux frères coadjuteurs. Tout annonce que, sous sa direction, cette mission, si longtemps et si rudement éprouvée, va enfin entrer dans une ère de prospérité et présenter à l'Église une belle moisson de fruits de salut.

Il m'a été donné aussi de voir élever à la dignité épiscopale, avec le titre de coadjuteur de Mgr l'évêque de Pékin. M. Edmond-François Guierry. Notre mission de cette capitale, à cause de l'importance qu'elle a acquise depuis que la liberté a été accordée à la prédication de l'Évangile en Chine, et à cause de sa position comme centre d'action apostolique dans ce vaste empire, réclamait ce secours pour aider le titulaire à répondre aux besoins multipliés de son immense diocèse. Personne mieux que Guierry, à cause de son expérience jointe aux vertus et aux qualités éminentes qui le distinguent, n'était plus propre à partager ses travaux et ses sollicitudes. Il reçut la consécration épiscopale dans l'église cathédrale de Pékin le deuxième dimanche après Pâques, jour de la translation des reliques de saint Vincent. Sa présence dans cette ville n'a pas tardé à se faire sentir. Soutenu par un coadjuteur aussi digne de sa confiance, le vénérable M Mouly a pu donner à son zèle tout l'essor que comportent les nouvelles circonstances où la religion se trouve placée. Une nouvelle église se construit dans cette capitale ; un séminaire y est convenablement organisé, renfermant déjà près de cinquante élèves. Des écoles et des cours de sciences naturelles y sont ouverts et assidûment fréquentés. Les filles de la Charité y ont établi leurs œuvres orphelinats de garçons et de filles, écoles pour les enfants, dispensaires pour l'assistance des pauvres et des malades, enfin la visite des infirmes et des indigents à domicile. Toutes ces œuvres, qui tendent à se développer indéfiniment et qui donnent lieu à de nombreuses conversions et au baptême d'une multitude d'enfants moribonds, procurent à la Congrégation le moyen d'occuper dignement ce poste éminent que la Providence lui a confié et de préparer à la religion de brillants succès dans l'avenir.

Il serait trop long de vous raconter les progrès que font nos autres missions [386] de la Chine. Il me suffit de vous dire que la prospérité en est toujours croissante, et que le Seigneur bénit d'une manière admirable les travaux de nos missionnaires qui y consacrent leur dévouement.

Il en est de même de nos autres missions étrangères. Le bien s'y opère avec des succès toujours nouveaux et toujours consolants. Les annales de la Congrégation vous en fournissent des détails qui sont de nature à vous en donner une juste idée.

Nos provinces d'Italie ne présentent pas un aspect aussi satisfaisant. Cependant jusqu'à ce jour elles demeurent debout au milieu des ruines de bien d'autres institutions religieuses. Dans celle du Piémont, en particulier, les missions dans les campagnes ont lieu encore comme dans les temps les plus tranquilles ; les retraites ecclésiastiques et celles des ordinands se font aussi dans toutes les maisons. Après Dieu, elles sont redevables de cette situation relativement avantageuse à la protection dont les a couvertes jusqu'à présent la bienveillance du gouvernement français. J'aime à espérer que cette protection les préservera également de toute atteinte de nouveaux évènements qui pourraient les menacer dans l'avenir. La conduite sage et prudente de nos confrères italiens, leur fidélité à demeurer étrangers à tous les partis politiques, leur soumission aux pouvoirs constitués et leur attachement aux maximes de saint Vincent peuvent grandement contribuer à leur obtenir cet heureux résultat. Du moins, si quelque chose de fâcheux venait à leur arriver, il importe beaucoup qu'ils n'aient pas à regretter d'y avoir fourni même le moindre prétexte. L'honneur de la Compagnie tout entière y est intéressé.

Nos autres provinces d'Europe jouissent de la tranquillité la plus parfaite, et toutes les fonctions de notre Institut y obtiennent des succès de plus en plus consolants.

En France la Compagnie continue aussi à prospérer, et elle poursuit dans le calme le plus complet le cours de ses œuvres. Elle a augmenté d'une maison le nombre de ses établissements. A la demande de Mgr l'évêque de Montpellier, nous avons accepté la direction du petit séminaire de Saint-Pons. Le début de nos missionnaires dans cette maison a été heureux ; et tout annonce que cette nouvelle œuvre rendra de bons services à l'Église.

Notre maison-mère est toujours dans un état de prospérité qui me touche profondément et qui me porte sans cesse à répandre mon âme en actions de grâces devant le Seigneur. La protection de saint Vincent y est manifeste, et par les miracles qui continuent à s'opérer devant ses restes précieux, et par l'esprit d'union, de ferveur et de régularité qui y règne. On sent que ce bon père est là, au sein de sa famille, et qu'il s'occupe puissamment de la rendre capable de répondre aux desseins de Dieu sur elle.

Au moment où s'ouvre l'année 1866, notre maison-mère forme une communauté de 214 personnes, parmi lesquelles 44 prêtres anciens, 88 étudiants, 3 séminaristes, 47 frères coadjuteurs. [387]

En vous offrant mes vœux, vous me permettrez de réclamer instamment le secours de vos prières. Il me devient de plus en plus nécessaire pour porter le poids de la responsabilité qui pèse sur ma conscience, et pour soutenir ma faiblesse qui se fait de plus en plus sentir à mesure que les années s'accumulent sur ma tête. Vous soulagez beaucoup mes sollicitudes par les consolations que me procurent et le bon esprit qui vous anime et le dévouement que vous pratiquez dans l'exercice des fonctions qui vous sont confiées. Daigne le Seigneur être lui-même votre récompense, et m'accorder la grâce de vous faire tout le bien qui est dans mon cœur !

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. I. C. d. L M., Sup. Gén.

XLVI

Nouvelles de la Compagnie. - Convocation d'une Assemblée générale.

Paris, le 1er janvier 1867.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais!

Cette nouvelle année s'ouvre au milieu de circonstances bien graves. Sur quel point de l'univers que nous portions nos regards, nous voyons partout dans l'atmosphère des nuages gros de tempêtes, et partout aussi le sol semble trembler et menacer l'Église, aussi bien que la société, de convulsions et de catastrophes. Aussi j'éprouve le besoin de vous exhorter à ne point envisager les évènements qui agitent les nations, comme ceux auxquels Notre-Seigneur reprochait de manquer de foi, *modicæ fidei*. Les révolutions et les transformations sociales ne sont pas choses nouvelles ; chaque siècle a eu les siennes, et elles forment les éléments qui composent l'histoire des peuples depuis l'origine des temps. Toujours ce monde a été comparé à une mer orageuse, et l'Église à une barque, constamment

battue par les flots de l'hérésie, du schisme, de l'impiété, et même des désordres de ses enfants ; menacée sans cesse par mille écueils semés sur sa route par l'audace des hommes pervers et par les conjurations [388] ténébreuses de l'enfer. Mais c'est Notre-Seigneur qui tient en main son gouvernail. Il la dirige avec assurance vers le port ; et si parfois, au milieu de la tourmente, il semble dormir, lorsqu'elle est près d'être submergée, soudain il se réveille ; *il commande aux vents et à la mer*, *et* aussitôt *il se fait un grand calme*.

La petite Compagnie que saint Vincent a formée sur le modèle de l'Eglise doit avoir sa part de ses épreuves, comme elle est destinée à contribuer puissamment à son triomphe. Ainsi nous avons vu, pendant l'année qui vient de finir, notre intéressante province de Pologne s'éteindre et disparaître dans les ruines du catholicisme, amoncelées par la plus barbare des persécutions. Ce magnifique édifice, bâti par les mains de notre bienheureux Père, et à cause de cela particulièrement cher à nos cœurs, qui pendant deux siècles avait été une des gloires de la religion dans cette contrée, a été renversé, et ses débris ont été jetés au loin sur la terre de l'exil. Mais celui qui *conduit aux portes de la mort* sait aussi *ramener à la vie*. Au moment fixé par sa providence, n'en doutons pas, il saura reconstruire un temple nouveau sur les ruines mêmes de l'ancien, et entourer ce second édifice d'une splendeur que n'a jamais eue le premier : *Magna est gloria domus istius plus quam primæ*. Déjà l'aurore de cette splendeur nouvelle vient consoler nos cœurs et autoriser nos espérances. Une province de la Compagnie a été érigée, dont le siège est à Cracovie, capitale de l'ancienne Pologne, et qui renferme la Gallicie et le duché de Posen. Elle se compose de trois maisons, deux à Cracovie et une à Culm. Une quatrième va être formée incessamment à Posen. La Compagnie possède dans ces deux parties de la Pologne la sympathie du clergé et des peuples, et elle jouit de la bienveillance des deux gouvernements de Prusse et d'Autriche. Un grand nombre de maisons de filles de la Charité y sont établies, et sont en pleine prospérité. Les fonctions de notre Institut y sont librement exercées, et obtiennent les plus beaux succès. Ce qui est de nature à confirmer nos espérances dans l'avenir de cette jeune province de Pologne, c'est l'esprit avec lequel elle procède ; se dégageant de toute considération humaine et de toute influence de nationalité, elle n'a en vue que de former une portion de la grande famille de saint Vincent, s'inspirant uniquement de ses maximes et de ses enseignements, et n'adoptant d'autres usages que ceux de la maison-mère, ni d'autres pratiques que celles de l'esprit primitif. Procéder ainsi, c'est *bâtir, sur le roc* de l'Évangile*, un édifice que les vents et les tempêtes ne pourront jamais ébranler*.

Nos provinces d'Italie ayant été préservées jusqu'ici de toute atteinte, il y avait lieu d'espérer que le torrent de la révolution les respecterait toujours et qu'il ne mêlerait pas leurs ruines à celles de toutes les autres Institutions religieuses. Mais les évènements viennent ébranler fortement cette espérance. Déjà deux maisons en Sicile, d'autres dans la Marche d'Ancône et celle de Pérouse, sont évacuées et fermées. D'autres sont menacées de subir sous peu le [389] même sort. À moins que la Providence ne tienne en réserve, dans le secret de sa sagesse, un moyen de les protéger et de les sauver, nous avons lieu de craindre que toutes ne subissent l'application de la loi de suppression des corporations religieuses. Néanmoins j'aime à me persuader que ce ne sera qu'une épreuve momentanée, qui ne transformera l'existence de notre Compagnie en Italie que pour la rendre plus féconde pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. La garantie de cet avenir, je la vois dans la conservation des filles de la Charité. Ce fut au beau jour de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge que la nouvelle officielle nous en fut donnée. Dès lors qu'elles ont échappé à la loi de suppression, il est évident que les missionnaires, d'une manière ou d'une autre, seront toujours avec elles pour procurer l'accomplissement des destinées de la famille de saint Vincent dans cette contrée, comme sur tous les autres points du monde.

Nos deux provinces de Prusse et d'Autriche se sont trouvées aussi au milieu d'évènements bien graves et de commotions bien profondes. Mais ils n'ont servi qu'à procurer à nos missionnaires l'occasion de déployer tout leur zèle et tout le dévouement de leur charité. Ils se sont montrés de dignes enfants de saint Vincent, et leur conduite sur les champs de bataille et dans les ambulances, en compagnie des filles de la Charité, a mis en évidence le bon esprit qui les anime. Aussi, non-seulement ils n'ont eu rien à souffrir de la guerre ; mais au contraire

ils ont beaucoup gagné dans l'estime et dans la considération des gouvernements et des peuples. Ils ont semé, je n'en doute pas, une moisson qui dans un prochain avenir sera bien riche et bien consolante. Ces belles destinées de nos deux provinces de Prusse et d'Autriche, je les ai pressenties dès leur origine. La Providence les suscitait évidemment, aux approches des grands évènements qui allaient s'accomplir, pour rendre d'importants services à l'Église, en faisant pénétrer partout les saintes inspirations et la puissante influence de l'esprit de saint Vincent.

Ces convulsions sociales n'agitent pas seulement l'Europe ; elles se communiquent aux autres parties du monde ; et partout elles semblent devoir servir dans les desseins de la Providence à la prospérité et au développement des œuvres de la Compagnie. A cette époque d'égoïsme et de matérialisme pratique, le zèle du salut des âmes est sans valeur et sans efficacité, s'il n'est accompagné du dévouement de la charité. Mais, avec lui, il peut tout entreprendre et tout oser dans l'intérêt de la gloire de Dieu. C'est ainsi que, dans l'Amérique du Sud, à la Plata, au Chili, au Pérou, au Mexique, au Brésil, d'où tous les ordres religieux ont été bannis, nos deux familles se développent, prospèrent et jouissent d'une paix profonde, au milieu des guerres et des perturbations qui se succèdent sans cesse. L'esprit de saint Vincent semble marcher sur ces eaux révolutionnaires, comme l'Esprit de Dieu marchait sur les eaux de la création, pour faire sortir de ce déluge moral, de cette confusion de principes, de ce débordement de tous les genres de désordres, un ordre de [390] choses qui ouvrira une ère nouvelle, consolante pour l'Église et salutaire pour les peuples.

Mais cette mission glorieuse de saint Vincent qui nous est confiée nous impose de graves devoirs, qu'il importe de ne pas perdre de vue. Le succès qu'elle nous assure, nous ne l'obtiendrons qu'autant que nous posséderons l'esprit de saint Vincent. C'est là la sève qui peut seule féconder l'arbre de sa charité. C'est du sein de notre Compagnie que Dieu a fait sortir celle des filles de la Charité ; sa vie n'est qu'une communication de la nôtre. II ne suffit donc pas, pour réaliser les desseins de la Providence, que nous donnions aux filles de la Charité une direction et des soins spirituels, il est indispensable que nous y joignions l'exemple de la régularité et des vertus de notre bienheureux Père. C'est par l'harmonie d'une conduite uniforme et par l'union d'un même esprit dans les deux familles que, l'action de l'une ne faisant avec celle de l'autre qu'une seule et même action, elles marcheront comme *une armée rangée en bataille* à la conquête des âmes ; et elles triompheront infailliblement.

C'est près des restes précieux de saint Vincent que se trouvent placées les deux maisons-mères de cette double famille. Cette disposition providentielle indique assez que là est la source d'où part ce grand fleuve de miséricorde qui doit porter ses eaux bienfaisantes dans toutes les contrées de l'univers, pour y faire germer de riches moissons de salut. Mais ces eaux pour ne rien perdre de leur vertu, pour répandre partout la fertilité et l'abondance, doivent conserver leur limpidité et leur fraîcheur primitives et ne point s'altérer par l'assimilation d'éléments des divers sols qu'elles parcourent. C'est-à-dire que les règles, les pratiques, les usages des deux maisons-mères doivent se retrouver les mêmes dans toutes les maisons particulières, de manière qu'elles en soient autant d'images et de reproductions. De même que les individus doivent, pour répondre à la vocation, se dépouiller des habitudes de la famille naturelle pour embrasser celles de la Compagnie ; ainsi toutes les nationalités doivent-elles s'effacer et se confondre dans l'unité de la Congrégation. C'est une condition essentielle au maintien de l'esprit de saint Vincent et à la conservation de sa fécondité. Notre bienheureux Père le comprenait ainsi, quand il nous recommandait non-seulement d'être fidèles *à nos saintes Règles, mais encore aux pieuses coutumes et aux usages établis dans la Congrégation*. C'était à ses yeux comme la nourriture qui doit entretenir la vie dans le corps de la Compagnie. C'est pour avoir négligé cette condition essentielle que, dans certaines provinces, l'adoption d'usages particuliers a insensiblement produit l'altération de l'esprit de l'état, et par suite a paralysé l'action de la grâce de la vocation. C'est ainsi que ces provinces se sont comme isolées du centre de l'unité, et, en s'isolant, elles se sont affaiblies et comme dénaturées. Ainsi se produit la décadence des Congrégations, et ainsi elles marchent à leur ruine. Ce ne sont plus alors les évènements qui les renversent ; ils ne font que précipiter leur chute et consommer leur perte. [391]

C'est dans la vue de répondre à ce besoin d'*unité*, et par conséquent d'*uniformité*, dans la Compagnie, que j'ai cru devoir convoquer pour cette année une assemblée générale. Une grande

mission lui sera confiée : celle d'apprécier la situation que la Providence nous fait dans l'Église au milieu des circonstances présentes, et étudier les moyens à prendre pour nous placer à la hauteur des évènements qui s'accomplissent, et nous tracer la route à suivre pour arriver à la réalisation de nos importantes destinées. Je sens tout le poids de la responsabilité qui pèse sur moi, en présence de l'avenir qui s'ouvre devant nous ; et c'est un besoin pour ma conscience de réunir, comme dans un faisceau, toutes les lumières de la Compagnie pour m'éclairer et appuyer ma faiblesse sur l'expérience et la sagesse des élus et des représentants de la Congrégation tout entière. Dans ma pensée, cette assemblée aura à traiter des intérêts les plus graves de la Compagnie, et elle décidera pour ainsi dire du sort que lui réservent les grands évènements qui transforment les nations au temps où nous vivons. Aussi, je recommande instamment à vos prières le succès de cette réunion solennelle de la Compagnie. Chacun de vous est intéressé à ce que l'Esprit de Dieu préside à ses délibérations, et inspire les résolutions qu'elle devra prendre. Un autre devoir est imposé à tous ; c'est l'observance fidèle de nos constitutions dans les opérations qui doivent précéder l'assemblée générale. Chacun des membres de la Compagnie doit concourir à ce qu'elles se fassent avec l'exactitude, la gravité et l'esprit de foi que commande l'importance du but qu'elles doivent atteindre. C'est le moyen nécessaire, mais aussi infaillible, d'attirer les bénédictions du Ciel sur l'assemblée générale, et de garantir le succès de ses opérations. J'ai la confiance que MM. les visiteurs et supérieurs locaux mettront tout leur zèle à ce que mes intentions soient remplies à cet égard.

Je vous ai entretenus du triste sort de nos provinces de Pologne et d'Italie. Je vous ai fait connaître aussi la situation consolante de celles d'Autriche et de Prusse, à1a suite des graves évènements qu'elles ont traversés. Je ne vous parlerai des autres que pour vous dire qu'elles sont toutes dans un état de paix et de prospérité, qui doit nous exciter à rendre des actions de grâces au Seigneur pour la protection manifeste dont il les favorise. Mais vos cœurs ne seraient pas satisfaits, si je ne vous disais rien de la situation actuelle de notre maison-mère. Le mien aussi me presse de vous dire qu'elle fait toujours ma joie et ma consolation par la douce paix qui y règne, par l'étroite union des esprits et des cœurs, par la ferveur et la régularité qu'une pieuse et sainte émulation y entretient d'une manière touchante. On sent, par l'odeur d'édification qu'on y respire, qu'avec ses restes précieux l'âme tout entière de saint Vincent y réside.

Le personnel de la maison-mère présente en ce moment les chiffres suivants : 45 prêtres, 74 étudiants, 46 séminaristes, 48 frères coadjuteurs.

Maintenant, permettez-moi de vous dire combien sont ardents les vœux que [392] je forme pour le bonheur de chacun de vous au début de cette nouvelle année. Vous connaissez mon cœur ; vous savez que toutes mes affections vous sont acquises, et que toute ma jouissance est de vous savoir heureux. Ma vie s'écoule dans ce sentiment ; et mon dernier soupir sera un soupir d'amour pour vous. Je sens que je vous dois tout mon dévouement, en retour des consolations que vous me procurez tous les jours. Il m'eut été impossible de porter pendant tant d'années le poids énorme du généralat, si vous ne l'aviez rendu doux et léger, par la piété si filiale et par la soumission si amoureuse dont vous m'avez constamment entouré. A mesure que je m'achemine vers le terme de ma carrière, je vois s'élargir de plus en plus la carrière de l'apostolat de notre Congrégation ; je vois ses œuvres croître et prospérer toujours davantage. Après Dieu, j'en rapporte tout le mérite au généreux concours que vous me prêtez, an zèle avec lequel vous secondez les desseins miséricordieux de la Providence. J'en bénis le Ciel, et je le prie de vous soutenir et de vous protéger dans vos travaux, afin qu'en vrais enfants de saint Vincent, vous procuriez de plus en plus la gloire de Dieu et le salut des âmes, et que par vous notre Compagnie occupe dignement la belle place qui lui est assignée dans l'Église. Je réclame pour moi le secours de vos prières, afin que Dieu me soutienne aussi moi-même, et qu'il guide mes pas au milieu des circonstances si périlleuses dans lesquelles nous vivons en ce moment ; et surtout afin qu'il me mette à même de diriger avec sagesse la barque de la Compagnie, et de vous faire à tous tout le bien qui est dans mon cœur.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ETIENNE,
1. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

XLVII

Assemblée générale.

Paris, le 1er novembre 1867.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Mon cœur me pressait, avant de les porter à votre connaissance, d'aller déposer dans le berceau de notre bienheureux Père les résolutions adoptées par [393] l'Assemblée générale qui a eu lieu cette année. Il me semblait qu'elles puiseraient une bénédiction et une efficacité particulières, au lieu où surgit, il y a trois siècles, la source si abondante des miséricordes divines, qui devaient se répandre dans toutes les contrées de la terre par le ministère de nos deux familles. C'était aussi un besoin pour mon âme d'aller là, former des vœux ardents pour le succès des mêmes résolutions que j'envisage comme de la plus haute importance, pour favoriser l'accomplissement des desseins de Dieu sur nous. Je m'y rendis à cet effet pour solenniser l'anniversaire de la bienheureuse mort de saint Vincent. J'aimais à fixer mes regards attendris sur cette pauvre et obscure chaumière, qui fut le point de départ de la magnifique carrière de bonnes œuvres que notre saint Fondateur a parcourue, et qu'il a laissée ouverte à notre zèle et à notre dévouement pour les intérêts de la gloire de Dieu et du salut des âmes.

Dans ce lieu béni, je trouvais un indicible bonheur à méditer le beau mystère de grâce qui s'y est accompli dans le cœur de saint Vincent, dès sa naissance, et lorsqu'il était à la suite du troupeau qu'il conduisait au pâturage. Au milieu des émotions qui agitaient mon âme, ma pensée se portait vers l'étable obscure de Bethléem, où naquit le Sauveur du monde. Je voyais surgir de cette sombre demeure le Soleil de justice, qui s'éleva sur l'horizon de ce monde, pour en dissiper les ténèbres par les flots de sa lumière divine et en soulager toutes les douleurs et les misères par les effusions de sa miséricorde. Il me semble voir reproduit au milieu de ces landes agrestes le prodige d'amour accompli à Bethléem. La mission de charité confiée à saint Vincent, et accomplie avec tant de magnificence, n'était à mes yeux que la continuation de celle que Jésus-Christ est venu remplir sur la terre. Le Saint était trop sa fidèle image dans sa vie, pour ne pas l'être dans ses œuvres. Au bout de trois siècles, s'éleva sur l'étable de Bethléem un temple auguste, où se lisait cette inscription *Hic de Virgine Maria Jesus Christus natus est ; Ici Jésus-Christ est né de la Vierge Marie*. Deux siècles après la mort de saint Vincent de Paul, est érigé au lieu où il naquit un sanctuaire monumental, au frontispice duquel on lit ces paroles de l'Évangile : *Quis, putas, puer iste erit ? Quel, pensez-vous, sera cet enfant?*

La glorification du lieu de la naissance du Sauveur fut le moment où l'Évangile fit expansion sur le monde et conquit l'univers. La moisson évangélique avait mis trois siècles à mûrir. Or la glorification du lieu de la naissance de saint Vincent n'est-elle pas aussi le signe de l'épanouissement de son esprit et de sa charité sur toutes les contrées de la terre ? Les siècles qui nous ont précédés, en présence du spectacle que nous avons sous les yeux, ne nous apparaissent-ils pas comme le temps de la germination des destinées que nos deux familles étaient appelées à réaliser à notre époque et dans l'avenir ? Mais ce qui fixait surtout mes regards, et faisait sur mon cœur une impression profonde, c'était ce chêne vénérable dans le creux duquel le jeune saint

Vincent [394] se livrait à la prière et se mettait en communication avec Dieu. Heureux témoin alors des opérations de la grâce dans cette âme, il l'est encore aujourd'hui de l'accomplissement des grandes choses dont le Saint devait être l'instrument ! Je voyais l'idéal de nos deux familles en ce chêne, placé par la Providence entre la chaumière et le monument, comme une garantie de nos destinées, et en même temps, comme le phare, qui doit nous guider vers leur accomplissement. Immobile et invulnérable, il voit passer à ses pieds toutes les générations qui se succèdent, sans que les ravages du temps ou la violence des vents et des tempêtes puissent altérer sa sève vigoureuse ni rien ôter à sa majestueuse splendeur. Mais aussi c'est qu'il est soutenu par une force invisible, par de profondes racines, cachées dans le sol où il a pris naissance. Image frappante de la perpétuité et de la merveilleuse fécondité de nos deux familles, si elles demeurent toujours établies sur le fondement de la vertu d'humilité, qui résume à elle seule tout l'esprit de saint Vincent. Elles sont aussi un arbre mystérieux planté dans le champ de l'Église par la main même de Dieu. Il grandira et portera ses rameaux, chargés de fruits de salut, jusqu'aux extrémités de l'univers ; il bravera les orages et les tempêtes ; il demeurera debout au milieu de toutes les révolutions et de toutes les ruines ; mais c'est à la condition qu'il poussera profondément, et étendra toujours davantage ses racines dans le sol fertile de l'humilité, hors des atteintes malfaisantes de l'esprit du monde.

Ces pensées et ces émotions étaient en même temps, pour moi, et une douce consolation et un précieux enseignement. Au milieu des circonstances qui nous entourent, et en présence des graves évènements qui s'accomplissent sous nos veux, je me sentais porté à bénir le Seigneur du bon esprit qu'il avait communiqué à tous les membres de l'Assemblée générale, qui venait de terminer ses travaux. Résumant en elle la Compagnie tout entière, elle attestait que dans ces diverses provinces, malgré la différence des climats et des situations, une même pensée occupait tous les esprits : celle de resserrer les liens de l'unité et de s'affermir de plus en plus sur la base des maximes et des enseignements de saint Vincent. Elle a compris en effet que nous sommes entourés des ruines de l'édifice bâti par les mains de notre bienheureux Père, et que nous sommes destinés à le relever et à lui rendre sa splendeur première. Toutes nos provinces anciennes ont été renversées. La chute a commencé par celles de la France ; les autres les ont suivies de près, et ont été comme elles emportées par le torrent de la révolution. Mais si leur existence matérielle a été détruite, l'âme a survécu au corps. On a pu leur ravir tous les biens de ce monde ; mais elles ont conservé intact le dépôt des traditions et de l'esprit du saint Fondateur ; de sorte que cette destruction apparente n'a été en réalité qu'une transformation heureuse, et le commencement d'une vie nouvelle.

Dégagée de tous les éléments humains qui pouvaient altérer la pureté des observances, embarrasser les liens de l'unité, attiédir la ferveur du zèle pour [395] les fonctions de l'Institut et entraver sa marche dans l'accomplissement des desseins de la Providence, la Compagnie peut désormais parcourir sans obstacle la carrière ouverte devant elle. Cette existence nouvelle se manifeste déjà par des signes d'une protection céleste, bien capables de nous donner une conviction complète à cet égard.

Ces convictions, l'Assemblée générale les partageait. Elles sont celles de tous les membres de la Compagnie, qui renouvellent le spectacle que présentaient autrefois les Israélites. occupés à rebâtir le temple de Jérusalem réduit en cendres par la persécution. D'une main, armés du glaive de la parole divine, ils soutiennent énergiquement les combats du Seigneur ; de l'autre, ils travaillent avec un zèle ardent à la reconstruction du nouvel édifice de saint Vincent. Les regards tournés vers la maison-mère, ils n'ont en vue que d'en reproduire l'image dans toutes les maisons particulières. A mesure que leurs rangs se grossissent, l'ardeur augmente dans la même proportion pour remettre en vigueur les pratiques et les usages des temps primitifs de la Compagnie. Les paroles de saint Vincent sont partout des oracles auxquels on obéit avec amour ; ses maximes, des règles de conduite auxquelles on veut être invariablement fidèle dans toutes les œuvres de l'Institut. En un mot, il y a une grâce puissante de la vocation qui illumine les esprits, qui dilate les cœurs, pour faire converger toutes les pensées et tous les sentiments vers la reconstruction d'un édifice, dont la gloire surpassera celle du premier et par l'ampleur de ses proportions et par la belle place qu'il occupera dans l'Église.

Aussi cette Assemblée générale a-t-elle eu ce privilège, unique dans l'histoire de la Congrégation, que je n'ai eu à lui indiquer, pas plus qu'à toutes nos assemblées provinciales, aucune plaie à guérir dans le corps de la Compagnie ni aucun désordre à corriger. Ce n'est qu'une existence nouvelle qui commence dans les plus heureuses conditions, et qu'il s'agit de diriger avec prudence et sagesse vers l'accomplissement de ses destinées, au milieu des péripéties de la transformation qui s'accomplit dans la société et dans l'Église. Il ne pouvait être question de rien changer aux règles ni aux usages de la Congrégation ; car la sagesse du Fondateur les a établis de manière à ce qu'ils puissent s'adapter toujours avec le même avantage à tous les temps, à toutes les circonstances, à tous les climats. Il en est de même des fonctions propres à notre Institut. S'il y a en ce point une différence entre les temps présents et les temps anciens, c'est que notre époque les réclame impérieusement comme une nécessité, et qu'elle leur présente des éléments de succès qui ne se sont jamais présentés. Comme il n'y a dans toute la Compagnie qu'un même désir de voir fleurir dans tout son épanouissement l'esprit de saint Vincent, afin qu'il produise abondamment sur le monde ses fruits de bénédiction pour la gloire de Dieu, la prospérité de l'Église et le salut des âmes, l'Assemblée générale n'a eu qu'à convenir avec moi des avis à lui adresser dans le but [396] d'atteindre cette fin en même temps si belle et si désirable. Comme nos intentions à cet égard étaient uniformes, et qu'elle était assurée de l'amoureuse soumission avec laquelle elle accepterait ces mêmes avis de ma part, elle m'a confié le soin de vous les exprimer.

1° Mais, comme c'était à elle seule que nos constitutions conféraient le droit de remplir les vides que la mort avait fait dans mon conseil, elle a dû procéder d'abord à cette opération. Ayant reconnu la sagesse et le dévouement ainsi que la capacité dont MM. Peyrac et Stella ont donné des preuves pendant tout le temps qu'ils ont rempli les fonctions de substituts, elle n'a pas hésité, en les nommant assistants de la Congrégation, à leur témoigner ainsi la confiance dont ils s'étaient déjà montrés si dignes à mon égard. L'office d'admoniteur du supérieur général étant aussi vacant, elle l'a confié à M. Eugène Vicart, deuxième assistant.

2° Au moment où une loi de suppression venait de frapper nos provinces d'Italie, il me paraissait important qu'une règle de conduite fût adoptée dans la Compagnie à l'égard des missionnaires appartenant à des provinces supprimées civilement. Il convenait en effet de prouver que la Congrégation est une famille, et que tous les membres qui en font partie, à quelque nation qu'ils appartiennent, doivent toujours trouver dans son sein la tendresse et la sollicitude d'une mère, toujours aussi prête à leur fournir un asile généreux et les moyens de mener la vie commune, en utilisant leur zèle ailleurs, lorsque leur patrie leur refuse la possibilité de conserver l'esprit et d'exercer les fonctions de leur état. De cette manière ils pourront se réserver pour des temps meilleurs, et être de précieux matériaux, lorsqu'il s'agira de reconstruire dans leurs provinces l'édifice renversé par la tempête. L'Assemblée a adopté cette pensée, et elle a statué qu'en cas de suppression de quelque province à l'avenir, les missionnaires supprimés devront s'entendre avec le Supérieur général, à l'effet de pouvoir continuer la vie commune et régulière, autant que possible, soit dans leur propre pays, soit en se transportant dans une province étrangère. Elle a même exprimé le désir que, dans ces provinces supprimées, les postulants qui se présenteraient ne fussent pas refusés, et qu'on leur laissât le loisir de se rendre à la maison-mère pour y suivre leur vocation. J'ai la confiance que cette jurisprudence sera adoptée avec empressement dans la Compagnie. Elle sera d'une grande utilité dans ces temps d'oscillations et de troubles politiques, qui rendent toutes les existences si incertaines, et au milieu desquelles cependant il est grandement expédient de conserver à l'Eglise les forces qui peuvent l'aider à soutenir les combats qui lui sont livrés.

3° Un travail important, en faveur duquel j'ai fait appel à la sollicitude et à l'expérience de l'Assemblée générale, c'est le projet d'un directoire uniforme pour l'œuvre des petits séminaires, qu'avait déjà élaboré l'assemblée précédente. Ce travail est d'une urgence manifeste aujourd'hui que bon nombre d'établissements de cette nature sont déjà confiés à notre Congrégation, [397] lesquels ne peuvent que se multiplier beaucoup pour répondre aux besoins de l'Église sur tous les points du monde. C'est d'ailleurs comme l'avant-propos du directoire des grands séminaires, puisque la fin des petits séminaires est de préparer les élèves qui doivent passer aux grands. Une commission, composée des membres de l'Assemblée les plus compétents pour traiter cette matière, a mis tout son

zèle à achever ce travail ; et j'espère que dans peu il sera possible de faire l'application de ce directoire. Dès lors la Compagnie se trouvera en mesure de s'employer efficacement à cicatriser une des plus grandes plaies qui affligent l'Église. On sent de toutes parts que son premier besoin c'est la régénération du clergé, et que cette régénération ne peut s'accomplir que par des grands et des petits séminaires sagement dirigés, et où l'éducation cléricale soit, au double point de vue de la science et de l'esprit ecclésiastique, à la hauteur des nécessités de notre époque. Or c'est l'éducation qui lui est donnée dans les séminaires qui peut réaliser ce double résultat.

4° En outre de ces travaux de détail, l'Assemblée générale a compris qu'elle avait un grand devoir à remplir : celui de donner une direction sage et éclairée à la seconde et nouvelle existence de la Compagnie. Comprenant tout ce qu'il y a de grave dans les évènements qui s'accomplissent et toutes les éventualités qui peuvent s'ensuivre, cette même Assemblée a apprécié l'importance de la responsabilité qui pesait sur elle, si elle n'adoptait pas des mesures propres à assurer la marche de la Compagnie au milieu des complications et des incertitudes de la situation présente. Durant sa première existence, en effet, son action était en quelque sorte circonscrite dans les limites de l'Europe. Celle qui commence, au contraire, porte un caractère d'universalité, qui indique qu'il entre dans les desseins de la Providence de lui faire embrasser toutes les contrées de la terre, pour y porter et y généraliser, dans l'intérêt de la religion et des peuples divers, les inspirations et les bienfaits de l'esprit et des œuvres de saint Vincent. Aujourd'hui la Compagnie, sans qu'elle y ait contribué en rien, et par la force des circonstances, se trouve établie dans les quatre parties du monde ; et la prospérité qui accompagne ses travaux, et les sympathies dont elle y est partout entourée, et l'extension qu'y prennent ses établissements, et les succès qu'ils y obtiennent, tout cela indique une intervention manifeste du Ciel et la préparation d'un riche et grand avenir. D'un autre côté, elle est appelée à remplir sa mission au milieu de sociétés en décomposition, tourmentées par une confusion de conflits et d'intérêts, et battues successivement par tous les vents des passions humaines. C'est au milieu des ruines des anciennes institutions qu'elle doit travailler à asseoir les bases de ses entreprises pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. L'Assemblée, s'inspirant des pensées de saint Vincent, qui, lui aussi, fonda ses institutions dans des temps non moins difficiles et périlleux, se persuada que le vrai moyen d'assurer cet avenir, c'était de procurer la fidèle observance de nos constitutions et de nos règles, et cela par l'union étroite de toutes les provinces au centre de l'autorité [398] de la Compagnie, et conséquemment par l'uniformité que le saint Fondateur appelle la garantie d'une sainte union et du bon ordre, *tanquam boni ordinis ac sanctæ unionis tutricem*. En effet, la Compagnie est un arbre de salut, planté par la main même de Dieu dans son Église. Les provinces et les maisons en sont les branches unies au tronc, la maison-mère, qui leur communique la sève vivifiante de l'esprit de l'état. Pour qu'elles se chargent de fruits, il faut que cette sève les féconde ; il faut de plus qu'elles demeurent dans leurs conditions normales et naturelles, pour qu'elles reçoivent l'influence et la rosée du Ciel qui doivent favoriser son action fructifiante. Il y a dans le principe de l'autorité au sein de la Compagnie deux choses qu'il importe de distinguer : ce sont la mission venue du Ciel, et la grâce qui doit procurer son accomplissement. Ces deux choses sont inséparables, et c'est leur parfaite union qui assure le succès des œuvres. C'est un foyer qui, en rayonnant, ne peut répandre la lumière sans porter avec elle en même temps la chaleur qui vivifie. De ce principe découlent deux conséquences : la première, que toute l'action de la Compagnie dans ses provinces et ses maisons diverses, comme dans tous les membres qui la composent, doit être imprimée et dirigée par l'autorité, selon la hiérarchie établie par nos constitutions ; la seconde, que cette action doit, pour être efficace, revêtir partout les formes qui sont propres à la Compagnie, et dont la maison-mère est la gardienne ; c'est-à-dire s'exercer selon les coutumes et les pratiques introduites par le Fondateur, et conservées avec soin depuis son origine.

Cette harmonieuse unité d'action était difficile à réaliser durant la première existence de la Compagnie. La situation dans laquelle elle se trouvait placée, dans les diverses contrées de l'Europe, la difficulté des relations avec la maison-mère, les susceptibilités des gouvernements et les antipathies nationales présentaient de tels obstacles à la pratique de l'uniformité, qu'il était comme impossible de s'y soustraire. Aussi les provinces étrangères à la France formaient entre elles et avec les provinces françaises plutôt une confédération qu'une même famille agissant avec ensemble sous

la direction d'un même père. Il devenait inévitable, dans cette situation, que les modifications des formes ne produisissent pas aussi un relâchement à l'endroit de l'autorité et une altération dans l'esprit de l'Institut.

Aujourd'hui la nouvelle existence de la Compagnie s'ouvre dans des conditions autrement favorables. La suppression de ses provinces et la spoliation de leurs biens ont brisé tous les liens qui les rattachaient avec un passé qui comprimait leurs forces vitales et les empêchait de faire expansion sur le monde. D'un autre côté, la transformation sociale qui s'opère à notre époque porte les peuples à se fusionner les uns avec les autres, à renverser toutes les barrières et à rapprocher les distances qui les séparent, afin de s'établir dans une communauté réelle d'idées et d'intérêts : les aspirations vers la liberté pour tous se généralisent, et les gouvernements sont impuissants à opposer aucune digue à [399] ce torrent de la démocratie. Mais aussi n'y a-t-il pas dans cette situation nouvelle un terrain tout neuf, sur lequel la Compagnie peut tracer librement ses lignes et rebâtir son édifice, dans des conditions autrement favorables à la liberté de ses mouvements et au développement de son action salutaire ? Qu'est-ce qui peut désormais l'empêcher de se créer une vie de famille parfaitement indépendante et de réunir, comme dans un faisceau, tous ses moyens d'action sur le monde, de manière que toutes ses provinces et toutes ses maisons reçoivent l'impulsion d'une même autorité et procèdent avec une complète uniformité ? Dès lors, n'était-ce pas un devoir pour l'Assemblée générale de songer à profiter de si heureuses circonstances, pour travailler à établir l'unité et l'uniformité, qui sont la substance de l'esprit de la Compagnie et la garantie du succès de ses œuvres ? Ne devait-elle pas se considérer comme chargée par le Ciel de la mission importante d'inaugurer cette nouvelle existence, qui promet de réaliser les grands résultats prévus par la pensée de saint Vincent, et d'élever son œuvre à l'apogée de *sa puissance en œuvre et en parole ?*

Or, c'est dans cette pensée qu'elle a recherché les moyens à employer pour rendre la Compagnie capable de répondre aux desseins de Dieu sur elle. Elle n'a pas cru qu'il fût nécessaire de rien statuer de nouveau à cet effet. Elle a reconnu, au contraire, qu'il y a dans les règles données par saint Vincent lui-même, et dans les décrets des assemblées précédentes, toutes les dispositions propres à atteindre le résultat désiré. Seulement il faut en faire l'application avec la fidélité et l'intelligence convenables. Elle a cru devoir en signaler les points principaux, qu'elle m'a chargé de vous indiquer et de recommander au zèle et à la piété filiale non-seulement de MM. les visiteurs et supérieurs locaux, mais aussi de tous les membres de la famille.

Et d'abord, premièrement, la formation des jeunes gens dans nos séminaires internes. Le séminaire, c'est le berceau de la vocation ; c'est là que la vie du missionnaire commence, et où il se nourrit de tous les enseignements qui doivent concourir à former et à développer en lui les vertus et l'esprit de notre Institut. Le séminaire, c'est la racine même de l'arbre d'où s'élève la sève qui circule dans les branches pour les féconder. Le séminaire, c'est le sanctuaire où se conserve le feu sacré de l'esprit de saint Vincent. Il serait grandement à désirer, pour conserver cet élément nécessaire à la vie et à la prospérité de la Compagnie, qu'il n'y eût qu'un seul et unique séminaire, celui de la maison-mère. Ce serait le moyen infaillible de conserver l'uniformité dans toutes les maisons. Tous les enfants de saint Vincent, en effet, se trouvant formés à la même école, l'esprit de famille pousserait de profondes racines dans les cœurs, et absorberait inévitablement l'esprit de nationalité, qui en est le plus dangereux dissolvant. Nourris du même lait de la maison-mère, et grandissant sous les yeux du père de la famille, les liens de l'unité se relâcheraient plus difficilement, fortifiés qu'ils seraient par la communication d'une affection mutuelle [400] et plus intime. Mais l'Assemblée a reconnu que la réalisation de cette pensée rencontrerait des obstacles insurmontables dans les distances immenses qui séparent certaines provinces de la maison-mère, dans les dangers que présente la variété des climats et dans la différence des langues. Mais elle a reconnu en même temps que, si l'unité réelle du séminaire est impossible, l'unité de l'esprit du séminaire et sa conformité avec celui de la maison-mère seraient indubitablement obtenues par les moyens suivants, qu'elle a adoptés :

La règle du séminaire interne de la maison-mère sera observée, dans son intégrité, dans les séminaires internes des provinces. Il n'y sera fait aucune modification, sans une approbation expresse du Supérieur général.

Les directeurs de ces divers séminaires devront avoir séjourné quelque temps à la maison-mère, avant de commencer à remplir leurs fonctions.

Les séminaristes demeureront sous la direction immédiate du directeur du séminaire, jusqu'à ce qu'ils aient accompli intégralement leur *biennium*, après l'émission des vœux.

Les directeurs de séminaires écriront exactement an Supérieur général, selon la prescription de la règle de leurs offices, pour lui rendre compte de la marche de leur séminaire respectif et du personnel qu'il renferme.

Les séminaristes, à moins qu'ils ne soient prêtres, suivront exactement, pendant deux années, les exercices du séminaire, sans qu'ils puissent en être distraits pour aucune fonction à remplir. Les directeurs, dans leurs rapports au Supérieur général, auront soin de lui signaler les infractions qui pourraient se faire à cette disposition. Il est réservé à lui seul d'en dispenser dans les cas de nécessité, bien motivés.

Moyennant l'exactitude à l'observance de ces dispositions, les divers séminaires seront des copies fidèles de celui de la maison-mère, et ils ne pourront manquer d'assurer l'unité et l'uniformité dans toute la Compagnie.

Secondement, reconnaissant qu'il s'agit à notre époque de rebâtir l'édifice de la Compagnie tombé en ruines, et de le reconstruire avec les larges proportions qu'indiquent les grandes destinées qu'elle doit remplir dans les diverses contrées du monde, l'Assemblée, s'inspirant de ces paroles de saint Vincent : *Si eas servareritis, ipsæ vos servabunt*, a regardé comme un devoir impérieux pour elle de prescrire l'observance exacte de toutes nos règles, tant les communes que celles des divers offices. A ses yeux, cette observance est la vie de la famille de saint Vincent et le principe de sa prospérité. C'est à elle que sont attachées toutes les bénédictions du Ciel, puisque ces règles ne sont que l'expression de la volonté de Dieu et les conditions essentielles dans lesquelles nos fonctions diverses peuvent puiser toute leur fécondité. Y déroger, dans un point quelconque, ce serait un premier pas vers la décadence ; ce serait détacher une pierre de l'édifice et en affaiblir la solidité. Elle n'a pu, sans en être frappée, se rappeler ces paroles du saint Fondateur : « Tous auront une singulière vénération et amour pour nos règles ou constitutions, [401] même pour celles qui sembleraient petites, les regardant toutes comme des moyens que Dieu même nous a donnés, pour acquérir la perfection convenable à notre vocation, et par conséquent pour opérer plus facilement et plus avantageusement le salut de notre âme. C'est pourquoi tous concevront souvent de fervents et généreux désirs de les garder fidèlement. Que si, par aventure, il y en a quelques-unes qui répugnent à notre esprit et à notre sentiment, nous tâcherons soudain de nous surmonter en cela, et de vaincre notre nature, nous représentant, selon les paroles de Jésus-Christ, que le royaume des cieux souffre violence, et que ce sont ceux qui se font violence, qui le ravissent. *Omnes singulari colent veneratione et amore regulas seu constitutiones nostras, etiam quæ inter ipsas non tanti viderentur momenti, eas omnes spectantes ut media nobis a Deo ipso tradita ad perfectionem, vocationi nostræ congruentem, acquirendam, et consequenter animæ salutem facilius utiliusque operandam. Quapropter ferventia ac generosa sæpè concipient desideria illas fideliter observandi. Qoud si quæ intellectui aut sensui nostro repugnent, in iis continuo nosmetipsos superare ac naturam vincere conabimur, recogitantes, juxta verba Christi, regnum cœlorum vim pati et violentos rapere illud.* »

Et lorsqu'elle a considéré ce point de la règle commune : *0n observera exactement, soit à la maison, soit à la mission, l'ordre accoutumé de la journée, établi dans la Congrégation, surtout en ce qui regarde les heures du lever et du coucher, de faire l'oraison, de réciter l'office divin, de prendre les repas*, l'Assemblée n'a pu comprendre comment on a osé, dans certaines provinces, déroger au lever de quatre heures, surtout quand on a sous les yeux la lettre si célèbre et si publique de saint Vincent sur cette pratique, rendue par là tellement sacrée à tous les missionnaires, qu'ils la regardent comme la sauvegarde de l'observance des autres obligations et le signe caractéristique de la conservation de l'esprit de l'état.

Aussi l'Assemblée m'a-t-elle instamment prié de veiller à ce que l'observance de ce point de la règle soit invariablement et uniformément pratiqué, dans toutes les provinces et dans toutes les maisons de la Compagnie. D'ailleurs l'obligation où nous sommes de diriger partout et de maintenir dans l'observance de leurs règles les filles de la Charité ne nous permet pas d'y être infidèles, sans être pour elles un sujet de scandale et sans altérer leur confiance, puisqu'elles savent très-bien qu'il est aussi facile aux missionnaires qu'à elles-mêmes d'observer le lever de quatre heures, et que c'est une pratique commune et particulièrement chère aux deux familles de saint Vincent.

Le plus beau rayon sans contredit de la gloire de saint Vincent, c'est d'avoir su si bien concevoir l'ensemble des règles qu'il nous a données, qu'elles peuvent défier tous les temps et toutes les circonstances de les altérer ou d'en empêcher l'application. Elles ont déjà subi l'expérience de plus de deux siècles, et, malgré toutes les transformations sociales et les changements survenus [402] dans les hommes et dans les choses, malgré l'extension de la Compagnie vers des climats lointains et encore inconnus, partout ses usages et ses règles peuvent s'observer dans leur intégrité primitive avec les mêmes avantages et les mêmes succès. Il en est ainsi chez les filles de la Charité ; leurs règles s'observent uniformément sous tous les climats et dans toutes les contrées du monde. Le même résultat peut se réaliser dans notre Congrégation. Cela se peut d'autant plus facilement que, surtout dans les provinces récemment établies, les générations nouvelles témoignent une grande ardeur pour ne s'écarter en aucun point de l'observance et des usages de la maison-mère. Il n'y a pas jusqu'aux missionnaires, dispersés dans l'intérieur de la Chine pour visiter les chrétiens et convertir les infidèles, qui ne tiennent dans leurs excursions à observer nos règles et nos pratiques ; car ils ont soin de se munir toujours d'un réveil, afin d'être exacts au lever de quatre heures.

Or l'Assemblée a jugé qu'il importait de favoriser cet élan si avantageux, et de prendre des mesures propres à empêcher une ferveur aussi édifiante de se ralentir. Ces mesures, qu'elle m'a chargé de vous faire connaître, sont formulées dans les résolutions suivantes :

Il est recommandé à chaque missionnaire de se rappeler que saint Vincent prescrit de lire, tous les trois mois, non-seulement les règles communes, mais encore la règle particulière de son office. Le visiteur s'assurera, dans les visites, si chacun observe cette prescription.

Il est interdit de faire aucune modification, dans la pratique, aux règles des offices non plus qu'aux directoires des missions et des séminaires, sans qu'elle ait été délibérée en conseil de la province et approuvée, expressément et par écrit, par le Supérieur général.

MM. les supérieurs locaux veilleront à ce que, pendant la retraite annuelle, chaque missionnaire lise attentivement la règle de son office ; et des avis devront lui être donnés, s'il avait négligé d'y être fidèle.

MM. les consulteurs des provinces et des maisons, aux époques où ils doivent écrire au Supérieur général, auront soin de lui donner avis des infractions qu'ils observeraient en cette matière.

Troisièmement, l'Assemblée a dû se préoccuper aussi de ce qui est le nerf d'une bonne administration : la correspondance des maisons et des provinces avec le Supérieur général. Autrefois on avait des raisons de croire en quelque sorte impossible de correspondre avec le centre de l'autorité, selon que les règles le prescrivent. La longueur des distances, la difficulté des communications, la susceptibilité des gouvernements, etc., semblaient y mettre obstacle dans une certaine mesure. Aujourd'hui ces obstacles ont disparu, et on ne peut invoquer aucune raison d'enfreindre ce point de nos règles. Or rien de plus important que la communication fréquente des membres du corps avec la tête de la Compagnie. C'est la circulation du sang, qui part du cœur et qui y retourne incessamment pour s'y renouveler et y entretenir la vie. Saint [403] Vincent en avait compris l'importance, puisque, même à son époque, où les relations étaient si rares et entourées de tant de difficultés, il avait prescrit aux supérieurs locaux d'écrire, *tous les mois*, au Supérieur général. Et, en effet, il est facile de comprendre que le relâchement dans les observances et la décadence ne puissent avoir lieu dans une communauté, tant qu'elle demeure en communication directe et constante avec le centre de l'autorité qui la gouverne. Les canaux étroitement unis à la source ne peuvent porter partout que des eaux pures et limpides, et produire une riche et luxuriante moisson.

De mon côté, je sens vivement que *je suis redevable* à tous les membres de la petite Compagnie, et je souffre de ne pouvoir faire parvenir à chacun d'eux, autrement que par mes circulaires, l'expression de ma sollicitude et de mon affection. Je comprends que l'autorité dont je suis revêtu, semblable au soleil qui étend ses rayons par tout l'univers, de manière qu'aucune créature n'échappe à son influence salutaire, doit de même porter à tous les enfants de la famille des effusions de lumière et d'amour. Mais, en même temps que mon temps et mes forces ont des limites qu'il ne m'est pas donné de reculer, l'extension qu'ont prise nos œuvres, la multiplication de nos provinces et de nos maisons, et la rapidité des communications donnent lieu à un travail immense, auquel, seul avec mes assistants, il m'est impossible de suffire, malgré toute la bonne volonté et le dévouement que nous pouvons y apporter. Force est donc d'adopter une combinaison qui réponde à ce besoin et qui assure la régularité de la correspondance. Cette combinaison n'est autre qu'une réunion dans notre maison-mère de missionnaires, chargés de représenter nos diverses provinces, de suivre toutes les affaires qui les concernent, et de s'occuper de l'expédition des réponses aux lettres qui en proviennent. Cette combinaison, à laquelle j'avais déjà donné un commencement d'exécution, fonctionnera désormais régulièrement.

Toutes les lettres devront être adressées nommément au Supérieur général, et les réponses être signées par lui. Cette précaution est nécessaire pour éviter toute confusion dans les demandes faites et dans les décisions données.

II est bien entendu que cette combinaison n'a pour objet que la correspondance administrative. Car il est bien dans mes intentions de répondre moi-même à toute lettre confidentielle qui me sera adressée ; et chacun conserve la liberté de me transmettre directement les communications qui l'intéresseraient personnellement, sans craindre que d'autres yeux que les miens en prennent connaissance.

Ainsi dorénavant MM. les visiteurs, supérieurs locaux, directeurs de séminaires, consulteurs, soit de provinces, soit de maisons, et admoniteurs, voudront bien m'écrire aux époques périodiques, indiquées dans la règle de leurs offices respectifs. MM. les visiteurs devront, dans leurs visites, s'assurer si [404] tous ces divers officiers remplissent leur devoir à cet égard, comme je me propose de les y provoquer moi-même, si je m'aperçois qu'ils le négligent.

L'Assemblée générale a reconnu cette mesure comme de la plus haute importance pour maintenir la régularité dans nos diverses maisons, et pour prévenir les conséquences que pourraient entraîner de fausses démarches, faites précipitamment, ou des entreprises inconsidérées, qui pourraient avoir lieu dans l'administration, sous prétexte qu'on n'a pu réclamer ou obtenir l'autorisation du Supérieur général. Elle m'a chargé d'y ajouter une sérieuse recommandation au sujet de la comptabilité financière, qui, jusqu'à présent, a laissé beaucoup à désirer dans certaines maisons. Il y a une illusion bien funeste, assez commune en cette matière. Sous prétexte qu'on n'a en vue que de faire le bien et qu'on ne cherche en quoi que ce soit son intérêt personnel, on ne se gène pas assez pour tenir ses livres en règle ; on présente des aperçus irréguliers ; on aligne les chiffres de manière à offrir une situation en apparence régulière ; mais on oublie ou on croit avoir de justes motifs de dissimuler des articles ou de recette ou de dépense, de manière à ne pas se trouver en défaut. Il suit de là qu'il peut se révéler ensuite des déficits inattendus, qui obèrent une maison et qui même peuvent compromettre l'honneur ou les intérêts de la Congrégation. Dans le monde, on y regarde de plus près. Un comptable croirait sa réputation compromise, si on signalait la moindre irrégularité dans sa comptabilité. Il a grandement à cœur au contraire qu'on reconnaisse sa parfaite exactitude à cet égard. Dans ses livres, il n'y a pas un chiffre qui ne soit bien à sa place ; il n'y a pas un article de recette ou de dépense, qui ne soit consciencieusement justifié. Pourquoi donc la délicatesse de la conscience ne remplacerait-elle pas chez nous le point d'honneur du monde ? *Les enfants de lumière* sont-ils moins tenus à une exactitude irréprochable, en ce point, que *les enfants de ténèbres ?* N'est-ce pas au contraire un devoir pour eux de ne jamais procéder que par la voie de la droiture et de la loyauté ; surtout lorsqu'ils gèrent des intérêts qui ne sont pas les leurs, mais bien ceux de la Communauté ? Et la simplicité de saint Vincent ne nous en fait-elle pas un devoir rigoureux ?

Par ces motifs, qui empruntent à l'époque où nous vivons une force plus grande encore, je supplie MM. les visiteurs d'observer et de faire observer avec exactitude le décret porté sur cette

matière par l'Assemblée générale de 1861, qui prescrit à tous les supérieurs locaux d'envoyer, chaque année, un compte exact de leur actif et de leur passif aux visiteurs, et à celui-ci, d'en envoyer l'ensemble au Supérieur général.

La pensée de l'Assemblée générale est d'appliquer cette mesure non-seulement à toutes nos provinces de l'Europe, mais aussi et particulièrement à celles situées dans les missions étrangères ; car c'est là surtout que des entreprises, mal conçues et imprudemment réalisées, peuvent amener des déficits et même des désastres. Cela arrive lorsqu'on oublie la maxime de saint Vincent, [405] de se contenter de seconder la Providence et de ne pas *enjamber* sur Elle, dans la conduite des œuvres qui nous sont confiées. Bon nombre de missionnaires, emportés par un zèle qui n'est pas *selon la science*, s'impatientent des lenteurs qu'Elle met d'ordinaire dans l'accomplissement de ses desseins. Ils prennent une initiative qui n'appartient qu'à Elle, et se lancent dans des entreprises téméraires, au risque de se créer de graves embarras, lorsqu'il arrive que les ressources manquent pour arriver au résultat qu'ils ont en vue. Ils oublient que Notre-Seigneur n'a pas opéré, pendant sa vie mortelle, tout le bien qui était à réaliser ; que saint Vincent, malgré sa prodigieuse charité, a dû mettre des bornes à son zèle ; et que si la Providence a ses desseins de miséricorde, elle a aussi ses moments pour les accomplir, et que le signe auquel on reconnaît que le temps est venu de le faire, c'est quand elle en fournit les moyens. Aussi, dans le but de prévenir les écarts d'une ardeur imprudente pour le bien, l'Assemblée a adopté et m'a chargé de vous notifier les résolutions suivantes :

Dans les missions étrangères, on observera exactement le mode d'administration contenu dans les règles des divers offices, particulièrement en ce qui regarde la comptabilité, les supérieurs locaux n'entreprenant rien d'important sans l'avis des visiteurs et de leurs consulteurs, et le visiteur se faisant rendre des comptes exacts et les transmettant au Supérieur général.

Dans ces missions, les supérieurs locaux auront soin de chercher à se créer des ressources pour le soutien de leurs œuvres, selon la pratique de l'Église, observée sur tous les points de la chrétienté, depuis son origine. Les ressources que l'on tire de l'Europe sont éventuelles. Elles pourraient venir à manquer, et, dans ce cas, il serait nécessaire d'y suppléer par celles qu'on se serait préparées.

La Congrégation devant se constituer dans les missions étrangères, comme elle l'est en Europe, les visiteurs doivent veiller à ce qu'on n'y établisse que des stations de missions et des séminaires, Car c'est dans cette double fin qu'elle a grâce du Ciel pour faire le bien ; et c'est aussi le moyen de l'opérer selon les règles de notre Instituteur. Et, comme le culte publié est un moyen puissant d'entretenir et de réveiller la foi chez les fidèles, les missionnaires ne négligeront aucun moyen d'établir et de célébrer le plus dignement possible les offices de l'Église, se rappelant qu'en cela, outre le bien qu'ils opéreront dans les âmes, ils accompliront le devoir, que nous impose notre vocation, de donner l'exemple au clergé de l'exécution des cérémonies et du chant grégorien.

De même que dans ces missions les missionnaires doivent travailler à se procurer des ressources locales, ils devront s'occuper également de former dans chaque province un séminaire interne, qui puisse avec le temps l'alimenter des sujets qui lui sont nécessaires. La pratique de l'Église a été de tout temps de se nationaliser dans tous les pays par la création d'un clergé indigène. C'est par [406] là qu'elle a pu y prendre racine et s'y perpétuer. La Congrégation doit procéder de même, afin de se délivrer le plus possible de la nécessité de tirer ses ressources en personnel de l'Europe.

Enfin, de même que cela se pratique en Europe, les visiteurs veilleront à ce que les missionnaires soient toujours plusieurs ensemble dans leurs visites ou missions chez les peuples qu'ils évangélisent. Leur propre salut, autant que l'honneur de la Compagnie, exige qu'ils ne soient pas exposés aux dangers de l'isolement. La grâce de notre vocation nous commande la vie commune ; et le missionnaire risque beaucoup de la perdre, s'il se place en dehors de ses observances. Ce serait en vain qu'on voudrait, pour s'y soustraire, invoquer les besoins des âmes : car le précepte de la charité ne nous oblige qu'à aimer le prochain comme nous-mêmes, et non pas plus que nous-mêmes.

Quatrièmement, un autre objet qui a occupé sérieusement l'Assemblée générale, c'est la nécessité de bien régler les rapports de notre Compagnie avec celle des filles de la Charité. Il y a un dessein de la Providence dans l'union étroite qui existe entre elles. C'est notre Compagnie qui est la souche sur laquelle cet arbre mystérieux a pris naissance : c'est d'elle qu'il reçoit la vie et la fécondité. Elle ne pourrait s'en détacher, sans se dessécher et mourir misérablement. C'est pour nous une belle

mission à remplir que celle de faire circuler toujours, dans son sein, la sève de l'esprit de saint Vincent, qui doit lui communiquer la puissance de bonnes œuvres et l'influence de vertus qu'elle est appelée à exercer pour le salut du pauvre et pour l'honneur de l'Église. Mais aussi cette mission nous impose une grave responsabilité. Puisqu'elle doit trouver en nous son aliment et le principe de sa prospérité, nous avons deux devoirs à remplir : celui de nos exemples et de notre régularité, et celui de notre sollicitude à éloigner d'elle tout ce qui pourrait altérer son esprit, et l'exposer à recevoir les atteintes de celui du monde. Ce dernier devoir, nous le remplissons par les retraites, les conférences, la direction, les conseils, et tous les genres de soins spirituels que nous donnons aux filles de la Charité. Notre dévouement à leur égard trouve sa riche récompense dans le bien qu'elles opèrent, dans les fruits de salut qu'elles recueillent, dans l'édification qu'elles donnent à l'Église, et dans l'honneur qu'elles font à notre Compagnie. Notre premier devoir envers elles, nous devons le remplir dans la sagesse de nos rapports mutuels. L'exemple de notre propre régularité sera l'appui et la sauvegarde de la leur. Elles s'attacheront d'autant plus à leur règle, qu'elles nous verront plus fidèles à la nôtre ; et, en nous voyant vivre selon les maximes de saint Vincent, elles s'en inspireront elles-mêmes avec plus de ferveur dans leur conduite.

C'est pour ces considérations que l'Assemblée générale a cru devoir prescrire certaines mesures de précaution dans nos rapports avec les filles de la Charité, et qu'elle m'a chargé de vous les indiquer et de les recommander à votre attention la plus sérieuse. [407]

MM. les supérieurs locaux mettront une grande sollicitude à ce que l'on observe fidèlement la règle qui défend de visiter les filles de la Charité, sans une permission expresse.

Les mêmes supérieurs auront soin, chaque année, pendant la retraite spirituelle, de faire lire ma circulaire sur cette matière, du 26 mai 1844.

Les missionnaires qui vont donner la retraite aux filles de la Charité s'abstiendront de recevoir aucun présent ni aucun honoraire de leur part. L'esprit de pauvreté est grandement intéressé à ce que cette mesure soit observée fidèlement. L'expérience a prouvé que la conduite contraire donne lieu à des abus, qu'il importe de prévenir.

Il est interdit à tout missionnaire de loger dans les maisons des filles de la Charité, à moins d'en avoir obtenu une permission spéciale des supérieurs, excepté quand il y est envoyé par eux, soit pour y donner la retraite ou la conférence, ou pour y remplir toute autre mission de cette nature.

Dans les voyages des vacances ou autres, le missionnaire se bornera à leur faire une visite, à dire la sainte messe chez elles ; mais n'y prendra pas son logement.

Il est interdit également à tout missionnaire de prendre aucun repas avec les filles de la Charité, sans y avoir été autorisé expressément par le Supérieur général. Il est de même défendu de faire aucun voyage avec elles, à moins d'une nécessité urgente.

Si l'esprit de famille doit se faire sentir dans leurs rapports avec les filles de la Charité, les missionnaires aussi n'oublieront jamais qu'ils doivent être accompagnés de la dignité de leur caractère, de la modestie ecclésiastique et de la réserve recommandée par saint Vincent. Elles ont elles-mêmes des règles à observer à cet égard ; et il importe qu'elles ne soient pas exposées à s'en écarter par ceux-là mêmes qui ont mission de les exhorter à y être fidèles. De plus, les manquements qu'ils pourraient commettre en cette matière ne pourraient avoir pour effet que d'altérer la confiance de ces filles, et par suite d'empêcher le bien que doit leur faire leur ministère.

Enfin les lettres qu'écrivent ou que reçoivent les filles de la Charité doivent, d'après leurs règles, passer toujours par les mains et sous les yeux de la sœur servante. II n'y a d'exception que pour celles qu'elles adressent au *Supérieur Général, au Directeur* et à la *Supérieure*, et pour celles qui viennent de leur part. Cet article des règles est de la plus haute importance pour le bon ordre et la conservation de l'esprit de leur communauté. Pour cette raison les missionnaires doivent en être les premiers observateurs. S'ils le violaient, pour quelque motif que ce fût, ils donneraient un exemple fâcheux, qui autoriserait bientôt d'autres infractions. Si donc des raisons de conscience réclamaient de la part d'un missionnaire une correspondance avec une fille de la Charité, dont la sœur servante ne dût pas avoir connaissance, le moyen à prendre dans ce cas, c'est d'adresser les lettres et les réponses sous le couvert soit du Supérieur [408] général, soit du Directeur, soit de la Supérieure. Toutes les filles de la Charité savent qu'elles peuvent user de ce moyen et que tout autre leur est

interdit. Un missionnaire se rendrait donc coupable, s'il ne se conformait pas lui-même à ce mode de correspondance.

Cinquièmement, l'Assemblée a cru devoir également s'occuper de la manière dont doivent se passer les vacances. Les missionnaires en particulier employés dans les séminaires ont besoin de relâche et de distraction, après leurs travaux de l'année. L'entretien de leur santé réclame aussi un changement d'air. Autrefois chaque établissement avait sa maison de campagne, organisée convenablement à cet effet. Aujourd'hui il n'en est pas ainsi. Il y a donc nécessité d'adopter un système nouveau en cette matière, et il n'est pas moins nécessaire qu'il soit uniforme partout. Les voyages et les divagations qui sont en usage présentent des abus et des dangers qui réclament des mesures propres à les écarter. L'Assemblée, après en avoir mûrement délibéré, a adopté les suivantes :

MM. les visiteurs s'entendront avec MM. les supérieurs locaux pour envoyer les missionnaires d'une maison dans une autre de la Congrégation, pour y passer tout ou une partie de leurs vacances, et ils indiqueront à chacun d'eux celle où il pourra se rendre à cet effet. La dépense du voyage sera supportée par la caisse de la Congrégation.

Les missionnaires devront se rendre dans les maisons qui leur seront indiquées, toujours au moins deux ensemble.

Si MM. les visiteurs jugent à propos de permettre quelque voyage de distraction, ils auront soin d'y mettre pour condition que le missionnaire qui usera de cette permission soit accompagné d'un confrère, et que ce voyage ne se fasse pas aux frais de la Congrégation.

Il est réservé au Supérieur général, comme il est réglé dans les Décrets, de permettre aux missionnaires d'aller passer quelque partie des vacances au sein de leurs familles, auquel cas les frais du voyage ne devront jamais être supportés par la caisse de la Congrégation.

Après avoir arrêté ces diverses résolutions, qui ont pour objet de diriger la Compagnie avec sagesse dans la voie nouvelle que la Providence ouvre devant elle, et de bien asseoir l'œuvre de sa restauration, l'Assemblée générale a cru devoir se livrer à l'étude des moyens les plus propres à en assurer l'heureuse application, et elle m'a chargé de les recommander à votre zèle et à votre amour pour notre sainte vocation.

Le premier, auquel elle a attaché la plus grande importance, c'est de faire dominer dans toutes nos œuvres et dans toutes nos entreprises le principe établi par saint Vincent, de nous abstenir de toute initiative, et de l'abandonner entièrement à l'action de la divine Providence, soit dans la formation ou le développement des établissements, soit dans l'acquisition des sujets qui doivent être admis dans la Congrégation. [409]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. - 1867.

409

Si nous nous établissons bien sur ce principe, nous éviterons l'empressement, toujours si nuisible aux œuvres de Dieu ; nous imiterons la manière dont procède la Providence, *qui tend inviolablement à sa fin, mais par des moyens de douceur* ; nous saurons attendre que le moment du Ciel soit arrivé, pour agir ; nous ne voudrons que les développements de nos œuvres, dont il nous fournira les moyens ; nous nous abstiendrons de mettre notre confiance dans les ressources que peut nous offrir la prudence humaine, et nous nous confierons à la conduite de la prudence chrétienne, en renonçant à nos désirs impatients, pour suivre la direction donnée par les supérieurs dans la conduite des œuvres qui nous sont confiées, ayant pour certain que *moins il y aura de l'homme, plus il y aura de Dieu*, et que, comme le disait encore saint Vincent, *le retardement, loin de nuire aux œuvres de Dieu, assure au contraire leur succès*.

Si nous prenons bien ce principe pour règle de nos actions, nous nous tiendrons en garde contre le qu'en dira-t-on, qui exerce malheureusement un si grand empire sur notre conduite et sur nos déterminations ; nous ne tournerons pas à tous les vents de l'opinion des hommes, et nous irons droit à notre but, sans nous inquiéter de leurs critiques, non plus que de leurs approbations : funeste

défaut, qui souvent arrête les plus beaux entraînements, ou bien précipite dans les plus fâcheuses mesures, et met obstacle à l'accomplissement des desseins de Dieu. Que nous importe en effet ce que pensent les hommes de nous ? En quoi peuvent-ils nous nuire, si nous marchons droit dans la voie de notre vocation ? Et que pouvons-nous craindre de leur part *si Dieu est pour nous ?* Saint Vincent ne nous a-t-il pas assuré que *la calomnie elle-même ne peut que tourner au profit de ceux qui savent la supporter avec soumission ?*

Cette pratique de laisser agir la Providence en ce qui regarde les œuvres, nous devons l'observer avec la même fidélité en ce qui regarde les vocations, qui doivent alimenter la famille de saint Vincent. C'est Dieu seul qui appelle qui il veut à prendre place dans la Compagnie. Il l'a suscitée dans son Église; il lui a assigné les destinées qu'elle doit remplir ; c'est à lui aussi qu'il appartient d'introduire dans son sein les instruments de sa miséricorde qui doivent être associés à la mission qui lui est confiée. En un mot, les vocations comme les œuvres doivent être son ouvrage inaliénable. Jusqu'ici, grâce à Dieu, cette pratique s'observe parmi nous consciencieusement. Je ne sache pas qu'aucune vocation ait été provoquée ni directement ni indirectement. Je vous exhorte à persévérer dans cette conduite. Nous n'avons pas à craindre d'en voir diminuer le nombre, si nous possédons bien l'esprit de saint Vincent, comme les œuvres ne nous feront jamais défaut, si nous n'avons jamais en vue que de seconder les desseins de la Providence, puisque sa gloire y sera intéressée.

Mais une recommandation expresse de l'Assemblée, c'est de n'entreprendre [410] jamais que des œuvres qui appartiennent essentiellement à notre Institut c'est-à-dire des maisons de missions et des séminaires. C'est là la double fin de notre vocation. Nous avons mission et grâce du Ciel pour y travailler ; et nous le ferons toujours avec succès, si nous y travaillons selon nos règles. Mais il n'en est pas de même d'autres œuvres, qui, toutes bonnes qu'elles soient de leur nature, n'appartiennent pas aux destinées de notre Compagnie. Elle seraient stériles entre nos mains, deviendraient funestes à la régularité et à la persévérance des missionnaires, parce qu'elles ne seraient pas favorisées des bénédictions du Ciel. Par cette considération, elle a statué que toutes les mesures seraient prises pour que nos maisons, qui seraient dans cette dernière catégorie, subissent une réforme dans le but de les établir dans les conditions normales de la Compagnie.

En vue de favoriser l'application dans toutes nos maisons de ces grands principes pontificaux, qui doivent diriger l'ensemble de la Congrégation, l'Assemblée a dû se préoccuper aussi de certains détails de régularité, qui doivent entretenir dans les missionnaires l'esprit de la vocation, et qui en sont en même temps la sauvegarde.

1° Elle recommande instamment à MM. les supérieurs locaux de surveiller la correspondance des missionnaires, et d'être fidèles à observer les prescriptions faites sur cette matière dans les précédentes Assemblées générales. Les devoirs qu'impose la charité leur recommandent impérieusement cette surveillance. J'ai acquis la certitude que souvent on manque de délicatesse de conscience en ce point. De plus, on manque également à la prudence, si nécessaire au temps où nous vivons, dans l'expression de ses pensées et de ses appréciations par rapport aux évènements qui s'accomplissent de nos jours, et aux circonstances dans lesquelles nous sommes placés. Nos correspondances. comme nos conservations, doivent respirer l'esprit de notre état, qui nous fait un devoir de demeurer étrangers à tout ce qui se passe dans le monde, et de ne nous préoccuper que des choses qui regardent notre vocation. Cette recommandation s'applique également à la lecture des journaux. Si cette lecture est permise, ce n'est que dans le but de pouvoir se tenir au courant de la marche des évènements. Ce serait un abus coupable que d'y consacrer un temps considérable, qui serait ravi à des occupations sérieuses et utiles ; ou bien de se passionner pour les opinions qui y sont émises, au détriment de l'esprit de notre état, qui doit toujours nous tenir en dehors de toutes les préoccupations et de toutes les agitations du monde.

2° Elle prie également MM. les supérieurs locaux de veiller à l'observance des pratiques de la mortification et de la pauvreté. Le sensualisme et l'amour des aises et du confortable sont le vice dominant de notre époque ; il semble que l'air que l'on respire en est imprégné. Ces tendances ne peuvent que porter un grand préjudice à l'esprit de dévouement que requièrent les fonctions de notre Institut. Un apôtre doit être avant tout un homme mortifié et rempli de [411] l'esprit de sacrifice. Ce

n'est qu'à cette condition qu'il attirera les bénédictions du Ciel sur ses travaux, et qu'il fera le bien dans les âmes. C'est par là aussi qu'il répandra la bonne odeur de l'édification, si nécessaire pour faire le bien. Sans cela même un missionnaire n'arrivera jamais à la perfection que lui commande sa vocation. Vous connaissez tous les maximes de l'auteur de l'*Imitation* : *Tantùm proficies, quantùm tibi ipsi vim intuleris*. A cet effet, il importe que, dans cette matière, et en particulier dans le service de la table, on observe dans les maisons particulières les usages suivis dans la maison-mère. La mortification prescrit aussi le détachement des parents. Nous avons brisé les liens de la famille en les quittant. Nous avons pris place dans une autre famille, qui est celle de saint Vincent. Désormais les intérêts de la famille naturelle ne doivent plus nous préoccuper. Prier pour elle et procurer son bien spirituel par le moyen de nos conseils et de nos exhortations, voilà à quoi doivent se borner les services que nous devons lui rendre. Le missionnaire qui voudra aller au delà, et se servir de sa position dans la Compagnie pour améliorer la situation de sa famille, lui procurer de l'avancement dans le monde, contreviendrait aux devoirs de son état. Il finirait inévitablement par se créer des embarras qui mettraient en péril sa vocation. L'expérience m'a mis à même de le constater. L'illusion est facile et séduisante, et, insensiblement, si on n'y prend garde, on en vient à manquer gravement à la délicatesse, et à préférer les intérêts de sa famille à ceux de la Congrégation. Si, en tout, nous devons être des modèles pour le clergé, nous y sommes obligés surtout en ce qui regarde le désintéressement et le détachement des parents.

3° Dans la pensée de favoriser la piété, elle a cru devoir généraliser, dans toute la Congrégation, une modification adoptée dans la maison-mère, dans la manière de faire les prières du matin et du soir. Primitivement il était d'usage d'indiquer seulement les actes, et chacun les formulait dans son intérieur. Cet usage pouvait ne pas présenter d'inconvénient, lorsque tous les sujets qui entraient dans la Compagnie avaient des habitudes de piété, et une connaissance de la religion, qui les rendaient capables de former d'eux-mêmes ces actes. Aujourd'hui il n'en est plus de même, en particulier en ce qui regarde nos chers frères coadjuteurs, qui ne sont plus dans ces conditions, quand ils sont admis dans la Congrégation. Aussi, dans nos provinces récemment établies, s'est-on déjà, en cela, conformé à l'usage observé dans la maison-mère. Désormais donc ce même usage sera pratiqué dans toutes nos maisons.

4° Enfin, dans cette même pensée, l'Assemblée recommande à MM. les supérieurs locaux de rendre familière, dans leurs maisons, la lecture des conférences et des lettres de saint Vincent. La Providence, dans ses vues de miséricorde sur nous, a veillé à la conversation de ce précieux trésor. La révolution nous a dépouillés de tous les biens temporels ; mais il ne lui a pas été donné de nous ravir le corps et les enseignements de notre bienheureux Père. Nous [412] avons toujours le bonheur insigne de pouvoir contempler ses traits bénis, et d'entendre sa douce et touchante parole. Par là, il demeure incessamment au milieu de nous, et il exerce sa sollicitude paternelle sur chacune de nos maisons, plus même qu'il ne le faisait pendant sa vie. La lecture de ses conférences et de ses lettres ne peut manquer de faire passer dans nos esprits et dans nos cœurs ses pensées et ses sentiments, et par suite de perpétuer son action et son influence dans toute la conduite de la Compagnie. Alors il sera désormais impossible que le relâchement puisse s'introduire dans son sein, et elle ne pourra que devenir un objet de complaisance pour le Ciel, et un sujet d'édification pour la terre.

Tels sont les résultats qu'ont produits les travaux de l'Assemblée générale. Ils sont une preuve bien manifeste du bon esprit qui l'animait, et de son zèle pour procurer l'avancement et la prospérité de la Compagnie. Ils vous prouveront aussi qu'elle a su s'élever à la hauteur de la mission que le Ciel lui avait confiée, et répondre dignement au mandat qu'elle avait reçu. Si bien inspirée par l'esprit de Dieu, elle n'a pas voulu finir ses opérations sans tourner ses regards vers le Père commun des fidèles, abîmé dans une mer de douleurs et d'amertumes, et sans verser une consolation dans son cœur. Elle a cru que le couronnement de ses travaux devait être l'expression des sentiments de la Compagnie, et l'assurance de sa fidélité à la chaire de Pierre, à laquelle saint Vincent était uni du fond de ses entrailles, et de sa filiale obéissance au saint pontife qui tient, avec une fermeté et un courage si admirables, le gouvernail de la barque de l'Eglise, au milieu des orages et des tempêtes qui éclatent sur elle avec tant de fureur. Elle a donc exprimé ses sentiments dans une lettre que

chacun de ses membres a signée, et qui lui a été adressée par mes soins. Ce vénérable Pontife a daigné y faire la réponse suivante

« PIE IX, PONTIFE SUPRÊME, A SES FILS BIEN-AIMÉS, SALUT ET BÉNÉDICTION.

« Les noms apposés à votre adresse ont accru la joie qu'ont apportée vos hommages, déjà par eux-mêmes si agréables pour Nous. En effet, ils semblent représenter autant de peuples des différentes parties de l'univers, auxquels vous consacrez vos soins, par l'éducation de la jeunesse, la formation du clergé ou la prédication de l'Évangile ; de sorte que Nous considérons à bon droit comme propagés par vous, parmi un grand nombre, ce zèle de l'unité et ces sentiments dévoués que vous professez pour cette Chaire de Vérité. Oui, Nous pensons que votre Assemblée est comme l'écho des voix innombrables des fidèles, non-seulement de l'Europe, mais encore de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique, qui s'unissent au concert de vos félicitations.

« Nous attachons donc un nouveau prix à ce témoignage d'amour, et, tout [413] en remerciant Dieu du fruit de vos travaux, Nous le prions de vous remplir toujours plus abondamment de son Esprit, afin que vous puissiez ainsi plus efficacement accomplir chacun des emplois qui vous sont confiés, et Nous procurer la plus douce des consolations, par l'extension du domaine de l'Église, l'accroissement de la foi et de la charité. C'est ce que nous demandons de tout cœur à Dieu pour vous, et en même temps, comme gage de cette grâce et comme témoignage de notre affection paternelle. Nous vous accordons la Bénédiction Apostolique.

« Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 11 septembre 1867, la vingt-deuxième année de Notre Pontificat.

« PIE P. P. IX. »

De sa main propre.

Maintenant il ne me reste qu'à recommander à votre piété filiale et à votre amour pour la Compagnie ces édifiantes résolutions de l'Assemblée générale. C'est une semence de vertu qui, je n'en doute pas, répandue dans vos cœurs, y produira des fruits abondants de perfection. Elles seront une lumière qui vous guidera dans la carrière ouverte devant vous vers l'avenir que Dieu réserve à notre Compagnie. Sans doute de grands évènements s'accomplissent sous nos yeux ; le ciel est gros de nuages et le sol semble trembler sous nos pieds. Mais Celui-là même qui fait gronder le tonnerre et briller les éclairs a aussi la puissance de dissiper les orages et de rasseoir les bases de la société. Saint Vincent nous l'a dit : *Quand tout semble perdu, c'est alors que tout va bien ; parce que, quand l'homme ne peut plus rien, c'est alors que Dieu fait éclater sa protection*. Sachons donc demeurer dans le calme et la paix au milieu des tempêtes, ayant soin de nous tenir par la pensée élevés au-dessus des agitations des hommes, étrangers à leurs conflits, et les regards toujours fixés vers le Ciel, où est notre point d'appui. N'ayons qu'une seule préoccupation, celle de nous maintenir dans l'observance de nos règles et dans la fidélité aux maximes de l'esprit de notre état, et nous verrons avec bonheur l'accomplissement de la promesse de saint Vincent : *Faisons bien les affaires du bon Dieu, et Lui fera les nôtres*.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M. Sup. Gén.

[414]

XLVIII

Nouvelles de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1868.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais.

Vous ayant adressé tout récemment les résolutions de la dernière Assemblée générale, vous ne vous attendez probablement pas à recevoir de moi une circulaire à l'époque accoutumée du nouvel an. Mais j'avoue que mon cœur regretterait, dans une circonstance qui réveille si bien les sentiments de famille, de ne pas vous exprimer les vœux qu'il forme pour votre bonheur à l'ouverture de cette nouvelle année. Aussi je n'ai pas voulu me priver de cette jouissance, et j'ai cru que j'entrais ainsi dans les vues de votre piété filiale.

L'année qui vient de s'écouler ne devait pas finir sans faire à mon cœur une profonde blessure, et à mes côtés un vide bien douloureux. La mort est venue frapper le premier de mes assistants, au moment où rien n'indiquait sa fin prochaine. La maladie dont il fut atteint manifesta tout aussitôt des caractères de gravité qui ne nous laissaient aucun espoir de le voir revenir à la santé. Mais elle lui donna lieu d'endurer de longues et cruelles souffrances, qui devaient en faire un spectacle d'édification pour le ciel et pour la terre. Le calme de son âme, sa résignation si parfaite et sa tendre piété, qui ne se sont pas démentis jusqu'à son dernier soupir, ont laissé dans notre maison-mère une odeur de vertu que nous sommes heureux de respirer, et qui est une garantie que *sa mort a été précieuse devant Dieu*. Il a manifesté dans cette circonstance tout ce qu'il y avait dans son cœur d'amour pour la Compagnie, et de bonheur de mourir dans son sein et dans la possession de son esprit. On conservera longtemps parmi nous le souvenir de son obéissance et de son respect filial pour l'autorité. Mon cœur surtout n'oubliera jamais la tendre affection qu'il me portait, et la part sincère qu'il prenait à mes peines et à mes sollicitudes. Une fin si belle, couronnant de longs services rendus, et un dévouement aussi constant à l'œuvre de saint Vincent. ont pu seulement tempérer la douleur que m'a causée sa perte. Plaise au Seigneur de lui susciter un successeur qui sache recueillir ce précieux héritage et occuper dignement sa place

Il me semble superflu cette fois de vous présenter des détails sur la situation où se trouve la Compagnie à l'ouverture de cette nouvelle année. Ils vous ont été donnés, je n'en doute pas, par tous les missionnaires qui ont fait partie de l'Assemblée générale, et qui ont pu se former une idée exacte de cette [415] situation. Je me bornerai à vous dire que la confiance que j'ai dans l'avenir que Dieu nous réserve, se confirme tous les jours par des marques sensibles de sa protection.

En Espagne, un évêque, comprenant l'importance qu'il y aurait à donner à son séminaire diocésain une direction conforme au Directoire en usage dans la Congrégation, s'en est ouvert au visiteur de cette province, et un traité a été signé avec lui dans le but de réaliser sa pensée le plus tôt possible. Déjà un commencement d'exécution a lieu en ce moment. En outre deux maisons de mission viennent d'être fondées dans cette même province : l'une à Barcelone, et l'autre à Téruel.

Dans notre province de Prusse, un mouvement sensible se manifeste en faveur de la religion, auquel se mêlent des sympathies marquées pour notre Compagnie. Dans la patrie même de Luther, nous sommes en pourparlers à l'effet de fonder une maison pour évangéliser les pauvres gens de la campagne et donner des retraites ecclésiastiques.

En Italie même, au milieu des convulsions sociales qui se succèdent, se révèlent déjà des instincts favorables à notre Congrégation, qui sont de nature à faire entrevoir pour elle un avenir consolant. Du sein des sombres nuages de la révolution s'échappent certaines clartés, qui sembleraient indiquer l'aurore du nouveau jour qui va se lever sur elle. L'œuvre des séminaires et celle des missions étrangères y préoccupent les esprits, même dans les régions du gouvernement italien : et c'est à nous que l'on pense pour en amener la réalisation.

Au Mexique, malgré le renversement de toutes les institutions religieuses, malgré une persécution ouverte contre le catholicisme, nos maisons sont encore debout, et les fonctions de notre vocation y sont remplies autant que les circonstances le permettent.

Dans les missions étrangères, nos œuvres sont en progrès, et elles obtiennent des succès de plus en plus consolants. Elles ne demandent qu'un plus grand nombre d'ouvriers, pour recueillir la belle moisson de fruits de salut qui s'offre à elles de toutes parts. Dans le cours de l'année 1867, nous avons pu y envoyer dix-huit nouveaux missionnaires. Dans ce nombre sont cinq Italiens ; les treize autres sont partis de notre maison-mère. Plusieurs se préparent encore à partir prochainement pour les missions de la Chine.

Ainsi, la petite Compagnie continue tranquillement sa carrière apostolique au milieu des agitations du monde et des bouleversements des nations. Aussi peut-elle avec confiance envisager l'avenir. La fécondité dont elle est douée, et la paix dont elle jouit, au milieu des ruines qui s'amoncellent de toutes parts autour d'elle, manifestent d'une manière sensible que Dieu lui réserve des destinées consolantes. D'ailleurs saint Vincent n'est pas étranger au bon mouvement qui se produit de toutes parts dans sa famille, pour se revêtir de son esprit et pour se conformer à ses renseignements. Il semble en effet que son [416] âme grandit dans son sein, à mesure qu'elle se dégage de la partie matérielle dont on la dépouille. C'est l'arbre de l'Évangile que le maître de la vigne taille, afin de donner une plus grande puissance à la sève qui le féconde, et par là de rendre ses fruits plus riches et plus abondants. Tout remplis de ces espérances, sachons fermer l'oreille aux bruits que les passions humaines font autour de nous ; ayons les regards élevés vers saint Vincent au sein de la gloire ; confions-nous dans ses promesses et dans sa protection ; n'écoutons d'autre voix que la sienne et ne nous inspirons que de ses maximes ; alors notre Compagnie, établie sur le roc de l'Évangile, demeurera inébranlable au milieu des flots agités de la mer de ce monde, et elle survivra à tous les naufrages.

Tel est le vœu que forme mon cœur pour vous, au commencement de cette nouvelle année. Daigne le Seigneur le réaliser dans toute l'étendue de mes désirs ! Je serai alors assuré de votre bonheur et, de votre côté, vous serez ma joie et ma couronne.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

P. S. - Vous savez que nous avons eu la douleur de perdre M. Guarini, notre Procureur général à Rome. Ce digne missionnaire a laissé de profonds regrets dans mon cœur. Il a rempli sa mission si délicate et en même temps si importante. avec un zèle et un dévouement qui lui ont acquis de justes droits à la reconnaissance de la Congrégation tout entière. La maladie qui minait sa santé depuis longtemps n'a pu altérer son activité ni diminuer ses sollicitudes ; et la mort seule a mis fin aux longs et généreux services qu'il a rendus aux deux familles de saint Vincent. J'ai désigné pour le remplacer, dans le poste important qu'il occupait, M. Jean-Baptiste Borgogno. [417]

XLIX

État de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1869.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

En voyant une nouvelle année s'ouvrir devant nous, le premier besoin de mon cœur, c'est de vous entretenir des consolations que vous m'avez procurées dans le cours de celle qui vient de finir, et de vous dire combien est doux pour moi le souvenir reconnaissant que j'en conserve. Elle indiquait le 25° anniversaire de mon élection au généralat de notre Compagnie. Le Ciel m'avait accordé l'insigne faveur d'aller faire hommage au Vicaire de Jésus-Christ de cette longue période de travaux et de sollicitudes, pendant laquelle s'était relevé avec une gloire nouvelle l'édifice de notre Congrégation, bâti par saint Vincent et renversé par la plus effroyable des révolutions. Le Père commun des fidèles avait rempli mon âme d'ineffables émotions, par sa paternelle bénédiction, par son accueil cordial et par ses tendres encouragements. Spontanément un grand nombre de missionnaires étaient accourus à notre maison-mère pour prendre part à la fête de famille que nous allions célébrer, lorsque soudain je fus atteint d'une maladie grave, qui en peu d'instants me conduisit aux portes du tombeau. Un moment j'eus la pensée que peut-être Dieu, qui est si impénétrable dans ses desseins, voulait changer ces jours de réjouissances en jours de deuil, et me donner au terme de ma course, et avant d'aller à lui, la consolation de me voir entouré, à ma dernière heure, de ceux que mon cœur aime. Mais non ; il voulait au contraire rendre ma joie complète, en donnant lieu à une manifestation de sentiments, qui ne pouvait que me toucher profondément et révéler tout ce qu'il y a de doux et d'affectueux dans les liens qui vous unissent à moi. Les appréhensions ne furent pas de longue durée : après quelques jours de danger, elles disparurent pour faire place aux élans les plus touchants d'un bonheur commun et de reconnaissance envers Celui qui *conduit aux portes de la mort, et qui ramène ensuite à la vie*. J'eus assez de forces pour célébrer la sainte messe, le 4 août, au milieu de notre double famille des deux maisons-mères, réunies devant les restes précieux de notre bienheureux Père, Mgr l'archevêque d'Albi, et un autre pontife, du Mexique, voulurent y assister, et témoigner par là de la part sincère qu'ils prenaient à la joie commune. Il me serait impossible de vous peindre tout ce qu'il y avait de touchant et de saisissant en même temps dans ce spectacle. Des larmes d'attendrissement [418] s'échappaient de tous les yeux, pour se mêler aux accents mélodieux qui retentissaient dans ce sanctuaire. La pensée du danger que je venais de courir, les traces profondes qu'avait laissées sur mes traits la crise violente que j'avais éprouvée, et le tableau que présentaient les vingt-cinq années qui étaient le sujet de la solennité, tout cela réuni produisait dans les cœurs des émotions, dont on peut bien concevoir l'idée, mais auxquelles nulle langue humaine ne saurait donner un nom.

Cette année devait ajouter sa bonne part à la prospérité de la Compagnie en France. Elle devait voir s'ouvrir cinq nouvelles maisons une à Notre-Dame de la Roche, dans le diocèse de Lyon ; la seconde à Saint-Valfroy, pèlerinage dans le diocèse de Reims ; la troisième à Nice, le grand séminaire du diocèse ; la quatrième à Biskra, dans le diocèse de Constantine, et la cinquième à Aumale, au diocèse d'Alger. De plus, nous avons augmenté notre maison de la Teppe d'un personnel destiné à donner des missions dans le diocèse de Valence ; ce que nous avons fait également dans notre maison de Grégy, sur les instances de Mgr l'évêque de Meaux.

La révolution a bien pu en Italie dépouiller la Compagnie de ses biens et de son existence légale ; mais elle y est demeurée debout, au milieu des ruines de bien d'autres institutions. Dans la province de Lombardie, elle occupe encore toutes ses maisons, et elle continue, sans difficulté aucune, à donner des missions aux pauvres gens des champs et à instruire la jeunesse. Dans celle de Naples, peu de maisons sont restées aux mains des missionnaires, mais ils n'ont pas pour cela cessé d'habiter et de remplir les fonctions de notre Institut, dans les villes où ils étaient établis auparavant. Il en est de même dans les villes de notre province de Rome, où la Congrégation a été supprimée. Les missionnaires occupent encore en toute sécurité notre belle et importante maison de Plaisance.

Ainsi nos provinces d'Italie nous apparaissent comme dans le creuset de l'épreuve. Elles s'y purifieront et n'en sortiront que revêtues d'une force nouvelle, retrempées dans l'esprit primitif de la

Compagnie, et prêtes à remplir les destinées que Dieu leur réserve dans l'intérêt de sa gloire et du salut des âmes.

Notre province d'Espagne vient aussi tout récemment de subir les violences du vent de la révolution, qui a renversé et la monarchie et toutes les grandeurs humaines. Forcés de quitter la maison centrale de Madrid, tous, prêtres, étudiants, séminaristes et frères coadjuteurs, n'eurent qu'une pensée, celle de venir en France me demander un asile. La Providence m'a permis de pouvoir leur ouvrir un vaste refuge au berceau même de saint Vincent, où ils se trouvent réunis au nombre de cinquante-six. Ils y sont établis en communauté parfaitement régulière. Les étudiants y ont leurs professeurs, et les séminaristes, leur directeur. Ils sont heureux de se trouver dans un exil aussi agréable, et précisément au lieu où naquit notre bienheureux Père, et où prit naissance [419] dans son cœur la vocation apostolique qu'ils ont embrassée. En considérant le bon esprit qui les anime, on ne peut s'empêcher de penser qu'il y a un mystère caché de la Providence dans cette disposition qui n'avait pas été prévue. C'est là, je n'en doute pas, qu'elle veut préparer cette génération nouvelle de missionnaires, pour l'accomplissement des grandes choses qu'ils doivent réaliser un jour en faveur de leur si intéressante et si catholique patrie.

Les autres maisons de cette province, à l'exception de trois, sont encore occupées par nos missionnaires, quoique le nouveau gouvernement ait supprimé la Congrégation.

Nos autres provinces de l'Europe, c'est-à-dire celles de l'Irlande, de l'Autriche, de la Gallicie et de la Prusse, n'ont point souffert des évènements qui agitent les peuples autour d'elles. Au contraire, elles voient leur prospérité grandir tous les jours. Celle de Prusse, en particulier, vient d'avoir l'insigne honneur d'être appelée par la Providence, à former une maison dans la patrie même de Luther, à Heiligenstadt, dans le but de travailler à la régénération du clergé par des retraites et à celle du peuple par des missions.

De l'Europe, si nous nous transportons au Mexique, là où la révolution a supprimé toutes les communautés religieuses, proscrit l'habit ecclésiastique, interdit même tout culte catholique, nous y trouvons nos deux familles jouissant d'une paix profonde, au point que nos missionnaires y prêchent des missions dans les campagnes, et dirigent plusieurs séminaires. Les filles de la Charité y ont même conservé leur costume, et elles voient leurs vocations et leurs établissements se multiplier avec une sécurité parfaite.

Nos missions de Guatémala, du Chili, du Pérou et la République argentine continuent à prospérer ; celle du Brésil fait des progrès aussi consolants que rapides, et présente une riche moisson de fruits spirituels, que ses ouvriers ne suffisent pas à recueillir, bien que nous en ayons considérablement augmenté le nombre cette année.

Celle des États-Unis ne le cède à aucune autre en résultats consolants pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Elle a eu la douleur, cette année, de perdre son visiteur, M. Ryan, qui a été élevé à l'épiscopat. Mais, en même temps qu'elle le perdait, elle recevait de lui un exemple de vertu, qui a laissé dans son sein une odeur d'édification dont elle conservera le souvenir. Après avoir fait tout ce qui dépendait de lui pour empêcher son élévation sur le siège de Buffalo, il refusa de recevoir les bulles d'institution canonique qui le nommaient, et protesta que la volonté formelle et obligatoire du Souverain Pontife serait seule capable de vaincre sa répugnance et d'obtenir son consentement. Cette volonté formelle du Pape lui fut notifiée ; et ce fut alors qu'il se soumit. Il ne manqua pas de m'en informer aussitôt, et de m'exprimer toute sa douleur d'avoir été ainsi obligé de courber la tête sous cette impérieuse nécessité. Sa tendre affection pour la Compagnie, les grands services qu'il lui a rendus avec [420] tant de constance et de dévouemcnt. nous donnent l'assurance qu'en s'éloignant d'elle de corps, il lui laisse son cœur, et qu'il ne perdra aucune occasion de lui prouver combien il lui est uni du fond de son âme.

Je ne m'étendrai pas sur le détail du succès que continuent à obtenir les travaux de la Compagnie dans les missions de la Chine et du Levant. Je me contenterai de vous dire que la prospérité de ces missions est toujours croissante et qu'elles me fournissent leur bonne part de consolations. Celles de la Chine profitent largement de la liberté acquise désormais dans le Céleste Empire à la prédication de l'Évangile, et elles introduisent des populations nombreuses dans le bercail du Sauveur, en même temps qu'elles multiplient, par le baptême donné à des multitudes d'enfants moribonds, les élus dans

le Ciel. Celles de la Grèce, de la Turquie, de l'Egypte, de la Syrie et de l'Abyssinie continuent, dans tous les genres d'œuvres, à recueillir de beaux fruits de salut. Nos missionnaires, dans ces contrées, voient l'horizon politique s'assombrir et se charger de nuages qui font légitimement présager des tempêtes. Leurs regards fixés vers le Ciel, et plaçant toute leur confiance dans sa protection, ils attendent sans appréhension les évènements qui pourront éclater, ne songeant qu'à se préparer à répondre aux desseins de Celui qui a fait *les nations guérissables*, et qui sait toujours tirer sa gloire et le plus grand bien de l'Eglise des vicissitudes et des ébranlements qu'elles subissent.

L'affection filiale que vous portez à notre maison-mère me fait un devoir de vous parler d'elle. An moment où je vous trace ces lignes, son personnel se compose de 43 prêtres anciens, 86 étudiants, 50 séminaristes, 50 frères coadjuteurs.

Jamais il ne m'avait été donné de voir cette chère petite famille atteindre un chiffre aussi élevé. La place menace de nous manquer dans notre vaste maison, si les vocations continuent à se présenter aussi abondantes. Il me semblait que je ne devais pas redouter cet embarras jusqu'à la fin de mou généralat, et que je laisserais à mon successeur le soin de *dilater la tente* qui nous abrite. Mais tout annonce qu'il n'en sera pas ainsi, et que, dans un terme qui ne peut être éloigné, je devrai répondre à cette consolante nécessité.

Elle commence donc pour nous sous d'heureux auspices, cette nouvelle année. Nous pouvons donc nous livrer à une confiance entière, malgré tous les sujets d'appréhension qui nous entourent. Aussi j'éprouve les sentiments qu'exprimait le grand Apôtre aux fidèles de Philippes : je ne doute pas que Dieu n'achève l'œuvre qu'il a si bien commencée en vous, *confidens quia qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet*. Je ne forme qu'un vœu pour vous, c'est que votre charité prenne sans cesse de nouveaux accroissements, *ovo ut charitas vestra magis ac maqis abundet* .... c'est que vous soyez unanimes dans un même esprit, en travaillant à répandre la foi de l'Évangile, *in uno spiritu unanimes, collaborantes fidei Evangelii* ; et que vous ne vous laissiez pas effrayer à la vue des attaques des ennemis de la vérité, persuadés qu'elles ne peuvent, [421] par la sagesse de Dieu, tourner qu'à leur perte et à votre avantage, *et in nullo terreamini ab adversariis ; quæ illis est causa perditionis, vobis autem salutis, et hoc a Deo*.

En retour de ce vœu que je forme pour vous, je compte sur le secours de vos prières, pour que je puisse moi-même, pendant cette nouvelle année, porter dignement le poids de mes sollicitudes et répondre aux desseins de Dieu sur la Compagnie. Puisqu'il lui a plu dans sa miséricorde de me laisser encore au milieu de vous, de grand cœur, je lui ai dit comme saint Martin : *Non recuso laborem*. Prolonger mes jours dans notre chère famille, c'est prolonger mes jouissances. Votre docilité si affectueuse fait disparaître, dans l'autorité, toutes ses amertumes. Puissé-je moi-même vous rendre *le joug* de l'obéissance *doux et léger*, et vous rendre tous heureux dans notre belle et sublime vocation ! C'est la grâce que je vous prie de m'obtenir de la bonté divine.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères.

Votre tout dévoué serviteur.

ETIENNE,
1. p. d. l. C. d. 1. M., Sup. Gén.

L

Avis concernant la pratique de la pauvreté. - Comptabilité dans nos maisons.

Paris, le 1er mars 1869 (1).

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Vous savez avec quelle sollicitude je me suis occupé, pendant mon long généralat, de tout ce qui avait pour objet le rétablissement et la conservation de l'esprit de notre Compagnie. Vous m'avez prêté le concours le plus zélé et le plus empressé, et, grâce à ce concours, la bénédiction du Ciel a répondu à nos efforts communs et les a couronnés d'un succès inattendu. Ce succès, nous

……

(1) 1er juin 5869. - A l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son élection au généralat. [422]

……

en sommes redevables après Dieu à saint Vincent. C'est lui, en effet, qui a semé sur la terre, et qui, par son intervention dans le Ciel, a fait germer la belle moisson qu'il nous est donné de contempler et de recueillir de nos jours.

J'ai dû d'abord m'occuper de tout ce qui intéresse l'âme de la Compagnie, assuré, par la promesse du saint Fondateur, que, si elle possédait les vertus qui doivent la mettre à même de remplir dignement sa mission dans l'Église, la Providence saurait pourvoir à tous ses besoins du côté du corps. Une longue expérience est venue confirmer mes prévisions et justifier ma confiance. Il serait trop long de vous faire connaître les faits particuliers qui ont mis en lumière cette protection céleste. Qu'il me suffise de vous dire que, sans elle, des imprudences commises en cette matière et des désastres subits eussent dû mettre la maison-mère dans l'impossibilité de pourvoir à ses nécessités les plus urgentes. Des mesures d'administration plus sages, et un contrôle plus sérieux de notre comptabilité, nous donnent l'espoir que de pareils faits ne se renouvelleront pas.

Maintenant je ne croirais pas avoir rempli toute ma tâche, si je n'éveillais votre attention sur l'organisation de la Compagnie en ce qui touche ses intérêts temporels. Outre que l'esprit de l'état pourrait souffrir de l'altération si les règles de la pauvreté n'étaient pas bien comprises et fidèlement observées, la situation nouvelle que les événements ont faite à la Compagnie réclame des mesures sages et positives, qui puissent lui procurer les moyens de faire face à tous ses besoins et remplacer les ressources que lui procuraient à cet effet les biens temporels qu'elle a perdus. C'est le double objet que j'ai en vue, en vous adressant cette circulaire ; et, en cela, je crois entrer dans les intentions formulées par notre dernière Assemblée générale.

L'esprit de pauvreté, en effet, au jugement de tous les maîtres de la vie spirituelle, est la sauvegarde de toutes les vertus ; et c'est pour cela que tous les fondateurs d'ordres en ont fait le premier de tous les moyens à employer pour pouvoir arriver à la perfection. C'est par la pratique de la pauvreté que l'âme se dégage de tout élément terrestre, et qu'elle peut librement s'élever à la contemplation des choses du Ciel, pour entrer en communication avec Dieu et pénétrer dans les mystères de sa grâce. C'est par elle par conséquent que le missionnaire peut devenir un *homme spirituel, propre â toute sorte de bien* ; parce que, l'enveloppant tout entier de la mortification de Jésus-Christ, elle devient en lui un principe d'édification et une source d'onction et de bon exemple, qui fécondent admirablement ses fonctions et ses travaux apostoliques

Mais, comme d'un autre côté nous portons en nous une nature corrompue, qui oppose une résistance constante à l'exercice de la pauvreté, il nous faut user d'une vigilance continuelle pour combattre ses tendances vers la sensualité et la recherche des commodités et des agréments de la vie terrestre ; et ce n'est qu'en luttant sans cesse contre elle qu'il nous est possible de la maintenir [423] sous l'empire de cette vertu. Voilà pourquoi saint Vincent nous a tracé dans nos saintes règles la ligne de conduite que nous devons suivre en cette matière. Toutes les pratiques qu'il nous a indiquées, et l'ordre qu'il a établi parmi nous dans les détails de la vie commune, sont comme un mur d'enceinte, qui entoure la Compagnie pour maintenir dans son sein l'esprit de pauvreté, et pour la mettre à l'abri des influences des usages et des matières du monde qui pourraient tenter d'y pénétrer.

Or, ce sont les supérieurs et les officiers de nos maisons, qui ont reçu, avec l'autorité, la mission de conserver l'observance de ces pratiques et de ces règles de la pauvreté. Ils doivent se considérer comme partageant ma sollicitude, pour conserver intact le dépôt sacré de l'esprit de notre sainte

vocation, en veillant principalement à ce que chacun des membres de leurs familles soit fidèle à les observer. Leur négligence à cet égard aurait inévitablement les conséquences les plus désastreuses ; car la décadence et l'altération de l'esprit d'une communauté proviennent presque toujours des infractions à la vertu de pauvreté. L'expérience en fournit les preuves les plus certaines et les plus lamentables. Si tant d'institutions religieuses, qui ont jeté un grand éclat dans l'Église et qui lui ont rendu d'éminents services, ont été renversées par le torrent révolutionnaire, on peut assurer, sans témérité, que c'est en grande partie, parce que le relâchement dans la pratique de la pauvreté avait miné le fondement sur lequel elles étaient établies. Pénétré de cette pensée, et en vue de garantir l'avenir et la perpétuité de la Compagnie, je les conjure d'apporter tous leurs soins à faire observer exactement la pratique de cette vertu dans nos maisons ; et dans ce but, j'ai cru devoir leur signaler les points suivants :

1° Maintenir dans la nourriture et l'ameublement la simplicité qui convient à notre condition, et en bannir des délicatesses et des recherches qui sentiraient l'esprit du monde et l'amour de la bonne chère.

2° Conserver l'uniformité avec la maison-mère dans le vêtement, et quant à la forme, et quant à la qualité des étoffes. Pour assurer cette uniformité, nous avons résolu d'établir dans notre maison-mère un dépôt de draps et d'étoffes, soit d'hiver, soit d'été, où chaque maison devra s'approvisionner. Le procureur local devra adresser ses demandes au procureur général, qui lui transmettra immédiatement les provisions dont il aura besoin. En conséquence, les supérieurs devront refuser toute permission aux particuliers de se procurer soit linge, soit objets d'habillement ou d'ameublement, quand même ils seraient dans l'intention d'en faire les frais de leur bourse personnelle. De même ils devront exiger d'eux qu'ils mettent à l'usage commun les objets de cette nature qu'ils recevraient en dons, soit *intuitu functionum*, soit à tout autre titre.

3° Il est permis à chaque missionnaire de disposer de dix intentions de messes par mois. Cette concession a un double but, celui de satisfaire sa dévotion et celui d'avoir le moyen de faire quelques bonnes œuvres, ou l'emplette de [424] quelques livres utiles. Mais elle n'est faite qu'à deux conditions : 1° qu'il ne pourra percevoir que l'honoraire de 1fr. par intention de messe ; si l'honoraire est plus élevé, le surplus doit être mis dans la caisse de la maison ; 2° que l'emploi des honoraires doit être autorisé par le supérieur.

Un abus qui se présente assez souvent, c'est celui qui a pour objet de secourir les parents à l'aide des honoraires de messes. Bien des demandes m'ont été adressées à l'effet de concéder *tous* les honoraires de l'année dans ce but. Je crois important de bien préciser la pensée de saint Vincent sur ce point. Il admet qu'en effet la Congrégation doit secourir le père et la mère d'un missionnaire, ou l'un des deux qui se trouveraient *dans la nécessité*. Mais il n'admettait pas que cette obligation dût s'étendre aux frères et sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. L'obligation du droit naturel ne va pas jusque-là. Bien moins encore est-il permis de vouloir user des honoraires réservés à la Congrégation en bonnes oeuvres qui ne sont pas obligatoires. Ces honoraires sont la propriété de la Compagnie ; c'est à elle qu'il appartient d'en déterminer l'emploi à son avantage, ou en œuvres de charité. Dans le but de régulariser la position de chacun sur cette matière, je révoque toutes les concessions faites jusqu'à ce jour. Elles devront être renouvelées en faveur de ceux qui en feront la demande, en l'appuyant sur des motifs légitimes.

Un autre abus est celui qui a pour objet les voyages de plaisir, qui se font à l'aide des honoraires de messes, contrairement à l'esprit de pauvreté. Des voyages peuvent être utiles, nécessaires même à la santé, surtout aux missionnaires employés dans les grands et les petits séminaires. Un changement d'air, un peu de distraction ne peuvent que leur être favorables. Mais il faut en cela user d'une sage modération. Dans ces cas, le supérieur de la maison doit les autoriser et en faire supporter les frais par la caisse de la famille. Mais il ne serait pas conforme aux usages de la Compagnie de vouloir faire des voyages de simple plaisir, sous prétexte que l'on en ferait soi-même les frais, soit avec ses propres honoraires de messes, soit de sa bourse personnelle.

Il serait aussi contraire à la pauvreté, et même en quelque sorte à la justice, de prétendre mettre au compte de la Congrégation les frais des voyages que l'on ferait dans le but d'aller rendre visite à ses parents, ou même d'aller régler des affaires de famille. Il est évident que la Compagnie n'est

aucunement intéressée dans ces sortes de voyages, et en conséquence qu'ils ne peuvent lui imposer aucun sacrifice. II est désirable qu'il y ait dans les missionnaires une grande délicatesse de sentiment aussi bien que de conscience, dans ce qui regarde les intérêts de la Compagnie. J'ai eu à constater par ma longue expérience que bon nombre étaient dépourvus de ce sentiment. J'ai éprouvé bien des fois une profonde humiliation et une grande souffrance de cœur, en voyant jusqu'où allait leur disposition à sacrifier le bien de la Congrégation à leur intérêt personnel, ou à celui de leurs familles ; osant prétendre que les services qu'ils lui avaient rendus les autorisaient à une sorte de rémunération, et perdant de vue que [425] nous sommes seuls ses obligés, de ce qu'elle a bien voulu nous admettre dans son sein et enrichir notre existence de tant de biens spirituels et corporels. Il n'a pas été moins humiliant pour moi d'apprendre que certains confrères s'abaissaient jusqu'à solliciter des secours de la générosité de nos sœurs, pour procurer l'avancement ou l'éducation de leurs parents, s'exposant par là à se perdre dans leur estime et leur considération ; car nos sœurs n'ignorent pas que les maximes de saint Vincent sur cette matière nous sont communes avec elles. Le bon Dieu n'a pas béni cette manière d'agir, si opposée à l'esprit de saint Vincent. Plusieurs de ces missionnaires, loin d'être utiles à la Compagnie, lui sont devenus à affliction et à scandale, après lui avoir été à charge et à mauvais exemple.

4° Autant je tiens à ce que chaque missionnaire s'inspire dans sa conduite des maximes et des recommandations de saint Vincent en matière de pauvreté. autant je désire que les supérieurs locaux se persuadent qu'ils sont les pères des familles respectives qui leur sont confiées, et qu'ils doivent exercer une sollicitude vraiment paternelle envers les membres qui les composent. Ils ne peuvent prétendre à la pratique exacte de la pauvreté de la part de leurs confrères, qu'à la condition qu'eux-mêmes sauront, en retour, veiller soigneusement à ce que rien ne leur manque de ce qui convient à la modestie de leur état, et à ce que réclament leurs besoins, en maladie comme en santé.

Je ferai observer aussi à MM. les directeurs de missions que, si les missionnaires doivent être fidèles aux prescriptions de leur directoire, qui les obligent à ne faire des bonnes œuvres envers les peuples qu'avec leur permission, de leur côté ils doivent avoir le cœur large, pour leur donner leur bonne part des objets qui sont destinés à être distribués. L'égoïsme en cette matière ne ferait que les autoriser à agir avec indépendance, ou à se munir de permissions particulières, obtenues en dehors d'eux. Malheureusement j'ai vu ce cas se présenter assez souvent, et j'ai déploré cette absence de délicatesse et d'esprit pratique. Le titre de directeur n'autorise pas l'égoïsme, mais commande plutôt le désintéressement personnel et la générosité envers les inférieurs.

Cette observation doit recevoir la même application dans nos maisons chargées de l'administration d'une paroisse. Sous prétexte qu'il a le titre de curé, le supérieur ne doit pas prétendre être seul dispensateur des aumônes, et se réserver toutes les faveurs à accorder aux paroissiens, mais bien les partager généreusement avec ses confrères, tout en tenant la main à ce qu'ils lui rendent compte de l'emploi qu'ils en font.

Notre dernière Assemblée générale s'est occupée sérieusement de régulariser la comptabilité de nos diverses maisons, en ce qui touche les intérêts de la Congrégation. Non-seulement elle a eu en vue, en déterminant des mesures à cet effet, de prévenir les manquements qui pourraient se commettre contre l'esprit de pauvreté, mais encore de garantir l'avenir de la Compagnie, en lui assurant les ressources nécessaires à son existence et au maintien de ses [426] œuvres. Il importe que chacun attache à cette considération toute l'importance qu'il doit lui attribuer.

Autrefois nos établissements étaient des fondations qui étaient la propriété de la Congrégation, mais pour être administrés au profit des œuvres qui y étaient attachées. La Congrégation leur imposait seulement une taxe dans l'intérêt de la maison-mère, à l'effet de fournir à la dépense de l'entretien et de l'éducation des étudiants et à celle de l'administration générale de la Compagnie. Aujourd'hui la position de nos maisons se trouve tout à fait transformée. Les établissements sont la propriété des diocèses. Les missionnaires appelés à les desservir reçoivent un traitement, stipulé de concert avec NN. SS. les évêques. Ce traitement appartient tout entier à la Congrégation. Lorsque les missionnaires en ont défalqué tout ce qui est nécessaire à leur dépense d'entretien et de voyage, le surplus doit être attribué à la maison-mère.

La maison-mère, de son côté, a été dépossédée de tous ses biens. Elle doit cependant supporter la dépense que nécessitent non plus seulement les étudiants, mais encore les séminaristes, qui, avant la Révolution, payaient une pension pendant leurs deux années d'épreuve, et que les circonstances actuelles ne leur permettent plus de fournir. Elle doit de plus recevoir dans son sein les confrères que leur âge ou leur état de maladie mettent dans l'impossibilité d'occuper un poste dans nos maisons. C'est à ces diverses dépenses que doit pourvoir le surplus des caisses des maisons particulières à la fin de chaque année. D'où il suit que la maison-mère a un droit strict à ce que toutes les maisons auxquelles elle doit fournir des sujets lui attribuent le boni qui reste en caisse à la fin de chaque exercice. Ce boni est donc la propriété de la Compagnie. et l'emploi en appartient à la sagesse du supérieur général. Les supérieurs locaux ne peuvent donc en user que pour fournir aux besoins de leur famille selon les règles de la pauvreté et de l'uniformité. et envoyer ce qui leur reste à la maison-mère.

C'est en conséquence de ce principe que la dernière assemblée générale a prescrit à toutes nos maisons d'envoyer chaque année le compte de leurs recettes et de leurs dépenses à la procure générale. Ce compte doit être fait selon la vérité et, en conscience, selon le tableau envoyé. Nous avons lieu de penser que jusqu'à présent tous n'y ont pas apporté l'exactitude désirable. Nous y avons observé de si grandes différences dans certains articles de dépenses, que nous sommes autorisés à croire, ou bien que les chiffres n'en sont pas véridiques, ou bien qu'on a de beaucoup dépassé les limites de la pauvreté et de la modestie de notre état. Je n'en citerai qu'un exemple. Dans le compte d'une maison, on constate pour l'habillement de chaque confrère, dans l'année, une dépense qui s'élève à 280 francs, tandis que, dans une autre maison, cette même dépense ne s'est pas élevée à 100 francs par personne.

Je dois vous signaler un abus auquel il importe de remédier : Des confrères passant par Paris font des dépenses, se font remettre des fonds de la caisse, [427] lesquels sont portés sur le compte de la maison à laquelle ils appartiennent, sans qu'il soit constaté qu'ils sont autorisés par les supérieurs locaux à agir ainsi. Il en est résulté que ceux-ci n'ont pas voulu reconnaître ces dépenses ; et de là une confusion dans la comptabilité. Pour obvier à cet inconvénient, nous avons interdit au procureur général de faire des dépenses ordonnées par un membre d'une maison, ou de lui donner aucune somme sans un ordre écrit de son supérieur, lequel ordre, écrit, devra être présenté par lui, comme une pièce à l'appui, lorsqu'il soumettra à mon conseil les comptes de l'année de chacune de nos maisons.

En parlant de maisons qui doivent verser le boni de leurs caisses dans celle de la maison-mère, à la fin de chaque année, mon intention n'a pas été de signaler seulement celles qui ne sont pas propriétés de la Congrégation, mais celles aussi dont elle est propriétaire. En effet, la maison-mère ne peut être obligée à leur fournir les sujets qui leur sont nécessaires, qu'à la condition qu'elles contribueront aux frais de leur formation. Il en est de même des maisons situées dans les missions étrangères, où se trouvent des fonctions rétribuées. Il n'y a d'exception que pour les provinces qui se recrutent dans les régions où elles sont établies, et qui ont leurs étudiants et leurs séminaristes. Il est évident que, dans ces provinces, c'est de la caisse de la maison centrale que doivent être versés les bonis de chacun des établissements.

En vous adressant ces dispositions, je vous prie de ne pas perdre de vue que l'avenir de notre Compagnie est grandement intéressé à ce qu'elles soient fidèlement observées. Sans doute, la Providence veille sur l'œuvre de saint Vincent. Ce bienheureux Père nous a assuré que nous ne périrons pas par la pauvreté. L'expérience est venue confirmer cette prédiction. La Compagnie s'est relevée, entièrement dépouillée de toutes ses possessions. Ses premières ressources furent les économies que firent nos vénérables anciens pendant l'émigration. Leur amour pour elle les suivit dans l'exil, et, tout en s'occupant de pourvoir à leurs propres besoins, ils surent faire des réserves dans le but de l'aider à se relever de ses ruines. J'en ai connu qui lui apportèrent jusqu'à 50 et même 60,000 francs. Grâces à Dieu, les ressources ne nous ont pas manqué jusqu'à présent, non-seulement pour soutenir l'énorme dépense que nécessite notre nombreux personnel, mais encore pour faire face aux frais de construction et d'aménagement de notre église et d'une maison-mère, établie dans les meilleures conditions. Mais je dois à la vérité de dire que nous n'avons pu arriver à ce résultat

que par le concours généreux de la plupart des supérieurs de nos maisons, qui se sont montrés empressés à seconder nos efforts. Tout n'est pas fait. Les œuvres se développent et les vocations deviennent de plus en plus nombreuses. Dans ce moment même, nous sommes dans la nécessité de faire des constructions nouvelles, sous peine d'être obligés de refuser les sujets qui se présentent. L'avenir que la Providence semble nous préparer indique que la maison-mère prendra des proportions plus considérables [428] encore. Or ce sont en grande partie nos maisons particulières qui devront nous aider à porter le poids d'une si grande charge, en nous envoyant le produit de leur esprit de pauvreté et de leur amour pour la Congrégation. Dieu saura reconnaître et récompenser dignement leur zèle et leur dévouement.

Ainsi la Providence, en transformant la situation de la Compagnie, a su par les secrets de sa sagesse faire servir la spoliation qu'elle a subie à son plus grand bien, en la mettant dans l'impossibilité d'abuser des richesses et d'enfreindre les obligations de la pauvreté. Par là, elle l'a affranchie du seul danger que saint Vincent redoutait pour elle, celui que présente la possession des biens de ce monde. Désormais, d'un côté, les maisons particulières subiront un contrôle qui préviendra les abus et le relâchement ; et, d'un autre côté, la maison-mère, devant toujours être le modèle auquel elle doivent se conformer, maintiendra forcément dans son sein les usages et les pratiques de la pauvreté. Et cependant tous nous pourrons dire comme le grand Apôtre : *Nihil habentes, et omnia possidentes*.

Ce système nouveau d'administration de la Compagnie à l'égard du temporel, que la Providence a introduit en France, devra se généraliser et s'appliquer à toutes nos provinces étrangères, car partout maintenant elle subissent la même spoliation. Leur position désormais ne sera pas autre que la nôtre ; de sorte qu'elles devront aussi, pour assurer leur avenir, entrer dans la même voie et adopter la même combinaison. Cette considération doit être pour vous un motif puissant de ne pas vous écarter des combinaisons que je viens de vous énoncer. Votre fidélité à cet égard en fera ressortir les avantages ; et l'heureuse expérience faite en France déterminera nos provinces étrangères à les adopter sans hésitation. Il en résultera pour la Congrégation tout entière une position bien préférable à celle quelle avait avant la révolution, puisqu'elle la délivre de tous les soins et des embarras qu'occasionnait nécessairement le détail de l'administration des biens de la terre ; et, de plus, la Compagnie acquerra une unité de conduite bien propre à faire fleurir dans son sein l'esprit de famille.

J'ai la confiance que vous entrerez dans mes vues, et que vous vous empresserez de mettre en pratique les résolutions que j'ai cru devoir vous adresser. et qui ont obtenu l'assentiment de mon conseil. C'est le désir du plus grand bien de la Compagnie qui les a inspirées ; votre amour pour elle m'est un sûr garant que vous mettrez tous vos soins à vous y conformer.

Je suis affectueusement, dans l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et chers confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén. [429]

LI

Nouvelles de la Compagnie. - Cinquantième anniversaire de la vocation de M. Étienne.

Paris, le 1er janvier 187O.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

L'année qui vient de finir m'a soumis encore à l'épreuve d'une grave maladie. Dieu, qui fait tout en vue de notre bien, en a fait pour moi le sujet d'une grande consolation, en me fournissant l'occasion d'apprécier les sentiments de vos cœurs. J'ai été profondément touché des témoignages d'intérêt et d'affection que j'ai reçus de vous dans cette circonstance ; ici, ma reconnaissance en est d'autant plus vive que j'ai tout lieu de croire que c'est à vos prières que je suis redevable de la guérison complète qu'il a plu à Dieu de m'accorder.

Dans la pensée de saint Vincent, les épreuves qu'il plait au Seigneur de nous envoyer indiquent qu'il nous réserve de nouvelles faveurs ; car il n'éprouve que ceux qu'il aime, et il n'afflige que pour consoler. J'en ai fait la douce expérience. Ma première sortie, après ma maladie, a eu pour but d'aller visiter l'église où il est constaté que notre saint Fondateur a été ordonné prêtre. Elle est située dans une petite paroisse aux portes de la ville de Périgueux, et elle servait alors de chapelle à la maison de la campagne de l'évêque du diocèse. J'ai éprouvé une bien douce jouissance de dire la sainte messe au lieu même où saint Vincent reçut l'imposition des mains. Mgr l'évêque actuel de Périgueux a exprimé à son clergé l'intention d'en faire un lieu de pèlerinage. De plus, il m'a fait des instances pour obtenir des missionnaires, à l'effet d'évangéliser les gens de la campagne. Il m'a offert dans ce but une très-belle maison d'habitation dans la ville épiscopale, avec des revenus assurés pour l'entretien des missionnaires. De plus, il a voulu également confier à notre Congrégation un pèlerinage de son diocèse, où l'on vénère le Saint-Suaire qui couvrait la face de Notre-Seigneur dans le tombeau. J'ai cru devoir répondre à ses pieux désirs ; et dans ce moment déjà deux missionnaires font des missions dans le diocèse ; successivement le nombre en sera porté à dix ; et déjà deux autres viennent de prendre possession du pèlerinage du Saint-Suaire. Tout le clergé du diocèse a vivement applaudi à l'exécution de ces deux mesures, qui nous donnent grand espoir d'y travailler efficacement à la gloire de Dieu et au salut des âmes.

En même temps, l'évêque d'Amiens exprimait à son clergé, réuni à la [430] retraite ecclésiastique, la résolution de créer un pèlerinage dans l'église de la paroisse de Folleville, où saint Vincent fit, le 25 janvier, le sermon qu'il considéra toujours comme l'origine de la Compagnie et l'occasion de son établissement. Il fit connaître aussi son intention de confier ce pèlerinage à notre Congrégation, et immédiatement il me témoigna le désir de voir ce poste confié à notre zèle. Un de nos missionnaires s'y rendit aussitôt avec un frère coadjuteur, pour en prendre possession et faire les dispositions nécessaires à l'effet d'y former une maison de la Congrégation. Dans l'église se trouve encore la même chaire dans laquelle saint Vincent fit son sermon mémorable du 25 janvier.

Il est bien consolant pour moi de voir se réveiller ainsi tous les souvenirs qui se rattachent à la vie de saint Vincent, et de constater toutes les sympathies qui entourent son nom. La terre d'Afrique, si chère à son cœur, et qui occupe une si belle page dans son histoire, devait s'associer aussi à cette touchante démonstration. NN. SS. les évêques de Constantine et d'Oran ont voulu également nous confier la fondation et la direction des séminaires de leurs diocèses respectifs. Au mois d'octobre dernier, nos missionnaires en ont pris possession, et les bénédictions dont il a plu à Dieu de favoriser leur début sont de nature à nous faire concevoir les plus belles espérances. Quand on considère ces faits, en présence du grand évènement qui s'accomplit en ce moment à Rome, on est autorisé à penser que Dieu réserve aux enfants de saint Vincent une grande part dans le travail de renouvellement que le Concile œcuménique a pour but d'opérer dans le clergé et parmi les peuples du monde entier. La Providence semble les avoir préparés d'avance à l'accomplissement de ces belles destinées, en les renouvelant eux-mêmes dans leur esprit primitif, et en les rendant tels aujourd'hui qu'ils étaient sous les yeux de leur saint Fondateur. Eu les disséminant sur tous les points de l'univers, et en couronnant partout leurs efforts de si beaux succès, elle parait leur indiquer l'immensité du champ qu'elle veut confier à leurs travaux apostoliques, et leur montrer que, si elle-même a opéré d'avance leur propre réforme, c'était pour en faire entre ses mains des instruments dignes d'être employés à la réforme générale. C'est en effet l'esprit de saint Vincent qui peut appliquer un remède efficace à tous les maux de l'Église et de la société, au temps où nous vivons. Il serait difficile de méconnaître ces desseins de la miséricorde divine sur nous, quand on fait

attention au mouvement qui s'opère dans l'intérieur de la Compagnie pour arriver à la perfection de notre sainte vocation, quand on voit les aspirations de tous les missionnaires à s'imprégner des maximes de notre saint Fondateur et à observer nos saintes règles avec une exactitude exemplaire. Cette disposition générale des esprits n'est-elle pas à elle seule une indication manifeste de nos destinées ?

C'est sous de bienheureux auspices que s'ouvre la nouvelle année qui commence aujourd'hui. Je ne puis l'envisager sans éprouver de bien profondes et [431] de bien douces émotions. Elle sera pour ma vie une époque mémorable, puisqu'elle vient terminer le demi-siècle que j'ai passé dans la petite Compagnie. Nécessairement elle doit me rappeler une longue suite de grâces que j'y ai reçues de la bonté divine. Elle réunira aussi bien des souvenirs qui doivent me rendre chère ma vocation, et m'affectionner à la famille de saint Vincent. Car, mon entrée dans son sein coïncidant avec sa restauration, j'ai été témoin de tout ce que la Providence a fait pour la rétablir et la conduire à l'état prospère où elle se trouve aujourd'hui. J'ai vu combien sa seconde naissance a été laborieuse. J'ai vu son berceau flottant an milieu des flots soulevés par l'esprit révolutionnaire, et prêt d'être englouti ; et je l'ai vue aussi grandir sous la protection du Ciel, et acquérir par degrés cette force et cette vigueur qu'elle déploie aujourd'hui avec tant de bénédiction. Je l'ai vue petit arbrisseau, courbé et agité par les vents de la contradiction et de l'impiété ; et je l'ai vue aussi devenir un arbre majestueux qui étend ses rameaux, chargés de fruits de salut, sur les diverses parties du monde. J'ai vu enfin sortir des ruines de l'ancien temple, construit par les mains de saint Vincent, ce temple nouveau élevé à la gloire de Dieu. Comme les enfants d'Israël, les ouvriers chargés de sa reconstruction durent, en bâtissant d'une main, lutter de l'autre contre mille difficultés et des obstacles de tout genre et je l'ai vu aussi prendre de telles proportions et s'embellir de si riches ornements, qu'on peut à juste titre lui appliquer ce que dit la sainte Écriture du second temple de Jérusalem : La gloire de cette maison sera plus grande que celle de la première : *Magna erit gloria domus istius novissimæ plus quam puimæ* (Aggée, chap. II, V. 10).

Vous comprendrez facilement toute la joie qui dilate mon cœur, lorsque je me représente le tableau de tout ce qui s'est passé au sein de la Compagnie, depuis cinquante ans. Je vois se dissiper toutes les ombres des épreuves et des souffrances, et je n'envisage plus que les beautés de l'œuvre de Dieu, qui y a puisé toute sa force et toute sa splendeur. Je ne sais que bénir le Seigneur de la grâce qu'il m'a faite de conserver ma confiance dans les destinées de la Compagnie, et d'avoir bien voulu agréer mes petits services pour l'aider à accomplir ses desseins sur elle. Plus j'ai souffert de ses douleurs, plus j'éprouve de jouissance à la voir aujourd'hui favorisée d'une prospérité qu'elle ne connut jamais. Si donc je vous convie à la solennité de ma cinquantaine, mon intention n'est autre que de vous inviter à unir vos actions de grâces aux miennes, pour remercier le Seigneur de toutes les faveurs dont il m'a comblé pendant cette longue période, et de la protection si manifeste qu'il a bien voulu exercer envers la Compagnie.

J'ai résolu de célébrer cette solennité dans la chapelle de notre maison-mère, le 4 août prochain, 27° anniversaire de mon élection au généralat. Je n'ai pas besoin de vous dire que chacun de vous aura la liberté d'y venir prendre part, [432] autant que les distances ou les obligations des maisons ne s'y opposeront pas. MM. les supérieurs locaux seront juges en cette matière.

Je désire que, ce même jour, MM. les prêtres disent la sainte messe en actions de grâces au Seigneur, pour tous les bienfaits dont il m'a comblé pendant ces cinquante années de ma vocation, et en même temps pour obtenir de sa bonté que je termine heureusement ma longue carrière. Cette messe devra être dite en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus, auquel je me reconnais redevable de ma sainte vocation, et de toutes les faveurs spirituelles et temporelles dont elle a été la source.

Je ne veux pas terminer cette circulaire sans vous faire connaître la situation de notre chère maison-mère, au moment où s'ouvre cette nouvelle année. Grâces à Dieu, elle se trouve dans un état prospère, et elle se maintient dans la ferveur et la régularité. L'union des esprits et des cœurs qui y règne en fait pour moi un séjour de consolation et de bonheur. La longue et douloureuse maladie que j'ai faite n'a causé aucune altération dans le bon ordre et la direction de la Communauté. Elle n'a fait que manifester d'une manière plus sensible l'affection filiale dont je suis entouré. J'en ai été profondément touché, et j'en conserve un bien doux souvenir. La marche des affaires n'en a pas non

plus souffert. Mes assistants et MM. les officiers m'ont suppléé avec un dévouement qui n'a rien laissé à désirer, et dont je leur suis bien reconnaissant.

Le personnel de notre maison-mère est en ce moment de 45 prêtres, 90 étudiants, 29 séminaristes, 53 frères coadjuteurs.

Notre maison-mère a pu, dans le cours de l'année 1869, après avoir composé le personnel des maisons nouvelles, fournir vingt-deux missionnaires à nos diverses missions étrangères.

Maintenant, après avoir prié le Seigneur de bénir et de rendre heureuse pour chacun de vous la nouvelle année qui commence, je ne forme qu'un vœu, c'est qu'il vous conserve dans le bon esprit qui vous anime, et que vous soyez fidèles à la recommandation du grand Apôtre, que vous soyez *unanimes*, n'ayant qu'un même sentiment et un même langage pour glorifier Dieu ; *unanimes et uno ore honorificetis Deum* (Rom. XV, 6). Je désire que, surtout en ce moment, où la grande Assemblée de Rome s'occupe des grands intérêts de l'Église et de la société, vous demeuriez dans le silence et la prière, attendant avec confiance et dans un esprit de religieuse soumission les enseignements et les résolutions qu'il plaira au Saint-Esprit de nous donner par son organe. Par conséquent vous devez, selon la pratique et les maximes de saint Vincent, vous tenir en dehors de toute l'agitation qui se manifeste dans les esprits, et vous abstenir de vous prononcer dans des questions qui ne sont pas de votre compétence, et dans la solution desquelles vos opinions n'ont aucune qualité pour intervenir. Pour l'honneur de la Compagnie, nous devons tous nous renfermer tout simplement, [433] et sans discussion aucune, dans la règle que nous a donnée notre saint Fondateur : *de pratiquer une profonde vénération et une obéissance sincère et fidèle envers notre Très-Saint-Père le Pape : in primis Sanctissimo Domino nostro Papæ reverentiam et obedientiam fideliter et sincere præstabimus*. La pratique de cette règle nous préservera de tout écart et de toute préoccupation imprudente.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. Gén.

LII

Coup d'oeil sur les évènements de l'année 1870. - État de la Compagnie.
Confiance en la Providence.

Bruxelles, le 1er janvier 1871 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Dieu déclare par le prophète Isaïe que ses pensées ne sont pas nos pensées, et qu'autant le ciel est élevé au-dessus de la terre, autant ses desseins sont supérieurs à toutes nos conceptions. Cette vérité s'est rendue bien sensible à nous pendant l'année qui vient de finir. De nombreux membres de nos deux familles, venus de tous les points du monde, se réunirent à ma voix autour des restes précieux de notre bienheureux Père et y déposèrent l'hommage de leur vénération et de leur piété filiale. Le spectacle était touchant, et bien des larmes d'attendrissement coulèrent de tous les yeux. Jamais

réunion aussi belle, aussi pleine de douceur et d'une sainte joie ne s'était vue dans notre maison-mère. Le souvenir s'en conservera précieusement dans tous les cœurs de la génération présente. Il me serait impossible de vous rendre la profonde et suave émotion qui agitait mon âme en présidant cette mémorable solennité,

……

(1) 47 avril 1870. - En annonçant une lettre au souverain Pontife sur l'infaillibilité, et la réponse du souverain Pontife. Ces deux lettres se trouvent à leur date aux Pièces justificatives.

10 juin 1870. Annonce d'indulgence plénière accordée par Pie IX aux membres des deux familles, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa vocation. [434]

……

dont je conserverai la mémoire jusqu'à mon dernier soupir. Or, quelle avait été ma pensée en convoquant à cette assemblée l'élite des provinces de notre double famille ? C'était de réunir tous les cœurs de nos deux Compagnies pour en former un monument d'actions de grâces à la bonté divine pour l'heureux rétablissement de l'œuvre de saint Vincent, et pour lui rendre gloire de toutes les faveurs dont il l'avait comblée et dont il m'avait comblé moi-même pendant les cinquante années de ma vocation et les vingt-sept de mon généralat. C'était un bonheur indicible pour moi que nous puissions tous ensemble confondre les accents de notre commune reconnaissance, pour les élever vers le ciel comme un encens d'agréable odeur. Il me semblait par là couronner dignement ma longue carrière, et terminer heureusement la tâche qui m'avait été confiée et que je croyais achevée.

Mais Dieu avait d'autres vues. A peine avions-nous vu le soir de cette belle journée, qu'un ébranlement dans l'ordre social se fait sentir, que des bruits de guerre répandent partout l'épouvante, qu'un torrent dévastateur se déchaîne et fait irruption sur notre belle France, et répand de toutes parts, avec l'effroi et la consternation, la dévastation, la ruine et la mort. Alors se révéla à mon âme le but de la divine Providence dans cette mémorable réunion. Je compris ce que d'ailleurs j'avais pressenti au milieu des joies de cette fête de famille, que j'avais sous les yeux le même spectacle que j'avais contemplé en 1830, lorsque, à la veille du grand cataclysme de la révolution de juillet, j'avais vu les restes précieux de saint Vincent portés en triomphe à travers les rues de la capitale de la France, entourés des hommages et des acclamations d'un peuple immense, avide de les contempler, et exposés dans notre chapelle à la vénération publique. Dans la pensée de Dieu, c'était alors comme un phare élevé en présence de la tempête qui allait éclater pour indiquer aux hommes de foi le port, la charité où ils devraient s'abriter pour échapper au naufrage dont étaient menacées et la religion et la société tout entière. C'était aussi la manifestation à nos deux familles de la protection du Ciel qui leur était assurée, au milieu des bouleversements qui allaient s'accomplir, et de la prospérité qui leur était réservée dans l'avenir et dont cette révolution devait être le point de départ. Les faits sont venus constater ces vues de la Providence, et ils seront consignés dans notre histoire comme un monument de reconnaissance envers la miséricorde de Dieu sur nous.

Ainsi la réunion qui a eu lieu à l'occasion de ma cinquantaine de vocation avait-elle pour but, dans les desseins de Dieu, de fortifier nos âmes en les retrempant dans l'esprit de saint Vincent, pour les rendre capables de soutenir dignement le choc de la catastrophe qui allait nous surprendre ; de nous rassurer contre les dangers auxquels elle allait nous exposer, et de nous indiquer les moyens à prendre pour faire tourner ces grands évènements au profit de la gloire de l'Église et du salut des âmes, et en même temps de les faire servir à une plus grande prospérité de nos deux familles. [435]

Dieu voulait aussi me préparer moi-même à contempler le même spectacle des désolations de la France, que saint Vincent avait eu sous les yeux. Lui aussi fut obligé de quitter Paris et de prendre le chemin de l'exil. Il eut la douleur de voir sa maison de saint Lazare dévastée trois fois par les armées. A la fin du dernier siècle, un de mes vénérables prédécesseurs, M. Cayla de la Garde, fut aussi obligé, poursuivi par la révolution, de chercher un refuge sur une terre étrangère. Il n'eut même pas la consolation de revoir la patrie. Il mourut à Rome en 1800. Ma tâche n'était donc pas remplie, et de rudes épreuves m'étaient encore destinées. Mais ces épreuves deviennent bien douces par la pensée que j'ai une petite part au sort de l'immortel Pie IX, et qu'elles sont comme un lien nouveau qui rattache notre Compagnie au siège de Pierre. Déjà M. Cayla de la Garde mourait à Rome, lorsque le Pape Pie VI mourait à Valence. Un autre de mes prédécesseurs, M. Hanon, était traîné dans la prison de Fervestrelle en 1809, pendant que Pie VII était conduit à celle de

Fontainebleau ; et ce ne fut que lorsque ce vénérable pontife retourna à Rome que lui-même revint à Paris.

Aussi mon premier soin, après avoir quitter Paris, a-t-il été d'adresser au nom de nos deux familles au saint Pontife, captif dans son propre palais, l'expression de notre commune douleur à la vue des nouvelles amertumes qui étaient venues combler la mesure de ses souffrances, et de notre ardent désir d'être mis à même de les adoucir par un dévouement sans réserve. Il eut la bonté d'accueillir favorablement cet hommage des enfants de saint Vincent, et de me faire savoir *qu'il bénissait du fond de son cœur, et ma personne, et tous les missionnaires, et les héroïques filles de la Charité*. Ce sont ses propres expressions.

En effet, me voici sur la terre étrangère. Mais mon exil n'est pas entouré des difficultés et des privations que saint Vincent eut à subir. J'habite une terre amie, où notre chère France possède de vives sympathies. Je jouis de la vie de famille, en compagnie des trois confrères qui m'entourent des témoignages de la plus sincère amitié et du plus entier dévouement, ayant près de moi un bon frère coadjuteur empressé à me prodiguer ses soins et attentif à écarter tout ce qui pourrait altérer ma santé ; et au milieu de bonnes et pieuses filles de la Charité, dont l'affection filiale m'est connue depuis de longues années, et qui me donnent la plus généreuse comme la plus gracieuse hospitalité. Me trouvant chez une nation neutre, et aux portes de la France, je possède une liberté complète, et je puis correspondre sans entrave avec toutes nos provinces et faire face à tout ce que réclame l'administration de la Compagnie.

Mais, vous le comprenez, mon cœur éprouve une souffrance qui répand une grande amertume sur tous les avantages de mon séjour ici. C'est la pensée de la triste situation où se trouvent nos deux maisons-mères entourées d'une muraille de fer, que je ne puis pénétrer, et exposées à tous les genres de dangers et de privations. Mon éloignement de ce double centre de mes affections [436] date déjà de plus de trois mois. De loin en loin j'en reçois bien quelques nouvelles par la voie aérienne ; mais il m'est impossible d'y faire parvenir aucun témoignage de la part que je prends à leurs douleurs et à leurs angoisses. Cependant je comprends, par le bonheur que j'éprouve lorsqu'il m'en arrive quelques lignes, l'adoucissement que produirait à leur tristesse l'expression de mon affection et de ma sollicitude. Il me serait si doux de pouvoir témoigner à M. Vicart, mon premier assistant, combien je suis touché du si beau dévouement qu'il met à me remplacer dans le soin d'encourager, de soutenir et de fortifier par ses sages conseils, et surtout par ses constants exemples, les membres de nos deux familles renfermées dans cette capitale assiégée ! Je serais si heureux de consoler nos vénérables anciens confrères dans leurs infirmités et dans leur pénible situation ! Je tiendrais aussi à témoigner à ceux de mes confrères qui ont eu l'édifiant courage de demeurer enfermés dans cette ville, dans l'unique but de prouver leur affection pour la Congrégation et de porter leur secours spirituels à nos Sœurs, partout où elles peuvent les réclamer, combien j'apprécie leurs services, et le bonheur que j'aurais à leur dire toute la reconnaissance que j'en ressens. Ce n'est qu'à Notre-Seigneur que je puis exprimer ces sentiments. Il sait combien sont ardents les vœux que je forme pour eux. Je le prie chaque jour d'être lui-même leur récompense, et sans cesse je suis près d'eux en esprit pour attirer sur eux la bénédiction du Ciel.

Au reste, j'ai la confiance que Dieu entoure ces deux maisons-mères d'une protection particulière, et qu'il me sera donné de les voir sortir saines et sauves du milieu des dangers qui les menacent. J'en ai pour garant celle dont il favorise toutes nos maisons de France pendant que tant d'autres institutions religieuses sont en butte à l'hostilité des méchants. Toutes sont restées debout et à l'abri des fureurs de la tempête qui a éclaté sur leurs têtes. Si un moment j'ai pu concevoir des appréhensions sur le sort qu'elle pouvait leur faire subir, bientôt j'ai été rassuré, quand j'ai vu tous mes confrères demeurer fidèlement à leurs postes et faire bonne contenance soit devant l'invasion des ennemis de la France, soit devant l'agitation antireligieuse dont ils pouvaient s'attendre à être les victimes. Ils se sont souvenus des exemples de saint Vincent, pour les suivre ; ils se sont souvenus de ses maximes pour diriger leur conduite, et de ses promesses pour se maintenir dans le calme et la confiance. Ils ont prouvé par là leur dévouement pour la Compagnie, et l'affection qu'ils portent à son œuvre. Je ne saurais assez donner d'éloges à leur sagesse, à leur prudence, à leur bon esprit, qui les ont portés à oublier leurs propres dangers pour ne songer qu'à sauvegarder les intérêts de l'Église

et de la Congrégation qui leur étaient confiés. Leur belle conduite au milieu de circonstances aussi graves et aussi périlleuses a été et est encore pour mon cœur la plus douce de toutes les consolations.

D'ailleurs cette disposition des esprits, qui est un don du Ciel, est pour moi [437] la révélation du dessein de Dieu sur notre Compagnie dans les temps malheureux que nous traversons. Les grandes épreuves étaient, aux yeux de saint Vincent, la préparation à des faveurs signalées de sa bonté. Cette maxime peut s'appliquer aux nations comme aux individus.

Nous devons donc nous prémunir contre la défaillance et le découragement, en présence des grands désastres dont nous avons l'affligeant spectacle sous les yeux. C'est dans ces graves circonstances que la foi doit se ranimer et s'élever assez haut pour dominer les évènements. Quels que soient les mouvements et les desseins des hommes, il est certain qu'ils sont dirigés par une puissance supérieure à laquelle ils sont forcés d'obéir. Celui qui a dit aux flots de la mer que malgré toute leur fureur, ils devront toujours se briser devant le grain de sable qu'il leur a donné pour limite, a aussi déterminé jusqu'où devra s'étendre leur action dévastatrice. Bien plus, Dieu, qui est amour, *qui ne veut pas la mort du pécheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive,* et qui *a fait les nations guérissables*, par les secrets de sa sagesse, sait donner aux évènements les plus effrayants une direction qui les fait tourner à l'avantage des peuples qui en sont les victimes et à la gloire de son Église. C'est ce qui faisait dire à saint Vincent que, *quand tout semble perdu, c'est alors que tout va bien*. L'histoire nous présente à chaque page la démonstration de cette vérité. Chaque siècle a eu ses agitations, ses guerres et ses calamités, qui toutes ont eu toujours pour résultat le bien des âmes et le triomphe de la foi. L'Eglise y a constamment puisé des remèdes pour tous ses maux, et des éléments du renouvellement de ses forces et de prospérité pour ses œuvres. C'est au milieu de ses plus grandes épreuves qu'elle a montré sa *toute-puissance en œuvre et en parole*, et qu'elle a enfanté les institutions qui lui font le plus d'honneur, et qui sont autant de fleurons de sa couronne sur la terre. Nous sommes nous-mêmes une preuve de cette vérité. Car ce fut bien pour répondre aux besoins du clergé et du peuple du siècle où vécut saint Vincent, que la Providence suscita nos deux familles dans son Église. Les mêmes besoins se représentent aujourd'hui, et c'est ce qui doit nous inspirer la confiance que, loin de nous nuire, les évènements présents ne doivent être pour nous que l'indication d'un bel avenir qu'ils nous préparent.

Vous serez heureux d'apprendre que la bonne Providence, à notre insu, avait disposé toute chose pour que le personnel de notre maison-mère, obligé de s'éloigner de Paris, entouré des armées ennemies et menacé d'un siège, ne fût pas obligé de se disperser. Un local parfaitement approprié aux besoins d'une communauté, et construit auprès du berceau de saint Vincent, se trouva disposé à le recevoir. Situé à l'extrémité du Midi de la France, loin des évènements qui agitent l'intérieur, dans un lieu solitaire et au centre d'une contrée calme et religieuse, il se trouvait dans toutes les conditions désirables pour répondre aux besoins de la circonstance. Toute notre maison-mère s'y trouve installée d'une manière régulière. Nos étudiants et nos séminaristes y suivent le cours [438] de leurs études et de leur épreuve, sous la direction d'un de mes assistants, M. Chinchon. S'il est douloureux pour mon cœur de me trouver éloigné de cette intéressante jeunesse, à laquelle je porte une si tendre affection, et de ne plus la voir autour des restes précieux et de la tombe de saint Vincent, il est bien consolant pour moi de la savoir réunie au berceau même de son bienheureux Père, au lieu où descendit en lui la grâce de sa vocation, qui devint la source de sa céleste paternité, et le point de départ de la grande et sublime mission qui lui fut confiée pour la consolation de l'Église et le salut du peuple. J'aime à contempler de loin cette jeune génération qui s'élève à l'ombre du chêne véritable qui abrita sa pieuse enfance, près de l'humble chaumière où il reçut le jour ; sur cette terre agreste qu'il foula de ses pieds, et qui respire encore l'odeur de ses vertus. II me semble que la Providence ne l'y a conduite que pour la faire vivre dans l'atmosphère où s'opéra un si beau mystère de la miséricorde divine, pour lui en faire ressentir la salutaire influence, et la préparer par là à remplir dignement les riches destinées qui lui sont réservées.

Les malheurs qui sont tombés sur la France n'ont pas arrêté le cours de l'apostolat de notre maison-mère. Vingt-deux missionnaires sortirent de son sein au moment même où éclata la tempête, pour se disperser dans nos missions de la Turquie, de la Syrie, de la Perse, du Brésil, de la

Plata, du Pérou, du Chili, de l'Abyssinie, des Antilles et de la Chine. Deux d'entre eux se rendirent à Quito, dans l'Équateur, et deux autres à Papayan, également dans l'Amérique du Sud, pour y former deux nouveaux établissements destinés à l'éducation des élèves du sanctuaire et à commencer la réforme du clergé de ces deux diocèses.

Notre province d'Espagne, comme vous le savez, a aussi sa part dans les maux dont la révolution est la source. Mais tous nos missionnaires espagnols sont demeurés fidèles à leur vocation. Leurs étudiants et leurs séminaristes s'étaient réfugiés en France, au berceau de saint Vincent. Mais leur résidence y devint impossible après les évènements survenus en France. Voulant cependant éviter de se disperser et de rentrer dans leurs familles, ils se décidèrent tous, sans hésiter, à traverser les mers pour se rendre dans les missions de la Havane et des Iles Philippines, pour leur offrir le tribut de leur dévouement.

Nos provinces d'Italie sont toujours dans la même situation. Mais celle du Piémont est dans des conditions d'existence particulièrement rassurantes. Ses maisons sont en pleine activité, et les missionnaires se livrent au ministère des missions et des retraites avec tranquillité et avec bénédiction de Dieu. L'envahissement de Rome par l'armée italienne a mis en grand danger nos deux maisons de cette ville. Cependant jusqu'à présent elles n'ont point été inquiétées, et nous avons des motifs d'espérer qu'elles continueront à être respectées.

Notre province d'Irlande voit sa prospérité faire de nouveaux progrès. Les [439] œuvres de la Compagnie y sont florissantes et toujours produisant d'abondants fruits de salut.

Nos deux provinces d'Autriche et de Cracovie jouissent d'une tranquillité qui leur permet de se livrer à l'œuvre des missions et à celle des retraites ecclésiastiques avec les plus consolants succès.

Notre province de Prusse prospère également. Elle a pu, pendant l'année qui vient de finir, accepter un nouvel établissement. De plus, la guerre actuelle a ouvert un vaste champ à son zèle, en destinant des missionnaires à accompagner les filles de la Charité dans de nombreuses ambulances, où ils remplissent les fonctions d'aumôniers. Leur conduite sage, prudente et zélée leur a gagné la sympathie de tous, et en particulier celle du gouvernement prussien, qui leur a confié aussi le soin spirituel de nombreux prisonniers français auxquels ils rendent de grands services, non-seulement pour le salut de leurs âmes, mais encore pour soulager leurs nécessités temporelles. Leurs succès ont mis la Compagnie en grande considération dans le pays ; ce qui prépare à cette province un bel avenir.

Nos provinces d'au-delà des mers, soit du Levant, soit de l'Amérique du Nord, soit de l'Amérique centrale, soit de l'Amérique du Sud, continuent à se livrer avec grande tranquillité et avec consolation aux fonctions de notre Institut. Il ne s'y est rien passé d'extraordinaire que j'aie à vous signaler.

Il en est de même de nos missions de la Chine, excepté le grave évènement survenu dans la province de Pékin, dont vous avez eu sans doute connaissance. Je veux parler du massacre par les Chinois de deux missionnaires et de dix filles de la Charité dans la ville de Tien-Tsin. Il a plu à Dieu d'accorder à nos deux familles la faveur de sceller de leur sang leur double apostolat sur cette terre infidèle. Ce sang de martyr, répandu avec tant de générosité, sera, je n'en doute pas, *une semence de chrétiens*, et nous avons toute sorte de motifs de considérer cet évènement comme l'indication de grandes destinées que Dieu réserve aux enfants de saint Vincent dans le Céleste-Empire. Ce sang versé en commun pour la foi aura pour effet de cimenter l'union de nos deux familles et de les faire marcher ensemble avec une même ardeur et un égal succès dans une carrière apostolique qui leur promet la conquête d'une multitude d'âmes. Je crois que saint Vincent envisagerait ainsi cette catastrophe, aussi effroyable qu'inattendue, qui a fait à mon cœur de Père une blessure si profonde et qui saigne encore. C'est ainsi qu'elle est envisagée aussi dans nos deux familles. Je suis à même de m'en convaincre par le grand nombre de demandes que j'ai reçues, dans le but d'obtenir la faveur d'aller remplacer les victimes qui ont succombé sous le fer meurtrier des Chinois.

Et qui sait si, dans les desseins de Dieu, ces bien-aimés confrères et sœurs que nous avons perdus en Chine n'étaient pas des holocaustes qu'il destinait à obtenir à nos deux familles la grâce de traverser heureusement les graves évènements qui s'accomplissent sous nos yeux ? Il faut du sang,

dit le grand [440] apôtre, pour opérer une véritable expiation. *Sine sanguinis effusione non fit remissio*. Ce sang de martyr pourrait bien aider efficacement à faire descendre la miséricorde divine sur cette France qui, malgré tous ses égarements, a tant d'amour pour l'Église et fournit tant d'ouvriers apostoliques à la prédication de l'Évangile, particulièrement en Chine. Ce sang versé par des membres de nos deux familles, à la veille de si effroyables bouleversements, a pu, dans les vues de la Providence, avoir pour effet de les préserver des dangers qui pouvaient les menacer, et de leur garantir la protection si visible qui se manifeste sur elle.

Malgré que la nouvelle année qui commence s'ouvre sous des auspices aussi sombres et en présence d'un avenir bien chargé de nuages, nous devons donc nous déterminer à la parcourir avec confiance. Notre point d'appui au milieu de la tempête, c'est le Ciel. Or il est immuable, et les flots des évènements de la terre sont impuissants à l'ébranler. Le roc sur lequel est bâti l'édifice de saint Vincent, c'est l'esprit de l'Évangile. Or, Notre-Seigneur l'a dit : Avez confiance, j'ai vaincu le monde : *Confidite, ego vici mundum*. La route que nous devons suivre au milieu des perturbations de la société, pour arriver sûrement à l'accomplissement de nos destinées, c'est celle que nous a tracée notre bienheureux Père. Il sera fidèle à ses promesses : si nous observons bien nos saintes règles ; si nous prenons son esprit pour guide ; si nous procédons d'après ses maximes au milieu des vicissitudes humaines, le succès nous est assuré, malgré toutes les apparences contraires : *Si eas servaveritis, ipsæ vos servabunt*. Ces promesses nous ont été renouvelées d'une manière expresse pour le temps où nous vivons : *Saint Vincent a obtenu, par la médiation de la sainte Vierge, que ses deux familles ne périraient pas au milieu de ces malheurs, et que Dieu se servirait d'elles pour ranimer la foi*. Déjà nous les avons vues s'accomplir lors de la révolution de 1830, qui, au lieu d'amener leur destrution, a été au contraire le commencement de leur régénération et le point de départ de leurs progrès. Nous les avons vues encore s'accomplir lors de la révolution de 1848, qui, bien loin de les arrêter dans leur marche, a été l'époque d'un épanouissement qui les a mises à même de franchir les barrières de l'Europe, de s'élancer au-delà des mers et d'étendre leurs œuvres dans toutes les contrées de l'univers. Ayons pour certain que la révolution de 1870 ne les aura placées au sein de plus grandes épreuves que pour développer encore davantage leurs progrès et leur salutaire influence pour le bien de l'Église et pour le salut du peuple. Jusqu'ici elles n'ont fait que planter des jalons de distance en distance pour indiquer les contrées de la terre qu'elles sont destinées à favoriser des bienfaits de l'Évangile. Elles ne sortiront du creuset des calamités présentes que pour remplir tous les espaces et faire circuler partout le fleuve de la charité de saint Vincent, afin de procurer à toutes les nations la consolation, le rafraîchissement et la paix, en leur portant la lumière et la chaleur de la vraie foi, et de l'amour de Jésus-Christ. [441] Cette confiance, je la porte dans mon cœur, et elle fait ma joie et ma consolation sur la terre de l'exil. Elle résume tous les vœux que j'offre au Ciel pour vous au début de cette nouvelle année. Comme autrefois Moïse, j'élève mes mains et toute mou âme vers Dieu, pour attirer sur vous force, courage et persévérance au milieu des luttes que vous avez à soutenir. Mon esprit et mon cœur assistent à vos combats. *Nous semons* ensemble *dans les larmes*. Encourageons-nous par l'assurance qu'un jour *nous recueillerons dans la joie* une riche moisson de grâces et de bénédictions.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son immaculée Mère.

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur.

ETIENNE.
I. p. d. L. C. d. 1. M., Sup. Gén.

LIII

Retour la maison-mère. - Nouvelles de la Compagnie. - Esprit d'humilité et de modestie, de pauvreté et de désintéressement. - État de la maison-mère.

Paris, le 1er janvier 1872 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Il y a un an à pareil jour, c'était du lieu de mon exil sur la terre étrangère, que je vous adressais mes souhaits et mes vœux pour la nouvelle année qui commençait. Elle débutait dans des circonstances bien graves et au milieu d'évènements lamentables. On ne pouvait envisager l'avenir sans se sentir saisi des plus sinistres appréhensions. L'Eglise et la société semblaient devoir être englouties dans un même abîme de malheurs et de désolations. Elle occupera une grande page dans l'histoire, cette année, fameuse par les flots de sang quelle a vu répandre, par les ruines que le fer et le feu ont amoncelées, et par la fureur de guerres acharnées autant contre la Religion que contre la société. Que n'avais-je pas à redouter pour notre petite Compagnie

……

(1) 3 juin 1871. - Annonce de son prochain retour à Paris. [442]

……

en présence de si effroyables bouleversements ! Cependant Dieu me faisait la grâce de conserver dans mon cœur la confiance qu'elle traverserait heureusement cette épreuve, comme elle en avait traversé tant d'autres. La promesse de saint Vincent me rassurait « Si vous gardez vos règles, vos règles vous garderont ; *Si eas servaveritis, et ipsæ vos servabunt*. Je savais que la régularité existe dans nos Maisons ; que tous ceux qui y travaillent aux fonctions de notre Institut sont grandement affectionnés à l'esprit de notre saint état, du fond de ma retraite, je les considérais tous demeurant fidèlement à leur poste, fortement attachés à leur vocation et ne se laissant aucunement ébranler par les dangers qui les menaçaient du dedans et du dehors. Cette vue me touchait et soutenait mes espérances. Malgré toutes les craintes que pouvaient inspirer les considérations humaines, j'aimais à me rappeler que celui qui avait préservé Daniel des dents meurtrières des lions, et qui avait préservé des flammes les enfants d'Israël jetés dans la fournaise ardente à cause de leur fidélité, saurait aussi étendre sa protection paternelle sur eux, et leur prouver la vérité de la parole de saint Vincent : *et sic non accedet ad eum malum, et non deficiet omni bono, etiam si omnia jam fore peritura arbitraretur*. Et, en effet, cette tempête furieuse qui a éclaté sur la France, et qui a laissé derrière elle tant de désastres, n'a pas causé le moindre mal à aucune de nos œuvres. Si elle a forcé notre maison de Paris d'envoyer au loin son personnel pour le mettre à l'abri des malheurs qui devaient fondre sur cette capitale, ce fut au berceau de saint Vincent qu'un refuge lui avait été préparé par la Providence, longtemps d'avance et à notre insu. Refuge doublement précieux, puisqu'il offrait l'avantage d'y être en sûreté, et en même temps d'avoir la consolation de se renouveler dans la ferveur de l'esprit de notre état, au lieu même où notre saint Fondateur reçut du Ciel la grâce qui l'appelait à fournir sa magnifique carrière apostolique.

Ce fut la veille de la fête de saint Vincent que les membres de la maison-mère se retrouvèrent réunis à Paris. Nous pûmes constater avec une émotion profonde et avec de vifs sentiments de reconnaissance envers la Providence, qu'aucun d'eux ne manquait à la réunion et n'avait perdu aucun cheveu de sa tête ; et que notre maison-mère avait été non-seulement préservée de toute dévastation, mais encore de toute atteinte des projectiles de la guerre, pendant que les maisons qui l'entouraient n'avaient pas été épargnées. Vous comprendrez facilement quelle fut notre commune joie, et avec quelle ferveur nous célébrâmes la fête de notre saint Fondateur.

Ce qui est particulièrement remarquable, c'est qu'au milieu d'une perturbation profonde et d'évènements aussi désastreux, rien ne soit venu arrêter la marche de la Compagnie, ni même entraver le cours des vocations ; car, pendant ces neuf mois si critiques, dix-sept postulants demandèrent à être admis dans la Compagnie, et furent reçus au berceau de saint Vincent pour y commencer leur Séminaire. Nous avons pris un nouvel établissement en France, [443] le petit

séminaire de Carcassonne, et nous avons formé une maison aussi à Montolieu. Nous avons également organisé une mission à Guayaquil, dans la république de l'Équateur. Depuis nous avons pu envoyer vingt-quatre missionnaires dans nos diverses missions étrangères de Constantinople, de Smyrne, d'Égypte, de Syrie, de Grèce, de l'île Bourbon, de la Chine, de Guatemala, du Chili, du Pérou, du Brésil, de la République argentine et de la Nouvelle-Grenade.

En présence d'un fait de préservation si manifestement providentiel, qui n'a pas de précédent dans l'histoire de la Compagnie. un sentiment doit être unanime et dilater tous les cœurs, celui qui animait le saint Roi-Prophète lorsqu'il s'écriait : *Misericordias Domini in æternum cantabo*, Je chanterai éternellement les miséricordes du Seigneur ; car nous pouvons dire avec lui : J'en ai vu *tomber nulle à ma gauche et dix mille à ma droite*, et la mort n'est point arrivée jusqu'à nous. Mais nous ne devons pas nous borner à de stériles actions de grâces, lorsque nous contemplons cette admirable protection du Ciel. Selon la pensée de saint Augustin, nous ne devons pas seulement y voir une manifestation de la bonté divine envers la Compagnie ; mais nous devons y reconnaître un enseignement qui intéresse la gloire de Dieu et le bien de son Église. Or cet enseignement nous fut révélé par une voix mystérieuse, en 1830, au début de la série des révolutions successives que nous devions traverser. Il nous fut dit alors que nos deux familles ne périraient pas au milieu de ces malheurs, et que *Dieu s'en servirait pour ranimer la foi*. Cette parole, qui s'est constamment accomplie sur nous, depuis plus de quarante ans, en nous inspirant la confiance dans la protection du Ciel, fut une leçon qui, en nous indiquant nos destinées, nous enseignait la voie à suivre pour nous rendre digne de cette protection et répondre aux desseins de Dieu. Au milieu des orages qui agitent et bouleversent la mer de ce monde, la petite barque de la Compagnie se montre conduite par la Providence, sur tous les points, pour recueillir les naufragés et les mener au port de la vie éternelle. Et, en effet, c'est en 1848 que se sont formées les provinces de la Prusse, de la Gallicie, de l'Autriche, déjà peuplées de nombreuses maisons et en possession d'opérer un grand bien. C'est de la même époque que date notre province du Brésil, qui compte aujourd'hui douze maisons, parmi lesquelles se trouvent cinq grands Séminaires et quatre petits Séminaires, destinées à régénérer le Clergé et les peuples de cet immense empire. C'est en même temps que s'ouvrit pour la Compagnie une large carrière apostolique dans les républiques de l'Amérique du Sud, au Chili, au Pérou, à Guatemala, et tout récemment à l'Équateur et à la Nouvelle-Grenade. Qui pourrait ne pas reconnaître là une action Providentielle dans le but de réaliser cette parole et de nous conduire à l'accomplissement de grandes destinées dans l'intérêt de l'Église et des peuples ?

Mais, comprenons-le bien, ce n'est pas précisément nous que Dieu a en vue de disséminer ainsi sur tous les points du monde ; c'est l'esprit de saint Vincent [444] qui réside dans la Compagnie, qu'il veut porter par nous dans tout l'univers, comme l'esprit régénérateur du Clergé et des peuples ; esprit dont l'humilité et la charité ont la vertu de guérir les maux qui tourmentent les sociétés actuelles, en les éclairant et en les ramenant dans les sentiers de la justice chrétienne, par la formation de pasteurs zélés et exemplaires, par la prédication de l'Evangile aux peuples égarés, pour les sortir de l'ignorance et de la corruption qui les perdent. Aussi nous devons admirer le soin que Dieu a pris de nous préparer lui-même à remplir cette belle mission providentielle. S'il a permis que le torrent des révolutions emportât toutes nos possessions et nous dépouillât de tous nos biens, c'était pour nous purifier, nous dégager de tout intérêt de ce monde, et nous rendre par là de dignes instruments de sa miséricorde sur les peuples. Le grand Apôtre nous l'atteste : tout est avantageux à ceux qui aiment Dieu. *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*. Et après lui, saint Augustin nous enseigne que *les biens de la terre sont un fardeau qui embarrasse notre marche dans les voies de Dieu*, Nous avons pu constater cette vérité par l'expérience. Tous nos missionnaires d'Espagne, à cause du trouble survenu dans leur pays, s'étaient réfugiés au berceau de saint Vincent. Bientôt les événements qui ont désolé la France les obligèrent de chercher un asile ailleurs. Dieu ne les y avait conduits que pour leur faire puiser l'esprit primitif de saint Vincent à sa source, pour se préparer à remplir dignement une grande mission qu'il leur réservait. Tous prirent une résolution généreuse ; ils s'embarquèrent, et firent voile pour les îles Philippines, où ils portèrent leur zèle pour la gloire de Dieu et pour le salut des âmes. Dieu a béni leur dévouement. Aujourd'hui déjà ils dirigent dans ces régions cinq grands séminaires ; ils travaillent avec succès au salut des pauvres gens des champs. Ils

forment maintenant une province de la Compagnie, qui est appelée à recueillir une riche moisson de fruits de salut. Ainsi les malheurs qui ont affligé notre province d'Espagne n'auront servi qu'à lui faire enfanter une province nouvelle, qui ne sera pas la moins intéressante de la Congrégation.

Nos provinces d'Italie ont aussi été dépouillées par la révolution, mais elles n'en restent pas moins debout, se purifiant dans l'épreuve, et se préparant par là à répondre à l'avenir qui leur est réservé. Celle du Piémont a conservé toutes ses maisons, et y remplit les fonctions de notre Institut. Celle de Rome continue aussi ses œuvres. Dans le cours de l'année qui vient de finir, elle a pu faire trente et une missions, donner trente-sept retraites au peuple. prêcher quatorze retraites pastorales et quatorze retraites aux ordinands. Dans ce nombre d'œuvres, la seule maison de Florence a donné douze missions et vingt et une retraites aux peuples et aux séminaires ou collèges, huit retraites pastorales et six aux ordinands. Dans cette même maison, on a établi une conférence ecclésiastique qui a lieu chaque semaine, et où se réunissent déjà vingt-huit jeunes prêtres de la ville. La maison de Plaisance, pour sa part, a donné sept missions, neuf retraites, deux retraites pastorales et six retraites aux ordinands. Je ne connais [445] pas le nombre des œuvres faites dans la province de Naples. Je sais seulement que les missionnaires y travaillent avec zèle et bénédiction. Son Éminence le cardinal-archevêque de cette ville, qui s'est toujours montré plein d'affection et de bienveillance pour la Compagnie, a témoigné le désir de voir établir un petit séminaire dans notre maison centrale de Naples. Nos missionnaires se sont empressés de réaliser ce désir. Cet établissement est formé maintenant, et son début consolant donne d'heureuses espérances pour l'avenir.

Cette situation de nos provinces d'Italie est de nature à nous inspirer la confiance que Dieu leur réserve une belle part dans le travail de régénération de cette portion si intéressante de l'Eglise, lequel s'accomplira lorsqu'il plaira à la Providence de mettre un terme à ses malheurs. Ce qui doit nous confirmer dans cette espérance, c'est la sympathie dont nos missionnaires y jouissent de la part du clergé, des peuples, et même des diverses autorités. Cette sympathie leur est acquise par la sagesse de leur conduite, le bon esprit qui les anime, et par l'exemple de leurs vertus.

Nous n'avons qu'une seule de nos missions qui soit en ce moment sous le poids de la tribulation. C'est celle de l'Abyssinie. Par suite de guerres entre les princes de ce pays, l'un d'eux, qui a vaincu les autres, s'est déclaré persécuteur de la foi catholique. Il a brûlé leurs églises et enchaîné un grand nombre de fidèles. Par une protection particulière du Ciel, nos missionnaires ont pu échapper à ses poursuites et se réfugier en lieu sûr.

Nos missions de la Chine jouissent d'une certaine tranquillité, qui leur permet d'étendre leurs œuvres et de faire de nombreuses conquêtes à l'Évangile.

Notre mission des États-Unis continue à prospérer et à rendre de grands services à l'Église.

Celle du Mexique, quoique entourée des agitations d'un pays tourmenté par la guerre civile, conserve sa position, et voit prospérer de plus en plus ses œuvres auprès du clergé et des peuples par les missions dans les campagnes et par les séminaires.

Il en est de même de nos missions de la Turquie, de la Grèce, de la Perse, de l'Egypte et de la Syrie. Le bien s'y fait avec bénédiction.

Notre province de l'Irlande n'a pas pris de nouveaux développements ; mais elle recueille de riches moissons de fruits de salut par le moyen des retraites ecclésiastiques et des missions chez les peuples de la campagne.

Celle de la Prusse, tout en travaillant avec succès dans ses établissements, a rendu d'immenses services pendant la guerre contre la France, par les fonctions d'aumôniers de l'armée que nos missionnaires ont remplies, et par la direction de plus de soixante filles de la Charité, distribuées dans un grand nombre d'ambulances militaires, où de grands fruits de salut ont été recueillis. Le zèle qu'ils ont déployé et la sagesse de leur conduite dans ces œuvres ont acquis à la Compagnie de l'estime et de la considération de la part du Gouvernement et des peuples. [446]

La province de Gallicie fait tous les jours, quoique modestement, de nouveaux progrès. Un fait récent est venu révéler la sympathie qu'elle s'est acquise dans la contrée. Une belle église ayant été construite dans la maison centrale des filles de la Charité de Cracovie, S. Exc. le nonce du Pape près la cour de Vienne a daigné consentir à en faire la consécration. Il a passé plusieurs jours dans cette

ville, habitant dans la maison de la mission. Il a donné, dans cette circonstance, des preuves non équivoques de son affection pour la Compagnie. Cette cérémonie était une grande fête pour toute la cité, et elle a été une occasion de manifester la considération et la confiance dont nos deux familles jouissent de la part des autorités et du peuple.

Comme je vous l'ai dit plus haut, la fin que se propose la divine Providence en nous favorisant d'une si admirable protection, c'est de porter par toute la terre, par le moyen de nos œuvres, l'esprit d'humilité et de désintéressement qui résume tout l'esprit de saint Vincent, et qui n'est si puissant pour guérir les maux qui désolent l'Église et les peuples, que parce qu'il n'est autre que l'Esprit de Notre-Seigneur lui-même. J'en ai acquis par ma longue expérience une profonde conviction, et c'est pourquoi j'appelle toute votre attention sur la règle de conduite qui en découle nécessairement pour la Compagnie.

1° Certainement ce qui fait accueillir favorablement les missionnaires partout, c'est la modestie et l'humilité dont ils font profession. On sait qu'ils ne procèdent pas par voie de suffisance et d'autorité ; qu'ils ne vont travailler que là où ils sont appelés par qui de droit ; qu'ils n'imposent nulle part leur volonté dans les œuvres qu'on leur confie, et qu'au contraire leur devoir est de se conformer aux intentions de ceux qui sont préposés à la conduite des choses de Dieu ; qu'ils se renferment dans le cercle de leurs fonctions et qu'ils demeurent étrangers aux affaires du monde et aux partis qui divisent les hommes ; et qu'enfin ils n'ont en vue que de s'effacer, au lieu de se produire, évitant le bruit et l'éclat, de manière que les hommes, en voyant leurs œuvres, ne songent pas à eux, mais bien à en glorifier le Père céleste; *ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum, qui in cœlis est*.

Personne ne révoquera en doute l'influence qu'une semblable conduite doit exercer sur le clergé et sur les peuples, si l'on y est fidèle. Aussi, s'il arrive qu'un missionnaire n'ait pas le succès qu'il se propose, c'est toujours parce qu'il s'en sera écarté. Et c'est l'exemple que Dieu nous envoie porter par toute la terre, comme le moyen le plus puissant de régénérer le clergé et de former de dignes pasteurs des âmes, et en même temps de réveiller la foi chez les peuples. En effet, si le clergé, qui est *la lumière du monde et le sel de la terre*, a perdu son influence presque partout ; s'il voit, au contraire, l'hostilité remplacer le respect dont il devrait être entouré, la cause n'en est-elle pas en grande partie à ce qu'il oublie cette maxime du Sauveur : « Chez les nations, les princes [447] dominent sur les peuples, et les grands exercent le pouvoir sur les petits ; il n'en sera pas ainsi parmi vous. Celui qui voudra être le premier sera le serviteur de tous ; de même que le fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir. » *Principes gentium dominantur eorum, et qui majores sunt, potestatem exercent in eos. Non ita erit inter vos : Qui voluerit inter vos primus esse, erit omnium servus ; sicut Filius hominis non venit ministrari. sed ministrare* (S. Matth. XX, 25-28).

Or, si nous voulons être en mesure de mettre en honneur cette maxime du Sauveur, et par là de relever la dignité du clergé et de la gloire du sacerdoce, il importe que nous sachions le pratiquer nous-mêmes dans l'intérieur de la famille, comme nous le recommande saint Vincent. Il faut que parmi nous l'autorité ne soit autre chose que la paternité et le dévouement. Il faut aussi que les inférieurs se considèrent comme des enfants dont le respect et l'affection filiale assurent une obéissance qui rende l'autorité du supérieur efficace pour procurer le bonheur de tous. Si j'ai un désir à exprimer, c'est que chacun fasse un retour sur soi-même, pour examiner s'il n'a pas de reproche à se faire en cette matière : d'un côté, les supérieurs, s'ils ne mettent pas leur volonté propre ou leur propre intérêt à la place de l'autorité, et s'ils en entourent l'exercice des formes de la douceur, de la condescendance et la charité ; et de l'autre, les inférieurs, si leur obéissance est sincère, humble et cordiale, s'ils n' abusent pas de la bonté et de la patience des supérieurs pour se laisser aller à l'esprit d'indépendance, ou à critiquer leurs actes, ou à condamner leur administration, en un mot, s'ils ne revendiquent leurs droits qu'en violant leurs devoirs. Pour jouir de la paix et du bonheur dans une communauté, il est essentiel que l'autorité et l'obéissance s'unissent par l'humilité et l'oubli de soi-même. L'absence de cette union engendre le désordre. C'est parce que ces deux éléments ne font pas équilibre dans la société, que l'on voit éclater les révolutions qui font le malheur des gouvernants et des gouvernés. Je recommande instamment aux Supérieurs de mettre

tous leurs soins à maintenir dans leurs maisons l'esprit de respect et de soumission pour l'autorité, tant recommandé par saint Vincent et par nos saintes règles. Dans le temps où nous vivons, l'air que l'on respire est comme imprégné de l'amour de la liberté et de l'indépendance, et il est nécessaire d'exercer une grande sollicitude pour préserver la Compagnie de sa funeste influence. Le moyen le plus efficace à employer à cet effet, c'est de faire régner dans les cœurs l'esprit d'humilité qui est l'esprit propre de notre Institut.

2° Une seconde vertu qui fait accueillir partout les missionnaires, c'est le désintéressement et le détachement des biens de la terre. Selon la belle expression de saint Vincent. *Ils s'occupent d'étendre le royaume de Jésus-Christ, et non les possessions de la Compagn*ie. Les peuples admirent qu'ils remplissent [448] gratuitement leurs fonctions et qu'ils refusent, même dans les missions, de recevoir un honoraire de messe. Ce ne sont pas leurs propres intérêts qu'ils ont en vue dans les établissements qui leur sont confiés, mais bien ceux des Diocèses où ils travaillent. Ils ont la *certitude* que, s'ils *cherchent bien le royaume de Dieu et sa justice,* rien ne leur manquera, et que *jamais la Compagnie ne périra par la pauvreté*. Ce désintéressement est la clef qui ouvre tous les cœurs ; il dissipe les plus fortes préventions qui existent contre le clergé et qui paralysent l'efficacité du ministère pastoral.

C'est ce second enseignement que la Providence nous destine à donner aux élèves du Sanctuaire sur tous les points du monde. Or cet enseignement n'est-il pas un des besoins les plus puissants de notre temps, dans toute l'Église, mais en particulier dans les régions du monde où la Providence nous envoie pour travailler à la régénération du clergé et des peuples? Quels services nous sommes donc appelés à rendre dans ces régions, si nous parvenons à faire pénétrer dans les âmes sacerdotales ces leçons du grand Apôtre !

Mais, pour cela, il faut nous habituer à la pratique du désintéressement et de la pauvreté, qui sont les armes dont nous devons nous servir pour triompher de l'enfer et faire la conquête des âmes. Dans la pensée de saint Grégoire, les hommes apostoliques, comme des gladiateurs, luttent contre les puissances infernales. Or, dit ce saint docteur, la lutte doit s'engager dans une complète nudité, si l'on prétend obtenir la victoire. Les démons sont nus, dit-il, parce qu'ils sont esprits et qu'ils ne possèdent rien dans ce monde. Si nous sommes vêtus des intérêts de la terre, la lutte sera inégale et nous succomberons dans le combat. Il faut donc que les missionnaires travaillent à devenir eux-mêmes de purs esprits, entièrement dégagés des choses d'ici-bas, pour remplir dignement la mission qui leur est confiée. Le moyen d'arriver à cette perfection, c'est d'observer fidèlement notre vœu de pauvreté, conformément à nos saintes règles et aux décrets de nos assemblées sur cette matière.

Si je désire que la vertu d'humilité soit en vigueur dans nos maisons, je ne désire pas moins d'y voir pratiquer la pauvreté, et je supplie les supérieurs de tenir la main à ce que partout on observe les pieuses traditions de la Compagnie en ce point. A cette époque où le sensualisme a pénétré si profondément dans la société, il semble qu'il cherche aussi à s'introduire parmi nous ; et si nous ne lui opposons pas une barrière infranchissable, il ne tarderait pas à y faire des progrès qui auraient pour effet d'altérer l'esprit de notre état et d'affaiblir la flamme du zèle apostolique. J'ai été à même de constater que quelques missionnaires manquent de délicatesse de conscience à l'endroit de la pauvreté et de la mortification. Sous prétexte que c'est la caisse de la Compagnie qui fournit à leurs besoins, ils ne se font pas faute d'y puiser sans scrupule, et, considérant comme surannées les prescriptions de la pauvreté, ils poussent leurs exigences au-delà des bornes de la discrétion et de la plus simple bienséance. Je le sais, et je le dis avec consolation, ils sont en petit nombre ceux qui [449] donnent ce fâcheux exemple à la Compagnie. Mais il importe de réprimer ces abus. J'en appelle pour cela au zèle des supérieurs et de leurs officiers. Qu'ils maintiennent l'ordre et les usages, et surtout que, par une lâche complaisance et une fausse charité, ils n'en favorisent pas les infractions.

Maintenant que je vous ai entretenus de la situation de nos diverses provinces, il vous tarde que je vous parle de notre chère maison-mère. Mon cœur me presse de vous dire combien je suis touché de l'intérêt et de l'affection filiale que lui ont témoignés toutes nos provinces, celles de l'étranger, aussi bien que celles de France. Cette circonstance a servi à manifester combien sont étroits les liens qui les unissent au centre de la Famille. La part qu'elles ont prise à ses épreuves n'a pas seulement

été affective, mais encore elle s'est produite par des secours importants pour aider à réparer ses malheurs. Je ne crois pas devoir vous citer de noms propres. Ils sont gravés dans mon cœur, et sans doute aussi dans celui de saint Vincent. Mais je ne puis passer sous silence qu'un visiteur de nos missions étrangères m'a offert spontanément, de l'avis unanime de ses consulteurs, la somme de cinquante mille francs, m'assurant, pour me déterminer à l'accepter, que je l'affligerais beaucoup, ainsi que ses confrères, si je la refusais. J'ai besoin de vous dire aussi combien j'ai été touché du dévouement qu'ont montré, au milieu des désastres de la capitale de la France, mon premier assistant ainsi que les officiers et bon nombre de prêtres de la maison-mère, en bravant tous les genres de dangers auxquels ils étaient exposés, refusant de se mettre en sûreté par la fuite, ne voulant point abandonner les filles de la Charité, auxquelles leurs services étaient nécessaires. Certainement ce dévouement de leur part a grandement pesé dans la balance de la justice divine pour obtenir la préservation de notre maison de toute atteinte de la part des projectiles de l'armée ennemie et de la fureur des révolutionnaires de l'intérieur. Ils ont bien mérité de la Congrégation, qui conservera à jamais le souvenir de leur admirable conduite dans ces circonstances malheureuses.

Notre maison-mère est dans un état de prospérité qui ne laisse rien à désirer. Son personnel se compose de 43 prêtres, de 74 étudiants, de 43 séminaristes et de 49 frères-coadjuteurs. L'union des esprits et des cœurs en fait un séjour de paix et de bonheur pour tous, et lui, assure, je n'en doute pas, les complaisances du Ciel. Cette vie de famille est une bien douce jouissance pour moi ; elle m'est d'un grand secours pour porter le poids de mes sollicitudes, qui s'aggrave par mon âge avancé, et par les infirmités qu'il entraîne à sa suite.

Les vœux que je forme pour vous au début de cette nouvelle année ne sont autres que ceux que j'adresse au Ciel tous les jours. Mon désir le plus ardent est que vous trouviez tous votre bonheur dans votre vocation, et que vous répondiez dignement aux desseins de Dieu sur vous. Cette année nouvelle nous apportera sans doute ses épreuves : l'horizon est encore bien chargé de [450] nuages. Mais nous sommes autorisés à ne pas redouter les nouvelles tempêtes qui pourraient éclater. Le passé pour nous répond de l'avenir. La Providence ne laissera pas incomplète son œuvre de protection. Notre sauvegarde se trouve dans cette parole de saint Vincent : *Faisons bien les affaires du bon Dieu, et Lui fera les nôtres*.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. gén.

P. S. - Je crois répondre à un désir unanime dans la Compagnie en priant MM. les Prêtres de rendre commune aux filles de la Charité défuntes l'intention de la messe qu'ils disent chaque mois pour nos défunts. Ce témoignage d'affection de notre part ne peut qu'être agréable aux filles de la Charité, et rendre plus étroite encore l'union des deux Familles de saint Vincent.

LIV

État et nouvelles de la Compagnie. - Exhortation.

Paris, le 1er janvier l873. (1)

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La nouvelle année qui s'ouvre aujourd'hui ne s'annonce pas comme devant nous offrir des jours plus sereins que celle qui vient de finir. Toujours l'horizon est gros de nuages ; le sol social continue à trembler sous nos pieds et à nous menacer d'un abîme ; l'agitation qui tourmente les esprits est loin encore de s'apaiser ; *les nations font* toujours *entendre des frémissements, et les peuples s'enfoncent* de plus en plus *dans leur aveuglement insensé ; les puissances humaines* ne cessent pas de se concerter contre le Seigneur et contre son Christ. Le palais du Vicaire de Jésus-Christ est toujours une prison, où le Successeur de saint Pierre, du haut de son trône, n'a devant les yeux que le triste spectacle des

……

(1) 4 août 1872. - Souscription pour l'érection de l'église du Sacré-Cœur à Montmartre. [451]

……..

ruines amoncelées par la violence du torrent de la révolution, et des dévastations causées dans l'Église par un déluge d'impiété et de corruption, qui envahit tous les rangs de la société, et qui semble vouloir éteindre partout la lumière de la foi. En un mot, la barque de Pierre est sans cesse battue par les flots mugissants de la mer de ce monde. Notre-Seigneur y paraît toujours endormi, et rien n'indique encore qu'il doive bientôt *se réveiller, se lever, commander aux vents et à la tempête* et nous rendre *un grand calme*.

Cependant, à travers ces sombres ténèbres qui enveloppent le monde tout entier, percent certains rayons du Soleil de Justice, qui est aussi celui de la miséricorde ; il semblerait annoncer que le moment approche où toutes deux se rencontreront dans un embrassement divin pour la consolation et pour le salut des peuples : *Justitia et pax osculatæ sunt*. Le cœur de l'Immaculée Marie s'est ému de tant de maux qui affligent l'Église, et cette tendre Mère, par des manifestations sensibles, semble faire luire à nos yeux l'aurore du jour de la délivrance et de la paix. Ce qu'elle demande de nous, c'est que, par nos supplications et par nos œuvres de pénitence, nous l'aidions à fléchir le courroux de sou divin Fils et à obtenir le pardon de toutes les offenses contre sa divine majesté, qui sont la vraie cause de toutes les calamités dont il afflige les nations.

En effet, la grande illusion de notre époque, c'est qu'on attribue uniquement aux hommes, à leurs doctrines pestilentielles, à leurs sourdes et perfides conspirations, les maux qui désolent la société et qui la poussent vers les catastrophes. Voilà pourquoi on s'irrite contre eux, et l'on ne sait que les maudire, comme des suppôts de l'enfer. On ne fait pas attention qu'ils sont aussi les instruments de la justice divine, chargés de la venger de tous les désordres qui provoquent sa colère. On ne pense pas que ces tempêtes politiques, qui renversent les trônes, qui emportent toutes les puissances et toutes les grandeurs de la terre. et qui ébranlent la société jusque dans ses fondements, ont un but providentiel, celui de purifier l'atmosphère de l'Eglise et de la préserver de tous les abus et de tous les éléments de corruption et de désordre qui la défigurent et qui la déshonorent. Saint Paul nous assure que tous les évènements de ce monde ne s'accomplissent qu'en faveur des élus, *omnia propter electos*. Ces ouragans terribles qui répandent partout l'effroi et la désolation ne renversent que les édifices mal assis ou dégradés. Ils sont impuissants à ébranler ceux qui sont fondés sur le roc et maintenus à l'abri de l'injure des temps. Le souverain Dominateur de ce monde trace lui-même au torrent dévastateur le lit dans lequel il doit se renfermer, et il pose à ses eaux empoisonnées les limites qu'il leur est interdit de franchir. Il fait plus encore : par les combinaisons de sa sagesse et par les secrets bienfaisants de sa miséricorde, il transforme les obstacles en moyens et sait faire sortir d'un déluge dévastateur un monde nouveau, des peuples régénérés et une puissance de foi qui produit une riche moisson de fruits de salut. [452]

L'histoire de l'Église ne nous présente qu'une longue suite de faits, qui nous démontrent que, par ces grandes épreuves quelle traverse sur cette terre, elle prélude à ses plus beaux triomphes et à ses plus grandes gloires. Au lieu donc de nous effrayer à la vue du triste spectacle que nous avons sous les veux, et de la perspective peut-être plus triste encore qui se présente devant nous, nous devons nous exciter à la confiance, et, forts de la vérité de l'Apôtre, que tout ici-bas tourne à l'avantage de ceux qui aiment Dieu, *diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum*, nous devons nous abstenir d'envisager les évènements, dont nous sommes les témoins attristés, avec les yeux de la chair, et

d'en juger comme en juge le commun des hommes, mais plutôt les considérer avec les yeux de la foi et nous appuyer sur la parole du Sauveur : Ayez confiance, j'ai vaincu le monde, *Confidite, ego vici mundum*. Ne nous occupons que de faire violence au Ciel, pour hâter la fin de tant de maux, et de nous préparer, par la prière et par la fidélité à nos saintes règles, à remplir dignement la tâche qui nous est destinée dans le travail de la régénération du clergé et des peuples, laquelle doit être la conséquence, dans les desseins de Dieu, de ces grandes commotions de la société.

Le saint roi-prophète nous en assure : celui qui demeure dans le secours du Seigneur sera infailliblement sous la protection du ciel ; *qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur*. Saint Vincent nous donne la même assurance : il nous déclare *que, si nous sommes fidèles à ne chercher que le royaume de Dieu et sa justice, et si nous mettons toute notre confiance en lui, pourvu que nous soyons bien enracinés dans la charité, nous pouvons être certains qu'il ne nous arrivera aucun mal, et que nous ne manquerons d'aucun bien, quand même tout semblerait perdu*. Déjà naguère notre maison-mère et nos maisons des provinces de France ont échappé d'une manière miraculeuse à une effroyable catastrophe. Pendant que le sol tremble encore sous nos pas, tous nos établissements sont en pleine et prospère activité. Nous en avons même formé trois nouveaux, l'un à Drancy, dans le diocèse de Paris, un autre à Val-des-Bois, dans celui de Reims, et un troisième en Angleterre. Les vocations sont devenues plus nombreuses que jamais. Dans ce moment, le personnel de notre maison-mère se compose de 40 prêtres, 75 étudiants, 42 séminaristes, 60 frères coadjuteurs.

Humainement parlant, dans des temps aussi mauvais et aussi tourmentés, nous n'eussions jamais espéré une situation aussi consolante. Nous sommes bien autorisés à dire avec le Prophète : Le doigt de Dieu est là, *digitus Dei est hic*. Cet état constate que la même protection du Ciel, qui s'est manifestée sur nos maisons de France pendant le siège de la capitale et au milieu de la guerre civile, continue à nous favoriser, et que nous pouvons nous reposer sur elle avec confiance au sujet de l'avenir qui nous est réservé. Nous pouvons donc sans hésiter nous confier à la parole de l'Apôtre : *Qui cœpit opus bonum... ipse perficiet, confirmabit, solidabitque*. [453]

Pendant le cours de l'année qui vient de finir, notre maison-mère a eu la consolation de pouvoir envoyer dix-sept missionnaires travailler dans nos missions étrangères. Ils ont été répartis dans les missions suivantes : trois dans la Chine ; un à Alexandrie d'Egypte ; trois dans Syrie ; un à Constantinople ; deux au Brésil ; deux au Pérou, où nous avons formé une nouvelle maison à Aréquipa ; deux à Quito, capitale de l'Équateur, où nous avons pris la direction du grand séminaire, à la demande de M l'archevêque de cette ville ; un à Guatemala; et enfin deux à Popayan, dans la Nouvelle-Grenade.

Ces diverses missions sont dans l'état de prospérité le plus consolant. Celle du Brésil, en particulier, se développe et produit des fruits de salut, que nous n'eussions jamais osé espérer. Déjà quatre grands séminaires y sont établis et sont très-florissants. Cinq petits séminaires y réunissent un grand nombre d'élèves, qui promettent de fournir de précieux éléments pour opérer la régénération du clergé et du peuple de cette intéressante contrée. Deux maisons nouvelles viennent de s'ouvrir dans cette province, l'une qui est le petit séminaire de Rio-Janeiro, et l'autre à Lujan. célèbre pèlerinage de la sainte Vierge dans la Plata. Elle possède maintenant quatre bandes de missionnaires, dont les travaux ont des succès merveilleux. Chacune d'elles compte, chaque année, jusqu'à trente mille confessions générales. Les missionnaires qui desservent les deux hôpitaux de la capitale ont la consolation, chaque année, d'administrer jusqu'à dix-huit mille malades. Nous ne pouvons qu'admirer les desseins de la Providence, et lui rendre mille actions de grâces, en voyant le développement et les beaux succès de cette mission, dont l'existence date à peine de vingt années, qui déjà occupe une si large place dans la Compagnie, et à qui un si bel avenir semble réservé dans l'intérêt de l'Église et du salut des âmes.

Notre province des États-Unis continue à prospérer et à développer ses œuvres. Celle des missions dans les campagnes y est organisée et opère un très grand bien. Cette province vient de subir une grande épreuve, et d'être profondément affligée par la mort prématurée de son visiteur, M. Hayden. Il n'avait que quarante et un ans. L'estime et la considération dont il jouissait, l'affection et la confiance de ses confrères, qu'il possédait, et les beaux succès qu'il obtenait par la sagesse de son

administration, faisaient espérer qu'il rendrait de longs et de précieux services à la Compagnie. Sa mort a laissé de profonds regrets, particulièrement dans notre maison-mère, qu'il a grandement édifiée pendant les quelques années qu'il a passées dans son sein, en qualité de correspondant de la province.

La situation de notre province du Mexique est demeurée la même, conservant ses maisons des provinces, faisant des missions avec succès parmi les pauvres gens des champs, mais toujours empêchée par le Gouvernement d'avoir une maison centrale et de former un séminaire interne dans la capitale. Cependant, la Compagnie des filles de la Charité, prospérant et multipliant ses établissements dans le pays, il y a lieu d'espérer que le moment viendra où les [454] missionnaires pourront aussi y avoir une existence régulière. Plusieurs évêques témoignent le désir de pouvoir leur confier la direction de leurs séminaires, mais les sujets nous manquent pour y répondre.

L'Amérique centrale semble ouvrir, dans ce moment, une large porte au zèle de la Compagnie. Les missionnaires y sont demandés avec instance et accueillis avec la sympathie la plus manifeste de la part des gouvernements, comme de Nosseigneurs les évêques, du clergé et du peuple. L'œuvre des séminaires est par excellence celle qui doit opérer la régénération de cette contrée. Déjà trois séminaires sont sous la direction de la Compagnie, à Guatémala, à Popayan et à Quito. Les débuts en ont été heureux. Des propositions nous sont faites pour en établir sur d'autres points, qui offrent les mêmes éléments de succès. Dans le but de favoriser cette heureuse tendance, et pour seconder les desseins de la Providence, nous avons érigé en province l'Amérique centrale, dont le visiteur est le supérieur de la maison de Popayan. Le Chili, Guatemala, le Pérou, l'Équateur et la Nouvelle-Grenade nous offrent de vastes champs à cultiver. La moisson y est mûre et ne demande que des ouvriers pour la recueillir. Toutes les maisons formées dans ces contrées présentent le caractère du grain de sénevé de l'Évangile, qui promet, avec le temps, de produire un grand arbre chargé de fruits de salut.

Notre mission d'Abyssinie est toujours tourmentée par la persécution, et nos missionnaires y courent de grands dangers. Ils y ont échappé jusqu'à présent. J'ai tout lieu d'espérer qu'ils y échapperont encore à l'avenir, et que bientôt se lèveront sur eux des jours plus sereins. La générosité et la persévérance qu'ils déploient dans leur apostolat ne peuvent qu'être bénies de Dieu et leur mériter du Ciel la faveur de voir enfin l'Évangile triompher de tous les obstacles que lui opposent le monde et l'enfer, et acquérir au royaume de Jésus-Christ ces peuples infortunés assis à l'ombre de la mort.

Dans la Chine, au contraire, la situation de nos missionnaires est des plus consolantes. Ils peuvent, en pleine liberté, déployer toutes les ressources de leur zèle. Pourvu qu'ils sachent, dans l'exercice de leur apostolat, user de la simplicité, de la prudence et de la sagesse de saint Vincent, les plus beaux succès leur sont assurés. Aussi les conversions y sont nombreuses, et leurs missions y prennent des développements qui promettent le plus bel avenir pour la gloire de Dieu et pour la consolation de l'Eglise.

Toutes nos missions de la Turquie, de la Perse, de l'Égypte, de la Syrie et de la Grèce jouissent d'une paix profonde. Aussi toutes les œuvres qui y sont établies y prospèrent et s'y développent au-delà de nos espérances. Il est beau le *spectacle qu'elles présentent aux anges et aux hommes*, dans des contrées qui on gémi, pendant tant de siècles, sous la tyrannie de l'islamisme, du schisme et de l'hérésie. La croix y brille aujourd'hui de tout son éclat, et la vérité catholique, si longtemps conspuée et poursuivie à outrance, y jouit maintenant, grâce à la persévérance, au dévouement et à la charité de la [455] double famille de saint Vincent, d'un honneur et d'une sympathie qui, en assurant le salut d'une multitude d'âmes, sont une des plus belles gloires de la religion.

Ainsi, si nous en exceptons celles du Mexique et de l'Abyssinie, toutes nos missions étrangères sont dans un état de prospérité et de progrès qui nous procure la plus douce consolation, et qui nous promet les plus belles espérances.

Notre province d'Espagne demeure toujours sous les étreintes dans lesquelles la Révolution l'a jetée. Mais elle ne s'est pas éteinte dans les ruines ; ses membres dispersés sont pleins de vie et de dévouement pour la vocation. Elle compte encore huit maisons, où s'exercent les fonctions de notre Institut. La colonie de missionnaires qu'elle a envoyée aux îles Philippines occupe et dirige en ce

moment cinq nombreux séminaires externes, qui sont l'espérance de la religion dans cette contrée. Une autre colonie de treize missionnaires s'est rendue à la Havane, où elle rend aussi de grands services à la religion. Ce sont là d'excellents matériaux qui serviront à la reconstruction de l'édifice, quand arrivera le moment fixé par la Providence pour le rebâtir.

Nos provinces d'Italie font aussi bonne contenance an milieu de la tempête qui sévit sur elles. Celle du Piémont a toutes ses maisons occupées encore par les missionnaires. Outre les missions dans les campagnes et les retraites ecclésiastiques, dont ils s'occupent avec zèle, ils dirigent quatre nombreux collèges et un grand séminaire.

La province romaine recueille aussi d'abondants fruits de salut. Notre maison de Rome continue à donner des retraites au clergé et aux ordinands, et elle s'occupe librement d'évangéliser les peuples de la campagne. Pendant le cours de l'année, elle a donné dix-huit missions, six retraites aux ordinands, quatre retraites ecclésiastiques, une retraite à la Propagande, une au collège des Irlandais et deux au clergé d'Assise. Celle de Plaisance a toujours son grand séminaire dans un état de prospérité qui ne laisse rien à désirer. Elle donne aussi des missions dans la campagne et des retraites au clergé. Celle de Florence a donné, pendant l'année qui vient de finir, quatorze missions, onze retraites ecclésiastiques, sept retraites aux ordinands, et douze retraites à des séminaires et à des communautés religieuses ou orphelinats. La province de Naples a eu aussi sa part de travaux et de succès. Elle a pareillement donné quelques missions, de nombreuses retraites au clergé, des conférences mensuelles aux clercs, et d'autres exercices à plusieurs sortes d'institutions religieuses. Dans notre maison principale de Naples, pour répondre au désir de S. E. le cardinal-archevêque, on a établi un petit séminaire, dont les débuts sont consolants et font espérer d'heureux résultats.

A tant de bien opéré par le zèle de nos missionnaires en Italie, je dois ajouter les immenses services qu'ils rendent aux filles de la Charité et aux œuvres qu'elles dirigent dans plus de deux cents établissements. [456]

Notre province de Prusse, dans ce moment, sent aussi la terre trembler sous ses pieds. Son horizon se couvre de nuages bien menaçants. Cependant nous ne sommes pas sans espoir de la voir échapper à l'orage. Ce qui nous inspire de la confiance, c'est le bon esprit qui y règne. Elle n'a pas besoin de régénération : elle a conservé la ferveur et la régularité des premiers jours de son institution. Toutes ses œuvres sont en prospérité, et elle possède l'affection du peuple aussi bien que la sympathie du clergé. Aussi, quoique naissante, elle a poussé dans le pays de profondes racines, qui sont une garantie de son avenir, quand même, pour un moment, ses membres dussent être dispersés par la tempête.

Il me reste encore à vous parler de nos provinces de l'Irlande, de la Pologne et de l'Autriche. Je n'ai rien de particulier à vous en dire. Elles continuent à occuper dignement leurs places dans la Compagnie, et à me donner leur bonne part de consolation. Les fonctions de notre Institut s'y remplissent avec zèle et avec de beaux succès ; et l'esprit qui y règne ne peut manquer d'attirer sur elles d'abondantes bénédictions du Ciel.

Je ne puis terminer cette lettre sans vous exprimer ma profonde reconnaissance pour l'intérêt que vous m'avez témoigné, et pour les prières que vous avez adressées au Seigneur, dans le but d'obtenir le rétablissement de ma santé, si gravement compromise. Certainement j'avais lieu de craindre de ne pas voir s'ouvrir cette nouvelle année. Mes infirmités avaient atteint un degré d'intensité qui autorisait une appréhension que, du reste, l'on partageait autour de moi. Aujourd'hui, grâce à Dieu et à vous, toute crainte a disparu, et j'ai repris des forces et une vigueur que mon âge ne semblait pas permettre d'espérer. Il ne me reste, de l'épreuve que j'ai traversée, que le doux souvenir de l'affection filiale que vous m'avez manifestée et des tendres soins que m'ont prodigués tous ceux qui m'entourent.

Cette épreuve, qu'il a plu au Seigneur de m'envoyer, a été grandement aggravée par la crainte de perdre mon premier et mon second assistants, tous deux aussi gravement malades. Dieu a bien voulu rendre ma joie complète en les ramenant à la santé, en même temps qu'il me rétablissait moi-même. Je vous prie d'unir vos actions de grâces aux miennes, pour remercier son divin cœur d'avoir exaucé d'une manière aussi manifeste les prières, qui lui ont été adressées à cet effet.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et bien dévoué serviteur,

ETIENNE,
I. p. d, 1. c. d. 1. M., Sup. Gén. [457]

ASSEMBLÉE SEXENNALE. - 1873.

LV

Assemblée sexennale. - Conférences spirituelles et répétition d'oraison.
Charité fraternelle.

Paris, le 4 octobre 1873 (1)

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

II y a aujourd'hui cinquante-trois ans que je suis entré dans la Compagnie. Il m'a semblé que ce jour béni serait bien choisi pour vous communiquer ce qui s'est passé dans l'Assemblée sexennale qui a eu lieu cette année. Elle est venue constater dans notre maison-mère que l'œuvre de la restauration de notre Compagnie est accomplie. Elle a manifesté un si bon esprit et un amour si ardent pour l'œuvre de saint Vincent, que, pénétré des sentiments du grand Apôtre, j'aimais à *bénir* avec lui *le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation*. Durant ma longue carrière, j'ai assisté à toutes les assemblées qui ont eu lieu, depuis le rétablissement de la Congrégation ; mais jamais je n'avais vu un si profond esprit de foi, ni une unanimité aussi prononcée de pensées et de sentiments. Dans les autres assemblées, il y avait toujours certains esprits qui occasionnaient une agitation regrettable dans notre maison-mère. Celle de cette année n'y a produit qu'une grande édification, dont elle conservera longtemps le souvenir. D'un autre côté, le choix de députés aussi respectables manifestait le bon esprit des assemblées provinciales qui les avaient choisis pour les représenter. Aussi les procès-verbaux de ces assemblées ont été pour moi un grand sujet d'édification. Ils respirent un attachement sincère à l'esprit de notre état, et un désir ardent de voir se maintenir et fleurir parmi nous les saintes coutumes et les pieux usages de la Compagnie. On n'y voit aucun vœu qui ait pour but d'obtenir quelque adoucissement aux rigueurs de la règle. Au contraire, on y voit exprimée la volonté de faire régner dans toutes nos maisons les observances de la maison-mère.

Il ma été bien doux de présider une assemblée animée de pareils sentiments. Au moment où je vois approcher le terme de ma carrière, il me semblait que Dieu voulait me donner la consolation de voir entièrement achevée l'œuvre si laborieuse de la restauration de notre Compagnie, à laquelle il m'a été donné de prendre part pendant une si longue suite d'années. En effet, elle m'apparaissait comme un rejeton sorti de la vieille souche de l'arbre planté par saint

……

(1) 13 avril 1873. Convocation de l'assemblée sexennale. [458]

……..

Vincent, grandi à travers les orages et les révolutions, devenu un nouvel arbre lui-même, et épanoui sur tous les points du monde, avec des splendeurs que n'eut jamais le premier ; et, à l'exemple des anciens patriarches, *je saluais* avec amour le magnifique avenir qui lui est réservé par la grâce de Dieu et pour l'honneur de notre bienheureux Père.

Cette assemblée reconnut qu'il n'y avait aucun motif de convoquer une Assemblée générale, l'état de la Compagnie ne réclamant point son intervention, sous aucun rapport, soit pour réprimer des abus, soit pour procurer son avancement dans l'esprit de notre Institut, soit pour favoriser les succès de ses œuvres.

Elle avait à pourvoir au remplacement de M. Nicolas Martin, décédé assistant de la Congrégation, depuis la dernière Assemblée générale. Elle y procéda et élut, pour occuper sa place, M. Jules Chinchon, qui l'avait remplie déjà avec zèle et dévouement, en qualité de substitut.

Les aspirations si manifestes et si édifiantes de toutes les maisons de la Compagnie, pour imiter en tout la maison-mère, et pratiquer toutes ses observances, ont attiré mon attention sur un point de règle qui n'est pas généralement observé avec l'exactitude qu'il réclame : c'est celui qui a pour objet la conférence spirituelle qui doit avoir lieu chaque semaine. On s'était persuadé que certaines dévotions introduites pouvaient en tenir lieu, comme l'exercice de la Passion de Notre-Seigneur, les vendredis de Carême, à la maison-mère ; le mois de Marie dans les autres maisons, ou le mois de saint Joseph, les octaves du salut du saint Sacrement. les jours de fête où a lieu un sermon à l'église, etc. II me semble que ces omissions dans ces diverses circonstances, soit de la conférence spirituelle, soit de la répétition d'oraison, ne sont pas légitimement motivées, et qu'elles constituent une dérogation à la règle, de façon à altérer parmi nous l'esprit de l'état. Car, en effet, nos observances étant comme l'aliment propre de cet esprit et de la vie de la Compagnie, des grâces spéciales y sont attachées, et toutes les autres dévotions ne pourront jamais les remplacer efficacement, quelque respectables qu'elles soient. D'ailleurs, il y a là quelque chose qui blesse l'uniformité qui doit exister dans la Compagnie, surtout en ce qui regarde les exercices spirituels de la vie commune. Des confrères observant cette regrettable difformité me l'avaient déjà signalée. Nous avons cru qu'il convenait, sur ces deux points, de revenir à l'usage ancien de la Compagnie, et nous avons, en conséquence, adopté les résolutions suivantes :

1° Conformément au décret de l'Assemblée générale de 1747 sur cette matière, il y aura désormais répétition d'oraison, les dimanches et fêtes solennisées, où il y a communion générale. Elle sera omise seulement le dimanche des Rameaux, le Jeudi-Saint, le jour de la Fête-Dieu et le jour des Morts.

2° Quoiqu'il puisse arriver que la répétition d'oraison ait lieu deux fois dans [459] la même semaine, la conférence ne doit pas moins se faire au jour ordinaire, à moins que ce jour-là ne doive avoir lieu la répétition d'oraison, qui, dans ce cas, est remplacée par la conférence.

3° La conférence aura désormais lieu, chaque semaine, sans exception. Seulement, dans les maisons où le personnel se compose de moins de six personnes, il n'y aura, chaque semaine, que la répétition d'oraison ou la conférence, comme l'a réglé une de nos dernières assemblées générales.

Je recommande à MM. les supérieurs locaux de donner leurs soins à l'effet de mettre en pratique ces résolutions dans leurs maisons respectives. Ils n'auront pas de peine à faire observer ce point d'uniformité. Je sais que, généralement, tous les missionnaires seront heureux de participer à des exercices si propres à entretenir en eux l'esprit de la Compagnie.

Les procès-verbaux de nos assemblées provinciales de cette année m'ont appris qu'elles ont exprimé le désir de voir la charité fraternelle pratiquée avec une plus grande fidélité. Certainement cette vertu existe dans toutes nos maisons ; les esprits et les cœurs y sont unis ; il y règne une édifiante harmonie. Je le constate tous les jours avec grande consolation. Cependant,je dois l'avouer, j'ai à regretter une grande légèreté d'esprit, une intempérance de paroles, une disposition à la critique, une facilité de juger les confrères, les supérieurs même, de leur supposer des défauts ou des intentions qu'ils n'ont pas : ce qui est de nature à les affliger. Ces manquements ont des inconvénients plus graves, quand on se les permet dans la correspondance. Ils s'étendent alors et se généralisent au grand détriment de l'esprit d'union et de cordialité. Je dois vous le dire, ces blessures faites à la charité sont comme une amertume qui altère la douceur des consolations que me procure le bon esprit qui règne généralement dans la Compagnie. C'est à mes yeux comme un nuage qui obscurcit la beauté des vertus qui sont pratiquées, et du bien qui s'y fait, et qui empêche les complaisances du Ciel de descendre sur elle avec plus d'abondance. Tout le temps de mon généralat, je n'ai cessé de demander à Dieu d'extirper du milieu de nous cette fâcheuse disposition,

et de nous inspirer une sincère estime les uns envers les autres, qui nous porte à nous traiter avec bienveillance, et à nous *prévenir* de considération et *d'honneur*. Puissé-je, avant le terme de ma course, voir réaliser ce désir de mon cœur ! A l'exemple du grand Apôtre, je vous demande instamment que votre charité croisse de plus en plus en tout sens, *oro ut charitas vestra magis abundet in omni sensu* (Phil., I, 9.). Je vous dirai avec lui : Par-dessus tout ayez la charité, *Super omnia chanitatem habete* (Col., III, 14.). Non-seulement *elle est le lien de la perfection*, mais encore c'est par elle que vous demeurez en Dieu, et qu'il demeure en vous, et par conséquent c'est elle qui assure le succès de vos travaux et le bonheur de votre vie ; *qui manet in charitate, in Deo manet, et Deus in eo* (I Joan., IV, 16.). Que la charité dirige l'exercice de l'autorité et la [460] pratique de l'obéissance, et, selon la pensée de saint Vincent, *chacune de nos maisons sera un petit paradis sur la terre*.

Tout préoccupé de ce désir, permettez-moi, en terminant cette communication, d'emprunter le langage de l'apôtre saint Jean. La situation où je me trouve semble m'y autoriser. Vous savez que sur la fin de sa carrière, accablé sous le poids de l'âge et des infirmités, tous ses discours à ses chers fidèles se bornaient à une seule parole : *Filioli, diligite alterutrum... Præceptum Domini est, et si solum fiat, sufficit* (I Joan. , IV, 4.). Mes chers petits enfants, aimez-vous bien les uns les autres : c'est le précepte du Seigneur ; et si vous l'accomplissez, cela suffira. Cette parole, je l'adresse à chacun de vous. Si je pouvais vous ouvrir mon cœur, vous verriez que mon vœu le plus ardent, c'est que vous vous aimiez bien les uns les autres. Donnez-moi cette dernière consolation qui mettra le comble à mon bonheur. Croyez-en ma longue expérience. Pendant les trente années de mon généralat, j'ai pu constater que c'est par la puissance de l'union et de la charité que l'on triomphe de toutes les difficultés que rencontrent les œuvres de Dieu, et qu'on procure leur prospérité. Par la pratique de nos saintes règles et des maximes de saint Vincent, vous êtes assurés que vous avez en vous un esprit plus fort que celui qui est dans le monde, *spiritus qui in vobis est, major est quam qui in mundo* (S. Hier. In Epist. Ad Galatas, lib. III, ep. VI). Si la charité vous enflamme, vous pouvez hardiment vous avancer vers les belles destinées qui vous sont réservées. Un magnifique avenir sera votre récompense. La Compagnie, comme l'Évangile, traversera tous les âges et toutes les transformations sociales ; établie sur le roc des maximes de la foi, elle résistera aux vents et aux tempêtes, et elle sera, aux yeux de la postérité, un monument des miséricordes du Seigneur, et l'éternelle gloire de saint Vincent.

Je suis, en l'amour de Notre-Seigneur,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
1. p. d. l. C. d. l. M., Sup. gén.

[461]

LVI

Nouvelles de la Compagnie. - Quel esprit lui assure la protection de Dieu, et la bienveillance des hommes.

Paris, le 1er janvier 1874 (1).

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

L'année qui vient de finir a été marquée par de douloureuses épreuves, qu'il a plu à Dieu de m'envoyer, et qui, en exigeant de mon cœur de pénibles sacrifices, ont imposé à la Compagnie des pertes bien sensibles. La mort est venue porter ses coups tout autour de moi et plonger dans le deuil et l'affliction notre maison-mère. Elle a pénétré jusque dans mon conseil et a arraché à mes affections mon premier assistant, qui était en même temps mon admoniteur. Ces pertes si sensibles ont fait à mon âme des blessures bien profondes et ont laissé près de moi des vides bien regrettables. Ce qui a pu adoucir ma douleur, ce sont les bons exemples et l'odeur d'édification que nous ont laissés ces chers confrères que nous avons perdus. Moi-même je me suis senti *touché* par la *main de Dieu*. L'infirmité m'a atteint d'une manière sérieuse, de sorte que j'ai dû me rappeler l'exemple du saint homme Job et dire avec lui : *Dominus dedit, Dominus abstulit ; sicut Domino placuit, ita factum est : sit nomen Domini benedictum*. « Le Seigneur me les avait donnés ; le Seigneur me les a enlevés ; il en a été ce qui a plu au Seigneur : que son saint nom soit béni ! » Au moment où je vous trace ces lignes, je suis en proie à des souffrances, qui me semblent indiquer que ma longue carrière dans la Compagnie et dans le généralat approche de son terme. Dieu seul en a le secret. En présence de cette situation, j'aime à me rappeler la pensée de saint Vincent, que *c'est Notre-Seigneur qui conduit et gouverne la Compagnie*. Nous ne sommes tous que des ouvriers qu'il daigne employer à la construction de l'édifice dont notre bienheureux Père a posé les fondements. Chacun de nous a sa tâche à remplir dans ce travail de sa Providence ; et lorsqu'il l'a accomplie, il doit céder sa place à un autre, et aller recevoir sa récompense au Ciel. Les instruments se succèdent et disparaissent ; mais l'œuvre demeure, et grandit toujours jusqu'à ce que l'édifice ait atteint les proportions destinées par le divin

……..

(1) 22 octobre 1873. - Annonce la mort de M. Eugène Vicart. - 3 février. - Communique une lettre de Pie IX, concernant nos confrères expulsés d'Allemagne. [462]

……..

architecte. Puissions-nous occuper dignement notre place dans la famille militante, afin qu'il nous soit donné d'obtenir celle qui nous est destinée dans la famille triomphante !

Une autre épreuve est venue porter l'affliction dans mon âme : c'est la persécution subie par notre province de Prusse, qui en a forcé tous les membres à abandonner leurs œuvres, et à prendre le chemin de l'exil. Cet évènement que nous redoutions s'est enfin accompli. Saint Vincent, je n'en doute pas, les déclarerait *bienheureux*, parce qu'*ils souffrent persécution pour la justice*. On n'a pu articuler contre eux aucun grief qui pût jeter le moindre nuage sur leur conduite. Au contraire, à cette occasion il a été manifeste qu'ils possédaient les sympathies de tous. Ce fut même les larmes aux yeux que les autorités leur intimèrent l'ordre de quitter le pays. Les regrets qu'exprimèrent le clergé et les populations à leur départ, disaient bien haut tout le bien qu'ils opéraient, et combien sont profondes les racines de la vénération et de la confiance qu'ils ont su inspirer par leur vie exemplaire et par leur dévouement à la gloire de Dieu et au salut des âmes. Ces racines ne périront pas, et lorsque le calme succédera à la tempête, on verra surgir un nouvel arbre, plus vigoureux que le premier, et les sympathies qu'ils ont laissées derrière eux, devenir une semence qui produira une riche moisson de succès.

Dans ma douleur, je n'ai pu m'empêcher de rendre grâces au Seigneur d'avoir mis nos confrères de Prusse à même de donner à la Compagnie un exemple de fidélité à la vocation, qui ne se rencontre pas dans les deux siècles de son histoire. Il a voulu faire servir cette épreuve à la manifestation des sentiments de leurs cœurs. Comme on croyait que le motif des rigueurs dont il étaient l'objet était leur dépendance d'un supérieur étranger, les autorités ecclésiastiques du pays, dans la vue de les conserver, obtinrent du Souverain Pontife qu'ils fussent soustraits à mon autorité pour un temps, et qu'ils fussent rangés parmi les membres du clergé séculier, jusqu'à ce que des temps meilleurs pussent leur permettre de se rétablir dans l'ordre de leur vocation. Mais tous, sans exception, réclamèrent contre une pareille mesure, et me déclarèrent qu'ils étaient prêts à aller travailler dans les missions les plus lointaines, plutôt que de cesser de vivre en communauté et de ne plus prendre part aux œuvres de la Compagnie. Les mêmes sentiments me furent exprimés par tous nos frères coadjuteurs. Et, en effet, aussitôt qu'ils eurent reçu l'ordre de quitter leurs maisons, tous

se rendirent à notre maison-mère, pour se mettre à ma disposition ; et dans ce moment ils sont rendus aux diverses destinations que je leur ai assignées. 26, tant prêtres que frères-coadjuteurs, ont été placés dans nos maisons de France, où ils rendent de bons services ; 45 ont été envoyés dans nos missions étrangères ; 7 composent le personnel d'une maison que leur a offerte en Belgique l'évêque de Namur ; et deux prêtres sont demeurés en Prusse en qualité d'aumôniers de nos sœurs.

Cet exemple est un grand enseignement donné à la Compagnie, et dont je [463] désire vivement qu'elle profite. Dans un temps où les nations s'agitent en tous sens, où les bouleversements et les révolutions se succèdent sans cesse, où la société est ébranlée jusque dans ses fondements ; il importe que les missionnaires sachent se dégager de toutes les influences humaines, pour se considérer comme formant une seule famille, n'appartenant à aucune nationalité, ne se reconnaissant *redevables* qu'à l'Église universelle, pour dévouer à tous les peuples leur zèle et leurs travaux, les gagner à Jésus-Christ et sauver leurs âmes. C'est en s'animant de cet esprit, que la Congrégation échappera à toutes les vicissitudes de ce monde, qu'elle considérera l'univers entier comme sa patrie, et que les évènements ne pourront supprimer ses provinces que pour les mettre à même de porter en d'autres lieux le dévouement de leur apostolat, pour la plus grande gloire de Dieu.

Plaise au Seigneur que tous les membres de la Compagnie imitant les missionnaires de la Prusse, acceptent comme eux les épreuves qu'il plaira au Seigneur de leur envoyer, et qu'ils puissent aussi se rendre le témoignage qu'ils ne *souffrent persécution que pour la justice !*

Car c'est sur cette pensée que je désire aujourd'hui attirer votre attention. On peut croire souffrir pour la justice, tandis qu'on ne supporte que le juste châtiment d'un zèle indiscret, de fausses démarches, d'entreprises imprudentes. On peut se croire devant les hommes l'objet d'injustes persécutions, tandis que devant Dieu on n'est que téméraire, et que l'on ne recueille que ce que l'on a semé. Combien de fois on attribue au zèle pour la gloire de Dieu ce qui n'est inspiré que par l'amour-propre, par le désir d'attirer les applaudissements des hommes, d'acquérir leur estime et leur considération ! Combien de fois, par l'effet d'un caractère ardent et impétueux, oubliant que l'action de Dieu est toujours mystérieuse et dirigée par sa sagesse, qu'il dispose tout avec suavité et une sainte lenteur, on est impatient de développer les œuvres, de les rendre importantes, d'étendre leur influence, mais on s'expose à les compromettre et à les conduire à leur ruine !

Si nous voulons conserver à la petite Compagnie sa position si belle et en même temps si tranquille au milieu des révolutions qui tourmentent les peuples, demeurons fidèles à suivre la voie que nous a tracée notre bienheureux Père. Ainsi :

1° Abstenons-nous de toute initiative, et laissons à la Providence le soin de nous appeler dans la portion de la vigne du Seigneur où elle veut nous employer ;

2° Ne cherchons pas à étendre le champ de nos travaux, laissant à cette même Providence le soin d'en fixer ou d'en prolonger les limites ;

3° Ne négligeons aucun des moyens propres à faire prospérer les œuvres qui nous sont confiées, moyens indiqués par nos saintes règles, c'est-à-dire la simplicité, l'humilité, le désintéressement et l'éloignement de tout ce qui tient à l'esprit du monde ; par conséquent, évitant le bruit, [464] l'éclat, la publicité, et faisant en sorte que *les hommes*, sans nous apercevoir, pour ainsi dire, ne *voient que nos œuvres, et qu'ils en glorifient le Père céleste ;*

4° Quels que soient d'ailleurs les besoins des âmes, n'acceptons que les œuvres qui sont du domaine de notre Institut. Nous avons mission et grâce du Ciel pour les diriger avec succès, tandis que nous n'avons pas la même assurance pour celles qui sont en dehors de notre vocation ;

5° Saint Vincent indique les caractères qui doivent nous faire reconnaître si c'est bien la volonté de Dieu que nous acceptions une œuvre que l'on veut nous confier. 1° Il faut que l'idée n'en vienne pas de nous, mais de ceux qui par état sont les interprètes de la Providence, ou bien de circonstances qui rendent cette volonté manifeste. 2° II importe de constater que cette œuvre est de nature à procurer la gloire de Dieu, et qu'elle est dans l'ordre de notre vocation. 3° Que les ressources pour la réaliser sont moralement certaines. 4° Que l'on a les sujets propres à la bien diriger. 5° Enfin, que l'on n'agisse qu'avec l'approbation des Supérieurs. Si ces conditions sont remplies, nous pouvons compter sur le secours de la Providence pour la conduire à bonne fin.

Ma longue expérience m'a mis à même de constater que, lorsque l'on a été fidèle à ces conditions, les œuvres ont toujours été bénies de Dieu et qu'on ne s'en est jamais écarté sans voir avorter les plus belles entreprises.

Grâce à Dieu, ces enseignements de saint Vincent sont appréciés généralement dans la Compagnie, et l'on comprend que c'est en s'y conformant que l'on attire la bénédiction du Ciel sur ces œuvres. Si je vous les rappelle, c'est uniquement pour vous engager à y persévérer, et à en faire la règle de votre conduite. C'est à cette fidélité que nous devons attribuer la prospérité dont jouissent nos œuvres au milieu d'un monde si agité, et dont les tendances sont si manifestement contraires à la religion. Je n'ai en effet que des choses consolantes à vous annoncer sur la situation de notre Compagnie, dans toutes les parties du monde.

Même en Italie, nos missionnaires sont entourés des sympathies du clergé et des peuples, et ils remplissent les fonctions de notre Institut, sans rencontrer aucune opposition.

Notre maison principale de Rome a été respectée jusqu'à présent. Dans le cours de l'année qui vient de finir, nos maisons de la province romaine ont donné 31 missions, 24 retraites ecclésiastiques, 13 retraites d'ordination, 62 retraites à des personnes séculières, sans compter les conférences faites aux filles de la Charité. Notre maison de Rome continue à donner une conférence aux ecclésiastiques de la ville, chaque dimanche, et, tous les quinze jours, une conférence sur la liturgie.

Je n'ai point reçu de compte-rendu des travaux de notre province du Piémont dans le cours de l'année dernière ; mais je sais que les cinq collèges que nos [465] NOUVELLES DE LA COMPAGNIE. - 1874.

missionnaires dirigent sont prospères, et qu'ils ont donné avec succès des missions dans la campagne, comme dans les temps les plus tranquilles.

Dans notre province de Naples, les succès ne sont pas moins consolants. Grâce à la bienveillante et puissante intervention de S. Em. le cardinal archevêque de cette ville, notre maison principale nous a été rendue. Nous y avons établi un petit séminaire qui compte en ce moment 50 élèves. On y fait, en outre, deux conférences ecclésiastiques au clergé, chaque dimanche. Dans la seule ville de Naples, nos missionnaires ont donné 22 retraites aux différentes classes du peuple, et aussi un bon nombre de missions dans les campagnes.

On ne peut s'expliquer comment, dans un pays si travaillé par les passions révolutionnaires et en proie à tous les ravages de l'impiété, notre petite Compagnie peut opérer un si grand bien, et cela, sans rencontrer d'opposition et sans être en butte à l'hostilité des ennemis de la religion. Il y a là un effet de la protection divine qu'on ne peut méconnaître, et qui est de nature à nous rassurer sur l'avenir de ces provinces.

Il en est de même de notre province d'Espagne. Malgré toutes les convulsions dans lesquelles se débat ce pauvre pays, nos maisons y sont respectées, nos missionnaires s'y emploient aux fonctions de notre Institut, et de nouvelles vocations viennent augmenter leur nombre.

En Portugal, nos œuvres prospèrent et se développent. Nous venons d'y former une nouvelle maison par suite de la libéralité et de la bienveillance d'une personne illustre, qui affectionne grandement notre Compagnie. La situation de nos Missions dans ce pays et l'avenir qui semble leur être réservé nous ont déterminés à en constituer une province nouvelle de la Congrégation.

En Autriche, en Irlande et eu Pologne, la Compagnie continue à faire le bien sans rencontrer d'obstacle ni d'opposition.

Nos provinces de la Perse, de la Grèce, de la Turquie et de la Syrie sont de plus en plus prospères ; leurs œuvres grandissent et produisent les fruits les plus consolants pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Notre mission d'Abyssinie, qui pendant de si longues années végétait, dans des circonstances qui n'offraient aucun espoir de succès, voit une ère nouvelle s'ouvrir devant elle. La Providence a permis qu'il survînt des évènements politiques sur cette terre ingrate et stérile, lesquels ouvrent une large porte à l'Evangile et offrent le moyen d'y créer des œuvres, d'y former des établissements

stables, et, nous en avons la confiance, de transformer cette malheureuse contrée et de lui faire produire une riche moisson de fruits de salut. Nous espérons même que, dans un temps peu éloigné, nous pourrons y former des maisons de filles de la Charité et y implanter leurs œuvres.

Nos missions de la Chine jouissent d'une tranquillité parfaite, et elles se trouvent dans les conditions les plus favorables pour la propagation de la foi et les œuvres de la charité.

La même prospérité existe dans notre province des Etats-Unis d'Amérique. [466] Dieu la favorise des mêmes bénédictions, et les œuvres y sont toujours en progrès.

Mais ce sont nos missions de l'Amérique du Sud, surtout, qui nous donnent leur large part de consolation. Elles présentent un vaste champ aux travaux de la Compagnie. La moisson y est mûre, et nos ouvriers n'ont qu'à s'y présenter pour la recueillir abondamment. Le Mexique semblerait faire exception à la situation générale, à cause de la persécution qui y sévit contre la Religion. Tous les ordres religieux en sont bannis. Cependant nos missionnaires y sont respectés. Ils dirigent en paix les séminaires qui leur sont confiés, et ils évangélisent les peuples de la campagne sans être aucunement inquiétés.

Au Chili, à Popayan, à Guatemala, à l'Equateur, au Pérou, nos œuvres sont florissantes. Dans cette dernière contrée, les sympathies pour les enfants de saint Vincent sont telles que, récemment, le Président de la République a proposé à l'Assemblée nationale de voter un crédit d'un million de francs, pour faire venir de France des missionnaires et des filles de la Charité, et les répandre dans toutes les villes du pays.

Mais c'est surtout au Brésil qu'une immense carrière est ouverte à la Compagnie. La création des séminaires pour la régénération du clergé, les missions dans les campagnes pour le salut du peuple, s'y multiplient et obtiennent les plus beaux succès. Nous ne pouvons suffire à envoyer le nombre de missionnaires qui seraient nécessaires pour occuper tous les établissements qui nous sont offerts.

La mission de la République Argentine nous donne aussi sa large part de consolations et nous présente le plus bel avenir. Le gouvernement de Buénos-Ayres, de concert avec Monseigneur l'archevêque de cette ville, a arrêté le projet d'ouvrir une mission chez les Indiens infidèles du pays, à l'effet de les civiliser et de les gagner à la Religion et c'est à notre Compagnie qu'ils ont résolu de confier cette belle entreprise. Plusieurs de nos missionnaires sont désignés pour la réaliser, et dans ce moment des mesures sont prises pour la mener à bonne fin. Pour faciliter la réalisation des desseins de Dieu sur cette mission, nous avons cru devoir détacher cette mission de la province du Brésil, et l'ériger en province particulière.

Ce coup d'œil rapide sur la situation si calme et si prospère des œuvres de la Compagnie, dans toutes les contrées du monde, dans un temps où l'impiété fait partout tant de ruines et de ravages et où l'Église est en butte à tant de persécutions, présente un fait bien capable d'exciter notre admiration et notre reconnaissance envers l'Auteur de tout bien ; nous ne pouvons qu'éprouver les sentiments du grand Apôtre et nous écrier avec lui : *Gratias Deo super inenarrabili dono ejus*. «Action de grâces à Dieu pour son incompréhensible bonté ! Ses desseins sur nous sont bien manifestes. C'est la glorification des enseignements de saint Vincent et de la ligne de conduite qu'ils nous a tracée. Quel puissant motif pour nous de ne jamais nous en écarter ! [467]

Si la bénédiction du Ciel est sur nous manifeste dans toutes les œuvres de la Compagnie, elle s'exerce surtout d'une manière sensible sur notre maison-mère, par l'abondance des vocations qui s'y présentent. A aucune époque, nous n'avons vu une pareille prospérité. Aujourd'hui elle se compose de 227 personnes, 43 prêtres, 76 étudiants, 49 séminaristes, 59 frères coadjuteurs.

Dans le cours de l'année qui vient de finir, elle a dû fournir 19 missionnaires à nos missions étrangères.

Mais ce qui est plus consolant encore, c'est le bon esprit, l'union des cœurs, la ferveur et la régularité qui y règnent. On ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle ne possède pas seulement le corps de saint Vincent, mais que son âme repose aussi dans son sein. C'est pourquoi, empruntant les paroles de la sainte Ecriture, je dirai que Dieu, en y multipliant la famille, y augmente en même temps la joie et le bonheur *multiplicasti gentem, et magnificasti lætitiam*. Ce beau spectacle, que je contemple tous les jours avec amour, est la source de bien des jouissances répandues sur mes derniers jours pour adoucir l'amertume des douleurs que me causent mes infirmités. Si je puis dire,

comme l'apôtre saint Pierre (Pet. I, 14). que je sens mes forces défaillir, et que ma maison de boue commence à se démolir ; comme les saints Patriarches, je puis saluer avec joie le bel avenir que Dieu réserve à des générations d'enfants de saint Vincent si amateurs de ses maximes et si remplis de son esprit. Lorsqu'il y a trente ans, Dieu m'appela à prendre le gouvernement de la Compagnie, dans des circonstances bien difficiles, j'étais loin de m'attendre à ce que je la verrais acquérir une situation aussi florissante, et à occuper une si belle place dans l'Église. A lui seul en soit la gloire !

Je fais pour elle les vœux les plus ardents au commencement de cette nouvelle année. Je ne demande au Ciel que de lui continuer sa bénédiction et ses complaisances, de maintenir dans son sein l'esprit de notre saint Fondateur, et d'y rendre de plus eu plus étroits les liens de l'union et de la charité, persuadé que, si je suis exaucé, vous serez tous heureux dans votre sainte vocation, en même temps que vos travaux procureront la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Messieurs et mes très-chers frères.

Votre très-humble et bien dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
I. p. d. 1. C. d. 1. M., Sup. gén. [468]

M. MELLIER, VICAIRE GENERAL

LVII

M. Mellier, Vicaire général. - Décès de M. Étienne.

Paris, 16 mars 1874

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Dans l'affliction profonde où nous plonge la perte de notre vénéré et bien-aimé Père, nous éprouvons le besoin de grandes consolations.

Nous les avons cherchées dans les pensées fortifiantes de la foi, dans nos espérances chrétiennes si pleines d'immortalité, et, tous, nous avons la douce persuasion que ce bon et fidèle serviteur est allé recevoir l'éternelle récompense que le juste Juge réserve et accorde à ceux qui ont rempli leur vie laborieuse des excellentes œuvres de la charité.

Ces consolations si nécessaires et si désirables, nous les puiserons aussi dans tout ce qui peut comme prolonger, au milieu de nous, l'existence de notre cher défunt et nous permet de l'entendre nous parler encore, après sa mort : *Defunctus adhuc loquitur*.

Pour des enfants bien nés, toujours la parole d'un Père est aimable et sacrée ; mais cette parole a un plus grand retentissement et laisse de plus ineffaçables souvenirs quand, accompagnée de la dernière bénédiction, elle est prononcée par le chef tendrement aimé de la famille, au moment de la séparation, à l'heure du départ pour l'éternité.

Écoutez cette voix qui toujours trouvait si facilement la route de nos cœurs et nous faisait éprouver de si douces et de si salutaires impressions.

Je transcris textuellement les précieuses paroles que nos cœurs attentifs, émus et attendris, ont recueillies dans le moment suprême et solennel, lorsqu'entouré des prêtres, des clercs et des frères de la maison-mère, représentant la Congrégation tout entière, notre vénéré Père eut reçu avec une

foi vive, une tendre piété et une céleste confiance, les sacrements de notre mère la sainte Église. II nous disait :

« Je comprends l'émotion qui vous domine en ce moment, et j'aurais peine à contenir la mienne, si je n'étais depuis longtemps préparé à cette douloureuse circonstance et à cette religieuse cérémonie.

Lors de l'Assemblée de nos confrères, au mois de juillet dernier, je leur [469] ai dit : Je sens ma fin approcher, ma carrière s'achève ; mon âme, mes infirmités sont un avertissement que Notre-Seigneur m'a ménagé : il me semble que ma mission est finie...

« Au vénérable M. Vicart je disais, lorsque je lui rendis le même service que vous venez de me rendre, que je ne tarderais pas à le suivre. Oui, j'ose dire avec confiance ce que disait saint Vincent au moment de sa mort : « *Je vais rejoindre la grande famille au ciel ; je compte sur la miséricorde et la bonté de Notre-Seigneur*.

« Vous ne m'oublierez pas dans vos prières, afin que le Seigneur daigne me pardonner mes péchés.

« Je demande pardon à tous ceux de mes confrères auxquels j'aurais pu faire de la peine ; je crois pourtant n'avoir jamais voulu faire de peine à personne, et, si cela m'est arrivé, jamais je ne l'ai voulu ; ç'a été malgré moi. Priez donc pour moi afin que Notre-Seigneur me reçoive dans le ciel avec saint Vincent : il faut être si pur pour pouvoir entrer au ciel !

« Oui, demandez à Notre-Seigneur de me rendre l'objet de sa miséricorde et de me pardonner mes péchés. Qu'il me donne l'efficacité des sacrements que je viens de recevoir, afin qu'arrivant auprès de sa divine majesté, j'entende sortir de sa bouche ces paroles de l'Evangile : *Bon et fidèle serviteur, entrez dans la joie avec le Seigneur ; venez occuper la place qui vous a été préparée de toute éternité*.

« Oh ! combien, à ces derniers moments, je remercie Notre-Seigneur de toutes les grâces qu'il m'a faites à moi et aux deux familles de saint Vincent ! Je vous prie de m'aider à l'en remercier. Oui ! la Congrégation est aujourd'hui comme elle était au temps de saint Vincent, elle est animée de l'esprit primitif.

« C'est Notre-Seigneur qui a tout fait ; à lui en soit toute la gloire ! Quand je ne serai plus, je vous en prie, je vous en supplie, je vous en conjure, ne m'attribuez pas ce bien ni aucun autre : c'est à Dieu seul, l'auteur de tout bien, que doit en revenir toute la gloire.

Il est une chose cependant à laquelle je tiens. Oui, j'y tiens beaucoup ; je désire qu'elle ne me soit pas contestée : c'est mon grand amour pour la Congrégation. Oh ! oui, j'ai aimé les deux familles de saint Vincent par dessus tout ; je leur ai consacré toute mon existence, toutes mes forces, toutes mes affections ; je les ai aimées plus que ma vie ! Veuillez le redire à tous mes confrères, prêtres, étudiants, séminaristes, à nos chers frères coadjuteurs répandus dans tout le monde entier ; dites-leur qu'en m'en allant au ciel, où j'espère entrer par l'effet de l'immense miséricorde de Dieu, j'emporte avec moi mon amour pour eux et pour chacun d'eux; en quittant la terre, j'ai la ferme espérance de les aimer encore là-haut et pour toujours.

« Oui, puisque vous me demandez de vous bénir, je vous donne ma [470] bénédiction qui sera aussi la bénédiction de saint Vincent et la bénédiction de Notre-Seigneur qui vous bénira tous, tandis que je prononcerai les paroles : « *Benedictio Dei omnipotentis Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper*. »

Une dépêche télégraphique envoyée au Saint-Père par l'intermédiaire du cardinal Antonelli obtint, quelques heures après, la réponse suivante : « *Le Saint-Père, en priant pour le Supérieur général Étienne, lui envoie la bénédiction demandée*. »

Son Eminence le cardinal Chigi, ayant appris l'état dangereux où se trouvait monsieur notre très-honoré Père, télégraphia aussi pour demander au Saint-Père la bénédiction apostolique : il reçut cette réponse : « *Le Saint-Père accorde la bénédiction pour monsieur Etienne*. »

En voyant auprès de son lit de douleur Mgr le Nonce, qui venait lui apporter la bénédiction apostolique de notre Saint-Père le Pape, notre cher et vénéré malade éprouva une bien grande consolation : il pria S. Em. le cardinal Chigi d'exprimer à Sa Sainteté toute sa profonde et filiale

reconnaissance, ajoutant que si Dieu lui rendait la santé, il s'empresserait d'aller à Rome pour remercier notre bien-aimé Père et Pontife Pie IX.

Le lendemain, jeudi 12 mars, Son Eminence M le Cardinal-Archevêque de Paris, informé de l'état de santé de notre très-honoré Père, vint lui donner aussi sa bénédiction que M. le Supérieur lui avait fait demander. Son Eminence s'entretint quelques instants avec notre bon Père et lui dit, en le quittant, que si les prières qu'il adressait à Dieu pour sa conservation n'étaient point exaucées. il espérait qu'il voudrait bien le recommander à Notre-Seigneur, lui et son vaste diocèse, lorsqu'il entrerait au ciel.

Puisqu'il n'a pas plu à Dieu, malgré nos instances et nos supplications, de laisser encore au milieu de nous, pendant de longues années, notre cher et vénéré Père, espérons qu'il lui a donné place parmi ses élus, au sein de la béatitude éternelle.

O bien-aimé Père ! vous partagez maintenant avec saint Vincent de Paul la gloire réservée aux bons ouvriers de l'Évangile, aux zélés et courageux ministres du Seigneur. Vous avez, comme notre saint Fondateur, combattu le bon combat, consommé noblement et fructueusement votre course, et, quoique achevées bien trop tôt à notre gré, vos nombreuses années de vocation et de généralat ont été bien pleines de travaux, de mérites et de vertus.

Puissions-nous, formés par vos leçons, édifiés par vos exemple, aimer ce que vous avez aimé, et mettre en œuvre ce que vous nous avez enseigné !

Désigné par notre bon et respectable Père pour remplir les fonctions de Vicaire général après sa mort, je viens humblement et avec confiance me recommander à votre indulgente charité et à vos ferventes prières. A défaut de vertus et de talents, je veux, du moins, vous assurer de mon entier et très-fraternel dévouement. [471]

Je suis affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère.

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

Louis MEILLIER.
1. p. d. 1. C. d. 1. M., Vic. gén.

1° Aux termes des constitutions, le Vicaire général doit, le plus tôt possible, demander des suffrages pour le repos de l'âme de M. le Supérieur général à tous les membres de la Congrégation.

Dans la maison où notre très-honoré Père est décédé, les prêtres doivent célébrer *au moins quatre Messes (saltem quatuor)*. Nos cœurs reconnaissants aimeront à interpréter largement le mot de nos constitutions, *saltem*. Je désire que *huit* messes soient célébrées.

Ceux de nos confrères qui ne sont pas prêtres (clercs et frères coadjuteurs) doivent faire *au moins* deux communions et réciter deux rosaires ; je leur demande de faire quatre communions et de réciter quatre rosaires.

Dans les autres maisons, les prêtres doivent dire *au moins* deux messes ; je les prie de vouloir bien en célébrer quatre. Les clercs et frères coadjuteurs n'étant tenus qu'à une communion et à un rosaire, je pense qu'ils voudront bien faire trois communions et réciter trois rosaires.

C'est un tribut de vénération et de gratitude que nous nous empressons de payer à notre bien-aimé Père, qui a rendu de si éminents services à notre petite Compagnie.

2° Nous nous sommes empressés d'adresser une lettre à notre très-saint Père le Pape, au sujet de la convocation de l'Assemblée générale, et pour supplier Sa Sainteté de daigner abaisser ses regards paternels sur notre Congrégation, et de vouloir bien nous bénir tous dans ce moment de deuil et de profonde douleur.

3° Les permissions, concernant le vœu de pauvreté, pour ceux qui en auraient besoin, sont continuées jusqu'à l'élection du nouveau Supérieur général.

4° Désirant recueillir tous les matériaux qui peuvent servir à écrire une vie aussi complète que possible de monsieur notre très-honoré Père, je prie messieurs nos confrères qui auraient quelques documents intéressants et édifiants, de vouloir bien me les transmettre. [472]

LVIII

Annonce de la prochaine Assemblée générale pour le 8 septembre et des prières à dire.

Paris, 24 juin I874.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Lorsque je vous transmettais, il y a quelques mois, la triste et douloureuse nouvelle de la mort de notre très-aimé et bien regretté Père, je ne croyais pas pouvoir mieux soulager vos cœurs et le mien qu'en vous faisant parvenir les dernières paroles de ce cher et vénéré défunt.

Vous les avez accueillies, je le sais, avec une très-respectueuse et très-profonde vénération, avec une toute filiale et bien religieuse affection.

Aujourd'hui je dois vous parler de l'élection d'un nouveau Supérieur général, et je veux vous communiquer la lettre pleine de tendresse paternelle que le Vicaire de Jésus-Christ, notre bien-aimé Pontife et Père Pie IX, daignait écrire aux membres de la petite Compagnie, en réponse à celle que je m'empressais de lui adresser an lendemain de notre perte irréparable.

Voici d'abord les quelques paroles bien simples et remplies d'une filiale confiance que je déposais au pieds de Sa Sainteté, pour lui exprimer notre douleur, solliciter sa bénédiction apostolique et lui demander l'autorisation de convoquer l'Assemblée générale, afin de nous conformer à un récent décret qui interdit toute réunion de chapitres et congrégations sans la permission du Saint-Siège, à cause des temps troublés que nous traversons :

Très-Saint Père,

« Au moment où monsieur Jean-Baptiste Etienne, Supérieur général de la Congrégation de la Mission, rendait son âme à Dieu, nous avons chargé le Procureur général de cette Congrégation près le Saint-Siège de faire connaître, immédiatement à Votre Sainteté cette triste nouvelle, ayant la filiale confiance que Votre charitable Paternité prierait pour ce digne et regretté Supérieur que Vous aimiez et que Vous daigniez honorer de Votre bienveillance.

« Maintenant nous venons Vous remercier, Très-Saint Père, de l'empressement et de l'extrême bonté avec lesquels Vous avez daigné envoyer à notre bien-aimé Supérieur mourant Votre bénédiction apostolique, et la précieuse assurance que Vous priiez pour lui.

« Nous Vous supplions ensuite de vouloir bien, dans ce moment d'affliction, [473] jeter un regard de compassion sur cette petite Congrégation que Dieu daigna établir dans son Église par les soins de notre bienheureux fondateur saint Vincent de Paul, et à laquelle Vous, Très-Saint Père, et Vos vénérés prédécesseurs, avez donné tant de témoignages d'affection.

« Désigné, suivant nos constitutions, par notre respectable Supérieur défunt pour remplir les fonctions de Vicaire général jusqu'à la nomination de son successeur, je viens, de concert avec les Assistants de notre Congrégation, vous supplier de vouloir bien nous autoriser à convoquer l'Assemblée générale, afin de procéder le plus tôt possible à la nomination d'un nouveau Supérieur. Cette convocation peut s'opérer sans difficultés, puisque les membres légitimement désignés doivent se réunir à Paris.

« Prosterné, avec tous mes chers confrères, aux pieds de Votre Sainteté, je sollicite bien humblement,

« Très-Saint Père,

« Votre Paternelle et Apostolique Bénédiction...»

Sa Sainteté daignait donner à notre lettre cette bienveillante et affectueuse réponse :

« PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, Salutem et Apostolicam Benedictionem (1)

« Cum desiderandum omnino sit, Dilecte Fili, ut istæc Congregatio late diffusa per orbem variisque addicta muneribus in animarum salutem, certo non careat et idoneo moderatore a quo regatur ; non modo libenter annuimus convocationi generalis Cœtus, a quo ipse eligatur, sed id fieri plane cupimus. Quocirca necessarias omnes ad ipsum cogendum facultates tihi coricedimus ; simulque ominamur, ut in eum maxime virum suffragia conveniant, qui defuncti jacturam sareire valeat ductusque sancti Fundatoris spiritu promovere Congregationis incrementa et operositatem. Necessarium ad hoc lumen et et gratiam adprecamur convocando Conventui ; et interim cœlestium munerum auspicem paternæque Nostræ benevolentiæ testem, tibi, Dilecte Flii, totique cui Vicaria potestate præes, Congregationi Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

« Datum Romæ, apud S. Petrum, die 9 aprilis anno 1874, Pontificatus Nostri anno vicesimo octavo.

« Pius PP. IX. »

……

(1) Cher Fils, Salut et Bénédiction Apostolique.

Comme il est extrêmement désirable, cher Fils, que la Congrégation de la Mission, répandue au loin dans le monde et vouée par ses différentes fonctions au salut des âmes, ne soit pas privée d'un chef définitif et capable de la conduire, non-seulement Nous consentons volontiers à la convocation de l'Assemblée générale qui doit l'élire, mais Nous désirons formellement qu'il en soit ainsi. C'est [474]

……

Pour donner à nos chers confrères désignés par les constitutions ou par le suffrage des membres de l'Assemblée provinciale, la facilité d'assister à l'Assemblée générale, le Conseil de la Congrégation a fixé l'époque la plus reculée que les mêmes constitutions lui permettaient de choisir.

Dans quelques semaines, je rendrai compte de la charge, qui, malgré moi, Dieu le sait, a été imposée à mon incapacité et à ma faiblesse. J'ai à cœur de pouvoir dire aux respectables Visiteurs de nos provinces et à ceux de nos chers confrères élus par vous pour les accompagner à l'Assemblée générale, que je sollicite humblement et sincèrement le pardon des fautes que j'ai pu commettre, contre mes intentions, dans les fonctions si délicates et si importantes qui m'ont été confiées.

Il me tarde de les assurer, en présence de Dieu, que je n'ai eu qu'une seule préoccupation. un seul soin, pendant les six mois que devait durer mon Vicariat : maintenir l'observation fidèle des règles et des décret là se trouvent, en effet, tout l'avenir et toute la prospérité de la Congrégation. La bénédiction de Dieu sur nous et sur nos œuvres ne peut être espérée qu'à cette condition. Et il me sera sans doute permis aussi de leur affirmer que j'ai trouvé toute la force nécessaire pour m'occuper du gouvernement des deux Familles de saint Vincent, dans la grâce toute-puissante de Dieu, dans le témoignage rassurant de ma conscience et dans le désir très-sincère et très-ardent que j'avais de faire tout le bien possible à notre chère Congrégation, que d'autres peuvent aimer autant que moi, mais qu'ils ne sauraient aimer davantage.

Je saisis cette occasion pour me recommander aux prières de tous mes chers confrères. de ceux qui auraient mieux compris ou vu de plus près mes imperfections et mon insuffisance, comme aussi de ceux qui, ignorant mes misères, auraient été trop indulgents à mon égard.

Pour mériter plus sûrement la grâce d'être éclairé d'en haut et secouru, lorsque viendra le jour de l'élection d'un nouveau Supérieur, je réclame le concours de vos prières continues et ferventes. Tout en vous communiquant l'ordre et le choix de celles qui ont été réglées en Conseil pour la maison-

mère, nous n'avons point eu l'intention de les imposer strictement aux autres maisons, qui pourront modifier ces dispositions selon leur convenance.

1° Chaque Prêtre célébrera la sainte messe, une fois la semaine, à l'intention

……

pourquoi, Nous vous concédons tous les pouvoirs nécessaires pour la convoquer, et Nous souhaitons en même temps que les suffrages se réunissent principalement sur l'homme qui, guidé par l'esprit de son saint Fondateur, puisse réparer la perte du Supérieur défunt et étendre les travaux et les progrès de la Congrégation. Nous demandons instamment la lumière et les grâces nécessaires à la future Assemblée, et en attendant, Nous vous accordons très-affectueusement à vous, cher Fils, et à la Congrégation sur laquelle vous exercez l'autorité de Vicaire général Notre bénédiction apostolique, comme gage des faveurs célestes et comme témoignage de Notre paternelle bienveillance,

« Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 9 avril 1874. dans la vingt-huitième année de Notre Pontificat.

« PIE IX, Pape. » [475]

……

de l'élection du nouveau Supérieur général, depuis l'octave de la fête de saint Vincent jusqu'au 8 septembre.

2° MM. les étudiants, séminaristes et nos chers frères coadjuteurs seront autorisés à faire une communion, chaque semaine, en sus des communions ordinaires, à dater du 19 juillet jusqu'au 11 septembre.

3° Chaque jour, pendant la visite au très-saint Sacrement qui suit le dîner, on récitera, à dater du 7 juillet, le *Veni Creator* avec les oraisons du Saint-Esprit, de la Très-Sainte Vierge et de saint Vincent.

Je termine cette lettre le 24 juin ; c'est une date qui rappelle bien des souvenirs ! Les années précédentes, ce jour était un jour de fête ! C'est maintenant une époque pleine de regrets, de tristesse et de douleur.

Dieu seul a le pouvoir de les adoucir et de les compenser, en donnant à la petite Compagnie un homme selon son cœur, capable de la conduire conformément à l'esprit de saint Vincent, et de continuer les œuvres admirables, entreprises et développées par la sagesse elle zèle de feu notre bien-aimé Père.

En finissant, je recommande encore tout particulièrement à vos prières le succès d'une requête qui intéresse votre piété filiale. Au jour où nous rendions les honneurs funèbres à notre digne et respectable Père, il ne nous fut pas possible d'obtenir de l'autorité civile supérieure 1a faveur de conserver dans notre chapelle les restes vénérés de ce cher défunt. Cette concession tant désirée nous sera bientôt accordée, je l'espère, grâce aux instances faites par les deux familles et par les dames de l'œuvre des pauvres malades. Je compte donc encore sur votre pieux concours pour hâter l'accomplissement de ce désir si légitime.

Je suis, dans les Cœurs Sacrés de Jésus et de Marie immaculée,

Messieurs et mes chers Frères,

Votre bien affectueusement dévoué serviteur.

Louis MELLIER,
I. p. d. l. C. d. 1. M., Vic. gén.

[476]

M. EUGENE BORE

(1874-1878)

Le 15 août 1809, Eugène Boré naissait à Angers, de parents chrétiens, qui occupaient dans cette ville une honorable position. Trois années après, restée veuve avec cinq enfants, dont Eugène était

le troisième, sa pieuse mère se consacrait tout entière à l'éducation de sa jeune famille. La piété, les talents remarquables d'Eugène furent une de ses consolations.

Modèle de ses condisciples au collège d'Angers, Eugène Boré remportait chaque année les plus brillants succès. En octobre 1826, il vint à Paris pour faire sa rhétorique au collège Stanislas. Écrasés par ce nouveau concurrent, ses condisciples refusèrent la lutte : Eugène passa en philosophie, et, à l'âge de dix-huit ans, il obtint au concours général le prix d'honneur. En 1828, demeurant toujours à Stanislas, il faisait son cours de droit, quand la mort vint subitement ravir sa mère à sa filiale tendresse.

Bientôt, sans négliger ses autres travaux, Eugène Boré se livre à l'étude des langues. Il entre en relations avec M. de Lamennais et devient son disciple de prédilection. Pendant plusieurs années, il passera ses vacances à La Chesnaie et recevra avec joie et docilité la direction du maître, qui, soit dans ses fréquents séjours à Paris, soit dans une correspondance hebdomadaire, continuera à donner à « son Eugène bien-aimé » les conseils d'une sagesse et d'une piété qui ne permettaient point de prévoir sa trop lamentable chute. Aussi, alors que l'illustre pléiade qui l'environnait s'est douloureusement retirée, Eugène lui sera encore fidèle, car il ne peut croire à l'égarement de celui qui lui apparut si grand par le génie et le dévouement à l'Église. Et quand le doute ne sera plus possible, il cherchera à user de toute l'influence qu'il peut conserver sur cette âme, aveuglée par un immense orgueil, pour la ramener à l'Eglise et à Dieu. Ce n'est qu'en 1851 qu'il cessera d'espérer le retour de ce grand génie dévoyé. [477]

Les persévérantes études d'Eugène Boré l'ont mis en relief. En 1833, il est reçu membre de la Société asiatique de Paris ; bientôt M. Guizot le nomme professeur suppléant du cours d'arménien. Les articles qu'il publie dans le Journal asiatique lui procurent une véritable illustration. Ses vertus mêmes, son humilité, son angélique piété, concourent à lui faire une juste célébrité.

En 1835, chargé d'une mission littéraire à Venise, il profite de son séjour au couvent des Méchitaristes pour se livrer à des recherches scientifiques qui, publiées, font sensation dans le monde savant.

Mais la science n'a pour lui d'attrait qu'autant qu'elle peut servir la cause de la vérité et l'Église catholique. S'il va entreprendre de lointains voyages, c'est dans l'unique but « de revenir, fort de ces nouvelles connaissances, prêter son faible appui à ceux qui combattent déjà ». En 1837, il quitte la France, séjourne à Vienne pour y compulser les bibliothèques, s'embarque à Trieste, touche à Syra, arrive à Constantinople, et s'installe dans une famille arménienne pour se perfectionner dans l'étude et la pratique de la langue des contrées qu'il va parcourir. Six mois après, accompagné de M. Scafi, prêtre de notre mission de Constantinople, il part pour Erzeroum, ville principale de l'Arménie, d'où il envoie plusieurs rapports à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. A Tauris, il continue ses travaux, rédige des mémoires, ouvre une école qu'il dirige lui-même avec un tel succès, que le schah de Perse lui adresse un firman dans lequel il le comble d'éloges. Les efforts de M. Boré portent leurs fruits, et, par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France, M. de Sercey, un nouveau firman accorde la liberté de conscience aux catholiques de la Perse. Mais ce n'est pas assez pour son zèle ; il veut qu'une mission française soit définitivement établie dans cette contrée, et il appuie de tout son pouvoir M. Scafi, qui s'est rendu à Paris pour obtenir de M. Etienne et de l'Œuvre de la Propagation de la Foi les ressources nécessaires pour fonder cette mission. Pendant cette longue négociation, il demeure seul au milieu de ses chers enfants, luttant contre l'évêque schismatique, étudiant et envoyant à ses amis de France de nombreuses lettres, qui furent publiées sous le titre de *Correspondance d'un voyageur en Orient*.

Enfin une lettre de M. Étienne, du 14 avril 1841, annonce à M. Boré que ses vœux sont exaucés : MM. Darnis et Cluzel sont envoyés pour fonder la mission de Perse.

A la même époque, en reconnaissance des nombreux mémoires envoyés à l'Académie des inscriptions et belles-lettres et des services rendus à l'ambassade, sur la proposition de M. Guizot, le gouvernement français nommait M. Boré chevalier de la Légion d'honneur, tandis que, d'autre part, la Propagande lui envoyait une lettre de remerciement et de félicitations pour le bien qu'il opérait en ces lointaines contrées ; bientôt même, 5 avril 1842, le Souverain Pontife Grégoire XVI le nommait

chevalier de la Milice dorée ; [478] distinctions glorieuses et méritées, qui n'étonnèrent que celui qui en était l'objet.

Cependant le voyageur missionnaire, sur le désir du Préfet apostolique de Constantinople, M. Fornier, s'est rendu à Ourmiah, puis à Moussoul, et partout il a travaillé avec le plus grand zèle au salut des âmes.

Mais l'éclat de son nom grandit dans ces humbles travaux ; il est nommé membre correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Ce n'est pas tout : il faut qu'à Jérusalem la France catholique ait un représentant digne d'elle, et M. Guizot propose à M. Boré le poste de consul à Jérusalem. Malgré son humilité, après des hésitations dont les conseils de ses amis triomphent, M. Boré accepte avec bonheur et dit à un des confidents de ses pensées les plus intimes : « En m'humiliant d'avoir été choisi, malgré mon indignité, je remercie celui qui l'a permis, comme de la plus belle récompense possible ici-bas. » Ce projet n'eut cependant pas de suite. Le regard pénétrant de M. Guizot découvrit sans doute que dans cette âme trop belle, trop droite et trop naïve, il n'y avait pas l'étoffe d'un diplomate.

Vers la fin de 1842, M. Boré était rentré en France, où son humilité eut bien à souffrir de sa grande renommée. Dans les réunions on se le disputait, chacun voulait le voir, l'entendre. Il se plaint d'être obsédé de curieux, déclare se repentir d'être trop bon, parce qu'on en abuse. Malgré tout, il demeure le chrétien fervent, fidèle à la pratique quotidienne de l'oraison mentale, priant fréquemment dans la journée, s'approchant souvent de la sainte table. En 1843, il quitte la France pour retourner en Orient ; mais auparavant il ira à Rome demander la bénédiction du Pasteur suprême. Il y trouve la plus noble et affectueuse hospitalité dans la famille de Bussières.

De retour à Constantinople, en juillet 1843, il établit sa résidence d'abord à Saint-Benoît, puis à Bébeck, où il édifie grandement les missionnaires par sa ferveur, sa régularité, sa simplicité, voulant vivre de leur vie, être traité comme l'un d'eux, et s'occupant de diverses publications en langue turque et arménienne, qui toutes sont des œuvres de propagande religieuse. En même temps il envoie aux journaux religieux de France des articles qui, expression sincère de la vérité, sont parfois on opposition avec les pensées des puissants du jour ; aussi les subventions qui lui étaient accordées par le gouvernement sont supprimées. Mais la diminution des ressources ne tarit point son zèle, et il continue à se livrer tout entier à ses œuvres de propagande religieuse. Au milieu de ces occupations le temps fuyait, utilement employé dans l'une des résidences des missionnaires. M. Boré avait un attrait particulier pour saint Vincent d'Asie ; dans cette solitude, il lui semblait pouvoir plus facilement s'unir à Dieu et s'occuper de ses chères études. Il entretenait en même temps avec ses amis une correspondance suivie ; elle nous découvre en son cœur des trésors de tendresse que ne laissait pas supposer la froide gravité de son extérieur. [479]

Son âme était depuis longtemps livrée aux plus importantes préoccupations : continuerait-il à servir Dieu et l'Église dans l'état laïque ? entrerait-il dans les rangs du clergé ? Dieu ne l'appelait-il pas à la vie de communauté ? Souvent il avait consulté ; à Rome il avait exposé les perplexités de son âme, et la lumière ne s'était pas faite. Il attendait avec patience l'heure de la Providence ; elle n'allait pas tarder à sonner.

En 1846, il accepte avec bonheur la proposition qui lui est faite d'accompagner à Smyrne M. Leleu, préfet apostolique de Constantinople, son ami, son guide ; et, à peine sont-ils de retour, voici que la mort vient subitement lui enlever celui à qui il avait confié toute son âme.

Les plus graves esprits étaient depuis longtemps préoccupés de l'importante question des Lieux saints. Partout on dénonçait les empiètements de la Russie, ne tendant à rien moins qu'à déposséder la France de son antique protectorat, pour y substituer l'influence moscovite. Une nouvelle mission fut confiée à M. Boré par le gouvernement français, et il partit pour Jérusalem sur la fin de 1847. Les mémoires qu'il adressa au ministère, ses diverses publications, et notamment sa *Question des Lieux saints*, firent connaître la vérité dans tout son jour, et contribuèrent à déterminer l'attitude de la France vis-à-vis de la Russie et, par suite, la guerre de 1855.

Depuis dix années M. Boré menait au milieu des missionnaires de Constantinople une vie si exemplaire, que plusieurs fois le bruit avait couru de son entrée dans l'état ecclésiastique ; le *Moniteur* l'avait même annoncée en 1846. M. Boré se sentait attiré vers la vie de communauté ;

mais à Rome plusieurs prélats avaient pensé qu'il pourrait servir plus utilement l'Église en demeurant dans la condition des simples fidèles ; d'autre part, M. Boré pensait que M. Étienne ou, à son défaut, les missionnaires de Constantinople lui feraient quelque ouverture au sujet de son entrée dans la Congrégation de la Mission. Comme tous, fidèles aux enseignements de saint Vincent, attendaient l'heure de la Providence. M. Boré prit le parti de formuler sa demande.

Le 28 janvier 1849, il était admis dans la famille de saint Vincent ; le 20 février 1850 il recevait la tonsure des mains de Mgr Hillereau, les ordres mineurs le 23 du même mois, le 16 mars le sous-diaconat, le 30 le diaconat, et le dimanche de Quasimodo, 7 avril, la prêtrise. Peu de jours après son ordination, M. Boré quittait Constantinople pour se rendre à Paris, et, le 8 juin, il entrait au séminaire interne, donnant à ses jeunes confrères les plus admirables exemples de ferveur, de simplicité et d'humilité. Le 29 janvier 1851, en la fête de saint François de Sales, il faisait les saints vœux. Quelques jours après il partait pour l'Algérie, accompagnant M. Étienne qui s'y rendait pour visiter les maisons de la Mission et celles des filles de la Charité. En mai 1851, de retour à Constantinople, il prend la direction du collège de Bébeck, et le 6 septembre il est nommé Visiteur de la province. Pendant quinze années il consacre tous ses soins au collège dont il est le supérieur, aux intérêts de la province, [480] dont il visite exactement les diverses maisons. En septembre 1866, le jour de Notre-Dame des Sept-Douleurs, il reçoit une lettre de M. Étienne qui l'appelle à Paris. Son cœur se déchire au moment de quitter cet Orient qu'il aime de toute son âme, auquel il a consacré trente ans de sa vie. Mais sans hésiter, sans proférer une parole de plainte, il dit adieu à ces lieux qui lui sont si chers, à ces œuvres qu'il a créées, à toutes les affections qui l'entourent.

En octobre 1866, il est nommé secrétaire général et en même temps il est chargé de la direction de quelques maisons de filles de la Charité. Il se donne tout entier à ces nouvelles occupations, consacrant aux langues orientales ses moments de loisir.

Pendant le siège de Paris, il se retire dans la maison de Cachan, qu'il embaume du parfum de ses modestes vertus ; il y demeure jusqu'à ce que, obéissant aux ordres de M. Vicart, il échappe au sort réservé aux dominicains d'Arcueil. C'est dans cette maison de Cachan que, le 6 janvier 1874, M. Boré fut atteint d'une maladie grave qui longtemps mit sa vie en péril. Convalescent, il rentrait à Paris le jour même où M. Étienne recevait les derniers sacrements.

Six mois après, le 11 septembre 1874, l'Assemblée générale nommait M. Boré Supérieur général de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des filles de la Charité. Accueillie avec bonheur par les deux familles de saint Vincent, comme le triomphe de l'humilité, cette élection fut applaudie au dehors à raison du renom qu'avaient fait au nouveau Supérieur ses talents, ses œuvres en Orient et ses vertus.

Mais Dieu avait hâte de couronner ses mérites ; et alors qu'une santé florissante que n'éprouvaient pas les fatigues de fréquents voyages, semblait présager un long généralat, tout à coup, le ler mai l878, se sentant gravement atteint, au milieu de la nuit, il se lève et va chez l'assistant de la maison demander du secours. Les médecins, appelés en hâte, lui prodiguent les soins les plus empressés ; mais tout est inutile, l'heure de la récompense a sonné, et le vendredi, 3 mai, à dix heures trente minutes du soir, M. Boré rendait à Dieu sa belle âme. [481]

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1874.

VINGT-TROISIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composée de 85 membres ; commencée le 8 septembre 1874, et terminée le 22 septembre à la 13e session.

NOMS DES MEMBRES.	PROVINCES
MM. MELLIER, Jean-Louis.	Vicaire général

	PEYRAC, François-Xavier.	1er assistant	
	STELLA, Sauveur	2e assistant	
	CHINCHON, Jules	3e assistant	
	NICOLLE, Antoine	Visiteur	France
	SUDRE, Augustin	Visiteur	Picardie
	DENIS, Pierre-Urbain	Visiteur	Champagne
	SOUCHON, Pierre	Substitut du Visiteur	Aquitaine
	DUFOUR, Jean	Visiteur	Lyon
	BERNARD, Charles	Visiteur	Touraine
	B0URDARIE, Pierre	Visiteur	Languedoc
	GAILLARD, Pierre	Visiteur	Provence
	GIRARD, Joseph	Visiteur	Algérie
	TORNATORE, Dominique	Visiteur	Rome
	TORRE, Jean	Substitut du Visiteur	Lombardie
	RUGGIERO, Bernard	Visiteur	Naples
	MALLER, Marien	Visiteur	Espagne
	MIEL, Émile	Visiteur	Portugal
	DUFF, Pierre	Visiteur	Irlande
	MARCUS, Henri	Visiteur	Prusse
	SOUBIEILLE, Pierre	Visiteur	Cracovie
	MUNGERDORF, Guillaume.	Visiteur	Autriche
	SALVAYRE, Médard	Visiteur	Constantinople
	DEVIN, Auguste	Visiteur	Syrie
Mgr	CLUZEL, Augustin	Délégué apostolique, Visiteur	Perse
Mgr	TOUVIER, Marcel	Vicaire apostolique, Visiteur	Abyssinie
Mgr	GUIERRY, Edmond	Vicaire apostolique, Visiteur	Tché-Kiang
Mgr	BRAY, Géraud	Vicaire apostolique, Visiteur	Kiang-si
MM.	SALMERON, Didace	Visiteur	manille
	ROLANDO, Jacques	Visiteur	Etats-Unis
	MASN0U, Jean	Visiteur	Mexique
	FOING, Gustave	Visiteur	Amérique Cent.
	BÉNIT, Pierre	Visiteur	Brésil
	RÉVEILLÈRE, Georges	Visiteur	Répub. Argent.
	BORE, Eugène	Secrétaire de la Congrégation, député	
	MAILLY, Jules	Procureur de la Congrégation	France
	FIAT, Antoine	Assistant de la maison de Paris, député	France
	AUBERT, Pierre-Charles	Supérieur de Sainte-Anne	Picardie
	CHEVALIER, Jules	Supérieur du séminaire d'Amiens	Picardie
	FLAGEL, Antoine	Supérieur de Saint-Walfroy	Champagne
	MOURRUT, Pierre	Supérieur de Sens	Champagne
	CAZABANT, Alexis	Supérieur de Saintes	Aquitaine
	LACOUR, Ernest	Sup. du Berceau de St Vincent de Paul	Aquitaine [482]
	HUSSON, Étienne	Sup. du petit séminaire de Tours	Touraine
	FORESTIER, Léon	Sup. du grand séminaire de Tours	Touraine
	MATHIEU, Louis	Supérieur de La Teppe	Lyon
	HOUSSIN, Ferdinand	Supérieur de Vichy	Lyon
	DELTEIL, Guillaume	Supérieur de Cahors	Languedoc
	PÉREYMOND, Antoine	Sup. du gd. Séminaire de St Flour	Languedoc
	CORBY, Narcisse	Sup. du pt séminaire de Montpellier	Provence
	DAZINCOURT, Thomas	Sup. du gr séminaire de Marseille	Provence
	DOUMERQ, Joseph	Supérieur d'Alger	Algérie
	GAGGIA, François	Supérieur de Plaisance	Rome

BASILI, Nicolas	Supérieur de Monte-Citorio	Rome
DASSAN0, François	Supérieur de Gênes	Lombardie
RINALDI, Jean	Supérieur de Chieri	Lombardie
CHIECO, Pierre	Supérieur de Lecce	Naples
VILADAS, Jérôme	Supérieur de la Havane	Espagne
PÉMARTIN, Jean-Baptiste	Supérieur de Madère	Portugal
DUPLAN, Charles	Supérieur du collège de Marville	Portugal
MAC NAMARA, Thomas	Sup. du séminaire des Irlandais	Irlande
DIXON, Jacques	Supérieur de Dublin	Irlande
GAVRONSKI, Félix	Supérieur de Stradom	Cracovie
KIEDROWSKI, Joseph	Supérieur de Léoplo	Cracovie
DERLER, Martin	Supérieur de Vienne	Autriche
HEURTEUX, Alexandre	Supérieur de naxie	Constantinople
NAJEAN, Jean-Baptiste	Supérieur de Damas	Syrie
GLEIZES, Jean-Louis	Supérieur de Bahia	Brésil
CLAVELIN, Jules	Supérieur de Caraça	Brésil
CLAVERIE, Jean-Baptiste	Supérieur de Quito	Amérique Centr.
LAFAY, Claude	Supérieur de Guayaquil	Amérique Centr.
MORAL, Ildephonse	Supérieur de Nueva Segovia	Manille
ALAUZET, Marin		Algérie
CONTE, Raphaël		Naples
GOMEZ, Innocent		Espagne
NACHTIGALL, Ferdinand		Autriche
REGNlER, Jean		Constantinople
BAGET, Jean-Baptiste		Syrie
VALDIVIELSO, Aquilin		Manille
MAC GILL, Jacques .		Etats-Unis
TORRES, Augustin		Mexique
VILASECA, Joseph .		Mexique
HENNESSY, Edmond		Etats-Unis
FRÉRET, Eusèbe		Répub. Argent.
STOLLENWERE, Pierre		Répub. Argent. [483]

M. BORE ANNONCE SA NOMINATION. - 1874.

I

Annonce sa nomination à la Compagnie. - Nomination des assistants.

Paris, le 15 octobre 1874.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Jusqu'à ce jour, le temps et la liberté d'esprit m'ont manqué pour vous notifier moi-même la décision, ou mieux la sentence de l'Assemblée générale qui, le 11 septembre dernier, un vendredi, anniversaire du martyre de notre vénérable confrère Gabriel Perboyre, m'a imposé par ses suffrages la conduite de la double famille de saint Vincent. Moment solennel et de formidable angoisse, où je me suis vu contraint de baisser silencieusement la tête pour accepter le fardeau, selon le commandement exprès de nos Constitutions (1). Vous savez, ô mon Dieu. avec quel religieux

contentement et quelle soumission sincère je me serais incliné devant tout autre élu, et nommément sous l'autorité du digne M. Mellier, qui, désigné comme Vicaire général par la dernière volonté de feu M. Étienne, a gardé dans ses mains, pendant six mois, avec autant de dévouement que d'abnégation le gouvernement de nos deux familles. Mais vous en avez décidé autrement : il faut que celui qui a été retiré jadis par votre grâce singulière des vanités et de la voie ambitieuse du monde, devienne le guide de milliers d'âmes, qui vous ont toujours uniquement servi et glorifié ; il faut qu'après tant d'années d'études curieuses, et peut-être inutiles, il soit mis à la tête de prêtres qui ont blanchi dans le travail de la vraie et de la principale science, je veux dire celle de Dieu, de son Église et de soi-même ; il faut, enfin, que celui dont les instincts humains ne comprenaient pas le mystère de la sainte pauvreté et de l'amour des pauvres, conseille, dirige et anime désormais, dans l'exercice des bonnes œuvres, ses Sœurs, devenues aussi ses filles, elles qui ont à la fois la charité pour mère et pour titre de noblesse ! N'est-ce point ici le cas de répéter avec Isaïe que *les Pasteurs eux-mêmes ignorent l'art de conduire leur troupeau* (2) *et que ceux qui doivent appliquer la loi ne connaissent point le suprême Législateur* (3).

A l'insuffisance personnelle ajoutez le parallèle écrasant de la vie du vénéré Prédécesseur que nous pleurons encore, lui, le restaurateur, dans ce

……..

(1) Qui vero electus fuerit commissum suis humeris onus..., non renuet. (cap. VII, § IX.)

(2) Ipsipastores ignoraverunt intelligenliam (Isa. LVI, II). - (3) Et tenentes legem nescierunt me. (Jerem. II, 8.)

……..

siècle, de la Congrégation de la Mission et de celle des filles de la Charité ; lui, dont l'autorité de l'exemple et de la parole attirait, gagnait et contenait les âmes dans leur vocation ; lui, dirigeant et éclairant les conseils qu'il présidait avec une prudence consommée ; lui, le consolateur des affligés, le protecteur de la vieillesse, le soutien de l'enfance, dans les mille asiles créés à sa voix et par ses encouragements, en France ou dans toutes les autres contrées de l'ancien et du nouveau monde ; chacun alors comprendra l'effroi et l'anéantissement du fils appelé à recueillir l'héritage d'un tel père.

Si, d'un autre côté, nous consultons l'état présent de la société, pervertie par tant de fausses doctrines, filles de la philosophie antichrétienne du dernier siècle ; si nous considérons les aveugles passions qui cherchent à diviser le peuple et à le soustraire à l'action bienfaisante de l'Église ; si surtout nous interrogeons l'avenir plus sombre et plus menaçant encore, il y a là certes de quoi déconcerter le courage humain le plus résolu. Sur cette mer en furie, quel pilote osera prendre en main le gouvernail et tenir tête à l'orage ? Dans ce cas, sa présomption ne deviendrait-elle point cette prudence humaine, que le grand saint Basile appelle *le rêve de ceux qui veillent* (1) ?

Mais nous autres, Seigneur, nous ne sommes point de ce monde : nous devons nous élever au-dessus de ses fluctuations et de ses terreurs, aussi bien qu'au-dessus de ses convoitises, de ses maximes et de ses intérêts. Vous êtes le Dieu de mon berceau (2) et de ma jeunesse, malgré mes oublis et mes lâchetés ; en vous repose toute ma confiance, comme aussi vous êtes le principe et le fondement de toute ma force. La voix des prophètes et de toutes les *générations*, avant la venue de votre divin Fils, a enseigné et confirmé que *ceux qui espèrent en vous, ne défaillent point* (3) et ne sont point abattus. De plus, le Désiré des nations, en *pacifiant* la terre *par le sang de sa Croix* (4), ne nous autorise-t-il pas à *nous glorifier dans l'espérance de la gloire des enfants de Dieu* (5) ? Votre volonté ne s'est-elle pas indubitablement manifestée par celle de vos mandataires qui composaient l'Assemblée générale, convoquée précisément pour déterminer votre choix ? Or, si votre sagesse a coutume de préférer ce qui en est le plus dépourvu, ce qui est le plus faible et le plus vil pour confondre l'arrogance du siècle, et afin qu'aucun homme ne se glorifie devant vous, ne dois-je pas reconnaître, ici, la réalisation de cette parole, et puiser aussi dans ma confusion même la mesure proportionnelle de mes espérances ? C'est ce que nous recommande saint Paul, ajoutant ailleurs : Vous devez avoir la confiance que *Celui qui a commencé en vous son œuvre, la complétera ou l'achèvera* (6). Saint Bernard nous explique les avantages de cette confiance surnaturelle : « Tout le mérite de l'homme, dit-il,

……..

(1) Epist. XVI, n° 1, t. III, p. 93. - (2) Spes mea ab uberibus matris meæ. (Ps. XXI, 10 ; - LXX, 5.)

(3) Ps, XLII, 2. - Et ita cogitate per generationem et generationem quia omnes qui sperant in cum non infirmantur. (I Machab. II, 61. I Cor. I, 27-29.) - (4) Pacificans per sanguinem ejus. (Col. 1, 20.)

(5) Gloriamur in spe gloriæ filiorum Dei. (Rom., V, 2.) - (6) Qui cœpit in vobis opus bonum, perficiet... (Philipp., I, 6.) [485]

……

consiste à mettre toute son espérance en celui qui a totalement sauvé l'homme... *L'homme a crié vers moi et je l'exaucerai*. Le Seigneur ne dit point : Il en était digne, il a été juste, droit ; ses mains ont été innocentes et son cœur était pur ; c'est pour cela que je le délivrerai, protégerai et exaucerai. S'il posait de semblables conditions, qui n'aurait de la défiance ? Qui se glorifiera, d'ailleurs, d'avoir un cœur chaste ? Mais vous êtes, ô Seigneur, notre victime propitiatoire, et j'ai espéré en vous, à cause de votre loi, loi aimable, qui proportionne le don des grâces à la ferveur de la demande ; et c'est avec raison que n'est point exaucé celui qui feint de demander ou qui ne demande pas pleinement, mais avec tiédeur ou nonchalance. Que demandera-t-il donc par ses cris, sinon d'être consolé, délivré et glorifié (1)?»

La foi profonde et inébranlable de saint Vincent lui mettait sur les lèvres le même enseignement, lorsqu'il disait un jour à ses missionnaires : Allez, Messieurs, au nom de Notre-Seigneur ; c'est lui qui vous envoie ; c'est pour son service et pour sa gloire que vous entreprenez ce voyage et cette mission ; ce sera aussi lui qui vous conduira et qui vous assistera et vous protégera... Nous l'espérons ainsi de sa bonté infinie : tenez-vous toujours dans une fidèle dépendance de sa fidèle conduite ; ayez recours à Lui en tous lieux et en toutes rencontres ; jetez-vous entre ses bras, comme de celui que vous devez reconnaître pour votre très-bon Père, avec une ferme confiance qu'il vous assistera et bénira vos travaux(2). »

Telles sont les raisons surnaturelles qui relèvent mon courage et soutiennent mes pas dans la voie nouvelle qui m'est tracée. La vie commune est ordinairement une succession et un long enchaînement de faits inattendus ou de surprises, comme celles que la nature ménage au voyageur qui descend un fleuve dont les rives présentent des aspects tour à tour attrayants, sombres et désolés : le cours rapide pousse la nacelle menacée tantôt par les vents, tantôt par les récifs ; mais celui qu'elle porte demeure dans la confiance, s'il se rappelle que le vrai et l'unique conducteur de la barque est Dieu. Comment douter ici de son action directe sur une Assemblée de quatre-vingt-cinq membres, venus des quatre vents du ciel, appartenant à toutes les nationalités et arrêtant, dans le secret le plus inviolable de leur conscience, l'appoint de leurs suffrages sur un nom, moins connu et moins recommandable que bien d'autres ? Comment expliquer aussi, sans cette intervention supérieure, le bienveillant accord des missionnaires et des sœurs de nos provinces les plus lointaines, à la première nouvelle de l'élection, dans leurs témoignages spontanés d'approbation et de déférence filiale ? Ces sentiments éclatent avec la plus cordiale simplicité dans des lettres aussi diverses que multipliées, et à la plupart desquelles celle-ci servira de réponse, dans l'impossibilité où je me trouve d'adresser à chaque

……..

(1) Hoc enim totum hominis meritum ii totam spem suam ponat in eo qui totum hominem salvum fecit, (S. Bern, sermo XVI in psalmo : *Qui habitat*,)

(2) *Vie de saint Vincent*, par Abelly, t. II, p. 187. [486]

……..

membre des deux Familles l'expression d'une reconnaissance tardive et confuse.

Je m'appliquerai, avec beaucoup plus de raison que M. Alméras, le jugement qu'il portait sur lui-même, en annonçant qu'il avait été choisi pour succéder à notre saint Fondateur : «Dieu a voulu, dit-il, en donnant un si pauvre guide à la Compagnie, la laisser presque comme si elle n'en avait point, afin de se rendre lui-même son supérieur et sa conduite ; et non-seulement cela, mais il veut encore que l'on sache que c'est Lui seul qui la gouverne, afin qu'on n'attribue qu'à Lui le progrès et le fruit qu'avec sa grâce elle pourra faire. Il a voulu humilier le corps et les membres en leur donnant un misérable chef, pour rendre leur obéissance plus parfaite et faire qu'ils ne s'appuient et ne se confient qu'à sa divine bonté !). »

MM. les visiteurs et les députés, en retournant dans leurs provinces, ont pu vous raconter déjà avec quelle édification et quelle union des cœurs et des esprits tout s'est passé dans l'Assemblée générale dont ils étaient le conseil et la lumière. Jamais, depuis l'origine de la petite Compagnie, un nombre aussi imposant de missionnaires, accourus des contrées les plus lointaines et les plus opposées du globe, ne s'était réuni pour se choisir un nouveau Chef et lui confier la garde de nos intérêts et de nos destinées. L'humilité rehaussait en chacun les ardeurs de sa charité, et l'on voyait l'Archevêque nouvellement sacré et délégué par le Saint-Siège pour la Perse, siéger simplement parmi ses confrères, selon le rang de sa vocation, ainsi que les autres évêques et vicaires apostoliques de deux de nos provinces de la Chine et de celle de l'Abyssinie. L'Esprit-Saint semblait avoir véritablement répandu, dans ce petit cénacle, les grâces de ses dons excellents, pour unir et confondre les volontés dans le désir vif et commun d'accomplir uniquement celle de Dieu : ses mouvements secrets tendaient à assurer la conservation de l'esprit primitif de saint Vincent dans le corps de la Congrégation, et à y perpétuer l'humble action de sa charité au sein de l'Église, pour la plus grande gloire de Dieu et pour le salut des âmes. De là ces sages règlements qui bientôt vous seront communiqués, et qu'a dictés la pure et ferme intention de garantir l'œuvre de saint Vincent de l'altération et des dommages qui sont comme les effets inévitables de la faiblesse humaine et de la maligne influence du siècle, surtout dans des jours aussi agités que les nôtres. Toute construction, quelle que soit sa solidité, n'est durable qu'à la condition d'être entretenue avec soin et préservée des injures du temps. La pensée qui, comme une louable préoccupation de l'avenir, domine dans ces dispositions désormais obligatoires, est de conserver à l'Institut la simplicité et la force de ses vertus premières, avec son organisation hiérarchique qui fait, par exemple, qu'à l'imitation de la constitution si parfaite de l'Église, tous les membres d'une maison particulière soient indissolublement reliés à son chef,

……..

(l) Manuscrit réservé et conservé dans la Bibliothèque, p. 11. [487]

……

et celui-ci au visiteur de sa province, lequel doit garder la même union et dépendance à l'égard du Supérieur général. De la sorte, tout le corps de la petite Compagnie, se mouvant et agissant avec la régularité et la promptitude d'une armée rangée en bataille, résistera, comme l'Église, aux attaques des mêmes ennemis, et étendra partout les conquêtes de sa charité, sans se laisser jamais abattre par les oppositions de la calomnie et de la haine, ou sous les coups violents de la persécution.

Mais, pour obtenir ces victoires, il faut joindre à l'obéissance la plus complète l'humilité, tant recommandée par saint Vincent, dont toute la vie en a été l'admirable enseignement ; l'humilité, qui supporte toute espèce de tribulations sans faiblesse et qui, dans l'angoisse, nous préserve de l'accablement ; l'humilité, qui fait encore que l'on peut être renversé dans la lutte (4), sans néanmoins succomber ni périr. Mais l'apôtre qui nous inspire ce courage indomptable enseigne aussi le moyen de l'acquérir : *c'est de porter partout empreinte sur notre corps la mortification de Jésus-Christ* (2). En effet, si nous sommes réellement morts à tout ce qui flatte les sens, aux illusions du monde et aux recherches de l'amour-propre, nulle privation ne nous paraîtra un sacrifice trop rude ; nous saurons quitter avec gaieté de cœur la patrie, la maison qui nous est chère et les emplois qui nous attachaient trop peut-être, pour aller au-delà des mers professer soit dans l'école d'un collège ou d'un séminaire, ou bien annoncer les vérités du salut aux hérétiques et aux infidèles perdus dans les ténèbres de l'erreur.

M. Alméras, dans sa circulaire précitée, ajoute ces autres conseils qui sont aussi applicables et opportuns aujourd'hui que de son temps : «... Parlons simplement, tant dans nos prédications que dans nos conversations ; agissons de même en toutes nos œuvres ; ayons une pure intention de plaire à Dieu ; aimons le mépris non-seulement chacun pour soi, mais en général pour la Compagnie, quand il plaît à Dieu lui envoyer des sujets d'humiliation ; regardons-la comme la dernière et la moindre de toutes, puisqu'en effet elle est telle ; respectons, honorons beaucoup toutes les autres, en quoi nous ne pratiquerons pas tant l'humilité que la justice. Donnons-nous à Dieu en charité pour consommer notre vie à son service et au salut et soulagement des pauvres. N'ayons jamais d'autre intention que de procurer le règne de Dieu et sa justice en nous et en autrui.

Renonçons à nos propres intérêts ; ne désirons point et ne cherchons point de nouveaux établissements, ni de multiplier en biens temporels ; contentons-nous de ceux que Dieu nous donne par sa Providence toute pure et sa libéralité infinie ; estimons que nous aurons assez, quand nous aurons ce que Dieu nous aura donné. Mettons toute notre étude à croître en vertus et en bonnes œuvres (3). »

……..

(1) In omnibus tribulationibus patimur, sed non angustiamur ; aporiamur, sed non destituimur... dejicimur, sed non perimus. (II Cor. IV, 8-9.) - (2) Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes. (*Id., ibid.*) - (3) *Id., ibid.*, p. 12. [488]

……..

Ces recommandations du disciple chéri et du premier successeur de saint Vincent sont comme l'abrégé de la doctrine pratique qui doit rester traditionnelle parmi nous. Avec plus de raison que les admirateurs de la sagesse païenne, nous pouvons nous contenter, après une telle leçon, de redire : Le maître l'a dit, et l'autorité de sa parole, qui n'est que le commentaire de l'Évangile, sera *le flambeau éclairant nos pas et la lumière qu nous guidera dans la voie de notre vocation* (4). Aidé de la grâce de Dieu, je veux m'attacher fidèlement à l'observation de cette doctrine et la maintenir dans les deux Familles, dont la direction m'est confiée. Je serai secondé efficacement dans cette tâche par la sagesse et l'expérience des assistants que la volonté de l'Assemblée générale m'a donnés pour soutiens et pour conseillers. Ces honorables confrères sont, selon l'ordre de leur élection

MM. DELTEIL (Guillaume), premier assistant ;
BOURDARIE (Pierre), deuxième assistant ;
CHEVALIER (Jules), troisième assistant ;
STELLA (Sauveur), quatrième assistant pour l'Italie, et remplissant déjà les mêmes fonctions.

M. Bourdarie a été nommé aussi mon Admoniteur.

Avec de tels aides, mon inexpérience peut être plus promptement et plus sûrement initiée au maniement et à la conduite des affaires importantes qui réclament ma sollicitude.

J'ai choisi M. Pémartin (Jules-Jean-Baptiste) pour me remplacer dans mon office précédent de secrétaire général de la Congrégation.

La prochaine circulaire expliquera les décrets de l'Assemblée générale, de même que plusieurs *postulata* ou vœux des provinces qui ont été recommandés spécialement à mon attention, pour mieux assurer parmi nous la conservation de l'esprit primitif et la mise en vigueur de quelques prescriptions et usages qu'on semble oublier ou négliger.

Mon cœur me dit que je trouverai en vous, messieurs et mes très-chers frères, l'esprit de foi qui ne s'arrête pas à l'insuffisance et aux défauts de la personne dépositaire de l'autorité suprême de saint Vincent, mais qui, s'élevant plus haut et jusqu'à ce bienheureux Père, vous le représentera toujours comme pensant, voulant et agissant en celui qu'il a constitué à sa place. D'ailleurs, d'accord en cela avec vous, je me propose de suivre constamment ses maximes et ses règles (2), répondant ainsi aux vœux unanimes, que tous les représentants de vos provinces ont hautement formulés. Là est le centre

……..

(1) Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis. (CVXIII, 405.)

(2) Deduc me in semitam mandatorum tuorum quia ipsam volui. (Ps. CXVIII, 35.) [489]

……...

d'union vers lequel convergent toutes nos volontés ; là est la force motrice de toutes nos pensées et de toutes nos actions. Il est donc alors impossible que l'accord et la confiance mutuelle nous fasse défaut et que l'autorité ne rencontre la subordination et le dévouement de l'obéissance, qui entretient la paix dans chaque famille et assure le succès de toutes les entreprises. C'est aussi le règne de la charité, qui ne cherche point son propre intérêt, *non quærit quæ sua sunt* (1), mais qui considère comme siens les biens qu'elle aime dans ses frères ; « car, dit saint Grégoire le Grand, ce

que nous aimons dans les autres, quoique nous ne puissions l'imiter, devient nôtre ; de même que ce qu'ils aiment en nous devient leur propriété par ce même amour (2).» Cette union des intelligences et des volontés, qui réalise le désir du Sauveur souhaitant, à la veille de son holocauste, que les hommes soient consommés dans l'unité, à l'imitation des trois Personnes divines, *ut sint unum sicut et nos unum sumus* (3), est le premier et délicieux présent de la droite du Très-Haut, et en même temps le gage et l'avant-goût de la félicité éternelle à laquelle nous aspirons. *Delectationes in dextera tua usque in finem* (4).

Tout en me recommandant à vos ferventes prières, dont j'ai si grand besoin, je demeure, dans les cœurs sacrés de Jésus et de Marie Immaculée,

Messieurs et mes très-chers Frères,

Votre bien affectueusement dévoué serviteur,

E. BORE,
l. p. d. l. C. d. l. M., Sup. gén.

……..

(1) I Cor., XIII, 5.

(2) Aliorum vero bona, quæ habere non possunt, si diligerent, sua fecerunt ….. Nostra sunt nimirum. quæ etsi imitari non possumus, amamus in aliis, et amantium fiunt quæque amantur in nobis. (Past. curæ, pars III. cap. X.)

(3) Joan. XVII, 22. –(4) Psalm. XV, 11. [490]

……

II

Conserver les traditions. - Enseignement dans les missions étrangères. - Sentiment de l'Assemblée sur l'ordre hiérarchique dans les rapports des missionnaires. - Uniformité. - Pauvreté. - Voyages. - Rapports des missionnaires avec les filles de la Charité. - Comptabilité. - Situation de la Compagnie.

Paris, le 1er janvier 1875.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

La circulaire précédente, écrite sous l'impression première de mon élection, vous exprimait les sentiments divers de confusion et de crainte qui agitaient alors mon cœur, comme aussi mes motifs de confiance puisés en Dieu et dans la protection permanente que saint Vincent accorde visiblement à son œuvre, dont je dois être le gardien et le continuateur. J'ai été compris, je le crois, par tous les membres des deux familles, qui, avec leur esprit de foi et leur indulgence, n'ont point tardé à m'envoyer le témoignage unanime d'une bienveillante et filiale adhésion. Grâces et honneur en soient rendus uniquement à Celui dont j'ai été comme l'élu, puisque la prière avait seule préparé le choix des membres de l'Àssemblée générale, et qu'une pensée surnaturelle y a dirigé tous les travaux ! Mais il ne suffit pas d'être appelé pour accomplir dignement sa mission. Saul fut tiré de son obscurité pour prendre la conduite du peuple de Dieu : il paraissait d'abord réunir en sa personne les qualités requises pour sa haute dignité ; cependant il trompa l'attente générale par son orgueilleuse présomption et il finit misérablement (1). Châtiment terrible et trop fréquent qui doit frapper d'une crainte salutaire tout homme investi de l'autorité !

En effet, rien de plus difficile et de plus périlleux que l'exercice du pouvoir, qui, livré aux instincts de la nature, ne sait point se contenir dans de justes limites, excédant tantôt en sévérité ou tantôt dégénérant en faiblesse. Tel il était *chez les princes des nations*, comme nous le fait observer le Sauveur, parce qu'il consistait surtout *à dominer sur les autres* (2). Le grand pape saint Grégoire,

citoyen et habitant de la Rome impériale, qui avait eu à souffrir tous les excès de la domination païenne, dépeint en quelque mots la folie de ces despotes, *qui s'estimaient d'autant plus sages, qu'ils avaient la puissance de tout*

……

(1) Sic Saul post humilitatis meritum in tumorem superbiæ culmine potestatis excrevit : per humilitatem quippe prælatus est, per superbiam reprobatus. S. Greg. Papa, Pastor., cap. VI, pars secunda.

(2) Scitis quia principes gentium dominantur eorum, et qui majores sunt potestatem exercent in eos. Matth., XX, 25.

[491]

……

faire (1). L'exemple et la doctrine du Fils de Dieu incarné substituent au règne de la force celui de l'humilité et de l'amour : *Il n'en sera pas ainsi parmi vous*, dit-il *; quiconque voudra être le plus grand ou le premier, se fera votre serviteur,* et même *votre esclave, Servus vester* (2). C'est ce qu'enseigne toute la vie de Notre-Seigneur, qui a voulu mourir de la mort du dernier des esclaves.

Il faut sans cesse contempler ce modèle présenté (3) à notre imitation, que nous proposent d'ailleurs les règles dictées par notre saint Fondateur et tout empreintes de l'humilité et de la charité évangéliques. Nous sommes astreints à les garder, non-seulement par la promesse de nos saints vœux, mais encore par l'*esprit traditionnel*, que nos prédécesseurs nous ont transmis et que nous devons soigneusement conserver, comme un précieux trésor. Il convient même, d'insister sur cette observation. De même que, dans l'Église, outre la parole divine, cachée sous la lettre des deux testaments, il y a une autre parole non écrite, remontant aussi à Dieu par les apôtres et appelée *tradition*, laquelle présente la même autorité et les mêmes garanties : ainsi, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, pouvons-nous dire que, dans la Compagnie, outre le corps de l'ensemble des constitutions, des décrets et des règles, qui nous imposent les mêmes devoirs de respect et d'obéissance, il y a un enchaînement non interrompu de pratiques et de coutumes provenant de saint Vincent, confirmées par ses successeurs immédiats et constituant un esprit particulier et *traditionnel*, qui s'est perpétué de génération en génération jusqu'à nos jours, avec plus on moins de pureté et de fidélité. L'Esprit-Saint nous dit que *la gloire des fils* ou des descendants *est dans leurs ancêtres* (4). Nous savons combien le respect des anciens et des aïeux était maintenu en honneur chez les Hébreux, et de quelle vénération était entourée la mémoire des patriarches. Chez tous les peuples de l'Orient survit encore cette estime des ancêtres, qui même, en Chine, est poussée jusqu'à l'excès d'un culte idolâtrique. *Ne dépassez point les limites tracées par l'antique sagesse de vos ancêtres* (5), nous disent encore les saintes Lettres. L'esprit traditionnel, qui a toujours subsisté dans la synagogue et dans l'Église, doit donc animer aussi toutes les institutions qui se forment dans son sein, et voilà pourquoi celles-ci dégénèrent et se décomposent, lorsque cet esprit primitif vient à s'affaiblir et à disparaître.

Il importe d'autant plus de rappeler l'estime et l'amour de la tradition, que nous vivons à une époque et dans une société, où prévaut la manie contraire des changements perpétuels et des bouleversements indéfinis. C'est ce qu'exprime assez bien le mot fatal de révolution, lequel implique toujours l'idée d'un changement effectué avec violence, quoique souvent présenté à la sottise populaire comme un progrès.

……

(1) Cunctis se æstimat amplius sapere, quibus se videt amplius posse. Past., cap. VI, pars 2.

(2) Matth., XX, 26-27, - (3) Exod., XXV, 40.- (4) Prov., XVII, 6. - (5) *Ibid*., XXII, 28. [492]

……

Triste progrès, par exemple, que celui de la prétendue Réforme du protestantisme, qui n'a été au fond qu'une révolution religieuse, préparant déjà les voies à la révolution française, accomplie sous les apparences trompeuses et les faux prétextes d'une Réforme politique. Aussi l'Église, dans son langage véridique et correct, flétrit-elle du nom de novateurs tous ceux qui tombent dans le schisme et l'hérésie. *Devitans.... novitates* (f). Le progrès, qui ne cesse jamais dans sa société universelle, s'accomplit sans secousse et sans transition brusque : il est le rayonnement d'une lumière toujours croissante ou l'épanouissement d'une charité toujours aussi plus féconde en bonnes œuvres. Chaque génération se contente d'apporter sa pierre à la construction du même édifice, qui croît et s'élève *sur sa pierre angulaire et divine pour former le temple saint du Seigneur* (2).

Telle est la règle que doit suivre chaque Institut ou association partielle contenue dans la grande société catholique. Ses membres doivent, à l'exemple des Machabées, courageux défenseurs des traditions nationales, répéter le serment de plutôt mourir que de transgresser la loi donnée par Dieu à leurs pères (3). Je ne doute point que tous les confrères ne soient animés de cette forte volonté pour ce qui concerne les saints vœux et les points fondamentaux de nos constitutions et de nos règles. Mais, en dehors de ces obligations essentielles, il y a des pratiques, des usages et des œuvres commencées dans chaque maison, que le respect de nos devanciers et un certain esprit conservateur devraient soigneusement entretenir et continuer. Or, malheureusement, la contagion du siècle, je veux dire le goût du changement et de l'innovation, n'a que trop pénétré dans l'intérieur de nos familles. Un nouveau supérieur est-il appelé à prendre la conduite de quelqu'une d'elles : au lieu de continuer les œuvres qu'il y trouve établies et de les compléter, il tient en quelque sorte à prouver au public qu'il a son plan particulier, et qu'il dédaigne de se borner au rôle, comme peu digne de sa capacité, de continuateur ou d'imitateur. Oui, l'on veut à toute force, avec la prétention de mieux faire, essayer de nouvelles œuvres et appliquer ses propres conceptions. Le Seigneur dit autrefois à Jérémie : *Voici que je t'ai établi en ce jour pour que tu arraches, renverses, disperses et dissipes, et ensuite pour que tu bâtisses et plantes* (4). L'ordre divin fut accompli par le prophète, dans le sens spirituel auquel il se borna. Plût à Dieu que chaque missionnaire l'entendît et l'exécutât de la même façon ! Mais, hélas ! il est plus fréquent d'en voir une application toute matérielle, et le nouveau maître faisant table rase dans sa maison y bouleverse tout, place, déplace, détruit et reconstruit. La main mise une fois à la truelle, il ne sait plus s'arrêter, et bientôt, malgré lui, il est entraîné à des dépenses sans fin, une prétendue amélioration en amenant une autre. Puis des conseils flatteurs, mais

……

(1) Tim., VI, 20. - (2) Eph., II, 20-21. - (3) Parati sumus mori magis quam patrias Dei leges prævaricari. II Mac., VII, 2.

(4) Ecce constitui te hodie... ut evellas et destruas, et dissipes, et ædifices, et plantes. Jer., I, 10. [493]

……..

intéressés, le poussent non-seulement à des agrandissements qui dépassent la limite de ses ressources, mais de plus l'engagent dans des emprunts, je veux dire des dettes, dont le poids écrasant obérera pour un nombre incalculable d'années lui, ses successeurs, sa maison et peut-être la Congrégation tout entière. Le régime simple et paisible du passé a dû cesser ; les soucis du présent, les inquiétudes de l'avenir et d'autres calculs ou prévisions qui viennent à la suite, sont entrés au logis, ont pénétré dans son âme, au temps de l'oraison et des autres exercices spirituels ; et, contrairement au conseil du Sauveur, il *se préoccupe du lendemain* (1), et son cœur *appesanti est accablé des mille soucis de la vie* (e).

Tel autre, péril qui est non moins redoutable dans les missions extérieures, se dévoue à l'éducation et à l'enseignement de la jeunesse. Il arrive avec tous les brillants souvenirs de l'établissement où il a terminé ses études, et avant de connaître les besoins réels du nouveau pays où il a été envoyé, comme aussi la nature et les aptitudes des enfants, il veut leur imposer exactement les méthodes de son collège français ou européen. Les classes sont divisées et échelonnées selon le programme dit *universitaire* ; et alors quel personnel considérable et exigé ! Les missionnaires, venus avec l'espoir d'évangéliser les infidèles ou de convertir les hérétiques, sont transformés en professeurs, chargés d'enseigner les premiers éléments du latin ; et encore ils ne suffisent plus à la tâche, parce qu'il faut progressivement augmenter les cours. Donc ce sont des réclamations continuelles et des plaintes adressées à la maison-mère, pour qu'elle fournisse les maîtres qu'elle n'a pas et qu'elle ne doit pas former pour cette fin. Le travail accable bientôt les confrères déjà surchargés, et leur santé, souvent aussi la vocation, se trouve compromise. La nécessité fait appeler des collaborateurs qui, recrutés en dehors de la famille, ne peuvent en avoir l'esprit ni le dévouement ; et, s'ils ne sont doués d'une vertu exceptionnelle, ils se fatiguent bientôt et se retirent, toutefois en ayant soin de se ménager la place de précepteurs dans les familles les plus influentes, au détriment du collège qu'ils devaient soutenir.

D'un autre côté, les parents de ces mêmes élèves, qui communément n'ont pas joui de la même éducation, entendant parler de méthodes nouvelles et de progrès réalisés ailleurs, se montrent de plus en plus exigeants. Cherche-t-on à les satisfaire, loin de se contenter, leurs prétentions augmentent, et quelquefois ils se coalisent pour exiger des maîtres plus capables et la formation d'un collège, mis sur le pied des premiers collèges de France et *à la hauteur des lumières du siècle*.

Ces exigences ridicules sont la punition d'une faiblesse trop ordinaire chez nous, laquelle consiste à consulter l'opinion publique et à *vouloir plaire encore*

……

(1) Nolite ergo solliciti esse in crastinum. Crastinus enim dies sollicitus erit sibimetipsi ; sufficit diei malitia sua. Matth.,VI, 34. - (2) Attendite autem vobis ne forte graventur corda vestra in.,. curis hujus mundi. Luc., XXI, 34.

[494]

……

aux hommes ; et aussi, c'est la triste conséquence de ce manque d'esprit traditionnel, signalé plus haut, avide d'innover et ne se contentant point de battre le chemin frayé et suivi par les anciens. Il y a là une suffisance, bien éloignée de l'humble simplicité de saint Vincent, recommandant avec l'Apôtre de ne pas aller au-devant des œuvres, mais de suivre plutôt les indications de la Providence, de travailler avec modestie, sous le regard de Dieu et de se modérer en toutes choses, surtout dans le désir de savoir : *Non plus sapere quam oportet sapere, sed sapere ad sobrietatem* (1). D'ailleurs comment voulez-vous avoir la bénédiction divine, quand, au rebours de la loi imposée par nos saints vœux, vous vous faites la tête dirigeante, que vous coupez, tranchez et changez, avant d'avoir bien exposé la question ou en supprimant certains détails locaux, que le pouvoir central n'est pas à même quelquefois de connaître et de vérifier ? Il est surpris et engagé par vous-même dans une voie qui aboutira à des déceptions pour vous et, pour lui, à un surcroît de peines peut-être irrémédiables.

Ces observations relatives à la question de l'enseignement, qu'il serait si nécessaire de rendre uniforme, dans nos missions étrangères, comme il l'est devenu en France, dans les petits séminaires, grâce au directoire qui les régit, ces observations, dis-je, peuvent s'appliquer aussi à d'autres établissements, orphelinats et hôpitaux, où, il faut l'avouer, l'on ne sait pas non plus se tenir dans les bornes de la modération, soit sous le rapport des constructions, soit sous celui des enfants ou des malades qui y sont admis. Au lieu de proportionner ses efforts aux ressources de la charité locale, l'on paraît trop volontiers compter sur celles de la mère-patrie : de là, des demandes d'autant plus pénibles qu'on ne peut y satisfaire ; de là encore des quêtes, des souscriptions qui ressemblent quelquefois à un impôt forcé, lequel, ne pouvant être indéfini, expose les œuvres et leurs auteurs à des embarras inextricables. *La charité nous presse*, dira-t-on, et nous *devons être les imitateurs de saint Vincent, comme il l'a été de* N.-S. J.-C. Oui, sans doute, mais à la condition de *commencer* aussi, comme lui, par se *recueillir*, prier et bien considérer, *avant de construire la tour*, si la prudence, compagne inséparable de la charité, permet de compter sur les ressources nécessaires à l'achèvement et à l'entretien de l'œuvre entreprise.

Qu'on me pardonne l'insistance mise à recommander la conservation de l'esprit traditionnel parmi nous, lequel n'est en un sens que l'uniformité prescrite par notre saint Fondateur et survivante dans nos règles, malgré tous les obstacles du temps et de l'espace, et devant toujours ordonner, par conséquent, non-seulement la manière (2) de vivre et de nous vêtir, mais aussi celle de *diriger, d'enseigner, de prêcher et d'administrer*. L'un des principaux mérites de notre vénéré prédécesseur, feu M. Étienne, est précisément celui d'avoir rétabli cette uniformité, de l'avoir sans cesse recommandée et d'avoir triomphé

……

(1) Rom., XII, 3.- (2) Reg. seu Const. com., cap. II, § 11.

[495]

……..

de toutes les difficultés pour la mettre en vigueur. L'un de mes désirs et de mes efforts est et sera de la maintenir, en lui donnant pour base le respect et l'amour de l'esprit traditionnel.

Cet esprit, qui n'est à son tour que l'amour et le respect des constitutions, des décrets, des prescriptions et des usages qui ont constamment réglé la vie et la marche, soit intérieures, soit

extérieures de la petite Compagnie, depuis son origine, animait et dirigeait visiblement tous les membres de la dernière Assemblée générale, dont je dois faire connaître en ce moment les travaux et les décisions. On sentait en quelque sorte qu'un même rayon de lumière éclairait toutes les âmes ; que tous les cœurs aussi étaient mus du même désir de ranimer de plus en plus, dans tout le corps, l'esprit primitif de saint Vincent, et de se conformer aux enseignements, aux exemples et aux coutumes des générations qui nous ont précédés. Toute pensée d'innovation était bannie et réprouvée par les quatre-vingt-cinq membres unanimement unis dans la même résolution de garder fidèlement l'esprit *traditionnel*. Il est à la fois la boussole qui doit toujours diriger la petite barque de la Compagnie, et l'ancre de salut qui peut la préserver du naufrage. La raison en est évidente, puisque cet esprit formé et nourri des maximes évangéliques et, par conséquent, fondé sur le roc de la vérité, doit, comme elle, être inébranlable et subsister à jamais. *Et veritas Domini manet in æternum* (1). Donc la conservation de ce même esprit est la garantie d'une destinée impérissable.

1° La première preuve de cette volonté commune est la décision prise, dans la session onzième, de respecter et d'observer parmi nous l'ordre hiérarchique, qui distingue et détermine les attributions différentes et graduelles de l'autorité. Cette autorité qui a son principe en Dieu, *Omnis potestas a* Deo (2), bien qu'elle soit une en son essence, varie néanmoins et se subdivise en s'échelonnant dans la famille et la société. L'armée rangée en bataille, à laquelle l'Église catholique est justement comparée, présente le modèle le plus parfait des commandements divers, subordonnés les uns aux autres et remontant au Généralissime ou chef unique, en qui réside la suprême autorité. Notre *chétive compagnie*, en tant que corps de la même Église militante, doit nécessairement posséder cet ordre hiérarchique, si nettement établi dès le séminaire interne, dans les attributions des offices ou *soin*s divers, comme aussi plus tard dans chaque maison, régie par un supérieur dépendant du visiteur de sa province, lequel ne relève que du Supérieur général.

Il est d'autant plus opportun de rappeler cette loi universelle, fondement de l'ordre et de l'harmonie dans tout corps bien constitué, que notre malheureux siècle est plus travaillé par les fausses et pernicieuses doctrines d'une liberté sans frein et d'une égalité absolue, que condamnent la nature et la raison. L'air que nous respirons est comme imprégné de ces maximes délétères, qui pénètrent

……..

(1)PsaI. CXVI, 2. - (2) Non est enim potostas nisi à Deo. Rom., XIII, 1. [496]

……..

jusque dans les communautés religieuses et y rendent plus pesant le joug de l'obéissance. De là cette disposition trop commune à se soustraire à ses prescriptions gênantes et à censurer les actes de l'autorité ; de là pareillement l'oubli de cette défense si sage de nos règles, à savoir: de ne jamais demander à un supérieur une permission refusée par un autre, à moins de lui faire connaître ce refus et la cause qui l'a déterminé (1). La droiture et le bon ordre prescrivent le maintien de cette mesure, dont la transgression occasionne souvent des erreurs et des conflits déplorables. Nous avons connu tel visiteur justement attristé de la concession d'une faveur obtenue subrepticement, et que sa propre conscience avait jugée inadmissible, à raison des inconvénients personnels ou locaux qu'il connaissait. Eh bien, nous prévenons que le respect dû à l'autorité intermédiaire, sans entrer dans les autres motifs d'ordre et d'union, nous suffira seul, pour ne jamais admettre une demande ou réclamation quelconque, sans que le visiteur, préalablement consulté, n'ait fait connaître son jugement, à moins qu'il ne s'agît du domaine secret et inviolable de la conscience. C'est de la sorte que la hiérarchie des pouvoirs, soigneusement gardée et honorée parmi nous, entretiendra dans toutes les maisons d'une même province la paix et la concorde.

2° L'autre preuve de l'esprit *traditionnel* de l'Assemblée générale est le décret de la session douzième, recommandant et prescrivant la stricte observation des règles relatives au vœu de pauvreté. Il est vrai, nous dit saint Vincent que nous ne sommes pas religieux, parce qu'il n'a pas été trouvé à propos que nous le fussions, et qu'aussi nous ne sommes pas dignes de l'être ; mais il n'est pas moins vrai que la pauvreté est le nœud des Communautés et particulièrement de la nôtre. C'est ce nœud qui, la déliant de toutes les choses de ta terre, l'attachera parfaitement à Dieu (2).» Et une autrefois, considérant cette même vertu avec son esprit et son cœur d'apôtre, il ajoutait : « Dieu

nous fait une grande grâce, quand il nous prive de tout ce qui peut nous rendre dissemblables à Jésus-Christ, qui ne possède rien en propre : pourrions-nous nous trouver dans une position plus avantageuse et plus agréable à sa divine majesté que celle-là même où il nous a placés (3) ? » Il assurait encore les siens que la pauvreté était la conservatrice des Communautés, dont l'ennemi et le dissolvant le plus redoutable sont le luxe et la richesse. Depuis, les évènements politiques ont fourni mille et nulle preuves de la vérité de cette parole, dans tous les États chrétiens du globe.

Dans sa circulaire du 1er mars 1869, notre illustre et bien-aimé prédécesseur, M. Étienne, traita ce sujet avec une élévation de vue et une sûreté de jugement qui démontrent son expérience consommée et son ardent désir de notre perfection. Je ne puis mieux commenter le décret de l'Assemblée, qu'en analysant

……

(1) De obedientia, cap. V, § 7, - (2) *Vie de saint Vincent*, par Abelly, édit. Nancy, 1768, t. II, p. 251. (3) *Max. spirit*, de saint Vincent, 24 mai. [497]

……..

les recommandations de ce Père vénéré. Il nous y rappelle que nous devons : 1° observer dans la nourriture et l'ameublement la simplicité qui convient à notre état. L'Assemblée a condamné particulièrement toute recherche de meubles, de tableaux ou d'autres ornements qui, surtout dans nos chambres, aurait une apparence d'habitudes mondaines et immortifiées. Et, à cette occasion, les maisons de nos confrères d'Italie, d'Espagne et d'Autriche ont eu l'honneur d'être citées comme des modèles auxquels nous devrions, nous Français, nous conformer.

L'uniformité doit être conservée, en France, avec la maison-mère dans le vêtement, soit pour la forme ou la qualité de l'étoffe, et c 'est dans ce but qu'il est prescrit aux autres maisons de s'approvisionner au dépôt de draps et d'étoffes qui a été formé ici pour leurs besoins, sans qu'il soit permis aux confrères de faire les mêmes achats, séparément ou personnellement, quand même ce serait à leurs propres frais. Chacun doit aussi mettre à l'usage commun les objets de cette nature, reçus en don, soit *intuitu functionum*, soit à quelque autre titre.

Chaque missionnaire ne peut disposer par mois que de dix intentions de messes, et encore à cette double condition : 1° que l'honoraire soit d'un franc par intention ; le surplus, s'il y en a, devant être versé dans la caisse de la maison, et 2° que l'emploi de ces honoraires soit connu du supérieur local et autorisé par lui.

Ici, je reproduis l'observation suivante de feu notre très-honoré Père, comme ayant l'intention de la maintenir strictement : « Un abus, dit-il, qui se présente assez souvent, c'est celui qui a pour objet de secourir les parents à l'aide de ces honoraires. Bien des demandes m'ont été adressées à l'effet de concéder *tous* les honoraires de l'année dans ce but. Je crois important de bien préciser la pensée de saint Vincent sur ce point. Il admet qu'en effet la Congrégation doit secourir le père et la mère d'un missionnaire ou l'un des deux, qui se trouveraient *dans la nécessité*. Mais il n'admettait pas que cette obligation dût s'étendre aux frères et sœurs, neveux et nièces, cousins et cousines. Bien moins encore est-il permis de vouloir user des honoraires réservés à la Congrégation, en bonnes œuvres qui ne sont pas obligatoires.

Le mandat de l'Assemblée générale m'oblige aussi à dire quelque chose de la question des voyages entrepris en dehors de l'obéissance ou de la nécessité des devoirs apostoliques, surtout à l'époque des vacances et souvent sans permission aucune ou bien, si elle est demandée, c'est avec des réticences et des arrière-projets qui ne sont pas avoués ou clairement indiqués au Supérieur. Le missionnaire s'y abaisse au défaut puéril de l'écolier, accusé par la voix commune de prendre toujours le chemin le plus long. C'est qu'en effet l'on veut profiter de l'occasion pour revoir son pays ou pour rendre visite à un parent, à un ami, ou bien à quelque maison de Sœurs. Rien cependant de plus opposé à la vie de prière et de recueillement que nous devons mener, ni de plus nuisible [498] aux habitudes et à l'amour de l'étude. trop rares parmi nous, quoique nous ayons toujours tant à apprendre, dans l'Écriture sainte ou chez les Pères et les auteurs ascétiques, afin d'être ensuite plus éclairés et mieux écoutés, soit dans notre direction, au saint tribunal, soit dans nos prédications. D'ailleurs, le vœu de pauvreté ne suffit-il pas pour nous empêcher de dissiper ainsi dans des excursions coûteuses et immortifiées, un argent destiné en premier lieu aux pauvres, et ensuite aux

besoins de notre propre maison, laquelle doit quelquefois supporter cette taxe d'un nouveau genre, malgré les décrets qui prescrivent de la prélever sur nos propres et légitimes économies?

Si le nom seul de maison-mère implique l'idée d'une généreuse hospitalité ouvrant et dilatant son sein pour tous les confrères, à quelque nationalité qu'ils appartiennent et quel que soit le pays d'où ils arrivent ; néanmoins, il ne convient pas d'y venir sans une autorisation préalable, fondée sur des raisons sérieuses et jugées utiles. Assez souvent, l'on met en avant un motif spirituel, comme celui d'une retraite ou de vouloir se retremper dans l'esprit primitif près de la châsse vénérée de notre saint Fondateur. L'avantage est assurément alors incontestable ; mais on oublie, d'un autre côté, que la dissipation et les frais de route doivent être pris aussi en considération, surtout lorsqu'on grève sa propre maison de cette dépense, et que le voyage devient le prétexte ou l'occasion d'en entreprendre d'autres moins propres à nous sanctifier. En général, il faut en faire le triste aveu : malgré tant de défenses sévères de plusieurs Assemblées générales, et en dépit des circulaire de nos vigilants prédécesseurs signalant le même abus, les voyages tics missionnaires, effectués en dehors des devoirs de leur ministère, sont beaucoup trop fréquents et trop facilement permis par les supérieurs locaux, qui n'osent empêcher ce qu'ils se permettent eux-mêmes avec un laisser-aller peu édifiant. L'effrayante consommation des obédiences qui se fait ici, vers le milieu et la fin de l'année scolaire, accuse suffisamment un manque de vie intérieure et studieuse, et un besoin regrettable de se répandre au dehors, qui s'accordent peu avec la règle tracée par saint Vincent: *Apôtre au dehors et Chartreux au dedans*.

Que ceux qui seraient tentés de nous juger trop sévère au sujet des voyages relisent le décret suivant de l'Assemblée générale XIV°, de 1774, session IV, § 4 : « Beaucoup de membres de l'Assemblée pensèrent qu'elle eût à s'opposer par les moyens les plus efficaces à la fréquence des voyages des confrères, qui, soit avec la permission requise, soit de leur propre mouvement, retournent au pays ou parcourent diverses provinces par motif d'agrément ou de curiosité.

« L'Assemblée décida que ceux qui vont chez eux de leur propre chef, ou qui visitent les villes et les provinces par une vaine curiosité, doivent être fortement réprimandés et même punis avec une juste rigueur. Quant aux autres qui, pour raison de santé ou d'affaires de famille, demandent la permission de retourner dans leur pays, M. Louis Debras, Supérieur général, a déclaré dans sa circulaire du 1er janvier 1751 : que cette permission devait être concédée [499] plus difficilement qu'autrefois ; 2° qu'elle ne serait accordée que pour des raisons graves et légitimes, que les supérieurs locaux communiqueront aux visiteurs et les visiteurs au Supérieur général, en y ajoutant le témoignage de leur propre opinion ; 3° qu'il appartient aux visiteurs d'écrire, à ce sujet, an Supérieur général, et que désormais la réponse doit être adressée uniquement aux visiteurs ; 4° qu'en conséquence le recours direct au Supérieur général sera inutile et qu'il n'y sera pas fait de réponse ; 5° que cette règle, générale pour toute la Congrégation, sera plus strictement encore observée dans les provinces situées hors de France. L'Assemblée a exprimé, par ses vœux réitérés et communs, le désir que cette déclaration, pleine de sagesse et d'équité, fût mise à exécution comme le meilleur remède aux abus signalés. »

Il n'est pas inutile de reproduire encore ici ces autres observations de la circulaire précitée de M. Étienne :

« Il est désirable qu'il y ait dans les missionnaires une grande délicatesse de sentiment, aussi bien que de conscience, en ce qui concerne les intérêts de la Compagnie. J'ai eu à constater, par ma longue expérience, que bon nombre d'entre eux étaient dépourvus de ce sentiment.

« J'ai éprouvé bien des fois une profonde humiliation et une glande souffrance de cœur, en voyant jusqu'où allait leur disposition à sacrifier le bien de la Congrégation à leur intérêt personnel ou à celui de leur famille.

« Les supérieurs ne peuvent prétendre à la pratique exacte de la pauvreté, de la part de leurs confrères, qu'à la condition qu'eux-mêmes sauront, en retour, veiller soigneusement à ce que rien ne leur manque de ce qui convient à la modestie de leur état, et à ce que réclament leurs besoins en maladie comme en santé.

« Que les directeurs de missions se rappellent que, si les missionnaires ne doivent faire des bonnes œuvres envers les peuples qu'avec leur permission, de leur côté, ils doivent avoir le cœur

large, pour leur donner une bonne part des objets qui sont destinés à être distribués. L'égoïsme. en cette matière, ne ferait que les autoriser à agir avec indépendance, ou à se munir de permissions particulières obtenues en dehors d'eux. Le titre de directeur n'autorise pas l'égoïsme, mais commande plutôt le désintéressement personnel et la générosité envers les inférieurs,

« Cette observation doit recevoir la même application dans nos maisons Chargées de l'administration d'une paroisse. Sous prétexte qu'il a le titre de curé, le supérieur ne doit pas prétendre être le seul dispensateur des aumônes, et se réserver toutes les faveurs à accorder aux paroissiens, mais bien les partager généreusement avec ses confrères, tout en veillant à ce qu'ils lui rendent compte de l'emploi qu'ils en font. »

Au vœu de pauvreté se rapporte également la question agitée dans la huitième session touchant les titres de propriétés mobilières, appelés chez nous titres au porteur, rentes publiques, ce qui constitue une des formes les plus [500] ordinaires de la richesse sociale. Ces titres ayant une valeur équivalente à celle des biens-fonds ou propriétés immobilières, nous devons, lorsqu'ils appartiennent à une maison, leur appliquer la règle des décrets de l'Assemblée générale de 1747, statuant que nous ne pouvons disposer des immeubles, soit pour notre usage, soit pour des œuvres pies, sans la permission du Supérieur général. Mais, attendu que ces biens participent par leur nature variable à la mobilité des titres qui les représentent, et que, par une spéculation inopportune, leur existence même peut être compromise, l'Assemblée, soucieuse des intérêts des maisons particulières de la Congrégation, a assimilé l'aliénation ou le changement de ces titres à la vente des biens immeubles, pour lesquels il a toujours été nécessaire de recourir à la permission expresse du Supérieur général. De plus, la plupart des titres étant au porteur, il est évident que la prudence, sans parler de l'esprit absolu de détachement dont le missionnaire doit toujours être animé, conseille et même exige l'emploi de certaines précautions commandées par nos règles et nécessaires à la garantie ou à la sécurité de leur possession.

3° Une des premières préoccupations de l'Assemblée générale a été aussi de bien déterminer et régler les rapports établis nécessairement entre les missionnaires et les filles de la Charité par les devoirs et les engagements de leur vocation. Saint Vincent, leur Père commun, a chargé les premiers de la conduite des autres. Les deux Compagnies ne sont en réalité qu'une double famille régie par un même esprit, celui de leur saint Fondateur, et obéissant a la même autorité, comme elles travaillent dans le même but, à savoir la gloire de Dieu et le salut des pauvres. C'est ce qu'a parfaitement compris notre bien-aimé prédécesseur M. Étienne, lui qui a été le restaurateur et le conservateur de la vie nouvelle qui les anime, et multiplie si prodigieusement leurs œuvres par tout l'univers. Aussi, dès qu'il fut placé à leur tête, il s'appliqua à saisir la connexion intime et vitale des fonctions qui les rapprochent et que complète leur action réciproque. Nous trouvons cette démonstration dans sa circulaire du 26 mai 1844, laquelle est un véritable règlement, jugé si décisif et si net en cette matière, que notre Assemblée a exprimé le vœu, dans sa septième session, qu'il en fût rédigé un extrait, traduit en latin, ainsi que de son autre circulaire du 1er novembre 1867, avec injonction de lire l'un et l'autre, chaque année, à la suite de nos décrets.

Saint Vincent expliquant un jour l'article XI du onzième chapitre de nos règles communes, où il est dit que notre Congrégation a *reçu mission de diriger celle des filles de la Charité*, ajoutait : « Dieu a coutume de se servir pour conserver ses œuvres des mêmes moyens dont il a usé pour les créer ; et comme il s'est servi de notre Compagnie pour donner naissance à celle des filles de la Charité, c'est elle aussi qui est appelée à la soutenir et à l'aider à remplir les desseins de la Providence sur elle. »

La Compagnie des filles de la Charité a été placée sous la conduite du Supérieur [501] général de la Congrégation de la Mission, et les filles de la Charité lui font, en effet, vœu d'obéissance comme tous les missionnaires. Aussi, continue-t-il de considérer la conduite de leur Communauté comme une partie essentielle de sa charge et de son administration. Et, depuis saint Vincent, l'on a pu remarquer que l'état de prospérité et d'extension de la Compagnie de nos sœurs a toujours été proportionné au degré de leur fidélité à se tenir dans cet ordre voulu et marqué par la Providence. Le développement de leur Institut et le progrès de leurs œuvres datent surtout du jour où elles ont été associées à l'action de nos missions lointaines. Les bénédictions visibles qui leur ont été

accordées alors plus abondamment, sont comme la récompense de leur esprit de sacrifice, et du courageux dévouement, qui, entraînant à leur suite toutes les autres Congrégations de sœurs et de religieuses, a ouvert véritablement comme une nouvelle carrière à l'apostolat catholique.

D'un autre côté, le concours et l'appui fournis par nous plus largement au progrès spirituel de nos sœurs et de leurs œuvres, en France et à l'étranger, ont attiré sur notre petite Compagnie des bénédictions nouvelles, en accroissant son zèle et en multipliant ses membres, associés aussi à toutes leurs œuvres de charité. La charité ! cette flamme divine, descendue du cœur de Jésus sur la terre, et qui est bien en un sens la *piété* ou miséricorde *utile à toutes choses et ayant les promesses de la vie présente et future* (1), la charité possède des arguments supérieurs à ceux de la raison et de la science pour convaincre les esprits et toucher les cœurs. Le missionnaire y trouve la meilleure préparation évangélique, et nos sœurs sont par conséquent aussi ses meilleurs auxiliaires. Il est permis de croire qu'un regard prophétique de saint Vincent avait entrevu cette union ou combinaison de forces spirituelles que notre siècle, malgré ses vices et ses misères, a permis de réaliser plus complètement, grâce aux découvertes de l'industrie et à la facilité des communications internationales. De la sorte, il semble avoir travaillé plus particulièrement pour les temps actuels avec le génie propre de sa sainteté ce qui doit exciter aussi davantage notre admiration et notre reconnaissance. Aussi, notre prédécesseur M. Étienne a-t-il, sous le souffle de la même inspiration, écrit dans la même circulaire ces remarquables paroles : II viendra peut-être un temps, et ce temps pourrait bien ne pas être éloigné, où les deux familles de saint Vincent, par un secret admirable de la Providence seront mutuellement l'unique appui de leur existence ; où, comme toujours, la Compagnie des filles de la Charité puisera son principe de vie dans la notre, et où en même temps il ne sera permis à notre Congrégation de se livrer aux fonctions de son Institut qu'à l'ombre et comme sous la protection des œuvres des filles de la Charité.

……..

(1) Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ. I Tim., cap. IV, 8.

……

Cette prévision est déjà devenue, dans plus d'un pays un fait accompli. Seulement, le missionnaire doit bien connaître et comprendre le ministère spécial qui lui est assigné près de nos sœurs. Il consiste à conserver parmi elles l'esprit de saint Vincent, qui a présidé à leur formation, en même temps qu'il doit sans cesse les rappeler à la pratique des vertus qui le composent. Qu'il n'oublie pas surtout que la leçon la plus efficace de cet enseignement répété est l'autorité de son exemple, et qu'il ne défasse point, par les inconséquences de sa parole ou de ses actes, l'œuvre sainte et si délicate de la sanctification des âmes. Le premier et le plus puissant moyen mis à sa disposition pour atteindre à cette fin est la retraite annuelle, qu'il ne doit jamais entreprendre sans être positivement *désigné* et *envoyé* par le Supérieur général. Cette condition est pareillement requise pour le simple ministère de la confession à remplir près d'elles. Que du reste, en tout temps et en tous lieux, il se montre à elles vrai fils de saint Vincent, c'est-à-dire simple, grave, réservé dans ses discours, dans ses manières, et mortifié. La confiance a pour fondement l'estime de la vertu, bien plus que du savoir ou de quelques autres avantages personnels. Le caractère léger et bouffon aboutit vite, près des autres, au dégoût et même au mépris.

Que le confesseur prenne connaissance du règlement intitulé *Avis aux confesseurs des filles de la Charité*, et qu'il en applique les sages prescriptions. Que la direction, qui n'est que le commentaire ou le complément de la confession, se fasse seulement au confessionnal, et qu'on ne se permette jamais de recevoir ou d'écrire aucune lettre, sans qu'elle passe par les mains et sous les yeux de la sœur servante. Il n'y a qu'une seule exception à cette règle, c'est lorsqu'une sœur écrit au Supérieur général, ou au directeur et à la supérieure générale, ou bien lorsqu'elle reçoit des lettres de leur part.

Il est presque superflu d'ajouter que dans la maison où il est appelé, pour des retraites ou pour tout autre ministère, le missionnaire doit invariablement s'abstenir de se mêler de tout ce qui concerne l'administration intérieure, la distribution des offices et les autres questions de personnes. Il s'exposerait à susciter le trouble et le désordre dans la famille, à y briser le lien de l'obéissance et à mécontenter même celles qu'il se proposerait d'obliger. Qu'il se renferme strictement dans le

cercle de ses attributions spirituelles, fortifiant le principe d'autorité, recommandant la soumission aux unes, la patience aux autres et à toutes l'union et le support mutuel. Enfin, que la convenance des rapports extérieurs ou plus intimes soit toujours irréprochable, de façon à défier la malignité des regards et des jugements de ceux qui nous épient. Si la règle défend à nos sœurs d'admettre à leur table aucun externe et spécialement aucun ecclésiastique, le missionnaire se gardera bien de l'enfreindre, en prenant son repas avec elles, lui qui doit en tout les édifier et paraître l'homme du devoir.

Dans sa circulaire du 1er novembre 1867, M Étienne, traitant le même sujet, [503] a rappelé que le missionnaire qui donne la retraite à nos sœurs ne doit recevoir d'elles ni présent ni honoraire, leur offrande, s'il y en a, devant être envoyée directement à M. le Supérieur général. De même, ne doit-il prendre son logement chez elles, dans cette circonstance, qu'autant qu'il y a été autorisé ; et, dans les autres voyages, il doit se borner à une simple visite ou à célébrer la sainte Messe dans leur chapelle. Pareillement, à moins d'une nécessité urgente, il évitera de faire aucun voyage avec elles. *Si notre modestie doit être connue de tous*, c'est assurément surtout dans ces circonstances où notre vocation nous oblige à être les modèles du clergé et des fidèles, *forma gregis ex animo* (I Pet., V, 3.), c'est-à-dire de cœur ou sincèrement et non point avec l'affectation d'une détestable hypocrisie.

4° Si la bonne administration oblige nos maisons à envoyer, chaque année, à la maison-mère, le compte exact du passif et de l'actif avec le détail des dépenses principales, il ne conviendrait pas que les intérêts spirituels, plus importants encore, fussent omis ou négligés. Le supérieur devra donc désormais remplir à la même époque, c'est-à-dire vers la fin de l'année, le questionnaire ou formulaire qui lui sera envoyé, de façon que le Supérieur général et son conseil puissent connaître, chaque année aussi, l'état de chaque confrère concernant l'esprit de sa vocation, son ministère et ses travaux, ses aptitudes et son caractère ; espèce de statistique morale qui permet de connaître les sujets, de mieux régler les placements et les mutations, et de prévenir ainsi bien des malheurs et des misères. Du reste, ce compte rendu est fidèlement observé, chez nos sœurs, à l'époque de la rénovation des saints vœux, et c'est d'après cette indication que la faveur est permise ou refusée. Cette mesure disciplinaire aura de plus l'avantage de suppléer un silence d'un grand nombre d'assistants et de consulteurs, négligeant la règle qui leur enjoint d'éclaircir le Supérieur général, sur l'état *intérieur* et actuel de leur propre maison. Je dis l'état *intérieur* : tel est le petit horizon auquel notre vigilance doit se borner. Nous n'avons point grâce pour juger des affaires extérieures, religieuses ou politiques. Ces jugements mêmes nous ont été interdits par la prudente charité de notre saint Fondateur. Plus que jamais, au milieu des agitations et des discordes qui ébranlent et bouleversent les sociétés, nous devons nous tenir scrupuleusement attachés à cette ligne de conduite, et c'est pourquoi, aussi, les confrères qui dirigent les grands séminaires éviteront soigneusement de s'ingérer même dans les plus petites affaires diocésaines. C'est par cette réserve et cette discrétion qu'ils se concilieront la confiance du clergé.

5° Le visiteur est à sa province ce que l'évêque est à son diocèse. L'idée qu'exprime leur nom est la même. Ils doivent l'un et l'autre examiner, s'informer, *visiter*. De même qu'une visite pastorale a pour but la connaissance de l'état et des besoins de chaque paroisse, ainsi la visite, parmi nous, doit [504] constater la situation spirituelle et temporelle de chaque maison, et lorsqu'elle s'accomplit selon les prescriptions de nos règles, fruit de la plus sage expérience de nos pères, elle devient une source de bénédictions, souvent une cause de rénovation, et ses effets sont quelquefois même plus complets et plus durables que ceux d'une retraite. Car c'est alors qu'une autorité plus impartiale, puisqu'elle n'a pas à juger dans sa propre cause, est aussi mieux acceptée dans les décisions qui concilient, dissipent les préventions, réparent les torts mutuels et établissent la paix et l'union. Mais, pour cela, il faut que la visite se fasse régulièrement, au moins tous les deux ans et sans exception aucune ; autrement elle paraîtrait avoir des préférences ou des rigueurs.

Maintenant qu'il me semble avoir exécuté, dans les injonctions précédentes, le mandat de l'Assemblée générale, je viens vous ouvrir mon cœur et vous y manifester les sentiments et les pensées qui le dominent principalement, depuis mon élection. Je suis encore comme un homme assourdi par un grand coup, confondu, muet, et se demandant, à de fréquentes reprises, s'il rêve ou s'il veille. La réalité du devoir nouveau rappelé à chaque minute par la règle et par mille

circonstances imprévues, est là, qui se dresse devant ma conscience et m'enlève tout doute. Il faut donc marcher devant soi et agir, le regard fixé sur Dieu et sur saint Vincent ! Et l'auréole de sainteté qui illumine la douce figure du Fondateur de la petite Compagnie, reflétée sur l'image, toujours vivante pour moi, du Restaurateur de son esprit et de ses œuvres, M. Etienne, est comme la colonne lumineuse qui dirige mes pas. A Dieu ne plaise qu'une volonté personnelle ou humaine vienne à prédominer dans mes résolutions et mes desseins ! Je ferais alors un faux pas et peut-être une lourde chute.

Appuyé et me reposant sur la prudence et la maturité des assistants que j'ai reçus avec reconnaissance des mains de la même Assemblée. je chemine avec confiance, me sentant allégé grandement sous le faix imposé à mes épaules. Si le vieux coursier, attelé à un char pesant, a besoin d'être excité, surtout au début, ce secours a été accordé à ma faiblesse par les charitables encouragements des nombreux membres de nos familles dispersées par le monde. D'ailleurs, comme l'admirable prévoyance de nos pères a déterminé les attributions du Supérieur général, aussi bien que celles du moindre chef d'office, par un ensemble de règlements qui forment, à proprement parler, son directoire, il s'ensuit qu'il doit aussi se laisser simplement diriger pour être assuré de bien conduire les autres.

Du reste, c'est prendre ainsi la main de Dieu pour guide ; ce que doit faire tout chrétien sensé qui veut, selon le langage de saint Vincent, *loger à l'enseigne de la Providence*. Quand avons-nous eu jamais plus besoin de nous abandonner filialement à cette aimable conduite ? Plus le temps est troublé et chargé de tempêtes, plus aussi nous nous sentons poussés vers Celui qui commande aux vents et à la mer.

« Tout sans exception, dit Clément d'Alexandrie, tourne à bien entre les [505] mains de la Providence, afin que la sagesse de Dieu, si merveilleuse dans la diversité de ses opérations, soit manifestée par son Église, selon le dessein éternel qu'il a formé dans le Christ; car rien ne résiste à Dieu, rien ne peut tenir contre lui ; il est le Seigneur et le Tout-Puissant. Bien plus, les desseins et les œuvres des méchants ne sont que des incidents particuliers, et la Providence les dirige vers une fin salutaire. Aussi la plus surprenante des opérations de la divine Providence est de ne pas permettre que le mal demeure entièrement inutile et tout à fait nuisible. En effet, le propre de la sagesse, de la vertu, de la puissance divine est non-seulement de faire le bien (car telle est la nature de Dieu, comme celle de la lumière est d'éclairer), c'est encore et surtout d'amener à quelque fin bonne et utile les inventions pernicieuses de certains esprits et de tirer un parti avantageux de ce qui semble mauvais (Stromat., lib, I, cap. XVII, t. I, p. 802, éd. Migne.). Ces réflexions consolent et rassurent dans les jours mauvais que nous traversons.

Oui, l'action paternelle de Dieu est plus que jamais sensible à l'égard des enfants de saint Vincent, selon la prédiction qui en a été faite à l'époque de la révélation de la médaille *miraculeuse*, en 1830. Le long enchaînement de commotions politiques, de fléaux et de désastres qui, depuis, en France et ailleurs, se sont succédé, au lieu d'être, d'après les prévisions humaines, non-seulement un obstacle à l'accroissement et à la dilatation de notre double famille, mais encore une cause de ruine et d'anéantissement ; eh bien, tout cela n'a servi qu'à l'étendre et en disséminer partout les œuvres ; ainsi la violence de l'ouragan sert quelquefois à répandre plus loin et plus au large les germes féconds de certaines semences bienfaisantes. Que nos regards, en se promenant sur l'univers, interrogent successivement les contrées où nous avons quelque maison ou établissement : nous les trouverons plus ou moins en proie à la lutte acharnée que se livrent aujourd'hui les deux principes du bien et du mal, de la foi et de l'incrédulité, de l'Église et des sectes ou faux cultes conjurés contre elle. L'opposition antichrétienne, qui a redoublé de fureur, depuis la proclamation du dogme de l'infaillibilité du Souverain Pontife, a pris une double forme elle s'est faite ouvertement persécutrice, comme en Allemagne, en Suisse, en Italie, dans l'Empire ottoman et dans quelques autres gouvernements de l'Amérique ; ou bien, cachant sa haine sous les apparences d'une certaine modération, elle travaille dans l'ombre et le silence, comme en France, en Espagne, en Belgique, et en Angleterre, avec l'espoir d'être bientôt assez maîtresse pour en finir avec le catholicisme. Donc partout les catholiques ont l'honneur et le bonheur d'être plus ou moins associés à l'état de souffrances et d'humiliations qui opprime leur Chef glorieux, Pie IX, dont l'invincible constance et

la parole qui ne peut être enchaînée, soutiennent et animent les courages dans cette affreuse mêlée. [506]

Au milieu des angoisses et des gémissements de tant de victimes, nous autres, protégés par une main invisible, au milieu des combattants, nous poursuivons nos œuvres avec paix et sécurité, et, à part l'empire nouveau d'Allemagne, d'où nos confrères ont été expulsés violemment l'année dernière, nous jouissons ailleurs d'une liberté suffisante pour continuer notre mission d'évangéliser les ignorants et les pauvres. Là où les missionnaires ont été dépouillés et dispersés, ils continuent à donner avec succès des missions, comme en Italie, dans le Piémont et la Lombardie ou dans les environs de Rome. Même les confrères de cette capitale ont pu encore réunir dans leur maison, de plus en plus menacée, quarante-sept confesseurs et curés que le Saint-Père Pie IX leur avait envoyés pour les faire participer aux grâces d'une retraite. En Autriche, malgré les nouvelles lois hostiles à l'Eglise, et en Espagne, dans les pays que désole la guerre civile, les missionnaires se livrent avec bénédictions à leurs travaux apostoliques. Sous ce rapport, la France, l'Irlande, l'Angleterre, les États-Unis jouissent de la plus complète liberté, et les œuvres y prospèrent. A Guatemala et au Mexique, l'intolérance des francs-maçons défend aux prêtres en général de porter, dans la rue, l'habit ecclésiastique, sous peine d'une amende de 50 francs environ, la première fois, mais accrue dans le cas de récidive. Au Brésil, l'incarcération de plusieurs évêques, jugés coupables, parce qu'ils ont condamné dans leurs mandements l'impiété et les superstitions maçonniques, fait craindre pour l'avenir une semblable persécution.

A Pékin. le gouvernement chinois, qui parait avoir aussi reçu le mot d'ordre et céder à la même pression, cherche en ce moment à déposséder notre mission de sa belle cathédrale, bâtie par le zèle de Mgr Mouly, et de ses autres possessions, sous le prétexte de leur voisinage trop rapproché du palais de l'empereur. Heureusement, dans cette prétention inattendue, suggérée sans doute par le fanatisme jaloux des mandarins, est implicitement comprise la question de la liberté religieuse pour tous les Européens, et de l'observation des traités internationaux qui la garantissent.

Nous osons espérer que la politique ottomane ne s'engagera pas davantage dans la voie périlleuse, où elle est poussée maladroitement contre les catholiques ou Arméniens-unis. La Turquie s'était concilié, en Occident, toutes les sympathies, lorsqu'elle révoqua, sous le sultan Mahmoud, l'édit qui livrait cette portion intéressante de sa population aux Arméniens non-unis ou schismatiques. Elle reçut alors de la France ce bon conseil, qui l'a sauvée elle-même du démembrement et de la ruine, en 1855. Aujourd'hui, ce n'est plus le schisme arménien qui surprend la bonne foi des Turcs, mais bien, hélas une imperceptible minorité d'ex-catholiques, conduits à cette guerre fratricide par des moines apostats et par quelques banquiers, leurs instruments serviles. Les catholiques sont dénoncés à la haine musulmane, sous le nom de *hassounistes*, ou d'adhérents à la cause de leur unique et légitime pasteur et patriarche, [507] Mgr Hassoun, qui, effectivement, a eu le grand tort, aux yeux de ses adversaires, d'avoir pendant plus de trente années cimenté et fortifié l'union des catholiques avec Rome, et de les avoir élevés, par une discipline exemplaire et par de magnifiques fondations, à un degré de prospérité et d'influence inconnues avant lui. Actuellement, le nom de la sainte Église est blasphémé dans le Levant ; les ruines des nouvelles catholicités qui florissaient dans l'empire, s'accumulent, et le scandale va croissant. Toutefois nous ne doutons point du triomphe final. *Ni l'angoisse, ni la tribulation, ni la faim, ni la nudité, ni le péril, ni la persécution, ni le glaive enfin ne sépareront de la charité de NotreSeigneur Jésus-Christ* (Rom. VIII, 35) ce troupeau petit, mais fidèle, de confesseurs de la foi. Le nouveau schisme et le pouvoir ignorant qui le soutient et le favorise, passeront et disparaîtront, tandis que l'Église des vrais enfants de saint Grégoire *l'illuminateur*, l'apôtre de l'Arménie, résistera et s'accroîtra.

C'est une douce jouissance pour mon cœur, toujours profondément attaché à ces intéressantes Chrétientés de 1'Orient, que de voir les enfants de saint Vincent les soutenir et les consoler, dans leurs jours de détresse et d'abandon. Notre église de Galata. à Constantinople, est devenue leur refuge, comme il y a un demi-siècle, alors que feu M. Bricet, notre vénéré confrère, les assistait généreusement. Leurs malades, jetés à la porte de l'hôpital Saint-Jacques, bâti avec les deniers des Catholiques, ont été recueillis dans les hôpitaux voisins, tenus par nos chères Sœurs, qui ont aussi ouvert leurs écoles aux enfants privés systématiquement de tout enseignement catholique.

Que nos missions ne perdent pas ce privilège de pouvoir venir ainsi en aide à toutes les infortunes, surtout lorsqu'elles sont une récompense de la fidélité dans la foi ! Les Arméniens catholiques sont ici une transition toute naturelle pour parler des Chaldéens de la Perse, leurs voisins. Cette autre petite nationalité catholique serait aujourd'hui détruite, selon toute probabilité, si, vers 1840, l'arrivée de nos missionnaires ne les avait soustraits à l'erreur protestante du méthodisme américain. Ses émissaires venus des États-Unis avaient achevé l'épiscopat nestorien et établi partout des écoles, dont le principal enseignement était de calomnier indignement l'Église et de représenter son Chef auguste, le Pape, comme un Antéchrist, ennemi de la science et de la civilisation. Le courage déployé pendant trente-cinq années par les confrères a résisté à toutes les machinations, combinées avec l'intolérance du musulmanisme local et l'opposition du schisme russe, et il a fini par donner au catholicisme la vie, la cohésion et la prépondérance.

Ce triomphe est dû principalement au zèle et à la capacité de notre confrère M. Cluzel, mérite que le Saint-Siège a voulu récompenser ostensiblement, en lui conférant la dignité d'Archevêque d'Héraclée et de Délégat pour toute la Perse. Après avoir pris une part active à la dernière Assemblée générale, il [508] est reparti pour cette province, emmenant avec lui trois Sœurs pour le nouvel établissement qui, depuis plus de deux ans, leur est préparé à Téhéran, capitale du royaume, S. M. le Schah, qui a appris à connaître leurs œuvres et leur costume, dans son récent voyage en France, accueillera favorablement, je l'espère, ces messagères de la charité, et saura les utiliser pour le bien de son pauvre peuple. L'exemple du dévouement et des autres vertus propres à leur vocation sera une prédication puissante et un heureux contraste, à côté de la femme persane, réduite au dernier abaissement par l'islamisme.

Pour que nous, missionnaires, nous méritions d'être, là et partout ailleurs, les dignes coopérateurs du bien commencé et attendu dans un avenir prochain, il faut se pénétrer de l'esprit de saint Vincent, et l'entretenir en nos cœurs par la pratique constante des cinq vertus principales, qui doivent être comme notre premier signalement. Puis nous devons, au premier appel, voler où nous appelle l'obéissance, nous prêter à toute sorte de travail entrepris pour la cause de Dieu, et nous *montrer devant Lui* ainsi qu'aux regards des hommes, *comme des ouvriers irréprochables, sachant bien manier la parole de vérité* (1).

C'est ici, dans cette maison-mère, à l'école de la parfaite charité, *dont le parfum se répand de la châsse bénie* (2) de notre saint Fondateur, que nous pouvons faire l'apprentissage de son esprit apostolique et l'augmenter aussi sans cesse en nous par l'imitation de ses vertus. Dieu semble nous réserver de nouvelles destinées, non moins glorieuses que par le passé, en suscitant toujours un nombre croissant de vocations. Que nos prières ferventes les multiplient encore, les épurent et les rendent fécondes et stables !

Dans le cours de cette année, quinze missionnaires ont été envoyés dans nos missions extérieures.

Le personnel de la maison-mère se compose en ce moment de 260 personnes : 47 prêtres, 103 étudiants, 52 séminaristes, 58 frères coadjuteurs.

Aidez-moi à bénir Dieu de ce nombre croissant de vocations, de la paix et de la concorde qui règnent ici, parmi nous, de la bonne volonté qui anime chacun et du concours apporté par la bienveillante affection de tous, pour seconder mes premiers efforts dans la voie où je dois désormais vous précéder. Oui, je dois être le premier au travail, à la peine, au combat et peut-être à la mort, pour la cause de la vérité et de la justice, dans les jours périlleux et incertains où nous vivons. Vos prières et vos exemples me soutiendront au milieu des vicissitudes ordinaires, de succès ou de disgrâces, d'approbation ou de blâme, d'honneurs ou d'humiliations. Demandez à Dieu, pour moi, la grâce de préférer toujours celles-ci, et c'est aussi le vœu que je formule pour chacun

……..

(1) Cura te ipsum …..exhibere Deo operarium inconfusibilem, recte tractantem verbum veritatis. II Tim., II, 15.

(2) ... Ut charitatem illam quam ejus sacri cineres adhuc spirant felici æmulatione appetere ..... mereamur. (Oraison de la Fête de la Translation.) [509]

……..

de vous en particulier, au commencement de cette année : *Domine, pati et contemni pro te* ! croyant ainsi être dans l'esprit de saint Vincent, esprit, du reste, commun à tous les saints, et qui peut seul nous rendre victorieux du monde, de l'enfer et surtout de nous-mêmes. Je termine mes souhaits par ces paroles de saint Paul : « Notre confiance en vous, dans le Seigneur, est que vous faites et ferez ce que nous vous prescrivons. Que le Seigneur dirige vos cœurs dans la charité divine et dans la patience du Christ ! »

Je me dis affectueusement, en son amour et en celui de Marie Immaculée et de saint Vincent.

Messieurs et mes très-chers Frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

E. BORE,
I. p. d. 1. C. d. l. M., Sup. qén.

III

Manière de passer les vacances. - Voyage en Italie.

Paris, le 16 juin l873.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

A l'approche du temps fixé généralement comme terme de l'année scolaire, dans nos différentes maisons, il convient de vous exposer certaines considérations qui peuvent aider à bien passer des jours, trop souvent perdus dans l'oisiveté ou du moins dans le désœuvrement. Ce n'est pas que, contrairement à la raison et à la nature, l'arc doive rester toujours bandé, et qu'un repos réparateur ne puisse quelquefois succéder à un travail prolongé et pénible. En toutes choses, la vérité se tient entre deux extrêmes qu'il faut éviter. Les vacances, puisqu'il faut appeler ce temps exceptionnel par son nom, ne signifient pas le *vide* complet dans la vie d'étude, et moins encore une époque dont le mouvement et la dissipation viennent nécessairement interrompre les habitudes de recueillement, de réflexion et de silence. La langue exprime le vrai sens de ce mot, puisque nous disons *vaquer à ses affaires* (1), ce qui suppose

……..

(1) Vacate et videte quoniam ego sum Dominus. Ps. XV, 10. [510]

……

que l'esprit doit rester suffisamment libre et dispos pour continuer l'exercice de ses opérations.

En principe, les loisirs et les délassements accordés au corps ne sont point opposés ni nuisibles au progrès spirituel de l'âme : ils peuvent au contraire le favoriser efficacement. De là cet axiome philosophique de l'expérience : *Mens sana in corpore sano* ; et personne ne contestera que l'exercice corporel, bien réglé, ne contribue avantageusement à maintenir nos facultés intellectuelles dans un salutaire équilibre, tout en augmentant leur énergique activité. Le nœud de la difficulté est seulement de trouver et de tracer la limite de la part réservée au corps, et de celle qui revient à l'âme, que nous devons toujours traiter en reine et maîtresse.

L'individu est mauvais juge dans sa propre cause : suivant qu'il est plus ou moins sensuel ou mortifié, il sera porté plus ou moins aussi à rechercher ses aises, à flatter ses penchants et à céder aux faux attraits de la nature. S'il est totalement maître de ses actes et de son genre de vie, comme le sont beaucoup de prêtres séculiers, le danger est plus menaçant et la chute moins inévitable. Mais s'il vit sous l'obéissance, s'il appartient à un Institut fondé et réglé surtout par un Saint, il tient de la

sorte sous la main un appui et un remède qui peuvent le soutenir et le sauver de lui-même : *Qui voluerit animam suam salvam facere, perdet eam* (1). Le salut est donc aussi dans l'autorité, dont les jugements désintéressés éclairent et fortifient les volontés chancelantes et instinctivement égoïstes. Aussi est-ce à la règle et aux supérieurs de prescrire et de déterminer l'emploi du temps aux jours des vacances comme pendant le reste de l'année.

1° Et d'abord précisément le bon emploi du temps dépend de l'idée exacte qu'on s'en forme et de l'estime qu'on en fait. Aux yeux des gens du monde qui ne savent comment le perdre ou le tuer, rien n'est plus vil, et aucun capital n'est plus follement dissipé ; mais pour le chrétien et principalement pour l'homme de communauté, rien n'est plus précieux ; car, selon saint Bernardin de Sienne, il vaut autant que Dieu, puisque la possession de Dieu peut nous être assurée par son bon usage (2). Aussi l'Esprit-Saint nous fait-il, dans les saintes Lettres, cette recommandation : *Fili, conserva tempus* (3). Oui, ménage ton temps, O mon fils, pour acquérir la notion des vérités nécessaires au salut, et les connaissances indispensables à l'accomplissement de tes devoirs ; rachète actuellement par tes bonnes œuvres celui que tu as perdu précédemment, car, devant Dieu, seul est vivant qui vit bien : *Vixit, dum vixit bene* (4), et ses actions, devenues méritoires, sont seules inscrites au livre de vie. Cette vie, vraiment vivante, est celle que la grâce opère en nous. Le missionnaire

……

(1) Marc, VIII, 35.

(2) Tempus tantum valet quantum Deus, quippe in tempore bene consumpto comparatur Deus, (Serm. fer. IV post domin. I quadr. c. 4.)

(3) EccI. IX, 23.- (4) S. Jean Damasc,, De virtutibus. [511]

……..

ne peut ni ne doit s'accorder mille distractions ou délassements permis aux simples chrétiens du monde. Son existence, sérieuse et sévère, doit être plus visiblement empreinte du renoncement (1) exigé de tout disciple du Sauveur.

2° Par conséquent il ne *doit adhérer ni au sang ni à la chair*, ce faux attrait de la nature, qui se réveille avec une nouvelle force en nous à l'époque des vacances, parce que nous nous retrouvons plus seuls ordinairement et en face de nous-mêmes. N'est-ce point, en effet, alors que se présentent plus séduisantes à l'imagination les images des parents, des amis et du lieu natal que nous avons autrefois généreusement quittés pour nous donner à Dieu ? Ces souvenirs, imprudemment accueillis et caressés peut-être, engendrent bientôt mille vagues désirs de revoir ce à quoi nous avions renoncé et de revenir sur certaines jouissances, causes pourtant de faiblesses regrettables et peut-être de défections scandaleuses. *Et inimici hominis*, *domestici ejus* (2). Oui, de même que les nôtres ont trop fréquemment tenté de nous retenir près d'eux, de nous rallier à leurs intérêts, au détriment de ceux de Dieu, ils continuent, quelquefois à leur insu, de nous rappeler sous mille prétextes vers la famille dont les petites passions, les préjugés et les secrètes influences captivent de nouveau le cœur en diminuant sa liberté et en l'enlaçant de liens funestes (3). Ne trouvons-nous pas déjà trop de perfides ennemis, au fond de nous-mêmes, dans le foyer mal éteint de la concupiscence, dans des passions sans cesse renaissantes, et dans cette mobilité de goûts et de volontés qui nous détourne toujours du but unique et suprême de notre propre perfection ?

3° La vie est si courte, et nous avons tant à y acquérir, soit pour notre avancement spirituel, soit pour celui des autres, qu'il est vraiment déplorable de la dépenser en mille riens superflus et plus ou moins dangereux, tels que cette succession étourdissante de visites, de courses et de voyages qui nous tiennent toujours hors de nous-mêmes, en contravention avec la vie régulière de communauté et sans profit aucun pour notre âme. Et nous sacrifions ainsi à la curiosité, à la sensualité ou à un besoin pour ainsi dire fiévreux de locomotion, *ces loisirs que Dieu nous fait* (4) véritablement au retour des vacances. Cependant nous pourrons les passer innocemment et utilement dans la famille de nos confrères, jouissant tour à tour de leurs entretiens affectueux, des observations pratiques de leur expérience ou des conseils de leur charité, et mêlant aux plaisirs de la promenade commune les épanchements de pieuses confidences ou les méditations d'une douce solitude.

4° Toutes ces pérégrinations que ne justifient l'obéissance ni la nécessité, ne peuvent pas plus édifier les confrères que le public qui en est témoin. Pour se tranquilliser, la conscience recourt

souvent à des raisons de santé ou d'affaires, dites de famille. Et d'abord, ces déplacements dispendieux qui ont pour

……

(1) Si quis vult post me venire, abneget semetipsum. (Matth. XVI, 23.)

(2) Matth. X, 36. - (3) Grandis in suos pietas impietas in Deum est. (S. Hieron. ad Paulam.)

(4) Deus nobis hæc otia fecit. Virgil., Bucol., Ecl. I, V. 6. [512]

……

fin la santé, en allant mettre à contribution les eaux ou les sources les plus célèbres, comme les plus lointaines, ne nous semblent guère apostoliques. Au temps de saint Vincent, S. M. Louis XIII se faisait un scrupule de changer l'air de Saint-Germain-en-Laye ; et nous, nous provoquons peut-être des ordonnances qui imposent à nos supérieurs l'expérience de ces remèdes douteux, que nous n'aurions pu souvent nous accorder dans le monde, et dont nous leur reprochons amèrement le refus, lorsqu'ils ne condescendent point à nos exigences. Ce n'est pas que, dans certains cas, ce traitement ne doive être tenté, si la nécessité en est démontrée ; alors le supérieur s'empressera de déférer à l'avis du médecin. Le patient doit seulement attendre cette décision dans une sainte indifférence, et ne pas oublier qu'en prélevant un impôt sur sa propre famille, il doit l'en dédommager ensuite par un surcroît de régularité, de dévouement et d'autres vertus édifiantes.

Les missionnaires placés dans les pays éloignés doivent surtout s'interdire ces aller et retour, où la perte de temps et d'argent croît en raison des distances, et que la vertu seule de pauvreté condamne, à moins d'y être obligé par sa charge ou par l'ordre du Supérieur général.

5° Autrefois encore les affaires, dites *de famille*, étaient un thème à peu près inconnu, ou du moins il n'était invoqué que pour le règlement de successions et de comptes d'une importance réelle. Aujourd'hui le partage d'un arpent de terre ou d'un millier de francs devient pour quelques-uns une affaire d'État et paraît exiger de sérieuses négociations. Un oublie qu'il y a bien des inconvénients à traiter soi-même ces susdites *affaires de famille*. Les parents et les amis sont des solliciteurs redoutables ; ils excellent à arracher des concessions que l'intermédiaire d'un homme de loi épargnerait facilement au moyen d'une simple procuration. D'ailleurs, les gens du monde sont assez portés à croire que les personnes de communauté n'ont plus besoin des biens que le droit commun leur accorde, et ils trouvent même commode de les en décharger pour se les adjuger à eux-mêmes.

Les vacances devraient être pour nous, dans le cours de l'année scolaire, ce que l'année sabbatique était anciennement au peuple de Dieu, un temps de repos et de paisibles *jouissances à l'ombre de la vigne et du figuier*, c'est-à-dire dans l'intérieur de la famille religieuse ; vie fraternelle que l'agitation des occupations habituelles rend incomplète et quelquefois impossible en d'autres temps. Avec le cœur, l'esprit pourrait goûter des satisfactions, comme ces lectures ou ces compositions de notre choix qui nous rendraient plus aptes aux fonctions du ministère et de nos offices. Que l'âme surtout ne soit pas négligée. Quel profit ne peut-elle pas retirer d'une étude plus approfondie de l'Écriture sainte et des saints Pères, ou bien de la visite de quelque pieux sanctuaire, sans parler des exercices spirituels de la retraite, qui doit être à la fois le couronnement de ces loisirs permis et la préparation des travaux futurs ! [513]

A ce propos, nous engageons le supérieur de chaque maison à fixer, au commencement des vacances, de concert avec ses confrères, l'époque de la retraite annuelle, afin que chacun s'y trouve exactement et profite de l'avantage de la faire en commun. Cet usage est suivi avec bénédiction dans les maisons régulières, et il est à désirer qu'il devienne général dans la Compagnie. Les retraites faites isolément, même à la maison-mère, ne portent par les mêmes fruits ; Notre-Seigneur ne s'étant engagé à se trouver au milieu de ses disciples que s'ils sont plusieurs réunis en son nom.

7° Un missionnaire a eu l'heureuse idée de proposer une de nos maisons, pendant ces mêmes jours, comme point de réunion des confrères de la province et des lieux environnants. Ils seraient invités à y tenir une sorte de petit congrès où l'on examinerait et discuterait pacifiquement tout ce qui concerne les missions, l'enseignement et la formation du clergé, et en général les fonctions de l'institut. De la sorte, d'utiles renseignements seraient échangés sur les méthodes suivies et sur les auteurs préférés ; comme aussi chaque maison pourrait mettre à profit les expériences tentées avec succès dans une autre, ou éviter les inconvénients de telle innovation, qui paraissait d'abord être un

progrès. Ces efforts communs, pour l'avancement spirituel et scientifique des missionnaires et des jeunes clercs qui nous sont confiés, offriraient plusieurs avantages, comme d'augmenter l'union entre les confrères réunis, d'exciter leur zèle pour l'Église et leur amour de l'étude. N'en résulterait-il que le meilleur emploi du temps, ce serait déjà un bien inappréciable ; mais, comme Dieu bénit tout ce qui se fait pour sa gloire et pour l'honneur de son Église, j'appelle votre attention sur cette idée qui peut être féconde et applicable à toutes les fonctions de la Compagnie. Sa réalisation sera laissée à la bonne et libre volonté de chacun.

8° Dans les petits et les grands séminaires, nous devons, à la dernière classe de l'année (Direct. Des petits sémin., art. VI, p. 77.) prescrire des devoirs de vacances aux élèves ; et nous, nous oserions nous affranchir de nos devoirs particuliers pendant ces mêmes jours ? Nous savons, par exemple, quels sont les jours de repos fixés dans la semaine, combien d'heures ils accordent au sommeil, sans nous dispenser toutefois de faire ensuite l'oraison ou de réciter le bréviaire en commun, et de continuer la lecture pendant les repas. Cependant ces prescriptions sont-elles généralement observées ? Le supérieur veille-t-il toujours à ce qu'il reste à la maison deux ou trois directeurs ? Se souvient-on qu'en principe les vacances doivent se passer en communauté, et que toujours quelques confrères doivent garder la maison, de manière qu'ils puissent continuer de sauvegarder les intérêts qui concernent le bon ordre et la prospérité de l'établissement ?

9° Pour remédier aux abus, chaque maison s'efforcera de conserver, pendant les vacances, la vie régulière et commune, et aucun de nous ne quittera sa [514] province sans avoir obtenu la triple permission, d'abord de son supérieur local, puis du visiteur, et enfin du Supérieur général. Les excursions ou visites permises doivent se borner aux maisons voisines de la même province avec le consentement du visiteur qui consultera le supérieur local (1), et chacun demeurera dans la maison visitée, sous la dépendance du supérieur qui a accordé ainsi sa bienveillante hospitalité (2). Comme les supérieurs sont astreints à donner en tout l'exemple à leurs subordonnés, ils auront soin de s'absenter le moins possible de la maison qui leur est confiée, et d'éviter ainsi les voyages inutiles qu'ils doivent interdire aux autres.

10° Dans quelques maisons, une coutume qui ne s'appuie sur aucun décret des Assemblées générales ni sur une circulaire de nos prédécesseurs, du moins connue de nous, faisait allouer une somme de *cinquante francs* à chaque missionnaire pour ses menus plaisirs de vacances. C'est, à nos yeux, un abus que nous ne pouvons tolérer, surtout depuis que la vingt-deuxième Assemblée générale précitée permet, à cette époque de l'année et aux frais de la maison, les honnêtes délassements (*itinera honestæ recreationis*) qui peuvent être agréables ou utiles aux confrères.

Au sujet de ces recommandations, la nature pourra, dans un premier mouvement de surprise et de contrariété, répéter ces paroles de quelques disciples : *Durus est hic sermo* ; mais la grâce venant éclairer la raison n'aura pas de peine à nous convaincre que ces règlements et ces conseils sont conformes à l'esprit traditionnel de nos pères, et qu'il peuvent favoriser puissamment notre avancement spirituel. Ce progrès est proportionné à la mesure du renoncement que nous pratiquons. *Travaillons à assurer notre vocation et notre élection par la multiplication des bonnes œuvres* et par le sage emploi du temps (3). Faisons fructifier le talent qui nous est confié. Celui qui l'enfouit est déclaré un serviteur oisif et inutile. Comme nous ne sommes que les économes de Dieu, il nous demandera compte de notre administration, ainsi que le maître de l'Évangile (4).

Le temps des vacances sera bien employé, si, pendant que le corps répare ses forces par le repos, l'âme se fortifie simultanément dans le silence de la solitude ; et si le loisir, funeste à tant d'autres, contribue à nous affermir dans l'estime et dans la pratique de nos devoirs. Dès que nous n'agissons plus au dehors, nous devons rester *Chartreux* à la maison. Sachons nous suffire à nous-mêmes dans la famille qui nous est assignée par l'obéissance, et nous y goûterons tous les charmes et les avantages de cette fraternelle charité qui doit être l'âme de notre vie intime et commune. N'est-ce pas d'ailleurs le renoncement au monde et à nous-mêmes, qui peut préparer nos cœurs aux sacrifices de la vie du missionnaire, et leur communiquer cette sainte virilité qui

……

(1) Conv. gener. XXII, sess. VI, art. 1. - (2) Regul. Comm., cap. IX, art. 16.

(3 Satagite ut per bona opera certam vestram vocationem et electionem faciatis. II Petr., 1, 10.

(4) Luc, XVI, 2. [515]

……..

les pousse à la conquête des âmes jusqu'aux extrémités de l'univers ? *Posui te in lucem gentium, ut sis in salutem usque ad extremum terræ* (Act., XIII., 47.).

Je ne puis terminer ces exhortations, sans vous dire quelques mots de mon récent voyage en Italie. Pressé d'aller déposer aux pieds du Souverain Pontife l'hommage de ma soumission filiale, et de recevoir la bénédiction qui devait, pour ainsi dire, confirmer en ma personne le choix inattendu de la dernière Assemblée générale, j'ai eu le bonheur d'être admis à son audience, avec M. Chevalier, mon assistant, trente heures après notre arrivée à Rome. Nous avons trouvé en l'auguste Pie IX la mansuétude paternelle qu'il possède toujours avec une majestueuse sérénité, au milieu des outrages et des vexations de la captivité qui le confine dans le Vatican, Il a daigné agréer l'obole de l'offrande collective des deux familles, et en retour il nous a versé, comme à pleines mains, ses bénédictions, y ajoutant le pouvoir de les distribuer à tous les enfants de saint Vincent. J'ai usé déjà largement de cette permission, et, comme le trésor est inépuisable, je le répands de nouveau avec profusion sur chaque membre de la double famille qui lira ou entendra lire cette lettre.

Quel singulier contraste de douleurs et de joies sur le long et varié parcours qui m'a conduit de Turin au fond de l'Italie et de la Sicile ! Partout, sur mon passage, des églises fermées ou en ruines, des monastères détruits ou dépouillés, des religieux fugitifs ou travestis, me rappelaient l'époque la plus néfaste de notre révolution impie, cause, hélas! de toutes celles qui bouleversent l'Europe ; et j'enviais à Jérémie ses larmes pour pleurer tant de désastres et de profanations irréparables. D'un autre côté, je trouvais aussi partout, florissantes et respectées, les maisons de nos Sœurs, et en si grand nombre que, chaque jour. j'ai pu en visiter quelqu'une. Nos missionnaires, tout en subissant les coups des lois spoliatrices qui ont confisqué les biens ecclésiastiques, continuent, presque partout, par une faveur particulière de la Providence, à exercer librement et avec zèle leurs fonctions dans les villes et dans les campagnes, tandis que l'action extérieure des autres Congrégations n'y est pas tolérée. En vérité, voilà bien l'accomplissement des promesses faites à nos deux familles, en 1830, à savoir que Dieu daignerait se servir d'elles dans le monde, pour le triomphe de sa cause, malgré leur indignité.

Puissions-nous ne pas déchoir du rang où nous a placés la pure miséricorde de Dieu ! Il s'agit de rester, dans sa main, dociles et maniables, comme l'instrument de l'ouvrier qui sert tour à tour à *détruire* ou à *édifier*, et qui, malgré sa petitesse, peut être employé aux œuvres les plus grandes. Ne cédons jamais à une pensée de défiance ou de découragement ; ayons une confiance sans bornes, « puisque, dit saint Vincent, elle est fondée sur la bonté de Dieu et sur les mérites de Jésus-Christ ». Notre bienheureux Père nous apprend aussi que « si nous abandonnons une bonne œuvre, Dieu nous quitte et suscite [516] d'autres personnes qui exécutent le bien qu'il voulait d'abord faire par nous. »

12° Â tous les motifs particuliers que nous avons de nous donner définitivement à Dieu, *de la belle façon*, se joint celui de la consécration individuelle, mais solennelle, qu'aujourd'hui, 16 juin, nous faisons de tout nous-mêmes au Sacré-Cœur de Jésus, en union avec le Chef suprême de l'Église et avec tous les fidèles, ses enfants. Son magistère infaillible a voulu nous dicter la formule sacrée de cet acte, tant désiré, et sollicité par les prières qui s'élevaient, à cette intention, de tous les points de l'univers.

Que notre consécration à ce Cœur divin soit généreuse et sans réserve ! qu'elle achève de réformer le nôtre sur ce modèle adorable, en détruisant tous les obstacles qu'opposent nos défauts récalcitrants et nos inclinations naturelles, mal combattues ! Telle est la fin principale de ce nouvel engagement qui doit répondre, par un accroissement d'amour, à l'amour infini qui a prévenu le nôtre, de toute éternité.

Hélas! ô mon Jésus, moi, en vous offrant mon cœur, je vous offre moins que rien, et mon hommage n'est que le tribut obligé d'une entière et originelle dépendance, à laquelle s'ajoute la dette insolvable de ma reconnaissance pour tous vos bienfaits. Comme compensation de mon insuffisance, j'ose toutefois m'adjoindre à l'offrande que vous font en même temps d'eux-mêmes tous les autres enfants de saint Vincent, qui me sont confiés. Leurs mérites et leurs vertus plaideront en faveur de ma nullité, et ils me permettront de participer à leur serment commun et irrévocable, de

vous servir désormais avec une fidélité et une ferveur toujours croissantes, dans l'observation de nos saintes règles et dans l'esprit de notre vocation. Que ces résolutions et ces désirs, inspirés par votre sainte grâce, contribuent à réparer les outrages que vous cause l'ingratitude des hommes, et puissions-nous tous aimer à jamais ce cœur qui, dès ce monde, *a aimé les siens d'un amour sans bornes* (Joan., XIII, 1.)!

Tel est le vœu que je dépose dans ce même cœur, messieurs et mes très chers frères, en votre nom et au mien, me disant, dans son amour et en celui de son Immaculée Mère,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

E. BORE,
I. p. a1. 1. C. d. 1. M., Sup. gén. [517]

IV

Dignité de notre vocation. - Voyages. - Développement des œuvres. - Des honoraires de messe. De la pauvreté. - Du détachement. - Compte rendu des œuvres. - Etat de la Congrégation.

Paris, le 1er janvier 1876.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRE,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Saint Jean Chrysostome (1), comparant les deux états d'un religieux et d'un roi, n'a pas de peine à démontrer la supériorité du premier sur le second, pour la grandeur d'âme, pour les vrais mérites et surtout pour les bienfaisants services qu'il rend à la société. En effet, le monarque qui emporte d'assaut des villes avec ses armées et qui soumet de nouveaux royaumes, ne sait pas toujours commander à ses passions ni les dominer. Ses victoires coûtent aux vaincus, et même à ses propres sujets, des torrents de sang et de larmes ; ses magnificences sont le prix de leurs sueurs, et si sa prospérité se change en revers, il tombe bientôt, surtout aujourd'hui, dans le mépris et la honte. Mais c'est à la mort que son jugement devient plus formidable, lorsqu'il doit rendre compte à Celui *qui juge les justices* (2), de son âme et de toutes celles qu'il a peut-être perdues par son luxe ou ses violences, par ses intrigues ou ses scandales, et simplement par son oubli de Dieu et des intérêts de son Église. Le vrai religieux, au contraire, vit dans la paix, désarmant la colère divine par sa pénitence et édifiant le prochain par ses vertus ; il *passe en faisant le bien* ; sa mémoire est bénie de tous, et la mort met le comble à sa joie comme à son bonheur.

Tel est assurément aussi le missionnaire vivant de l'esprit de sa vocation, laquelle le constitue tout d'abord héritier d'un empire qui n'a d'autres limites que celles de la terre. Que dis-je ? par ses pensées, ses affections et ses désirs, il prend encore possession du ciel, et par la prière il enchaîne les démons dans l'enfer. En quelque région qu'il soit envoyé, son ambition, sans jamais être assouvie, peut y entreprendre toutes les conquêtes spirituelles dans les œuvres multiples de la charité, parce que partout les besoins des âmes sont les mêmes ; et de plus, en travaillant au salut des autres, il n'est jamais privé des moyens ou des ressources de travailler à sa propre perfection. Il est véritablement en possession de ce *sacerdoce royal* (3) que l'apôtre saint Pierre attribue à la *race choisie* des enfants du Christ : prêtre par son ministère sacré, et souverain par l'autorité

……

(1) *Chefs-d'œuvre des Pères de l'Église*, t. VII, p. 552. – (2) Psal., LXXVI, 8. - (3) I Petr., II, 9. [518]

……

qu'il exerce sur les âmes, il peut s'appliquer ces autres paroles des vingt-quatre vieillards prosternés devant le trône de l'Agneau et lui disant : « Vous ayez fait de nous pour Dieu un royaume sacerdotal, et nous régnerons sur l'univers (1). »

Et cependant il y a toujours quelques missionnaires assez inintelligents ou attiédis dans le service de Dieu, pour ne pas comprendre suffisamment cette haute dignité de la vocation apostolique, et pour reculer devant l'accomplissement de certains devoirs jugés par eux comme fastidieux ou impossibles. Ne voulant point assez fortement se renoncer et trop attachés à leurs petits intérêts ou à leurs aises, ils consentent, au moindre mécontentement, et pour le plus futile prétexte, à abdiquer leur royauté spirituelle, se condamnant eux-mêmes à redescendre au niveau des âmes vulgaires par la vertu. Qu'ils sont à plaindre, ces déserteurs, destinés à terminer une vie souvent inutile, et toujours troublée par le remords (2)! Les caractères de la génération présente semblent s'affaiblir comme les santés, et perdre progressivement de la noble virilité de nos ancêtres. C'est le principe divin et impérissable de la foi qui peut seul venir en aide aux défaillances de la nature, la corriger et la régénérer, pourvu toutefois que nous ne posions en nous-mêmes ni limites ni obstacles à sa toute-puissante énergie. La discipline des instituts religieux qui sont comme la floraison et les fruits de la vie exubérante de l'Église, voilà le meilleur et le plus court chemin pour arriver à la perfection relative que Notre-Seigneur Jésus-Christ conseille à ses vrais disciples. *Audi, Fili mi, disciplinam Patris* Fili (3) oui, mon fils, écoute les enseignements de *ton Père*, saint Vincent, *tene... custodi illam, ipsa est vita tua* (4) ; *attache-toi à ses règles ; observe-les ; elles sont ta vie*. L'ensemble de ces enseignements mis en pratique compose 1'esprit dit *primitif*, que nous devons soigneusement entretenir au dedans et autour de nous, sous peine de dégénérer et même de périr.

Les lettres ou communications des Supérieurs généraux doivent avoir pour première fin la conservation et, s'il est possible, le développement de cette flamme sacrée, prise par saint Vincent au foyer de la charité divine, communiquée à ses enfants, et dont il voulait que les ardeurs consumassent tous les cœurs. *Ignem veni mittere in terram : et quid volo, nisi ut accendatur* (5)? Je dois donc chercher à la ranimer et à l'étendre en vous, avec la nouvelle année qui commence : la malice particulière des jours actuels et les nuages amoncelés à l'horizon de l'avenir nous imposent et nous pressent d'être encore plus vigilants et plus généreux.

……..

(1) Apoc., V. 18.

(2) « Le vent n'emporte pas le froment, dit saint Cyprien, mais seulement la paille inutile ; et l'Apôtre saint Jean frappe de son anathème ces inconstants par ces paroles : « Ils sont sortis d'entre nous ; mais ils n'étaient pas de nous ; car, s'ils avaient été des nôtres, ils seraient restés avec nous : mais c'est pour qu'il soit manifeste que tous ne sont pas d'avec nous.» (Joan., I Ep. îî, 19. S. Cypri. De unitate Ecclesiæ. Chefs-d'œuvre des Pères, t. II, p. 310. Paris, Bibliot. eccles., 1837).

(3) Prov., I, 8. - (4) Ibid., IV, 13. - (5) Luc., XII, 49. [519]

……..

1° Je commence par revenir sur la dernière circulaire que m'a dictée le mandat si positif de la dernière Assemblée générale, touchant la fréquence et les abus des voyages, surtout à l'époque des vacances. Des usages antérieurs, changés pour quelques-uns en habitudes, opposaient une sorte de prescription légale à la règle primitive, qu'il s'agissait non pas de lire spéculativement, deux fois l'année, dans des décrets pourtant obligatoires, mais bien d'appliquer sérieusement et consciencieusement dans sa conduite. Que penserait-on de la petite Compagnie, si elle paraissait tenir en réserve ou en cachette une coutume quelconque, abrogeant et annulant l'autorité de ses règlements fondamentaux ? Honorerait-elle ainsi la simplicité qui doit être notre première vertu ? Aurions-nous encore le droit ou la grâce de reprendre les autres et de les exhorter à une vie plus parfaite ? *Médecin, guéris-toi toi-même*, serait la réponse logique et méritée. Oui, nous devons éviter tout reproche d'inconséquence ou de faiblesse, et paraître toujours aux regards des autres tels que nous devons être en réalité.

La réforme prescrite par l'Assemblée générale, je dois l'avouer, a rencontré çà et là quelques mouvements premiers et naturels de résistance. La surprise de voir prendre, à la lettre et exécuter les mesures prescrites accuse, il est vrai, un peu de naïveté ; car à quoi bon formuler des règlements, s'ils ne devaient pas être observés ? Nous ressemblerions alors à certains gouvernements politiques, multipliant avec une fécondité dérisoire des lois, qui restent ensuite lettre morte et ensevelies dans le *Bulletin officiel*. Les objections aussi n'ont pas manqué ; puis, pour excuser ou légitimer tel voyage, on a plaidé avec subtilité les circonstances atténuantes ; ensuite sont intervenus les parents

et les amis : moyens humains que Dieu ne peut bénir, et qu'une fermeté équitable doit récuser, afin de ne pas tomber dans la partialité et pour couper le mal dans sa racine.

Quel est le premier engagement de quiconque se sent appelé à la vie plus parfaite de la Congrégation de la Mission ? N'est-ce pas de dire un généreux adieu au monde, de quitter père, mère, frères, sœurs, ses champs même, et d'échanger le régime de la famille contre un autre, qui flatte moins à la vérité l'amour-propre et la sensualité, mais qui nous préserve des mille séductions du siècle et de sa fausse liberté, tout en nous assurant ici-bas le centuple de nos sacrifices et, là-haut, l'éternelle récompense ? Abraham est devenu le père d'une postérité aussi nombreuse que les étoiles du ciel (Gen., XXII, 17) et les sables du rivage de la mer, parce qu'il obéit spontanément à l'ordre du Seigneur, qui lui commandait de sortir de sa patrie et de sa famille. *Egredere de terra tua, de cognatione tua et de domo patris tui* (Ibid. XII, 1). Écoutez encore saint Jean Chrysostome, qui prodigue tous les flots d'or de son éloquence à la mémoire de ce saint patriarche, lorsqu'il veut célébrer son esprit d'abnégation et de sacrifice : [520] « Il sortit d'abord de son pays, dit-il, et c'est pourquoi il s'affranchit aussi des faiblesses de la mauvaise nature... Et comme il avait quitté les siens pour Dieu, ainsi Dieu l'associa à ses propres biens (1). » Les prophètes, les ermites et tout l'essaim des religieux, modèles de sainteté, sont sortis victorieux de la même épreuve. Et notre saint fondateur n'a-t-il pas déploré, dans une conférence connue de nous tous, les tristes effets spirituels de son tardif et unique retour au foyer paternel ? Parce que la vocation doit élever le missionnaire à un ordre supérieur d'idées et de sentiments, qui le dégage de tous les liens et des intérêts de la chair et du sang, sa personnalité au milieu du monde doit avoir quelques traits de la vision imposante de Melchisédech, ce roi de paix, qui ne semble pas appartenir à la terre, puisqu'il *n'a ni père, ni généalogie, et qu'il est assimilé au Fils de Dieu, le pontif éternel* (2).

Pourquoi certaine mission lointaine languit-elle dans un état de souffrance, qui compromet son avenir ? C'est que les cœurs et les regards se retournent vers la mère-patrie. On y a perdu la ferveur du premier sacrifice ; le climat a débilité l'âme avec le corps ; une préoccupation excessive de la santé porte à chercher ailleurs les remèdes à des maladies qui, d'abord imaginaires, finissent par devenir réelles, en punition peut-être du manque de la confiance due à Dieu et à notre vœu d'obéissance. La couronne déjà préparée par les Anges est retirée au fugitif, qui, comme celui des quarante martyrs de Sébaste, la sacrifie honteusement au bain d'eau tiède convoité par sa lâcheté. Alois la place et la récompense sont cédées à quelque étranger, qui se sent pressé par Dieu de quitter le monde et de se consacrer aux missions.

Les mêmes tentations et les mêmes dangers existent dans la mère-patrie. Pourquoi depuis quelques années, le nombre des vocations pour l'étranger a-t-il considérablement diminué ? C'est que l'on ne peut se résoudre à renoncer au foyer domestique : au retour des vacances, mille raisons ou prétextes se produisent pour arracher ou dérober aux supérieurs la permission d'aller visiter un père, une mère et d'autres parents. Ils sont âgés, infirmes, dans le besoin ; il y a de prétendues affaires à régler, lesquelles, dit le solliciteur, exigent sa présence. Que, de guerre lasse, le Supérieur vienne à céder, voilà un missionnaire qui, en dehors de la Communauté et de la règle, passera des semaines, et peut-être des mois, exposé à des sollicitations intéressées et à des témoignages de tendresse, réveillant en son cœur des souvenirs contre lesquels il a eu peut-être à lutter longtemps et péniblement, et qu'il aurait voulu, en des moments de ferveur, ensevelir dans un éternel oubli. *Abyssus abyssum invocat* (3) ; cette visite en prépare ou en appelle d'autres ; ses engagements, quoique subordonnés à la condition d'une permission incertaine, le troubleront ensuite le reste de l'année scolaire, et le conduiront, au retour des vacances, à

……..

(1) S. Joan. Chrys. in Epist. II ad Cor. Homil. III. - Édit. Gaume, t. X, p. 527.

(2) Gen., XIV, 17. - Hebr., VII, 1-3. - (3) Psal., XLIV, 8. [521]

……..

tenter avec plus on moins de droiture des démarches nouvelles pour capter une semblable concession. Je souhaite qu'aucun d'entre nous ne se reconnaisse, pour le passé, dans l'esquisse de ce tableau : du moins dorénavant devons-nous travailler de concert à prévenir et à écarter ces misères, dont le moindre préjudice est la perte, ou le gaspillage d'un temps précieux et irréparable. Pendant ces loisirs irréguliers, nous aurions pu sauver telle âme, qui nous a vainement cherchés pour recourir à notre ministère, interrompu volontairement pour satisfaire aux exigences d'une nature immortifiée. Saint Alphonse de Liguori, qui comprenait si bien la valeur du temps et qui ne cessait d'en recommander le bon emploi à ses disciples, voulait que les séminaristes et les étudiants n'allassent jamais chez eux, surtout à l'époque des vacances et des vendanges. « parce que, dit-il, en vivant ainsi au dehors, ils interrompent tous leurs exercices spirituels et, perdant tout le bien acquis, ils reviennent chargés de vices et de péchés (1) ».

Il ne faut pas non plus qu'un confrère quitte sa maison de mission pour aller, dans la circonscription d'une autre province, prêcher ou donner une retraite, à moins qu'il n'y soit envoyé par un mandat exprès du Supérieur général. Son zèle intempestif ne serait point alors réglé par l'obéissance. Il en résulterait des froissements, des rivalités, quelquefois un double emploi et, en tout cas, un désordre qu'il importe de prévenir.

Mais voici une lettre ou un télégramme annonçant qu'un parent très-proche et bien-aimé est frappé d'une maladie subite et dans un état désespéré. Aussitôt le télégraphe, messager expéditif que l'on aime un peu trop à employer, quoique souvent incomplet, obscur et énigmatique, transmet au Supérieur général la triste nouvelle, ajoutant la demande d'aller consoler la famille et de rendre les derniers devoirs au moribond. Que fera le Supérieur général, qui prend à tâche de restreindre et même d'abolir les courses et les pérégrinations opposées à l'esprit primitif ? Peut-il aussitôt et simplement condescendre par une réponse affirmative au désir qui lui est exprimé ? Mais tous les autres membres des deux familles ont généralement aussi des parents, que la maladie et la mort n'épargneront pas non plus un jour. Faudra-t-il donc que chacun, à chaque instant, quitte son ministère, son office, sa maison, pour aller, quelquefois à des distances extrêmes, assister un malade, peut-être déjà mort, ou lui fermer les yeux ? Et lorsqu'un des disciples du Sauveur lui demanda la permission d'aller enterrer son père, que lui répondit Jésus ? *Jesus autem ait illi : Sequere me et dimitte mortuos sepelire mortuos suos* (2). Ainsi Notre-Seigneur lui opposa un refus. *Sequere me ; suis-moi*, c'est-à-dire, ô missionnaire, continue l'œuvre de tes missions, évangélise les pauvres et les ignorants ; toi, ô

……

(1) Oportet statuere ne tempore feriarum Seminaristæ domos adirent, nam tunc, præcipue tempore vindemiarum, isti intermittunt omnia exercitia spiritualia, et illo mense aut bimestre, cum foris vivunt, quantum boni acquisiverunt, amittunt ; et regrediuntur in seminarium vitiis et peccatis onusti. Hom. apost., VII, p. 52. - (2) Matt., VIII, 21-22.

……

étudiant, n'interromps jamais le cours de tes études ; toi, séminariste, ne rentre pas dans le monde que tu as eu tant de peine à quitter ; et toi, mon cher frère, ne cesse pas un moment d'être le coadjuteur du missionnaire, de l'assister dans tous ses travaux et d'en partager les mérites, *sequere me*. Oui, nous tous, enfants de la Mission, restons avec constance et générosité à notre poste, sans détourner le regard de la récompense que nous poursuivons, *quæ quidem retro sunt obliviscens, ad ea vero quæ sunt priora extendens me ipsum... ad bravium supernæ vocationis Dei in Christo Jesu* (Philip., III, 13-14) ; laissons ceux qui, dans le monde, préoccupés uniquement de ses affaires et de ses intérêts, sont morts à la vie intérieure et surnaturelle, laquelle doit être la nôtre, laissons-les, dis-je, *enterrer leurs morts* ou se livrer à des œuvres qui ne sont point inscrites dans le Livre de vie.

2° Une autre cause, quoique plus rare, de trouble et de préoccupations pour les missionnaires, individuellement, et quelquefois pour une maison entière, est l'entreprise de quelque œuvre spéciale, comme la construction d'une église, d'une école, d'un hôpital ou d'un orphelinat. Le cas se présente plus souvent dans les missions étrangères qu'en France, où nous sommes dans l'habitude d'être de simples administrateurs des établissements qui nous sont confiés. De la sorte, nous échappons aux mille embarras des propriétaires, qui non-seulement ont les soucis du présent, pour la conservation de leurs biens, mais encore les sollicitudes de l'avenir, si sombre dans ces siècles de

révolution, où la force prime le droit et où la loi, dépouillée de toute sanction sacrée, est aussi changeante que le caprice et l'intérêt des législateurs.

Je suppose que le missionnaire entrepreneur et constructeur se soit muni droitement, et sans réticence aucune, de la permission légitime et indispensable près du supérieur ; que le plan ou le devis des constructions futures ait été approuvé par cette autorité ; qu'il possède réellement, et non en simples promesses ou en espérance, les fonds et les ressources nécessaires pour la réalisation de son projet ; avec tout cela, l'exécution franche et nette n'en est pas encore assurée. Il y a toujours dans les entreprises de cette nature la part de l'imprévu, des faux calculs, des accidents et surtout de ce que j'appellerai la faiblesse de l'auteur, laquelle fait qu'il introduit peu à peu, et comme à son insu, dans le premier plan, des modifications d'accroissement. d'enjolivement, de perfectionnement, ce dont les architectes et les maçons, mauvais conseillers alors, sont avides de profiter. Bientôt la réserve sur laquelle on comptait ne suffit plus ; et alors on se trouve amené à la dure alternative, ou d'abandonner l'ouvrage commencé, ou de se jeter dans les dettes pour le continuer. C'est le second parti que la susdite faiblesse d'auteur prend communément. Mais qui sait où elle s'arrêtera ? quelles angoisses, quelles insomnies, quels sacrifices et quelles nécessités elle accumulera sur sa personne ? La paix s'en [523] va donc d'abord de son âme, puis aussi de sa maison avec la régularité ; son ministère, tout extérieur, devient stérile ; ses paroles perdent leur onction dans la chaire de vérité, et, plus préoccupé d'édifier son monument que ses ouailles, il est à la recherche de tous les expédients pour augmenter ses ressources, tantôt provoquant des quêtes ou des offrandes, au risque de fatiguer des bienfaiteurs déjà suffisamment mis à contribution par ses importunités ; ou bien se mettant à la recherche de quelque autre gain moins avouable et aussi plus incertain. Et pourquoi tant d'agitation, de fatigues et de tentatives hasardeuses, lorsqu'on pourrait demeurer dans une heureuse paix, doucement uni à Dieu par la prière, occupé à un ministère fructueux pour les âmes et n'abandonnant point l'étude, qui est hélas alors fatalement négligée ? N'aspirez pas à élever de quelques toises ce clocher ou cette mansarde, ce qui ne servira peut-être qu'à vous attirer des sarcasmes ou des reproches et à publier plus haut votre prétention à l'habileté architecturale. Renoncez à ces ornementations superflues et d'un goût contestable ; contentez-vous d'une simplicité plus en harmonie avec votre vocation et avec vos œuvres. A quoi bon le grandiose et une recherche qui tient de la magnificence ? Vous travaillez ainsi seulement au profit de la Révolution future, comme nos prédécesseurs, en France, pour celle de 93, ce qu'elle renouvelle actuellement envers nos confrères d'Italie, dépouillés de toutes leurs magnifiques possessions. Les pauvres, qui sont notre lot premier et traditionnel, nous préfèrent dans des maisons ordinaires, plus accessibles pour eux. Ils nous reconnaissent alors pour ce que nous devons être, c'est-à-dire pour leurs serviteurs.

Les confrères qui réussissent à se préserver de ces défauts dans leur propre mission, sont quelquefois exposés à s'y laisser entraîner dans certaines œuvres entreprises à côté d'eux par nos sœurs. Celles-ci, qui s'honorent avant tout d'être les servantes des pauvres, n'ont pas échappé, en certains lieux, à la contradiction de se bâtir des logements en apparence somptueux, eu égard aux humbles réduits de ceux qu'elles appellent leurs *Seigneurs* et *Maîtres*. Le premier effet de ces bâtisses a été de tarir la source des dons et des aumônes affluant chez elles, tant qu'elles gardaient les dehors de la pauvreté. « Heureuse pauvreté volontaire et effective, qui nous fait tourner vers Dieu, dit saint Vincent, et recourir à lui, tandis que l'abondance nous le fait souvent oublier ! ». N'est-ce pas encore le saint Fondateur qui nous apprend à *considérer, comme une grande grâce de Dieu, d'être privés de tout ce qui peut nous rendre dissemblables à Jésus-Christ, qui ne posséda rien en propre ?*

3° Aux deux abus précédents, qui résultent de la fréquence et de l'inutilité de beaucoup de voyages, comme aussi de la manie de bâtir, je dois ajouter, toujours en vertu de la même recommandation si expresse de la dernière Assemblée générale (Conv, gen. XXIII, Sessio XIIa.), quelques autres observations relatives au vœu de [524] pauvreté, et je commence par les honoraires de messes. Je parle ici principalement de la France, où mon vénéré prédécesseur, M. Etienne, a réglé cette question, en statuant que chaque confrère avait droit à garder ou à recevoir, par mois, pour les honoraires des messes, la somme de dix francs seulement, sur les trente ou trente et une messes acquittées au compte de son supérieur ou de la Congrégation. A moins d'une permission

spéciale et renouvelable tous les ans, nul ne peut donc retenir pour soi l'excédent de la susdite somme. Est-ce toujours ce que l'on fait ? Et supposé que la permission de déroger à cette règle ait été concédée avant mon élection, a-t-on eu soin de la faire renouveler depuis ? Que d'illusions l'on peut entretenir à ce sujet, tout en tombant dans des fautes pourtant graves par rapport à la pauvreté ! Et à ce sujet, pourquoi le taire ? Il perce dans un trop grand nombre de confrères un manque d'esprit de pauvreté : premièrement par la sollicitation de retenir l'excédent, quelquefois quintuple, pour de soi-disant bonnes œuvres, nullement obligatoires ni franchement autorisées par le Supérieur général ; secondement, par la demande toujours plus multipliée de garder tous les honoraires mensuels, et quelquefois même avec l'excédent, pour des cas qui ne sont point celui que la pratique traditionnelle du vœu de pauvreté permet uniquement : à savoir que nous ayons des ascendants dans un état d'indigence réelle. Oui, le Supérieur général n'hésite point alors à concéder la demande ; il doit même la prévenir, s'il le peut. Mais quand il s'agit d'autres parents plus ou moins éloignés, plus ou moins gênés, ou d'autres prétendus besoins, qui ne paraissent être que celui de s'affranchir le plus possible des privations imposées par le même vœu, le pauvre Supérieur est bien embarrassé, puisque c'est lui qui, en définitive, doit rendre compte à Dieu de son observation, et que la onzième Assemblée générale a déclaré : « Qu'on pèche contre le vœu de pauvreté en employant de l'argent, quelle qu'en soit la provenance, à des usages contraires aux canons, aux règles de la Congrégation de la Mission ou aux décrets des Assemblées générales, *quel que soit le supérieur qui en ait donné la permission* (Conv. gen. XI, Sessio XVIII. § 16.). Ce qui veut dire que la responsabilité des abus pèse principalement sur le Supérieur général, et que, d'un autre côté, il n'a pas lui-même le pouvoir d'autoriser des dépenses mal fondées et qui portent atteinte au vœu de pauvreté, entendu selon l'esprit primitif. Ce n'est pas à dire sans doute qu'il n'y ait certaines raisons exceptionnelles dont il puisse tenir compte, comme celles de concessions particulières faites antérieurement à certains confrères, qui ne sont entrés dans la Congrégation qu'avec la condition expresse de les obtenir, ou encore comme l'acquittement d'obligations anciennes et approuvées au moment de l'admission. A part ces nécessités, que chacun rentre peu à peu dans le droit commun et se réjouisse de ne point sortir de l'uniformité, qui doit en cela, comme en tout le reste, être notre principe de conduite. Dieu lui payera au [525] centuple par des lumières et des grâces nouvelles le sacrifice de quelques misérables pièces de monnaie.

Que du moins ceux qui se croient appelés à la petite Compagnie comprennent et retiennent bien, pendant les années de leur probation, la leçon capitale qui concerne l'observance du vœu de pauvreté, tel que nos saintes règles l'imposent. Qu'ils ne fassent dans leur cœur à cet égard aucune réserve pour l'avenir, et qu'à peine promus au sacerdoce ils ne viennent pas, pour de spécieuses raisons, solliciter un privilège impossible. Ainsi un confrère osait se plaindre à nous, en termes fort peu respectueux, que tous ses honoraires ne lui fussent pas accordés pour secourir les pauvres de sa localité ; comme si la Congrégation était d'abord obligée, et ensuite, comme s'il y avait tant de mérite à faire l'aumône avec les libéralités d'autrui !

4° Mais il est temps de passer à l'autre question de pauvreté, concernant nos chambres, ainsi que le recommande le même article de la susdite Assemblée générale. Rappelons d'abord ce que prescrivent à ce sujet les règles : Personne ne recherchera les choses superflues ni curieuses ; et pour ce qui est des nécessaires, chacun réglera si bien ses inclinations en cela, que sa chambre et son lit soient accommodés en la manière qui convient à un pauvre ; et qu'en ces choses-là, comme en toutes autres, il soit prêt à ressentir (1) quelques effets de la pauvreté... Chacun tiendra bien propres et bien rangés le peu de pauvres meubles qu'il a en sa chambre ; et il la balayera tous les trois jours….. » Ainsi simplicité, pauvreté et propreté, tel est le triple caractère exigé de notre ameublement. La règle de l'assistant du supérieur local, en lui prescrivant la visite hebdomadaire des mêmes chambres, entre dans certains détails qui ajoutent d'utiles éclaircissements. En effet, il lui est enjoint de n'y *rien laisser de superflu, comme le seraient deux vêtements de même espèce, des effets de voyage, un coffre et un sac fermés à clef* (3)... Le frère qui a le soin de la propreté des chambres doit veiller, d'après la règle de son office, à ce qu'elles soient pourvues, *outre le lit, de deux chaises, d'une table, d'une image, d'un bénitier, d'une lampe et d'un chandelier : le tout en bon état* (4). Dans la XXI° Conférence de la collection lithographiée, à notre usage, saint Vincent

traitant de la pauvreté confirme celle qui distingue la chambre du missionnaire, en disant que les *officiers et les supérieurs ne doivent jamais permettre ni consentir à ce que personne y ait quelque chose de singulier, comme tapisseries, tableaux* (5), *etc*. Cette coutume a été fidèlement observée jusqu'à l'époque de la première et grande révolution ; car nous lisons dans le mémoire publié sur le pillage de la maison de Saint-Lazare, en 1789, cette remarque de l'auteur qui l'avait longtemps habitée : « 0n ne vit jamais, dans cette grande maison, avant le désastre qui en a saccagé l'enceinte, que deux seules chambres tapissées en papier de très-modique valeur, dont l'une était destinée à recevoir

……

(1) Chap. III, § 7. - (2) Ibid., chap. VII, § 5. - (3) Regul. officiorum, t. II, p. 68, § 11. - (4) Ibid., p. 175. - (5) Collection des Conférences de saint Vincent de Paul, 313. [526]

……

Mgr l'Archevêque de Paris, lorsqu'il venait présider la retraite des curés de son diocèse, et l'autre occupée au moment même du pillage par le vénérable vieillard, chevalier de Saint-Louis, qui venait de temps en temps renouveler sa religion dans l'air de sainteté qu'on respire en ce lieu. (1) »

Il faut l'avouer, le luxe toujours croissant du siècle et le règne du confortable, qui n'est que le triomphe de l'esprit d'immortification, nous ont singulièrement éloignés des habitudes de simplicité et de pauvreté des premiers missionnaires. M. Alméras, dans une des conférences du 16 et du 23 octobre 1654, interrogé sur les fautes qu'il avait remarquées contre cette vertu, signalait les tables recouvertes d'un tapis, les lits avec des tours et rideaux, les livres entassés et retenus à son usage, le reste de l'argent d'un voyage conservé, *quand ce ne serait même que jusqu'au lendemain* ; les dépôts de Crucifix, d'Agnus Dei et de chapelets, sans permission ; les soins que met un supérieur *à bien s'accommoder* aux dépens de la maison ; ajoutant qu'il n'a *jamais vu ceux qui ont attache à leurs petites commodités demeurer en leur vocation et même dans le séminaire*.

C'est à la suite de ces observations que notre saint Fondateur concluait en présence de toute la communauté par ces remarquables paroles : « Lorsque vous êtes venus pour entrer en la Compagnie, on vous a dit qu'il fallait faire et garder le vœu de pauvreté, et vous avez répondu que vous le vouliez bien ; au bout de l'an, vous avez fait le bon propos ; au bout de deux ans, vous avez fait les vœux ; et ensuite de cela, y contrevenir, s'en repentir, et dire que si on était à refaire ce que l'on a fait, on ne le ferait pas ! O Messieurs, ô Messieurs, ô mes Frères ! Quel état déplorable ! Voire même travailler à s'en faire dispenser, c'est être marri d'avoir bien fait et être en un état déplorable. O mon Sauveur ! ô mon Sauveur et mon Dieu ! »

« L'état des missionnaires est un état apostolique qui consiste, comme les apôtres, à tout quitter et abandonner pour suivre Jésus-Christ et se rendre vrais chrétiens ; et c'est ce qu'ont fait plusieurs de la Compagnie qui ont quitté leurs biens pour venir vivre ici en pauvreté et, par conséquent, chrétiennement ; et, comme disait un jour une certaine personne, il n'y a que le diable qui puisse trouver à redire à la mission ; s'en aller, par exemple, de village en village pour aider le pauvre peuple à se sauver et à aller en paradis. » Et le saint vieillard, engageant les officiers à faire la visite des chambres, ajoutait : « Il y a dans la nôtre deux couvertures dont je me sers pour me faire suer ; *qu'on les ôte* (2). » C'est ainsi qu'il donnait à la fois la leçon et l'exemple du renoncement et du dépouillement, première et indispensable vertu de tout disciple du divin Maître, que nous, hélas! semblons ne pas bien comprendre et surtout n'avoir plus la force de suivre et d'imiter.

……

(1) *Désastre de la Maison de Saint-Lazare*, par Lamourette. Paris, 1789, p. 10. - (2) *Recueil de diverses exhortations*, p. 44-47. [527]

……

La règle et son interprétation traditionnelle nous disent donc que, dans nos chambres *nous ne devons rien avoir de superflu*. Mais, dans la crainte que quelques consciences soient troublées par ce mot *superflu* et troublent les autres, je me hâte d'ajouter que les explications empruntées aux règlements qui concernent l'assistant de la maison et le frère chargé du soin de la propreté ne doivent pas être prises selon la rigueur de *la lettre qui tue*, mais plutôt avec les tempéraments de *l'esprit qui vivifie*. Ainsi, par exemple, les supérieurs et les procureurs, qui souvent reçoivent

beaucoup de visites, doivent avoir évidemment dans leur chambre plus de deux chaises, peut-être même des rideaux à l'alcôve pour dissimuler le lit et le porte-manteau. L'usage et les convenances autorisent à avoir deux soutanes et deux paires de souliers. Tel professeur qui a besoin de consulter un certain nombre d'auteurs, a pu se composer une sorte de petite bibliothèque particulière. Les chambres des maisons aussi ont pu être tapissées avant la prise de possession, et faudra-t-il pour cela déchirer et enlever le papier? Non, assurément. D'ailleurs, dans telle partie ou localité de la France, ce qui est jugé avoir un air de luxe et de recherche peut ailleurs être ordinaire et commun. Tous les accessoires extérieurs sont donc quelque chose de relatif et d'indifférent en soi, qui change selon les lieux et les circonstances. C'est pourquoi nous laissons au supérieur de chaque maison, et au contrôle du visiteur, le soin de juger ce qu'il faut ajouter ou retrancher dans l'ameublement. L'essentiel est que chacun conserve intérieurement l'esprit et l'amour de la pauvreté, vertus qui peuvent se concilier même avec l'opulence ; tandis que la cupidité ou le goût d'acquérir et de posséder peuvent aussi se loger dans la cellule nue de l'homme de Communauté.

C'est ainsi que l'esprit de propriété porte quelques confrères à réserver exclusivement pour leur usage des vases et des ornements sacrés, même une *chapelle* entière, quoique ces objets, offrande de quelque personne bienfaisante, le plus souvent, leur aient été donnés comme à un membre de la Congrégation, lequel devrait s'empresser d'y faire participer les autres. C'est encore manquer à l'esprit de pauvreté que d'avoir son harmonium en propre et d'acheter une grande quantité de livres, dont le transport d'une maison à une autre entraîne nécessairement des frais considérables.

5° Le parfait esprit de renoncement, si désirable et pourtant si rare, même chez le missionnaire, n'embrasse pas seulement, comme on le sait du reste, l'ordre extérieur et journellement pratique concernant les rapports avec les parents, les voyages, les visites ou les absences de sa propre maison, l'administration et la gestion des intérêts temporels, les honoraires des messes et tous les besoins de la pauvreté personnelle dans les bonnes œuvres, ou pour les habits et l'ameublement ; mais il s'étend et pénètre surtout, à l'intérieur, jusqu'au fond ou à la racine de la volonté. C'est là que s'accomplit le sacrifice plus agréable à Dieu et plus difficile aussi que celui des victimes. Sans vouloir entrer ici dans le détail des obligations et des mérites de l'esprit d'obéissance, [528] nous toucherons simplement à un point, je veux dire la soumission du jugement par rapport à l'ordre administratif. Nos saintes règles nous disent : « Personne ne s'enquerra curieusement de l'administration de la maison, ni n'en parlera avec les autres (Reg. Com., cap. VIII, § 12). » A plus forte raison doit-on s'abstenir de juger l'ensemble du mystère administratif de toute la Congrégation, lequel est bien plus difficile à connaître et à apprécier avec justesse que celui de sa seule maison. Et pourtant, convenons-en, comme chacun est prompt à envahir par la pensée ce sanctuaire réservé, à s'ériger en inquisiteur et à citer à son tribunal l'Autorité, en lui demandant compte quelquefois non-seulement de ses actes, mais même de ses intentions ou de ses prétendus desseins ! Pour cela, il suffira d'une contrariété, d'un refus que notre indiscrétion s'est attiré, en un mot d'une déception ou d'un mécontentement quelconque. Plaise encore à Dieu que ce procès se juge seulement dans le huis-clos de la conscience, parce qu'elle reste seule répréhensible ! mais n'est-on pas trop empressé souvent à porter le débat au tribunal d'autres confrères, pour ne pas parler d'étrangers, et là, à plaider dans notre sens, de façon à y ramener les sentiments de nos auditeurs, pour ne pas dire de notre auditoire ? Hélas ! ici que de blessures portées, sinon aux autres cœurs, du moins aux précieuses vertus de l'humilité, de la charité et de l'obéissance ! Je m'arrête et je me borne au manquement que je veux signaler.

J'avoue que mon inexpérience a pu faire craindre, à l'époque périodique du placement des confrères dans les différentes maisons et de leur envoi dans les missions, que je n'aie point encore acquis une connaissance suffisante de leur valeur individuelle et de leur capacité. Toutefois j'ai reçu de la main de l'Assemblée générale, avec la charge de la conduite, quatre assistants murs et expérimentés, qui peuvent amplement sur ce point, comme sur les autres, suppléer à mon insuffisance et c'est à l'admirable sagesse de nos constitutions que la petite Compagnie est redevable de ce secours supplémentaire qui fait sa force et sa sécurité. Quelques visiteurs et supérieurs ont donc pris une peine superflue en s'ingérant dans ces placements, au point de me désigner tous les sujets qu'ils jugeaient convenir à leur province ou à leurs maisons. Qu'ils se rassurent ; le conseil y

veillait, et s'il a pu constater qu'en général les choix proposés par eux à sa nomination dénotaient une appréciation juste et motivée des sujets, il faut convenir aussi que la tâche lui devenait bien plus difficile et comme impossible pour satisfaire à toutes les exigences et aux réclamations. Toutefois il en est résulté, pour moi, une démonstration nouvelle de la nécessité d'un pouvoir un et supérieur qui doit, dans tout corps bien ordonné, régler à résoudre les difficultés par un jugement décisif. Comment, en effet, mettre d'accord et contenter plusieurs supérieurs qui demandent à la fois le même sujet ? A qui, en ce cas, donner la préférence ?

La cause première de l'embarras est l'oubli de la maxime si chère à notre [529] saint fondateur et tant recommandée par lui à ses enfants, à savoir : *de ne rien demander et de ne rien refuser*. Que celui qui la prend pour règle de conduite goûte de paix et en procure à ses supérieurs ! Il est toujours content, ne se plaint point, n'exige rien et attend avec confiance l'heure marquée par la Providence. Il craindrait d'agir contre elle et de la mettre de côté en faisant lui-même son choix, et en n'acceptant point, comme de sa main paternelle, quiconque lui est assigné et envoyé. Que si le nouveau venu trompe son attente, il n'aura pas du moins de reproche à se faire ; il adorera en silence la volonté divine, et, au lieu de songer aussitôt à s'en défaire, il cherchera plutôt à le corriger de ses défauts, à l'encourager et surtout à le former dans son office. N'est-ce pas ce que l'on devrait toujours tenter à l'égard des jeunes confrères sortant de la maison-mère ? Ils ne sont pas parfaits sans doute ; et nous, qui sommes si exigeants, nous croyons-nous parvenus à la perfection ? n'avons-nous point eu besoin de guide ? n'avons-nous point exercé sa patience ? Faisons donc à autrui ce que l'on a fait à nous-mêmes.

Il est aisé, quand un confrère parait défectueux ou insuffisant, de se plaindre et de demander vite son remplaçant, sans s'informer même s'il peut être accordé. Mais ce prétendu incorrigible, n'a-t-il point contracté quelquefois ses défauts dans cette même maison, faute de direction suivie, de surveillance et des exemples propres à fortifier en lui l'esprit et l'amour de sa vocation ? En un mot, ce ne sont pas les changements qui améliorent toujours l'état de la maison et du confrère changé, mais plutôt la sainte émulation de tous ses membres à se perfectionner eux-mêmes dans une charité et un support mutuels. On a souvent lieu de regretter ce même confrère et d'apprécier trop tard ses bonnes qualités. Que surtout l'on ne remette pas au Supérieur général le soin de l'avertir, pour la première fois, de ses fautes ou de ses défauts ; il y a là une omission qui ne s'accorde point avec la simplicité de l'esprit de saint Vincent et qui déroge à l'un des premiers devoirs de tout supérieur.

6° C'est assez de conseils et d'observations : il est temps de passer au tableau concis et abrégé de l'état actuel de la petite Compagnie, en France et dans les autres contrées ou la miséricorde divine daigne la propager. D'abord nous n'avons que des actions de grâces à lui rendre pour la pleine liberté religieuse dont la France jouit actuellement. Sous ce rapport, elle n'a rien à envier au passé, et ce bien, le plus précieux, est comme la compensation de ses récentes et dures épreuves ; creuset douloureux et humiliant, où s'est purifiée la foi des uns et réveillée celle de beaucoup d'autres. Le dernier Concile œcuménique, en proclamant des droits trop longtemps contestés ou refusés au Chef infaillible de l'Église, a tué à tout jamais le gallicanisme, dont les prétendues libertés n'aboutissaient qu'à soumettre servilement le clergé à l'État ; et l'État, forcé de pourvoir avant tout à sa propre conservation, que menacent les ennemis du dehors et de l'intérieur, n'a plus eu le temps ni le souci de se mêler des querelles théologiques. Il commence d'ailleurs, éclairé par la lueur sinistre des [530] incendies de la Commune, à comprendre que l'Église est non-seulement l'amie et l'alliée, mais encore le plus solide fondement et le rempart des gouvernements catholiques.

Nos œuvres rencontrent donc, de son côté, bienveillance et même encouragement, sans aucune opposition hostile. En sera-t-il ainsi de l'avenir qui offre plus d'un point noir inquiétant? C'est le secret de Dieu. Mais rien ne nous préparera mieux aux épreuves futures, que la générosité et le dévouement dans le travail actuel. Nos missions, favorisées par le jubilé, n'ont jamais été plus multipliées ni plus consolantes, surtout celles ou les missionnaires, stricts observateurs de notre directoire, vont toujours *à deux* et donnent la mission *complètement gratuite*. Nos grands et petits séminaires continuent de former avec bénédiction pour le sanctuaire une jeunesse croissant en nombre, cette année, et aussi, je dois le dire à sa louange, en piété,en régularité et en amour pour l'étude.

Malgré le petit nombre des confrères disponibles, eu égard aux besoins de l'intérieur et du dehors, nous avons dû forcément accéder aux pressantes invitations de trois illustres et zélés évêques qui nous appelaient dans leurs diocèses. Le premier est le vénéré et courageux archevêque-cardinal de Cambrai, promoteur du projet de l'Institut catholique fondé à Lille et ouvert déjà avec une religieuse solennité. Il a voulu que l'élite de ses jeunes clercs, qui en fréquenteront les cours, fût gardée et dirigée par deux de nos missionnaires, comme le sont les élèves de son grand séminaire, dont le nouvel établissement est une succursale. La conduite de cette maison a été confiée à M. Oresve. Le deuxième évêque qui nous a appelés est Mgr de Nîmes, que la mort ravissait inopinément à l'amour et à l'admiration de son troupeau, le lendemain du jour où il daignait nous confier le pèlerinage de Notre-Dame de Fontanès ou de Prime-Combe. M. Tourné s'est aussitôt dévoué à cette œuvre, destinée, d'après l'intention du regretté pasteur, à devenir aussi une maison de mission. Mgr l'archevêque de Rennes, récemment élevé à l'insigne dignité de la pourpre romaine, a voulu pareillement nous associer aux travaux des autres ouvriers qui évangélisent la Bretagne. M. Claverie de Paul, qui a été l'instrument providentiel de cette fondation, ouvre ainsi à notre zèle un champ vaste et fécond en fruits de salut, comme aussi, selon toute probabilité, en vocations apostoliques.

L'Italie, que j'ai visitée au commencement de l'année, est dans des conditions nullement comparables à celles de la France. La Révolution, qui y poursuit son œuvre de destruction, a non-seulement confisqué la presque totalité des maisons de nos confrères, mais, par sa loi inique du recrutement militaire, elle a tari la source des vocations ecclésiastiques. A moins d'une intervention particulière de la justice divine, nous ne savons comment la petite Compagnie réussira à s'y perpétuer. Et pourtant nous devons reconnaître qu'une protection spéciale de saint Vincent permet aux missionnaires de donner encore librement [531] des missions dans les campagnes, des retraites dans les villes, et d'élever chrétiennement la jeunesse dans plusieurs collèges.

La position de l'Espagne est encore pire, à cause de la guerre civile qui la désole sans trêve ni fin. La magnifique colonie des îles Philippines nous offre de précieux dédommagements. Là, nos confrères, établis dans les cinq maisons de missions, dirigent aussi cinq séminaires. Jouissant d'une liberté religieuse plus grande que dans la mère-patrie, ils peuvent exercer leur zèle apostolique tout à leur aise, soit parmi les colons espagnols, soit près des indigènes qui se comptent par millions, et dont un grand nombre sont encore infidèles.

Il ne peut plus être question de la province de Prusse, d'où nos chers confrères ont été chassés et exilés par des persécuteurs plus raffinés dans la haine du catholicisme et tout aussi impitoyables que ceux de la primitive Église. Détournons-en nos regards attristés pour les reporter avec consolation sur la province d'Autriche qu'on peut appeler sa sœur jumelle. Là grandissent et se développent graduellement les éléments de la régénération catholique de l'Allemagne. Les missions populaires s'y multiplient avec succès et des fondations nouvelles étendent et propagent leur heureuse influence.

Il en est de même de la province d'Irlande, où nos œuvres prospèrent, comme j'ai eu l'avantage de le constater moi-même. Non-seulement elle jouit actuellement de la liberté religieuse, conquise par le patriotisme catholique d'O'Connel, mais elle l'a imposée à l'Angleterre, et c'est à la faveur de cet heureux progrès que nos confrères y ont fondé leurs missions de Sheffield et de Lanark. Il est à désirer que les Anglais, affranchis enfin du préjugé ou mieux de l'orgueil de la race, unissent leur action à celle des Irlandais pour le retour si désirable du Royaume-Uni à la religion de ses pères. Dernièrement les confrères de cette province nous ont donné un bel exemple de tempérance et de mortification, en s'engageant unanimement à s'abstenir de toute liqueur enivrante ; chez les curés, dans les missions, et même chez eux, à leur propre table. Il faut connaître le tempérament des hommes du Nord pour comprendre toute la générosité de ce sacrifice, qu'il serait bon d'imiter aussi partout ailleurs.

L'Irlande nous conduit naturellement aux Etats-Unis, dont les catholiques, pour la majeure partie, sont les zélés enfants. Nos missionnaires continuent, dans le cercle de leur action, à être la *lumière* et le *sel* de ce champ immense, où se fait d'autant plus cruellement sentir le besoin d'ouvriers évangéliques, que les vocations indigènes sont comparativement trop peu nombreuses.

La révolution franc-maçonnique paralyse ou arrête les travaux de nos confrères du Mexique et de Guatemala. Leur position, dans l'Amérique du Sud, n'est guère plus satisfaisante. La république de l'Équateur, élevée à la hauteur d'un État modèle pour ses institutions catholiques, par l'admirable Garcia Moreno, devait être la première en butte aux conspirations infernales des Loges. Aussi son pieux et intègre président vient-il de tomber sous le coutelas [532] d'un assassin, député pour ce forfait par un autre *Vieux de la Montagne*. Jusqu'à ce jour, nos œuvres encore récentes opèrent là un bien si sensible, que tous les évêques voudraient nous confier leurs séminaires.

Le Pérou et le Chili se ressentent aussi de la maligne et contagieuse influence de la franc-maçonnerie. Buenos-Ayres n'y a point échappé, pas plus que l'empire même du Brésil, où plusieurs évêques ont eu la gloire de subir la peine de l'exil et de la prison, en s'opposant à ses machinations impies. Pour lutter victorieusement contre ce nouvel obstacle, ajouté aux épreuves du climat et d'autres misères, les missionnaires ont besoin d'un redoublement d'esprit de foi, d'abnégation et d'union fraternelle.

Nos quatre vicariats de Chine poursuivent leur œuvre apostolique, tantôt fructueuse, tantôt ingrate, mais toujours pénible, surtout aujourd'hui, avec l'opposition sourde et hostile des mandarins, qui confondent dans une même haine l'Europe et le christianisme. M Delaplace est retourné, au mois d'avril, à Pékin, où il ajoute à ses travaux la formation d'un collège, ouvert à la jeunesse de la capitale, qui se montre actuellement avide d'apprendre les sciences et les arts de l'Occident civilisé. Sa Grandeur fonde de belles espérances sur cette œuvre, véritable innovation qui prouve le progrès de la tolérance officielle ou plutôt la force ascendante de l'influence européenne. Chacun de nos dignes évêques réclame avec instance des missionnaires, pour combler les vides faits par la mort ou par la multiplication des chrétientés, et malheureusement nos ressources en ce genre sont toujours au-dessous de leurs désirs et des nôtres.

Une ligne droite tirée à l'Occident aboutit à la Perse, où l'installation des filles de la Charité, près du palais de S. M. le Schah, à Téhéran, assure à notre Mission une importance et une sécurité nouvelles. Le *firman* ou rescrit royal, accordé gracieusement à S. G.Mgr Cluzel, avec l'audience qu'il avait sollicitée, couvre aussi les catholiques du royaume d'une protection plus efficace, laquelle mettra fin, nous l'espérons, aux tracasseries et aux persécutions que leur suscitaient sans cesse les autorités musulmanes, à l'instigation des méthodistes américains ou bien des hérétiques, sectaires de Nestorius et d'Eutychès.

Nos missions de la Turquie éprouvent plus on moins les fâcheux effets des crises politiques et financières qui ne cessent d'ébranler l'édifice caduc de la puissance ottomane. Elles ont à guérir les maux et à réparer les ruines multipliées par une administration vénale, fanatique et stupidement persécutrice des Arméniens catholiques, sujets les plus fidèles de l'empire. Il n'y manquait que la guerre civile qui vient d'éclater dans la Bosnie et l'Herzégovine, pendant que la famine et le choléra décimaient déjà les populations de l'Asie, à partir des rivages de la mer Noire jusqu'au fond du désert arabique. Les confrères et les filles de la Charité, sans se laisser effrayer par toutes ces misères, continuent à instruire les ignorants, petits et adultes, à secourir les pauvres et [533] à soigner les infirmes. La charité de saint Vincent trouve donc ainsi un fonds et un aliment inépuisables, qui l'exercent et la font briller d'un éclat toujours nouveau à Constantinople, à Salonique, à Smyrne, à Beyrouth, au Liban, à Damas et à Alexandrie.

La Grèce schismatique peut, à Naxie et à Santorin, recevoir et admirer les leçons de la même vertu qui, étant la *plénitude de la loi et le lien de la perfection*, ne peut être comprise et pratiquée qu'au sein du catholicisme ou de l'unique Église. L'Algérie, dans les mains de la France, est la preuve vivante de cette vérité. Cette terre qui, il n'y a pas encore un demi-siècle, était la terre classique de la barbarie, du fanatisme musulman et de l'esclavage, voit, dans les trois diocèses qui la partagent, toutes les institutions et les œuvres de la charité catholique germer et grandir avec honneur, comme dans les centres les plus fervents et les mieux conservés de la France. Alger, Constantine et Oran possèdent ces trésors et ces merveilles de la vraie piété qu'on chercherait en vain dans Athènes. Et pour coopérer à leur création, nous n'avons eu qu'à y recueillir et à copier les immortels exemples de notre bienheureux Père. Le petit séminaire que nous dirigions à Kouba a été transféré à Saint-Eugène, qui forme ainsi une nouvelle maison.

Pour accélérer et faciliter la correspondance et les affaires de ces différentes provinces étrangères, j'ai songé à rétablir une mesure sagement adoptée par mon vénéré prédécesseur, M. Étienne, en m'adjoignant plusieurs de mes respectables confrères, qui veulent bien m'aider dans ce travail croissant chaque jour, et auquel la bonne volonté et les forces d'un seul homme ne peuvent suffire. Leurs noms sont indiqués dans la liste ci-jointe avec la désignation des provinces dont ils sont chargés spécialement. Il est inutile d'ajouter que les décisions ou les prescriptions proprement dites seront toujours attestées et confirmées par ma signature. J'ai réservé particulièrement la correspondance des grands et des petits séminaires à M. Delteil, et confié celle des maisons de missions à M. Chevalier.

CORRESPONDANTS DES PROVINCES.

M. DELTEIL, 1er assistant	Amérique centrale Chili Brésil République Argentine
M. CHEVALIER, 3° assistant	Chine Portugal
M. STELLA, 4e assistant	Italie Cracovie Autriche [534]
M. MASNOU	Espagne Manille Mexique Etats-Unis
M. PÉMARTIN, secrétaire général	Constantinople Perse Syrie Abyssinie

Le personnel de la maison-mère se compose en ce moment de 52 prêtres, 112 étudiants, 26 séminaristes, 64 frères coadjuteurs total : 254.

Je recommande à nos chers confrères, sans toutefois leur en faire une obligation. de favoriser, autant qu'ils le peuvent, les bonnes œuvres suivantes : 1° celle du *denier de saint Pierre*, si nécessaire à la conservation de l'indépendance temporelle du Souverain Pontife ; 2° celle de la Propagation de la Foi ; 3° celle de la Sainte-Enfance, et 4° enfin celle des écoles d'Orient, si utiles aux chrétientés des pays musulmans.

En outre, MM. les supérieurs des maisons, où de jeunes confrères doivent être présentés aux saints ordres, sont priés de nous adresser, avec la demande usitée, leurs observations particulières sur la conduite et la préparation des sujets, six semaines au moins à l'avance, afin que l'on ait le temps de faire les démarches préalablement nécessaires, et que rien ne se conclue à la hâte. dans une détermination de cette importance.

J'avertis aussi MM. les supérieurs locaux que je les autorise à lire les livres mis à l'*index, exceptis obscenis*, et à communiquer cette permission aux autres confrères de la maison, toutefois avec modération, et autant que leur prudence le jugera utile.

Maintenant les vœux que mon cœur formule pour vous, avec l'année qui commence, sont tout surnaturels, par conséquent les meilleurs, et les plus durables aussi, puisqu'ils aboutissent à Dieu et

se perdent dans son éternité. Je les emprunte au grand Apôtre : « *Obsecro vos ut digne ambuletis vocatione qua vocati estis* (Ephes., IV, 1). » Oui, mon désir le plus ardent, comme toute mon ambition, est que nos pensées et nos actes soient toujours dignes de la vocation exceptionnelle ou de la grâce insigne qui nous a séparés du monde, dès le principe de notre existence, selon les desseins de la prescience divine : *Cum placuit ei qui me segregavit ex utero matris meæ* (Gal., I, 15). Cette conduite apostolique sera la nôtre, si nous correspondons à l'appel d'en haut, imitant le même saint Paul, qui ajoute : *Continuo non acquievi carni et sanguini* (Ibid., V, 16). Oh ! l'affranchissement des liens de la chair et du sang, voilà l'autre souhait qui complétera le premier, en assurant l'exécution des prescriptions précédentes touchant les [535] *voyages* et les *absences*, *la pratique de la pauvreté et l'abandon total de tout nous-mêmes â l'aimable Providence*. En vous conjurant avec saint Paul d'être les fidèles observateurs de ces recommandations, *obsecro ita que vos*, je ne puis en ce moment m'appliquer les quatre mots qui suivent : *Ego vinctus in Domino* (1), si ce n'est dans un sens tout métaphorique, mais pourtant bien vrai ; c'est-à-dire que *moi, je suis aussi enchaîné dans le Seigneur*, oui, et *enchaîné* à vous, par les liens les plus doux et les plus forts à la fois, ceux de la charité fraternelle et du devoir sacré, que m'impose la succession de l'héritage de saint Vincent à l'égard de ses deux familles.

Je reste affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Eglise.

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur.

BORE.
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup. gén.

V

Annonce d'une indulgence pour l'anniversaire de la naissance de saint Vincent.

Paris, le 16 février 1876.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les regards miséricordieux du Seigneur s'abaissent de préférence sur les pauvres (2) ; il les prend sous sa protection spéciale, il s'en fait le défenseur et le Père. Notre-Seigneur Jésus-Christ les a placés au premier rang dans ses affections et ses bénédictions, et, comme il a proposé en même temps tous ses actes à l'imitation de ses vrais disciples, chaque siècle suivant a produit des hommes de miséricorde dont la piété compatissante n'a point dégénéré. Leurs noms, inscrits au livre de vie et dans les annales de l'histoire, forment une liste interminable, ouverte par saint Étienne, premier martyr et premier servant des tables des pauvres (3), continuée par les saints pontifes de Rome et par tous ceux qui ont suivi leurs héroïques exemples dans l'Église. Tels ont

……

(1) Eph., primo versu citato. - (2) Oculi ejus in pauperem respiciunt. (Psal., X, 51.) - (3) Act., VI. 2-5. [536]

……

été saint Jean l'Aumônier, saint Martin de Tours, sainte Elisabeth de Hongrie, sans parler de tant d'autres et surtout des fondateurs d'ordres qui n'ont pas moins aimé les pauvres que la pauvreté. Entre tous, saint François d'Assise reste un incomparable modèle de cette vertu.

Les changements ultérieurs et successifs de l'ordre social, provoquant de nouveaux besoins, modifient plus tard l'exercice de la charité catholique. Saint Vincent de Paul, après les maux causés à l'Église par le sensualisme de la renaissance et par le rationalisme de la prétendue réforme, semble

avoir été choisi de Dieu pour rallumer en France le flambeau de la charité, et pour y faire mieux connaître et aimer ses ressources inépuisables, qu'il sait appliquer à la guérison des plaies les plus hideuses de la société. En dépit de ses efforts à demeurer caché et inconnu, il brille comme la lampe du sanctuaire, et il se charge de fleurs et de fruits, comme un rejeton planté dans la maison du Seigneur (1).

Il est vraiment l'*olivier fertile et beau*, sous les traits duquel Jérémie dépeint le peuple sanctifié de Juda (2). Des guerres religieuses et civiles avaient dévasté le champ de l'Église ; saint Vincent apparaît au-dessus des bouleversements comme la colombe portant le rameau, symbole de la paix. Ses lèvres et ses mains distillent l'huile et le baume qui adoucissent les douleurs et cicatrisent les blessures (3). Doué de la vertu féconde et durable de l'olivier, il revivra dans sa double postérité toujours croissante, et appelée plus tard à étendre ses œuvres bienfaisantes jusqu'aux extrémités de l'univers. C'est ce que notre siècle incrédule est forcé d'admirer aujourd'hui, lui qui, subissant sans le savoir les influences du progrès de la charité, ne sait ou n'ose point l'honorer comme la vertu souveraine et exclusive du catholicisme, se contentant de la réduire aux proportions mesquines de la philanthropie ou de l'humanité.

C'est le 4 avril 1576 que Vincent de Paul naquit dans un humble hameau des Landes, lieu fortuné, que le grand cœur de mon vénéré prédécesseur, M. Étienne, a comme transfiguré, en y réunissant autant de modèles des œuvres multiples de la charité autour de la chapelle monumentale, inaugurée avec tant de solennité par lui, le 24 avril 1864. Si des hommes, qui souvent n'ont d'autre mérite que la célébrité d'un génie douteux et malfaisant, reçoivent aujourd'hui avec pompe et fracas les honneurs du panégyrique et du dithyrambe, au jour anniversaire de leur naissance ou de leur mort ; n'est-il pas juste et convenable que la vertu réelle, couronnée de l'auréole de la sainteté, soit acclamée et préconisée à son tour par les catholiques, qui non-seulement en comprennent la valeur, mais en éprouvent encore les salutaires influences ?

Ce ne seront pas seulement les nombreux enfants de la double famille du

……

(1) Psal., XCI, 14. - (2) Cap., XI, 16. - (3) Manus meæ distillaverunt myrrham. Cant,, V, 5. [537]

……..

grand saint qui s'empresseront de lui rendre, en ce jour de douce mémoire, un hommage, considéré par eux comme un devoir. Nous savons que toute une autre génération, plus multipliée encore, confondra ses prières et ses vœux avec les nôtres. Nous avons nommé l'admirable association, dite des conférences de saint Vincent de Paul, parce que sa charité pratique, en s'inspirant des exemples de celle de notre saint fondateur, s'applique particulièrement à l'imiter et à la continuer au sein du peuple. Le dernier bulletin de cette société (1) contient une touchante invitation adressée à tous ses membres *pour célébrer avec piété le troisième centenaire de la naissance de ce saint si doux, si pacifique, si chéri de tous et en même temps doué de vertus si héroïques*. Tous ces hommes d'élite, l'ornement, l'espoir et la consolation de la société catholique « sont engagés à se préparer à cette pieuse manifestation, soit par une série de prières qui commencerait le 24 avril, jour du centenaire, pour finir le dimanche du Bon-Pasteur, fête de la translation des reliques de saint Vincent, soit par des pèlerinages aux principaux endroits où le saint patron est spécialement honoré, soit et surtout par des aumônes spéciales et faites en considération de l'anniversaire (2). »

Ajoutons à ces recommandations édifiantes leur conseil inspiré véritablement par la charité de notre bienheureux père, conseil dont nous pouvons tous aussi profiter : « Une fête si solennelle, dit le même bulletin, doit être préparée de longue main, et la meilleure manière de la célébrer est de redoubler à l'avance de ferveur et de charité. Quelle bonne offrande ne serait-ce pas à notre saint patron, que la création, dans chaque conférence, ou le développement d'une bonne œuvre ; et comme nous serions heureux, si nos confrères voulaient étudier ce qu'ils peuvent faire de mieux pour atteindre ce but (3)!

La France, et surtout Paris, que la charité de saint Vincent édifia, secourut et consola, ont raison de le compter parmi leurs patrons et protecteurs. Mais cet honneur ne doit pas se borner à une simple et vaine admiration si la nation veut éprouver l'efficacité de son crédit près de Dieu, elle devrait se pénétrer de son esprit de foi, s'animer de son zèle pour la défense des intérêts religieux,

partager son amour et son dévouement pour l'Église catholique et soutenir généreusement ses œuvres charitables, entreprises pour le bien du peuple et des pauvres. C'est ce que font les honorables membres des conférences, qui, travaillant avec tant de succès à la régénération de la société, sont les meilleurs auxiliaires du clergé et des missionnaires. Seulement cette action est loin d'être assez générale, et elle ne peut être trop favorisée ni trop multipliée. Telle est précisément l'une des grâces principales qu'il convient de demander à Dieu par l'entremise du saint bien-aimé dont nous allons célébrer le centenaire.

……

(1) N° 326, février 1876, t. XXVIII, p. 37. – (2) Ibid., p. 38.

(3) N° 327, février 1876, t. XXVIII, p. 39. [538]

……..

Les missionnaires et les filles de la Charité s'empresseront d'unir et de confondre en ce jour leurs prières et leurs supplications : d'abord pour rendre grâces à Dieu de nous avoir accordé un tel père, copie vivante de sa bonté et de ses perfections, d'un cœur simple et droit, et dont la sainteté aimable et attractive nous a retirés du milieu du monde pour marcher à sa suite dans la voie parfaite ; puis aussi pour nous renouveler dans l'esprit de saint Vincent, en travaillant avec plus de générosité et de constance à l'acquisition des vertus spécialement recommandées par lui et imposées par notre vocation même.

Ayant sollicité près du Saint-Père quelque faveur spirituelle pour célébrer avec plus de zèle et de profit, ce troisième centenaire, Pie IX, dont l'infatigable sollicitude sait pourvoir à tous les besoins des églises et des fidèles qui les composent, a daigné nous concéder le Bief suivant, dont voici la teneur :

PIE IX PAPE

« A tous les fidèles qui liront nos présentes lettres, salut et bénédiction apostolique !

« Notre cher fils Jean-Baptiste Borgogno, actuellement procureur général des prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission, nous a récemment témoigné le désir de célébrer solennellement dans les églises de son ordre, le jour du mois d'avril de cette année, jour indiqué comme l'anniversaire et troisième centenaire de la naissance de saint Vincent de Paul, fondateur de ladite Congrégation. Pour augmenter la piété des fidèles et pour le salut des âmes, mû par un sentiment de pieuse charité, et voulant répondre, en ouvrant les trésors célestes de l'Église aux religieux désirs de notre cher fils, autant que nous le jugeons avantageux dans le Seigneur, à tous et à chacun des fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, vraiment pénitents et après s'être confessés et avoir reçu la sainte communion, auront visité dévotement, le 24° jour du mois d'avril de cette année, ou l'un des neuf jours précédents, ou enfin l'un des sept jours suivants, à leur choix, une des églises ou des prêtres séculiers de la Congrégation de la Mission ou des pieuses femmes appelées filles de la Charité, et y auront offert à Dieu des prières pour la concorde des princes chrétiens, l'extirpation des hérésies, la conversion des pécheurs et l'exaltation de la sainte Eglise, notre mère, nous accordons miséricordieusement dans le Seigneur indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés, indulgence qu'on pourra aussi appliquer aux âmes des fidèles qui auraient quitté cette vie dans la grâce de Dieu.

« Ces présentes n'ont d'effet que pour cette fois seulement. Mais nous voulons qu'aux copies des présentes lettres ou aux exemplaires même imprimés, signés de la main de quelque notaire public et scellés du sceau de quelque personne [539] constituée en dignité ecclésiastique, la même foi soit entièrement accordée qu'aux présentes, si elles étaient produites ou montrées.

« Donné à Rome, près de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 11 février de l'an 1876, de notre Pontificat le trentième.

« F. CARDINAL ASQUINI.

PIUS PP. IX

Universis Christifidelibus præsentes Litteras inspecturis salutem et Apostolicam benedictionem. Quum, sicuti Nobis nuper exponendum curavit dilectus filius Joannes-Baptista Borgognus, hodiernus, qui præfertur, Procurator Generalis Presbyterorum sæcularium Congregationis Missionis, in Ecclesiis sui Ordinis, hoc anno die XXIV mensis Aprilis, quo die S. Vincentius de Paulo præfatæ Cougregationis Fundator tercentum abhinc annos perbibetur natus, sacra solemnia honori ejusdem S. Viucentii fieri veliut : Nos, ad augendam Fidelium religionem, animarumque Salutem cœlestibus ecclesiæ thesauris, pia charitate intenti, piis dilecti filii supradicti votis, quantum in Domino expedire censemus, obsecundare volentes, omnibus, ac singulis utriusque sexus Christifidelibus vere pœnitentibus, et coufessis, ac S. Communione refectis, qui die vicesimo quarto mensis Aprilis hujusce anni, seu uno ex novem diebus continuis immediate antecedentibus, aut etiam uno e septem diebus continuis immediate sequentibus, ad cujusque fidelis lubitum eligendo, si quamlibet Ecclesiam vel Presbyterorum sæcularium Congregationis Missionis, aut Religiosarum Mulierum, quæ Filiæ Charitatis nuncupantur, devote visitaverint, ibique pro Christianorum Principum concerdia, hæresum extirpatione, peccatorum couversione, ac S. Matris Ecclesiæ exaltatione pias ad Deum preces effuderint, plenariam omnium peccatorum suorum iudulgentiam, et remissionem, quam etiam animabus Christifidelium, quæ Deo in charitate conjunctæ ab hac luce migraverint, per modum suffragii applicare possint, misericorditer in Dno concedimus. Præsentibus hac vice tantum valituris.

Volumus autem, ut præsentium litteram transumptis seu exemplis etiam impressis manu alicujus Notarii publici subscriptis et sigillo personæ in Ecclesiastica dignitate constitutæ præmunitis eadem prorsus adhibeatur fides quæ adhiberetur ipsis præsentibus, si forent exhibitæ vel estensæ.

Datum Romæ, apud S. Petrum sub annulo Piscatoris. die XI Februarii MDCCCLXXVI. Pontificatus Nostri anno trigesimo.

F. CARD. ASQUINIUS.

Qu'une juste et filiale reconnaissance, Messieurs et mes très-chères Sœurs, anime et multiplie nos prières offertes à Dieu, chaque jour, pour la prolongation du règne glorieux de S. S. Pie IX, accordant ainsi une indulgence plénière à quiconque visitera l'une des églises de nos deux familles, l'un des neuf jours précédant la fête ou l'un des sept jours suivants, et y remplira les pieuses conditions ordinairement prescrites. Un rescrit du 17 février met le comble à ses bontés en permettant aussi que, le jour choisi pour gagner l'indulgence, la messe propre de saint Vincent de Paul puisse être célébrée, à moins que ce jour ne fût un double de première classe. [540]

Enfants d'un père si dévoué à la chaire de saint Pierre, redoublons pour elle d'amour et de fidélité, à mesure que grandissent la haine et la révolte de ses persécuteurs !

Je reste affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de saint Vincent,

Messieurs et mes très chères Sœurs,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

E. BORE,
I. p. d. 1. c. d. 1. M., Sup. gén.

VI

Monita et præscriptiones de modo conservandi et agendi missionariorum cum puellis Charitatis.

Paris, le 11 septembre 1876.

CHARISSIMI IN DOMINO FRATRES,

Gracia Domini Nostri Jesu Christi sit semper vobiscum !

Conventus generalis anno 1874 celebratus inter alia sollicitudini Superioris generalis commisit, ut in unum colligenda typisque mandanda curaret monita et præscriptiones, quæ a Superioribus generalibus, maxime a R. A. D. D. Étienne de ratione conversandi et agondi missionariorum cum

Puellis Charitatis, diversis temporibus emanarunt. Quaproprter præfati voti memores hanc præsentem instructionem ad vos mittimus, in qua tum Prædecessorum nostrorum præscriptiones, tum quæ nobis coram Deo sive addere sive paululum modificare visum est, congesta habentur. Confidimus autem in Domino fore, ut omnes missionarii his monitis et præscriptionibus servandis fideliter et religiose sese adstringant, hoc persuasum habentes mensuram fructuum nostrorum mensuræ fidelitatis atque obedientiæ æquiparari.

Quo autem melius memoriæ inhæreant, hæ præscriptiones et monita quotannis, tempore potissimum exercitiorum spiritualium, in communi attente ac religiose legentur.

1° Directio Societatis Puellarum Charitatis, quum jam ex ipsarum institutione (Reg. Comm. Cap. XI, num. XI) Congregationi nostræ divina Providentia et expressa Sanctæ Sedis [541] dispositione commissa sit, atque Superiorum generalium jussu et auctoritale semper fuerit exercita, tamquam proprium vocationis nostræ munus haberi a nobis et æstimari debet.

Cujus muneris quæ sit gravitas facile unusquisque intelliget, si ex una parte miram prorsus et stupendam in orbe diffusionem prædictæ Societatis ponderet, et ex altera parte perpendat Spiritum primitivum ab illa conservari ac nutriri minime posse, nisi ex fonte quem ipse Beatus Pater Vincentius illi aperuit, id est e Congregatione presbyterorum Missionis jugiter hauriat. Nonne eumdem nobiscum agnoscunt ac venerantur Institutorem ? nonne eidem Superiori generali votum obedientia emittunt ? nonne eumdem profitentur spiritum simplicitatis, et earumdem præcipuarum virtutum amorem ? nonne ejusdem denique sunt familiæ (1) ?

2° Noverint igitur missionarii, ii præsertim qui immediate et proxime Puellarum Charitatis directioni incumbunt, se tum Beato Patri Vincentio tum cœlesti ipsarum sponso Christo Domino de tanti muneris dispensatione districtam rationem esse reddituros. Itaque haud immemores Salvatoris exempli ac præcepti, *ipsos se saictificare* satagentes *ut sint et ipsæ sanctificatæ*, omnem operam navabunt, ut non tantum spiritum et virtutes ipsarum proprias Instituto penitus cognoscant, sed earumdem virtutum semper et ubique, sive publice sive privatim, actibus, verbis, scriptis exemplum illis præbeant, zelum perfectionis nutriant, amorem vocationis foveant et verorum Patrum spiritualium venerandam auctoritatem exhibeant. Caveant autem ad omni levitate, ne forte quod in sacro ministerio ædificaverunt quasi propriis manibus evertant (2).

3° Visitatores Provinciarum et Superiores locales sedulo invigilabunt, ne abusus ullus irrepat in agendi ratone Missionariorum cum Puellis Charitatis, omni præsertim vigilantia adhibita ut decreta Conventuum generalium de non introducendis mulieribus in interiora domorum (3) etiam, quoad prædictas Puellas Charitatis, strictissimo observentur. Scient præterea iidern Visitatores et Superiores locales, ipsorum potissimum zelo committi, ut præsentia monita et præscriptiones in praxim fideliter redigantur.

4° Nemo ex nostris propria auctoritate sacrum aliquod ministerium apud Puellas Charitatis exercendum sibi assumet, sed legitimam missionem a Superiore generali exspectabit, qui solus sive immediate sive mediate his functionibus aptos designare et approbare potest (4); si sit periculum in mora, nec responsio Superioris generalis exspectari possit, licentia Visitaroris sufficiet. Meminerint præterea missionarii se non posse sine Superiorum permissu Puellas Charitatis in ipsarum domibus invisere, nec colloquia cum ipsis protrabere (5); Superiores autem hujusmodi permissiones non sine rationabili causa,

……..

(1) Lit. circul. D. Étienne, 26 maii 1844 ; ejusdem, I novembris 1852, 1-4 ; ejusdem, januarii 1858.

(2) Litt. cire. D. Etienne, 27 maii 1841.

(3) Lit. circul. D. Étienne ad Mission. Neapol. 1853. - (4) Lit. circul. 26 maii 1844.

(5) Reg. comm. cap. XI. num. XI. [542]

……

nec nisi raro (1) concedent, nunquam vero, si vel levissima inde esset oritura suspicio.

5° Cavebunt Missionarii, ne iter faciant cum Puellis Charitatis, nisi in casu necessitatis, nunquam vero solus cum sola (2).

6° Noir licet Missionariis, quacumque causa prætexta, una cum Puellis Charitatis cibum sumere (3) sine expressa licentia Superioris generalis.

7° Diverti ad illas in hospitium tunc tantum missionariis permittitur, quum a Superioribus ad sacras functiones obeundas deputantur ; curet vero missionarius, ut ipsius cubiculum a dormitoriis Sororum ita distet, ut ne malevolæ quidem suspicioni ansa præbeatur. Quod si convenienter diversari nequeat apud illas, aliud adeat hospitium. In decursu itinerum Puellas Charitatis invisere solummodo et in ipsarum ecclesia vel oratorio missam celebrare poterit missionarius (4), sed hospitium apud illas, nisi cum permissu Superiorum, non habebit.

8° Missionarii ad confessiones Puellarum Charitatis deputati curabunt, ut sedes confessionales, quoad formam et locum, secundum præscriptiones canonicas disponantur (5).

9° Ad directionem spiritualem quod attinet, *monita ad Confessarios* (6,) quæ in unaquaque domo Sororum asserventur, attente legant et fideliter sequantu missionarii, ut secundum spiritum vocationis et uniformiter Puellas Charitatis dirigant. In quo opere hoc quoque, speciali cura attendent, ut earum virtutum quæ ipsarum instituto magis propriæ sunt amorem et studium in Sororum cordibus ingenerent, maxime si illæ votorum vinculo jam alligentur. Quæ vero vota nondum erniserunt, vel quæ forsan in domibus commorantur aspirantes, majori etiam vigilantia probari et in præfatis virtutibus debent exerceri antequam aut ad vota aut ad Seminariun admittantur.

10° Neque a missionariis ad Puellas Charitatis, neque ab his ad illos ullæ litteræ mittentur, inscia Sorore quæ regit domum. Quod si gravis urgeat ratio, ut quod in epistolis continetur ab eadem domui præposita non legatur, tunc ad Superiorem generalem vel ad Directorem mittendæ sunt epistolæ, ut cæruleo sigillo munitæ, integris signis, quibus inscriptæ sint remittantur (7).

11° Ad vitanda multa incommoda, nullibi, sive tempore exercitiorum spiritualium, sive quacumque alia occasione, nisi in sede confessionali de rebus ad conscientiam spectantibus tractabitur (8).

12° Domus administrationi, officiorum mutationi et quibuscumque rebus ad externam operum directionem spectantibus nullo modo sese immiscebunt

……

(1) Lit. circul. D. Salhorgne, 20 octobris 1833. - (2) Lit. circ. D. Étienne, 1 novembris 1867. n° 4.
(3) Lit. circul. D. Salhorgne, 20 octobris 1833 ; D. Étienne, 1844, n° 11 ; it. 1 novembris 1867 n° 5.
(4) Lit. circul. D. Salhorgne, 20 octobris 1833 ; D. Étienne, 1867, n° 4.
(5) Lit. circul. D. Étienne, 1844, n° 8. - (6) Lit. circul. D. Étienne, 1844, n° 3.
(7) Lit. circul. D. Étienne, 26 maii 1844, n° 7 ; it. 1867, n° 5.
(8) Lit. circul. ejusdem, 26 maii 1844, n° 7 ; it. septembris 1859, n° 3. [543]

……

missionarii (1) nisi forte specialiter ad hoc deputati sint, sed generatim omnes hujusmodi difficultates ad Superiores majores remittendas esse meminerint. Curent autem ut, usque ad judicium præfatorum Superiorum majorum, auctoritas ejus quæ domui præposita est inconcussa servetur, et humilem inferiorum subjectionem semper exigant fortiter, suaviter tamen commendent.

13° Dispensationes vel licentias in materia paupertatis vel obedientiæ concedore missionarius nullo modo præsumet, nec alios libros legendos permittet, præter eos qui in catalogo Societatis habentur. Denique solius Superioris generalis et Directoris est pænitentias extraordinarias et communiones, præter numerum quotannis determinatum, permittere (2). Quoad vota autem particularia permittenda, summa utendum est prudentia, ne aut ordo domus et occupationes consuetæ inde turbentur, aut conscientiæ cum magna pacis imo forsan salutis jactura graventur. Potest tamen missionarius iis qui vota Societatis nondum emiserunt, votum castitatis ad breve tempus concedere, si ita expedire in Domino judicaverit.

14° Stilus concionum, quæ ad Puellas Charitatis habentur, simplex erit nec non simplici methodo in Congregatione nostra usitatæ accommodatus (3). Ahstinebit proinde missionarius, quum Puellas illas alloquitur, ab omnibus quæ in Constitutionibus nostris S. Vincentius fugienda docuit, id unum attendens, ut ædificationem spiritualem, zelum perfectionis ipsarum vocationi convenientis, amorem præsertim Regularum, in andientium animis excitet.

15° Qui ad exercitia spiritualia tradenda mittitur, ordinem concionum infra indicatum observabit, ut prædicationes cum meditationihus consuetis, in quantum fieri possit, concordent. Nec tamen ita

se adstrictum putet, ut non liceat ei argumenta infra posita mutare aut aliis similibus miscere. Argumenta autem ex ordine tractanda hæc sunt (4)

Pridie exercitiorum spiritualium sub vesperum exhortatio fit de rationibus et mediis ilia bene et cum fructu peragendi.

Prima die, mane : de fine hominis. vel de salute æterna. vel de zelo perfectionis.

Vespere : de fine vocationis.

Secunda die, mane : de peccato mortali.

Vespere : de animæ torpore, de negligentia vel de peccato veniali.

Tertia die, mane : de uno ex quatuor novissimis.

Vespere : de confessione, ejus defectibus, qualitatibus, fructibus.

Quarta die, mane : de contritione, de spiritu pœnitentiæ, vel de confidentia in Deum habenda,

Vespere : de sacra Eucharistia.

Quinta die, mane : de paupertate.

……

(1) Lit. circul. D. Étienne, 26 maii 1844, n° 8-9 ; it. Septembris, 1859, n° 2.

(2) Lit. circul. ejusdem, septembris 1859, n° 2. - (3) Lit. circul. ejusdem, 213 maii 1844, n° 7.

(4) Lit. circul. ejusdem, 16 maii 1844, n° 7. [544]

……

Vespere : de castitate.

Sexta die, mane : de obedientia.

Vespere : de pauperum ministerio et cura infirmorum.

Septima die, mane : de spiritu vocationis, vel de regularum observantia.

Vespere : de charitate fraterna.

Octava die, mane : de humilitate vel de simplicitate.

Vespere : de perseverantia, vel de cultu B. MariæVirginis vel sancti Patris Vincentii.

16° Missionarius specialiter deputatus ad collationes extra exercitia spiritualia habendas, materiam ex Puellarum Charitatis Regulis communibus depromet, singulos paragraphos ex ordine explicans. In qua explicatione sedulo attendet, tum ad usus in Societate constanter servatos, tum ad dispositiones Superiorum generalium (1). Ante vel post hujusmodi collationes ad Soronum, quiæ ejus ministerio uti voluerint, confessiones audiendas paratum se exhibebit.

17° In domo, ad quam missus fuerit, non manebit ultra tempus ad sacras functiones convenienter implendas necessarium, quum experientia compertum sit, hujusmodi inutilem commorationem fiduciæ et reverentiæ ipsi debitæ detrirnento esse. De numero autem præfatarum visitationum licet regula absoluta præfigi nequeat, tamen ordinario tres quotannis extra tempus exercitiorum spiritualium sufficient, nec sine gravi causa visitationum numerus augeatur.

18° Quo efficacius missionariorum ministerii libertas et dignitas in tuto collocentur. quodcumque munus intuitu vel occasione functionum ipsis oblatum, sive proprio usui, sive operibus piis, sive missionariorum domibus destinandum, prorsus et ab omni parte recusahunt, nec ipsas itineris expensas sibi solvi patientur. Illæ enim expensæ sumptibus domorum, quibus adscripti sunt missionarii, fieri debent ; iisdem proinde Superiores locales convenienter providebunt. - Quod si Puellæ Charitatis gratum ipsarum animum velint ostendere, ipsæ noverunt quomodo hoc illis liceat (2).

19° Si habita ratione indigentiæ alteriusve necessitatis alicujus domus, Superior generalis, cujus solius est in præfata prohibitione dispensare concesserit ut remunerationem aliquam missionanius accipiat ; ille statim ac domus redierit, accepti et expensi rationem exactissimam reddet, et in libro consueto notandam curabit. In Provinciis extra Galliam sitis, de bac re statuetur a Visitatore cum Directore, de consensu Superioris generalis.

20° Decet plerumque missionarios, quum ad Puellas Charitatis mittuntur, adire salutandi causa tum domus Capellanum, aut Parochum, tum si in eadem civitat edegat, ipsum Episcopum. Cæterum meminerint se quacumque facultate

……

(1) Lit. circul. D. Étienne, 1 novembris 1836.

(2) Lit. circul. D. Étienne, 8 aprilis 1851, n° 5 ; it. novembris 1867, n°3. [545]

……
ac jurisdictione carere, nisi ab Episcopo ipsis concedatur ; abstineant insuper ab omnibus sacris functionibus erga quascumque alias personas, præter Sorores Charitatis, obeundis, sine Capellani aut Parochi consensu.

21° Ad mutuam spiritualem unionem confovendam, qua duæ S. Vincentii Familiæ religiose conjunguntur. missæ quolibet mense a missionariis pro defunctis Congregationis celebrandæ, Sororibus defunctis pie applicabuntur (Lit. Circul. 1 januarii 1871).

De cætero, fratres charissimi, salvete et gaudete in Domino semper, existimantes me ipsum etiant semper, in Ejus et Patris nostri sancti Vincentii amore,

Vestrum humillimum et devotissimum servum,

E. BORE.
I. S. C. M., Sup. gen.

VII

Confiance en Dieu. - Esprit de détachement. - Charité fraternelle. – Rapports avec la maison-mère. - Situation de la Congrégation.

Paris, le 1cr janvier 1877.

MESSIEURS ET MES TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le catholique qui examine l'état extérieur et actuel des affaires humaines, non-seulement en Europe, mais dans le monde entier, est avec raison épouvanté et comme éperdu devant le spectacle sinistre, offert à ses regards et à ses méditations. Partout l'agitation des multitudes, la révolte contre Dieu, la confusion des premières notions du vrai et du juste ; puis des convoitises effrénées, des cris d'alarme, les angoisses du présent et surtout les terreurs qu'inspire l'avenir : la société est un navire désemparé, battu des vents et des flots et emporté par la tempête à travers les ténèbres d'une nuit sans étoiles. L'équipage semble condamné à une perte certaine ; appréhension d'autant mieux justifiée, que le pilote n'a plus de boussole ou de direction, parce qu'il dédaigne de consulter le Ciel.

Mais au fond de la cale sommeille un autre Jonas. Réveillé par les malheureux [546] forcenés qui ont décidé de le jeter à la mer, il leur répond : « Je sais bien que cette grande tempête vous assaillit à cause de moi (1). » Or ce Jonas, figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'est aussi de son Église. C'est la guerre à mort déclarée de nouveau contre l'un et l'autre, qui a déchaîné la tourmente. Jonas serait encore précipité dans les flots et avalé par le monstre béant de la Révolution, qu'il ne serait que trois jours sa victime, et ressusciterait ensuite glorieusement. Tel est le miracle perpétuel qui se renouvelle après chaque persécution. Seulement les persécuteurs ne veulent pas comprendre qu'ils seront immanquablement punis, et que la conservation de l'ordre social doit être attribuée au martyre des persécutés (2). Le massacre récent des otages de la Commune n'a-t-il pas été le signal de la délivrance de Paris et de la France ? Le sang d'autres victimes, s'il doit couler, éteindra encore l'incendie allumé par les mêmes fureurs. Les ennemis de l'Église ne sont ni instruits ni corrigés par les malheurs et les châtiments de leurs devanciers. Toujours aveuglément poussés à recommencer leur exécrable besogne, ils ne cessent aussi d'être arrêtés et confondus par la main vengeresse du Fils de Dieu, tête de cette même Église (3), qu'il a aimée, jusqu'à donner son sang pour elle et en faire son corps mystique. Sa toute-puissance pourrait assurément la couvrir du bouclier (4) de sa bonne volonté, et la préserver de toutes les attaques ; mais la vie présente des hommes qui en sont les membres et un combat perpétuel, livré par la chair, le monde et Satan ; ce qui fait qu'elle est aussi essentiellement militante. Cette condition, qui ajoute à sa beauté le trait distinctif et terrible

d'une armée rangée en bataille (5), est aussi une source inépuisable de vertus et de mérites qui l'enrichissent.

Tous ceux qui en sont les légitimes enfants n'ont donc spirituellement rien de nuisible à redouter de ses ennemis, lors même que ceux-ci, en les dépouillant de leurs biens et de la vie, paraîtraient prévaloir momentanément. Si un seul cheveu ne tombe pas de nos têtes sans la permission divine, à plus forte raison les *élus* ne sont point soumis aux redoutables épreuves de la spoliation, du bannissement ou de la mort, sans le consentement de la même volonté infinie, qui veille toujours amoureusement sur eux, et fait tourner les accidents les plus funestes et les plus contraires à leur profit, c'est-à-dire au bien final et suprême de leur glorification. Dans une de ses visions, l'apôtre saint Jean nous montre quatre Anges préposés aux quatre angles de la terre, afin qu'*aucun des quatre vents* n'y souffle avec trop de violence, *sur les continents, sur la mer et sur les arbres*. Ces quatre gardiens et défenseurs continuent de nous protéger et d'éloigner tous les fléaux, tant que les excès de nos infidélités ne provoquent point la colère céleste. Les prévarications ont-elles comblé la mesure, alors la justice s'arme de la verge de fer et frappe, mais toujours

……

(1) Scia enim ego quoniam propter me tempestas hæc grandis venit super vos. (Jon., I, 12.)
(2) Sed propter electos breviabuntur dies illi. (Matt., XXIV, 22.) (3) Col., I, 18. – (4) Psal. V, 13. –
(5) Cant. VI, 3. [547]

……..

pour le bien des enfants coupables. Puis l'expiation a-t-elle satisfait l'Agneau qui siège sur le trône, *il reprend aussitôt la charge* paternelle de leur conduite, *il les dirige vers les fontaines de la vie, et essuie toutes les larmes de leurs yeux* (1).

Si nous ajoutons à la protection des anges toute cette nuée imposante de témoins ou de martyrs, purifiés dans le creuset des grandes tribulations et qui ont lavé et blanchi leurs tuniques dans le sang du même Agneau (3) ; si à la tête de cette autre armée triomphante nous plaçons l'Immaculée Marie leur reine et la mère du Dieu Agneau, quel surcroît de confiance invincible et de sécurité imperturbable ne sentirons-nous point au fond de nos cœurs ! Il est certain qu'en qualité d'enfants de saint Vincent nous avons encore un gage particulier de sécurité et d'espérance, puisqu'une voix mystérieuse annonça, en 1830, à sa double famille, que Dieu daignerait s'en servir pour l'avantage de son Église (4). Depuis cette époque, les évènements n'ont point cessé de le démontrer par des preuves irrécusables et sans nombre. C'est alors, en effet, que la petite Compagnie recouvrant, comme l'aigle, une jeunesse nouvelle, a vu les ouvriers et les œuvres se multiplier avec une merveilleuse fécondité, et se répandre dans toutes les parties les plus lointaines de l'univers. Nos chères sœurs, associées aux travaux des missionnaires, leur apportèrent un secours précieux, qui, combiné avec le ministère apostolique, produisait une force d'action inconnue et en quelque sorte irrésistible ; car la foi, en appuyant son levier sur la charité, peut soulever le monde.

1° Dans de telles conditions et avec de telles assurances, je le répète, nous n'avons rien à craindre de la violence ou de l'injustice des hommes, pourvu que nous aimions et servions bien Dieu. Quand tout l'univers serait soulevé contre nous, dit notre bienheureux Père saint Vincent, il ne nous arrivera, en définitive, que ce qui aura été décidé et permis par sa miséricordieuse sagesse. Seulement, pour avoir cette confiance courageuse, il faut lui être intimement uni par l'amour, je ne dis pas un amour sensible, d'attrait et de complaisance, lequel n'est quelquefois qu'une sorte de prime d'encouragement accordée aux débuts d'une conversion, mais bien un amour *fort comme la mort* (5), c'est-à-dire raisonné, convaincu, inaccessible aux séductions ou aux menaces, invariable, et participant ainsi de l'immutabilité de l'Etre aimé. Tel était l'amour de l'apôtre André, saluant de loin la croix, courant au-devant d'elle et impatient d'y être immolé. Les innombrables martyrs, qui ont partagé son bonheur de mourir pour Jésus-Christ, étaient animés de la même intrépidité et de la même constance. Et nous, condamnés déjà par nos misères et nos langueurs, n'avons-nous point les mêmes motifs d'aimer le bon Maître et de lui être fidèles ? Que dis-je ? bientôt dix-neuf siècles auront ajouté aux encouragements et aux

……

(1) Apoc. VII, 1-17. - (2) Hebr, XII, 1, - (3) *Ibid*., Apoc. VII, 14. – (4) Promesse qui accompagna la manifestation de la médaille dite *miraculeuse*.

(5) Cant. VIII, 6. [548]

……

preuves convaincantes de ces exemples sublimes les démonstrations de plus en plus lumineuses et complètes de la science théologique, confirmée par l'accomplissement des anciennes prophéties, par des miracles sans cesse renouvelés, et surtout par celui de l'infaillibilité et de la vitalité indéfectibles de l'Église ; et cependant nous restons encore lâches et hésitants dans la voie des sacrifices et de la vertu, peu intelligents du don souverain de notre vocation, et assez inconsidérés ou ingrats pour la remettre peut-être en question et marchander avec notre conscience, en certaines rencontres, sous l'impression de quelque attente déçue ou de notre amour-propre humilié.

2° Pour que l'amour nous fasse adhérer à Dieu, il doit être dégagé de tout l'alliage impur des affections terrestres. Notre cœur en est tout imprégné, et il ne peut les combattre et les dominer qu'autant qu'il est dominé lui-même par la préférence accordée à l'Etre seul véritablement aimable, qui commande de l'aimer par-dessus tout, qui ne supporte pas de rival et qui possède tous les droits à l'empire exclusif de nous-mêmes, comme Créateur, Rédempteur et éternel Rémunérateur. Quand la grâce victorieuse nous a enfin élevés à la hauteur de cette union, si, de notre part, un effort constant ne nous y soutient, le poids de la corruption naturelle nous entraînera bientôt vers la terre : ainsi le vol de l'oiseau cesse avec le mouvement de ses ailes.

Et qu'est-ce qui peut ainsi nous détacher de Dieu ? Je ne suppose point la malice abominable d'une âme livrant à Satan ou à *l'ennemi* la brèche faite en elle par quelque passion violente et honteuse, et se laissant imposer son joug déshonorant. Tant de bassesse et d'aveuglement ne doit être imputé qu'aux gens du monde, esclaves encore de la vanité et de ses convoitises et qui rejettent le bon parti de marcher à la suite de Jésus-Christ. Quant à nous autres qui faisons profession d'être de l'élite de ses disciples, si nous n'allons point jusqu'à la trahison de Judas, ne sommes-nous pas déjà trop coupables, hélas ! de ne point resserrer graduellement les liens de l'union divine, de ne pas éviter tout ce qui peut l'affaiblir, et de ne point l'estimer davantage ? Il y a différents degrés dans l'amour que l'on porte à Dieu ; mais comment lui serait-il acceptable, dès qu'il s'y mêle de la froideur et une apparence d'éloignement et d'oubli ?

C'est ce que produisent nécessairement la négligence de nos exercices spirituels et le peu de zèle que nous mettons à avancer dans les vertus de notre état ; la dissipation d'esprit accompagne nos plus saintes fonctions ; la pureté d'intention ne relève pas assez les mérites de nos bonnes œuvres ; nous prenons une agitation quelquefois fébrile pour l'activité du zèle, et, en nous dépensant outre mesure pour le service des âmes qui nous sont confiées, nous négligeons la perfection de la nôtre. Toujours prompts à rechercher nos aises et nos satisfactions, nous devenons peu à peu incapables de sacrifices qui n'arrêtaient point notre ferveur au début de la vocation. Ainsi nous n'obéissons souvent qu'à demi, nous arrêtant à la lettre, interprétée à notre façon, sans nous [549] préoccuper de l'intention ou des désirs, pourtant connus, de nos supérieurs. Quelques-uns s'exposent à violer leur vœu de pauvreté, en cédant an goût trop naturel de bâtir, d'embellir et d'acquérir, même sans nécessité ; d'autres ne savent point s'astreindre à des études sérieuses et suivies, qui sont pourtant indispensables au succès de leurs prédications ou de leur enseignement ; plusieurs enfin, que l'immortification empêche de se faire *Chartreux à la maison*, lorsqu'ils en ont l'occasion et le loisir, comme au temps des vacances, n'aspirent qu'à se répandre au dehors, dans des courses inutiles, et à revoir le pays et la famille, sans avoir jamais la force de s'en détacher. Que dire de ces délicatesses et préoccupations excessives pour la santé du corps, qui, réduisant une vie apostolique à l'inaction d'un traitement continuel, imposent à des maisons pauvres la lourde charge annuelle d'une saison d'eau on de bains de mer ! Nos prédécesseurs ignoraient ces habitudes modernes, et ils ne s'en portaient pas moins bien ; je plains d'avance mes successeurs, qui auront à lutter contre cette contagion de la mode toujours croissante.

Ma pensée serait certainement mal comprise, si l'on concluait de ces observations que je n'admets aucun cas exceptionnel de maladie, et que je ne tiens aucun compte des ordonnances de la médecine. Non, assurément, la conservation de vos jours consacrés à la gloire de Dieu et au salut des âmes m'est trop précieuse, pour en négliger le soin ; il n'est point de sacrifice et celui de ma vie même que je ne doive accepter pour m'acquitter de ce devoir sacré ; mais c'est l'abus que je

condamne ; ce que j'improuve, c'est cette tendresse exagérée pour nous-mêmes, qui fait jeter les hauts cris au premier malaise, qui ne sait pas accepter virilement l'infirmité et qui recourt aussitôt aux remèdes extraordinaires, tandis que la patience et la résignation suffiraient. Sachons supporter nos misères de l'âme et du corps ; c'est la meilleure disposition au support fraternel que je veux aussi vous recommander.

3° Je commence par reconnaître et louer les sentiments d'affection mutuelle qui animent et unissent généralement tous les membres de la petite Compagnie : l'on sent que l'esprit de la charité de saint Vincent vivifie et conserve ce corps. C'est la flamme divine que nous devons tous entretenir soigneusement dans nos lampes, et le jour où elle viendrait à s'éteindre, ce serait fait de nous ; nous n'aurions plus de raison d'occuper, dans l'Eglise, une place devenue inutile. Mais cette vertu, sommaire de toutes les autres, la plus difficile a acquérir et à exercer, renferme des obligations d'une variété extrême, dont les formes et les nuances délicates ne sont pas aisément saisies de tous. Par exemple, quand notre bienheureux Père prescrit avec l'apôtre, de nous prévenir réciproquement *d'honneur et de respect* (Regulæ comm., cap. VIII, § 2), il fait assez entendre que les rapports de la charité chrétienne ou commune doivent être rehaussés et ennoblis entre nous par des attentions et des égards particuliers, qui prouvent réellement [550] la pensée de nous appliquer les procédés de la charité fraternelle, *charitate fraternitatis invicem diligentes* (Rom., XII, 10). S'aimer n'est donc point assez ; nous devons nous *chérir*, *diligentes* ; ayant droit à la manifestation de la même tendresse, *invicem*, laquelle tient à la fois de la fraternité et de la douce amitié, *in morem carorum amicorum*.

Avec l'accomplissement d'un devoir si aimable, puisqu'il fait le charme de la vie intérieure, comment expliquer et surtout excuser certaines brusqueries de ton et de manières, qui s'appellent, dans la bonne société, impolitesses et grossièretés ? Évitons aussi les familiarités du sans-gêne, qui ne sont pas moins inconvenantes, et ces accès périodiques d'humeur noire qui porte à l'isolement et à un mutisme pénible, dont la famille cherche vainement la cause, à moins qu'elle ne soit obligée de l'attribuer, ce qui pis est, au ressentiment d'une offense imaginaire ou à une ombrageuse susceptibilité !

Ces refroidissements et ces froissements sont plus ordinaires et plus fâcheux aussi dans les petites maisons. La vie y devient alors intolérable ; la vocation est parfois mise en péril pour quelques-uns ; et de là ces demandes de changement qui ne sont pas un remède au mal, mais qui seulement le relèvent et le constatent. Le support a manqué. Une vertu trop débile a fléchi sous le poids d'un avertissement, d'une observation on d'un simple mot *mal digéré*.

La surveillance de chacun à cet égard doit augmenter, lorsqu'il se trouve dans la famille quelque confrère d'une nationalité différente. C'est alors que les témoignages d'une sincère bienveillance et d'un cordial attachement doivent redoubler. Ce confrère n'est-il pas déjà obligé aux durs sacrifice de sa langue propre, de ses habitudes et de sa patrie ? Peut-être a-t-il aussi à subir l'épreuve d'une persécution impie, qui l'a violemment exilé ? Dans ce cas, que la famille de saint Vincent le dédommage de toutes ses privations et de ses peines : elle lui ouvre son sein, elle le confond dans l'unité de ses enfants, et, comme toute la terre est sa patrie il n'y a point proprement pour elle de différence de langue et de nationalité, et surtout le mot odieux d'*étranger* y serait malsonnant comme un blasphème contre la charité, qui nous rend tous un en Jésus-Christ et en notre bienheureux Père, son parfait imitateur.

4° La charité, qui règle si bien les rapports mutuels des confrères, dans chaque maison particulière, leur impose aussi certains devoirs communs à l'égard de la maison-mère. Ce nom seul éveille des sentiments de piété filiale et de reconnaissance particulière, dans les cœurs de tous ceux qui sont venus en France puiser, près de la châsse sacrée de saint Vincent, l'amour et les enseignements de leur vocation. Ce berceau de leur formation spirituelle doit leur être cher, comme l'est à tout enfant bien né celui du toit paternel. Aussi les souvenirs du séminaire interne restent profondément gravés dans la mémoire des missionnaires et de nos frères, qui y ont reçu le lait de la doctrine [551] du saint fondateur, et conçu quelquefois les premiers désirs de tendre à la perfection évangélique. On peut ajouter que le degré de leur avancement dans cette voie correspond ordinairement à celui de leur attachement à ce centre, qui est comme le cœur et la tête de la petite Compagnie. En effet, de là sortent la pensée et la vie qui impriment à tout le corps son mouvement

et sa direction. Et de même que les veines et les artères restituent fidèlement au cœur le sang qu'il leur a distribué, ainsi les maisons particulières, qui, soit en France, soit à l'étranger, sont autant de colonies ou d'essaims sortis de la maison-mère, devraient régulièrement compenser par d'autres secours les sacrifices qu'elle supporte en élevant et formant leurs sujets. C'est à elles exclusivement que je m'adresse ici.

Les grands et les petits séminaires de France s'acquittent généralement de ce devoir avec conscience. Au dehors, dans les missions de l'Amérique méridionale, quelques maisons mettent un généreux empressement à satisfaire à cette obligation. Je ne parle pas de la Chine, qui est venue généreusement au secours de la maison-mère, dans une circonstance critique, et dont les immenses besoins absorbent, et au-delà, les ressources dont les confrères peuvent disposer. Mais ailleurs, par exemple, dans le Levant, une malheureuse habitude, invétérée, de toujours contracter des dettes nouvelles par des constructions et des agrandissements successifs, a fait qu'il est passé dans la pratique de recevoir sans jamais rien donner. Cependant, quelques-unes de ces missions ont de larges revenus qui manquent aux missions américaines. A la vérité, elles commencent à peine à se libérer des dettes qui pesaient sur elles, et l'avenir réparera sans doute le passé.

Nos maisons dites de mission, en France, n'ont pas, je le sais, les mêmes ressources que les grands et petits séminaires. Néanmoins elles pourraient, avec de l'ordre et de la bonne volonté, venir en aide à la maison-mère, ce qu'elles omettent : les unes, parce qu'elles amassent pour se créer, disent-elles, des rentes de fondation ; les autres, chargées de la paroisse, comme obérées par suite d'interminables travaux pour la construction d'une église monumentale ou pour l'achèvement du plan de l'ancienne.

Le projet en voie d'exécution, chez quelques-unes, de l'épargne d'un fonds destiné aux fondations d'un ou de plusieurs missionnaires, compromettrait positivement l'observance du vœu de pauvreté, si le Supérieur général actuel n'en avait été clairement informé, et s'il ne l'avait sanctionné par son plein contentement. Or, j'avoue ne pas approuver cet excès de prévoyance, pour les raisons suivantes : 1° c'est que l'unité et l'harmonie des rapports reliant les maisons particulières à la maison-mère sont détruites, ou du moins affaiblies ; un principe d'indépendance et de quasi-séparation s'introduisant dans le régime administratif, qui doit reposer aussi sur le fondement de l'uniformité ; 2° c'est qu'avec l'hostilité croissante qui se déclare aujourd'hui contre le clergé et les corporations religieuses, les fondations partielles et isolées seront plus difficilement [552] garanties, que reliées à celles de la maison-mère, qui a beaucoup plus de moyens de les sauvegarder, et à l'existence de laquelle elles sont nécessairement subordonnées ; 3° les missionnaires qui s'en remettent pour les fondations futures aux soins maternels de la Providence et de la maison-mère ne s'attireront pas le soupçon ou le reproche d'être intéressés, de chercher à faire de l'argent, de préférer les œuvres rétribuées, en un mot d'avoir la préoccupation d'un intérêt personnel ; 4° ils épargneront encore l'accusation plus grave d'avoir (passez-moi l'aveu que vous doit une franchise paternelle), d'avoir, dis-je, une *seconde bourse*, ce qui veut dire autrement une cachette, où pourraient s'enfouir les sommes non avouées. Il en résulterait des comptes fictifs, si formellement réprouvés par notre vertu première de simplicité, et non moins opposés à la vérité et à la justice. Quoi ! ce que ne tolère pas l'indulgence des gens du siècle, serait admis et usité parmi les fils de saint Vincent ! Comment supposer un abus si choquant, et j'ose dire inutile, puisqu'un regard tant soit peu exercé le découvrira facilement dans les pièces de la comptabilité annuelle ? Désormais, qu'on le sache, toute réserve, comme toute recette ou toute dépense omises volontairement dans le compte rendu, qui est envoyé annuellement au Supérieur général, seraient considérées par lui comme une atteinte aux vœux de pauvreté et d'obéissance.

Afin de justifier ces mesures, qui pourraient paraître comme des innovations et des exigences arbitraires, je commence par m'appuyer sur la circulaire suivante de M. Alméras, du 23 mars 1665. Il voulait expliquer les raisons de la taxe imposée a chaque maison, proportionnellement, d'une part, à ses ressources privées, et, de l'autre, aux besoins de la maison-mère. Cette maison, dit-il, « étant non-seulement la mère qui a engendré toutes les autres de la Compagnie, mais celle qui les peuple et les maintient, elle est obligée de faire une grande dépense pour élever une quantité de jeunesse, pendant plusieurs années de séminaire et d'études, et former de nouveaux prêtres que nous

envoyons çà et là. » En 1672, il fixa une contribution particulière à prélever sur chaque maison, en faveur du séminaire interne fondé nouvellement à Lyon. M. Jolly exigea de semblables contributions, le 31 décembre 1692, en faveur des séminaires internes de Toul et d'Angers ; le 13 mars 1693, pour celui de Cahors. Le 1er décembre 1703, M. Watel invitait, par une circulaire spéciale, toutes les maisons à subvenir aux besoins de la maison de Saint-Lazare ; pratique qui se continue pendant tout le dernier siècle, mais qui n'a point été rétablie, du moins sous cette forme, lors de la restauration de la petite Compagnie, en 1818. M. Étienne en explique la raison, dans sa circulaire du 1er mars 1869 : c'est qu'autrefois toutes les maisons appartenaient à la Congrégation, tandis qu'aujourd'hui le plus grand nombre de celles qui, tant en France qu'au dehors, tirent leur personnel du séminaire interne de Paris, appartiennent aux évêques et sont administrées par nous à leur compte. Au lieu d'une taxe très-difficile à établir sur des bases équitables, il a été statué [553] que *chaque maison, une fois dûment installée, verserait en fin d'année son excédent à la maison-mère*. Ce qui suppose que ladite maison ne doit point, comme il est arrivé quelquefois, s'obérer systématiquement de dettes, en des constructions, des embellissements ou des acquisitions sans fin, afin d'être dispensée de son obligation.

Cette mesure administrative repose sur le droit que les constitutions reconnaissent au Supérieur général de fixer et de régler l'emploi des biens disponibles de la Congrégation. Et telle est la nature ou le caractère des excédents de recettes en fin d'année : *elles sont la propriété de la Congrégation et un bien disponible*.

Les provinces non françaises, qui ont des séminaires internes, usent dans leur administration du même système de taxes ou de contributions volontaires.

Élevons-nous, en finissant, à quelques considérations supérieures, concernant l'état général de la Congrégation. Présentement, et l'ensemble de ses œuvres sur tous les points du globe, où la divine Providence nous a appelés et établis. Quel tableau consolant et quel spectacle qui tient à la fois du prodige, puisqu'il n'est pas explicable humainement ! Partout une guerre à outrance est déclarée au catholicisme, qui, seul entre toutes les autres religions, a la gloire et le mérite d'être attaqué, proscrit et persécuté. Le paganisme, en Chine, a besoin périodiquement d'assouvir sa rage dans le sang de nos prêtres et des fidèles ; en Turquie, une politique hostile à la France et à l'Église pousse l'ignorance fanatique des musulmans à sévir contre les Arméniens-unis ; de la Prusse part l'excitation de la haine la plus raffinée, sous le nom dérisoire de *lutte civilisatrice*, et toutes les loges maçonniques ont le mot d'ordre de la propager dans le reste du monde. C'est de ces conciliabules occultes et impies que, par la voix de la presse, sont jetés et répandus aux quatre vents tous les mensonges et les calomnies les plus ineptes contre le clergé et les congrégations religieuses. La crédulité des masses croît en raison de l'absurdité des sottises inventées pour les corrompre.

Toutefois, au milieu de ces clameurs et de cette tempête infernales, le roc qui porte l'Église romaine reste inébranlable ; et, même à la lueur de la foudre qui déchire l'horizon ténébreux, l'Épouse sans tache du Christ paraît sur son piédestal, rayonnante d'une beauté et d'une force nouvelles. Sa vigueur se communique à toutes les autres églises particulières, ses filles, et partout apparaît comme une plus riche floraison de foi et de sainteté.

Nos confrères et nos sœurs, secondés par cette assistance invisible, poursuivent de concert, en silence et comme inaperçus, leurs travaux féconds en mérites. Si la Révolution, qui bouleverse aussi les républiques de l'Amérique centrale, contrarie et interrompt même leurs œuvres, comme dans la Colombie, l'Équateur et à Guatemala, le désordre n'est que momentané, je l'espère ; [554] les colères des partis sont désarmées par la charité, et aux menaces de bannissement succèdent tout à coup, çà et là, des propositions d'œuvres additionnelles et la demande d'un nouvel envoi de sœurs.

Dans le Levant, à la veille du duel formidable qui semble devoir mettre aux prises deux empires et deux religions, nos établissements n'ont point encore ressenti le choc des commotions qui ébranlent toutes les populations d'alentour. L'enfance continue d'affluer aux écoles, les malades aux dispensaires ou aux hôpitaux, les pauvres pour recevoir des aumônes, et les catholiques de toute langue et de toute nation pour recourir au ministère des missionnaires. La protection, promise à la double famille de saint Vincent, n'a point cessé jusqu'à présent, et il est permis d'espérer qu'elle ne manquera pas, tant que nous serons les dignes enfants de notre bien-heureux Père.

En France et dans le Royaume-Uni des Iles Britanniques, rien ne trouble sérieusement nos œuvres. La licence des feuilles révolutionnaires n'agite encore que la surface d'une classe toujours portée au désordre, et que la fermeté pourrait aisément contenir. Il en est de même de l'Autriche, dont la position n'est pas moins inquiétante que la nôtre. La foi qui se conserve dans le peuple italien, en dépit des efforts de l'impiété pour la détruire, permet à nos confrères de donner librement des missions, surtout dans la province du Piémont. L'avenir du Portugal, où l'éducation de la jeunesse occupe principalement les confrères, se montre sous un aspect plus rassurant.

Pressé par S. G. Mgr Cortet, nouvel évêque de Troyes, de prendre la direction de son grand séminaire, je n'ai pu résister à des instances aussi honorables que bienveillantes, me rappelant d'ailleurs que cet établissement a été un des premiers acceptés et formés par saint Vincent, en l'année 1638. En un sens, ce n'est pas une fondation nouvelle ; nous rentrons plutôt chez nous.

Les sujets dont j'ai pu disposer cette année, trop peu nombreux, eu égard aux besoins, ont rempli avec peine les vides causés par la maladie ou la mort dans nos maisons de France. Les autres ont été répartis dans nos missions étrangères. J'en donne ici la liste qui comprend aussi les simples déplacements d'anciens confrères.

Le séminaire interne, moins nombreux qu'à d'autres époques, peut encore nous faire admirer et bénir la libéralité de Dieu, qui sait, malgré nos misères, susciter autant de vocations en des temps si difficiles. C'est de Lui seul que nous tenons les sujets, et toute notre préoccupation, à cet égard, doit être d'en mériter le don par les soins et la fidélité de tous à suivre l'esprit traditionnel de saint Vincent. Si nous sommes, en effet, de vrais missionnaires, utiles à l'Église, nous pouvons espérer la continuation de la petite Compagnie de la Mission ; dans la supposition contraire, saint Vincent était le premier à en demander l'anéantissement. [555]

Voici quel est, en ce moment, le personnel de la maison-mère : 52 prêtres, 97 étudiants, 31 séminaristes, 60 frères coadjuteurs ; total, 240.

MM. les prêtres sont absorbés par leurs fonctions : les uns se dévouant au service spirituel des filles de la Charité et de leurs maisons, les autres, à la formation spirituelle et à l'enseignement des étudiants, des séminaristes et des frères coadjuteurs ; toute la Communauté offre l'édifiant spectacle de la paix, de la concorde et de la régularité.

Toutefois, comme chacun doit travailler sans relâche à son progrès intérieur ou à sa sanctification, il convient de croire humblement que nous sommes encore loin d'atteindre à la perfection relative qui nous est assignée ; que nous avons toujours bien des défauts personnels à corriger, et que nous n'apportons point à ce travail assez d'énergie et de constance.

Or, après m'être appliqué d'abord ce jugement dans toute sa sévérité, je demande à Dieu que sa grâce toute-puissante nous pousse sans cesse vers ce terme si magnifique et si désirable de la vocation. Et mon premier souhait est que chacun de vous persévère dans cette vocation chérie, selon la recommandation de l'Apôtre : *Unusquisque in qua vocatione vocatus est, in ea permaneat* (1). Que les épreuves les plus amères, les disgrâces, les *angoisses de la tribulation*, *le peril et le glaive de la persécution* (2) ne puissent jamais en briser les liens ! Tenons-nous toujours à ce contrat divin, puisqu'il nous oblige à perpétuité envers Dieu. *Sta in testamento tuo... confide in Deo, et mane in loco tuo* (3). Oui, restons à notre poste, comme le soldat courageux, dans le feu de la bataille ; au milieu de la mêlée, de la confusion et du tumulte de la lutte, nous devons toujours nous répéter : *Ici est le lieu de mon repos à tout jamais ; j'y demeurerai, parce que je l'ai choisi* (4).

Mes autres vœux de nouvelle année sont notre avancement dans la ferveur de la *piété*, laquelle est non-seulement *utile en toute occasion*, mais qui *possède* encore *toutes les promesses* et les espérances *de la vie présente et future* (5). C'est par elle que croîtra notre union à Dieu, et le détachement de tout ce qui est terrestre, vertus que je vous ai recommandées ; c'est par elle aussi que nous parviendrons à la parfaite charité, à cet amour simultané de Dieu et de nos frères, fondé sur cette loi de parité que formule l'apôtre saint Jean, lorsqu'il nous dit : De même que le Fils de *Dieu a sacrifié sa vie pour nous, ainsi devons-nous sacrifier la nôtre pour nos frères* (6).

Puissent mes désirs être exaucés ! Oh! alors, nous ne sentirions plus de tristesses, ni de défaillances dans l'accomplissement de nos devoirs et de nos travaux ; une joie sereine remplirait

notre âme, et, fortifiés par le témoignage de la bonne conscience, il nous serait donné de courir dans la voie bénie de la vocation, comme si nous entendions déjà l'annonce de la récompense

……

(1) 1 Cor., VII, 20. - (2) Rom., VIII, 35, - (3) Eccles., XI, 21-22. - (4) Ps. CXXXI, 14. - (5) I Tim., IV, 8. - (6) I Joan., III, 16. [556]

……

finale, promise par le céleste Agneau, disant : *Voici que je viens en toute hâte ; et garde bien ce que tu tiens, afin que personne ne t'enlève ta couronne* (Apoc., III, 11).

Je reste très-affectueusement, en l'amour de Notre- Seigneur, de son Immaculée Mère et de saint Vincent.

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

E. BORÉ,
1. p. d. l. C. d. M., Sup. gén.

VIII

Visite en Algérie. - Situation de la Compagnie. - Lever de quatre heures.

Paris, le 1er janvier 1878.

MESSIEURS ET MES TRES-CHERS FRÈRES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le Père chargé de la double famille de saint Vincent devrait être doué du don d'ubiquité pour répondre aux invitations multipliées de ses enfants, qui l'appellent à la fois chez eux, des diverses contrées de la terre où ils sont disséminés. Il est malheureusement impossible de satisfaire à tous ces touchants désirs, et les visites possibles sont encore nécessairement rapides et restreintes. En commençant, j'éprouve le besoin de vous entretenir de celles que j'ai pu effectuer dans le courant de l'année qui vient de se terminer.

1° L'Algérie a d'abord attiré mes pas. En 1851, mon vénéré prédécesseur et Supérieur, M. Étienne, avait daigné m'y conduire avec lui, lorsqu'il alla porter ses consolations et ses encouragements aux missionnaires et aux Sœurs que le gouvernement français avait fait venir pour les besoins de la colonie naissante. J'avais trouvé déjà, dans Alger et même aux environs, des essais d'établissements qui prouvaient suffisamment la force supérieure et victorieuse du Christianisme sur ce qu'on appelle la civilisation musulmane. En même temps que la Croix dominait sur le faîte de quelques mosquées transformées en églises, des écoles étaient ouvertes pour l'instruction de l'enfance et des hôpitaux pourvoyaient aux besoins des malades. C'était un spectacle nouveau et [557] une prédication éloquente pour les Arabes, livrés généralement à la plus grossière ignorance et destitués des secours les plus nécessaires pour le soulagement de leurs misères. Malheureusement, la fausse tolérance politique, qui ne profite qu'au vice et à l'erreur, détruisait d'un côté ce que la foi catholique édifiait de l'autre, et ce travail de destruction se continue, là comme en France, sur de plus grandes proportions. Ajoutez à cet esprit dissolvant le système absurde et immoral de colonisation qui a jeté sur le sol algérien une masse de gens sans aveu, de repris de justice et de condamnés politiques, et l'on comprendra que la population indigène ne pouvait être attirée vers de prétendus chrétiens qu'elle jugeait, avec raison, être moralement inférieurs à elle-même. Autrefois, par exemple, les hommes d'État du dix-septième siècle, que n'avaient point

pervertis les prétendus principes modernes, colonisaient avec sagesse ; c'est ainsi que le Canada, peuplé avec des familles choisies de notre vieille société française, est resté un modèle parmi les colonies anglaises.

A la vérité, le mal est combattu par l'action catholique du clergé et des congrégations religieuses qui secondent ses efforts. Sans la vertu de ce contrepoison, qui purge le corps social des erreurs accumulées par l'infidélité musulmane et par le sensualisme incrédule des mauvais chrétiens, cette portion de l'Afrique mériterait d'être toujours rangée dans la catégorie des États barbaresques. Le gouvernement, quoique légalement, hélas athée, d'après l'application des principes héréditaires de 89 et de 93, ne cesse pas néanmoins, par une heureuse inconséquence, de favoriser et de multiplier l'érection des paroisses, qui s'élèvent à 270 environ dans les trois diocèses d'Alger, d'Oran et de Constantine. Une force invisible et toute-puissante maintient et accroît partout le triomphe de la Croix au milieu des infidèles.

Aussi avons-nous vu avec une joyeuse espérance que, dans les trois grands séminaires des mêmes diocèses, nos confrères, chargés de former les jeunes clercs, s'acquittent avec zèle et succès de cet important ministère, dont l'avenir religieux du pays dépend en grande partie. Les deux petits séminaires d'Alger et de Constantine, qui nous sont également confiés, préparent heureusement les élèves du sanctuaire. De plus, quatre confrères sont continuellement occupés à prêcher des missions, des adorations et des retraites.

Les filles de la Charité sont les auxiliaires les plus actifs et les plus populaires du clergé. Le soin des hôpitaux militaires et civils, des écoles et des dispensaires, les met en contact avec toutes les classes de la population : soldats, enfants, malades et pauvres, soit français ou autres européens et arabes. Leur dévouement est apprécié de tous, et elles ne peuvent suffire aux demandes des nombreuses colonies qui les réclament pour l'éducation des jeunes filles et le service des malades : il est certain que leur présence seule, dans un village, exerce une influence visible sur l'état moral des habitants, sur leur tenue générale et leur attachement à l'œuvre de la colonisation,

Comme nous devons remercier saint Vincent d'avoir ménagé à la petite Compagnie [558] l'honneur de se dévouer aussi sur cette terre africaine, sanctifiée par ses prières et ses souffrances Seulement, pour justifier ce choix, nous devons chercher à nous tenir dans son esprit d'humilité et de patience.

Les limites d'une circulaire ne permettent pas d'entrer dans le détail des faits du voyage, lesquels, du reste, ont été fidèlement racontés par mon très-honoré confrère et assistant, M. Chevalier, qui m'accompagnait. Je passe donc à deux autres provinces européennes, non moins dignes d'intérêt, qui ont été le but de mes dernières visites de l'année, je veux dire : l'Autriche et la Pologne autrichienne.

2° Je commence par celle-ci, où j'arrivai en deux jours par les trains rapides de la France, de la Belgique et de la Prusse. Les deux maisons centrales des missionnaires et des sœurs sont à Cracovie, cité qui comprend les monuments et les souvenirs les plus glorieux de la monarchie polonaise. Un patriotisme bien entendu restaure en ce moment les tombeaux des rois et des grands hommes, illustrés par leur sainteté et par leur valeur héroïque. A côté des Casimir, des Sigismond, des Stanislas, reposent Sobieski, le libérateur de l'Autriche (l'on pourrait dire de la chrétienté), et Poniatowski, dont le nom est resté populaire chez nous.

La principale maison de nos confrères a été bâtie, il y a peu d'années, avec le concours généreux de nos sœurs, dont le magnifique établissement est séparé de celui des missionnaires par un vaste jardin. La chapelle qui manquait aux confrères se terminait au moment de notre arrivée. Dédiée au Sacré Cœur de Jésus, elle a été consacrée avec une solennité inouïe par Mgr Jacobini, nonce du Saint-Siège à Vienne. Toute la ville de Cracovie a pris part à la fête, et le gouverneur militaire avait placé une garde d'honneur à la porte du représentant de Sa Sainteté Pie IX, lequel avait voulu descendre chez les missionnaires. L'autre maison de Stradom, qui remonte aux premiers temps de la maison de Pologne, est un vaste bâtiment dont les cloîtres et l'élégante église, au vocable de l'apôtre saint Paul, rappellent l'importance des travaux des anciens confrères et la bienfaisante influence qu'ils exerçaient sur la jeunesse et le pauvre peuple des campagnes. Aujourd'hui leur nombre est réduit à trois. Les vocations ont graduellement diminué, et il s'agit d'en susciter des nouvelles, si

l'on veut conserver la province. M. Soubielle, le visiteur, y travaille persévéramment. La mort lui a ravi malheureusement, et par des coups redoublés, plusieurs sujets formés au prix des plus durs sacrifices, et au début de leur vie apostolique ; d'autres, trompant ses espérances, sont rentrés dans la famille.

C'est ce qui ma engagé à insister près de lui pour la formation d'une maîtrise qui peut être aisément alimentée par les petits enfants des catéchismes qu'il dirige, et qui, préservés de la malice du monde, pourraient être un jour une précieuse recrue pour la mission. Telle est la fin des œuvres dites apostoliques, que plusieurs instituts religieux ont tentées et continuent avec succès. [559]

Léopol on Lemberg, située à l'extrémité orientale de la Galicie, est l'autre point de la Pologne autrichienne occupé par trois confrères, qui se multiplient pour desservir les trois hôpitaux, la prison des femmes et la maison des aliénés, dont nos sœurs sont chargées. Leur zèle charitable a renouvelé la face intérieure de ces divers établissements, et une voix unanime loue l'ordre et l'économie qui y règnent présentement. Il faudrait décerner le même éloge à toutes les œuvres dirigées par nos sœurs, soit dans cette ville, soit à Cracovie ou dans tout le reste de la province. Les missions, données par les confrères aux gens de la campagne, complètent la somme des biens procurés à ce pays par les enfants de saint Vinrent. « Depuis que vos missionnaires ont évangélisé mon village, me disait le prince C.... je ne reconnais plus mes paysans, tant ils sont changés à leur avantage. »

3° La province voisine et proprement autrichienne, qui a sa maison centrale à Gratz, dans la Styrie, nous a pareillement causé autant de joie que d'admiration. Il est humainement inexplicable comment, dans le court espace de vingt-cinq années, elle a pu naître, grandir et prendre un tel développement. Les vocations, plus nombreuses qu'en Pologne, ont permis aux confrères de satisfaire à tous les besoins de nos sœurs, nées en même temps et à côté d'eux, mais qui se sont multipliées avec une fécondité encore plus rapide et plus prodigieuse. Ils les dirigent non-seulement dans leur maison centrale, qui a un séminaire florissant, mais aussi dans les hôpitaux, les orphelinats, les miséricordes, les prisons, où elles sont appelées sur toute l'étendue de l'Empire, sans en excepter la Hongrie, qui ne leur est pas moins favorable que l'Autriche proprement dite. Outre ce travail incessant, ils sont en mesure d'envoyer au moins deux bandes de missionnaires aux populations qui les réclament, sans parler des retraites qu'ils donnent continuellement ailleurs, et des confessions générales, qu'ils sont toujours prêts à entendre dans l'église ou la chapelle de leur résidence. Pendant mon séjour dans la petite maison de Cilli, j'ai été aussi touché qu'édifié d'un pèlerinage de plus de cent femmes, venues à travers les montagnes et malgré la chaleur intense de la canicule : toute la journée elles priaient ou chantaient des cantiques avec d'harmonieux accords qu'on n'entendrait nulle part chez nos paysannes de France. Leur piété s'affirmait par une confession générale de la vie passée, ou bien seulement depuis leur dernière visite à ce sanctuaire béni de la très-sainte Vierge. Le peuple de l'Autriche est encore plein de foi, surtout dans les campagnes. C'est la classe bourgeoise, gâtée par la propagande philosophique, ennemie de l'Empire, qui, là comme chez nous, avec les mots trompeurs de progrès et de liberté, cherche à détruire la religion et les mœurs ; et, dans les villes généralement, ce travail satanique obtient trop de succès. La maison de Vienne, située dans un des faubourgs les plus populeux, aujourd'hui annexé à la cité même, attire dans sa vaste et belle église un concours de personnes pieuses qui se pressent, de la manière la plus édifiante, autour des confessionnaux et à la sainte Table. [560]

S. Em. le Cardinal-Archevêque a tenu à remettre à nos confrères le soin d'une paroisse nouvelle et très-habitée de la capitale, pour laquelle il fait construire à grands frais une jolie église de style gothique. Elle sera livrée au culte dans le courant de cette année, et nos sœurs ont déjà pris possession des écoles qui l'avoisinent. En somme, nos œuvres sont partout là en voie de prospérité, et un avenir encore plus fructueux semble leur être réservé.

4° Rentrons en France, où, dans le cours de l'été, j'ai fait aussi deux excursions, l'une à l'est, dans la Champagne et les Ardennes, visitant nos maisons de Reims et Saint-Walfroy ; l'autre à l'ouest, dans la catholique Bretagne, dont le champ, fertile en vocations, nous est ouvert désormais par la fondation d'une maison récemment faite a Rennes. De ces côtés-là, les confrères donnent avec bénédiction des missions et des retraites qui leur gagnent les sympathies du clergé et du peuple. Le pèlerinage de Saint-Walfroy attire un nombre toujours croissant de fidèles, et ses bâtiments,

considérablement agrandis, ont pu servir, cet été, aux exercices spirituels d'une cinquantaine d'ecclésiastiques. Le clergé reçoit donc de nos missionnaires, dans le diocèse de Reims. les mêmes secours que d'autres confrères prodiguent aux marins retraitants, près de Saint-Malo, et tous évangélisent aussi les campagnes.

L'ensemble des huit provinces qui partagent la France entière a offert, cette année, une riche moisson de grâces et de bénédictions. Chaque maison a apporté sa gerbe plus ou moins grosse, dont nous laissons Dieu seul mesurer le poids et la valeur. Nous souhaitons seulement que ces tributs divers soient acceptés dans les greniers du Père de famille, comme le gage d'une récolte prochaine encore plus abondante. Les petits et les grands séminaires ont, en général, satisfait NN. SS. les évêques, témoins du progrès des élèves dans la piété et dans l'étude. En dépit de la conjuration universelle de l'impiété actuelle contre le Christ et son Église, leur nombre a partout augmenté à la dernière rentrée, ce qui est à la fois un adoucissement aux maux présents et un surcroît d'espérance pour l'avenir. Nos maisons de missions ont eu pareillement une augmentation de travaux, et la plupart voient leurs ouvriers apostoliques occupés au dehors pendant six et huit mois de l'année. Telle est, par exemple, celle de Périgueux, où nos sept confrères, ayant quelquefois à leur tête le digne Pasteur du diocèse, Mgr Dabert, évangélisent, pendant leur longue campagne, plus de soixante paroisses. NN. SS. les évêques savent qu'aux maux extrêmes il faut opposer les grands remèdes, et ils reconnaissent qu'il n'en est pas de plus efficaces que les missions aussi plusieurs d'entre eux s'appliquent-ils à les augmenter et à les perpétuer par des fondations spéciales. Dans quelques diocèses avoisinant la capitale, elles ne sont guère encore qu'une préparation évangélique, tant y est profonde la triple plaie de l'ignorance, de l'incrédulité et de la haine que la mauvaise presse souffle contre le clergé. Malgré tous ces obstacles, la parole de Dieu attire les populations, éclaire, touche beaucoup d'âmes et dispose les autres à revenir à la religion, que le mensonge leur [561] représente comme une ennemie, tandis qu'elle peut seule assurer leur bonheur, même dans ce monde.

5° En dehors de la France, l'Italie, travaillée, comme elle, par la même impiété fixe d'abord notre attention. L'une et l'autre offrent le singulier spectacle, incompréhensible à la pure raison, d'un réveil et d'un accroissement de la foi catholique, proportionnés à la violence de la guerre et à l'extension des attaques qui lui sont faites. Il faut bien reconnaître là le doigt de Dieu. Ainsi, malgré toutes les oppositions extérieures, les ecclésiastiques continuent de jouir par nous du bienfait des retraites pastorales ; les ordinands sont préparés avec le même soin aux saints ordres ; les clercs sont formés à la piété et à la science, soit dans les séminaires, soit par des conférences hebdomadaires ; et les missionnaires trouvent encore le temps de pourvoir à tous les besoins de nos sœurs et du personnel de leurs établissements si multipliés.

Dans la province romaine, les missionnaires de Rome, de Plaisance, de Florence et de Ferrare ont prêché avec fruit de nombreuses missions. Dans la campagne de Tivoli seulement, seize ont été données par nos confrères, que n'ont rebutés ni les fatigues des voyages, ni la pauvreté des habitations, ni les mœurs encore grossières des paysans. Le résultat les a dédommagés amplement : beaucoup de mariages ont été réhabilités, des vengeances particulières réprimées, et des villages ennemis réconciliés.

Les mêmes succès ont été obtenus dans la province de Lombardie, qui a de plus réussi à fonder une maison de mission à Cagliari, dans l'île de Sardaigne. La divine Providence a inspiré a quelques bonnes âmes la pensée de fournir les secours nécessaires à l'achat l'un terrain, puis à la construction du logis et à l'entretien de trois prêtres et d'un frère coadjuteur. Déjà les missionnaires ont été invités par l'Évêque de quelque autre diocèse à venir aussi évangéliser ses ouailles.

6° Nous avons des faits non moins consolants à enregistrer sur la province d'Espagne. Cette année même, son personnel et ses œuvres ont pris un développement remarquable. La maison centrale, placée favorablement, à Madrid, dans le quartier dit de Chambéri, compte 14 prêtres, 13 étudiants, 16 séminaristes et plusieurs frères coadjuteurs.

En même temps, les maisons de Badajoz, d'Avila, de Teruel, de Barcelone, de Los Milagros et de Palma, dans l'île de Majorque, ont été restaurées ou agrandies et pourvues de nouveaux sujets, ce qui a permis d'entreprendre un plus grand nombre de missions. Et ainsi, la maison de Madrid a pu

donner onze missions ; celle de Barcelone, six ; celle de Badajoz, neuf; celle d'Avila, treize ; celle de Teruel six ; celle d'Orense, douze, et enfin celle de Majorque, trois ; ce qui nous fournit un total de soixante missions, dont quelques-unes réunissaient parfois un auditoire formé d'une douzaine de paroisses, et s'élevant au chiffre prodigieux de 16 à 20,000 personnes. C'est bien là aussi le réveil de la foi de la catholique Espagne ; et si, comme nous l'espérons, Dieu continue [562] de bénir le zèle apostolique de nos confrères, ils contribueront puissamment à la régénération religieuse de leur chère patrie. Le meilleur moyen d'assurer la réalisation de ce bien si désirable est d'entretenir soigneusement, dans tout le corps de la province, l'esprit primitif de saint Vincent.

Les missions importantes de Manille et de la Havane, qui se rattachent à la province espagnole, imitent son exemple, en travaillant avec bénédiction dans la sphère des œuvres de notre Institut. Mais nous regrettons d'être privés de renseignements plus précis qui, nous éclairant sur leur position actuelle, ne pourraient aussi que servir à notre édification.

7° Le digne visiteur de la, province d'Espagne, M. Maller, en a été retiré par nous, momentanément, pour aller visiter la grande province des États-Unis, qu'il connaît à fond, puisqu'il a contribué principalement autrefois à la constituer. Mais, avant de traverser l'Atlantique, il a été chargé de faire la visite de nos maisons d'Angleterre et d'Irlande. La connaissance pratique de la langue anglaise le désignait d'avance à l'accomplissement de ce mandat, dont il s'est louablement acquitté. Il a pu confirmer les observations faites dans mon voyage, il y a deux années, et y ajouter les siennes, qui tourneront aussi à l'avantage de cette chère province. La prescription de certaines mesures qu'il a indiquées dans son rapport servira, par exemple, à consolider l'œuvre des missions dans les campagnes, œuvre première de notre Institut, pour laquelle, du reste, nos confrères irlandais ne cessent point de déployer un zèle remarquable. Puis le succès avec lequel ils dirigent le collège de Castleknock et le petit séminaire d'Armagh, comme aussi le séminaire irlandais de Paris, en garantit d'autres plus importants dans un avenir prochain et fait espérer un accroissement de vocations. Puisse l'élément anglais qui, jusqu'à présent, s'est montré comme incompatible ou irréductible, s'allier enfin à l'élément irlandais, et leur fusion dans la charité de saint Vincent atteindre et pénétrer tout le corps social du Royaume-Uni ! Alors s'ouvrira là pour le Catholicisme une ère nouvelle de triomphes et de prospérité.

8° Suivons M. Maller aux États-Unis. Il y constate, chez les confrères, l'amour de la vocation, le dévouement et la patience dans leurs travaux, que les distances énormes rendent encore plus pénibles. Comme les différentes maisons sont autant de paroisses, à l'exception de celles de Niagara et de Los Angeles, érigées en collèges, il s'ensuit nécessairement qu'il reste peu d'ouvriers pour les missions, comprises dans l'acception première du mot, le ministère pastoral et l'enseignement des séminaires ou des écoles absorbant le temps et les forces des sujets disponibles. Cette lacune est comprise, je le sais, et chacun désire d'accorder une plus large part à l'œuvre que saint Vincent recommande avant toutes les autres, lorsqu'elle est possible et réalisable.

9° C'est celle que les confrères du Mexique exercent encore avec le plus de fruit, malgré les difficultés actuelles de la situation politique. Seuls, par l'effet d'une protection inattendue, ils peuvent parcourir et évangéliser les provinces [563] livrées souvent à l'anarchie et à la guerre civile. Dans ces derniers temps, ils ont dû accepter, mais *temporairement*, quelques paroisses qui leur offrent à la fois un refuge et les ressources nécessaires pour la formation des jeunes lévites.

10° A Guatemala, nos quelques missionnaires sont tolérés par le nouveau gouvernement révolutionnaire, grâce aux réclamations de nos sœurs, dont le service est considéré comme indispensable dans les hôpitaux, et qui ont déclaré vouloir partir avec eux, si le décret de leur bannissement était mis à exécution.

11° Il n'en est point ainsi dans la Nouvelle-Grenade et à l'Équateur, où la révolution, devenue maîtresse, assouvit toutes ses passions haineuses contre le Catholicisme et le clergé. Les évêques qui avaient appelé les confrères pour la formation et la direction de leurs séminaires ont été chassés les établissements de Popayan et de Pasto, déjà prospères, ont été fermés, et plusieurs missionnaires, cédant à la violence, ont dû fuir au Pérou, au Chili et jusqu'à Buenos-Ayres. Quelques-uns vont, sous la direction de M. Theilloud, essayer d'établir, à Costa-Rica, le séminaire que M l'évêque de ce diocèse nous pressait d'entreprendre, depuis plusieurs années. Quito et

Guayaquil partageront-ils le sort de Popayan et de Pasto ? Les événements ne tarderont point à trancher la question.

12° Pour le moment, nos autres missions de l'Amérique méridionale jouissent d'une certaine sécurité, sans qu'on puisse trop se fier au calme apparent, vu les machinations occultes de la franc-maçonnerie, qui étend son réseau partout, dans le monde ancien comme dans le nouveau, avec le but avoué de combattre et d'anéantir le Catholicisme, s'il était possible. Mais les provinces du Pérou, du Chili, de la Plata et du Brésil n'ont point interrompu les missions ni les autres œuvres de charité ; au contraire, ces œuvres y progressent et se complètent toujours peu à peu, de façon que les confrères trouvent plutôt crédit qu'opposition près des gouvernements locaux. Buenos-Ayres a le mérite le préparer des vocations, dans son séminaire interne, et des clercs pour le diocèse, dans son petit séminaire de Lujan.

L'immensité des lieux et des besoins du Brésil exigeant un personnel que nous sommes dans l'impuissance de fournir présentement, il ne faut pas s'étonner de l'état de souffrance de quelques maisons, état aggravé par les décès, par les maladies et par d'autres causes accidentelles. Je compatis assurément aux peines et aux embarras de chaque maison, et je voudrais y apporter un prompt remède. C'est dans cette intention que j'ai prié M. Masnou, il y a deux années, de faire la visite de toutes ces missions, et que je viens d'y envoyer deux jeunes confrères.

13° Le Portugal, auquel nous passons du Brésil par une transition historique, assez naturelle, comme ayant la gloire de l'avoir civilisé et d'en être la mère-patrie, pourra, je l'espère, un jour, seconder particulièrement la France [564] dans l'assistance des missions brésiliennes. La communauté de langue est déjà une excellente préparation. Lisbonne. Marvilla et Santa-Quitteria, dont les œuvres grandissent et prospèrent, devront avec le temps fournir un contingent précieux de vocations. La nation qui contribue au salut d'une autre se concilie d'abondantes bénédictions, et telle est sans doute la cause de la conservation de la France, au milieu du débordement de folie et d'iniquités qui la désole depuis un siècle.

14° Maintenant, franchissons par la pensée l'espace qui nous sépare des missions du Levant. Nous voilà dans la Turquie, qu'une guerre désespérée met aux prises avec son colossal ennemi. Toutes les forces vives de la nation s'épuisent sur le champ de bataille, et derrière les troupes qui combattent, à la vérité, héroïquement, le deuil et la misère s'étendent de plus en plus sur tout l'empire ottoman. Nos missionnaires et nos sœurs continuent jusqu'à présent à se livrer avec sécurité à leurs œuvres, et une Providence visible les couvre de son bouclier. La misère est extrême, et elle augmente toujours malgré l'assistance extérieure et locale de la charité chrétienne. Les élèves ne sont pas nombreux dans nos collèges de Galata et de Smyrne, parce que les ressources des familles les plus aisées diminuent progressivement, sans que l'avenir permette de concevoir une amélioration prochaine à cet état. Il y aurait profit à fondre le collège de Smyrne, dont les bâtiments tombent à peu près en ruines, avec celui de Galata, agrandi et restauré, ce qui réaliserait tout d'abord une économie bien désirable de personnel et nous donnerait un nouvel établissement prospère et plus complet.

15° Les établissements de la Syrie et de l'Égypte souffrent actuellement moins de la guerre; mais ils auront aussi leur crise à subir. L'esprit de foi uni à la prudence doit soutenir les courages et régler toutes les actions des confrères, qui n'interrompent point leurs missions dans le Liban et qui se dévouent toujours aussi à l'éducation de la jeunesse.

16° L'Abyssinie, continuellement déchirée par des ennemis intérieurs ou attaquée au dehors, ne laisse point nos confrères travailler en paix et avec suite à la régénération religieuse. Toutefois, la constance de leur dévouement gagne peu à peu du terrain sur l'ignorance et les préjugés ; les éléments d'un meilleur clergé indigène sont patiemment préparés, et quelque rayon de la vérité catholique brille à travers ces épaisses ténèbres, *comme la lumière, placée sur le chandelier, luit pour tous ceux qui sont dans la maison* (Matth., V, 15).

17° En poursuivant notre exploration vers le Sud, nous arrivons à l'île Maurice, où cinq confrères travaillent avec non moins d'ardeur et de fruit. M. Beckmann, revenu de la Chine, dont le climat minait sa santé, a été fixé dans cette maison pour s'occuper spécialement de la conversion des nombreux idolâtres, émigrés chinois, qui vont y chercher fortune. [565]

18° Maurice est en un sens la station jetée sur la route de la Chine. Il nous reste à parler de cette mission, la plus lointaine. A l'exemple de MM. Masnou et Maller, désignés pour visiter l'hémisphère américain, M. Aymeri, procureur général des missions chinoises, à Chang-haï, recevait la commission et les pouvoirs de visiter les maisons de nos quatre Vicariats de la Chine. On peut y constater partout la diminution du fanatisme, l'accroissement du nombre des néophytes, la meilleure tenue des écoles, des orphelinats et des séminaires, l'érection d'un collège à Pékin, et l'application d'une élite d'orphelins à l'agriculture et à des arts et métiers, près de la même capitale. Les postulantes chinoises sont admises actuellement avec plus de confiance au séminaire de nos sœurs, mesure qui était très-désirable : car comment Notre-Seigneur qui veut le salut, de toutes les âmes ne pourrait-il les attirer toutes aussi à une vie plus parfaite ? Et, d'un autre côté, pourquoi se priver indéfiniment du concours d'auxiliaires que des étrangères ne remplaceront jamais complètement, soit pour parler la langue chinoise, soit pour se concilier les sympathies nationales ? Le bien spirituel obtenu par nos sœurs, dans les hôpitaux et les dispensaires, est d'ailleurs une démonstration nouvelle de la prééminence de la charité sur les autres vertus chrétiennes, car c'est elle qui ébauche là et achève les conversions.

19° Après ce coup d'œil rapide sur l'ensemble des œuvres extérieures de la petite Compagnie dans le champ de l'Église, occupons-nous un peu de certaines questions intérieures qui intéressent le bon ordre et la discipline de nos différentes familles. Si nous devons humblement remercier Dieu de la protection et des autres faveurs qu'il accorde à nos petits travaux, il faut, d'un autre côté, prendre garde à ce que le relâchement et la transgression de nos devoirs n'opposent quelque obstacle à la continuation de ses grâces.

C'est pour cela qu'il est nécessaire de rappeler aux supérieurs la règle capitale du lever de quatre heures. Dans quelques maisons, elle est négligée et quelquefois ouvertement violée, surtout lorsque le chef ne peut l'observer par suite de quelque maladie. Son absence de la salle d'oraison est alors un exemple dangereux pour les faibles, qui s'en autorisent bientôt pour se dispenser de ce saint exercice. Nous savons pourtant combien notre saint Fondateur nous le recommande fortement, à tel point qu'il en fait dépendre la fidélité même à notre vocation. Quiconque, en effet, ne médite point en commun avec ses frères, se prive d'abord de l'assistance divine, promise à l'union de prières dans le même lieu ; puis il malédifie, et, méditant mal ensuite dans le temps libre qu'il peut reprendre, il tombe bientôt dans la dissipation, laquelle le conduit à la tiédeur, au risque d'être ensuite rejeté de Dieu comme un mets insipide et nauséabond. La ferveur et la régularité d'une maison, comme aussi d'un missionnaire, dépendent de l'exactitude et de la constance à cette pratique. « L'oraison, dit saint Vincent, nous est aussi nécessaire que l'épée l'est aux soldats. » Ferai-je valoir encore l'économie de temps qui résulte du lever prescrit par saint [566] Vincent ? Le missionnaire s'est acquitté de tous les devoirs religieux à l'heure où les gens du monde sortent à peine de leur sommeil, et il peut dès lors vaquer librement à l'étude ou à ses travaux spirituels.

20° Je reviens maintenant à un sujet traité dans une circulaire précédente, mais toujours actuel, parce qu'il paraît n'avoir pas été suffisamment compris ; il s'agit des changements de maison pour les confrères. L'esprit de saint Vincent comprend la stabilité, puisqu'il nous l'impose comme quatrième vœu. Bien que l'on puisse être stable dans sa vocation tout en changeant de lieu et d'office, néanmoins le principe de stabilité, si bon en soi, puisqu'il implique la force et la constance dans le bien, devrait avoir une plus large part dans la conduite de soi-même et des autres. En effet, à la fin de chaque année scolaire, il y a un tel mouvement dans le personnel et les emplois de plusieurs de nos familles, que je crains d'y voir un symptôme de l'esprit du siècle, si mobile dans ses caprices, trop porté à la nouveauté et variable comme ses modes.

Un jeune confrère éprouve-t-il quelque déception ou une contrariété dans le cours de l'année, il en accusera le milieu dans lequel il vit, au lieu de s'en prendre à ses propres défauts, tels que l'inconstance ou l'amour-propre blessé, et vite il demande son changement. D'autres fois, l'initiative vient du supérieur, qui, ne trouvant pas dans un sujet toute la vertu ou la capacité qu'il en attendait, songe plutôt à s'en défaire qu'à le former charitablement par ses bons exemples et ses conseils. N'exigeons pas déraisonnablement des autres la perfection qui manque à nous-mêmes, et surtout comprenons que la formation du séminaire a besoin d'un travail long et patient pour être ensuite

complétée. Le laboureur moissonne-t-il sans prendre la peine de défricher et de semer ? Et Dieu, en faisant de nous les médiocres serviteurs que nous sommes, quelle profusion de lumières n'a-t-il pas dû dépenser pour éclairer l'entendement; de grâces, pour affermir la volonté, et de miséricorde, pour réparer nos chutes et rechutes ! Ayons le support de la charité ; traitons nos frères comme nous aimons à être traités par eux ; mettons de côté notre jugement et pénétrons-nous un peu de l'esprit de foi qui persuade que les supérieurs-majeurs, dans le choix et l'envoi des sujets, sont les interprètes et les exécuteurs des conseils de la Providence. Agir autrement, n'est-ce point s'exposer à la peine méritée d'être déçus amèrement dans la substitution des sujets que nous aurions provoquée ?

L'expérience confirme trop souvent l'observation. Puis, que de découragements et de tristesses dans les confrères ainsi ballottés et dépaysés, sans avoir le temps de prendre racine et de connaître les lieux qu'ils traversent comme au pas de course ! L'impression du dehors ne peut être favorable à cette mobilité perpétuelle, surtout dans les missions étrangères, où une résidence prolongée est nécessaire pour acquérir la connaissance des langues et la confiance des personnes qui nous entourent.

Ce n'est pas à dire pourtant que des besoins urgents ou certains avantages [567] appréciables seulement pour les supérieurs-majeurs ne les contraignent à opérer des déplacements. Dans ce cas, les supérieurs locaux et les sujets déplacés doivent rester tranquilles, rassurés qu'ils sont de n'avoir aucunement contribué à ce qu'ils considéreront comme une disposition de la volonté divine. L'essentiel est de ne rien y mêler de la volonté humaine.

21° Rappelons encore que les formules des comptes annuels venant de la maison-mère doivent être remplies consciencieusement et exactement. Des missionnaires pourraient-ils se permettre, en cette matière, d'être moins scrupuleux et exacts que *les enfants du siècle*, clairvoyants et véridiques dans les affaires ? Loin de moi cette supposition ; je remarquerai seulement que plusieurs comptes manquent encore de netteté. Au lieu de faire juger clairement la situation financière de la province ou de la maison, ils s'embarrassent dans des alignements ambigus de chiffres, qui ne semblent viser qu'à l'équilibre de la dépense et des recettes, afin de se dispenser de l'accomplissement d'un devoir signalé dans la circulaire de l'année dernière.

22° La clarté fait partie de la simplicité, vertu obligatoire pour tout enfant de saint Vincent, et non-seulemeut elle est indispensable dans les comptes, mais aussi dans l'écriture de la lettre qui les accompagne. Or, sur ce point, j'en appellerai non pas à la civilité ou à la politesse, mais plutôt à la charité de chacun. Convient-il qu'une correspondance quelconque devienne par ses caractères négligés et presque illisibles un exercice de patience pour celui qui pourra avoir encore la peine d'y répondre ? Si, en jetant pêle-mêle et hâtivement vos lignes sur le papier, vous cherchez à gagner du temps, est-il juste d'en faire perdre à celui qui essaye de vous lire et qui peut-être dispose de moins de loisirs ? Écoutons et mettons à profit le conseil donné par saint Vincent au digne M. Lambert, alors dans la mission de Pologne :

« *Paris*, 10 *octobre* 1652... Depuis que je vous ai écrit, j'ai reçu deux lettres de vous, des 24 août et 8 septembre. Cette réception m'a bien donné de la joie ; mais je vous avoue aussi que j'ai bien eu de la peine à les lire, à cause de votre mauvais caractère, qui me fait perdre du temps et quelquefois le sens de votre discours. Je vous prie donc de vous étudier à mieux écrire, à bien former les lettres et à séparer les mots ; et ainsi vos écrits m'apporteront une double satisfaction. » La découverte de ce document encore inédit de notre bienheureux Père m'a confirmé dans le dessein de faire la même recommandation, qui, franchement, n'a rien perdu de sa justesse et de son opportunité.

Le personnel de la maison de Paris se compose en ce moment de : 51 prêtres, 90 étudiants, 22 séminaristes, 60 frères coadjuteurs.

En finissant, je ne puis omettre ce que vous voyez ou entendez, tous, autour de vous. La guerre, universellement déclarée à l'Église, grandit et s'étend, chaque jour, avec un redoublement de haine et d'audace. Les pouvoirs qui se disent conservateurs n'osent pas même confesser la nécessité de la conservation [568] des principes chrétiens de la société. Le mensonge et l'impiété peuvent librement tout nier, tout attaquer et tout blasphémer. Dans cette désolante anarchie, qui fait craindre le retour de nos temps les plus néfastes, gardons-nous de céder à la pusillanimité et au

découragement. Si tout secours humain nous manque, n'avons-nous pas toujours celui de Dieu ? *Bonum est confidere in Domino, quam confidere in homine* (Psal. CXVII, 8). Depuis l'origine du monde, l'Eglise et les justes, ses enfants, n'ont jamais cessé d'être persécutés par la race perverse. Le Seigneur, dit saint Grégoire le Grand, n'envoie pas les élus pour les joies du siècle, mais pour les souffrances, comme il a été envoyé lui-même. Le Fils est aimé du Père, et néanmoins il est envoyé pour souffrir. De même les disciples sont aimés du Seigneur, et cependant ils sont associés à sa passion. « *Comme mon Père m'a envoyé, ainsi je vous envoie*, c'est-à-dire, lorsque je vous envoie au milieu des scandales des persécuteurs, je vous aime du même amour dont m'a aimé mon Père (Homil. In Evang. Joan. XX).» Le serviteur n'est point au-dessus du maître (Matth., X, 24). Les humiliations et les disgrâces sont pour les bons ce que la lime est au fer et le feu du creuset à l'or. Jésus-Christ lui-même déclare bienheureux ceux qui souffrent pour la justice, parce que l'opposition du monde montre que nous en sommes les adversaires ; elle nous en sépare et nous unit plus intimement à Dieu. Nous devenons conformes an divin modèle ; et la mort, en achevant l'expiation de nos péchés, fermerait à la fois les portes de l'enfer et nous ouvrirait celle du ciel.

Consolons-nous donc ; *si nous paraissons souffrir, notre espérance est au fond pleine d'immortalité* (Sap. III, 4). Oui, répétons avec un indomptable courage, sous le coup des épreuves présentes et futures, ces paroles sublimes du grand Apôtre : « En tout nous souffrons la tribulation, mais sans être accablés ; nous sommes dans l'angoisse, mais non abattus ; nous endurons la persécution, mais nous ne sommes pas abandonnés ; nous sommes renversés, mais nous ne périssons point (II Cr., IV,8). »

Tels sont, du moins, les vœux et les souhaits que j'adresse à chacun de vous avec la nouvelle année qui s'ouvre avec un aspect si sombre, me disant, avec une tendre affection en l'amour de Notre-Seigneur, de Marie Immaculée et de saint Vincent,

Messieurs et mes très-chers frères,

Votre très-humble et très-dévoué serviteur,

E. BORE,
1. p. d. 1. C. d. M., Sup. gén.

.
. .

PIECES JUSTIFICATIVES

———

I.

M. Poussou est confirmé par le Saint-Siège en qualité de Vicaire général de la Congrégation, avec plein pouvoir de gouverner les deux Compagnies.

Admodum Rde Domine, cum Rmus Joannes Baptista Nozo, Superior generalis Congregationis Missionis, in manibus Sanctissimi D. N. Gregorii Pap XVI officium et munus Superioris generalis ejusdem Congregationis resignaverit ; cumque Sanctitas Sua, prædicti Superioris generalis precibus benigne annuens, resignationem ejus recipere et ratam habere dignata sit, Congregationis Missionis pacifico et securo regimini prospicere, atque dubia omnia, quæ circa illud nasci fortasse possent præcavere, atque penitus removere volens, te in Vicarii generalis ejusdem Congregationis munere et officio auctoritate apostolica confirmat, cum eadem potestate camdem Congregationem, nec non puellarum Charitatis Societatem regendi atque gubernandi, qua gaudebas ante Superioris generalis

dimissionem, donec Sancta Sedes decernat de electione futuri Superioris generalis. Hæc dum tibi significo. fausta omnia adprecor a Domino.

Tui studiosus

R. D. ANTONIO POUSSOU,
Vic. qenerali Congr. Missionis,
Lutetiæ Parisiorum.

P. Card. Ostinius præf
FABIUS archiepiscopus Tarsensis
Sanctæ Congregationis a Secretis

Romæ, die 2 angusti 1842.

[570]

II.

Un prêtre de la Mission étranger à la France peut être nommé Supérieur général – Le nombre des provinces françaises non à modifier. - Province d'Amérique peut être convoquée à l'Assemblée générale ; même vœu à proposer dans la prochaine Assemblée pour les autres provinces étrangères. - Assistants peuvent être pris des diverses provinces, quelles qu'elles soient. - Deux procureurs généraux pour la Congrégation, l'un à Rome, l'autre à Paris.

ADMODUM REVERENDE DOMINE,

Postquam Sanctissimus Dorninus Noster Gregoriu Papa XVI dimissionem D. Joannis Baptistæ Nozo ab officio Superioris generalis ratam habuerit, teque in Vicarium generalem confirmaverit, consulere cupiens Congregationi Missionis de christiana republica optime merita ; voluit, ut interim sublata qualibet dissidiorum occasione, pacis et unitatis vincula magis magisque constabilirentur.

Haec igitur Sacra Congregatio negotiis et consultationibus episcoporum et regularium præposita, votis Pontificiis maxime obsecundans, tibi, et assistentibus generalibus significandum curavit, mittendos esse ad Urbem duos presbyteros Missionis provinciarum Galliæ, qui de rebus instituti cum visitatoribus provinciarum Italiæ agere possent. Quod cum peractum fuerit, Sanctitas Sua nonnullos ex eadem Sacra Congregatione delegit Emos Patres Cardinales, ut quæ in conventu a presbyteris a te missis et præfatis visitatoribus habito, proposita fuerant, sedulo diligenterque perpenderent.

Universa igitur rei ratione perspecta, Emis Patribus jucundissima accidit declaratio illa a tuis deputatis facta, nempe, posse eligi in Superiorem generalem Congregationis Missionis, dummodo qualitates a constitutionibus præscriptas habeat, quemcumque presbyterum cujuscumque nationis, ad formam decreti Capituli generalis 1703, a Clemente XI confirmati, et presbyteros Galliæ paratos omnino esse parere Superiori generali, licet alterius nationis, etiamsi Congregationem, quod Deus avertat, propter hujusmodi electionem in Gallia supprimi contigerit, ac propterea Superior ipse alibi sedem suam constitueret.

Inspectis vero præsentibus circumstantiis minime expedire arbitrati sunt diminutionem provinciarum in Gallia, et aliquid innovare quoad presbyteros Missionis, qui munus superioris in aliquihus seminariis exercent. In ea autem fuerunt sententia, posse scilicet in proximo Capitulo generali proponi, utrum a Sede Apostolica impetranda sit venia convocandi ad capitula visitatores et deputatos provinciarum quæ extra Europam constitutæ sunt ; quin imo cum jam cessaverit causa propter quam a constitutionibus ici vetitum fuerat, nempe difficultas et pericula itineris, præsertim navigationis, Emi Patres rati sunt tihi facultatem concedendam esse vocandi ad proximum futurum capitulum visitatorem et deputatos Americanæ provinciæ.

Declararunt insuper verba illa constitutionum quoad assistentes, nempe : *qui*, [571] *in quantum fieri poterit, sint ex variis provinciis*, intelligenda esse non solum de Gallia, sed de universis Congregationis provinciis.

Decretum quoque est duos constituendos esse procuratores generales a Superiore generali deputandos, quorum unus Lutetiæ Parisiorum penes Superiorem generalem maneat ; alter vero

Romæ, qui negotia agat apud Apostolicam Sedem in omnibus ad instar procuratorum generalium aliorum ordinum, quin tamen ullam exemptionem, auctoritatem et præeminentiam habeat.

Sanctitas Sua, omnes suprascriptas declarationes et decreta probavit. ac servanda esse mandavit ; tibique per præsentes litteras potestatem facit, capitulum generale convocandi. Confidit autem fore ut presbyteri Congreationis cujuscumque nationis sint, quærentes tantum quæ sunt Jesu Christi, unanimes uno ore honorificent Deum et Patrem Domini Nostri Jesu Christi, non enim distinctio est apud Deum. Quod profecto si fiet Congregatio Missionis a sancto Vincentio a Paulo instituta ulteriores et salubriores, benedicente Domino, in dies proferet fructus, et majora incrementa recipiet.

Hæc dum tibi significo, prospera cuncta adprecor a Domino.

Tui studiosissimus

P. Card. Ostinius præf.

R. D. ANTONIO POUSSOU,
Vic. Generali Congr. Missionis.

FABIUS archiepiscopus Tarsensis
Sanctæ Congregationis a Secretis.

Romæ, die 5 martii 1843.

III

Lettre de M. Etienne au Souverain Pontife Pie IX exilé de Rome à Gaëte. - Instances pou obtenir que la croyance à l'immaculée-Conception soit déclarée dogme de foi.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Les deux familles de saint Vincent de Paul n'ont pu qu'être profondément affligées en apprenant de quelles amères douleurs le cœur de Votre Sainteté a été abreuvé. Leur amour pour le Saint-Siège, et leur affectueuse et filiale vénération pour votre personne sacrée se sont émus à la nouvelle des tribulations qui sont venues fondre sur le saint Pontife auquel elles ont voué un dévouement sans bornes et une reconnaissance éternelle. Elles sont impatientes de me voir déposer aux pieds de Votre Sainteté l'expression de leurs sentiments et l'hommage des vœux ardents quelles adressent au Ciel, pour hâter la fin des maux qui, en affligeant le Vicaire de Jésus-Christ, plongent l'Église entière dans le deuil et la désolation.

S'il m'est permis, Très-Saint Père, de me féliciter d'avoir été appelé, quoique indigne, à occuper la place de saint Vincent de Paul, c'est surtout dans ces graves circonstances où il m'est donné d'exprimer à Votre Sainteté les sentiments qu'il eût été heureux d'exprimer lui-même et d'être l'interprète de ceux de tous ses enfants. Je n'éprouve pas moins de bonheur à remplir cette honorable mission sur [572] la terre de l'exil, que je n'en ai éprouvé en baisant les pieds de Votre Sainteté au milieu des gloires du Quirinal. Au contraire, l'auréole de la douleur, jointe à celle de la majesté, ajouterait encore, s'il était possible, à la vénération profonde, à la parfaite gratitude que conserve dans mon cœur le souvenir toujours présent et des paroles tendres et bienveillantes que j'ai recueillies, et des faveurs nombreuses et signalées que j'ai reçues de sa bonté paternelle.

En déposant aux pieds de Votre Sainteté l'hommage de la vénération et du dévouement de tous les enfants de saint Vincent de Paul, je La supplie de me permettre de Lui exprimer un vœu qu'ils forment tous, et qu'ils seraient heureux de voir réalisé. C'est celui de voir proclamer comme dogme de foi par toute la terre le mystère de l'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie. Nous savons, Très-Saint Père, que ce vœu est agréable à Votre Sainteté. Aussi j'aime à Lui donner l'assurance que le jour où, du haut de la chaire de saint Pierre, cette décision solennelle sera annoncée à tout le monde chrétien, sera le jour d'une joie ineffable pour les deux familles de saint Vincent de Paul. C'est dans leur sein qu'il a plu au Seigneur de susciter la médaille dite miraculeuse, qui s'est répandue avec profusion sur tous les points de l'univers, qui a développé partout d'une

manière prodigieuse la dévotion à l'immaculée Marie, et dont la légende en l'honneur de *sa Conception sans péché* est parlée avec amour dans toutes les langues. Oh ! avec quels transports de reconnaissance elles béniraient le nom du Souverain Pontife, qui, en donnant cette consolation à l'Église tout entière, ajouterait un si grand prix à la faveur qu'elles ont reçue du Ciel !

Prosterné humblement aux pieds de Votre Sainteté, je La supplie d'accorder à nos deux familles et à leur indigne Supérieur général Sa Bénédiction Apostolique, et d'agréer l'hommage de la parfaite soumission, ainsi que du dévouement sans réserve de celui qui a l'honneur d'être,

Très-Saint Père,

De Votre Sainté,

Le très-humble et très-fidèle fils,

ÉTIENNE,
Supérieur général.

IV.

Réponse de Pie IX à la lettre que M. Étienne lui avait adressée au nom de l'Assemblée générale de 1849.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Gratum certe ac paterno cordi Nostro maxime jucundum fuit litterarum officium, quo fungi Nobiscum voluisti, dilecte Fili, die vigesima septembris proximi, turn ut novum universæ tuæ Congregationis nomine, pietatis, fidei, ac devotionis erga Nos [573] et hanc Apostolicam Sedem exhiberes testimonium, tum ut vestrum omnium præclara et concordissima voluntate statutas in generali mox istic celebrato Conventu obsecrationes pro persona humilitatis Nostræ ad Deum faciendas renunciares. Exaudiat benignus ac misericors Dominus orationes vestras, detque propitius ut ex diuturna hac tribulatione Nostra major in Ecclesiam suam redundet, et utilitas, et gloria. Porro autem optime noscis, dilecte Fili, quoniam dies mali sunt, neque te latet, quod nihil in præsentiarum tam sanctum, ac venerabile habeatur, quod in gravissima non incidat conversionum, perturbationumque discrimina. Sic igitur tu, et Congregationis tuæ sodales. in Domino stetis ; ut nec pericula, nec labores propter fratrum salutem extimeatis, ac proximo vestro placere possitis in bonum. Precibus et officiis pietatis omnibus a Deo etiam suppliciter exposcere non intermittite, ut omni citius adversitate submota, una apud omnes sit fides mentium et pietas actionum. Quod superest Nostræ in te, dilecte Fili, et Congregationem tuam universam paternæ studium caritatis, Apostolica confirmamus Benedictione, quam tihi ipsi, dilecte Fili, atque illi in veræ cujusque felicitatis auspicium intimo cordis affectu amanter impertimur.

Datum Neapoli in suburbano Portici, die 18 octobris, anni 1849, Pontificatus nostri anno quarto.

PIUS PP. IX.

V.

Témoignage solennel de la croyance de la Compagnie à l'infaillibilité du successeur de saint Pierre.

25 mars 1870.

TRÈS-SAINT PÈRE,

La croyance à l'infaillibilité du Souverain Pontife a été la croyance de toute ma vie. Elle est celle aussi de tous les missionnaires qui composent la famille de saint Vincent de Paul. Elle était celle de leur Fondateur, et, jusqu'à présent, ils ont conservé religieusement cette précieuse portion de son héritage. Dans leur enseignement, comme dans leur conduite, ils se sont toujours fait un honneur et une gloire de professer ses maximes en cette matière, et notamment celle-ci l'humble soumission et l'obéissance aux décrets des Souverains Pontifes est le signe qui distingue les vrais enfants de l'Église, des partisans de l'erreur.

Je n'avais pas cru, Très-Saint Père, devoir manifester à Votre Sainteté les dispositions de notre Congrégation sur cette matière : j'étais persuadé qu'elles lui étaient bien connues sur ce point de la doctrine de l'Église. Mais, voyant la croyance à l'infaillibilité du Souverain Pontife combattue aujourd'hui par certains esprits qui devraient en être les défenseurs et les propagateurs, et qui, au contraire, s'en déclarent les contradicteurs, au grand scandale du clergé et des fidèles, je crois devoir remplir un devoir de religion et de piété filiale envers Votre Sainteté, en déposant aux pieds du Vicaire de Jésus-Christ, au nom de la Congrégation dont je [574] suis le Supérieur général, une protestation formelle contre une tentative si audacieuse, et l'expression des vœux les plus ardents pour qu'une décision solennelle proclame l'infaillibilité du successeur de saint Pierre dogme de la foi catholique.

Très-Saint Père, saint Vincent de Paul déploya un zèle ardent pour combattre les adversaires de l'autorité du Saint-Siège, lors de la condamnation du jansénisme. Je saurai, avec la grâce de Dieu, imiter ce beau modèle, si la doctrine de l'infaillibilité du Souverain Pontife venait à être en butte aux mêmes attaques. Et si, ce qu'à Dieu ne plaise, le venin de l'erreur contraire parvenait à s'introduire dans quelques membres de notre Congrégation, je n'hésiterais pas à suivre l'exemple de l'un de mes prédécesseurs, M. Bonnet, qui, au siècle dernier, retrancha de son sein, d'un seul coup, quarante et un des missionnaires les plus distingués par leur savoir et leurs talents, qui étaient imbus des principes des jansénistes. Par cette mesure rigoureuse, il purifia notre Compagnie, et maintint dans son sein la pureté de la foi et la soumission filiale au Vicaire de Jésus-Christ, qu'elle a eu le bonheur de professer jusqu'à ce jour.

Je suis arrivé, Très-Saint Père, à ma cinquantième année de vocation et à la vingt-septième de mon généralat c'est une bien douce jouissance pour mon cœur de marquer cette époque mémorable de ma vie par cette manifestation des sentiments unanimes de la famille de saint Vincent de Paul, que j'ai l'honneur de déposer aux pieds de Sa Sainteté. Je La supplie de l'agréer avec bienveillance, et de m'accorder, ainsi qu'à mes confrères, le bienfait de sa paternelle bénédiction.

Je suis avec la plus profonde vénération.

Très-Saint Père,
De Votre Sainteté,
Le très-humble, très-dévoué et très-obéissant serviteur,

ETIENNE,
Supérieur général.

VI.

Réponse de Pie IX à la lettre précédente.

PIUS PP. IX.

Dilecte Fili, salutem et apostolicam benedictionem,

Eo nitidius veritatis confessio splendescere consuevit, quo latius invaluit contrarius error, et quo potentiores in eam concitavit adversarios. Quocirca dum cavillationes alias excogitatæ adversus divinas hujus Apostolicæ Sedis prærogativas excitantur rursum, novaque refictæ forma propagantur in vulgus ad animos ab ejus observantia avertendos ; aperta devotionis tuæ, tuæque Congregationis isti Petri [575] Cathedræ professio, illudque obsequium quo familiam tuam a suis exordiis ad hæc tempora, judicio ejusdem ac placitis ultro dimisseque adhæsisse gloriaris, sicuti peculiari quadam luce refulgent, sic Nobis multo jucundiora contingunt, et accepliora. Quanquam enim dubitare nequiremus, quin Fulii sanctissimi Parentis, Romanisque Pontificibus addictissimi, Christi Vicarium eadem ac ipso veneratione prosequerentur, et eadem indignatione rejicerent opinionem quamlibet auctoritati ejus infensam ; hisce tamen in adjunctis aperta istæc propriæ fidei signiflcatio mirifice nobis exornare visa est antiquam constantemque animi comparationem. Itaque libenter, gratoque animo ipsam excepimus, eaque delectatum omnino esse censemus sanctissimum Institutorem vestrum, qui nequivit in hac tessera non agnoscere filios suos, iisque propterea, et eorurn operibus omnia cœlestis gratiæ munera non precari. Nos certe hæc tibi, dilecte fili, totique Congregationi tuæ ominamur copiosissima, eorumque auspicem, et paternæ benevoIentiæ pignus vobis omnibus Apostolicam Benedictionem peramanter impertimus.

Datum Romæ, apud S. Petrum, die 7 aprilis anno 1870. Pontificatus Nostri anno vicesimo quarto.

PIUS PP. IX.

Traduction de la réponse du Souverain Pontife.

PIE IX PAPE.

Fils bien-aimé, salut et bénédiction apostolique.

La manifestation de la vérité se produit, d'ordinaire, avec d'autant plus de splendeur et de netteté que l'erreur contraire a été plus largement répandue et qu'elle a soulevé de plus puissants adversaires. Ainsi, alors que l'on ravive, sous des formes qui leur donnent un aspect de nouveauté, de subtiles et astucieuses attaques, inventées autrefois contre les divines prérogatives de ce Saint-Siège Apostolique, et qu'on les propage dans le public, dans le but d'éloigner les esprits de la soumission qui lui est due, la profession manifeste de votre dévouement et de celui de votre Congrégation à cette chaire de Pierre, l'adhésion sincère à ses décisions et l'acceptation entière et spontanée de ses volontés que vous vous glorifiez de reconnaître dans votre famille, depuis sa première existence jusqu'à nos jours, en même temps qu'elles brillent d'un certain éclat, elles sont pour nous d'autant plus agréables et plus précieuses. En effet, quoique nous n'ayons pu douter que les fils d'un très-saint Fondateur, si grandement attaché aux Pontifes Romains, n'aient les mêmes sentiments de vénération que lui pour le Vicaire de Jésus-Christ, et qu'ils ne rejettent avec la même indignation toute opinion attentatoire à son autorité dans les circonstances présentes néanmoins, la déclaration explicite que vous avez faite de la foi qui vous anime, nous a paru relever merveilleusement les anciennes et constantes dispositions de vos âmes. C'est pourquoi nous l'avons bien volontiers et gracieusement accueillie, et nous pensons qu'elle a été aussi un sujet d'extrême complaisance pour votre saint Fondateur, qui n'a pu ne pas reconnaître ses enfants à une telle manifestation et, par suite, ne pas solliciter de Dieu, en faveur de leurs [576] personnes et de leurs œuvres, tous les dons de la grâce céleste. Et nous, assurément, Fils bien-aimé, nous vous les souhaitons ces trésors de la grâce à vous et à toute votre Congrégation, dans leur abondance, et, comme présage de ces dons, comme gage de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons à vous tous et avec effusion de cœur, notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 7 avril 1870, de notre Pontificat la vingt-quatrième année.

PIE IX.

VII.

Règles de conduite pour les confrères et les frères obligés de quitter leurs maisons par suite de la révolution.

Sacerdotibus et fratribus coajutoribus ob civilium verun perturbatones extra domos Congregationis Missionis commorantibus.

SALUTEM IN DOMINO.

Cum quidem plurimæ provinciæ Congregationis nostræ a civilibus discorcliis perturbatæ, nobis, in Conventu exennali nuper Parisiiss coacto, idem Quæsitum proposuerunt, nempe ut ad memoriam commorantium extra domos ejusdem Congregationis, sive dato sive deficiente permissu nostro, vocationis munia et debita revocemus ex votis ipsis dimanantia et conscientiam eorum semper obstringentia, ac simul eis nonnulla media præbeamus, quibus missionariorum spiritus primævus a vitiis mundanis illibatus servari queat ; hac de re consultis et auditis assistentibus nostris, sequentia demandamus et decernimus :

I

Omnibus missionariis jam propter civilem abolitionem ordinum religiosorum, extra domos Congregationis degentibus, eodem statu permanendi veniam concedimus, his tamen infrascriptis conditionibus :

Ut primum visitator provinciæ situs et status convenientiam eujusque habitationis agnoscat et approbet ;

Ut quisque suo visitatori, saltem bis in anno, rationem reddat pro suo vivendi et agendi modo, et eidem visitatori, juxta Regulas, exactam obedientiam exhibeat quoad facultatem dirigendi, prædicandi, docendi et alia munia vocationis implendi ;

Ut tandem maxima semper reverentia præpositis omnibus ecclesiasticis, videlicet D. D. Episcopo et Parocho exhibeatur. Si quis autem, quod Deus avertat, has prædictas conditiones non adimpleat, inter egressos e corpore Congregationis reputabitur. [577]

II.

Cum juxta consuetudinem et traditiones nostræ Congregationis quoddam passivum jus piorum suffragiorum post mortem assignetur missionariis, qui in vita idem officium charitatis erga defunctos nostros præstiterunt, si tamen forte constaret quempiam eorumdem sacerdotum extra domos nostras commorantium hoc munus activæ pietatis, in celebrandis missis, neglexisse, merito quidem tunc prædieto jure passivo privaretur.

III.

Quemque etiam eorumdem missionariorum admonitum esse volumus ut, in publicis hisce discordiis nunqnam se in alterutram factionum partem inclinari significet ; nulla scripta, absqne expressa Superioris generalis facultate composita typis mandet, nec immemor paupertatis quam suo voto amplexus est, humiliter, sobrie ac more panperum ecclesiasticorum vitam ducat ; et si forte detineat quasi suum quod Congregationis est, stricte tenetur totum illud sine mora restituere.

IV.

Omnibus quidem compertum est stipendia missarum aut quæcumque alia emolumenta, intuitu funetionum data. juxta Regulas, proprietatem Congregationis esse et quoad peculiares reditus, neminem de his tanquam propriis, absque licentia Superioris vel visitatoris, uti posse.

V.

Tandem eos rogamus ut singulari veneratione constitutiones et communes regulas colentes, præsertim in sinceram observationem incumbant earum, quæ magis nobis documenta evangelica, castitatem, mortificationem et modestiam commendant. Præterea non omittant quotannis spiritualia exercitia peragere, et ita spiritu vocationis suæ renovato, ibunt de virtute in virtutem, et ad finem quem sibi proponunt, id est propriæ perfectionis, firmo pede pervenient.

Nobis enim bona et intima spes manet quod isti missionarii, pauci quidem, qui a recto et tuto tramite eommunis vitæ aliquando recedere coacti, quasi oves dispersæ erraverunt, hodie paterna voce nostra commoniti, corda sua diutius non obdurabunt, sed sicut cæteri nostri dilectissimi familiæ sancti Vincentii filii idipsum dicentes et facientes, anxiliante Dei gratia, in unitate charitatis et in vinculo pacis permanobunt.

Bonodictio et gratia Domini nostri Jesu Christi cum omnibus vobis.

ÉTIENNE,
Superior generalis Congregationis Missionis.

[578]

VIII.

Lettre de M. Étienne au Souverain Pontife Pie IX, au sujet de l'expulsion de nos missionnaires de Prusse.

Paris, 1er décembre 1873.

TRÈS-SAINT PÈRE,

Prosterné aux pieds de Votre Sainteté, je viens remplir un devoir en portant à sa connaissance que, par suite d'un décret du gouvernement prussien, tous les missionnaires de notre Congrégation, composant notre province de Prusse, ont été expulsés de leur patrie.

Cette nouvelle, Très-Saint Père, en jetant la tristesse dans votre cœur paternel, y répandra aussi une bien douce consolation. Car les missionnaires n'ont quitté le pays qu'au milieu des sanglots et des gémissements du clergé et des peuples dont ils possédaient toutes les sympathies. Nosseigneurs les évêques, dans les diocèses desquels ils résidaient, ont exprimé les plus profonds regrets de les voir s'éloigner de leurs troupeaux qu'ils évangélisaient avec autant de succès que de dévouement.

Ce que je tiens surtout à faire connaître à Votre Sainteté, c'est la fidélité qu'ont montrée à leur vocation tous les membres de cette province. Ils se trouvaient au nombre de trente-cinq prêtres et de quarante-sept frères coadjuteurs. Or tous, sans exception, se sont mis à ma disposition pour aller vivre en communauté et travailler aux œuvres de notre Institut dans telles parties du monde où je jugerais à propos de les envoyer. En cela, ils ont montré leur bon esprit, et ils ont donné à notre Congrégation un exemple qu'elle n'avait pas reçu jusqu'à présent.

Et, en effet, tous se sont rendus avec joie à notre maison-mère à Paris, pour y recevoir leurs destinations. Je les ai dispersés dans nos diverses maisons de l'Europe et de nos missions étrangères, où ils sont allés porter la bonne odeur de l'édification, et où ils rendront, je n'en doute pas, de bons services à la religion.

II m'est bien doux, Très-Saint Père, en faisant connaître à Votre Sainteté la conduite édifiante des missionnaires et des frères coadjuteurs de notre province de Prusse, de Lui donner l'assurance que toutes les autres provinces de notre Congrégation, malgré le malheur des temps, jouissent de la paix, et que les œuvres de notre Institut y sont en prospérité.

Je désire vivement, Très-Saint Père, que ces nouvelles consolantes puissent adoucir les amertumes dont le cœur de Votre Sainteté est abreuvé dans ces temps de désolation pour l'Église. Tous les enfants de saint Vincent de Paul sont unanimes à adresser au Ciel les vœux les plus ardents pour hâter la fin de vos douleurs et le triomphe de la religion et du Saint-Siège.

J'ose supplier Votre Sainteté de daigner accorder une Bénédiction paternelle à nos missionnaires et frères coadjuteurs exilés de la Prusse, en récompense de leur fidélité. Je me permets de réclamer cette bénédiction pour tous les autres membres de la famille de saint Vincent.

Mais en particulier je la réclame pour moi, qui, atteint par les infirmités de la [579] vieillesse, vois approcher bientôt le terme de ma carrière, afin qu'elle m'obtienne du Ciel une mort précieuse devant le Seigneur.

Je suis, avec la plus profonde vénération,

Très-Saint Père,
Votre très-humble, très-soumis et très-dévoué serviteur,

ÉTIENNE,
Supérieur général.

IX.

Réponse de Pie IX à la précédente communication.

PIUS PP. IX

Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Ea narras. dilecte fili, quæ doloris simul et gaudii lacrynias eliciant. Ad priora enim Ecclesiæ sæcula revocari videmur, ubi christianun nomen ad bonorum proscriptionem, ad exilium, ad carceres, ad necem quærebatur, et ubi qui vexabantur ibant gaudentes quia digni haberentur pro nomine Jesu contumeliam pati, mœrente interim populo ac rogante eos sibi servari. Incerti itaque hæremus, num te solari debeamus, an potius gratulari tibi, quod nemo e tuis dejectus fuerit ab adversis, nemo deflexerit ab officio suo, imo omnes propria virtute Congregationem, cui præes, illustraverint, suique zeli caritatisque memoria communem excitaverint episcoporum et populi mœrorem et questum. Sic olim propagabatur Christi fides, sic nunc fortasse paratur, post trium sæculorum insectationem, Christi regno libertas in terris et amplitudo splendidior. Nos iis gratulamur qui persecutionem fortiter passi sunt propter justitiam ; gratulamur tibi et Congregationi tuæ quibus datur hujusmodi gloriari filiis, omnibusque majora in dies ominamur donorum cœlestium et meritorum incrementa. Divini vero favoris auspicem et paternæ nostræ benevolentiæ pignus Apostolicam Benedictionem tibi totique Congregationi tuæ peramanter impertimur.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum, 29 decembris, anno 1873, Pontificatus Nostri anno vicesimo octave.

PIUS PP. IX.

PIE IX, PAPE.

Les nouvelles que vous nous donnez, bien-aimé fils, sont propres à faire verser des larmes tout à la fois de douleur et de joie. Nous semblons en effet retourner aux premiers siècles de l'Église, pendant lesquels le nom de Chrétien était un titre à la confiscation des biens, à l'exil, à la prison, à la mort ; et ceux qui étaient l'objet de [580] ces persécutions se réjouissaient d'avoir été trouvés dignes de souffrir ces outrages pour l'amour de Jésus-Christ, pendant que les fidèles demandaient avec larmes leur conservation. C'est pourquoi nous ne savons si nous devons vous consoler ou vous

féliciter de ce qu'aucun des vôtres n'ait été vaincu par l'adversité, de ce qu'aucun n'ait manqué à son devoir, bien plus, de ce que tous, par la fermeté de leur vertu, ont donné un nouveau lustre à la Congrégation dont vous êtes le chef, et ont, par le souvenir de leur zèle et de leur charité, excité des sentiments de tristesse et de regrets dans les cœurs des évêques et des fidèles c'est ainsi qu'autrefois se propageait la foi de Jésus-Christ; c'est ainsi, espérons-le, que se prépare parmi nous, après trois siècles de persécutions, une plus grande liberté et une extension plus remarquable du règne de Jésus-Christ. Nous adressons nos sincères et paternelles félicitation à ceux qui ont souffert avec courage persécution pour la justice ; nous vous félicitons aussi et toute votre Congrégation de pouvoir vous glorifier d'avoir de pareils fils ; nous vous souhaitons aussi un accroissement de jour en jour plus grand de dons célestes et de mérites. Et, comme présage des faveurs du Ciel et gage de notre paternelle bienveillance, nous vous accordons de grand cœur notre Bénédiction Apostolique à vous et à toute votre Congrégation.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 29 décembre 1873, la vingt-huitième année de notre pontificat.

PIE IX, PAPE.

X.

Lettre de la vingt-troisième Assemblée générale à Pie IX.

BEATISSIME PATER,

Quia jam favente Deo, et Apostolica Sanctitatis Tuæ benedictione præveniente, generalem Conventum ad novi Præsidis electionem et ad negotia Congregationis Missionis tractanda feliciter absolvimus, antequam in varias orbis terræ gentes ad Christi evangelium prædicandum iterum dispergamur, non possumus quin spiritu et votis ante pedes Sanctitatis Tuæ provoluti, fidem, obsequium, omnimodam obedientiam, gratumque animum nostrum erga Te protestemur. Credentes enim Te veritatis falli nescium Magistrum, Te Supremun Christi Ecclesiæ Rectorem, Te illius in terris vices gerentem, qui dixit : *Qui non est mecum contra me est, et qui non colligit mecum dispergit* ; fructum nullum nostris laboribus nos relaturos speramus, nisi Tecum et cum Apostolica Sede fide, caritate, ac libenti subjectione simus conjunctissimi. Hæcce igitur fide tenemus, hoc confitemur, hoc prædicamus ad unum omnes tum congregati, tum sancti Vincentii alumni per totum orbem dispersi.

Quæsumus igitur Te, Beatissime Pater, ut pro eximia Tua erga parvam Congregationem nostram benignitate, Electum nostrum, Nos ac omnes confratres Apostolica tua protectione fovere digneris, ut quæ, Te adspirante, ad bonuin ecclesiastici nostri Instituti regimen decrevimus, nova benedictione tua adjuvante, opere compleamus. [581]

Interim Dominum Jesum Christum omnes enixe adprecabimur, ut quia, unico in Ecclesiæ fastis exemplo, longo adeo ac gravi tribulationum pondere premeris, ita cito cum mercede sua ad Te veniat, ut gloria, pace, ac Ecclesiæ triumpho jam in hoc sæculo gaudeas, amplius adhuc in cœlesti patria cum electis ejus adepturus.

Sanctitatis Tuæ humillimi atque obsequentissimi filii sancti Vincentii a Paulo, et de mandato eorum omnium, licet indignissimus ab eisdern electus,

Eugenius BORE,
Superior generalis.

Lutetiæ Parisiorum. 22 septembris anno 1874.

XI.

Réponse de Pie IX à la lettre de l'Assemblée générale.

PIUS PP. IX.

Dilecti flu, religiose vir. salutem et apostolicam benedictionem. Gratum Nobis fuit tuarum litterarum officium quo de tua electione in Præsidem istius Congregationis significasti ; multo etiam gratiores fuerunt sensus. quos nomine totius tui religiosi Instituti apernisti, qui obsequium vestrum erga hanc infallibilem veritatis Cathedram testabatur, et nihil vobis potius fore ostendebant, quam ut cum Nobis et hac Apostolica Sede vestra fide, caritate ac sincera subjectione sitis conjunctissimi. Hujusmodi egregias declarationes impense laudamus, dilecte fili, præsertim cum agnoscamus quo acerbiora sunt tempora, et quo gravius est bellum quod contra Ecclesiam et ejus salutarem doctrinam geritur, eo magis omnium fidelium, et præcipue eorum qui in castris Ecclesiæ militant interesse, ut magisterio infallibili veritatis et centro unitatis firmiter adhæreant, quo feliciter et strenue possint e sancto suo ministerio fructum referre, et divinum præsidiurn in præsenti certamine ac in suis laboribus efficaciter promereri. Optimam igitur omnium vestrum volunlatem benevolo complectimur animo, vosque in Domino cohortamur, ut hanc fideliter omni tempore retineatis, ac dignis semper operibus comprobetis, simulque Deum enixe adprecamur, ut vos uberi sua gratia confortet, et valida sua protectione præsertim tam calamitoso tempore tueatur. Auspicem autem omnium gratiarum et pignus sinceræ benevolentiæ Nostræ esse cupimus Apostolicam Benedictionem, quam tibi, dilecte flu. religiose vir, et universæ Congregationi cui præes, peramanter in Domino impertimus.

Datum Romæ, apud Sanctum Petrum, die 24 octobris anno 1874, Pontificatus Nostri anno vicesimo nono.

PIUS PP. IX.

.
. .

[583]

Autorité que possèdent les Assemblées générales. Envoi d'une nouvelle collection de décrets, approuvée par l'Assemblée de 1843 (1).

Paris, le 27 septembre 1845.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS FRÈRES.

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Les développements que prit dès sa naissance notre Compagnie donnèrent lieu à son illustre et saint fondateur de comprendre qu'il entrait dans les desseins de la Providence qu'elle pût porter les bienfaits de son ministère à tous les peuples, et embrasser, dans l'exercice de son zèle, tous les climats et toutes les contrées de l'univers. Aussi il sentit la nécessité d'établir un édifice qui devait s'élever dans de si vastes proportions, sur des bases dont la solidité pût en garantir la durée, et de l'entourer de tous les moyens de conservation capables de prévenir toutes les altérations que les temps et les circonstances pouvaient occasionner. Ces bases solides se trouvent dans nos constitutions sélectes, œuvre admirable sortie complète des mains de saint Vincent, et qui seule suffit pour manifester la haute sagesse qui le dirigeait, et la profonde expérience qu'il avait acquise dans l'art si difficile et si rare de gouverner les esprits et les œuvres de Dieu. L'histoire de notre Compagnie nous a conservé le souvenir des violentes secousses qu'elle eut à essuyer à diverses époques, qui étaient capables de l'ébranler, de menacer même son existence, et qui cependant n'eurent pour résultat que de démontrer qu'elle avait, dans ses constitutions, un fondement qui

pouvait résister à tous les chocs, à toutes les attaques du dedans et du dehors, que la puissance de l'enfer ou la malice des hommes pouvait diriger contre elle. Ses moyens de conservation, nous les possédons dans nos règles communes, si sagement conçues, que l'observation en est possible et facile dans tous les temps et dans toutes les circonstances, et qu'elle

……

(l) Ces deux circulaires ayant été oubliées dans la suite de ce travail, nous les reportons à la fin du volume.

……

[584] assure infailliblement la conservation de l'esprit de notre Institut, comme le succès de nos fonctions.

Mais ce n'était pas assez d'avoir donné à notre Compagnie des constitutions et des règles communes ; il fallait encore établir dans son sein une autorité suprême qui eût mission de veiller à ce qu'elles fussent inviolablement observées, légitimement interprétées, et d'en faire une sage application à toutes les circonstances qui pouvaient se présenter dans la suite des temps. Il convenait d'ailleurs qu'après avoir puisé dans les maximes et dans les exemples du divin maître les caractères distinctifs de son Institut, les règles de conduite qui devaient sanctifier les missionnaires et en faire des apôtres propres à travailler à la conquête des âmes, saint Vincent donnât à sa Congrégation la forme même de l'Eglise, et qu'elle eût aussi sa *discipline* appropriée à ses besoins, à ses fonctions, et qui la mît à même de traverser les siècles, de subir toutes les vicissitudes des évènements humains, de se mêler à toutes les générations, de faire face à toutes les nécessités, sans rien perdre de la pureté de son esprit, et sans cesser d'être aussi puissante en œuvres et en paroles que lorsqu'elle sortit des mains de son fondateur.

Or, cette *autorité suprême* (1) réside dans l'Assemblée générale de toute la Congrégation, légitimement convoquée et présidée par le Supérieur général. C'est elle que saint Vincent a investie de son autorité pour pourvoir à la conservation de l'esprit de notre Institut et pour statuer sur les interprétations à donner, sur les applications à faire de nos constitutions et de nos règles communes. C'est à elle, et à elle seule, qu'il appartient de décréter et d'établir tout ce qui peut procurer l'avancement et le bon gouvernement de la Compagnie : *Jus plenum decernendi et statuendi quæ ad Congregationis progressum felixque regimen conducere videbuntur, apud conventum generalem residet* (2). Et quand je dis que c'est l'Assemblée générale seule qui est investie de ce pouvoir, je n'use que des propres termes dont se servent nos constitutions elles-mêmes. Quelque respectable, quelque étendue que soit l'autorité du Supérieur général sur les personnes et sur les choses de la Congrégation, il est de mon devoir de vous dire qu'elle ne peut en aucune manière infirmer les décrets des Assemblées générales par lesquels elle se trouve bornée, et qu'il lui est interdit d'abroger, et même de modifier. *Poterit quoque Superior generalis ordinationes et statuta condere, modo decretis conventuum generalium non repugnent, quæ abrogare, vel immutare nullatenus poterit, nisi de consensu generalis Conventus* (3. Le premier devoir du Supérieur général, c'est d'en procurer

……

(1) Chacun comprendra sans doute qu'en donnant la qualification de suprême à l'autorité de nos Assemblées générales, nous ne l'avons considérée que comme s'exerçant au sein de la Congrégation, et que nous n'avons nullement prétendu la rendre indépendante du Saint-Siège, de qui nos Constitutions ont reçu leur sanction obligatoire, et sans l'intervention duquel il ne peut s'y faire aucun changement ou modification.

(2) Const. Select, n. 5. - (3) *Ibid*. [585]

……

l'exécution par tous les moyens en son pouvoir ; et, s'il a l'autorité de permettre qu'il y soit dérogé, ce ne peut jamais être que par forme de dispense commandée par la nécessité, et seulement pour des cas particuliers et transitoires. Cette considération sera, à vos yeux, la preuve de l'importance que vous devez attacher aux obligations imposées par les décrets de nos Assemblées, comme elle vous indiquera la responsabilité qu'ils font aussi peser sur moi, et la nécessité où je me trouve de réprimer les infractions que l'on voudrait y faire, et de me refuser à permettre d'y déroger sans de graves raisons.

Ce fut dans ces mémorables réunions qui se sont succédé périodiquement depuis l'origine de notre Compagnie, que furent élaborées et sanctionnées les règles si sages et si salutaires qui fixent

les attributions et les devoirs des divers offices ; que furent conçus et formulés les avis qui doivent diriger les missionnaires dans toutes les fonctions de notre état, et assurer le succès de leur ministère. Ces règles et ces avis, embrassant tout l'ensemble de la vie du missionnaire et tous les détails des fonctions de l'Institut, sont comme autant d'organes par lesquels circule et se répand sans interruption dans toutes les parties du corps de la Compagnie l'esprit de la mission. Placées de distance en distance dans la carrière des années et des siècles, les Assemblées générales apparaissent, dans l'histoire de la Congrégation, comme des sources préparées pour la retremper dans son esprit primitif, pour la purifier des souillures, des abus et du relâchement qu'elle est exposée à contracter dans ses rapports avec les temps et avec les peuples divers ; comme des flambeaux destinés à diriger sa course au milieu des ténèbres de l'erreur et des illusions de la nouveauté, et à l'empêcher de s'écarter de la voie que lui a tracée son saint fondateur, pour remplir la mission que lui a confiée la Providence dans l'intérêt de l'Église et du salut des âmes.

Les décrets de nos Assemblées générales composent donc ce que nous pouvons appeler *la discipline* de la Compagnie. Ils nous présentent dans certains cas particuliers l'application des principes consacrés dans les constitutions et les règles communes, qui doivent revêtir les formes diverses que commande la diversité des temps, des pays et des circonstances. Ils n'ont pour but que de conserver d'une manière constante et uniforme l'esprit de la mission dans tous les climats, dans toutes les fonctions du saint ministère et dans toutes les conditions où peut se trouver la vie commune des missionnaires. En un mot, ils composent comme le code où chaque enfant de saint Vincent doit trouver la solution de toutes ses difficultés, l'éclaircissement de tous ses doutes, la direction de toutes les circonstances de sa conduite, dans tout ce qui regarde la vie du missionnaire et l'exercice des fonctions de notre état.

Telle est l'idée que nous devons nous former des décrets de nos Assemblées générales. L'autorité d'où ils émanent, aussi bien que la fin qu'ils ont pour but d'atteindre, nous démontre quelle est l'importance des obligations qu'ils nous imposent. Mais nous avons lieu de craindre que beaucoup de missionnaires [586] aujourd'hui ne se fassent illusion sur la nature de ces obligations, et qu'ils ne les rangent au nombre de ces pratiques édifiantes qui, sans doute, peuvent être d'un grand secours pour avancer dans le chemin de la perfection et conserver l'esprit de l'état, mais que l'on pourrait enfreindre sans compromettre sa conscience. Les vicissitudes qu'a subies notre Compagnie depuis plus de cinquante ans ; les difficultés qu'elle a rencontrées pour sortir des ruines sous lesquelles l'avait ensevelie la plus épouvantable des révolutions ; les mille dangers qui ont menacé à chaque moment sa nouvelle et frêle existence, et les entraves de tout genre du dedans et du dehors qui ont constamment mis obstacle à ses développements ; tout cela a pu faire perdre de vue les détails pratiques de son organisation et leur efficacité pour entretenir et conserver son esprit dans tous ses membres et dans toutes ses fonctions. Il s'agissait d'ailleurs, avant tout, de la relever de ses ruines, de la replacer sur ses anciennes bases constitutives, et de lui faire reprendre la place qu'elle devait occuper dans l'Église. On comprend facilement que, dans ces circonstances difficiles, toutes les préoccupations devaient avoir pour seul but de rétablir le principe de son existence, en réservant à des temps meilleurs de lui rendre sa forme primitive et régulière. De là l'espèce d'oubli dans lequel sont demeurés pendant longtemps les décrets de nos Assemblées générales; de là le peu d'importance qu'on a pu jusqu'ici attacher à leur exécution ; de là enfin l'ignorance dans laquelle vécurent généralement sur cette matière un grand nombre de missionnaires formés depuis le rétablissement de la Compagnie.

Grâce à Dieu des temps meilleurs sont arrivés, le moment est venu de mettre la dernière main au rétablissement de l'édifice élevé par saint Vincent. Tous les esprits le réclament et sont disposés à y concourir ; tous comprennent que là est la sauvegarde de l'esprit de la Compagnie, la garantie de sa prospérité future. Par une disposition de la Providence que nous ne saurions assez admirer, les procès-verbaux originaux de toutes les Assemblées générales, qui ont eu lieu depuis l'origine de la Congrégation, ont échappé aux désastres opérés par la révolution ; ils ont été conservés dans leur intégrité, et ils sont entre nos mains un des plus précieux monuments de notre histoire. Il nous est donc donné de faire reparaître en vigueur et de faire refleurir les usages salutaires, les pieuses pratiques et les saintes observances qui furent établis par nos pères pour conserver et transmettre

aux âges futurs l'esprit de notre Institut, et pour assurer la fidèle exécution, dans toute leur intégrité, de nos constitutions et de nos règles communes. Aussi la dernière Assemblée générale a-t-elle attaché une grande importance à s'occuper de ce travail qui doit compléter la restauration de la Compagnie, et elle m'a confié le soin de transmettre à toutes nos maisons, dans le plus bref délai, une collection des décrets qui devront désormais recevoir leur entière et religieuse exécution. Elle a exprimé ses vœux sur cet objet d'une manière trop édifiante pour que je ne fisse pas tous mes efforts pour y répondre dignement. Ce travail, d'ailleurs, [587] est destiné à exercer sur l'avenir de notre Compagnie une influence si puissante et si salutaire, que cette considération seule eût suffi pour lui assurer toute ma sollicitude.

Cependant ce travail présentait des difficultés d'une certaine gravité. Parmi tous les décrets des Assemblées générales il s'en trouvait un certain nombre qui depuis de longues années étaient tombés en désuétude. L'existence de la Compagnie n'avait pu traverser plus de deux siècles, sans subir les modifications qu'amène nécessairement la diversité des temps et des circonstances. Il s'agissait d'apprécier l'état actuel des choses et de préciser les décrets qui pouvaient s'appliquer à l'existence présente de la Compagnie, et ceux, au contraire, dont les circonstances actuelles rendaient la pratique impossible ou même nuisible au succès des fonctions de l'institut. Déjà]'Assemblée générale de 1788, frappée des inconvénients graves qui résultaient de l'incertitude dans laquelle on était alors sur le degré d'autorité que pouvaient encore avoir certains usages abolis par le fait, et dont l'inexécution n'avait cependant pas été autorisée légitimement ; voyant, d'un autre côté, combien il importait de fixer les consciences sur ce point et de conserver l'uniformité dans la manière de faire et de vivre de la Compagnie, elle avait reconnu la nécessité de soumettre tous les décrets à un nouvel examen, d'abroger ceux qui seraient désormais considérés comme inexécutables, et d'indiquer ceux dont la pratique serait conservée d'une manière uniforme dans toutes les maisons de la Congrégation. Elle avait nommé, à cet effet, une commission composée de quatre membres parmi les missionnaires les plus vénérables par leur vertu et par leur expérience, pour préparer ce travail, de concert avec le Supérieur général, et le soumettre ensuite à la sanction de l'Assemblée générale suivante. Les évènements qui survinrent peu de temps après empêchèrent la commission de donner suite à la mission qui lui était confiée. L'Assemblée générale de 1829, partageant en tous points les sentiments de celle de 1788 sur cette matière, exprima le vœu que cette même commission fût reconstituée et qu'elle s'occupât du travail important que les mêmes circonstances avaient forcé de remettre à un autre temps. Mais à cette époque où les débris de la Congrégation, dispersés par la tourmente révolutionnaire, venaient à peine de se réunir, les éléments nécessaires manquaient, et d'autres soins plus pressants devaient nécessairement absorber toutes les préoccupations du moment. L'Assemblée de 1835, convaincue de la nécessité indispensable de remplir au plus tôt l'attente de la Congrégation sur ce point, chargea le Supérieur général de mettre tous ses soins à l'exécution de ce travail. Et, en effet, une commission, composée de missionnaires aussi remplis de l'esprit de la Compagnie que versés dans la connaissance de ses règles et de ses besoins, s'occupa avec autant de sagesse que d'activité de faire une *collection des décrets*, qui fut imprimée et envoyée dans toutes les maisons de la Congrégation. Cette commission cependant n'était chargée que de faire le travail ; elle n'avait pas l'autorité nécessaire [588] pour le rendre définitif. L'Assemblée générale suivante devait l'examiner et lui donner la sanction obligatoire réservée à elle seule. Enfin cet examen eut lieu dans l'Assemblée générale de 1843, qui fit à ce travail des modifications qu'elle jugea intéresser le plus grand bien de la Compagnie et entrer généralement dans les vues de tous ses membres. Elle me chargea de recueillir ses décisions sur la matière, d'y en ajouter quelques autres que je devrais concerter avec Messieurs les Visiteurs, d'en composer une collection nouvelle qui, consacrée par son autorité, sera désormais la règle invariable de l'organisation, des pratiques et des usages de la Congrégation.

C'est ce travail entièrement achevé et définitif que j'ai la consolation de vous adresser. Je bénis le Seigneur d'avoir réservé à mon généralat la jouissance de pouvoir rendre cet immense service à la Compagnie, et de mettre ce complément si essentiel à sa restauration. Ce sera, j'en ai la confiance, un monument que nous aurons élevé à la gloire de nos pères, qui attestera leur profonde sagesse, comme leur invariable attachement à l'esprit de notre saint fondateur. Ce sera aussi, aux yeux de

ceux qui viendront après nous, un témoignage du zèle qui anime la génération nouvelle de la Congrégation, pour marcher sur les traces de nos devanciers, pour continuer l'œuvre à laquelle ils ont travaillé avec tant de succès, et pour retracer les exemples de vertu dont ils ont marqué à chaque pas, d'une manière si édifiante, la carrière que la famille de saint Vincent a parcourue depuis son origine jusqu'à nos jours.

Vous observerez que nous avons changé dans la rédaction nouvelle l'ordre des matières qui avait été adopté dans le premier travail. Nous avons jugé qu'il était plus conforme à la pratique en usage dans la Compagnie d'établir la série des décrets selon l'ordre chronologique des époques où ils furent rendus, que d'adopter l'ordre par lettre alphabétique primitivement suivi. Mais, pour faciliter les recherches, nous avons inséré au commencement de la collection une table des matières qui suppléera les avantages de l'ordre par lettre alphabétique. Dans cette table des matières, nous avons laissé des espaces en blanc, pour qu'à l'avenir on puisse indiquer les décrets que feront les Assemblées subséquentes. Je recommande à Messieurs les Supérieurs locaux de placer cette collection, précédée de la présente circulaire, en tête du registre spécial où doivent être transcrits les décrets de nos Assemblées générales, et qui doit exister dans chacune de nos maisons.

En vous envoyant cette collection définitive des décrets de nos Assemblées générales, qu'il me soit permis d'emprunter et de vous adresser les mêmes paroles que saint Vincent adressa aux premiers missionnaires, lorsque, trente-trois ans après la fondation de notre Compagnie, il leur donna le livre de nos règles communes. Ces paroles ont ici leur application naturelle, puisque les décrets ne sont que l'interprétation et le développement de nos règles communes et de nos constitutions :

« Mes frères bien-aimés, recevez-les avec les mêmes sentiments d'affection [589] qui m'animent moi-même en vous les remettant. Considérez-les, non point comme la production de l'esprit de l'homme, mais bien comme émanés de l'esprit divin, de qui procèdent tous les biens, et sans lequel nous ne pouvons de nous-mêmes concevoir aucune pensée salutaire. Car, qu'y lirez-vous qui ne vous porte et qui ne vous anime à la fuite du vice, à l'acquisition des vertus et à la pratique des maximes évangéliques (Epist. In cap. Reg. Com.)? » C'est en effet le même esprit divin qui commença l'œuvre de notre Compagnie par le ministère de saint Vincent, qui l'a continuée par le ministère de nos pères. C'est lui qui leur a inspiré les sages règlements qu'ils nous ont laissés, comme c'est lui qui a inspiré nos constitutions et nos règles communes. Si nous sommes fidèles à observer les unes et les autres, il conservera aussi par notre ministère cette œuvre qui a déjà traversé plus de deux siècles, et il la perpétuera tant que notre petite Compagnie sera de quelque utilité dans l'Église, pour procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

« Je vous prie donc avec notre glorieux fondateur, et je vous conjure dans le Seigneur Jésus, d'être de fidèles observateurs de ces (décrets), vous assurant que, si vous les observez, eux aussi seront votre sauvegarde, et qu'en fin ils vous seront d'un grand secours pour arriver à l'objet de vos désirs, c'est-à-dire à la béatitude éternelle (*ibid.*). »

Je suis bien affectueusement en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et mes chers frères,

Votre très-humble et tout dévoué serviteur,

ÉTIENNE
I. p. d.l. C. d. l. M., Sup.-Gén.

[590]

Rétablissement de la liturgie romaine.

Paris, le 1er novembre 1851.

MESSIEURS ET CHERS CONFRERES,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec vous pour jamais !

Le moment est enfin arrivé, où il m'est donné de réaliser un vœu aussi cher à vos cœurs qu'au mien, celui de rétablir dans toute la Compagnie l'observance d'une de nos règles communes, interrompue depuis plus de soixante ans dans plusieurs de nos provinces de France. Je veux parler de la récitation du bréviaire *selon le rite romain*, ET QUIDEM RITU ROMANO.

Nous nous garderons bien de blâmer la dérogation qui a été faite par nos pères à cette prescription formelle de saint Vincent. La gravité de la matière suffira pour éloigner de notre esprit la pensée de la condamner. Leur fidélité à nous transmettre dans toute leur intégrité les enseignements et les traditions de notre saint fondateur est un sûr garant qu'ils ne l'ont introduite que parce qu'elle était commandée par une impérieuse nécessité, et par des circonstances extraordinaires, que nous sommes dans l'impossibilité aujourd'hui d'apprécier selon leur importance. D'ailleurs ils doivent être irréprochables à nos yeux, dès lors que nous savons que cette dérogation n'a eu lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée générale de 1788.

Sans doute ce défaut d'uniformité dans la Compagnie, sur un point d'une si grande importance, n'a point échappé à la sollicitation de mes prédécesseurs, occupés de relever l'édifice de notre Congrégation, et de lui rendre sa splendeur primitive. Ils n'ont point été sourds aux instances, réitérées souvent par les missionnaires les plus zélés pour le rétablissement entier de l'observance parmi nous, qui réclamaient le retour à la pratique uniforme de la règle en ce point. Ils ont eu de graves raisons de ne pas précipiter une mesure qui présentait ses inconvénients aussi bien que ses avantages. On ne doit pas oublier que les Supérieurs sont en position d'envisager les questions sous toutes leurs faces, tandis que les inférieurs ne peuvent les apercevoir que du point de vue borné où ils se trouvent placés. Moi-même, depuis huit années que la Providence m'a confié le gouvernement de la Compagnie, je ne crois pas avoir mérité le reproche d'avoir négligé de rétablir la pratique de réciter le bréviaire romain. La dernière Assemblée générale a été appelée à apprécier les motifs qui avaient fait retarder le retour de cette observance. Elle n'a pas cru devoir [591] les condamner; et, malgré tout son désir de voir cet article de nos règles communes remis en vigueur, elle a laissé à ma sollicitude le soin d'apprécier les circonstances, et de déterminer l'époque où son rétablissement pourrait s'opérer sans danger.

Cette époque, je la crois heureusement arrivée, et je ne puis m'empêcher de voir une disposition de la divine Providence dans les circonstances qui ont retardé jusqu'à présent l'accomplissement, en ce point, du vœu général de tous les missionnaires. Il convenait en effet que le retour au bréviaire romain fût comme l'achèvement de la restauration de l'édifice élevé par les mains de saint Vincent, parce que cette règle seule lui imprime son véritable caractère, et détermine les destinées qu'elle est appelée à remplir.

Il y a en effet une pensée profonde de notre saint fondateur dans l'obligation formelle qu'il nous impose de réciter le bréviaire romain, précisément à l'époque où s'introduisaient en France les divers bréviaires particuliers des diocèses. Elle est à elle seule tout un enseignement sur la fin de notre Compagnie, sur la source d'où lui vient toute sa *puissance en œuvres et en paroles*, sur la légitime possession de la place qu'elle occupe dans l'Église de Dieu et sur le fondement sur lequel reposent et son existence et la mission qui lui est confiée.

C'est par elle que notre petite Congrégation se présente comme une branche de l'arbre majestueux de l'Église, dont Jésus-Christ est le tronc, et que la main du père céleste a planté dans la ville éternelle. C'est dans le sol de Rome que se trouve la sève divine qui le rend fécond en fruits de salut. La branche qui demeure unie à cet arbre mystérieux est assurée *de porter beaucoup de fruit*. Or ce n'est pas seulement par la profession de la même foi que l'on demeure uni au vicaire de Jésus-Christ, et que l'on peut participer aux bénédictions dont il possède l'inaliénable héritage. C'est la prière qui *pénètre les nues*, qui met en rapport le ciel avec la terre ; c'est la prière qui est le canal par lequel *descendent les dons du père des lumières*. La prière de Rome est toute-puissante sur le cœur de Dieu ; c'est à elle qu'appartient d'attirer les grâces et les miséricordes du Seigneur, qui se répandent sur tout l'univers catholique, et les prières particulières n'ont d'efficacité que celle qui leur est communiquée par leur union à la prière du vicaire de Jésus-Christ. Il ne suffit donc pas de croire avec lui, d'offrir avec lui un même sacrifice Eucharistique ; il faut encore prier avec lui, offrir avec

lui un même sacrifice de louanges et de supplications, pour entrer en participation des richesses spirituelles dont le trésor est déposé dans ses mains. Sa mission ne se borne pas à nous enseigner les dogmes que nous devons croire, la morale que nous devons pratiquer, pour arriver à la vie éternelle. C'est à lui qu'il appartient encore de nous apprendre comment nous devons rendre à Dieu le culte qu'il a droit d'attendre de nous ; comment nous devons prier pour être agréables à ses yeux et obtenir qu'il exauce nos vœux. [592]

Selon la belle pensée de saint Chrysostome, le Saint-Siège est un soleil resplendissant placé par la main de Dieu à l'horizon de ce monde, qui répand des flots de lumière et de chaleur sur tous les points de la terre, pour dissiper toutes les ténèbres de l'erreur et de l'infidélité, pour réchauffer toutes les âmes glacées et gisant au milieu des ombres de la mort. Notre union de prière avec Rome nous montre notre petite Compagnie comme un rayon de ce soleil divin, participant à son action bienfaisante, tenant de lui toute sa vertu apostolique, aussi bien que sa puissance d'évangéliser, de sanctifier les peuples. C'est le vicaire de Jésus-Christ qui a assigné à notre Congrégation la place qu'elle occupe dans l'Église, c'est lui qui a déterminé la partie du champ du père de famille qu'elle doit cultiver. C'est en son nom et en vertu de la mission qu'il lui confère, qu'elle doit répandre sur les divers points de la terre confiés à son zèle, la semence de la divine parole. C'est sa bénédiction qui féconde ses travaux, et qui produit la moisson de fruits de salut qu'il lui est donné de recueillir ; car il est le représentant de celui qui a dit : *Qui colligit mecum, dispergit*. C'est donc lui qui prêche par notre ministère, c'est lui qui répand par nous la doctrine céleste. Ne devons-nous pas en conclure aussi que c'est lui qui prie avec nous, par nous ? Et notre prière, prière publique et solennelle, peut-elle être la sienne, peut-elle être avouée par lui, si ce n'est pas la prière de Rome ?

Ce n'est pas tout : n'est-ce pas sur le Saint-Siège que repose toute l'existence de notre Compagnie ? Qui a imprimé à l'œuvre de saint Vincent le caractère qui la présente à l'Église comme une œuvre suscitée de Dieu pour travailler à sa gloire ? Qui lui a assuré la vie qui lui est propre, qui la distingue de toutes les autres, par l'approbation et la consécration de ses règles et de ses constitutions ? Qui lui a conféré les privilèges qu'elle possède, et en vertu desquels elle jouit de son indépendance, quant à son administration intérieure, et ne relève que du chef suprême de l'Église ? N'est-ce pas du Souverain Pontife qu'elle tient tous ces avantages ? Et dès lors n'est-il pas évident que, si elle a pu traverser heureusement deux siècles d'existence, s'étendre et prospérer, elle le doit en particulier à la solidité de ce fondement sur lequel elle repose ? N'est-il pas évident que tout son avenir dépend de sa fidélité à demeurer sur cette base inébranlable, à se tenir étroitement unie sur son siège apostolique ? Or, après l'unité de la foi, quel lien plus solide que celui de la prière commune avec lui ? Quelle profession plus caractéristique, plus solennelle de notre reconnaissance et de notre dévouement ?

Il serait superflu de donner à ses considérations des développements qui ne pourraient rien ajouter à la sincérité de vos convictions. Vos sentiments à cet égard me sont parfaitement connus, et ils font ma consolation. C'est avec amour que tous vous reviendrez à la pratique de la récitation du bréviaire romain. Le désir en a été trop généralement exprimé dans la Compagnie, pour permettre le moindre doute sur ce point. Une pensée vous préoccupe tous : [593] c'est celle de vous associer aux sentiments que saint Vincent avait voués à la chaire de saint Pierre. Vous savez comme il était attaché au chef de l'Eglise du fond de ses entrailles ; vous savez aussi avec quelle fidélité ces sentiments se sont transmis d'âge en âge Et toutes les générations de la Compagnie, et vous êtes heureux de prouver au Vicaire de Jésus-Christ qu'ils existent dans vos cœurs, aussi vifs et aussi sincères qu'ils l'ont jamais été. C'est un hommage de reconnaissance, de vénération et de dévouement que vous voulez déposer à ses pieds, et un gage de votre disposition à tout faire pour réaliser jusqu'au moindre de ses désirs, et pour lui procurer les consolations qu'il a droit d'attendre de vous.

A l'époque où vivait notre saint fondateur, de rudes attaques s'organisaient contre le Saint-Siège ; de violentes tempêtes se préparaient à éclater sur lui ; la plus dangereuse et la plus astucieuse de toutes les hérésies travaillait à soulever contre lui tous les rangs de la société. Ils ont été grands et ils ont duré longtemps, les maux qu'elle a causés à l'Eglise. Saint Vincent, en établissant par une règle expresse la récitation du bréviaire romain dans la Compagnie, a eu en vue de la préserver des

funestes doctrines que cette hérésie répandait partout, et jusque dans les plus saintes communautés. C'était comme une sauvegarde contre les nouvelles erreurs ; comme un bouclier qui devait repousser tous les traits empoisonnés que l'esprit de secte aurait voulu diriger contre elle ; comme une lumière qui devait guider ses enfants à travers les illusions et les ténèbres qui couvrait alors l'Église de France. En s'unissant à la prière du siège apostolique, ils devaient demeurer unis à ses doctrines, à ses enseignements, à sa foi.

N'est-ce pas un même dessein de providence qui réveille aujourd'hui parmi nous cette pieuse et salutaire pratique ? Notre siècle est-il moins agité par de funestes doctrines que celui de saint Vincent ? Au milieu de cette anarchie des intelligences qui dévore la société, au milieu de cette mer du monde agitée par l'audace des opinions les plus hardies, par une soif dévorante de progrès insensés, de nouveautés effrayantes, que de périls de tout genre menacent l'Église de Jésus-Christ ! Que d'épreuves aussi nouvelles que dangereuses ne doit pas traverser de nos jours le dépôt sacré de la foi, et la sainte immutabilité des doctrines évangéliques ! Ces guerres à outrance, livrées à toute autorité humaine, ne donneront-elles pas lieu à des combats qui attaqueront l'autorité divine ? Et le clergé, aussi bien que les peuples, ne se laissera-t-il pas entraîner par ce torrent des erreurs et des mauvaises passions, qui envahit toute l'Europe et qui menace de l'engloutir dans un abîme de malheurs ? La prière de Rome n'est-elle pas destinée à servir à la Compagnie d'antidote contre les funestes influences qui nous enveloppent de toutes parts ? Ne sera-t-elle pas un préservatif contre l'air corrompu d'une liberté orgueilleuse, de l'impatience de tout joug, dont notre atmosphère est empoisonnée ? Par le bréviaire romain, notre esprit et notre cœur seront toujours unis à Rome; sur le siège apostolique [594] nous verrons toujours la boussole qui doit nous guider à travers les orages et les tempêtes, pour échapper au naufrage ; nous nous trouverons dans la *barque* de Pierre, qui peut être *battue par les flots*, mais qui ne peut sombrer ; nous serons établis sur cette *pierre* inébranlable, *contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais* ; la prière de Rome enfin, nous inspirera ses pensées, nous attachera inviolablement à ses enseignements, et nous fera remplir heureusement les destinées confiées à notre Compagnie.

Je nourris avec bonheur cette espérance ; elle console et soutient mon âme, au milieu des sollicitudes et des appréhensions qui l'assiègent. Aussi j'ai cru devoir profiter de l'occasion du rétablissement de la règle qui nous oblige à la récitation du bréviaire romain, pour rendre cette observance aussi parfaite et aussi salutaire qu'il est possible dans la Compagnie. A cet effet j'ai cru devoir, de l'avis de mon conseil, adopter les dispositions suivantes :

1° A l'exemple des communautés les plus respectables, j'ai pensé que nous devions avoir un bréviaire uniforme dans toute la Compagnie, et sur tous les points du monde. Jouissant du privilège de l'exemption et formant un corps qui appartient au Saint-Siège, non aux Diocèses dans lesquels nous sommes établis, nous ne sommes aucunement tenus à réciter les offices, à dire les messes qui sont prescrites dans ces diocèses ; et par conséquent il nous paraît plus convenable que dans toutes nos maisons on récite les mêmes offices, on dise les mêmes messes uniformément, sans aucun égard à ce qui se pratique dans les pays que nous habitons. J'ai donc résolu que, à dater du 1er janvier 1852, pour les maisons où l'on pourra avoir le bréviaire et le missel de la Congrégation à cette époque, et pour les autres, quinze jours après leur réception, ce bréviaire et ce missel seuls seront adoptés et obligatoires dans toute la Compagnie.

2° En témoignage de notre reconnaissance et de notre amour pour le Saint-Siège, et pour rendre notre union avec lui aussi étroite que possible, j'ai adopté pour toute la Congrégation le bréviaire et le missel de la ville de Rome. Le Souverain-Pontife a daigné approuver cette résolution par un décret du 26 avril 1850.

Par suite de cette mesure générale, j'ai dû demander certains privilèges, qui me semblaient nécessaires pour que l'exécution en fût bien appropriée aux besoins de la Compagnie. Ainsi :

1° La fête de la translation du corps de saint Vincent devait être fixée d'une manière invariable. Un décret du 22 juin 1850 la fixe au deuxième dimanche après Pâques ; un autre du 24 janvier 1851 approuve les oraisons propres de cette fête.

2° A cause de la fête de la Dédicace de toutes les églises de la Congrégation, qui se célèbre le dimanche après l'octave de la Toussaint, j'ai demandé que la fête du *Patronage de la très-Sainte-*

Vierge pût se célébrer le quatrième dimanche d'octobre. Un décret du 15 novembre 1850 a autorisé cette mutation. [595]

3° Comme plusieurs des diocèses où nous dirigeons des séminaires externes ont un bréviaire particulier, j'ai reconnu nécessaire que les missionnaires placés dans ces séminaires eussent la faculté de se conformer au bréviaire respectif de ces diocèses. Un décret du 24 janvier 1851 leur accorde cette faculté pour toute la durée de leurs fonctions.

4° Les fêtes de la transfiguration de Notre-Seigneur (6 août) et de la dédicace de saint Sauveur (9 novembre) se célébreront sans octave. Décret du 22 août 1851.

5° Enfin, pour rendre la récitation des matines plus facile au milieu des travaux de nos diverses fonctions sur tous les points du monde, j'ai demandé au Souverain-Pontife qu'il voulut bien fixer à cet effet une heure qui pût être la même pour toute la Compagnie. Il a daigné accorder que, dans toutes les contrées de la terre, les missionnaires pourront réciter les matines du lendemain à trois heures après midi, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint 1er novembre, et à deux heures, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques. Ce décret est du 22 août 1851.

Pour que personne ne les ignore, et pour qu'ils puissent être consultés au besoin, ces divers décrets seront insérés à la fin de cette circulaire.

Afin de ne point entraîner nos maisons dans des dépenses qu'elles ne pourraient peut-être pas supporter, nous avons fait imprimer un *supplément* au bréviaire romain ordinaire, du format in-12, qui peut être relié à part ou bien être divisé dans les quatre parties du bréviaire. Ce supplément contient exactement les offices de toutes les fêtes accordées à la Congrégation. Il est imprimé sur papier de Chine, et sur papier blanc ; le prix de chaque exemplaire est de 3 francs sur papier de Chine, et de2 fr. 50 c. sur papier blanc.

Un supplément a été également fait pour le missel romain ordinaire. Il a été imprimé in-folio et in-4°; le prix de chaque exemplaire in-folio est de 2 francs, et l'in-4°, de 1fr. 50 c.

Il sera fait chaque année dans notre maison de Paris un *Ordo* à l'usage de toutes les maisons de la Congrégation. II sera prêt assez à temps pour qu'il puisse parvenir à tous les missionnaires avant le commencement de chaque année. Le supérieur de chaque maison devra en faire la demande au procureur général et lui indiquer le nombre d'exemplaires qui lui est nécessaire.

Le supérieur de chaque maison pourra également s'adresser à lui pour obtenir soit des bréviaires, soit des missels, soit des suppléments au bréviaire et au missel. Mais, pour éviter la confusion dans la comptabilité et dans la correspondance, je désire que toutes les demandes qui lui seront adressées soient faites par le supérieur local de chaque maison, ou par le visiteur de la province.

Je bénis le Seigneur, en rétablissant la liturgie romaine, d'avoir pu mettre la dernière main à la restauration de la régularité dans toute la Compagnie. Comme je l'ai dit plus haut, il n'y avait plus que cet article de nos saintes [596] règles qui ne fût point observé dans quelques provinces. En faisant disparaître cette dernière irrégularité, nous achevons de réparer toutes les altérations que les malheurs des temps avaient fait subir à l'édifice élevé par saint Vincent; et désormais il nous apparaîtra tel qu'il est sorti de ses mains. J'aime à nourrir la confiance que la Providence, qui a rendu au corps sa forme première, lui rendra également l'esprit qu'elle lui avait donné par le ministère de notre saint fondateur, et que cette petite Compagnie, suscitée par elle et ensuite restaurée par elle, redeviendra capable de remplir les destinées qu'elle lui a confiées.

Quoique nous regrettions tous que les circonstances aient retardé si longtemps le retour à le pratique de cette règle, je bénis le Seigneur aussi de m'avoir réservé l'honneur de renouer et de resserrer ce lien si précieux qui unit la Compagnie au Saint-Siège. C'est une douce consolation pour mon cœur d'avoir une si belle occasion de donner ce témoignage solennel de mes sentiments d'amour et de dévouement pour le Vicaire de Jésus-Christ, et cette preuve authentique que je tiens par-dessus tout à conserver et à transmettre à mes successeurs cette portion si chère de l'héritage que nous a laissé saint Vincent.

Je suis en l'amour de Notre-Seigneur et en l'union de vos prières,

Messieurs et chers confrères,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

ETIENNE,
I. p. d. l. C. d. l. M., Sup.-Gén.

_____

[597]

TABLE CHRONOLOGIQUE

RECUEIL DES PRINCIPALES CIRCULAIRES DES SUPERIEURS GENERAUX

M. ÉTIENNE (l843-l874.

Notice sur M. Étienne. - Composition des quatre Assemblées générales de 1843, 1849, 1861 et 1867. - Maisons fondées par M. Étienne. - Dates de leurs fondations ; leurs fonctions.

		Pages.
1843. 8 sept.	I. Annonce de son élection. - Devoir d'écrire aux supérieurs, surtout au Général, comme le prescrivent les règles. – Prières pour la béatification des vénérables martyrs François-Régis Clet et Jean-Gabriel Perboyre	12
1er nov.	II. Tenir les conseils de province et de maisons. - Surveiller très-exactement la correspondance. - Ne pas demander à aller voir sa famille. - Notices sur les confrères défunts et rapports sur les travaux des Missions.	20
21 nov.	Ill. Communication du bref de Grégoire XVI, félicitant le Supérieur général et approuvant les travaux de l'Assemblée générale. . .	32
1844. 1 janvier.	IV. Les supérieurs doivent travailler à développer l'esprit d'oraison. - 2° Répétition de l'oraison, obligatoire. – 3° Conférences spirituelles, obligatoires. - Il ne suffit pas de lire des conférences de saint Vincent	36
21 avril.	V. Prière aux supérieurs locaux de dire la messe pour leur maison. - Surveiller la manière dont on dit la sainte messe. - Obligation de la retraite annuelle qu'il ne faut pas faire en dehors de la maison. - Obligation de la communication. - Nécessité de la confession hebdomadaire. - Facilité que les supérieurs doivent donner pour la confession et la communication .	48
26 mai.	VI. Mission de la Congrégation et conduite des missionnaires à l'égard des filles de la Charité	55
1845. 1er janvier.	VII. Simplicité et humilité, condition d'existence et de prospérité pour la Compagnie. - Éviter l'esprit de critique, les relations fréquentes et inutiles avec le grand monde. - Lire les avis laissés par le Visiteur, les circulaires des Supérieurs généraux, etc. - Avis aux supérieurs de lire les lettres de leurs inférieurs. - Nouvelles de la Compagnie	65
1846. 1er janvier.	VIII. L'esprit de foi, nécessaire pour notre avancement spirituel et	

		pour le succès de nos fonctions. -Nouvelles de la Compagnie.	81
	27 sept.	IX. Projet de Directoire pour les grands séminaires	97
	29 sept.	X. Exaltation du pape Pie IX et lettre du nouveau Pontife	101
1847.	ler janvier.	XI. Avis sur les exercices spirituels oraisons, conférences, bréviaire en commun. - Assister aux exercices communs de la maison où l'on passe eu voyage. - Visite des parents. - Mortification, pauvreté, obéissance.	104
15 août.		XII. Avis : Politique. - Rapports avec les externes. - Amour de la solitude	111
1848.	1er janvier.	XIII. Indulgence plénière pour visiter la maison-mère. - Pouvoirs pour le scapulaire du Mont-Carmel et de la Passion. – Esprit de foi. - Mortification. - Obéissance. - 15 octobre 4847, annonce de l'encyclique du Souverain Pontife aux ordres religieux	114
1849.	ler janvier.	XIV. Confiance en la Providence. - Nouvelles de la Compagnie. - Le scapulaire de la Passion. - Exhortations. - Prier pour le Souverain Pontife exilé	124
	1er nov.	XV. Compte rendu des opérations et décisions de la vingtième Assemblée générale. - Ne rien innover dans les règles communes et constitutions. - Décisions concernant les élections politiques, les assemblées et comités politiques, la lecture des journaux. Approbation des règles des offices. - Certains abus. - Moyens pour conserver l'esprit primitif. - Rapports avec les filles de la Charité - Rôles des Assemblées générales. -Adresse à Pie IX, exilé à Gaëte	131
1850.	1er janvier.	XVI. Humilité : dans les supérieurs, - dans les inférieurs, - dans les habitudes de la vie commune, - dans les fonctions de notre état, - dans les œuvres de Dieu qui nous sont, confiées, - dans notre amour pour la Compagnie	150
	27 sept.	XVII. Sur le mandement de Mgr d'Aire relativement a un monument à la mémoire de saint Vincent.	158
1851.	1er janvier.	XVIII. Nouvelles de la Compagnie. - Respect pour l'autorité. Avis aux supérieurs, aux inférieurs. - Avis aux consulteurs.	163
	8 avril.	XIX. Uniformité. - Pauvreté .	174
1852.	1er janvier.	XX. Confiance en la Providence. - Nouvelles de la Compagnie.	180
	1er nov.	XXI. Tenir aux règles, surtout aux exercices spirituels. – Observance de la pauvreté et de la mortification. - Notre mission à l'égard des filles de la Charité et nos rapports avec elles. - Charité mutuelle	189
1853.	1er janvier.	XXII. Nouvelles de la Compagnie .	197
	21 nov.	XXIII. Scapulaire de la Passion. - Chapelle de la Passion dans nos maisons	207
1854.	1er janvier.	XXIV. Détails sur les missions, principalement sur celles d'Allemagne	217
1855.	1er janvier.	XXV. Définition du dogme de l'Immaculée Conception. Devoirs qu'elle impose à la Compagnie	226
	7 avril.	XXVI. Instructions sur les Assemblées sexennales.	235
	1er nov.	XXVII. Sur la manière de tenir les conseils.	240
1856.	1er janvier.	XXVIII. Considérations sur la guerre d'Orient, et la mission providentielle des deux familles de saint Vincent. – Nouvelles de la Compagnie ; progrès parallèle des	

deux familles. - Mission et devoirs envers les filles de la Charité. - Assemblée sexennale ; son esprit 251
4 août. XXIX. Treizième anniversaire du généralat de M. Étienne. – Monument au berceau de saint Vincent 236
1857. 1er janvier. XXX. Nouvelles de la Compagnie. - Esprit de charité 270
1858. 1er janvier. XXXI . Nouvelles de la Compagnie. - Restauration de la province du Portugal 277
1859. 1er janvier. XXXII. Souhaits. - Nouvelles. -Décès. -Corps de MM. Perboyre et Clet, retrouvés, etc. - Nouveaux établissements 285
27 sept. XXXIII. Habits et places de chanoines interdits aux confrères. – Obligation de porter la barette. - Conduite vis-à-vis des filles de la Charité. - Occupations des missionnaires pendant les vacances. - Charité envers les confrères. – Ne pas dire : administration de la Congrégation. 293
1860. 1er janvier. XXXIV. Ne pas se mêler de politique. - Nouvelles de la Compagnie. 301
19 juillet. XXXV. Deux-centième anniversaire de la mort de saint Vincent 311
1861. 1er janvier. XXXVI. Nouvelles de la Compagnie. - Ne pas se mêler de politique. - Prier pour nos persécuteurs 315
1er nov. XXXVII. Compte rendu de l'Assemblée générale de 1861. – Séminaires internes en diverses provinces. - Examen des sermons des jeunes missionnaires. - N'accepter ni insignes d'honneur, ni émoluments. - Lever de quatre heures dans toutes les provinces. - Projet de directoire pour les petits séminaires. -Comptabilité des provinces et maisons particulières. - Régularisation des établissements de Chine, d'Abyssinie. - Interdiction du tabac à fumer. - Correspondance avec le Supérieur général et avec le visiteur 328
1862. 1er janvier. XXXVIII. Nouvelles de la Compagnie. - Exhortation à la confiance dans la Providence 340
1er nov. XXXLX. Le missionnaire doit aimer l'oraison, le travail et la mortification 346
1863. 1er janvier. XL. État de la Compagnie. - Filles de la Charité eu Chine 352
1er nov. XLI. Gratuité des missions. 359
1864. 1er janvier. XLIII. Nouvelles. - Œuvre de la Sainte-Agonie. 367
1865. 1er janvier. XLIV. Inauguration du monument élevé au berceau de saint Vincent. Réflexions sur cette manifestation. - Nouvelles de la Compagnie 376
1866. 1er janvier. XLV. Mort de MM. Aladel, Sturchi, Schlick et Villavecchia. – Choix de MM. Peyrac et Stella. - Autres nouvelles de la Compagnie. 381
1867. 1er janvier. XLVI. Nouvelles de la Compagnie - Convocation d'une Assemblée générale. 387
11, nov. XLVII. Assemblée générale 392
1868. 1er janvier. XLVIII. Nouvelles de la Compagnie . 414
1869. 1er janvier. XLIX. État de la Compagnie 417
1er mars. L. Avis concernant la pratique de la pauvreté. - Comptabilité dans nos maisons 421
1870. 1er janvier. LI. Nouvelles de la Compagnie. - Cinquantième anniversaire de la vocation de M. Étienne 429
1871. 1er janvier. LII. Coup d'œil sur les événements de l'année 1870. - État de la

		Compagnie. - Confiance en la Providence.	433
1872.	1er janvier.	LIII. Retour à la maison-mère. - Nouvelles de la Compagnie. - Esprit d(humilité et de modestie, de pauvreté et de désintéressement. - État de la maison-mère.	441
1873.	ler janvier.	LIV. État et nouvelles de la Compagnie.	450
	4 oct.	LV. Assemblée sexennale. - Conférences spirituelles et répétition d'oraison. - Charité fraternelle	457
1874.	1er janvier.	LV1. Nouvelles de la Compagnie. - Quel esprit lui assure la protection de Dieu, et la bienveillance des hommes	461
	16 mars.	LVII. M. Mellier, Vicaire général. - Décès de M. Étienne	468
	26 juin	LVIII. Annonce de la prochaine Assemblée générale pour le 8 septembre. - Prières à dire	472
		Notice sur M. Eugène Boré (1874-1878). - Composition de l'Assemblée générale de 1874	476
	15 oct.	I. M. Boré annonce son élection à la Compagnie. - Nomination des assistants	483
1875.	ler janvier.	II. Conserver les traditions. Enseignement dans les missions étrangères. - Sentiment de l'Assemblée sur l'ordre hiérarchique à garder pour la correspondance. - Uniformité. - Pauvreté. Voyages. - Rapports des missionnaires avec les filles de la Charité. - Comptabilité. - Situation de la Compagnie	490
	16 juin.	III. Manière de passer les vacances. - Voyage en Italie	509
1876.	1er janvier.	IV. Sur les voyages.- Développement des œuvres. - Des honoraires de messes. - De la pauvreté. - Du détachement. Compte rendu des œuvres. - État de la Congrégation	517
	16 février.	V. Annonce d'une indulgence pour l'anniversaire de la naissance de saint Vincent	535
	11 sept.	VI. Monita et præscriptiones de modo conversandi et agendi missionariorum eum puellis Charitatis	540
1877.	1er janvier.	VII. Confiance en Dieu. - Esprit de détachement. - Charité fraternelle. Rapports avec la maison-mère. - Situation de la Congrégation	545
1878.	1er janvier.	VIII. Visite en Algérie. - État de la Compagnie. - Lever de quatre heures.	556

PIÈCES JUSTIFICATIVES

		Pages
1812.	2 août.	I. M. Poussou est confirmé par le Saint-Siège en qualité de Vicaire général de la Congrégation, avec plein pouvoir de gouverner les deux Compagnies 569
1813.	5 mars.	II. Un prêtre de la Mission, étranger à la France, peut être nommé Supérieur général. - Le nombre des provinces françaises non à modifier, - Province d'Amérique peut être convoquée à l'Assemblée générale ; même vœu à préposer dans la prochaine Assemblée pour les autres provinces étrangères. - Assistants

peuvent être pris des diverses provinces, quelles qu'elles soient. Deux procureurs généraux pour la Congrégation l'un à Rome, l'autre à Paris 570
1849. 15 janvier III. Lettre de M. Étienne au souverain pontife Pie IX exilé à Gaëte. - Instances pour obtenir que ta croyance a l'immaculée Conception soit déclarée dogme de foi 571
18 oct. IV. Réponse de Pie IX à la lettre adressée par M. Étienne au nom de l'Assemblée générale de 1849 572
1870. 25 mars. V. Témoignage solennel de la croyance de la Compagnie à l'infaillibilité du successeur de saint Pierre 573
1870. 7 avril. VI. Réponse de Pie IX à la lettre précédente. 574
Traduction de la réponse du Souverain Pontife. 575
VII. Règles de conduite pour les confrères et les frères obligés de quitter leurs maisons par suite de la révolution. 576
1873. 1er déc. VIII. Lettre de M. Étienne au souverain pontife Pie IX, au sujet de nos missionnaires chassés de la Prusse 578
1873. 29 déc. IX. Réponse de Pie IX à la précédente communication 579
1874. 22 sept. X. Lettre de la vingt-troisième Assemblée générale au Souverain Pontife Pie IX. 580
1874. 24 oct. XI. Réponse de Pie IX à la lettre de l'Assemblée générale 581
1845. 25 sept. Autorité que possèdent les Assemblées générales. - Envoi d'une nouvelle collection des décrets, approuvée par l'Assemblée de 1843 583
1851. 1er nov Rétablissement de la liturgie romaine 590

TABLE ANALYTIQUE

DES TROIS VOLUMES

DES CIRCULAIRES DES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

A

Abot. - Notice et décès de M. : I, 380.
Abyssinie. - (Voir *Missions étrangères*.)
Actes apostoliques. - Brefs : pour la concession des cas réservés et de l'indulgence plénière dans les missions ; Alexandre VII : I, 24. - *Id*., Clément X : I, 163. - Autorisation de se confesser entre confrères en voyage : I, 116. - Contra ambientes et impedientes aut perturbantes electionem Sup. gen. : I. - 128. Indulgences accordées aux confrères de la Charité : I, 199. - Pouvoir d'indulgencier les objets de piété, Clément XII : I, 477. (Voir *Saint-Siège*.)
Actes de protestation. - Pour le 1er janvier : I, 58. - Consécration à la Sainte Vierge, le 15 août : I, 46, 53, 57. - *Id*., le 8 décembre : III, 31.
Administration. - Pour le temporel : I, 319. (Voir *Comptabilité*.)
Admoniteurs. - Défense aux supérieurs particuliers de lire les lettres adressées à l'admoniteur du Supérieur général : I, 186.- Dans chaque maison, liberté de l'admoniteur d'avertir le supérieur : I, 191, 246, 446. - Nécessité, *id*. : I, 444.
Aladel. - Décès de M. III, 381.
Allemagne. - (Voir *Prusse*.)

Alessio. - Décès de M. : I, 420.
Alméras. - M., Sup. gén., 1661-1672. Notice : I, 28.- Ses circulaires : I, 30 à 122.
Annales de la Congrégation. - Première publication des : III, 79.
Appiani (Jean). M. - Son départ pour la Chine : I, 240. - Son décès : I, 412. - Brefs de Clément XI à M. Appiani, et de Benoit XIII à l'empereur de Chine : I, 653.
Archives. - Importance de les garder dans chaque maison et envoyer le double à la maison-mère : I, 134 ; II, 207. - Importance de les garder dans la maison du visiteur : III, 23.
Armes à feu. - Ne les avoir dans les maisons que pour le cas de nécessité : I, 427, 476.
Assemblées générales. - Manière de tenir les : I, introd., I. - Ne jamais les reculer de leur date fixe : I, 450.
Assemblées sexennales. - Manière de tenir les : III, 235.
Assemblées provinciales. - Manière de tenir les : I, 33; II, 557; III, 238. - Ne pas envoyer à l'assemblée générale un confrère étranger à la province : I, 193. - Les absents sans permission perdent leurs droits : II, 51, 556.
Assemblées domestiques. - Manière de tenir les : I, 32; II, 557. - Ne pouvant envoyer quelqu'un à l'assemblée provinciale, y envoyer ses propositions : I, 193.
Assistants. - Peuvent être pris de diverses provinces : I, 626; III, 570.
Assistant du supérieur local. - Préside le chapitre en l'absence du supérieur : I, 372.
Algérie. - (Voir *Missions étrangères* et *Provinces*.)
Amérique. - (Voir *Provinces*.)
Autriche. - (Voir *Provinces*.)

B

Baccari (M.) - Vicaire général, 1818-1829. Notice : II, 339. - Circulaires : II, 341 à 409.
Bains. - Abus dans leur usage, dangers : I, 427, 475. - Pour prendre les bains de mer et les eaux, nécessité d'une permission du Supérieur général : II, 436. - Plainte contre la facilité avec laquelle on va aux bains : III, 449.
Barbe. - (Voir *Uniformité*.)
Barette. - Obligation de la porter : III, 294.
Bas. - (Voir *Uniformité*.)
Bavière. - (Voir *Prusse*.)
Béatification. - De saint Vincent. (Voir *Vincent*.) - Des vénérables Clet et Perboyre. (Voir *Clet* et *Perboyre*.)
Baldus (Mgr) - II, 134 ; III, 78,
Bel (Mgr) . - III, 385.
Bienséance. - Recommandation de l'opuscule de M. La Fosse à ce sujet : I, 83. (Voir *Charité*.)
Boucles aux souliers, - Défendues. (Voir *Uniformité*.)
Bonnet (M.) - 6e Sup. gén., 1711-1735. Nommé Vicaire général : I, 217, - Notice : I, 248. - Ses circulaires : I, 252 à 436.
Boré (M.) - 15e Sup. gén., 1874-1878. Notice : III, 476. - Ses circulaires : III, 483 à 568. Bref de Pie IX à M. Boré annonçant une indulgence plénière pour l'anniversaire de la naissance de saint Vincent : III, 538.
Bonjard (M.) - Vicaire général, 1819-1827. Notice : II, 299. - Ses circulaires : II, 300.
De Bras (M.) - 8e Sup. gén., 1747-1761. Notice : 1, 517. - Ses circulaires : I, 525 à 646.
Bridet (M.) - I, 124.
Brunet (M.) - Vicaire général, 1800-1806. Notice : II, 268. - Sa circulaire, II, 280. Lettre de Mgr di Pietro par laquelle le Pape reconnaît sa nomination : II, 623.
Bossu (M.) - Vicaire apostolique et consul à Alger : I, 515, 601.
Brésil. - (Voir *Province*.)

C

Cachets particuliers pour les lettres défendus : I, 247.
Café et chocolat défendus : I, 256 ; II, 353.
Café après les repas. - N'y inviter les externes que par nécessité : II, 355 ; III, 350.
Cantiques. - Ne pas en chanter dans les missions : I, 185, 236, 259.
Cartes. - (Voir *Jeux*.)
Cas de conscience condamné par l'Archevêque de Paris, s'y soumettre : I, 230.
Cas réservés. - La faculté d'en absoudre n'est-elle que pour le temps des missions ? I, 530. Voir *Actes apostoliques*.)
Catéchismes pour les missions. - Changements accidentels à y apporter : I, 133. - Faire le grand catéchisme : I, 185, 191. - Faire le catéchisme aux enfants : I, 300.
Cayla de la Garde (M.) - 10e Sup. gén. 1788-1800. Notice : II, 190.- Nouvelles durant la Révolution : II, 241. - Ses circulaires : II, 204 à 237; 244 à 267.
Cérémonies. - Suivre le manuel envoyé : I, 52. Deuxième édition du manuel : I, 110. - Nécessité pour les séminaristes de les étudier : I. 299. - Place du cèlébrant remplaçant le supérieur : I. 192.
Changements. - Désir de changer de maison, effet de l'inconstance : I, 488 ; II, 36 ; III, 566. - Les supérieurs locaux changés d'après l'appréciation des supérieurs majeurs : I, 96, 304, 306, 451, 530, 534 ; II, 143.
Chanoines. - Places et insignes défendus : III 293, 334.
Chant. - Les séminaristes doivent l'apprendre : I, 299.
Chapitre. - S'y faire avertir de temps en temps : I, 37, 131, 134, 255, 298. Le faire le matin : I, 193. - (Voir *Assistant*.)
Charbon (M,). - Notice sur son décès : I, 418.
Charité. - Recommandation de l'esprit de : I, 37, 131, 136, 190, 298, 311, 341, 354. 359, 499; II, 362, 433, 481 ; III, 69, 187, 193, 275, 298, 459, 549. - Ne pas juger les supérieurs : III, 69.
Chasteté. - Avis donnés sur ce point : I, 89, 100, 255, 335 ; II, 131.
Cheminées. - Ne pas en avoir : I, 237.
Cheveux. - (Voir *Uniformité*.)
Chine. - (Voir *Missions étrangères*.)
Circulaires. - En faire la lecture : I, 186, 236, 254, 300, 444 ; II, 221 ; III, 71, 142. - *Id*., à la retraite annuelle : III, 71.
Communication intérieure. - Importance de la faire : I. 92, 237. 254, 444. - La faire tous les trois mois : III, 52, 145, 348.
Comptabilité. Les maisons particulières doivent venir en aide à la maison-mère : I, 61, 72. 238, 455 ; III, 426, 551. - Accepter les rétributions de la part des ordinands : I. 94. Taxe pour la poursuite de la béatification de saint Vincent : I. 276, 351, 457. - Nouvelle règle pour la taxe des maisons : I, 291. Résolution d'avoir un conseil pour les affaires temporelles : I. 291. - Demande de subvenir à la maison des Bons-Enfants I. 478. 507. Règlement pour la comptabilité de chaque province : III. 336. - Envoyer les comptes de chaque année à la maison-mère : III, 426. 552, 562. - Bien régler le temporel de chaque maison : I, 319 ; II, 38, 45 ; III, 403, 503, 562.
Confiance en Dieu. - 1, 72 ; III. 124, 436, 515.
Conférences. - De saint Vincent, en faire la lecture : III, 411. - Hebdomadaires, leur importance : I. 97 ; II. 101. - Obligation de n'y pas manquer : II, 143, 207 ; III. 40, 458. - *Id*., dans les grands séminaires : I. 92. - On peut en changer le jour : I. 95. - Aux filles de la Charité. (Voir *Filles de la Charité*.)
Confessions des confrères. Avant l'autorisation de Rome, se confesser aux curés dans les voyages : I, 95. - Depuis l'autorisation, se confesser entre confrères : I. 116. - Toujours dans la maison : I, 337, 447. 454. - Se confesser à ceux désignés par les supérieure : I, 374. - Importance de la confession hebdomadaire : I, 447 ; III, 53, 145. - Avis pour remplir ce ministère : I, 145, 529 ; II, 392. Y fermer les jeunes prêtres : I, -185. - Ne pas confesser les externes dans les chambres : I, 94, 185 ; II, 392.
Confrères sortis de la Congrégation ne peuvent réclamer d'indemnités : I, 101. - Sur quelle maison tombe la dépense de leur départ ? I, 151. - Ne pas s'inquiéter de leurs plaintes : I, 171. - Avis des

docteurs de Sorbonne à ce sujet : I, 198. - Etre difficile pour accepter leur rentrée : I. 300, 452, 527 ; II, 143. - Victimes de la révolution de 1793, notes sur leur compte : II, 601.
Congrégation de la Mission, reconnue légalement par le Conseil d'État : II, 549. - Rétablie par une ordonnance royale : II, 290. Prières peur la Compagnie : II, 398. - État de la Congrégation en 1786 : II, 560. - En 1809 : II, 626.
Conseils. – Les tenir une fois par semaine : I, 38, 256, 446, 448. – Y discuter les dépenses nécessaires pour chaque maison : I, 32l. Manière de les tenir : III, 240,
Conseils des visiteurs. - Les convoquer au moins une fois le mois, quand même ils n'y aurait rien à proposer : III, 23.
Consulteurs. - Ils doivent garder le secret des questions décidées au conseil : I, 216 ; III, 247. - Leur conduite envers les visiteurs : III, 23. - Envers les supérieurs : III, 171, 246.
Conversations sur les affaires du temps. (Voir *politique*.)
Conversations avec les gens du monde. (Voir *Externes*.)
Constructions. - Désir immodéré de bâtir : I, 304 ; III, 552.
Correspondances. - (Voir *Lettres*.) - Avec les supérieurs majeurs. Les officiers supérieurs, admoniteurs, consulteurs, doivent écrire au Supérieur général et aux visiteurs, selon qu'il est marqué dans leurs règles : I, 39, 236, 484, 556 ; III, 25, 338, 402.
Correspondants établis peur les provinces : III, 338, 533.
Couty (M.). - 7e Sup. gén., 1736-1746. Notice : I. 437. - Nommé Vicaire général : I, 436. - Ses circulaires : I. 439 à 511.
Coutumier. - Importance de le faire dans chaque maison : I, 95.
Cures. - Manière de les tenir : I. 142, 170, 453.
Curés. - Rapporte avec eux : I, 236.
Chili. -- (Voir *Province*.)

D

Décrets des assemblées. - Temps où on doit les lire : I, 260. - Les lire à la retraite annuelle : III, 72. - Chaque supérieur doit les garder dans sa maison : II. 105, 140. - Respect dû aux décrets : II. 135. - Leur impression pour toute la Compagnie : II, 208.
Déjeuner. - Nécessité de ce repas, à cause de la faiblesse des santés : I. 527 ; II, 530.
Dépenses pour les confrères. - Le supérieur particulier doit y subvenir : I, 259, 450. Pour un confrère appelé à Parie, la maison d'où il vient paye ; s'il change de maison, c'est celle où il va: I, 300, 450, 529. - Pour un confrère renvoyé, la maison d'où il sort : I, 451. - Pour un confrère infirme, la maison où il est : I, 623. - Pour la visite, chaque maison paye : I, 39.-Dépenses de la maison-mère. (Voir *Comptabilité*.)
Décorations honorifiques. – Défendues : III, 334.
Détachement. - Nécessaire pour le missionnaire : III, 447, 520.
Désuétude. - A l'observance des règles. (Voir *Règles*.)
Dictées des leçons. - (Voir *Séminaires*.)
Direction des séminaires. - (Voir *Séminaires*.)
Domestiques. - En prendre, pourvu que le nombre des frères dépasse :I, 95, 302, 528.
Douceur. - Exhortation à la : II, 153.
Douillette. - Remplaçant la simarre : III, 175.
Dubourdieux. - Frère, consul à Alger : I, 161, 169.

E.

Elections. - (Voir *Assemblées*.)
Espagne. - (Voir *Provinces*.)

Esprit primitif. - Moyens de le conserver : I, 96,303,445, 557, 639 ; II, 12, 34, 45, 48, 74, 316, 372, 408, 446, 466, 501 ; III, 18, 86, 128, 143, 149, 151, 264. , **Esprit de piété**. - Exhortation : II, 501.-Exercices de piété III, 104.
Esprit de la vocation. - I, 558, 566, 585 ; II, 52, 123; III, 517.
Esprit de mortification. - Sa nécessité : I, 319 ; III, 119, 120, 193, 349, 410. - Manque de cet esprit : I, 235, 373 ; II, 173.
Esprit de foi. - Sa nécessité : III, 82, 120, 185, 463.
Établissements. – (Voir *Provinces*.)
États-Unis. - (Voir *Provinces*.)
Étienne (M.). - 14° Supérieur général, 1843-1876. Notice : III, 1. - Circulaires : III, 12 à 467. - Bref de Grégoire XVI à la nomination de M. Étienne : III, 35. - Lettre de Pie IX en réponse à M. Étienne qui le félicite de son exaltation : III, 103. - Lettre de M. Étienne à Pie IX à Gaëte : III, 571. - Lettre à Pie IX sur l'infaillibilité du Pape : III, 573. - Réponse de Pie IX : III, 574. - Lettre à Pie IX au sujet de l'expulsion des confrères de Prusse : III, 578. - Réponse de Pie IX : III, 579. 13e année de son généralat : III, 264. - 25° année de son généralat : III, 417. - Cinquantaine de vocation : III, 431. - Sa mort : III, 468.
Études. - Fuir les nouveautés en matières théologiques : I, 261. - Soin que les étudiants doivent y apporter : I, 99. - Nécessité d'étudier pendant les vacances : I, 300, 368, 488, 493. - Inutile d'imposer une sixième année d'études : I, 304. - Ne pas diminuer le nombre d'années : I, 307. - Les séminaristes peuvent-ils commencer les études avant les vœux ?1, 621 ; II. 134
Étudiants. - Ils doivent faire la retraite du mois : II. 138. - Il est bon de leur faire apprendre de nouveau la grammaire et l'orthographe de leur langue : II, 141. (Voir *Études*.)
Exaltation de Pie IX. - III, 101.
Examen particulier. - Avis : I, 221.
Externes. - Prudence dans les rapports avec eux : I, 100, 129, 189, 235, 257, 286, 311, 354, 370, 379, 444, 446, 493, 579 ; II, 43, 142, 146, 356 ; III, 70, 113.

F

Faure (M.). - Vicaire général, 1697 : I, 206.
Fenaya (M.). - Vicaire apostolique, 1793-1795. Sa notice : II, 238. - Bref de Pie VI le nommant Vicaire apostolique II, 240.
Filles de la Charité. - Règles sur les rapports avec elles : II, 221 ; III, 55, 146, 177, 195, 261, 295, 400, 500, 540. - Ne jamais manger avec elles et ne pas les inviter dans nos maisons : I, 447 ; III, 407. - Ne pas accepter de cadeaux de leur part : III, 177, 407, 503. - Les faire participer aux suffrages : III. 450. Elles ne peuvent écrire à un missionnaire qu'avec permission de la sœur servante : III, 60, 407. - Plans pour les retraites : III, 63. Projet de conférences : III, 363. - Leur progrès à l'étranger : III, 256. - Cas dans lesquels les missionnaires peuvent les confesser : I, 185 ; III, 541.
Fondations. - N'en accepter qu'en proportion du nombre des confrères : I, 170. - Une maison fondée doit-elle accepter d'autres fondations ? I, 299, 376. - Ne pas les accepter avec charge féodale : I, 533. - Fixer le nombre de frères nécessaires dans la fondation : I, 629 ; II, 528. - Remplir le but de la fondation : II, 140. - Envoyer les originaux à la maison-mère : II, 207. - Acquitter les messes de fondation : II, 173. - Droit du Saint-Siège de réduire les messes de fondation dont les fonds ne subsistent plus : I, 340. - Fondations depuis saint Vincent jusqu'à nos jours : I, 2, 30, 126, 210, 234, 252, 439, 525 ; II, 9 ; III, 9.
Frères. - Qualification à donner aux clercs de la Compagnie : I, 246.
Frères coadjuteurs. - Le supérieur doit pourvoir à leur éducation : I, 194 ; II, 207.- Empêcher en eux le relâchement : I, 256, 300, 619, 621, 629. - Ne les renvoyer que quand il n'y a plus d'amendement : I, 450. - Ils ne doivent pas sortir seuls : II, 356. - Conseils pour qu'ils se conservent dans leur vocation : II, 356, 405. - Ils n'ont pas droit à la récréation : I, 290. - Ils ne doivent pas manger avec les prêtres, à la maison de campagne : 1, 301. - Forme de leurs habits : I, 184, 370.

G

Gratuité des missions. - (Voir *Missions*.)
Génuflexion. - N'est obligatoire que dans les chambres des nôtres, non dans les salles : I, 96.

H

Hanon (M.). - Vicaire général, 1807-1816, Notice : II, 279. - Bref de Pie VII pour sa nomination : II, 285. - Circulaires : II. 285 à 293. - Réponse du cardinal Pacca à M. Hanon : II. 637.
Honoraires de messes. - Défense expresse de les garder : I, 499, 537, 627 ; II. 14, 36, 207, 390, 488 ; III, 175. - Concessions et conditions : III, 176, 423, 497, 524.
Humilité. - Sa nécessité : I, 359, 394 ; III, 66, 141, 152, 446.

I

Iles Bourbon. - (Voir *Missions étrangères*.)
Immaculée-Conception. - Définition du dogme : III, 226. - Devoirs envers Marie : III, 230.
Impression des écrits. – Défendue ; permission réservée au Supérieur général : I, 376, 466.
Indépendance. - (Voir *Obéissance*.)
Indifférence. -Pratique de cette vertu : II, 431, 449 ; III, 108, 408.
Indulgences. - (Voir *Actes apostoliques*.) – Pour les fêtes de saint Vincent et de sainte Chantal : I, 577, 580. -Pour la visite d'une église : II, 287. - Plénière pour la visite de la chapelle de la maison-mère : III, 116. – Pouvoir d'indulgencier les objets de piété : I, 476, 510, 577.
Index. - Les supérieurs locaux peuvent autoriser leurs confrères à lire les livres défendus : III, 206.
Inférieurs. - (Voir *Obéissance*.)
Infirmes. - En avoir grand soin : I, 186. 295. - La maison où l'on tombe malade paye tous les frais : I, 621, 623.
Irlande. - (Voir *Provinces*.)

J

Jacobis (Mgr DE). - III, 43, 78, 185, 198, 316.
Jacquier (M.) - 9e Supérieur général, 1762-1787 ; Vicaire général : I, 646. - Notice : II, 1. Circulaires : II, 9 à 185.
Jamain. - Frère. Sa mort édifiante : I, 20.
Jansénisme. - Censure d'un cas de conscience résolu par quarante docteurs : I, 230. - Fuir toute nouveauté en cette matière : I, 261, 323, 328, 331. - Ne pas en causer avec les externes : I, 280, 285. - Expulsion de MM. Himbert et Philopald : I, 333. - Adhésion à la Bulle *Unigenitus* : I, 339. - Soumission du cardinal de Noailles et du P. de Sainte-Marthe à la bulle *Unigenitus* : I, 338. - Nouvelle adhésion de la Compagnie à la bulle *Unigenitus* : I. 537.
Jeux à l'argent et jeux de cartes. – Défendus : I. 336, 367, 448, 614 ; II, 207. - Loterie : III, 531.
Jolly (M.) - 3e Supérieur général, 1673-1597 ; Vicaire général : I, 127. - Notice : I, 123. Circulaires : I, 127, 205.
Jubilé. - Accordé pour le centenaire de la fondation de la Congrégation : I, 339. (Voir : *Saint Vincent*.)

L

Lecture de table. - Ne jamais y manquer : I, 95, 158 ; III, 350.
Lectures suspectes. - Font perdre l'esprit primitif : II, 106.

Lettres. - Obligation du supérieur de lire les lettres des inférieurs : I, 235, 256, 300, 337, 618, 624 ; II, 14, 138 ; III, 27, 72, 410. - Liberté d'écrire au visiteur et au Supérieur général : I, 37, 196. - Manière décrire et de signer : I, 49, 236. - Écrire lisiblement : III, 567. - Ports de lettres à payer par chaque maison : I, 166. - Abus des lettres : II, 221. - Le visiteur ne doit pas lire les lettres écrites au Supérieur général : I, 05. - Les supérieurs majeurs gardent le secret sur les lettres : I, 452, 469, 532 ; II, 133.
Lettres patentes. - Formule pour un confrère envoyé en quelque endroit par son supérieur : I, 135.
Lettres de saint Vincent. - On tâchera de les publier : I, 134. - Les lire : III, 411.
Lettre ou mémoire sur la dévastation de Saint-Lazare : II, 562.
Lettre ou mon apologie par M. Louis-Joseph François. supérieur de Saint-Firmin : II, 577.
Levacher (M.) - I. 161, 178.
Levant. - (Voir *Missions étrangères*.)
Lever de quatre heures. - Son importance : I. 473 ; II, 35, 175; III, 401, 565.
Liqueurs. - Elles sont défendues : I, 256.
Lit. - Ne pas avoir de rideaux : I, 158, 260.
Livres défendus. - Les garder dans un endroit particulier : I, 96.
Livres des particuliers. - Défense de les transporter dans une autre maison : I, 305. – On le peut avec permission du visiteur ou du Supérieur général : I. 337, 449. - *Id*., ce qu'on doit écrire dans ces livres : II, 136.
Lombard et Vacquier. - Frères. Notice : I, 110.
Lombardie. - (Voir *Province*.)
Lyon. - (Voir *Province*.)

M

Maison-Mère (SAINT-LAZARE). - Modèle des autres maisons : I, 64, 327, 343, 435, 639, 648 ; II, 130, 217, 472, 520 ; III, 75, 94, 122, 274. - Personnel : I, 64, 175, 222, 226, 239, 273, 281, 289, 294, 311, 318, 323, 327, 354, 417, 440, 460, 470, 481, 490, 540, 548, 552, 558, 579, 592, 598, 605, 632 ; II, 25, 162, 420, 472, 503, 538, 550 ; III. 109, 220, 268, 274, 292, 325, 358, 386, 391, 420, 432, 449, 452, 467, 508, 534, 555. - Chaque maison doit subvenir aux dépenses de la maison-mère : I, 61, 456 ; II, 110, 126, 148, 152 ; III, 426, 551. - Pertes de revenus importants : I, 69, 72, 238, 318 ; II, 224. – Biens spirituels obtenus : I, 160, 224, 243, 341. - Pillage de Saint-Lazare : II, 221. 562. - Rétablissement de la Congrégation : II, 290. -Hôtel de Lorges (1818) : II, 295, 351. – Pose de la première pierre de la chapelle (1825) : II, 302. - Rapports que l'on doit avoir avec la maison-mère : III, 551.
Mellier (M.) - Vicaire général, 1874. Ses circulaires : III, 468 à 475.
Messes. - La dire même en voyage : I, 157, 328. - Ne pas la dire trop rapidement : I, 254. Les supérieurs doivent examiner si on la dit convenablement : III, 50. - Les supérieurs doivent la dire pour la conservation de l'esprit primitif : III, 49, 177. -Faculté de chanter des messes de *Requiem*, même les jours de rite double, deux fois par semaine : III, 206.
Méthode de prêcher. - (Voir *Prédication*.)
Mexique. - (Voir *Province.)*
Missionnaire. - Son portrait et ses obligations : II. 91 ; III, 336. - Repas : III, 350.
Missions. - Leur importance : I, 475, 499, 509, 548 ; II, 210. - Leur gratuité : I. 305, 374 ; II, 391 ; III, 359. - Suivre le règlement : I, 38, 87, 138, 236, 299, 301, 333 ; II, 102, 104, 210. - Les supérieurs ne doivent pas changer le règlement : I, 299, 377 ; II, 210. -Ne les faire dans les villes que par obligation : I, 450 ; II, 531. - Se reposer une semaine entre chaque mission : III, 352.
Missions étrangères. - **Abyssinie**. - Son origine (1839) : II, 507. - Progrès et épreuves : II, 517, 544, 552 ; III, 78, 185, 198, 445, 454. - **Algérie**. - Faits particuliers : I. 161, 169, 178, 224, 243, 274, 282, 294, 311, 325, 331, 340, 354, 378, 401, 416, 440, 459, 469, 494, 500, 515, 554, 549, 562, 569, 579, 583, 596, 601, 610, 649 ; II, 21, 30, 39, 47, 52, 72, 80, 86, 93, 109, 112, 121, 126, 130, 156, 160, 169, 184, 188, 218, 226, 231, 266, 286, 553 ; III. 44, 79. 91. 107. Visite de la province par M.

Bore : III, 556. - **Cap-Vert** : I, 64. - **Chine**. - Faits particuliers . I, 225, 229, 240, 274, 282, 287, 293, 310, 322, 330, 340, 377, 401, 412, 434, 440, 460, 483, 489, 504, 514, 540, 548, 552, 563, 576, 580 ; II, 47, 51, 165, 170, 182, 188, 219, 226, 232, 252, 261, 285, 451, 460, 477, 484, 498, 505, 515, 524, 540, 551 ; III. 44, 78, 90, 185, 198, 284, 337, 340, 357, 379, 439. - Acceptation de Pékin : II, 155. - Substitution de la Congrégation à la Compagnie de Jésus : II. 557. - Conseils spéciaux aux missionnaires de Chine : II, 438. - **Iles Bourbon**. - Faits particuliers et épreuves : I, 252, 274, 278, 293, 299, 314, 322, 331, 340, 354, 378, 401, 415, 433, 440, 459, 469, 483, 494, 500, 514, 540, 554, 562, 569, 609, 537 ; II, 22, 26, 39, 47, 51, 80, 86, 94, 109, 114, 117, 121, 130, 157, 161, 170, 188, 219, 226, 285. - **Levant** (1769). -Proposition de cette mission par Rome : II. 126. - Ses progrès : II, 148, 157, 162, 170, 174, 184, 189, 219, 225, 237, 256, 301, 352, 451, 459, 474, 485. 499, 506, 515, 526, 542. (Voir : *Province de Constantinople*.) – **Madagascar** : I, 71, 117,162, 168, 274, 505 ; II. 219, 226, 237.
Montmasson (M.) - I, 168.
Montres. - Défense d'en porter : I, 473, 488, 491, 616, 631 ; II, 36, 140. - Défense d'avoir des montres d'or : II, 206.
Mortification. - '(Voir *Esprit de*.)
Mouly (Mgr). - II, 454, 660 ; III, 78, 327, 340, 347.
Mullener (Mgr). - I, 240, 343.
Musique. -lnstrnments défendus : I, 1366, 303, 465.

N

Naples. - (Voir *Province*.)
Notes sur les confrères, victimes de la Révolution : II, 601.
Notice sur les confrères défunts. S'il est bon d'écrire ces notices ? II, 531. – Nouvelle publication : III. 28.
Nouveautés à éviter en matière de théologie et de discipline : I. 261, 284, 286, 295, 323. (Voir *Jansénisme*.)
Nozo M., - 13e Supérieur général, 1835-1842. Notice : II. 462. - Ses circulaires : II, 464 à 532.

O

Obéissance. - Importance de ce vœu : I, 136, 367 ; II, 367 ; III, 84. - Manquements : 1, 131, 255, 280, 311, 498 ; III, 22, 107, 121. - Respect pour l'autorité : III, 69, 172. - Ne pas sortir sans permission : I, 189, 617.
Objets de piété. - Pouvoir de les indulgencier. (Voir *Indulgences*.)
Observance des régles. - (Voir *Régles*.)
Offices. - Envoi des régles pour les offices : I, 112 ; II, 536. - Que chacun se mette au courant de son office : I, 297 ; II, 116, 176. - Revue des règles des offices : III, 109, 138. - en faire la lecture au conseil une fois par an : III, 145.
Oraison. - Particulière à la Congrégation : I, 182. - Se garder de l'oraison de quiétude : I, 187. - La faire en commun : I, 137, 274. 289, 311, 319, 341, 354, 366, 370, 379, 444, 467, 473, 480, 487, 493, 497, 503, 509, 615 ; II. 175, 207, 332, 359, 418 ; III, 39, 106, 191, 347. - Ses avantages : II. 114. - Faire la répétition d'oraison : II, 145 ; III, 39, 458.
Ordinands. - On peut accepter la rétribution qu'ils donnent : I, 93.
Orient. - Guerre : III, 251.
Œuvre de la Sainte-Agonie. - III, 373.
Trinité. – III, 373.

P

Palatinat. - Érection en province : II, 234.
Patience. - Nécessité de cette vertu : II, 119, 129.
Pauvreté. - Manquements contre ce vœu : 131, 190, 311, 366, 444, 448, 490 ; II, 36, 43, 132, 175 ; III, 107, 193. - Nécessité de la pratiquer : I, 36, 137, 260, 286, 296, 303, 326, 335, 547 ; II, 107 ; III, 421, 496, 525. – Emploi de son patrimoine à des inutilités : I, 235. - Nécessité d'avoir une explication exacte de ce vœu : I, 432 - Recommandations diverses : II, 488 ; III. 175. - De l'emploi des titres au porteur : III, 499. - Sources pour l'intelligence le ce vœu : I. 297, 299.
Pédrini M.) - Notice : I. 240, 243.
Pensions des Séminaristes. - I. 149.
Perboyre (le Ven.). - Son départ en Chine : II, 477, 484, 499. - Son martyre : II, 524, 540. - Travail pour sa béatification : III, 19, 320. - Ses restes rapportés à Paris : III, 308, 319.
Perriquet (M.). -Vicaire général, 1746 : I, 511.
Perruques. - Defense d'en porter : II, 62, 102, 623.
Perse. - (Voir *Provinces*.)
Pertuisot (M.). - Vicaire général, 1787 : I, 185.
Picardie. - (Voir *Provinces*.)
Pierron (M.). - 4e Sup. gén., 1697-1703. Notice : I, 209. - Ses circulaires : I, 209 à 247.
Piété. - II, 416, 501.
Pilé M.). - Son décès : I, 4.
Pistoie. – (Condamnation du synode de) : II, 253.
Placiard (M.) - Vicaire général, 1806-1807. Notice : II. 272. - Lettre du cardinal Carafa reconnaissant M. Placiard comme Vicaire général : II, 624.
Poitou. - (Voir *Provinces*.)
Politique. -Ne pas s'en occuper : II. 260, 468 ; III. 111, 136, 301, 453.
Pologne. - (Voir *Provinces*.)
Ports de lettres. - (Voir *Lettres*.)
Portugal. – (Voir *Provinces*.)
Postulants. – I, 40, 528 ; II, 134 ; III, 146.
Poussou (M.). - Vicaire général ; sa nomination : II, 528. - Sa nomination reconnue à Rome : III. 569. - Ses circulaires : II, 533 à 558. - Nommé premier assistant : III. 15 - Sa visite dans les missions étrangères : III, 184, 198. - Sa mort : III, 317.
Prédications. - -Méthode pour la prédication : I, x, 75, 133, 185, 191, 275, 302 ; II, 258 ; III, 333. - Prêcher avec simplicité, II, 160, 258. - Ne pas prêcher longtemps : I, 215. - Ne pas prêcher aux fêtes patronales : I, 369.
Procureur particulier. - Son office : I, 171, 289, 296.
Procureur près le Saint-Siège, décrété par le Souverain Pontife : III, 31, 570. -Limitation de ses pouvoirs : I, 531.
Procureur provincial. - Par qui nommé ; ses droits : I, 529.
Probation. - On doit en faire une seconde année : I, introd., VI ; II, 103, 133.
Provinces. - Les provinces étrangères peuvent être convoquées à l'Assemblée générale : III, 570. - **Algérie**. Ses commencements : III, 44, 77. - Prospérité : III, 167. - **Amérique centrale**, III, 454, 563. - **Aquitaine**. Demandes faites par cette province à diverses assemblées : I, 303, 371, 621 ; II, 104, 139. - **Autriche**. Ses commencements : III, 183,200. - Nouveaux détails ; III, 221, 559. - Visites de M. Étienne : III, 280, 371. - **Brésil**. Commencements : II, 438. - Malheurs : II, 456. - Désirs de recourir au Sup. gén. : III. 42. - Formation de la province : III. 89. - Progrès : III, 127, 201, 211, 222, 272, 307, 453. **Bretagne**. Demandes faites aux assemblées : II, 104, 132. - **Champagne**. Demandes faites aux assemblées : I, 297, 370, 620. - **Chili**. Ses commencements : III, 211, 222. - Progrès : III, 283, 307, 353, 356. - **Constantinople**. Détails sur cette province : III, 44, 92,
251, 281, 370. - **Espagne**. Erection en province : II, 99. - Sa situation : II, 351. – Ses membres sont disséminés par la Révolution : II, 478; III, 76. - Espoir de réunion : III, 127, 165. - Elle est reconnue par l'État : III, 184. - Restauration : III, 199, 279, 290. Nouvelle séparation : III, 418, 438. -

Nouvelle restauration : III, 435, 530, 561. - Demandes faites aux assemblées : II, 138. **États-Unis**. Commencements et progrès : II, 326, 336, 355, 380, 386, 403, 438, 477, 500, 545, 552. - Avis donnés par M. Étienne : III, 190. - Nouveaux progrès : III, 282, 268, 355, 419. - Sœurs de Saint-Joseph réunies aux filles de la Charité : III, 113. - **France**. Demandes faites aux assemblées : I, 170, 295, 445, 620 ; II, 131. - **Irlande**. Ses commencements : II, 514, 522, 537. - Progrès et édification : II, 550 ; III, 46, 93, 127, 166, 211, 222, 258, 280, 309, 371. - Visites de M. Étienne : III, 109, 202, 280, 371. - **Lombardie**. Erection en province : I, 241. - Demandes faites aux assemblées : I, 305, 443, 454, 531, 624 ; II, 140, 530. - Visite de M. Etienne : III, 72. - Divisions dans la province : III, 134. – Persécutions : III, 164, 201. - Calme revenu III, : 438. **Lyon**. Premier établissement : I, 106. - Demandes faites aux assemblées : I. 298 ; II, 104, 134. - **Mexique**. III, 42, 89, 282, 307, 341, 356, 369, 415, 445, 453, 562. - **Naple**s. Lettre de M. Placiard à cette maison : II, 276. Erection en province : II, 314. – Progrès : II, 335, 486. - Tremblement de terre : III, 289. Travaux : III, 324. – Demandes faites aux assemblées : II, 532. - **Perse**. Ses commencements : II, 527. Persécutions : II, 533. - Nouveaux détails : III, 44, 78, 353, 507. - Erection en province : III, 353. - Promotion de Mgr Cluzel à la dignité d'archevêque : III, 507, 532. - **Picardie**. Demandes faites aux assemblées : I, 372, 624 ; II, 103, 137. - **Poitou**. Demandes faites aux assemblées : I. 300, 372, 622 ; II, 106. - **Pologne**. Mémoire au sujet de la visite que voulait faire l'évêque dans la maison de Varsovie : I, 47. .- Succès des missions : I, 161. - Malheurs politiques : I, 242, 281 ; II, 55, 79, 93, 246, 261, 540 ; III, 43, 77, 92, 368, 383. - Le calme semble se rétablir : III, 127, 166, 354. – Demandes faites aux assemblées : I, 307, 376, 444, 452, 534, 626 ; II, 15. - **Portugal**. Ses commencements : I, 279, 328. - Prospérité : I, 495, 545. - Tremblement de terre : I, 589, 596.- Succès des missions : I, 602 ; II, 352. - Malheurs : II, 456, 478, 522 ; III. 93. – Calme revenu : III, 279, 304. - Nouveaux malheurs : III, 353.- Demandes faites aux assemblées : I, 626 ; II, 136. - **Prusse**. Les premières missions demandées en Bavière : II, 150, 157, 162, 166, 172, 184. - Ses commencements : III, 201. - Progrès : 221, 258, 281, 309, 439, 445. - Evènements politiques : III, 456. - Destruction : III, 462. - **Rome**. Ses commencements : I. 241. - Nomination d'un visiteur : I. 272. - État de la province : II, 349, 486. - Craintes de suppression : III, 341, 367, 388. - Dépouillements : III, 418, 444, 530. - Demandes faites aux assemblées : I, 303, 444, 454 ; II, 142, 178, 531 - **République Argentine** : III, 308, 466, 563. - **Syrie** : III, 44, 79, 91, 202, 281, 321. 369.

Q

Quiétisme. - Condamnation du livre des Maximes des Sainte : I, 217.

R

Rang de vocation. - Il se prend du jour de l'entrée au séminaire : I, 300.
Relation du massacre au séminaire de Saint-Firmin : II, 596.
Registres pour les missions. - Les tenir avec soin : I, 26, 38.
Règlements pour les missions. - (Voir *Missions*.)
Règlements pour les séminaires. - (Voir *Séminaires*.)
Règles communes. - Leur exacte observance : I, 36, 97, 137, 329, 336, 374, 382, 486, 537 ; II, 13, 31, 35, 42, 132, 143, 178, 331, 365, 381, 465, 538 ; III, 25, 135, 191, 335, 351, 400.
Règles des offices. - I, 112, 133, 170, 530 ; II, 533. - Les lire tous les trois mois : III, 402.
Religieuses. - Défense de les diriger : I, 236, 304, 328, 342, 532 ; II, 357, 380, 390, 531.
Relations sur les confrères et sur les maisons : III. 17.
Repas. - Y conserver les usages : I, 235, 280, 289, 305, 473 ; II. 173 ; III, 350.
Repos après les missions : III, 352.
Respect pour l'autorité. (Voir *Obéissance*.)
Retraite annuelle. - Sa nécessité : I, 207, 619, 620 ; III, 50, 45, 145.
Retraite aux filles de la Charité. (Voir *Filles de la Charité*.)

Révolution politique. 1793 - : II, 244. – 1830 : II, 444. - 1849 : III, 129. - 1871 : III. 433. Règles de conduite en ces circonstances : III, 576.
Robiche (M.) - Son décès : I, 22.
Rome. - (Voir *Provinces*.)

S

Saint-Lazare. - (Voir *Maison-Mère*.)

Saint-Siège. - (Voir *Actes apostoliques*.) – Brefs de Clément XI à M. Appiani, et de Benoit XIII à l'empereur de Chine : I, 653. - Bref de Grégoire XVI à la nomination de M. Étienne : III, 35. - Bref de Pie VI nommant M. Fénaya Vicaire apostolique : II. 240. - Bref « Cum uti accepimus » nommant M. Sicardi Vicaire général : II, 307. - Bref de Pie IX à M. Boré annonçant une indulgence plénière pour l'anniversaire de la naissance de saint Vincent : III, 538. - Lettre de Grégoire XVI à M. Nozo, à sa, nomination : II, 642.- Lettre de Grégoire XVI autorisant M. Nozo à nommer un Vicaire général : II, 643. - Lettre de Pie IX à M. Étienne au sujet de son exaltation : III , 103. - Réponse de Pie IX à M. Étienne au sujet de l'infaillibilité : III, 574. - Réponse de Pie IX à M. Étienne au sujet de l'expulsion des confrères de Prusse : III, 579. - Lettre de Mgr Di Pietro à M. Brunet : II, 623. - Lettre du cardinal Caraffa à M. Placiard: II, 624. - Lettre du cardinal Pacca à M. Hanon : II, 637. - *Id*, à M.Verbert : II, 640. - Rescrit confirmant M. Poussou comme Vicaire général : III, 569.
Salhorgne (M.). - 12e Supér. général, 1829-1836. Notice : II, 425. - Vicaire général : II, 422. - Ses circulaires : II, 428 à 461.
Sanctification. - Moyens : I, 136 ; II, 70, 119, 148, 178.
Scapulaire du Mont-Carmel : III, 116.
Scapulaire de la Passion : III, 116, 128, 207, 209. - Erection d'une chapelle : III, 207, 214.
Séminaires internes. - I, 98, 170. - N'y recevoir que des sujets capables et édifiants : III, 146. - Remarques de l'Assemblée générale de 1861 : III, 332. - *Id*., de l'Assemblée générale de 1867 : III, 399. – Prescriptions : III, 399.
Séminaires externes. - Leur direction : I, 90, 148, 195, 360, 515 ; II, 177, 210.-Règlements proposés par M. Cayla : II, 213, - Projet d'un directoire : III, 97, 396. - Avis à un directeur qui n'est pas supérieur : I, 155. Surveillance : I. 448 ; II, 37, 177, 212. - Un directeur doit se trouver aux récréations : II, 94, 146, 177, 212.- Ne pas dicter les leçons : I. 158. 345.
Séminaires (PETITS). - III, 336. - Projet d'un directoire : III, 396.
Séminaire de rénovation à Saint-Charles : I, 2, 275, 279, 283, 295, 301, 329.
Sicardi (M.) - Vicaire général, 1804-1819. Notice : II, 305. - Ses circulaires : II, 306 à 338.
Simplicité. - Son importance : I, 184, 336 ; II, 119, 127, 158, 175 ; III, 66.
Souliers. - (Voir *Uniformité*.)
Sous-assistant. - I, 535, 628.
Soutane. - Défense de la quitter pour s'habiller en laïque : III, 142, 175. (Voir *Uniformité*.)
Stabilité. - I, 335.
Suffrages des défunts : I, 451; II. 207 ; III, 106.
Supérieur général. - Mode d'élection : I, introd. III. - Ses divers devoirs : I, introd. IV. - Intention de le transporter à Rome : II, 300. - Un confrère étranger à la France peut être Supérieur général III, 570.

Supérieur particulier. - Ses obligations : I, 297 ; II, 341; III, 49. - Il est bon de changer les supérieure : I, 304, 306, 375, 451, 530. 534 ; II, 143, 257. - Ses rapporte et son dévouement avec ses inférieurs : I, 236, 335, 337, 373 ; II, 208, 345, 502 ; III, 25, 176, 425. Écrire souvent au Supérieur général et au visiteur : III. 17, 403.
Support mutuel. - (Voir *Charité*.)

T

Tabac. - Défense d'en prendre :I, 191, 215, 235, 257, 297. - La maison doit le fournir : III. 178. - Défense du tabac à fumer : III. 337.
Tabatières. - Défense d'en avoir de précieuses ou de curieuses : I, 190, 257, 276, 367, 473 ; II, 206.
Thèses publiques. - Ne pas les favoriser : I, 173. - Ne pas y assister : I. 157, 173, 622.
Théologie. - (Voir *Jansénisme*.)
Tiédeur. - Fuir l'esprit de tiédeur : I, 214, 509 ; II. 36, 221.
Traditions. - Les garder : III. 490.

U

Uniformité. - Pour l'esprit : II, 346. (Voir *Esprit primitif*.) - Dans les cérémonies : I, 52. - Dans l'enseignement : III, 493. (Voir *Jansénisme*.) Dans la nourriture : III, 350. - Dans les vêtements : I, 137, 159, 172, 184, 235, 255, 296, 300, 337, 369, 375, 407, 444, 454, 488, 528, 530 ; II, 37, 101, 132, 135, 173, 175, 213, 391 ; III. 142, 174, 497.

V

Vacances. - Règlement pour les directeurs des séminaires : I, 232, 452, 488. - *Id*., pour les missionnaires : III, 408, 509. - Le suivre exactement : I, 260, 280, 298 ; III, 513. - Les jeunes missionnaires doivent, pendant ce tempe, repasser leur théologie : III, 297, 512.
Verbert (M.). - Vicaire général, 1816-1819. Notice : II, 294. - Circulaire : II, 296.
Vicart (Eugène) (M.).- Assistant : III, 337, 396. - Sa mort : III, 461.
Visites des évêques dans leurs séminaires ; règle de conduite en cette circonstance : I, 41, 139. - Dans les paroisses confiées à la Congrégation : I, 44, 47, 137, 309. - - Du visiteur dans les maisons ; leur importance : I, 98. Les faire exactement : III, 145. - Aux filles de la Charité. (Voir *Filles de la Charité*.) -Aux séculiers. (Voir *Externes*.)
Visiteur. - Ses obligations : I, 530, 535 ; II, 134, 145, 345, 536 ; III, 503. - Faire part de l'état de la province, chaque année, au Supérieur général : III, 29, 403. - Le visiteur doit avoir une demeure fixe dans la capitale de l'État : III, 22. - Pouvoirs extraordinaires accordés aux visiteurs en 1809 : II, 288.
Vicaires généraux. - Règles pour leur choix : I, introd. VIII.
Vincent de Paul (SAINT). - 1er Supérieur général, 1625-1660. Notice : I, 1. – Circulaires : I, 4 à 27. - Ses paroles à l'ouverture de l'Assemblée de 1642 : I, introd. I. - Son décès : I, 30. - Envoi de sa vie : I, 67. - 2° édition : I. 85. - 3° édition : I. 469. - La lire souvent : I, 97, 331 ; II, 319. - S'animer de son esprit : II, 74. 81. - Son culte : I, 227. - Commencement de la cause pour sa béatification : I, 243. - Décret sur l'héroïcité des vertus : I, 344, 349. - Dépenses à faire pour la béatification : I, 351.- Instances de la cour et des cardinaux de France et du roi de Sardaigne pour hâter les procédures : I, 353. - Congrégations antipréparatoires et préparatoires sur les miracles : I, 355. - Bref du Pape à M. Bonnet : I, 337. - Envoi du bref de la béatification : I, 378. - Solennité de la béatification : I, 361. - Manière de la célébrer chaque année : I, 365, 371, 372, 388. - Lettres des souverains sollicitant la canonisation : I, 376. - Miracles opérés et premières poursuites de la canonisation : I, 387. –Fruits à retirer de la béatification : I. 389. – Bref du Pape à ce sujet : I. 391. – Congrégation antipréparatoire sur les miracles : I. 440. - Décret approuvant deux miracles : I, 663. - Décret permettant de procéder à la canonisation : I, 457. - Frais pour la solennité de la canonisation : I, 437, 460. - Cérémonie à Saint-Jean-de-Latran : I, 461. - Décret du Saint-Père : I, 462. -Fête fixée au 19 juillet : I, 464. - Solennité dans les églises de Paris : I, 470. - Arrêt du Parlement supprimant la bulle de canonisation, et du grand conseil du roi qui en autorisa la publication : I, 471, 664. - Octave solennelle à Saint-Lazare : I, 666. *Id*., à Lisbonne : I, 422. - Office corrigé et approuvé par Benoît XIV : I. 484. – La fête est élevée au rit double : I, 577. - Indulgence pour le jour de la fête : I, 580. - Rapide extension du culte dans le monde : I, 576 à 645. - A Lyon : II, 72. - A Bar-le-Duc : II, 120. -

Centième anniversaire de la canonisation : II, 90. - Cœur de saint Vincent emporté par M. Sicardi : II, 305. - Attestation à ce sujet : II, 639. - Office votif : II. 48. - Translation des reliques : II, 302, 440, 442.- Monument élevé au berceau : III, 160, 266. - Inauguration : III, 375. - Deux-centième anniversaire de sa mort : III, 311, 321. - Indulgence plénière pour l'anniversaire de sa naissance : III, 535.
Vœux. - Indispensabilité des vœux : I, 180. Décision de la Sorbonne : I, 198.
Voyages. - Leur abus : I, 237, 289, 295, 299, 301, 303, 373, 418, 452, 480, 491 ; II, 37, 62, 102, 207 ; III, 497, 519. - Manière de les régler pour les vacances : III, 408.
Voyages dans la famille. - Leur abus : I, 418, 452, 458, 500, 534, 555 ; II, 37, 212, 250 ; III, 27, 106, 177, 424, 497, 511, 519. - Les visiteurs et supérieurs particuliers ne peuvent les permettre : I, 408, 526. - Les particuliers doivent les payer : I, 408, 424, 615.

W

Watel (M.) - 5e Supérieur général, 1703-1710. Notice : I, 233. - Ses circulaires : I, 234 à 247.
Wailly (M. DE). – 11e Supérieur général, 1827-1828. Notice : II. 410. - Ses circulaires : II, 412 à 421.

Z

Zèle de la vocation. - II, 123, 167, 248, 254, 399.

ASSEMBLEES GENERALES

1661 - 1874

1re - 05 janvier au 20 janvier 1661.
2e - 15 juillet au 1er septembre 1668.
3e - 2 janvier au 26 janvier 1673.
4e - 8 mai au 2 juin 1685.
5e - 21 avril au 8 mai 1692.
6e - 1er août au 20 août 1697.
7e - 8 août au 21 août 1703.
8e - 7 mai au 18 mai 1711.
9e - 1er août au 19 août 1724.
10e - 3 mars au 10 mars 1736.
11e - 13 février au 6 mars 1747.
12e - 2 juillet au 11 juillet 1759
13e - 22 février au 5 mars 1762
14e -1er juillet au 8 juillet 1774
15e – 1er juillet au 9 juillet 1786.
16e - 30 mai au 18 juin 1788.
17e - 15 mai au 25 mai 1829.
18e - 15 août au 28 août 1835.
19e - 1er août au 4 août 1843.
20e - 30 juillet au 11 août 1849.
21e - 27 juillet au 4 août 1861.
22e - 27 juillet au 4 août 1867.
23e - 8 septembre au 22 septembre 1874.

ASSEMBLEES SEXENNALES

1679 - 1873

1re - 1679.
2e - 1717.
6e - 1780.
7e – 1841.

3e - 1742.
4e - 1753.
5e - 1768
8e - 1856.
9e - 1873.

SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX

1625 - 1878

1. - **Saint Vincent de Paul**, 1625-1660.
2. - **M. Alméras**, 1661-1672.
3. - **M. Jolly**, 1673-1697.
4. - **M. Pierron,** 1697-1703.
5. - **M. Watel**, 1703-1710.
6. - **M. Bonnet**, 1711-1735.
7. - **M. Couty**, 1736-1746.
8. - **M. de Bras**, 1747-1761.
9. - **M. Jacquier**, 1762-1787.
10. - **M. Cayla,** 1788-1800.
11. - **M. de Wailly**, 1827-1828.
12. - **M. Salhorgne**, 1829-1836.
13. – **M. Nozo**, 1835-1842
14. - **M. Étienne**, 1843-1874.
15. - **M. Boré**, 1874-1878.

VICAIRES GENERAUX

1660 - 1874

1. - **M. Almeras**, 1660.
2. - **M. Jolly**, 1672.
3. - **M. Faure**, 1697.
4. - **M. Bonnet**, 1710.
5. - **M. Couty**, 1735.
6. - **M. Perriquet**, 1746.
7. - **M. Jacquier**, 1761.
8. - **M. Pertuisot**, 1787.
9. - **M. Brunet**, 1800-1806.
10. - **M. Placiard**, 1806-1807.
11. **M. Hanon,** 1807-1816
12. - **M. Verbert**, 1816-1819.
13. - **M. Boujard**, 1819-1827.
14. - **M. Sicardi**, 1804-1819.
15. - **M. Baccari,** 1819-1827.
16. - **M. Poussou**, 1841-1843.
16. - **M. Mellier**, 1874.

ASSISTANTS NOMMÉS PAR LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

1644 - 1874

Assemblée tenue par saint Vincent, 1644.

1er assistant. M. PORTAIL.
2e assistant, M. d'HORGNY.

1re Assemblée générale, 1661.

1. Thomas BERTHE.
2. Edmond JOLLY.
3. François FOURNIER.

2e Assemblée, 1673.

5E Assemblée, 1697.

1. Nicolas PIERRON.
2. Maurice FAURE.
3. René THIEULIN.
4. Thomas ROBIOLI.

6e Assemblée, 1703.

1. Claude HUCHON.
2. Gabriel BESSIERE.
3. Jean BONNET.

1. Thomas BERTHE.
2. François FOURNIER.
3. Nicolas TALEC.

3e Assemblée. 1685.

1. Thomas BERTHE.
2. Nicolas TALEC.
3. René THIEULIN.

4e Assemblée, 1692.

1. Thomas BERTHE.
2. Nicolas TALEC.
3. René THIEULIN.
4. Thomas ROBIOLI.

9e Assemblée, 1736.

1. Jean RICHON.
2. Gilbert NOIRET.
3. Aman GROS.
4. Guillaume MARTINENG0T.

10e Assemblée, 1747.

1. Jean RICH0N.
2. Raymond PERRIQUET.
3. Claude BROSSY.
4. Jean-Baptiste TERMINE.

11e Assemblée, 1762.

1. Alexis PERTUISOT.
2. Jean MOLINIER.
3. Jean TESTORY.
4. Antoine HOLLEVILLE.

12e ASSEMBLEE, 1774.

1. Alexis PERTUISOT.
2. ANTOINE HOLLEVILLE.
3. Jean TESTORY.
4. Louis DAVELU.

13e Assemblée, 1786.

1. Alexis PERTUISOT.
2. Antoine HOLLEVILLE.
3. Michel FERRAND
4. Joseph MORI.
4. Jacques VIGANEGO.

7e Assemblée, 1711.

1. Maurice FAURE.
2. Pierre HUMBERT.
3. Jean COUTY.
4. Lazare FIGARI.

8e Assemblée, 1724.

1. Jean COUTY.
2. Lazare FIGARI.
3. Jean-Jacques PORTE.
4. Gilbert NOIRET.

16e Assemblée, 1835

1. Pierre LE GO.
2. Jean GRAPPIN.
3. Jean ALADEL.
4. Pierre STURCHI.

17e Assemblée,1843.

1. Antoine POUSSOU.
2. Jean GRAPPIN.
3. Jean ALADEL.
4. Pierre STURCHI.

18e Assemblée, 1849.

1. Antoine POUSSOU.
2. Jean ALADEL.
3. Pierre STURCHI.
4. Nicolas MARTIN,

19e Assemblée, 1861.

1. Jean ALADEL.
2. Pierre STURCHI.
3. Nicolas MARTIN.
4. Eugène VICART.

20e Assemblée, 1867.

1. Nicolas MARTIN.
2. Eugène VICART.
3. Antoine PEYRAC.
4. Sauveur STELLA.

21e Assemblée, 1874.

14e Assemblée, 1788.

1. Alexis PERTUISOT.
2. François BRUNET.
3. Édouard FEIRIS.
4. Charles SICARDI.

15e Assemblée, 1829.

1. Pierre LE GO.
2. Joseph B0ULANGIER.
3. Jean RICHENET.
4. Antoine BACCARI.

1. Guillaume DELTEIL.
2. Pierre BOURDARIE.
3. Jules CHEVALIER.
4. Sauveur STELLA.

MAISONS FONDÉES

DEPUIS L'ORIGINE DE LA CONGRÉGATION.

1632 - 1878

SÉMINAIRES INTERNES

Angers, 1693.
Barcelone (Catalogne), 1704.
Black-Rock (Irland, 1873.
Cahors. 1643.
Chieri (Lombardie), 1869.
Cologne (Prusse). 1851.
Gênes (Lombardie), 1645.
German-Town (Etats-Unis), 1851.
Goa (Asie), 1781.
Heidelbert (Bavière). 1781.
Lisbonne (Portugal), 1739.
Lyon, 1668.
Macao (Chine), 1783.
Madrid (Espagne). 1770.
Mexico Mexique). 1877.
Monte-Cœlio (Rome, 1700.
Monte-Citorio (Rome). 1642.
Pavie (Lombardie), 1682.
Pékin (Chine). 1850.
Saint-Jean-de-Maurienne, 1720.
Saint-Lazare, 1637.
Stradom (Pologne), 1680.
Turin (Lombardie), 1654.
Varsovie (Pologne), 1650.
Vilna Pologne), 1687.

GRANDS SÉMINAIRES

Albi, 1774 et 1836.
Alet, 1678.
Alfajayucan (Mexique), 1878.
Amiens, 1662 et 1806.
Angoulême, 1704 et 1856.
Annecy, 1639.
Bons-Enfants (Paris), 1625.
Bordeaux, 1682.
Boulogne, 1681.
Cahors, 1643 et 1822.
Cambrai, 1773 et 1857.
Cabre (Manille), 1866.

Arles, 1752.
Armagh (Irlande), 1861.
Arras, 1677.
Auxerre, 1680.
Avignon, 1705.
Badajoz (Espagne), 1859.
Bahia (Brésil), 1856.
Barbastro (Italie), 1759.
Bayeux, 1682.
Beauvais, 1679.
Béziers, 1678.

[618]
Culm (Pologne), 1677 et 1863.
Cuzco (Pérou), 1864.
Diamantina (Brésil). 1867.
Évreux, 1846.
Fermo (Italie), 1704.
Figeac, 1736.
Florence (Lombardie), 1703.
Fontgambaut, 1723.
Fortaleza (Brésil), 1864.
Funchal (Madère), 1757.
Gênes (Italie(, 1645.
Gresne (Pologne), 1718.
Irlandais (Paris), 1858.
Iaro (Manille). 1863.
Kouba (Algérie), 1848.
Krasnostaw (Pologne), 1740.
La Rochelle, 1763 et 1851.
Le Mans, 1645.
Lisbonne (Portugal), 1739.
Lowiez (Pologne), 1739.
Loja (Équateur), 1876.
Luçon, 1638 et 1771.
Macao (Chine), 1783.
Manheins (Bavière), 1781.
Manille, 1862.
Manosque (Lyon), 1685.
Marianna (Brésil), 1852.
Marseille, 1643 et 1862.
Mérida (Mexique), 1875.
Metz, 1661 et 1763.
Mexico (Mexique). 1877.
Mondovi (Italie) . 1773.
Montauban, 1652.
Monterey (Mexique), 1867.
Montpellier, 1844.
Mornant, 1717.
Nancy, 1780.
Naples, 1669.
Narbonne, 1671.
Cap Girardeau (Etats-Unis), 1845.
Caraça (Brésil), 1852.
Carman (Toulouse), 1752.
Carcassonne, 1825.
Castleknock, **Dublin** (Irlande), 1839.
Cebu (Manille), 1866.
Châlons, 1681 et 1845.
Chartres, 1680.
Chioggia (Vénétie), 1864.
Constantine (Algérie), 1869.
Costa-Rica (Amérique centrale), 1877.
Cracovie (Pologne), 1682.

Pamiers, 1715.
Pasto (Nouvelle-Grenade), 1875.
Pau, 1682.
Pavie (Italie), 1682.
Pékin (Chine), 1783.
Plaisance (Italie), 1750.
Plock (Pologne), 1717.
Poitiers, 1681.
Popayan (Amérique centrale), 1871.
Posnanie (Pologne), 1781.
Prémislie (Pologne), 1687.
Puebla (Mexique). 1870.
Quito (Amérique centrale), 1871.
Reggio (Lombardie(. 1680.
Rio-Janeiro (Brésil), 1869.
Rodez, 1767.
Rochefort, 1683.
Saint-Brieuc, 1666.
Saint-Flour, 1673 et 1820.
Saint-Meen, 1645.
Saint-Paul-de-Léons, 1689.
Saint-Servant, 1712.
Saintes, 1644.
Sambor (Pologne), 1687.
Sarlat, 1683.
Savone (Italie), 1780.
Sazana (Italie), 1734.
Sedan, 1643.
Sens, 1673 et 1839.
Siguenza (Espagne), 1877.
Soissons, 1772 et 1858.
Stradom (Pologne), 1730.
Tchin-ting-Fou (Chine), 1860.
Tivoli (Italie), 1729.
Toul, 1635.
Toulouse, 1707.
Tours, 1680 et 1850.
Tréguiers, 1648.
Troyes, 1638 et 1876.

Nice, 1868.
Notre-Dame-de-la-Délivrande, 1692.
Noyon, 1662.
Nueva-Segovia (Manille), 1870.
Oran (Algérie), 1869.
Oria (Italie), 1682.
Turin (Lombardie), 1654.
Uladislavie (Pologne), 1719.
Vannes, 1702.
Varsovie (Pologne), 1650.
Villefranche, 1723.

PETITS SÉMINAIRES

Armagh (Irlande), 1861.
Bahia (Brésil), 1856.
Bedburg (Prusse), 1869.
Carcassonne, 1871.
Chartres, 1719.
Constantine (Algérie) 1870.
Crato (Brésil), 1876.
Évreux, 1863.
Heiligenstadt (Prusse), 1868.
Hildesheim (Prusse), 1863.
Kouba (Algérie), 1875.
Marianna (Brésil), 1852.
Marseille, 1864.
Meaux, 1862.

[619]
Montpellier, 1845.
Munstereifel (Prusse), 1856.
Neuss (Prusse), 1851.
Niagara (Etats-Unis), 1856.
Nice, 1868.
Pasto (Amérique centrale), 1874.
Poitiers, 1710.
Rio-Janeiro (Brésil). 1872.
Saint-Flour, 1862.
Saint-Paul (Ile Bourbon), 1867.
Saint-Pons, 1865.
Santa-Quiteria (Portugal), 1868.
Scarnafigi (Lomhardie), 1847.
Siguenza (Espagne), 1877.
Soissons, 1859.
Theux (Belgique), 1878.
Tours, 1858.

MAISONS PARTICULIÈRES

Alep (Syrie), mission. 1784 et 1870.
Alexandrie (Syrie), mission. 1814.
Alger, mission, 1645 et 1851.
Amiens, paroisse Sainte-Anne, 1827.
Angers, mission, 1675 et 1860.
Antoura (Syrie), collège, 1784.
Arequipa (Pérou), mission, 1872.
Aumale (Algérie), paroisse, 1869.
Aurillac mission, 1842.

Avila (Espagne), mission. 1860.
Bahia (Brésil), mission, 1853.
Badajoz (Espagne), mission. 1816.

Baltimore (Etats-Unis), paroisse, 1850.
Barcelone (Espagne), mission, 1867.
Barbastro (Italie), mission, 1759.
Bari (Italie), mission, 1746.
Barrens (États-Unis), paroisse, 1818.
Bellegarde, mission, 1872.
Berceau-de-Saint-Vincent, mission, 1863.
Cork (Irlande), mission, 1847.
Cracovie (Autriche), mission, 1861.
Crécy, mission, 1641.
Crémone (Italie), mission. 1702.
Damas (Syrie), mission, 1784 et 1844.
Dantzick (Pologne), mission, 1713.
Dax, mission, 1845.
Dijon, mission, 1682.
Donaldsonville (États-Unis), paroisse, 1838.
Drancy (Paris), mission, 1872.
Emmitzburg(ÉtatsUnis),paroisse,1870.
Everingham-Park (Angleterre). mission, 1872.
Evora (Portugal), mission, 1780.
Ferentino (Rome), mission, 1869.
Ferrare (Rome), mission, 1694.
FinaleMarina(Lombardie),collège,1851
Florence (Italie), mission, 1706.
Folleville, paroisse, 1869.
Fontainebleau, paroisse, 1661.

Beyrouth (Syrie), mission, 1844.
Biscra (Algérie), paroisse, 1868.
Bologne (Italie), mission, 1773.
Bourg, mission, 1708.
Bordeaux, mission. 1682.
Brignole-Sale (Lombardie, collège ecclésiastique, 1852.
Brooklyn (Etats-Unis), collège, 1867.
Brozozow (Pologne), 1745.
Buenos-Ayres (Républ. Argentine), mission, l859
Burgos (Espagne), collège, 1872.
Cadouin, mission, 1869.
Cagliari (Naples), mission, 1877.
Campo-Bello (Brésil), mission, 1852.
Caraça (Brésil), mission, 1853.
Castleknock (Irlande), collège, 1839.
Cazale (Lombardie), mission, 1706.
Chang-Haï (Chine), procure, 1857.
Château-l'Évêque mission, 1877.
Chicago (États-Unis), paroisse, 1875.
Cilli (Autriche), mission, 1853.
Cologne (Prusse), mission, 1871,

Congolas (Brésil), mission, 1849.
Constantinople, mission, 1778.

[620]

Khosrova (Perse), mission, 1841.
Kraslaw (Pologne), mission, 1746.
L'Assomption (États-Unis), mission, 1853.
La Bastie (Corse), mission, 1678.
Laghouat (Algérie), paroisse, 1858.
La Havane (Espagne), mission, 1846.
Lanark (Irlande), mission, 1859.
La Roche, mission, 1868.

La Salle (Etats-lJnis), paroisse, 1838.

La Serena (Chili), mission, 1862.
La Teppe, mission, 1863.
Lecce (Naples), mission, 1732.
Le Rego (Portugal), paroisse, 1862.
Léopol (Cracovie), mission, 1746 et 1867.
Les Bamboux (Ile Maurice), mission, 1874.
Les Pailles (Ile Maurice), mission, 1874.
Lille, Institut catholique, 1875.
Lima (Pérou), mission, 1857.
Limoux, mission, 1873.
Lisbonne (Portugal), collège, 1873.
Lisbonne (Portugal), paroisse, 1857.
Livourne (Italie), mission, 1850.
Loos-lez-Lille, mission, 1857.
Fontenay-le-Comte, paroisse, 1676.
Fou-tcheou-Fou (Chine), 1838.
Forli (Italie), mission, 1709.
Funchal (Portugal), mission, 1871.
Gênes (Lombardie), mission, 1647.
Girgenti (Italie,). mission, 1753 et 1872.
Gratz Autriche), mission. 1852.
Grégy, mission, 1850.
Guadalajara (Mexique), mission, 1860.
Guanajuato (Mexique), collège, 1864.
Guatemala (Amér.cent.), mission, 1862.
Guayaquil (Equateur, mission, 1871.
Guimarens (Pologne), mission, 1752.
Guissone (Espagne), mission, 1751.
Haro (Espagne), mission, 1869.
Hordenko (Pologne), mission, 1743.
Ile Bourbon, paroisse, 1712.
Ile de France, paroisse, 1722.
Illuxta (Pologne), mission, 1786.
Invalides, paroisse, 1674.
Ivice (Minorque), mission, 1758.
Jefferson-city (ÉtatsUnis),paroisse, 1849.
Keren (Abyssinie), mission, 1839.
Kouba (Algérie), mission, 1851.

Naxie (Grèce), mission, 1784 et 1846.
Neudorf (Autriche), mission, 1854.
Neuss (Prusse), mission, 1851.
Nicosie (Naples), mission, 1856.
Ning-po (Chine), paroisse, 1845.
Notre-Dame-de-Buglose, collège, 1706.
Notre-Dame-de-la-Rose, mission, 1637.
Notre-Dame-de-l'Épine, pèlerinage, 1725.
Nouvelle-Orléans(Etats-Unis), paroisse, 1858.
Oria (Naples), mission, 1729.
Oristano (Naples), mission, 1836.
Orléans, mission, 1869.
Orsza (Pologne), mission, 1760.
Orviey (Pologne), mission, 1786.
Ourmiah (Perse), mission, 1841.
Palma (Majorque), mission, 1736.
Pascuaro (Mexique), mission, 1853.
Pékin (Chine), missions, 1815.
Périgueux, mission, 1869.
Pernambuco (Brésil , mission. 1857.
Pérouse (Italie), mission. 1680.
Philadelphie(États-Unis),mission,1846.
Plaisance (Italie), collège Alberoni,

Lorette, mission, 1866.
Los Angelos (Etats-TJnis), mission, 1865.
Lujan (Rép. Argen.), mission, 1871.
Lyon, mission, 1861.
Lyskow (Pologne), mission, 1752.
Macerata (Italie), mission, 1686.
Madère (Portugal), mission. 1871.
Madrid (Espagne), paroisse, 1874.
Malmédy (Prusse), mission, 1863.
Marche-les-Dames (Belgique), mission, 1858.
Marienthal (Prusse), mission, 1853.
Marseille, mission, 1862.
Martelange (Prusse), mission, 1873.
Massawah (Abysssinie), mission, 1875.
Mepperi (Prusse), mission, 1855.
Mexico (Mexique), maison centrale, 1844.
Mexico (Mexique), mission, 1875.
Milagros (Espagne), collège, 1869.
1867.
Mirande (Pologne), mission, 1752.
Missions Indiennes (Rép. Arg.), 1873.
Mlawa (Pologne), paroisse, 1715.
Monastir (Constantinople), mission, 1856.
Mohilow (Pologne), mission, 1783.
Mondovi (Lombardie), mission, 1775.
Montargis, mission, 1855.
Montdidier, collège, 1818.
Monterey (Mexique), mission, 1859.

Monopoli (Naples), mission, 1842.
Montmirail, mission, 1643.
Montolieu, collège, 1818.
Montolieu, mission, 1871.
1858.
Mustapha (Algérie), paroisse, 1845.
Naples, mission, 4668.

1752.
Posen (Prusse), mission, 1858.
Posne (Pologne), mission, 1783.
Prime-Combe (Gard), mission, 1875.
Puebla (Mexique), mission, 1845.
Quito (Équateur), mission. 1871.
Reggio (Italie) mission, 1680.
Richelieu, mission, 1638 et 1863.
Reims, mission, 1869.
Rennes, mission, 1877.
Reus, mission, 1758.
Rimont, paroisse, 1862.
Rio-Janeiro (Brésil), orphelinat, 1852.
Rio-Janeiro (Brésil), mission, 1861.
Rocasecca (Naples), mission, 1859.
Rome, Académie des nobles, 1704.
Rome, mission, 1773.
Sacconex (Suisse), mission, 1863.
Saint-Benoît (Constantinople), collège

Saint-Cloud, paroisse, 1688.
Saint-Cyr, aumônerie, 1690.
Saint-Fiel (Portugal), paroisse, 1860.
Saint-Lazare, maison-mère, 1632.
Saint-Louis (États-Unis), mission, 1818.
Saint-Nicolas (Naples), 1836.
Saint-Patrice (Irlande), collège, 1875.
Saint-Paul (Ile Bourbon), mission, 1867
Saint-Pierre-Philsborough (Irlande),
mission, 1839.
Saint-Sylvestre (Rome), mission, 1697.
Saint-Valfroy, mission, 1868.
Saintes, mission, 1857.
Sainte-Catherine (Brésil), paroisse,

Sainte-Reine, mission, 1709.

[621]

Sainte-Rosalie (Paris), mission, 1861.
Salonique (Constantinople), mission, 1784.
Saltillo (Mexique), mission, 1860.
Samogitti (Pologne), mission, 1774.
Santiago (Chili), mission, 1853.
Santorin (Constantinople), mission, 1784.
Sarzane (Lombardie), collège, 1734.
Savone (Lombardie), collège, 1846.
Scarnafigi (Lombardie1. mission, 1846.
Scheffield (Angleterre), mission, 1853.
Siematiez (Pologne), paroisse, 1719.
Sienne (Lombardie), mission, 1856.
Smilowiez (Pologne), mission. 1746.

Téhéran (Perse), mission, 1862.
Tours mission, 1713 et 1837.
Tripoli (Syrie), mission, 1784.
Tunis (Barbarie), mission, 1645.
Turin (Lombardie), mission, 1654.
Tursi (Naples), mission, 1851.
Udine (Vénétie), mission, 1751.
Valfleury, pèlerinage, 1709.
Vergini (Naples), mission, 1668.
Val-des-Bois, mission, 1872.
Versailles, paroisse Notre-Dame, 1674.
Versailles, paroisse Saint-Louis, 1727.
Vichy, mission, 1858.

Smyrne (Constantinople), collège, 1845.
Smyrne (Constantinople), mission, 1784.
Sorli (Italie), mission, 1709.
Springborn (Prusse), mission, 1870.
Sublac Pologne), mission, 1760.
Syracuse (Naples), mission, 1852.
Vienne (Autriche), mission, 1855.
Vladislavie (Pologne), mission, 1719.
Voering (Autriche) mission, 1879.
Voguera (Italie), mission, 1787.
Zaslow (Pologne), mission, 1748.